



HAL
open science

Le Carladez de l'Antiquité au XIIIe siècle. Terroirs, hommes, pouvoirs

Jean-Luc Boudartchouk

► **To cite this version:**

Jean-Luc Boudartchouk. Le Carladez de l'Antiquité au XIIIe siècle. Terroirs, hommes, pouvoirs. Archéologie et Préhistoire. Université de Toulouse II Le Mirail, 1998. Français. NNT : 1998TOU20049 . tel-04030168

HAL Id: tel-04030168

<https://hal.science/tel-04030168v1>

Submitted on 15 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Université de Toulouse II Le Mirail

LE CARLADEZ DE L'ANTIQUITÉ AU XIII^e SIÈCLE

Terroirs, hommes et pouvoirs



THÈSE DE DOCTORAT NOUVEAU RÉGIME

Présentée par Jean-Luc BOUDARTCHOUK

Sous la direction de Monsieur le Professeur Pierre BONNASSIE

1998

Université de Toulouse II Le Mirail

Le Carladez de l'Antiquité au XIIIe siècle
Terroirs, hommes et pouvoirs

Thèse de doctorat Nouveau régime
Présentée par Jean-Luc Boudartchouk
Sous la direction de Monsieur le Professeur Pierre Bonnassie
Toulouse, Université Toulouse II Le Mirail, 1998.

[Texte original intégral révisé du tapuscrit en 6 tomes présenté lors de la soutenance -hors figures et annexes, pagination et numérotation originale des notes non conservées-]°

A Sandrine

Avant-propos et remerciements

A l'issue d'un travail débuté en novembre 1989 faisant suite à une recherche préliminaire effectuée l'année précédente, que dire de ces dix années ?

Ce laps de temps a permis une évolution de notre perspective de recherche, d'une histoire du peuplement vers une histoire globale de la vicomté et du pays de Carlat.

Ceci dit, ma gratitude va tout d'abord au professeur Pierre Bonnassie qui a assuré la direction de cette thèse, alliant comme dans ses travaux rigueur et humanité.

Je remercie également le professeur Gérard Pradalié qui m'a fait profiter de son expérience du terrain et de sa sagacité ; le professeur Gabriel Fournier de son amical et efficace soutien.

Les Services Archéologiques de Midi-Pyrénées et d'Auvergne qui m'ont permis de consulter leurs archives ; le musée Jean-Baptiste Rames à Aurillac ; les services des Archives Départementales du Cantal et de l'Aveyron, les Archives du Palais de Monaco où le travail a été particulièrement facile et agréable.

Les associations d'archéologues du Cantal : Association pour l'Etude de la Châtaigneraie Cantalienne, Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de la Vallée de la Sumène.

Les nombreux chercheurs en histoire locale du Carladez et du Barrez.

Mes amis, archéologues, historiens, amis de toujours,
ma *familia* et en particulier ma femme, Sandrine, pour beaucoup.

INTRODUCTION

Les cadres de l'étude

Le cadre territorial

Ce qui fut le Carladez médiéval s'étend aujourd'hui à cheval sur les départements du Cantal (région Auvergne) et de l'Aveyron (région Midi-Pyrénées). Il se développe essentiellement dans le centre et le sud-ouest du Cantal (cantons de Murat, Vic-sur-Cère, Aurillac, Maurs, Montsalvy, Saint-Mamet, Laroquebrou) et occupe l'extrémité nord-ouest de l'Aveyron (cantons de Mur-de-Barrez et Entraygues), soit 84 communes actuelles, 75 en Auvergne et 9 en Rouergue.

Ce territoire d'un seul tenant, comme le notait M. Boule (*H.V.C. II-XIX sq.*) "*ne correspond nullement à une région naturelle du Cantal (...) de sorte que la constitution géologique du Carladez est aussi variée que celle du Cantal lui-même. Tandis que les hautes montagnes sont d'origine volcanique, les parties basses sont formées de granites, de schistes et autres roches cristallines. Entre ces deux grandes divisions, une zone intermédiaire montre des affleurements de roches sédimentaires, argile, marnes et calcaires*". Cette diversité de la zone étudiée nous a conduit à mener notre étude en tenant compte des spécificités de chacun de ces trois principaux terroirs, dont nous allons rappeler ici les caractéristiques principales d'un point de vue de géographie physique puis de géographie humaine.

Eléments de géographie physique¹

- *Les hautes terres du Carladez : région de Dienne et du Plomb du Cantal (communes de Laveissière, Dienne, Lavigerie, Chastel-sur-Murat).*

Les hautes vallées glaciaires de l'Allagnon et de la Santoire convergent vers le Plomb du Cantal (alt. 1855 m) et le Puy Griou (alt. 1690 m). Les altitudes sont importantes et vont croissant vers l'ancien volcan cantalien : elles sont la plupart du temps supérieures à 1000 m en fond de vallée, alors que les crêtes latérales se situent entre 1300 et 1500 m. Les deux vallées se terminent au pied des crêtes par des cirques dominés par des cols peu praticables qui permettent de joindre, par-delà le volcan central, la vallée de la Cère à l'Allagnon et celle de la Santoire à la Jordanne. D'une manière générale le cratère d'effondrement du volcan cantalien constitue un véritable verrou, à tous points de vue. A ce relief glaciaire correspond un sol exclusivement volcanique, issu des différentes phases de fonctionnement du volcan cantalien, puis de l'activité glaciaire. Le paysage est parsemé de coulées

¹ Pour plus de détail l'on pourra se rapporter à : C.A.G. 15 p.38-40 ; Farges 1928 p. 9-77 ; Bril 1987 ; Chamina 1989 et 1990 ; Granet 1955 ; Delpuech et Fernandes 1983 ; *Inv. Vic* 1984.

mais aussi de necks basaltiques, notamment autour de Murat, qui sont des cheminées tronquées par l'érosion. L'action des glaciers a tapissé la brèche volcanique d'un manteau de dépôts morainiques complexes.

La végétation est caractéristique de l'étage montagnard froid (on rencontre le hêtre et surtout le sapin) jusqu'à une altitude de 1300 à 1400 m, au-delà de laquelle se développent la lande et la pelouse montagnarde. Enfin le climat montagnard (versant nord) est très inhospitalier, avec un enneigement important et persistant associé à des températures très rigoureuses.

- La vallée glaciaire de la Cère (communes de Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Vic-sur-Cère, Polminhac, Yolet, Giou-de-Mamou).

Elle se développe au sud-ouest du cratère d'effondrement du volcan du Cantal et descend en pente douce vers le bassin d'Aurillac. La haute vallée possède des caractéristiques géomorphologiques identiques à la région précédente : altitude élevée (1000 m en fond de vallée, 1400 à 1600 m sur les crêtes latérales), sous-sol volcanique (coulées de basalte surmontant un épais dépôt de brèche), érosion glaciaire importante, végétation de type étage montagnard méridional (essentiellement hêtre, sapin rare ou absent). Du fait de sa position (sud-ouest) par rapport à l'ancien volcan, la haute vallée de la Cère offre un climat moins rigoureux que celui de la région de Murat malgré des altitudes comparables. La moyenne vallée se caractérise par un profil en auge particulièrement prononcé, avec une amplitude altimétrique de près de 600 m entre le fond de vallée et les crêtes latérales couronnant les versants escarpés (de 600 à 1200 m environ). Des dépôts sédimentaires fertiles tapissent le fond de vallée. Si la végétation de type montagnard domine sur les crêtes latérales, en fond de vallée apparaît un étage atlantico-montagnard, chênaie et hêtraie mixte. Le climat y est bien sûr moins rigoureux mais plus humide puisque situé sur le versant arrosé du massif cantalien. La basse vallée de la Cère s'ouvre sur le bassin d'Aurillac. L'altitude y décroît rapidement et le fond est parsemé d'alluvions post-glaciaires fertiles ; la transition se fait vers un paysage ouvert de plaine et le climat est comparable à celui du bassin d'Aurillac.

- La région de Carlat, terroir "de transition" : hautes vallées du Goul et du Siniq (communes de Malbo, Lacapelle-Barrez, Pailherols, Saint-Clément, Jou-sous-Monjou, Raulhac, Badailhac, Saint-Etienne-de-Carlat, Carlat, Cros-de-Ronesque, Labrousse, Narnhac, Paulhac, Saint-Martin-sous-Vigouroux).

La partie nord de ce territoire triangulaire au contact du Rouergue est marquée par des altitudes importantes (1000 à 1600 m), des plateaux basaltiques et des vallées encaissées, formant un paysage tourmenté et inhospitalier où l'érosion glaciaire a eu un rôle important, produisant un "pays coupé". Vers l'est (vallées du Siniq et du Brezons, au contact de la région de Pierrefort), le relief s'adoucit au fur et à mesure que l'on descend vers le sud. La vallée du Brezons acquiert une forme "en auge" caractéristique et le paysage est marqué par des forêts où le hêtre domine. Le sous-sol demeure volcanique, parsemé de reliefs rocheux trachytiques et de dépôts glaciaires et post-glaciaires. L'amplitude altimétrique entre plateaux latéraux et fond de vallée demeure importante. Vers l'ouest se

développe un terroir formant une "interface" entre le milieu montagnard et la Châtaigneraie orientale. C'est le terroir de Carlat proprement dit -que l'on évitera ici d'appeler "Carladès" pour lever toute ambiguïté-. Par biens des côtés, les formes du paysage annoncent la Châtaigneraie, notamment dans la haute vallée du Goul : altitude modérée (700 à 800 m), relief adouci coupé par des cours d'eau nombreux et encaissés, végétation appartenant à l'étage collinéen ou atlantique (chênaie ou chênaie mixte), climat assez favorable. Mais la nature du sous-sol est mixte, voire triple : exclusivement volcanique dans sa partie haute, puis volcanique et sédimentaire (périphérie du bassin d'Aurillac : sédiments calcaires d'époque tertiaire), enfin au sud apparaît le socle métamorphique (gneiss et micaschistes). Carlat en particulier se situe à l'interface entre une coulée de basalte des plateaux, une formation de brèche volcanique sous-jacente ayant elle-même recouvert partiellement un dépôt sédimentaire tertiaire. Le socle primaire apparaît à moins de un kilomètre au sud.

- Le Barrez aveyronnais s'inscrit pleinement dans la continuité géomorphologique de la région précédente (communes de Brommat, Engualès, Ginolhac-Entraygues ouest, Lacroix-Barrez, Mur-de-Barrez, Murols, Saint-Hippolyte, Taussac, Thérondels).

D'un point de vue topographique, il s'inscrit entre la vallée du Goul et celle de la Truyère. Dans sa partie septentrionale, plateaux et tables basaltiques sont fréquents ; ils couronnent un important horizon de brèche volcanique laissant apparaître par endroits des lambeaux de dépôts sédimentaires tertiaires correspondant à la formation d'Aurillac. L'altitude décroît en direction du sud pour passer sous le cap des 600 m. L'exposition favorable de ce terroir a induit la mise en place d'une végétation plus "méridionale", chênaie et formations arbustives, même si le climat reste assez "cantalien". Plus au sud, le socle schisteux apparaît et l'altitude baisse sensiblement. On observe un relief de "cans" (interfluves allongés) séparés de vallées profondes à profil en "v" identique à celui de la Châtaigneraie non-granitique. Le caractère méridional de la végétation s'affirme (étage collinéen et atlantique) bien que le paysage reste localement sauvage; avec un couvert forestier important sur les coteaux. L'altitude décroît jusqu'à 200 m en fond de vallée de la Truyère mais reste élevée sur les interfluves.

- Le bassin d'Aurillac (communes de Vézac, Arpajon, auxquelles on peut rattacher Ytrac et Saint-Paul-des Landes).

C'est une zone de relief ouvert, une dépression où se sont accumulés une masse importante de sédiments calcaires tertiaires. Le bassin sédimentaire est traversé par la Cère après son point de confluence avec la Jordanne. L'altitude se situe autour de 600 à 700 m, le relief est très adouci (petites collines calcaires) et les cours d'eau quasiment dépourvus de vallées. La végétation buissonnante est caractéristique des sols calcaires en association avec des forêts de chênes.

Ainsi le bassin d'Aurillac et ses appendices, jusqu'à Saint-Paul-des-Landes, peuvent-ils apparaître comme formant un terroir "méridional" en lisière des formations volcaniques du nord et du socle granitique schisteux au sud.

- *La Châtaigneraie est un très vaste ensemble englobant tout le sud-ouest du Cantal,, au sud du cours de la Cère et du bassin d'Aurillac (communes de Vézels-Roussy, Teissières-les-Bouliès, Leucamp, Prunet, Lafeuillade-en-Vézie, Lacapelle-del-Fraisse, Sansac-Veinazès, Labesserette, Lapeyrugue, Montsalvy, Junhac, Sénezergues, Cassaniouze, Calvinet, Vieillevie -canton de Montsalvy- ; Marcolès, Vitrac, Roannes-Saint-Mary, Saint-Mamet-la-Salvetat, Omps, Pers, Le Rouget, Cayrols, Sansac-de-Marmiesse, Parlan, Roumégoux, La Ségalassière -canton de Saint-Mamet- ; Glénat, Siran, Saint-Gérons, Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès, Laroquebrou -canton de Laroquebrou- ; Quézac, Saint-Julien-de-Toursac, Rouziers, Boisset, Leynhac, Saint-Antoine, Saint-Etienne-de-Maurs, Mourjou -canton de Maurs-).*

Ces quatre cantons définissent autant de sous-régions à l'intérieur de la Châtaigneraie. La région de Montsalvy, la Châtaigneraie orientale, longe la vallée du Goul puis du Lot. Elle se situe à une altitude moyenne de 600 à 700 m, avec une amplitude allant de 850 m sur les hauteurs de Montsalvy à 200 m sur les rives du Lot. Le relief varie selon la nature du sous-sol ; ainsi la "micro-région" du Veinazès (Leucamp, Ladinhac, Sansac-Veinazès) qui possède un substrat granitique offre-t-elle un relief adouci (collines) à l'inverse du reste du canton où le substrat schisteux induit un relief tourmenté de "pays coupés". La même dichotomie se retrouve en Châtaigneraie centrale (canton de Saint-Mamet) entre zones schisteuses et granitiques, ici majoritaires (Parlan, Pers, Marcolès). L'altitude y est à peu près partout supérieure à 600 m.

En revanche l'ouest de la Châtaigneraie (canton de Laroquebrou), ouvert sur le Quercy, offre une altitude moyenne plus faible et un relief peu accentué, parsemé de petits bassins sableux dus aux affleurements granitiques. La végétation est caractéristique du sud-ouest du Cantal : landes buissonnantes et bois de chênes dominant. Les sous-sols sont également mixtes, schiste et granite. Le sud-ouest de la Châtaigneraie (canton de Maurs) constitue la périphérie du bassin sédimentaire de Maurs qui présente vis-à-vis de la Châtaigneraie un dénivelé spectaculaire. La végétation et le climat y sont beaucoup plus méridionaux que dans le reste de la Châtaigneraie, alors que le sous-sol reste le même, à l'exception d'une partie de Saint-Etienne-de-Maurs où le calcaire affleure. L'altitude varie de 200 à 500 m.

- *Le Cantalès, qui n'appartient que partiellement au Carladez médiéval, est la zone comprise au nord de la Châtaigneraie entre le cours de la Cère et celui de la Bertrande, puis de la Maronne (Nieudan, Saint-Santin-Cantalès, Saint-Victor, Arnac).*

C'est en quelque sorte un pays "de transition" entre la Xaintrie (terroir du Mauriacois) et la Châtaigneraie, bien qu'il soit culturellement assez proche de cette dernière. Le relief y est peu accentué, l'altitude autour de 600 m et le sous-sol majoritairement schisteux malgré la présence de quelques affleurements volcaniques dans le nord.

Eléments de géographie humaine : l'économie traditionnelle

Celle-ci varie bien sûr considérablement en fonction du terroir et l'on peut distinguer à travers le Carladez trois "cultures" bien différentes : celle du volcan cantalien, du bassin d'Aurillac et de la Châtaigneraie.

- *Les hautes terres volcaniques.*

Au-delà de 1000 à 1100 m, au XIX^e s., l'habitat permanent disparaît pour faire place à des zones de pacage extensif parsemées de "burons", que l'on retrouve jusqu'à 1300 voire 1400 m d'altitude. La fabrication du fromage jouait un rôle capital dans l'économie traditionnelle, en liaison avec l'estive des troupeaux bovins. Les fonds de vallée comme celui de la Santoire peuvent être mis en culture avec des céréales rustiques, la fertilité du terrain compensant la rigueur climatique. Les forêts sont également exploitées.

- *Le bassin d'Aurillac et la basse vallée de la Cère.*

Le sous-sol sédimentaire permet une culture intensive des céréales que favorise aussi le climat humide et doux. Comme le notait déjà M. Boule (*H.V.C. II-XXI*), ces conditions "*ont attiré de tout temps les populations rurales et déterminé l'emplacement des agglomérations humaines*". Le commerce a bien sûr lui aussi joué un rôle important dans le développement économique de la région d'Aurillac, pays "riche" au regard de ses voisins.

En périphérie du bassin d'Aurillac se trouvent des zones à sous-sol mixte (volcanique et sédimentaire) qui permettent également la céréaliculture bien que le relief soit moins favorable (région de Carlat et Barrez septentrional par exemple).

- *La Châtaigneraie.*

"*Ainsi nommée parce que les châtaigniers s'y développent avec vigueur, y forment de véritables forêts et fournissent à leurs habitants le plus clair de leurs revenus*" (Boule, *H.V.C. II-XX*) possède une économie variée. Ainsi la culture de céréales, notamment le seigle ("blé sarrazin") à cause de la nature siliceuse du terrain ; mais aussi l'élevage ovin, pratiqué à grande échelle dans les landes orientales. Les terroirs les plus méridionaux (Barrez, sud du canton de Montsalvy, périphérie du bassin de Maurs) fournissaient de petites quantités de fruits et de vin, le Lot jouant un rôle économique important.

Bref, le Carladez n'offre pas plus d'unité culturelle que géographique (1648 m de dénivelé !) : tout oppose le "castanhaire" au montagnard, même la langue traditionnelle qui est très différente. Pourtant il existe un facteur d'unité : l'hydrographie ; le Carladez est globalement compris entre la Cère et la Truyère et relève donc, via le Lot, du bassin hydrographique de la Garonne.

Détermination du cadre administratif actuel pris en compte

Nous avons pris en compte -en la vérifiant dans toute la mesure du possible- la cartographie du Carladez proposée par Saige et Dienne (1900) dans leur étude inégalée ayant pour base les hommages rendus à Carlat au XIII^e s ; soit 87 communes actuelles. Nous avons pris en compte dans la synthèse la seigneurie de Dienne en tant que partie intégrante du Carladez (Dienne, Lavigerie, Laveissière) comme l'avaient fait les deux chercheurs. Nous avons également retenu Chastel-sur-Murat malgré sa

mouvance ambiguë en raison de son importance capitale révélée par les textes et l'archéologie. En revanche nous n'avons pas pris en compte dans la synthèse les territoires de la Planèze qui appartenaient, d'après les auteurs, au Carladez (Brezens, Paulhac, Valuèjols) : selon toute vraisemblance, ils n'en font pas partie. Nous avons également exclu de notre étude les territoires de Pleaux et Salers, acquis tardivement par alliance, ainsi que la vicomté de Murat, malgré ses liens avec Carlat.

Chaque commune a été, dans le cadre des monographies, traitée dans son intégralité même lorsqu'il est manifeste que seule une partie relevait du Carladez.

Cadre chronologique de l'étude

Le Carladez historique que nous venons de décrire dans sa configuration géographique du XIII^e s. s'inscrit dans une certaine perspective de continuité jusqu'à nos jours. La vicomté médiévale avait été érigée en comté en 1643, après sa fusion avec l'ancienne vicomté de Murat, au profit de Honoré II Grimaldi. Le souvenir de la terre et des vicomtes de Carlat est resté vivace, précisément au cœur du Carladez carolingien et féodal dans un triangle compris entre Carlat, Mur-de-Barrez et Vic-sur-Cère. Dans la mémoire populaire, un Carladez existe donc toujours.

Malgré cette relative continuité nous avons choisi de clore notre recherche à la fin du XIII^e s., en la débutant dans l'Antiquité bien avant la formation de la vicomté de Carlat. Nous avons donc retenu une option de "très longue durée" alors que les études comparables ne prennent souvent en compte que le haut Moyen Age et le Moyen Age, ou l'Antiquité et le haut Moyen Age. Initialement, dans le cadre de notre D.E.A. (1989), nous avons adopté une chronologie encore plus longue (de la Préhistoire au XV^e s.) afin de tenter de réaliser une estimation des "potentialités" des différentes périodes ; cette étude avait permis de montrer que le sud-Cantal n'est pas une terre vide d'hommes antérieurement au Moyen Age. Le thème général du Carladez ayant été retenu pour la présente thèse, le problème de la sélection de la période prise en compte s'est posé immédiatement. Une date "centrale" s'imposait : 839, première mention de Carlat à l'occasion de son siège par l'armée impériale, suivie par l'apparition dans les textes du *comitatus* de Carlat.

Ce simple fait nécessitait d'accorder une attention particulière au haut Moyen Age, et comment étudier cette période sans faire référence à l'Antiquité dans une région où l'on a montré la puissance des phénomènes de continuité ? La prise en compte de l'Antiquité -englobant l'âge du Fer récent comme dans le cadre de la *Carte Archéologique de la Gaule*- a permis d'aborder de façon dynamique la question du peuplement sur la "longue durée" même à travers le prisme déformant que constitue la seigneurie médiévale. La faiblesse quantitative et souvent qualitative, ne le cachons pas, des données recueillies pour les époques gallo-romaine et mérovingienne était compensée par leur caractère inédit.

Quant à la limite basse de la période traitée, nous l'avons fixée à la fin du XIII^e s. pour plusieurs raisons. D'une part, notre optique première est celle d'une histoire du peuplement dans une perspective évolutive ; or les textes comme l'enquête archéologique montrent que le peuplement rural actuel est fossilisé -à quelques exceptions près- depuis le XIII^e s. au moins. L'intérêt de poursuivre

cette étude au-delà de ce siècle aurait donc été tout relatif. D'autre part le XIV^e s. correspond pour le Carladez à une réelle rupture, due à la guerre de Cent Ans et à ses corollaires, alors que Carlat échappe à sa mouvance traditionnelle tournée vers le Rouergue. S'il faut absolument fixer une date "politique" nous retiendrons donc celle de 1304 où le Carladez échoit à la maison de Pons.

Méthodologie et documentation

Historiographie du Carladez : quelques jalons

Les études historiques sur le Carladez -ou l'ayant pris en compte- sont souvent anciennes et assez méconnues. De Froquières, au XVII^e s., retranscrit et analyse plusieurs actes disparus depuis -tout comme son manuscrit- dans un document appelé *De la vicomté de Carlat et de ses vicomtes* (conservé aux archives municipales d'Aurillac ? Aux archives départementales du Cantal ?). Puis au siècle suivant de Sistrières écrit un volumineux manuscrit intitulé *Histoire du país de Carladez* (A.D. 15, 101 F 3 et 101 F 4), sans oublier les auteurs de mémoires du XVIII^e s. dont l'un écrit que l'"on trouve des titres de la vicomté de Carlat depuis le huitième siècle et elle a été possédée pendant plusieurs siècles par les roys d'Aragon (...)'" (Arch. Palais de Monaco G 17 n°198).

Il faut ensuite attendre la fin du XIX^e s. pour trouver une approche synthétique et rationnelle de la vicomté de Carlat dans l'œuvre monumentale de Deribier du Châtelet (*Dictionnaire Statistique du Cantal*, abrégé *D.S.C.*, t.III p. 14-52, article de Sartiges d'Angles), où l'auteur s'attache avant tout à la généalogie des vicomtes et à l'histoire institutionnelle de la vicomté. Des indications complémentaires sont apportées par Bouillet (*Nobiliaire d'Auvergne*, abrégé *N.A.*, art. "Carlat").

Mais la contribution essentielle -et inégalée- est constituée par les deux monumentaux volumes des *Documents Historiques relatifs à la Vicomté de Carlat* (756 et 790 pages) publiés à Monaco en 1910 (abrégé *H.V.C.*). Les auteurs en sont Gustave Saige, archiviste de la Principauté, et le dernier comte de Dienne. Le travail mené à bien par eux et par leurs collaborateurs -dont on trouve trace dans les archives de Monaco- est colossal : des centaines d'actes sont publiés, dont une très importante série d'hommages du XIII^e s. sur pièces originales. Ce véritable cartulaire est complété par une synthèse historique de très grande qualité et un index remarquable d'exactitude et de précision. L'ampleur de cet ouvrage, qui reste encore pleinement utilisable aujourd'hui, a pu avoir pour effet de décourager toute tentative de recherche d'envergure sur le Carladez : tout était dit -ou presque-. En tous cas, la quasi-totalité des travaux postérieurs à cet ouvrage lui en sont fortement -voire uniquement- tributaires, à l'image de ceux du chanoine Joubert.

Si la recherche historique sur le Carladez à proprement parler s'est donc arrêtée en 1900, ce n'est pas le cas, fort heureusement, des études ayant trait à l'Auvergne méridionale et au Rouergue qui ont apporté leur contribution à celle du Carladez. La thèse de Léonce Bouyssou tout d'abord (1939-1946), consacrée à la région d'Aurillac au XV^e s. -y compris la majeure partie du Carladez- à travers les actes notariés, apporte en quelque sorte un complément chronologique aux travaux de Saige et Dienne en mettant en lumière continuités et ruptures après le XIII^e s. Puis Gabriel Fournier, dans le cadre de sa thèse sur la Basse Auvergne au haut Moyen Age (1962) a abordé la problématique de la

forteresse de Carlat à l'époque carolingienne. R. Monboisse, en 1966, s'est livré à une étude comparative des seigneuries et de la féodalité en Haute Auvergne au XIII^e s., l'idée-force étant celle d'un "ordre féodal" caractéristique de l'Auvergne méridionale. En 1984 le "Carladez vicois" a été étudié en détail dans une perspective d'archéologie du bâti mais aussi archivistique, avec un remarquable souci du détail et de la qualité des illustrations (*Inventaire Général (...) Canton de Vic-sur-Cère*, abrégé *Inv. Vic*). En 1987 la thèse novatrice de C. Lauranson-Rosaz sur l'Auvergne carolingienne permet de reconsidérer la généalogie des premiers vicomtes de Carlat. Enfin en 1990 la thèse de B. Phalip sur les châteaux en Haute Auvergne et Brivadois apporte des éléments archéologiques et historiques capitaux, recueillis dans le cadre de monographies détaillées, ainsi qu'une analyse renouvelée de la classe seigneuriale.

Quant à la partie rouergate du Carladez, elle a bénéficié des études de Miquel (1981) sur l'architecture castrale et de Bousquet sur la société féodale (1992), sans oublier la contribution de P. Bonnassie sur les forteresses du nord-Rouergue et du Cantal à travers le *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques* (1982) ni les remarquables travaux de F. de Gournay sur Conques (1988 et 1992) qui se poursuivent à l'heure actuelle.

Enfin, mentionnons la *Carte Archéologique de la Gaule - Cantal* (abrégée *C.A.G. 15*) qui vient d'être publiée (Provost et Vallat 1997) et à laquelle nous avons collaboré dans le cadre d'un échange de données fructueux.

Nous avons bien sûr dans une large mesure intégré le résultat de tous ces travaux qui avaient complété l'ouvrage de Saige et Dienne.

Corpus des sources écrites

Le corpus de base reste les *Documents Relatifs à la Vicomté de Carlat* qui ont permis la publication -ou la réédition- de l'essentiel des textes connus en 1900 touchant au Carladez en tant qu'entité féodale. Nous ne cachons pas que c'est lui qui nous a guidé tout au long de notre recherche ; sa richesse nous a incités à rédiger des monographies communales présentées sous la forme d'un répertoire des lieux habités -avec l'aide du précieux *Dictionnaire topographique du Cantal* de E. Amé (abrégé : Amé 1897)-. En second lieu nous avons utilisé le cartulaire de Conques publié par Desjardins (1879) dont une cinquantaine de chartes se sont avérées utilisables pour le Carladez après reconsidération de quelques localisations. Les grands cartulaires de Brioude (1863), Bonneval (1938), Saint-Flour (1910) et Beaulieu (1859) contenaient chacun une poignée de chartes concernant notre sujet, de même que les quelques documents épars relatifs aux abbayes d'Aurillac et de Montsalvy (Bouange 1899, Muratet 1843). Mentionnons également le petit cartulaire -méconnu- de Notre-Dame-du-Pont de Leynhac (1908) et le "cartulaire Beaumarchais" joint à l'*Histoire de la Guerre de Navarre* (1857). Des chartes isolées ont par ailleurs été publiées dans divers travaux touchant l'Auvergne, le Rouergue, le Lot ou la Lozère ; l'on en trouvera la liste *infra*.

Les sources manuscrites demeurées inédites pour la période prise en considération sont quasiment inexistantes : Saige et Dienne avaient fait procéder des inventaires de fonds d'archives et publié les documents encore inconnus. Nous avons toutefois effectué des recherches systématiques aux Archives départementales du Cantal et aux Archives du Palais de Monaco. Aux premières nous avons dépouillé en particulier le fonds des "notes Champeval", copies rapides de plusieurs centaines de chartes des XIII^e, XIV^e et XV^e s. demeurées inédites, ainsi que le fonds "Carlat". A Monaco nous avons pu consulter l'intégralité du fonds "Carlat", y compris les minutes de l'ouvrage de Saige et Dienne, ce qui nous a permis d'étudier toute une série d'hommages tardifs (XIV^e et XV^e s.) qui n'avaient pas été pris en compte en 1900.

Méthodologie de l'enquête archéologique

Afin de mener à bien une enquête archéologique aussi efficace que possible, nous avons eu recours à une méthode désormais classique inaugurée par G. Fournier (1962), préconisant la confrontation systématique des sources avec l'enquête sur le terrain ; méthode développée ensuite par E. Zadora-Rio en ce qui concerne la prospection proprement dite. Nous avons poursuivi ici l'application des principes utilisés dans le cadre de notre D.E.A. sur le canton de Montsalvy. En voici l'essentiel :

Après inventaire et analyse de toutes les sources archivées disponibles, quelle que soit leur nature, le travail sur le terrain a consisté en premier lieu en une enquête orale auprès de la Mairie et des habitants ; celle-ci s'est révélée souvent fructueuse, les paysans ayant une connaissance approfondie du terroir dans l'espace et dans le temps. Cette première enquête est complétée par une prospection au sol systématique comprenant le relevé graphique et photographique des structures visibles, ainsi que le ramassage du mobilier archéologique en surface. Dans certains cas, nous avons pratiqué une prospection au sol systématique même en l'absence de données antérieures ou de renseignements oraux, lorsque la topographie permettait de soupçonner une présence humaine ancienne. C'est le cas des sites perchés et des micro-terroirs particulièrement favorables à une activité agricole. Ce type d'enquête, menée commune par commune et en partie dans un cadre associatif (Association pour l'Etude de la Châtaigneraie cantalienne) a permis la collecte d'une masse de renseignements, souvent hétéroclites, qui ont ensuite été regroupés et synthétisés².

Il était bien sûr illusoire de prétendre faire une couverture exhaustive, même en travaillant en équipe, de plus du tiers du département du Cantal et des deux cantons de l'Aveyron que représentent nos 87 communes. Notre but premier a donc été de contrôler et compléter les données disponibles à l'issue de l'enquête documentaire et orale. Ceci a permis d'éliminer une part non négligeable des données en question et donc d'"assainir" le corpus de base. Des prospections sélectives dans la plupart des communes, mais aussi systématiques dans les communes de Leucamp et Ladinhas, ont permis de compléter ce corpus qui a ainsi pu acquérir une valeur statistique sur l'ensemble de la zone considérée. Pour dire les choses clairement, le résultat de cette enquête permet essentiellement de se "faire une

² Nous ne présentons ici que les données ayant pu être confirmées ou recoupées, à l'exclusion des renseignements fantaisistes et / ou invérifiables que nous avons tout de même consignés dans des notes de prospection.

idée" de la densité du peuplement des terroirs entre l'Antiquité et le Moyen Age central. Les enquêtes archéologiques de ce type -à quelques variantes près- sont banales depuis plus d'une dizaine d'années. Ici toutefois nous avons choisi de tenir en outre compte, et à toutes les phases de l'étude, des données toponymiques renvoyant au haut Moyen Age et à l'époque antique, toujours dans une démarche statistique d'observation des densités. Ce type de procédé paraît parfois obsolète, notamment lorsqu'il débouche sur des équations simplistes dans la lignée des travaux de Fustel de Coulanges. Mais il apparaît que si l'on résonne en termes de densité et non au cas par cas, les données toponymiques antérieures à la fin de l'époque carolingienne deviennent utilisables dans le cadre d'une approche globale, à l'échelle d'un terroir. Dans cette optique il convient bien sûr d'éviter les analyses *a silencio* : la transmission d'un toponyme nécessite une certaine continuité de l'occupation et est donc très aléatoire. Enfin ce qui vaut pour le Carladez -terroir de continuités s'il en est- ne vaut pas forcément ailleurs où les phénomènes de renouvellement toponymique peuvent avoir été beaucoup plus accentués.

Tonalité et finalité de l'étude

Il s'agit bien sûr d'un travail à dominante historique qui procède en grande partie de l'analyse du "cartulaire" publié en 1900 ; d'une manière générale, les sources écrites constituent l'essentiel de notre base documentaire. Cependant nous avons eu à cœur d'utiliser l'archéologie comme une source historique à part entière ainsi que de prendre en compte toutes les données disponibles sans préjuger de leur valeur : un fragment de *tegula* trouvé au sommet d'une montagne peut avoir un intérêt majeur dans une perspective d'histoire du peuplement. Dans cette optique de complémentarité, c'est l'analyse de chaque site -au sens archéologique du terme- qui est à la base de ce travail d'inventaire que nous avons voulu aussi complet que possible.

L'intérêt -peut-être dû en partie à notre activité professionnelle- que nous croyons devoir apporter à ces données a motivé l'élaboration de monographies rédigées recelant toutes les informations recueillies, par commune pour une plus grande commodité d'utilisation. Ces quatre-vingt sept monographies communales, dont le fil directeur est strictement chronologique, sont présentées selon un plan-type que voici :

- Superficie, démographie, altitude
- Milieu naturel
- Economie traditionnelle et données administratives

1. L'occupation antique

- 1.1. Toponymie
- 1.2. Voies de communication
- 1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

- 2.1. Toponymie
- 2.2. Voies de communication
- 2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

- 3.1. Voies de communication
- 3.2. Les châteaux
- 3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

3.4. L'habitat groupé

- Conclusion

Les illustrations qui complètent l'ensemble procèdent de la même intention : fournir un corpus de données aussi nombreuses que possible sans préjuger de leur prestige, de l'église romane au fragment de *tegula*. C'est dans cette optique de corpus que nous avons reproduit des documents publiés antérieurement.

La masse que représentent ces monographies, nettement supérieure à celle de la synthèse, se justifie à notre avis par la possibilité offerte de juxtaposer plusieurs niveaux d'analyse : le site, le terroir, la synthèse historique. C'est dans cette volonté d'aller du particulier au général que nous présentons ces monographies comme préalable indispensable à la synthèse. Un système de renvoi (matérialisé par le signe *) permet, inversement, de revenir de la synthèse vers les monographies.

L'autre principe que nous avons retenu est celui d'une analyse rigoureusement chronologique et même parfois évènementielle à laquelle nous avons subordonné l'analyse thématique ; ceci était rendu nécessaire non seulement par l'amplitude de la période étudiée mais aussi par la nature même de notre sujet : l'histoire d'un pays, y compris son histoire politique et institutionnelle, dans une perspective dynamique. Nous avons donc tenté d'élaborer une "histoire globale" en associant -ou en juxtaposant- les divers types d'approche de l'histoire antique et médiévale, des plus conservateurs aux plus "dans le siècle".

Abréviations

Abréviations courantes : références

AA.SS : *Acta Sanctorum*.

B.A.R.A. : *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*.

B.S.F.N. : *Bulletin de la Société Française de Numismatique*.

C.A.G. : *Carte Archéologique de la Gaule*.

D.S.C. : *Dictionnaire Statistique du département du Cantal*.

G.C. : *de Gloria confessorum*, par Grégoire de Tours.

H.F. : *Histoire des Francs* par Grégoire de Tours.

H.G.L. : *Histoire Générale du Languedoc*.

H.V.C. : *Documents Historiques relatifs à la Vicomté de Carlat*.

Inv. Vic : Inventaire topographique de Vic-sur-Cère.

L.C. : *La Châtaigne*.

L.M. : *Livre des Miracles de saint Julien de Brioude*, par Grégoire de Tours.

M. S.L.A.V. : *Mémoires de la Société des Lettres ... de l'Aveyron*.

N.A. : *Nobiliaire d'Auvergne*.

Pat. Lat ou *P.L.* : *Patrologie Latine*.

P.V. S.L.A.V. : *Procès-verbaux de la Société des Lettres ... de l'Aveyron*.

R.H.A. : *Revue de la Haute-Auvergne*.

R.I.C. : *Roman Imperial Coinage*.

RR.PP : Baudot, Chaussin et Dubois, 1939-1957.

V.G. : *Vita Geraldii*.

V.P. : *Vitae Patrum*, par Grégoire de Tours.

Abréviations courantes : divers

A.D. : Archives Départementales.
A.E.C.C. : Association pour l'Etude de la Châtaigneraie Cantalienne.
A.N. : Archives Nationales.
B.E.C. : Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
C.A.M.L. : Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc.
D.S.P. : Dérivées des sigillées paléochrétiennes.
G.R.H.A.V.S. : Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de la Vallée de la Sumène.
P.C. : Point culminant.
S.A.R.A. : Société Archéologique de la Région d'Aurillac.
S.R.A. : Service Régional de l'Archéologie.
T.C.M. : Touring Club de France
U.T.M. : Université Toulouse-Le Mirail.

ARNAC

Superficie : 2015 ha Démographie : 33 feux en 1709 Altitude : 620 m

● Milieu naturel : La commune d'Arnac est installée sur un plateau volcanique dominant au sud la vallée de la Maronne ; cette formation occupe tout le centre de la commune, la périphérie possédant un sous-sol schisteux. La zone volcanique (chef-lieu et alentours) offre un relief quasi plan, autour de 600 m d'altitude. La partie ouest (Selves / Saint-Rouffy) offre un relief beaucoup plus tourmenté et très boisé, dont l'altitude s'abaisse du sud (650 m) vers le nord (572 m à Saint-Rouffy), formant un éperon schisteux dominant la Maronne.

Le couvert forestier est très développé, à l'exception du plateau d'Arnac.

● Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale d'Arnac constituait l'extrémité ouest-ouest de la vicomté de Carlat, au contact de la vallée de la Maronne qui marquait le début des possessions méridionales du monastère de Mauriac. L'économie traditionnelle reposait sur quelques terrains agricoles au centre de la commune ainsi que de petites châtaigneraies, mais l'essentiel de la surface était occupé par des terres destinées au pacage des moutons.

Durant la Révolution, il fut projeté de rattacher la commune d'Arnac à celle de Saint-Santin. Ce projet ne fut pas réalisé et au contraire, entre 1831 et 1836, le territoire de la commune fut doublé grâce au rattachement du secteur de Saint-Rouffy (comm. Saint-Santin), Cavanhac et Uzols en partie (Saint-Santin).

Communes limitrophes : Pleaux, Saint-Martin-Cantalès, Saint-Illyde, Saint-Santin, Cros-de-Montvert.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Arnac (*Arnos + acum*), anthroponyme Gaulois (Dauzat 1939 p.250).
- Carsac (?), microtoponyme à proximité d'Arnac (Cad. XIX^e s. Saint-Santin, E411), (*Carcus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.150), ou *Carisius + acum* (Morlet 1985 p.57).
- Cavarnac (?) (*Cavannus + acum* ?), anthroponyme latin (?), mais peut dériver aussi de "*Caput Arnacum*" (Dauzat 1939 p.263).
- Marcenat (*Marcenus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.432), ou plutôt *Marcianus + acum* (Morlet 1985 p.128).
- Massac, microtoponyme près de Selves (Cad. XIX^e s. Saint-Santin A 749), (*Massius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.421).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

- Environs d'Arnac.

En 1933 fut découverte "*dans un bois*" une pièce d'or représentant à l'avant une tête de profil tournée à droite, au revers un cheval galopant à droite avec entre les pattes une triskèle et au-dessus du dos un fleuron dont seule la partie inférieure est conservée (*R.H.A.* 1935 p.229). L'auteur attribue cette monnaie à "*la dernière époque du monnayage Gaulois*". Il s'agit d'un statère Arverne type LT, XII, 3722. Un bronze gaulois du type du trésor du Vaubry a également été découvert (*C.A.G.* 15).

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

- Une "*strata publica*" confronte la vigne d'Arnac, en 918 et 930 (Cart. Conques n°6 et 391).

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Arnac.

En 918 Bernard I de Carlat cède à Conques "*ni pago Arvernico, in aro que vocatur Rocolas, hoc est vinea mea quae dicitur Darna qui michi justissime per conquistum obvenit*" (Cart. Conques n°391). Cette parcelle est confrontée par une "*voie publique*", une vigne Saint Santin et une terre Saint Sauveur (Pleaux), ainsi qu'une autre vigne appartenant à un certain Bernard, "*habet ipsa vinea fines vel confrontaciones : de superiori fronte strata puplica, de uno latus vinea Santini et Eliani et Matfredi, de alio latus vinea Bernardo, de subteriore terra sancti Salvatoris*". La donation de la "*vinea mea quae vocatur Darna*" est confirmée en 930 (Cart. Conques n°6). Il semble bien s'agir d'Arnac, et non d'un hameau disparu commune de Glénat (cf. Saint Santin Cantalès) (variante du n°6 par rapport au n°391 : "*(...) de imo latus vinea Sancti Santini*").

- La Gineste.

Elle semble être mentionnée en 917 dans le cartulaire de Beaulieu (Cart. Beaulieu n°CLX : "*In vicaria Rofiacense, in villa quae dicitur Genestedo vel Genestro mansum quem Geraldus tenet, et alium mansum ubi Bernardus manet, et alium mansum ubi Romnaldus manet (...) cum omnibus ad se pertinentibus, id est pratis, pascuis, silvis, adjacentiis, aquis aquarum vel decursibus, quaesitis vel adinquirendis (...)*"). Un manuscrit contient "*vicaria Asnacense*" au lieu de "*Rofiacense*" (Cart. Conques n°CLX p.223). Est-ce un lapsus du copiste pour Arnac ? Le Bernard est-il celui de la charte de 918 ?

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est visible autour du chef-lieu.

3.2. Les châteaux

- Pouls.

Pouls apparaît dans les textes en 1251 dans l'hommage de Durand de Montal à Hugues IV de Rodez, vicomte de Carlat : "*castrum de Pol pro indiviso cum nobili viro Ramundo de Monte Alto, consanguineo meo*" (H.V.C. II-23). En 1267, le "*castro et mandamento de Pol*" est cité par Petrus d'Artigas comme confront au "*castrum*" de Saint Christophe (H.V.C. I-74). La même année Petri d'Albars, *domicellus*, coseigneur du château de Saint Christophe, cite lui aussi comme confront à ce dernier le "*castro et mandamento de Pol*" ainsi qu'une "*terra Beati Geraldii de Aurelhaco*" (H.V.C. I-76), qui doit se situer à l'est de la Maronne. Le texte de 1251 précise que la forteresse est rendable lors de toute mutation du seigneur ou du vassal, mais doit être rendue sans détérioration à la suite d'une guerre comtale éventuelle. En 1281 Durand de Montal dans la charte de franchises de Laroquebrou mentionne le "*castrum de Pol*" comme mandement en limite de la châtellenie de Laroquebrou (Grand 1902 p.216). En 1283 Durantus de Monte Alto renouvelle son hommage à Carlat pour "*totum quod habemus et possidemus in castro de Pol pro indiviso cum nobili viro Raimundo de Monte Alto, consanguineo meo*" (H.V.C. I-178).

En 1302 un certain noble Géraud Bec était coseigneur de Pouls et un certain noble Jacques de Prallat aurait fait hommage d'une part du château à Carlat en 1329 (D.S.C. t.I p.90). Cette année-là Géraud de Montal renouvelait son hommage à Carlat pour le "*castrum de Poul, in medietate, ut predecessores sui consueverunt*" (H.V.C. II-95).

Malgré ces lignages secondaires, les Montal restent maîtres de Poul jusqu'à la fin du Moyen Age (Amé 1897 ; D.S.C. t.I p.90). En 1470 il existait un château, une tour et des bois (*ibidem*) ; une tour et des ruines de bâtiments subsistaient au XVII^e s., constituant trois châteaux distincts (*ibidem*). La microtoponymie est éloquente (Cad. XIX^e s. Saint-Santin E) : 183, "*Lort de la Tour*" ; 184, "*Le rocher*" ; 188 "*Roc du Castel*" ; 189, "*La Croux*" ; 203, "*Dubalat*" ; 266-67, "*Pré et bois de Saint Georges*" ; 314-15, "*Bois du Castel*".

B. Phalip (1990 p.934-935) a étudié le site : "*Les châteaux sont situés dans une boucle de la rivière de la Maronne à l'endroit où l'éperon rocheux étroit de Savalaure se raccorde au reste du plateau (...). Un fossé naturel qui coupe l'éperon du plateau est occupé par les restes de deux bâtiments rectangulaires le long du chemin qui mène à Savalaure. Plus au nord toujours sur le côté est du chemin se voit un rocher enveloppé de restes de maçonneries à l'ouest, taillé en terrasses à son sommet et à l'est. Les parements ont disparu, mais le blocage laisse voir des pierres disposées en arêtes de poisson*". Les ruines s'étalent sur la crête de l'éperon. L'auteur compare ce site de coseigneurie aux tours de Merle. D'après Calle (1912 p.166), un château aurait relevé directement de Montal, la "Tour de Poul" aurait appartenu à la famille de Bec, un troisième à la famille de Biarc (?). L'auteur parle de la présence de souterrains, de la découverte de "*monnaies anciennes*" et de légendes relatives à la cloche du château.

Nous avons prospecté le site à la suite de B. Phalip. Deux rochers, éloignés de quelques dizaines de mètres, sont couronnés de restes de maçonneries, dont des ensembles de blocages de lauzes de schiste liés au

mortier de chaux disposés en arête de poisson, mais aussi des éléments épars de moyen appareil, soit une architecture typique du XIII^e s. Le fossé barrant l'éperon nous paraît être au moins partiellement artificiel.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Brousses n'apparaît qu'à la fin du Moyen Age, "*Mansus de Brossas*", où il relève à l'époque de Saint-Santin (Amé 1897 p.78). Il s'agit sans doute d'une formation antérieure. Un souterrain médiéval contenant des céramiques y a été découvert en 1982 (Archives musée archéologique d'Aurillac). Il comporte deux galeries dotées de niches et de cellules latérales (B.A.R.A. n°2 p. 56-57). Ce souterrain est en relation avec l'habitat de surface.

- Cavarnac est attesté en 1316, "*Cabarnas*" (Amé 1897 p.84). A noter à proximité des microtoponymes "*Saint-Santin*" (Cad. XIX^e s. F383 à 385) qui témoignent de son ancienne appartenance.

- Près de La Gineste se trouvent des microtoponymes "*Issards*" (Cad. XIX^e s. B158 sq.).

- Marcenat aurait donné son nom à une famille éponyme attestée depuis le XII^e s., dont Guillaume de Marcenat, bailli de Carlat en 1285 (D.S.C. t.I p.90). G. de Marcenaco paraphe un hommage à Carlat en 1283 (H.V.C. I-178).

- Progiés : l'"*affarium de Prossiert*" n'apparaît qu'à la fin du Moyen Age, mais il s'agit sans doute d'une création antérieure (Amé 1897 p.395).

- Raynal, anciennement paroisse de Saint-Santin, apparaît à la fin du Moyen Age : "*Mansus de Raynal*" (Amé 1897 p.409).

- Sacède (anciennement paroisse de Saint-Santin). Un certain Jacques de Prallat en était seigneur en 1309 (D.S.C. t.V p.276). En 1316 est cité le "*Mansus de Serasceyda*" (Amé 1897 p.440). En 1337, le hameau appartenait à Armand de Prallat, seigneur de Pouls (D.S.C. t.I p.90). Le "*Mansus de Caracereda*" est attesté ensuite en 1329, où il se situait dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.98).

- Saint-Rouffy n'apparaît qu'en 1402 "*Sanctus Rofinus*", puis est qualifié de "*Mansus Sancti Roffi*" (Amé 1897 p.456). Il s'agit d'une déformation de "*Rufinus*", martyr italien. Une chapelle a existé à cet endroit, disparue avant le XVIII^e s. (*ibidem*) ; la toponymie en a conservé le souvenir : "*La Capelloune*" (Cad. XIX^e s. Saint-Santin A169-170, 174), "*Ort du prieur*" (Cad. XIX^e s. Saint-Santin A317 sq.).

- Salvalaure apparaît en 1316 : "*Se[l]valaura*" (Amé 1897 p.468) ; cette appellation dérive du toponyme "*Silva*". A signaler dans les environs de nombreux toponymes "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. E 15 à 19, 37, 157, 206, 419). Le hameau appartenait à A. de Prallat en 1337 (D.S.C. t.I p.90).

- Selves n'apparaît qu'à la fin du Moyen Age "*Mansus de Silva*", mais il s'agit sans doute d'une création antérieure (Amé 1897 p.470). Les microtoponymes "*selve*" sont très nombreux (Cad. XIX^e s. Saint-Santin A193 sq., 504 sq., 668 sq. ...). A noter également un microtoponyme "*Lartegue*" (Cad. Saint-Santin XIX^e s. A 562) et un "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. B 186).

- Vabre : le "*Mansus de Vabre*" apparaît dès 1316 ; ce n'est plus qu'une "*bordaria*" à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.503).

3.4. L'habitat groupé : le bourg d'Arnac

En 1270 Jean et Rigaud de Mauriac reconnaissent à Carlat ce qu'ils possèdent "*in parochia d'Arnac*" (H.V.C. I-103). "Arnac" apparaît ensuite en 1275 dans le testament de Bertrand de Montal ; les formes "*Arnacum*" et "*Arnatum*" sont attestées aux XIV^e et XV^e s. (Amé 1897 p.14). Le bourg est resté dans la mouvance des Montal jusqu'à la fin du Moyen Age (*ibidem*). On connaît des recteurs à Arnac depuis 1347 seulement (D.S.C. t.I p.89).

D'après Deribier (*ibidem*), l'église était à l'origine une simple chapelle, dédiée à la Nativité de la Vierge puis à Saint Laurent (Amé 1897 p.14), "*réparée, allongée, devenue prieuré au XV^e s. à la nomination de Saint-*

Flour." Cette église a été entièrement démolie et rebâtie dans le courant du XIX^e s. Le plan cadastral ancien montre un édifice à plan-*cella* flanqué d'une chapelle latérale et d'un cimetière demi-circulaire (Cad. XIX^e s. A712-714). Les maisons s'égrènent au nord et au sud de l'église, le long du chemin traversant le bourg. Celui-ci est implanté (cf. *supra*) au centre d'un vaste plateau volcanique.

* * *

Le terroir volcanique d'Arnac, qui domine les gorges de la Maronne, semble avoir été peuplé densément à l'époque antique si l'on se réfère à la toponymie et à la découverte d'une monnaie gauloise.

Arnac est attesté au X^e s. en tant que domaine viticole appartenant à Bernard I de Carlat, en limite de la *vicaria* de Roufiac, dont La Gineste pourrait constituer l'extension la plus méridionale. D'après la Charte de Conques, Arnac était alors un terroir viticole, traversé par une "*strata publica*".

Au XIII^e s. Arnac est constitué en paroisse, peut-être depuis peu. La région est entièrement contrôlée par la famille de Montal ; le peuplement apparaît concentré autour d'Arnac. Néanmoins des zones forestières périphériques subsistent.

Au XIX^e s. s'y ajouteront les zones forestières enlevées à Saint-Santin qui donnent à l'heure actuelle à Arnac la densité de toponymes "Selves" et "Issarts" la plus importante du Carladez. La presqu'île schisteuse de Salvalaure à l'extrême nord de la paroisse, face aux possessions de Mauriac, était le siège d'une coseigneurie importante comprenant plusieurs "*castra*" juxtaposés, comme à Lastours de Ladinhac ou à Toursac. C'était une petite châtelainie possédée pour l'essentiel par les Montal de Laroquebrou et rattachée à cette dernière châtelainie. Le contrôle drastique effectué par Carlat sur Pouls est perceptible à travers les multiples hommages rendus du XIII^e au XIV^e s., les Montal se comportant en vassaux loyaux vis-à-vis de la vicomté, ainsi que les deux lignages secondaires de Pouls. Pouls était en effet géographiquement un poste avancé de Carlat face à la grande seigneurie ecclésiastique de Mauriac. Son origine est vraisemblablement antérieure au XIII^e s. si l'on prend en compte la topographie des lieux.

Nous pensons qu'Arnac est une paroisse de formation tardive postérieure l'an Mil démembrée de celle de Saint-Santin, située au sud.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg d'Arnac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Hameau de Selves. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Hameau de Saint-Rouffy. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Topographie du souterrain de Brousses. Usse / S.A.R.A.

Fig. 5 . Galerie du souterrain de Brousses. Usse / S.A.R.A.

Fig. 6 . Eperon du château de Pouls. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . L'un des rochers de Pouls. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Détail des maçonneries (blocage en *opus spicatum*) subsistantes de l'un des châteaux de Pouls. J.-L. Boudartchouk.

ARPAJON-SUR-CERE

Superficie : 4767 ha Démographie : 320 feux en 1709 Altitude : 613 m

● Milieu naturel : La commune d'Arpajon est installée au sud - est du bassin d'Aurillac, dans une cuvette vallonnée qui borde la Cère. Dans la partie sud de la commune, le bassin sédimentaire cède la place au massif schisteux de la Châtaigneraie : l'altitude s'élève rapidement (715 m à Senilhes) et le relief devient tourmenté (alternance de crêtes rocheuses et de vallons profonds).

Au contraire, la partie Nord de la commune d'Aurillac offre un relief quasiment plan et un paysage ouvert. Le bourg d'Arpajon est installé sur une éminence dominant la Cère, au pied du Puy de Vaur (alternance de formations volcaniques et sédimentaires). La plaine d'Arpajon est située autour du confluent de la Cère, de la Jordanne et du Mamou.

● Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale d'Arpajon était comprise dans le Carladez, à l'exception de la seigneurie de Conros qui relevait d'abord de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac. L'économie traditionnelle était dominée par l'agriculture intensive rendue possible par la faible altitude, le sous-sol sédimentaire très fertile ainsi que le relief peu accidenté, du moins dans la partie nord. Une véritable activité commerciale est attestée dans le bourg, avant la Révolution. Le couvert forestier est absent de la partie nord de la commune, mais il est en revanche très développé sur les reliefs schisteux du sud.

Communes limitrophes : Aurillac, Ytrac, Roannes, Prunet, Labrousse, Vézac.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque antique le bassin d'Aurillac-Arpajon fait l'objet d'une occupation humaine intense : des silex moustériens ont été découverts par Boule près d'Arpajon (*H.V.C. II* p.XXII), ainsi que d'importantes séries néolithiques (Aymar, *R.H.A.* 1912 p.55 sq.), témoignant d'une importante mise en valeur du bassin d'Arpajon à cette époque. Ces industries sont partiellement conservées au musée archéologique d'Aurillac. Par ailleurs, un bracelet en bronze du Bronze final - I^{er} âge du Fer a été découvert près d'Arpajon (dépôt ? *tumulus* ?) (*R.H.A.* 1910 p.136 sq.), de même qu'une hache à talon du Bronze moyen (musée d'Aurillac) trouvée à Verméjo sur la limite communale avec Prunet.

1.1. Toponymie

- Ariac (*Arius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.26), toponyme disparu.
- Boussac (*Buccius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.256).
- Brouzac (*Broccius + acum*), anthroponyme gaulois latinisé (Dauzat 1939 p.255).
- Carbonnat (*Carbonius + acum*), anthroponyme latin employé adjectivement (Morlet 1985 p.54).
- Carnejac (*Carnisius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.261).
- Carsac (*Carcus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.150).
- Crespiat (*Crispius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.265).
- Donazat, hameau cité au XIX^e s. (*Donatius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.250).
- Ganhac (*Gannius + acum*), anthroponyme gallo-romain (Dauzat 1963 p.308).
- Jodergues (*Judocius + anicum*), anthroponyme latin (Dauzat 1985 p.109).
- Lentat (?) pourrait dériver de *Lentius + acum* (Morlet 1985 p.118).
- Maussac (*Mausius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.139).
- Senilhes (*Senilia + acum*), anthroponyme latin féminin (Dauzat 1939 p.236).

1.2. Voies de communication

- Voie Nord - Sud en provenance de Prunet : L'itinéraire médiéval attesté au XIII^e s. comme "*strata publica*" (cf. *infra*) venant de Montsalvy et Prunet passait au pied de Senilhes, dans la plaine du Cambon (nécropole antique) puis franchissait la Cère avant de se diriger sur Arpajon, puis Aurillac.
- La voie Nord - Sud en provenance de Marcolès, "*strata publica*" au XIII^e s., franchissait elle aussi la Cère au pont de Cabrières et se dirigeait vers Arpajon, via le Bousquet (nécropole antique).
- Voie Est - Ouest en direction de la vallée de la Cère, vers Ytrac et Vic (cf. monographies correspondantes) : cet itinéraire débouchait dans la plaine d'Arpajon.
- Voie Nord vers le Pont de Mamou (nécropole ?) et Aurillac : ce chemin, identifié par E. Amé comme la "*Voie de Figeac à Massiac par le Col de Cabre*" (Amé 1897 p.VIII) remontait vers la vallée de la Jordanne.

Arpajon se situe donc à un carrefour de voies antiques secondaires, dont deux au moins sont vraisemblablement longées par des nécropoles.

1.3. Découvertes archéologiques

Les découvertes de mobilier antique se succèdent dans le terroir d'Arpajon depuis le milieu du XIX^e s.

- La nécropole de l'"enclos Larmandie", découverte entre 1836 et 1841 correspond peut-être approximativement à la parcelle 175 du cadastre actuel -section du bourg-, le long de la rue du Lieutenant Goby (Scherding 1989 ; Scherding *et alii* 1990). Ce site est connu par le "Rapport Dubuisson" publié dans les *Tablettes Historiques de l'Auvergne*, 1842 p.83 sq. En voici le texte :

"Chapitre Ier.

Monnaies ou médailles.

1° Deux médailles gauloises, dont une, assez bien conservée, a pour type une tête à cheveux bouclés ; pour légende, quelques lettres peu apparentes, et pour revers, un cheval au galop, avec quatorze zéros contigus, rangés en ligne à l'exergue.

2° Deux petites médailles consulaires, en argent, des familles Muscia et Postumia, plus, six autres médailles consulaires ou gauloises en cuivre, petit bronze.

3° Un fragment de médaille de César, dictateur, en argent, mais fruste ; une médaille de Tibère, et une autre de Cestianus ?, en argent, bien conservées.

4° Trois médailles avec l'autel de Lyon, consacré à Rome et Auguste, par soixante nations gauloises. Ces médailles ont pour type la tête laurée d'Auguste, et au revers, comme nous l'avons dit, un autel entre deux colonnes surmontées de Victoires, qui portent elles-mêmes d'autres Victoires et des palmes, avec deux génies sur la face de l'autel, supportant une couronne placée entre deux pins.

Autres médailles, moyen bronze, de la colonie de Nismes, une des colonies espagnoles ; d'autres de Faustine la mère, de Claude, de Faustine la jeune, de Titus, de Domitien, de Nerva, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Septime Sévère, et de Sévère Alexandre, plus deux autres médailles du plus petit module de Tétricus père et fils.

Toutes ces monnaies ou médailles sont bien conservées et couvertes de ce vernis antique, naturel et inimitable, nommé patine, qui les embellit, au lieu de les dégrader, ce qui les rend d'autant plus précieuses pour les amateurs numismatistes.

5° Trois médailles, petit module, de Gallien, Salonine, sa femme, et Probus, en mauvais argent ou seulement saucées, ignobles et mal frappées, témoignant l'état de décadence où l'art monétaire était parvenu à cette époque.

6° Trente médailles, moyen bronze, dans un état plus ou moins fruste, et un petit anneau réputé monnaie.

7° Médaille ou amulette percée, déformée et altérée par un commencement de fusion, ayant été probablement jetée dans le bûcher funèbre de celui qui la portait.

8° Plusieurs fragments de monnaies, partagées à dessein, pour en faire des demies et des quarts.

Chapitre II.

Bijoux et petits instruments de toilette, de bain, etc.

9° Petit buste ou figurine, en ronde bosse, mauvais argent, ayant un petit anneau sur le sommet de la tête, pour l'adapter à un collier.

10° Quatre agrafes ou fibules, en cuivre, de diverses formes et couvertes de patine ; deux pinces à épiler ou épilatoires (Voyez pl. 5, fig. 12 et 13) ; un passe-lien (même pl., fig. 14) ; de longues épingles pour redresser, étager, soutenir et fixer les cheveux ; quatre graphium ou styles (même pl., fig. 5) ; et de nombreux fragments d'autres petits instruments dont il est difficile de préciser la forme et l'usage.

11° Un beau fragment, en cuivre très-oxydé, d'une poignée de cassette ou de tiroir (même pl., fig. 9) ; une clochette en bronze, ayant la forme d'une fleur à quatre pétales ; deux strigilles, ou raclettes, en cuivre, instruments de bain servant à nétoyer la peau (même pl., fig. 10) ; des cure-oreilles (même pl., fig. 16 et 17) ; deux fragments d'une chaînette en cuivre, artistement tressée, et deux cuillers en plomb de forme antique (même pl., fig. 11.).

12° Un manche, en cuivre, de petit poignard ou de couteau de sacrifice, auquel est adhérente une partie de la lame, en fer très-oxydé ; ce manche, d'une forme élégante, paraît avoir été garni en pierres de couleur, ou plutôt d'incrustations en émail (même pl., fig. 5) ; une bulle, en cuivre très-oxydé, ou médaillon, qui servait à renfermer des parfums, et que les jeunes Romains consacraient au dieux Lares, après les avoir portés en colliers jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

Chapitre III.

Statuettes et figurines en terre cuite blanche.

13° Douze petites statues de Vénus sortant de la mer, ayant deux décimètres de hauteur environ, piédestal compris, provenant de différents moules, de formes plus ou moins élégantes.

La déesse de la beauté est représentée nue, debout sur un piédestal hémisphérique, ayant les cheveux partagés sur le front, descendant de chaque côté sur les tempes, cachant les oreilles, puis noués derrière la tête, et partie tombant sur le cou et les épaules (Voyez pl. 4, fig. 2.).

La main droite de la déesse, relevée à la hauteur de la joue, tient quelques mèches de cheveux ; tandis que le bras gauche tombe naturellement le long du corps, la main tient quelques plis d'un peplum ou voile, placé sur la console qui lui sert d'appui.

14° Deux statuettes de Minerve, dont une entière et bien conservée, ayant 23 centimètres de hauteur, piédestal et cimier compris, représentée debout, casque en tête, la poitrine recouverte de la redoutable égide, sur laquelle on peut distinguer la tête de Méduse, hérissée de serpents entrelacés ; la main gauche repose naturellement sur un bouclier ovale, dressé sur le piédestal contre la jambe gauche, tandis que la main droite est relevée à la hauteur du cou pour s'appuyer probablement sur sa lance (Voy. pl. 4, fig. 1^{re}.).

La déesse porte une tunique à manches courtes, serrée à la taille, au cou et aux bras, descendant jusqu'à mi-cuisse, avec une autre longue tunique au-dessous, à plis nombreux.

Plus simple et modeste dans son attitude et dans son maintien que fière et majestueuse, Pallas est ici représentée le front doux et calme, la tête un peu inclinée en avant, comme disposée à écouter avec bienveillance les prières et les vœux qui lui sont adressés.

15° Quatre statuettes de Vénus, de 13 centimètres de hauteur, en tout semblables à celles ci-devant décrites, mais ayant la tête mitrée, pour représenter quelque impératrice, Faustine la jeune peut-être, ces sortes de comparaisons et de représentations étant très-communes vers ce temps de l'empire romain.

16° Quatre bustes représentant une très-jeune femme, la poitrine et les épaules découvertes, les cheveux artistement bouclés, nattée et relevés, tenant de ses deux mains, contre son sein, un jeune lapin, petit quadrupède doué d'une grande vertu prolifique et adopté en conséquence comme symbole de la fécondité. (Voy. pl. 4, fig. 7.).

17° Une statuette représentant un petit garçon et une petite fille, qui se tiennent embrassés côte à côte, enveloppés dans la même tunique et couverts du même manteau, dont les coins relevés viennent former un gros nœud sur le devant, un peu au-dessous de la ceinture.

Il est à regretter qu'on n'ait trouvé que deux fragments de cette figurine, qui, étant restituée, pourrait avoir 14 centimètres de hauteur sur cinq de largeur.

L'un de ces deux fragments présente le derrière des têtes des deux enfants, leurs bras et leurs mains mutuellement placés sur les épaules l'un de l'autre, tandis que l'autre fragment n'offre que la partie antérieure des jambes, cachées par la tunique, et la pointe des quatre petits pieds de ce groupe intéressant.

19° [Sic] Une tête de jeune pâtre ou d'esclave, riant et coiffée de la cucule (Voyez même pl., fig. 3.). Autre tête entièrement semblable, mais nue et absolument rasée.

Plus deux autres têtes de Romains, ignobles et sans caractère prononcé.

20° Quatre bustes d'impératrices parées de la mitre, (même pl., fig. 6), dont l'un, très-petit et d'une bonne exécution, n'est que la répétition de la tête de la petite Vénus. (Art. 15.).

Plus, cinq bustes de matrones romaines coiffées du calathus ou en cheveux, et trois bustes de jeunes Romains de figures très-distinguées. (Voyez pl. 4, fig. 8.).

21° Une tête de jeune taureau, et quatre têtes de chevaux, de diverses grandeurs (Voyez pl. 5, fig. 1^{re}.).

22° Quinze figurines de chiens et une seule de chienne, à poil ras, museau pointu et oreilles droites, qui paraissent représenter le canis laconicus, ayant quelques rapports avec le renard ; un seul de ces petits chiens est couché, les autres sont assis, et ont tous un collier avec un grelot (Voyez pl. 4, fig. 4 et 5.).

23° Douze petits coqs d'espèces et de grandeurs diverses, bien caractérisés, les uns portant la tête haute et fière, les autres ayant la tête basse, le corps allongé, dans cette attitude animée de coqs antagonistes, le plus souvent rivaux, prêts à s'élancer et à frapper du bec et de l'ergot (Voyez pl. 5, fig. 3 et 4.).

Plusieurs espèces de poules (Voyez pl. 5, fig. 2), quelques oiseaux de proie ayant un collier, des oies, des paons (même pl., fig. 6 et 8), et autres oiseaux peu faciles à reconnaître (même pl., fig. 7.) (1).

Chapitre IV.

Poteries romaines et briques.

24° Grande quantité de fragments de poterie, terra campana, de vases anaglyphes, ornés de reliefs très-déliés, de dessins variés en arabesques, festons, guirlandes, avec des figures de sacrificateurs, de guerriers, de petits amours, d'animaux fantastiques, griffons et autres ; des cerfs, des chiens, des lièvres ou lapins, etc.

Plusieurs de ces fragments portent pour cachet les noms des artistes potiers, Jasius, Pudinis, Moxius, et autres noms illisibles, ou simplement indiqués par des lettres initiales.

25° Une petite urne lacrymatoire en verre vernissée et fracturée, un guttus bien conservé, en terre cuite blanche, moulé en forme de pomme de pin. Quatre patères ou coupes dans lesquelles on recevait le sang des victimes ou des liquides servant aux libations, plus, deux petites lampes sépulcrales, dont une en argile rouge.

26° Un *simpvium* ou *simpulum*, vase sacré dans lequel on versait le vin servant aux premières effusions.

Et un *discus*, bassin plat ou assiette, servant à recevoir les entrailles des victimes.

27° Plusieurs fragments de cous de bouteilles en terre, lagènes ou lécythes, autres fragments de cyathes ou vases à boire, plusieurs cous à deux anses, ayant 31 centimètres de longueur sur 15 de diamètre, provenant d'amphores.

28° Plusieurs carreaux en brique, ayant 2 décimètres en carré sur 7 centimètres d'épaisseur, trouvés avec des briques à rebord, de celles nommées *lateres pentadorum*, à cause de leur longueur, qui était de cinq palmes, revenant à 368 millimètres et un quart.

29° Le corps d'une urne cinéraire (le cou ayant été fracturé), trouvé rempli de cendres, de terre avec quelques charbons, et une dent de cheval terminée en pointe, ayant 46 centimètres de hauteur sur 25 de diamètre.

Ce fragment d'urne sépulcrale, le plus considérable qui ait été trouvé, a été déposé au cabinet de la ville par M. Larmandie, avec les deux meules d'un moulin à bras en trachyte, ayant 42 centimètres de diamètre sur 10 centimètres d'épaisseur, dont l'une est presque usée.

30° Et enfin, dans le terrain défoncé, il a été trouvé de plus huit ou dix meules de moulin à bras en trachyte et de même dimension que celles déposées au cabinet.

Ainsi se compose la collection de la majeure partie des objets antiques découverts à Arpajon jusqu'à 1841 ; elle pourra s'accroître, puisque, dans divers endroits de cette localité, on fait, de jour en jour, quelques découvertes nouvelles. Dans nos excursions, nous avons été quelquefois frappés du retentissement bien prononcé de nos pas sur le sol, aux environs de la maison de M. Magnes, située à la base du Puy Gioli ; nous sommes à peu près certains qu'il existe une cavité au-dessous de ce sol ; espérons que des fouilles nous mettront un jour sur la trace de quelques antiquités plus intéressantes.

Ce mobilier est conservé en partie au musée archéologique d'Aurillac, la majorité étant détenue à l'heure actuelle par des collectionneurs (Scherding 1989 ; Scherding *et alii* 1990).

Il est difficile d'interpréter les découvertes du XIX^e s. La chronologie du site est donnée partiellement par les monnaies. La série débute par deux monnaies "gauloises", puis trois monnaies d'Auguste, un as de Nîmes ... les monnaies impériales représentent les principaux empereurs, des Julio-Claudiens aux Antonins. Les monnaies les plus récentes appartiennent aux "Empereurs Gaulois" Tetricus père et fils (troisième tiers du III^e s.). Il semble donc que l'occupation du site soit à situer entre le début du I^{er} et le courant du III^e s.

La nature du site paraît être funéraire si l'on suit les descriptions de Dubuisson qui parle d'"urnes cinéraires", de "cimetière ancien". Les très nombreuses statuettes en terre blanche de l'Allier (plus de soixante), recueillies pour la plupart en bon état de conservation attestent -à notre avis- d'un site cultuel, ce type d'objet étant souvent présent, à titre d'offrande, dans les sépultures des I^{er} - II^e s.

Parmi les types les plus fréquents découverts à Arpajon figurent Vénus anadyomène, Minerve, des bustes féminins et masculins dont un revêtu du *cucullus*, un *risus*, des chiens assis, coqs, poules, chevaux, colombes ... Cet ensemble constitue la plus importante série de statuettes en terre blanche découverte en haute Auvergne. Les *unguentaria* en verre avaient eux aussi sans doute une destination funéraire. Néanmoins la présence d'objets usuels, notamment destinés à la toilette, et surtout de nombreuses meules à bras montrent qu'il peut aussi s'agir d'un site d'habitat.

La céramique sigillée découverte par Dubuisson pourrait appartenir en partie aux ateliers du groupe de Lezoux.

Quoi qu'il en soit, l'abondance inhabituelle de statuettes en terre blanche bien conservées atteste l'existence d'un site cultuel, sans doute à vocation funéraire. Faut-il y voir la nécropole principale d'Arpajon, qui fut vraisemblablement chef-lieu de *pagus*, située en périphérie de l'agglomération ?

- La nécropole du Bousquet ("Martres", en bordure de chemin, Cad. XIX^e s. D 187).

En 1899 eut lieu la découverte fortuite de sépultures du haut - empire (Aymar, *R.H.A.* 1899 p.37 sq.) : "En labourant la terre des Issards (n°106 Sect.D), le fermier (...) ramena avec le soc de la charrue une pierre de forme rectangulaire, percée au centre d'un trou rond (...). On mit au jour une seconde pierre de forme identique et des fragments de verre. On se trouvait en présence d'une sépulture gallo-romaine composée de deux pierres superposées recouvrant une urne cinéraire brisée (0,6 x 0,3 x 0,2). L'urne en verre de couleur verte (...) représentait une carafe à large panse, munie d'un bord en saillie avec une embouchure relativement large. Elle ne contenait que des cendres et des fragments de menus ossements (...). Le petit monument était entouré d'une couche de terre noire (...) L'existence d'une villa est attestée par des débris de briques à rebords que l'on rencontre dans la terre des Issards et dans un champ contigu (Les Clauzels, D107) (...) La voie d'Arpajon à Figeac devait passer près du Bousquet". L'auteur parle enfin de "substructions romaines" dans le village du Bousquet.

On peut situer l'emplacement de la découverte au nord - ouest du Bousquet, entre les P.C. 611, 621 et 637. Des urnes provenant du Bousquet sont conservées au musée archéologique d'Aurillac.

- La nécropole du Cambon.

En 1967, une découverte fortuite est signalée dans la sablière du Cambon (La Montagne, Cantal, 2 mai 1967).

"La carrière de sable du Cambon d'Arpajon a livré de nombreux tessons de poterie (assiettes, urnes ou amphores). Ils étaient récoltés dans la couche supérieure de la carrière dans laquelle se trouvaient aussi de nombreux débris de tuiles romaines. Dernièrement l'on dégagait dans un front d'exploitation nouvellement ouvert deux plaques d'argile cuite distantes de 50 cm environ. Entre elles était une sorte de bol légèrement vernissé [?] très aplati, des tessons de poteries de teintes variées et des objets en fer - clous ? - (...). Il s'agissait d'une ciste funéraire (...).

La sépulture en question a été exposée à Aurillac en 1972 (Muzac 1972, R.H.A. 1973 p.387) *"ciste funéraire avec son contenu, assiette, plat, vase à une et deux anses"*. Des urnes provenant du Cambon sont conservées au musée archéologique d'Aurillac, qui possède un sesterce d'Antonin le Pieux (R.I.C. 967).

- Carbonnat : *"dans une sablière"*, J.-B. Rames signale *"plusieurs urnes funéraires avec dessins en relief"* (sigillée ?) (C.A.G. 15 p.69).

- Le site de la "grande sablière d'Arpajon".

La localisation de ce site est problématique. Il est mentionné pour la première fois de façon explicite en 1902 (Grand 1902 p.187 sq.). *"La compagnie de chemin de fer d'Orléans fit exploiter pour la construction de la ligne Figeac - Arvant une ballastière qui se trouve à l'entrée du bourg, à droite de la route nationale, en venant d'Aurillac"* (actuelle D 920). Les traces de cette ballastière, abandonnée dans les années 1920, sont encore perceptibles sur la terrasse qui domine la Cère, au nord - ouest du bourg médiéval d'Arpajon (PC 605). *"Les ouvriers mirent au jour (...) deux ou trois petits bronzes et une belle stèle (...) dont la tradition veut qu'elle ait été trouvée au fond d'un puits (...) [Ces puits] étaient cylindriques, d'un diamètre étroit (0,4 à 0,5 m), bâtis en pierres sèches par assises superposées de dalles de silex. Comblés de terre et de débris par l'éboulement de la couche supérieure, ils étaient creusés dans la couche de cailloux roulés qui forme la ballastière, mais ne la traversaient pas complètement (...). Le fond était absolument sec. Parmi les débris de toutes sortes on a trouvé de nombreux os de volatile, de mouton, de veau, des débris de poterie commune, un crampon en fer à cinq crochets et un anneau de suspension, une lame en fer (...)"*.

Un croquis a été effectué à l'époque. On y voit le dégagement d'un puits circulaire. Une céramique figure au premier plan, le front d'extraction de la ballastière à l'arrière-plan.

En 1912 fut découvert un nouveau *"puits du IIIe s. contenant des fragments de poterie ayant pu être reconstitués dans la sablière d'Arpajon"* (L'Avenir du Cantal, 21 juillet 1912). Un dessin de Pagès-Allary, conservé au musée archéologique d'Aurillac, daté lui aussi de 1912, figure des *"objets trouvés dans un des puits des carrières de sable d'Arpajon"* dont, selon l'auteur, quatre monnaies arvernes et deux monnaies gauloises "à la croix", ainsi qu'une anse d'amphore Dr.20 estampillée LOS. L'identification des monnaies d'argent proposée par Pagès-Allary a été rectifiée par G. Charvilhat en 1913 (Rev. d'Auvergne p.274). Une monnaie de Marseille, une des Volques Tectosages, une des Séquanes, une des Eduens. L'absence de monnayage Arverne est surprenante.

Enfin le croquis de l'un de ces puits, effectué "d'après nature" au XIX^e s. montre une structure circulaire d'un diamètre supérieur au mètre. Il convient donc de ne pas gloser sur le diamètre d'ouverture. Le remplissage de ces puits permet de situer leur utilisation entre le I^{er} siècle de notre ère (monnaies gauloises) et le Haut-Empire (amphore Dr.20).

Mais c'est surtout la stèle -trouvée au fond d'un puits d'après une tradition orale qui avait cours vers 1900- qui constitue la trouvaille majeure du site. Sculptée dans un trachyte local, elle mesure 0,82 m de long, 0,37 m de large pour une épaisseur maxima de 0,08 m. De composition très classique, elle représente le dieu Mars, entouré d'un édicule. Celui-ci est figuré par deux colonnes à chapiteaux corinthiens surmontés par un fronton triangulaire dont le centre est orné d'un canthare. Mars est debout, en nudité héroïque, tenant d'une main une lance, de l'autre un bouclier ovale posé sur une pierre en forme d'autel. Le casque est doté d'un cimier axial et de couvre-joues relevés, peut-être pour permettre la représentation de la chevelure bouclée.

On pourra comparer cette représentation avec la stèle de Mars conservée au musée de Meaux ou la jambière de parade de Slavonski Brod (Slovénie), datant du II^e s. La stèle votive d'Arpajon est difficile à dater avec précision, entre le II^e et le IV^e s. Sa présence évoque bien sûr la proximité d'un lieu de culte. Lors de sa découverte, en 1874, l'objet avait été identifié comme un *"cippe funéraire sculpté (...). L'urne de ce cippe se trouve dans notre cabinet avec une autre urne en verre renfermant les restes incinérés d'un petit enfant (...)"* (cité par Grand 1902 p.190, qui infirme l'identification et l'association proposée ci-dessus). Une vocation funéraire de cette stèle semble à écarter ; sa présence au fond d'un puits ne traduit évidemment que son abandon ; sa provenance reste problématique.

- Maussac.

"En 1867 dans le jardin de Mr Bonnefons à Maussac, distant de 500 à 600 m à vol d'oiseau de l'enclos Larmandie (...) on découvre des fragments de poterie lustrée [sigillée ?], des tuiles à rebord [tegulae] et des médailles, dont une de l'empereur Antonin". (Grand 1902 p.188).

- Mérigot.

On aurait découvert à cet endroit des statuettes en terre blanche (Muzac 1973 p.385).

- Puy Gioli (?).

D'après Dubuisson (1842 p.92), "Les fondations formant un carré long mises à découvert en 1818 sur le sommet du Puy Gioli que je visitais (...) pour en dresser le plan doivent être attribuées à un (...) temple ou autel dédié à Jupiter".

Des "fondations carrées" pourraient bien sûr faire penser à un *fanum*, et la petite colline dominant le bourg d'Arpajon constitue un site culturel potentiel pour un sanctuaire de hauteur. Les prospections au sol que nous avons menées avec E. Vabret ont montré la présence au sommet de tessons d'amphore, de *tegula* et de céramique antique en petite quantité.

Toutefois on ne dispose d'aucune forme ancienne concernant le toponyme, écrit aussi "Joly" au XIX^e s. Le site paraît être appelé "podium d'Arpajo" au XIII^e s. et une description archéologique faite en 1808 y signale une "plate-forme carrée et entourée de fossés à demi comblés" (C.A.G. 15 p.67). Elle semble plutôt se rapporter à un *castrum* médiéval, peut-être celui de la famille éponyme (cf. *infra*).

- Le Pont - La Vergne.

Au cours des travaux autour de la D.920, nous avons pu observer dans les limons de colluvion la présence de mobilier antique : *tegulae*, céramiques communes du Haut-Empire ...

- Le bourg d'Arpajon.

Depuis les années 1980, les découvertes archéologiques se sont succédées au cœur du bourg médiéval, dans le secteur de l'église.

Ces découvertes concernent l'Antiquité classique et tardive:

- Antiquité classique.

- En 1985 dans la rue L. Dautier, Mr et Mme Scherding recueillent dans une tranchée une masse importante d'amphores italiennes et gréco-italiennes, associée à de la céramique gauloise (Scherding 1989, Scherding *et alii* 1990). Nous avons pu étudier ce lot qui comportait 71 bords d'amphore Dr. 1A, 2 de Dr. 1B, 16 d'amphore gréco-italienne 5 ou 6 ; 13 pieds de Dr. 1A, 2 de gréco-italienne, 1 de Dr.1B ; 61 anses de Dr. 1.

Le mobilier céramique associé comprend de la campanienne A, des urnes carénées, des bols et des jattes non tournées caractéristiques de la Tène III. Ce lot, très homogène, est à coup sûr antérieur à la Conquête ; on peut le faire remonter à la fin du II^e ou au début du I^{er} s. avant notre ère.

- En 1988, rue du Général Leclerc fut découverte "plantée droite dans le sol une demi - amphore haute du pied à la panse de 48 cm environ. Elle était pleine de terre et de cailloux (...) une multitude de tessons d'amphore (...) de nombreux tessons de poterie variée, sombre et assez grossière (Scherding 1990 p.71). Il s'agit d'amphores de type Dr. 1.

- Un autre lot de céramiques provenant du centre ville comprend une série d'assiettes, de jattes carénées, d'urnes caractéristiques de la Tène III, associés à de la campanienne A.

L'amphore italienne est également présente place de l'église, place de la République, avenue Goby (Scherding *et alii* 1990 p.68). Ces découvertes attestent une occupation antérieure à la Conquête à l'emplacement du bourg médiéval.

A l'occasion de travaux de voirie effectués entre 1985 et 1988, au centre du bourg, ont été recueillis par les chercheurs locaux plusieurs ensembles de céramiques de l'Antiquité classique, dont des sigillées de la Graufesenque et de Lezoux (Dr. 29, 37 ...).

Mais surtout un mur antique orienté est - ouest a été repéré sur une longueur de 13 m, place de la République, en 1988. Il est construit de petits moellons calcaires (*opus vittatum*) à assises régulières, comme le *fanum* d'Aron daté du I^{er} s. Le mobilier découvert en association avec ce mur comprend notamment de la sigillée de Lezoux et la Graufesenque (Dr. 37) comprise entre la deuxième moitié du I^{er} s. et le II^e s. de notre ère (Usse *et alii* 1990). La longueur de ce mur laisse supposer la présence d'un bâtiment important de l'Antiquité classique.

Enfin, des découvertes anciennes provenant d'Arpajon sont conservées au musée archéologique d'Aurillac, dont un fragment de mosaïque polychrome.

- Antiquité tardive.

- Les ramassages effectués par les chercheurs locaux au centre du bourg lors de travaux de voirie ont permis d'identifier quelques céramiques tardives : sigillée claire B, mortier à mufle de lion Drag. 45 ...

- Cependant l'essentiel des vestiges sont concentrés sur l'actuelle place de la République, autrefois occupée par l'ancienne église paroissiale romane. Une couche de *tegulae* tardives a notamment été observée dans une tranchée.

La découverte fortuite, en 1988, d'un sarcophage aquitain en marbre de l'Antiquité tardive face à l'extrémité occidentale de la nef de l'église romane, suivie d'un sondage archéologique à cet endroit, éclaire d'un jour nouveau l'histoire d'Arpajon (Usse 1989, Usse *et alii* 1990).

Ce sarcophage, en partie détruit lors de sa découverte, n'a pu être fouillé ; sa position stratigraphique n'a pu être observée avec précision. Toutefois il était orienté est-sud-est / ouest-nord-ouest, ce qui ne correspond ni à l'orientation du mur antique (est - ouest), ni à celle de l'église romane (est-ouest *vel plus vel minus*). Sa position altimétrique tend à le mettre en rapport avec le niveau le plus profond de sarcophages en pierre observés immédiatement à l'est. Le sarcophage était rempli de terre infiltrée, aucune inhumation n'a été observée.

Le sommet de la bâtière du toit présente les traces d'une usure très importante à patine lustrée. Cette usure est due à un frottement répété. Deux sillons parallèles peuvent avoir été creusés par le passage répété de véhicules à roues, mais il s'agit plus vraisemblablement de prélèvements de matière intentionnels dans le but de constituer des "reliques". En tout cas, la partie sommitale du sarcophage est restée longtemps à l'air libre avant d'être totalement ensevelie.

Le sarcophage est taillé dans un bloc de marbre gris de type Saint Bât (cipolin à pyrite). La cuve est de plan rectangulaire et de section trapézoïdale (L. : 2,10 m ; l. : 0,82 m ; h. : 0,50 m ; ép. parois : 0,09 m). Un épaississement est visible à la liaison fond - paroi, détail caractéristique des cuves pyrénéennes. Seules trois faces sont sculptées, la quatrième étant simplement lissée. A la suite d'un éclatement de celle-ci, elle a été soigneusement réparée grâce à une agrafe en fer, selon une technique utilisée pour ce type d'opération dès la fin de l'Antiquité. Le grand côté est orné de trois panneaux subrectangulaires rythmés par des pilastres rudentés à chapiteaux "corinthiens". Le panneau central est orné d'un chrisme "constantinien" entouré d'un disque à moulures concentriques. Le motif central est entouré de deux rinceaux de vigne jaillissant d'un canthare. Les deux panneaux périphériques sont ornés de frises de chevrons rigides opposés disposés sur deux registres, séparés par une gorge. Les petits côtés sont également ornés de frises de chevrons opposés sur deux registres, de part et d'autre d'un pilastre central. Le couvercle (L. : 2,22 m ; l. : 0,85 m ; h. : 0,30 m) est en bâtière à quatre pans dont les arêtes s'ornent d'un épi stylisé. Un décor d'imbrications recouvre l'ensemble de la surface, limité à sa base par une gorge - gouttière perlée.

Ce type de sarcophage aquitain à décor géométrique et végétal est maintenant bien daté du V^e s., à la suite du colloque de Genève en 1991 (*Antiquité Tardive* n°1, Genève 1993). Le sarcophage d'Arpajon a d'ailleurs été inséré par C. Metzger (*ibid.* p.83) dans une série très homogène, diffusée à Manglieu en basse Auvergne, Bordeaux, Agen, la Gascogne, Toulouse et Béziers. Une datation de la seconde moitié du V^e s., basée sur des critères stylistiques (Usse *et alii* 1990) paraît hasardeuse, la chronologie interne des sarcophages d'Aquitaine étant peu assurée.

Dans le cas du sarcophage d'Arpajon l'aspect du chrisme, soigné et non latinisé, pourrait être un argument en faveur d'une datation haute ; les motifs géométriques sont inversement considérés comme assez tardifs. Situer cette œuvre dans le courant du V^e s. nous paraît raisonnable. Mais sa date de fabrication ne peut apporter a priori d'information décisive concernant l'époque de son enfouissement à cet endroit.

En effet, les fouilles de 1988 à proximité de l'ancienne église romane ont révélé la présence d'une nécropole du haut Moyen Age (cf. *infra*), dont les origines pourraient remonter à la fin de l'Antiquité.

Plusieurs indices tendent en effet à démontrer qu'une nécropole chrétienne s'est développée à proximité de la future église romane.

Lors de la découverte fortuite des sarcophages a été recueilli un fragment de marbre sculpté appartenant à un autre sarcophage d'Aquitaine.

Il s'agit d'un morceau de fond de cuve conservant la base du décor de la face externe (grand côté ?). Le décor est composé d'alvéoles carrées séparées par un câble torsadé, dans lesquelles devaient se développer des fleurs, comme c'est le cas de plusieurs sarcophages du Midi Toulousain. Il y avait donc au moins deux sarcophages de l'école d'Aquitaine dans la nécropole d'Arpajon. Or, un texte de 1635 mentionne : "*Il y avait un village tout proche d'Aurillac appelé "Areopagus" ou Arpajon où il y a une sépulture de marbre blanc avec une belle inscription qui dit que Constantius Nobilis a été enterré là*" (Vigier 1635 p.789). D'après Deribier (*D.S.C.* t.II p.311), "*Ce tombeau était dans l'église d'Arpajon, et fut détruit dans les premières années du XVII^e s.*". Cette

épitaphe paraît très crédible, même si la lecture de Vigier est certainement lacunaire. On peut à titre d'hypothèse la restituer en "HIC REQUIESCIT CONSTANTIUS DE NOBILE GENERE", sur le modèle de l'épitaphe de Ludebertus à Trèves. Le support de l'inscription est tout aussi problématique : sarcophage à *tabula*, couvercle, stèle ? Le patronyme Constantius est fréquemment utilisé au V^e s. (cf. Sidoine Apollinaire) et se raréfie au haut Moyen Age.

Nous serions tentés de voir dans l'épitaphe de Constantius un indice supplémentaire de la présence d'une nécropole paléochrétienne à Arpajon. Enfin une des sépultures du haut Moyen Age, vraisemblablement contemporaine de l'enfouissement du sarcophage d'Aquitaine, contenait en rempli une bouteille de verre à panse cylindrique de type Morin 66 - Feyeux-Perin 111, fabriqué dans le courant du V^e s. et qui disparaît vers 530 - 540. Cet objet pourrait provenir d'une sépulture de la fin de l'Antiquité réutilisée au haut Moyen Age. Il est donc vraisemblable qu'une nécropole paléochrétienne du V^e s. ait existé à Arpajon, à laquelle fait suite une nécropole du haut Moyen Age, cette dernière étant attestée par l'archéologie.

- Enfin une série d'objets antiques provenant de la commune d'Arpajon -sans plus de précisions- sont connus par un inventaire partiel publié en 1910 (*R.H.A.* 1910 p.136 sq.). On reconnaît un as de Nîmes, deux fragments de sigillée Dr. 29, une estampille SABINI (La Graufesenque), une estampille anépigraphique de Lezoux, une paroi fine, une *terra nigra* du III^e s., deux clés dont une laconienne et un couteau à soie.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

Un *tremissis* mérovingien porte à l'avant ARPAGONE et au revers LEODERAMNUS M. (Prou n°2490 ; Belfort n°318). Il semble bien s'agir d'Arpajon : même si le style de la monnaie est atypique, on peut remarquer sur le droit la présence d'une étoile comme sur les monnaies de Brioude, et sur le revers un nom de monétaire connu par un autre *triens* de style Arverne (Belfort n°214). Par ailleurs, trois *tremissis* ont été découverts avant 1896 "sporadiquement dans les environs d'Aurillac" (Ann. S.F.N. 1896 p.150 sq.). Il s'agit d'une monnaie de Banassac, une de IVCIOD (Maine ou Anjou) et d'une de la *Schola palatina*. Dans ce cas encore, pas de monnaie arverne.

- Arpajon est mentionné en 930 ; c'est une vicairie faisant partie du *ministerium* de Carlat : "*In ministerio Cartladense, in vicaria Arpagonense*" (Cart. Conques n°6).

Les fouilles de 1988 à l'extrémité de la nef de l'ancienne église paroissiale romane, dédiée à St Vincent de Saragosse, l'un des saints mérovingiens d'Aquitaine, ont montré la présence d'une nécropole du haut Moyen Age à cet endroit.

Anciennement, en 1912, avaient été mis au jour "*des cercueils en pierre parfaitement conservés*" et "*le fût d'une colonne (...) en trois tronçons*" qui n'appartenait pas -semble-t-il- à l'église romane (*L'Avenir du Cantal et Le Cantal Républicain*, 4 fév. et 12 fév. 1912). Deux objets pourraient également se rattacher à un édifice religieux du haut Moyen Age : il s'agit de deux carreaux de terre cuite décorés d'une frise représentant un ovaire au centre, entouré de part et d'autre de rinceaux végétaux stylisés. On peut les comparer à des éléments de décor en terre cuite provenant de St Germain des Prés, appartenant à un édifice religieux mérovingien. Ce type de briques décoratives est généralement daté entre le V^e et le VII^e s. Les briques d'Arpajon sont conservées au musée archéologique d'Aurillac ; elles auraient été découvertes dans l'enclos Larmandie, mais ne figurent pas sur l'inventaire Dubuisson. On ignore en vérité le lieu précis de leur découverte.

Le sondage archéologique de 1988 (Usse *et alii* 1990) a permis de mettre en évidence trois niveaux de sarcophages successifs. Les deux plus profonds semblent être attribuables au haut Moyen Age.

Le niveau le plus ancien (trois sarcophages) paraît synchrone de la mise en place du sarcophage d'Aquitaine. Ils sont installés au contact du substrat naturel, à travers un horizon limoneux peu anthropisé. Un sol de mortier de chaux est mis en place peu après en surface, scellant le niveau. Il est donc vraisemblable qu'une structure couverte ait été aménagée au-dessus des tombes. Les trois cuves sont taillées dans la brèche volcanique. Le plan général est oblong, arrondi à la tête, se rétrécissant vers les pieds. L'une des cuves possédait un coussinet accompagné d'une ébauche de cavité céphalique. Deux des couvercles étaient en brèche, ovalaires et en légère bâtière, le troisième plat et en calcaire, trapézoïdal. Il s'agit sans doute d'un rempli. Le sarcophage à aménagement céphalique a livré une bouteille de verre réutilisée, décrite *supra*, déposée au niveau de la clavicle gauche selon un usage attesté à l'époque mérovingienne. Le squelette avait les mains croisées sur le pubis. Les auteurs de la fouille laissent entendre un lien de contemporanéité entre le sarcophage d'Aquitaine et ces trois sarcophages, la bouteille de verre étant interprétée comme un dépôt primaire.

Nous pensons que cette analyse doit être abandonnée. Les trois sarcophages en pierre sont d'un type évolué : plan trapézoïdal arrondi à la tête, aménagement céphalique ébauché ..., et ne peuvent pas, dans l'état actuel des connaissances typologiques sur les sarcophages du haut Moyen Age, être antérieurs au VII^e ou au VIII^e s. Nous pensons que cet ensemble est à rattacher au courant de l'époque mérovingienne. Ces sépultures devaient être protégées par une structure couverte, qui recouvrait sans doute aussi le sarcophage d'Aquitaine situé plus à l'est. Faut-il y voir un mausolée dont la tombe privilégiée serait le sarcophage aquitain, dont l'arête du couvercle devait émerger du sol et donc être offerte à la vénération des fidèles, ce qui expliquerait l'usure patinée et les prélèvements de matière constatés ? (cf. *Vita Geraldi* : le sarcophage de Géraud est visible dans le cimetière, d'où le couvercle émerge. La dévotion des fidèles l'exhume petit à petit).

Le second niveau : après destruction partielle du sol de mortier, un remblai contenant des matériaux de démolition est mis en place : mortier, *tegula*, *imbrex*, mobilier de l'Antiquité classique et un éclat de marbre de Saint Béat provenant peut-être d'un sarcophage. L'angle d'un massif de maçonnerie orienté a été découvert dans l'angle sud - est du sondage. Il semble appartenir à cette phase, comme deux sarcophages. L'un d'entre eux est d'ailleurs parallèle au parement de la maçonnerie ; il est donc vraisemblablement postérieur à celle-ci. Une cuve ovale en brèche possède un orifice de drainage des sucs, le couvercle ovoïde est légèrement bombé. L'autre cuve est taillée au pic dans un calcaire tertiaire local, elle présente un plan "naviforme" ; le couvercle est taillé dans un tuf volcanique, de forme ovoïde, légèrement en bâtière, orné d'une croix grecque à branches égales en relief. Le couvercle du premier a été remployé : brisé, il a été consolidé par du mortier de chaux et un fragment de *tegula*. Le second couvercle n'est pas adapté à la cuve. Chacune des cuves contenait un squelette qui avait les mains croisées sur le pubis.

Ce groupe nous paraît assez proche chronologiquement du premier. Il est toutefois remarquable que ces sépultures, au contraire des précédentes, soient orientées nord - sud. Ceci est vraisemblablement dû à la proximité de la maçonnerie, les cuves ayant été installées entre celle-ci et le groupe de sarcophages plus anciens. Enfin il convient de souligner que ces deux sarcophages sont dissemblables. Des croix identiques à celle d'Arpajon sont connues sur des sarcophages d'époque mérovingienne. Il est bien sûr difficile de dater avec précision ces deux niveaux de sépultures, les comparaisons locales faisant défaut. On peut toutefois envisager un créneau chronologique allant du courant de l'époque mérovingienne à la fin du haut Moyen Age.

Enfin il faut ajouter à cette série un couvercle de sarcophage orné d'une croix hampée découvert hors stratigraphie ; la branche supérieure a une extrémité trifide, deux "A" sont figurés sous les branches latérales. Des sépultures de ce type sont connues pour l'époque mérovingienne.

Nous concluons donc à la présence d'une nécropole du haut Moyen Age, implantée au contact de ruines antiques et faisant suite à une nécropole du Bas-Empire. Deux phases d'inhumation en sarcophage sont perceptibles, en relation avec un bâtiment se situant à l'extérieur de l'emprise de la future église romane. Il est possible que le sarcophage d'Aquitaine remployé ait constitué le point d'ancrage de cette nécropole, ou en tous cas une sépulture privilégiée.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le pont d'Arpajon et la voie vers Montsalvy. En 1266 Bartholomé de Salerns reconnaît à Carlat "*una parta ad Arpajo d'oltr al Pon*" (H.V.C. I-66). La même année, Gilbert de Carsac reconnaît à Carlat "*apendariam sitam juxta capud pontis d'Arpajo*" (H.V.C. I-67). Le "*Mansus dal Pon de Cera*" (Amé 1897 p.383) correspond vraisemblablement à l'actuel hameau du Pont, où passe la D.920. Ce pont constituait l'arrivée de la route de Montsalvy : "*Stratam qua itur a Montsalvi usque ad ecclesiam de Prunet*", mentionnée en 1266 (H.V.C. II-27). Cette voie passait ensuite près des Granges : "*Strata vocata de Vahinas*", mentionnée en 1277, dont le péage était tenu par le seigneur de Yolet (H.V.C. I-143). Ce pont sur la Cère est qualifié de "romain" par la tradition érudite (C.A.G. 15 p.67).

- Le pont de Cabrières et la voie vers Marcolès. Le péage du pont de Cabrières est attesté dès 1232, où il est la propriété des Astorg (D.S.C. t.I p.94). Au XIV^e s., le seigneur Astorg de Conros parle de "*ab antiquo iter publicum ducens de loco Marcolesii ad locum de Roana et (...) ad locum de Conrotz*", par lequel transitent de très nombreuses et diverses marchandises (actuelle D.17) (H.V.C. I-484).

3.2. Les châteaux

- La Bastide.

Le château de La Bastide constituait une seigneurie vassale de la vicomté et dépendait en arrière - fief de l'évêque de Clermont.

La famille des Astorg d'Aurillac apparaît vers 1190, où elle semble exister depuis deux générations au moins, soit vers 1130 (*D.S.C. t.I p.95*). Elle est dans la mouvance de Carlat.

Le site apparaît dans les textes en 1219, où Astorg d'Aurillac rend hommage à l'évêque de Clermont pour son "*Castrum de Labastida*" (cité par B. Phalip 1990 p.129 d'après A.D.63, série IG, liasse 6, folio 154). Le *castrum* est à nouveau mentionné en 1269 dans un hommage à l'évêque de Clermont ("*Castrum de la Bastida*", Amé 1897 p.34). Dans ce document, le croisé Astorg VI reconnaît que son aïeul Astorg d'Aurillac tenait de l'évêque de Clermont le château de La Bastide et ses dépendances, en hommage lige (*D.S.C. t.I p. 100 - 102*). En 1270, l'hommage à Clermont est renouvelé : "*Nos, Astorgius de Aureliaco (...) pater et predecessores nostri tenerunt et habuerunt in feudum, ex antiquo, castrum nostrum de la Bastida, cum pertinenciis ab episcopo et ecclesia Claromontensi (...). Apud castrum predictum*" (*H.V.C. II - 32 - 33*). En 1284, le compromis passé entre le comte de Rodez, vicomte de Carlat, et Astorg d'Aurillac spécifie que ce dernier doit rendre hommage au premier pour La Bastide et ses autres forteresses : "*Dominus Astorgius de Aurilhaco et heredes et successores ipsius teneant et recognoscant se tenere a dicto comite (...) in feudum francum et honoratum, castra de la Bastida (...). Et dicti comites intrabunt dicta castra et ponent in eis vexillum suum et clamabunt vel clamare facient si voluerunt "Rodes" ut moris est ; et postea idem comites reddent eidem domino Astorgio (...) incontinenti et sine difficultate dicta castra non deteriorata (...)*" (*H.V.C. I-184*). Le texte cite ensuite les limites de la châtellenie de La Bastide : "*De pertinenciis vero dicti castri de la Bastida sum hec : videlicet omnia que dominus Astorgius habet et possedet in parrochia de Arpagone (...) in parrochia de Giou, in parrochia hospitalis de Petrafixa, in parrochia de Hioletto (...) in parrochia de Polminhaco, in parrochia de Vico, (...) in parrochia de Vezac, et de la Brossa, et de Teisseiriis, et de Prunet*" (*H.V.C. I-185*).

Le conflit entre les Astorg et Carlat remonte à 1249. Cette année - là Hugues IV de Rodez, vicomte de Carlat, obtient de l'évêque de Clermont la cession des droits supérieurs sur le château de La Bastide tenu en fief par les Astorg (*H.V.C. I-594*, copie du XVI^e s.). Or en 1269 - 1270, Astorg prête directement hommage à l'abbé de Saint-Géraud et se constitue vassal de l'évêque de Clermont. Il s'ensuit un conflit armé à l'issue duquel, par le compromis de 1284, le vicomte de Carlat est réintégré dans ses droits sur La Bastide (*H.V.C. II-CXXXIII sq. ; D.S.C. t.I p.98*) ; l'évêque de Clermont est marginalisé. A l'issue du conflit, la seigneurie de La Bastide est vassale directe de Carlat et dépend en arrière - fief de l'évêque de Clermont (*H.V.C. II-CXLVI*).

Le "*Castrum de la Bastida*" est encore mentionné en 1340 (Amé 1897 p.34). Enfin, en 1428, Aymeric II d'Aurillac cède les dépendances de la Bastide sises en la paroisse d'Arpajon à l'exception du "*château et forteresse de Labastide et tout ce qui est compris dans l'enceinte des fossés, de même que le jardin dudit château, tant en dehors qu'en dedans des dits fossés ; lequel lieu de la Bastide confronte avec l'appendaria (?) de Vaur et les affars de La Condamine, Valette, Cavanhac, Carnejac, Carbonnat et Maussac*" (*D.S.C. t.I p. 100 - 101*). Une chapelle existait au XV^e s. au château de La Bastide (*D.S.C. t.I p.92*). La microtoponymie a conservé la mémoire du site : "*Bastide*" (Cad. XIX^e s. B 82 à 85), "*Cayla*" (B 97 à 100).

Le château était situé près du sommet du coteau dominant Carbonnat, à environ 700 m d'altitude, entre "Cayla" et "près Beza". Le site a été identifié et étudié par E. Vabret.

Le château proprement dit est constitué par une motte ovale d'environ 30 m de diamètre, couronnée par les ruines d'une structure (tour ?) possédant de puissantes maçonneries liées au mortier de chaux. Cette butte est jonchée de tuiles canal. Autour de la butte se développe une enceinte ovale (100 x 60 m environ) composée d'un fossé associé à une levée de terre formant la basse-cour. Deux structures maçonnées sont visibles entre cette enceinte et la motte.

Le mobilier céramique est très abondant sur le site ; il est caractéristique des XIV^e et XV^e s., soit la dernière phase d'occupation du château (oules non tournées à pâte micacée typiques du Carladez, vases à liquide à glaçure verte et décors de cordons rapportés ou d'écaillés ...). La présence de clous de ferrage en "clé de violon" confirme la vocation castrale du site.

- Conros.

Le site apparaît dans les textes en 1230, dans une sentence arbitrale rendue par l'abbé de Maurs entre l'abbaye d'Aurillac et Astorg IV au sujet de la mouvance de la seigneurie de Conros. Celle-ci est finalement déclarée relever en fief de l'abbaye : "*Novo edificio de Conrotz et riperia eidem loco adjacenti*", "*Conrotz e la ribeyra*" (*H.V.C. II - 20 - 21*). "*Conroctz*" est ensuite cité en 1269 (Amé 1897 p.153) (la famille des Astorg d'Aurillac ou du Montal est signalée dès 1209 (*D.S.C. t.I p.95*)). En 1269, Astorg VI de Conros fait hommage à l'abbaye de Saint-Géraud de la châtellenie : "*Castrum de Conrotz, cum riperia contigua eidem castro et aliis pertinentiis ejusdem castri*" (*H.V.C. II-27*). Enfin en 1284 le compromis passé entre Astorg d'Aurillac et le vicomte de Carlat mentionne parmi les forteresses du premier, dont il fait hommage au dernier, le "*Castrum Conrosi (...) cum pertinenciis et mandamentis*". Comme dans le cas de La Bastide, le comte de Rodez peut investir le château, déployer ses couleurs et faire pousser son cri de guerre. Le mandement de Conros est ainsi

décrit : "*de pertinenciis vero dicti castris de Conros sunt (...) in parrochiis de Rohana et Arpazone, et de Prunet, et de Sancto Mameto, et de Sanzac, et de Marcoules, et de Senezergues*" (H.V.C. I - 184 - 185). En 1290, le compromis passé entre Henri de Rodez et Astorg d'Aurillac d'une part, l'abbé d'Aurillac d'autre part mentionne "*Astorgio de Aureliaco qui nunc est ejus heres, castris et fortalicis de Conrotz et ejus pertinentiarum et redditionem predicti fortalicis (...). Dictum Astorgium (...) et eorum antecessores a quibus causam habuerunt tenere immediate et ab antiquo tenuisse et tenere debuisse, tempore a quod memoria in contrarium non existit, dictum castrum seu fortalicium de Conrotz et ripariam eidem castro contiguam, cum pertinenciis suis (...). Castro seu repairio de Conrotz et riparia eidem contigua (...) et pertinentiis*" (H.V.C. I-202 sq.). Il semble que l'hommage de 1230 marque une usurpation de l'abbaye d'Aurillac, la terre de Conros relevant auparavant de Carlat selon Astorg d'Aurillac, mais également de l'abbaye à cause d'un hommage rendu à celle-ci par la famille de Montal (= Monte Alto), dont la famille Astorg a hérité (D.S.C. t.I p.135 ; H.V.C. II - CXI à CXIII). Malgré des relations persistantes entre les Astorg et les vicomtes de Carlat, l'hommage à l'abbaye d'Aurillac est donc renouvelé en 1269. Il s'en suit alors un conflit armé, arbitré en 1284 (H.V.C. II - CXI à CXIII, CXXVIII à CXXX ; CXLIV, CXLV ...) : Astorg doit l'hommage aux vicomtes de Carlat pour Conros, mais ceux-ci sont vassaux de Saint-Géraud pour ces mêmes biens. En 1296, le traité est confirmé à travers une procuration du vicomte de Carlat à son bailli pour la remise de plusieurs châteaux -dont Conros- à l'abbaye d'Aurillac. Astorg d'Aurillac est enjoint d'y obéir, pour le "*Castrum et fortalicium de Conrotz cum suis pertinentiis et cum riparia dicto castro subjecta et contigua et ejus pertinentiis (...) dicti castris*" (H.V.C. II-78 et Phalip 1990 p.396).

Enfin en 1317 une charte de coutumes est accordée par les Astorg aux habitants des seigneuries de Conros et La Bastide (Grand 1903 p.219 sq.).

Le site du château de Conros occupe un petit éperon rocheux dominant le cours de la Cère. Le château actuel ne remonte qu'au XV^e s. pour ses parties les plus anciennes (Phalip 1990 p.397) ; toutefois une tour carrée, dite "donjon", englobée dans le corps de logis, bien que datant elle aussi du XV^e s. peut reprendre le plan d'une tour plus ancienne (XIII^e s. ?). Une enceinte ovale, tardive, entoure l'ensemble (Cad. XIX^e s. G 308 : Terrasse). Le "nouvel édifice" de 1230, construit par les Astorg d'Aurillac à Conros, est-il un nouveau château ou une simple résidence devenue *castrum, vel fortalicium, vel repairium* postérieurement ?

Nous penchons pour la seconde hypothèse. La terre de Conros semble relever, à l'origine et d'après l'acte de 1230, de la famille de Monte Alto dont le château éponyme est situé sur l'autre rive de la Cère. Nous serions tentés en revanche de voir dans le château de La Bastide le site castral d'origine de la famille des Astorg d'Aurillac. Le toponyme "*Cayla*" attestant une présence castrale ancienne, et le patronyme "*d'Aurillac*" s'expliquant par la charge de viguiers de l'abbaye qu'ils auraient assumé antérieurement à 1190 (H.V.C. II-CXII). L'hommage de 1269 (H.V.C. II - 27 - 28) donne les limites de la seigneurie de Conros à cette époque : elle englobait tout le sud - ouest de la paroisse d'Arpajon, suivant le chemin de Montsalvy via La Peyrusse, La Capelle et Prunet, et la partie occidentale de ces deux paroisses ; elle remontait ensuite vers la Cère en incluant une partie de la commune de Marcolès ; franchissant la Cère, elle comprenait Conros et confrontait Aurillac. Des dépendances s'étendaient jusqu'à Vézac et Vic sur Cère (H.V.C. II-CXLV).

- Montal (Le).

Le château est attesté dès 1266 où Gilbert de Carsac, *miles*, reconnaît à Carlat "*Quartam partem castris de Montalt, et terras et possessiones et jura que habeo in ipso castro de Montalt, et pertinenciis et honore et districtu ipsius castris*" (H.V.C. I-67). En 1277 "*Durantus de Monte Alto, domini de Yolet*", fait hommage à Carlat de "*Caslaniam de Monte Alto et quicquid habeo (...) in dicta caslania et in pertinenciis ejusdem*" (H.V.C. I-143) En 1284 c'est Astorg d'Aurillac qui reconnaît tenir "*in feudum francum et honoratum*" du vicomte de Carlat les châteaux de Viescamp, La Bastide, Conros et "*Monte Alto, cum pertinenciis et mandamentis*" (H.V.C. I-184), dans le cadre du compromis passé entre les deux seigneurs. "*Mons Altus*" est mentionné en 1275 dans le testament de Bernard de Montal (Amé 1897 p.322). En 1449 "*La terre et houstel de Montault*" sont mentionnés ; il existait encore un "*château*" au XVII^e s. (*ibidem*).

La famille éponyme de Montal est connue dès le XI^e s. : "*Bernardus de Monte Alto*" donne à Conques "*meam terram*" (Cart. Conques n°305), puis vers 1190 où un Durand de Montal est appelé frère d'un Astorg d'Aurillac (H.V.C. II-CXII). D'après Deribier (D.S.C. t.I p.95), un Astorg de Montal aurait été présent en 1204 au mariage de Marie de Montpellier et Jacques d'Aragon ; il aurait épousé Dia de Carbonnières. D'après Bouillet (N.A. I p.103 sq.), un Astorg II d'Aurillac aurait épousé vers le milieu du XII^e s. une Marguerite de Montal, absorbant ainsi la famille éponyme. Astorg IV aurait assisté au mariage de Marie de Montpellier et de Pierre II d'Aragon. Un certain "*R. de Montal*" apparaît à titre de témoin dans un acte de 1230 au sujet de la mouvance de Conros (H.V.C. II-21).

La famille de Montal est attestée régulièrement tout au long du XIII^e s., la figure centrale étant un certain "*dominus Durantus de Monte Alto*", seigneur de Laroquebrou, Yolet, Cromières, Glénat et autres lieux, dont la signature accompagne de nombreux hommages rendus à Carlat depuis 1266 et jusqu'en 1283 (H.V.C. I - 34 - 50 -

56 - 74 - 75 - 77 - 79 - 105 - 139 - 154 - 178 ...). Une autre branche de la famille était intimement liée à la famille des Astorg d'Aurillac. Ainsi Aymeri de Montal était frère d'Astorg VI d'Aurillac et lui succéda sous le nom d'Astorg VII dans les années 1280 (*H.V.C. II-CXLIII*). En fait, la famille de Montal et celle des Astorg ne semblent pas être distinctes ; certains membres de la famille de Montal, dès la fin du XII^e s., prennent le "surnom" d'"Astorg", qui est peut-être réservé aux dominants de la famille (*D.S.C. t.I p.95 et sq.* pour une chronologie des Astorg - Montal).

Le site du château de Montal est implanté sur les premiers reliefs de la Châtaigneraie, au sommet d'une colline qui domine une crête schisteuse au sud de Carsac (PC 764). Ce point domine à la fois la Châtaigneraie en direction de Senilhes et Prunet, et le bassin d'Arpajon. La forteresse occupait le sommet du pointement rocheux ; une partie de la plate-forme castrale est encore visible, ainsi qu'une section de courtine en schiste appareillé. La ferme actuelle se situe au-delà de ce rocher de dimensions réduites, de type "roque".

D'après Deribier le château fut détruit lors de la guerre de Cent Ans et une église dédiée à saint Michel y était attenante. C'était un prieuré rattaché au XV^e s. à l'archidiaconat d'Aurillac (*D.S.C. t.I p.105*). Une chapelle sans doute à vocation castrale est visible sur la carte de Cassini.

- Pour compléter le panorama de l'occupation castrale d'Arpajon, il convient de mentionner la trouvaille au début du siècle (*R.H.A. 1910, pl. H.T.*) d'une hache de combat à tranchant symétrique développé caractéristique du XI^e s. Elle proviendrait des environs d'Arpajon.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Un "*mansum vocatum de Austorguenc de Lentat*" est mentionné en 1277 dans la paroisse d'Arpajon par Durant de Monte Alto qui en fait hommage à Carlat (*H.V.C. I-143*). A remarquer le toponyme "Astorg", signe distinctif de cette famille seigneuriale. Seul le toponyme "Lentat" a survécu ; le "*mansus sive affarium de Lentat*" est mentionné en 1286 (*Amé 1897 p.272*).

- Un "*capmansum de Ariac*" est mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Monte Alto à Carlat, dans la paroisse d'Arpajon (*H.V.C. I-143*). Sans doute s'agit-il de la "*Bordarie d'Arghac*" mentionnée au XVI^e s. (*Amé 1897 p.14*) et disparue depuis. Nous n'avons pu retrouver ce site.

- Le Bousquet : en 1269, l'hommage d'Astorg VI d'Aurillac à l'abbaye Saint-Géraud mentionne l'"*afarium dal Bosquet, cum pertinenciis suis*" (*H.V.C. II-27*). Des toponymes "Issard", "Issarts", "Lissart" sont présents à proximité (Cad. XIX^e s. C 247, D 106 et 169). En 1272 le reconnaissance de Stephane Genre cite "*medium mansum del Bosquet, pro indiviso*" (*H.V.C. I-110*).

- Boussac ("*Bossac sive la Robertia*" au XVI^e s.) était mentionné sous l'appellation "*La Galbertia*" (?) dès 1223 (*Amé 1897 p.68*).

- La Bouygue est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg VI à l'abbaye d'Aurillac : "*afarium de la Boyga, cum pertinenciis suis*" (*H.V.C. II-27*). L'"*afar*" existe toujours au XIV^e s. (*H.V.C. I-267*).

- Brouzac et Brouzadet sont mentionnés en 1269 dans l'hommage d'Astorg VI à l'abbé d'Aurillac : "*afarium de Brosac et de Brosadet, cum pertinentiis suis*" (*H.V.C. II-27*). Ils existent toujours au XIV^e s. (*H.V.C. I-267*). En 1317 les Astorg d'Aurillac y tiennent un moulin à blé (*Grand 1903 p.224*).

- Cabrières est peut-être cité dans la *Brève Chronique de l'abbaye d'Aurillac* (Bouange 1870 et 1899 p.459), vers l'an Mil : un "*Geraldo de Cabrettia, nobili incola de Vaxia, munita coenobii occupat*". Ce Géraud "*de Cabrières*" (et non "*de Caturcia*") serait donc un des seigneurs du Bex d'Ytrac, avec lesquels eurent peut-être maille à partir les participants au concile de "Coler". Le lieu est ensuite mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Caersac à Carlat, "*medietatem afarii de Cabrideyras*" (*H.V.C. I-67*). Il y existe un ancien pont sur la Cère qui était doté d'un péage en 1232, appartenant aux Astorg d'Aurillac (*D.S.C. t.I p.94*) ; ce pont était en bois jusqu'au XVII^e s.

- Le Cambon est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg VI à l'abbé d'Aurillac : "*afarium da Cambo, cum pertinentiis suis*" (*H.V.C. II-27*). Les Astorg y tenaient un "*molendinis blada roduosa*" en 1317 (*Grand 1903 p.223*).

- Carbonnat est mentionné dès 1232, "*Carbonat*" ; la forme "*Carbonacum*" est attestée au XV^e s. (*Amé 1897 p.94*).

En 1232, le village était un fief de Conros et fut cédé par un Astorg d'Aurillac (*D.S.C. t.I p.94*). Un petit château y est bâti au XIV^e s. (*ibidem*).

- Carsac est mentionné en 1232, "*Caersac*" (Amé 1897 p.97), puis en 1266 dans l'hommage rendu à Carlat par "*Guilabertus de Caersac, miles*" pour "*Boriam seu terras vocatas de Caersac*" (*H.V.C. I-67*).

- Cère, hameau situé près d'Arpajon en bordure de rivière, est mentionné depuis 1223 ("*El mas de Cero*"), en 1232 ("*Affarium de Sera*") (Amé 1897 p.106). En 1269, l'"*affario de la Cera et pertinentiis suis*" est cité par Astorg d'Aurillac (*H.V.C. II-27*). En 1317, Astorg y possédait un moulin à blé (Grand 1903 p.223).

- Un "*mansi de Condominas*" est reconnu à Carlat par Hugues de la Valette en 1274 à la frontière avec Giou de Mamou (*H.V.C. I-119*).

- Couffins : le "*Mansum superiorem da Cofin cum suis pertinentiis*" est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg à l'abbé d'Aurillac (*H.V.C. II-28*). "*Cofin*" était connu dès 1235 (Amé 1897 p.139).

- Crespiat est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg à l'abbé d'Aurillac : "*afarium de Crespiac cum pertinentiis suis*" (*H.V.C. II-27*).

- Les Crozes, alias le Crouzet : le "*Mansum del Crozet*", dans la paroisse d'Arpajon, est cité par le seigneur de Yolet (Monte Alto) dans un hommage à Carlat en 1277 (*H.V.C. I-143*). "*Lou Croset*" est attesté dès 1223 dans le lièvre de Carbonnat (Amé 1897 p.165). Au XV^e s. on signale le "*Mansus de las Crozes*" (*ibidem*).

- Un "*affarium Dolmas*" est mentionné en 1269 (Amé 1897 p.300). Ce toponyme n'a pu être retrouvé.

- Fortunier, hameau disparu, est mentionné en 1269 dans l'hommage de Astorg d'Aurillac à l'abbaye : "*affario de Velhac et de la Fortuneyra et pertinentiis suis*" (*H.V.C. II-27*).

- Gagnac est mentionné dans le même document en 1269 : "*affario de Ganhaco et pertinentiis suis*" (*H.V.C. II-27*). Un Guy de Ganhac est cité en 1328 (*N.A. III p.112*).

- Les Granges est mentionné dès 1269 dans l'hommage d'Astorg à l'abbé d'Aurillac : "*afarium da Vainas et da la Grangia*" (*H.V.C. II-27*).

- Le "*capmanso sive affariis de Jordargues et pertinentiis suis*" est attesté en 1269 dans l'hommage d'Astorg à l'abbé d'Aurillac (*H.V.C. II-27*). "*Jodergues*" existe toujours au XV^e s. (Amé 1897 p.257) mais a disparu depuis. Ce lieu devait se situer entre Conros et le Bousquet. Une "*via da Jordargue*" est mentionnée en 1230 dans la sentence arbitrale prononcée pour la châtellenie de Conros (*H.V.C. II-21*).

- Lentat : le "*Mansus sive affarium de Lentat*" est mentionné en 1286 (Amé 1897 p.272).

- Le "*Mansum vocatum de Lestoba*" est mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Yolet à Carlat (*H.V.C. I-143*). Un "*Bois de l'Estarpade*" existait encore au XVIII^e s. (Amé 1897 p.190). Il n'a pu être retrouvé.

- Un "*Capmansum vocatum de Marcot, cum omnibus juribus et pertinenciis suis*" est mentionné sur la paroisse d'Arpajon en 1277 dans l'hommage du seigneur de Yolet à Carlat (*H.V.C. I-143*). S'agit-il du "*Marcou*" voisin de la commune de St Simon ?

- Maussac est mentionné en 1239 : "*Mansus de Maursac*" (Amé 1897 p.306), puis en 1269 dans l'hommage d'Astorg à l'abbé d'Aurillac "*affarium de Maussac cum pertinentiis suis*" (*H.V.C. II-28*). Un "*Geraldo de Maussaco*" est connu dans la Charte de 1317 (Grand 1903 p.220).

- Milly : en 1266, Guillelmi Guirberti rend hommage à Carlat pour "*quator sestaria frumenti censualia et capmansa a Milier*" (*H.V.C. I-62*).

- L'"*affarium de Morla cum pertinenciis suis*" est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg à l'abbaye d'Aurillac (*H.V.C. II-28*). Le toponyme n'a pas été retrouvé.

- Le Peyrusse : "*La Perussa*" est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbaye (*H.V.C. II-27*). C'est un "*mansus*" au XV^e s. (Amé 1897 p.371).

- Le "*Capmansum vocatum de Quayssart*" est mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Yolet à Carlat (H.V.C. I-143). Ce toponyme n'a pu être retrouvé.
- Le Sal est mentionné dès 1232 : "*Mansus de Saletz*" (Amé 1897 p.459). "*Bartholomeus de Salerns*" prête hommage à Carlat en 1266 (H.V.C. I-66).
- Senilhes est mentionné en 1266 dans l'hommage du seigneur de Carsac à Carlat pour "*quartam partem ville seu afarii de Senillas*" (H.V.C. I-67). En 1269, l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé mentionne l'"*afarium de Senilhas cum pertinentiis suis*" (H.V.C. II-27). Des toponymes "*Lissart*" et "*Lissartou*" sont présents dans les environs (Cad. XIX^e s. L 120, 285 et 305).
- Un "*Mansum de Tordas*" est mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Yolet à Carlat (H.V.C. I-143). Il devait se situer près de la limite communale avec Giou de Mamou.
- Toule est mentionné dès 1266 dans l'hommage de Gilbert de Carsac à Carlat : "*quicquid habeo a Thola*" (H.V.C. I-67). En 1269, Astorg d'Aurillac fait hommage à l'abbaye de l'"*afarium de Tola, cum pertinenciis suis*" (H.V.C. II-28).
- "*Vahinas*" est mentionné en 1269, au contact des Granges, dans l'hommage d'Astorg à l'abbé d'Aurillac : "*afarium da Vainas*" (H.V.C. II-27). En 1277, l'hommage du seigneur de Yolet à Carlat mentionne "*quicquid habeo (...) in strata seu stratis vocata seu vocatis de Vahinas*" (H.V.C. I-143). Ce lieu de péage était situé entre les Granges et Labouygues, peut-être à l'occasion du franchissement du ruisseau des Granges par la route de Montsalvy.
- Le Vert est attesté en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé : "*afarium dal Vern cum pertinentiis suis*" (H.V.C. II-27) ; c'est un "*mansus*" au XV^e s. (Amé 1897 p.523).
- La Vergne est attesté en 1277 dans l'hommage du seigneur de Yolet à Carlat : "*Mansum de la Vernha*" (H.V.C. I-143).
- Vaur est mentionné dès 1232, "*Vaur*" (Amé 1897 p.510), où Astorg le cède à l'abbaye d'Aurillac (D.S.C. t.I p.106).
- La Viguerie, domaine disparu qui devait se situer au contact du bourg d'Arpajon, est mentionné dès 1223 dans le lièvre de Carbonnat : "*El Mas de la Vegairia*" (Amé 1897 p.533). En 1269, l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbaye mentionne "*Las vaigairias d'Arpajo cum pertinentiis suis*" (H.V.C. II-28). Ce domaine n'est plus mentionné après le XIV^e s. ; sans doute marquait-il le souvenir de l'ancienne *vicaria* carolingienne.

3.4. L'habitat groupé : le bourg d'Arpajon

Arpajon est mentionné en 1180, "*Arpoios*" (H.G.L. t.VIII, Preuves p.344), puis la "*parochia ecclesie d'Arpajo*" apparaît en 1266 (H.V.C. I-53), en 1269 "*parrochia d'Arpajo*" (H.V.C. II-28), en 1272 où une reconnaissance à Carlat est signée "*In ecclesia d'Arpajo*" (H.V.C. I-107) ; en 1274, Hugues de la Valette reconnaît des biens à Carlat "*in parochia d'Arpajo*" (H.V.C. I-119). La "*parrochia d'Arpajone*" apparaît en 1277 (H.V.C. I-143) ; en 1283, l'hommage à Carlat de Durand de Montal est signé "*apud Arpajonem*" (H.V.C. I-179) ; la "*parrochia de Arpagone*" apparaît dans le traité de 1285 entre les Astorg et Carlat (H.V.C. I-185). Enfin un hommage du XIV^e s. à Carlat mentionne le "*podium vocatum d'Alpajo*" (H.V.C. I-271). En 1365, Carlat tenait quatre-vingt dix sept feux sur la "*paroice d'Arpajon*", ce qui est considérable (H.V.C. I-281).

Le bourg d'Arpajon est groupé autour de l'église, sur la terrasse alluviale qui domine un méandre de la Cère, au pied du Puy Joly. L'église médiévale a disparu à la fin du XIX^e s. Elle est représentée sur le cadastre Napoléonien par un édifice allongé à abside semi - circulaire, doté de chapelles latérales. Une parcelle ovoïde (n°219) l'entoure ; il s'agit du cimetière, dont l'importance atteste de la prospérité de la paroisse. L'édifice est succinctement décrit par Deribier : "*L'église d'Arpajon, petite et peu éclairée est du style Lombard, avec archivolte et rond-point. Elle est sous l'invocation de St Vincent (de Saragosse). C'était un prieuré - indépendant ?- au XV^e s. ; au XIV^e s. un curé rend hommage aux Astorg*" (D.S.C. t.I p.92).

Les fouilles de 1988 à l'emplacement du cimetière de l'église ont permis de mettre au jour des fragments d'"oules" non tournées à pâte micacée du bas Moyen Age, caractéristiques du Carladez, mais surtout une série de sarcophages médiévaux (Scherding *et alii* 1989 ; Usse *et alii* 1990).

Ces sarcophages, au nombre de quatre au moins, étaient orientés nord - sud et installés dans un remblai qui avait exhaussé le sol d'environ un mètre par rapport au niveau du haut Moyen Age. Les couvercles étaient absents, du fait de remaniements postérieurs. L'un de ces sarcophages, trapézoïdal et arrondi à la tête, est visiblement un remploi ; les trois autres présentent un élargissement à hauteur des épaules, déterminant trois pans coupés à hauteur de la tête ; ils n'ont toutefois pas d'aménagement céphalique. Ce type de sarcophage est attesté fréquemment autour d'églises romanes de haute Auvergne, du Rouergue et du Quercy. D'autres cuves ont été découvertes à l'occasion de tranchées dans le périmètre de l'ancien cimetière, dont la limite Sud semble suivre un mur antique (cf. *supra*). Des découvertes de sarcophages avaient eu lieu dès le début du XX^e s., en 1912. Un sarcophage a également été découvert plus au sud, à l'emplacement de l'ancienne parcelle 227 jouxtant le cimetière.

La nécropole médiévale était donc particulièrement étendue et témoigne d'un bourg très développé dès l'époque romane.

Une famille seigneuriale éponyme semble avoir existé à Arpajon (*N.A.* I p.66), dont un certain Guillaume, chevalier, qui rendit hommage au Roi en 1284 pour des manses et affars voisins. Un certain Bernard d'Arpajon était dans la mouvance des comtes de Rodez en 1170 ; son frère Hugues était évêque de Rodez vers 1200 (*ibidem*). La famille serait entrée en mouvance royale en 1249 (*ibidem*). Faut-il voir dans le Puy Joly le site du château de la famille ?

Les redevances seigneuriales mentionnées en 1317 (Grand 1903 p.221) citent "*censum bladorum, denariorum, pisorum, ovorum, gallinorum et cere*" ce qui dénote des productions variées. Au XIV^e s., les seigneurs essaient aussi de réglementer le commerce de vin en provenance du Midi.

Un microtoponyme "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. A 282 - 283) a été repéré près du bourg.

* * *

Arpajon constitue un exemple remarquable de terroir demeuré densément peuplé depuis la Préhistoire, du fait d'une position géographique privilégiée (zone de contact entre les montagnes du Cantal et le massif ancien de la Châtaigneraie), d'un sous-sol et d'un microclimat favorables (sous-sol alluvial très fertile, eau abondante, relief favorable à une activité agro - pastorale intensive, altitude modérée, climat peu rigoureux ...).

La toponymie comme l'archéologie s'accordent pour autoriser le constat d'une occupation intense du bassin alluvial durant l'Antiquité classique. On peut même observer dans certain cas une identité de lieu entre toponymes antiques et sites archéologiques. Toute la plaine semble occupée, en revanche la partie Sud de la commune est vierge de toponymes comme de sites antiques, indice d'un type de peuplement différent, propre à la Châtaigneraie.

Deux voies de communication, l'une venant du sud - est par Prunet, l'autre du sud - ouest par Marcolès convergent vers le bassin d'Arpajon. L'une et l'autre étaient bordées par des nécropoles à incinération, à l'approche d'Arpajon. Au nord du bourg, une voie se dirigeait vers Aurillac et les vallées des montagnes. Il est difficile de se prononcer sur la nature exacte des sites à vocation non funéraire, mais une destination agricole paraît s'imposer du fait des caractères géomorphologiques du terroir.

La présence d'un lieu de culte n'est pas à exclure. Il existe toutefois un *fanum* polygonal à Aron, près d'Aurillac, attesté par des fouilles récentes, ainsi qu'un autre sanctuaire circulaire potentiel à Fabrègues, près de la Jordanne.

Dès la Tène finale, il semble que le lieu qui deviendra au Moyen Age le bourg d'Arpajon ait fait l'objet d'une occupation intense, comme en témoigne l'abondance exceptionnelle de débris d'amphores à vin italiques qui constitue la plus forte concentration connue en haute Auvergne. Ceci témoigne déjà d'une activité commerciale importante, en relation avec le Midi. L'étendue et la nature des découvertes concernant l'Antiquité dans le bourg d'Arpajon nous incitent à ne pas y voir une simple *villa*, mais une petite agglomération de type *vicus* implantée sur un nœud du réseau routier secondaire, au cœur d'une micro - région intensément peuplée.

Deux ou trois nécropoles ont pu entourer cette bourgade. Il semble que les nécropoles périphériques soient abandonnées avant l'Antiquité tardive ; les vestiges de cette époque se concentrent dans le bourg d'Arpajon, où il est probable qu'une *ecclesia* existe dès le V^e s., en relation avec une nécropole qui devait contenir des personnages d'un haut rang social (épitaphe de "CONSTANTIVS "NOBILIS"", deux sarcophages au moins de l'école d'Aquitaine ...), vraisemblablement des potentats locaux.

A l'époque mérovingienne, Arpajon conserve son statut de *vicus* (*tremissis* légendé "ARPAGONE") ; la nécropole autour de l'église se développe, peut-être autour d'édicules périphériques dans lesquels on procède à une nouvelle "mise en scène" d'un sarcophage Aquitain du V^e s. Les sarcophages, dérivés des modèles trapézoïdaux du VI^e s., sont réalisés en pierre du pays : calcaire et brèche volcanique ; leur abondance inhabituelle pour la haute Auvergne en ce qui concerne le haut Moyen Age révèle certainement que nous sommes en présence d'un contexte quasi urbain.

Peut-être l'édifice religieux du haut Moyen Age était-il couvert de *tegulae* et orné de briques décoratives ?

A l'époque carolingienne tardive, Arpajon a le statut de *vicaria*, incluse dans le *ministerium* -comté secondaire- de Carlat (930). Est-ce pour cela que la *Vita* de Géraud d'Aurillac ne cite ni Arpajon ni aucun domaine situé sur son territoire, malgré sa proximité ?

Entre le XI^e et le XIII^e s., on ne connaît quasiment rien de la situation politique du terroir. Toutefois la famille seigneuriale de Montal apparaît au XI^e s., où elle cède des terres à Conques. Elle est vraisemblablement dans la mouvance de Carlat. Certains membres de la famille se font surnommer "Astorg d'Aurillac" dès le milieu du XII^e s. L'un d'entre eux a tué un abbé d'Aurillac entre 1198 et 1203 ; il refusait visiblement de lui rendre hommage (*D.S.C. t.I p.134*), peut-être parce qu'il s'estimait dans la mouvance directe de Carlat.

Antérieurement, en 1180 (*H.G.L. t.VIII, preuves p.344*), le comte de Toulouse se ligue avec l'abbé d'Aurillac contre les bourgeois de la ville. A cette occasion on évoque le souvenir d'un conflit antérieur "*cum guerra esset d'Arpaio et de Aurelhaco*". Il faut vraisemblablement y voir une allusion à la famille des Astorg d'Aurillac, alliée à la famille seigneuriale éponyme d'Arpajon, contre l'abbaye d'Aurillac. Le conflit entre les Astorg - Montal et l'abbaye d'Aurillac persiste au XIII^e s. : un Astorg est obligé en 1230 de déclarer sa "nouvelle résidence" de Conros en fief à l'abbaye, contre son gré. Les Astorg tiennent aussi la forteresse de La Bastide, dont ils rendent hommage à Clermont depuis 1219 au moins. La forteresse de Montal reste elle intégralement, au XIII^e s., dans la mouvance de Carlat. En 1249, Carlat fait entrer le château de La Bastide dans sa mouvance, mais trente ans plus tard, en 1269 - 1270, les Astorg se constituent à nouveau vassaux de l'abbaye d'Aurillac et de Clermont. Il s'ensuit un conflit armé à l'issue duquel les Astorg, en 1284, redeviennent vassaux directs de Carlat pour La Bastide mais aussi Conros, qui réintègre donc la mouvance de la vicomté. La branche de Montal, qui tient pour partie la châtellenie éponyme en limite de la Châtaigneraie, à l'extrême sud de la paroisse d'Arpajon, est restée fidèle à Carlat ; la branche des Astorg, plus proche de l'abbaye d'Aurillac à travers les châtellenies de Conros et La Bastide apparaît comme écartelée entre Carlat et Aurillac. En tous cas, cette puissante famille détient grâce à ces trois châtellenies quasiment toute la paroisse d'Arpajon et une bonne partie des paroisses environnantes, au sud et à l'ouest.

La présence de plusieurs moulins à eau au début du XIV^e s. (rares dans le sud - Cantal à cette époque), la diversité des redevances seigneuriales (rentes et péages), la densité très importante de l'habitat dispersé attestée par les chartes, tout cela témoigne de l'extrême richesse du terroir d'Arpajon au XIII^e s., alors que le bourg est groupé autour de l'église elle - même ceinturée par une très importante nécropole.

Arpajon constitue l'illustration parfaite de la relation d'exclusion entre le pôle ecclésial et le pôle castral, même représenté ici par trois forteresses. Elle est à n'en pas douter une paroisse primitive de la fin de l'Antiquité ; la paroisse d'Aurillac en a été démembrée postérieurement, ainsi que peut-être Prunet (?).

Illustrations

- Fig. 1 . Amphores Dr. 1A et céramique indigène découvertes en association par M.-M. Scherding en 1988. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 2 . Objets découverts "autour d'Arpajon" avant 1910. *R.H.A.*
- Fig. 3 . Découvertes de l'enclos Larmandie. Dubuisson.
- Fig. 4 . Découvertes de l'enclos Larmandie. Dubuisson.
- Fig. 5 . Découvertes faites dans les "puits des carrières de sable" d'Arpajon. Pagès-Allary.
- Fig. 6 . Stèle représentant Mars découverte dans la "grande ballastière". *Revue d'Auvergne.*
- Fig. 7 . Découvertes gallo-romaines dans une sablière. Dessin du XIX^e s., Scherding / *S.A.R.A.*
- Fig. 8 . Sesterce d'Antonin le Pieux découvert au Cambon. Musée d'Aurillac, Scherding / *S.A.R.A.*
- Fig. 9 . Céramiques sigillées en relation avec le mur en *opus vittatum* découvert en 1988. Scherding / *S.A.R.A.*
- Fig. 10 . Fragment de mosaïque polychrome. Musée d'Aurillac, A. Hamraoui.
- Fig. 11 . Découvertes anciennes effectuées dans la région d'Arpajon. Conservées au musée d'Aurillac, J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 12 . Découvertes de l'enclos Larmandie. Conservées au musée d'Aurillac, J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 13 . Urnes cinéraires en provenance des nécropoles du Cambon et du Bousquet. Musée d'Aurillac, J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 14 . Bourg d'Arpajon ; au centre, l'église romane disparu. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 15 . Plan général des fouilles de 1988. Usse.
- Fig. 16.1. et 16.2. Plans détaillés du sondage archéologique. Usse.
- Fig. 17 . Phases les plus anciennes des inhumations. Usse.
- Fig. 19.1. et 19.2. Coupes stratigraphiques du sondage. Usse.
- Fig. 20 . Relevé du sarcophage paléochrétien. Usse.
- Fig. 21 . Cuve de sarcophage avant restauration. J.-L. Boudartchouk.

- Fig. 22 . Détail de l'usure de la partie sommitale du couvercle, avec prélèvement de matière (?). J.-L. Boudartchouk.
Fig. 23 . Fragment d'un autre sarcophage d'Aquitaine. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 24.1. à 24.14. Typologie des cuves de sarcophage découvertes. Usse.
Fig. 25 . Couvercle de sarcophage historié. Usse.
Fig. 26 . Bouteille découverte dans un sarcophage du groupe le plus ancien. Usse.
Fig. 27 . Cuve de sarcophage du haut Moyen Age après extraction. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 28.1 . *Triens* mérovingien attribuable à Arpajon.
Fig. 28.2 . Trois *triens* découverts autour d'Aurillac. E. Caron.
Fig. 29 . Briques ornementales du haut Moyen Age (?). Musée d'Aurillac, J.-L. Boudartchouk.
Fig. 30 . Château de La Bastide. Plan au sol. E. Vabret.
Fig. 31 . Fossé du château de La Bastide. E. Vabret.
Fig. 32 . Motte du château de La Bastide. E. Vabret.
Fig. 33 . Château de Conros. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 34 . Restes de la courtine du château des Montal. J.-L. Boudartchouk.

Pl. 24 . Mobilier archéologique : Arpajon - La Ponétie

- Fig. 1., 2 . Céramique antique.
Fig. 3 . Céramique médiévale.
Fig. 4 . *Tegula* tardive.
Fig. 5 . *Tegula*.
Fig. 6 . Céramique antique.
Fig. 7 . Céramique à paroi fine.
Fig. 8 . Céramique antique.
Fig. 8 . *Tegula*.
Fig. 10 . Sigillée.
Fig. 11 . Céramique antique.

Pl. 25 . Mobilier archéologique : Arpajon - La Bastide

- Fig. 12 à 17 . Céramique médiévale grise.
Fig. 18 . Céramique glaçurée verte.
Fig. 19 . Céramique médiévale grise.
Fig. 20., 22 . Céramique glaçurée verte.
Fig. 23 . Clou de ferrage.

Mobilier archéologique : Arpajon - Stade

- Fig. 24 . *Tegula*.
Fig. 25 . Anse de cruche.

Pl. 26 . Mobilier archéologique : Arpajon - Stade

- Fig. 26 . Anse de cruche.

Mobilier archéologique : Arpajon - Place de l'ancienne église

- Fig. 27 . Amphore italique.
Fig. 28 . *Tegula* tardive.

BADAILHAC (Paroisse de Raulhac)

Superficie : 1248 ha Démographie : 130 feux en 1709 Altitude : 950 m

● Milieu naturel : La commune de Badailhac occupe une partie du plateau basaltique de Vernet dont l'altitude varie de 1000 à 900 m. Le chef-lieu est installé sur le rebord méridional de ce plateau. Vers le sud l'altitude continue à décroître pour atteindre moins de 800 m au contact des communes de Carlat et Cros-de-Ronesque. Le couvert forestier ne subsiste qu'à l'état de lambeaux dans les gorges étroites du sud.

● Economie traditionnelle et données administratives : Badailhac au Moyen Age faisait partie intégrante de la paroisse de Raulhac ; elle en fut démembrée à la Révolution pour créer la commune et la paroisse de Badailhac en 1793 (A.D.G.H.A. 1988). L'économie traditionnelle au XIX^e s. reposait au nord sur des prairies d'estive parsemées de quelques burons, au sud sur des terres agricoles nombreuses et productives, atteignant le chiffre record de 45% de la surface de la commune.

Communes limitrophes : Vic-sur-Cère, Jou-sous-Monjou, Raulhac, Carlat, Cros-de-Ronesque, Saint-Etienne-de-Carlat, Polminhac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Badalhac (*Batalius + acum*), anthroponyme latin (?) (Dauzat 1939 p.44), ou *Baudilius + acum* (Morlet 1985 p.35)
- Loubejac (*Lupidius + acum*), dérivé de *lupus* (?) (Dauzat 1963 p.275).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est visible à Badailhac.

3.2. Les châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Calmejane n'est mentionné qu'au XIV^e s., "*Calm Meiana*" (Amé 1897 p.86).

- Loubejac est signalé en 1219, dans le testament de Henri I de Rodez, "*hominibus de Lebejac*", duquel il tient Badailhac dont il se défait au profit des Templiers de Carlat (H.V.C. II-12). C'est un fief au XV^e s. (D.S.C. t.I p.241).

- Le Volcamp paraît être mentionné en 1266 dans une reconnaissance de G. de Griffeuille à Carlat : "*le Borcam*" (H.V.C. I-59). Il est possible qu'il y ait eu un souterrain (D.S.C. t.I p.242).

3.4. L'habitat groupé

Badailhac est mentionné en 1219 dans le testament de Henri I de Rodez : "*Militi Templi de Carlato dono et lego allodium mansi de Badalhac, quod ego comparavi ab hominibus de Lebejac*" (H.V.C. t.II p.12). C'est donc un manse que le comte a acquis des hommes de Loubejac ; dans le codicile de 1221, on lit : "*facto de Badalaco, quam habeam cum Templo*" (H.V.C. II-15). Badailhac est cité en 1266, "*affario de Badalhac*", dans une reconnaissance de Pierre de Teissières à Carlat (H.V.C. I-37). La même année, G. de Vic reconnaissait à Carlat ce qu'il possédait "*a Badalhac et eorum pertinenciis*" (H.V.C. I-56) ; de même, G. de Griffeuille en 1266 reconnaissait lui aussi à Carlat ce qu'il avait "*a Badalhac*". En 1397, Badailhac était une annexe de la paroisse de Raulhac, desservie par son clergé (D.S.C. t.I p.241 ; *Inv. Vic* p. 120).

Le bourg actuel est groupé autour de l'église. Le plan cadastral du XIX^e s. figure un édifice de plan rectangulaire, aujourd'hui disparu (n°204), qui pouvait être ancien. Le cimetière qui lui est accolé est post-médiéval.

* * *

Il est difficile d'analyser le peuplement de Badailhac sans tenir compte de son rattachement à Raulhac au Moyen Age. Toutefois l'on peut remarquer que les toponymes antiques apparaissent dans la partie méridionale de la commune, dans des terroirs productifs. Les deux hameaux qui semblent au début du XIII^e s. dans la mouvance des comtes de Rodez sont précisément deux toponymes en *-ac*. Le peu de manses attestés au XIII^e s. peut s'expliquer en partie par des lacunes documentaires corrélatives de multiples mutations administratives (cf. monographie Raulhac).

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Badailhac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

BOISSET

Superficie : 3773 ha Démographie : 308 feux en 1709 Altitude : 426 m

● Milieu naturel : La commune de Boisset est étirée du nord au sud. La Rance et son affluent, le ruisseau de la Moulègre, constituent ses principales limites naturelles. Deux longs plateaux parallèles, orientés nord / sud, occupent la superficie de la commune. Le plateau est, de Mazières à Entraygues, possède un sous-sol granitique. Le relief y est assez adouci ; l'altitude décroît régulièrement du nord (670 m) au sud (400 m). Le plateau Ouest possède lui un sous-sol schisteux. Le relief y est plus tourmenté : coteaux dentelés et pentes abruptes. La crête sommitale du plateau est plus étroite ; l'altitude décroît de 600 à 470 m. Le couvert forestier est localisé surtout dans les coteaux de la crête schisteuse ; il est plus morcelé dans la zone granitique, mais est également présent sur les pentes.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était basée sur l'agriculture (sols granitiques sablonneux légers) mais surtout sur la culture du châtaignier, dont une partie du produit était exportée. Des foires aux bestiaux (moutons) avaient lieu au XIX^e s.

Communes limitrophes : Cayrols, Saint-Mamet, Vitrac, Marcolès, Leynhac, Saint-Julien-de-Toursac, Rouziers.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Brajac ou "Brayat" (*Bragius + acum*), anthroponyme gaulois (Dauzat 1963 p.109) ou dérivé de *Braccius* (Morlet 1985 p.40).
- Cardaliac (*Cartilius + acum*) (?), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.46-47) (Cad. XIX^e s. G 680, près Toursac).
- Embouliac (*Bullius + acum*), anthroponyme latin (?) (Morlet 1985 p.44) (Cad. XIX^e s. G 696-697, près Toursac).
- Laressergues (*Lauricius + anicum*) (Dauzat 1939 p.390 et Morlet 1985 p.117).
- Regagnac (*Reganius + acum* ?), obscur, dérivé de *Renius* (?) (Morlet 1985 p.68-69).
- Solignac (*Solemnius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.292).
- Toursac (*Turcius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.197).

1.2. Voies de communication

- Le chemin Maurs - Cayrols suit la crête schisteuse nord / sud, depuis Murat. Il est jalonné de toponymes pré-dialectaux.

1.3. Découvertes archéologiques

- D'après Raulhac 1920, un *tumulus* aurait existé à Boisset. Rien ne vient étayer cette affirmation.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Le Colon (?) dérive peut-être de *Colonica* ?

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Goutilong est cité en 941 dans le "testament d'Ava" en faveur de Saint-Pierre de Maurs : "*Sane propter istas res superius scriptas [les domaines de Boisset], ego Ava dimitto in concensum villa mea Guandilangas qui per conquistum mihi obvenit, qui est ipsa villa in Urbe Arvernico, in vicaria Sancti Stephani, in aice Limovicino cum omnibus edificiis, tictisque, ad ajacenciis, cum pratis, pascuis, silvis, garicis, cum ortis, vineas, cum exiis, cum regresibus, cum aquis, aquarium, vias excursibus (...)*" (Cart. Cluny n°532).

- Boisset est aussi mentionné dans le "testament d'Ava" en 941, qui lègue de nombreux biens à l'abbaye de Maurs (Cart. Cluny n°532) : "*manso meo in villa Boesia, ubi Unfredus visus est manere cum ipsas vineas et in alio loco, apud manso meo, ubi Ingelerius visus est manere cum ipsas vineas, soldadas tres*". La "villa Boesia" pourrait être Boisset. A remarquer l'omniprésence de la vigne, cultivée au XIII^e s. autour de Boisset. Le village était d'ailleurs parfois appelé "*Boysseto la Vinha*" (A.D. 15, E 817). Besse est également cité dans le même document : "*Similiter caput mansio meo in illo Becio cum ipsas vineas*".

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un chemin nord - sud reliant Boisset à Saint-Mamet est attesté au XV^e s. (Bouyssou 1939-1946 p.339). Il est jalonné par le toponyme "Lestrade".
- Le chemin de crête nord - sud Colon / Lauressergues / Lestrade / Pradeyrols est lui aussi jalonné de toponymes "Lestrade". C'est le chemin de Maurs à Cayrols, par le gué du Plachou.
- Un chemin reliait Vieux-Rouziers à Toursac à travers les coteaux de la vallée du ruisseau de Toursac.
- Un autre itinéraire nord - sud cheminait à l'est de Boisset par Solinhac, Boissadel, la Vitraguèse et Cancel. Elle semble se diriger vers Vitrac.

3.2. Les châteaux

- Toursac.

Toursac apparaît dans les textes en 1221 dans le codicille de Henry I de Rodez, vicomte de Carlat : "*bailiviam de (...) Taorsac*" (H.V.C. II-16). Cette baylie est le signe d'une châtellenie importante, directement gérée par le pouvoir vicomtal. En 1237, un hommage à Carlat rendu pour le château de Valcaylès en Rouergue est rédigé "*in ecclesia de Toursac*". Un certain "*Willelmus Ot, presbiter*", signe l'acte (H.V.C. I-7). Néanmoins, on ne peut exclure que l'acte se rapporte en fait à Taussac en Barrez Rouergat. En 1265, Hugo de Sancto Mameto reconnaît à Carlat "*dominium et parcerariam que habeo in castro de Torsac*". Suit une énumération de domaines dans les paroisses de Cayrols et Boisset. R. Aldoys reconnaît lui aussi "*parcerariam et dominium que habeo in castro de Taursac*" ; suit une énumération de biens dans les paroisses de Boisset et Rouziers (H.V.C. I - 17-18-19). En 1265 toujours, Guillelmus Bertrans reconnaît à Carlat "*parcerariam et dominium que habeo in castro de Taursac et omnia que habeo vel visus sum habere et possedere in dicto castro*". Suit une énumération de biens sur les paroisses de Roumégoux, Rouziers et Boisset. Il est fait mention du "*mandamentum dicti castri*". Le même acte stipule que Rigaldus de Rotguier reconnaît "*parcerariam (...) in castro de Taursac et omnia que habeo in dicto castro*". Suit une énumération de biens sur les communes de Boisset et Vitrac (H.V.C. - 19-20-21). De même en 1265, Geraldus de Sancto Mameto reconnaît dans les mêmes termes ce qu'il possède "*in castro de Taursac*". Suit une énumération de biens dans la paroisse de Boisset, à l'exception d'une "*fazenda de Taursagues*", ainsi que sur Rouziers et Saint-Julien (H.V.C. I - 21-22-23). Toujours en 1265 Raymundus de Parlant reconnaît lui aussi "*dominium et parcerariam que habeo in castro de Taursac et alia que habeo in dicto castro, infra los dex*". Suit une énumération de biens sur la paroisse de Saint-Mamet, Boisset et Rouziers. L'acte parle du "*terminis dicti castri*" et un certain "*B. de Seteiras, capellanus dicti loci de Taursac*" est présent (H.V.C. I - 23-24).

Il existe donc au moins six seigneurs parçonniers à Toursac en 1265 (quatorze selon B. Phalip 1990 p.1161 qui compile d'autres mentions de la fin du XIII^e s.).

En 1271, Bernard de Scolion, bayle du vicomte de Carlat et ses hommes ont abattu Hugues de Belmont, Gérard de Félines et un prêtre dans une église. Réfugiés au château de Toursac, ils sont assiégés par les sergents du Roi commandés par le sénéchal (de Rouergue ?). Le Parlement de Paris ordonne alors la destruction du château, à l'exception des demeures des coseigneurs qui n'ont pas pris part au meurtre (A.N., XI A 1, folio 75) (Monboisse 1966 p.198, H.V.C. II-CXXVIII, Phalip 1990 p.1162). Cette décision ne semble pas avoir été appliquée, le château et les coseigneurs de Toursac étant régulièrement cités entre 1280 et 1320 ; la seigneurie y apparaît florissante. Peut-être seules les maisons des accusés ont-elles été détruites ? Enfin la raison du meurtre est sans doute à rechercher dans l'allégeance des deux personnages à Eustache de Beaumarchais, alors que le conflit entre celui-ci et le comte de Rodez entre dans une phase aiguë.

En 1277, Andrea de Salis rend hommage à Carlat pour "*dominium et parcerariam quam habeo in castro de Taorsaco et omne illud quod habeo infra los dex ipsius castri de Taorsaco*". Suit une énumération de biens sur les paroisses de Boisset et Vitrac (H.V.C. I - 140-141). En 1280 un accord est conclu entre le vicomte de Carlat et les coseigneurs de Toursac. Ceux-ci renouvellent leur hommage à Carlat, en reconnaissant la haute justice au vicomte.

Les limites du château et du mandement sont définies avec précision : "*Videlicet a dicto castro protenditur dictum mandamentum usque ad gaganam de Silvestre [commune de Roumégoux] ex una parte, et ex alia usque ad gaganam de Dalzest, et ex alia usque ad mansum de la Brunia, de la Val de Vitrac, et a dicto manso usque ad aquam vocatam Alransa, et a dicta aqua de Alransa usque ad divisionem de Murato, et ex alia parte a rivo de Voli usque a las Teulieyras et ex alia usque ad divisionem de Parlan, e a divisione de Parlan usque ad gaganam de Silvestre*" (H.V.C. I-160). La châtelainie s'étend sur Boisset en totalité, longe Saint-Etienne et Saint-Julien, englobe une partie de Rouziers, Cayrols, Saint-Mamet et Vitrac. Le document mentionne la "*porta superiori dicti castris, usque ad dex*", ainsi que le "*foro dicti castris*". Il est précisé que "*Dominus comes bajuli vel servientes sui non possint nec debeant de cetero percipere vel exhigere bladadam vel albergam, vel gallinas, nec moltones (...)*" (H.V.C. I-161). En revanche "*Domini parcerarii percipiant et teneantur percipere in drahia seu passada animalium ascendentium in montana semel in anno, quando animalia ascendunt, quinquaginta solidos monete Ruthenensis (...)*" (H.V.C. I-162). On veille à la sécurité des hommes qui viennent "*in dicto foro et in dicto castro*" (*ibidem*) ; le marché est réglementé : "*Predictus comes et predicti domini possint et debeant animalia in dicto foro et alia victualia habere empta et percipere invitis venditoribus*" (H.V.C. I-162).

En outre, chaque coseigneur de Toursac doit personnellement le service militaire au vicomte, mais en cas d'urgence, s'il ne se trouve qu'un seul coseigneur présent, il prend le commandement des troupes de tous les autres (*ibid.*). Le contrat se fait sur un pied de relative égalité entre le vicomte - lui-même coseigneur - et les coseigneurs partiaires ; ceux-ci disposent même de la faculté d'aliéner leurs parts sans avoir à recourir à l'autorisation du vicomte (*ibid.*). Ce texte montre que Toursac constitue une châtelainie très importante ; outre le "*castrum*" proprement dit, il existe un véritable "marché" et l'endroit est un lieu de passage pour l'estive des troupeaux - sans doute de moutons - . En 1280, R. de Parlan rend hommage à Carlat pour "*dominium et parcerariam quod et quam habeo in castro de Taorsaco et omne illud quo habeo infra mandamentum et pertinenciam et infra los dex dicti castris*". Sont mentionnés des biens paroisse de Saint-Mamet, de Boisset, de Rouziers (H.V.C. I-164). La même année Guillelmus, Hugone, Marchus et Petro de Rogier prêtent hommage à Carlat pour ce qu'ils possèdent "*in castro de Taorsaco*" et "*en los dex dicti castris*". Suit une énumération de biens sur les paroisses de Vitrac, Boisset, Saint-Mamet, Rouziers (H.V.C. I - 165-166). Toujours en 1280, "*Petri de Sancto Mameto*" rend hommage pour ce qu'il possède "*in castris et [in] infra los dex dicti castris*". Suit une énumération de biens sur les paroisses de Boisset et Rouziers (H.V.C. I-167). Enfin, la même année, Bertrandus de la Bertrandia reconnaît ce qu'il possède "*in castro de Taorsaco et (...) infra dictum castrum*". Suit une énumération de biens situés dans les paroisses de Boisset et Vitrac (H.V.C. I-168).

En 1317 la seigneurie de Toursac ne compte pas moins de vingt-quatre coseigneurs, dont les noms (Escaffres, Mas, Durban, Pleaux, Trémouilles, Viguier, Saint-Mamet, Rouziers, Naucase, Meallet, Solignac, Rilhac, Breuil, Maleplanche, Moisset, Messac, Murat, Roquefort) trahissent les origines locales. Aucun coseigneur éponyme n'est signalé (D.S.C. t.III p.500). Les Meallet possèdent notamment le *mansus* de La Faye ainsi que des domaines à Vitrac et Marcolès (N.A. IV p.100). Les Miers sont originaires du Quercy (N.A. IV p.140). Les Solinhac tiennent à la fois un manoir dans leur manse éponyme et une part de Toursac (N.A. VI p.244). En 1329, une nouvelle série d'hommages est rendue à Carlat ; on y mentionne un "*cazale situm apud Torssacum*" (H.V.C. I-251), "*affarii de Torssaguet (...)*", "*la Marandia de Torssac*". Toujours en 1329, Bertrand de Naucase fait hommage à Carlat pour le tiers de la châtelainie de Toursac : "*Castri de Taorsaco, cum pertinentiis castellanie*" (H.V.C. II, 92 sq.).

Au XIV^e s. deux coseigneurs avaient au château l'un un "repaire", l'autre une maison forte (Jalenques, R.H.A. 1944-46 p.273).

Cette châtelainie a vraisemblablement été en partie détruite et abandonnée lors de la Guerre de Cent Ans, puisque la vente de la vicomté de Carlat par Renaud de Pons à Jean, Duc de Berry, en 1392, cite "*le lieu et chastellenye de Boisset en Taursergues*" (H.V.C. I-407). Ce qui reste du château est rasé au XVI^e s. (Phalip 1990 p.1162) et au XVII^e s. on se souvient que "*Toursac estoit une ville de laquelle il y a encore a présent quelques vestiges en icelle châtelainie*" (H.V.C. I-701). Des hommages à Carlat de la fin du XV^e s. (A.D. 15, 118 F "Carlat") décrivent le château : "*hostal sive casal (...)* ortz, cortz (...) *ad lo castel de Taorssac*".

Enfin il a peut-être existé au XIII^e s. une famille éponyme de Toursac, d'après le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "*Taorsach*" est cité comme lieu (n°14). Un certain "*W. Peyre de Torsach*" donne "*La vinhha Garnieyra d'Issandolutz*" (n°36) ; "*R. Peyre de Taorsac*" et "*Huc Peyre*" sont cités comme donateurs dans la charte suivante (n°37).

Nous avons retrouvé le site de Toursac (Cad. XIX^e s. G 694, "*Toursac*"). Il s'agit d'un éperon schisteux nord-est / sud-ouest se développant au sud-ouest de la Peyrade, à 400 m environ. Le site domine le confluent du ruisseau de Toursac et d'un ruisseau mineur. A l'apex de l'éperon sont visibles les restes d'un donjon quadrangulaire lié au mortier, installé sur une éminence abrupte, sans doute en partie artificielle. Cette "motte" domine de plusieurs mètres une série de plates-formes qui supportent des restes de constructions, bâties en

pierres liées à l'argile, autrefois couvertes de lauzes de schiste perforées ou de tuile canal. Ces terrasses sont séparées les unes des autres par des fossés artificiels. Sans doute faut-il y voir les quartiers des coseigneurs, au pied du donjon. Le site est en partie détruit par les fouilles clandestines. Par sa superficie et sa structuration, il est très comparable à celui de Meallet. Un chemin longe le château, traverse la vallée du ruisseau de Toursac pour se diriger vers Vieux-Rouziers. Ce chemin de coteau en lacets possède le toponyme "*Lestrade*" sur le cadastre XIX^e (G 772, 911, 1170).

Caylus (?) constitue un site castral potentiel : plate-forme ovale à l'apex d'un éperon schisteux dominant deux vallées encaissées.

3.3. *L'habitat dispersé : les exploitations agricoles*

- "*duas partes pro indiviso mansi Aldebertenc*" est cité en 1280 dans l'hommage des coseigneurs de Rouziers, châtelains de Toursac, à Carlat (H.V.C. I-165). Ce "manse d'Aldebert" n'a pu être retrouvé.

- Le "*Mansum Aldoinenc dels Paradors*" est mentionné en 1265 dans une reconnaissance à Carlat des frères de Rouziers, châtelains de Toursac (H.V.C. I-20). On le retrouve dans le nouvel hommage de 1280 : "*duas partes mansi Aldoyneenc dels Paradors*" (H.V.C. I-165). Ce manse n'a pu être retrouvé.

- Aliès est peut-être mentionné en 1265 dans une reconnaissance à Carlat du seigneur Géraud de Saint-Mamet : "*terciam partem mansi d'Algos*" (H.V.C. I-22). En 1280, ce sont les frères de Rouziers qui prêtent hommage à Carlat du "*pratum quod tenent a nobis G. d'Algos*" (H.V.C. I-166).

- Antraigues est mentionné à plusieurs reprises dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "*Harnals de Seindolutz*" donne la "*fasenda d'Antraygas*" (Cart. n°29). P. Aldoys donne lui "*l'apendaria que es sotz Antraygas*" (n°30). Un certain "*P. d'Antraigas*" signe des donations portant sur la paroisse (n°5, 6). Il est aussi appelé "*P. de Inter Aquas*" (n°20).

- Le "*capmansum de l'Auriola*" est cité dans la paroisse en 1265 dans un hommage de Géraud de Saint-Mamet à Carlat (H.V.C. I-22). Ce manse n'a pu être retrouvé.

- En 1265, Géraud de Saint-Mamet fait hommage à Carlat de "*dominium et censum que habeo in domo de l'Austorgia et orto sito a Boysset (...) et tertiam partem mansi de l'Austorgia*" (H.V.C. - I-21-22). Ce domaine devait être situé à Boisset même ; il n'a pas été retrouvé.

- L'"*affarium de Barguas cum pertinenciis suis*" est cité dans un aveu au Roi des frères de Brajac, dont l'un est recteur de Saint-Mamet, en 1284 (H.V.C. II-64). Ce domaine, situé sur la paroisse de Boisset, n'a pu être retrouvé.

- Boissadel. En 1265 les frères Bertrand, Guillaume et Rigaud de Rogier reconnaissent à Carlat "*manso Merladenc de Boysadel et manso de la Maraneza vocato Merladenc, et manso de rieu de Boysadel*" (H.V.C. I-20). Toujours en 1265, Géraud de Saint-Mamet, lui aussi châtelain de Toursac, reconnaît à Carlat "*Mansum Robertenc de Boysadel et mansum de Tavano de Boysadel et terciam partem mansi del Riu [de Boysadel]*" (H.V.C. I-21). En 1280, les frères de Rogier, châtelains de Toursac, rendent hommage à Carlat pour "*duas partes mansi Hermet de Boyssadel et duas partes mansi de Maladenc de Boyssadel*" (H.V.C. I-165).

- Bonnemayoux : "*Bonas Maysos et eorum pertinenciis et mansus de Combas de Bonas Maysos*" sont reconnus à Carlat par Géraud de Saint-Mamet en 1265 (H.V.C. I-22). Des toponymes "*Les Issarts*" (Cad. XIX^es. E 540 à 543) et "*Lestrade*" (E 495) sont attestés autour du village.

- Bourgade. "*El mas de la Borgada*" est cité dans une donation à Conques du XII^e s. (n°533). En 1265, R. de Parlant, miles, coseigneur de Toursac, reconnaît à Carlat "*medietatem capmansi de la Borgada*" (H.V.C. I-23). L'hommage de Raymond de Parlan est renouvelé en 1280, "*Capmansi de la Borgada*" (H.V.C. I-164).

- Brajac est cité en 1284 dans un aveu au Roi de toute la famille de Brajac : "*Dominus Petrus de Brajac, rector ecclesie Sancti Mameti filius condam Stephani de Brajac ; et Stephanus et Bernardus et Guillelmus de Brajac, fratres, filii Bernardi de Brajac ; et Guillelmus et Petrus de Brajac, fratres, filii Astorgii de Brajac (...)*" "*mansum sive affarium vulgariter appellatum de Brajac cum pertinenciis suis*" (H.V.C. II-65). Il s'agit donc d'une famille éponyme.

- Labro est cité dans une reconnaissance de R. de Parlant, coseigneur de Toursac, à Carlat en 1265 : "*Mansum de Broes*" (H.V.C. I-23). En 1280, c'est Guillaume de Rogier et ses frères, coseigneurs de Toursac, qui en font

l'hommage : "*Mansum de la Broa*" (H.V.C. I-64), et en 1265 dans l'hommage de Hugues de Saint-Mamet à Carlat on trouve "*tres partes medietatis mansi de la Broa*" (H.V.C. I-18). Pierre de Saint-Mamet rend hommage à Carlat en 1280 de "*tres partes pro indiviso medietatis de la Broa de Boysset*" (H.V.C. I-167).

- La Brunie est mentionné en 1265 dans la reconnaissance de Géraud de Saint-Mamet, coseigneur de Toursac, à Carlat : "*quondam vinhale a la Brunia*" (H.V.C. I-22). En 1277 Andrea de Salis, coseigneur de Toursac, fait hommage à Carlat de "*unam eminam siliginis et unam quartam avene et quator denarios que habeo censualia in manso de la Brunia*" (H.V.C. I-141). La même année Guirbert de Marcenac, châtelain de Marmiesse, fait hommage à Carlat de "*medietatem pro indiviso mansi vocati de la Brunia*" (H.V.C. I-145). En 1280 les frères de Rogier font hommage à Carlat du "*Mansum de la Brunia*" (H.V.C. I-166).

- Capmau, hameau disparu au XIX^e s. à proximité de "Fau Bas", est mentionné au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "*B. de Catmau*" signe une donation au prieuré (n°5). "*B. de Cam Maur*" intervient dans la donation du manse de la Carrière (Cart. N.-D. du Pont n°33), et comme témoin dans une autre charte (n°38), "*B. de Capmaur*".

- La Carrière. En 1260 - 1270 "*W. de Rotgier, lo frayre d'en B. (...)*" donne à Notre-Dame-du-Pont "*Lo mas de la Carrieyra*". Un certain "*G. de la Carrieyra*" est témoin (Cart. N.-D. du Pont n°33). Les frères Guillelmo Bertrandi et Rigaldi de Rotguier reconnaissent au vicomte de Carlat en 1265 la "*fazenda de las Careiras*" (H.V.C. I-19). Cet acte est donc quasiment synchrone du premier. Des toponymes "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. E 495) et "*Les Issarts*" (Cad. XIX^e s. E 496) existent à proximité.

- Le Castanier est mentionné au XII^e s. dans une donation à Conques (Cart. n°533 : "*el mas de Castanner lo detme*"), faite par Stephane et Bernard del Mas, puis en 1280 dans l'hommage des frères de Rouziers, coseigneurs de Toursac, à Carlat, "*mansum inferiorem del Castanher*" (H.V.C. I-166). En 1284, un certain Geraldus Marafrès, bourgeois d'Aurillac, fait aveu au Roi de la "*partem sibi contingentem mansi de Castanheir*" (H.V.C. II-59). C'est un des témoignages les plus anciens de la culture du châtaignier.

- Un "*Mansum de la Cavaneria*" est cité dans un hommage des frères de Rouziers à Carlat en 1280 (H.V.C. I-166). Il n'a pu être retrouvé.

- Caylus est mentionné dans l'aveu au Roi de Geraldus Marafrès en 1284, "*medietatem nemoris de Caslutz cum pertinenciis suis*" (H.V.C. II-59). En 1277 Andrea de Salis avait fait hommage à Carlat de "*medietatem pro indiviso mansi de Caslutz*" (H.V.C. I-140).

- La Caze est cité au XIII^e s. : Gilbert Amblard de Murat donne à Notre-Dame-du-Pont "*la fasenda de la Casa*" (Cart. N.-D. du Pont n°11). En 1277, Andrea de Salis, coseigneur de Toursac, fait hommage à Carlat de "*quartam partem pro indiviso mansi de la Cassa*" (H.V.C. I-140). En 1280, l'accord entre les seigneurs partiaires de Toursac et les vicomtes de Carlat précise que "*dominus comes vel mandatum suum non possit banna imponere a la Cassa, infra dictum mandamentum*" (H.V.C. I-163). Il s'agit donc d'une possession attachée directement aux coseigneurs de Toursac.

- La Combe, hameau de Boisset disparu depuis le XV^e s. (Las Combelles ?) est mentionné en 1265. Hugonis de Saint-Mamet et R. Aldoyni, seigneurs de Toursac reconnaissent à Carlat "*tertiam partem pro indiviso mansi Combes*" (H.V.C. I-18). En 1284 la famille de Brajac fait aveu au Roi pour "*tertiam partem mansi Combes*" (H.V.C. II-65). Ils l'ont donc acquis depuis 1265. Le *mansus* existe encore au XV^e s. (Amé 1897 p.145). S'agit-il du hameau actuel "Las Combelles" ?

- Concasty est mentionné en 1265 dans la reconnaissance à Carlat de Hugues de Saint-Mamet et R. Aldoyni, "*tertiam partem de Concastie*" (H.V.C. I-18) ; ainsi que dans la reconnaissance de Géraud de Saint-Mamet : "*tertiam partem mansi de Camp Castie*" (H.V.C. I-21).

- Conquans est cité en 1265 dans une reconnaissance à Carlat de Géraud de Saint-Mamet, coseigneur de Toursac. Les domaines sont situés dans le mandement direct de Toursac : "*mansum majorem de Comcons et mansum de Cros de Comcons et mansum de la Bosia de Comcons et alium mansorum de la Bosia de Comcons, cum pertinenciis eorumdem et apendariis dictorum mansorum*" (H.V.C. I-21). Une "*Bordarie de Concots*" existe au XIV^e s. (H.V.C. I-252). D'après Deribier (D.S.C. t.I p.266), un certain "*Ginon de Conquans, damoiseau vivait en 1260. En 1317, Rigal de Conquans, héritier de Rigal de Murat était coseigneur de Toursac*". Un Rigaud de Conquans faisait hommage à Carlat en 1335 (N.A. II-261). Il existe au hameau une maison-forte du bas Moyen Age, très remaniée. Un toponyme "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. C189) atteste sans doute de la présence de l'actuel chemin nord - sud.

- La Coste est mentionné dans la reconnaissance de Géraud de Saint-Mamet en 1265 à Carlat, "*pendariam de la Costa*" (H.V.C. I-22). Dans un hommage à Carlat de Guirbert de Marcenac, il cite l'"*appendariam de la Costa*" (H.V.C. I-145). Le "capmansus de la Costa" est ensuite cité en 1280 dans l'hommage des frères de Rouziers à Carlat (H.V.C. I-65).
- "*afarium de la Creulonias*" est cité en hommage à Carlat par Raymond de Parlan, coseigneur de Toursac, en 1280 (H.V.C. I-164). Nous n'avons pu retrouver ce domaine.
- Darnis. En 1265 est mentionné "*medietatem Darnis lo soteira et bordariam vocatam Darnissols*" dans la reconnaissance de G. de Saint-Mamet (H.V.C. I-21). En 1266, Pierre et Bertrand Duranti, de Sansac, reconnaissent à Carlat "*feudum, terras et possessiones (...) a Darnis*" (H.V.C. I-63). En 1280, ce sont les frères de Rogier qui reconnaissent à Carlat "*medietatem camporum mansi superioris de Darnis*" (H.V.C. I-166).
- Felzines est mentionné en 1265 dans une reconnaissance de Bertrand et Rigaud de Rotgier, coseigneurs de Toursac, à Carlat : "*afario de Felzinas*" (H.V.C. I-19). En 1280 Bertrand de la Bertrandie, *domicellus*, prête hommage à Carlat de l'"*affarium de Felsinas*" (H.V.C. I-168). En 1265 Géraud de Saint-Mamet avait reconnu à Carlat "*terciam partem mansi d'Anrusenc de Felzinas*" (H.V.C. I-22). Un toponyme "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. E202) jalonne le chemin nord - sud venant de Murat.
- Fon de Vesque. En 1277 Andreas de Salis fait hommage à Carlat de "*medietatem pro indiviso mansi de la Font*" (H.V.C. I-140).
- Un "*mansi del Forn pro indiviso*" est reconnu à Carlat par Hugues de Saint-Mamet et R. Aldoyni en 1265 (H.V.C. I-17). Nous n'avons pu retrouver ce domaine.
- La Garrigue est cité dans un hommage à Carlat de Géraud de Saint-Mamet, coseigneur de Toursac, en 1265 : "*Mansum de la Gariga*" (H.V.C. I-22). "*B., Gui, P. et Steve La Garriga*" sont témoins au XIII^e s. d'une cession à Notre-Dame-du-Pont (Cart. N.-D. du Pont n°8).
- "*Medietatem pro indiviso mansi de Gralhenc*" est cité en 1277 dans l'hommage d'Andreas de Salis à Carlat (H.V.C. I-140). Ce manse n'a pu être retrouvé.
- Lauressergues. En 1265 Guillaume, Bertrand et Rigaud de Rouziers reconnaissent à Carlat "*afario de Lovresergas*" ou "*afario de Lauresergas*" (H.V.C. I - 19-20). En 1280 Guillaume de Rouziers et ses frères prêtent un nouvel hommage pour "*duas partes parranee de Laureserga*" (H.V.C. I-165). La même année un autre coseigneur, Bertrand de la Bertrandia, rend hommage à Carlat pour ce qu'il possède "*in affario de Lovresergas*" (H.V.C. I-168).
- Un "*capmansum de Laval*" est mentionné en 1280 par les frères de Rouziers dans leur hommage à Carlat (H.V.C. I-166). Ce capmas n'a pu être retrouvé.
- Lestrade. Une reconnaissance à Carlat de Hugues de Saint-Mamet et R. Aldoyni en 1265 mentionne le "*mansum de Lestrada*" (H.V.C. I-18) (Cad. XIX^e s. D 62 sq.).
- Longpuech. L'"*afario de Lonc Puoh*" apparaît en 1265 dans une reconnaissance des frères de Rouziers à Carlat (H.V.C. I-19). En 1280 Bertrand de la Bertrandie reconnaît à Carlat "*affario de Long pog*" (H.V.C. I-168).
- Luc. "*terciam partem mansi del Luc*" apparaît en 1265 dans une reconnaissance des frères de Rouziers à Carlat (H.V.C. I-18). En 1280, c'est Pierre de Saint-Mamet qui rend hommage à Carlat pour "*terciam partem mansi de Luc*" (H.V.C. I-167). Cependant en 1284 les frères de Brajac rendaient un aveu au Roi pour l'"*affarium de Lhuc, cum pertinenciis suis*" (H.V.C. II-65).
- Mansoux est mentionné en 1265 dans une reconnaissance des frères de Rouzier à Carlat : "*Capmanso de Mansotz*" (H.V.C. I-18). En 1267, une "*fazenda de Mansotz*" relève de Moyset de Cayrac, coseigneur de Toursac (H.V.C. I-71).
- La Martinelle apparaît en 1265 dans une reconnaissance de Géraud de Saint-Mamet à Carlat, "*terciam partem pro indiviso mansi de la Martinela*" (H.V.C. I-21).
- Mazières apparaît en 1265 dans une reconnaissance des frères de Rogiers à Carlat, "*Mansum del Cassan de Maseira*" (H.V.C. I-18). La même année R. de Parlan, coseigneur de Toursac, reconnaît à Carlat le "*Mansum de*

Masireiras" (H.V.C. I-23). En 1277 c'est Andreas de Salis, coseigneur de Toursac, qui rend hommage à Carlat pour le "*Mansi de Maseyras*" (H.V.C. I-140). En 1280, Raymond de Parlan fait hommage à Carlat pour le "*mansum de Maseyras*" (H.V.C. I-164). La même année c'est Pierre de Saint-Mamet qui rend hommage à Carlat pour "*mansum del Cassanh de Maszeria*" (H.V.C. I-167). Des toponymes "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. B 64 et B 234) et "*La draye*" (B 198) témoignent d'une voie médiévale nord - sud à vocation de chemin d'estive (actuelle D. 64).

- Merlet apparaît en 1265 dans une reconnaissance à Carlat de Hugues de Saint-Mamet et R. Aldoyne, "*Mansum del Teron de Merlet*" (H.V.C. I-18). En 1280 Pierre de Saint-Mamet rend hommage à Carlat pour le "*Mansum del Teron de Merlotz*" (H.V.C. I-167).

- Sparadoux apparaît en 1265 dans l'hommage de Guillaume, Bertrand et Rigaud de Rogier à Carlat : "*afario dels Paradors*" (H.V.C. I-19). Le même document mentionne un "*Mansus de Aldoinenc dels Paradors*" (*ibid.*). En 1277 Andreas de Salis rend hommage à Carlat pour "*tertiam partem pro indiviso mansi dels Paradors*" (H.V.C. I-140). En 1280, les frères de Rogier rendent hommage à Carlat pour "*duas partes mansi Aldoinenc dels Paradors*" (H.V.C. I-165). La même année, Bertrand de la Bertrandia rend hommage à Carlat pour l'"*affario dels Paradors*" (H.V.C. I-168). Un "*affariis sive mansis, deveziis (...) dels Paradors*" existe toujours en 1315 (H.V.C. II-90).

- Peyrade est cité en 1280 dans l'hommage à Carlat des frères de Rouziers, "*pratum de la Peyrieyra*" (H.V.C. I-166).

- Le Puech est mentionné en 1265 dans la reconnaissance d'Hugues de Saint-Mamet et R. Aldoyne à Carlat : "*Mansum del Puoh*" (H.V.C. I-18). En 1280, Guillaume de Rogier et ses frères prêtent hommage à Carlat pour le "*duas partes capmansis de Pog, pro indiviso*" (H.V.C. I-165).

- Pendarie, hameau disparu depuis le XIX^e s., est cité en 1280 dans l'hommage des frères de Rogier à Carlat, "*appendarie de la Temparia*" (H.V.C. I-165).

- Puech Aigu, hameau disparu depuis le XIX^e s., est mentionné en 1280 dans l'hommage à Carlat de Bertrand de la Bertrandia, "*afario del Pog Agut*" (H.V.C. I-168).

- Pradayrols. Le "*mansum vocatum de Pradairols*" n'apparaît qu'en 1329, dans le mandement de Toursac (H.V.C. II-92).

- Le "*Mansum de Puoh Bernat*" est mentionné en 1265 dans l'hommage à Carlat de Gérard de Saint-Mamet (H.V.C. I-22). Ce "puech" n'a pu être retrouvé.

- Le Pont de Boussay (?) est peut-être mentionné dans le même document, en 1362 : "*Mansi de Perponh*" (H.V.C. I-22).

- Le Réou est mentionné en 1365 dans l'hommage de Gérard de Saint-Mamet à Carlat, "*terciam partem mansi del Riu, pro indiviso*" (H.V.C. I-21). Il est appelé dans un hommage des frères de Rouziers, la même année, "*Manso del Riu de Boysadel*" (H.V.C. I-20).

- Un "*Mansum de la faia de Roet*" est cité sur la paroisse en 1280 dans un hommage à Carlat de Guillaume de Rouziers et ses frères (H.V.C. I-166). Il devait se situer à proximité du précédent.

- La Roque est mentionné en 1280 dans l'hommage à Carlat des frères de Rogier, "*medietatem mansi de la Roqua pro indiviso*" (H.V.C. I-165). Un certain "*P. de la Roca*" donne au XIII^e s. des biens à Notre-Dame-du-Pont, situés à la Rigaldie (Cart. N.-D. du Pont n°7).

- Un "*Fraus de Sangner*" est cité dans la paroisse en 1280 dans l'hommage à Carlat de Guillaume de Rogier et ses frères (H.V.C. I-165). Ce tènement seigneurial n'a pu être retrouvé.

- Serrières est mentionné en 1265 dans la reconnaissance à Carlat de R. de Parlan, *miles* : "*Capmansum de Sereiras*" (H.V.C. I-23). L'hommage est renouvelé par celui-ci en 1280, "*Capmansum de Serieyras*" (H.V.C. I-164).

- Le Seyt (?) est peut-être mentionné en 1280 où une "*gazanam de Dalzest*" constitue une limite pour la châtelanie de Toursac (H.V.C. I-160).

- Une "*Gazanam de Silvestre*" constitue une limite de la châtelainie de Toursac en 1280 (*H.V.C. I-160*). Nous n'avons pu retrouver ce lieu-dit.

- Solinhac est cité en 1324 : "*Mansus de Solanhac*" (Amé 1897 p.477). Dès 1317, une famille seigneuriale éponyme existait ; elle participait à la coseigneurie de Toursac (*D.S.C. t.I p.267*).

- Sors est cité dès 1265 dans la reconnaissance à Carlat des frères de Rouziers, coseigneurs de Toursac : "*Manso Angelbertenc de Sorbs et capmanso del Puoh de Sorbs et capmansum del Puh de Sorbs* (sic)" (*H.V.C. I-20*). "*Sotz*" est reconnu à Carlat par Bernard et Pierre Duranti en 1266 (*H.V.C. I-63*). Enfin en 1274 Bertrand de Saint-Mamet reconnaît à Carlat le "*capmansus de Sorps*" (*H.V.C. I-115*). Durand, Pierre et Géraud de Sorbs figurent dans une reconnaissance à Carlat de 1304, pour un tiers du manse de Sorbs, avec domaines et dépendances (*N.A. VI-251*).

- Teulières, hameau disparu depuis le XVIII^e s., est mentionné comme confront de la châtelainie de Toursac en 1280 : "*Las Teulieyras*" (*H.V.C. I-160*). Un "*Mansum de las Teulieyras*" existe toujours en 1364 (*H.V.C. II-108*). Il se situait dans le secteur de Lestrade (Cad. XIX^e s. G1155 sq., "*Les tuilières*"). Le toponyme doit désigner une carrière d'exploitation de schiste pour la toiture.

- Des "*terras vocatas de Treolias*" sont citées en reconnaissance à Carlat en 1265 par R. de Parlant (*H.V.C. I-23*). Ce tènement n'a pu être retrouvé.

- Une "*bordariam sitam a Valeta*" existait en 1265. Elle est citée dans la reconnaissance de Géraud de Saint-Mamet à Carlat (*H.V.C. I-21*).

- Un "*Capmansus de Vassinel*" est cité dans la paroisse de Boisset en 1280 dans l'hommage de Bertrand de la Bertrandie (*H.V.C. I-168*). Ce capmas n'a pu être retrouvé.

- Le Verdier est mentionné en 1277 dans l'hommage à Carlat d'Andreas de Salis, "*tertiam partem pro indiviso mansi del Verdier*" (*H.V.C. I-140*).

- La Vergne est cité en 1265 dans la reconnaissance à Carlat de Hugues de Saint-Mamet, "*mansum de la Verenha*" (*H.V.C. I-18*). La même année, Géraud de Saint-Mamet reconnaît à Carlat "*Medietatem apendariam de la Vernieira*" (*H.V.C. I-22*).

- La Viguerie. L'aveu au Roi des frères de Brajac en 1284 mentionne "*veguairias quas habent infra fines dicte parrochie*" (*H.V.C. II-65*).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Boisset

Boisset dérive du latin *Buxetum* (buisson). La "*parochia de Boyset*" apparaît en 1265 dans la reconnaissance à Carlat d'Hugues de Saint-Mamet et R. Aldoiny (*H.V.C. I-18*). La même année Géraud de Saint-Mamet reconnaît à Carlat "*dominium et censum que habeo in domo de l'Austorguia et orto sito a Boyset et omnia aliqua que habeo in villa de Boysetz (...) els fraus de Boysetz (...) in parochia ecclesie de Boysetz*" (*H.V.C. I - 21-22*). La "*parochia de Boyset*" apparaît à de multiples reprises (*H.V.C. I-23, I-140*). "*Unam parranam apud Boysetum*" appartenait à G. de Marcenac en 1277 (*H.V.C. I-145*). La "*parochia de Boyseto*" apparaît dans une série d'hommages en 1280 (*H.V.C. - I 163 à 168*). En 1365, le vicomte de Carlat possédait 74 feux dans la "*paroice de Boisset*" (*H.V.C. I-282*). Un certain Astorg de Boisset possédait un fief dans la mouvance de Carlat en 1284 (*N.A. I-245*).

En 1323 Isabelle de Rodez, fille d'Henri II, fonda un couvent de Clarisses à Boisset. La communauté est fixée à dix membres, habitant au "*castrum de Lauriga*" et est dotée de rentes. Ce château ou "ostel" était possédé antérieurement par Isabelle (*H.V.C. II p. CCVII - CCVIII* et Abb. Delmas 1884). D'après Deribier (*D.S.C. t.I p. 263-264*), Isabelle de Rodez donna "*son château de Boisset et le domaine dit de l'Auriga avec des rentes en seigle et en froment à percevoir, notamment sur la châtelainie de Toursac*". En 1323, l'"ostel" de Boisset est ainsi décrit : "*château, maison et jardin joignant ensembles que nous avons et possédons audit lieu de Boisset avec leurs entrées, issues, droits et appartenances. Plus cent cinquante setiers de seigle et dix setiers de froment, mesure dudit lieu de Boisset (...) à prendre à la Saint Julien (...) sur le mandement de Toursac, lieux, terres et tènements bons et suffisants de notre vicomté*" Les rentes des religieuses comprennent également des céréales (seigle et froment) sur la paroisse de Vic et une rente en argent sur le commun de paix de Mur-de-Barrez (Delmas 1884 p.61 sq.). En 1491, un document cite l'"ostel où [les religieuses] demeurent, où il y a chambres,

graniers, tour melieu, celier, four, estables avec leur courtilage, le tout en ung cloux, ensemble jardins, prés, claustre couvert, pater, le tout ce atouchant, confrontant d'une part au cemettière dudict lieu, et aux fossés dudict lieu, et au jardin du sieur (...) et au four et jardin du sieur (...) et l'ostel du sieur (...)" (Delmas 1884 p.71).

Le bourg de Boisset est installé au pied d'un coteau, sur une petite éminence granitique qui domine le ruisseau de Moulègre.

L'église est au centre du village. Elle est dédiée à saint Martin. On connaît un certain "*Dominus Petrus Astric, rector ecclesie de Boysseto*" en 1280 (*H.V.C. I-163*) ; un autre existait en 1344 (*D.S.C. t.I p.263*). La construction actuelle est pour l'essentiel post-médiévale (chevet plat, chapelles latérales régulières) ; toutefois l'on peut observer à hauteur de la première travée de la nef un arc - diaphragme dont le haut d'un pilastre est orné d'une sculpture offrant un répertoire roman ou de tradition romane : cordelette et chevrons (XII^e - XIII^e s. ?).

Le cimetière devait se développer à l'est et au nord de l'église (Cad. XIX^e s. n°476). Il avait déjà été transféré autour de la chapelle Saint-Pierre, à l'extérieur du bourg, vers 1840.

L'emplacement du "château" ou plutôt de l'"ostel" existant au début du XIV^e s. est délicat à situer avec précision. D'après Delmas (1884), il aurait été situé au sud de l'église paroissiale ; le fossé du cimetière servait d'enceinte à l'église et au château. Ce fossé associé à un mur de deux mètres d'épaisseur a été vu au XIX^e s.

Une famille seigneuriale de Boisset est connue dès 1268, grâce à un certain Bernard de Boisset, chevalier. Un Astorg de Boisset est témoin d'une reconnaissance à Carlat en 1277 ; il possède un fief à Boisset ; Hugues de Boisset était coseigneur de Toursac en 1317 (Jalenques, *R.H.A.* 1939 p. 62-63). Mais l'"ostel", installé contre le cimetière et les fossés relevaient directement de la famille du vicomte de Carlat, avant l'installation des Clarisses. Le château a été très remanié ; il était situé au nord de l'église, où une construction en fer à cheval était visible sur le cadastre du XIX^e s. En 1939, Mr Jalenques a pu observer à cet endroit "*Une tour carrée (...) pièce qui sert aujourd'hui de cave, avec une voûte éclairée par des meurtrières de plus de 2 m de haut, où l'on descend par un long escalier*". La tour du château jouait encore un rôle militaire en 1450 (Jalenques, *op. cit.* p.61). B. Phalip date cette tour du milieu du XIII^e s. L'"Hostel" et le cimetière sont donc contigus ; peut-être l'église et le château étaient-ils reliés par un souterrain : "*on a découvert le souterrain passant sous l'église et, sur le bord de ce souterrain, une lampe sépulcrale remontant à l'époque gallo - romaine (sic)*" (Jalenques, *op. cit.*). La promiscuité entre l'église et l'abbaye pousse d'ailleurs le curé à protester au XIV^e s. (*H.V.C. II-CCVIII*).

Les "*fossés dudict lieu*" mentionnés au XV^e s. entourent vraisemblablement l'église et le cimetière, mais aussi l'"ostel", pour former une enceinte ovoïde dont l'église et le château sont le centre ; la forme en est perceptible sur le cadastre XIX^e. Il peut s'agir d'une fortification tardive (cf. Marcolès, Saint-Mamet), mais ce fossé peut aussi matérialiser une enceinte ecclésiale antérieure, qui accueille une présence seigneuriale dans son périmètre.

Un toponyme "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. B 752, F 170) est à signaler près de la chapelle Saint-Pierre.

* * *

Le terroir de Boisset paraît densément peuplé à l'époque antique si l'on se réfère à la dizaine de toponymes en *-ac* ou *-ergues* répertoriés, tant sur le plateau granitique de l'est que sur la crête schisteuse ouest. Les chemins nord - sud qui traversent ces deux entités géographiques sont vraisemblablement à mettre en relation avec ce peuplement ancien. A noter en particulier la concentration de toponymes en *-ac* autour de Toursac.

Au haut Moyen Age (X^e s.) deux *villae* sont mentionnées ; elles font partie de la vicairie de Saint-Etienne-de-Maurs. La présence de vignes dans les deux domaines est remarquable. L'église Saint-Martin de Boisset est peut-être l'église de la *villa*, à l'origine ? Ceci témoigne en tous cas d'une mise en valeur précoce du terroir.

Au XIII^e s. l'ensemble du territoire de la paroisse est dans la mouvance de Carlat, à cause de la châtellenie de Toursac. La mention la plus ancienne - 1221 - y cite déjà une baylie du vicomte. Le site doit donc être antérieur au XIII^e s., comme le prouve le pullulement des coseigneurs partiariaires - dont aucun n'est éponyme - au milieu du XIII^e s. déjà. Toursac constitue l'exemple le plus typique pour le Carladez d'une coseigneurie "d'ambiance méridionale". Les coseigneurs sont nombreux, issus de petits lignages de la région proche, égaux entre eux, relativement indépendants vis-à-vis du vicomte, ont un patrimoine très fragmenté et extrêmement mouvant, géré en indivision. Les droits concernent souvent le 1/4, le 1/6^e voire le 1/8^e du domaine ! (Morisque, *R.H.A.* 1935-36 p.302 sq.).

Mais Toursac est plus qu'un *castrum*. Il y existe une chapelle et peut-être même une "*ecclesia*", desservie par un "*capellanus*" ; les coseigneurs y ont leurs "*ostels*". Un "*forum*" (marché au denrées et aux bestiaux) se tient près du château, qui contrôle ainsi le passage du bétail qui se rend vers les montagnes d'estive... Ces coseigneurs possèdent des résidences, voire des châteaux ailleurs (Saint-Mamet, Naucase ...). A L'aube du XIV^e s., le nombre des coseigneurs a doublé ! Les ressources économiques sont classiques pour la région : avoine,

froment, élevage du mouton, châtaignier (arbre domestique isolé et non plantation, comme à partir des XV^e - XVI^e s.), mais aussi vigne. L'existence de "Teulières" au XIII^e s. comme l'examen des ruines du logis de Toursac montrent que l'habitation rurale est déjà semblable aux constructions des XVIII^e - XIX^e s.

La densité d'habitats dispersés est en tous cas très importante - plus importante qu'au XIX^e s. Le bourg de Boisset, qualifié de *villa* au XIII^e s., devait avoir quelque importance. La famille de Rodez - Carlat, suivant une pratique fréquente, y possédait un "ostel" près de l'église, qui constituera le centre d'une seigneurie remplaçant Toursac, après l'installation au bourg d'un couvent de Clarisses au début du XIV^e s. Il est probable que le centre du village - église-"ostel"-couvent - ait été fortifié à la fin du Moyen Age, sans constituer un véritable *castrum*, encore moins une châellenie.

Enfin nous serions tenté, à cause de la charte d'Ava, de voir dans la paroisse de Boisset un démembrement de la paroisse primitive de Saint-Etienne-de-Maurs. Le pôle castral, lui, après avoir été très éloigné du chef-lieu paroissial, se fixe tardivement à Boisset.

Illustrations

Fig. 1 . Chef-lieu de Boisset. Le tracé de la fortification villageoise ovoïde apparaît autour de l'église. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Arc triomphal de l'église de Boisset, roman ou de tradition romane. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Emplacement de l'ancien château de Toursac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Lauze de schiste multiforée, château de Toursac. J.-L. Boudartchouk / A.E.C.C.

BREZONS

Superficie : 4320 ha Démographie : 186 feux en 1709 Altitude : 820 m

● Milieu naturel : Située immédiatement au sud du massif du Cantal, la commune de Brezons s'étire du nord au sud sur un relief particulièrement accidenté. Au nord, près du Plomb du Cantal, l'altitude atteint 1832 m. Les vallées glaciaires encaissées s'éloignent du massif en direction du sud-est. D'importantes forêts se développent entre 1200 et 1300 m. Plus au sud, la vallée en "u" encaissée de Brezons voit son altitude décroître pour atteindre 781 m au sud du chef-lieu. L'ensemble de la commune - et donc de la paroisse médiévale - s'organise ainsi autour de la vallée glaciaire du Brezons.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle dans la partie nord de la commune était liée à des activités pastorales (nombreuses "vacheries" ayant parsemé la montagne de ruines de "burons"). Au sud, une activité agricole était pratiquée en fond de vallée (dépôt alluvial, sous-sol volcanique).

Communes limitrophes : Albepierre - Bredons, Paulhac, Cézens, Pierrefort, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Malbo, Saint-Jacques-des-Blats.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Brezons (?) dérive peut-être de l'anthroponyme gaulois Brisios et de magos (marché) selon Dauzat 1963 p.115. Ceci nous paraît douteux en raison de l'absence de formes anciennes.

1.2. Voies de communication

- Vers Montréal (?) on mentionne au XIX^e s. "les traces d'une voie romaine" (D.S.C. t.I p.306). Plusieurs chemins partent en effet en direction des estives septentrionales, mais il est difficile d'apprécier leur ancienneté.

- Le chemin nord - sud qui va de Brezons à Prat-de-Bouc est qualifié de "*magna via*" au XIII^e s. (cf. *infra*). Certains auteurs y voient une "*ancienne voie romaine*" (A. Loussert 1994). Il s'agit à coup sûr d'un axe majeur à l'époque médiévale, servant sans doute de draille en direction des hauts plateaux.

- Un important chemin, orienté exactement nord - sud, sert de limite communale entre Cézens et Brezons. Venant du massif du Cantal, il se dirige au sud vers le bois de Montrozier et passe à l'ouest de Pierrefort pour aboutir à Paulhenc. Cet itinéraire pourrait être antérieur à l'époque médiévale.

- Le pont de l'Estradié (= *strata*) sur le Brezons pourrait attester de l'ancienneté du chemin (?).

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Brezons, en tous cas son château, est mentionné dans une charte de 972 : "*Castro quod dicitur Bresontium*" (Cart. Saint-Flour n°1) ; d'après le document, le site est près de la limite avec le Rouergue. La famille seigneuriale des Brezons est une des plus anciennes de Haute Auvergne. Le premier de la lignée est Eustorge, frère présumé de Robert de Clermont et d'Armand de Nonette (v. 900 - 945-62) ; ensuite vient Eustorge II dit "*Taureau Rouge*" (v. 936-54 - v. 1000), donateur du prieuré d'Indiciac (Saint-Flour). Ils sont puînés des Nonette, eux-mêmes issus de la famille de Clermont. Les Brezons sont chasés par les Nonette dans le courant du X^e s., mais c'est sans doute Eustorge "*Taureau Rouge*" qui bâtit le château de Brezons. Son successeur sera Amblard de Brezons (v. 960 - v. 1025-30) neveu d'Amblard de Nonette, dit le "*Mal Hiverné*". Il prend une part active aux guerres de la Planèze, vers 1010 (Lauranson-Rosaz 1987 p. 144-145 ; A. Loussert 1994, p. 20-23). Le "*castrum*

de Brezons" est mentionné en hommage par Astorg de Peyre à Raymond Bérenger d'Aragon en 1150 (A.D. 48, G. 455).

Le site du *castrum* du X^e s. est conservé. Le village est dominé, au sud-est, par une butte naturelle ovale couronnée par une "roque", rocher ovoïde dont les flancs ont sans doute été aménagés. Le sommet de la "roque" forme une plate-forme à laquelle nous n'avons pu accéder. Les pentes de la butte ont livré de la céramique grise attribuable au Moyen Age central. Au nord de la roque se développe une ancienne terrasse ; au sud on peut observer des reliefs difficilement identifiables. Le château semble avoir été déserté au XIII^e s. (B. Phalip 1990 p.211), bien que la famille seigneuriale existe toujours.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- L'essentiel des chemins sont orientés nord - sud, tenant compte du relief. Brezons est implanté le long d'un grand chemin de fond de vallée menant vers le massif du Cantal, la "*magna via*" au XIII^e s. Cet itinéraire est également appelé "*chemin de Prat-de-Bouc*" au XIII^e s. (Loussert 1994).

3.2. Les châteaux

- Montréal.

Le château de Montréal fut érigé en 1268 par le prieur de Saint-Flour afin, d'après lui, d'assurer la sécurité dans la région. Mis à contribution, le seigneur de Brezons entre en conflit avec le prieur ; la tour est néanmoins achevée en 1295. Le site est qualifié de "*fortalicium*" en 1503 ; la tour est en ruines au XIX^e s. (Cart. Saint-Flour, chartes n^oLIX et CXLIX ; B. Phalip 1990 p. 818-819).

Le site de la Croix de Montréal culmine à 1119 m. C'est un éperon rocheux dominant la vallée du Brezons et celle de Montréal. Sa partie terminale (point culminant) est occupée par des ruines informes au sein d'un taillis ovale. La présence de mortier de chaux et d'un linteau monumental, associée à la tradition orale, nous amènent à penser qu'il s'agit bien là des restes de la tour du XIII^e s. Des défenses (talus ?) ont pu être aménagées à flanc de coteau, entre la tour et le chemin de crête venant de Vigouroux et se dirigeant vers les vacheries du nord. La microtoponymie elle aussi atteste la présence de cette tour : "*Sous Latour*", "*Latour*" (Cad. XIX^e s. E 676 à 685).

- Roche Servière.

Pierre et Armand de Brezons rendent hommage à l'évêque de Clermont en 1287 pour le "*castrum et castellania de Ruppe Serveyra*". Les hommages sont renouvelés jusqu'au début du XVI^e s. (Phalip 1990 p.998).

Ce château était bâti au pied de l'éperon basaltique qui surplombe le château de Laboual, dans un abri sous roche difficile d'accès. D'après la tradition locale il aurait été détruit durant la guerre de Cent Ans. Quelques ruines de ce repaire semi-troglodytique, assez semblable à celui de Pons dans le Carladéz méridional, sont encore visibles (A. Loussert 1994 p. 197-199).

- Laboual.

Un certain "*Hugues lo Bueil*", chasé par les seigneurs de Brezons, est cité en 1268 ; un château existe au XIV^e s. ; l'édifice actuel, au pied de la montagne de Roche Servière, n'est pas antérieur au XV^e s. (Phalip 1990 p.195). A noter l'existence d'un toponyme "*chastelloune*" s'y rapportant probablement (Cad. XIX^e s. B 371). Deux pointes de lances médiévales ont été découvertes par Delort (1904, *R.H.A.* p. 102-103), l'une au "Roc-Grand", l'autre près du col de la Tombe-du-Père ; cette dernière est un fer court de section rectangulaire à large douille sans doute assez tardif. Les deux objets ont été redécouverts dans les réserves du musée archéologique d'Aurillac.

- Méjénassère (cf. *infra*).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Mejenasserre est mentionné en 1329 : "*Mansus de Mangaser*" (Amé 1897 p.308). Au XIV^e s., il est aussi fait mention d'un "*castrum de Meganasera*" et du "*Prioratus de Meganasera, ordinis B.M. de Corona*" (*ibidem*). Le prieuré était uni au monastère de Saint-Flour en 1292 (*D.S.C. t.I p.305*). Selon Deribier (*ibidem*) Macfred de Murat, seigneur de Montlogis (C^{ne} Ladinhac), vassal du vicomte de Carlat, était seigneur de ce château. Ce hameau est situé à flanc de coteau en direction de Cézens. La chapelle Marie-Madeleine existe toujours ; le château quant à lui a pu être implanté à l'extrémité sud de la crête dominant le village (?).

- Une série importante de manses sont mentionnés dans un aveu des seigneurs de Brezons à l'évêque de Clermont en 1287 (A. Loussert 1994 p.51) :

- "*Mansus de Baldusses*" (disparu).
- "*Mansus de Belvezer*" (Belbezet).
- "*Mansus de Chavaleyre*" (disparu).
- "*Mansus de Cros bas*" (Le Cros bas).
- "*Mansus de la Greffo*" (La Griffoul).
- "*Mansus de la Planche*" (disparu).
- "*Mansus de la Rochere*" (Rochières).
- "*Mansus de la Rosseyne*" (La Rochière).
- "*Mansus de la Vidalenche*" (La Vidalenche).
- "*Mansus de Leustrande*" (Lustrande).
- "*Mansus de Livernenc*" (Livernaix).
- "*Mansus de Riveros*" (Rieutort ?).
- "*Mansus de Serveyre*" (Roche Servièrè).
- "*Mansus de Serveyrette*" (Serveyrette).

D'autres lieux sont également mentionnés en 1287 :

- "*Loco dicto Pradebouc*" et le chemin qui y mène.
- Gourbèche.
- Manoir de Riucros.
- Manoir de Sols.

- Il convient de mentionner sept microtoponymes "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. B 109, 243, 705, C 458, D 705, E 635 et 705, répartis dans la vallée du nord au sud). A noter également un microtoponyme "*Lissart*" (Cad. XIX^e s. C 727).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Brezons

Le bourg de Brezons est un petit village-rue installé en fond de vallée, sur un éperon dominé par la butte du château. L'église dédiée à saint Hilaire occupe l'extrémité nord de cet éperon. Elle est mentionnée dès les environs de 1030, lors du don par Amblard II de Brezons de son église de Brezons au monastère de Saint-Flour : "*ecclesiam de Brezons cum appendiciis suis*" (Cart. Saint-Flour Ch. VI, n°11). "*Stephanus, propositus de Brezons*" est mentionné vers 1031 (Cart. Conques n°285) ; peu après 1107 (Cart. Conques n°569) "*Bonifacius*" [de Vigouroux] rend visite à "*ad domum A. de Brezons*". Un certain "*Amblardus*" contresigne l'acte. En 1285 on mentionne "*parrochie de Bresons*" (*H.V.C. I-195*), "*parrochia de Brezons*" dans un aveu au roi (*H.V.C. II-67*) ; en 1295, un long document tenant lieu de charte de coutume signale l'"*ecclesia seu cimiterio de Brezons*" (Cart. Saint-Flour p.384), "*porta ecclesiae rescipit versus quemdam lapidem grossum qui est ante cimiterium*" (*ibid.*, Cart. Saint-Flour n°CLXV, cité par A. Loussert 1994 p. 46-47). Une place publique est située contre le cimetière, non loin de la "*viam magniam*", le grand axe nord - sud qui longe le bourg. La maison du prieuré mentionnée dans le texte de 1295 paraît correspondre à la maison à tourelle accolée à l'église figurant sur le cadastre du XIX^e s. (n°34).

L'église de Brezons a été étudiée au début du siècle par Rochemonteix (p.82). En voici l'essentiel : "*Le monument porte l'empreinte de l'école auvergnate (...) le chœur et l'abside sont les seuls restes à peu près intacts de l'édifice roman (...) construit au milieu du XII^e s.*"

L'abside semi-circulaire construite en grand appareil régulier possède des modillons historiés. A l'intérieur, les chapiteaux sont ornés de décors végétaux mais sont aussi parfois historiés. L'édifice actuel n'est donc pas celui qui est mentionné au début du XI^e s. comme étant la propriété du seigneur de Brezons ; il semble avoir été entièrement reconstruit au XII^e s., puis remanié à la fin du Moyen Age (chapelles latérales gothiques). B. Phalip pense que cette église était incluse dans l'enceinte castrale. L'examen du cadastre du XIX^e s. complété

par l'enquête de terrain nous incite plutôt à situer l'église à l'extérieur du périmètre castral, même si sa position topographique la subordonne clairement à celui-ci. Nous serions tentés de voir dans l'église de Brezons une fondation *ex nihilo* des Brezons, donc postérieure à l'établissement du château, devenue paroissiale au XII^e s. au plus tard. Il est néanmoins difficile de parler de "chapelle castrale" *stricto sensu*. La paroisse primitive d'où fut détachée Brezons entre le X^e et le XII^e s. était peut-être Cézens.

* * *

Le terroir de Brezons ne semble pas être une zone de peuplement pré-médiéval significatif, même si les axes nord-sud qui la longent en direction du massif du Cantal sont certainement très anciens. Il semble que ce soit le chasement des seigneurs de Brezons, simples *milites* des Nonette au X^e s., qui ait permis la structuration de l'habitat en amont et en aval de la forteresse. En tous cas dès les XI^e - XII^e s., la seigneurie de Brezons forme un ensemble homogène dont le caractère indépendant voire vindicatif se manifestera jusqu'à la fin du Moyen Age. Après avoir acquis leur indépendance vis-à-vis des Nonette, les Brezons paraissent essentiellement liés avec le prieur de Saint-Flour et l'évêque de Clermont. Ils ont en revanche peu de relations avec les vicomtes de Murat et aucune avec ceux de Carlat qui ne disposent apparemment d'aucune possession ni d'appui seigneurial. La vallée de Brezons marque d'ailleurs la limite est de l'expansion de la vicomté de Carlat ; sans doute la puissance militaire des Nonette - Brezons a-t-elle contribué aux X^e et XI^e s. à marquer un point d'arrêt à l'hégémonie du Carladez.

Illustrations

Fig. 1 . Pointe de lance trouvée près du col de la Tombe-du-Père. Coll. Delort, musée archéologique d'Aurillac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Pointe de lance (?) trouvée au lieu dit "Roc-Grand". Coll. Delort, musée archéologique d'Aurillac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Ruines du château troglodytique de Roche-Servière. Loussert.

Fig. 4 . Site de la tour de Montréal. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Bourg de Brezons. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Bourg de Brezons, vue générale. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Plan de la "roque" des seigneurs de Brezons. B. Phalip.

Fig. 8 . Vue de la "roque" de Brezons. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 9 . Chevet de l'église de Brezons au XIX^e s. Rochemonteix.

Fig. 10 . Chapiteau de l'église romane de Brezons. Rochemonteix.

BROMMAT

Superficie : 4327 ha	Démographie : Brommat : 648 hab. au XIX ^e s.	Altitude : 650 m
	Cussac : 204 hab. au XIX ^e s.	720 m
	Albinhac : 544 hab. au XIX ^e s.	759 m
	Rueyre : 270 hab. au XIX ^e s.	734 m

• Milieu naturel : La commune actuelle de Brommat est un ensemble hétéroclite composé de différents terroirs : Brommat, Cussac, Albinhac et Rueyre.

Le terroir de Brommat, le plus étendu, se situe au point de confluence des rivières de Bromme et du Siniq. Au nord, l'extrémité d'un plateau volcanique est coupée par les vallées encaissées des deux ruisseaux ; au sud, des plateaux se développent de part et d'autre de la vallée encaissée de la Bromme.

Le terroir de Cussac se situe le long de la vallée du Siniq, essentiellement sur sa rive gauche, en fond de vallée (cuvettes fertiles) et à flanc de coteau.

Le terroir d'Albinhac occupe une zone schisteuse au relief tourmenté, formée d'éperons rocheux entourés de vallées encaissées entre le terroir de Cussac et la Truyère ; les variations d'altitude y sont importantes.

Enfin le terroir de Rueyre occupe un grand éperon schisteux méridional orienté nord-sud, délimité par les vallées encaissées de la Bromme et de la Truyère. La partie centrale forme un plateau dans sa partie septentrionale, puis se transforme vers le sud en un étroit éperon, dont l'altitude décroît rapidement de 800 à 740 m à Rueyre. Le dénivelé en fond de vallée est très important : environ 300 m sur la rive de la Truyère.

• Economie traditionnelle et données administratives : La commune actuelle de Brommat est formée par les anciennes paroisses médiévales de Cussac, Albinhac, Brommat, Rueyre, Valcaylès et Saint-Santin (= Saint-Anthime).

La paroisse de Brommat comportait au XVIII^e s. les hameaux de : Brommat, La Baissade, La Borie, Le Bousquet, La Borie de Blaise, Le Cayla, Connillargues, La Case, Cabanès, Chapelle, Genvaud, Mérinhac, Masiols, Le Pouget, Plause, Pailhes, La Roquette, Salazat, Moulin de La Taillade (Touzery 1906 p.341).

Les pouillés du XVIII^e s. attestent d'une très importante production céréalière : la dîme s'élevait à trois-cent-vingt setiers de seigle, cinquante de froment, quarante d'avoine et soixante de blé noir (*ibidem*).

La paroisse d'Albinhac comprenait les villages d'Albinhac, Jonques, Sarrans, Cassagnes, Engerville, Les Brasses, Le Quier, Embillets, Pruinac, Le Roc, Le Salt, Guilhemi, Praissac. Les pouillés du XVIII^e s. montrent une dîme des grains d'environ soixante charretées et mentionnent cinquante paires de boeufs (*ibidem*).

La paroisse de Cussac comprenait les hameaux de Cussac, Cussagol, Cabanètes, Châteaunoir, Meseirac, Borie de Palhès, Cabanasses. Une dîme des grains du XVIII^e s. cite vingt-huit setiers de froment, soixante-huit de seigle, cinq de blé noir et quatre d'avoine, ce qui est peu (Touzery 1906).

Rueyre comprenait seulement le village de Rueyre d'après les pouillés du XVIII^e s. ; la dîme s'élevait à cent-soixante setiers de seigle et trente en menus grains (Touzery 1906).

La petite paroisse de Valcaylès fut rattachée à Rueyre au XVII^e s. (*ibidem*). Elle comprenait seulement les hameaux de Valcaylès, Brezou et Bardières, mais il semble qu'antérieurement, dotée de "*quelques habitants*", elle ait relevé de celle de Bars (Touzery 1906 p.318). Les productions céréalières de cette petite paroisse sont négligeables. La carte de Cassini (XVIII^e s.) y figure des vignes.

Communes limitrophes : Thérondeles, Mur-de-Barrez, Taussac, Lacroix-Barrez.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Albinhac (*Albinus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.9).
- Bonan (?) pourrait provenir de l'anthroponyme gaulois *Bodoni* + *acum* (Dauzat 1963 p.64). Il s'agit peut-être d'un anthroponyme simple.
- Brommat paraît dériver du gaulois *Broccius* d'après les formes médiévales (*Broccius + acum* ?) (Morlet 1985 p.43). A moins qu'il ne s'agisse de *Broco-magus* (Bedel 1996 p.26).
- Calhac (actuellement Castel-Noël) (*Callius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.130).
- Conilhergues (*Cornelius + anicum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.213).
- Courbilhac (*Corbius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.219 et 444).
- Cussac (*Cassius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.234).
- Gordat (*Gordius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.327).
- Meyrinhac (*Matrinus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.435).

- Mezeirac (*Miser* ou *Macer* + *acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.456).
- Preyssac (*Priscius* + *acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p. 525).
- Pruinac (aujourd'hui "Prunhe") (*Prunus* + *acum*), surnom (?) (Dauzat 1963).
- Salazat (*Salasius* + *acum*), anthroponyme gallo-romain (Dauzat 1963 p.638).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

- Bonan : Albenque (1996 suppl. 1, n°512), signale : "à 400 m à l'ouest-nord-ouest de Bonan on a découvert sous une levée de terre, entre deux pierres plates, une douzaine d'urnes funéraires qui ont été détruites, sauf une" (H. : 16 cm ; diam. : 14 cm).

Nous avons retrouvé le site en question où Mme Plantade nous a fourni des indications supplémentaires : quatorze vases, enfermés dans de "grandes tuiles" de lauze, ont été découverts par un agriculteur, en 1914, alors qu'il procédait au labour de la périphérie Est d'un mamelon rocheux naturel. Des tessons de vases seraient restés longtemps visibles ; nous n'en avons pas trouvé trace. Le vase mentionné par Albenque a disparu, mais nous avons pu en voir une photo : il s'agit d'une urne à pied balustre et panse carénée, grise, rappelant les "pichets arvernes" de la Tène III.

Il n'y a donc pas eu de *tumulus* à Bonan, mais une sépulture à incinération en ciste à dépôt de vases important, de type ou de tradition gauloise. L'absence de *tegula*, le type de la seule urne conservée inciterait à y voir une sépulture à incinération du I^{er} siècle avant notre ère.

- Cussac : en périphérie du village médiéval, dans la propriété Lemouzy ont été découverts lors de terrassements autour de la maison plusieurs *tegulae*, dont nous avons pu observer un exemplaire, offrant une pâte micacée et un profil arrondi, caractéristique du haut Empire. Nous avons découvert un autre petit fragment de *tegula* près de l'église ; il semble donc bien exister un site antique à Cussac.

- Brommat : nous avons découvert sur la place de l'église un fragment de *tegula* tardive (faible épaisseur et profil anguleux), témoignant vraisemblablement de l'existence d'un site antique au village.

- Mérinhac (?) : d'après une information orale que nous n'avons pu vérifier, à l'ouest de Mérinhac (P.C. 734 près de Condamines), un four de tuilier antique aurait été détruit il y a quelques années (auréole de terre cuite rouge, traces de combustion, tuiles ...). La parcelle serait située dans la propriété Dorbal d'après Mr Belart, témoin oculaire.

Le couvert végétal nous a empêché de confirmer ou d'infirmer cette indication.

2. L'occupation du haut Moyen Age

- Albinhac est cité entre 955 et 986 lors d'une donation à Conques dans deux chartes (Cart. Conques n°35 et 36). "*Ava cedo (...) villa quae mihi per conquestum obvenit, qui est in pago Ruthenico, in vicaria Brobtaato [sic], cujus vocabulum est Albiniaco, cum ipsa aecclesia qui est fundata in onore Sancti Martini, cum quantum ab ipsa aecclesia vel ab ipsa villa aspicit vel aspicere videtur [et] (...) illo manso ubi Girardus visus est abbere vel possidere*" (n°35). "*Ava femina cedo (...) supradicta illa aecclesia mea de Albiniago qui est fundata in onore sancti Martini cum sex mansos et quator appendarias, cum quantum ad ipsa aecclesia vel ad ipsos mansos et ad ipsas appendarias aspicit vel aspicere videtur*" (n°36).

Cette "*Ava femina*" est peut-être la même qui donne une quantité impressionnante de manses à Saint-Pierre de Maurs en 941 (Cart. Conques n°532). Cette église Saint-Martin d'Albinhac est donc située dans la *vicaria* de Brommat ; elle appartient en propre à Ava avant sa donation à Conques, à savoir six manses et quatre appendarias.

- Brommat est le chef-lieu d'une vicairie carolingienne (et non Bromme) distincte de celle de Bars (Barrez). La "*vicaria de Brobtaato*" constitue entre 955 et 986 le cadre administratif de la donation à Conques de l'église Saint-Martin d'Albinhac (Cart. Conques n°35). La "*vicaria Brogmacense, in pago Ruthenico*" est également citée en 964 dans la donation à Conques d'une *villa* située sur son territoire, "*Croso*" (Cart. Conques n°434), sans doute Cros, commune de Taussac. Le propriétaire est un certain "*Bernardus*", peut-être de Carlat (?).

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Pont de Valcaylès (Bedel 1996 p. 16 et 56).

Le pont de Valcaylès était situé sur la Truyère, légèrement en amont du rocher sur lequel était établi le château de Valcaylès. On se souvenait encore au XVII^e s. qu'il y avait autrefois "*un grand passage du Rouergue en Languedoc*". Aujourd'hui ce chemin n'est plus guère perceptible que du côté de la Viadène, où il descend la vallée de la Truyère à hauteur du Faux. Le pont franchissant la Truyère apparaît dans les textes en 1437 de façon certaine, dans une convention relative aux droits de la ville de Mur-de-Barrez (H.V.C. I-439) : "*hun pont apelat del Golet, loqual es en la ribieira de Trueire, sia estat lonctemps atombat et derruit, que lhi plassa far per partit que lodit pont si bastisca et si leve, quar grant sera lo prolfiech que sera et venyra aldich luoc et a tot son pays de Carlades et a divers autres per lo grand passage que vengra per lodich pont de totas diversas provesios (...) per raso dels peages de las (...)*". Ce pont aurait déjà fait l'objet d'une reconstruction en 1395 (?).

Il en subsiste pour tout vestige une pile encore en élévation, côté Viadène, et l'emplacement d'une autre, côté Carladez (nous remercions ici vivement Mr. Turland qui nous a fourni une documentation de premier ordre sur le pont et le château de Valcaylès). Un examen rapide des vestiges montre qu'il s'agit d'un pont semblable à celui d'Entraygues quoique plus modeste. L'appareil granitique moyen très régulier comme la conception de la pile font effectivement penser au milieu du XIII^e s. Peut-être ce pont s'inscrit-il dans une politique d'aménagement des communications entre le Barrez et le reste du Rouergue, à l'initiative des comtes de Rodez ?

3.2. Les châteaux et édifices religieux

- Caillac / Castel-Noël.

Le château de Calhac apparaît peu après 1010 dans le testament d'Agnès de Carlat, d'après l'analyse de l'acte disparu (H.V.C. II - LXXV, LXXVI). Il est légué à son fils Bernard, avec des biens à Nigreserre et Camfeyt. Ce château était intégré dans la paroisse de Cussac (Affre 1858 t.I p.141-142). Après 1132 un certain "*Hectorem de Castello Novo*", prieur d'Orlhaguet et vicaire de Bromme, apparaît dans la mouvance de Carlat et de Conques (Cart. Conques n°491). Est-ce un représentant de la famille seigneuriale éponyme ? En 1266, Guiraldus de Cartlat reconnaît à Carlat "*antecessoresque meos a vestris antecessoribus (...) ad liberum dominium, castrum sive reparium de Collacho, cum juribus et pertinenciis suis omnibus (...) e que aja entre Senec et Brocme*" (H.V.C. I-29). La forteresse est donc demeurée dans la mouvance directe de la famille de Cartlat ; il s'agit sans doute ici d'une branche cadette descendant des vicomtes éponymes. Le château est ensuite cité en 1310 (Affre t.I p.142) ; il aurait pu être rebâti au XIV^e s. par un certain Astorg de Carlat comme le laisse entrevoir un hommage tardif faisant référence à "*Austorgio de Carlat, domino condam Castri Novelli, sive de Cailhaco*" (H.V.C. II-CCLX). On peut en fait faire l'économie de cette reconstruction du XIV^e s. C'est donc le fief principal d'une branche cadette de Carlat, dont le mandement comprenait le village du Bousquet (H.V.C. II-CCLX).

Le château de Castel-Noël occupe les flancs d'une butte rocheuse dominant la vallée du Siniq ; il se compose d'un donjon circulaire édifié directement sur un affleurement rocheux, entouré par une enceinte circulaire incluant des logis. Ces derniers, dans leur état actuel, ne remontent pas au-delà du XV^e s. ; en revanche une salle rectangulaire au pied du donjon doit reprendre, en accord avec Miquel (1981 p.152), un logis antérieur. L'accès de l'enceinte est défendu par une porte rectangulaire dont la structure rappelle celle des portes des enceintes villageoises (Montsalvy ou Marcolès par exemple) et ne doit dater que du XV^e s., mais sa partie basse en appareil moyen à litages assez réguliers paraît plus ancienne (fin XIII^e - début XIV^e s. ?).

Le donjon circulaire, de dix mètres de diamètre, comprend lui-même deux états ; le plus ancien est composé d'un moyen appareil irrégulier à litages réguliers ; la partie supérieure est en moyen appareil régulier classique d'une qualité exceptionnelle ; les litages y sont d'une grande régularité. Miquel (1981 p.44) pense, à la suite de Saige et Dienne, que le donjon circulaire a été construit vers 1350 par Astorg de Carlat, avec sa salle basse voûtée en coupole et l'escalier à vis d'accès aux étages supérieurs. Avec justesse, l'auteur compare la tour de Castel-Noël avec le donjon circulaire de Najac construit à partir de 1253 par Alphonse de Poitiers, qui a vraisemblablement servi de modèle. B. Phalip pour la Haute-Auvergne constate que la tour circulaire, liée à la pénétration royale, se diffuse essentiellement durant le deuxième tiers du XIII^e s. (1993 p.122).

Pour notre part nous serions enclins à dater ce donjon, en raison de son type d'appareillage et par comparaison, de la seconde moitié du XIII^e s. Le toponyme "Castel Noël" n'apparaît en effet qu'au début du XV^e s. (H.V.C. II-CCLX) et peut être le fait de la création d'une nouvelle enceinte ou de nouveaux logis. Il est donc

probable que le *castrum* de Guiraldus de Carlat ait déjà consisté en la tour circulaire qui nous est parvenue. A moins que ce toponyme n'ait été donné par la famille seigneuriale éponyme du même nom (cf. *supra*).

Au XV^e s., l'hommage à Carlat d'un seigneur de Cayrac (A.D. 15, 118 F "Carlat") cite "*castrum seu fortalitium de Castro Novo (...) confrontatur cum aqua de Sere*". La famille "de Carlat" est maîtresse du château.

- Valcaylès.

Le château de Valcaylès apparaît dans les textes vers 1237, lors de l'hommage à Carlat de Aldebertus Garini pour le "*Castrum de Valcastlès et jurisdictionem et mandamentum et territorium, cum omnibus pertinentiis ipsorum et juribus (...) castrum predictum et forciis et munitiones ipsius castri et mandamenti omnes*" (H.V.C. I-7). Le château est ensuite cité en 1285 dans le traité entre les vicomtes de Murat et ceux de Carlat. Il y est spécifié que Carlat abandonne à Murat les terres comprises entre les rivières du Brezons et du Siniq, y compris le château de Valcaylès appartenant à Henri de Bénavent. Si ce seigneur se refuse à rendre hommage à Murat, le comte de Rodez s'engage à fournir en compensation des fiefs de double valeur, ne devant être ni Dienne, ni Combrelles (H.V.C. II-CXL). Il est en effet question dans l'acte du "*feudum castri de Valcasles et pertinentiarum suarum (...) dominum de Benavent pro castro predicto et pertinentiis de Valcasles (...) feudo predicto de Valcaslès et ejus pertinentiis*" (H.V.C. I - 193-194). Le château est pris par les Anglais vers 1380, puis racheté. Il ne semble plus occupé par la suite (H.V.C. I - 290, 321, 322, 345, 371, 383, 386). Il existait également une église et une paroisse de Valcaylès (cf. *infra*). La famille seigneuriale a donc changé au cours du XIII^e s. ; la forteresse demeurera aux Bénavent au XIV^e s. (Bonal 1885 d'après Doat n°1660 et Julhes 1912-1916 p. 171-172).

Le site du château de Valcaylès est remarquable. Il s'agit d'un éperon granitique d'accès très difficile dominant une boucle de la Truyère, face au débouché du ruisseau de Sévignac, venant du Rouergue. Il est inaccessible de trois côtés, le quatrième étant rattaché à l'échine rocheuse qui portait l'ancien village de Valcaylès, au-dessus d'un fossé taillé dans le rocher. Le sommet du piton est couronné par une enceinte ovale constituée de gros blocs de granite empilés sans mortier, appuyés sur le substrat retaillé. Au moins une case rectangulaire est visible à l'intérieur de cette enceinte. Au sommet, un gros rocher de granite a été enveloppé par de puissantes maçonneries qui constituent vraisemblablement les fondations d'un donjon rectangulaire. Les murs de plus d'un mètre d'épaisseur se composent de blocs divers disposés en lits successifs, noyés dans du mortier de chaux, et d'un parement en moyen appareil granitique très régulier. Un escalier d'accès latéral taillé dans le rocher a été mis au jour par des fouilles clandestines ainsi qu'une couche de destruction contenant de nombreuses lauzes de schiste (toiture). Au-delà du donjon, vers la Truyère, se développe une plate-forme qui paraît être la basse-cour du château. Il est vraisemblable que le sommet du rocher soit aménagé, mais nous n'avons pu y accéder. Il a peut-être existé à l'origine (le toponyme dérivé de Caylus attestant de l'ancienneté d'une implantation castrale) une construction perchée sur le rocher, réaménagée au XIII^e s. par un "chemisage" du rocher en vue d'obtenir l'assise d'un grand donjon rectangulaire. Les caractéristiques techniques des murailles sont en effet typiques des réalisations du courant du XIII^e s. dans le Carladez auvergnat. Le donjon rectangulaire est encore figuré, isolé, sur le plan cadastral du XIX^e s.

Edifices religieux isolés :

- L'"*ecclesia de Colombiez*", unie à l'église de Montsalvy en 1087 par l'évêque de Rodez (Muratet 1843 p.85), se trouvait selon Touzery (1906 p.60) sur la paroisse de Rueyre ; on en voyait encore des ruines ; c'était une "*dômerie ou un ermitage*", encore dans la mouvance auvergnate au XVI^e s. (Bedel 1996 p.15).

Le site se situe en contrebas du village de Rueyre, au bord de la Truyère (information Mr Turland).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Bousquet est cité dès 1065 - 1090 dans une importante donation à Conques d'un certain "*Aimoinus, et filius meus Bonuspar, et uxor mea Petronilla*" (Cart. Conques n°42), après avoir donné l'église de Brommat et ses rentes : "*damus mansum Ariberti qui est in villa de Bosquet cum eis quae ad ipsum mansum pertinent*". En 1267 un membre de la famille de Bénavent, "*Baneventos domicellus*", reconnaît à Carlat le "*mansum del Bosquet*" dans la paroisse de Brommat (H.V.C. I-82). Le Bousquet faisait partie, au XIV^e s. au moins, de la châtellenie de Castel Noel (H.V.C. II-CCLX).

- Cassagnes : entre 1087 et 1107 les frères de Castello d'Amiz donnent à Conques "*illas decimas de Casanas*", ainsi que celles de Jou et de Pervilhergues (Cart. Conques n°545).

- Le Cayla paraît cité entre 996 et 1031 dans la donation à Conques de Saint-Santin alias Saint-Anthime par Pons et Berthilde : "*in alio loco Castlaro manso uno ubi Adalbertus visus est manere*" (Cart. Conques n°34).
- Courbilhac apparaît entre 996 et 1031 dans la donation à Conques d'une partie de la paroisse disparue de Saint-Santin : "*dono (...) in Corbiliaco manso uno ubi Geraldus visus est manere*" (Cart. Conques n°34). Puis en 1267, "*Baneventos domicellus*" reconnaît à Carlat "*terras et possessiones et juras que habeo a Corbilhac et in ejus pertinentiis*" (H.V.C. I-82).
- "*Apendaria de Furno*", domaine disparu, est cité dans un don à Conques entre 1065 et 1090 par Aimond, Bompar et Pétronille, près du Bosquet : "*damus illam apendariam quam Deusdet tenuit quae vocatur apendaria de furno cum omnibus ad ipsam pertinentibus*" (Cart. Conques n°42).
- Gervaux est cité dans le "testament de Rigaud" (Cart. Conques n°300) vers l'an Mil : "*In Gersilva, mansos duos*".
- Gourdat est cité entre 996 et 1031 dans le don d'une église et d'une partie de l'ancienne paroisse de Saint-Santin alias Saint-Anthime à Conques par "*Poncius et uxor mea Bertildis dono (...) in Gordado mansos duos*" (Cart. Conques n°34).
- Jongue est cité en 1267 dans une reconnaissance à Carlat de "*Baneventos domicellus*" : "*terras et prata que habeo in territorio de Jorgue*" (H.V.C. I-82). Le domaine est à nouveau mentionné en 1285 dans le traité passé entre les vicomtes de Carlat et de Murat. Carlat garde le contrôle complet de Jorgues : "*villa de Jongue, cum suis pertinentiis que pro parte est dicti comitis et pro parte tenetur ab eo, et alias proprietates, si quas habet infra dictos terminos*" (H.V.C. I-193).
- Luminade est sans doute la "*domus nostram quae vocatur Caminata*", donnée à Conques entre 1065 et 1090 avec l'église et la paroisse de Brommat par Aymond, Bompard et Petronille (Cart. Conques n°42).
- Les Mazials est cité en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Guiraldus de Cartlat : "*fazenda des Mazils, cum juribus et pertinentiis*" (H.V.C. I-29). En 1287, Bernardus et Petrus de Murato (Murat-La-Gasse, commune de Ladinhac, 15) font hommage à l'évêque de Clermont de "*dimidium mansum dels Masils*" (H.V.C. I-200).
- Mayrinhac apparaît peu après 1010 dans le testament d'Agnès de Carlat ; celle-ci donne Mayrinhac à son fils Gilbert (H.V.C. II-LXXV). Il est de nouveau cité en 1265 dans une reconnaissance à Carlat des seigneurs de Valon, Stéphane de Valon et Bérenger de La Gleizole, pour le château et le mandement de Valon : "*manso de Marinhac*" (H.V.C. I-16). En 1266 Guillelmus de Vigoro, miles, reconnaît à Carlat "*medietatem d'aquo que ai e Mairinhac lo soteira, situm in parochia de Taussac*" (H.V.C. I-55). En 1267, la reconnaissance à Carlat de Moyset de Cairac cite une "*fazenda de Mairinhac*" près de Taussac (H.V.C. I-71). Enfin une certaine Pétronille, femme d'Astorg I de Peyre, donne au Monastier un manse à Mayrinhac en Barrez vers 1050 (Belmon 1992 p.80). Est-ce le nôtre ?
- "Moulin de Casses", près de Saint-Anthime, est sans doute le *molendinus* dépendant de l'église Saint-Santin donné à Conques par Pons et sa femme Berthilde entre 996 et 1031 (Cart. Conques n°34).
- Les Peyres est cité en 1287 dans l'hommage à Clermont fait par les coseigneurs du château de Murat-La-Gasse (Ladinhac 15) : "*mansum de Peirat*" (H.V.C. I-200).
- Plaux est cité entre 996 et 1031 dans la donation à Conques de Pons et sa femme Berthilde : "*dono (...) in Pleus similiter uno manso ubi Geraldus visus et manere*" (Cart. Conques n°34).
- Les Pennicieyres est cité entre 996 et 1031 dans la donation de Pons et Berthilde (Cart. Conques n°34), "*in Pannicio*".
- Le Pouget est cité en 1266 dans la reconnaissance à Carlat de Guiraldus de Cartlat : "*fazenda del Poget*" (H.V.C. I-29).
- Le "manse de Telhet", hameau disparu, est cité dans le cartulaire de Conques p.LXXIX d'après Doat 144 fol. 108). Guillaume de La Guiole aurait rendu hommage (à Conques ?) pour le manse de Telhet dans la paroisse de Rueyre en 1309.

- Verniac, lieu disparu, est peut-être cité entre 996 et 1031 dans la donation à Conques de l'église de Saint-Santin (Saint-Anthime) : "*in Verniagio manso uno*" (Cart. Conques n°34).

3.4. L'habitat groupé : les chefs-lieux de paroisse médiévaux

- Albinhac : en 1266, Guillelmus et Stephanus de Vigoro, *fratres*, reconnaissent à Carlat ce qu'ils possèdent "*in parrochia ecclesie de Binhac*" (sic) (H.V.C. I-27). La "*parrochia (...) d'Albinhac*" apparaît à nouveau dans le traité de 1285 entre Carlat et Murat, où la paroisse est alors abandonnée contre hommage à ce dernier (H.V.C. I-196). En 1292, une sentence du sénéchal de Rouergue en réponse à des griefs émis par les comtes de Rodez signale "*super furchis ville de Albinhaco, prope castrum de Muro, diruendis et ad statum debitum reducendis*" (H.V.C. II - 71-72). Le pouvoir royal ordonne donc la destruction des fourches comtales. D'après Affre (1858 I - 143-144) le prieuré d'Albinhac aurait été uni à la manse abbatiale de Conques en 1315. D'après le cartulaire de Conques (p.LXXIX), cette réunion aurait seulement eu lieu en 1436 (Doat 144 fol. 203). Peut-être s'agit-il alors d'une confirmation ? De toute façon, l'église appartient en propre à Conques depuis le X^e s. (cf. *supra*).

Le *Livre de l'Epervier* attribue soixante-quinze feux à la paroisse d'Albinhac à la fin du Moyen Age (Touzery 1906 p.291). Curieusement, si l'église d'Albinhac est dédiée à saint Martin au X^e s. dans la charte d'Ava, elle l'est à saint Roch depuis le XVIII^e s. au moins.

Le bourg d'Albinhac est implanté sur un plateau cristallin dominant les gorges du ruisseau d'Endesques, au fond d'un vallon encaissé. L'église occupe au XIX^e s. une position périphérique par rapport aux quelques maisons du village, au point de convergence de chemins centripètes. L'édifice actuel ne remonte pas au-delà du XV^e s. ; on y remarque un transi ainsi que les armes de l'abbé de Conques. Quelques vestiges d'un édifice antérieur sont néanmoins perceptibles : une niche romane ou de tradition romane dans le chœur, au niveau du chevet des moellons de brèche volcanique en moyen appareil, une cuve baptismale à arcatures et décors géométriques, un chapiteau roman en brèche à astragale et volutes, un élément de corniche à billettes remployé dans le porche du XV^e s. Malgré leur caractère assez atypique, ces trois derniers éléments attestent l'existence d'une église romane au XII^e s. au moins.

La terrasse cimetiérale, de grande superficie -preuve de l'importance de la communauté d'Albinhac-, est délimitée par un puissant mur de soutènement ; d'après des témoignages oraux, des sarcophages auraient été découverts autour de l'église lors de la translation du cimetière vers 1910.

- Saint-Anthime (Saint-Santin) : le cartulaire de Conques (n°34) contient une donation à l'abbaye d'une certain Pons et sa femme Berthilde, entre 996 et 1031, concernant "*illo allode hoc est illa ecclesia sancti Sentini cum omnibus adjacentiis suis, cum molendinis, cum pratis, cum apendarias, cum terras cultas et incultas quantum ad ipsam ecclesiam pertinet. Et in ipso loco [dono] manso uno ubi Geraldus mansit (...)*". Suivent des donations au Cayla ("*Castlaro*"), Pleaux ("*Pleus*"), Courbilhac ("*Corbilhaco*"), Les Pénissières ("*Pannicio*"), Gourdat ("*Gordado*"), Venzac (?) ("*Verniagio*"). Deux domaines restent inconnus : "*In illo Gruos, in aqua Triodoro*" (Cart. Conques n°34).

Cette paroisse de Saint-Santin paraît avoir disparu antérieurement au XIII^e s., puisque l'on n'en trouve pas mention dans les reconnaissances à Carlat de cette époque. En revanche, son souvenir persistait au XVII^e s. (H.V.C. I-759). Au XVIII^e s., l'édifice religieux avait disparu et seul subsistait le toponyme Saint-Anthime (comme dans le cas de Saint-Santin près de Maurs, cf. Touzery 1906 p.762), dont le ruisseau était paré de vertus miraculeuses au XIX^e s. (Affre 1858 t. I p.140) ; une "chapelle Saint-Anty" fut également reconstruite, dans l'église de Brommat, en 1601 (*ibidem* p.141). Le culte s'était donc déplacé à Brommat après annexion de l'ancienne paroisse. Le hameau de Saint-Anthime, dans le vallon du ruisseau du même nom, se situe à l'ouest de Brommat face à la Bromme. En fait "Saint-Santin" peut être une cacographie du cartulaire de Conques. Le véritable hagiotoponyme est bien "Anthime", martyr du IV^e s. et compagnon présumé de Côme et Damien.

- Brommat : Entre 1065 et 1090 un certain Aymard, son fils Bonpar et sa femme Pétronille donnent à Conques "*nostram ecclesiam quam vocatur Brogmad cum fevo presbyterali, hoc est totum proferentium et sepulturam et oblationem et illam partem decimarum quae ad fevum prebyteralum pertinet et caetera omnia quae ad praedictum fevum pertinent*" (Cart. Conques n°42). D'après Affre (t. I p.140) que reprend Bosc, il y eut dès lors installation d'un prieuré de Conques dont l'existence est attestée plus tardivement, en 1289 d'après F. de Gournay, en tous cas au XVI^e s. (Cart. Conques LXXVIII). Effectivement au XII^e s. (Cart. Conques n°564) un "*prior de Brommaco (...)*" lève "*sestarios pro capella Sant Sainsars [sic]*" (Saint-Sernin). En 1267 apparaît dans une reconnaissance à Carlat de "*Baneventos domicellus*" la "*parochia de Brocmat*" (H.V.C. I-82). La "*parochia de Brocmat*" apparaît ensuite en 1287 lors de l'hommage des biens des coseigneurs de Murat-la-Gasse (Ladinhac, Cantal) à l'évêque de Clermont. En 1285, d'après sa position dans la liste des possessions cédées par Carlat à Murat, la paroisse de "*Brogmeto*" désigne peut-être Brommat (?) (H.V.C. I-196). Enfin en 1478 est accordée une autorisation de démolir puis de reconstruire l'église (A.D. 12, 1 51 ; Bedel 1996 p.15)

Le bourg de Brommat se développe au point de confluence des vallées de la Bromme et du Siniq, dans un petit vallon fertile, sur un terrain légèrement pentu. L'église de Brommat, dédiée à saint Saturnin et de façon secondaire à saint Anthime, occupe une position centrale. L'édifice actuel est celui de 1478 ; il présente un plan-*cella* à chapelles rectangulaires, un porche et un mur-clocher à l'extrémité de la nef. L'essentiel du moyen appareil volcanique (trachyte et brèche) est issu de l'édifice antérieur, dont les matériaux ont abondamment réutilisés. A noter la présence, à la base de la chapelle latérale, à l'état de remplois, de gros blocs de grès lissés au pic, ce qui est rare dans le Barrez. L'enclos cimétéral, très étendu, faisait le tour de l'église.

- Cussac. Cussac apparaît dans les textes en 1266 dans la reconnaissance à Carlat des frères Guillaume et Stéphane de Vigouroux de ce qu'ils possèdent "*in parochia ecclesie de Cusac*" (H.V.C. I-27). La "*parrochia ecclesie de Cussacost*" est cédée à Murat en 1285 (H.V.C. I-196). D'après Touzery (1906 p.443), la paroisse de Cussac comptait seize feux en 1349. Un Aldebert de Carlat y était possessionné au XIV^e s. (N.A. I p.131).

Le village se situe sur un plateau d'interfluve et ne comptait que quelques maisons au XIX^e s., l'église dédiée à saint Pierre se trouvant en périphérie. Celle-ci a été récemment détruite et ses matériaux vendus, avant d'être rebâtie au même endroit. Une ancienne photographie permet de voir une église dotée d'une abside à trois pans à laquelle sont accolés un clocher-peigne à deux alvéoles, une chapelle latérale et un porche. L'appareil du chevet (moyen volcanique à litages réguliers) indique les XII^e - XIII^e s. ; les autres parties sont postérieures (XV^e s.).

A l'autre extrémité du village, dans la propriété Astier, nous avons constaté la présence d'un important talus curviligne comprenant en son centre une motte ovale, en partie arasée par les travaux agricoles, surmontée d'une croix de pierre rustique. La tradition orale parle à son sujet d'une "croix de la bataille". Peut-être faut-il y voir les restes -méconnaissables- d'une fortification en terre de type motte. Aucune famille seigneuriale n'est cependant connue à Cussac.

- Rueyre : la "*parochia de Rueyra*" n'apparaît qu'en 1285 lors de son abandon par Carlat au profit du vicomte de Murat (H.V.C. I-196) ; en 1287 Bernard et Pierre de Murat (Murat-La-Gasse, Ladinhas 15) rendent hommage à l'évêque de Clermont pour "*duo sestaria et tres solidos censuales apud Reyra*" (H.V.C. I-200). La paroisse est à nouveau citée en 1309 (Cart. Conques p.LXXIX).

Le village est implanté à l'extrémité du plateau cristallin orienté nord-sud dominant d'un côté les gorges de la Truyère, de l'autre celles de la Bromme. L'église occupe une position centrale, en terrain pentu. C'est un édifice de petites dimensions consacré à saint Cyr et Julitte, martyrs à Tarse en 304. Il s'agit d'un petit édifice roman à abside hémicirculaire doté de contreforts. L'appareil volcanique moyen à litages réguliers est employé systématiquement. La corniche, perlée, est soutenue par des modillons parfois historiés. L'église a été remaniée ultérieurement, mais l'essentiel de l'édifice appartient au XII^e s.

Un souterrain passant à proximité de l'église, sous la route, a été découvert fortuitement (Trin s.l. n.d.) ainsi qu'un ensemble de céramiques homogène conservé au syndicat d'initiative de Mur-de-Barrez : il s'agit d'oules à pâte micacée caractéristiques du Carladez, associées à des cruches à bec pincé, glaçure verte et décor rapporté que l'on peut attribuer au XIV^e s., comme l'ensemble du rocher de Pailhols à Leucamp (15).

- Valcaylès : la "*parochia de Sancti Martini de Valcasles*" apparaît en 1285 lors de son abandon par Carlat au vicomte de Murat (H.V.C. I-196). Les seigneurs de Bénavent y ont fondé une chapelle en 1350 (Touzery 1906 p.800) ; ces mêmes seigneurs font une donation à l'église de Valcaylès. Au début du XVI^e s., la paroisse était dépeuplée mais possédait encore église, cimetière et fonds baptismaux (*ibidem*). Il existait vers 1350 un moulin de Valcaylès devant vingt setiers de rente pour la chapelle de Bénavent (Touzery *ibidem*). On se souvenait au XVII^e s. que "*ladite esglise est située dans un endroit presque inaccessible le long de la rivière de Trueyre où il y avait autrefois un grand passage du Rouergue en Languedoc, ce que l'on sait par tradition seulement*" (Delmas s.d. p.5 ; Bedel 1996 p.16). Au sujet du pont, cf. *supra*.

Le chef-lieu paroissial a achevé de disparaître lors des travaux d'aménagement de la D. 621. On distingue sur la plan cadastral l'église et son enclos hémicirculaire, ainsi que le parcellaire qui y est attaché. L'église Saint-Martin paraît avoir un plan-*cella* rectangulaire. D'après une information orale, des ossements humains ont été découverts lors des travaux de la route départementale. Deux ponts sont visibles sur le cadastre du XIX^e s. de part et d'autre du village. L'un d'eux permettait de conduire à Bars.

Nous avons localisé le site du village médiéval de Valcaylès, grâce aux informations orales recueillies sur place et au cadastre napoléonien. Il occupe un pointement de la crête rocheuse en amont du piton de Valcaylès, dans le prolongement de celui-ci. Le chef-lieu est donc géographiquement distinct du château et le domine, au-dessus de l'actuelle départementale qui a effectivement détruit une partie des vestiges.

On distingue les restes d'une église à plan-*cella*, dotée d'un moyen appareil granitique régulier entourée des restes d'un enclos. D'autres restes de constructions sont visibles alentour, mais celles-ci sont plus récentes et paraissent avoir été installés après la ruine du village (époque moderne ?). Une cavité artificielle est également visible ; il peut s'agir de travaux miniers anciens ou d'un souterrain. La prospection de surface a livré de la céramique médiévale micacée, typique du Carladez.

* * *

Le terroir de Brommat possède une histoire complexe. Le peuplement durant l'Antiquité est indubitable, avec douze toponymes en *-ac* ou *-ergues* répartis uniformément sur le territoire et trois sites archéologiques au moins, associés à des formations toponymiques antérieures à l'an Mil. Ces trois sites sont implantés dans des terroirs favorables à l'économie antique (terrains fertiles et dégagés). La présence d'un itinéraire antique nord-sud est probable, mais son tracé n'a pu être mis en évidence. La présence d'une *tegula* tardive sur le site de la vicairie du X^e s. de Brommat est peut-être le signe de la permanence d'un domaine de la fin de l'Antiquité à l'époque carolingienne.

La *vicaria* de Brommat est connue à partir des années 950 ; il s'agit bien d'une vicairie carolingienne à part entière, distincte de celle de Barrez. Outre la paroisse de Brommat et la petite paroisse Saint-Anthime, elle s'étendait au moins sur les paroisses d'Albinhac, Taussac, ainsi que vraisemblablement sur Cussac, Rueyres et Valcaylès, c'est à dire à peu près la commune actuelle plus Taussac. Cette *vicaria* semble avoir une existence éphémère puisqu'il n'en est plus fait mention après l'an Mil. Les possessions de Conques deviennent très importantes dans la région depuis la seconde moitié du X^e s. et ce jusqu'au XII^e s. C'est d'abord l'église "privée" d'Albinhac qui entre dans la mouvance de Conques, puis celle de Saint-Anthime / Saint-Santin autour de l'an Mil, Brommat dont l'église était tombée entre des mains privées. Montsalvy ne possède que l'ermitage de Colombiez. Carlat détient vers l'an Mil quelques biens, dont des domaines et surtout le château de Calhac, plus tard occupé par une branche cadette des vicomtes.

Au XII^e s., le tissu paroissial est en place ; Albinhac, Brommat, Rueyre et peut-être Cussac ont conservé des vestiges de l'église paroissiale d'époque romane.

Au XIII^e s. on dispose d'un nombre significatif d'hommages rendus à Carlat, notamment en ce qui concerne les manses isolés. La famille des Bénavent, issus d'outre-Truyère et donc étrangers au Barrez, règne sur le nid d'aigle de Valcaylès. Ce sont plutôt des vassaux directs de Rodez qu'une noblesse issue de la vicomté. On note également la présence des coseigneurs de Murat-La-Gasse en Auvergne, qui rendent eux hommage à l'évêque de Clermont.

Le terroir donne l'impression d'un grand dynamisme démographique et économique (production de céréales) aux pôles ecclésiastiques multiples et aux pôles castraux peu nombreux. L'élaboration d'un modèle concernant la formation du tissu paroissial est délicate ; on peut légitimement penser que Saint-Saturnin de Brommat et Saint-Martin d'Albinhac constituent les deux paroisses anciennes, par la suite réduites en raison de la mise en place des paroisses de Cussac, Rueyre et Valcaylès. Dans cette optique, l'hagiotoponyme Saint-Martin de Valcaylès traduit peut-être son ancienne appartenance à Albinhac. Enfin, Saint-Anthime pourrait être une ancienne paroisse, déjà "résiduelle" à l'époque carolingienne.

Illustrations

Fig. 1 . Vue de l'affleurement rocheux de Bonan où a été découverte une sépulture en ciste. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Photographie ancienne d'une des urnes de la sépulture (1914).

Fig. 3 . *Tegula* de Cussac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . *Tegula* tardive de Brommat. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Vue générale de l'église de Brommat. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Détail de pierres remployées dans l'église de Brommat. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Village de Brommat. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Vue générale de l'église gothique d'Albinhac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 9 . Détail d'un élément de corniche romane réutilisé dans l'église d'Albinhac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 10 . Village d'Albinhac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 11 . Eglise disparue de Cussac. J.-P. Trin.

Fig. 12 . Village de Cussac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 13 . Chapiteau roman conservé dans l'église gothique d'Albinhac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 14 . Fonds baptismal roman conservé dans l'église d'Albinhac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 15 . Vue de l'abside romane de l'église de Rueyre. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 16 . Détail de la corniche romane de l'église de Rueyre. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 17 . Détail de la baie romane de l'église de Rueyre. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 18 . Village de Rueyre. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.

- Fig. 19 . Vue générale du château de Castel-Noël. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 20 . Castel-Noël. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 21 . Valcaylès. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 22 . Vue générale du rocher supportant le château de Valcaylès. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 23 . Enceinte périphérique du château de Valcaylès. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 24 . Vestiges du parement du donjon du château de Valcaylès. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 25 . Vestiges du blocage des maçonneries du château de Valcaylès. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 26 . Vue ancienne du pont de Valcaylès. M. Turland.
- Fig. 27 . Vue générale de la pile du pont de Valcaylès. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 28 . Vue de la base du pont de Valcaylès. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 29 . Ruines du village de Valcaylès. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 30 . Ruines de l'église (?) de Valcaylès. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 31 . Croquis des vestiges du château de Valcaylès. M. Turland.
- Fig. 32 . Céramique médiévale grise de Valcaylès.

CALVINET

Superficie : 1373 ha Démographie : 72 feux en 1709 Altitude : 600 m

● Milieu naturel : Le nord et l'est de la commune, jusqu'à hauteur de Calvinet, présente un relief assez tourmenté marqué par la présence de collines ; l'ouest et le sud possèdent au contraire un relief doux, plaines et petites cuvettes. Le sous-sol est schisteux au nord et à l'est, granitique à l'ouest et au sud. Le couvert forestier se concentre dans le nord-ouest de la commune.

● Economie traditionnelle et données administratives : Au début du XIII^e s., Calvinet appartenait à la paroisse médiévale de Cassaniouze, comprise dans la vicomté de Carlat. L'économie traditionnelle, au sud, était prospère et reposait sur d'abondantes récoltes de châtaignes, de seigle et de fruits. Les surplus des châtaigneraies étaient exportés vers Aurillac. La partie Nord de la commune était surtout occupée par des pacages à moutons. La commune, composée à la fin du XVIII^e s. de seulement six hameaux, fut agrandie à plusieurs reprises au XIX^e s. par démembrement partiel des communes environnantes.

Communes limitrophes : Mourjou, Saint-Antoine, Marcolès, Cassaniouze.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Calvinet (?) pourrait être un diminutif de *Calvinus* (Dauzat 1963 p.134), mais la formation de ce toponyme peut être postérieure à l'Antiquité.

- Coursignac (?) est un toponyme situé aux environs de Calvinet par Amé (1897 p.162). Il n'a pu être retrouvé. Il pourrait dériver de l'anthroponyme *Cursilius* + *acum* (Dauzat 1963 p.223).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

Calvinet devint un important noeud de communications à la fin du XIII^e s. et au XIV^e s.

- Un chemin de La Vinzelle vers Cassaniouze et Montsalvy est cité dans un hommage de 1275 de Bertrand de Valom à Eustache de Beaumarchais : "*de parte et portione strate de la Vinzella vocata de la Provechal que vadit versus Cassanhozam et versus Montum Salvium*" (Michel 1857 p.768).

- Un chemin de Calvinet vers Saint-Antoine et Aurillac passait à l'est du Poujet (toponyme "*vialle St Antoine*", Cad. XIX^e s. A 64, au point de croisement entre le chemin du Poujet à Aurillac et celui de Calvinet à Marcolès). Un péage existait sur ce chemin servant à l'estive des troupeaux venus du Midi en direction du Cantal au XV^e s. (H.V.C. II-CLXVII ; Bouyssou 1939-1946 p.345) : "*Las passadas et drayas de bestial gros et menut que passan per la terra de Calvineto*" (Bouyssou 1939-1946 p.61).

- Un chemin de Calvinet à Cassaniouze est attesté à la fin du Moyen Age mais doit remonter au XIII^e s. (A.D. 15, E 493).

- Un chemin de Calvinet à Mourjou est cité à la même époque (A.D. 15, E 493).

- Un chemin de Calvinet à Saint-Constant est attesté tardivement (A.D. 15, E 499).

- Le "Figeaghès", chemin d'Aurillac à Figeac attesté à la fin du Moyen Age, passait par Mourjou, Saint-Antoine par l'extrémité ouest de la commune de Calvinet, près de Vernhes (microtoponyme "Figeague", Cad. XIX^e s. A 208 à 211).

3.2. Les châteaux

- La Mothe.

La Mothe est un hameau de plaine installé dans un vallon au sud de Calvinet. On semble connaître des seigneurs et une seigneurie de Lamothe depuis le début du XIV^e s. (famille de Roquefort), mais nous n'avons pu retrouver les documents originaux (Boudartchouk 1989 p. 33-34). Les plus anciens vestiges actuellement visibles sont ceux d'une maison-forte du XV^e s., noyée dans un "château" post-médiéval. Il pourrait s'agir d'un site fossoyé tardif (?).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Bos : il est possible qu'une communauté de prêtres de Saint-Antoine ait séjourné à cet endroit, qui recèle un souterrain aménagé exploré dans les années 1980 (Boudartchouk 1989 p. 34-35).

- Escanis est cité en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Guilabertus de Caersac, *miles*, à Carlat : "*mansum de Canis*" (H.V.C. I-67). Ce manse est alors dans la paroisse de Sénezergues.

- La Garrigue est cité dans une vente faite à Eustache de Beaumarchais : "*affario vocato de La Garriga*" (Michel 1857 p.775).

- Puy Majou est cité comme confront à la ville en 1266 : "*cap del Puech que apela hom Puech maior*" (Michel 1857 p.781).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Calvinet

Il existait une seigneurie de Calvinet antérieurement à l'arrivée d'Eustache de Beaumarchais : Déodat de Vigouroux, l'un des principaux vassaux de Carlat, était seigneur de Calvinet en 1255 (Boudet 1899 p.81). La fille de Déodat de Vigouroux épousa Eustache de Beaumarchais en 1265 (Boudet 1899 pour une chronologie détaillée des événements). Beaumarchais, devenu seigneur de Calvinet et d'autres lieux, entreprend immédiatement la construction d'une forteresse, puis octroie aux habitants une charte de franchises en avril 1266 (Michel 1857 p.776 sq. ; traduction approximative et partielle dans Boudet 1899). Cette charte est quasiment identique, à l'exception de quelques dispositions précises, à celle qui avait été octroyée à Najac en 1255 par Alphonse de Poitiers, dont Beaumarchais est l'un des vassaux.

Ce document statue successivement sur l'effraction dans une propriété privée, la divagation des animaux, l'entretien des chaussées, les fausses mesures, la vente des viandes, du pain, des denrées diverses, la vente à la criée des denrées alimentaires sur le marché, les taxes de vente sur les marchandises au marché, les taxes de four et de moulin banal, les corvées pour la construction du château. Deux consuls sont nommés.

Il n'est pas dans notre propos d'entreprendre une analyse détaillée de cette charte, typique des chartes méridionales de cette époque ; seuls certains détails propres à Calvinet seront étudiés. Ils concernent le château ou la ville.

- Le château : "*(...) home de la dita vila devo far a nos mandia al bastimens de tors et de murs e de valatz et de palenc del castel de Calvinet per tos temps a lors despessas*". "*Oltra lo bastimen del Castel de Calvinet, nos devo far manobra a nostra despesa e los maïos et els bastimens que nos farens a nostres ops e a nostres hus dins lo castel sobredich, de cascun hostel hun home (...). Et aquesta manobra devo far per V ans*", sauf de la Saint Jean à la Saint Michel, en raison des récoltes" (Michel 1857 p.781). Il y a donc deux corvées distinctes, l'une concernant le château proprement dit : tours, murs, fossés et palissades ; l'autre les maisons et les constructions à l'usage du seigneur, qu'il fait édifier à l'intérieur du château pour son usage. Les coutumes s'appliquent dans "*la dicha vila et el castel de Calvinet, e dessa la vila e del castel entro al rieu de lonc la Teulieyra, et entro al rieu de l'Estanc, et entro al cap del Puech que apela hom Puech Maior, entro al loc on s'ajusto li doy rieu sobre dich*" (*ibidem*, p.781). La ville et le *castrum* sont donc jointifs mais distincts, et le territoire franc compris à l'intérieur d'un triangle Puech Mège - ruisseau de La Teulière - ruisseau de l'Estanc. On prévoit donc cinq ans pour achever les travaux de défense.

- La ville : autour de la ville se situent "ortz, o vinhas, o pratz" (*ibid.* p.777), jardins, vignes et prés. Les consuls sont chargés de l'entretien des chemins publics, des "mauvais passages" et des ponts : "esmenhar los malos passatges e las vias publicas e los pons" (*ibid.* p.777), "adobar los mals passatges per las vias publicas", "Las Carrieyras" [dans la ville] (*ibid.* p.780). Dans la ville existe un "mercat" distinct du reste de l'agglomération : "en la vila o en lo mercat" (*ibid.* p.780), "el mercat am lo ponh" (*ibid.*), ainsi qu'une place "apportadas a la plassa" (*ibid.* p.777). Le marché est très minutieusement réglementé, notamment la vente de "perdriz, lebres, conilhs, volatilis, bestias salvagas, pomas, peras" (*ibid.* p.778), "pan" (*ibid.* p.777), "porc, carn de porc" (*ibid.* p.779), "asc ferrat, bestia grossa, pel de volp o de loyra, honeylha o cabra" (*ibidem*). On cite aussi du "fer", "tot buou que sera vendut al mercato o en la viala" (*ibid.* p.779) ; des "saumada del sal" (*ibid.* p.780), du "blat" (*ibid.*) ; mais aussi des "fays d'enaps de veyres" qui sont importés et des "fays d'escudelas de grasals", importés eux aussi (*ibid.* p.780). On parle aussi d'"olas" (*ibid.* p.779). Cette énumération est impressionnante : on trouve sur le marché de Calvinet du bétail sur pied, des denrées alimentaires, des matières premières, des produits manufacturés dont de la vaisselle de verre, etc... Des foires importantes se déroulaient au XV^e s. dans le bourg à Pentecôte et à Toussaint (Bouyssou 1939-1946 p.346). Cette tradition mercantile a survécu jusqu'au XIX^e s., où pas moins de cinq foires ou marchés se déroulaient dans l'année. Il est spécifié que le pain doit être cuit dans le four banal "de cascun sestier de fromen e de quelque altre blat (...) cuech el nostre forn" (*ibid.* p.781). La farine doit être produite dans le moulin banal : "li ome de la dita vila devro moldra lo blatz els nostres molis, aytant quant li mole sobredich seran apte de moldre" (*ibid.* p.781). On connaît peu de choses sur la ville elle-même, si ce n'est une taxe levée sur "cascuna mayo o en cascun ayrat lonc de detz canas e larc de quatre, a la mesura de Figac" (*ibid.* p.779). Il s'agit donc de lots de 20 x 8 m environ. Enfin, la charte est signée "in capella de Calvinet" (*ibid.* p.781).

En 1266, Henri de Rodez requit de ses vassaux l'hommage dû à l'avènement de tout nouveau souverain. Or, Eustache refusa de rendre cet hommage et rendit hommage à Alphonse de Poitiers entre 1266 et 1268 (A.N., J 313 n°13). Il s'ensuit un conflit avec Carlat, qui est réglé par un traité signé à Paris en 1268. Il y est retenu qu'Eustache, "miles, accepisset in feudum a dicto comite castrum de Calvineto, cum omnibus suis pertinenciis, mandamentum et districtu" (H.V.C. I-83) ; ce traité consacre le démembrement de la seigneurie de Calvinet de la vicomté de Carlat, elle tombe alors, avec beaucoup d'autres terres, dans la mouvance d'Alphonse de Poitiers. Le roi d'Aragon avalise le traité, moyennant pour Carlat une indemnité en terres équivalentes.

Puis, entre 1273 et 1289, Beaumarchais s'engage dans une politique d'achat de terres en vue de créer une baronnie. Il lui faut pour cela réunir, selon la coutume, quatre châtellenies ayant haute justice et châteaux tenables. Il s'agit, outre de Calvinet, de Roussy, La Vinzelle et Ginouilhac en Rouergue, avec des droits sur Salers. La baronnie est effective en 1289 (Michel 1857 p. 764-765 ; Boudet 1899 ; D.S.C. art. Calvinet ...). En Auvergne, cette baronnie s'étend sur les paroisses de Cassaniouze, Mourjou, Sénezergues, Vieillevie, Le Fraysse, Marcolès et Saint-Antoine. Ensuite la charte de coutumes est renouvelée en 1290.

En 1330, Pierre de La Vie, devenu seigneur de Calvinet après la mort de Beaumarchais, demande au pape Jean XXII l'autorisation de construire une église paroissiale démembrée de Cassaniouze. Cette autorisation est accordée "consulibus et habitantibus castri et baroniae Calvineti (...) licenciam concedat construendi ecclesiam seu capellam in dicto castro, in qua omnia ecclesiastica sacramenta ministrare possint, ex eo quod dictum castrum in loco multo frigido situm ; a parrochiali ecclesia de Cassanhoza (...) per mediam leucam distat, et multi pueri et infirmi praesertim in hieme, propter frigus, sine sacramentis moriuntur" (cité par Brunel 1899 p.292, d'après l'original conservé aux Archives Vaticanes). En 1331, le pape accordait en effet une indulgence de cent jours aux "visitantibus ecclesiam parochialem de Calvineto, in honorem B. Bartholomei (...) noviter constructam, in foesto ejusdem sancti" (cité par Brunel 1899 p.293, d'après les Archives Vaticanes). Le nouveau seigneur, P. de La Vie, était d'ailleurs neveu du pape Jean XXII. Les archives de la famille Beaumarchais étaient conservées dans le "castra Calvineti" au début du XIV^e s. (Michel 1857 p.767).

Le bourg de Calvinet, au début du XIX^e s., est composé de deux éléments distincts : le château et le village avec son église.

Le château est implanté sur un éperon rocheux ovoïde dominant le bourg au nord. Les parties Sud, Est et Ouest de l'éperon sont assez abruptes ; l'accès se faisait du côté nord barré par un fossé dont quelques traces subsistent, doublé d'un mur de schiste maçonné. Le château proprement dit était localisé à l'extrémité méridionale du mamelon rocheux, la plus élevée. La base d'une tour demi-circulaire arrachée lors de la démolition du site est visible en contrebas. Cette tour mesure entre 8 et 10 m de diamètre et possède un parement de schiste en moyen appareil régulier à litages soignés (90 x 20 cm) ; le blocage est constitué d'éclats de schiste noyés dans un mortier de chaux très résistant. Ces caractéristiques nous incitent à y voir un fragment de la forteresse de Beaumarchais bâtie vers 1266. On distingue encore *in situ* quelques vestiges du mur d'enceinte du château, en schiste appareillé lié au mortier de chaux, sur le pourtour de la plate-forme sommitale. Les labours ont mis au jour dans la partie sud de l'éperon des restes de substructions pouvant appartenir à une chemise interne

et à des logis ; les matériaux de construction (moellons liés à la chaux, carreaux de sol, tuile canal) y sont très abondants. Ils remontent au plus tard au début du XVII^e s., date de démolition de la forteresse.

Le village d'origine médiévale est groupé au pied du château, sur les pentes de la butte castrale. L'agglomération était fortifiée : les parcelles 525, 526, 561, 706 avaient pour nom les "*orts du fossé*" sur le cadastre du XIX^e s. De même, le chemin encaissé passant derrière le chevet de l'église avait pour nom la "*rue des fossés*". C'était un chemin creux ayant 2 à 3 m de dénivelé par rapport au niveau de l'église et des maisons du secteur (enquête orale). Par ailleurs le secteur de la place centrale était appelé "*Le Castellas*" au XIX^e s ; là se trouvait la demeure du bailli post-médiéval (Cad. XIX^e s. A 547-548, "*Le château*"). Le bourg était donc entouré d'un fossé, vraisemblablement palissadé, déterminant un périmètre grossièrement triangulaire adossé à l'éperon rocheux. L'axe principal, sans doute contrôlé par une porte (A 558 et 562), pénétrait face à la butte castrale avant de se diviser. Les façades des maisons sont parfaitement alignées le long de la rue principale ; elles présentent des dimensions régulières ainsi que les dépendances qui leur sont associées. S'agit-il des restes fossilisés des lotissements primitifs ?

L'église paroissiale qui surplombe le "chemin des fossés" a peut-être été édifiée à l'emplacement de la chapelle castrale existant en 1266. L'édifice a été reconstruit au XIX^e s. à l'exception du chœur. Il s'agit d'une tour-clocher carrée et trapue comportant deux étroites baies ogivales et une rosace ; elle est dotée de puissants contreforts de granite lui conférant un aspect défensif. On peut voir sur une clé de voûte les armoiries de Jean XXII, bien qu'il s'agisse en partie d'un remaniement tardif par rapport à la façade extérieure du chevet. Le chœur et la tour-clocher appartiennent donc bien à l'édifice construit en 1330-1331. Ses caractéristiques architecturales donnent un jalon précieux pour la typochronologie des églises du Carladéz. Cette église conserve une relique de Saint-Louis, frère d'Alphonse de Poitiers.

* * *

Le terroir de Calvinet a peut-être été occupé avant le Moyen Age sans que l'on en ait pour autant d'indices probants. Un petit hameau, peut-être associé à un "repaire", devait exister antérieurement à la charte de coutumes de Beaumarchais en 1266. C'est grâce à cette charte que le bourg connaît un démarrage économique foudroyant, à l'ombre de la nouvelle et puissante forteresse. Les activités économiques sont multiformes ; le marché sert de pôle d'attraction à tous les types de commerce.

Soixante ans après, Calvinet devient une paroisse autonome par démembrement de Cassaniouze, fait rarissime en Haute Auvergne. Le château, dans la mouvance royale, est devenu le chef-lieu d'une baronnie. Outre l'enceinte castrale *stricto sensu*, un fossé palissadé entoure le bourg, étroitement subordonné au château. Un réseau de voies centripètes se met en place ; Calvinet est une "paroisse castrale" typique qui se développe petit à petit au détriment de ses voisines, plus anciennes. Dès 1268, Calvinet est définitivement retiré de la mouvance de Carlat ; au XIV^e s., les vicomtes ne possèdent plus aucun feu dans le terroir, ni à Calvinet, ni à Cassaniouze. La région appartient désormais à la mouvance royale.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Calvinet. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Bourg de Calvinet vu du ciel ; au centre, le château. I.G.N.

Fig. 3 . Plate-forme du château. Matériaux de destruction apparaissant après labours. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Fragment de tour appelé "Roc du Vent" avec restes de parement. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Vue du clocher de l'église de Calvinet prise depuis la "rue des fossés". J.-L. Boudartchouk.

CARLAT

Superficie : 2088 ha Démographie : 150 feux en 1709 Altitude : 760 m

● Milieu naturel : La commune de Carlat est située au contact de terrains volcaniques et métamorphiques ; elle est marquée par les vestiges d'une coulée basaltique d'orientation nord - est / sud - ouest formant les rochers du Jugelles et Carlat, exhaussés par l'érosion périphérique qui a suivi. Plus au sud, les vallées des ruisseaux sont taillées dans les micaschistes.

La partie Nord offre un relief de plateaux compris entre 830 et 900 m environ dont l'altitude décroît régulièrement vers le sud, qu'il s'agisse du plateau de Puybasset, de Carlat ou de celui, plus méridional, de Peyreficade - le Dat Soubeyrol. Les vallées méridionales sont très étroites et encaissées, malaisément accessibles et à peu près vides de tout établissement ; elles sont couvertes de forêts.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était marquée au nord par quelques prairies d'estive (Montagne de Carlat) ; l'activité agricole, du fait du relief et de l'altitude, était relativement développée (seigle, blé noir, avoine ...) malgré de faibles rendements vers le sud dus au sous-sol schisteux. Quelques châtaigneraies étaient entretenues, plus en rapport avec le sol acide.

Communes limitrophes : Saint-Etienne-de-Carlat, Badailhac, Cros-de-Ronesque, Labrousse, Vézac.

* * *

I . Le peuplement de la commune (chef-lieu exclu)

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque romaine, Carlat a constitué un terroir très peuplé depuis la Préhistoire. On connaît un site néolithique à Cabanes, un autre à Le Cabrieu ; un gisement paléolithique moyen et néolithique à Celles ; un site néolithique à La Croix, un autre plus au nord, à La Croix également, sur la D. 8 ; des gisements paléolithique moyen, néolithique et âge du Bronze (*tumuli*) au Dat Soubeyrols ; un site néolithique à Feneyrols ; un gisement néolithique et chalcolithique à Lachau ; des gisements du Paléolithique moyen, du Néolithique et du Chalcolithique à Peyreficade ; un site néolithique dans la vallée de l'Embène (*Inv. Vic* p.14 - 15).

Il n'est pas dans notre propos de reprendre la bibliographie concernant ces sites (*Inv. Vic* p.31). L'un d'eux toutefois mérite une mention spéciale :

Le menhir de Peyreficade est installé à l'extrémité d'un plateau, sur un léger bombement. Il s'agit d'un bloc dressé de trachy-andésite tronconique à peine dégrossi d'environ 1 m de haut. Le monument est très proche de la limite communale avec Labrousse ; peut-être a-t-il servi de borne paroissiale ? (Cad. XIXe s. E 410). Les fouilles antérieures ont livré un mobilier lithique attribuable au Néolithique final - Chalcolithique (Boule et Farges p.76), notamment des pointes de flèche foliacées ; à la suite d'un labour nous avons aussi remarqué à proximité du menhir quelques éclats de silex vraisemblablement néo- ou chalcolithiques.

1.1. Toponymie

- Almeyrac (*Armarius + acum*), sobriquet latin (Dauzat 1939 p.250).
- Lessenat (*Lucinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.275).
- Loubejac (*Lupidius + acum*), dérivé de *Lupus* (Dauzat 1939 p.275).

1.2. Voies de communication

- La voie "romaine" (?) de Vieillevie à la Naute (Amé 1897 p.VIII) venait du Sud où elle constitue la limite entre Labrousse et Vézac, passe à proximité de Peyreficade (D. 8), continue vers le nord - est en direction de La Montagne, La Croix, La Gane, puis monte à flanc de coteau vers Puybasset ; elle longe ensuite la limite communale avec Saint-Etienne et se dirige vers le Puy des Arbres, au sud de Trin.

Cette voie pavée est en tous cas attestée au Moyen Age (cf. *infra*).

- Un chemin de crête venant de Saint-Etienne-de-Carlat passe à l'est du rocher de Carlat puis suit le plateau en direction de l'est puis du nord - est, vers la montagne de Carlat. Il sert en partie de limite communale.

Il semble s'agir d'un itinéraire ancien.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La "voie de Vieillevie à La Naute" est particulièrement visible à flanc de coteau au sud de Puybasset. Ce sont les "restes d'une ancienne route pavée entretenue par les vicomtes de Carlat avec les produits d'un droit de péage" (D.S.C. t.III p.52).

Deux chemins au moins sont attestés à la fin du Moyen Age :

- "*Iter publicum quo itur de Podio Basseto apud Sanctum Anthonium*" (Saint-Antoine, document de 1489, cf. Amé 1897 p.537, voie de Puybasset à Figeac). Ou "*camy que va de Carlat à Saint Antoine*" (A.D. 15, 118 F "Carlat"), chemin qui passait près de Lacapelle-en-Vézie.

- "*Strata qua itur de Puech Basset versus Celticam*" (XV^e s., Amé 1897 p.539), "*Iter euns de Montsalvy apud Carlatum*" (*ibidem*).

Puybasset est donc un important noeud de communication.

- L'ancien chemin allant de Carlat à Mur est appelé au sud de Lessenat "*Cami farrat*" (Cad. XIX^e s. B 357 et 363, C 352 près de Courbeserres).

3.2. Les châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Un "*Mansus de l'Albrespi*" est mentionné en 1266 sur la paroisse de Carlat dans une reconnaissance du seigneur de Griffeuille à Carlat (H.V.C. I-59). Ce manse a disparu anciennement.

- Près d'Almeyrac nous avons rencontré un microtoponyme "*Lissart*" (Cad. XIX^e s. F 08).

- La Borie n'est mentionné qu'à l'extrême fin du Moyen Age : "*Mansus de la Boria*", mais doit être de fondation antérieure (Amé 1897 p.56).

- Cabanes est attesté dès 1272 dans une reconnaissance des seigneurs B. d'Auzola et G. d'Issartz à Carlat : "*sex sextaria bladi censualia in manso de Cabanas*" (H.V.C. I-107).

- Cabriol, hameau disparu depuis le XIX^e s., est mentionné en 1335 : "*Domus de Carlato et de Cabrials*". Il s'agit alors de deux établissements hospitaliers (H.V.C. I-257).

- Calves est mentionné dès 1266 dans une reconnaissance des seigneurs de Folhols à Carlat : "*Feudo de Calbe*" (H.V.C. I-47) ; puis dans une reconnaissance d'Aldebert de Montamat à Carlat : "*afarii de Calvet*" en 1267 (H.V.C. I-81).

- Le Dat Soubeyrol est mentionné dès 1266 dans une reconnaissance des seigneurs de Folhols à Carlat : "*Manso dal Dat*", "*Manso dal Dat Mironenc*" (H.V.C. I-47). La même année, Guillaume de Griffeuille reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*in al Dato superiori*" (H.V.C. I-59). Toujours en 1266 Guillaume Guirbert fait une reconnaissance à Carlat où il mentionne "*al Dat lo Sobeira*" (H.V.C. I-62). Enfin en 1277 un hommage de Hugues de Yolet à Carlat mentionne "*Capmansum vocatum dal Dat*", dans la paroisse de Carlat (H.V.C. I-143).

- Fenayrols n'est signalé qu'au XV^e s., "*Fenayrols*" (Amé 1897 p.202 ; H.V.C. II-125).

- Loubejac est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de La Roque Cascornutz à Carlat : "*fazendam nostram de Lebejac cum pertinentiis suis (...) confrontatur vero fazenda de Lebejac ex una parte prout transit aqua de Gol et aqua de Cera*" (H.V.C. I-60). En 1267 c'est Aldebert de Montamat qui reconnaît à Carlat la moitié de l'"*afarii de Lobejac*" (H.V.C. I-81). Le "*Lebejac*" mentionné en 1219 dans le testament de Henri I de Rodez est un hameau situé commune de Badailhac (H.V.C. II-12).

- Puybasset est mentionné dès 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Vic à Carlat : "*manso de Puoh Basset*" (H.V.C. I-41). En 1272 le seigneur G. d'Issartz reconnaît à Carlat "*mansum vocatum de Puoh Basetz, item novem sestaria bladi in dicto manso*" (H.V.C. I-108). Le hameau est toujours qualifié de manse au XV^e s. (Amé 1897 p.402).

L'archéologie atteste que le peuplement de la commune de Carlat est très ancien, en particulier sur les plateaux ; l'occupation antique est elle attestée par les toponymes. Sans doute plusieurs axes de communication sud-ouest / nord-est sont-ils déjà en place. Nous ne disposons d'aucune donnée antérieure au XIII^e s. où l'habitat rural est déjà pleinement structuré avec ses chemins, ses manses ... Les redevances en blé dues à Carlat sont le reflet d'un terroir agricole assez riche. La présence seigneuriale est quasi-inexistante si l'on excepte quelques droits isolés tenus par des familles de second ordre, dans la vassalité directe de Carlat. Bien sûr, aucune forteresse n'est présente, en raison de la proximité du château vicomtal.

II. Le *castrum* de Carlat

1. Sources écrites

Antérieurement aux recherches de Deribier du Châtelet d'une part et de Saige et Dienné d'autre part, la tradition érudite faisait de Carlat le domaine d'un certain "*Fronton, sénateur d'Auvergne*", puis de la famille des Ferréol depuis le martyr de Ferréol d'Auvergne au III^e s. jusqu'au préfet Ferreolus, ami de Sidoine Apollinaire (H.V.C. I-XXXIV ; D.S.C. t.III p.17). Cette fable paraît née d'une interprétation fantaisiste du poème de Sidoine Apollinaire "*Propempticon ad libellum*" (Carm. XXIV) qui raconte l'itinéraire d'un manuscrit, depuis le domicile de Sidoine près d'Aydat jusque dans les Cévennes en passant par Brioude et la cité des Gabales. L'on peut toutefois retenir que Carlat dérive vraisemblablement de l'anthroponyme latin "*Cartilus*" et du suffixe gaulois "-ate" (Dauzat 1963 p.148). Cet anthroponyme explique les graphies médiévales anciennes du type "Cartilat" ou "Cartlat". A noter des formes "*Carlacum*" en 1279 et "*Carlac*" au XIV^e s. (Amé 1897 p.95). Une formation sur suffixe *-acum* n'est donc pas exclue.

Le premier texte à citer Carlat est en fait les *Annales de Saint-Bertin*, pour l'année 839, dans le contexte de la guerre menée par Louis le Pieux contre Pépin II d'Aquitaine. Accompagné par son fils Charles, Louis emmène toute son armée vers Clermont ; il établit son camp à une lieue de la ville, pourtant tenue par un comte favorable aux Carolingiens. Puis l'empereur se dirige, avec son armée, vers Carlat : "*Ipse vero ad castrum quod vulgo Cartilatatum dicitur contendit ; quoniam eo quidam complicum Pippini consistere ferebantur* [var. : scribuntur]. *Quod castrum nihil quidem manu artificis additum, naturali tantum rupe editum hinc inde praecipitio vallium muniebatur ; praeter orientalem dumtaxat partem qua parvo admodum intervallo a continenti dirimitur ; in quo tamen consistentes obsidione ad deditionem coegit, eisque consuetissima pietate vitam, membra et hereditatem concessit*".

Traduction proposée : ["Or, [l'Empereur] en personne se dirigea vers le castrum qui était appelé communément Cartilatatum ; puisque en cet endroit étaient arrivés certains complices de Pépin réunis [ou "s'étaient réunis certains complices enrôlés par Pépin"]. Ce castrum n'était à la vérité protégé en rien par l'apport d'un travail ingénieux, mais seulement naturellement par un rocher élevé entouré d'un côté et de l'autre par des vallées abruptes, excepté du moins la partie orientale par où une distance peu importante le séparait du continent [= le plateau rocheux voisin] ; c'est à cet endroit qu'il mit cependant le siège, jusqu'à les avoir contraints à la capitulation ; et il leur accorda avec sa piété très coutumière, la vie, leurs membres et leur héritage"].

Comme l'a déjà remarqué Gabriel Fournier, il s'agit d'une description très fidèle du site (1974 p.129) ; l'auteur pense qu'"il est vraisemblable que les partisans de Pépin II avaient occupé une forteresse antérieure". Nous sommes tentés de croire que ceci est d'ailleurs sous-entendu par le texte : c'est une occupation illégale par les partisans de Pépin d'une forteresse publique. De même, le texte paraît indiquer que le siège a été mené à partir (ou depuis ?) de la périphérie orientale du rocher, c'est à dire le rocher de Jugelles, qu'une faille de cinquante mètres à peine sépare du roc de Carlat. Si le *castrum* n'est pas pris d'assaut, grâce à ses défenses exceptionnelles, il est question d'un siège en règle jusqu'à reddition, et non de "trahison" comme on le lit dans certains ouvrages historiques, anciens (Anon. 1881) ou plus récents. De même la clémence de l'empereur est relative : si les défenseurs ont la vie sauve, ne sont pas mutilés et conservent leurs biens, il est en revanche probable que désormais le *castrum* ait été contrôlé par des troupes, ou des agents impériaux.

A la suite de cet épisode capital, qui a tout de même motivé le déplacement de l'armée impériale depuis Clermont, les sources historiques restent nulles pendant soixante-dix ans.

En 909 une charte du comte Ermengaud de Rouergue cite des possessions "*in pago Arvernico, in vicaria Carladense*" (Bibl. Ec. Chartes, série V, t.4 p.168 sq.). En 916 un certain Sulpicius et sa femme donnent à Conques un bien "*in pago Ruthenico, in ministerio Carladense*" (Cart. Conques n°262). Comme le faisaient déjà remarquer Saige et Dienne, la vicomté se situe dès l'origine de part et d'autre de la frontière entre le *pagus* d'Auvergne et celui du Rouergue, fait assez exceptionnel. Une charte de Brioude de 918 cite une donation "*in patria Arvernica, in aice Carlacensi*" (Cart. Brioude n°324). En 930 Bernardus, sans doute la tige des vicomtes éponymes, cède à Conques des biens "*in pago Arvernio, in ministerio Carladense*" (...) "*in pago Arvernico, in ministerio Carladense, in vicaria Arpajonense*" (...) (Cart. Conques n°6). Une autre charte de Brioude, vers 930-940, cite une *villa* "*sita in comitatu et vicaria Cartelacensi*" (H.V.C. I-1). Entre 955 et 986, un bien donné à Conques est situé "*in pago Arvernico, in vicaria Carlalense*" (Cart. Conques n°341).

A partir du milieu du X^e s. l'appellation *vicaria* l'emporte définitivement sur *aice* et *ministerium* et sera invariablement répétée, mais le titre de "*comes Carladensi*" est encore en place dans la *Brève Chronique de l'abbaye d'Aurillac* pour le dernier tiers du X^e s. (cf. Bouange 1870 et 1899 : dans ce texte, le château des comtes de Carlat est qualifié d'"*oppidum*"). (La plupart des mentions de la *vicaria* aux X^e, XI^e et XII^e s. seront reprises dans la synthèse ; nous nous attacherons ici aux mentions du lieu de Carlat, en particulier du *castrum*).

Le château n'est à nouveau mentionné que vers 1010 - 1020, dans le *Liber Miraculorum Sancte Fidis*, à l'occasion d'un miracle (ch. XIII) :

"Quidam Vilelmus ex castro quod Carlatum dicitur, genere clarus et milicia strenuus, capitis vulnere post lippam caliginem oculorum luce privatur, sed per sancte Fidis invocationem reparantia lucem colliria promeretur.

Denique processu dierum quodam milite jurgia cum aliquo domesticorum suorum conferente, dum ei baculum niteretur in oculum figere, idem Vilelmus periculo medium se opponit, atque ita in oculum accipiens, pro benefacto malum cogitur pati. Sicque a vulnere erumpente cruore, dolor etiam vitale cerebrum tantum obsedit, ut vix caput a lecto posset erigere, nec oculos aperire. Anxius ergo nimium factus, post desperatam salutem ad solita reducitur presidia, et sic sanctam Fidem ut sibi subveniat cum suspiriis validis sollicitat (...). Quibus querelis dum finem imposuisset, fatetur se non prius cibi vel potus alicujus aminiculum tangere, quam aqua benedicta et sancte Fidis majestate sacrata possit oculos madere. Quo audito, unus ex domesticis basilicam sancte virginis a castro illa via diei unius distantem celeriter aggreditur, et jussa factis equans, ad dominum regreditur. Cujus aque perfusione capitis dolor obstupescit, sed caligo ad hunc oculos contenebrescit. (...) miles ad sacras vigilias celebrandas (...) post missarum sollempnia, ab ecclesia duceretur (...) clare conspicit omnia rerum corpora".

Le récit de cette guérison miraculeuse, bien que passablement laborieuse, peut être ainsi résumé :

Un certain Willelmus, *miles* de Carlat, aussi bien connu pour sa vaillance que pour sa noble origine ("*genere clarus*" : le texte paraît faire référence à une noblesse ancienne, dans la tradition des notables auvergnats du haut Moyen Age), reçut une blessure à la tête qui lui fit perdre la vue. En ayant retrouvé l'usage grâce à une prière adressée à sainte Foy, il prit alors à nouveau un mauvais coup dans une rixe opposant un de ses subordonnés à un autre *miles*. L'œil crevé s'infecte, malgré ses prières. Il envoie alors un serviteur à Conques, situé à un jour de route, pour rapporter de l'eau bénite. Son état s'améliore et Guillaume se fait transporter à Conques où sa guérison complète est célébrée.

Ce Guillaume, qui n'est connu que d'après le *Livre des Miracles*, ne saurait être le vicomte de Carlat, alors nommé Gilbertus. Il s'agit en revanche certainement de l'un de ses principaux *miles*. Les blessures répétées témoignent de la violence qui règne alors, y compris à l'intérieur de la garnison de Carlat. Le texte, qui présente le *miles* sous un jour favorable, est révélateur des bons rapports qui existent entre Carlat et Conques, les premiers vicomtes ayant procédé à un nombre important de donations en faveur de l'abbaye (cf. synthèse).

Un autre passage du *Liber Miraculorum* (*Appendix*) cite d'ailleurs un homme de main de Conques originaire de Carlat : "*Karlatensium extat indigena*". Malheureusement le texte ne donne aucune indication sur la forteresse de Carlat elle-même contrairement à d'autres *castra* auvergnats. Il faut ensuite attendre 1048 et la donation faite à Gellone d'un manse en Barrez, près du futur "Castel-Noël" : "*in suburbio castro Carlalense*" (H.G.L. t.V p.460).

En 1166, Miro de Vigoron rend hommage à Carlat pour "*toto eo quod habeo in Carlal*" (H.V.C. II-6). En 1219, le testament de Henri I de Rodez cite une "*domus militie templi de Carlato*" (H.V.C. II-12), maison du Temple à Carlat. La tradition en attribue la fondation à Raymond-Bérenger III de Barcelone - Provence (D.S.C. t.III p.48), vers 1128. Sans preuves. En 1167 le "*castrum de Carlal*" apparaît dans le traité passé entre Hugues II de Rodez et Alphonse II d'Aragon (H.V.C. II-7).

Au XIII^e s., le château vicomtal est possédé en coseigneurie : une reconnaissance de Petrus de Vicho en 1266 cite "*quicquid habeo in castro de Carlato et in mandamento dicti castri*" (H.V.C. I-42). La même année, Guirbertus de Rupe, miles, reconnaît à Henri de Rodez "*omnia qua habemus in castro de Carlato et mandato [sic]*" (H.V.C. I-60). Toujours en 1266 Guillelmus Guirberti, domicellus, reconnaît lui aussi "*quicquid habeo vel usus sum habere in castro de Carlato et in parochia ecclesie dicti castri et in mandamento*" (H.V.C. I-62). En 1270, dans le traité passé entre Montsalvy et Henri de Rodez, est cité plusieurs fois "*mandamento, honore et districtu dicti castri de Carlato*" (H.V.C. I-90). En 1279 Hugonetus de Jovio rend hommage à Carlat de ce qu'il possède "*sub districto et mandamento castri de Carlato*" (H.V.C. I-154). En 1266 une reconnaissance de Raymond de Jou est signée "*apud castrum de Carlato*" (H.V.C. I-43) ; la même année celle d'Armand de Diene "*apud castrum de Carlato*" (H.V.C. I-50). De même en 1277 l'hommage de Hugues de Roannes a lieu "*apud Carlat*" (H.V.C. I-142). En 1279 Hugues "*de Jovio*" signe son hommage "*apud Carlatum*", lui aussi (H.V.C. I-154). Toujours en 1279 "*Vivianus la Garda, domicellus*", rend hommage à Carlat pour "*duo sestaria frumenti et sex denarios turonensium censuales quos habeo apud Carlatum, in affario G. la Font*" (H.V.C. I-154). Ceci sous-tend peut-être l'existence d'une agglomération distincte du château. La paroisse de Carlat est attestée quant à elle depuis 1266 où Guillaume de Griffeuille rend hommage de ce qu'il possède "*in parochia ecclesie de Carlato*" (H.V.C. I-59). Guillaume de Montamat fait de même en 1267 "*in parochia et ecclesia de Carlato*" (H.V.C. I-73).

En 1329 un hommage systématique de Géraud de Montal au vicomte de Carlat est signé "*apud Carlatum, infra castrum, ante ecclesiam*" (H.V.C. II-96), ce qui signifie que l'église est bien située dans l'enceinte du château. En 1365 le vicomte tenait en "*la paroice de Carlat, cinquante trois feux*" (H.V.C. I-282), ce qui doit représenter la quasi-totalité de la population paroissiale ; c'est peu. Enfin l'on connaît à la fin du Moyen Age un habitant de Carlat nommé "*Hugone Castanhers, lapicida*" (H.V.C. I-477).

Mais le document le plus intéressant pour la topographie du *castrum* antérieurement au XVI^e s. est un traité passé en 1335 entre le vicomte de Carlat et le *preceptor* des Hospitaliers de Carlat (H.V.C. I-256 sq.). Le vicomte et le précepteur se disputent les droits de la "*dicta domus infra castrum et villam de Carlato*" (H.V.C. I-258). Le texte spécifie que le droit d'ériger des fourches patibulaires est commun aux deux seigneurs, bien que le vicomte ait seul le droit de le faire d'une manière générale "*in castellania de Carlato*" (H.V.C. I-259). La maison des Hospitaliers comprend des "*carcere*" (H.V.C. I-260). De même, le précepteur pourra ériger des carcans à l'extérieur du château et du village de Carlat, "*extra castrum et villam de Carlato*" (H.V.C. I-260). Il est possible d'entretenir des prisons à l'intérieur de l'enceinte de la maison des Hospitaliers : "*permissum et licitum, infra clausuram Hospitalis castri de Carlato, carcerem construere*" (*ibidem*). Des prisonniers peuvent y être retenus sous certaines conditions. En revanche le texte rappelle que ceci n'est possible qu'"*infra clausuram dicti Hospitalis castri de Carlato, nec alibi infra castrum et villam de Carlato*", le village et le reste du château où la juridiction du vicomte est pleine et entière : "*totalis jurisdictio totius castri et ville de Carlato ad dictum dominum vicecomitem pertineat*" (H.V.C. I-260). En revanche, les Hospitaliers sont seuls maîtres de tout ce qui est compris à l'intérieur de leur enclos : la maison, le jardin, l'église, le cimetière, "*infra clausuram Hospitalis dicte domus, horto, cimeterio, ecclesia de Carlato*" (*ibidem*), "*extra dictum cimeterium, ecclesiam, clausuram, domum et hortum*". Un autre endroit échappe au vicomte : "*Locus autem del Moreze in villa de Carlato*" (H.V.C. I-260). La maison des Hospitaliers possède d'ailleurs des biens au village : "(...) *dicta domus habet infra villam de Carlato*" (H.V.C. I-261).

On connaît au XV^e s., "*apud castrum de Carlato*", une "*camera paramenti*" (H.V.C. I-449). Peu après est citée une "*camera domini senescali Marchie*" (H.V.C. I-492). Au XV^e s. toujours, Jacques d'Armagnac fit construire une chapelle à Carlat, avec l'autorisation du commandeur de Saint-Jean de Jérusalem (H.V.C. I-600). D'après Saige et Diene (H.V.C. II-CCXXXIX), en 1388, un certain Guillaume de Budos avait proposé au routier Aimerigot Marches, de lui livrer Carlat en l'introduisant "*par un grand pertuis qui passait et yssait en-dehors de la muraille dudit chastel, et donnait accès à l'écurie où lui, Budos, logeait ses chevaux*". Concernant les abords du château, un document du XV^e s. parle de "*certam terre petiam sitam loco dicto a la Limanha de Carlat (...) in pertinentiis mansi de Carlat*" (H.V.C. I-469).

Ce sont là les seuls documents médiévaux se rapportant à la topographie de la forteresse. Les autres témoignages écrits se rapportent à la démolition du château, en 1603 - 1604 :

Une note du début du XVII^e s., publiée par Saige et Diene (H.V.C. II-CCLXXX) décrit :

"*Carlat est un grand rocher (...) ayant à son sommet une fontaine naturelle d'eau fort bonne et un petit lac qui n'a jamais tari (...) toutes avenues impossibles excepté une fort petite en montant du côté du midi, où l'on a facilité le chemin pour les personnes, les chevaux et le bétail. Sa longueur d'orient en occident est de quelques 350 pas, de largeur inégale. Au côté méridional est le bourg du même nom avec paroisse ayant une église que Pierre de Bourbon et Anne de France firent bâtir. Tout le circuit de la roche était environné de murs épais d'une*

très dure matière, avec tours et gabions commandant sur le vallon et le bourg, avant la démolition (...). La forteresse était hors de sape, mine, escalade et batterie, fors que d'un autre rocher vers le soleil levant ; mais de ce côté y avait été pourvu par deux tours massives faites en pointe, outre une grande terrasse qui mettait à couvert tout ce dessus. Vers cet endroit était le grand fort, ou château, et vers le septentrion un autre château plus petit qui se nommait Bridoré ou Bec doré, puis, aux autres lieux vagues, les décharges, offices et écuries. Au milieu une église et quelques logements où habitaient les religieuses de Sainte Claire, fondées par Isabeau, comtesse de Rodez et de Carlat (...)".

Un certain Desprats a décrit de façon synthétique la démolition des bâtiments (H.V.C. II-CCCXLVI) :

"La grande muraille du côté du bourg, qu'on appelait la Fausse Braye, qui avait deux toises de large sur deux cents de longueur, fut commencée d'être sapée et mise à terre (...) par quarante maçons. La tour noire et la tour du Gaittat qui étaient sur la pointe du rocher du côté d'orient furent [ensuite] commencées d'être sapées et mises à terre hors du rocher (...) par vingt cinq maçons. La muraille, les tours et les guérites du côté de septentrion furent abattues en même temps (...) celles-ci étaient plus ruinées par leur ancienneté et aussi plus faciles à démolir. L'église était fort ancienne et fut abattue en un jour par vingt maçons. L'appartement du chevalier commandeur de Carlat fut aussi rasé en fort peu de temps. L'hôtel Bridoré qui était le plus beau de la place fut [alors] rasé. Enfin, le tout jusqu'au Murgat fut entièrement démoli. Depuis il n'est plus resté pierre sur pierre sur le rocher ; il n'y a que quelques restes du Murgat qui subsistent encore ; c'était une place d'armes flanquée de plusieurs tours au pied du rocher pour en fortifier l'entrée".

Le document le plus précis reste les "articles de la ruine", publiés dans le *Bulletin de l'Académie de Clermont-Ferrand*, deuxième série, année 1888, p.177 sq. Il s'agit en fait du cahier des charges de la démolition, suivi de la vérification des travaux (orthographe modernisée) :

"(...) sera commencé le dit démolissement du côté de la venue d'Aurillac, vers le couchant, et sera abattue la "sinture, guariettes" étant autour dudit rocher, jusqu'à la porte qui est à présent ouverte et jusqu'au corps de logis appelé Bridoré, et toute ladite muraille et défense ruinée jusqu'à la fleur du rocher et les matériaux jetés à bas en ruine ; le village, bourg et maisons proches conservées, afin que les habitants n'en demeurent foulés et leurs bâtiments ruinés.

Sera pareillement la "granche" démolie jusqu'à fleur de rocher et les matériaux jetés au bas du rocher, du côté hors le dit village. Comme aussi l'église sera démolie jusqu'à fleur de rocher et tous les matériaux et ruines jetés au fond dudit rocher, du côté le moins dommageable aux dits habitants, leurs bâtiments conservés.

Seront le puits, tant grand que petit, qui est dans l'église, ruinés et mis en tel état qu'on ne les puisse jamais remettre ni s'en servir. Et pour cet effet sera faite une tranchée et canal depuis le fonds dudit puits jusqu'au bout du rocher pour sortir l'eau hors de celui-ci, au derrière le corps de logis appelé Bridoré, de la longueur d'une toise 1/2, pour recevoir toutes sources d'eau qui peuvent remplir ledit puits, afin de leur donner conduite hors le dit rocher, pour ôter tout moyen de le pouvoir remettre.

Pour le regard du lac et vis à vis le grand puits, en démolissant les murailles qui sont sur le dit rocher vers le dit bourg, il sera fait une large ouverture pour donner conduit à l'eau qui est au dit lac ; et sera faite en pendant de façon que ladite eau n'ait moyen d'y arrêter et qu'elle puisse couler, avec la source s'il y a, vers ledit village. Etant ladite ruine et rasement fait de tous côtés jusque près la porte de la tour qui est tenant celle-ci, [il] sera travaillé à la grande muraille qui est sur la "faulce braye" jusques à fleur de rocher et tous les matériaux tirés au fond dudit rocher ; et parce qu'il y a des maisons au-dessous, il faudra tâcher de les conserver.

Et après seront les tours tant de "Gailhar" et "Noyre" de ladite place, vers le levant, qui sont sur le devant, abattues et démolies et les ruines et matériaux mis et jetés au bas du rocher et sur l'"entredeux" qui est depuis la montagne commandant audit rocher, tant qu'il se pourra combler des ruines desdites tours répondant sur ledit entredeux.

Comme aussi ledit boulevard sera démoli, et flancs de défense, et tout ce qu'il y aura de muraille ruiné, et abattus les matériaux, et le lieu réduit en tel état qu'il n'y ait muraille et seulement ce qui sera du naturel du rocher, et tout ce qui sert de défense et de fortification mis en ruine. Et continuant le dit rasement, sera la grande porte avec toutes tours, "guariettes" et défenses abattues et les matériaux jetés au bas du rocher et tellement applanni jusques au boulevard, de toutes parts, que charettes et chevaux y puissent monter.

Et après sera abattu la muraille, tours, guariettes, défenses devers la fausse porte jusque audit corps de logis de Bridoré, et toute la ruinée jetée au bas du rocher, la dite fausse porte et l'entrée d'icelle ouverte et aplanie que l'on puisse aisément y monter soit à pied soit à cheval.

Ayant démoli et ruiné tout ce dessus, soit la muraille de l'enceinte de la dite place, tours, guariettes, fausse braye et autres "manufactures et autres fortifications d'icelle ; sera portée la terre étant dedans l'enclos de ladite place sur la ruine qui aura été mise à l'entredeux de la dite montagne et rocher, afin de le combler tant qu'il se pourra. Finalement, sera ladite place et toutes fortifications d'icelle spécifiées ci-dessus ruinées et démolies, qu'il n'y puisse rester aucun matériau."

Un procès-verbal de vérification des travaux fut dressé en 1604 (*ibidem*, doc. XXX p. 188-189) :

"Nous sommes acheminés au bourg de Carlat et de là montés sur le rocher où le dit château et forteresse se trouvait ; avons vu et vérifié premièrement que toutes les murailles faites de main d'homme sur les extrémités du sommet dudit rocher sont entièrement démolies jusques à fleur dudit rocher : on voit bien du fond de celui-ci quelque peu desdites murailles qui semblent restées encore debout en divers endroits, mais "s'est sur des dans du dit rocher", le corps de celui-ci estant au derrière, et sa summité également ou plus haute que lesdites restes de muraille.

En second lieu avons vu et vérifié que les tours et tout autre édifice fait sur ledit rocher sont à présent démollis jusques à la "superficie d'icelui" [surface de celui-ci], entièrement.

En troisième lieu nous avons vu et vérifié que la fente et ouverture qui servait pour monter sur ledit rocher par une fausse porte est à présent rempli de grosses pierres, terre et autre "marrain" de ladite démolition, depuis le fond jusqu'à la "summité" dudit rocher. Comme aussi le puits et citerne dudit rocher sont remplis et comblés de même, jusqu'à l'égal de la superficie de celui-ci, sans qu'il y ait aucune apparence d'eau au-dessus de ce qui a été jeté dans le dit puits et citerne ; d'avantage avons vu et vérifié comme lesdites ruines et démolition ont été jetées au bas dudit rocher et partie tombées au pied de celui-ci, partie plus loin ; sauf toutefois les pierres et tuiles que le Sieur de Morèze a fait conserver dont il y a encore partie sur ledit rocher, qu'il fait transporter de jour en jour, et présentement nous en avons vu charger plusieurs charretées, passant par un grand chemin que nous avons aussi vu fait du côté du bourg pour monter sur ledit rocher, sur lequel reste aussi la terre qui y était, sans que rien en ait été jeté, ni pareillement desdites ruines entre ce rocher et la montagne prochaine".

On trouve une description plus incertaine dans D.S.C. t.III p.15 :

"Outre la ligne de forts qui couronnait le plateau dans tout son développement, il y avait à l'intérieur comme dernier retranchement une vaste place d'armes flanquée de grosses tours : tour Noire, tour Guillot, tour Margot, tour Saint-Jean. Sur les côtés régnaient les bâtiments militaires, l'hôtel du gouverneur, le palais Bridoré résidence des vicomtes, une église paroissiale, un couvent de religieuses fondé en 1323 et une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem. A quelque distance de la base du rocher (...) se trouvait la Fausse Braye (...). Il y a lieu de croire que sa construction était de beaucoup postérieure à celle du château (...) au XV^e s."

2. Sources archéologiques

Pour présenter aussi exhaustivement que possible les recherches archéologiques sur Carlat, nous les présenterons par ordre chronologique. Auparavant il est cependant nécessaire de rectifier quelques erreurs d'attribution :

- L'éthymologie de Carlat proposée par Dauzat à partir de la "racine pré - indo européenne" *Kar* doit être abandonnée (Dauzat 1963 p.148). Il s'agit en fait d'un anthroponyme latin (cf. *supra*).

- Un auteur anonyme, dans un opuscule intitulé *Le château de Carlat* (Aurillac 1881), après avoir avancé sans preuves que le château fut construit par Avitus au V^e s., ajoute : "*dans un terrain avoisinant l'enceinte du bourg on exécuta, de 1836 à 1851, des travaux de défoncement qui amenèrent la découverte d'une grande quantité de poteries, d'objets en bronze et en fer, de médailles gauloises, consulaires et impériales, de bijoux et instruments de toilette, de statuettes parmi lesquelles des Minerves, des Vénus, des bustes de jeunes femmes et de petits enfants, etc ... Une partie de ces objets est disséminée chez divers propriétaires, l'autre partie est conservée à la bibliothèque d'Aurillac*". L'auteur attribue en fait à Carlat les découvertes effectuées à la périphérie d'Arpajon (nécropole de vicus).

- Un *triens* mérovingien arverne portant à l'avant le buste caractéristique des frappes de Brioude et au revers ADUS MUNTARUS et CARIACO dans un champ (*Revue Numismatique* 1847 p.114 et pl.V). L'identification avec Carlat n'est pas compatible avec les formes anciennes dérivées de CARTILATUS. L'hypothèse d'un atelier monétaire à Carlat doit donc être abandonnée.

Les premières découvertes archéologiques à Carlat sont mentionnées par Pagès-Allary (A.F.A.S. 1911 p.692 et B.S.P.F. 1912 p.294) : deux lames de silex néolithiques et un poignard en fer (XVI^e s.) trouvé "*dans le rocher*" (il s'agit d'un objet "*brut de forge*" d'après le fouilleur). Auparavant, la topographie des ruines de la forteresse visibles à la fin du XIX^e s. avait fait l'objet de trois relevés différents :

Le plus ancien paraît être un "*Plan de Carlat en 1888*" (A.D. 15, série 1 Fi Carlat 2), qui est en fait une amélioration du cadastre du XIX^e s. On peut y voir la citerne, le tilleul "Sully", la tour isolée du sud-ouest, deux tours en bord de plateau et des murs-boucliers à l'extrémité orientale. Il s'agit d'un plan fidèle à la réalité.

Le second, intitulé "*Forteresse de Carlat, plan des ruines*", antérieur à 1900, est sans doute le "*relevé de Mr Andrieu*" dont parlaient Saige et Diene (A.D. 15 série 1 Fi Carlat 3). Ce relevé semble être de la même main que le précédent. Ici en revanche, le plateau apparaît couvert de constructions ; l'auteur distingue cependant les

"*maçonneries apparentes*" des "*maçonneries probables*". La plupart des détails apparaissent cependant exagérés, notamment en ce qui concerne l'enceinte inférieure ou "fausse braie". De même, la place et la forme de l'église semblent arbitraires.

Le troisième relevé a été publié, à partir du précédent, par Saige et Dienne (*H.V.C. II-CCLXXIX*) ; il s'agit en fait d'une adaptation des deux plans précédents, simplifiés et épurés des structures jugées "conjecturales". Les autres plans connus de nous ne sont que des interprétations fantaisistes des précédents.

En 1971, une campagne de sondages non autorisés fut menée par H. Collette (rapport conservé au S.R.A. Auvergne). Malgré le caractère confus et parfois inexact du document rédigé a posteriori, l'on peut néanmoins retenir les faits suivants : six tours, ainsi que le "petit puits", ont été "vidés" totalement ou partiellement de leur contenu.

La "*Tour 1 - Tour de Saint-Jean*", tour circulaire isolée située au sud-ouest du plateau a été ainsi "vidangée" jusqu'au substrat rocheux. Sous l'humus, trois couches liées à la démolition de 1604 ont été découvertes, scellant un lambeau de niveau de sol. Celui-ci était composé d'un dallage de carreaux en terre cuite reposant sur une couche de mortier. Sous cette couche -vraisemblablement antérieure à la construction de la tour- se développait un horizon contenant des "*décombres avec fragments de céramique*". Enfin au contact du sol géologique le fouilleur note l'existence d'une "*couche de terre noire d'une épaisseur de 10 cm contenant des débris de tegulae, d'amphore et de silex néolithique*". L'inventaire du matériel -disparu- mentionne deux fragments de haches en silex poli, un grattoir, un percuteur et des fragments de tuiles à rebord.

La "*Tour 2*" permettant de contrôler l'accès par le sud à la table basaltique était dallée de plaques de basalte, dallage sur lequel a été retrouvé du mobilier du XVI^e s. L'ensemble reposait sur un horizon stérile.

La "*Tour 3*" au Murgat n'a été que superficiellement "vidée" : le sol d'occupation n'a pas été atteint.

La "*Tour 4*" est une tour à talon édiflée sur une saillie rocheuse à l'extrémité Ouest du rocher. Sous les diverses couches issues de la démolition, dont un niveau de lauzes perforées provenant de l'effondrement de la toiture, est apparu un sol de tomettes de terre cuite rectangulaire, exceptionnellement bien conservé. Ce sol reposait sur un niveau de mortier préparatoire. La partie basse de la stratigraphie n'a pas été fouillée.

La "*Tour 5*" correspond en fait à une tour de logis abritant un escalier à vis. Le mobilier trouvé à proximité appartient au XVI^e s. (boulets, fers de trait, éléments de huisserie, monnaie de Charles IX). D'après le fouilleur le logis possédait une cave.

La "*Tour 6*" est une petite tour circulaire située sur le rebord Ouest du plateau rocheux. La toiture était composée de lauzes, le dallage de plaques schisteuses. Sous celui-ci, une couche de terre noire contenait des "*silex néolithiques*". Enfin un "*puits*" circulaire, creusé dans le rocher, fut partiellement désobstrué ; il contenait des décombres et du mobilier du XVI^e s., dont une fusaiole. La localisation donnée par le fouilleur est toutefois manifestement inexacte.

A la suite de l'intervention en Septembre 1971 du Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne, les recherches précédentes sont précisées : la tour 2 paraît elle aussi avoir été dotée d'un escalier à vis ; le puits est localisé au nord-ouest et non au sud-ouest de la citerne ; enfin la fouille de la tour 3 sur le Murgat est complétée, jusqu'au sol du XVI^e s.

L'ensemble du mobilier archéologique découvert en 1971 appartient au XVI^e s. ; en fait il s'agit de la dernière occupation des structures, au moment de la démolition de 1604. A noter que ce mobilier témoigne d'une indéniable richesse ; les verres, notamment, qui appartiennent à la seconde moitié du XVI^e s. sont vraisemblablement à mettre en relation avec les séjours princiers et royaux de cette époque.

En 1988 et 1989, à l'occasion de travaux d'aménagement effectués par la municipalité, une série de sondages fut réalisée par la Société Archéologique de la Région d'Aurillac (S.A.R.A.), au pied du flanc Nord du rocher ; quatre d'entre eux ont rencontré le cône de démolition issu du basculement des murs du château en 1604 ; un autre "*dans une couche de terre noire de 1 m [contenait] des tessons de céramique gris et vernissés, des clous, des morceaux de tuile canal, des lauzes de schiste et trois silex*". Un sondage effectué près de l'extrémité orientale du rocher a rencontré, sur une profondeur de deux mètres cinquante, les déblais issus de la démolition de 1604 (pierres, tuile canal, lauzes de schiste, mortier de chaux, faune, céramique). Enfin, une grotte à la base de la falaise basaltique a été vidée en partie ; tous les dépôts qu'elle contenait sont également postérieurs à la démolition de 1604 (*B.A.R.A. n°2 p.82 et n°3 p. 78-79*).

Enfin en 1995 a eu lieu, au Murgat, le dégagement "sauvage" d'une tour défendant l'entrée du châtelet en venant du village jusqu'alors marquée par le cône d'éboulis.

Les prospections de surface systématiques que nous avons entreprises depuis 1989 jusqu'en 1996, aussi bien sur le plateau qu'au pied du rocher, ont permis de recueillir environ cinq kilos de mobilier archéologique, principalement céramique.

Ce mobilier a été rencontré sur la partie centrale et surtout occidentale du plateau, ainsi qu'au pied de la falaise septentrionale, en relation avec le lessivage de la table basaltique. L'on peut donc considérer l'ensemble du

mobilier comme provenant, à l'origine, du plateau rocheux. La faille colluvionnée dite de "l'escalier du roi" illustre bien ce processus d'érosion.

Le mobilier permet de préciser l'histoire de l'occupation du rocher :

- Néolithique : la présence de silex taillés, tant sur la partie centrale et occidentale du plateau qu'en contrebas au pied de la falaise Nord, est indéniable. Il s'agit de silex lacustres originaires en grande partie de la région de Mur-de-Barrez, mais aussi sans doute du bassin d'Aurillac. L'industrie est atypique : nucléi à crête, pointe de flèche tranchante, perçoir, grattoir unguiforme, débitage laminaire rare, éclats retouchés, pièce à coche, nombreux déchets de taille ... Plusieurs pièces ont subi l'action du feu. Il est possible d'y reconnaître une industrie néolithique, au demeurant mal définie.

- Bronze final / premier âge du Fer : la partie occidentale du plateau ainsi que les dépôts de colluvion en contrebas ont livré une quantité significative de céramique protohistorique ancienne, notamment des urnes et des bols attribuables au Bronze final IIIB ou au début premier âge du Fer. A noter des décors impressionnés ainsi qu'un fragment de torchis.

- La Tène : le second âge du Fer est également représenté, dans la partie occidentale de la table basaltique et sa périphérie Nord, au moins dans sa phase récente. En témoignent des urnes grises et des amphores italiques Dr. 1 (dont un col de Dr. 1 A) en quantité significative, ainsi que de la Campanienne A (coupe 27 Ba, entre -225 et -50).

- L'Antiquité classique : quelques tessons seulement peuvent témoigner d'une occupation du site durant l'Antiquité classique, dont un fragment de sigillée très érodé.

- L'Antiquité tardive est présente sur la partie orientale du plateau, ainsi que dans la faille dite de "l'escalier du roi". A signaler une *tegula* ou une brique à décor de cercles concentriques de petites dimensions, un tesson de bol de D.S.P. grise à décor de palmettes (originaire des ateliers de Provence ?), des urnes tardives grises, un fragment de verre olivâtre à inclusion d'émail bleu du courant du V^e s. ... Ceci atteste que le site est occupé au V^e s. et a sans doute déjà une vocation de *castrum*.

- L'époque mérovingienne se rencontre elle aussi dans la partie occidentale du *castrum*. Le VI^e s. est représenté par deux bords d'*ollae* "en bandeau", dont l'un provient des environs de la "tour Saint-Jean". Dans l'"escalier du roi" a été découvert un fragment de coupelle ou de gobelet à filets d'émail blanc, également caractéristique du VI^e s.

- Le haut Moyen Age (VI^e - X^e s.) est présent en quantités significatives à travers un mobilier atypique : des *ollae* grises à lèvre éversée épaissie, parfois creusée "en poulie". Peut-être faut-il y voir des productions intermédiaires entre les *ollae* du VI^e s. et les oules médiévales.

- Le Moyen Age (XI^e - XV^e s.) est évidemment abondant : oules à pâte parfois micacée (typique du Carladez), récipients à liquide à glaçure verte et décor pastillé (commun en Rouergue), clous de ferrage, fusaiöle, fer à mule, fer de trait à douille de type Montségur A, tuile canal ... Il se rencontre sur l'ensemble du plateau.

- Le XVI^e s. est relativement peu abondant comparativement aux périodes précédentes, bien qu'il affleure dans la couche de démolition générale que nous avons pu observer à l'occasion d'un sondage clandestin (mortier, lauzes, tuiles canal, pierraille ...). On notera toutefois la présence de décor excisé, ainsi que d'un verre à pied de la seconde moitié du XVI^e s., semblable à ceux découverts en 1971 près d'un corps de logis.

Nous avons également procédé à une prospection systématique, en vue d'identifier les structures anciennement décrites pouvant être encore observées.

La "fausse braie", figurée comme une courtine dotée de tours circulaires sur le "*Plan des ruines*" du XIX^e s., dotée d'une tour, paraît n'être en fait qu'un puissant mur de soutènement longeant la base du rocher sur son flanc Sud et rattaché au châtelet d'entrée du "Murgat". On ne saurait néanmoins dénier à cette enceinte basse une vocation défensive, tardive cependant.

Le "Murgat", ou châtelet d'entrée, permettait de contrôler l'accès principal au rocher, par son flanc Sud. Il se développe sur un éperon rocheux perpendiculaire à la table basaltique, située à hauteur de la rampe d'accès. La courtine du "Murgat" était défendue par cinq tours circulaires au moins, d'un type comparable à celles du sommet : appareil irrégulier et ouvertures à la gorge. Le mobilier rencontré dans ces tours appartient essentiellement au XVI^e s. ; la partie inférieure d'une canonnière mise au jour récemment dans les décombres d'une tour au pied du rocher indique également un aménagement de la fin du XV^e ou du XVI^e s. Ce dispositif contrôle efficacement un chemin de chars en lacets qui débouche sur la plate-forme sommitale du rocher.

Au nord, deux accès existent, constitués par des failles de la table basaltique. La faille orientale, dite "*escalier de la reine* [Margot]", est certainement le "*grand pertuis* [qui] *donnait accès à l'écurie*" cité en 1388 (*H.V.C. II-CLXXXIX*). Cette brèche était protégée à sa base par un mur-bouclier très épais, à blocage et parement irrégulier, qui nous est partiellement parvenu. La brèche occidentale, "*escalier du roi*", encore plus étroite, était elle barrée par un mur maçonné, au sommet du rocher.

La topographie du sommet du rocher s'avère délicate. La "*tour noire*" et la "*tour Gaïttat*" qui défendaient l'extrémité du rocher face à Jugelles d'après les textes n'ont pu être identifiées mais ont pu se situer à hauteur de deux murs transversaux barrant le plateau rocheux, au-delà desquels se développe un glacis.

Les "écuries" citées au XIV^e s. près de l'entrée secondaire appelée aujourd'hui "escalier de la reine" sont vraisemblablement une longue structure rectangulaire aux maçonneries puissantes.

Les textes citent également un "grand fort" dans la partie orientale du rocher. Nous pensons qu'il peut s'agir des substructions visibles sur le flanc Sud, près de l'entrée. D'après les relevés du XIX^e s. il s'agit d'un ensemble de salles rectangulaires associé à une tour d'escalier. Le "palais Bridoré" lui fait face, sur le flanc Nord ; sa tour d'escalier a été partiellement fouillée en 1971 (Tour 5). Près de ce corps de logis flanqué d'une tour ayant livré du matériel du XVI^e s. se trouvait la "citerne" ou "grand puits". Cette grande citerne rectangulaire taillée dans le basalte et maçonnée en surface est encore visible ; elle est partiellement remplie de matériaux de démolition.

Un mur d'enclos enveloppe l'ensemble et des logis se développaient plus à l'ouest. Nous serions tentés d'y voir le domaine des Hospitaliers (maison, enclos, église, jardin, cimetière ...) cité au début du XIV^e s. C'est d'ailleurs entre la citerne et le "palais Bridoré" que le rapport d'inspection du S.R.A. Auvergne situe le "petit puits" censé s'être trouvé dans l'ancienne église d'après un texte du XVII^e s.

Les restes de bâtiments se font plus rares vers l'ouest ; on notera cependant la présence d'un logis rectangulaire ainsi qu'une tour isolée appelée par la tradition "tour Saint-Jean" qui aurait appartenu au commandeur de Saint-Jean de Jérusalem. Il nous semble s'agir en fait d'un édifice tardif, contemporain des tours du Murgat d'après sa morphologie. Une série de tours, circulaires ou à talon, occupent l'extrémité Ouest du plateau, parfois associées à des logis ou des courtines. Il s'agit là aussi vraisemblablement de constructions de la fin du XV^e ou du XVI^e s.

Il est toutefois possible de proposer une chronologie des fortifications. En effet, le sommet du rocher est couronné par une courtine en épousant étroitement les contours. Sur le flanc Sud, la partie basse de cette courtine présente un parement en moyen appareil à litages réguliers qui contraste avec l'appareil hétéroclite des parties hautes. Or les fouilles de 1971 ont montré en deux endroits au moins la postériorité des tours par rapport à la courtine périphérique. Cette dernière, au moins dans ses parties basses, doit être antérieure à la guerre de Cent Ans. Les tours, au contraire, marquent un réaménagement de la défense postérieur au conflit.

En résumé, le rocher de Carlat a été occupé vraisemblablement sans grande discontinuité depuis le Néolithique, qu'il s'agisse du plateau basaltique ou des abris ménagés au pied des falaises. Il faut en particulier noter une présence humaine conséquente à la transition Bronze / Fer, puis à la Tène finale, le rocher étant sans doute déjà occupé en tant que site de hauteur.

Carlat devient un *castrum* dès le V^e s., occupé au moins dans sa partie occidentale. Cette occupation se poursuit à l'identique au VI^e s. Aucune structure ne peut toutefois être mise en relation avec cette phase de l'occupation, on ne peut que conjecturer l'existence d'une église.

Ce *castrum* est toujours en activité au IX^e s., au moment de sa prise de contrôle par les Carolingiens ; si l'on en croit l'auteur du texte (cf. *supra*), aucune défense artificielle n'est alors visible. Carlat devient par la suite un château vicomtal, peuplé de *milites* de haut rang vers l'an Mil.

L'origine de l'église paroissiale Notre-Dame pourrait remonter au XII^e s. et être dès l'origine une fondation templière, plus tard gérée par les Hospitaliers.

Au XIV^e s. les Hospitaliers paraissent tenir la partie centrale du plateau, enclose, où se trouvent l'église et le cimetière. Après la guerre de Cent Ans sont attestés deux logis et une série de tours, dont les plus récentes ne remontent qu'au XVI^e s.

La décadence de la forteresse commence au début du XVI^e s. avec l'érection d'une église paroissiale Saint-Avit (évêque d'Auvergne à l'époque mérovingienne) au pied du rocher, qui entraîne rapidement la désaffectation de l'ancienne. Après les séjours prestigieux du XVI^e s. dont témoignent les textes et l'archéologie, Carlat sera rasé en 1604 sans que l'on songe véritablement à étudier sa topographie auparavant.

* * *

Le terroir de Carlat est une zone de peuplement ancien, antérieur à l'époque antique ; la richesse des terres au contact des dépôts volcaniques y a sans doute contribué, ainsi que peut-être la proximité du bassin d'Aurillac - Arpajon.

Le site de Carlat semble avoir une certaine importance dès avant la Conquête. La romanisation du terroir est attestée par quatre toponymes, dont celui du chef-lieu. Le *castrum* de la fin de l'Antiquité est vraisemblablement une place-forte importante, abritant peut-être une résidence aristocratique (présence de verrerie de luxe). Cette importance est indirectement confirmée par le siège du château en 839 par l'empereur en personne.

Le comté secondaire du IX^e s. puis la vicomté du XI^e s. correspond-elle à une ancien *pagus*, dont Carlat aurait été le chef-lieu ? De même, comment situer l'émergence de la paroisse de Carlat ? Le centre paroissial

ancien paraît être Saint-Etienne-de-Carlat, où un sarcophage mérovingien a été mis au jour. L'origine de l'église haute attestée au début du XIV^e s. (cf. *supra*) pourrait être soit une chapelle dédiée à saint Avit ou à la Vierge, soit l'église de l'établissement templier certainement fondé au XII^e s. Quoi qu'il en soit, cette forteresse de première importance dotée d'un *suburbium* n'a pas généré la formation d'un véritable habitat groupé : seules quelques maisons s'égrènent en contrebas du flanc méridional du rocher, près de la nouvelle église Saint-Avit bâtie en 1512 d'après la dédicace d'une des cloches. De même, le peuplement dispersé présente au XIII^e s. la même densité que celui des paroisses avoisinantes.

Illustrations

- Fig. 1 . Carlat, plan anonyme, 1888. Arch. Monaco.
 Fig. 2 . Carlat, plan anonyme (Andrieu ?), vers 1890 - 1900. Arch. de Monaco.
 Fig. 3 . Carlat, plan de la fig. 2 annoté. Arch. Monaco.
 Fig. 4 . Carlat au XVII^e s. A.D. 15.
 Fig. 5 . Carlat, épreuve du plan publié par Saige et Dienne. Arch. Monaco.
 Fig. 6 . Carlat, plan publié par Saige et Dienne, 1900.
 Fig. 7 . Carlat au XIX^e s. Arch. de Monaco.
 Fig. 8 . Carlat et ses environs. Pagès-Allary, vers 1910.
 Fig. 9 . Vue de Carlat d'après une carte postale ancienne.
 Fig. 10 . Vue aérienne de Carlat d'après une carte postale ancienne.
 Fig. 11 . Vue aérienne verticale de Carlat. I.G.N.
 Fig. 12 . Plan aquarellé de Carlat, XIX^e s. A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 13 . Plan du bourg de Carlat. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 14 . Plan de Carlat, détail de l'église. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 15 . Le rocher de Carlat et celui de Jugelles. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 16 . Vue générale de Carlat. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 17 . Extrémité du rocher de Carlat, face à Jugelles. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 18 . Entrée du "Murgat". J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 19 . Vue générale du "Murgat". J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 20 . Élément de dispositif de tir tardif du "Murgat". J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 21 . Chemin d'accès à la plate-forme sommitale du rocher. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 22 . Détail de l'accès à la plate-forme sommitale (au premier plan, courtine). J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 23 . Détail de la courtine entourant la plate-forme sommitale (base ancienne). J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 24 . Détail de la courtine entourant la plate-forme sommitale (base ancienne). J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 25 . Maçonnerie obturant une faille du rocher. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 26 . Mur-bouclier protégeant la brèche dite "escalier de la Reine". J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 27 . Tour circulaire tardive de la partie sommitale. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 28 . Fragment de maçonnerie tardif (avec parement) provenant de la démolition des parties hautes. J.-L. Boudartchouk.
 Fig. 29 . Poignard (factice ?) provenant de Carlat publié par Pagès-Allary.
 Fig. 30 . Plan général des fouilles de H. Collette sur le rocher de Carlat en 1971. S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 Fig. 31 . Plan général des fouilles de H. Colette d'après le plan de 1900. S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 Fig. 32 . Plan détaillé des sondages H. Colette, 1971. S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 Fig. 33 . Dégagement d'une tour à talon de la plate-forme sommitale en 1971. *La Montagne*, H. Collette.
 Fig. 34 à 40 . Relevé des structures fouillées par H. Colette en 1971. S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 34 : "Place forte de Carlat, "La crypte" ("petits-puits") secteur "Eglise Notre-Dame du puits"". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 35 : "Croquis relevé tour n°1 : "Saint-Jean"". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 36 : "Croquis relevé tour n°2". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 37 : "Croquis relevé tour n°3 "Le Murgat"". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 38 : "Croquis relevé tour n°4". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 39 : "Croquis relevé tour n°5". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 40 : "Croquis relevé tour n°6". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 Fig. 41 à 47 . Mobilier archéologique découvert lors des fouilles Colette, 1971. S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 41 : "Matériel découvert proche du soupirail / "bâtiment V". 1) Clavette / bronze, 2) Petit fer de jet, 3) et 4) Crochet et boucle en fer". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 42 : "Couche 3". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 43 : "Couche 3". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 44 : "Couche 3". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 45 : "Couche 3". S.R.A. Auvergne / H. Collette.
 - 46 : "Couche 3". S.R.A. Auvergne / H. Collette.

- 47 : "1) Clef en fer forgé provenant de la forteresse de Carlat (coll. du "père Monjou"), 2) Grelot en bronze de même provenance (l'autre face est décorée de deux têtes de chevaux distantes symétriquement)". S.R.A. Auvergne / H. Collette.

Fig. 48 . La voie "romaine" de Puy Basset près de Carlat. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 49 . Menhir de Peyreficade. J.-L. Boudartchouk.

Planche 32 : Mobilier archéologique - Rocher de Carlat

Fig. 1 à 4 . Mobilier lithique néolithique (armature tranchante, lamelle, perçoir, grattoir circulaire).

Dessin P. Gardes.

Fig. 5 à 13 . Mobilier céramique de transition Bronze final / Premier âge du Fer. Dessin P. Gardes.

Planche 33 . Mobilier archéologique - Rocher de Carlat

Fig. 14 et 15 . Mobilier céramique de la fin du Second âge du Fer : campanienne A et amphore italique.

Dessin P. Gardes.

Fig. 16 à 25 . Mobilier céramique de l'Antiquité.

Fig. 26 . Dérivée de sigillée paléochrétienne.

Fig. 27 et 28 . Céramique grise mérovingienne.

Fig. 29 à 33 . Céramique grise du haut Moyen Age.

Fig. 34 . Verre de l'Antiquité tardive.

Fig. 35 . Verre mérovingien.

Fig. 36 à 39 . Céramique médiévale grise.

Planche 34 . Mobilier archéologique - Rocher de Carlat

Fig. 40 . Céramique médiévale grise.

Fig. 41 et 42 . Céramique médiévale à glaçure verte.

Fig. 43 . Fusaïole.

Fig. 44 . Verre Renaissance.

Fig. 45 à 51 . Clous de ferrage.

Fig. 52 . Fragment de fer à cheval.

Fig. 53 . Fer de trait médiéval.

CASSANIOUZE

Superficie : 3584 ha Démographie : 273 feux en 1709 Altitude : 638 m

● Milieu naturel : Le nord - ouest de la commune, jusqu'au chef-lieu, est occupé par un plateau vallonné prolongé par des crêtes vers le sud. Ces crêtes rocheuses dominent des vallées sauvages et encaissées formant des gorges difficiles d'accès. Le relief est donc très contrasté : ravins, plateaux et crêtes dentelées dont les plus méridionales débouchent sur la vallée du Lot.

Le nord - ouest de la commune possède un sous-sol granitique ; dans le reste du territoire, le substrat schisteux affleure, correspondant à des zones de relief tourmenté, découpé par des cours d'eau aux vallées encaissées. Il est quasi - totalement défriché, ainsi que le sommet de la plupart des crêtes rocheuses du sud. En revanche, la chênaie est conservée à l'état vierge dans quasiment toutes les gorges. Sur les pentes de la vallée du Lot, la forêt alterne avec des zones de végétation buissonnante.

● Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale de Cassaniouze faisait intégralement partie du Carladez jusque vers les années 1270 ; ensuite la plupart des domaines furent rattachés à la Baronnie de Calvinet, qui fut érigée en paroisse vers 1330. A deux reprises au XIX^e s., de nouveaux hameaux furent démembrés de Cassaniouze pour être attribués à Calvinet.

L'économie traditionnelle était basée sur la culture, d'un "produit médiocre", du seigle et de l'avoine dans la zone granitique, et sur la culture du châtaignier, florissante dans les terroirs schisteux accidentés, et dont le surplus est exporté vers Aurillac. Il est également fait mention de quelques vignobles.

Communes limitrophes : Sénezergues, Marcolès, Grand-Vabre (Rouergue), Junhac, Vieillevie, Calvinet, Mourjou, Saint-Parthem (Rouergue).

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Badailhac (*Batalius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.44).
- Castillac (*Castilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.155). (Cad. XIX^e s. B10).
- Gensac, toponyme attesté dès 1266 près de Servans (*H.V.C. I-25*). Il dérive de l'anthroponyme latin *Gentius + acum* (Dauzat 1963 p.315).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La voie de Montsalvy à Cassaniouze est citée dans une reconnaissance de B. de Valorn à Carlat en 1266 : "*jura que [habeo] in strata que movet a Monte Salvio que tenditur a Cassanhoza et a Puoh Autl*" (*H.V.C. I-68*). La même année Archambaud de La Roque, seigneur de Roquemaurel, reconnaît à Carlat "*tertiam partem strate que movet a Monte Salvio versus Puonhalt*" (*H.V.C. I-58*).

- Une voie La Vinzelle - Cassaniouze - Montsalvy est citée dans un hommage fait par B. de Valorn à Eustache de Beaumarchais : "*de parte et portione strate de la Vinzella vocata de la provechal, que vadit versus Cassanhozam et versus Montem Salvium*" (Michel 1857 p.768).

- Un chemin de Calvinet à Cassaniouze devait exister dès la fin du XIII^e s. ; il est attesté à la fin du Moyen Age : "*Comi que vas de Calvineto a Cassanhoza*" (Esquier 1910 p. 34-35) ; dans la demande de création de la paroisse de Calvinet, l'un des arguments invoqués est la longueur du trajet Cassaniouze - Calvinet, difficile en hiver (Boudet 1899 p.292).

- Un "*iter de la Roqua de Cassanhoza ad las Guisardias*" est cité au XIV^e s. (A.D.15, 118 F 179).

- Des microtoponymes "*Lestrade*" figurent sur le cadastre XIX^e s., près de Lacam (Cad. XIX^e s. F 704 à 708, 717 à 719) ; entre Le Murgat et Le Vignal (D564 à 566) ; près du Puech de La Garde (D842 à 845) ; au nord des Régaldies (F1117 à 1119) ; près du Roux (B 210).

3.2. Châteaux

- Roquemaurel.

Le plus ancien membre connu de la famille seigneuriale est un certain Ithier de Roquemaurel, vivant entre 1043 et 1114 (Tardieu 1884 p.336). On signale aussi Aldebertus et Rodbertus de Roquemaurel, donateurs à Sauxillanges entre 1059 et 1108 ; cette attribution est remise en cause par Bouillet (*N.A.* V p.450).

En 1266, "*Guido de Rocamaurel, miles*", reconnaît à Carlat "*ad liberum dominium sive francum, dominium, parceraria et alodia que habeo in castro de Rocamaurel, seu repario et districtu et mandamento ipsius castri et honore*" (*H.V.C.* I-67). On connaît un Astorg de Roquemaurel vivant en 1270 (Tardieu 1884 p.336), qui aurait acquis des ventes sur une seigneurie de "*Castel - Vieil*" en 1280 (*D.S.C.* t.III p.56). Guy de Roquemaurel est encore seigneur du lieu en 1289. Un Pierre de Roquemaurel est également cité entre 1289 et 1299 (Tardieu 1884 p.336). Vers 1295, le Comte de Rodez, vicomte de Carlat, donne en viager le "*Castel de Roccamaurel*" au bailli des Montagnes d'Auvergne (Boudet 1899 p.290). "*Roquamaurel*" est ensuite échangé par Beaumarchais contre des biens sur la paroisse de Cassaniouze et de Ginolhac en Rouergue (Boudet 1899 p.289).

Le château est désormais dans la mouvance de la baronnie de Calvinet : en 1318 Jean de Roquemaurel fait hommage de la forteresse (= *fortalicia* ?) et des domaines qui en dépendent à Marie de Beaumarchais. Il semble que le château soit géré en coseigneurie au début du XIV^e s., malgré la prééminence de la famille éponyme (*D.S.C.* t.III p.56).

Roquemaurel est situé à l'extrémité d'un impressionnant éperon de schiste dominant les gorges de l'Auze. Au XVII^e s. on voyait encore un "château vieux" composé d'un corps de logis et de trois tours. Le "château nouveau" comprenait une tour et divers bâtiments dont une chapelle Saint Georges (*D.S.C.* t.III p.56). Un inventaire de 1789 parle d'une tour carrée, de deux corps de bâtiments, d'une cour close par deux murailles et d'une chapelle (Phalip 1990 p.1008). Ces ruines ont presque totalement disparu.

La *roca* du XI^e s. est néanmoins toujours visible : il s'agit d'un rocher schisteux aménagé, ovoïde (20 x 25 m), dont l'extrémité Sud a été retaillée pour former un éperon rocheux où viennent s'insérer des mortaises de grandes dimensions (80 x 100 cm), destinées à soutenir des madriers radiés. Entre ces deux dernières sont intercalées des mortaises plus modestes (12 x 70 cm). Ce système a pu permettre de mettre en place une palissade ou une enceinte de bois périphérique, au pied du rocher. Une rampe d'accès est aménagée sur son flanc Nord. Une porte se trouvait à mi - hauteur du rocher (mortaises et restes de murs en pierre sèche). La rampe d'accès débouche ensuite sur une vaste plate-forme sommitale ceinturée d'un mur de pierres sèches et une tour circulaire, également en pierres sèches.

Le rocher domine une vaste basse-cour, longue de trente mètres, occupant l'extrémité de l'éperon en contrebas. De forme ovale, elle est délimitée par deux enceintes concentriques de pierres sèches. L'enceinte intérieure est oblitérée par une construction dotée d'une abside et d'un contrefort. Il pourrait s'agir d'un four, mais la tradition orale l'assimile à la chapelle du château (Cad. XIX^e s. n°306 "chapelle"). L'enceinte extérieure, non maçonnée, a une puissance de 1,20 m et enveloppe tout l'éperon, y compris la roque. Elle est dotée d'une tourelle non maçonnée.

L'ensemble des structures de la basse-cour paraît tardif ; en revanche les aménagements du rocher semblent appartenir aux XI^e - XIII^e s.

A signaler un microtoponyme "*issart*" entre Roquemaurel et Saint-Projet (Cad. XIX^e s. E 583).

Enfin il existait en 1352 un moulin de Roquemaurel (Amé 1897), qui existait encore au XVIII^e s. Il s'agit sans doute d'un moulin seigneurial dépendant du château.

- *Castrum* de Gensac, alias "tour des Anglais".

En 1266 Arnaldus de Mellet, *domicellus*, reconnaît tenir de Carlat "*antecessoresque meos a vestris antecessoribus*", "*dominium et parcerariam et omnia que habeo in villa de Gensac et in castro de Gensac*", sis

dans la paroisse de Cassaniouze (H.V.C. I-25). La même année "*Guilbertus de Caersac, miles*" reconnaît à Carlat "*dominium et parcerariam et terras et possessiones et jura que habeo in castro de Gensac et honore et mandamento et districtu ipsius castri*" (H.V.C. 66-67). Suivent une série de reconnaissances sur des manses de la région de Servans, ce qui permet de localiser le château en question. Enfin Bertranda da Valorn reconnaît à Carlat, toujours en 1266, "*parcerariam et terras et possessiones et jura que habeo in castro de Gensac, et in honore et mandamento et districtu ejusdem castri*" (H.V.C. I-68). Suit une reconnaissance sur Servans. En 1266, Archambaud de La Roque reconnaît à Carlat l'"*affarium de Jensac*" (H.V.C. II-58), sans mentionner le château. Il s'agit donc d'une coseigneurie partielle.

En 1280, Bertrandus de Meallet, *domicellus*, était le seigneur de Gensac (D.S.C. t.III p.55). Le château paraît avoir disparu avant la fin du Moyen Age, mais "*Gensac*" était encore un "*affar*" au XVII^e s. (Amé 1897).

Nous avons pu retrouver ce château dans les gorges de la Sarette, en contrebas du chemin entre la Sarette-Haute et Servans, dans la chênaie, non loin de La Sarette-Basse et du ruisseau du même nom. Le château est implanté à l'extrémité d'un éperon de schiste qui en domine les gorges, sur un pointement rocheux isolé à sa racine par un fossé profond de trois mètres et large de deux. Ce dernier est dominé par une butte rocheuse triangulaire aménagée : une plate-forme sommitale y est enclose par un mur de pierres sèches. Au-delà, en contrebas, se trouve une seconde plate-forme rocheuse aménagée, de forme quadrangulaire. Le rocher, retaillé, est surmonté par un mur d'enceinte non appareillé lié à l'argile. A l'extrémité de cette plate-forme est visible un logis (?) rectangulaire (5 x 7 m), bâti sur le rocher entaillé ; les parois conservées sont en schiste non appareillé lié à l'argile. La structure domine un à - pic rocheux de trois côtés ; l'accès à la plate-forme se faisait grâce à une rampe étroite sur le flanc Est protégée par une chicane de l'enceinte. Plusieurs mortaises sont visibles sur le piton rocheux qui domine une plate-forme ovale se développant en pente douce sur une vingtaine de mètres ; cette basse-cour recèle au moins un "fond de cabane".

Au-delà de la basse-cour, un second fossé parallèle au premier barre l'accès de l'éperon vers le sud. Large de huit mètres, il isole à l'extrémité de la crête rocheuse naturelle un bombement subcirculaire qui possède au moins deux ruines de "fonds de cabanes". La céramique recueillie en surface pourrait appartenir au XIII^e s.

Gensac, par sa structuration, est proche de Roquemaurel et d'Auberoque (c^{ne} Ladinhaç) ; il est typique des petits châteaux des XII^e - XIII^e s., qui n'ont pas de véritable rôle militaire.

- Cavaniol (?).

En 1266, Archambaud de La Roque fait hommage à Carlat de "*medietatem castri de Chavano, cum pertinentiis suis et districtu et honore ipsius castri*" (H.V.C. I-58). La même année, Guido de Rocamaurel reconnaît à Carlat "*sextam partem alodii seu domini de Chavano*" (H.V.C. I-67). Il s'agit donc d'une coseigneurie dans la mouvance de Carlat. Le toponyme "chavano" est étonnant puisqu'il paraît appartenir, d'un point de vue linguistique, au dialecte de Haute Auvergne septentrionale.

Il a d'ailleurs existé une famille noble "*de Chavanon*" dans la région d'Allanche (Tardieu 1884).

Aucun vestige ni aucun souvenir ne subsistent de ce château au hameau de Cavaniol situé en plaine, sur une légère éminence.

- Le Roc de la Tour, alias Castel-Vieil (?).

En 1280, Bertrand de Meallet, *domicellus*, dit "*seigneur de Gensac et de Castel-Vieil*" cède à Astorg de La Roque des rentes sur le Castel Vieil (D.S.C. t.III p.56). Ce "Castel Vieil" se situait donc près de Gensac. Il nous semble probable qu'il s'agisse du site castral du "Roc de la Tour", appelé "*La Tour*" au XIX^e s. (Cad. XIX^e s. C 46).

Le château est implanté sur une crête de schiste appelée "Rocher de Servant", à l'est dudit village, au fond des gorges du Don. Le "Roc de la Tour" est partie intégrante de cet éperon schisteux, dont l'arête sommitale constitue une étroite plate-forme de 15 x 2 m, surplombant l'Auze par un à - pic de plusieurs dizaines de mètres. Cette plate-forme est surplombée par un rocher oblong de six mètres de long pour trois de haut. La surface de la plate-forme rocheuse a été régularisée, entaillée et encochée, sans doute afin d'assembler des madriers de 50 cm d'épaisseur disposés perpendiculairement. Une dépression rectangulaire (2,5 x 2,3 m), entaillée dans le rocher sur une profondeur de 0,5 m est peut-être le négatif de la "tour". A environ 10 m en contrebas du flanc Nord du Roc de la Tour se trouve une construction rectangulaire, en partie détruite par un chemin de chars du XIX^e s. Il s'agit d'un "fond de cabane" en schiste dont la couche de destruction, épaisse de 80 cm, a pu être observée dans le talus du chemin. Au siècle dernier y avait été découverte une "toupine" cendreuse (enquête orale) ; nous y avons recueilli de la céramique médiévale grise et surtout deux fragments de cornes d'appel en céramique rouge et surface lissée facetée, caractéristique des sites castraux des XI^e - XIII^e s.

Sur le flanc Sud du rocher se situe une ancienne terrasse de culture, ainsi qu'un "fond de cabane", sans que l'on puisse affirmer si ces vestiges sont bien contemporains du "Roc de la Tour".

Enfin, c'est dans une anfractuosit  du Roc de la Tour que fut cach e au XVI^e s., dans le contexte des guerres de religion, une croix processionnelle, red couverte au si cle dernier (Goubert, L.C. 21 et 24).

A signaler  galement en contrebas un "pr  des Troubadours", nom parfois donn  au rocher : "ch teau des troubadours" (information orale).

Ainsi, si le ch teau "Castel Viel" a sans doute disparu avant la fin du Moyen Age, son souvenir est parvenu jusqu'au XIX^e s.

Il convient de souligner l'aspect archa ique et exigu des structures (le site pouvait  tre qualifi  de "castel vieil" au XIII^e s.) et son acc s long et p rilleux qui en font sans doute le site castral le plus inhospitalier du Carladez.

3.3. L'habitat dispers  : les exploitations agricoles

- Cabrespines est cit  en 1266 dans la reconnaissance de B. de Valorn   Carlat : "*Mansum de Cabrespinas*" (H.V.C. I-68).

- Cavanol est cit  d s 1262 dans une reconnaissance d'Archambaud de La Roque   Carlat : "*medietatem fazende de Cavane*" (H.V.C. I-14).

- Combenouze : sur le coteau Est de la vall e de Combenouze,   hauteur du Prat, sur un l ger replat dominant le ruisseau, on peut voir deux anciennes cases en pierres s ches. La plus grande est b tie en schiste non appareill  li    l'argile ; les parois ont environs 90 cm de puissance ; un cloisonnement interne est visible. La seconde case, de dimensions r duites,  pouse le relief rocheux. Une enceinte en pierres s ches entoure l'ensemble. La tradition orale y voit un "ch teau". Nous serions plut t tent s d'y voir un "*mansus*" m di val "de base" : maison d'habitation, d pendance et enclos.

- La Condamine est cit  en 1266 par Gui de Roquemaurel dans une reconnaissance   Carlat : "*Capmansum de la Condamina*" (H.V.C. I-68).

- Pr s de Coursavy se trouve un microtoponyme "*Lissart*" (Cad. XIX^e s. E1138 - 1139).

- Faven est cit  dans la reconnaissance de B. de Valorn   Carlat : "*mansum de Favens*" (H.V.C. I-68).

- Fraust est cit  en 1266 dans une reconnaissance   Carlat de Gui de Roquemaurel : "*Capmansum dels Fraus*" (H.V.C. I-68).

- La Guisardies dont la forme ancienne est "*Les Izardies*" (Cad. XIX^e s., D310   330), est vraisemblablement le t moignage de d frichements m di vaux.

- Lascombes est cit  dans une reconnaissance de A. de Mellet   Carlat en 1266 : "*mansum de las Combas, cum pertinenciis suis*" (H.V.C. I-25).

- Monteils est mentionn  dans l'hommage d'Archambaud   Carlat en 1262 : "*mansum sine fazendam de Monteils*" (H.V.C. I-14) ; la reconnaissance est renouvel e en 1266 : "*Mansum de Montels*" (H.V.C. I-58).

- Monsera est cit  en 1262 dans une reconnaissance   Carlat d'Archambaud de La Roque : "*Mansum de Mansere et quicquid Raymundus Verveni, jam defunctus, tenebat et tenere debebat a me*" (H.V.C. I-14). Archambaud renouvelle son hommage   Carlat en 1266 : "*Mansum de Monserra*" (H.V.C. I-58).

- La Pinquerie : Gui de Roquemaurel reconna t   Carlat en 1266 "*alodium et dominium mansi de Picairia*" (H.V.C. I-67).

- Plescamp est cit  en 1266 dans la reconnaissance de B. de Valorn : "*quicquid habeo en Plascamps*" (H.V.C. I-68).

- Le Puech est cit  en 1266 dans une reconnaissance de Archambaud de La Roque   Carlat : "*afarium dal Puoh, quod inhabitat G. de Soseirac*" (H.V.C. I-58).

- Le Reyblat : Deribier (*D.S.C.*, art. "Cassaniouze") mentionne dans ce secteur un village abandonné appelé "*la ville anglaise*", dont le "*pavé des rues était en cailloux*". A l'heure actuelle, seuls quelques murs de pierre sèche sont visibles à flanc de coteau, légèrement en contrebas de l'extrémité du plateau de schiste surplombant le Reyblat.

- Rouayre : un toponyme "*Issargados*" est à signaler près du hameau (Cad. XIX^e s. F 929).

- Servans est cité dans la reconnaissance de B. de Valorn à Carlat "*quicquid habeo in manso de Servans*" (*H.V.C.* I-68). La même année, Guilbertus de Caersac, *miles*, rend hommage à Carlat du "*capmansum de Coyniers de Servans, et alium capmansum de Servans*" (*H.V.C.* I-66-67). Toujours en 1266, G. de Rocamaurel reconnaît à Carlat "*tres partes mansi de Servan*" (*H.V.C.* I-68). A signaler un toponyme "*Issartou*" près du village (Cad. XIX^e s. C 553).

- Le Vignal est cité en 1289 dans un hommage rendu à Beaumarchais : "*nemore del Vinhal*" (Michel 1857 p.775).

- Les domaines de "*Mansus del Malcosse*", "*feude dals Alorsquiers*" et "*affarium de la Menabovia*" reconnus à Carlat par B. de Valorn, dans le sud de la paroisse en 1266, ont disparu (*H.V.C.* I-68).

3.4. *L'habitat groupé : le bourg de Cassaniouze et le monastère de Saint-Projet*

- La "*parrochia de Cassanhoza*" apparaît en 1240 ; Pons de Villa donne alors au Comte Hugues IV de Rodez, vicomte de Carlat, ce qu'il possède dans ladite paroisse (Michel 1857 p.764 et 765). La "*glieya de Cassanhoza*" est également citée au XIII^e s. dans le Cartulaire de Notre-Dame-du-Pont (n°25). En 1262, une reconnaissance à Carlat d'Archambaud de La Roque cite des domaines dans la "*parrochia de Cassanhoza*" (*H.V.C.* I-14). L'hommage est renouvelé en 1266, dans les mêmes termes (*H.V.C.* I-58). Toujours en 1266, Guy de Roquemaurel reconnaît à Carlat une dizaine de manses situés "*in parrochia ecclesie de Cassanhoza*" (*H.V.C.* I-68). En 1269 apparaît dans un hommage d'Astorg d'Aurillac à Saint-Géraud un certain "*Bertrandus de Meret, prior de Cassanhoza*" (*H.V.C.* II-29) ; le prieuré dépendait directement de Saint-Géraud d'Aurillac à cette époque, et encore en 1289 (*D.S.C.* I-122), d'après une bulle de Nicolas IV. En 1280, le vicomte de Carlat échange avec Eustache de Beaumarchais ce qu'il possédait "*in parrochia de Cassanhoza*" contre d'autres biens. Ainsi Carlat perd à la fin du XIII^e s. tout contrôle sur le terroir de Cassaniouze : aucun feu n'y est tenu par Carlat au XIV^e s. Cassaniouze relève désormais de la mouvance de Calvinet.

La paroisse est particulièrement prospère à la fin du Moyen Age (Boudartchouk 1989 p.75), où l'on signale le "*cimiterio et platea communalis dicti loci de Cassanhoza*" (Bouyssou 1939-1946 p.61), signe d'une certaine structuration du bourg (cette place, près de l'église, existait encore au XIX^e s.).

Au XIX^e s., le bourg se développe autour du point de convergence d'un réseau de chemins centripètes. La disposition des maisons est assez compacte ; en périphérie se situe l'église en position légèrement dominante et son très important cimetière, indice de la prospérité de la paroisse (Cad. XIX^e s. n°226). Cette église a été en grande partie détruite puis reconstruite en 1906, mais nous avons pu en retrouver un plan d'architecte détaillé. L'ancien édifice paraissait composite, mais l'essentiel de sa structure (plan - *cella* rectangulaire, tour - clocher rectangulaire à deux baies étroites, portail à colonnettes ...) doit dater de la fin du XIII^e s. ou du début du XIV^e s., par comparaison avec Junhac, Sénezergues ou Calvinet. En revanche, parties hautes et chapelles latérales semblent plus tardives (XV^e - XVI^e s.).

La partie basse de la tour - clocher a été conservée, notamment les deux baies étroites et une rosace décorée de demi - sphères en relief. L'appareil est constitué de moellons de granite de taille moyenne, à litages réguliers.

Nous avons pu également photographier des éléments de colonnettes de schiste ayant appartenu au portail d'entrée de l'ancienne église. Les chapiteaux, bien que frustes, sont de type "à crochet", à astragale développée. Les bases, d'inspiration romane, nous incitent à dater ces éléments de porche de la fin du XIII^e s. L'église est donc caractéristique des années 1300, construite sur un modèle particulièrement fréquent dans la baronnie de Calvinet. Elle est placée sous le vocable de Notre Dame de la Purification, dévotion évidemment tardive qui a pu remplacer une ancienne dédicace à la Vierge.

- Eglise et monastère de Saint-Projet.

Saint-Projet apparaît dans les textes entre 1060 et 1071. Dans le cadre de la charte autorisant la construction d'un monastère à Montsalvy, Bérenger de Carlat donne également l'"*ecclesia Sancti Projeti quae est constituta super ripam Oltis*" à "*quidam bono viro nomine Galberto, sociisque ejus Bertrando et Petro*" (*H.V.C.* II-1, 2). Une église existe donc déjà à cette époque.

Une *vie* du XVII^e s. précise le rôle de Gausbert à Saint-Projet : "*ad ecclesiam sancti Sulpitii ad ripam Olitis fluminis primum, deinde ad Sancti Projecti locum se recepit : ubi assiduis orationibus, aliis que pietatis operibus vacans, suae et vicinorum populorum saluti promovendae totus incubuit. Cum vero audisset isse in superioribus montibus locus quemdam nivibus rigentem, viatoribus que ob crebras latronum et ferrarum incursiones formidandum*" (Muratet 1843 p.130). Une *vie* du XVIII^e s. brode sur le texte : ["*il dirigea ses pas sur un vaste désert qui est sur les confins du Rouergue et de l'Auvergne, entre le lieu de Cassaniouze et la rivière du Lot, qu'on a dans la suite nommé Saint Projet. C'était un lieu si inculte qu'il n'y avait là presque aucun habitant. Il trouva pourtant une espèce d'église ou pour mieux dire une vieille mesure dans ce désert et c'est là qu'il s'installa. (...) Il se mit à débroussailler ce désert, à réparer cette église et à se bâtir une cellule (...) en peu de temps se forma sous sa direction une petite communauté religieuse dont il y en avait deux qui s'appelaient Pierre et Bertrand et qui tous ensemble bâtirent à Saint Projet une église plus vaste et une maison religieuse qui subsiste encore. C'est là que le saint, lorsqu'il voulut quitter cet endroit, forma une communauté de religieuses de Saint Augustin*"]. (Manuscrit du XVIII^e s., copié sur une *vita* du XVII^e s., in Mestre 1989 p.21 sq.). Ce texte est repris par tous les érudits du XIX^e s.

La première partie du récit paraît crédible et est corroborée par la charte de fondation de Montsalvy. En revanche, le couvent de religieuses de Saint Augustin ne date que du XIII^e s. Ces *vies* contiennent par ailleurs de nombreux poncifs relatifs aux errances des ermites. L'analyse de la charte du XI^e s. inciterait plutôt à croire que l'église de Saint-Projet appartenait au vicomte de Carlat en alleu et a été cédée à Gausbert en plus de l'alleu de Montsalvy. Les *vies* tardives auraient "enjôlé" cette donation.

Projectus est un saint évêque de Clermont, nommé en 666 et mort en 676. Son culte se répand à l'époque carolingienne. L'"*ecclesia Sancti Projecti*" est mentionnée comme possession de Saint-Géraud d'Aurillac dans une Bulle d'Innocent II (Bouange 1870 et 1899 p.470).

En 1266 B. de Valorn, femme du vicomte de Carlat, fait hommage à son fils Henri de la "*villam de S. Progiat*" (H.V.C. I-68). Puis en 1276, la même Bertrande de Valorn, devenue veuve, y créa un couvent de religieuses sous la règle de Saint Augustin, attaché à la chapelle située près des rives du Lot. Cette chapelle sera desservie par un prêtre de Montsalvy, mais la présentation en sera faite par la comtesse de Rodez. La chapelle et le couvent sont dotés par elle de biens situés alentours (H.V.C. I-68) (D.S.C. t.III p.58). La fondation fut confirmée par une bulle de Boniface VIII, en 1301 (Bonal 1885 p. 162-163).

L'ancien monastère est installé au sommet d'un coteau, sur une petite plate-forme au-dessus d'une pente raide aboutissant au point de confluence de l'Auze et du Lot. Au XIX^e s. étaient visibles trois corps de logis et une petite église bâtie en grès rouge de Marcillac, surmontant une "crypte" (D.S.C. t.III p.59). Sur le cadastre du XIX^e s. on ne distingue plus que deux bâtiments rectangulaires ainsi que l'église, entourant la trace fossilisée du cloître quadrangulaire (n°867). Le cimetière était situé contre le flanc Nord de l'église (n°937). Le bâtiment Est, à pans de bois, présente une galerie formée de sept colonnes de section ronde ou carrée disposées en alternance, taillées dans le grès rouge de Marcillac. Elles sont surmontées par des chapiteaux cubiques décorés sommairement, notamment de demi - sphères. Il s'agit de remplois anciens qui pourraient appartenir au cloître du XIII^e s., contemporain de l'église en grès rouge.

Sous l'église du XIX^e s. se trouve une "crypte" rectangulaire taillée dans le sous-sol schisteux (8 x 3 m), éclairée par une baie étroite. La tradition y voit l'ermitage de Gausbert. L'édifice enterré est recouvert de fresques post - médiévales, mais semble être attesté au XV^e s. (D.S.C. t.III p.58).

Le village de Saint-Projet, dans le prolongement du monastère, est un simple village-rue offrant un parcellaire laniéré très régulier. Il pourrait s'agir d'un lotissement planifié remontant en partie à la fondation du monastère. Les environs de Saint-Projet, particulièrement sauvages et inhospitaliers, ont donné naissance à une série de légendes de rochers miraculeux et de souterrains "anglais", dont la localisation précise s'est perdue.

Le traité passé en 1268 entre Henri de Rodez et Alphonse de Poitiers (H.V.C. I-90) cite une mystérieuse "*parrochia ecclesie de Florentino*" après Ladinhac, avant Roussy et Leucamp. Il pourrait s'agir de l'"*affar, jadis village de la Floredie*", cité au XVIII^e s. près de Saint-Projet (Amé 1897 p.205).

* * *

Le terroir de Cassaniouze peut avoir connu une occupation diffuse à l'époque antique, si l'on se réfère à la présence de trois toponymes en *-ac*.

L'apparition de la paroisse de Cassaniouze est difficile à situer, mais il est probable qu'à l'origine Cassaniouze et Saint-Projet formaient deux paroisses distinctes, le sud pouvant relever de Saint-Projet au-delà d'une ligne Le Prat - Badailhac - Peyrebrune. Les deux établissements, l'un mouvant d'Aurillac, l'autre de Carlat, n'ont d'ailleurs semble-t-il aucune relation. La paroisse-mère de Cassaniouze pourrait être Senezergues.

L'ermitage - église de Saint-Projet est sans doute antérieur à l'an Mil, alors qu'il appartient en propre aux vicomtes de Carlat avant la donation de Bérenger à Gausbert vers 1080. La superficie importante de la paroisse milite également en faveur de l'ancienneté de ce chef-lieu, dans la mouvance de l'abbaye d'Aurillac.

Au XIII^e s., plusieurs chemins convergent vers Cassaniouze, en provenance de Montsalvy, la Vinzelle et Calvinet.

Quatre châteaux, dans la mouvance de Carlat, quadrillent le territoire. Le plus important est la roque de Roquemaurel, dont on connaît la famille éponyme depuis le XI^e s. Il s'agit d'une véritable châtellenie qui couvre la majeure partie de la paroisse. Le château de Gensac est en revanche géré en coseigneurie partielle, où la famille de Roquemaurel joue un rôle important, avec les familles de Meallet, de Carsac et la veuve d'un vicomte de Carlat. On connaît peu de choses du "Roc de la Tour", alias "Castel-Vieil", tenu lui aussi par la famille de Meallet. Faut-il y voir le site primitif de Gensac ? Le château de "Chavano" est également dans la mouvance de Carlat. De même la fondation d'un couvent d'Augustines à Saint-Projet par la femme d'un vicomte de Carlat marque bien le contrôle de Carlat sur la région, antérieurement à la "sécession" organisée par Eustache de Beaumarchais dans les années 1260 - 1280. Ce dernier octroie une charte de coutumes au hameau de Calvinet, qu'il dote d'une importante forteresse, puis obtient la cession du château de Roquemaurel, et enfin récupère tous les biens de Carlat situés sur la paroisse de Cassaniouze. Le terroir de Calvinet est d'ailleurs démembré de Cassaniouze au début du XIV^e s.

L'influence de Carlat disparaît, ainsi que tous les châteaux à l'exception de Roquemaurel. L'habitat rural, bien que disséminé, semble assez dense dans la seconde moitié du XIII^e s., où la plupart des hameaux actuels sont attestés. Il faut toutefois noter la relative abondance des toponymes de défrichement et des forêts dans le sud-ouest.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Cassaniouze. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2.1. et 2.2. Plan et élévation de l'église paroissiale de Cassaniouze avant sa restauration. Doc. presbytère de Cassaniouze.

Fig. 3 . Clocher de l'église actuelle ; la partie basse n'a pas été restaurée. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Base de colonette ayant appartenu à l'ancienne église de Cassaniouze. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Chapiteau de colonette ayant appartenu à l'ancienne église de Cassaniouze. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Vue ancienne de Saint-Projet de Cassaniouze. La Montagne.

Fig. 7 . Village de Saint-Projet de Cassaniouze. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Chapiteau du cloître de Saint-Projet, grès rouge de l'Aveyron. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 9 . Colonne et chapiteau du cloître de Saint-Projet, grès rouge de l'Aveyron. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 10 . Vue générale de la "roque" de Roquemaurel. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 11 . Schéma d'ensemble du château de Roquemaurel. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 12 . Schéma de la "roque" de Roquemaurel. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 13 . Rampe d'accès à la "roque" de Roquemaurel. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 14 . Schéma d'ensemble de l'éperon barré du *castrum* de Gensac, alias "Tour des Anglais". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 15 . Schéma de la partie centrale de la "Tour des Anglais". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 16 . Maçonnerie subsistante de la partie centrale de la "Tour des Anglais". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 17 . Vue générale du "Roc de la Tour" dans les gorges de l'Auze. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 18 . Schéma d'ensemble du "Roc de la Tour" (rocher aménagé et "case" en contrebas). J.-L. Boudartchouk.

Fig. 19 . Vue de la plate-forme aménagée du "Roc de la Tour". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 20 . Vue de la couche de destruction de la case médiévale en contrebas du "Roc de la Tour". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 21 . Fragment de corne d'appel en provenance de la case du "Roc de la Tour". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 22 . Ruines de Combenouze. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 23 . Relevé sommaire des ruines de l'habitat de Combenouze. J.-L. Boudartchouk.

CAYROLS

Superficie : 922 ha Démographie : 72 feux en 1709 Altitude : 582 m

• Milieu naturel : La commune de Cayrols, de superficie réduite, est implantée sur un sous-sol granitique. Le nord et le centre de la commune ont un relief légèrement vallonné, parsemé de petites buttes granitiques. L'altitude moyenne se situe autour de 600 m ; elle décroît vers l'est où le chef-lieu est installé, en rebord de plateau. L'extrême est de la commune a un relief très tourmenté, à cause du lit du ruisseau de Moulègre, au cours sinueux et à la vallée encaissée. L'altitude en fond de vallée décroît jusqu'à 500 m.

Le sud de la commune a lui aussi un relief tourmenté (éperons rocheux dentelés, petites vallées encaissées ...) ; l'altitude décroît du nord vers le sud ; elle se situe autour de 600 m.

Le couvert forestier est présent sous forme de lambeaux dans la partie centre et nord de la commune, notamment sur les buttes granitiques ; il est plus développé sur les coteaux abrupts de l'est et du sud.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était basée sur l'agriculture dans la partie centre et nord, complétée par la culture du châtaignier, notamment sur les coteaux.

Communes limitrophes : Roumégoux, Le Rouget (= Pers), Saint-Mamet, Boisset, Rouziers, Parlan.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Moissiniac (*Muscinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.281). Microtoponyme près de Lestrade (Cad. XIX^e s. A 417).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

- Cayrols (dérive de "Caire", pierre équarrie, cf. Dauzat 1963 p.158).

D'après Deribier "On ne peut fouiller dans le bourg et aux environs de Cayrols sans découvrir des fondations de bâtiments, des briques, du charbon (...) On donnait au bourg le nom de "ville blanche"." (D.S.C. t.III p.62). Les "briques" désignent habituellement les *tegulae* dans le Dictionnaire Statistique du Cantal. La découverte d'un *triens* mérovingien est à notre avis un indice supplémentaire d'une présence antique à Cayrols (cf. *infra*).

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Castanier est cité vers l'an Mil (entre 997 et 1031) dans le cartulaire de Conques (n°180) : "*Girbertus et fratres mei Giraldu et Bernardus et Airadus cedimus (...) alodus noster quae nobis per originem parentorum justissime obvenit, hoc est unus mansus in Castaniario ubi Bernardus visus est manere, cum pratis, ortis (...)*". Ce "Guirbertus" est le fils du vicomte de Carlat Gilbert I, mort vers 1000 -1010 (H.V.C. II p.LXXIII).

- Cayrols.

D'après Durif (1860 p.276), "En 1836 on a découvert au bourg un monétaire rare : c'est un quart [tiers !] de son d'or parfaitement conservé portant de face une figure couronnée avec le mot *PLAVTVS* et au revers un monogramme avec l'inscription *NOVO VICO*".

Il s'agit à n'en pas douter d'un *triens* mérovingien, frappé à Nouic de Haute-Vienne, ou plutôt Neuvic de Corrèze. La lecture de Durif est vraisemblablement fautive. Il s'agit probablement de la monnaie n°3258 de Belfort, où l'on peut lire *FLAVLFVS* au droit.

Quoi qu'il en soit, la découverte d'une monnaie limousine des VI^e - VII^e s. est capitale ; outre qu'elle prouve une occupation mérovingienne qui fait vraisemblablement suite à une occupation antique, elle confirme l'influence limousine sur la région. Cayrols est en effet situé en 941 "*In urbe Arvernico, in vicaria Sancti Stephani, in aice Limovicino*" (Cart. Cluny n°532).

D'après le testament d'Ava en faveur de Saint-Pierre de Maurs daté de 941 (Cart. Cluny n°532), "*In alio loco que dicitur Cairolis, alias duas soldadas de vineas, istas vineas et ipsa villa propter istas res, que superius diximus, in concensum ad unc locum sanctuum, vel ad ejus servitoribus trado, transfero adque transfundo (...)*". D'après le texte, la villa et les vignes de Cayrols font partie de la vicairie de Saint-Etienne (de Maurs).

- La "Croix de saint Géraud" : La "Croux de Sant Guiral" est située le long du chemin allant de Cayrols à Lestival (PC 608). D'après une tradition populaire invérifiable, rapportée par Joubert, elle commémorerait une halte faite lors du retour du corps de saint Géraud, sur le chemin entre Saint-Cirgues (Lot) et Aurillac. Aucun texte n'appuie cette tradition, si ce n'est que cette croix est située dans la direction de la chapelle du Bournioux (Roumégoux) où une halte du cortège funéraire semble attestée. Il s'agit toutefois d'une simple croix de carrefour, en bois.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le chemin de Cayrols à Boisset passait à proximité de Lestrade (Cad. XIX^e s. A 258 à 263), au Puech où il limitait la commune de Boisset, puis se dirigeait vers Darnis, Encaylus et Boisset. Il s'agit vraisemblablement d'un itinéraire médiéval (Cad. XIX^e s. A 399 - 400 "*Lestrade*").

- Le chemin de Cayrols à Roumégoux et au Bournioux est vraisemblablement un itinéraire médiéval. A l'approche du bourg, il est surplombé de terrasses de plus de deux mètres de haut.

3.2. Châteaux

- La Porcherie (PC 626).

D'après Deribier (*D.S.C. t.I p.62*), "*A l'ouest du bourg et du Puy de Montredon se voit, dit-on, l'enceinte d'un camp de forme circulaire et construit avec des pierres choisies*". Il s'agit vraisemblablement de la colline PC 626, au nord de la Porcherie. Une enceinte de terre subcirculaire y est visible, couronnée par une terrasse. Il pourrait s'agir d'une fortification médiévale de type motte (?).

3.3. L'habitat groupé : les exploitations agricoles

- En 1290, en vertu d'un compromis passé entre Henri de Rodez et Astorg d'Aurillac, le vicomte de Carlat peut "*levare alberguas (...) in manso de la Caza, prioratus de Cayrols*" (*H.V.C. I-203*) "*dicimus quod dictus dominus comes albergam quam consuevit percipere ipse vel gentes ipsius in manso de la Caza, prioratus de Cayrols ; eidem prioratui et hominibus dicti mansi penitus quittet et remittat vidam domino abbati (...)*" (*H.V.C. I-208*). Ce manse, situé près de Cayrols, n'a pu être retrouvé.

- Castanier est cité en 1265 dans l'hommage de Hugues de Saint-Mamet à Carlat, "*Mansum de Castanhier*" (*H.V.C. I-18*).

- Cavanière est cité en 1280 dans l'hommage de Guillaume de Rouziers et ses frères, "*Mansum de la Cavaneria*" (*H.V.C. I-166*). Il semble être situé par le document dans la paroisse de Rouziers ; il est à quelques centaines de mètres de la limite communale actuelle. Le manse relève donc de la châtellenie de Toursac.

- La Croix : Un certain "*Bertrand La Crotz*" est cité dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont au XIII^e s. (Cart. N.-D. du Pont n°5). Il s'agit peut-être du hameau de Cayrols ? "*La Crot*" est ensuite cité en 1403 (Amé 1897 p.164). Ce hameau doit peut-être son nom à la croix de carrefour PC 608 ?, aussi appelée Croix saint Géraud.

- Un "*Medietatem mansi de Darnisol*" est cité en 1265 dans l'hommage de Hugues de Saint-Mamet à Carlat (*H.V.C. I-18*). Il est situé sur la frontière entre Cayrols et Boisset, près de Darnis (Boisset).

- L'Escurerie (Croix de) : Selon Deribier "*au pied de la croix furent inhumées les victimes d'une grande épidémie. Une procession en leur mémoire a lieu le jour de l'ascension*" (*D.S.C. t.III p.62*).

- La Garrigue - Moulin de la Garrigue : Le domaine est cédé à Notre-Dame-du-Pont par un certain B. Aldoys, pour l'âme de son frère "*Los fraus de las Garrigas [et] el molé qe s'i aperté*" (Cart. N.-D. du Pont n°21). Il s'agit d'une des plus anciennes mentions de moulins en Châtaigneraie.
- Roussy : Le hameau est mentionné dans une reconnaissance à Carlat de H. de Saint-Mamet (*H.V.C. I-18*), "*medietatem mansi Rosine et capmas Rosenc*". Il les tient en arrière-fief des vicomtes de Carlat eux-mêmes.
- Sous-Selve, hameau disparu depuis le XIX^e s., est mentionné en 1292 (*D.S.C. t.III p.64*).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Cayrols

Un certain "*J. de Cairols, clericus*", apparaît en 1230 dans une sentence entre Maurs et Aurillac (*H.V.C. II-22*).

La "*parochia de Cairols*" est citée en 1265 dans la reconnaissance de Hugues de Saint-Mamet à Carlat (*H.V.C. I-18*). Le "*prioratus de Cayrols*" est cité en 1290 dans l'accord passé entre Astorg d'Aurillac et le vicomte de Carlat (*H.V.C. I-208*), "*Dictus dominus comes albergam quam consuevit percipere ipse vel gentes ipsius in manso de la Caza, prioratus de Cayrols, eidem prioratui et hominibus dicti mansi penitus quittet et remittat eidem domina abbati (...)*". Cette prise à partie du prieuré de Cayrols, dépendant de l'abbaye d'Aurillac, s'explique par le fait que des bandes de pillards, conduites par la famille de Calmont, s'étaient réfugiées dans les domaines de Saint-Géraud, fuyant les troupes de Carlat et du bailli royal Eustache de Beaumarchais (*H.V.C. II p.CXXIX*). On connaît des prieurs à Cayrols depuis 1284 ; en 1290 c'était justement un moine de Saint-Géraud qui était prieur de Cayrols (*D.S.C. t.III p.61*).

Au XIII^e s., une transaction de Notre-Dame-du-Pont relative à la "*fasenda de Freias Mayos*", concerne en partie l'église de Cayrols. L'acte stipule que "*la Mayos dal Pont dones cadans a la glieya de Cayrols. XIII . Poies*" [12 deniers du Puy] (Cart. N.-D. du Pont n°24). Le prieuré de Cayrols était possession de l'abbaye d'Aurillac dès 1289 (Bulle de Nicolas IV, publiée in *D.S.C. t.I p.122*).

En 1365 le vicomte de Carlat possédait huit feux sur la "*paroice de Cayrols*" (*H.V.C. I-283*).

Le bourg est installé sur un replat, au bord du plateau granitique qui surplombe la vallée du ruisseau de Moulègre, vraisemblablement le long d'une ancienne voie nord-sud. L'église est au centre du village, isolée au milieu d'un chemin dessinant un arc-de-cercle. Il s'agit vraisemblablement de la trace fossile d'une enceinte ecclésiastique englobant l'église, le cimetière et le prieuré (Cad. XIX^e s. A 82, 81, 78, 97, 96).

Le cimetière (n°81) est de grandes dimensions ; il se développe au nord de l'église. Celle-ci présente un plan-*cella* rectangulaire à chapelles latérales, très caractéristique ; l'essentiel de l'édifice est post-roman (clocher à peigne XV^e s.), mais une partie de la nef (flanc sud), bien que remaniée, pourrait appartenir aux XII^e-XIII^e s. (baie très étroite, appareil granitique moyen à litages réguliers, trous de boullins ...). Elle est dédiée à Notre Dame de l'Assomption et sainte Anne.

D'après Deribier "*il existait un fort château situé près de l'église au nord, consistant en une tour carrée (cf. Naucelles), plusieurs tours rondes et des corps de bâtiments. Son étendue a permis de construire plusieurs maisons avec ses débris. Il y avait des souterrains dont on a reconnu l'entrée. Lors de l'extraction des pierres on a trouvé dans les ruines divers objets en fer et des vieilles monnaies*" (*H.V.C. t.III p.62*). L'absence totale dans les documents de famille seigneuriale, de mandement etc... nous conduit à voir dans ce "château" détruit au début du XIX^e s. le prieuré Saint- Géraud, qui pouvait fort bien être doté d'organes défensifs (tour carrée) comme celui de Marcolès.

* * *

Le terroir de Cayrols paraît occupé antérieurement au Moyen Age. En tous cas le bourg a vraisemblablement été une station antique et mérovingienne. Le *triens* du Limousin apparaît comme un témoignage supplémentaire de l'influence de cette cité dans la région au haut Moyen Age. C'est un des seuls artefacts mérovingiens en Châtaigneraie. Au X^e s., Cayrols est appelé "*locus*" et "*villa*" et appartient à une vicairie limousine, remarquable exemple de continuité d'occupation du sol et d'orientation politique et économique. A noter bien sûr la présence de vignes, disparues avant le XVIII^e s. La présence d'un itinéraire nord-sud au haut Moyen Age passant par Cayrols est vraisemblable ; de même l'appartenance du terroir à Saint-Géraud d'Aurillac ne fait guère de doute. La légende de la croix saint Géraud ne reflète peut-être que le souvenir de cette appartenance. Si l'on retient pour authentique l'épisode de la chapelle du Bournioux lors de la translation du corps de saint Géraud depuis les environs de Figeac vers Aurillac, un itinéraire passant par Cayrols paraît aberrant ... sauf si l'on avait délibérément choisi de faire halte dans les possessions de Géraud.

Vers l'an Mil, l'influence des vicomtes de Carlat est attestée par la charte où figure le manse de Castanier - la plus ancienne mention de cet arbre pour la Châtaigneraie -.

Au XIII^e s., l'habitat rural paraît en place. A noter la présence d'un moulin, rare en Châtaigneraie à cette époque. Le bourg présente les caractéristiques d'un "bourg ecclésial" groupé autour de l'église du haut Moyen Age et de son enclos circulaire, devenue puissant prieuré de Saint-Géraud d'Aurillac. Le conflit armé de 1290 entre Carlat et Saint-Géraud n'est que le reflet d'une lutte d'influences qui remonte sans doute à la fin de l'époque carolingienne.

Nous serions tentés de voir dans Cayrols une paroisse issue de la *villa* carolingienne, cette dernière faisant suite à un établissement mérovingien, lui-même vraisemblablement issu d'une occupation antique.

Illustrations

Fig. 1 . *Triens* de NOVO VICO découvert à Cayrols. Belfort.

Fig. 2 . Bourg de Cayrols. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Eglise de Cayrols, partie XIII^e - XV^e s. J.-L. Boudartchouk.

CHASTEL-SUR-MURAT

Superficie : 1379 ha Démographie : 105 feux en 1709 Altitude : 1100 m

● Milieu naturel : La commune de Chastel est installée sur les plateaux d'altitude vallonnés qui se développent à l'est de la vallée de la Santoire, parsemés de necks basaltiques et de tourbières, à une altitude moyenne de 1250 m. Au sud, Chastel occupe également la vallée de la Chevade dont le profil "en auge" est assez atténué. Cette vallée qui se dirige vers le bassin de Murat est surplombée par les necks basaltiques de Chastel et L'Haut-Mur. L'altitude décroît rapidement vers le sud-est : 1195 m à Entremont, 1102 à La Denterie, 1119 à Chastel. Sous-sol volcanique et dépôts glaciaires ont permis la formation de quelques terrains fertiles dans le sud.

● Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale de Chastel relevait partiellement de Carlat par l'intermédiaire de la seigneurie de Dienne. Celle-ci possédait en effet l'ouest et le centre de la paroisse, à l'exception du chef-lieu Chastel. L'économie traditionnelle était dominée au nord par les prés et pacages d'altitude destinés aux "vacheries" comme celle de Brugairoux. Le plateau d'altitude dominant au sud la vallée de la Chevade était lui aussi occupé par les "vacheries" disparues du Frau. Quelques terroirs étaient mis en culture bien que d'un faible rendement en raison de l'altitude, comme à Chastel.

Communes limitrophes : Dienne, Chavagnac, Virargues, Murat, Laveissière.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'Antiquité, l'occupation humaine est attestée grâce aux fouilles de Pagès-Allary en plusieurs points de la commune :

- Le petit neck basaltique de Roche-Sellée près d'Entremont a livré quelques tessons de céramique protohistorique (Pagès-Allary, "*Roche Sellée ...*" p.174 sq.) antérieurs à la Tène.

- Le site de Lastours a livré en fond de stratigraphie une meule protohistorique associée à quelques tessons néolithiques (Pagès-Allary, "*Lastours ...*" p.268-269).

- Le grand neck basaltique de Chastel a livré de très importants vestiges de la culture chasséenne, tant en mobilier lithique que céramique. Il s'agit d'un véritable "camp" chasséen dont l'occupation perdure au Néolithique final, durant l'âge du Bronze -en particulier au Bronze moyen- et le premier âge du Fer (l'occupation de la Tène finale est analysée *infra*). Chastel constitue en tous cas le site de hauteur majeur de la Haute Auvergne pour toute la Protohistoire. Le mobilier des fouilles de Pagès-Allary (B.S.P.F. 1906 à 1912, "*Chastel ...*") est actuellement conservé au musée archéologique d'Aurillac. Il mériterait une nouvelle étude.

1.1. Toponymie

- Champagnac (*Campanius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.258).

1.2. Voies de communication

- La voie venant de Dienne par le col d'Entremont suit le coteau de la vallée de la Chevade, passe au pied de L'Haut-Mur et de Chastel, puis se dirige vers le château de Bonnevie à Murat. Près de Chastel, cette voie est signalée par des toponymes "*Lestrade*" à hauteur de L'Haut-Mur (Cad. XIX^e s. B 511, 527, 528, 655). Elle est attestée dès le XV^e s. : "*Itinere vielh subtus lo roc dicti loci de Castro quo itur de murato versus Dianam*" ; au XVII^e s. on signale le "*chemin public appelé de Lestrade tirant de Brugairoux à Murat*". Au XV^e s. la voie était appelée "*Via vocata la Via de las Vyas*" (Amé 1897 p.538).

1.3. Découvertes archéologiques

- Le site de hauteur de Lastours.

Il semble avoir livré à Pagès-Allary au début du siècle, sous les structures médiévales, un horizon antique d'où sont issus notamment un as de Nîmes, une clochette de bronze, une perle de verre et une bague à chaton. Par ailleurs de la céramique présentée comme "médiévale" par le fouilleur appartient en fait à des

mortiers gris de la fin de l'Antiquité (Pagès-Allary, "*Lastours ...*" p.205 sq.). Le fouilleur signale également de la poterie "*samiennne*" et du "*gallo-romain de la dernière période*".

Lastours est en fait un plateau rocheux culminant à 1221 m, dont l'extrémité est barrée par un double fossé curviligne de trois à quatre mètres de large, séparés par un talus. L'intérieur de cette enceinte a été réaménagé à l'époque médiévale, mais nous serions tentés d'y voir à l'origine un éperon barré de l'Antiquité tardive.

- Chastel-sur-Murat de l'Antiquité à l'époque carolingienne.

Le site de hauteur de Chastel-sur-Murat est une butte isolée culminant à 1193 m d'altitude constituée par un neck basaltique ovoïde de près de 2,4 hectares. Les prismes verticaux qui l'entourent forment un rempart naturel pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de haut. L'accès est possible sur le flanc Nord par un chemin de coteau en lacets. La plate-forme sommitale du neck est couronnée par une arête rocheuse orientée nord-sud délimitant au nord un petit ensellement, au sud-ouest un plateau en pente douce, et au sud-est un important replat d'altitude inférieure s'avancant en direction de Murat.

Il s'agit d'un site exceptionnel ayant livré lors des fouilles de 1908-1912 un mobilier archéologique hors du commun, que nous présentons dès maintenant dans ce paragraphe, par ordre chronologique dans un souci de clarté.

Les premières recherches archéologiques dont nous ayons conservé la trace ont été menées par Delort en 1904, puis par Pagès-Allary de 1908 à 1912.

Les fouilles Delort ont affecté essentiellement le secteur des cases du plateau Est ; celles de Pagès-Allary se sont plutôt concentrées sur les flancs Ouest et Nord / Nord-Est du neck semble-t-il, ainsi que sur les éboulis du flanc Est, en contrebas du plateau fouillé par Delort.

Il n'entre pas dans notre propos d'étudier ici en détail les débuts de l'occupation du site jusqu'à la Tène. On notera toutefois, d'après les dessins de Pagès-Allary, une présence chasséenne importante (vases à mamelons perforés ou non, industrie lithique à silex blond, ...), puis une phase mal définie du Néolithique final (pointes à pédoncule et ailerons ou foliacées) où peuvent être perceptibles des influences méridionales. L'âge du Bronze moyen est également très présent : pots à décors incisés, fonds polypodes ... attestant d'une influence quercynoise elle-même dérivée de l'Artenacien. Les céramiques du Hallstatt moyen sont elles aussi abondantes. Enfin le neck connaît une occupation très intense durant la Tène III / finale ; en témoignent notamment des fibules de Nauheim, "pseudo Tène II", de l'amphore italique, de la céramique campanienne et le corpus habituel de vaisselle "arverne" : jattes à bord rentrant, pichets, urnes à pied balustre ... Le monnayage d'argent a fourni une monnaie biturige, deux monnaies arvernes dont une légendée IIPAD ainsi qu'un potin. D'après l'étude de M.-H. de La Tour faite au début du siècle, la monnaie d'argent d'EPAD appartient au monnayage du chef arverne avant la Conquête. L'autre monnaie arverne porte la légende MOTVIDI ; il s'agit d'un type particulièrement fréquent sur les *oppida* arvernes mais absent à Alésia. Cette petite série monétaire, associée au faciès du mobilier céramique, atteste si besoin était de la mouvance arverne de ce site de hauteur que certains chercheurs n'ont pas hésité à qualifier d'*oppidum*.

Les prospections que nous avons menées sur le terrain ont livré, essentiellement sur le versant oriental, des tessons d'amphore italique, de céramique commune de la Tène et de la Campanienne A.

L'Antiquité classique.

Le site semble quasiment déserté après la Conquête : Delort note d'"*infimes fragments de tegulae*" sur le flanc Est et les fouilles de Pagès-Allary à l'ouest et au nord n'ont livré que quelques très rares fragments de sigillée du centre de la Gaule, ainsi que, à l'est, une tête de Vénus anadyomène en terre blanche. Pour le III^e s., Delort signale près des cases Est un *antonianus* de Philippe l'Arabe. D'après Pagès-Allary, de la céramique peinte serait présente "*au-dessus du niveau gaulois*". Mais de l'avis même des fouilleurs, l'occupation de l'Antiquité classique est quasi - inexistante. Cependant Delort relate la trouvaille de deux incinérations (?). Enfin, les fouilles Pagès-Allary de 1908 ont livré une fibule de bronze du I^{er} siècle d'un type courant en Gaule centrale.

L'Antiquité tardive.

En revanche, l'occupation de l'Antiquité tardive apparaît particulièrement dense et riche. Delort avait le premier extrait du secteur Est, au niveau des cases, une fibule zoomorphe en bronze à décor ocellé, de la D.S.P. grise, de la verrerie tardive, ainsi qu'un moulin à bras.

Pagès-Allary, en 1908, concentre ses recherches sous forme de tranchées et de décapages intensifs, sur deux autres zones : le flanc Ouest et l'extrémité Nord du site.

Les découvertes en stratigraphie ont été faites dans "*une couche noire ayant été travaillée*". Sur le replat et l'ensellement qui se développent au-delà de l'extrémité septentrionale de l'arête rocheuse centrale est apparue une nécropole à inhumations : "*deux sépultures dont une formée de blocs de tuf volcanique recouverts de plaques de phonolite importées de trois kilomètres ... [Elle contenait] une hache polie. Une autre au-dessus contenait une pièce de bronze fruste [monnaie du bas-Empire]*". Il semble en fait s'agir d'un cimetière ayant existé du V^e au VII^e s. D'une manière générale dans ce secteur la stratigraphie paraît très perturbée par les médiévaux. Néanmoins une découverte stratifiée exceptionnelle eut lieu : "*C'est dans une tombe mérovingienne qu'a été trouvé, dans un cadre de pierres spécialement disposées pour le protéger, à côté d'un crâne épais et de fortes dimensions (...) [un bassin à bord perlé] hors d'usage malgré une réparation de fortune*". Le mobilier extrait du secteur se rattachant au V^e s. est éloquent : monnaies tardives, cuillers et bracelets de bronze, quantités importantes de D.S.P. grises (Rig. 1 notamment, décors issus des ateliers languedociens) attribuables au V^e s., peut-être plus précisément dans la première moitié de ce siècle.

Un tesson de sigillée d'Argonne décorée à la molette a été découvert en 1908, d'autres en 1910 ; une vingtaine a été retrouvée au musée d'Aurillac. Les formes identifiées appartiennent à des bols Chenet 320, ainsi qu'une terrine Chenet 324. Les bols 320 étaient décorés de molettes Chenet 90, 79, 216 et 169. La molette 169 date, selon Bayard, des années 400 ; les autres prennent place dans la phase A2 (400 / 450). La terrine 324 possédait elle aussi une molette 169. Les deux récipients à molette 169 étaient archéologiquement complets lors de leur découverte. Enfin, la qualité des productions est variée : pâte savonneuse, engobe orange à rougeâtre, ou pâte grise dépourvue d'engobe. Chastel constitue l'un des sites les plus méridionaux ayant livré de la céramique d'Argonne.

Pagès-Allary note également la présence de nombreux objets en fer de diverses époques, dont une clé laconienne "*dans une case à côté de tombes mérovingiennes*". Le verre est également bien représenté, notamment par un gobelet à bord coupé ainsi que des coupes hémisphériques apodes et bord ourlé en verre bleu ou vert, complètes -s'agit-il de dépôts ?-. Ces productions sont caractéristiques du V^e s. (forme 13 de D. Foy). Mais surtout cette campagne de fouilles a livré, outre des bracelets de bronze à décor incisé ainsi que deux fragments de cuillères faites dans le même métal (IV^e - V^e s.), deux éléments de *cingulum* militaire. Le premier est une terminaison de ceinturon en forme d'amphore ; il est orné d'un bouton terminal et d'un grand ocelle central. Il s'agit du type "*amphoraformigen Riemenzungen mit geschlossenen oder rund durchbrochenen zackenformigen Henkeln*" (Sommer 1984) (forme B, type b, variante 1). Ce type est représenté en Gaule, en Italie, dans la région du Donau, mais aussi en Slovénie et en Pannonie. Des imitations sont connues en Germanie libre. Cette forme est rattachée par Sommer au "groupe 1", le plus précoce (seconde moitié du IV^e s.).

Les fouilles de 1908 ont également livré un petit fragment d'élément de ceinturon en bronze à décor excisé *Kerbschnitt* où figurent un dard et un rais de cœur (il pourrait s'agir d'un fragment de ceinturon à plaques multiples appartenant à la période 350 / 400 du type "*Kerbschnittverziert Gurtelgarnitüre*" de Böhme 1974). La répartition de ce type de décoration concerne la Bretagne, la Gaule, le Donau et l'Italie ; ces productions sont caractéristiques des années 370 / 407 (groupe 2) d'après Sommer, qui note que des garnitures de ce type étaient portées par des militaires "*ripenses*" (Sommer 1984 p.92). L'exemplaire de Chastel est identique à la garniture de Cividale en Italie (sorte 1, forme E, type e).

En 1910, dans une fouille "*à l'Est du plateau de Chastel*" Pagès-Allary découvre une nouvelle terminaison de ceinturon en bronze "*à un mètre cinquante de profondeur sous les fondations d'un mur en pierres sèches*" selon une relation, "*à deux mètres sous un mur rasé en pierres sèches*" selon l'autre. Etaient associés à cette terminaison de ceinturon un plat Rig. 1 à couverture noire et un bol Rig. 6 gris du Languedoc, tous deux archéologiquement complets. Il s'agit d'une couche en place, d'après la description ; l'on peut donc admettre une certaine contemporanéité des trois objets. La terminaison de ceinturon, en forme d'amphore, possède une nervure axiale et deux anses en forme de peltes ; la surface est parsemée de petits ocelles. Cet objet appartient au type "*amphoraformigen Riemenzungen*" forme B type a, "*mit peltaformig Henkeln*". Ce type est répandu d'Angleterre en Bulgarie, en passant par la Gaule du Sud et l'Italie du Nord. Une pièce quasi-identique a été découverte en Basse Auvergne, sur le site de la nécropole de Maison-Blanche à Pardines (Fournier 1932 et 1945). Il est tentant de voir ces deux terminaisons issues d'un même atelier.

Toujours en 1910, mais à un emplacement inconnu, Pagès-Allary découvrit un fragment de boucle en bronze à extrémité delphiniforme appartenant également à un *cingulum*. La tête est très stylisée, la décoration faite par excision et estampage. Un grand ocelle figure l'œil. Il s'agit d'une boucle à têtes affrontées axiales de type "*delphinbügel*" sorte 2 forme B, type c ("*Colchester*") ou "*schnallen mit durchbrochenen Beschläg*", ou d ("*Sagvar*") d'après la classification de Sommer, qu'on retrouve en Grande-Bretagne, la Gaule et les Balkans. Ce

type d'objet est daté du courant du IV^e s. aux années 400 par cet auteur. Nonobstant le type, la décoration est quant à elle très proche d'une plaque-boucle de Mayen (tombe 18) (sorte 1, forme C, type f de Sommer, daté entre 364-370 et 407).

Dans une fouille non localisée du premier trimestre de 1910, Pagès-Allary a de nouveau mis au jour un fragment de plaque de bronze décoré selon la technique du "*Kerbschnitt*" ; il pourrait avoir appartenu à la même garniture que l'autre fragment (frise de volutes) (sorte 1, forme E). On peut comparer ce fragment à une garniture du Kent datant de la fin du IV^e s. D'autres fragments de bronze peuvent avoir appartenu à des *cingula*, mais leur état est trop fragmentaire pour permettre une identification précise. Il faut y ajouter deux objets conservés au musée archéologique d'Aurillac mais ne figurant pas sur les dessins de Pagès-Allary : une applique zoomorphe ainsi qu'un pendant de harnais. Mais leur provenance reste incertaine.

Parmi les autres trouvailles en bronze, faites sur les deux versants, on citera quatre cuillères au moins, un *foliis* de Constantin qui est peut-être celui découvert dans la sépulture (A : CONSTANTINUS AUG / R : PROVIDETIAE AUGG, cf. R.C. n°3776) ; une monnaie d'argent postérieure à Constantin, de petits bronzes frustes, un petit bronze de l'Antiquité tardive (A : Buste vers la gauche [...] / R : PFAV [...] = Constans ? (milieu du IV^e s.)) Mentionnons également une fibule en forme de pigeon trouvée en 1910.

Le mobilier ferreux est quantitativement très important, mais souvent atypique et seules quelques rares pièces peuvent être situées avec précision. On peut toutefois mentionner la présence d'une dizaine de clés laconiennes d'un type connu pour l'Antiquité tardive mais qui peuvent également appartenir à l'époque mérovingienne. De même, certains couteaux à soie peuvent être de fabrication antique.

En ce qui concerne le mobilier spécifiquement militaire, il est intéressant de noter la présence d'un poinçon à tête sphérique, corps renflé et extrémité carrée, fréquent dans les tombes des guerriers des IV / V^e s., comme à Vireux. L'armement retrouvé à Chastel est essentiellement médiéval, ou atypique. Quatre pièces peuvent cependant être rapportées au bas Empire : trois fers de trait foliacés, à pédoncule et nervure axiale, d'un type connu à Bonn et dans les contextes septentrionaux du V^e s. La plupart des armatures à douille dessinées par Pagès-Allary sont en fait des armes médiévales, à l'exception d'une, très mal conservée.

Un fragment de hache, trouvé dans les fouilles Est de 1910 en même temps que deux armatures et le poinçon, peut être représentatif de l'armement de l'Antiquité tardive : il s'agit d'une hache à tranchant dissymétrique développé et dos plat, comme les exemplaires de Vert-la-Gravelle, Main et Saint-Rimay ("*Bartäxte*"). Dans le cas de Chastel, on ne peut toutefois exclure qu'il s'agisse d'une arme plus récente, du VI^e s. par exemple. Ce type est connu dans la région Pontique (Kazanski 1994).

Le mobilier de verre trouvé dans les fouilles 1910 consiste en des coupes à fond convexe (première moitié du V^e s.) et gobelets à pied Foy 19 (troisième tiers du V^e s. pour l'essentiel). A noter la présence de scories de verre.

Enfin le mobilier céramique -que nous n'étudierons pas en détail ici- de l'Antiquité tardive (D.S.P. et commune) est présent sur les deux versants en quantités considérables : Pagès-Allary parle de cinq mille tessons. Les dérivées de sigillées paléochrétiennes sont très abondantes ; ces productions sont issues pour l'essentiel des ateliers du Languedoc, mais marquent néanmoins une transition avec les ensembles du Centre (Rigoir 1968). Quelques rares tessons peuvent appartenir au groupe Atlantique. Les céramiques à post-cuisson oxydante sont très rares ; les formes les plus abondantes sont les plats Rig. 1, les assiettes Rig. 4, les bols Rig. 6, 15 et 18. Les décors sont caractéristiques des productions du Languedoc (rouelles, palmettes, piliers, arcatures). Les céramiques communes apparentées aux D.S.P. présentent une pâte grise ou gris clair, à dégraissant calibré. Les formes sont essentiellement des bols proches des types Rig. 6, 15 ou 16. Donner une attribution chronologique précise à cette série est délicat ; elle couvre au moins la première moitié du V^e s., et certainement la seconde moitié. A signaler parmi les céramiques communes la présence de deux faïsselles.

Pagès-Allary se montre très évasif sur les structures rencontrées et hésite sur l'attribution chronologique des "cases en pierres sèches" dont la structure est la même que celle des "sépultures". Sur un dessin figure un fragment de torchis ; le fouilleur parle de "briques" provenant du rebord du plateau (lequel ?), *locus* auquel il faut peut-être associer les dessins de *tegula*, de brique de revêtement, d'un fragment de *tubulus* surcuit et de pilettes carrées, appartenant vraisemblablement à un système d'hypocauste. A noter également la présence d'un élément d'"opus-sectile" en basalte triangulaire, système de décoration fréquent dans la région. Une demi-douzaine de moulins à bras classiques complète l'inventaire des trouvailles de Pagès-Allary concernant l'Antiquité tardive.

Les prospections de surface que nous avons menées sur l'ensemble du plateau ont permis de découvrir de la céramique commune et de la D.S.P. à l'est de l'église en rebord de plateau, ainsi que sur le grand plateau oriental. Quelques tessons, moins nombreux, proviennent du flanc occidental. A signaler également la

présence, dans les éboulis se développant sur le plateau Est, d'un tesson d'amphore cylindrique tardive et de *tegula* de petit module, caractéristiques de la fin de l'Antiquité.

La présence d'une garnison impériale dotée d'un équipement régulier autour des années 400 à Chastel-sur-Murat pose un problème d'interprétation historique.

Tout d'abord, l'historiographie a vu jusque vers 1970 dans les *cingula* découverts dans les tombes du IV^e - V^e s. l'apanage des troupes germaniques au service de l'Empire, notamment des Lètes. Ce point de vue a été récemment abandonné et les chercheurs s'accordent aujourd'hui à penser que les ceinturons de ce type étaient portés aussi bien par les troupes à dominante romaine que par celles plus "germanisées" (Kazanski 1995). Néanmoins les milices privées, voire certains fonctionnaires, ont pu également porter des ceinturons de ce type, à l'exception semble-t-il des modèles décorés en taille biseautée ("*Kerbschnitt*") ou à motifs zoomorphes. De même, certains auteurs considèrent que les ceinturons de bronze appartiennent aux troupes frontalières. Dans cette optique, les découvertes isolées de ceinturons militaires dans le contexte de nécropoles "civiles" et "romaines" en Gaule du Sud sont interprétées comme des tombes de vétérans provinciaux.

Les tombes avec armes et ceinturon sont fréquentes dans les fortifications de hauteur de Gaule du Nord, en retrait par rapport au Limes, où l'influence barbare est plus forte : unités régulières à dominante germanique, ou milices locales. En dernière analyse, c'est donc la présence d'armes dans les tombes de guerriers qui permet de préjuger du caractère "germanique" de l'occupant.

Dans le cas de Chastel, il ne peut guère s'agir d'un contexte civil : le site est à l'évidence un site-refuge depuis la Protohistoire. Il est par ailleurs implanté à un endroit particulièrement stratégique, entre les vallées de l'Allagnon et de la Santoire. Son altitude élevée (P.C. 1192 m) permet en fait de surveiller tous les abords du volcan cantalien au nord, à l'ouest et à l'est, ainsi que de verrouiller les communications vers le sud et la région d'Aurillac, notamment par le col de Cabre. Au pied du rocher passait l'itinéraire ancien reliant le bassin de Murat et la vallée de la Santoire, voie transversale permettant d'atteindre le massif montagneux.

Comme l'avait bien vu Pagès-Allary Chastel constitue, grâce aux falaises basaltiques, une "forteresse naturelle" dont la mise en défense a pu être complétée par un mur périphérique sur le plateau oriental. Le chemin d'accès pouvait être facilement contrôlé. Le site présente ainsi toutes les caractéristiques des *castella* de la fin de l'Antiquité et du début du haut Moyen Age étudiés par G. Fournier, et dont l'existence est attestée dès le V^e s. par Sidoine Apollinaire.

Par ailleurs, la présence de corps de troupes en Aquitaine I dans les années 400 est signalée par la *Notitia Dignitatum*. Vers 400, l'Aquitaine I et donc l'Auvergne étaient sous l'autorité du *Dux Tractus Armorici et Nervicani limitis*, qui disposait de troupes régulières de *limitanei* stationnées dans les villes de l'ouest (N.D., Occ., XXXVII). Par ailleurs, sous l'autorité du *Magister peditum praesentalis a parte peditum* existait un "*praefectus laetorum gentilium Suevorum, Arumbernos, Aquitanicae primae*" (N.D., Occ., XLII). A partir de 407, l'armée des Gaules passe sous le commandement de l'usurpateur Constantin III, qui jouit d'appuis importants en Auvergne d'après Grégoire de Tours ; l'autorité impériale romaine ne reprendra le contrôle de la situation qu'en 413, où une "purge" sanglante est menée à Clermont chez les partisans de l'usurpateur Jovin, successeur de Constantin.

C'est dans ce contexte historique qu'il convient de replacer la présence militaire à Chastel. Les éléments de ceinturon présents (trois exemplaires au moins, en alliage cuivreux), semble exclure la présence de troupes *comitatenses* ; en revanche, les cinq éléments de *cingula* découverts à Chastel s'insèrent de façon satisfaisante parmi les différents types habituellement présents sur les fortifications rurales de hauteur (Sommer 1984). L'auteur pense d'ailleurs que les fortifications rurales de hauteur sont occupées par des troupes irrégulières, privées ou locales. D'autres chercheurs se montrent plus nuancés (Brulet 1990 ; Redde (dir.) 1995) et pensent qu'il existe plusieurs catégories de refuges de hauteur, certains gérés par les pouvoirs publics qui y entretiennent des garnisons, d'autres ayant une origine privée et une finalité de simple refuge. Dans le cas de Chastel, l'on peut tenir pour acquis certaines caractéristiques :

- L'occupation intensive du neck n'intervient qu'à la fin du IV^e s., d'après le mobilier recueilli.
- Cette occupation touche l'ensemble du plateau.
- Il s'agit d'un habitat permanent : présence de pièces d'équipement de la maison, meules, probable hypocauste ...
- Le mobilier est abondant et « riche », malgré la rareté des monnaies. Il possède des caractères "septentrionaux" étonnants pour la région (sigillée d'Argonne, bassin à bord perlé ...).
- Le mobilier "militaire" est homogène d'un point de vue chronologique, situé dans les périodes I et II de Sommer et de Böhme, c'est-à-dire ne dépassant pas la seconde décennie du V^e s., au plus tard. Ce mobilier a pu être porté

par des troupes *limitanei*, dont il n'est pas possible de cerner l'appartenance précise. L'armement (hache, pointes de flèches) ne permet pas non plus de donner une identité à ce corps de troupes.

- Il existe une nécropole à l'intérieur de l'enceinte, située au pied de l'éperon dorsal, en bordure de falaise. Les tombes décrites par Pagès-Allary sont d'un type inhabituel pour la région : entourage de pierres et dalles de couverture ; le dépôt d'un bassin à bord perlé à la tête est quant à lui encore plus "exotique". Ce site pourrait témoigner de l'origine septentrionale de l'inhumé, au "*crâne épais de fortes dimensions*". Cependant, le site ne recèle aucun objet qui ait à coup sûr une origine germanique, et rien ne dit que les armes découvertes aient été à l'origine des dépôts funéraires.

- Aucun mobilier militaire tardif (courant V^e s.) n'a été découvert, ni aucune production tardive d'Argonne. En revanche, les D.S.P. du V^e s. sont abondantes et il ne paraît pas exister de hiatus dans l'occupation. Il est donc probable que l'occupation militaire ait été de courte durée, quelques décennies au maximum autour des années 400.

- Le toponyme *castellum* est antérieur à l'an Mil. C'est lui qui donnera son nom à la famille seigneuriale éponyme du XI^e s. Il existe un toponyme "[s]trata de Suaves" à Thiézac (H.V.C. I-104). Ce "chemin des Suèves" est attesté au XIII^e s. et débouche dans les hautes terres non loin de Chastel. Faut-il y voir le souvenir de la présence des Suèves et de leur rôle dans le contrôle des axes routiers traversant le massif cantalien ?

On peut comparer le site et le type d'occupation de Chastel aux fortifications rurales du nord et de l'est de la Gaule, comme Furfooz ou Vireux ; s'il s'agit de lieux de garnison de troupes à dominante germanique, leur statut au sein de l'armée impériale fait l'objet de controverses. Dès lors, le détachement de Chastel a pu appartenir aussi bien aux effectifs du *praefactus* des Lètes de statut *gentile* de Clermont (les préfectures de Lètes peuvent constituer de petits *tractus*) qu'à une unité dépendant du *Tractus Armoricanus*. L'hypothèse d'un cantonnement éphémère en rapport avec l'usurpation de Constantin III et Jovin ne peut être totalement exclue, même si la présence de sépultures et la continuité de l'occupation de la fin du IV^e au courant du V^e s. vont à l'encontre de celle-ci.

Or du mobilier très semblable à celui trouvé à Chastel a été mis au jour en deux points de la Cité des Arvernes :

Sur le petit site de hauteur de Salzuit (Haute-Loire) a été découvert une boucle delphiniforme à extrémités zoomorphes axiales centripètes, ainsi que de la D.S.P. et une monnaie de la fin du IV^e s. (Dumontet-Duterne 1998, à paraître). A Ronzières, sur un plateau de trois hectares entouré de défenses naturelles renforcées par une levée de terre, a été localisé un habitat daté du V^e s. par de la D.S.P. grise. Lors de fouilles ont été découverts, à l'état résiduel dans un contexte du haut Moyen Age, un tesson d'Argonne et un élément de *cingula* triangulaire décoré selon la technique du "*Kerbschnitt*" (Fournier 1998, à paraître). Or à six kilomètres de là se situe la nécropole de Maison-Blanche fouillée notamment par P.-F. Fournier ; elle a livré neufs éléments de *cingula* très homogènes, que l'on peut situer dans la seconde moitié du IV^e s. jusque vers les années 400. Toutes les boucles delphiniformes présentent des extrémités zoomorphes axiales centripètes ; les terminaisons de ceinturon sont du type "en amphore", à décor ocellé. L'une d'entre elles, en particulier, est quasiment identique à un exemplaire de Chastel (Desforges et Fournier, 1931 et 1939-45).

En revanche, la nécropole de Maison-Blanche est située en rase campagne et ne présente aucun caractère germanique et en particulier, pas d'armes, alors que les dépôts funéraires (vases) sont courants, notamment au niveau de la tête. Faut-il voir dans ces tombes à *cingula* les sépultures de certains défenseurs du *castellum* voisin de Ronzières ? D'autant que l'une des inhumations contenait dix monnaies échelonnées entre Gratien (367-382) et Théodose I (379-395) mais comportant toutes un revers de type REPARATIO REIPUBLICAE ce qui, comme le souligne P.-F. Fournier, peut difficilement être le fait du hasard.

L'homogénéité des types de *cingula* rencontrés sur ces quatre sites auvergnats nous amène à penser que nous pouvons avoir affaire à des détachements d'un même corps de troupes, contingentés dans plusieurs *castella* à travers la Cité des Arvernes à la fin du IV^e s.

Dans le cas de Chastel toutefois, on peut envisager une présence militaire au-delà des années 400 comme pourrait l'indiquer le type du bassin à bord perlé trouvé dans la sépulture "germanique" ainsi que la forme des fers de flèche. Par ailleurs on ne doit pas perdre de vue qu'aucune *cingula* complète n'a été découverte : il peut s'agir d'éléments "dépareillés" ayant été utilisés tardivement par rapport à leur époque de fabrication. De manière plus générale, l'importance remarquable - à vrai dire sans équivalent pour le reste de l'Auvergne méridionale- de l'occupation de la fin de l'Antiquité sur le rocher de Chastel nous a amené à nous interroger sur l'éventuelle existence de sources écrites mentionnant le site.

Or une possibilité nous est apparue par hasard lors de la lecture d'un mémoire du XVII^e s. consacré à Carlat (A.D. 15, II 2), où l'auteur assurait que Sidoine Apollinaire avait fait la description du rocher de Carlat, sans aucune autre précision. Après enquête dans les œuvres de Sidoine il est apparu que le texte en question ne pouvait être que l'Epist. IV, 15, "*Sidonius Elaphio suo salutem*" (éd. A. Loyen, 1970, t. II p.145-146).

L'on y a vu traditionnellement la dédicace d'un baptistère à Rodez (A. Loyen et encore récemment F. Prévot dans *La Topographie chrétienne* (...), 1989), thèse remise en cause -avec raison pensons-nous- par M. Rouche (1979). De quoi s'agit-il ? Voici le texte :

"Epulum multiplex et capacissima lectisternia para : plurimus uis, pluribus turbis (ita bonorum contubernio sedit) ad te uenitur, quippe postquam omnibus tempus futurae dedicationis inclaruit. Nam baptisterium, quod olim fabricabamini, scribitis posse iam consecrari. Ad quae festa uos uoti, nos ministerii, officii multos, fidei totos causa sollicitat ; siquidem res est grandis exempli eo tempore a uobis noua ecclesiarum culmina strui, quo uix alius auderet uetusta sarcire.

Quod restat, optamus, ut deo nostro per uberes annos, sicut uota redditis, ita reddenda uoueatis, idque non solum religione celata, sed et conuersione manifesta ; mitigatoque temporum statu tam desiderio meo Christus indulgeat quam Rutenorum, ut possitis et pro illis offerre sacrificia, qui iam pro uobis offertis altaria.

De cetero, quamquam et extremus autumnus iam diem breuiat et uiatorum sollicitas aures foliis toto nemore latentibus crepulo fragore circumstrepit inque castellum, ad quod inuitas, utpote Alpinis rupibus cinctum, sub uicinitate brumali difficiliter escenditur, nos tamen deo praeuio per tuorum montium latera confragosa uenientes nec subiectas cautes nec superiectas niues expauescemus, quamuis iugorum profunda decliuitas aggere cocleatim fracto saepe redeunda sit, quia, et si nulla sollempnitas, tu satis dignus es, ut est Tullianum illud, propter quem Thespiae uisantur. Vale."

Un baptistère vient d'être achevé par un certain Elaphius, *potens* Ruthénois. Sidoine doit se déplacer pour consacrer ce lieu, appelé "*castellum*". Pour Loyen et Prévot, qui datent la lettre de 476 ou 477, le sens de cette lettre est clair : le "*castellum*" désigne tout simplement Rodez, le chef-lieu de cité des Ruthènes. Sidoine doit s'y rendre car à cette époque le siège épiscopal de Rodez est vacant, comme le montre la lettre VI-6 datée de vers 475.

En fait les choses sont bien moins évidentes, à commencer par la datation de la lettre qui nous intéresse : son contexte peut aussi s'appliquer à celui des années 469-470, peu avant l'expansion wisigothique en Rouergue. Il n'est donc pas évident qu'il y ait une vacance de siège au moment où Sidoine écrit. D'autre part rien ne dit dans le texte que Sidoine se déplace ailleurs qu'en Auvergne, cadre habituel de son ministère. Quant à la description du trajet et du site, ["(...) *on ne monte qu'avec beaucoup de difficulté, à l'approche de l'hiver, au castellum où vous m'avez invité, entouré qu'il est de rochers alpestres, nous cheminerons cependant, avec l'aide de Dieu sur les flancs abrupts de vos montagnes, sans nous laisser effrayer par les blocs placés sous nos pieds ni par les neiges amoncelées sur nos têtes, si raide que soit la pente des crêtes qu'il nous faudra gravir en revenant souvent sur nos pas par des chemins en lacet ; n'y eut-il aucune cérémonie solennelle, vous méritez bien en effet que pour vous seul on aille, suivant le mot de Cicéron, visiter Thespies*"] (Trad. A. Loyen).

Elle montre qu'il ne peut s'agir de Rodez, mais bien d'un *castrum* montagnard, apparemment propriété de l'Elaphius dont il est question. Ce dernier pourrait être candidat au siège épiscopal de Rodez et, de ce fait, solliciter la bienveillance de Sidoine à travers l'édification de ce baptistère. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il ait accédé ultérieurement à l'épiscopat (Loyen 1970, *Notes sur la lettre IV-15* ; Bonal-Rigal 1935 p. 403-404). Rien ne s'oppose donc à ce que ce *castellum* soit le nôtre ; la description du lieu et le toponyme "*castellum*", employé seul, nous paraissent constituer des indices concordants. Mais ce n'est qu'une hypothèse ...

Epoque mérovingienne

D'après les données -imprécises- de Pagès-Allary, il se serait trouvé des sépultures mérovingiennes sur le versant Nord du neck, à l'est de l'église médiévale, "*cases et sépultures parfois superposées (...) hache polie dans une sépulture gauloise (...)*", "*silex dans une tombe mérovingienne*", "*sépulture gauloise avec hache polie*". Ces sépultures, essentiellement mises au jour en 1908, se situent dans le même secteur que celles paraissant être du V^e s. Parmi le mobilier ferreux découvert alors figurent sept fiches à bélière, une boucle ovale, une bossette hémisphérique, au moins huit agrafes à double crochet ; on signale également deux perles de verre bichrome à décor ondé (type Legoux 20 et 21), une perle longue tubulaire spiralée (Legoux 05) caractéristique de la première moitié du VI^e s., une terminaison de cordelière. En 1910 furent découvertes des perles du même type (20 et 21) mais aussi une grosse perle bichrome d'un type plus tardif. La verrerie découverte en 1908 et 1910 est surtout caractéristique du VI^e s. : coupelles apodes à décor de filets blancs et de gouttes d'émail (Foy type 21, essentiellement 500-550).

Le mobilier ferreux découvert en 1908 et 1910 comprend par ailleurs au moins trois briquets typiques de l'époque mérovingienne et plusieurs clés laconiennes, encore utilisées à cette époque. Des couteaux à soie ont également été découverts en grand nombre ; ils peuvent appartenir à l'époque mérovingienne. On compte aussi une quarantaine de fiches à bélière parfois munies d'un anneau de suspension.

Dans le même ordre d'idées, entre 1908 et 1912 furent découvertes, tant à l'ouest qu'à l'est, vingt-deux agrafes à double crochet en alliage cuivreux. Citons également une bouterolle de fourreau en tôle de bronze, d'un

type connu au VI^e s., une pince à épiler à mors développés, complète, ainsi qu'une paire de boucles d'oreille polyédriques en alliage cuivreux du VI^e s.

Nous avons retrouvé au musée d'Aurillac, au milieu d'objets provenant de Chastel, une fibule discoïde en alliage cuivreux estampé imitant des exemplaires ornés de bâtes et de filigranes. Le centre du disque est occupé par un motif cruciforme. Si ce type d'objet est caractéristique des années 600, sa provenance est incertaine, sa découverte n'étant pas mentionnée par Pagès-Allary. Enfin il convient de mentionner une monnaie découverte en 1908 et identifiée par M.H. de La Tour, "*monnaie d'argent (...) portant à l'avant un buste de profil à droite qu'on devine drapé, et au revers un monogramme peu distinct qui ressemblerait à celui du roi des Vandales Geilamir (530/534), mais frappé à l'envers*". J. Lafaurie y voit une monnaie Ostrogothique du VI^e s. au monogramme de Théodahat (534-536), identique à celles de la sépulture n°10 de Hérouvilette (Lafaurie 1971).

La céramique mérovingienne est très abondante et a été découverte par Pagès-Allary sur tous les versants, avec une concentration particulière sur le plateau oriental d'où sont issues des formes archéologiquement complètes. Il s'agit essentiellement d'*ollae* de petites dimensions apparentées aux productions locales de Basse Auvergne et du Midi languedocien. Elles présentent une pâte gris-bleuté, grise ou noire, très cuite et parfois craquelée en surface. Le façonnage au tour est toujours présent. Ces *ollae* présentent un bord en bandeau triangulaire, parfois développé et creusé en poulie, ainsi qu'un fond plat. Un autre type d'urne possède une lèvre simplement éversée. Les bols carénés et les cruches sont présents en très petit nombre. Les décors, rares, sont effectués à l'aide d'une molette à motifs géométriques (rectangles, carrés, triangles ...). Ces productions sont actuellement datées, pour le sud du Massif Central, durant les VI^e et VII^e s. Il s'agit en fait de la continuation de certains types de vaisselle commune apparus au V^e s. ; ces productions n'ont rien de similaire avec la céramique mérovingienne septentrionale.

En ce qui concerne les structures, Pagès-Allary attribue plusieurs cases à l'époque mérovingienne : il parle de "*cases ou sépultures des Francs*" ; mais le mobilier qu'il a pu y récolter contient toujours des éléments médiévaux. Il est donc difficile de conclure, notamment en ce qui concerne les cases du plateau oriental, alignées sur deux rangées au moins. De même, le "*mur à trois rangs de pierres*" qui limite le plateau en contrebas des cases est indatable. Il n'est toutefois pas impossible de rattacher une partie de cet ensemble au haut Moyen Age, que l'on pourrait alors comparer aux habitats perchés de Lombren, Larina ou Saint-Blaise.

Les prospections que nous avons menées sur l'ensemble du plateau ont montré la présence de céramiques des VI^e/VII^e s. et de verreries du VI^e s. en grandes concentrations dans l'ensellement à l'est de l'église (zone de la nécropole, fouilles 1908) et surtout sur le rebord du plateau oriental, à hauteur du "*mur à trois rangées de pierres*", ainsi que dans les cases. On peut y voir raisonnablement, dès cette époque, une zone d'habitat abritée des vents dominants. A noter que nous n'avons découvert à cet endroit aucune céramique médiévale. En revanche, il est probable que les structures carrées en pierres sèches encore nettement visibles en surface correspondent à d'anciens burons, comme il en existe un peu partout dans les montagnes environnantes à cette altitude.

L'occupation carolingienne

Les fouilles de Pagès-Allary, en 1908 et surtout en 1910, ont permis de mettre au jour une série de céramiques grises décorées à la molette (bandes de petits losanges notamment), biens connues dans le Massif Central comme étant caractéristiques de l'époque carolingienne. De même, plusieurs éperons à pointe peu développée et extrémités simplement recourbées vers l'extérieur paraissent antérieurs au XI^e s. Enfin, G. Fournier a recueilli sur le site une monnaie du X^e s. Certaines armatures en fer, notamment des carreaux d'arbalète, peuvent également appartenir à l'époque carolingienne tardive. La répartition de ces découvertes semble couvrir l'ensemble de la surface ; elle est en tous cas distincte des trouvailles médiévales effectuées autour de l'ancien château. Il est donc probable que la vocation castrale et seigneuriale de Chastel ait connu une continuité jusqu'à l'époque féodale.

2. L'occupation du haut Moyen Age sur les autres sites

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Le site de hauteur de Roche-Sellée a livré à Pagès-Allary au début du siècle deux objets pouvant appartenir à l'époque mérovingienne : un bord de céramique grise à lèvre "en bandeau", caractéristique des

productions locales des VI^e-VII^e s., ainsi qu'une croix en alliage cuivreux à branches égales. De même, la présence carolingienne est attestée par de la céramique commune à décor de bandes de losanges imprimés à la molette, associés à des monnaies des X^e-XI^e s. (cf. *infra*).

Le site a donc vraisemblablement été utilisé comme position défensive dès le haut Moyen Age.

- Le site de Lastours : deux tessons mérovingiens typiques (*ollae* à bord en bandeau développé de type Chastel) ont été découverts en stratigraphie par Pagès-Allary, sans que l'on sache exactement où. Ceci induit toutefois une continuité de l'occupation depuis la fin de l'Antiquité. A noter également la présence d'une panse de céramique décorée à l'aide de molettes géométriques.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication (cf. *supra*)

- L'axe majeur demeure l'ancienne voie reliant la vallée de la Santoire au bassin de Murat.

3.2. Les châteaux

- La Roche-Sellée.

La Roche-Sellée près d'Entremont est une butte basaltique allongée culminant à 1261 m d'altitude, difficile d'accès. La plate-forme sommitale est occupée par deux chicots basaltiques séparés par un ensellement peut-être en partie artificiel. Le site a été fouillé au début du siècle par Pagès-Allary (*B.S.P.F.*, "Roche-Sellée" p.173 sq.).

Le fouilleur a découvert sur la plate-forme sommitale "*de faibles traces de constructions*" dont peut-être une structure rectangulaire en pierres sèches dans l'ensellement central. Un tas de pierres informe est actuellement visible à cet endroit. Les autres structures se répartissent en périphérie de la butte. Au nord, un fossé et une levée de terre enveloppent la base du neck. Derrière la levée de terre se trouvent deux "fonds de cabane" rectangulaires.

Au sud, la levée de terre est moins bien conservée. A l'extérieur de son tracé, sur un petit bombement se voient les traces d'une dizaine de fonds de cabane rectangulaires. Enfin, au pied du flanc Est, sur le tracé du rempart de terre se trouvait "*un puits en pierres sèches [de section circulaire], plus étroit à l'ouverture qu'au fond, qui ne put être fouillé que jusqu'à 3,5 m de profondeur*".

Les fonds de cabane au sud du rocher ont livré un important mobilier : trois grands deniers de Brioude, du comte Guillaume d'Auvergne, de l'évêque du Puy. La céramique a livré quelques bords d'*ollae* et deux fusaioles. Près du puits ont été découverts deux fragments de mortier en pierre avec déversoir : "*Dans les cases du côté Sud il y avait de nombreuses scories de fer, du verre violet à filets blancs et un très grand nombre d'ossements d'animaux de boucherie [avec des traces de décarnisation]*". Le mobilier métallique est caractéristique des sites castraux : agrafes à double crochet en fer à perforation centrale, plus d'une dizaine de carreaux d'arbalète et des fers de trait, un couteau, une clé de coffret, une virole, un fragment de fer à cheval, plusieurs clous de ferrage en "clé de violon" ...

Ce mobilier est à rapprocher de celui de Laqueuille, site originel du château de la famille de Dienne, notamment pour le verre bleu-violet à filets blancs. L'ensemble du mobilier situe l'occupation de Roche-Sellée aux X^e et XI^es. (première moitié du XI^e s. si l'on retient les monnaies). En tous cas le site paraît abandonné au XII^e s.

Les structures qui devaient couronner la butte demeurent inconnues ; en revanche le mobilier des cases, nettement subordonnées au *castrum*, indique une occupation de type seigneurial (armes de chasse et / ou de guerre, équipement de cheval, verre de luxe) ayant vocation d'habitat (déchets domestiques).

Du fait de son abandon précoce on ne connaît aucun texte se rapportant de façon certaine à ce site, mais il s'agit peut-être du "*castrum de Roxel*" cité en 1277 (A.M. Aurillac, FF 15) que l'on situe parfois à Saint-Clément (Amé 1897 p.436).

- Lastours.

Le *castrum* de Lastours est situé au nord de Brujaleine, à l'extrémité d'une crête rocheuse culminant à 1221 m. Le site est implanté précisément sur la limite communale entre Chastel et Chavagnac. La crête rocheuse forme un éperon dominant au sud Brujaleine, Chastel et Murat, au nord le lac de Chamapagnac et la montagne du Bex. Il s'agit donc d'un endroit stratégique de première importance.

Nous avons retrouvé précisément le site, fouillé par Pagès-Allary au début du siècle.

L'extrémité de l'éperon rocheux orienté est - ouest est barré par deux fossés en ellipse successifs. Le second est complété par un *vallum* de terre lui aussi en ellipse, haut de trois mètres. Ce système de défense isole le point culminant, une plate-forme rocheuse aménagée de vingt mètres sur trente environ, à laquelle se raccorde au nord une seconde plate-forme ovoïde de moindre importance, dont le niveau est situé à un mètre environ au-dessous de la précédente. La plate-forme principale est couronnée par une puissante enceinte en pierres sèches (appareillage volcanique irrégulier) de deux mètres d'épaisseur environ.

A l'intérieur sont visibles les restes d'un grand bâtiment en pierres sèches rectangulaire fouillé par Pagès-Allary, ainsi que des structures annexes difficilement lisibles, également en pierres sèches. Le bâtiment principal a livré un mobilier archéologique très important et homogène, datant la dernière phase d'occupation du site.

Outre de nombreux tessons d'oules en céramique grise, on note la présence de plusieurs fragments de cornes d'appel en céramique rouge à décor longitudinal poli, caractéristique des XI^e-XII^e s. Il s'agit d'un mobilier typiquement seigneurial, comme les onze carreaux d'arbalète et les trois fers de trait à douille trouvés dans le même contexte. L'équipement du cheval est lui aussi très bien représenté : fers à chevaux à deux ou trois étampures latérales, clous de ferrage en "clé de violon", boucle de harnachement, éperon à pointe renflée et aiguillon terminal ... A noter également "*un vieux mortier à sel en lave*", un élément de harnachement en bronze, une clé, un pion à jouer en ivoire, trois fusaiöles, un fer de trait et deux carreaux d'arbalète ... tout ceci en stratigraphie, dans "*la case construite bien postérieurement à l'enceinte*", d'après le premier compte-rendu des fouilles de Pagès-Allary. Ce mobilier seigneurial est caractéristique des XI^e-XII^e s., voire du début du XIII^e s. Il faut ajouter à cet ensemble un élément de harnais (?) en alliage cuivreux orné d'un décor végétal, ainsi qu'un bronze d'applique qui est peut-être un symbole évangélique (lion). Huit deniers du Puy et de Brioude (XI^e-XII^e s.) ont été découverts dans le même contexte.

Des éléments d'huissierie, une serrure à pêne et ressort, un morailon à auberon, des clefs forées montrent que nous sommes bien en présence d'un habitat. Plusieurs couteaux à soie, une paire de ciseaux, des fusaiöles complètent cet inventaire de mobilier domestique typique des sites aristocratiques des XII^e-début du XIII^es. La faune du contexte médiéval a livré du bœuf, du mouton, du cheval, du porc, du sanglier, de l'ours et du chien d'après Pagès-Allary.

L'abandon du site peut être situé dans le courant du XIII^e s. au plus tard. Une vingtaine de "fonds de cabane" rectangulaires sont visibles sur les flancs de la montagne de Lastours, notamment au sud et à l'est de la fortification. Ils sont vraisemblablement contemporains du *castrum*, mais l'on ne peut exclure la présence de burons tardo-médiévaux ou modernes, semi-enterrés et munis d'un corridor d'accès.

L'on peut donc avancer pour le site la chronologie suivante : éperon barré d'un double fossé durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Age, puis "emmotement" au XI^e s. d'une partie du périmètre intérieur, motte couronnée par une enceinte de pierres sèches parementée entourant ce qui pouvait être un habitat seigneurial ou chevaleresque.

Jusqu'à présent, aucun texte n'a été mis en relation avec le château. Toutefois son abandon tardif nous a amenés à rechercher des mentions de sites castraux non identifiés dans la région de Murat au XIII^e s.

Ainsi en 1295, les dénommés Bernard et Etienne de La Tour apparaissent dans un document où figurent les seigneurs de Murat et de Dienne. Il s'agit d'une quittance faite par Bernard de La Tour au vicomte de Carlat, à laquelle souscrit le vicomte de Murat. Ce document est malheureusement perdu (*D.S.C.* t.IV p.404).

Le site de Lastours paraît signalé par Deribier à l'article "*Chavagnac*" : "*les ruines d'un ancien village appelé La Mothe*" (*D.S.C.* t.III p.182). Ce "*La Moutte*" (Cad. XIX^e s. A 123) correspond peut-être à l'ancien "Château de Capel" dont la localisation était perdue au XIX^e s. Une famille éponyme est connue dès 1066, dans la mouvance des comtes d'Auvergne. Il est possible que le site castral se soit ensuite déplacé sur le site du "*Chastellou*", alias "*Château de Courbines*", situé entre Le Bex et la montagne de Courbine, commune de Chavagnac, site encore occupé au XV^e s., repéré et étudié par B. Phalip (*D.S.C.* t.III p.183). Les seigneurs de Courbines-Capels ne semblent pas avoir été dans la mouvance des vicomtes de Carlat. En revanche, les seigneurs de Dienne avaient des droits sur Chavagnac (*D.S.C.* t.III p.181).

- Chastel-sur-Murat.

Une famille seigneuriale éponyme sans doute liée aux vicomtes de Clermont est connue au XI^e s. grâce au cartulaire de Conques : vers 1061-1062, un certain "*Rodbertus de Castello*" fait une série de donations à Conques, notamment l'église de Valuéjols, l'église et la *villa* de Tanavelle et de nombreux manses situés dans cette partie de la Planèze, notamment dans le secteur de Paulhac. Le texte fait allusion à des "*malos husus et consuetudines*" (Cart. Conques n°43). Un peu plus tard "*Rodbertus, filius Rodberti de Castello*" confirme la donation et y ajoute une partie des revenus de Nouvialle (Cart. Conques n°44). Son frère "*Stephanus filius Roberti de Castello*" confirme et complète la donation à Conques dans la région de Valuéjols en 1081 (Cart. Conques n°45). Entre 1065 et 1087 "*Rodbertus filius Rodberti Isalgari*" donne à Conques plusieurs domaines en Planèze, dans le secteur de Paulhac. L'acte est signé notamment par "*Rodbertus de Castello*" (Cart. Conques

n°396). Entre 1060 et 1065 toute la descendance de Robert I confirme les donations du père : "*Ego Rodbertus et fratres mei Odilo et Willelmus Bertrandus et Stephanus, et sorores nostre Garifolla et Petronilla, nos pariter filii et filiae Rodberti cujusdam prenominati de Castello (...)*" (Cart. Conques n°284). Enfin entre 1060 et 1108 Robert, Odillon, Willelm, Bertrand et Stéphane confirment les donations à Conques de leur père Robert pour la région de Tanavelle (Cart. Conques n°356). D'après Deribier "*en 1066 noble Robert de Chastel donna le village de Grossange au monastère de Saint-Flour*" ; il aurait ratifié la même année la cession de l'église de Virargues à Saint-Thimotée de Bredons (N.A. II p.146). Son fils autre Robert aurait assisté à la consécration de l'église de Saint-Flour en 1095 (*ibidem*). Le dernier représentant de la famille éponyme serait mentionné au début du XIV^e s. (D.S.C. t.III p.159 ; N.A. II p.146).

Nous pensons qu'il existe une ambiguïté entre la famille de Chastel et celle des "vicomtes" de Murat ; en effet, la cession à Moissac de l'église de Bredons, vers 1070, est faite par un certain "*Guillelmus de Murato Castello, vicecomes nominatus*". Mieux, parmi les signataires figurent un "*Willelmi vicecomitis*", un "*Geraldus*", un "*Stephani*" et un "*Bernardi*", son frère (H.V.C. II - 3-4). Nous pensons que les "vicomtes de Murat" sont issus à l'origine de la famille de Chastel, la branche de Murat étant devenue prépondérante, alors que Chastel -alias Lesbros- ne sera bientôt plus qu'une châtelainie rattachée à la vicomté de Murat (D.S.C. t.III p.137 sq.). En 1647 cette châtelainie était appelée dans les titres "*Consulat-des-Brohats*" ; elle aurait été acquise par la vicomté de Murat vers 1250 "*sur un seigneur de Cromieyre et le seigneur de Chapes [Capels]*" (H.V.C. I-706). Ceci semble indiquer qu'un seigneur du Carladez possède en coseigneurie Chastel durant la première moitié du XIII^e s. Curieusement, en 1285 le traité passé entre les vicomtes de Carlat et de Murat ne mentionne que "*Itierus, dominus de Breho, miles*" ; il est l'un des témoins du vicomte de Murat (H.V.C. I-190). En 1287 les vicomtes de Murat accordent des consuls aux habitants de la châtelainie de Lesbros, ainsi que des droits d'usage dans les forêts de la vicomté (D.S.C. t.III p.137 sq.). Si l'on suit R. Sève (1980 p.81) le château de Chastel était tenu en fief de l'évêque de Clermont au XIV^e s. (d'après A.D. 63, 1 G, 10, C 78).

En revanche, l'histoire du château proprement dit reste obscure. B. Phalip (1990 p.323) le croit abandonné précocement ; un "*castrum de Breo*" est pourtant mentionné en 1354 dans un hommage à l'évêque de Clermont (Amé 1897 p.77). Le château aurait été pris par les Routiers en 1383 (H.V.C. II-CCXXVII). Il n'apparaît plus jamais par la suite. Néanmoins, la châtelainie du bas Moyen Age comprenait les paroisses de Chastel, La Chapelle d'Allagnon, Chalinargues, Chavagnac, Virargues et une partie de Valuéjols (Amé 1897 p.77) ; on retrouve donc les territoires cédés à Conques au XI^e s.

La localisation de ce château peut être envisagée grâce à la topographie et aux fouilles de Pagès-Allary. Celui-ci a mis au jour, à l'ouest de l'église, un mur ainsi qu'une concentration de matériel seigneurial, allant du XI^e s. à la fin du Moyen Age. Fers de trait et carreaux d'arbalète sont particulièrement importants, ainsi que les fers de lance de divers types, à douille ou à soie. On note aussi la présence de matériel d'équitation (fers, boucles de harnachement ...). D'après Deribier (D.S.C., art. "*Chastel-sur-Murat*"), "*au sommet du rocher existait un château adossé à l'église et sur les décombres duquel est élevée une croix (...) le château qui existait au-dessus du rocher s'appelait Lesbro (...)*".

L'église St-Antoine est un petit édifice roman remanié ; il possède un chevet à trois pans utilisant le moyen appareil volcanique à litages réguliers. En revanche la partie haute du chevet, la nef et les chapelles latérales ont été construites ou reconstruites aux XV^e-XVI^e s. On notera la présence au niveau du chœur de deux chapiteaux romans à décor végétal, d'assez médiocre facture et mal conservés. On peut attribuer la phase romane de l'église au XII^e s. Il est probable qu'il s'agisse de la chapelle castrale de la forteresse médiévale, mais qui a dû remplir anciennement des fonctions paroissiales. Le flanc Sud de la nef longe un pointement rocheux subcirculaire de quatre mètres de haut pour vingt mètres de diamètre environ, sorte de "roque" vraisemblablement aménagée servant d'assise au château du XI^e s. La prospection a permis de découvrir sur ce point culminant de la céramique médiévale.

Il est possible qu'au cours du Moyen Age, le château se soit "déperché" et que la résidence seigneuriale, attestée jusqu'aux XIV^e-XV^e s. par l'archéologie, ait été située légèrement en contrebas de l'église, sur le flanc Ouest du neck.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Un "*mansum de Bornan*" ainsi qu'un "*riperiam de Bornan*" sont mentionnés en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Dienne à Carlat (H.V.C. I - 49 - 50). Ils sont à nouveau mentionnés dans un hommage de la famille de Dienne en 1279 (H.V.C. I-152). Nous n'avons pu identifier ces toponymes, mais ils devaient se situer aux alentours de La Chevade. "*Abornan*" apparaît ensuite dans le Lièvre de Dienne au XIV^e s. (Amé 1897 p.66).

- Brugairoux est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Dienne à Carlat : "*Mansum de Brugairo*" (H.V.C. I-49). Le "*Mansum de Brugayro*" est à nouveau mentionné dans une reconnaissance de Dienne à Carlat en 1279 (H.V.C. I-152). "*Brugayres*" existe en 1285 (Amé 1897 p.80).
- Brujaleine n'est attesté qu'au XIV^e s. : "*Mansus de Brugalenas*" (Amé 1897 p.81), mais doit être une formation antérieure. Sur le plateau basaltique qui domine le hameau au nord (1168 m) sont visibles une dizaine de "fonds de cabane" rectangulaires (10 x 5 m environ) en pierres sèches, dont l'entrée est le plus souvent située sur le grand côté. La prospection au sol a montré la présence de céramiques du XVI^e s. Il s'agit vraisemblablement d'un groupe d'anciens "burons" désertés.
- La Coste, près du Meyniel, est cité à la fin du Moyen Age : "*Mansus de la Costa*" (Amé 1897 p.313).
- Entremons est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Dienne à Carlat, "*Mansus d'Entremons*". Il est également cité en 1279, "*Mansum de Entremons*" (H.V.C. I-152).
- L'Haut-Mur est mentionné en 1266 dans la reconnaissance d'Amblard de Dienne à Carlat : "*afarium de Cisle e de Lonc Mur*" (H.V.C. I-49) ; en 1279 la citation revient à l'identique (H.V.C. I-152). Au XV^e s. on mentionne le "*Mansus de Longo Muro*" (Amé 1897 p.269).
- Le Lapsou est peut-être mentionné en 1279 dans la reconnaissance d'Amblard de Dienne à Carlat : "*La Calm de Liexmo*" (sic) (H.V.C. I-152). Au XIV^e s., on signale "*Lo Lacsolh*" (Amé 1897 p.266).
- Le Roc : "*l'afar del Rouc*", au pied du neck de Chastel, n'est cité qu'au XV^e s. (Amé 1897 p.422), mais est vraisemblablement une création antérieure.
- Entre La Chevade et L'Haut-Mur, de nombreux microtoponymes "Issart" sont présents sur le cadastre du XIX^e s. : "*Les Issarts*" (A 482, 483, 489), "*Lissardou*" (A 530), "*Lissart*" (A 531 à 539 et 585 à 611).

3.4. L'habitat groupé

D'après Deribier (D.S.C., art. "Chastel"), l'église Saint-Antoine aurait été dotée par Robert I, comte de Clermont et d'Auvergne, en 1262 dans son testament.

Le bourg de Chastel est mentionné dès 1285 dans le compromis passé entre les vicomtes de Carlat et de Murat : "*parochia ecclesie de Chastel*" (H.V.C. I-195). En 1365, le vicomte de Carlat tenait dix-neuf feux dans la paroisse de "*Chastel soubz Murat*" (H.V.C. I-283). E. Amé (1897 p.122) a relevé les mentions suivantes : "*Chastel*" en 1306 ; "*Castrum*" en 1361 ; "*Parrochia Sancti Anthoni super Muratum*" en 1395 ; "*Castrum super Murannum*" en 1403 ; "*Castrum prope Muratum*" en 1437 ; "*Castrum super Muratum*" en 1441 ; "*Castellum*" en 1457 ; "*Chastel près Murat le Viscomtal*" et "*Saint Anthoine du Chastel*" au XVI^e s. (Murat le Vicomte étant le site du château des vicomtes de Murat).

Le bourg actuel est regroupé au pied du neck volcanique, au sud, vraisemblablement depuis l'époque moderne, en tout cas au moins depuis le début du XVII^e s. L'habitat devait se développer auparavant près de la crête sommitale du neck, à l'ouest de l'église édifiée au pied de la motte.

Les fouilles de Pagès-Allary (tranchées sur le replat situé à l'ouest de l'église castrale) ont permis la découverte de quarante-neuf monnaies médiévales, comprises entre le XI^e s. et la fin du XIV^e s., parmi lesquelles des deniers du Puy (XI^e-XIII^e s.), des deniers de Clermont (XII^e s.), de Raymond V et VI de Toulouse (1148 à 1222), d'Alphonse II d'Aragon (1196-1209), des comtes de Provence (1246), de Vienne (XII^e-XIII^e s.), de Philippe IV le Bel (1285-1314), de l'abbaye de Bonnefont (1385-1402). Plusieurs deniers tournois appartiennent au XV^e s., la monnaie la plus récente étant un denier de François I^{er}.

Le mobilier céramique découvert dans ce contexte appartient aux XIV^e et XV^e s. : vases à liquide à pied-balustre à glaçure verte et orangée en "peau d'orange", possédant parfois des bandeaux rapportés décorés de bandes horizontales ou d'"écailles de pommes de pin". La glaçure de ces décors en relief offre souvent des reflets métallescents.

Le mobilier ferreux est lui aussi typique du bas Moyen Age : crémaillon, clés forées, clés bénardes, gonds-goupilles, charnières, couteaux, poinçons, couteaux à soie, éperon à molette, clous de ferrage en "clé de violon", sonnailles etc ... Une boucle de ceinture en bronze est attribuable à la fin du XIII^e s. ou au début du XIV^e s.

Ceci indique à notre avis l'existence d'un habitat castral sur le plateau à l'ouest de l'église jusqu'à la fin du Moyen Age. Rappelons que des franchises avaient été attribuées aux habitants de Lesbros au XIII^e s. par le

vicomte de Murat. Parmi ce mobilier, un éperon à molette et un débris d'armure indiquent une présence aristocratique.

* * *

Le peuplement du terroir de Chastel paraît ancien et dense, au vu des fouilles du début du siècle. L'occupation Chasséenne, puis du Néolithique final et de l'âge du Bronze du neck en témoignent. Dans une moindre mesure l'on peut également affirmer que les hauteurs de Lastours et Roche-Sellée ont également été fréquentées antérieurement à la Conquête, et ce malgré l'altitude comprise entre 1100 et 1200 m. Faut-il y voir le témoignage d'une exploitation agro-pastorale de la moyenne montagne durant la Protohistoire ?

Si un seul toponyme en *-ac* est à signaler (à 1240 m d'altitude) et si l'occupation de l'Antiquité classique demeure mal connue sur les trois sites de hauteur, en revanche l'Antiquité tardive est bien représentée sur deux de ces derniers. Lastours et Chastel sont deux sites défensifs appartenant à des types habituels pour l'époque : l'éperon barré et le périmètre naturellement isolé. A Lastours, les découvertes se limitent à quelques fragments de céramiques, tandis qu'à Chastel l'occupation paraît très importante. Il est possible que la réoccupation du neck de Chastel, à peu près déserté depuis la Conquête, soit directement dûe à l'installation d'un petit corps de troupes, sans doute peu avant l'an 400. Il s'agit d'une garnison vraisemblablement septentrionale (dépôt de bassin en Bronze et de céramiques d'Argonne), sans doute postée près du point culminant, à proximité de la crête rocheuse et au débouché du chemin d'accès. Cette garnison, vraisemblablement détachée -comme d'autres- d'une unité territoriale -Lètes de Clermont ou élément du *Tractus Armoricanus*- paraît avoir disparu au début du V^e s. L'occupation -à vocation civile ?- de l'ensemble du neck se poursuit néanmoins durant tout le V^e s. La présence de D.S.P. et de verre atteste d'une certaine richesse du site à vocation économique (terres travaillées anciennes, meules à bras, faisselle) mais surtout, toujours, défensive. On sait qu'il existait une nécropole, distincte du cimetière médiéval, mais les preuves archéologiques d'un édifice religieux associé font défaut. En revanche il existait une construction dotée d'un hypocauste.

A l'époque mérovingienne (VI^e et VII^e s.), l'occupation se poursuit sur l'ensemble de la surface. L'existence d'une nécropole, près ou au même endroit que celle du V^e s., est probable de même que la pratique de l'inhumation avec mobilier. L'abondance et la richesse de ce dernier (verre notamment) en particulier sur le versant Est témoignent de l'importance de ce *castellum*, sans doute tenu par un représentant de l'aristocratie, et ce jusqu'à l'époque carolingienne comprise. C'est durant cette période que le site de Roche-Sellée, de superficie nettement plus réduite que Chastel, fait l'objet d'une occupation seigneuriale.

Au XI^e s. apparaît dans les textes la famille seigneuriale éponyme "*de Castello*". Il s'agit apparemment de seigneurs très puissants, possessionnés notamment en Planèze sur les terroirs de Valuèjols et Paulhac. Leur mouvance est difficile à cerner et peut-être cette famille est-elle à l'origine des "vicomtes" de Murat. En tous cas la famille de Chastel ne paraît pas avoir de liens avec celle, voisine, de Dienne. Le problème est de savoir si la famille de Chastel a pu se situer à l'origine, c'est-à-dire antérieurement à la création de la "vicomté" de Murat, dans l'orbite de Carlat, sachant qu'au XIII^e s. la situation est claire : Chastel constitue l'un des mandements de la vicomté de Murat. Mais une appartenance antérieure à Carlat aurait le mérite d'expliquer l'existence d'une "enclave" du Carladez en pleine Planèze. L'influence de Carlat se manifeste de toutes façons à Chastel par la présence de monnaies méridionales -y compris d'Aragon- du XI^e au XIII^e s.

Il reste que la châtelainie de Chastel paraît avoir quasiment disparu au XIII^e s., comme le site seigneurial de Roche-Sellée. Le site de Lastours continue, lui, d'être occupé. A cette époque, toute la partie Ouest de la paroisse de Chastel relevait de la seigneurie de Dienne et donc de Carlat. En dernière analyse l'étude des anthroponymes portés par la famille de Chastel au XI^e s. ("*Rodbertus*") pourrait traduire un lien familial avec les vicomtes de Clermont.

A partir de 1285 en tous cas, Chastel entre dans la mouvance de Carlat avec le reste de la vicomté de Murat, et ce jusqu'à la fin du Moyen Age.

Illustrations

Fig. 0 . Chastel d'après un plan du XVII^e s. A.D. 15.

Fig. 1 . Vestiges archéologiques de la région de Chastel-sur-Murat (ouest). Document manuscrit Pagès-Allary, musée J.-B. Rames, Aurillac.

Fig. 2 . Vestiges archéologiques de la région de Chastel-sur-Murat (est). Document manuscrit Pagès-Allary, musée J.-B. Rames, Aurillac.

Fig. 3 . Vue générale du site fortifié de Roche-Sellée. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Vue rapprochée de la Roche-Sellée. J.-L. Boudartchouk.

- Fig. 5.1. et 5.2. Mobilier archéologique découvert dans les fouilles Pagès-Allary à la Roche-Sellée. Pagès-Allary.
- Fig. 6 . Mobilier archéologique découvert dans les fouilles Pagès-Allary à la Roche-Sellée (suite). Pagès-Allary.
- Fig. 7 . Plan schématique des recherches de Pagès-Allary à la Roche-Sellée. Pagès-Allary.
- Fig. 8.1. et 8.2. Vues de l'habitat fortifié de Las Tours prises à l'époque des fouilles Pagès-Allary. Pagès-Allary.
- Fig. 9 . Plan schématique de Las Tours, lors des fouilles Pagès-Allary. Pagès-Allary.
- Fig. 10. Coupe schématique de Las Tours, lors des fouilles de Pagès-Allary. Pagès-Allary.
- Fig. 11 . Mobilier archéologique issu de la première campagne de fouilles de Pagès-Allary à Las Tours. Pagès-Allary.
- Fig. 12 . Meule provenant de la première campagne de fouilles de Las Tours. Pagès-Allary.
- Fig. 13.1 et 13.2. Mobilier provenant de la première campagne de fouilles de Las Tours. Pagès-Allary.
- Fig. 14 . Mobilier provenant de la première campagne de fouilles de Las Tours (suite). Pagès-Allary.
- Fig. 15 . Etat actuel du site de Las Tours. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 16 . Détail du "rempart" dans son état actuel. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 17 . Céramique de la seconde campagne de fouilles de Las Tours. Pagès-Allary.
- Fig. 18 . Plan général des fouilles Pagès-Allary. Pagès-Allary.
- Fig. 19 . Schéma des fouilles Pagès-Allary, ouest. Pagès-Allary.
- Fig. 20 . Schéma des fouilles Pagès-Allary, est. Pagès-Allary.
- Fig. 21 . "Case" de Chastel, fouillée par Pagès-Allary. Pagès-Allary.
- Fig. 22 . Stratigraphie observée à Chastel par Pagès-Allary. Pagès-Allary.
- Fig. 23 à 73 . Mobilier extrait des fouilles Pagès-Allary à Chastel. Pagès-Allary.
- Fig. 74. Mobilier extrait des fouilles Delort à Chastel (excepté le vase en verre). Delort.
- Fig. 75 . Fibule zoomorphe provenant des fouilles Delort. Conservée au musée J.-B. Rames à Aurillac. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 76 . Céramique sigillée d'Argonne provenant des fouilles Pagès-Allary. Conservée au musée J.-B. Rames à Aurillac. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 77 . Élément de ceinturon militaire de l'Antiquité tardive. Conservé au musée J.-B. Rames à Aurillac. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 78 . Éléments de ceinturons militaires de l'Antiquité tardive. Conservés au musée J.-B. Rames à Aurillac. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 79. Fers de trait antiques et médiévaux. Conservés au musée J.-B. Rames à Aurillac. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 80 . Boucle d'oreille mérovingienne en bronze. Conservée au musée J.-B. Rames à Aurillac. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 81 . Fibule circulaire du VII^e s. Chastel-sur-Murat ? Conservée au musée J.-B. Rames à Aurillac. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 82 . Vue aérienne verticale de Chastel. I.G.N.
- Fig. 83 . Vue générale de Chastel-sur-Murat. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 84 . Vue de l'église et de la "roque". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 85 . Détail de l'église de Chastel. Carte postale Iris.
- Fig. 86 . L'église et le cimetière de Chastel. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 87 . Anciens burons (?) sur le plateau inférieur de Chastel. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 88 . Rebord du plateau inférieur. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 89 . Relevé de l'église Saint-Antoine. Grange-Chavanis et P. Arnaud.
- Fig. 90 . Plan sommaire de Chastel-sur-Murat. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 91 . Mobilier de l'Antiquité tardive découvert à Chastel-sur-Murat : céramiques d'Argonne (9, 10, 11), éléments de ceinturons militaires (1, 2, 4, 5), bassin en bronze (3), *tegula* (12), monnaie (7). J.-L. Boudartchouk, Pagès-Allary.
- Fig. 92, 93, 94 . Céramiques mérovingiennes provenant des fouilles Pagès-Allary. Conservées au musée J.-B. Rames. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 95 . Céramiques du haut Moyen Age de Chastel, ramassage de surface. J.-L. Boudartchouk.

CRANDELLES

Superficie : 1246 ha Démographie : 150 feux en 1709 Altitude : 690 m

● Milieu naturel : La commune de Crandelles, allongée d'ouest en est, est installée sur un terroir dont le sous-sol est alternativement schisteux et granitique. La partie ouest offre un relief assez tourmenté, du fait de l'affleurement de bancs de calcaire lacustre, comme au Bruel.

Le couvert forestier est présent sur les coteaux et l'altitude se situe autour de 650 m. Le centre (chef-lieu) et l'est de la commune voient le relief s'accroître sensiblement et l'altitude s'élever jusqu'à 741 m à Leyritz, où se rencontre une "montagne" d'estive.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée par un équilibre agro-pastoral, auquel s'ajoutait la production fruitière favorisée par le climat tempéré et le sous-sol riche.

Communes limitrophes : Teissières-de-Cornet, Jussac, Naucelles, Ytrac, Saint-Paul.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Cavanhac (*Cavannus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.263).

- Messac (*Mettius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.280). Une "amulette en pierre gravée représentant une divinité" y aurait été découverte (?) (Durif 1860 p.239).

- Rouffiac, microtoponyme près de Messac (Cad. XIX^e s. C 92), (*Ruffius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.288).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Un "pratum Blaynes" est cité en 1284 dans l'aveu au Roi de G. Marafès, sans doute près de Messac (*H.V.C. II-59*).

- La Brossetie est cité dès 1307 "affarium dels Brossetz" ; le village faisait partie du domaine de Saint-Géraud au XVI^e s. (Amé 1897 p.78).

- Le Bruel (?). D'après Deribier (*D.S.C. t.III p.243*), le domaine appartenait en 1317 à un certain Guillaume del Breuil, damoiseau, coseigneur de Toursac (cf. *D.S.C.*, art. Saint-Julien-de-Toursac). Toutefois l'identification topographique n'est pas certaine.

- Un "affarium de la Cassanha" est cité en 1284 dans l'aveu au Roi de Géraud Marafès, comme confront dans la paroisse de Crandelles (*H.V.C. II-59*). Ce domaine n'a pu être retrouvé, à moins qu'il ne s'agisse du tènement de Cassures.

- Cavanhac est cité en 1284 dans le même document "*Mansur de Cavanhac cum pertinenciis*" (H.V.C. II-59).
- Un "*pretium de Getz*", confronté au manse de Meysac, est cité en 1284 dans l'aveu au Roi de G. Marâtres (H.V.C. II-59).
- Labrit n'est cité qu'à la fin du Moyen Age : "*Labrit*", où le hameau dépend de Saint-Géraud d'Aurillac (Amé 1897 p.275).
- Mascart est cité en 1266, "*Mas Marti*", comme limite de la châtelainie de Marmiesse que reconnaît à Carlat R. de Melet (H.V.C. I-65).
- "*Mas Vieil*", microtoponymie près de Cavagna (Cad. XIX^e s. D 445-446) est un ancien *Mansus*.
- "*Las Goutas Subirana et Soteiranas*" est cité en 1284 dans le même document, sans doute près de Messac (H.V.C. II-59). Ce domaine reconnu au Roi n'a pu être retrouvé.
- Messac est également cité en 1284 dans le même document, comme confront, "*mansi sive affarii de Messac*" (H.V.C. II-59). Toujours en 1284, Mathieu Brun d'Aurillac cite en aveu au Roi "*affarium quod tenet ab ipso Raymondo de Messac et P. filius dicte Raymunde in parochiis d'Itrac et de la Carandela, cum pertinenciis suis*" (H.V.C. II-51). Ce domaine est donc à cheval sur deux paroisses, fait rare. En 1321, Raymond de Messac était prieur de Crandelles (D.S.C. t.III p.242). A la fin du Moyen Age le hameau était dans la mouvance d'Aurillac (Amé 1897 p.311). Au XIV^e s. la famille de Montal y possédait une "*domus de Biorc*" (?) (D.S.C. t.III p.243).
- Le Meyniel n'est cité qu'à la fin du Moyen Age, "*Mansus del Maynial*" (Amé 1897 p.313), mais il s'agit vraisemblablement d'une création antérieure.
- Le Mont est cité en 1272 dans une reconnaissance à Carlat de P. de Viviers, coseigneur de Marmiesse "*bordari al Mon, quam tenent filii P Boyer*" (H.V.C. I-109). Il est appelé "*Mansus dal Mon*" au XIV^e s. (Amé 1897 p.320). Un souterrain à salles a été observé (B.A.R.A. 2, 1988 p.53 sq.).
- Passefons, "*Espessa Fon*", est cité comme limite de la châtelainie de Marmiesse, reconnue à Carlat en 1266 par R. de Mellet, *miles* (H.V.C. I-65).
- Saint-Guiral (Cad. XIX^e s. B 50) est un microtoponyme situé près de Lauriacombe.
- Un "*prati Teron*" est cité près de Messac en 1284 dans l'aveu au Roi de G. Marafres (H.V.C. II-59).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Crandelles

Crandelles apparaît dans les textes en 1272 dans la reconnaissance de P. de Viviers à Carlat "*parrochia de Carandella*" (H.V.C. I-109), puis en 1277 "*Carendellae*" (Amé 1897 p.163), 1284 dans l'aveu au Roi de M. Brun "*parrochia de Carandela*" (H.V.C. II-51). En 1284 toujours, G. Marafres cite en aveu au Roi ce qu'il possède "*decimas quas habet infra fines parrochie de Carandela et hospicium quod edificavit de novo in villa de Carandella, cum pertinenciis*" (H.V.C. II-59). Ce "*Geraldus dictus Marafres*", homme de Saint-Géraud d'Aurillac, possède donc une résidence au bourg de Crandelles, qui doit avoir une certaine importance puisqu'il est qualifié de "*villa*". Auparavant, en 1269-70, Astorg VI d'Aurillac cédait à son oncle Durand de Montal ses biens sur la paroisse de Crandelles (H.V.C. II-CXXVIII). Ces domaines sur la paroisse de Crandelles auraient été acquis par Durand de Montal lors de son mariage avec Dia de Carbonnières (H.V.C. II-CXII), au milieu du XIII^e s.

Le bourg de Crandelles est installé au fond d'un vallon granitique. Quelques maisons sont groupées autour de l'église, sans que l'on puisse parler de véritable "village". (Cad. XIX^e s. D 136-137), le hameau de Masmarty confronte le chef-lieu.

L'église dédiée à saint Barthélémy présente un plan-*cella* classique à chevet plat et chapelles latérales. Si celles-ci ainsi que la nef paraissent être des remaniements post-médiévaux, le chœur et le chevet plat sont caractéristiques des "*premières années du XIII^e s.*" selon Rochemonteix (1902 p.123). L'appareil volcanique et granitique employé, de taille moyenne, à litages réguliers scandés de trous de boullins, présente en effet toutes les caractéristiques du mode de construction en usage dans le Carladez de la fin du XII^e au courant du XIII^e s. En 1980 lors de travaux de voirie à l'intérieur du mur limitant l'ancien cimetière (Cad. XIX^e s. 136) apparurent trois

sarcophages en pierre, dont l'un a pu être observé et conservé près de l'église. Il s'agit d'une cuve, découverte sans couvercle ni inhumation, taillée dans un tuf ou un grès fin. C'est un sarcophage anthropomorphe classique mesurant 210 x 55 cm maximum ; la tête possède une alvéole et un coussinet céphalique développés ; la face externe est à pans coupés. Un orifice axial d'évacuation des sucs est visible (*R.H.A.* 1981, p.159 à 169, note de G. Pouget). Il serait tentant d'y voir une sépulture du XII^e s. ou du début du XIII^e s., synchrone de la construction de l'église. L'église était en effet un prieuré à Saint-Géraud d'Aurillac d'après une bulle de Nicolas IV en 1289 (*D.S.C.* I-122) ; un prieur, originaire de Messac, y est connu depuis 1321 (*D.S.C.* t.III p.242) et en 1388, la famille de Montal possédait des droits sur le cimetière de Crandelles (*ibidem* p.243).

* * *

Le terroir de Crandelles paraît avoir été peuplé anciennement si l'on se réfère à la toponymie ; l'occupation du haut Moyen Age n'a pu être appréhendée, mais la permanence de trois toponymes en *-ac* sous-tend une continuité de la présence humaine dans le secteur. Au XIII^e s., le pays paraît densément peuplé ; la majeure partie des domaines paraissent appartenir à l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, il existe même un tènement appelé Saint-Guiral. De même l'église de Crandelles était un prieuré directement affilié à Saint-Géraud d'Aurillac. Les Astorg / Montal d'Aurillac possèdent aussi des domaines dans le terroir qui est en limite de la châtellenie de Marmiesse, cette dernière située dans la mouvance de Carlat. Enfin, plusieurs personnages liés à Saint-Géraud d'Aurillac prêtent directement hommage au Roi dans les années 1280. Le dénombrement des feux organisé au XIV^e s. ne cite d'ailleurs aucun feu relevant de Carlat à Crandelles. L'autorité de la vicomté de Carlat ne semble donc intervenir qu'à la marge, dans un terroir qui relève vraisemblablement de l'abbaye Saint-Géraud depuis l'époque carolingienne.

Crandelles nous paraît être une paroisse de création tardive, peut-être postérieure à l'an Mil, du fait de sa position dans le tissu paroissial et de la dédicace tardive de son église. La paroisse-mère était peut-être Ytrac.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Crandelles. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Chevet de l'église de Crandelles. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Sarcophage découvert en 1980. Usse et Pouget.

Fig. 4 . Souterrain du Mont. Usse.

CROS-DE-RONESQUE (Cros de Montamat + Ronesque)

Superficie : 1623 ha Démographie : Cros-de-Montamat : 103 feux en 1709 Altitude : 650 m
Ronesque : 22 feux en 1709

• Milieu naturel : La commune est étirée du nord au sud entre le Goul et la Rasthène, limitée au midi par leur confluent. C'est un interfluve aux flancs escarpés comprenant de rares terrains plats sur la ligne de partage des eaux. Des lambeaux de terrain volcanique sont visibles, notamment à hauteur de Ronesque et dans la zone septentrionale de la commune. Partout ailleurs les micaschistes ont été dégagés par l'érosion. L'altitude varie de 800 m au nord à 442 m au sud de Ronesque, en fond de vallée.

Le couvert forestier (chênaie mixte et châtaigneraies) est omniprésent sur les coteaux ; le plateau du nord et la crête du sud ont été défrichés.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait en partie sur l'exploitation de la forêt, la commune ayant un très fort taux de boisement en raison du relief. Outre les châtaigneraies de coteaux, de rares terres cultivées se trouvaient sur les plateaux, de rendement médiocre à cause du sous-sol schisteux. Cette commune constituait le point le plus septentrional de la "Châtaigneraie" et de son économie de ségala.

Cros de Montamat était une paroisse sous l'ancien régime, de même que Ronesque qui serait une paroisse démembrée de celle de Labrousse (Baldit 1991 p.152). A la Révolution les deux paroisses deviennent communes, puis en 1846 Ronesque est unie à Montamat pour devenir Cros-de-Ronesque (*D.S.C.* t.III p.246). Enfin en 1876 Bassignac, Ladoux, Morzières, Le Pajou et La Rivière étaient démembrées de Badailhac pour être raccordées à Cros.

Communes limitrophes : Vézels-Roussy, Labrousse, Carlat, Badailhac, Raulhac, Taussac.

* * *

1. L'occupation antique

Le secteur de Ronesque est occupé par l'homme depuis le Néolithique. Un microtoponyme "*Peyros Plantades*" (Cad. XIX^e s. A 109) témoigne peut-être de la présence de mégalithes (?). En tous cas, une prospection méthodique du plateau basaltique a permis de recueillir une série d'industries néolithiques (lames, éclats retouchés, nucléus) comparables à celles du rocher de Carlat, ainsi que de la céramique protohistorique.

1.1. Toponymie

- Barlac (*Barilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.252) (près d'Escoubiac, Cad. XIX^e s. C 651).
- Bassignac (*Bassinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.252).
- Escoubiac (*Scopilus + acum*) (Morlet 1985 p.179).
- Ronesque est sans doute un toponyme pré-médiéval pouvant dériver de *Ruthenus*.
- Rouffinat, sans doute déformation de "Rouffinhac" (*Ruffinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.577).
- Venzac (*Venetius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.299).

1.2. Voies de communication

- Le chemin de crête reliant Cros-de-Ronesque en passant par Escoubiac, puis descendant le coteau au sud de Ronesque jusqu'au pont de Bazaygues, permettant de communiquer avec le Rouergue mais aussi de rejoindre Roussy, est certainement un très ancien itinéraire.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Ronesque : un tesson de céramique appartenant vraisemblablement au haut Moyen Age a été découvert sur le plateau de Ronesque.

- Au sud-ouest d'Escoubiac (PC 744), à une fourche d'anciens chemins, fut découvert au début du siècle dans le tènement d'"En Combelles" un sarcophage et une hache (en fer ?) (Peyronnet 1996 p. 118 sq.). Le lieu, à l'extrémité d'une crête face au Rouergue, est à hauteur de la ligne de partage des paroisses de Cros et de Ronesque. Ceci confirmerait l'existence d'une paroisse primitive divisée au cours du Moyen Age.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le chemin de crête nord - sud précédemment cité longe Ronesque et se dirige vers Albospeyre (C^{ne} Raulhac). En revanche plusieurs chemins centripètes convergent vers Montamat.

3.2. Les châteaux

- Montamat (famille seigneuriale des Bénavent-Montamat, cf. N.A. I p.199).

D'après B. Phalip (1990 p.781), "*Le château de Montamat appartient pour moitié en 1267 à Aldebert de Montamat, damoiseau, Astorg, Adhémar, Rigal, Hugues et Guillaume de Montamat, ses fils, Bernard de Bénavent, damoiseau et Bernard Folc, pour l'autre moitié*". Aldebert possède la moitié du château mais également la moitié de plusieurs manses de la région : Maurzières, Loubéjac, Lugat, la Pesturie, Lavernhe, Taussac, ces possessions se situant aussi bien en Auvergne qu'en Rouergue. "*L'extrême division du patrimoine foncier est la conséquence de la division cadastrale ayant pour origine le régime successoral du partage égal*" (*ibidem*, p.781).

En 1267 en effet "*Aldebertus de Monte Amato, domicellus, legitimus administrator Austorgii et Rigaldi et Hugueti, et Guillelmi, filiorum meorum (...) medietatem pro indiviso majoris castris de Monte Amato et pertinenciis suis (...)*". Il reconnaît tenir du comte de Rodez, vicomte de Carlat, la moitié par indivision du château de Montamat. A cette occasion le devoir d'albergue est reconnu pour cinq soldats "*et confiteor tamen quod predicti liberi et parcerarii vobis debent reddere annuatim albergium cum quinque militibus*" (H.V.C. I-81). La même année, un certain "*Baneventos, domicellos*" reconnaît à Carlat un château contigu : "*Castris de Monte Amato contiguati cum alio castro quod fuit quondam domini Armandi de Monte Amato, cum honore et mandamento (...)*". Suit une énumération de possessions en Rouergue, de l'autre côté du Goul (H.V.C. I-82).

En 1272 c'est un certain Bernardus Folc qui reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*in castro de Monte Amato et in mandamento et in pertinenciis dicti castris*" (H.V.C. I-105).

En 1282 - 83, le testament de Bernard de Bénavent mentionne les biens que le défunt "*Joannis d'Esquiers*" alias "*Johannis d'Avena*" tenait "*in castro de Monte Amato, mandamento et districtu ejusdem*" ainsi que "*extra dictum castrum de Monte Amato et ejus tenementum sitis*". Mais surtout le document signale l'"*ecclesia parochiali dicti castris de Monte Amato*". Il existe donc une église cadastrale ayant des fonctions paroissiales (H.V.C. - I - 172 à 176). Deribier (D.S.C. t.III p.247) signale quant à lui "*Gilbert et Audebert de Montamat, chevaliers, vivant en 1268. Malgré l'acquisition de droits sur le château par la famille de Bénavent, la maison de Montamat conserve des droits sur une partie du château et prètent encore hommage aux Vicomtes de Carlat au XVe s.*".

Nous concluons avec B. Phalip que deux châteaux existent ; le premier était possédé en indivision par six personnes pour une moitié, en coseigneurie par deux personnes pour l'autre moitié. L'autre château ne paraît être tenu que par la famille Bénavent, mais le caractère confus des documents ne permet pas d'exclure que le second château soit lui aussi une coseigneurie.

L'emplacement des châteaux n'est mentionné que de façon laconique par Deribier : "*Un jardin occupe aujourd'hui la place du château, au devant du village*" (D.S.C. t.III p.247).

L'étude du plan cadastral XIX^e s. montre par contre un "*pré Lastour*" (B 268) au sud - est du village. L'enquête sur le terrain a montré que le château était construit à l'est du village, à l'extrémité de l'éperon schisteux, sur une terrasse installée sur un petit replat. Une petite construction édifiée en moyen appareil remployé y constituerait peut-être l'ultime vestige du château. Sur le coteau à l'est on note un "*moulin de la Motte à Montamat*" (B 324), près du Goul. Ce toponyme que l'on retrouve en Rouergue sur le coteau de la rive opposée du Goul correspond vraisemblablement au château tenu par la famille Bénavent et dont tous les biens associés sont situés en Rouergue. Ce château devait faire face à la forteresse Auvergnate tenue en indivision (cf. Mur-de-Barrez).

Une "église paroissiale" de Montamat, mentionnée en 1282, était desservie par six chapelains et un clerc : "*sex capellanis cum uno clerico in ecclesia parochiali dicti castri de Monte Amato*" (H.V.C. I-174). Elle ne semble plus avoir le statut paroissial dès avant 1365 puisque cette année le dénombrement des feux tenus par le vicomte de Carlat fait mention de la paroisse de Cros de Montamat, et non de Montamat (H.V.C. I-282). Elle figure encore au XVII^e s. sur la carte de Cassini en tant que chapelle. Le microtoponyme "Auradou" au XIX^e s. (Cad. XIX^e s. B 417) est peut-être en rapport avec le souvenir de cet édifice de culte (?).

Il semble donc que le *castrum* de Montamat ait permis la fixation d'un petit bourg ; la chapelle castrale serait devenue de façon éphémère église paroissiale, avant de perdre son statut au XIV^e s. au profit de Cros et de disparaître au XVIII^e s. (cf. *infra*).

- Ronesque.

Le "château de Ronesque" n'est connu que par un texte du XVII^e s. (H.V.C. II-128), mais selon Deribier "*En 1167, Hugues, Comte de Rodez, donna le château de Ronesque à Alphonse, roi d'Aragon*" (D.S.C. t.III p.247), ce qui n'a rien d'in vraisemblable même si la référence précise n'est pas connue.

Le site du Roc de Ronesque est un plateau basaltique allongé du nord au sud ; les prismes basaltiques forment un rempart naturel de plusieurs mètres de haut à l'exception d'un passage aménagé sur le flanc Ouest, où un chemin permet d'atteindre la plate-forme. Près de l'emplacement de l'ancienne église, à proximité du cimetière (cf. *infra*), apparaît une construction arasée de forme circulaire. Est-ce une tour ? Sa destruction est en tous cas antérieure au début du XIX^e s. La prospection au sol du sommet du dyke a permis de recueillir de la céramique médiévale.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Bassignac était propriété des seigneurs de Montamat au XV^e s. (D.S.C., notice "Badailhac").

- Escoubiac est mentionné en 1267 dans une reconnaissance d'Aldebert de Montamat à Carlat : "*feudi de Scorbihac*" (H.V.C. I-81), puis en 1323 dans une reconnaissance au seigneur de Calvinet "*Escobilho*" (Amé 1897 p.184). Deux microtoponymes "Issarts" ont été repérés à proximité (Cad. XIX^e s. C 283 et 288).

- En Cazette est mentionné en 1273 dans un hommage d'Aosti de la Caza à Carlat : "*apendariam sive mansum de las Cazas, situm in parrochia de Cros*" (H.V.C. I-114).

- Falhiès est mentionné en 1272 dans une reconnaissance de Bernardus Folc à Carlat : "*feudum de Felieh*" (H.V.C. I-105).

- Montamat : outre le château (cf. *supra*), un hameau existait au Moyen Age : "*Mons Amatus*" en 1278 dans un hommage à l'évêque de Clermont (Amé 1897 p.322).

- Morzières est cité en 1267 dans une reconnaissance d'Aldebert de Montamat à Carlat : "*afarii de Mauseiras*" (H.V.C. I-81). Auparavant, entre 1031 et 1065, un certain "*Austorgius de Mauseiras*" donnait à Conques un mas en Rouergue (Cart. Conques n°361). Au début du XIV^e s. les Maursières, vassaux de Carlat, sont possessionnés sur Raulhac, Sinhalac et Peyrat (N.A. IV p.87).

3.4. L'habitat groupé

- Cros, ancien chef-lieu de la paroisse de Cros de Montamat, est mentionné en 1245 dans le testament de la veuve du seigneur de Bénavent (Cart. Bonneval n°162) : "*eminam bladi in villa de Cros*", puis en 1267 dans une reconnaissance à Carlat du seigneur de Montamat : "*parochiis et ecclesiis (...) de Cros*" (H.V.C. I-73) ; un frère de celui-ci cite la même année les biens qu'il possède "*in parochis ecclesiarum de (...) la Cros*" (H.V.C. I-81) ; en 1273 dans une reconnaissance d'Aosti de la Caza est citée la "*parochia de Cros*" (H.V.C. I-114). En 1365 le vicomte de Carlat possède quarante huit feux dans la paroisse de "*Croz de Montamat*" (H.V.C. I-282). Dès 1289, le toponyme "*Montamatium sive Cros*" est attesté (Amé 1897 p.167) ; on trouve ensuite "*Cros*" en 1308 (*ibidem*).

Le chef-lieu de Cros est installé sur le plateau axial de la commune. Deux noyaux sont perceptibles sur le cadastre XIX^e s. Le plus important est au centre d'un parcellaire centripète, l'autre est groupé autour de l'église dédiée à saint Hilaire de Poitiers, bâtie sur un gros monticule. Un recteur de l'église est connu depuis 1281 (Pierre Barrata) ; Géraud de Montamat en était prieur en 1283. L'église de Cros-de-Montamat était un

prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac (*D.S.C. t.III p.246* ; Bulle de Nicolas IV, 1289, *H.V.C. I-122*).

L'édifice est rectangulaire, "plan-cella", à chevet plat. Il est placé par les auteurs de l'*Inv. Vic* dans le XVI^e s. Il est vrai que l'édifice est très hétérogène, néanmoins la partie basse du chevet offre des assises régulières en moyen appareil volcanique, assez caractéristique des édifices du XIII^e s. des environs. Le cimetière ovoïde entourait totalement l'église au siècle dernier (Cad. XIX^e s. A 320 321).

- Ronesque. Le lieu est cité depuis 1267 dans une reconnaissance de Guillaume de Montamat : "*parochiis et ecclesiis de (...) Ronescas*" (*H.V.C. I-73*). En 1365 le vicomte de Carlat possédait huit feux dans la paroisse de "*Ronesca*" (*H.V.C. I-282*). "*Ronesca*" est aussi mentionné au XIV^e s. dans le Pouillé de Saint-Flour (Amé 1897 p.167). Cette église dédiée à saint Jacques était elle aussi un prieuré dépendant de Saint-Géraud d'Aurillac (*Inv. Vic p.155*).

L'édifice est visible sur le plan cadastral du XIX^e s. (B 318) ; il est installé à l'est du plateau basaltique du Roc. C'est une petite église orientée, à plan rectangulaire (chevet plat) doté d'une chapelle au sud donnant dans le cimetière. Celui-ci (B 317) est de forme subcirculaire et enveloppe l'édifice au sud et à l'ouest. L'église a été détruite en 1899 et reconstruite plus à l'ouest sur le plateau (*Inv. Vic p.155*). Le cimetière a subsisté à l'ancien emplacement. Un bombement de terrain matérialise encore le lieu de l'ancienne église. Il semble, au vu du plan, que l'église Saint Jacques ait été un édifice gothique (XIII^e - XVI^e s.).

Dans le village de Ronesque, au pied du flanc Ouest du dyke a récemment été découvert un souterrain aménagé à trois branches, creusé dans le schiste sous-jacent. Les tunnels présentent un profil en berceau (étable de Mr Dromain). Une grande salle se trouve à l'extrémité d'une galerie ; une autre est obturée par des lits d'éclats de basalte. A noter la présence d'escaliers et de feuillures. Les souterrains de ce type datent habituellement du bas Moyen Age.

Il est vraisemblable que la paroisse médiévale de Ronesque ait correspondu à l'étendue de la section unique de Ronesque sur le cadastre du XIX^e s. Elle n'aurait donc compris que l'extrémité Sud de l'éperon, sa limite septentrionale étant située au sud d'Escoubiac.

Autour de Ronesque, plusieurs microtoponymes "*Lissartou*" ont été repérés (Cad. XIX^e s. A 501 à 503, 511, 512).

* * *

Le secteur de Cros-de-Ronesque, à la jonction de terrains volcaniques et schisteux, est une zone de peuplement ancien comme le prouvent les découvertes de Ronesque et les toponymes en *-ac* qui jalonnent l'éperon du nord au sud, sans doute le long d'un ancien chemin de crête se dirigeant vers Albospeyre. Cette occupation ancienne paraît confirmée par la découverte d'une nécropole à sarcophages au centre du terroir situé dans le prolongement de celui de Raulhac. Le territoire aurait été postérieurement scindé en deux, les nouveaux chefs-lieux étant chacun dans la mouvance d'Aurillac. Les deux paroisses ont alors chacune un pôle castral.

La paroisse médiévale de Cros est de loin la plus peuplée. Il semble qu'elle fit l'objet d'un démembrement éphémère au XIII^e s. à cause de la chapelle castrale de Montamat, peut-être devenue église paroissiale. Le château était partagé entre la famille éponyme et les Bénévent ; sa gestion collective est à rapprocher de celle du château de la Roque Cascornutz. L'exemple du Cros de Montamat est typique de la séparation entre le pôle ecclésiastique et le pôle castral d'une communauté.

La paroisse de Ronesque est elle vraisemblablement issue de l'ensemble château - chapelle castrale ou église installé sur le roc de Ronesque. Le site possède, comme Carlat, la topographie d'un *castellum* du haut Moyen Age ; du reste la seule mention dont nous disposons date du XII^e s. et le château paraît abandonné dès le XIII^e s., peut-être pour un manoir situé au pied du rocher dont nous trouvons la trace au XVII^e s. L'église paroissiale qui a pu être à l'origine une chapelle castrale serait donc demeurée seule en place sur le rocher, le petit bourg se développant au pied.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Cros. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Plan de l'église Saint-Hilaire de Cros. *Inv. Vic*.

Fig. 3 . Chevet de l'église Saint-Hilaire. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Bourg et rocher de Ronesque. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Roc de Ronesque. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Vue du Roc de Ronesque. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Cimetière actuel et substructions du Roc de Ronesque. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Souterrain de Ronesque. Auteur inconnu.

Fig. 9 . Obturation d'une des galeries du souterrain. Auteur inconnu.

Fig. 10 . Plan du souterrain de Ronesque. Usse.

Fig. 11 . Ronesque. Céramique du haut Moyen Age.

DIENNE

Superficie : 4633 ha Démographie : 419 feux en 1709 Altitude : 1050 m

• Milieu naturel : La commune de Dienne a une forme très allongée du nord - est au sud - est. Tout le nord est occupé par des plateaux d'altitude au relief assez accidenté, parsemé d'importantes zones marécageuses et de tourbières (entre 1250 et 1400 m d'altitude). Au centre et à l'est de la commune, la vallée glaciaire de la Santoire a profondément creusé le relief (altitude de 1020 à 1050 m) ; le fond de vallée "en auge" est tapissé d'alluvions glaciaires fertiles. Les coteaux de cette vallée offrent une pente prononcée ; à l'extrême est de la commune, une série de plateaux d'altitude à relief vallonné culminent à 1200 m environ, vers Fortuniers. Les plateaux et les crêtes volcaniques au sud de la vallée de la Santoire présentent un relief accidenté et culminent à près de 1400 m. Le couvert forestier est quasiment absent.

• Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale de Dienne comprenait aussi le territoire de l'actuelle commune de Lavigerie. En 1836, la section de Lavigerie fut détachée de la commune. L'économie traditionnelle reposait quasi - exclusivement sur les prés et pacages permettant l'existence de très nombreuses "vacheries" dans les montagnes du sud, mais surtout de l'est et du nord de la commune (vacheries de Dienne, de Nozières et de Fortuniers au XVIII^e s.). Les rares cultures, peu productives, étaient localisées en fond de vallée.

Communes limitrophes : Le Claux, Cheylade, Saint-Saturnin, Ségur, Vernols, Chavagnac, Chastel-sur-Murat, Laveissière, Lavigerie.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'Antiquité, les fouilles de Pagès-Allary au début du siècle ont permis des découvertes au col de La Tuilière (1210 m), appelé aussi col d'Entremont, à la limite communale avec Chastel-sur-Murat. A l'ouest de la route, sur un bombement naturel (P.C.1213 m) a livré une série de silex néolithiques, vraisemblablement associés à des céramiques protohistoriques (Pagès-Allary, Laqueuille ... p.222 sq.). Le "tumulus" et le "dolmen" mentionnés par l'auteur à l'occasion de ces recherches paraissent purement fantaisistes. Deux *tumuli* existeraient dans la montagne du Saillant (?) (C.A.G. 15 p.105).

1.1. Toponymie

- Dienne dériverait de *Diana*, déesse romaine (Dauzat 1963 p.246), étymologie invoquée dès le Moyen Age.

1.2. Voies de communication

- Une "voie de Figeac à Massiac par le Col de Cabre" venait de la vallée de la Jordanne, le Col de Cabre (1539 m d'altitude), la Gravière (c^{ne} de Lavigerie) ; passait à Dienne et se dirigeait ensuite vers Chalinargues et Valuejols (Amé 1897 p.VIII). Rien ne permet de confirmer ni d'infirmer cette assertion, avancée depuis le XIX^e s. (cf. Lavigerie).

- Une "voie de Dienne à la Roche Canillac", s'embranchant sur la voie précédente, serait partie en direction de Chastel et de Murat (Amé 1897 p.VIII). Le tracé de l'actuelle D.680 reprend *vel plus vel minus* ce chemin, sauf à la hauteur du Chaumeil où ce dernier est décalé vers l'est ; ils devaient cependant passer tous deux au col d'Entremont, entre le P.C.1236 et le P.C.1213. La découverte de céramiques antiques à cet endroit (cf. *infra*) rend cette hypothèse plausible. Il semble en fait s'agir d'un seul et même itinéraire de longue distance (C.A.G. 15 p.51), reliant le bassin d'Aurillac à celui de Massiac.

1.3. Découvertes archéologiques

- Le col de La Tuilière.

Pagès-Allary fit au début du siècle une série de tranchées au col de La Tuilière et mit au jour un horizon gallo-romain précoce : céramique en terre blanche dont des urnes, des pichets à pied balustre (?) ainsi qu'une coupe à marli. La prospection nous a livré un bord d'urne en terre blanche du I^{er} s. Le site est installé sur un bombement naturel (50 x 10 m) parallèle à la route qui franchit le col. Les fouilles de Pagès-Allary sont encore nettement visibles (Pagès-Allary, Laqueuille ... p.222 sq.).

Il est difficile d'interpréter cette trouvaille de mobilier du I^{er} s. Toutefois, l'absence de *tegula*, l'existence de formes quasiment complètes nous incitent à y voir un dépôt funéraire (tombelle ?), peut-être à proximité de la voie Dienne / Murat.

- Le rocher de Laqueuille.

Le rocher de Laqueuille est un neck basaltique ovoïde situé au sud de Dienne sur l'autre rive de la Santoire, qui domine le cours de la rivière de plus de deux cent mètres. La plate-forme sommitale est allongée du nord-ouest au sud-est (600 x 300 m environ) ; elle est parsemée de mamelons dont le plus haut s'élève à 1293 m, dans la partie sud-est.

Ce piton rocheux a été fouillé par Pagès-Allary au début du siècle (Pagès-Allary, Laqueuille p.218 sq.). Au contact ou sous des vestiges médiévaux, le fouilleur signale "*quelques briques à rebord [tegulae], des amphores et de la poterie samienne [sigillée] en petites quantités*". Les planches montrent le profil d'une urne antique et une fusaiole en sigillée.

Il est troublant de constater que, selon Deribier (*D.S.C. t.III p.253 - 254*), "*d'après une charte produite en 1369 à Usson à Jean, duc de Berry et d'Auvergne, et visée par lui*", il existait sur le rocher de Laqueuille, le vallon étant couvert de vastes forêts, un temple dédié à Diane. Sa destruction fut ordonnée par Charlemagne ; or le seigneur du lieu qui était alors le premier prêtre de la déesse fit alors bâtir sur le même rocher un château-fort, avec les matériaux du temple. Il est bien sûr difficile de se prononcer sur ce texte légendaire du XIV^e s. dont nous ne connaissons pas la nature exacte, mais nous n'avons aucune raison de mettre en doute son existence, d'autant que les découvertes archéologiques n'ont eu lieu que plusieurs dizaines d'années plus tard.

Ce site de l'Antiquité classique perché à près de 1300 m d'altitude peut difficilement être un établissement agricole. Un lieu de culte de hauteur n'est pas à exclure, en accord avec la tradition médiévale.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Collanges a certainement pour origine une *colonica* carolingienne.

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Au col de La Tuilière, une fiche à bélière en fer a été découverte par Pagès-Allary, associée à de la céramique antique. Un document inédit montre que le fouilleur avait aussi découvert à cet endroit de la poterie "médiévale" ou "mérovingienne".

- Au rocher de Laqueuille, un tesson de céramique et un fragment de verre au moins conservés au musée archéologique d'Aurillac sont vraisemblablement d'époque mérovingienne. Ils attestent une continuité d'occupation entre l'Antiquité et les XI^e - XII^e s.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication (cf. *supra*)

- Une voie de fond de vallée vient de Lavigerie ; elle se sépare en deux au niveau de Dienne ; l'une part vers le nord - est, l'autre vers le sud - est en direction de Murat. C'est le long de cette route que sont installés le château et le bourg de Dienne. La première se dirigeait vers Cheylade : c'est la "*via qua iter de Challada versus Dyanam*" citée en 1296 (Amé 1897 p.537). La seconde est l'"*itinere vielh quo itur de Murato versus Dianam*" au XV^e s. (Amé 1897 p.538).

3.2. Châteaux

- Laqueuille.

• La butte volcanique formant le point culminant de la plate-forme sommitale du rocher a été isolée du reste du plateau par un fossé creusé en demi - cercle. Pagès-Allary parle à cet endroit d'une construction qu'il figure sur son croquis comme une structure rectangulaire à redents (Pagès-Allary, Laqueuille ... p.219 sq.). Le mobilier, découvert "*sous les ruines d'une construction en pierres sèches*" est typique des sites castraux des XI^e - XII^e s. : fers à chevaux et à mules à deux ou trois étampures latérales, couteaux à dos dissymétrique, carreaux d'arbalète, fer de trait, éléments de serrure et d'hubrisserie, bouclette de harnachement, agrafe à double crochet en fer, dé à jouer en os ...

Outre les fusaioles et la céramique commune, la présence de gobelets de verre bichromes à décor de filets blancs (XI^e - XII^e s.) démontre la vocation "aristocratique" du site. Une partie du mobilier -malheureusement mélangé- est conservé au musée Archéologique d'Aurillac. D'après Deribier, des "bois travaillés" ont été découverts dans les tourbières.

- A l'extrémité Nord de la plate-forme sommitale, un éperon rocheux qui s'avance vers la vallée de la Santoire et le bourg de Dienne a été isolé du relief par un triple fossé creusé dans le roc, dont le plus méridional est resté inachevé, ou est demeuré incomplet pour permettre l'accès à la racine de l'éperon. Son extrémité, où Pagès-Allary avait remarqué une "ancienne case", forme une sorte de roque ovale propice à l'édification d'une tour dominant la vallée, à l'emplacement de l'actuelle croix.

Il s'agit donc de deux sites castraux distincts, comme l'ont déjà remarqué G. Fournier et B. Phalip (1990 p.552 sq.). Ces deux auteurs pensent que le piton rocheux a pu constituer le site primitif, abandonné au profit de l'éperon barré, lui-même déserté à son tour.

Sur un replat situé à l'ouest du plateau entre deux anciennes tourbières sont visibles une dizaine de structures rectangulaires en pierre sèche de 10 x 5 m environ ; d'autres, plus isolées, sont situées à l'est de l'éperon barré ; d'autres encore sur les flancs du neck. Certaines sont vraisemblablement contemporaines des sites castraux.

Le mobilier des fouilles Pagès-Allary permet d'envisager la désertion du site au plus tard au XII^e s., vraisemblablement au profit d'un site castral implanté dans la vallée.

Il est bien sûr tentant de mettre en rapport les données archéologiques concernant Laqueuille avec le document légendaire du XIV^e s. : un établissement antique auquel aurait succédé un château, dont les origines sont placées sous le règne prestigieux de Charlemagne, et qui est déserté avant 1369.

Il est difficile d'établir une chronologie relative entre le chicot rocheux et l'éperon barré ; ils sont de superficie et de morphologie comparables, plus proches des "roques" des X^e - XI^e s. que des fortifications antérieures.

D'après Deribier qui ne cite pas ses sources (*D.S.C. t.V p.253*), la famille seigneuriale éponyme apparaît en 1009, date où elle cède l'église de Dienne. Toujours d'après Deribier, un certain Léon de Dienne soumit la terre de Chavagnac à l'évêque de Clermont en 1095, lors de son départ pour la Croisade. Plusieurs Léon de Dienne, tous croisés, sont mentionnés en 1112, 1140 où il cède la montagne de Graule près d'Apchon à l'abbaye d'Obazine, et 1190 (*ibidem* ; cf. aussi *N.A. II p.544*). On connaît également un "*Amblardus comtor de Diana et filii ejus Willelmus et Amblardus*" en 1174 (Cart. d'Aubazine, folio 147 b, cité par B. Phalip 1990 p.438), qui a rendu hommage à Clermont (*N.A. II p.544*).

- Le Mercadial .

C'est le site castral de la famille de Dienne après l'abandon du rocher de Laqueuille. Armand de Dienne reconnaît à Carlat en 1266 son "*Castrum de Diana, cum districtu, honore et mendamento ipsius castrum*" (*H.V.C. I-49*). En 1250 il avait partiellement rendu hommage au vicomte de Murat (*N.A. II p.544*). En 1276, c'est Marguerite de Dienne qui reconnaît à Carlat "*castrum de Diana cum omnibus suis pertinentiis, et quicquid habemus infra pertinentias et mandamentum dicti castrum*" (*H.V.C. I-127*). Ce texte donne la topographie de la seigneurie qui s'étend jusqu'au "*locum vocatum Col de Cabra*", "*locum vocatum Fortonier*", "*riperia de Bornan*", "*Montaneam de Mari*", "*Valru, Graula*" "*Montanea de Nierpos, Valetinas, Montels*", "*Jorda*", "*Allanho*". Le territoire dépendant de Dienne s'étend donc sur les communes de Dienne et Lavigerie au complet, la moitié de celle de Chastel-sur-Murat et les deux tiers de celle de Laveissière. Le texte précise "*fidelitatem juro et valentiam facere de plahe de guerra et reddere castrum et fortalitia prout teneo*" (*H.V.C. I-127*). En 1279 Amblard de Dienne, fils d'Armand, reconnaît à son tour à Carlat "*castrum de Diana cum districtu, honore et mandamento ipsius castrum (...) in ipso castro et infra mandamentum ipsius castrum*" (*H.V.C. I-152*). Chose exceptionnelle, en 1343 le vicomte de Carlat exempte le seigneur de Dienne de la reddition féodale du château, sauf en cas de guerre (*H.V.C. I-273*), "*per vos nobis de facto de dicto castro et castellania que a nobis in feudum franchum et honorabile tenetis (...) in casu in qua guerram habemus, dictum castrum et fortaliticium reddere (...)*" En 1277, Armand de Dienne recevait une série d'hommages portant sur des domaines situés dans les paroisses de Valuégol et Paulhac (*H.V.C. - I - 138 - 139*). C'est ce que l'on appelle traditionnellement "l'enclave de la Planèze", relevant ainsi directement de Carlat. Enfin en 1279, Amblard reconnaît que la terre du Chaylard relève en fief de Murat et en arrière-fief de Carlat (*N.A. II p.344*).

Le château de Dienne, alias le Marchadial, est implanté 500 m en amont du bourg de Dienne, sur un bombement qui domine la rive gauche de la Santoire. L'édifice a fait l'objet d'une étude approfondie par B. Phalip (1990 p.439 sq.). L'enceinte périphérique rectangulaire qui délimite une sorte de basse-cour de même forme dotée d'au moins un flanquement est difficilement datable, mais ne nous paraît pas devoir remonter

antérieurement au bas Moyen Age. "La face Nord est la mieux protégée, un fossé sépare la butte rocheuse du reste de la montagne. L'élément le plus important est constitué par une grosse tour de plan carré qui s'avance très en avant dans le fossé" (*ibidem*). Cette tour carrée était flanquée d'un logis rectangulaire, très mal conservé. L'appareil volcanique est de type moyen irrégulier. B. Phalip date la tour du tout début du XIII^e s., à cause de ses caractéristiques architecturales.

- Fortunier (?).

Fortunier apparaît dans les textes en 1276 dans une reconnaissance de Marguerite de Dienne à Carlat : "*locum vocatum Fortonier*" (H.V.C. I-127). Il faut attendre 1376 pour trouver mention d'un "*fortalicium de Fortuniero*" (Phalip 1990 p.508), qui sera ensuite racheté au routier Aymerigot Marchès. Nous serions tentés de penser que ce texte s'applique plutôt au "Fortunier" de la commune de Vèze où se situe un ensemble castral important disparu à la fin du Moyen Age, étudié par G. Fournier et B. Phalip. La notice sur Fortunier de Dienne dans Deribier s'applique en fait à Fortunier de Vèze.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Boudanche est mentionné au début du XIV^e s. : "*Bouteches*" (Amé 1897 p.62).

- Le Chaumeil est mentionné en 1266 dans la reconnaissance d'Armand de Dienne à Carlat : "*Mansum dels Calmels*" (H.V.C. I-49). En 1279 son fils Amblard de Dienne renouvelle la reconnaissance pour le "*mansum dels Calmels*" (H.V.C. I-152). L'appellation "*Affarium de Chasmeselas*" est relevée au début du XIV^e s. (Amé 1897 p.125). Le "*Mansum Chamel*" reconnu à Carlat par Astorg Jurqueti de Chambeuil en 1266 est peut-être le "*Chaumeil*" de Dienne (H.V.C. I-70) ? Les plateaux montagneux au sud du Chaumeil sont parsemés de fonds de cabane dont certains ont été fouillés par Pagès-Allary (Laqueuille ... p. 224 - 225), qui y a découvert "*de la poterie émaillée jaune postérieure au XIIIe s., de la poterie mérovingienne, avec des silex et quelques tessons semblables à ceux de la Tuilière*".

- Collanges est mentionné en 1266 dans la reconnaissance d'Armand de Dienne à Carlat : "*fazendam de Colonias*" (H.V.C. I-50). La "*fazendam de Colonias*" est à nouveau mentionnée dans la reconnaissance de 1279 (H.V.C. I-152). La même année, un autre document signale "*Colonjas*" (Amé 1897 p.143). Des microtoponymes "*sous Lissard*" sont situés à proximité (Cad. XIX^e s., B 727 à747).

- Coste - Granier est mentionné dans la reconnaissance d'Armand de Dienne à Carlat en 1266 et dans la reconnaissance de 1279 : "*Mansum de la Costa*" en 1266 (H.V.C. I-50) ; "*Mansum de la Costa*" en 1279 (H.V.C. I-152).

- Un "*Mansus de la Faidonia*" est mentionné dans les hommages de 1266 (H.V.C. I-49) et 1279 (H.V.C. I-152). Il n'a pu être retrouvé.

- Drils est mentionné dans la reconnaissance d'Armand de Dienne à Carlat en 1266 et dans la reconnaissance de 1279 : "*Mansum de Drels*" en 1266 (H.V.C. I-49) ; "*Mansum de Drels*" en 1279 (H.V.C. I-152).

- Laqueuille est mentionné en 1266 dans l'hommage à Carlat de Armand de Dienne : "*Mansum de las Culas*" (H.V.C. I-50). Ce "*mansum de las Culas*" figure à nouveau dans l'hommage de 1279 (H.V.C. I-152). Hugues de Vernols, seigneur de Chalinargues, fait aveu au Roi en 1284 de "*omne jus quod nos habemus (...) in manso de la Colha et in pertinenciis dicti mansi*", situé dans la paroisse de l'église de Dienne (H.V.C. II-51).

- Lascombes n'apparaît qu'au XIV^e s. : "*Mansus de Combas*", mais est certainement une formation antérieure (Amé 1897 p.148).

- Un "*Mansum de Maltravers*" est mentionné dans les hommages de 1266 (H.V.C. I-49) et 1279 (H.V.C. I-152). Il n'a pu être retrouvé.

- Marchadial, au contact du château, n'est attesté qu'au XIV^e s. : "*Merchadial*" (Amé 1897 p.295).

- Le Moulin de Dienne est attesté au XIV^e s., "*Al Mole*" (Amé 1897 p.335).

- Nozières est mentionné en 1266 dans l'hommage d'Armand de Dienne à Carlat : "*Mansum de Noseira*" (H.V.C. I-50), puis dans la reconnaissance de son fils en 1279 "*Mansum de Noseira*" (H.V.C. I-152). On trouve la forme "*Nozeiratum*" au XV^e s. (Amé 1897 p.348).

- La Pradelle est qualifié de "*Mansus de las Pradas*" au XV^e s. Il existe alors un "*Molendinum del Pradel*" (Amé 1897 p.389).

- Le Puech est mentionné en 1266 et en 1279 dans les mêmes documents : "*Mansus dal Puoh*" (H.V.C. I p.50 et 152).

- Sauvages : le "*mansum de Chalvaias*" est mentionné en 1266 dans l'hommage à Carlat d'Armand de Dienne (H.V.C. I-50), puis à nouveau en 1279 dans la reconnaissance d'Amblard (H.V.C. I-152). Près de l'étang, dans la montagne de la Feuillade, se voyaient encore au XIX^e s. les ruines d'une chapelle Saint-Antoine, dans un secteur riche en "fonds de cabanes" d'anciennes vacheries (D.S.C. t.V p.257). Certaines ruines peuvent être anciennes.

- La Tuilière est mentionné en 1266 dans la reconnaissance à Carlat d'Armand de Dienne, "*mansum de Teulairas*" (H.V.C. I-49), ainsi qu'en 1279, dans les mêmes termes (H.V.C. I-152).

3.4. L'habitat groupé

Fortuniers, mentionné dans les textes en 1276 dans une reconnaissance de Marguerite de Dienne à Carlat, ("*locum vocatum Fortonier*" (H.V.C. I-127)), présente au XIX^e s. les caractéristiques d'un véritable petit village : les maisons sont groupées à l'ouest de l'église sur un petit replat au contact de la racine d'un éperon rocheux.

Cet éperon volcanique, allongé d'est en ouest sur environ 250 m, constitue un site remarquable. A 1150 m d'altitude, il surplombe la vallée de la Santoire et le ruisseau de Fortuniès. Les parois rocheuses rendent difficiles l'accès au site de trois côtés, le quatrième étant rattaché au village par une pente douce. Le point culminant du rocher est occupé par une église, qui n'était que chapelle au XVIII^e s. et ne possédait pas de cimetière au XIX^e s. (Cad. XIX^e s. A 298 "*Suc de l'église*"). Il s'agit d'un édifice rustique de plan rectangulaire, doté d'un mur - clocher à son extrémité Ouest. Bâti en pierraille, cet édifice n'est vraisemblablement pas antérieur à la fin du Moyen Age au plus tôt. Mais il y a fort à parier qu'un tel site ait connu une occupation précédemment. Un chemin, nettement visible sur le plan cadastral, fait le tour de l'éperon à sa base.

Dans la montagne surplombant le village se situaient de très importantes vacheries, dont les ruines de burons, les enclos et le parcellaire sont encore nettement visibles. On y percevait encore au XIX^e s. les vestiges d'une chapelle Saint-Antoine.

Dienne et son église apparaissent dans les textes dès 1009 selon Deribier (D.S.C. t.V p.253). Cette année - là un seigneur de Dienne aurait cédé cette dernière à l'abbaye de Blesle. En 1229, le bourg aurait porté le nom d'"*Aglèse*" (al Gleyze ?) (*ibidem*). En 1266, la reconnaissance d'Armand de Dienne à Carlat mentionne effectivement "*mansum de la Glaiza de Diana*" (H.V.C. I-49). Le "*Mansum de la Glaisa de Diana*" apparaît dans la nouvelle reconnaissance de 1279 (H.V.C. I-152). La paroisse est attestée en 1284 dans l'aveu au Roi du seigneur de Chalinargues, "*parrochie ecclesie de Dyana*" (H.V.C. I-51). "*Dyana*" est ensuite mentionné en 1293 (Amé 1897 p.174). En 1365, le vicomte de Carlat tenait quarante et un feux dans la "*paroice de Dyana*" (H.V.C. I-283).

Le village est installé en fond de vallée, au pied du coteau. L'église occupe une position dominante sur un petit mamelon rocheux. Elle est totalement entourée par une parcelle qui devait être circulaire à l'origine et offre un fort dénivelé grâce à un puissant mur de terrasse (Cad. XIX^e s. F 452 "*Eglise*", 453 "*Cimetière*"). Il s'agit d'une véritable enceinte ecclésiastique.

Les maisons du village sont groupées autour de l'église, en contrebas.

L'église de Dienne est un édifice roman étudié par Rochemonteix (1902 p.130). Il est dédié à saint Cirques. L'abside centrale est dotée de deux absides latérales outrepassées. Le décor extérieur est continué par une corniche de billettes et des modillons historiés ; l'appareil volcanique est de type moyen régulier à trous de boulins. Les baies ont été remaniées, de même que les parties hautes du transept (le clocher roman a disparu), ainsi que la partie occidentale de la nef, où est accolée une chapelle latérale gothique. Rochemonteix date cet édifice, pour des raisons stylistiques et historiques, de la fin du XII^e s. Nous pensons qu'il est préférable de situer l'édification de cette église (abside, chœur et transept) dans le courant du XII^e s., à cause de son plan, de l'appareil employé et du registre des sculptures.

La famille seigneuriale de Dienne -comme celle de Turlande- ne semble avoir aucun lien avec Carlat à l'origine. Ils paraissent au contraire tournés vers le nord, vers la Basse Auvergne et cèdent des domaines à Blesle -l'église en 1009- et Obazine -la montagne de Graules en 1140-. Ils portent, comme les Nonette et leurs vassaux les seigneurs d'Apchon, le titre de *comtor*, ce qui permet de les situer dans la mouvance issue du démembrement du comté secondaire carolingien de Tallende. Cette famille possède d'ailleurs des biens en

Planèze, à Paulhac et Valuèjols, qui entreront dans la mouvance de Carlat avec la seigneurie proprement dite de Dienne.

Ceci pose le problème chronologique et politique de la "vassalisation" de la famille de Dienne par Carlat. Il ne semble pas que celle-ci intervienne avant le milieu du XII^e s. (don à Obazine en 1140), les Nonette (suzerains de Dienne à l'origine) étant en perte de vitesse (*H.V.C.* t.II p.LXVI, note) alors que Carlat est en plein essor. Annexion militaire ? Traité avec les Nonette facilité par d'hypothétiques relations généalogiques ?, ou plutôt -c'est notre opinion- rattachement "politique" à Carlat sous la pression catalane ? Toujours est-il qu'au XIII^e s. les seigneurs de Dienne, qui s'intituleront "Premiers vassaux de Carlat" sont pleinement entrés dans la mouvance de la vicomté ; ils sont notamment aux côtés de Carlat dans le conflit qui les oppose aux seigneurs de Murat, en 1280 - 1285.

La famille de Dienne règne en tout cas sans partage sur toute la région comprise entre le volcan cantalien et Murat au XIII^e s. A cette époque, les fonds de vallées et les parties basses des coteaux sont peuplés de façon sédentaire ; en revanche on sait peu de choses sur les "montagnes" situées au-delà de 1200 m d'altitude. Néanmoins le fait qu'elles fassent l'objet de tractations par les seigneurs signifie qu'elles ont une valeur économique ; il s'agit déjà vraisemblablement de montagnes d'estive, ce que semblent avoir montré les fouilles anciennes de certains des "fonds de cabane" qui parsèment la montagne.

* * *

Le terroir de Dienne paraît fréquenté par l'homme, au moins en fond de vallée, antérieurement à l'époque romaine.

Curieusement la toponymie antique est réduite à néant alors que deux sites -un site de hauteur et un site de col- sont attestés et qu'une voie de communication parcourt vraisemblablement le fond de vallée de la Santoire. La non - conservation de la toponymie pré - romane peut être due à l'altitude entraînant une occupation saisonnière et donc une perception du terroir plus lâche, ou bien à des ruptures dans l'occupation du sol après la fin de l'Antiquité.

L'idée d'un sanctuaire de hauteur -quelle que soit la divinité honorée- sur le rocher de Laqueuille nous paraît séduisante. En revanche, l'occupation du haut Moyen Age est très difficile à cerner, même si de maigres indices militent pour une continuité de l'occupation des deux sites antiques. Un grand domaine carolingien s'installe vraisemblablement à Collanges, à 1050 m d'altitude.

La superficie minimum de la paroisse de Dienne au Moyen Age, plus de sept mille hectares atteste à coup sûr qu'il s'agit d'une paroisse du haut Moyen Age. C'est d'ailleurs l'église -et elle seule- qui est à l'origine du bourg de Dienne, bourg qui a pu s'appeler "l'église" avant la translation du château, sans doute au XII^e s.

Illustrations

- Fig. 1 . Mobilier céramique trouvé par Pagès-Allary au col d'Entremont - La Tuilière. Pagès-Allary.
- Fig. 2.1. et 2.2. Fouilles de Pagès-Allary dans la région de Dienne. Pagès-Allary, archives du musée archéologique d'Aurillac.
- Fig. 3 . Plan schématisé du rocher de Laqueuille. Pagès-Allary.
- Fig. 4 . Plan des structures de Laqueuille. B. Phalip.
- Fig. 5.1. et 5.2. Mobilier archéologique (antique, haut-médiéval et surtout médiéval) découvert par Pagès-Allary sur le site de Laqueuille. Pagès-Allary.
- Fig. 6 . Laqueuille. Plan cadastral du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Laqueuille, plan de l'éperon barré dominant la Santoire. B. Phalip.
- Fig. 8 . Laqueuille, coupe des deux sites castraux. B. Phalip.
- Fig. 9 . Vue générale du rocher de Laqueuille. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 10 . Laqueuille : vue générale prise depuis le fond de la vallée de la Santoire. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 11 . Vue détaillée de l'éperon barré septentrional. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 12 . Vue de l'éperon dominant la vallée de la Santoire. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 13 . Détail des retranchements septentrionaux. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 14 . Laqueuille : vue des fossés de la fortification septentrionale. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 15 . Plan du château Mercadial. B. Phalip.
- Fig. 16 . Donjon du château de Mercadial. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 17 . Bourg de Dienne. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 18 . Plan de l'église romane de Dienne. Rochemonteix.
- Fig. 19 . Chevet de l'église de Dienne. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 20 . Fortuniers. Plan cadastral du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 21 . Eperon rocheux de Fortuniers. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 22 . Détail de l'église de Fortuniers. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 23 . "Traces de centuriations dans la vallée de la Santoire au niveau de Dienne". B. Phalip.

ENGUIALES (Roussy)

Superficie : 2489 ha Démographie : 290 hab. au XIX^e s. Altitude : 500m
dont 118 provenant de Ginolhac

• Milieu naturel : La commune actuelle d'Enguialès est composée d'un terroir assez homogène, au relief schisteux extrêmement tourmenté. Au nord, des plateaux rocheux divergents (alt. moyenne 750 m) aux contours découpés sont entourés de ravins profonds et abrupts couverts de forêts. Le centre et le sud offrent un relief plus tourmenté, marqué par une succession de crêtes schisteuses et de ravins dont l'amplitude altimétrique peut atteindre 350 m. De ce fait les communications entre les hameaux sont très difficiles et une partie du terroir, très boisée, est quasiment inaccessible. L'altitude moyenne baisse rapidement en direction du Midi (492 m seulement au sommet de l'éperon de Crestes). Les coteaux de la Truyère, particulièrement abrupts et recouverts de forêts, sont néanmoins peuplés de façon significative.

• Economie traditionnelle et données administratives : La commune actuelle d'Enguialès correspond à l'ancienne paroisse de Roussy à laquelle il faut ajouter le terroir de Crestes, dissocié de Ginolhac. De même, la partie Nord de la commune relevait autrefois de la paroisse de Ginolhac.

L'économie traditionnelle reposait essentiellement sur l'élevage ovin et caprin et sur la viticulture, notamment sur les coteaux autour du Fel où elle est encore pratiquée. Les revenus cléricaux du XVII^e s. consistent en cinq setiers de seigle et autant de blé noir, puis dix-huit setiers de seigle, ce qui est peu (Touzery 1906 p.648). A signaler également un "*châtaignal*" à Crestes au XVII^e s.

La paroisse comprenait seulement 290 habitants au XIX^e s., dont 118 détachés de Ginolhac. Les villages appartenant à Roussy - Enguialès étaient : Roussy, Boutoucles, Bonan, la Barthe, Bussière, Cabrières, Le Fel, La Campestrinie, Goudart, Le Mas, Porte, Serre, La Viale, Sigulerie, plus les hameaux de Crestes, Boriette, La Borie, Camp Dommergue, La Fage, Malrieu, Peiregau, Perière, en provenance de Ginolhac. Actuellement, le chef-lieu de paroisse est à Roussy et le chef-lieu de commune à Enguialès.

Communes limitrophes : Ginolhac, Saint-Hippolyte, Montsalvy.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

- Voie Montsalvy - Antraigues, cf. *infra*, "*Las Tours*".

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Châteaux

- Las Tours (?).

En 1281 (Grand 1955 p.546) Guiral des Torns fait hommage à Montsalvy de "*lo mas de Torns ab totz sos apertenemens. E tesse d'una part ab lo Cap-Maur (...) e d'otra ab lo terrador de Magraserra, e d'otra ab lo terrador de Cassas, et d'otra ab lo mas de Coler, et d'otra ab lo cami d'Antraigas e de Monsalvi, e d'autre ab la via que te vas Aiguila. E doni euz en III sestier de segnel et III sestier de sivada tot a mesura*

drecha de Monsalvi [à la Saint Julien, et huit sous de Rodez à la Saint Andrieu]". Il s'agit bien d'une petite famille seigneuriale éponyme.

- Crestes.

Un certain "*Ug de Crestas*" est cité en 1277 ; Henri de Rodez lui accorde alors une partie du manse de Griffeuille (*H.V.C. I-136*). L'actuel calvaire dominant le hameau de Crestes a pu être un site castral : une défense ovoïde apparaît au sol ; il s'agit d'un endroit stratégique, dominant les confins de l'Auvergne et du Rouergue. Une famille éponyme est attestée au XIV^e s. (*N.A. IV p.87*).

3.3. *L'habitat dispersé : les exploitations agricoles*

- Boutoucles est cité entre 1031 et 1060 (Cart. Conques n°32), dans une donation par Austrinus, sa femme Avierna et ses fils Bernardus et Arnaldus, "*ego dedi Geraldo Trencardo ad fevum concambium vineas de Botongle*".

- Camp Dommergue apparaît en 1323-24 dans l'hommage de Petrus de Via au seigneur de la baronnie de Calvinet pour l'"*affarium vocatum del Dommergal, cum juribus et pertinenciis*", dans la paroisse de Ginolhac (*H.V.C. I-240*).

- Cassos est cité en 1299 dans le "cartulaire Beaumarchais" (Michel 1857 p.774) : "*manso superiori de Cassas*".

- Le Fel : un "*S. dal Fael*" signe une reconnaissance à Montsalvy en 1281 (Grand 1955 p.545).

- Le domaine disparu de "*Fumoso*", donné à Conques vers 1031-1060 par un certain Austrinus et sa famille (Cart. Conques n°32), devait se situer près du Fel.

- Le Mas apparaît dans les textes en 1323-24 dans un hommage au baron de Calvinet par Petro de Via. Un certain "*domini Stephani de Becyssuch*" reconnaît tenir du baron "*affarium vocatum d'Escubilhou, sive del Mas*" (*H.V.C. I-240*). Ce domaine comporte donc deux noms.

- Mirabel, hameau aujourd'hui inhabité, est cité indirectement dans le cartulaire de Conques. Un "*Hector de Mirabello*" était possessionné par Bérenger de Millau-Gévaudan à Golinhac (Cart. Conques n°527), 1097.

- Magreserre (?) : Un "*alodem et mansum de Mejanas Mansiones*" est cité dans une donation à Conques d'un certain Austrius et sa famille entre 1031 et 1060 (Cart. Conques n°32). Ce domaine devait se situer près de Roussy.

- Noussols est sans doute cité dans la donation à Conques d'Austrinus (Cart. Conques n°32) entre 1031 et 1060 : "*Nociolo (...) et totum alodem quantum ibi sumus habere totum donamus*".

- Le toponyme "*Puech de Cammas*", près du Tournadou, est sans doute le témoignage de l'existence d'un *caputmansus*.

- Pleneroque est cité entre 1031 et 1060 dans une donation à Conques faite par Austrinus et sa famille : "*partem nostram de (...) Plana Roca*" (Cart. Conques n°32).

- "*partem nostram de aqua Olte*" est cédée à Conques par Austrinus et sa famille entre 1031 et 1060 (Cart. Conques n°32) dans le secteur de Noussols - Pleneroque.

3.4. *L'habitat groupé*

Le bourg de Roussy apparaît au XI^e s. dans le cartulaire de Conques : entre 1031 et 1060, Austrinus et sa famille donnent à Conques "*terciam partem de ecclesia de Rossino*" (Cart. Conques n°32) ; entre 1060 et 1080 environ, la donation est confirmée : "*Petronilla filia Austrini*" donne à Conques "*meum alodem de Rossino, hoc est totam partem meam de ipsa ecclesia de Rossino, decimum et proferentium et sepultura et muda de prebyteros*" (Cart. Conques n°33). Ce texte implique que tous les droits liés à l'église de Roussy étaient

auparavant dans les mains des laïcs. Cependant en 1087, l'église est unie au monastère de Montsalvy par l'évêque de Rodez : "*capella de Roussi (...) ecclesias a laicis in manu nostra dimissas (...)*" (Muratet 1843 p.80). Un certain "Bernardi de Rossin" signe une donation à Golinhac en 1097 (Cart. Conques n°527). "*tercia pars de ecclesia de Rossino*" apparaît dans une liste de possessions de Conques du XII^e s. (Cart. Conques n°457 "de Bainades"). Le "*loco de Rossi*" apparaît dans le "cartulaire Beaumarchais" en 1290 (Michel 1857 p.773), 1284 "*Castellanie de Rossino*" (*ibidem* p.772), 1289 "*affario vocato del Rossi cum suis pertinentiis*" (*ibidem*).

Le statut paroissial de Roussy apparaît comme incertain au XIII^e s. : un traité de permutation passé entre Carlat et Eustache de Beaumarchais en 1278-1280 (*H.V.C. I-150*) cite, cédés à Eustache, des "*feudis in parrochia de Genolhaco, ultra ecclesiam ejusdem loci versus Rossi*". A partir de cette date, Roussy échappe à la domination de Carlat pour tomber dans la mouvance d'Eustache de Beaumarchais et ses successeurs. En effet en 1344 Roussy, qui est devenu une châellenie, appartient au vicomte de Villemur, seigneur de Calvignet : "*Castrum de Rossi (...) cum jurisdictione alta et bassa*" (*H.V.C. I-102*), "*comune paschorum quod levat et percipit in castellania castri de Rossi, quod castrum est dicti domini vicecomitis Villemuri*" (*H.V.C. I-106*). Si la baronnie de Roussy a perduré, le château n'est cependant plus mentionné après le XIV^e s. D'après le *Livre de l'Epervier*, la "*parochia de Rocinio*" ne comptait que trente-cinq feux en 1349. Toutefois la région connaissait une grande prospérité au XVII^e s. comme le montrent les redevances seigneuriales et les dîmes de cette époque relevées par Affre 1858 : "*Cinq setiers neuf quartes (...) de seigle, quatre quartes (...) d'avoine, trois quartes de livres de cire (...) quatre quartes d'huile de noix (...) onze semals de vin en raisin (...) trente bardeaux (...)*" "*93 setiers de seigle ou de froment, 41 setiers un quart d'avoine (...) 11 setiers de vin, 50 setiers de raisin, 42 gélines, 7 quartes d'huile, 90 oeufs, 11 livres 3/4 de cire*" (...) "*11 charretées de 10 setiers de vin, 20 setiers de blé seigle, 10 setiers de blé noir, 2 setiers d'avoine*" (Affre 1858 p. 276-277).

Le bourg de Roussy se situe sur un éperon schisteux ; il n'est formé que de quelques maisons, l'église occupant l'extrémité du relief. Le monument, dédié actuellement à saint Pierre, ne remonte qu'au XIX^e s. mais comporte des éléments architecturaux gothiques réemployés (colonnes en schiste). Aucune trace ne subsiste du château qui devait vraisemblablement se situer près de l'église ou bien en contrebas du cimetière actuel.

* * *

Le terroir de Roussy n'a livré aucune trace d'occupation antérieure à l'époque médiévale, peut-être en raison du caractère tourmenté du relief et de la pauvreté des sols, peu favorables à l'économie antique ou haut-médiévale.

Toutefois la donation à Conques dans le deuxième tiers du XI^e s. faite par un certain Austrinus et sa famille montre un peuplement dispersé conséquent à cette époque ; la culture de la vigne est déjà attestée et l'église de Roussy semble alors entre les mains de ce grand propriétaire dont les manses sont relativement peu éloignés les uns des autres. Cette église paraît alors avoir une fonction paroissiale (droit de sépulture). Cette donation importante à Conques est confirmée par la génération suivante de donateurs. L'église, qui n'est plus qu'une *capella* dans les années 1080, est cependant cédée au monastère de Montsalvy par l'autorité épiscopale. Le rôle de Montsalvy est toujours perceptible au XIII^e s. à travers l'hommage de la famille de Las Tours : la partie nord de la paroisse paraît dans la mouvance du monastère.

Certains points du terroir doivent relever au XIII^e s. du vicomte de Carlat antérieurement au traité passé avec Eustache de Beaumarchais, Roussy étant alors érigé en châellenie -sans doute dès les années 1280- et intégré dans la baronnie de Calvignet. Dès lors le terroir quitte la mouvance de Carlat pour être tenu par les successeurs du bailli des Montagnes. La paroisse de Roussy a d'ailleurs peu d'importance au XIV^e s. Il est probable qu'il faille y voir un démembrement, en plusieurs étapes, de l'ancienne grande paroisse de Ginolhac.

Illustrations

Fig. 1 . Village de Roussi. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Hameau de Crest. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Sommet au-dessus de Crest. J.-L. Boudartchouk.

GINOLHAC (Entraygues ouest)

Superficie : ha Démographie : 812 hab. au XIX^e s. Altitude : 700 m

• Milieu naturel : La partie centrale de la commune est occupée par un plateau rocheux au relief adouci (alt. moyenne autour de 700 m) orienté nord-ouest / sud-est, entouré de trois côtés de ravins creusés par la Truyère ou ses affluents entrecoupés de petites arêtes schisteuses. Les coteaux, presque entièrement recouverts de forêts, sont très pentus ; l'amplitude altimétrique entre la base et le sommet avoisine dans certains cas les 500 m. On trouve toutefois de petits plateaux à flanc de coteau dominant le cours de la Truyère, comme celui de Condat.

• Economie traditionnelle et données administratives : La commune de Ginolhac correspond pour l'essentiel à la paroisse médiévale, moins le terroir de Crest rattaché à Engualès au XIX^e s. Au XVIII^e s., le prieur payait une redevance annuelle de quarante cinq setiers de blé au prévôt de Montsalvy. Au XIX^e s., le prieur de Ginolhac devait à celui de Roussy dix-huit setiers de seigle ou cent vingt litres de vin (Touzery 1906 p. 488-489) ; la paroisse comprenait alors 812 habitants et 56 paires de boeufs. Tout ceci témoigne d'une certaine activité agricole et de l'importance de la viticulture. Au XIX^e s., la paroisse comprenait les hameaux de Ginolhac, Canamouls, Cassols, Crozofon, La Cabane, Brivades, Bois, Grandroques, Mas Pelliès, Monsocles, Pargues, Perpignes, Amblan, Amberton, Barmaton, La Bastide, Condat, Couffinhal, La Borie, Cambayrac, Les Crosets, Cassas, La Calquière, Chanat, La Coste, La Garrigue, Manuguet, Madamou, Magreserre, La Pesse, Pleineroque, La Serre, Vernasels, Le Viala. En outre les hameaux de La Peirière, Camp Dommergue, La Borie, Peyregrâce, Malrieu, La Fage, La Boriette ont été cédés à Roussy au XIX^e s. (Touzery 1906 p. 489-496).

Communes limitrophes : Engualès, Saint-Hippolyte.

* * *

1. L'occupation antique*1.1. Toponymie*

- Cambeyrac (*Cambarius + acum*), anthroponyme gallo-romain (Dauzat 1963 p.134).
- Condat (cf. *infra*).
- Ginolhac (*Gennulius + acum*), anthroponyme gallo-romain (Dauzat 1963 p.316).
- Solinhac (*Solemnius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.651).

1.2. Voies de communication

- Le chemin médiéval d'Entraygues à Montsalvy, passant à proximité de Condat, est peut-être à l'origine un itinéraire antique se dirigeant vers Arpajon.

1.3. Découvertes archéologiques

- Condat : H. Affre (1858 p.202) signale "à Condat près d'Entraygues dans un champ dit de la Plaine (...) des briques romaines [tegulae] ; des pierres de taille, des moellons, des fragments de briques cylindriques et plates et du mortier, la partie inférieure d'une colonne, je veux dire la base et une portion du fût présentant à ses deux extrémités un trou (...) la pierre employée, d'une teinte grisâtre et d'un grain grossier et inégal [= brèche ?] ne se trouve ni sur les lieux, ni dans les environs". Les *Mem. S.L.A.V. X* p. 325 et 327 (1868-73) signalent à Condat "des vases, des poteries, divers objets d'art (...) des substructions romaines". Il s'agit en fait des renseignements fournis par Affre recopiés peu scrupuleusement. Les mentions postérieures n'apportent rien de plus. Il convient de s'en tenir strictement aux descriptions de Affre. A noter que le toponyme "Condat" dérive du gaulois *condate*, c'est à dire "confluent" (Dauzat 1963 p.140), toponyme adapté à la situation géographique du site qui a pu se fixer à l'époque antique.

Nous avons retrouvé le site, en contrebas du hameau de Condat, sur une langue de terrain détritique en pente douce appelée "La Plaine". Le propriétaire, Mr Viguié, rencontre fréquemment des *tegulae* et du mortier lors des labours. Il conserve des découvertes anciennes faites sur le site : pilettes d'hypocauste circulaires liées au mortier (découvertes en place), des moellons et un chapiteau toscan en trachyte. Ces objets correspondent à la description de Affre. Les *tegulae* que nous avons pu recueillir offrent une pâte et des profils homogènes ; elles appartiennent au haut-Empire. Le terroir de Condat offre des conditions privilégiées pour l'économie antique (exposition, relief, nature du sol) qui rappellent le site de Labaylie à Ladinhac. Nous sommes

tentés d'y voir l'emplacement d'une *villa* dotée d'hypocauste et de colonnades toscanes, comme celle de Bars. Il s'agit en tous cas d'un site important.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Condat apparaît dans les textes entre 997 et 1007 (Cart. Conques n°255). Un certain "Rodlendis" donne à Conques "*illo alode meo de Condado quae michi per conquestum obvenit, hoc sunt mansi tres et unus caput mansus, cum pratis, cum vineas, cum boscos, cum terras cultas et incultas*". Peu après, vers l'an 1007 (Cart. Conques n°237), l'abbé de Conques cède le domaine en "commande" à un certain Bernard de Naïac : "*Illam terram de Condadense (...) suittimus in comanda Bernardo de Naiago (...) concedimus eis de unumquemque mansum unum sestarium de civada et una gallina*". Condat est une seigneurie à la fin du Moyen Age (Affre 1858).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le pont d'Entraygues et la voie Entraygues / Montsalvy.

Le pont d'Entraygues a été construit en 1269. Une lettre de Jean de Sully, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine, accordant des indulgences à ceux qui contribueront à la construction du pont de pierre, nous est parvenue (H.V.C. II-31) : "*intellexerimus quod ad opus fabricae pontis de Interaquis qui construitur ex lapidibus super quendam fluvium qui vocatur Triore Ruthenensis diocesis, opere quamplurimum fidelium sumptuoso elemosine sint quamplurimum opportune, sine quibus apud dicti pontis non posset (...)*". Il y existait un péage décrit en 1344-45 (H.V.C. II-97 sq.) ; il relève toujours du vicomte de Carlat : "*pedatgium (...) quod vicecomes Carlatensis percipit (...) in exitu ville Montissalvii, a parte illa per quam est accessus de Montesalvio versus Antrayguas (...) eundo de Montesalvio versus Antrayguas*" (H.V.C. II - 105 - 106). Au XV^e s. on cite encore "*itinere quo itur a loco de Interaquis versus Montem Salvium*" (H.V.C. I-484). Le "*mandamentum de Interaquis*", situé au confluent du Lot et de la Truyère, est connu depuis 1195 (Bosc 1905 p.330). Le pont du XIII^e s. est encore visible. Il comporte quatre arches en tiers-point et est doté de piles à éperons. L'essentiel de l'élévation du pont est construite en moyen appareil à litages réguliers, caractéristique du XIII^e s. ; en revanche, plusieurs reprises sont visibles dans la partie haute et témoignent de réfections successives. On peut comparer - toutes proportions gardées- le pont d'Entraygues au pont de la Calendre à Cahors, construit en 1251, qui a pu servir de modèle. L'ancien chemin d'Entraygues à Montsalvy passait par Ginolhac et avait une orientation générale ouest-nord-ouest / sud-sud-est.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Bastide apparaît en 1277 dans l'hommage à Carlat de Hugo de Valon et Petrus de Pargine, comme confront : "*terra de Lobac qui est hominum de la Bastida*" (H.V.C. I-128), puis en 1323-24 dans un hommage au baron de Calvintet : "*mansus vocatus de la Bastida cum omnibus juribus et pertinenciis, scitus in pertinenciis de Ginolhaco, Ruthenensis diocesis*" (H.V.C. I-240). D'après Affre (1858 p.259), qui ne cite pas ses sources, la Bastide serait citée en 1298.

- Bouissy-La Coste apparaît au XIV^e s. : "*Julianus de Boyssols (...) mansi de Boyssols sive de la Costa*" (Affre 1858 p.258).

- Le Bousquet est cité en 1281 dans une vente faite à Beaumarchais par Ristan de Bessuejols : "*uno sestario siliginis, mesure de Interaquis (...) super territorio de Puech Guillelmi et de las Royvaldias, et de sex denariis Ruthenesibus (...) in toto affario del Bosquet*".

- Crosafon est cité en 1278-80 dans le traité de permutation passé entre Carlat et Eustache de Beaumarchais. Le comte de Rodez y donne à Eustache "*quicquid juris habet in manso de Crosafonte*" dans la paroisse de Ginolhac (H.V.C. I-150).

- Mas Damour apparaît dans les textes en 1323-24 dans un hommage de Petro de Via au baron de Calvinet : "*mansus vocatus de Mas d'Amour, cum omnibus juribus et pertinenciis*", dans la paroisse de Ginolhac (H.V.C. I-240).

- Le "*mansum de Planca Forcada pro indiviso, cum omnibus juribus et pertinenciis suis*" est cité en hommage à Carlat en 1277 par Hugonis da Valo et Petri de Pargine (H.V.C. I - 128 - 129). Les confronts sont : "*ex una parte manso del Bosc Sanhongue, (...) flumine de Trioire, rivo de Gabrial, terra de Lobac qui est hominum de la Bastida*" (H.V.C. I-128). La plupart de ces confronts ont disparu. Ce hameau peut néanmoins être situé quelque part sur les coteaux entre Mas Damour et La Cabane.

- Un "*mansus del Bosc Sanhongue*" est cité comme confront dans un hommage à Carlat de 1277 par Hugo de Valon, peut-être autour du hameau actuel de Lavadou. Il pourrait s'agir du hameau disparu signalé sur la carte de Cassini au XVIII^e s. : "*St Crozafon*" (H.V.C. I-128).

- Laubarède est peut-être cité en 1277 dans un hommage de Hugues de Valon à Carlat, en tant que confront : "*terra de Lobac qui est hominum de la Bastida*" (H.V.C. I-128).

- Solignac n'est cité qu'au XV^e s. : "*Petri de Solumphaco, mansi de Solumphaco, parrochie de Ginolhaco*" (H.V.C. I-483), mais atteste la présence d'un alleutier éponyme.

- Un "*affario del Toron de Micholaus*" apparaît dans une vente à Beaumarchais faite en 1281 (Michel 1857 p.773 n°L).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Ginolhac

Ginolhac apparaît dans les textes en 1087, lors du don de son église par l'évêque de Rodez à l'abbaye de Montsalvy : "*ecclesiam S. Amantii de Ginolhac*" (Muratet 1843 p.79) ; église qui auparavant, d'après le texte, était aux mains de laïcs. En 1266, Guillelmus et Stephanus da Vigoro reconnaissent à Carlat ce qu'ils possèdent "*in parrochia ecclesie de (...) Ginolhaco*" (H.V.C. I-27). En 1270, un traité passé entre Carlat et Montsalvy mentionne, dans la mouvance de l'abbaye, "*dominum Arnaldum de Montejovis, priorem de Genolhaco*" (H.V.C. I-89), "*priore seu prioribus de (...) Ginolhaco*" (H.V.C. I - 92 et 97). Dans le traité de permutation passé en 1278-80 entre Carlat et Eustache de Beaumarchais, le comte de Rodez cède au bailli "*quod habet in dicta parrochia de Genolhac, vel visus fuit habere*" (H.V.C. I-149). Le texte cite également un "*feudum que tenet a se Marius de Posols in parrochia de Ginolhaco, cum pertinenciis suis, a dicto comite, et totum feudum quod tenet a dicto domino comite nobilis dominus Guillelmus la Gardella, miles, in eadem parrochia, et quicquid juris habet dominus comes in parrochia et in manso de Ginolhaco ab ecclesia supra*" (H.V.C. I-150). "*(...) in parrochia de Genolhaco, ultra ecclesiam ejusdem loci*" (*ibidem*). La "*parrochia de Ginolhaco*" est régulièrement citée dans les années 1280 ("Cart. Beaumarchais" Michel 1857 n° L, LI, LIV). Enfin un hommage au baron de Calvinet en 1323-24 cite les "*pertinenciis de Genolhaco*" (H.V.C. I-240 ; et un résumé d'acte du XIII^e s. citant la "*parrochie de Ginoulac*" (H.V.C. II-XII n°22)). Dans la convention de 1278, Henri de Rodez cède donc à Beaumarchais plusieurs fiefs tout en conservant les droits de péage, de guidage, la juridiction et les droits de commun de paix. Enfin en 1349, le *Livre de l'Epervier* ne cite pas la paroisse.

Le bourg de Ginolhac occupe l'extrémité d'un plateau rocheux, dominant les gorges de la Truyère et du Lot à 700 m d'altitude ; les maisons sont éparpillées le long de l'ancien chemin, plutôt à l'écart de l'église. Celle-ci, dans son état actuel, est post-médiévale et dédiée à saint Jean Baptiste. A noter toutefois la présence d'éléments architecturaux d'époque gothique remployés (culs-de-lampe). L'ancien cimetière occupe une surface importante (remblai de 3 m environ).

* * *

Le terroir de Ginolhac, au moins dans sa partie méridionale, paraît peuplé depuis l'Antiquité si l'on prend en compte les données toponymiques (trois toponymes en *-ac*) et l'existence des vestiges d'une *villa* à colonnades et hypocauste à Condat dans un micro-terroir particulièrement propice à l'économie antique, au-dessus du confluent entre la Truyère et le Lot.

Au haut Moyen Age, Condat constitue toujours un grand domaine, incluant des manses comprenant prés, bois, terres cultivées, friches et vignes. Ce domaine tombe à la fin du X^e s. dans la mouvance de Conques. Au XI^e s. apparaît l'église Saint-Amans de Ginolhac, qui est alors cédée à Montsalvy par l'évêque de Rodez. Cette dédicace à saint Amans peut être interprétée comme un signe d'ancienneté, d'autant que la dédicace actuelle à saint Jean Baptiste remonte peut-être au Moyen Age.

Au XIII^e s., Ginolhac est un important prieuré relevant de Montsalvy bien que la majorité du terroir relève du vicomte de Carlat et de ses vassaux, notamment la famille seigneuriale de Valon. A la suite des permutations réalisées vers 1280 avec Eustache de Beaumarchais, quelques domaines passent dans la mouvance de la baronnie de Calvinet. Toutefois l'influence de Carlat demeure prédominante, d'autant que les comtes de Rodez ont conservé l'entière maîtrise de la grande voie reliant Entraygues à Montsalvy et qui passe à Ginolhac. La construction à grands frais, sur des fonds auvergnats et ruthènes, d'un pont de pierre au XIII^e s. montre l'importance de cet itinéraire de longue distance vraisemblablement antérieur à l'an Mil puisque c'est sa présence qui semble déterminer l'installation dans le Cantal du monastère de Montsalvy et du "château Mandulphe" antérieur.

La paroisse de Ginolhac, limite méridionale du Carladez rouergat, a pu constituer une "grande paroisse" du haut Moyen Age dont Roussy aurait été démembrée.

Illustrations

Fig. 1 . Site gallo-romain de Condat. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Brique circulaire trouvée sur le site de Condat. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Élément de colonne "toscanne" en pierre volcanique provenant du site de Condat. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . *Tegulae* de Condat. S. Hennebutte.

Fig. 5 . Les rives de la Truyère, entre Condat et le pont d'Entraygues. Cadastre du XIX^e s. , A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Le pont d'Entraygues sur la Truyère. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Eglise et cimetière de Ginolhac. Cadastre du XIX^e s. , A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.

GIOU-DE-MAMOU

Superficie : 1423 ha

Démographie : 153 feux en 1709

Altitude : 729 m

● Milieu naturel : La commune de Giou-de-Mamou, étirée du nord - est au sud - ouest est installée sur un plateau vallonné, creusé en son milieu par le ruisseau du Fraisse, situé immédiatement au Nord de la vallée de la Cère. La partie Nord appartient aux plateaux volcaniques d'altitude (960 m à Tabaize) ; la partie Sud (Giou, Cavanhac, Carnejac) offre un relief plus vallonné pour une altitude moyenne de 700 m. Les coteaux, parfois assez abrupts, sont partiellement couverts de forêts. Les affleurements sous la roche volcanique de dépôts sédimentaires tertiaires sont fréquents dans la partie Sud de la commune.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait sur les prés et pacages de la partie Nord, à la limite des zones d'estive. La partie méridionale de la commune avait plutôt une vocation agricole, la nature du sous-sol permettant de bons rendements pour les céréales.

Communes limitrophes : Saint-Simon, Polminhac, Yolet, Vézac, Arpajon, Aurillac.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque antique, un *tumulus* du I^{er} âge du Fer a été fouillé en 1875 par J.-B. Rames à Mamou-Haut. Il a livré deux bracelets en bronze, un silex et un fragment de bracelet en fer (archives du musée archéologique d'Aurillac). Le site n'a pas été retrouvé. Il est signalé par Raulhac (1920) : "*tumulus avec urnes cinéraires et poignard de cuivre*". Une hache polie provient de Giou-de-Mamou (musée J.-B. Rames, Aurillac).

1.1. Toponymie

- Carnejac (*Carnisius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.261).
- Cavanhac (*Cavannus + acum*), anthroponyme (Dauzat 1939 p.263).
- Giou (*Jovis, Jovem*), Jupiter, nom de dieu ou surnom (Dauzat 1963 p.320).
- Mansergue (*Mancius* ou *Manassius + anicum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.313 ; Morlet 1985 p.127), microtoponyme entre Giou et Cavanhac (Cad. XIX^e s., D 605 - 606).
- Trepsat (ancienne forme : Tressac) (*Triccus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.295).
- Valriat (hameau disparu près du hameau de La Roque, attesté en 1274 : "Valriac" (*H.V.C. I-119*)) (*Valerius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.298).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Grammont est cité comme domaine de Géraud d'Aurillac dans le codicille de celui-ci, rédigé vers 909 : "*Duos mansos in Grandemonte et in fabricas manso ubi stabilis visus fuit manere Rainaldus, teneat dum vivit*" (*P.L. t.33 col. 671 - 672*).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins radioconcentriques est visible à Giou et à Mamou.

3.2. Châteaux

La famille seigneuriale de Jou apparaît dans les textes entre 997 et 1030. Un "*Bernardo de Jove*" est témoin d'une donation à Conques par une certaine Agnès, qui est peut-être Agnès de Carlat (Cart. Conques n°384). Ce serait alors un indice d'un rattachement précoce de cette famille à la vicomté. En 1279, un certain "*Hugo de Jovio, filius domini B. de Jous*" fait une reconnaissance à Carlat (*H.V.C. I-105*). En 1279, Hugonetus de Jovio fait hommage à Carlat de "*repario meo de Jovio, intus et extra, in mandamento, honore et districtu (...)*" (*H.V.C. I - 153 - 154*). On connaît par ailleurs un Hugues de Giou, seigneur de Mamou en 1280 (*D.S.C. t.III p.458*). Le "*castrum de Juous*" est encore mentionné au début du XVI^e s. (Amé 1897 p.234). Auparavant au XV^e s. le "*château de Juou*" avait servi de refuge aux enfants de Nemours après la capitulation de Carlat (*H.V.C. I-557*). Il peut s'agir d'un simple "repaire" chevaleresque au XIII^e s., ultérieurement transformé en château.

Le château est situé à cent mètres au nord - est du bourg. Seules subsistent des structures tardo - ou post - médiévales, dont une tour ronde accolée à un logis rectangulaire (Cad. XIX^e s. D 374).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Baucou (?) est peut-être cité en 1274, "*Mansum del Buoc*", situé entre Valette et La Condamine (actuellement commune d'Aurillac) dans un hommage d'Hugues de La Valette (*H.V.C. I-119*).

- Carnejac est mentionné dès 1266 (*H.V.C. I-46*) dans une reconnaissance à Carlat des seigneurs de Folhols : "*manso de la porta de Carnejac*" ; au XIV^e s. : "*Carneghacum*" (Amé 1897 p.96).

- Cavanhac est mentionné en 1223 : "*Cavanhac*" (Amé 1897 p.102).

- La Condamine (actuellement commune d'Aurillac) est mentionné en 1223, "*La Condamina*" (Amé 1897 p.151), puis en 1266 dans une reconnaissance d'Imbert de La Valette à Carlat : "*afariis de la Condomia*" (*H.V.C. I-48*) ; en 1274 Hugues de La Valette reconnaît à Carlat "*fazanda de la Condomina*" dans la paroisse de Jou (*H.V.C. I-119*). Enfin le seigneur Olivier d'Albars fait hommage à Carlat en 1277 de l'"*affarium*" de Valette, confronté à l'"*affarium de Condamina*" (*H.V.C. I-132*).

- L'Hopital est mentionné en 1284 dans un accord entre Astorg d'Aurillac et les vicomtes de Carlat concernant la seigneurie de La Bastide, qui possède des biens "*in parrochia hospitalis de Petrafixa*" (*H.V.C. I-185*). L'établissement hospitalier dépendant de la commanderie de Carlat avait donc un statut paroissial, indépendamment de Giou au XIII^e s. Puis l'Hopital est mentionné en 1293 : "*Petrafixa*" (Amé 1897 p.250). Au XV^e s., il était desservi par le clergé de Giou et possédait une chapelle dédiée à saint Jean (*D.S.C. t.III p.458* ; Amé 1897 p.251 ; Cad. XIX^e s. B 51 "*Lort de la Capelle*").

- Un "*Mansus de Langada*" est cité lors d'une reconnaissance d'Hugues de La Valette à Carlat en 1274 (*H.V.C. I-119*). Ce manse a disparu mais il était situé près de Roques, au contact du manse de Valette.

- Mamou est attesté en 1274 (*H.V.C. I-119*). Hugues de La Valette reconnaît alors à Carlat "*jus et rationes que habeo in valle de Mamo*". Le village est ensuite mentionné en 1280 ; il dépend de la famille de Giou (*D.S.C. t.III p.458*).

- Roques est attesté dès 1223, "*El mas de Roca*" (Amé 1897 p.430) ; en 1272 un certain "*Stephani Genre*" reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*in manso de Roca*", paroisse de Giou (*H.V.C. I-110*). En 1274 c'est Hugues de La Valette qui mentionne, comme confront, le "*manso de Roca*" qui jouxte ses biens (*H.V.C. I-119*).

- Tabaize n'apparaît qu'à l'extrême fin du Moyen Age : "*Mansus de Tavaigha*" (Amé 1897 p.483) mais est certainement une formation antérieure.

- Valette, hameau disparu, était situé près de Roques. Il est mentionné en 1266 "*affariis de (...) Valeta*" dans une reconnaissance d'Imbert de La Valette à Carlat faite à Folhols (*H.V.C. I-47*). En 1279, "*Hugonis la Valleta, militis*" reconnaît à Carlat le "*mansum de Valriac de Valeta*" ; une "*fazanda de Valeta*" y est également mentionnée comme confront (*H.V.C. I-119*). Cette petite famille seigneuriale disparaît rapidement.

- Valriat, hameau disparu depuis le XVII^e s., situé près de Roques, est attesté en 1279 dans le même document : "*Mansum de Valriac de Valeta*" (*H.V.C. I-119*).

- La Vigne, hameau disparu depuis le XIX^e s. est connu dans un hommage d'Hugues de Giou à Carlat en 1279 : "*Mansum de la Vinha*" (H.V.C. I-153). C'est une des plus anciennes mentions de vigne que l'on connaisse pour la région.

3.4. L'habitat groupé

Le bourg de Giou serait antérieur à l'an Mil si l'on suit Deribier (D.S.C. t.III p.457) : "*Bernard, Vicomte de Carlat qui vivait au Xe s. donna l'église au monastère de Conques*". Cette assertion repose sur une lecture erronée du Cartulaire de Conques ; il s'agit d'autre part du vicomte Bernard II vivant au XI^e s. Entre 1087 et 1107 Petrus, Guido et Bernardus, frères, donnent à Conques "*illas decimas de (...) Jou*". Le texte ne précise pas qu'ils tiennent ce bien du vicomte de Carlat, comme pour l'"*ecclesia de Salanac*" (Cart. Conques n°545). Il semble néanmoins que ce texte sous-tende l'existence d'une église à Jou. En 1272, Hugues de Jovio reconnaît à Carlat "*Afarium de Jous cum pertinenciis suis (...) situm in parochia Sancti Boneti*" (H.V.C. I-105). Cette ancienne appellation de la paroisse faisant référence au patron de l'église disparaît rapidement : la même année dans une reconnaissance d'un certain Stephani Genre à Carlat, nous trouvons "*parochia de Jous*" (H.V.C. I-110). En 1277 dans un hommage d'Olivier d'Albars à Carlat, nous trouvons la "*parochia de Juou*" (H.V.C. I-132). En 1284 enfin Astorg d'Aurillac cite les biens de la seigneurie de La Bastide situés "*in parrochia de Giou et in parrochia hospitalis de Petrafixa*" (H.V.C. I-185). En 1365, le vicomte de Carlat possédait quarante feux dans la paroisse de "*Juo de Mamo*" (H.V.C. I-281). Les recteurs de l'église de Giou sont attestés au XIV^e s. ; elle aurait été partiellement reconstruite à cette époque (D.S.C. t.III p.457).

Un petit noyau de peuplement est groupé autour de l'église, deux autres noyaux se développant à l'est et à l'ouest autour du château et d'une fourche de chemins.

L'église Saint-Bonnet, bâtie sur un rocher saillant (Cad. XIX^e s. D 401 "*Lou Roc*"), occupe une position dominante ; le cimetière l'entoure au sud et à l'est (Cad. XIX^e s., D 390 - 391). L'église actuelle est un édifice gothique à plan - cella rectangulaire (chevet plat). Les parties hautes en appareil irrégulier sont peut-être le résultat des travaux entrepris au XIV^e s. ; la chapelle latérale Sud est post - médiévale. En revanche, l'appareil volcanique moyen très régulier des parties basses du chevet semble remonter au XIII^e s. L'assise la plus basse est posée au contact direct du rocher.

* * *

Le terroir de Giou-de-Mamou est anciennement peuplé, comme le démontrent le *tumulus* de Mamou Haut et les six toponymes antiques recensés.

Au IX^e s., la région fait partie des domaines de Géraud d'Aurillac (Manses de Gramont); mais vers l'an Mil apparaît une forteresse seigneuriale de Giou qui est peut-être dès l'origine dans la mouvance des vicomtes de Carlat. Il est possible que l'église Saint-Bonnet ait elle aussi été précocement dans la mouvance de Carlat, sans doute suite à une usurpation.

Au XIII^e s., il existe deux paroisses : celle de Giou et celle -éphémère- de l'Hopital, dépendant de la commanderie de Carlat. Les seigneurs éponymes de Giou interviennent le plus fréquemment, mais on rencontre aussi ceux de Folhols et la modeste famille de Valette. Aurillac, par le biais de la seigneurie de La Bastide, possède des biens dans la paroisse. Peut-être faut-il y voir l'ultime témoignage de l'antériorité des droits de Saint-Géraud sur Carlat dans la région ?

L'habitat rural est en tous cas entièrement structuré au XIII^e s. Enfin la paroisse de Giou-de-Mamou semble une formation tardive, peut-être issue du démembrement de Yolet ou Polminhac.

Illustrations

Fig. 1 . Giou-de-Mamou, plan du bourg. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Vue générale de l'église de Giou-de-Mamou. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Chevet de l'église de Giou-de-Mamou. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Détail de l'appareil de l'église. J.-L. Boudartchouk.

GLENAT

Superficie : 2427 ha Démographie : 119 feux en 1709 Altitude : 600 m

• Milieu naturel : La commune de Glénat est installée sur un sous-sol granitique ; elle a une forme allongée du nord au sud. La partie nord, au contact du schiste, offre un relief assez tourmenté ("cans" et "pechs") ; l'altitude atteint 660 m ; le lit des ruisseaux, orienté est-ouest, est peu encaissé. La partie centrale (chef-lieu) est occupée par un vallon granitique abrité, situé à 600 m d'altitude ; le relief alentour est très adouci. La partie sud est semblable au secteur septentrional : relief parsemé de mamelons granitiques, altitude autour de 650 m, atteignant près de 700 m.

Les zones forestières sont très présentes sur les coteaux et les collines du nord et du sud, mais absentes du vallon central, au contact du chef-lieu.

• Economie traditionnelle et données administratives : Au Moyen Age existaient deux paroisses : Glénat et Espinadel, toutes deux situées géographiquement dans la vicomté de Carlat. Glénat a absorbé Espinadel en 1808 (paroisse) et en 1829 (commune). Espinadel et Clamagirand étaient semble-t-il les deux seuls lieux habités de cette petite paroisse.

L'économie traditionnelle était dominée par l'agriculture (terres granitiques du centre), l'élevage de moutons dans les landes à bruyères, et dans une moindre mesure par la culture du châtaignier et des arbres fruitiers.

Communes limitrophes : Siran, Saint-Gérons, La Ségalassière, Roumégoux, Saint-Saury.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Glénat (*Glennus + acum*), anthroponyme gaulois (Dauzat 1963 p.322).

1.2. Voies de communication

- Un chemin nord-sud venant de la chapelle du Bournioux passant à l'Herm, Recoules, Labrousse, Glénat et Pompidou est vraisemblablement en usage au haut Moyen Age (époque carolingienne). A signaler à Pompidou la présence d'une sépulture de l'antiquité classique et de toponymes "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. E 157, 159, 164).

1.3. Découvertes archéologiques

- Pompidou. D'après Calle (1912 p.137), "*dans un champ voisin il fut découvert il y a moins de vingt ans une sépulture probablement gallo-romaine, consistant en une pierre creusée avec son couvercle et renfermant une urne avec ses cendres*". Ce témoignage paraît digne de foi et pourrait témoigner d'une influence de la cité voisine des Lémovices.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

Cf. *supra*.

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Recoules est mentionné à trois reprises dans le cartulaire de Beaulieu.

En 887, un certain Unaldus donne à Beaulieu "*in vicaria Vertedense, in villa Rocola, portionem meam quam cum fratribus meis divisam habeo. De mancipiis vero iis nominibus : Ingeranno et uxore sua cum infantibus suis*" (Cart. Beaulieu n°CLXII). En 913 est cité "*in villa Rocula, mansum ubi Teotbalduo visus fuit manere*" (Cart. Beaulieu n°CXXXIV). En 917, un certain Austindus donne dans la vicairie du Vert "*in alio loco, in villa quae dicitur Rocola, mansum ubi Ingelbertus manet, et capudmansionile qui ibi adhaeret, ubi Gilbertus manet*" (Cart. Beaulieu n°CLX).

Il s'agit donc d'une *villa* carolingienne servie par des esclaves au IX^e s. Au X^e s., le statut social du personnel n'est pas précisé, mais on connaît deux subdivisions de la *villa* : un manse et un "*capudmansionile*" (!).

- Baccalou est vraisemblablement le dérivé d'une "baccalaria" carolingienne. Ce hameau a disparu depuis le XIX^e s.

- Glénat : un *tremissis* mérovingien a été découvert anciennement au bourg (information J. Lafaurie). Poids : 1,15 g. Face : Buste à droite, légende effacée + NA [] SMO. Revers : Croix et grènetis avec lettres C et A ? (Références possibles : Belfort n°1105 ou Prou n°538 : Cité de Nantes).

- Dans les années 1940, plusieurs sarcophages en pierre ont été aperçus près de l'église, sur son flanc ouest (enquête orale) ; puis en 1978, près du chevet, à l'emplacement de l'ancien cimetière (Cad. XIX^e s. B436), fut découvert à 1,10 m de profondeur un sarcophage en bois monoxyle orienté est-ouest (longueur du tronc : 2,20 m). Cette sépulture, de forme extérieure trapézoïdale, dotée d'un creusement "en ogive" au niveau de la tête (plan naviforme), contenait une seule inhumation. L'ensemble est actuellement conservé au musée archéologique d'Aurillac.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un chemin Viescamp-Glénat est attesté au XV^e s. (Bouyssou 1939-1946 p.342). Un réseau de chemins centripètes converge vers le bourg.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Born : Le "*Mansus dal Born*" est mentionné en 1322 dans un hommage au seigneur de Montal (Amé 1897 p.59).

- La Bouygues, "*la Boigas*", est cité en 1269 dans une reconnaissance au seigneur de Montal, puis en 1297 dans le testament de Géraud de Montal (Amé 1897 p.71) : "*La Boyga*".

- Labro est cité au XIV^e s. : "*La Broha*" ; il appartient à la famille de Montal au XV^e s. et sans doute antérieurement (Amé 1897 p.261).

- Labrousse est cité au XIV^e s. dans un hommage au seigneur de Montal, "*La Brossa*" (Amé 1897 p.78).

- Le Cassan est cité en 1322, "*Lo Cassanh*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.99).

- Cassié est cité en 1322, dans la même reconnaissance au seigneur de Montal "*Affarium de las Costas de Cassielh*" (Amé 1897 p.100). "*Cassiech*" était également propriété des Montal au XV^e s. (*ibidem*).

- Les Cazes est cité en 1269 "*La Caza*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal, puis en 1323 "*Las Casas*", dans une autre reconnaissance du même type (Amé 1897 p.105).

- Clamagirand n'est cité qu'au XV^e s., "*Clam Magiras*" (Amé 1897 p.137).

- Combourié est cité en 1323 dans la mouvance des Montal, "*affarium vulgariter appellatum de Colbornia*" (Amé 1897 p.150).

- Glénadel est cité en 1269, "*Glenadeil*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.235).

- Un "*mansus de Guilhamar*" est cité en 1323 dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.247). Ce manse a disparu.

- Lherm est cité en 1322, "*Lerm*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.250).

- Les Mestries est cité en 1322, "*Affarium de la malaudia da Glenat*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal. En 1343, il est appelé "*Mansus de las Maestrias*" (Amé 1897 p.311).

- Lestrels est cité en 1301 "*affarium dals Treps*", dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.498).

- La Paulie apparaît en 1344, "*La Paulia*" (Amé 1897 p.360).
- Le Pompidou apparaît en 1324, "*Pompidor*", puis dans une reconnaissance du XV^e s. au seigneur de Montal (Amé 1897 p.381).
- Un "*mansus dictus Peuh Roqua*" est cité au XIV^e s. (Amé 1897 p.401). Ce domaine a disparu.
- Recoules est mentionné au XIV^e s., "*Mansus de Recolas*". Il était vraisemblablement dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.410).
- Laserre apparaît en 1269 "*Mansus de Serra*" dans un hommage au seigneur de Montal (Amé 1897 p.473).
- La Vaysse apparaît en 1269, "*La Vaisa*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.510). Dans le même document est mentionné un "*Mansus de la Vaisa Soteira*" (Amé 1897 p.511), "Soteyrana" au XIV^e s. (*ibidem*).
- La Veissière est cité au XIV^e s. "*affarium dal Vayssairos*" (Amé 1897 p.513).

3.3. L'habitat groupé : les bourgs d'Espinadel et Glénat

- Espinadel est une ancienne paroisse médiévale, réunie à Glénat en 1829. "*Espinadelh*" est cité en 1275 dans le testament du seigneur Bertrand de Montal (Amé 1897 p.186) ; "*Spinadeylh*" est mentionné au XIV^e s. dans le pouillé de Saint-Flour (*ibidem*). En 1365, le vicomte de Carlat possédait cinq feux dans "*la paroice d'Espinadeilh*" (H.V.C. I-283). Le site est seulement qualifié au XV^e s. de "*Mas des Pinadeilh*" (Amé 1897 p.1861).

L'église, dédiée à saint Martin, était un prieuré à la nomination de l'abbé de Maurs. La paroisse d'Espinadel comprenait les villages de Pompidou et Clamagirand ; l'église aurait anciennement été dédiée à saint Cosme (?) (Calle 1912 p.137).

Le village, qui ne comporte que quelques maisons dispersées, occupe une éminence au fond d'un vallon granitique. L'église disparue occupait le point culminant du site, au sommet de la butte. La toponymie en garde le souvenir : "*Terre de l'église*" et "*Pré de l'église*" (Cad. XIX^e s. E294, 308 et 309). Une clé de voûte gothique (XIV^e s. ?) en granite, provenant de l'ancienne église, est conservée dans la cour de la ferme. Un prétendu sarcophage (?) provient de ce site. Il s'agit d'une cuve rectangulaire en granite (Usse 1990 p.55) mesurant 1,70 x 0,50 m conservée à Labro, où elle a été utilisée comme abreuvoir (perforation latérale). Nous serions tentés d'y voir un simple abreuvoir en provenance d'Espinadel.

- Glénat apparaît dans le testament de Bertrand de Montal en 1275 (Amé 1897 p.235), "*Glenat*". Auparavant, un recteur de Glénat est nommé par l'évêque de Clermont en 1238, puis en 1256 et 1293 (D.S.C. t.III p.462). L'église était dédiée à saint Blaise ; le prieuré était à nomination de l'évêché de Saint-Flour. Les revenus du prieuré profitaient avant 1317 à l'archidiacre d'Aurillac, alors vicaire de l'évêque de Clermont (*ibidem*). Au XIV^e s., les formes "*Glenatum*" et "*Glenac*" sont attestées (Amé 1897 p.235). En 1365, le vicomte de Carlat possédait quatorze feux dans la "*paroice de Glénat*" (H.V.C. I-283).

L'église de Glénat se situe au centre du bourg, à une fourche de chemins. Elle est entourée d'une importante terrasse. Sur le cadastre du XIX^e s., on voit un édifice à plan-*cella* (chevet plat) et chapelles latérales, caractéristique des églises du XIII^e au XIV^e s. en Châtaigneraie. L'édifice a été étudié par Rochemonteix (1902 p.146) ; l'auteur y voit avec raison une œuvre des XIV^e-XV^e s. et précise que "*de l'église romane dédiée à saint Blaise il ne reste rien si ce n'est quelques bases de colonnes pouvant dater de l'extrême fin du XII^e s.*" Ces bases pourraient aussi appartenir au XIII^e s. Le chœur et le chevet ont été fortement remaniés depuis. Seuls subsistent de l'édifice médiéval l'extrémité de la nef (XV^e s. ?) et un cul-de-lampe gothique réemployé dans la maçonnerie.

Il existait anciennement un château à Glénat. Dès 1251 "*Durantus de Monte Alto, miles*" reconnaît tenir en fief du vicomte de Carlat, comte de Rodez, les châteaux de La Roquebrou, Pouls, Saint-Victor et le "*castrum de Glenato, cum omnibus illisque pertinent ad dicta castra superius nominata (...) verum tamen redditionem dictorum castrorum non teneor sibi facere, nisi mutato domino hinc vel inde ; et ipse comes tenetur statim mihi restituere dicta castra sine deterioratione*" (H.V.C. II-23) ; le château est donc rendable à chaque changement de seigneur ou de vassal, mais le comte de Rodez est alors tenu de le restituer sans détérioration. En 1269, le *miles* Géraud de la Roque[brou] en fait hommage au seigneur de Montal (il le possède en arrière-fief) (D.S.C. t.III p.462). En 1268, le seigneur Durand de Montal, dans la charte de franchise qu'il accorde à Laroquebrou, cite le "*castrum de Glénat*" qu'il possède avec ceux de Viescamps, Saint-Victor, Pouls et

Carbonières (Grand 1903 p.216). En 1283, "*Durantus de Monte Alto, miles*", rend hommage à Carlat pour le "*castrum de Glenat, cum omnibus illis que pertinent ad castra superius nominata*" (H.V.C. I-179).

En 1302, les familles de Cayrac et de Durban (Bernard, Rigaud, Richarde et Galiene de Durban) sont coseigneurs du château de Glénat (D.S.C. t.III p.529). Raymond de Durban est seigneur de Glénat en 1315 (N.A. II p.387). La famille de Miers est également coseigneur de Glénat au XIV^e s. (N.A. IV p.140). Cependant en 1329 le seigneur de Montal renouvelle son hommage à Carlat pour le "*castrum suum de Glenat*" (H.V.C. II-95). La coseigneurie perdure au XV^e s., où se retrouve la famille Durban (Phalip 1990 p.529). D'après Deribier (D.S.C. t.III p.462), l'ancien château comportait une tour et des fossés, et était appelé "*château supérieur*". Ce château est actuellement une bâtisse post-médiévale en "fer à cheval" appelé "La Grillière", à l'est du bourg (Cad. XIX^e s. B 425 et 432). Les vestiges du château médiéval y sont méconnaissables (cependant il existe un toponyme "*Tour*" : B 408 à 410. Est-ce un souvenir du château médiéval ?). D'après Calle (1912 p.126), un certain Hugues de La Grillière, *domicellus*, tenait le château pour l'abbaye d'Aurillac, sous la suzeraineté du seigneur de Saint Christophe. Le château est dans la mouvance des Montal au XV^e s. (Amé 1897 p.246).

Le bourg quant à lui fut fortifié au XV^e s. : en 1444, le château de Glénat et le lieu étant détruits, les habitants durent "*clore le présent lieu, à l'intérieur de son fossé faire de bons murs*". Il existait alors à Glénat un "*castrum sive tour*" (A.D. 15, HH48). Il s'agit de la construction d'une enceinte, un "fort" villageois subcirculaire, identique à celui de Leynhac, parfaitement visible à l'ouest de l'église sur le cadastre XIX^e (B 10 à 360). Remparts et fossés se sont fossilisés dans le parcellaire. A la fin du Moyen Age, les habitants pouvaient appuyer leurs murs contre ceux des maisons voisines (Muratet 1843 p.22). Une garnison y fut placée au XVI^e s. et en 1650 existent encore une "*tour et forteresse*" ; en 1635 existait aussi un "*fauxbourg*" (D.S.C. t.III p.462 ; Calle 1912 p.135). Ce sont les coseigneurs de Glénat (dont les Montal, les Durban et les de La Grillière) qui sont à l'origine de la construction du fort en 1444 (*ibidem*).

Comme à Leynhac, le "fort" du XV^e s. laisse à l'écart l'église du village. Il s'agit d'un dédoublement tardif du pôle castral, sans doute lié à la perte d'efficacité militaire du château seigneurial originel.

* * *

Le terroir de Glénat paraît avoir été occupé à l'époque antique (cf. toponymie et sépulture antique), sans doute en raison de la présence d'un axe nord-sud. Ceci est confirmé par une occupation mérovingienne à Glénat même : une *villa* ?

Au haut Moyen Age, la région relève de la *vicaria* limousine du Vert ; la *villa* de Recoules atteste la présence d'un grand domaine du IX^e s., au centre d'un plateau granitique.

Au XIII^e s. toute la paroisse, ainsi que la petite paroisse voisine d'Espinadel est entre les mains de la famille de Montal, vassale du vicomte de Carlat. Le peuplement dispersé paraît alors pleinement structuré, la quasi-totalité des hameaux actuels étant alors attestés. Alors que l'ancienne *villa* de Recoules n'est plus qu'un simple manse, le bourg de Glénat acquiert une certaine importance autour de l'église paroissiale et non loin du château seigneurial construit en "plaine" en périphérie du bourg, sans doute au XIII^e s. L'église Saint-Blaise est vraisemblablement plus ancienne et doit remonter au moins au XII^e s. (sarcophages, bases de colonnes). Glénat a pu constituer une paroisse du haut Moyen Age dont les paroisses de Roumégoux et de La Ségalassière sont en tous cas issues.

Illustrations

Fig. 1 . Ancien chef-lieu paroissial d'Espinadel. Cadastre du XIX^e s. , A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Clef de voûte gothique de l'ancien prieuré d'Espinadel. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Hameau de Lherm. Cadastre du XIX^e s. , A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Bourg de Glénat. Cadastre du XIX^e s. , A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Base de colonne tardo-romane de l'église de Brommat. Rochemonteix.

Fig. 6 . Cul-de-lampe remployé, église de Glénat. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Inhumation en tronc d'arbre découverte près de l'église. Musée d'Aurillac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Croquis d'un *triens* découvert à Glénat. J. Lafaurie.

JOU-SOUS-MONJOU

Superficie : 616 ha Démographie : 70 feux en 1709 Altitude : 759 m

● Milieu naturel : La commune de Jou-sous-Monjou occupe les deux flancs de la vallée du Goul. La partie septentrionale, au contact de Saint-Clément, culmine à plus de 1000 m ; la partie centrale, où est établi le chef-lieu, gravite à une altitude moyenne de 750 à 800 m. Le relief offre une série de petits vallons creusés par le Goul et ses affluents. Le sous-sol est volcanique.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée au nord par de rares prairies d'estive, sans que l'on puisse vraiment parler de zone pastorale ; le sud était cultivé de façon assez intensive, le sous-sol permettant de bons rendements. Le fond de vallée comprenait également de nombreuses prairies de fauche, avec quelques lambeaux de forêt sur les versants (*D.S.C.* t.III p.493 ; *Inv. Vic* p.169 sq.).

Communes limitrophes : Saint-Clément, Pailherols, Raulhac, Badailhac, Vic-sur-Cère.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Jou (*Jovis*) semble dériver de Jupiter, divinité ou surnom d'homme (Dauzat 1939 p. 215 et 218 ; Dauzat 1963 p.369). Ce toponyme se retrouve en plusieurs points de la paroisse.

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

- Monjou (?). Les formes latines qui apparaissent aux XIII^e - XIV^e s., "*Monte Jovis*" en 1304 (*H.V.C.* I-86), "*Mons Jovis*" en 1281 (*Gall. Christ.* t.II col. 448), ont laissé à penser aux érudits du XIX^e s. qu'il existait à cet endroit un temple à Jupiter sur une butte à vocation castrale : "*Sur une butte où l'on voit encore quelques ruines existait à l'époque gallo-romaine un temple dédié à Jupiter. Selon la tradition cet édifice fut démoli sous les Francs pour faire place à une tour*" (Durif 1860 p. 216-217). Aucun argument ne vient étayer cette assertion ; une prospection systématique du monticule n'a pas permis de retrouver des vestiges antérieurs à l'époque médiévale. On ne tiendra donc pas compte de cette tradition érudite destinée à justifier la présence d'un toponyme dérivé de "*Jovis*". Sans doute ne faut-il voir dans "Monjou" qu'une colline située dans le terroir de Jou.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La voie de Mur-de-Barrez au Plomb, venant de Raulhac par la Peyre, traversait la paroisse de Jou avant d'atteindre Pailherols (Amé 1897 p.IX). Un toponyme "*Puech de Lestrade*" (Cad. XIX^e s. A 473) s'y rapporte peut-être. Un texte de 1277 (hommage au vicomte de Carlat, *H.V.C.* I-139), cite "*el estrada de la Capela de Monjovis*". Il s'agit sans doute du hameau de Capel ou de La Cassagne, situé sur la route entre Monjou et Pailherols. Enfin au XVII^e s. "*les estrades du Mur de Barrez et Cantal à Aurillac passaient au dessus du village de Peyre*" (Amé 1897 p.367).

3.2. Châteaux

- Monjou - Cropières.

La famille seigneuriale éponyme de Monjou apparaît en 1252. "Guido de Monjou" est témoin du traité entre les Carlat de Turlande et le comte de Rodez, vicomte de Carlat (*H.V.C. I-11*). Puis en 1261 "Geraldus de Monjou, alias de Brocmet", fait hommage au vicomte de Carlat du "*castro de Monjou et ejus pertinenciis*" (*H.V.C. I-13*). Un certain Aymard de Monjou, cité depuis 1263, portait également le nom de Croprières, de même que ses successeurs (*N.A. IV p.272*). En 1266 les seigneurs de Vigouroux et de La Veissière font hommage à Carlat de ce qu'ils possèdent à "*Monjou, in castro et in mandamento*" (*H.V.C. I-28*). Dans un autre texte de 1266, c'est P. de Turlande qui fait hommage de ce qu'il possède "*in castro de Montejovis (...) et in pertinenciis dicti castri*" (*H.V.C. I-33*). En 1266, Stéphane de Monjou prête hommage à son tour : "*parcerariam et jura que habeo in castro de Monjou et ejus mandamento*". Curieusement, le texte paraît indiquer que Monjou est dans la paroisse de Raulhac, alors que la paroisse de Jou est citée plus loin (*H.V.C. I-42*). En 1268, la famille de Monjou rend hommage à Carlat pour son château lors du conflit avec Alphonse de Poitiers : "*castro de Monte Jovio et ejus pertinenciis*" (*H.V.C. I-84*). En 1282, Pierre de Monjou prête lui aussi hommage pour ce qu'il possède "*in castro de Monte Jovis*" (*H.V.C. I-171*). B. Phalip (1990 p.777) note que la fortification "*fortalicia sive castra*" est rendable à toute réquisition. D'après Deribier du Châtelet "*En 1266 une partie du château appartenait à Guy de La Boal et à Bertrand de Montjou, qui résidait à Escalmels (...). Les familles de Crozet et de Vigouroux vendirent une part du château à la famille de Montjou*" (*D.S.C. t.III p.494*). Les de Crozet sont en effet coseigneurs de Montjou au XIV^e s. (*N.A. II p.309*). En 1279, Huguonet de Jou rend hommage à Carlat pour son "repaire" de "Jovio" et des manses situés paroisse de Saint-Etienne-de-Carlat (*N.A. II p.297*). Ce château était donc, comme celui de La Roque, une coseigneurie partiaria. La forteresse est mentionnée en 1304 dans un accord passé entre le prieur de Mur-de-Barrez et le vicomte de Carlat, "*riperia de Monte Jovis*" (*H.V.C. II-86*), puis pour la dernière fois en 1381, "*Castrum de Montjusun*" (Amé 1897 p.327).

Il semble que la famille de Monjou ait délaissé le site éponyme au XIV^e s. pour s'installer au *reparium* d'Escalmels, attesté en 1455 (*Inv. Vic p.173 ; D.S.C. t.III p.494 ; cf. infra*, art. Escalmels). Monjou aurait été détruit par les anglais en 1387 (*Inv. Vic p.170*). La famille de Croprières (de Croza Peyra), attestée au XIII^e s., paraît être une branche de celle de Montjou (*N.A. II p.305*).

Le *castrum* de Monjou était situé sur une butte à l'ouest du hameau de Monjou (I.G.N. P.C. 908). Il s'agit en fait de la partie terminale d'un éperon rocheux venant du nord-est, vraisemblablement isolé par un fossé creusé à travers le roc, où passe à l'heure actuelle le chemin allant de Jou à Monjou. Cette butte circulaire forme un site remarquable ; malgré une prospection systématique, aucun vestige des constructions mentionnées au XIX^e s. ("*Une tour détruite et remplacée au XI^e s. par un château disparu aussi*", Durif 1860 p.216) n'a été aperçu. La topographie du site laisse penser qu'une tour devait effectivement en couronner le sommet.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Capels est peut-être mentionné en 1277 dans un hommage de la femme du seigneur Bompard de Saint-Urcize à Carlat, "*la Capela de Monjovis*", "*affarii de la Capella*" (*H.V.C. I-139*). Une route (*strata*) y passait. Il peut s'agir aussi de La Cassagne (cf. *infra*).

- La Cassagne est mentionné en 1266 dans un hommage à Carlat de Pierre del Prat, "*afario de las Cassanhas*" (*H.V.C. I-32*). La carte de Cassini et Amé (1897 p.98) y signalent une chapelle. Peut-être faut-il y voir le site de "La Capella" du XIII^e s., qui se situe de toutes façons sur la route de Capels et Pailherols.

- Escalmels : Bertrand de Monjou était seigneur d'Escalmels en 1277 (*D.S.C. t.III p.494*) ; un "*reparii dels Calmels, parrochie de Juou*" est mentionné en 1455 (*H.V.C. I-477*). Les parties les plus anciennes du manoir datent de la fin du XV^e s. - début du XVI^e s. (*Inv. Vic p.173*). Ce "repaire" ne semble donc exister qu'après l'abandon du site de Monjou.

- La Grange du Bos est peut-être mentionné en 1266 dans un hommage de S. de Monjou : "*Mansum dal Buoc*" (*H.V.C. I-43*), qu'il possède en partie. La même année Guidonis de Nemore prête hommage pour une autre part du "*Mansi del Buoc*" (*H.V.C. I-52*). Mais il peut également s'agir d'un domaine homonyme situé paroisse de Saint-Clément.

- Guymontel n'est mentionné qu'au XIV^e s. : "*Acutusmons*" (Amé 1897 p.248).

- Monjou est mentionné en 1266 dans un hommage du seigneur de Monjou : "*Mansum de Monjou, cum ejus mandamento*" (*H.V.C. I-42*). Les "*montanis de Monte Jovio*" sont citées en 1268 dans l'hommage des Monjou au comte de Poitiers (*H.V.C. I-83*). Un "*manso vocato de Po de Monjou*" est cité en hommage à Carlat par un certain Bernard Folc, *miles*, en 1266 (*H.V.C. I-57*). Il se situe à Raulhac. Ce manse, disparu, devait donc se situer en direction de Pailherols, à moins que le terroir de Monjou n'ait relevé de la paroisse de Raulhac au XIII^e s.

- Peyre est mentionné en 1266 dans un hommage des Monjou à Carlat : "*Mansum de la Boria de Peyra*", situé dans la paroisse de Raulhac, et "*Mansum de Paies de Peyra*" situé dans la paroisse de Jou. Aujourd'hui encore le hameau se situe à la frontière des deux communes (H.V.C. I-42).

- Prax est mentionné en 1266 dans le même document (H.V.C. I - 42 - 43) qui signale deux propriétés différentes : "*Mansum dal Prat*" et "*Mansi da Prat*".

3.4. L'habitat groupé

La paroisse et le bourg de Jou, installé sur un replat à flanc de coteau, sont mentionnés en 1237 : "*Jou*" (Amé 1897 p.259), puis en 1245 dans le testament d'Elis de Bénavent en faveur de Bonneval : "*ecclesie de Jou mediam eminam [bladi]*" (Cart. Bonneval n°162) ; en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Turlande à Carlat : "*parrochia de Jous*" (H.V.C. I-33) ; la même année dans une reconnaissance du seigneur de Monjou, "*parochia ecclesie de Jous*" (H.V.C. I-43). Le prieuré est lui mentionné en 1304 dans un accord entre le prieur de Mur et le vicomte de Carlat : "*terris (...) prioratus de Jous*" (H.V.C. II-86). Ce prieuré était annexé à celui de Saint-Julien du Pont de Florac (Lozère) (*Inv. Vic* p.170). La dénomination "*Jou de subtus Monjou*" apparaît en 1361 (Amé 1897 p.259) ; enfin en 1365, le vicomte de Carlat disposait de vingt-cinq feux dans "*la paroice de Juo soubz Montjuo*" (H.V.C. I-282).

L'église est dédiée à Notre Dame de l'Assomption. La partie romane est constituée d'un vaisseau unique terminé par un chœur à abside en cul-de-four. La nef comportait trois travées et aucune chapelle latérale. Un mur-clocher repose sur l'arc triomphal. L'ensemble est édifié en grand appareil volcanique très régulier. A l'intérieur, on note plusieurs chapiteaux historiés ou à décor végétal à la retombée de l'arc triomphal, avec l'inscription "*Estote ergo sancti, cui ego sanctus sum*". L'ensemble, très archaïsant et "réaliste", est néanmoins datable du XII^e s., sans doute de la première moitié. La représentation d'un personnage grotesque, nu, brandissant un javelot dans une main et soufflant dans une corne d'appel est peut-être celle d'un *miles* plutôt que d'un chasseur, interprétation habituellement retenue. A l'extérieur, le portail roman est conservé et un ensemble de vingt modillons historiés de la première moitié du XII^e s. ont été réemployés dans les chapelles latérales construites au XV^e s. (cf. Rochemonteix p. 164 sq. ; *Inv. Vic* p. 70 sq.).

Ce petit édifice de la première moitié du XII^e s. à l'architecture caractéristique de l'art roman "montagnard" de Haute Auvergne était entouré par un cimetière quadrangulaire du chevet au flanc sud de la nef (Cad. XIX^e s. 299).

A signaler également des microtoponymes "Les Martres" (Cad. XIX^e s. B 320 à 322) à l'est du chevet de l'église.

* * *

La paroisse de Jou recèle peu de traces de peuplement ancien si l'on excepte le toponyme "*Jovis*" que rien cependant n'autorise à lier à un lieu de culte antique.

L'analyse architecturale de l'église permet de penser que Jou était déjà érigé en paroisse dès la première moitié du XII^e s. De même, le site castral de Monjou est certainement antérieur au XIII^e s., et remonte peut-être au XI^e s. comme le pense Durif sans citer ses sources. Comme pour la commune de Saint-Clément, nous serions tentés de voir dans la paroisse de Jou un démembrement (XI^e s. - début XII^e s.) de celle de Raulhac dans laquelle elle forme une enclave. Ceci expliquerait la dédicace à coup sûr tardive de l'édifice, ainsi qu'une mention de Montjou paroisse de Raulhac au XIV^e s. (*N.A.* II p.309).

Les seigneurs éponymes de Monjou possèdent au XIII^e s. des biens sur la paroisse, mais aussi sur la paroisse de Raulhac et plus au nord vers les montagnes. Vassaux du vicomte, ils partagent leur château avec d'autres familles de la région, notamment les Vigouroux et les Turlande. Ils tentent en 1285 d'échapper à la vassalité des vicomtes de Carlat pour entrer dans celle d'Alphonse de Poitiers, mais la forteresse reste dans la mouvance des premiers (H.V.C. I-84 ; H.V.C. II - CLXXXIX - CXXII). Le "nid d'aigle" de Monjou ne tarde d'ailleurs pas à être abandonné au profit du "repaire" d'Escalmels, dans la vallée. A la fin du XIII^e s., l'habitat rural est entièrement structuré.

Illustrations

Fig. 1 . Jou-sous-Monjou et Monjou. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Butte castrale de Monjou. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Vue générale de l'église de Jou-sous-Monjou. J.-L. Boudartchouk.

- Fig. 4 . Plan de l'église. Rochemonteix.
- Fig. 5 . Arc triomphal de l'église. Rochemonteix.
- Fig. 6 . Porche de l'église. Rochemonteix.
- Fig. 7 . Modillon de l'église. Rochemonteix.
- Fig. 8 . Le village de Jou. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 9 . Chapiteaux et corniches XII^e s. de l'église. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 10 . Détail d'un chapiteau. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 11 . Détail du parement de l'église. J.-L. Boudartchouk.

JUNHAC

Superficie : 2771 ha Démographie : 190 feux en 1709 Altitude : 532 m

● Milieu naturel : Le nord de la commune consiste en une plaine fertile bordée de collines au sud et à l'est. Au centre se rencontrent de profondes vallées encaissées en alternance avec des crêtes rocheuses, le dénivelé atteignant 200 m à certains endroits (477 à 266 m à hauteur de la Malvizinie). La plaine septentrionale, qui comprend le chef-lieu, possède un sous-sol granitique ; le centre et le sud au relief tourmenté recèlent un substrat schisteux. L'ensemble des cours d'eau encaissés vont se jeter dans le Lot. Enfin, si le nord de la commune et le sommet des crêtes rocheuses sont défrichés, pentes et fonds de vallées sont couverts de forêts.

● Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale de Junhac englobait les actuelles communes de Lapeyrugue, Labesserette, Montsalvy et peut-être en partie Sénézergues. L'économie traditionnelle reposait en partie sur la culture du seigle et de l'avoine au nord, mais surtout sur les châtaigneraies dont la surface au XIX^e s. atteignait presque celle des terres cultivables; un tiers de la commune était composé de bruyères pour le pacage des moutons. La paroisse de Labesserette fut détachée de Junhac en 1506 (Baldit 1991 p.178) ; des tènements furent détachés au profit de Sénézergues au XIX^e s., ainsi qu'à Montsalvy (*ibidem*).

Communes limitrophes : Sansac, Labesserette, Vieillevie, Montsalvy, Cassaniouze, Sénézergues.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Boulzac (*Bulicius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.44).
- Catuzières (*Catusius*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.59).
- Junhac (*Junius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.272).
- Meyrinhac, hameau disparu depuis le XIX^e s. (*Marinius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.109).

Junhac et ses environs constituent un petit bassin fertile, favorable à l'implantation d'une exploitation agricole antique.

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Goudergues (*Godo + anicum*), nom francique (Billy 1992 ; Morlet 1985 p.333).
- Gourvieille (?), hameau disparu depuis le XIX^e s., pourrait dériver de "*Godorvilla*" et donc constituer un toponyme ethnique goth du haut Moyen Age (Dauzat 1963 p.325), à moins qu'il ne faille le rapprocher de Goudergues.
- Martory (?). Une "croix de Martory" existe près de Goudergues, à la limite des communes de Junhac et Sénézergues, à proximité d'importantes anomalies du finage paroissial. Y a-t-il eu un édifice de culte ou une nécropole du haut Moyen Age ? La croix paraît en effet se situer à l'emplacement du "*manso sobeyrana Sant Vauzelh*", cité comme confront dans un hommage à Carlat en 1280 (*H.V.C.* I-169) ; il s'agit de saint Baudile, martyr natif d'Orléans exécuté à Nice au III^e s. Ce tènement se situe à l'intersection de deux paroisses médiévales anciennes, exactement à mi-distance des deux chefs-lieux. Nous serions tentés d'y voir un chef-lieu de paroisse primitif, ultérieurement démembré entre Junhac et Sénézergues.

2.2. Voies de communication

Deux chemins de crête, celui de Ceygues et celui de la Malvizinie, venant de la vallée du Lot, se rejoignent à Aubespeyre et continuent en direction de Junhac, Catuzières et Solinhac. Il s'agit vraisemblablement d'un itinéraire antérieur à l'an Mil.

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Catuzières (?). Dans son testament rédigé vers 909, Géraud d'Aurillac donne au monastère "*de Catucerias curte medietatem*" (P.L. t.XXXIII col.672). Par ailleurs, dans la *Vita Geraldi*, Géraud cherche la solitude "*apud capellam quae dicitur Catuserias demoraretur*" (P.L. t.XXXIII col.685). Géraud séjournait fréquemment dans ce *locus (ibidem)*, qui était surplombé par un rocher "*de rupe, quae eidem loco imminet, servus sese praecipitavit*" (P.L. t.XXXIII col.685). Il y avait même une "*ecclesia*" (*ibidem*). L'épisode n'est pas repris dans les abrégés connus de la *vita*. La "*curtis*", la "*capella*" ou l'"*ecclesia*" indiquent un grand domaine appartenant en propre à Géraud.

Dans le cas du hameau qui nous intéresse, l'absence d'édifice de culte, de tradition -même orale- se rapportant à l'épisode et surtout de rocher surplombant l'endroit interdisent cette identification, pourtant encore récemment proposée. Nous pensons que ce lieu doit être recherché dans les domaines quercynois de Géraud. Il demeure que "*Catusières*" dérive de l'anthroponyme gallo-romain "*Cattusius*" (Dauzat 1963 p.155).

- Pichourailles est cité en 909 dans un échange fait par Ermengaud, Comte de Rouergue, et l'évêque de Rodez Hacmar, avec un certain Hector et sa femme. Huit manses sont donnés par le premier, dont sans doute la moitié dans la *villa* de Pichourailles : "*mansus octo que sunt in pago Arvernico, in vicaria Carladense in villis quae dicuntur Bladenedo et Pectoralia*". Cette *villa* devait être attenante à celle de Blanadet (B.E.C. V, t. 4 p.168).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Arses est cité en 1324 : "*Mansus de Darsas*" (A.D.15, E 395).

- Boulzac est cité en 1324 : "*Mansus de Bolsac*" (A.D.15, E 395).

- Catuzières est cité en 1266 dans un hommage à Carlat de Hélène de Junhac, épouse de P. Aldoini : "*Mansus de Catuseiras*" (H.V.C. I-69). Le propriétaire actuel du hameau possède un mortier à sel médiéval en granite (Boudartchouk 1989).

- Cols : en 1266, Hélène de Junhac rend hommage à Carlat pour "*quicquid habeo a Cols*" (H.V.C. I-69).

- Merinhac est cité en 1345 lors de l'abandon par le vicomte de Carlat de toute la seigneurie de Labesserette : "*Mas de Maurinhac*" (H.V.C. I-275). Un "*Jacques de Mayrinhac, donzel*" est cité en 1324 (A.D.15, 118 F 234) ; il réside au "mansus" du même nom. Un Guillaume de Mayrinhac avait épousé en 1315 Hélène de Murat-la-Gasse. De ce fait la famille devint coseigneur de Murat-la-Gasse et de Toursac (N.A. IV p.121).

- Montourcy est cité en 1324 : "*Nemus de Montorsi*" (A.D.15, 118 F 234). Puis "*Montorsi*" apparaît en 1345 lors de l'abandon de la seigneurie de Labesserette par Carlat (H.V.C. I-274).

- Pessoles apparaît en 1270 dans le traité passé entre le vicomte de Carlat et le prévôt de Montsalvy : "*alodium mansi seu affarii de Pessolet sit et spectet ad dominum comitem et feudum monasterium Montis Salutis*" (H.V.C. I-95). L'alleu appartient donc à Carlat qui le concède en fief à Montsalvy.

- Peyre est peut-être mentionné dès 1345 dans la seigneurie de Labesserette : "*Pierre*" (H.V.C. I-274).

- Pichourailles est cité en 1266 dans un hommage à Carlat de Hélène de Junhac, épouse de P. Aldoini : "*medietatem mansi de Pechurellas*" (H.V.C. I-69).

- Pressoires : "*Hugone et Joane de Pressoyras*" apparaissent en 1295 dans une exemption de taille (H.V.C. I-211). Le hameau est cité à nouveau en 1324 : "*Mansus de Pressoyras*" (A.D.15, 118 F 234), puis en 1345 "*Pressoiras*" (H.V.C. I-274). Il aurait existé un "souterrain" dans le village, d'après la tradition orale.

- Vergnols : en 1283, Amblard de Cayrac donne au vicomte de Carlat "*totum jus et universum quod habebat in manso del Vernhol et tres eminas siliginis censuales (...) quas habebat in dicto manso*" (H.V.C. I-182). Mais il

s'agit peut-être d'un autre "Vergnol". En tous cas le "*mansus de Vernholas*" est attesté en 1324 (A.D.15, 118 F 225).

Plusieurs domaines situés dans la paroisse de Junhac sont reconnus en hommage à Eustache de Beaumarchais ; ainsi le "*mansi vocati del Betz*", l'"*appendarie vocate del Betz*", l'"*affario vocato de las Carrals de la Calmeta*", en 1279 (Miquel 1857 p.772) ; "*de medietate pro indiviso affarii de las Vessieyra*" par la famille éponyme en 1297 (*ibidem*) ; l'"*affarii de Galhuneyras*" en 1296 (Miquel 1857 p.775).

Ces domaines n'ont pu être retrouvés sur la paroisse actuelle de Junhac. Ils devaient plutôt se situer dans le secteur de Labesserette / Lapeyrugue.

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Junhac

L'église de Junhac apparaît dans les textes entre 1060 et 1071, dans la charte de fondation du monastère de Montsalvy par Bérenger, vicomte de Carlat : "*matri ecclesiae de Junhaco*". La charte précise que les habitants voisins de la fondation de Gausbert dépendent toujours de la paroisse de Junhac et doivent acquitter à l'église les droits de baptême et de sépulture : "*unus autem de cohabitantibus parrochiae ejusdem ecclesiae respondeat principali matri ecclesiae de Junhaco pro omnibus aliis mantionariis cum parrochialibus suis parrochiae ejusdem ecclesiae de baptisterio et sepultura, et de omnibus aliis quae matri ecclesiae recognitione debentur persolvi*" (H.V.C. I-2).

En 1266, Archambaud de La Roque reconnaît à Carlat "*terras et possessiones et jura que habeo a Junhac et in pertinentiis de Junhac, et omnia que habeo (...) in parochia de Junhac*" (H.V.C. I-58). Une reconnaissance à Carlat est signée "*apud Junhac*" en 1274 (H.V.C. I-115). En 1287, un hommage d'un seigneur de Murat-de-Barrez à l'évêque de Clermont cite la "*parochia de Junhac*" (H..C. I-201). Enfin, la "*parrochia ecclesie de Junhaco*" est citée dans une exemption de taille de 1295 (H.V.C. I-211).

Le château de Junhac apparaît dans les textes en 1266, dans une reconnaissance à Carlat de "*Elena de Junhaco, uxor quondam domini P. Aldoyni*", pour "*medietatem pro indiviso castri seu reparii de Junhaco, et medietatem terrarum et possessionem et jurium que habeo in dicto repario, et in districtu et mandamento et honore ipsius reparii*". C'est également une coseigneurresse de Toursac (H.V.C. I-69). En 1278, une permutation entre le vicomte de Carlat et Eustache de Beaumarchais est paraphée "*apud Junhacum, ante Portam Latinam*" (H.V.C. I-149). Il s'agit de la porte du *castrum* ou de la fortification villageoise. En 1289, la seigneurie de Junhac et son château étaient au chevalier Garnier de Trémouille, seigneur de Sansac (D.S.C. t.III p.502).

A la fin du XV^e s., des hommages sont toujours rendus à Carlat par cette famille, pour "*castrum, locum, fortalitium, fossata de Junhaco cum pertinentiis*" (...) "*locum et villam, fortalitium, fossata et munitiones de Junhaco*" (A.D.15, 118 F 515). Le château n'a été détruit qu'au XVIII^e s. (D.S.C. t.III p.502).

Le bourg de Junhac est situé sur une éminence au centre d'une petite cuvette granitique. L'église occupe le sommet de ce mamelon.

Aucun vestige de l'édifice du XI^e s. ne paraît subsister. L'église actuelle est à plan - cella rectangulaire, flanquée de chapelles latérales tardives. La partie la plus ancienne est constituée par le chœur rectangulaire ayant l'aspect extérieur d'une tour - clocher, dont les parties basses sont construites au moyen d'un appareil médiocre, percé de deux baies étroites. L'ensemble ne peut être antérieur au XIV^e s., les parties hautes et notamment la voûte étant encore plus tardives.

Le cimetière, subcirculaire, d'une superficie importante, enveloppe une partie de l'édifice. Il possède une enceinte de pierres sèches de trois mètres de haut, épousant le contour du sommet de la colline (Cad. XIX^e s. n°60). La topographie et l'architecture confèrent à l'ensemble un aspect défensif. L'église est placée sous l'invocation de Saint Justin, martyr mort en 165.

La trace fossile du *castrum*, au pied de l'église, est encore visible sur le cadastre du XIX^e s. : une enceinte ovoïde, encore matérialisée par les façades extérieures des maisons, est entourée par un chemin. Ce dernier correspond sans doute aux fossés cités au XV^e s. L'enceinte est reliée à l'église par un porche, à hauteur de l'extrémité Ouest de l'abside. Le mur du cimetière se situe dans le prolongement de la fortification ovale, englobant l'église et ses abords et permettant ainsi de doubler le périmètre protégé.

Ces observations sur le terrain nous semblent devoir être mises en relation avec le texte du XV^e s. qui suggère d'une part l'existence du *castrum* proprement dit, mais aussi celle de fortifications distinctes encloses dans un fossé. Il est possible que le *castrum* de la famille éponyme du XIII^e s. se soit installé au pied de l'église (enceinte ovale à fossés), avant que l'ensemble du village ne soit -tardivement- inclus dans un système défensif enveloppant la colline et traversé par un axe médian vraisemblablement contrôlé par deux porches.

Puis un village - rue se développe au dehors de la zone fortifiée, en contrebas, accompagné par quelques maisons isolées.

L'influence de Carlat reste dominante au XIV^e s. puisque le dénombrement des feux de 1365 donne dans "la paroisse de Junhac, quarante et un feux" (H.V.C. I-282).

* * *

Le terroir de Junhac paraît avoir fait l'objet d'une occupation assez dense durant l'Antiquité et le haut Moyen Age, si l'on se réfère aux textes et à la toponymie. A cet égard, la présence de deux noms d'origine germanique précoce est remarquable. Nous serions tentés de voir en Junhac un chef-lieu de paroisse du haut Moyen Age issue d'une grande paroisse "Saint-Baudile" en raison de la superficie de la paroisse primitive (comprenant, outre Junhac, Montsalvy, Labesserette, Lapeyrugue et peut-être une partie de Sénezergues). En revanche, son influence a rapidement décliné après la fondation du monastère de Montsalvy, au profit de ce dernier.

Junhac constitue un pôle castral de faible importance, d'abord tenu par une famille éponyme, puis par la famille de Trémouilles issue de la région de Ladinhac. La seigneurie de Junhac semble tenir la majeure partie du territoire paroissial et une partie de Ladinhac et de Sansac, à cause de la famille de Trémouilles. Les environs du chef-lieu restent densément peuplés.

Illustrations

Fig. 1 . Village de Junhac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Vue aérienne du bourg de Junhac. P. Soissons.

Fig. 3 . Vue générale de l'église de Junhac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Relevé sommaire de l'église de Junhac.

Fig. 5 . Le "*castrum*" de Junhac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Bénitier et croix de cimetière de Junhac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Mortier médiéval conservé à Catuzières.

LABESSERETTE

Superficie : 1364 ha Démographie : 158 feux en 1709 Altitude : 520 m

• Milieu naturel : La partie septentrionale de la commune offre un relief légèrement vallonné, devenant plus tourmenté vers l'est et le sud. Un grand plateau d'altitude (750 m) couronne l'extrémité méridionale, en direction de Montsalvy. L'essentiel du sous-sol est de nature granitique, à l'exception d'affleurements de schiste dans la partie Sud. La chênaie a quasiment disparu du nord et du centre de la commune, alors que d'importants massifs subsistent dans les zones accidentées du sud.

• Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse de Labesserette n'a été créée qu'en 1506 par démembrement de la paroisse de Junhac. En 1876, la commune de Lapeyrugue fut démembrée à son tour de Labesserette. L'économie traditionnelle reposait sur la culture du seigle et de l'avoine mais surtout sur les châtaigneraies, les "bruyères" étant réservées au pacage des moutons. Quelques vignes sont encore attestées au XIX^e s., mais elles étaient plus importantes au siècle précédent.

Communes limitrophes : Le Frasse, Lafeuillade, Sansac-Veinazès, Junhac, Montsalvy, Lapeyrugue, Ladinhac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Astriac (*Astilius + acum*, ou *Aterius + acum*), anthroponymes latins (Morlet 1985 p.27).
- Cazillac (*Casilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.158).
- Solignac (*Solemnus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.651).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

En 1344 on cite la "*forestam (...) vocatam de Polverieyras, que est in itinere de quo est accessus de Monte Salvio apud Pogetum*" (H.V.C. II-106). Les traces de ce chemin sont encore perceptibles.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Las Broas est cité dans la reconnaissance à Carlat de H. de Junhac en 1266 : "*Mansus de la Broa*" (H.V.C. I-69). En 1345, "*Las Broas*" est abandonné par Carlat avec toute la seigneurie de Labesserette (H.V.C. I-274).

- Cazillac semble attesté au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "*Al bosc en Casilhac, una terra que te VI sestayradas*" (Cart. N.-D. du Pont n°17). On le retrouve cité en 1266 dans la reconnaissance de Hélène de Junhac à Carlat : "*Quicquid habeo en Casilhac*" (H.V.C. I-69). En 1345, lors de l'abandon par la vicomté de Carlat de la seigneurie de Labesserette, on trouve un "*mas de Casilhac le Souveyrain, [et Casilhac] le Souteyrain*" (H.V.C. I-274).

- La Maurinie apparaît en 1287 dans l'hommage à Clermont du seigneur de Murat-de-Barrez (Murat-la-Gasse) : "*decem denarios reddituales apud la Maurinia*" (H.V.C. I-201). "*La Maurinia*" sera abandonnée par Carlat en 1345 (H.V.C. I-274).

- Polvrières est cité en 1344 : "*forestam ipsius domini vicecomitis Carlatensis, vocatam de Polverieyras*" (H.V.C. II-106). En 1345, le vicomte de Carlat abandonne, avec la seigneurie de Labesserette, le "*Mas Pomeyras*" (H.V.C. I-274). Il peut s'agir d'une erreur de copiste, d'autant que l'acte est rédigé à Paris. Le plan cadastral du XIX^e s. montre très nettement un réseau de chemins radioconcentriques sur lequel vient se greffer le parcellaire.

- Solinhac : le "*Mas de Soloinihac*" n'apparaît qu'en 1345 lors de l'abandon de la seigneurie de Labesserette par Carlat (H.V.C. I-274). La tradition orale mentionne l'existence d'un souterrain dans le village.

- Théronnels apparaît en 1287 dans l'hommage à Clermont du seigneur de Murat-de-Barrez (Murat-la-Gasse) à Carlat : "*dimitium mansum de Terondels*" (H.V.C. I-200).

- La Veissière est cité dans la reconnaissance de H. de Junhac à Carlat en 1266 : "*medietatem capmansi Vaissi*" (H.V.C. I-69). Le "*mas de la Bessera*" est abandonné par Carlat en 1345 avec toute la seigneurie de Labesserette (H.V.C. I-274).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Labesserette

Labesserette ne semble avoir été qu'un manse à l'époque médiévale : le "*Mas de la Besayreta*" apparaît en 1324 (A.D.15, 228 F 225), puis en 1345 lors de l'abandon de cette seigneurie par Carlat : "*La Besserreta*" (H.V.C. I-274). Le château apparaît à cette occasion : "*la maison ou manoir dudit Monsieur Hugues que l'on appelle Pierrelada, en autre manière de la Besserreta*" (H.V.C. I-274). D'après Deribier, Hugues de Fabrefort, docteur en droit, en avait fait l'acquisition dès avant 1310 (D.S.C. t.I p.239). Le manoir devint ensuite propriété du Bailli des Montagnes (*ibidem*). L'édifice subsiste toujours.

Un édifice religieux devait exister dès le XV^e s., puisqu'un prieur de Junhac et de Labesserette est connu en 1440 (D.S.C. t.I p.259), mais l'érection en paroisse de Labesserette ne date que de 1506 et serait due à la famille seigneuriale tenant la seigneurie de Labesserette à la fin du XV^e s. (Joubert - V.P.C. II, art. "Labesserette").

Le bourg de Labesserette se situe dans le petit vallon du ruisseau du Goul et se présente comme un village - rue établi à un croisement de chemins, concentré autour de l'église et du cimetière.

L'ancien château est bâti sur une petite butte à l'écart de l'habitat, entre le bourg et La Veissière. C'est un grand logis rectangulaire bâti en moyen appareil de granite, à litages réguliers, autrefois flanqué d'une grosse tour d'angle circulaire. Plusieurs éléments de remploi sont visibles dans la maçonnerie. Les parties basses peuvent appartenir au manoir des années 1300 qui était dans la mouvance de Carlat jusqu'en 1345.

L'église est sous l'invocation de la Nativité de la Vierge ; c'est un édifice gothique tardif à chevet polygonal qui présente cependant des caractéristiques architecturales archaïques : emploi du moyen appareil granitique et surtout corniche à modillons historiés d'inspiration romane. La structure des voûtes d'ogive (liernes et tiercerons ...) et d'autres détails architecturaux nous incitent à y voir un édifice des années 1500, correspondant à l'érection en paroisse de Labesserette.

* * *

Le terroir de Labesserette faisant partie intégrante de Junhac au Moyen Age, on ne peut pas parler d'une dynamique d'occupation propre à cette paroisse avant les années 1500.

La région paraît cependant avoir été fréquentée durant l'époque antique, si l'on se réfère aux trois toponymes en *-ac* que recèle la commune. En revanche on ne dispose d'aucune indication pour le haut Moyen Age. Les domaines possédés par Hélène de Junhac en 1266, dans la mouvance de Carlat, paraissent en partie avoir été récupérés postérieurement par la seigneurie de Labesserette, dont le chef-lieu n'est vraisemblablement constitué que par une maison-forte située près d'un manse, tenue par un docteur en droit -et non un *miles*- vers 1300. Cette seigneurie tardive, hors des cadres de la chevalerie inféodée à Carlat, couvre à peu près la superficie de la commune actuelle.

Il semble qu'elle soit à l'origine, dans un premier temps, de la création d'une chapelle attestée au XV^e s., puis dans un second temps de l'érection du chef-lieu de seigneurie en chef-lieu de paroisse au détriment de Junhac. Le peuplement de la campagne environnante est en tous points comparable à celui de Junhac, de densité moyenne.

Illustrations

Fig. 1 . Le village de Labesserette. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Vue du château de Labesserette. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Relevé sommaire de l'église de Labesserette. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Vue du chevet de l'église de Labesserette. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Détail d'un modillon de tradition romane. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Hameau de Polvrière. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

LABROUSSE

Superficie : 1986 ha Démographie : 105 feux en 1709 Altitude : 800 m

• Milieu naturel : La commune de Labrousse se situe à la limite de l'influence volcanique et de la pénéplaine schisteuse, où les cours d'eau, en s'enfonçant dans le substrat, ont produit un relief très "dentelé". La bordure Est de la commune est formée d'un alignement de plateaux basaltiques ; la partie Ouest est composée d'éperons schisteux (cams) délimités par de petites vallées très encaissées, relief caractéristique de l'est de la Châtaigneraie.

L'altitude sur les plateaux volcaniques et les éperons schisteux varie entre 750 et 800 m ; elle n'est que de 530 à 600 m en fond de vallée. Les coteaux abrupts sont recouverts de forêts naturelles (chênaies et hêtraies) ainsi que de rares châtaigneraies.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était partagée entre l'agriculture, plutôt développée sur les plateaux volcaniques de l'Est, et l'élevage ovin intensif notamment dans les zones de bruyères à sous-sol schisteux et terrain accidenté.

Communes limitrophes : Vézac, Carlat, Cros-de-Ronesque, Vézels-Roussy, Teissières, Prunet, Arpajon.

* * *

1. L'occupation antique

La partie septentrionale de la commune se situe au contact du plateau du Dat Soubeyrols où des vestiges protohistoriques sont attestés (cf. Carlat). Un fragment d'outil préhistorique a d'ailleurs été découvert par nous au Dat.

1.1. Toponymie

- Julhac (*Julius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.272).
- Marmaniac (*Marminius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.278). Microtoponyme repéré près de Moissac (Cad. du XIX^e s. C 17 - 18).
- Moissac (*Mussius + acum*), anthroponyme latin (?) (Morlet 1985 p.145).

1.2. Voies de communication

- La "voie romaine" du Puy Basset à Figeac, venant de Teissières-les-Bouliès chemine au nord de Labrousse, le long de l'actuelle D. 8 ; elle passe à proximité de la Croix-Saint-Peyre, se poursuit vers le nord - est où elle sert de limite communale avec Vézac. Elle est bordée par un hameau appelé "Lestrade", puis se dirige vers Peyreficade et Puy-Basset. Le cadastre du XIX^e s. (A 38, 63 à 66) présente plusieurs microtoponymes "Lestrade" longeant le "chemin de Fonrouge à Puy Basset" (cf. Amé 1897 p.VIII).

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- L'Escure est mentionné en 917 : "*Villa que dicitur illa Scura in aice Carlacensi*" (Cart. Brioude n°324). Dans cette charte, Bernard I de Carlat, cède aussi à Brioude une église située dans le Barrez et un domaine situé près de Carlat.

- La Vergne est mentionné en 940 : "*Villa quae dicitur Illa Vernia sita in comitatu et vicaria Cartelacensi (...). Cedunt itaque mansos quinque cum curtis, ortis, pratis, terris, cum omnibus eorum pertinenciis*" (H.V.C. I-1, extrait du Cartulaire de Brioude n°CLIX). Cinq manses situés dans la Villa de la Vergne sont donc cédés par les exécuteurs testamentaires d'un certain Garnier (H.V.C. II - XLI - XLII) où prend vraisemblablement part Bernardus de Carlat.

- Labrousse est mentionné en 930 : "*In ministerio Carladense (...) in villa quae vocatur Brucia, mansum meum qui michi justissime per conquestum obvenit (...)*" (Cart. Conques n°6). Il s'agit d'une donation faite à Conques par Bernard I de Carlat d'une série considérable de biens compris dans le *ministerium* de Carlat (*H.V.C. II - LXI - LXII*).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La voie médiévale de Puy-Basset à Figeac, venant de la commune de Prunet, rejoignait à Labrousse la voie romaine (?) de Vieillevie à la Naute, à hauteur de la Croix-Saint-Pierre (Amé 1897).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Dat est attesté dans une reconnaissance à Carlat du seigneur de Foulioles : "*Manso dal Dat*" (*H.V.C. I-47*), "*Manso dal Dat Mironenc*" (*ibidem*). Au XV^e s. c'était un fief de la famille de Griffeuille (*D.S.C. t.III p.510* ; Amé 1897 p.172). Un château aurait existé sur une petite éminence qui domine une fourche de chemins, à l'est du hameau (actuelle parcelle n°433). L'enquête orale a montré que des découvertes fortuites y avaient eu lieu : moellons, mobilier céramique et métallique (serrure médiévale). La prospection a permis de recueillir de la céramique du bas Moyen Age. De l'autre côté du chemin (actuelle parcelle 438 A) un souterrain a été découvert en 1981. La galerie, haute de 2 m, a pu être suivie sur 5 m en direction du sud - est. Le mobilier retrouvé à l'intérieur semble appartenir au moins en partie au bas Moyen Age (oules à profil en "s" recouvertes de suif, tuiles canal ...). Enfin plusieurs microtoponymes "*Lissart*" et "*Lissartou*" sont à signaler autour du Dat (Cad. du XIX^e s. A 323 à 332, 336).

- L'Escure est mentionné en 1277 dans un hommage du seigneur de Yolet à Carlat : "*Manso vocato al Beterenc de l'Escura*" (*H.V.C. I-143*).

- Moissac est mentionné en 1279 dans un hommage du seigneur de Giou à Carlat : "*affarium de Moysac, in parochia de la Brossa*" (*H.V.C. I-154*). Le hameau apparaît également en 1269 : "*Moysac*" (Amé 1897 p.315). Il est qualifié de "*mansus*" au début du XVI^e s. (*ibidem*). Il s'agit d'un village-rue implanté le long du chemin de crête allant de Labrousse à Roussy. Le long de ce chemin, 200 m environ au nord de Moissac se trouve la "crout" de Moissac, prisme basaltique dressé sur lequel est gravé une croix. Une légende fait état de l'ensevelissement à cet endroit de victimes de la "peste" originaires de Moissac. Un microtoponyme "*Lestrade*" (Cad. du XIX^e s. B 153) est à signaler près de Lescure. Une famille éponyme existe au XIV^e s., qui reconnaît le village en fief à Carlat (*N.A. IV p.154*).

- La Vergne est mentionné en 1277 dans un hommage du seigneur de Yolet à Carlat : "*Capmansum vocatum de la Vernha cum pertinenciis et juribus suis*", dans la paroisse de Labrousse (*H.V.C. I-143*).

- Lasvayssières est peut-être mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Foulioles à Carlat : "*Manso de la Besseyra*" (*H.V.C. I-47*), mais d'autres possibilités d'identification existent.

- La Croix-saint-Pierre est dressée au nord de la commune, dans un champ près du croisement de deux anciens chemins. La tradition locale en fait une ancienne croix de cimetière (?). Il s'agit peut-être d'une simple croix de croisement ; un "*affar appelé de la Crout de Peyres*" est en effet mentionné au XVII^e s. (Amé 1897 p.165). Une prospection de surface dans le champ environnant a permis de recueillir de la céramique du bas Moyen Age.

3.4. L'habitat groupé

Labrousse est mentionné en 1277 dans un hommage du seigneur de Yolet à Carlat : "*parrochia ecclesie de la Brossa*" (*H.V.C. I-143*) ; en 1279 dans un hommage du seigneur de Giou, "*parrochia de la Brossa*" (*H.V.C. I-154*) ; en 1284 le traité passé entre le comte de Carlat et Astorg d'Aurillac mentionne les biens que possède ce dernier "*in parrochia de (...) la Brossa*" (*H.V.C. I-185*). Les vicomtes de Carlat sont vassaux de l'abbaye d'Aurillac pour ces biens (*H.V.C. II-LXXII*).

En 1365 le vicomte de Carlat détenait trente-huit feux dans la "*paroice de la Brosse*" (*H.V.C. I-282*).

L'église dédiée à saint Martin était un prieuré dépendant de l'abbaye d'Aurillac ; on y connaît un prieur dès 1298 (*D.S.C. t.III p.510*). L'affirmation selon laquelle "*l'église fut donnée en 923 au monastère de*

Conques par Bernard Vicomte de Carlat" (*ibidem*) repose sans doute sur une interprétation approximative de la charte n°6 du cartulaire de Conques (cf. *infra*).

Le bourg de Labrousse est installé sur un plateau ; les maisons sont groupées de façon assez lâche autour de l'église et de son enclos. L'étude du cadastre du XIX^e s. permet en effet de distinguer deux enceintes concentriques autour du sanctuaire. L'enceinte intérieure, la plus réduite, englobe, outre l'église les parcelles 640 (cimetière), 642 et 643. Il ne semble pas s'agir d'une enceinte à caractère spécifiquement défensif, même si le dénivelé autour de celle-ci peut être conséquent.

Une seconde enceinte, beaucoup plus vaste que la précédente se développe vers le nord. Elle englobe les parcelles 638, 639, 646 et 647 du cadastre du XIX^e s., dont deux portent l'appellation révélatrice de "claus". Il existe un dénivelé important entre cette enceinte et le chemin qui en fait le tour.

L'église occupe une position dominante, quasiment au centre des deux enceintes. L'édifice actuel présente une forme rectangulaire (plan - *cella*) à chevet plat, caractéristique des édifices mineurs du Carladez entre le XIII^e et le XVI^e s. L'ensemble de l'église ne semble pas être antérieur au courant du XV^e s. (profil des nervures, culs-de-lampe ...). L'appareil est d'ailleurs très médiocre (grosse lauzes de micaschiste, moellons employés ...). Aucun vestige structuré d'un édifice antérieur n'est perceptible.

Enfin de l'autre côté de la route se situe la "fontaine saint-Martin", réputée miraculeuse encore au XIX^e s. La tradition orale fait provenir cette source de l'emplacement de l'église.

D'un point de vue topographique, Labrousse semble être un "village ecclésial". C'est autour de l'église et de sa double enceinte que viennent s'agglomérer quelques maisons.

* * *

Le terroir de Labrousse est bien sûr une zone de peuplement ancien ; en témoignent les trois toponymes en -ac et les trois *villae* du premier tiers du X^e s. (Labrousse, Lavergne, Lescure). Ce sont tous des terroirs de plateaux fertiles dominant un *saltus* sauvage. Les trois *villae* paraissent à l'origine relever des vicomtes de Carlat ; elles sont du reste situées "*in comitatu et vicaria Cartlacensi*", c'est à dire dans le ressort vicarial direct de la forteresse, dont relèvent par ailleurs d'autres vicairies. Ces trois *villae* post-carolingiennes ne portent pas de noms de domaines antiques. S'agit-il d'implantation relativement récentes au X^e s. ? L'église de Labrousse en particulier pourrait avoir relevé, voire été créé, par les vicomtes de Carlat, mais sa dédicace à saint Martin peut être interprétée comme un indice d'ancienneté.

Par ailleurs, Labrousse pourrait avoir été le chef-lieu d'une grande paroisse englobant Vézels-Roussy et peut-être Teissières.

Aucun pôle castral ne paraît exister sur la paroisse de Labrousse au XIII^e s., ce qui est peut-être le corollaire de la proximité des vicomtes de Carlat, bien que quelques familles seigneuriales et l'abbaye d'Aurillac y possèdent quelques biens, dont l'église paroissiale.

Illustrations

Fig. 1 . Chemins entre Labrousse et Lestrade. Cadastre du XIX^e s, mairie de Labrousse.

Fig. 2 . Bourg de Labrousse. Cadastre du XIX^e s., mairie de Labrousse.

Fig. 3 . Chevet de l'église de Labrousse. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Le Dat. Céramique médiévale grise.

LACAPELLE-BARRES

Superficie : 630 ha Démographie : 37 feux en 1709 Altitude : 1000 m

● Milieu naturel : La commune de Lacapelle-Barrès est installée sur le flanc sud du Puy de Bâne. Elle culmine au nord à 1204 m ; l'altitude baisse rapidement jusqu'au chef-lieu situé à 1000 m sur un petit plateau qui domine le ruisseau de Lacapelle et le ravin de Rioubert. Le couvert forestier est quasiment absent.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle est de type agro-pastoral : la partie septentrionale comprenait quelques burons et vacheries, la partie méridionale des terres cultivées assez productives malgré l'altitude grâce au substrat volcanique.

Communes limitrophes : Malbo, Narnhac, Thérondeles, Pailherols.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

- Un itinéraire reliant Lacapelle-Barrès et Jou-sous-Monjou est cité, en 1277, dans un hommage à Carlat de la femme de Bompard de Saint-Urcize : "*el estrada de la Capela de Monjovis*" (H.V.C. I-139).

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est perceptible autour du village, alors qu'une ancienne voie orientée sud-ouest / nord-est traversait Lacapelle, limitait les paroisses de Lacapelle et Narnhac, puis se dirigeait vers Nouvialle.

- "*El estrada de la Capela de Monjovis*", chemin de Lacapelle à Monjou, est mentionné en 1277 (H.V.C. I-139).

3.2. Châteaux

- Alleva.

Le château d'Alleva est cité en 1268 dans un hommage rendu par Guy de Monjou et Guillaume de Vixouse, vassaux du comte de Rodez, vicomte de Carlat, à Alphonse de Poitiers (H.V.C. I-83). On lit dans cet acte l'hommage de "*Guido de Montejovio, miles et Guillelmus de Vicsozas, domicellus*" au sujet de "*quicquid habent et habere debent apud Capellam et in repario seu manerio vocato Altaval et in eorum pertinenciis*". Ce "retournement" de deux vassaux du vicomte de Carlat au profit du pouvoir royal marque le commencement d'un démembrement de la vicomté (H.V.C. II-CXXII).

D'après Deribier (D.S.C. t.III p.6), "*on apercevait encore en 1610 au lieu d'Alleva la fondation d'une tour et les ruines d'un château dont il restait quelques voûtes, au pré del Castel d'Alleva*". La famille de Vixouse était seigneur des lieux jusqu'au milieu du XIV^e s. Ces ruines étaient situées "*près du bourg, au-dessus du ruisseau*". L'étude du cadastre du XIX^e s. a permis de préciser leur emplacement : elles sont situées sur un petit replat à flanc de coteau dominant le point de confluence du ruisseau de Rioubert et de celui de Lacapelle, à

l'est de la grange d'Hauteval (Cad. XIX^e s. A 585 "*Prat del Castel*", 586 "*Castel d'Aleveau*", 580 - 581 "*Le Castel*").

3.3. *L'habitat dispersé : les exploitations agricoles*

- Les "*affarii de la Capella*" sont mentionnés en 1277 dans un hommage à Carlat de la femme du marquis Bompard de Saint- Urcize (*H.V.C. I-139*). Ils devaient se situer vers le chef-lieu.

3.4. *L'habitat groupé*

Le bourg de Lacapelle est mentionné en 1266 dans une reconnaissance des seigneurs de Turlande aux vicomtes de Carlat : "*parrochia ecclesie Capelle de Barres*" (*H.V.C. I-33*) ; puis en 1268 dans une reconnaissance à Alphonse de Poitiers : "*Capellam*" (*H.V.C. I-83*) ; en 1277 "*parrochia de la Capela*" (*H.V.C. I-140*) ; en 1285 dans le traité entre les vicomtes de Murat et de Carlat : "*parochiis ecclesiarum de (...) la Capella Barres*" (*H.V.C. I-196*). En 1365, le vicomte de Carlat y possédait encore douze feux (*H.V.C. I-283*). A la suite de ce traité, Lacapelle-Barrès et Malbo ont formé le mandement de Barrès, dans la mouvance de la vicomté de Murat (*H.V.C. II-CXLII*). L'évêque de Clermont avait auparavant une série de droits sur ce mandement de Barrès (*H.V.C. II-CLIII*).

Le bourg, situé sur un petit plateau, est groupé autour de l'église dédiée à saint Julien, qui occupe un monticule. Elle est entourée par un grand enclos cimetériel subcirculaire (Cad. XIX^e s. n°543). L'édifice rectangulaire à plan-*cella* a subi d'intenses remaniements à la fin du Moyen Age (clocher à peigne, chapelles latérales, parties hautes de la nef et du chevet des XIV^e et XV^e s.). Néanmoins les parties basses de la *cella*, en moyen appareil volcanique régulier, paraissent appartenir à une phase de construction antérieure, sans doute au XIII^e s.

Dans les années 1980, un sarcophage en brèche volcanique a été découvert à l'occasion de travaux devant la porte de l'église. Il était disposé le long du mur sud de la nef, tête à l'ouest et pieds vers l'est. La cuve longue de 2,05 m a une forme générale oblongue ; l'intérieur est anthropomorphe. La cavité céphalique, bien dessinée, est présente sur toute la hauteur de la cuve. Les parois sont épaisses et la finition sommaire. On peut situer chronologiquement ce sarcophage entre les XI^e et XIII^e s. L'emploi de brèche volcanique identique dans les parties basses de l'église peut à cet égard être un élément de datation.

* * *

La région de Lacapelle ne paraît pas avoir été peuplée anciennement de façon significative. Sa superficie réduite, l'appellation "Capella", son imbrication par rapport aux paroisses voisines nous incitent à voir dans la paroisse de Lacapelle une création tardive, sans doute post-carolingienne. La paroisse-mère est peut-être Raulhac, dont la paroisse voisine de Pailherols a longtemps dépendu. La paroisse existe cependant dès le troisième quart du XIII^e s., de même que le pôle castral de second ordre d'Alleval, nettement distinct du village.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Lacapelle-Barrès. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Eglise de Lacapelle-Barrès, XIII^e - XV^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Détail du sarcophage près de l'église. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Relevé de sarcophage roman. Usse.

LACAPELLE-DEL-FRAISSE

Superficie : 1529 ha Démographie : 168 feux en 1709 Altitude : 830 m

● Milieu naturel : Le relief de la commune est vallonné ; il s'agit d'un plateau d'altitude situé autour de 800 m. Le sous-sol est essentiellement schisteux, le couvert forestier important à l'extrême est et au sud de la commune (chênaies et hêtraies), alors que le défrichement autour du chef-lieu est quasi - général.

● Economie traditionnelle et données administratives : On ne possède pas de données sur l'économie traditionnelle.

Communes limitrophes : Sansac-Veinazès, Labesserette, Marcolès, Lafeuillade-en-Vézic, Ladinhac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Cavaillac (*Caballius + acum*), anthroponyme dérivé du gaulois (Morlet 1985 p.46).
- Lezergues (*Liccius + anicum*) (?), anthroponyme latin (Morlet 1985 p. 118 ; Amé 1897 p.276), a disparu.

1.2. Voies de communication

D'après la tradition orale, une voie romaine aurait longé la limite Sud de la paroisse. Venant du Pouget (Ladinhac), elle serait passée à proximité du "rocher des trois communes" puis aurait longé côté Ouest le chemin actuel du Pouget à la Rongière, à mi - hauteur d'une petite crête. Un tronçon y était encore visible vers 1950 : large de quatre à cinq mètres, le chemin était empierré et pourvu d'un fossé. Toute trace en a disparu aujourd'hui..

Après avoir traversé le ruisseau du Char, cet itinéraire se dirigeait vers Prunet.

D'après sa structure comme son orientation, cette voie de communication nous paraît plutôt avoir une origine médiévale ; ce pourrait être une section du chemin de Montsalvy à Prunet.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- A la fin du Moyen Age, un chemin reliait Mastrebouix (Roannes) à Montsalvy en passant par Le Fraisse Haut (Bouyssou 1939-1946).

- La voie médiévale Le Puy-Basset - Figeac identifiée par Amé (1897, art. "voies") longe la limite paroissiale nord-ouest de Lacapelle-del-Fraisse ; ce chemin vient de Marcolès.

- La voie de Prunet à Montsalvy, attestée au XV^e s. par L. Bouyssou (1939-1946) correspond certainement aux vestiges de chemin ancien observés près du Pouget (cf. *supra* 1.2.).

- Un "*comi public que va del Fraysse a las Calms de la Capella*" (par. de Lacapelle-en-Vézic) est cité au XV^e s. (A.D. 15, 118 F, Carlat).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Case est cité en 1266 dans la reconnaissance de H. de Junhac à Carlat : "*quicquid habeo (...) a la Caza*" (H.V.C. I-69). On retrouve le "*mas de la Caza*" en 1345 lors de l'abandon de la seigneurie de Labesserette par Carlat (H.V.C. I-274). Il est donc probable que La Caze ait relevé à l'origine de la seigneurie de Junhac.

- Cavaillac est cité en 1287 dans un hommage du seigneur de Murat-de-Barrez (Murat-la-Gasse) à l'évêque de Clermont : "*tres solidos censuales in manso de Cavalhac*" (H.V.C. I-200). Enfin en 1295 un certain "*Ramundo de Cavalhac*" apparaît dans une demande d'exception de taille (H.V.C. I-211).

- Menthières : un "*feudum de Monteiras*" est cité dès 1266 (A.D.15, 118 F 231) ; en 1281 "*Mentierra*" est cité comme repère topographique dans un hommage au prévôt de Montsalvy (Grand 1955 p.546). Un certain "*P. de Mentieyra*" apparaît en 1295 dans la mouvance de Carlat pour une demande d'exemption de taille (H.V.C. I-211). Le "*Mas de Mentieyras*" est ensuite cité en 1324 (A.D.15, E395), puis en 1345 lors de l'abandon par Carlat de la seigneurie de Labesserette : "*Mas de Mentières*" (H.V.C. I-274).

- Le Peyrou : le "*Mansus Aldoyni dal Peiro*", époux de H. de Junhac, est cité dans la reconnaissance à Carlat de cette dernière en 1266 (H.V.C. I-69).

- La Rodde est cité en 1266 dans la reconnaissance de H. de Junhac à Carlat : "*mansum Rodat et apendarium de Mas Rodat*" (H.V.C. I-69) ; en 1339 "*Mansus de la Roda*" dans une reconnaissance à J. de Podio, vassal de Carlat (Amé 1897) ; en 1345 le hameau aurait relevé de la baronnie de Calvinet (D.S.C. t.III p.8).

- Les Roques est cité en 1287 dans le même hommage à Clermont : "*Mansus de las Rochas*" (H.V.C. I-200).

3.4. L'habitat groupé : le bourg du Fraisse

La "*parochie de Faxino*" est citée dans un hommage des seigneurs de Murat-de-Barrez à l'évêque de Clermont en 1287 (H.V.C. I-201). En 1289, l'église du Fraisse est une possession du monastère d'Aurillac, d'après une bulle de Nicolas IV (D.S.C. t.I p.122). Puis en 1295 apparaît un certain "*B. Solominhac, parrochie Capelle de Fraysse*" (H.V.C. I-211), en 1324 est cité le "*Mansus del Fraysse*", autrefois dans la mouvance de Carlat (H.V.C. I-243).

En 1345, lors de l'abandon de la seigneurie de Labesserette par Carlat est citée "*paroisses des églises de (...) del Fraysse*" (H.V.C. I-275). A signaler également en 1324 l'appellation "*Capelle del Fraysser, parrochie en le Bayhadezio*" (Amé 1897 d'après A.D.15 ser. E). Un recteur de l'église est connu à la fin du Moyen Age (D.S.C. t.III p.8).

Le bourg du Fraisse est composé de deux noyaux distincts : Fraisse-Haut et Fraisse-Bas.

Fraisse-Haut est situé au sommet d'un mamelon, au croisement de deux chemins, au centre d'un parcellaire radioconcentrique.

Fraisse-Bas consiste essentiellement en l'église aujourd'hui disparue (Cad. XIX^e s. n°385) flanquée de son cimetière (Cad. XIX^e s. n°384) et quelques maisons alentour. L'église détruite au XIX^e s. occupait un angle de l'actuel cimetière. Le cadastre la représente comme un petit édifice quadrangulaire flanqué d'une petite chapelle. En 1851, un architecte déclarait à son sujet : "*construite en diverses reprises, sans proportion et sur de mauvais principes de solidité, dotée d'une charpente en planches (...) éclairée par quatre petites croisées (...) elle est trop petite*" (Trin, L.C. n°52). L'ancien cimetière fut agrandi après la démolition de l'église, dédiée à saint Pierre es - Liens.

En 1365, le démembrement des feux tenus par Carlat mentionne dans "*la Capella d'Alfraysseyr, 19 feux*" (H.V.C. I-282).

* * *

Le terroir du Fraisse paraît avoir connu une occupation quasi-inexistante avant le Moyen Age. En revanche, le peuplement rural semble relativement dense au XIII^e s., la plupart des hameaux actuels étant alors attestés.

Le Fraisse avait statut paroissial dès les années 1280, dans la mouvance de l'abbaye d'Aurillac, ce qui explique sans doute la dédicace de l'église à saint Pierre. Le fait que l'église paroissiale soit qualifiée de *capella* suggère une création et une érection tardive en paroisse, peut-être à la fin de l'époque carolingienne ou aux XI^e - XII^e s. L'examen du tissu paroissial confirme cette création tardive, sans doute par démembrement de Marcolès, autre possession de Saint-Géraud d'Aurillac. Au XIII^e s., une partie du terroir est dans la mouvance de Junhac puis Labesserette. Malgré quelques reconnaissances faites à Clermont, le terroir reste dans le giron de Carlat.

Le chef-lieu paroissial est quasiment inexistant, aucune famille seigneuriale éponyme locale n'est connue. Le Fraisse semble avoir constitué un terroir marginal.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Lacapelle-del-Fraisse. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

LACAPELLE-VIESCAMP

Superficie : 1710 ha Démographie : ? Altitude : 552 m

• Milieu naturel : La commune de Lacapelle-Viescamp présente une forme allongée du nord au sud, de part et d'autre des gorges du ruisseau de l'Authre. La vallée de la Cère limite Lacapelle au sud. L'essentiel du sous-sol est de nature granitique, à l'exception de l'extrémité nord-ouest du territoire où le substrat schisteux affleure. Le nord de la commune offre un relief quasi-plan (plaines granitiques), s'élevant légèrement vers le sud (de 540 à 600 m) au-dessus de la vallée de l'Authre. Le sud de la commune offre un relief plus tourmenté, parsemé de vallons et de buttes granitiques, du fait de la proximité des gorges de la Cère. L'altitude se situe autour de 600 m ; le couvert forestier est assez dense sur les coteaux abrupts.

• Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale de Lacapelle-Viescamp était géographiquement incluse dans la vicomté de Carlat. Nous ne possédons pas de données anciennes sur l'économie traditionnelle.

Communes limitrophes : Saint-Gérons, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Mamet, Omps, Pers.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Calvanhac (*Calvinus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.134).
- Jallès est peut-être un dérivé de "*Gallus*" ? (Dauzat 1963 p.364).
- Verniols (?) est peut-être un toponyme pré-romain (*Verno + ialo*), pouvant signifier "*clairière des aulnes*" (Dauzat 1963 p.694).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Nécropole du Cassan / Bois d'Almont . D'après Amé (1860 p.266) "*en 1688, un recteur nommé Fortet avait découvert au hameau du Cassan huit sépulcres celtiques orientés au solstice d'hiver*". Les inhumations interprétées au XIX^e s. comme des "*sépulcres celtiques*" sont souvent des sépultures du haut Moyen Age, orientées. Aucun souvenir ne subsiste sur place de cette découverte, toutefois le terroir du Cassan / Cavanhac constitue une zone favorable à l'occupation antique. A noter aussi un microtoponyme "*Saint Julio*" (Saint-Julien) au nord de Calvanhac (Cad. XIX^e s. 698 à 700).

- Bois d'Almont, à l'ouest de Calvanhac : d'après Raulhac (1920), il aurait existé au "*Bois du Mont*", près de Saint-Paul, des "*pierres tumulaires de 2 x 1 m, taillées en forme de bière : elles présentent dans la partie supérieure deux faces qui se réunissent en formant un angle obtus. Ce sont des tombes dites gauloises*". Il semble s'agir de sarcophages à pans coupés.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Une "*strata publica per quam itur a Veteribus Campis versus Aureliacum*" est citée en 1284 comme confront à la ville-franche de Saint-Paul-des-Landes (*H.V.C. II-35*).
- Des microtoponymes "*Les Drayes*" se rencontrent près de Calvagnac (Cad. XIX^e s. A320-321-334).

- Un gué sur la Cère existait à Vabre.

3.2. Châteaux

- Viescamps.

D'après Deribier (t.III p.13), le château était habité en 1220 par un N[obilus] Guirbertus de Viescamps, puis par la famille Gosselin ; en 1240 a vécu le *domicellus* Bernard de Viescamps. Pierre, Guillaume et Bertrand Gaucelin, vassaux traditionnels de Carlat ayant rendu illicitement hommage aux Astorg d'Aurillac vivaient vers 1280-1290 (N.A. VII p.115). En 1251, ce serait un fief de reprise dépendant de la famille des Astorg d'Aurillac (D.S.C. t.III p.13). En effet en 1230 un certain G[uibertus] (?) de Viescamps ou de "Vescamps" est cité dans une sentence arbitrale rendue par l'abbé de Maurs entre l'abbaye d'Aurillac et la famille Astorg (A.D. 15, série I I, liasse 8 ; Phalip 1990 p.1226). "Viescans" est ensuite cité en 1269 (Amé 1897 p.532). En 1284, un compromis est passé entre Astorg d'Aurillac et le vicomte de Carlat ; "Dominus Astorgius de Aurilhaco" reconnaît tenir du comte de Rodez "in feudum francum et honoratum, castra de (...) Veteribus Campis (...) cum pertinenciis et mandamentis". Le texte parle de la remise des "claves" des forteresses et spécifie "dicti comites intrabunt dicta castra et ponent in eis vexillum suum et clamabunt vel clamare facient si voluerunt "Rodes", ut moris est ; et postea iidem comites reddent eidem (...) sine difficultate dicta castra non deteriorata" (H.V.C. I-184). Il s'agit de la procédure classique où le vicomte de Carlat déploie son étendard dans le château, fait pousser son cri de guerre, avant de "rendre" la forteresse en bon état à son vassal. Le document cite par ailleurs les limites de la châtelainie "de pertinenciis vero et mandamentis dicti castri de Veteribus Campis sunt quicquid idem dominus Astorgius tenet seu possidet vel alii ab ipso tenent in parrochiis de Capella et hospitali de Sancto Stephano, de Sancto Paulo, de Yrac et de Carandela" (H.V.C. I-184). L'ensemble est qualifié de "castellania" et distingue "castra seu fortalicia". Un certain "Bernardo de Veteribus Campis" souscrit à l'acte (H.V.C. I-188). En 1290, un nouveau compromis est passé entre Astorg d'Aurillac et le vicomte de Carlat d'une part, l'abbé d'Aurillac d'autre part. Après qu'Astorg ait rendu hommage au comte de Rodez, ce dernier rend à son tour hommage à l'abbé d'Aurillac pour le "castro de Veteribus Campis et districtu et mandamento et pertinenciis suis" (H.V.C. I-206). Les dispositions sont assez semblables pour les "castra de Conrotz et de Veteribus Campis et eorum fortalicia, si qua alia sint in ipsis vel erunt in posterum" (H.V.C. I-207). L'obligation de "redditionem ditorum castrorum et fortaliorum" demeure.

Au XIV^e s., le vicomte de Carlat devait toujours hommage à l'abbé d'Aurillac pour "totum jus quod habet et habere debet in castro de Veteribus Campis, et districtu et mandamento et pertinenciis ejus" (H.V.C. I-268).

Il existait toujours à la fin du XIII^e s. une famille seigneuriale éponyme de Viescamps : En 1283, "Bernardus de Veteribus Campis, miles, filius domini Guillermi Gaucelin, militis" passe une convention avec le Bailli royal des Montagnes d'Auvergne pour la création d'une ville-franche à Saint-Paul-des-Landes (H.V.C. II-34). En 1282, la charte de Laroquebrou mentionne, comme châtelainie voisine, le "castrum de Veteribus Campis" (Grand 1902 p.216).

En 1296 est rédigée une procuration de Henri II de Rodez à l'attention du Bailli de Carlat pour faire la remise à l'abbé d'Aurillac des châteaux de Escorailles, Conros et Viescamps puis en recevoir la restitution. Astorg d'Aurillac y est sommé d'obéir au Bailli de Carlat (H.V.C. II-78). Le texte mentionne le "castrum et fortalicium de Veteribus Campis cum omnibus juribus et pertinentiis suis et quorundam mansorum et affariorum et aliarum rerum, possessionum et jurium (...)" (*ibidem*).

Le château est régulièrement mentionné à la fin du Moyen Âge (Amé 1897 p.532). L'édifice est implanté sur le rebord d'un plateau granitique dominant les gorges de l'Authre. La construction actuelle, étudiée par B. Phalip (1990 p.1226), n'est pas antérieure au XV^e s. pour ses parties anciennes mais l'examen du plan cadastral XIX^e et l'enquête sur le terrain montrent un aménagement de l'espace (plate-forme, fossés comblés) pouvant avoir appartenu à un site fossoyé.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Calvanhac : Un certain "P. de Calvanhac" apparaît en 1282 dans la Charte de franchises de Laroquebrou (Grand 1902 p.212). "Calvinhac" semble appartenir à la famille de Montal au XV^e s. (Amé 1897 p.71).

- Le Cassan apparaît au XIV^e s., "Lo Cassanh" (Amé 1897 p.98).

- Les Fargues : un souterrain vraisemblablement médiéval a été mis au jour en 1967 (C.A.G. 15 p.110).

- La Garrigue (?) est peut-être le "Mas de la Guarigua" cité en hommage à Carlat par les frères Duranti de Sansac de Marmiesse ? (H.V.C. I-63). "Las Garrigas" n'apparaît ensuite qu'au XV^e s. dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.228).

- Jallès est qualifié d'"*affarium vocatum de Jales*" à l'extrême fin du Moyen Age. Ce hameau relevait peut-être alors d'Ytrac (Amé 1897 p.255).
- Puech Broussou est cité dès 1269 dans un hommage à la famille de Montal : "*affarium del Puech Brossos*" ; on trouve la forme "*podium Brossos*" au XIV^e s. (Amé 1897 p.398).
- Vabre : le "*vadum de Vabre*", gué sur la Cère, était avant 1355 sous le contrôle des Astorg d'Aurillac (H.V.C. I-279).
- Verniols est cité à l'extrême fin du Moyen Age, "*Mansus de Vernueyols*" (Amé 1897 p.522).
- La Vieille est citée au XV^e s. dans un échange avec le seigneur de Montal, "*Mansus vocatus de Lande Via, alias Rausenc*", puis "*Loviata*" (Amé 1897 p.530).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Viescamp

Outre la "*strata publica*" reliant "*Veteribus Campis*" à Aurillac citée en 1284 (H.V.C. II-35), la paroisse apparaît dans les textes en 1297 dans le testament de Géraud de Montal, "*Parrochia de Campis*" ou "*de Veteribus Campis*" (Amé 1897 p.93).

Mais dès 1284, la "*parrochia de Capella*" semble désigner aussi Lacapelle-Viescamp, dans la châtellenie de Viescamps (H.V.C. I-184). L'appellation "*Capella Veteribus Campis*" n'est attestée qu'au bas Moyen Age (Amé 1897 p.93). En 1365 cependant, le vicomte de Carlat possédait en "*la Capella de Vieilhs Camps, dix huit feux*" (H.V.C. I-282).

Le bourg est bâti à l'extrémité d'un plateau granitique dominant les gorges de l'Authre. L'église occupe le centre du petit bourg (Cad. XIX^e s. B508-509 et 427-428 : "*Capeliano*"). Dédiée à sainte Madeleine, l'église a été très remaniée au XIX^e s. Le cadastre témoigne d'un plan-*cella* à chapelle latérale (Saint-Roch). On ne connaît de recteurs qu'à partir du XV^e s. et l'on présume que celui-ci relevait d'Aurillac (D.S.C. t.III p.12).

Le bourg semble être demeuré de très médiocre importance.

* * *

Le terroir de Lacapelle-Viescamp dans sa partie septentrionale au moins (plaines granitiques au nord de la vallée de l'Authre) semble avoir été peuplé anciennement (toponymie, sépultures antérieures au Moyen Age ...).

Au XIII^e s. une famille seigneuriale éponyme apparaît à Viescamps, qui est le centre d'une châtellenie s'étendant sur plusieurs paroisses ; la famille Astorg d'Aurillac tient ce mandement. Dans la seconde moitié du XIII^e s. se déclare un conflit concernant la suzeraineté de cette châtellenie, opposant le vicomte de Carlat et l'abbaye d'Aurillac qui dispose vraisemblablement de droits anciens dans la région. La suzeraineté de l'abbaye sera finalement reconnue. La famille de Montal semble également avoir quelques possessions dans la paroisse. L'habitat dispersé paraît assez dense, à l'exception des zones de forêts.

Comme à l'accoutumée, le pôle ecclésial de Lacapelle est distant de plus d'un kilomètre du pôle castral. L'appellation "*Capella*", la dédicace de l'église, l'implantation de Lacapelle-Viescamp dans le tissu paroissial environnant nous incitent à y voir une création tardive, sans doute postérieure à l'an Mil, issue du démembrement d'une grande paroisse dont le chef-lieu aurait pu être Bois d'Almont. Cette paroisse originelle aurait englobé Saint-Paul-des-Landes et Lacapelle-Viescamp.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Lacapelle - Viescamp. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Château de Viescamps. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

LACROIX-BARREZ

Superficie : 2800 ha Démographie : Lacroix : 350 hab au XIX^e s. Altitude : Lacroix : 760 m
Bars : 640 hab. au XIX^e s. Bars : 730 m
Valon : 190 hab. au XIX^e s. Valon : 550 m.

• Milieu naturel : La commune actuelle de Lacroix-Barrez est un ensemble composite formé de plusieurs terroirs : La Croix, Valon, Bars.

Celui de La Croix occupe un vaste plateau volcanique aux extrémités dentelées dont l'altitude moyenne se situe autour de 750 m. Le chef-lieu est au centre de ce plateau fertile, entouré d'une part par les gorges de la Truyère, d'autre part par celles du ruisseau d'Embernat. Le couvert forestier est totalement absent sur le plateau.

Bars occupe la périphérie orientale de ce plateau, avec notamment un remarquable éperon rocheux qui domine les gorges de la Truyère, dont les coteaux rocheux abrupts (schiste et granite) sont couverts de forêts.

Valon occupe l'arête rocheuse méridionale située dans le prolongement du plateau central, sur un site exceptionnel dominant d'un côté les gorges de la Truyère et de l'autre celles du ruisseau d'Embernat (alt. : 550 m.) ; si l'arête rocheuse est en partie défrichée, les coteaux sont en revanche assez majoritairement boisés.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'actuelle commune de Lacroix-Barrez est formée par trois anciennes paroisses médiévales : La Croix, Bars et Valon.

La Croix comprenait au XVIII^e s. (Touzery 1906 p.436) les villages de Lacroix-Barrez, Castelet, Lacan, Oratoire, Viarse-Haute et Viarse-Basse. L'ancienne appellation de la paroisse était "La crous de Bars". La dîme montre une production céréalière considérable : cent quatre-vingt quinze setiers de seigle mesure de Mur, les rentes du prieuré au XVIII^e s. étant de quatre-vingt quinze setiers de seigle et quarante-huit d'avoine. Quarante paires de bœufs sont citées à cette époque.

Bars comprenait au XVIII^e s. (Touzery 1906 p.318) les villages de Bars, Campounac, Cayrac, Calvet, Fraysse, Guilloutet, Faitravers, Monran, Menillac, Villeyrols.

Communes limitrophes : Taussac, Brommat, Saint-Hippolyte, Murols, Vézels-Roussy.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Alcuéjols (ruisseau) contenant le suffixe gaulois *-oialos*.
- Bars dérive du gaulois *Bar* signifiant "hauteur", ce qui correspond bien à la topographie du site (Dauzat 1963 p.56).
- Campounac (*Campanius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.137).
- Carcanagues (forme ancienne : Carcanac) (*Carcanius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.146).
- Cayrac (*Quirinus + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.166), ou *Querra + acum*, anthroponyme gaulois (Dauzat 1963 p.551).
- Dilhac (?) (*Dia + acum*), anthroponyme gaulois ? (Dauzat 1963 p.246).
- Embernat (anc. Embrenhac) (*Ambarrinus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.13).
- Misillac (*Missilius + acum*), anthroponyme gallo-romain (Dauzat 1963 p.459).
- Vilherols (?) (*Villius + oialos* ?), anthroponyme latin et suffixe gaulois ? (Dauzat 1963 p.715), ou plutôt dérivé de *Villare + suffixe diminutif -ellum* ? (Dauzat 1963 p.715, 718). Dans ce dernier cas, qui est le plus vraisemblable, ce serait donc une formation du haut Moyen Age faisant référence à une *villa* (cf. *infra*).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

- Bars.

En 1962, au lieu-dit "La Lande", à l'ouest de Bars-Bas, un remembrement de grande ampleur mit au jour -et détruisit- d'importants vestiges antiques, entre le P.C. 753 et le P.C. 756. D'après les témoignages oraux que nous avons pu recueillir (MM. Laurens et Delmas), les vestiges se situaient au centre de la parcelle appelée "champ grand". Des murs de pierre en petit appareil et des colonnes, des briques, auraient été aperçus. Mr Delmas, de Bars, a conservé une meule à bras antique (*catillus* et *meta*), une *tegula*, une tubulure d'hypocauste à jointage de plomb, des fragments de briques, une base de colonne et un chapiteau "toscan". Des

céramiques auraient également été conservées, mais nous n'avons pu les voir. Nous avons retrouvé le site de la découverte, où nous avons recueilli une *tegula* ainsi que de probables moellons.

Il est difficile d'attribuer une fonction et une chronologie précise à ce site détruit mais le mobilier conservé et notamment les éléments architecturaux pourraient être tardifs, des comparaisons étant envisageables avec la *villa* de Montmaurin. La présence d'un hypocauste est probable d'après les témoignages oraux. Il s'agit en tous cas d'un site important, si l'on prend en compte la présence d'une colonnade. Cet établissement, installé au centre d'un terroir agricole exceptionnel, a toutes les chances d'être une grande *villa* de l'Antiquité tardive. L'importance de ce domaine expliquerait l'existence de la grande *vicaria* carolingienne de Bars et le nom donné au pays, Barrez.

Cette hypothèse vient d'être confirmée dans le cadre d'une maîtrise en cours à l'U.T.M. : de la sigillée claire africaine et un tesson de D.S.P. grise Rig. 6 (V^e s.) ont été découverts sur le site. Des témoignages oraux font d'ailleurs mention d'un "cimetière des Anglais" à cet endroit, ce qui doit témoigner de la présence d'inhumations tardives, selon un schéma classique.

- Carcanagues.

Au "puech de Carrade", au sud du P.C. 518, au sein d'un terroir agricole remarquable ont été mis au jour lors de labours durant les années 1960 des *tegulae* et des poteries, dont rien n'a été conservé à notre connaissance. Nous avons cependant trouvé un fragment de *tegula* sur le site. La topographie et les qualités du sous-sol autour du site nous incitent à y voir une probable *villa*.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Bars est donc le chef-lieu d'une importante *vicaria* carolingienne. Dès 906 un certain Gausbert, sa femme Uldegarde et son fils Rodac donnent à Conques la *villa* de Frons (C^{ne} Thérondeles) "*in patria Ruthenica, in aice Barrense*" (Cart. Conques n°321). L'"*aicis*" du Barrez s'étendait donc jusqu'à l'extrémité septentrionale du Rouergue. En 919, Odda et Regemundus son fils donnent à Conques deux manses sur la "*villa Vaxa*" (C^{ne} Mur), située "*in vicaria Barres*" (Cart. Conques n°322). En 984 un certain "*Matfredus clericus*" cède à Conques la manse de Mur, situé "*in vicaria de Barrense*" (Cart. Conques n°259). D'après Bosc (1905 p.335) l'église de Bars aurait été vendue, vers 900, par un vicomte Bernard de Carlat à un dénommé Rigaud. Il s'agit sans doute d'une libre interprétation de la charte 300 du cartulaire de Conques, rédigée vers l'an Mil (cf. *infra*). Le même auteur semble également commenter la charte n°259, bien qu'il cite un "*Mansi de Muro, in vicaria Brommatense*" et non "*vicaria de Barrense*" comme dans le texte du cartulaire. Cacographie ? Erreur ? Autre manuscrit ? L'"*ecclesia de Bar*" citée dans le testament de la comtesse de Toulouse Garsinde en 974 (Bosc 1905 p.431) est sans aucun doute le "Bar" du Rouergue méridional. Enfin dans le testament de Rigaud, composé entre 996 et 1031, on peut lire : "*Et in Bars illas meas vineas que de Guillelmo conquistavi dimitto Guirberto sacerdote et ad fratre suo Geraldii*". Il y avait donc des vignes à Bars, données à Conques.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Châteaux

- Valon.

Le "*Castrum Avalon*" apparaît en 1150 dans un hommage d'Astorg de Peyre à Raymond Bérenger (Porée 1919 p.484). Il n'est donc pas, à l'origine, dans la mouvance rouergate. Puis il est cité en 1265 dans la reconnaissance à Carlat des coseigneurs du château : "*Phelipus da Valo, domicellus, Stephanus da Valo et uxore*" pour "*partem et porcionem et jura que habeo in castro da Vallo et totius mandamenti*" (H.V.C. I-16). Philippe fait hommage de tout ce qu'il possède "*in toto epicospatu Ruthenensi*" à l'exception du "*manso de Lopcha et territorio de Canet*". Son frère reconnaît également tout ce qu'il possède, ainsi que son épouse les manses de "*Marinhac*", "*Raulac*", "*Malarenc*", "*Fraise*" et "*Roenc*" (H.V.C. I-16). Les deux frères reconnaissent à Carlat "*segoas, cavalgadas et homagium ad voluntatem suam*". Le texte précise les confronts de la châtellenie : "*Confrontatur vero dictum castrum et mandamentum ex una parte cum flumine de Trioire et ex alia parte cum rivo vocato lo Quija, et ex alia parte cum manso de Faeto*" (H.V.C. I-16). Deux autres coseigneurs de Valon

prêtent hommage la même année : "*Berengarius de la Gleizola domicellus et Pistors de Muro*" reconnaissent à Carlat "*dominium et parcerariam et jura que habemus (...) in castro de Valo et infra castrum et mandamentum ipsius castri (...) et debemus vobis reddere parcerarias et jura que habemus in dicto castro, iratz o pagatz et valentiam facere de plah e de guerra*" (H.V.C. I-17). Les hommages des coseigneurs éponymes à Carlat se répètent en 1264, 1267, 1280 et 1300. Il apparaît que Bertrande de Valon a pu être la seconde femme de Hugues II de Rodez, vicomte de Carlat. Ce serait la mère du comte Henri I. Dans cette optique il n'est pas impossible que Bérenger et Aldebert de la Gleiole aient été eux aussi issus de la famille comtale de Rodez (Bouillet 1848 I p.130-131) à savoir les fils de Hugues II et de B. de Valon. Par ailleurs, la famille "*de la Gleiole*" ou "*de la Gleizole*" paraît bien être proche de celle des "*Carlat*" (N.A. I p. 130-131 et N.A. III p.181). Les La Gleiole étaient partiellement vassaux de la famille de Pierrefort (N.A. VI p.422).

Le "*fortalicium de Valo*" sera pris par les "Anglais" au XIV^e s. (H.V.C. I-302) ; une chapelle y sera construite au XV^e s. (H.V.C. II-CCLXIX) et des travaux (palissade et surélévation du donjon) encore réalisés au XVI^e s. (Phalip 1990 p.1189). Froissart cité par Miquel (1981 p.237) parle d'un "fort chatel (...) dedans (...) une grosse tour" qu'il n'a pas été possible de prendre d'assaut.

Le site de Valon, remarquable par son caractère de "nid d'aigle", est constitué par un éperon schisteux isolé, entouré par les gorges de la Truyère et de l'un de ses affluents. Cet éperon forme une échine rocheuse dont la partie sommitale est occupée par le donjon du château. La structure de la forteresse a été analysée en détail par Miquel (1981 p.53) à qui nous empruntons sa description : "*Il semble bien que l'on ait appliqué le principe de la succession de défense, le donjon au point le plus élevé les contrôlant toutes. Une première porte longeant le château située sur la droite forme une basse cour. L'on arrive ainsi en tournant vers la droite devant la porte du château défendue par deux avant-corps rectangulaires, dont l'un contient la chapelle. De là l'on pénètre dans une cour rectangulaire entourée de constructions et dominée par le donjon, lui-même protégé par une chemise. Une fois la chemise franchie l'on est étonné de constater que la porte se trouve au rez-de-chaussée, sans défense particulière, et que le donjon est entouré de constructions s'appuyant au mur, diminuant sa valeur stratégique. Quoi qu'il en soit, il constitue le réduit extrême de la défense, après la prise des diverses enceintes*".

Le donjon de plan carré possède une salle commune au rez-de-chaussée, les chambres étant situées au-dessus. L'ensemble est couronné par des mâchicoulis et une échauguette attribuables au XIV^e s. La chapelle du XV^e s. est construite dans l'un des avant-corps entourant le porche de l'enceinte.

Le château occupe en fait une table rocheuse dont l'extrémité dominante porte le donjon. L'enceinte -non liée à la chaux- et les bâtiments se développant au pied de la tour ne semblent pas antérieurs aux XV^e - XVI^e s. Le donjon est vraisemblablement celui qui fut pris par les Anglais au XIV^e s. L'appareil schisteux irrégulier paraît en effet tardif, postérieur au XIII^e s. Il est toutefois probable que ce donjon reprenne le plan d'un autre, plus ancien. Des moellons rectangulaires remployés sont d'ailleurs visibles.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Bosc est cité dans l'hommage à Clermont des coseigneurs de Murat-la-Gasse (Ladinhac, Cantal) en 1287 : "*affarium del Bos*". Ce domaine fait partie du mandement de Murat (H.V.C. I-200). A moins qu'il ne s'agisse d'un autre "bos" ...

- Carcanagues est cité en 1266 dans une reconnaissance de Guillelmus de Vigoro, miles : "*mansum de Carcanasas, situm in parrochia de Murols, et fazendam de Trebuc, et fazendam de Carcanasas confrontati ex una parte cum fazenda de la Cros et de Manhaval*" (H.V.C. I-55). Remarquons que Carcanagues fait alors partie de la paroisse de Murols.

- Cayrac : la reconnaissance de Moyset de Cayrac en 1267 cite la "*fazendam de Cairac, cum pertinenciis suis, confrontatur ex una parte cum fazenda de Germelhac, cum fazenda de Mairinhac et cum fazenda de Camponhac*" (H.V.C. I-71). Ces confronts sont toujours existants et témoignent d'un peuplement ancien dense.

- Embernat est cité en 1267 dans une reconnaissance de Moyset de Cayrac, *domicellus*, à Carlat : "*quartam partem mansi de Embrehac sitam in parrochia de Bars*" (H.V.C. I-71).

- Feyt est cité dans la reconnaissance à Carlat des seigneurs éponymes de Valon ; ce domaine marque alors la limite septentrionale de la châtellenie (H.V.C. I-16) : "*manso de Faeto*".

- Fraysse est cité en 1265 dans la même reconnaissance à Carlat des coseigneurs de Valon : "*manso de Fraise*" (H.V.C. I-16). En 1272, Bernardus Folc reconnaît à Carlat un "*mansum del Fraise*" qui est peut-être le nôtre (H.V.C. I-105).

- La Gozone, hameau, et vraisemblablement une ancienne "gazane" médiévale.

- Le Prat est peut-être cité dans une permutation faite entre Henry de Rodez, vicomte de Carlat, et Eustache de Beaumarchais, bailli des Montagnes d'Auvergne, en 1270-1280 : "*mansum vocatum de Prato*" (H.V.C. I-150). Il est dans la mouvance de Carlat.

3.4. L'habitat groupé : les chefs-lieux de paroisse

- Bars.

Vers 1200, l'église de Bars est dans la mouvance de Conques : "*ecclesia de Bars debet facere mensem marcium integre*" (Cart. Conques n°555). Le fait que Bars doive fournir Conques en pain atteste de la vocation céréalière du terroir. Touzery (1906 p.318) affirme, sans preuves, que l'église fut donnée par le vicomte Pons à Conques en 1175. Il semble s'agir d'une confusion. La "*parochia de Bars*" est ensuite citée en 1267 dans la reconnaissance à Carlat de Moyset de Cayrac (H.V.C. I-71). En 1267 toujours, une reconnaissance à Carlat de Guillelmus de Monte Amato, *clericus*, reconnaît ce qu'il possède "*in parochia et ecclesia de (...) Bars*" (H.V.C. I-73).

D'après le *Livre de l'Epervier*, en 1349 la "*parochia de Bar*" comporte cent-cinq feux (p.181). L'église de Bars a relevé tardivement de la mense de l'abbé de Conques. En 1245 Elis, fille de P. de Vigoro, lègue à Bonneval "*V sextaria frumenti censualia et X solidos Podienses a Bars in terra quam michi tribuit pater meus*" (Cart. Bonneval n°162).

Le hameau de Bars occupe l'extrémité d'un plateau rocheux ; le village est inorganique et l'église, dédiée à sainte Geneviève, située en périphérie. L'édifice actuel, à plan-*cella* avec clocher-peigne à l'extrémité de la nef, date du XV^e s. A noter toutefois le remploi de moellons de brèche volcanique, notamment dans un enfeu gothique.

- Lacroix-Barrez.

Un certain Pierre de la Croix Barrez est connu dès 1251 (D.S.C. t.V p.271). En 1255 le testament de Pons de Servièrre cite les "*homes de la Crotz*" (Grand 1903 p.61). En 1245 le testament de E. de Vigoro cite "*censuale (...) a Bars et a Cros*" (Cart. Bonneval n°162). La "*fazenda de la Cros*" apparaît dans les textes comme confront en 1266 dans l'hommage à Carlat de Guillaume de Vigouroux (H.V.C. I-55). La "*parochia de Cruce*" est citée pour la première fois dans l'hommage à Clermont des coseigneurs de Murat-la-Gasse en 1287 (H.V.C. I-198). En 1304 est passée une convention entre Henri II de Rodez et le prieur de Lacroix-Barrez au sujet du partage de la justice et des droits du lieu. Le prieur est un certain "*religiosum virum dominum Guirbertum de Telheto, monachum Casa Dei, priorem prioratus de cruce de Barres prope castrum de Muro*" au sujet de la "*jurisdictione omni moda et mero et mixto imperio ville de Cruce et ejus pertinensarium et super leudis nundinarium*" (H.V.C. II-83). Il est rappelé que les prédécesseurs du prieur de La Croix exerçaient "*in dicta villa de Cruce et in terris et possessionibus quas habent in mandamento ville de Cruce, omnem jurisdictionem haltam et bassam*". Au sujet des délinquants, le texte souligne que "*in villa de Cruce seu ejus pertinentiis, in terra domini prioris (...) malefactores seu delinquentes (...) posset capi seu arresti per bajulum seu servientem dicti domini comitis, vel prioris per illum seu illos (...) et quod ponatur seu ponantur in carcere dicti domini prioris in ipsa villa. Et quod dictus dominus prior habeat suum carceram in ipsa villa et custodiam captorum*" (H.V.C. I-84). Les foires sont également réglementées : "*fiant quedam nundine in quandam prata, in pertinenciis dicte ville (...) dictus dominus comes in dictis nundinis percepiat et levet leudas et alias jura (...) de proprietate dicti loci ubi sunt dicte nundine (...) dicto dominus priori remaneat*".

Saige et Dienne (H.V.C. II-CLXXXVIII) ont fait de cette chartre une analyse détaillée dont voici l'essentiel : "*Le prieur possède dans la ville et le mandement la haute et basse justice, la connaissance des causes, la décision et l'exécution, excepté les crimes pouvant engendrer la peine capitale, la mutilation ou l'exil. Dans ce cas, un juge commun du comte et du prieur est compétent, dans les limites des domaines du prieur. Les délinquants peuvent être arrêtés indifféremment par le baile ou les sergents du comte ou du prieur, et incarcérés dans les prisons du prieur. (...) Les biens meubles du condamné situés dans la juridiction du prieur sont partagés ; les immeubles reviennent uniquement au prieur. En revanche tous les biens situés hors de la juridiction du prieur reviennent au comte. Des foires étant établies dans la ville, le choix du lieu fera l'objet d'un contrat spécial ; le comte y percevra ses leydes et autres droits, mais la propriété du sol demeure au prieur. Un mas, La-Vergne-près-Jou est donné au prieur. Il est rappelé que le prieuré de Jou dépend de La Croix ; au manse des Uttes, dépendant de Jou, s'applique également une juridiction partagée entre le comte et le prieur de La Croix.*" L'appartenance du prieuré à la Chaise-Dieu peut s'expliquer par la proximité de la châtellenie de Turlande où était né vers l'an Mil Robert, fondateur de l'abbaye.

Quoi qu'il en soit, Lacroix apparaît comme un centre de peuplement conséquent, qualifié de *villa*, où se déroulent des foires. On peut, dans une certaine mesure, comparer Lacroix et Montsalvy. La "parochia de Cruce" ne comptait pourtant que soixante et un feux en 1349 d'après le *Livre de l'Epervier* (p.182), ce qui peut être le signe d'une création récente.

Le bourg de Lacroix-Barrez, assez important, est situé au centre d'un vaste plateau. L'église actuelle, dédiée à saint Robert (de Turlande, fondateur de la Chaise-Dieu), n'a été édifée qu'en 1932 (Bedel 1996), en réutilisant les éléments architecturaux d'un édifice roman, notamment le porche en brèche volcanique, dont l'archivolte s'orne de demi-sphères et de billettes. Des colonnes ont également été remployées ; on peut avancer pour ces vestiges une datation, *vel plus vel minus*, autour du XII^e s. Le cadastre du XIX^e s. montre que l'église romane avait un chevet hémicirculaire.

- Valon.

Une "*ecclesia de Vallo*" est citée dans la reconnaissance à Carlat des seigneurs de Valon ; c'est dans cet édifice que l'acte est signé (H.V.C. I-16). En 1349, le *Livre de l'Epervier* (p.182) cite le "*castrum de Avalone cum parochia*", qui contient vingt-deux feux. La "*parochia*" est ensuite régulièrement attestée (H.V.C. I-317 ; Touzery 1906), l'église paroissiale Saint-Blaise étant distincte de la chapelle castrale. D'après Touzery (1906 p.796), Conques aurait eu des prétentions sur Valon.

L'église paroissiale de Valon est située au pied du château, à l'extérieur de son enceinte. Elle apparaît nettement subordonnée à la forteresse et est entourée de quelques rares maisons. L'édifice actuel, à plan-cella rectangulaire et clocher-peigne, est post-médiéval mais a dû succéder à un édifice plus ancien.

* * *

Le terroir de Lacroix-Barrez présente donc une histoire complexe. Une occupation antique dense dans la partie septentrionale de ce terroir est attestée par le nombre important de toponymes en -ac sur les plateaux à affleurements volcaniques, mais surtout par deux sites archéologiques en bordure de plateau. Si Carcanagues est vraisemblablement un établissement agricole, Bars paraît être, sans doute à la fin de l'Antiquité, une riche *villa* dotée de péristyle d'un type unique à notre connaissance dans le Barrez.

Si l'habitat s'est déplacé de quelques centaines de mètres en direction de la Truyère, le nom du terroir a perduré durant le haut Moyen Age, la paroisse étant le chef-lieu d'une *vicaria* s'étendant depuis Thérondels jusqu'à Lacroix au X^e s. La dédicace de l'église à sainte Geneviève, l'importance géographique et démographique de la paroisse de Bars sont autant d'indices de l'existence d'une "grande paroisse" au début du haut Moyen Age. L'influence de Carlat semble présente vers l'an Mil à travers le "testament de Rigaud" concernant Bars, mais Conques détient l'église de Bars et a des prétentions sur celle de Valon. La vigne et la céréaliculture sont attestées dans ce terroir au XI^e s.

Il est probable que Cros constitue un démembrement de Bars, peut-être la suite de la création d'un prieuré dépendant de la Chaise-Dieu, au XI^e ou au XII^e s. Cros devient rapidement un centre économique de première importance, ce que prouve le conflit entre le prieur de Lacroix et les comtes de Rodez au sujet des profits de justice et de marchés, ceci au détriment de Bars.

Valon constitue l'une des rares "paroisses castrales" de la région, géographiquement isolée et d'importance économique et démographique insignifiante. Il s'agit sans doute d'un démembrement de Lacroix ; dans cette optique les prétentions de Conques sur l'église de Valon sont peut-être également le souvenir de la "grande paroisse" de Bars, tombée dans la mouvance de l'abbaye rouergate.

La famille seigneuriale dominante de la région au XIII^e s. est bien sûr celle des (co-) seigneurs éponymes de Valon, vraisemblablement issus de la famille comtale de Rodez elle-même. Ils possèdent la châtellenie et une bonne partie de la paroisse de Lacroix. La famille éponyme de Cayrac, dans la mouvance de Carlat, possède également quelques domaines. Les familles de La Gleiole et aussi les coseigneurs de Murat-la-Gasse dans la mouvance de Clermont jouent un rôle marginal, leurs domaines étant concentrés sur Murols.

Illustrations

Fig. 1 . Vue du site de la *villa* gallo-romaine de Bars. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . *Tegula* provenant du site de Bars. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Tesson de D.S.P. grise (Rigoir 6) provenant du site de Bars. L. Lintilhac.

Fig. 4 . Sigillée claire (?) décorée provenant du site de Bars. L. Lintilhac.

Fig. 5 . Objets divers provenant du site de Bars. J.-L. Boudartchouk.

- Fig. 6 . Meule antique provenant du site de Bars. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Base de colonne antique provenant du site de Bars. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 8 . Chapiteau toscan provenant du site de Bars. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 9 . Village de Bars. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 10 . Vue d'ensemble de l'église de Bars. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 11 . Enfeu (XIII^e s. ?) de l'église de Bars. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 12 . Village de Lacroix-Barrez. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 13 . Portail roman réutilisé dans la nouvelle église de Lacroix-Barrez. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 14 . Village de Valon. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 15 . Relevé du château de Valon. Miquel.
- Fig. 16 . Vue d'ensemble du château de Valon (XIV^e s.). J.-L. Boudartchouk.

LADINHAC

Superficie : 2672 ha Démographie : 168 feux en 1709 Altitude : 630 m

• Milieu naturel : La commune de Ladinhac occupe un vaste plateau orienté nord-ouest / sud-est incliné d'est en ouest. L'extrémité nord-ouest offre un relief vallonné devenant au contraire plus accidenté dans le sud-est, où se développent des crêtes rocheuses. Le sous-sol est granitique au nord et au centre de la commune, les micaschistes affleurant dans le sud-est. Si le nord et le centre sont quasiment défrichés, à l'exception de bois isolés, le sud-est est recouvert par la chênaie mixte, notamment dans les vallées du Lac et du Longuiroux.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait principalement sur la culture du châtaignier ; les terres agricoles produisant surtout du seigle et un peu d'avoine sont nombreuses et productives pour la région. La culture des arbres fruitiers, quelques vignes et l'élevage des moutons dans les "bruyères" complètent le tableau de cette économie diversifiée et assez florissante.

Communes limitrophes : Prunet, Lapeyrugue, Leucamp, Lafeuillade, Labesserette, Murols.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque romaine, le terroir de Ladinhac a fait l'objet d'une occupation significative, depuis la Préhistoire.

Le site de plein air du Champ Dommergue à Labaylie, surplombant le ruisseau de Cances a livré une industrie lithique attribuable au Moustérien (éclats Levallois), mais aussi au Néolithique. Les silex offrent des provenances et des patines variées ; on ne peut exclure qu'ils aient été amenés par un dépôt alluvial. Ils témoignent toutefois d'une présence humaine très ancienne.

Des éclats de silex sans doute néolithiques ont également été trouvés sur le site de plein air du Bouscailloux, ainsi que dans l'abri sous roche granitique du "Cros de Montlogis" (Boudartchouk 1990) où l'on note un fragment de hache taillée.

De la céramique du premier âge du Fer a été observée, en contexte, sur le site du Bouscailloux (Boudartchouk 1990) ; des céramiques de la fin du premier âge du Fer étaient présentes aux abords de Montlogis et sur le site du Champ Dommergue.

1.1. Toponymie

Plusieurs toponymes en *-ac* sont à signaler :

- Cances (?) pourrait dériver de l'anthroponyme latin "*Canicius*" (?) (Dauzat 1963 p.140).
- Coupjac (*Cuppius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.266).
- Fouissac, microtoponyme près de Viarouge (*Fascius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.293).
- Frenolhac, domaine ruiné cité au XVI^e s. (Amé 1897 p.220) (*Freminius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.269).
- Ladinhac (*Latinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.273).
- Mauriac, lieu disparu situé au XV^e s. entre Trémouilles et Montlogis (*Maurius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.279).
- Melzac (*Messilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.280).
- Monte Laudine (*Laucus + dunum*), anthroponyme gaulois (Dauzat 1963 p.390).

1.2. Voies de communication

La présence de deux sites antiques au moins rend certaine l'existence d'une voie traversant le terroir de Ladinhac.

- Le secteur du Pouget (?). La tradition orale attribue une origine antique au chemin passant à proximité du "rocher des trois communes" en direction du Pouget, La Vizade et Ladinhac, en provenance de la commune de Lafeuillade. Rien ne prouve l'antiquité de cet itinéraire, bien qu'il faille noter la proximité d'un toponyme "viarouge". Il semble plutôt s'agir d'un tronçon de la voie médiévale Montsalvy - Prunet.
- Un ancien chemin orienté exactement nord-sud passe selon un axe Le Fau-Ladinhac-Le Bouscailloux-Coupiac. Il s'agit sans doute d'un très ancien itinéraire.

1.3. Découvertes archéologiques

- La villa du Champ Dommergue à Labaylie (Boudartchouk 1990).

Le site est constitué par un petit plateau qui descend en pente douce vers bassin du ruisseau de Cances, exposé au sud et à l'est. Un dépôt alluvial ancien rend ce terroir particulièrement propice à la culture des céréales. Les vestiges sont localisés dans une zone de 30 x 10 m, au milieu du plateau.

Le site était connu au XIX^e s. : "*On trouve dans les champs voisins de la Beylie une grande quantité de tuiles romaines, ainsi que les vestiges d'anciennes constructions*" (D.S.C., art. Ladinhac). A partir des années 1950, le défonçage profond du site a mis en évidence une grande quantité de pierres à l'emplacement des vestiges romains, de même que les fondations d'un mur en appareil grossier, à hauteur d'une dépression humide liée à la présence de substructions.

La prospection systématique de surface nous a permis de recueillir une centaine de kilos de *tegulae* et *imbrices* d'un modèle caractéristique de l'Antiquité classique (à remarquer sur une *tegula* une empreinte de patte de chat) ; une trentaine de kilos de briques de revêtement rainurées, des briques, des pilettes d'hypocauste carrées, des clous de charpente, un polissoir, du verre à vitre, de la céramique de tradition indigène, de l'amphore Dressel I en petite quantité, de la céramique sigillée dont des vases Drag 37 issus de Lezoux et de la Graufesenque, de la sigillée claire B en petite quantité, de la céramique commune grise et orangée ...

La chronologie du site peut donc être située entre le début du premier siècle et le second siècle, l'essentiel des formes se rapportant plutôt au second siècle.

Un sondage archéologique, pratiqué par nous en 1990 (S.R.A. Auvergne), a permis d'observer la stratigraphie profonde du site : sous la terre arable ont été mis au jour deux remblais de destruction totalisant 80 cm de puissance, contenant de très nombreux matériaux de construction liés à l'abandon d'un hypocauste.

- Les briques de revêtement cannelées sont les plus abondantes ; viennent ensuite les briquettes d'hypocauste, fragments de *suspensura*, *tubuli* de chauffage rectangulaires striés ... De très nombreux fragments de mortier ont été découverts, mais surtout des fragments de deux types de sols distincts, réalisés en béton et en mortier de tuileau.

- En fond de stratigraphie est apparu un lambeau du sol de la chambre de chauffe de l'hypocauste, reposant sur le substrat. Ce sol est composé d'un hérisson de blocs liés à l'argile, recouvert d'une semelle de béton de tuileau, elle-même surmontée par un mortier de tuileau à texture fine (*statumen*, *rudus* et *nucleus*). Le sol de circulation, détruit anciennement, n'est attesté que par des fragments de sol en mortier rose très résistant.

La plupart des matériaux ont été démontés et récupérés. Le mobilier découvert est insignifiant ; on note seulement la présence d'un os d'ovi-capridé et d'un déchet de taille de bois de cervidé.

Le principal apport de ce sondage est d'avoir démontré l'existence d'un chauffage par hypocauste à tubulures, dont un fragment du sol (*area*) a été identifié à 80 cm de profondeur. Le soin mis à la réalisation de ce sol ainsi que la complexité et la variété des matériaux mis en œuvre montrent une certaine richesse architecturale de cette station, adaptée à la rudesse et à l'humidité du climat.

C'est aussi l'indice d'une profonde romanisation, malgré l'isolement du site. On peut raisonnablement situer la construction de cet hypocauste vers la fin du premier siècle, d'après les données stratigraphiques et comparatives, sa destruction intervenant vraisemblablement entre la seconde moitié du II^e s. et le III^e s. Le site est totalement déserté à la fin de l'Antiquité, ainsi qu'à l'époque médiévale.

- Le Bouscailloux :

Le site de la nécropole haut-médiévale du Bouscailloux a livré, à l'état résiduel en stratigraphie ainsi que dans les limons des colluvionnements environnants, plusieurs artefacts antiques, dont un pied annulaire de coupe en sigillée de la Graufesenque (I^{er} siècle) et plusieurs fragments de *tegulae* de l'Antiquité tardive. Ceci traduit une occupation du site durant tout l'empire, en continuité avec une occupation protohistorique et antérieurement à la nécropole mérovingienne.

- Montlogis :

Quelques tessons de céramique gallo-romaine précoce dont un col d'urne grise, en place, ont été découverts fortuitement lors de travaux le long du chemin d'accès au château. Ils sont attribuables aux I^{er} siècle av. / I^{er} siècle ap. J.-C.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- La nécropole mérovingienne du Bouscailloux (Boudartchouk 1993).

Le site du Bouscailloux occupe un petit mamelon granitique implanté à mi-hauteur de la vallée du ruisseau de Valette, entre les villages médiévaux de Valette et de Brounhoux. C'est sur la partie sommitale de cette éminence que se situait une nécropole médiévale, accompagnée d'une petite carrière de sarcophages et peut-être d'un bâtiment cultuel.

La nécropole fut découverte fortuitement en 1941, lors de l'agrandissement de l'habitation principale. La découverte est relatée dans le livre d'or communal rédigé en 1945 : "(...) environ une demi-douzaine de sarcophages en granite, tuf et pierre calcaire, vides (...) aucune croix n'a été découverte sur le site."

La parcelle 533 du cadastre du XIX^e s., un bois de trente-deux ares, avait pour nom "cimetière". Aucun chemin y conduisant alors n'est visible, signe d'un abandon ancien. La limite occidentale de cette parcelle 533 perpétuait le tracé de l'enclos cimétéral, qui était peut-être flanqué, au sud, d'une construction rectangulaire orientée dont la trace fossile était visible au XIX^e s. Est-ce la trace d'une ancienne chapelle cimétérale ?

- Les sépultures mises au jour en 1941 étaient au nombre d'une quarantaine. Les sarcophages (une dizaine) étaient concentrés dans la partie Ouest de la nécropole, le long de la limite parcellaire 533. Ils appartenaient à plusieurs types et aucun d'eux ne renfermait d'ossements.

Les sarcophages en granite anthropomorphes à alvéole céphalique et coussinet constituent le groupe le plus courant ; certains étaient recouverts de lauzes de schiste, alors que des cuves en deux parties étaient liées au mortier. Ces sarcophages ont été extraits de la carrière voisine. Deux d'entre eux sont conservés : le plus grand est de forme ovale à alvéole rond ; le plus petit à pans coupés côté tête, avec alvéole carré, composé de deux parties jointives. Deux demi-cuves inférieures ont été retrouvées.

Les sarcophages en brèche volcanique à pans coupés côté tête étaient eux dépourvus d'alvéole céphalique et de coussinet ; l'un d'eux était simplement arrondi côté tête. Les couvercles, plats, étaient taillés dans la même roche. Le matériau provient du nord du bassin d'Aurillac, dans un rayon de 30 kilomètres au moins, ou du Barrez rouergat.

Un sarcophage en grès rouge du nord-Aveyron, à pans coupés côté tête, dépourvu d'aménagement céphalique, a également été découvert en 1941. Il est issu des mêmes ateliers que ceux découverts autour de l'église de Conques. Des fragments de grès gris du Nord-Rouergue indiquent le façonnage de sarcophages dans cette matière.

Une inhumation en pleine terre, dont le squelette était recouvert de charbons de bois (coffre ?) et une tombe maçonnée (pierraille liée au mortier de chaux) constituaient des types exceptionnels.

Le type de sépulture le plus fréquent consistait en des coffres complets de lauzes de schiste, de plan rectangulaire ou trapézoïdal, couverts de dalles épaisses.

- Un sondage mené en 1989 (S.R.A. Auvergne) à la limite Sud de l'enclos funéraire a permis de découvrir la partie inférieure de l'une de ces sépultures, de forme trapézoïdale, orientée est-nord-est / ouest-sud-ouest. Plusieurs d'entre elles ont également pu être observées hors contexte : elles sont rectangulaires, possèdent des angles arrondis et sont soigneusement taillées à l'exception des dalles de couverture, plus épaisses et plus grossières. Le gisement le plus proche de ce type de micaschiste se situe à cinq ou six kilomètres au nord du site.

- Un second sondage mené en 1990 (S.R.A. Auvergne) mené à la limite Nord de l'enclos funéraire a permis de préciser la stratigraphie du site. Les sépultures étaient implantées dans le sable détritique au contact du substrat rocheux. Au-dessus a pu être mis en évidence un remblai d'occupation gris-noir, paléosol correspondant à l'état mérovingien de la nécropole. Cet horizon a livré à l'état résiduel de la céramique de l'âge du Fer et de la *tegula* tardive, le mobilier datant étant constitué par de la céramique mérovingienne (*olla* à bord en bandeau) grise caractéristique du faciès régional pour les VI^e et VII^e siècles. Cette couche archéologique contenait également des éclats de lauzes appartenant aux inhumations en coffre, permettant de dater celles-ci.

Ainsi, la première phase d'occupation de la nécropole (coffres de lauzes) est attribuable à l'époque mérovingienne. Les sarcophages sont évidemment postérieurs, les modèles dépourvus d'aménagements céphaliques pouvant être attribués à l'époque carolingienne. Les sarcophages en granite, fabriqués sur place, paraissent plus tardifs ; certains possédaient un couvercle fait de dalles de lauzes remployées.

La carrière de sarcophages se développe à quelques mètres au nord de la zone d'inhumation : il s'agit d'un affleurement de granite débité selon plusieurs fronts de taille, le plus large se développant sur plus de 8 m en suivant la diaclase de la roche. Des négatifs d'enlèvements de cuves sont visibles au nord de l'affleurement granitique, sur une surface rectangulaire de 2 x 4 m. Des traces de coins destinés à l'éclatement des blocs sont visibles. Le sondage archéologique de 1990 a permis de découvrir, en périphérie de l'affleurement, une couche d'éclats de granite en rapport avec l'exploitation de cette carrière. Celle-ci marque certainement la dernière phase d'utilisation de la nécropole, avant son abandon.

La comparaison typo-chronologique que nous avons pu effectuer concernant les sarcophages à réserve céphalique et pans coupés nous incite à dater ceux du Bouscailloux autour des XI^e - XII^e s., au plus tard.

Le site devait être en tous cas totalement abandonné dès le XIV^e s. puisque plusieurs documents énumèrent les confronts de biens se situant dans les manses de Valette et de Brounhoux et ne mentionnent ni domaine ni cimetière à l'emplacement du site. D'ailleurs, le cimetière paroissial se situe vraisemblablement, depuis le XII^e s. au moins, autour de l'église de Ladinhac. L'absence totale de textes concernant le site milite également en faveur d'un abandon précoce. Toutefois, une charte de Conques mentionne, vers 1100, une série de possessions de Conques, dont "*mansos (...) ad Alboscarios I*" (Cart. Conques n°478), entre des possessions à Leucamp et Teissières. Il reste que l'identification n'est pas certaine.

La typologie des sépultures comme les matériaux employés sont révélateurs de l'histoire politique et économique de la région. Les coffres de lauzes d'époque mérovingienne sont fréquents dans le nord-Aveyron, mais également attestés dans le nord-Cantal. Les sarcophages sans aménagement céphalique témoignent d'une double influence : le Rouergue (grès rouge et gris) et les flancs méridionaux du massif du Cantal au sens large (brèche volcanique). Est-ce le témoignage de la puissance des comtes de Rouergue, par l'intermédiaire de la vicomté de Carlat ? Cela prouve en tous cas l'exportation de sarcophages Rouergats vers l'Auvergne, sur une distance de 40 km au moins. En revanche, les sépultures les plus récentes sont façonnées dans un matériau local, le granite.

La permanence de l'occupation du site, depuis la Protohistoire, est remarquable. La vocation funéraire de l'endroit a duré environ 500 ans, depuis l'époque mérovingienne jusqu'aux alentours du XI^e s., fait rare pour les nécropoles isolées de ce type.

- Estourniols paraît être cité entre 996 et 1031 dans le "Testament de Rigaud" (Cart. Conques n°300) : "*ad Estrun, uno caput manso ad redemptionem de quadraginta solidos Pogesos*".

- Folissart, hameau disparu situé près de Montlogis apparaît dans le cartulaire de Conques (n°308) entre 955 et 985 : "*ego Deusdet cedo vel dono (...) rebus propriatis mee qui per hereditatem michi obvenit (...) caput mansi de Fol Issarto cum vineas et ortos, cum terras cultas et incultas*". Un certain "*Bernardus*" (de Carlat ?) contre-signa l'acte.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Voie de Montsalvy à Aurillac : La "*strata publica de Monte Salvys apud Aureliaco*" est signalée près de Brounhoux en 1296 (A.D.15, 118 F 234). Cet itinéraire nord-sud passe à hauteur du moulin du Lac, puis du moulin du Garriguet, avant de se diriger vers Montlogis et Leucamp. Un tronçon de ce chemin médiéval est particulièrement bien conservé près du pont du Garriguet. C'est un chemin creux entouré de talus de deux mètres de haut, la chaussée étant large de 3,5 m environ. Il s'agit d'un chemin empierré.

- La voie du Pouget à Montsalvy, "*itinere de Monte Salvio apud Pogetum*", est contrôlé en 1344-45 par le vicomte de Carlat (H.V.C. II-106).

- Un "*chemin de Montlauzy à Montsalvy*" est cité à la fin du Moyen Age (A.D.15, 118 F 234).

- Un chemin de Murat-la-Gasse à La Garrigue est cité à la fin du Moyen Age : "*Iter de Murato ad molendinum de la Garriga*" (A.D.15, 118 F 234).

- Un itinéraire de Montlogis à Figeac est cité au XV^e s. : "*Iter de Montelaudino ad Figeacum*" (A.D.15, 118 F 234).

- Une route de Leucamp à Montsalvy est citée dès 1326 : "*Via publica qua itur de Longocampo versus montemsalvinum*" (A.D.15, 118 F 234). Elle se situait dans le prolongement de la route de Ladinhac à Montsalvy, passait près de Montlogis et traversait la vallée du Longuayrou à hauteur du Moulin du Marquis, avant de remonter vers le bourg de Leucamp.

- Un "*Chemin de Valette ad mansus de la Godalhia*", toujours existant, est cité à la fin du Moyen Age (A.D.15, 118 F 234).

- Un chemin de Trémouilles au hameau disparu de Las Peyres est cité en 1343 "*Via de fonte de Trémolhiis ad las Peyrozas*" (A.D.15, 118 F 234).
- Un chemin de la chapelle de Montlogis à Boussaroque (Sansac-Veinazès) est cité entre 1351 et 1358 : "*Via qua itur de capella Maria Magdalene de Montelhaudino versus mansum de la carrieyra et mansum de Bossaroca*" (A.D.15, 118 F 234).
- Le chemin de Montlogis à Montsalvy, toujours existant, est attesté à la fin du Moyen Age : "*Iter de Montelhaudino ad Montem Salvium*" (A.D.15, 118 F 234).
- Le chemin de Leucamp à Boussaroque apparaît à la fin du Moyen Age : "*Iter de Longo Campo ad mansus de (...) Bossaroca*" (A.D.15, 118 F 234).
- Le chemin de Leucamp à Montlogis, tronçon du chemin de Ladinhac à Leucamp, est attesté en 1330 "*Via de Longo Campo ad Monlauzi*" (A.D.15, 118 F 234). Il était prolongé par le chemin public allant du château de Montlogis vers l'église et le lieu de Ladinhac au XV^e s. (A.D.15).
- Un chemin du Mas de la Carrière (hameau disparu) à la Goudalie, est cité en 1358 : "*Via de mas de la Cariera ad la Godalhia*" (A.D.15, 118 F 234).
- Le "*chemin de Tremolhas versus locum et ecclesiam de Ladinhaco*" est attesté au XV^e s. (A.D.15).
- Un "*chemin de Ladrech à Laborie*" est cité au XV^e s. (A.D.15).
- Un "*itinere qua itur de Ladinhaco versus Muratum*" est cité au XV^e s. (A.D.15).
- Un chemin public allant de Mur-de-Barrez vers Figeac croisait au XV^e s., à Lasplagues, le chemin de Ladinhac à Trémouilles (A.D.15).

3.2. Châteaux

- Auberoque.

Un certain "*Bernardo de Albaroca*" signe la dotation d'Astorg de Marcenac de l'église de Saint-Mamet en faveur de Conques, entre 1031 et 1065 (Cart. Conques n°83), puis "*Berengario de Albaroqua et ejus filii*" signe la charte de fondation de Montsalvy, vers 1060 - 1071 (H.V.C. II-2). En 1266, Bertrandus de Vicho fait hommage à Carlat pour "*albergium cum uno milite et quartam partem alterius militis et terras et possessionnes et jura que habeo in mandamento castris d'Albarocha, in jurisdictione et districtu dicti castris. Item promitto vobis reddere vobis parcerariam dicti castris, sia iratz o pagatz, et valentiam facere de plah o de gurra*" (H.V.C. I-31). Cette seigneurie est encore signalée en 1352 et 1355 (A.D.15, 118 F 234).

Il s'agit donc d'une famille seigneuriale éponyme, peut-être une branche des Carlat ou de leur proche entourage si l'on en juge par les prénoms portés. La famille semble avoir disparu dès le XIII^e s., le château étant tenu en coseigneurie par la famille de Vic. La forteresse reste étroitement liée à Carlat. En 1351 et 1355, Bérenger de La Caze rend hommage à Carlat pour la moitié de la châtellenie d'Auberoque. Il s'agit donc à cette époque d'une coseigneurie (N.A. II p.52).

Nous avons pu retrouver le château, édifié sur un éperon granitique qui domine les gorges du ruisseau de Longueyroux. Cet éperon est barré par deux fossés parallèles en amont et en aval ; le fossé Ouest qui isole l'éperon de sa racine est taillé dans le roc et profond de plus de quatre mètres ; le fossé Est séparant le château de l'apex de l'éperon est moins important. Ces deux fossés limitent un périmètre rectangulaire de 50 x 30 m, plateau rocheux aménagé en deux parties distinctes :

A l'ouest se trouvent trois cases rectangulaires accolées les unes aux autres (granite non appareillé). Ces cases ont un aspect défensif, d'autant que l'une d'entre elles, installée dans le prolongement de la façade Nord des cases, contrôle l'étroit chemin d'accès à la plate-forme.

Ces cases et leur enceinte sont dominées à l'est par un petit piton de granite, isolé de la plate-forme par des rochers et un fossé peu profond. Son sommet est couronné par les fondations d'une tour carrée de quatre mètres de côté. Les murs en granite non appareillé sont liés à l'argile et ont une puissance de un mètre. Cette tour surplombe d'environ 10 m le fossé Est et un ancien chemin creux se dirigeait vers le Longueyroux (Cad. XIX^e s. : "*château*"). En contrebas des ruines sont visibles d'importantes terrasses de culture, abandonnées avant le XIX^e s. Le mobilier recueilli en surface consiste en fragments de céramique médiévale grise commune et en éclats de micaschiste (tuiles ?).

La topographie du site n'est pas sans rappeler les descriptions faites des châteaux rouergats du début du XI^e s. dans le *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques* (logis et donjon perchés sur un éperon rocheux).

- Trémouilles.

Un certain "*Petrus de Tremoliis*" signe entre 1060 et 1071 la charte de fondation de Montsalvy, aux côtés du vicomte de Carlat (*H.V.C.* II-2). D'après Deribier (*D.S.C.*, art. "Ladinhac") qui ne cite pas ses sources, Pierre et Gilbert de Trémouilles auraient souscrit en 1077 dans une donation faite par Carlat à Conques. Cette charte n'a pu être retrouvée. Peut-être est-ce une confusion avec la précédente ?

Au XIII^e s., la famille apparaît à plusieurs reprises dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "*Willem Tremolhas*" donne au Pont la "*fasenda da Rieu Cros*". La charte cite également "*Garniers de Tremolhas en Bertrans, sos filhes, e siey frayre*" (§3). La charte est renouvelée (§16). En 1266, "*Garnierus de Tremolhas*" signe une reconnaissance à Carlat d'Archambaud de La Roque. En 1270, le traité entre le prévôt de Montsalvy et Carlat est signé par "*domino Bertrando de Tremoliis, miles*" (*H.V.C.* I-102). Lors de l'échange de domaines entre Carlat et Eustache de Beaumarchais en 1278 - 1280, "*Bertrandi de Tremolhas*" paraphe le document pour Carlat (*H.V.C.* I-151). Dans les années 1280, Garnier avait des possessions à Junhac et Sansac, qu'il partageait avec la famille de Murat-la-Gasse (*N.A.* VI p.402). En 1287, dans un hommage des seigneurs de Murat-la-Gasse à l'évêque de Clermont figure également un "*Garnerium de Tremolhas, miles*", qui est un des coseigneurs de Murat (*H.V.C.* I-198). En 1290, la paix signée entre Carlat, Astorg d'Aurillac et l'abbaye Saint-Géraud est également paraphée, à Montsalvy, par "*Garnerii de Tremolhas*" (*H.V.C.* I-209).

Il s'agit donc d'une famille dans la mouvance directe de Carlat. Nous pensons qu'il a existé un château éponyme au village de Trémouilles, un petit pointement rocheux aménagé, rendu méconnaissable par son intégration à un jardin d'agrément. A signaler près du village un microtoponyme "*Castelle*" (Cad. XIX^e s. A379). Ce château peut avoir été le "châsement" du XI^e s. et être rapidement abandonné, la famille devenant coseigneur de Murat-la-Gasse.

- Montlogis.

Un "*castrum de Monlodu*", situé près de ceux de Vallon et de Pons, est cité en hommage par Astorg de Peyre à Raimond Bérenger, en 1150 (Porée 1919 p.484 ; A.D. 48 G 455). Il s'agit à n'en pas douter de Montlogis qui a dû échoir aux Peyre par l'intermédiaire de la famille de Millau - Gévaudan à laquelle avait appartenu, au XI^e s., une partie de la vicomté.

Un "*castrum de Monte Laudine*" apparaît dès 1206 dans un hommage à l'évêque de Clermont (Amé 1897) et un certain Adhémar de La Capelle en est seigneur en 1287 (*D.S.C.*, art. "Ladinhac").

Dès 1319, "*Montlauzy*" appartient à la famille Matfred et en 1325, G. de Matfred, frère du prieur de Cassaniouze, fait rebâtir la forteresse et en fait hommage à Carlat (A.D.15, 118 F 234 ; *D.S.C.*, art. "Ladinhac"). Il semble exister une famille éponyme : en 1319 Bernardus et Arnaldus de Montelaudio vendaient des domaines situés autour de Montlogis, aux familles de La Caze et de La Capelle (A.D.15, 118 F 236). En 1346, le château passe par succession à la famille de Murat-la-Gasse (*D.S.C.*, art. "Ladinhac"), et en 1355 les frères Jean et Guillaume de La Caze (Leucamp) cèdent à Matfred de Murat (-la-Gasse) "*Cazalia et territoria sita apud Montum Laudinum, prope turrim et prope moenia castris de Monte Laudino*" (A.D.15, 118 F 234). La famille de Murat tient le château jusqu'à la fin du Moyen Age. En 1324 un texte signale la "*Maiso seu aula de Montelaudio, in loco de Montelaudio*" (A.D.15, 118 F 234) ; cette "*aula castris*" existe toujours au XV^e s. (*idem*) ; elle comprenait quatre étages d'après un texte du XVII^e s. (Amé 1897 p.42). Il existait également une chapelle, mentionnée depuis 1286 et desservie par un chanoine de Montsalvy, à la fin du XIII^e et au XIV^e s. (Muratet 1843 p.115). En 1351 est citée la "*capella Maria Magdalene de Monte Lahaudio*", puis en 1355 "*capellam de Monte Laudino (...) furnum et furnillum que sita sunt ante dictam capellam*" (A.D.15, 118 F 234). Il existait également en 1237 une "*domus vocata lo fornell, prope capella castris de Monte Laudine*" (*ibidem*). La chapelle aurait été transformée en habitation (*ibidem*).

Le château de Montlogis est implanté à l'extrémité d'un éperon qui domine les gorges du Longueyroux. Le château lui-même est bâti à l'apex de l'éperon, barré par un fossé aujourd'hui à peine perceptible. Les ruines de la forteresse médiévale sont encore nettement visibles, dont notre analyse diverge assez nettement de celle de B. Phalip (1990 p.809). Il s'agit à notre avis d'un "donjon résidentiel" rectangulaire ayant une surface de 250 m², comprenant au moins deux étages. L'espace intérieur est divisé en deux pièces distinctes, de grandeur équivalente. La pièce Sud, la plus basse, possède une entrée débouchant sur la basse-cour. La pièce Nord est la mieux conservée ; elle comporte un couloir transversal longeant une pièce rectangulaire voûtée à l'origine, dotée d'un escalier à vis. Dans le mur Sud de cette pièce est visible un placard ogival. Les murs extérieurs du donjon ont une épaisseur de 2 m, et même 3 m pour le mur-bouclier septentrional, les cloisons intérieures ayant une puissance moyenne de 1,5 m. L'ensemble du donjon est construit en granite de moyen appareil, à litages assez réguliers. Le liant est constitué par un mortier de chaux riche en petits galets. La "tour" (pièce rectangulaire Nord) n'a été détruite qu'au début du siècle ; elle était couronnée par des mâchicoulis et

comportait des archères cruciformes, dont nous avons pu observer des fragments remployés. Il n'a pu exister de "tour de plan carré" comme le pense B. Phalip.

Ce donjon résidentiel était flanqué d'une enceinte rectangulaire construite dans le prolongement de la façade Ouest du donjon, où se situe l'entrée. Cette enceinte était constituée de blocs rectangulaires de granite liés à la chaux, comme le donjon ; seuls de rares vestiges ont pu en être observés. La ferme post-médiévale s'est développée dans cette ancienne enceinte, sans doute aux XVI^e et XVII^e s. Une nouvelle enceinte a alors été édifiée, encore plus à l'ouest, enveloppant les bâtiments d'exploitation (tours rondes, XVI^e - XVII^e s.). Le four et la chapelle cités au XIV^e s. ont entièrement disparu ; ils devaient se situer à l'intérieur de l'ancienne basse-cour, ou à l'emplacement des bâtiments actuels.

Le donjon résidentiel et son enceinte rectangulaire paraissent appartenir à une seule campagne de construction, peut-être celle de 1325, date compatible avec les caractéristiques architecturales du *castrum*. Celui-ci est tantôt qualifié de "*turrim [et] moenia*" (tour et enceinte), tantôt d'"*aula*". Il est possible qu'une tour quadrangulaire ait occupé à l'origine la partie septentrionale du donjon résidentiel, ce qui expliquerait la différence de puissance du mur Nord.

Le mobilier archéologique trouvé en surface comprend de la céramique de la fin du Moyen Age et une pièce de harnachement tardive.

- Château de Murat-la-Gasse (alias "Murat-de-Barrès", alias "Tours de Murat").

Un certain Bernardus de Murato était coseigneur de Murat-la-Gasse en 1240 (*D.S.C.*, art. "Polminhac", à cause d'une erreur de topographie). D'après Bouillet (*N.A.* IV p.393), une famille de Murat aurait vendu ses terres à Clermont dans les années 1250. Serait-ce la famille éponyme ?

En 1278, Gilbert et Aldebert de Montamat, Bertrand de Trémouille, Raymond de Folholes, Bernard et Pierre de Murat, Amblard de Cayrac, Hugues et Guillaume la C[h]aze rendent hommage à l'évêque de Clermont pour le "*castrum de Murato apud villam Montis Salvii*" (A.D.63, 1G - liasses 6 et 26). L'hommage est renouvelé en 1287 par les "*dominos castri de Murato de Barres (...) videlicet Bernardum et Petrum de Murato, fratres ; Ademarum et Guillelmum de Monte Amato fratres [et] Astorgii fratris sui ; Ricartam relictam Guirberti de Monte Amato militis (...) ; Petrum et Hugonem ejus filios ; et Amblardum de Cayrac et ejus uxorem, et Hugonem la Caza (...) et Guillelmo la Caza fratre suo*" (*H.V.C.* I-198). Ces coseigneurs paraissent avoir tenté d'échapper à l'hommage à Clermont, ce qui n'est pas le cas de "*Hugonem de Caslucio et Garnerium de Tremollas, milites*", autres coseigneurs dudit château. Soit pas moins de quinze coseigneurs appartenant à cinq familles distinctes : les Murat, seigneurs éponymes, les Montamat (Cros de Ronesque), les Cayrac, les La Caze (Leucamp), les Caylus (Vezels-Roussy) et les Trémouilles (Ladinhac). Le texte précise que le "*castrum predictum de Murato, cum omnibus pertinenciis et toto mandamento*" est tenu en fief "*ab antiquo*" de l'évêque de Clermont avec juridiction pleine et entière. C'est un fief rendable dont les clés doivent être remises "*claves ipsius castri reddant*" (*H.V.C.* I-199) ; les coseigneurs doivent héberger les gens de l'évêque pour un jour et une nuit, et hisser l'étendard de l'évêque "*vexillum seu bannieram nostram*". En cas de guerre, le château doit accueillir l'évêque et ses soldats : "*domini dicti castri recipere teneantur in dicto castro et dicti castri fortalicio nos et gentes nostras*", avant que le château ne soit rendu "*sine dampnis*". Le château doit également accueillir "*bajulum aut judicem nostrum (...) qui faciat residenciam in dicto castro vel ejus pertinenciis*" (*H.V.C.* I-199). Les "*dominos castri vel homines eorumdem*" doivent servir les représentants de l'évêque. Ce fief est inaliénable. Les coseigneurs reconnaissent tenir, ainsi que leurs ancêtres, "*ab antiquo in feudum castrum predictum, cum toto mandamento et pertinentiis omnibus dicti castri et rebus que inferius exprimuntur feudis et retrofeudis (...)*". La famille de Montamat reconnaît ainsi à Clermont des biens situés en Rouergue, à Lacapelle-en-Vézie, Junhac, Murols, Brommat. La famille de Murat reconnaît des biens sur la paroisse de Ladinhac, de Junhac, du Fraisse, de Murols, Saint-Hippolyte, Lacroix-Barrez, Brocmet et Leucamp. La famille de Montamat cite ensuite des biens à Murols, Ladinhac et Junhac. Amblard de Cayrac cite des biens sur les paroisses de Ladinhac et Labrousse. Hugues de Caylus et Garnier de Trémouilles sont dits "*ordinatores premissorum*", représentants de l'évêque et coseigneurs (*H.V.C.* I-201). On connaît un Pierre de Murat en 1291 (*D.S.C.*, art. "Polminhac") ; en 1308, Murat-la-Gasse est une coseigneurie partagée entre Amblard de Cayrac, Hugues La Caze, Pierre de Folhols, Odon d'Albins, Pierre de Montarnal (= de Montamat ?), Adhémar de Murat et Pierre de Trémouilles (*D.S.C.*, art. "Leucamp"). La famille des Merinhac entra par alliance au début du XIV^e s. dans le groupe des coseigneurs de Murat (*N.A.* IV p.121).

En 1352, Béranger de La Caze jouissait des "*tours du château supérieur de Murat*" (*D.S.C.*, art. "Leucamp"), alors que la "*fortalicia de Murato-Laguassa*" est citée en 1382 (Amé 1897). Il existait au XIV^e s. une chapelle dédiée à saint Pierre, desservie par un "*capellanus*" (*ibidem*), ayant eu tardivement le titre de prieuré (Muratet 1843 p.91). Le château est pris par les anglo-gascons à la fin du XIV^e s., mais est encore appelé "*chasteau et chastellenie de Murat de Barrez, alias la Guasse*" vers 1500 et "*chasteau et tours*" au XVII^e s. (Phalip 1990 p.842). Nous avons retrouvé les ruines des "*Tours de Murat*", à l'extrémité d'une crête de schiste dominant le Goul, face au Rouergue.

Le "château inférieur" occupe l'extrémité de l'éperon rocheux. Il comporte deux grandes tours rectangulaires, reliées entre elles par une courtine épousant le relief. Tous les murs sont bâtis en granite et en schiste de moyen appareil, lié à l'aide d'un mortier de chaux assez semblable à celui de Montlogis. De nombreuses reprises tardives (schiste non appareillé lié à l'argile) sont visibles sur les tours comme sur la courtine ; elles peuvent être situées entre le XV^e et le XVII^e s., après la mise hors-service des dispositifs de défense.

La chapelle rectangulaire, dont seul l'état post-médiéval nous est parvenu, est située sur une plate-forme au pied de la butte supportant le "château supérieur".

Le château supérieur est édifié sur une butte ovale (35 x 20 m), en partie artificielle, entourée d'un fossé, dominant la terrasse basse et le "château inférieur". La plate-forme sommitale ovoïde est délimitée par un muret de pierre sèche. Un pan de mur rectiligne (1,8 m de puissance et 6 m d'élévation), bâti en granite et schiste appareillé lié à la chaux, se dresse à l'extrémité de cette plate-forme. Il pourrait s'agir des vestiges d'une tour rectangulaire, juxtée par des logis dont les fondations affleurent. Une petite plate-forme se développe au pied de la butte, vers la racine de l'éperon ; elle abrite les ruines d'une case rectangulaire.

L'ensemble du site est isolé de la racine de l'éperon par un très grand fossé (15 m de large, 4 m de profondeur) à profil en "U", faisant de Lastours un véritable éperon barré.

Le mobilier archéologique recueilli en surface sur le "château supérieur" comprend un fer à cheval médiéval à quatre étampures latérales pouvant dater du XIV^e s., de la céramique commune grise typique du Carladez pour les XIII^e - XIV^e s. (décor ondulé) et de nombreux fragments de tuile canal, sur la plate-forme sommitale.

Le château de Murat-la-Gasse présente une topographie typique des sites gérés en coseigneurie : un dispositif de défense commun existe (fossé), mais les possessions des familles sont matérialisées par des tours rectangulaires distinctes les unes des autres (au moins trois). Cette situation évoque Toursac. Il est possible, antérieurement à la fin du XIII^e s., que le site ait appartenu à une seule famille éponyme, les Murat, avant de se transformer en coseigneurie abritant les familles seigneuriales locales, liées par ailleurs à Carlat. Les vestiges conservés à l'heure actuelle nous semblent appartenir à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e s., le château supérieur, en fait une motte, constituant sans doute la partie la plus ancienne.

- Le Pouget (?).

Une "*castellania de Pogeto*" se situait en 1344 dans la mouvance de Carlat (*H.V.C. II-105*), que l'on retrouve dans l'abandon des droits de Carlat sur la seigneurie de la Besserette en 1345 : "*lieu et chastellanie du Poget*", où résident à l'occasion le vicomte et ses hommes (*H.V.C. I-276*). Il ne s'agit pas d'un véritable château mais plutôt d'un "hostal noble" situé sur un monticule à l'est du hameau, encore appelé "le château" au XIX^e s. et qui a donné ce nom à une famille. Châtellenie doit ici être pris simplement au sens de "domaine".

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Un "*Mansus d'Albaspayras*", hameau disparu entre Trémouilles et Labaylie, est cité au XIV^e s. (A.D.15, 118 F 236).

- La Baylie est cité en 1287 dans l'hommage de Pierre et Hugues de Montamat, coseigneurs de Murat, à Clermont : "*mansus de la Baylia*" (*H.V.C. I-201*).

- Le Bois de la Tuile est attesté au XV^e s. : "*Mas de la Teulieyra*" (A.D.15, 118 F 236).

- Las Bordes est cité en hommage à Clermont en 1287 par Bernard et Pierre de Murat "*mansum (...) de Las Bordes*" (*H.V.C. I-200*).

- Brounhoux est vendu en 1296 par Amblard de Cayrac et sa femme : "*mansum dal Bornho*" (A.D.15, 118 F 236). Le hameau est régulièrement cité à la fin du Moyen Age. Un souterrain aménagé doté d'une salle et d'une "cheminée" a été exploré dans le village vers 1900. Il y existait un pont et un moulin au XV^e s. (A.D.15), sans doute dans le secteur de l'actuel moulin du Garriguet.

- "*Campo Dominico*", hameau disparu également situé près de Montlogis est cité en 1281 (*H.V.C. I-170*).

- Cances est cité en 1287 dans l'hommage des frères de Murat à Clermont : "*mansum de Cancers*" (*H.V.C. I-200*).

- Le Cassan est cité comme confront en 1296 dans la charte de vente de Brounhoux, "*Mansus dal Cassanh*" (A.D.15, 118 F 236).

- Les Cazottes apparaît en 1287 dans l'hommage à Clermont des frères de Murat "*affarium de las Cazottas*" (H.V.C. I-200).
- Le "*Mansus del Coderc*", compris dans le manse de Trémouilles est cité en 1262 dans une reconnaissance d'Archambaud de La Roque à Carlat (H.V.C. I-14). Il y existait une "*domus*" au XV^e s. (A.D.15, 118 F 236).
- Las Combes est cité dès 1206 dans un hommage à l'évêque de Clermont, "*Mansus de las Combas*" (Amé 1897).
- Coupiac est un "*Mansus de Copiaco*" au XV^e s. (A.D.15, 118 F 236).
- Escalmels est cité en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Gilbert de Caersac, miles, "*mansum del Camel*" (H.V.C. I-67). Il s'y trouvait un moulin au XV^e s. (A.D.15, 118 F 234).
- Le Fau est un "*Mansus dal Fau*" au XV^e s. (A.D.15, 118 F 236).
- Un "*Mansus de la Fazania*", hameau disparu entre Valette et Melzac, est cité en 1361 (A.D.15, 118 F 236).
- Folissart, hameau disparu situé près de Montlogis, apparaît en 1281 dans un hommage des frères de La Caze à Carlat : "*affarium de Folissart*" (H.V.C. I-170) ; il y existait un bois au XV^e s., dont les habitants de Montlogis avaient une partie de la jouissance (A.D.15, 118 F 236).
- La Fon, hameau disparu qui touchait à Brounhoux est cité en 1296 comme confront dans la vente de Brounhoux par Amblard de Cayrac : "*Mansus de la Fon*" (A.D.15, 118 F 236). Il s'y trouvait au XV^e s. un "*hospicium Laboal*", avec une "*aula*" et une "*camera*", non loin du Bouscailloux (A.D.15, 118 F 236).
- Une "*appendariam de Fonychier*", hameau disparu situé près de Montlogis est cité en 1281 dans l'hommage des frères de La Caze à Carlat (H.V.C. I-170).
- Mas del Four est cité en hommage à Clermont en 1287 par Bernard et Pierre de Murat "*mansum del Forn*" (H.V.C. I-200), puis en 1337 "*Mas del Forn*" (A.D.15, 118 F 236).
- Fraquiers est un "*mansus de Fracquerio*" au XV^e s. (A.D.15, 118 F 236), mais il s'agit certainement d'une formation antérieure.
- La Goudalie apparaît en 1287 dans un hommage au seigneur Adhémar de La Capelle, comme confront : "*affarium de la Godalhia*" (A.D.15, 118 F 236). C'est un "*mansus*" aux XIV^e et XV^e s., où il existe un "*nemus de la Godalhia*" (*ibidem*).
- L'Hermet est cité comme confront dans une vente au profit de la famille La Caze en 1291 : "*affarium de Lermet*" (A.D.15, 118 F 236).
- Lescure est cité en 1287 dans l'hommage à Clermont de Hugues et Guillaume de La Caze, "*affarium de (...)* *Lescura*" (H.V.C. I-201). C'est un "*mansus*" au XV^e s. (A.D.15, 118 F 236).
- Melzac apparaît en 1287 dans l'hommage à Clermont d'Amblard de Cayrac : "*Mansus de Meslac*" (H.V.C. I-201). Il est cité dans les mêmes termes dans un hommage à Clermont antérieur, en 1206 (Amé 1897). Il y existait au XV^e s. une "*casalia sive hospitia del Forn Vieil*" (A.D.15, 118 F 236).
- Montlogis : le "*mansus de Montelaudino*" est cité en 1319, où Bernardus et Arnaldus de Montelaudino, vassaux du vicomte de Carlat, vendent des domaines leur appartenant ; l'acte est signé "*apud mansum de Monte Laudino*" (A.D.15, 118 F 236).
- Un "*Mansus de la Payraudia*" est cité au XIV^e s. (A.D.15, 118 F 236). Il n'a pu être localisé.
- La Pelissière, hameau disparu qui touchait à Brounhoux, est cité dans le même document en 1296 : "*Mansus de la Pelhissiera*" (A.D.15, 118 F 236).
- Le Pouget est cité en 1270, dans un traité passé entre Carlat et le prévôt de Montsalvy : "*affarium del Poget*", "*affarium del Pouget*" (H.V.C. I-98). Le monastère de Montsalvy a droit de haute et basse justice sur le lieu, sans pouvoir élever de fourches, alors que le lieu reste dans le ressort et la mouvance de Carlat.

- Un "*Mansus del Puech*", situé près de la Goudalie, est cité au XIV^e s. (A.D.15, 118 F 236).
- Puech Maille est un "*mansus de Puech Mealha*" au XV^e s. (A.D.15, 118 F 236).
- Le Rouzard est cité en 1326 dans un hommage au Roi : "*medietatem mansi de la Rozienra sive de Belvezet*" (A.D.15, 118 F 236).
- Un "*Mansus de la Roqua*", cité au XIV^e s. régulièrement (A.D.15, 118 F 236), était situé en contrebas de Montlogis, vers le Moulin du Marquis.
- Un "*Mansus de Roziers*" existait près de Montlogis au XV^e s. (A.D.15).
- Trémouilles apparaît entre 996 et 1031 dans le testament d'un certain Rigaud, proche du vicomte de Carlat : "*Partem meam de Tremolias que de Aimerigo conquistavi Geraldo Tafinero dimitto totum et ab integrum*" (Cart. Conques n°300). En 1262, une reconnaissance à Carlat d'Archambaud de La Roque cite le "*mansum del Coderc, sitos apud Tremoillas*" (H.V.C. I-15). Un "*affar de Tremolhas*" est cité en 1316 (A.D.15, 118 F 236).
- Les Tourniols (= Lastours) est également cité en 1206 dans un hommage à l'évêque de Clermont, "*Mansus dels Torniels*" (Amé 1897). Il est qualifié de "*Mansus de Turribus*" à la fin du Moyen Age, à cause de la proximité des Tours de Murat (Amé 1897).
- Valette apparaît en 1287 dans le même document, comme confront : "*mansus de Valeta*" (A.D.15, 118 F 236). C'est un "mansus" aux XIV^e et XV^e s. (*ibidem*).
- La Vergne est cité comme confront dans la charte de ventre de Brounhoux, "*Mansus dal Vernh*" (A.D. 15, 118 F 236).
- Viarouge apparaît en 1287 dans l'hommage à Clermont de Bernard et Pierre de Murat : "*mansum de Via Rossa*" (H.V.C. I-200) ; le "*mas de Viarozza*" est à nouveau cité en 1337 (A.D.15, 118 F 236).

Les redevances citées dans les textes des XIII^e et XIV^e s. (A.D.15, 118 F 236) énumèrent des "*setiers de seigle*", plus rarement des "*setiers d'avoine, mesure de la Capelle*" et des gélines. La monnaie de Rodez est utilisée.

Quelques châtaigneraies existent près de Montlogis, au début du XIV^e s., dont une "*Castanhareda B. Arnaldi*" en 1326, une autre "*Castanhareda da la Rocha sive de la Dotz*" en 1319, où figure également un "*Bernardus del Castanhier*" (A.D.15, 118 F 236). Ces châtaigneraies paraissent plus nombreuses au XV^e s.

Quatre moulins sont attestés au XV^e s., au Garriguet, à Brounhoux, à Escalmels et à Melzac (A.D.15, 118 F 236).

Les toponymes de défrichement, outre Folissart (cf. *supra*), sont le Combel des Issarts près de Fraquiers (Cad. XIX^e s. C 390-391), et "Izard" près du Coustou. Des forêts sont attestées au XV^e s. au Pouget et à Montlogis (A.D.15, 118 F 236).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Ladinhac

Ladinhac apparaît dans les textes en 1206 : "*Ladinhacum*", dans un hommage à l'évêque de Clermont (Amé 1897), puis en 1262 dans une reconnaissance à Carlat d'Archambaud de La Roque, "*parrochia de Ladinhac*" (H.V.C. I-15) ; en 1281 dans les mêmes termes dans un hommage à Carlat des frères de La Caze (H.V.C. I-170). Un "*mansus de Ladinhac*" est donné en hommage à Clermont par Pierre et Hugues de Montamat (H.V.C. I-201). Enfin, la "*paroisse de l'église de Ladinhac*" est citée en 1345 lors de l'abandon de la seigneurie de la Besserette par Carlat (H.V.C. I-275). En 1365, le vicomte de Carlat possède dans "*la paroice de Ladinhac, vingt et trois feux*" (H.V.C. I-282), ce qui est peu.

Le bourg de Ladinhac est installé au fond d'un vallon, sur un petit plateau granitique dominant les vallées de Cances et du Lac.

L'église occupe une position dominante, sur une butte surplombant légèrement le bourg qui s'est développé autour, de façon anarchique. L'édifice est placé sous le vocable de saint Aignan, évêque d'Orléans. La partie la plus ancienne remonte au courant du XII^e s. : il s'agit du chœur et des deux premières travées de la nef. Le chœur carré est séparé de la nef par un arc-diaphragme voûté en berceau brisé, retombant sur des piliers rectangulaires de granite appareillé. L'abside possède un arc en berceau et est voûtée en cul-de-four. De forme circulaire à l'intérieur, elle possède trois pans à l'extérieur. Cette abside est construite en moellons de granite de moyen appareil, soigneusement taillés, à litages réguliers scandés de trous de boulins. Une série de modillons non

figurés soutient une corniche à billettes peu saillante. Le pan central était autrefois doté d'une baie, murée à une époque indéterminée. Seule l'ossature des deux premières travées de la nef subsiste (corniche épannelée, arcs de voûte en berceau, piliers rectangulaires en granite surmontés d'impostes), à cause du percement de chapelles latérales aux XV^e - XVI^e s. A noter la présence d'une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste.

L'ancien cimetière (Cad. XIX^e s. n°739) s'étendait contre le chevet de l'église ; de forme hémisphérique, il est enclos par un mur de pierres sèches qui domine le bourg de près de quatre mètres.

L'église romane de Ladinhac présente un plan (chevet à trois pans, nef rectangulaire à deux travées) inhabituel pour la région, éloigné de l'école "auvergnate" ; on peut en revanche la comparer avec des édifices contemporains du Rouergue septentrional et avec l'église du XII^e s. de Saint Victor de Massiac. Il est raisonnable de situer la construction de l'église actuelle dans le courant du XII^e s. (appareil moyen régulier, corniche à billettes).

* * *

Le terroir de Ladinhac, qui a entre autres fait l'objet de recherches poussées, révèle une forte densité de traces d'occupation humaine, depuis la Préhistoire jusqu'au Moyen Age.

Si les industries moustériennes du Champ Dommergue à Labaylie ne sont peut-être pas en place, elles témoignent néanmoins d'une présence humaine dans les environs. Des industries appartenant à la Préhistoire récente (post-paléolithique) sont localisées également au Champ Dommergue (en position secondaire ?), au Bouscailloux (dans des colluvions) et sous l'abri du Cros de Montlogis.

Durant la Protohistoire, les zones occupées restent les mêmes : Bouscailloux (premier âge du Fer), Montlogis (deuxième âge du Fer), et Champ Dommergue (fin du deuxième âge du Fer). A noter un toponyme en *-dunum*, rare pour la région (Montlogis). Nous serions tentés de voir dans le chemin médiéval Leucamp - Pailhols - Montlogis - Ladinhac la continuation d'un itinéraire nord - sud antérieur à la Conquête.

Sept toponymes, dont six en *-acum* attestent de la présence humaine dans l'Antiquité, d'une densité exceptionnelle pour le secteur. La *villa* du Champ Dommergue, construite dans le courant ou la fin du I^{er} siècle, dotée d'un hypocauste, de verre à vitre, témoigne de la romanisation effective du terroir. Elle est abandonnée définitivement sans doute à la fin du II^e ou au III^e s. Des occupations gallo-romaines précoces sont également attestées près de Montlogis et au Bouscailloux, bien qu'on ne puisse les associer de façon certaine à la présence d'un habitat.

L'occupation se poursuit au Bouscailloux à la fin de l'Antiquité, une nécropole y étant créée à l'époque mérovingienne (VI^e - VII^e s.). Cette nécropole est typique des cimetières mérovingiens "autochtones" du sud du massif central avec ses coffres de lauzes. Contrairement à d'autres, elle n'a pas été abandonnée à la fin de l'époque mérovingienne et les inhumations s'y sont poursuivies à l'époque carolingienne, jusque vers l'an Mil. La présence de sarcophages importés signale à notre avis la présence de la classe dirigeante de la communauté. Nous serions tentés de voir dans le site du Bouscailloux le chef-lieu de paroisse primitif de Ladinhac, occupant une position centrale dans le territoire de celle-ci. Le chef-lieu -et le toponyme ?- se serait lors déplacé vers Ladinhac - bourg à l'époque romane (XII^e s.), lieu plus propice aux diverses activités économiques.

Vers l'an Mil, l'influence de Carlat est perceptible à travers les sarcophages d'origine ruthène du Bouscailloux, puis la présence, au XI^e s., de deux familles seigneuriales, les Auberoque et les Trémouilles. Ils sont chasés dans des châteaux éponymes et font partie de l'entourage direct des vicomtes de Carlat. Néanmoins, l'évêque de Clermont, dès 1206, possède de nombreux domaines, dont la châellenie de Murat-la-Gasse et sans doute celle de Montlogis, qui était sans doute auparavant une forteresse vicomtale.

Au XIII^e s., la petite châellenie d'Auberoque relève de Carlat et la famille de Trémouilles est toujours dans la mouvance comtale. Montlogis passe sous l'influence de Carlat. En revanche, Murat-la-Gasse et ses quinze coseigneurs appartenant à des familles locales reste dans la mouvance de Clermont, avec sa très importante châellenie à cheval sur la Haute Auvergne et le Rouergue. Au début du XIV^e s. apparaît la "châellenie" du Pouget, elle aussi dans la mouvance de Carlat. Les seigneurs de La Caze (Leucamp) possèdent de nombreux domaines dans la vallée du Longuiroux, autour de Montlogis.

La densité du peuplement aux XIII^e s. - XIV^e s. est très importante ; une myriade de manses sont reliés entre eux par des chemins se greffant sur des axes plus importants, orientés nord - sud ou plus rarement est - ouest. Un nombre conséquent de ces domaines a d'ailleurs disparu depuis la fin du Moyen Age.

Les deux principales châellenies sont celles de Montlogis et de Murat-la-Gasse, la première étant tenue par une seule famille, la seconde étant une coseigneurie sur le modèle de Toursac.

La présence de châaigneraies est attestée dès le début du XIV^e s., mais elles demeurent rares, alors que les productions céréalières concernent essentiellement le seigle et plus rarement l'avoine.

Nous serions tentés de voir en Ladinhac une paroisse de la fin de l'époque mérovingienne ou carolingienne, englobant à l'origine Lacapelle-en-Vézie, peut-être démembrée de Junhac (?).

Illustrations

- Fig. 1 . Vue aérienne du Champ Dommergue. Cliché I.G.N.
- Fig. 2 . Sol d'hypocauste de la *villa* du Champ Dommergue (stratigraphie observée en sondage) J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 3 . Essai de restitution de l'hypocauste effondré. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 4 . Fragments de sol en mortier et béton de tuileau. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 5 . Exemples de briques de revêtement. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 6.1. et 6.2. Matériaux de construction, tuile, brique et *tubulus*. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . *Tegula* avec empreinte de chat. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 8 . Déchet de tabletterie. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 9 . Mobilier céramique. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 10 . Nécropole du Bouscailloux, vue aérienne. I.G.N.
- Fig. 11 . Le Bouscailloux, église présumée. Cadastre du XIX^e s. C, A.D. 15. , Labo. cartographie historique de Bordeaux.
- Fig. 12 . Plan de situation général de la carrière de sarcophages et de la nécropole.
- Fig. 13 . Vue d'ensemble de la carrière de sarcophages. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 14 . Vue de détail des coins d'extraction. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 15 Vue d'un sarcophage en granite conservé à la ferme du Bouscailloux. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 16 . Vue d'un fragment de cuve de sarcophage en granite. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 17 . Vue d'un fragment de cuve de sarcophage en granite. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 18 . Vue d'un élément de coffre de lauzes. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 19 . Vue d'un élément de coffre de lauzes (schiste). J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 20 . Relevé du grand sarcophage conservé sur place. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 21 . Relevé du petit sarcophage conservé sur place. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 22 . Base de sépulture en coffre de lauzes découverte en sondage. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 23 . Stratigraphie de la sépulture en coffre de lauzes. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 24 . Typologie générale des sépultures mises au jour en 1941. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 25 . Mobilier protohistorique et antique présent dans les colluvions autour de la nécropole. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 26.1., 26.2. et 26.3. Mobilier mérovingien, antique résiduel et protohistorique découvert en stratigraphie. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 27 . Mobilier protohistorique et antique découvert à Montlogis. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 28 . La "pierre des trois communes". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 29 . Chemin ancien près du "Moulin du Garriguet". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 30 . Vue ancienne du bourg de Ladinhac. Anonyme.
- Fig. 31 . Vue générale de l'église et de son enclos. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 32 . Relevé sommaire de l'église de Ladinhac. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 33 . Arc triomphal de l'église. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 34 . Vue d'ensemble du chevet de l'église. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 35 . Vue de détail de la corniche du chevet. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 36 . Bourg de Ladinhac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 37 . Vue générale de l'éperon barré du *castrum* d'Auberoque. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 38 . Relevé sommaire des vestiges d'Auberoque. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 39 . Vue du pointement rocheux supportant la tour carrée d'Auberoque. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 40 . Vestiges de l'enceinte du château d'Auberoque. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 41 . Vue générale du château de Montlogis. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 42 . Détail des ruines du "donjon résidentiel", avec placard mural du XIII^e s. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 43 . Logis moderne appuyé contre la courtine de l'ancien château. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 44 . Relevé sommaire du "donjon résidentiel" de Montlogis. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 45 . Plan d'ensemble du château médiéval et des bâtiments actuels de Montlogis. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 46 . Corbeau provenant du couronnement du château de Montlogis. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 47 . Base d'archère en granite provenant du château de Montlogis. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 48 . Élément de harnachement trouvé à Montlogis. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 49 . Relevé général sommaire des vestiges du château de Murat-la-Gasse (en noir, murs liés au mortier). J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 50 . Vestiges du "château inférieur" de Murat-la-Gasse. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 51 . Vestiges du "château supérieur" de Murat-la-Gasse. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 52 . Fer à cheval de la fin du Moyen Age trouvé à Murat-la-Gasse. J.-L. Boudartchouk.

LAFEUILLADE (ex LACAPELLE-EN-VEZIE)

Superficie : 1654 ha Démographie : 47 feux en 1709 Altitude : 760 m

● Milieu naturel : La commune présente un relief vallonné, parsemé de collines culminant jusqu'à 801 m. Le sous-sol est granitique au nord, schisteux au sud, des chênaies se développant dans la partie Nord de la commune où sont toutefois visibles quelques clairières.

● Economie traditionnelle et données administratives : Au XIX^e s., terres cultivées, pacages et bois ou châtaigneraies offrent des surfaces équivalentes, mais 60% de la superficie est constitué de "terres vaines et bruyères", destinées au pacage des moutons. La qualité médiocre des terres fait que l'on privilégie alors la culture du châtaignier. Durant la période révolutionnaire, Le Fraisse et Lacapelle-en-Vézies ont été fusionnées ; récemment le chef-lieu communal a été transféré de Lacapelle à Lafeuillade, situé sur la R.N. 920.

Communes limitrophes : Prunet, Labesserette, Le Fraisse, Ladinhac, Roannes, Saint-Mary.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Bolmuzac (*Volumnius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.207).
- Vézies est un dérivé de "*Visius*", anthroponyme latin (Morlet 1985 p.207), porté par la famille seigneuriale éponyme.

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un "*cami public que va de Marcoles a Prunet*" passait à Lacapelle au XV^e s. (A.D. 15, 118 F "Carlat") ; non loin se trouvait le "*cami de Faydol*".
- A Puech Redon passaient "*lo cami public que va de Montsalvy a Aurillac*" et "*lo cami que va de Carlat a Saint Anthoine*" (*ibidem*).
- Chemin public allant de Prunet vers Montsalvy et Entraygues : en 1269, Astorg VI d'Aurillac rend hommage à l'abbaye d'Aurillac pour la seigneurie de Conros, délimitée par "*stratam qua itur a Monsalvi, usque ad ecclesiam de Prunet et usque a la Capela Vezia et a dicta Capella usque al Faidel*" (H.V.C. II-27). Cet itinéraire est toujours en service à la fin du Moyen Age (Degoul 1941) et est de nos jours encore partiellement utilisé. Il s'agit en fait d'un itinéraire double, se rejoignant à la Croix du Puech. Une branche passe à Lacapelle bourg, l'autre l'évite et sert de limite paroissiale avec Le Fraisse. E. Amé (1897) y voit un tronçon du "*chemin de Puy-Basset à Figeac*".

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Boluzat est cité en 1339 : "*Mansus de Bolmuzac*" ; ce hameau, encore attesté au XVIII^e s., a disparu (Amé 1897 p.53).

- La Caze est cité en 1269 dans l'hommage d'Astorg à Saint-Géraud : "*Las Cazas*" (H.V.C. I-27) ; l'hommage est renouvelé dans les mêmes termes en 1240 (H.V.C. I-267).

- Faydel apparaît en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbaye Saint-Géraud : "*al Faidel*" (H.V.C. II-27). En 1290, c'est une dépendance de l'abbaye d'Aurillac (D.S.C. t.III p.11). En 1340, "*Faydel*" fait toujours partie de la seigneurie de Conros, dans la mouvance d'Aurillac (H.V.C. I-267).

- Grenouillère est cité en 1266 dans la reconnaissance de Hélène de Junhac à Carlat : "*medietatem mansi de Granoleiras*" (H.V.C. I-69).

- Le Peyrou : un microtoponyme "*Issartou*" est à signaler près du hameau (Cad. XIX^e s. B 166-167). Peut-être est-ce le lieu de naissance de "*A. dal Peiro*", époux de H. de Junhac en 1266 (H.V.C. I-69) ?

3.4. L'habitat groupé : le village de Lacapelle

"*La Capela Vezia*" apparaît en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé de Saint-Géraud (H.V.C. II-27) ; cet hommage est renouvelé dans les mêmes termes en 1340 (H.V.C. I-267) ; en 1290 Lacapelle se trouverait, comme Feydel, dans la mouvance d'Aurillac (D.S.C. t.III p.10). En 1287 le seigneur de Murat-de-Barrez, dans un hommage à l'évêque de Clermont, cite "*censum quem habemus apud la Capela Vezia*" (H.V.C. I-200). En 1295 apparaissent "*Joanne et B. Malamenages, de parrochia ecclesie Capelle Vesiani*", dans une demande d'exemption de taille (H.V.C. I-211). Une famille seigneuriale éponyme est connue au début du XIV^e s., dont un certain "*nobilis vir Vesianus Lacapella*", qui fonda une chapellenie dans l'église Saint-Rémy (Muratet 1843 p.12, D.S.C. t.III p.10). Il rend notamment hommage pour des mas situés à Lacapelle et Prunet, à Carlat (N.A. II p.16).

Le village de Lacapelle est situé sur une éminence dont l'ancienne église, aujourd'hui disparue, occupait le sommet ; l'ancien "château" de la seigneurie était situé un peu en contrebas.

L'église médiévale a été détruite en quasi - totalité à la fin des années 1960. Elle était dédiée à Saint Rémy, évêque de Reims, et présentait un plan - cella rectangulaire à chevet plat et chapelles latérales. Cette église était traditionnellement datée du XIV^e s. Seul subsiste le presbytère du XIX^e s. et le mur du chevet, très remanié, avec ses contreforts en granite. Le cimetière avait une forme demi-circulaire au XIX^e s. et enveloppait une partie de l'édifice.

Le château de la famille éponyme se situait en contrebas (Cad. XIX^e s. n°181 : "*ruines du château*"), à un croisement de chemins. Il existait encore au XVIII^e s., mais tout vestige en a disparu depuis.

En 1365, le vicomte de Carlat possède "*en la Capella d'Avezia, dix neuf feux*" (H.V.C. I-282), comme au Fraisse. Un hommage du XV^e s. (A.D. 15, 118 F "Carlat") fournit une description détaillée du bourg : "*la plassa antiqua de la Capela Auvezia en laquale a hostels, casals, patutz et autres servitutz et comunals (...) un ort en lodit loc (...) la plassa comunas, los hostels (...)*". A noter une redevance de quatre setiers de seigle et deux d'avoine.

A la périphérie du bourg de trouvait "*la forestz de la Capela et ung stanc et una serna (...) la caminada, lo forn, ung verdier, ung casal davant ladicta caminada*" (*ibidem*).

* * *

Le terroir de Lacapelle-en-Vézie ne semble guère avoir connu d'occupation antérieurement à l'an Mil. Le toponyme "La Capella" induit également une érection en paroisse tardive ; toutefois le vocable saint Rémy, l'apôtre des Francs, pourrait attester une certaine ancienneté. En tous cas, Lacapelle est érigée en paroisse à la fin du XIII^e s. La seigneurie est plus tardive, sans doute des années 1300, le seigneur du lieu créant une chapellenie dans l'église préexistante. Ce seigneur, dont on ne connaît pas la mouvance, devait posséder une simple maison-forte. Le chef-lieu paroissial est toujours resté à l'état embryonnaire et la campagne environnante peu densément peuplée. Lacapelle-en-Vézie a pu être démembrée de Prunet (?).

C'est en tous cas comme Le Fraisse resté un terroir marginal, sans assise féodale locale, principalement dans la mouvance des Astorg de Conros, à la lisière de la seigneurie de Junhac.

Illustrations

Fig. 1 . Village de Lacapelle-en-Vézie. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Eglise disparue de Lacapelle-en-Vézie. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Extrémité du chevet de l'église subsistant. J.-L. Boudartchouk.

LAPEYRUGUE

Superficie : 821 ha Démographie ancienne : cf. Labesserette Altitude : 600 m

● Milieu naturel : La commune présente un relief très tourmenté, marqué par les vallées encaissées du Goul et de ses affluents ; une petite plaine se développe autour de la Salle. Le sous-sol est essentiellement schisteux, la chênaie très dense dans la partie orientale de la commune dans la vallée du Goul. Les défrichements ont surtout touché la plaine centrale.

● Economie traditionnelle et données administratives : Lapeyrugue relevait au Moyen Age de Junhac, puis à partir du XVI^e s. de Labesserette, dont elle ne fut détachée qu'en 1876. L'économie traditionnelle reposait sur des terres cultivées au centre de la commune, d'importantes châtaigneraies sur le versant oriental (vallée du Goul) ainsi que, dans une moindre mesure, sur la culture d'arbres fruitiers aux confins du Rouergue.

Communes limitrophes : Ladinhac, Labesserette, Montsalvy.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

Quelques chemins secondaires sont cités au XV^e s. : "*Iter de Corbaserra ad Puech Mealha*", "*Iter del Terrador versus lo puech la Sogna*" (A.D.15, 118 F 225).

3.2. Châteaux

- Château du Roc de Cabrières : cf. *infra* § "Molèdes".

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Bos est cité en 1287 dans l'hommage du seigneur de Murat-de-Barrez (Murat-la-Gasse) à Clermont : "*affarium del Bos*" (H.V.C. I-200), ainsi qu'en 1279 "*Mas del Bos*" (A.D.15, 118 F 225).

- La Calmette est légué à Montsalvy par Henri I^{er} de Rodez, vicomte de Carlat en 1221, dans son codicille : "*lego preposito de Monte Salvo Calmetam*" (H.V.C. II-16). Le "*Mansus de la Calmeta*" est ensuite cité au début du XIV^e s. (Amé 1897). Ce hameau a disparu.

- Cassanode est cité en 1343, "*Mansus de Cassanode*" (A.D.15, 118 F 225), et antérieurement en 1287 dans un hommage du seigneur de Murat-de-Barrez (Murat-la-Gasse) à Clermont : "*affarium (...) de Cassanode*" (H.V.C. I-201).

- Courbesserre est mentionné en 1343 : "*Mansus de Corbaserra*" (A.D.15, 118 F 225).

- Leucam est cité en 1343 : "*Mansus de Longocampo*" (A.D.15, 118 F 225), dépendant de la paroisse de Junhac. A signaler un microtoponyme "*Issartou*" près du hameau (Cad. XIX^e s. n°1172).

- Molèdes est appelé "*Mansus de Moleda*" en 1400 (A.D.15, 118 F 234) ; il s'agit sans doute d'une fondation antérieure. Dans une falaise proche est installée une forteresse troglodytique rectangulaire, dotée d'un mâchicoulis, très difficile d'accès. Il semble s'agir d'un ouvrage du XIV^e s., dans le contexte de la Guerre de Cent Ans (Boudartchouk 1989 p.208). Cette fortification est dénommée "Fort des Anglais". Nous y avons recueilli de la céramique de la fin du Moyen Age. Les murs en pierraille y sont liés à l'argile. Un hommage à Carlat tardif d'Astorg de Cayrac cite "*fortalicium seu locum de Roqua Corbeyra*" (A.D. 15, 118 F "Carlat") à Molèdes. Il s'agit à n'en pas douter de la forteresse troglodytique. En 1266 un certain Guirberti del Buoc, du Barrez, fait hommage à Carlat de "*medietatem mansi de Corbeira pro diviso*" (H.V.C. I-52). En 1285 apparaît dans le traité entre Carlat et Murat un certain "*domini Beraldi de Corbeyra*". La falaise où est nichée la forteresse était encore appelée au début du siècle "Roc de Corbières" (Bedel 1996 p.34).

- Roquechauffrey est cité en 1343 (A.D.15, 118 F 225) : "*Mansus de Roca Chauffre*" et auparavant en 1324 "*affar de Rocazaufre*" (A.D.15, 118 F 225 et 234).

- La Salle paraît cité en 1266 dans une reconnaissance d'Archambaud de La Roque à Carlat, comme confront : "*manso salat*" (H.V.C. I-58).

- Le Terradou est cité en 1343 , "*Mansus del Terrador, parrochie de Junhaco*" (A.D.15, 118 F 225).

Bien que le terroir relève de Junhac, il apparaît essentiellement dans la mouvance de Montsalvy au XIV^e s. Un document de vente de 1324 donne une indication sur le paysage rural : "*terra culte et inculte, prata, pascua, memore atque rivi, fontes, molendina sive molenos, hermaegia sive vestita*" (A.D.15, 118 F 225).

* * *

L'occupation du sol du terroir de Lapeyrugue ne semble guère antérieure à l'époque féodale, bien que le secteur fasse partie de la paroisse primitive de Junhac. La possession d'un domaine en propre par les vicomtes de Carlat au début du XIII^e s. montre que, malgré son caractère marginal, le terroir fait partie intégrante de la vicomté, en périphérie de la seigneurie de Junhac et de celle de Mur-de-Barrez. L'influence de Montsalvy va devenir prépondérante durant le XIII^e s. et surtout au bas Moyen Age. Le peuplement disséminé n'est cependant pas négligeable, malgré les faibles potentialités économiques du lieu aux confins de l'Auvergne et du Rouergue.

Illustrations

Fig. 1 . Vue générale du fort de Corbières, près de Molèdes. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Vue rapprochée du fort de Corbières. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Vue rapprochée du fort de Corbières. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Détail de la porte d'entrée. Coll. Amilhau.

Fig. 5 . Vue prise de l'intérieur du fort. Coll. Amilhau.

Fig. 6 . Croquis sommaire du fort de Corbières. J.-L. Boudartchouk.

LAROQUEBROU

Superficie : 1715 ha Démographie : 261 feux en 1709 Altitude : 552 m

• Milieu naturel : La commune de Laroquebrou se développe pour l'essentiel sur la rive nord de la Cère, à l'exception d'une langue de terre située au sud du cours d'eau. Le sous-sol est essentiellement granitique, sauf à l'ouest et au nord où le schiste affleure. Ces parties schisteuses offrent un relief accidenté et une altitude élevée, atteignant 670 m à l'extrême nord. De petits ruisseaux au cours tortueux découpent le relief dont le taux de boisement est très important. Le centre, le sud et l'est de la commune présentent un relief plus vallonné, l'altitude moyenne se fixant autour de 500-550 m. Le relief est particulièrement doux en bordure de rivière (chef-lieu). L'enclave méridionale schisteuse possède un relief tourmenté et une altitude allant de 550 m au nord à 694 m à l'extrême sud ; le couvert forestier y est abondant en altitude et sur les coteaux.

• Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale de Laroquebrou ne semble pas avoir fait partie du Carladez, les seigneurs étant plutôt dans la mouvance des Astorg / Montal. Toutefois les seigneurs de Laroquebrou étaient partiellement vassaux de Carlat. L'économie traditionnelle était dominée par l'agriculture (terres à céréales) ainsi que l'élevage du mouton dans les "bruyères".

Communes limitrophes : Siran, Montvert, Saint-Santin, Nieudan, Saint-Paul, Saint-Etienne, Saint-Gérons. L'enclave de "Palat" a appartenu jusqu'au XIX^e s. à la commune de Saint-Gérons.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque romaine, une occupation néolithique est attestée dans les abris sous roche de Rolleroc où une hache en serpentine aurait été découverte (*R.H.A.* 1906 p.340, *Calle* 1912 p.10). Des industries préhistoriques seraient également présentes au Puy de Jaleine, près de Brou (*Calle* 1912 p.9).

1.1. Toponymie

- Lairac (*Larius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.400). Microtoponyme entre Brou et Manhal (Cad. XIX^e s., C170).
- Messac (*Mettius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.445).
- Salvanhac (moulin de) (*Salvinus + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.176).
- Traissac, microtoponyme près du moulin de Salvanhac (Cad. XIX^e s., A 272 à 274) (*Triccus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.295).

1.2. Voies de communication

- Une "voie romaine" est-ouest reliant le bassin d'Aurillac au Limousin (Argentat) est conjecturée par des auteurs du XIX^e s. (Amé 1897 p.VII). Venant d'Arpajon, elle aurait pu passer par Saint-Paul, Peyreficade et Montvert, effleurant à peine la future paroisse de Laroquebrou. Son tracé théorique serait alors celui figurant sur la carte de Cassini.

1.3. Découvertes archéologiques

- Brou. Une tradition érudite y parle d'un "*temple païen dont les fondations auraient servi de base à l'église Saint Martin de Brou*" (*D.S.C.* t.V p.127, *Calle* 1912 p.10). Une "*monnaie romaine en or*" a été découverte en 1883 sur le plateau de Brou (*Calle* 1912 p.10). Le site est un éperon granitique remarquable, aux pentes abruptes, dominant les gorges de la Cère et de l'un de ses affluents. La présence d'un site antique y est probable.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

-Brou.

L'ancien chef-lieu de paroisse était situé sur l'éperon de Brou. Il avait totalement disparu avant le XVII^e s. L'église était dédiée à saint Martin, près d'une fontaine du même nom dotée de facultés miraculeuses (D.S.C. t.V ; Calle 1912). En 1921 "*un sarcophage en pierre tendre de Siran a été mis au jour dans un champ situé sur l'emplacement du cimetière de l'ancienne église de Brou. Il était orienté est-ouest (...) et a été coupé en deux. Il avait été trouvé au même lieu une dalle funéraire de 2 x 0,80 x 0,25 sur laquelle est sculptée une croix de Malte*" (R.H.A. 1921 p.230-231).

Ce sarcophage est conservé actuellement dans la cour de l'ancien hôtel de ville (L : 1,95 - l. max. : 0,65). Il s'agit d'un sarcophage taillé dans une sorte de tuf possédant trois pans coupés très marqués côté tête. Une ébauche d'alvéole et de coussinet céphalique est visible au fond de la cuve. Par ses caractéristiques typologiques, ce sarcophage pourrait être rapproché des productions mérovingiennes tardives.

Une autre cuve de sarcophage est conservée chez un particulier, dans le bourg de Laroquebrou. Il s'agit d'un sarcophage de granite, à pans coupés côté tête et de forme générale ovoïde. Les parentés morphologiques avec la cuve provenant de Brou sont patentes, mais la provenance de ce sarcophage, bien que locale d'après le matériau, est incertaine. Il s'agit là aussi d'une cuve pouvant appartenir à l'époque mérovingienne ou carolingienne.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Au XIV^e s. un péage existait "*inter Oratorium magnum de Vesaco, factum ad modum domus, et castrum Rupis Brou, excluso dicto castro*" (H.V.C. I-279). Ce péage était contrôlé par les Astorg / Montal.

- Le chemin de Laroquebrou à Aurillac est attesté au XV^e s. "*Iter publicum quo itur a villa Aureliaci versus Ruppebrou*" (Amé 1897 p.538). L'existence de cet itinéraire dès le XI^e s. pourrait découler du trajet d'Urbain VI, revenant du Concile de Clermont en 1095, étant le 17 décembre à Aurillac et le 21 à Uzerche, sur la route de Limoges (Calle 1912 p.89). Ceci n'implique pas qu'il soit passé à Laroquebrou.

- Le chemin de Laroquebrou à Montvert est cité dans un aveu au Roi de la veuve du *miles* Hugues de Carbonnières, en 1284 : "*quicquid habent in mercato de Montvert et in stratis ad dictum mercatum venientibus, et in strata quo transit apud la Roqua Brou*" (H.V.C. II-60). Toujours en 1284, Durand de Montal reconnaît tenir en fief du Roi de France le péage de Montvert (Imberdis 1967 p.201).

Au XV^e s. on cite "*Iter quo itur de Monteveridi infra Aurelhacum*" (Amé 1897 p.538 ; Bouyssou 1939-1946 p.342). Peut-être existait-il deux itinéraires. Il devait passer dans le secteur Pont d'Orgon / Cavaroque (Cad. XIX^e s. B 136 "Carrière vieille", 220 "Ancien chemin" parallèle à la N.20).

- Un chemin nord / sud "*Iter quo itur de Rocabroa versus Figeacum*" est cité dès 1301 (Amé 1897 p.538) ; Laroquebrou est en effet situé à la fin du Moyen Age sur un itinéraire principal Toulouse / Paris, par le pont sur la Cère (Imberdis 1967 p.75). Un toponyme "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s., A 292-93) est situé le long de cette voie nord / sud.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Caissiol est cité au début du XIV^e s. : "*Cayssials*" ; au XV^e s. le "*Mansus de Cayssiale*" appartient à la mouvance des Montal (Amé 1897 p.86).

- Couderc est cité en 1281-82 dans la Charte de Laroquebrou (Grand 1903 p.211) où apparaît un certain "*Guibertum de Codercx*".

- Cavaroque est cité en 1324 "*Calvaroca*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.102).

- Guirbal n'apparaît qu'au XIV^e s. "*La Guirbaldia*", dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.248).

- Manhal apparaît au XIV^e s. "*Manhal*" ; c'est un "*mansus*" au XV^e s., relevant de la famille de Montal (Amé 1897 p.293).

- Mespoulhes apparaît en 1337 "*Mansus dal Mespplier*", dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.311).
- Messac est cité dès 1254 où apparaissent Raymond et Astorg de Messac, chevaliers (*N.A.* IV-126), puis en 1281-82 dans la Charte de Laroquebrou où apparaît un "*magistrum Petrum de Messac*" (Grand 1903 p.211) ainsi qu'un certain "*Guarinus de Messaco, domicelli*" (*ibidem*, p.218). La famille éponyme existe toujours au XV^e s., une maison-forte y est édiflée à la fin du Moyen Age (*D.S.C.* t.III p.343 ; Phalip 1993 p.206). A signaler près de Messac un microtoponyme "*Terre de Saint Etienne [Cantalès]*" (Cad. XIX^e s. A 447), sans doute une ancienne dépendance de la paroisse voisine.
- La Moulène est attestée dès 1297 "*Mansi da Mola*", puis "*Podium de Molas*" en 1301, dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.333). C'est un "*affarium*" au XIV^e s. (*ibidem*). Il existait en 1324 un domaine de "*Molas Soteyranas*", alias "*Moulène-haute*", hameau attesté au XIX^e s. (Amé 1897 p.333).
- Nègremont apparaît en 1281-82, dans la charte de Laroquebrou où figurent "*Asinaria et Geraldum de Nigromonte*" (Grand 1903 p.212). Un "*Dominus de Nigromonte*" est cité au XIV^e s. (Amé 1897 p.343). Il y a donc existé une petite famille seigneuriale, dans la mouvance des Montal. En effet en 1337 un certain Guibert de Nègremont résidait au château de la Roque[brou] (*D.S.C.* t.V p.131).
- Orgon apparaît en 1281-82 dans la Charte de Laroquebrou où figure un certain "*Durandum da Orgon*" (Grand 1903 p.211). L'"*affarium de Orgon*" est par la suite cité au XIV^e s. (Amé 1897 p.352).
- Palat relevait jusqu'au XIX^e s. de la commune de Saint-Gérons. En 1281 "*P. de Palath*" et "*Geraldum de Paletz*" apparaissent dans la Charte de Laroquebrou (Grand 1903 p.211). En 1322, le "*Mansus dal Palah*" est reconnu en hommage au seigneur de Montal (Amé 1897 p.355). Il y existait un moulin en 1265, cité dans une reconnaissance à la famille de Montal : "*Molendinum da Palach*" (Amé 1897 p.355). Ce moulin, disparu au XIX^e s., se situait à l'ouest du village.
- Pontus apparaît lui aussi en 1281-82 grâce au témoin "*Guibertum de Pontier*" (Grand 1903 p.211).
- Rollero : L'abri préhistorique semble avoir été réoccupé au Moyen Age si l'on se réfère à la découverte de "*poterie vernissée*" en 1906 (*R.H.A.* 1906 p.340).
- Vernis : Un "*Stephanus de Vernhas*" apparaît en 1281 dans la Charte de Laroquebrou (Grand 1903 p.211). Au XV^e s. le domaine est dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.42).

3.4. L'habitat groupé : l'église de Brou et le bourg castral de Laroquebrou

- Brou, l'ancien chef-lieu paroissial du haut Moyen Age, apparaît dans les textes en 1281 dans la Charte de Laroquebrou : "*Durandum de Brou*" (Grand 1903 p.212), puis en 1297 : "*Brou*" dans le testament de G. de Montal (Amé 1897 p.77) ; le hameau est cité pour la dernière fois au XV^e s. dans une enquête sur la seigneurie des Montal (*ibidem*).

L'église Saint-Martin de Brou s'est écroulée vers 1700 et le chef-lieu de paroisse fut alors transposé dans la collégiale Notre-Dame-de-la-Miséricorde à Laroquebrou, qui prit alors le vocable de saint Martin (Calle 1912 p.14).

D'après Calle (1912 p.17) Géraud de Montal, dans son testament (1294) et son codicille (1297), a fondé quatre chapellenies dans l'église de Brou, placées sous le patronage des seigneurs de La Roque[brou]. Les chapelains sont dotés de rentes : setiers de grains à percevoir sur des manses situées en Limousin et en Auvergne (Lacapelle-Viescamp et Marcolès notamment). Géraud de Montal dispose d'un capital pour se construire un monument funéraire dans l'église de Brou. Par ailleurs, il lègue 200 livres à son neveu Durand de Montal pour "*le couvrir des frais de guerre*". La "chapelle" de G. de Montal fut ensuite transférée à la nouvelle collégiale Notre Dame de la Miséricorde à Laroquebrou.

Un microtoponyme "*Lacroix*" (Cad. XIX^e s. C 168) semble perpétuer le souvenir de l'ancienne église de Brou.

- Laroquebrou, le château et le bourg castral.

Le château de Laroquebrou a été longuement analysé par B. Phalip (1990 p.570 sq.), aussi ne reprendrons-nous pas son étude *in extenso*.

En 1251 Durandus de Monte Alto reconnaît tenir en fief de Hugues IV de Rodez, vicomte de Carlat, le "*Castrum Rupis Brou*". Le seigneur est tenu de rendre ce château à toute réquisition du vicomte ; en échange ce dernier devra le lui restituer en bon état. Cette procédure est classique dans le Carladez du XIII^e s. (*H.V.C.* II-23-24).

Antérieurement il semble avoir existé une famille éponyme de Laroquebrou. D'après Deribier (*D.S.C.* t.V p.127) et Calle (1912 p.28) une certaine Guillemine de Laroquebrou, morte en 1251, aurait apporté la seigneurie éponyme aux Astorg / Montal en épousant un noble Durand de Montal. Celui-ci pourrait être le Durantus de Montal cité en 1230 dans une sentence arbitrale de l'abbé de Maurs entre Géraud V d'Aurillac, abbé de Saint-Géraud, et Astorg IV de Conros (*H.V.C.* II-20). Peut-être ce Durand était-il le frère d'Astorg III, mort dans les années 1220 (*D.S.C.* t.I p.94 sq.). Il peut aussi s'agir de Durand II de Montal, frère d'Astorg IV d'Aurillac, cité entre 1230 et 1250 (*ibidem*, p.96). Ce serait alors le neveu de Dia de Carbonnières et d'Astorg de Montal I, présent en 1204 au mariage de Jacques I d'Aragon avec Marie de Montpellier (*D.S.C.* t.I p.95 ; *N.A.* IV p.189 sq. et V p.438).

La famille éponyme de Laroquebrou n'est connue par aucun document original, mais son existence est hautement probable et expliquerait l'hommage de 1251 avec la présence étonnante d'une branche des Montal, si loin de leur site éponyme situé près d'Arpajon. En revanche, un "*mansus de la Roqua*" est cité en 1295, puis un "*mansi de rocha*" en 1297, dans le testament de G. de Montal (Amé 1897 p.431). Il pourrait s'agir du domaine de la "rocca" primitive ? Ce n'est plus qu'un "*affarium*" au XIV^e s. (*ibidem*).

- La "roque" primitive.

A la suite de B. Phalip (1990 p.574), nous pensons que le château actuel ne correspond pas au site castral d'origine. Celui-ci doit être recherché au sud-est, dans le bourg actuel. Il s'agit d'un piton schisteux étroit, haut de 30 m environ, inaccessible de tous côtés. Le sommet est couronné par une plate-forme aménagée d'environ 50 m. Une tour de plan carré s'y élevait jusqu'en 1653 où elle fut abattue. Elle possédait au premier niveau une chapelle de la Vierge, attestée au XIV^e s. "*capellam Beatae Mariae Misericordiae castris de Rupebrou*" (Phalip 1990 p.574). Cette chapelle existait toujours en 1637 et fut détruite en 1887, lors de l'érection d'une statue de la Vierge. On y découvrit alors "*deux sépultures juxtaposées, de dimensions inégales, aux parois maçonnées, recouvertes d'une voûte*", ne contenant que des fragments d'os (Calle 1912 p.82). Des "*pierres de petit appareil*" étaient visibles au XIX^e s. Des bases de murs maçonnés sont en effet toujours visibles, pris sous la plate-forme. Le rocher est appelé "*del Moussou*" (: du seigneur). Une "*tour del Moussou*" attestée au XVII^e s. était implantée au pied du rocher, entre la "rocca" et le nouveau château. Peut-être marque-t-elle la désuétude militaire de l'ancienne "rocca" ? A la suite de B. Phalip, nous sommes tentés de voir dans le rocher "*del Moussou*" un *castrum* des XI^e - XII^e ou du tout début du XIII^e s.

- Le château de Durand II de Montal.

Le testament de Bertrand II de Montal en 1275 cite le "*castrum de Larocabrou*" (Amé 1897 p.266). Puis en 1281 fut accordée une charte de franchise, qui nous est parvenue dans son intégralité. Le contrat est édicté par le "*nobilem virum dominum Durandum de Monte Alto, militem, dominum castris Rupis Brau*" (Grand 1902 p.210) et les quatre-vingt onze "*homines habitatores dicti castris de rupe Brau, qui modo sunt et pro tempore fuerint habitantes in eodem castro*".

Il n'est pas dans notre propos de présenter et de détailler cette charte *in extenso*, d'autant que les vicomtes de Carlat ne semblent nullement intervenir dans l'affaire (pour une analyse détaillée de l'acte, cf. Grand 1902).

Les dispositions à caractère économique concernent la garantie des droits de dépaissance, chasse et pêche dans les forêts ; la jouissance des fours et des moulins est garantie (§ I et II) : "*pascuis, venacionibus et piscacionibus et nemoribus circum vicinis*", "*utantur libere furnis et molendinis, salvo jure molenariorum et clibanariorum*".

Le seigneur peut nommer un garde pour la surveillance des jardins, "*guardis et custodia ortorum*" (§ III). Le transport des marchandises n'est astreint à aucun péage, à l'exception des droits du marché de Montvert (§ XVIII) : "*homines dicti castris eundo vel redeundo cum rebus suis (...) non teneantur leide seu alicujus pedagii prestationem, salvo jure mercati de Monte Viridi*". L'importation de fruits dans le château, de vin, d'huile et autres denrées "*fructum, vinum vel oleum vel aliquid comestibile*" (§ XIX), est attestée. Les obligations militaires relatives au château sont passablement étendues. Le seigneur, s'il veut faire ou refaire la palissade du château, exige de ses hommes la confection et la mise en place des pieux "*Dominus (...) vult fieri seu refici palenx, predicti homines tenentur facere palos propriis sumptibus et, palis ab ipsis factis et ab ipso domino asportatis, tenentur predictos palenx propriis sumptibus facere seu reficere*" (§ XXV).

Pour l'entretien des fossés, les habitants doivent fournir les outils et les ânes (?) ainsi que payer les ouvriers spécialisés "*dicti homines castris faciant la manobra fossatorum et prestent lo fer et assier et solvant mercedes operariis*" (§ XXIV). La place du château et la digue en bois doivent également être entretenus "*Item de los parra et de pasceria*" (§ XXV).

Concernant le service militaire dû par les habitants du château, la charte précise que le seigneur doit fournir la nourriture s'ils se trouvent en armes hors du *castrum* de Laroquebrou. Un repas supplémentaire est dû

si le seigneur les conduit au-delà des châteaux de Glénat, Viescamp, Saint-Victor, Pouls et Carbonnières et de leurs dépendances ; châteaux relevant également du seigneur de Laroquebrou : "*habitatores dicti castrum communiter dominum cum armis sequi contigerit, dominus teneatur eis providere in victualibus quamdiu fuerint extra castrum (...) et si dominus duceret eos ultra castra de Glenat et Veteribus Campis et Sancti Victoris et de Pol et de Carboneriis et pertinentias eorumdem (...) teneatur eis ad unam comestionem parandam* (§ XVI). La charte mentionne également la prison du château "*carcere dicti castrum*" (§ XII).

L'église, le pont et les rues pavées semblent être en cours de construction puisque le droit de levées de contribution pour ces deux édifices est reconnu "*homines habitatores dicti castrum possint facere talliam (...) pro ecclesia, pro ponte, pro peyratis, vel aliis causis sibilibet spectantibus ad melioramentum dicti castrum*" (§ XIV). D'ailleurs l'amende résultant du refus de paiement éventuel d'un membre serait affectée "*ad opus edificii ejusdem pontis*" (§ XIV). Enfin, des arbitres peuvent être désignés en cas de désaccord "*super limitationibus ortorum, pratorum, carrierarum seu domorum*" (§ XXII), c'est à dire les jardins, les prés, les chemins de chars et les maisons.

Cette charte paraît avoir été édictée sous la pression villageoise, le préambule faisant mention de "*discordia vel controversia*" entre Durand de Montal et la centaine de villageois (Grand 1902 p.210).

Le bourg en 1281 paraît donc encore en formation ; peut-être le nouveau château vient-il d'être achevé et le seigneur tente-t-il de fixer à proximité une partie de ses sujets en leur accordant des droits économiques, à l'exclusion de tout droit politique. Quoi qu'il en soit, Durandus de Monte Alto, *miles*, prête hommage à Carlat en 1283 "*in feudum francum et liberum et homatgium et fidelitatem, superiorem castrum de Rocabrou cum pertinenciis*" (H.V.C. I-178). Comme dans l'hommage de 1251, le texte précise "*tenemur vobis reddere castra propinquiora vel que guerre magis fuerint opportuna ; finita vero guerra tenemini nobis reddere vos, domine comes, castra predicta sine deterioratione, cum eisdem munitioibus et rebus aliis cum quibus recepitis dicta castra*" (*ibidem*).

Le contrôle de Carlat sur le "château supérieur" est donc total, mais cette notion de "château supérieur" sous-tend à notre avis une notion de dualité : est-ce entre le nouveau château et l'ancienne "roque", ou bien entre le château proprement dit et une enceinte basse enserrant le hameau ? A moins qu'il ne faille simplement traduire par "sur le château de" ? ... En 1284, Durand de Montal fait aveu au Roi en tant que "*cavaleys, senher del castel de la Roca Brau*" (H.V.C. II-47). L'hommage à Carlat est renouvelé par "*Geraldus de Monte Alto, domicellus*" pour le "*castrum suum de La Roqua Bro, cum omnibus juribus et pertinenciis universis castrum predicti, ut predecessores sui conserverunt*" (H.V.C. II-95), en 1329.

A la fin du XV^e s., les habitants de Laroquebrou sont tenus de faucher et faner tous les prés nécessaires au seigneur dans sa terre, et d'amener au château le foin, avec leurs bœufs et charrettes, ainsi que deux cent charretées de bois par an pour son chauffage, et des redevances en blé (Calle 1912 p.41).

Le château a fait l'objet d'une étude détaillée par B. Phalip (1990 p.570 sq.), que nous ne reprendrons pas ici *in extenso*. La forteresse est construite sur un éperon rocheux dominant la vallée de la Cère et la ville établie sur sa rive. "*Le château principal se compose d'une enceinte de plan rectangulaire flanquée à ses quatre angles de tours de plan circulaire (...) Le plan se rapproche de nombreux châteaux construits au milieu du XIII^e s. dans l'entourage de l'évêque de Clermont. A l'intérieur, deux logis sont desservis par une tourelle d'escalier de plan circulaire*". Une enceinte polygonale, plus vaste, dotée de tours rondes, entoure l'ensemble au XV^e s. Mais cette enceinte périphérique reprend peut-être le tracé des palissades mentionnées en 1281. La tour circulaire sud-est, qualifiée improprement de "*donjon*", porte de multiples traces de reprises ; des arrachements de voûte d'ogive y sont visibles. L'appareil granitique de la base est très irrégulier, de même que l'appareil schisteux puis mixte des parties hautes.

Beaucoup d'incertitudes nous semblent subsister concernant le plan de la forteresse du XIII^e s. ; l'appareil médiocre utilisé pour les flanquements, la complexité du plan, le caractère évolué des défenses plaident à notre avis pour une datation tardive de l'ensemble (XIV^e s.), bien qu'une partie du logis soit sans doute plus ancienne.

Notons enfin qu'il existait au XVII^e s. deux chapelles castrales, l'une située dans une tour circulaire du nouveau château, l'autre dans la tour carrée de l'ancienne "roca".

La topographie de l'ancienne forteresse est parfaitement perceptible sur le cadastre du XIX^e s. : "*Sous le château*" (D 135-137), "*sous la terrasse*" (D 141-142, 335), "*Sous la terrasse, tour en ruines*" (D 335 bis), "*derrière le château*" (D 338), "*Coste du château*" (339 à 344), "*la lice*" (347 à 350), "*le château*" (354, 357, 357 bis, tour en ruines), "*sous la terrasse*" (358) ...

La ville : l'église paroissiale actuelle est installée à l'autre extrémité du bourg médiéval au regard du *castrum* ; elle est également à l'extérieur de l'enceinte. Il s'agit en fait de l'ancienne collégiale Notre Dame de la Miséricorde, devenue église paroissiale en remplacement de celle de Brou vers 1700 seulement. Sa fondation semble être le fait des seigneurs de Montal qui y possédaient plusieurs chapelles funéraires dont celle de Géraud

de Montal, mort vers 1300 (Calle 1912 p.17, *D.S.C.* t.V p.121). Cette fondation paraît néanmoins très tardive, à l'extrême fin du XV^e s. selon Calle (1912 p.17).

L'église avait été dotée dès 1294 par la famille de Montal, et au moins une chapelle funéraire fondée alors (Calle 1912 p.17). Est-ce de l'ancienne église de Brou dont il est question, ou bien d'un édifice construit dans les années 1280-90 à l'emplacement de l'édifice actuel ? Nous pencherions pour la dernière solution. D'après Deribier (t.V p.122), Hugues de Montal, frère de Durand, était recteur de l'église en 1297. Géraud de Montal aurait également fondé en 1294 une chapelle dédiée à Notre Dame des Sept Douleurs (*D.S.C.* t.V p.122).

Vers 1340 fut fondée la communauté des chapelains de la Trémolière et une nouvelle chapelle funéraire dédiée à saint Jacques (Calle 1912 p.14).

L'édifice gothique actuel paraît homogène ; il possède un chevet à pans multiples et de puissants contreforts. Un appareil granitique moyen, très régulier, est employé de façon uniforme. Des modillons d'inspiration romane, historiés, sont visibles tant sur la nef que sur le chevet, ainsi que sur une chapelle latérale. Rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse de remplois. Il peut s'agir de productions du XV^e s., comme à Labesserette ou dans la vallée de la Cère. Un enfeu gothique tardif est visible sur le mur extérieur d'une chapelle latérale.

La structure de l'édifice rappelle de très près celle de l'église de Labesserette, bâtie vers la fin du XV^e s. Nous serions tentés de voir dans l'édifice actuel une reconstruction d'un édifice construit entre 1281 et 1300. Ceci explique peut-être l'emploi du moyen appareil de granite, mode de construction inhabituel au XV^e s. pour la région, mais il est vrai qu'il s'agit d'un édifice richement doté.

Enfin, le cimetière rectangulaire qui jouxte l'abside de l'église au XIX^e s. (Cad. XIX^e s. D217) semble post-médiéval, ce qui confirme bien l'érection tardive de l'édifice en chef-lieu de paroisse.

Le pont enjambant la Cère est cité à l'état de projet en 1281 (cf. *supra*), mais il était achevé en 1301 où un conflit s'élève entre le seigneur de Montal et les habitants. Le seigneur voulait en effet établir une construction sur le pont ; les habitants refusent car celui-ci leur appartient en commun. Selon Calle (1912 p.23, d'après A.D. Cantal E 219), il est spécifié que "*ceux qui ont des constructions sur le pont ne pourront rien acquérir en dehors de l'enceinte qu'ils occupent. Devant ces constructions l'on ne pourra mettre ni tables, ni sièges, ni aucun objet pouvant causer de l'embarras ; l'on ne pourra pas y faire de la fumée, ni y établir d'atelier ou de forge*". Ce pont, qui existe toujours, a été reconstruit et élargi au XIX^e s., sur le même emplacement (Calle 1912). Il est situé à l'extérieur de l'enceinte.

Un hôpital fut également fondé en 1300 (Calle 1912 p.20) à l'emplacement de l'hôpital moderne.

Le bourg au pied du château était doté d'une enceinte, "muraille" que des documents du XVI^e s. permettent de connaître avec précision (Calle 1912 p.12). A l'ouest, la muraille de la ville s'accroche à l'enceinte extérieure du château et descend le coteau. Cette courtine était dominée au nord par la terrasse du château (Cad. XIX^e s. D 358 "*Sous la terrasse*"). Les fossés (valats) étaient établis à l'extérieur de l'enceinte (Cad. XIX^e s. D 359 et 364 "*Les valats*").

Au sud, l'enceinte, parallèle au cours de la Cère, passait à hauteur de l'actuel hôtel de ville (début du XIV^e s.). Dans l'angle sud-est de l'enceinte s'ouvrait le "*portail del Fort*" (Cad. XIX^e s. D 178 à 180, "*Rue du fort*"), enjambant le ruisseau de Negrerieu. Puis l'enceinte remontait en direction du nord en suivant le ruisseau de Negrerieu ; le cours du ruisseau servait de fossé naturel. Deux autres portes s'ouvraient, plus au nord, sur le ruisseau. Puis l'enceinte de la ville obliquait vers l'ouest et venait se raccorder sur l'enceinte extérieure du château (Calle 1912, Phalip 1990 complété et modifié).

A l'intérieur de cette enceinte, comme l'ont remarqué Calle et Phalip, l'on peut remarquer plusieurs maisons "nobles", clairsemées, bâties en granite dont certaines pourraient remonter en partie au XIII^e s. En revanche, on rencontre *extra-muros* un village-rue formé de maisons de torchis (XV^e - XVI^e s. ?) à colombages, mitoyennes, notamment autour de l'église. Ce dernier quartier serait donc le fruit d'une extension tardive, *extra-muros*, hors du quartier "aristocratique" situé au pied du château. B. Phalip situe la mise en place de cette enceinte vers 1300. Elle est en fait clairement subordonnée à l'enceinte castrale proprement dite et ne forme guère qu'une grande "basse-cour", comme à Calvinet. Il ne s'agit pas d'une enceinte villageoise indépendante mais bien de la défense périphérique du *castrum*. Cet aménagement pouvait donc être en place dès 1280. Par ailleurs, comme à Montsalvy, le territoire concerné par la charte était circonscrit entre quatre croix si l'on s'en tient à un document du XVII^e s. (Calle 1912 p.44) : "*La ville et l'enclave contenue dans les quatre croix qui sont le contour du territoire de la ville : l'une des croix étant à la Descargue sur le chemin de Saint-Céré, l'autre à La Tuilière sur le chemin d'Aurillac, la troisième à la devèze du seigneur allant au village de Coudert, et la dernière près de l'étang de Messac sur le chemin de Salers*". Ces quatre croix situées le long de chemins ont toutes disparu, mais leur localisation induit un territoire bien plus étendu que l'agglomération proprement dite, comme à Montsalvy (à peu près un tiers de la commune actuelle).

Le terroir de Laroquebrou paraît avoir été occupé à l'époque antique, autour du chef-lieu si l'on se réfère à la toponymie et aux découvertes archéologiques anciennes. Brou semble avoir constitué le chef-lieu d'une paroisse Saint-Martin au haut Moyen Age (sarcophage mérovingien tardif ou carolingien). La "roca" qui est certainement antérieure au XIII^e s. est édifiée à l'écart, sur un piton rocheux à deux kilomètres de distance du chef-lieu paroissial, comme cela est d'usage.

Il est vraisemblable que le secteur ait relevé dès l'origine de Carlat, parmi ces terres situées "*ultra aquam que vocatur Cera*" citées en 1219 dans le testament de Henry I de Rodez (*H.V.C.* II-13). En tous cas les Montal, après avoir absorbé par alliance la châellenie éponyme, prètent hommage aux vicomtes de Carlat dès le milieu du XIII^e s. C'est sans doute entre 1250 et 1280 que les Montal construisent un nouveau château et élaborent le projet d'une sorte de "ville-franche" incluse entre quatre croix, disposée au pied de la forteresse.

Une nouvelle église est créée qui finira par supplanter l'ancienne église paroissiale ; un pont sur la Cère est construit, ouvrant ainsi une importante voie nord-sud vers Figeac. Un chemin est-ouest Montvert-Laroquebrou-Saint-Paul est greffé sur l'ancien itinéraire Arpajon-Argentat. Cette initiative fut une réussite, Laroquebrou devenant une plate-forme commerciale de premier plan entre l'est et l'ouest, le nord et le Midi. Comme Calvinet, c'est une véritable petite ville qui se met en place, tout en restant dans la mouvance théorique de la vicomté de Carlat. La mainmise des Montal sur les hameaux voisins isolés est totale ; ceux-ci restent denses malgré l'essor du chef-lieu. Laroquebrou constitue à la fin du XIII^e s. une très importante châellenie, bordée par les châellenies satellites de Glénat, Viescamp, Saint-Victor, Pouls et Carbonnières. Elles sont toutes contrôlées par la famille de Montal.

Illustrations

- Fig. 1 . Relevé du sarcophage trouvé à Brou. J.-P. Usse.
- Fig. 2 . Vue d'ensemble du sarcophage trouvé à Brou. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 3 . Détail de l'aménagement céphalique du sarcophage de Brou. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 4 . Sarcophage de même type conservé à Laroquebrou. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 5 . Détail de l'aménagement céphalique du sarcophage précédent.
- Fig. 6 . La "roque" de Laroquebrou, vue du sud. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Le bourg de Laroquebrou. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 8 . Le bourg de Laroquebrou (centre). B. Phalip.
- Fig. 9 . Le bourg de Laroquebrou (centre). J.-P. Usse.
- Fig. 10 . Détail du château. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 11 . Le château. Calle.
- Fig. 12 . Relevé du château. B. Phalip.
- Fig. 13 . Vue générale du château. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 14 . Vue en perspective du château et de la "roque". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 15 . Détail de la tour ronde avant. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 16 . Cours d'eau et ancien fossé. Calle.
- Fig. 17 . Détail de l'église de Laroquebrou. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 18 . Vue générale de l'église gothique. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 19 . Enfeu gothique, détail. J.-L. Boudartchouk.

LAVEISSIERE (= BREDONS)

Superficie : 3493 ha Démographie : ----- Altitude : 937 m

• Milieu naturel : La commune de Laveissière présente une forme allongée d'est en ouest. Elle s'étend sur un secteur important de la vallée glaciaire de l'Alagnon, depuis sa naissance sur les flancs du Plomb du Cantal jusqu'à son débouché à hauteur de Murat. Le fond de la vallée est plat et recouvert d'alluvions glaciaires ; les coteaux volcaniques sont très escarpés et couverts de forêts. Au nord et au sud, deux crêtes culminant à 1400 et 1500 m surplombent la vallée, tandis que le fond de cette dernière a une altitude moyenne de 900 m.

• Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse et la commune de Laveissière sont une création récente : 1836, année où elle est détachée de Bredons. Au Moyen Age, la paroisse de Bredons faisait partie pour l'essentiel de la vicomté de Murat, mais la seigneurie de Combrelles relevait de Carlat, qui contrôlait ainsi l'amont de la vallée de l'Alagnon.

L'économie traditionnelle était dominée par l'exploitation du bois, associée à quelques élevages et à de rares cultures en fond de vallée.

Communes limitrophes : Lavigerie, Dienne, Chastel-sur-Murat, Murat, Albepierre, Saint-Jacques-des-Blats.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

- Site de la montagne de Grands Champs.

Au sud du buron de la montagne de Grands Champs, près de la limite communale avec Murat, à une altitude de 1430 m, à flanc de coteau, la mise en place d'un chemin forestier a permis en 1986 la découverte de céramiques de l'Antiquité classique (cruche en terre blanche de Lezoux, sigillée ...). Ce site installé sur les flancs du Peyre Ourse est interprété par son inventeur comme un habitat, ou un estivage (Vinatié, *R.H.A.* 1986 p. 641 - 642). L'altitude et le relief rendent difficile la présence d'un établissement agricole. Il s'agit en tous cas du site antique attesté de façon certaine le plus élevé du Cantal.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le chemin d'Aurillac à Murat passant par le Pas-de-Cère longe le fond de la vallée de l'Alagnon.

3.2. Châteaux

- Chambeuil.

Le château de Chambeuil apparaît dans les textes en 1265. Eustache de Beaumarchais en rend alors hommage au vicomte de Murat. En 1283 et 1284, c'est le vicomte de Murat qui rend hommage du château et des dépendances de Chambeuil au Roi (*D.S.C.* t.V p. 401 et 498). Il a existé une famille éponyme de Chambeuil, disparue au XIV^e s. Le château existait encore au XVII^e s. (*ibidem*). En 1266, un certain Austorgius Jurqueti reconnaît à Carlat "*terras et possessiones que habeo in castro de Chambuor, in mandamento et districtu ipsius castri*" (*H.V.C.* I-70). L'hommage au Roi du vicomte de Murat pour le château de Chambeuil est néanmoins

réaffirmé en 1285 dans l'hommage du vicomte de Murat à celui de Carlat : "*a domino enim Rege tenet castrum de Chamboir seu feudum*" (H.V.C. I-197). L'hommage royal avait été affirmé dès 1284 (H.V.C. II p. 53).

Eustache de Beaumarchais tient une partie de la seigneurie de Chambeuil par alliance et le vicomte de Murat réussit à arracher la totalité de celle-ci de la mouvance de Carlat en 1285. Chambeuil relèvera désormais du Roi par l'intermédiaire de Murat et de la famille de Beaumarchais (H.V.C. II p. LXVII, CXIX, CXX, CXXXIX, CXLI).

Le château de Chambeuil est situé en périphérie du village, sur une plate-forme volcanique aménagée isolée du fond de vallée sur trois côtés par des versants abrupts et sur le quatrième par un torrent coulant dans une gorge profonde, face au bourg. Il est probable qu'un fossé ait complété la défense de la butte d'après l'examen du cadastre du XIX^e s.

Le site est parfaitement lisible sur l'ancien cadastre. La plate-forme sommitale subcirculaire est appelée "*Château*" (C 474 à 477). Au pied se développe le "*bois du château*" (C 483). Une tour ronde et un logis rectangulaire en ruines occupent actuellement la plate-forme. Ils ne sont vraisemblablement pas antérieurs au XV^e s. Un pont voûté en berceau enjambe le lit du torrent, reliant ainsi château et village.

- Combrelles.

En 1266, l'hommage d'Astorg Jurqueti à Carlat mentionne "*terras et possessiones que habeo in riparia de Valhano et domum de Joan de Tels de Combrelles (...) et quicquid habeo, in riparia de Valhano, de los pon de Lauran entro a la Malancia (...)*" (H.V.C. I-70). La famille de Jurquet était maître de Combrelles depuis 1262 au moins jusqu'au milieu du XIV^e s. (D.S.C. t.V p.499). En 1266, le seigneur Armand de Diene reconnaît à Carlat ce qu'il possède à proximité "*in riparia de Valhano et pertinentiis ejusdem*" (H.V.C. I-50). Son frère Amblard de Diene fait lui aussi hommage à Carlat en 1279, pour ce qu'il possède "*in reperia de Valhano et in pertinentiis ejusdem*" (H.V.C. I-153). En 1285, l'hommage du vicomte de Murat à Carlat mentionne "*Combrelles (...) fortalicia*" (H.V.C. I-193), qui reste dans la mouvance exclusive de Carlat.

Au XIV^e s., la charte de communauté rurale accordée aux habitants de Combrelles mentionne le château : "*Lesdictz hommes seront tenus de servir et faire manœuvre à bastir ou réparer la grand' tour et poutals dudict chasteau de Combrelles (...) comme leurs prédécesseurs ont fait de toute anticquité*". Le cens annuel, portable et rendable au château de Combrelles, consiste en seigle, avoine, cire, gelines et argent. Les droits attachés à l'exploitation de la forêt constituent le sujet dominant de cette charte de 1366 (Grand 1903 p.365 sq.).

Une description moderne invérifiable parle d'un donjon et de deux enceintes garnies de tours (D.S.C. t.V p.500). Le site de Combrelles est situé sur une butte à mi - coteau de la vallée de l'Alagnon, dominant au nord le fond de vallée, au sud un petit replat constituant un terroir privilégié.

Le château était construit au sommet d'un bombement ovale situé derrière la ferme actuelle. Aucune structure n'est apparente ; toutefois, la présence en surface de mortier de chaux, de céramique des XV^e - XVI^e s. et les murs de parcelle hypertrophiés utilisant des moellons en remploi attestent la présence de la forteresse à cet endroit.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Bastide est mentionné dans la reconnaissance d'Astorg Jurqueti à Carlat : "*mansum de la Bastida*" (H.V.C. I-70), puis en 1291 "*La Bastida*" (Amé 1897 p.34). On peut voir en contrebas du village, sur une falaise volcanique, un habitat troglodytique aménagé sur deux niveaux. La présence de céramique des XIV^e - XV^e s. en contrebas permet de situer la chronologie de cette structure d'un type très courant dans la région.

- Le moulin de Batifolier, à Chambeuil, est mentionné en 1266 dans le même document : "*molinum de Batifolliers*" (H.V.C. I-70). Il était encore en activité au XIX^e s.

- La Bourgade n'est mentionné qu'au XV^e s. : "*Lo Mas de la Bourgiada*", mais doit être une formation antérieure (Amé 1897 p.65).

- Chambeuil apparaît dans les textes dès 1237 : "*Chamboir*" ou "*Combeir*" (Amé 1897 p.112) ; en 1266 dans l'hommage d'Astorg Jurquet on lit "*mansum quem tenent li Teresenc de Chambuors (...) et els moliers moliniere de Chambuors, et pendariam que tenent li boni de Chambuors (...) et fazendam de la Chambuorra et domum et ortos et terras (...) et mansum del Chambo lo soteira (...)*" (H.V.C. I-70). Chambeuil est donc dès le XIII^e s. un véritable petit village.

- Le Chambon est peut-être le "*mansum del Chambo lo soteira*" cité précédemment en 1266 par Astorg Jurquet (H.V.C. I-70). Il est à nouveau cité en 1400, "*Chambo*" (Amé 1897 p.112). Il existait au Chambon une famille éponyme en 1282 (D.S.C. t.V p.499).
- Un "*Mansum Chamel*" est cité en 1266 dans la reconnaissance à Carlat d'Astorg Jurqueti (H.V.C. I-70). Il a disparu.

- La Chassagne n'est mentionné qu'au début du XV^e s. : "*Mansus de la Chassanhe*" (Amé 1897 p.120), mais doit être une création antérieure. Il est cité au XIV^e s. dans la charte de coutumes de Combrelles.

- Les Cheyrouses est mentionné en 1309 : "*affar de la Chairosa*" (Amé 1897 p.134). Cheyrouze est cité dans une reconnaissance du seigneur de Dienne à Carlat en 1266 : "*Mansus de Cheirops*" (H.V.C. I-49). Le "*mansus de Chayras*" est toujours dans cette mouvance en 1279 (H.V.C. I-152).

- Chongey, hameau disparu depuis le XIX^e s., est mentionné dans la charte de coutume de Combrelles au XIV^e s., "*Le Chaugier*" (Grand 1903 p.411).

- Combrelles : le "*domum de Joan de Tels de Combrellas*" est mentionné en 1266 dans la reconnaissance d'Astorg Jurqueti à Carlat (H.V.C. I-70).

- Fraisse-Haut apparaît en 1237, "*Fraice*". Au-dessus du village se situent les vestiges d'un habitat troglodyte que la tradition érudite attribuait à tort à l'ermitage de l'anachorète Caluppa mentionné par Grégoire de Tours (D.S.C. t.V p.510). En 1309, le seigneur de Chambeuil et son épouse faisaient hommage à Beaumarchais de "*omne id quod habebant in manso de Frayssa*" (Michel 1857 p.776).

- Grand Champ est mentionné dès 1266 dans l'hommage d'Astorg Jurquet : "*mansum de Grancanlmp, cum mandamento et pertinenciis suis*" (H.V.C. I-70).

- La Grange de Ganilh apparaît au XIV^e s. : "*La Gania*" (Amé 1897 p.225).

- Laveissière apparaît dans les textes en 1237 : "*La Vaicera*" (Amé 1897 p.271).

- Le Lioran : En 1318 "*Rigaldus de Masymal*" fait hommage à "*domino Hugoni de Chambili*" et "*domine Marie de Bello Marches*" pour "*toto jure in montaneis, nemore et tenentiis del Lhiuran*" (Michel 1857 n°LXIII). En 1324 "*Ayseline de Bedues*", vicomtesse de Montclar, cède à Marie, femme du seigneur "*Johannis de Chambeli*" "*montaneis de Lhiuran in Alvernia*" (Michel 1857 n°LXII). En 1323 "*domino Johannes Hugonis de Chambeli et domina Maria, ejus uxor*" reconnaissent devoir à Pierre de la Via mille livres pour la "*venditionis montanee de Lhiuran*" (Michel 1857 n°LXVI). En 1329 un acte rappelle que "*dominus Eustacius de Bello Marchesio erat dominus montanearum del Lhiuran*" (Michel 1857 n°LXVII).

- Le Meynial apparaît en 1266 dans un hommage à Carlat d'Armand de Dienne : "*mansum de Mainils*" (H.V.C. I-49) ; l'hommage est renouvelé ensuite (H.V.C. I-152) ; on trouve en 1279 "*Mansus de Maynils*" (Amé 1897 p.312), puis "*quoddam casal vocatum del Maynil*" (*ibidem*).

- Le Meynialou n'apparaît qu'au XV^e s., "*Mas del Maynialo*" (Amé 1897 p.313) mais est certainement une formation antérieure.

Les toponymes "Lissart" sont particulièrement nombreux en deux points :

- Autour de Laveissière : "*Lissart*" (Cad. XIX^e s. B 138 à 144) ; "*Lissart de la Devèze*" (B 168 et 185) ; "*Lissard*" (B 182 - 183, 205, 256 à 264, 274, 275, 278 à 280, 285 à 289, 302 à 303) ; "*Lissardous*" (961 à 964, 970) ; "*Lissard del Suc*" (B 985 à 987, 993, 994).

- A Chambeuil, on trouve "*Lissart pendant*" (C 109) ; "*Lissart*" (C 258, 261).

En 1365, les vicomtes de Carlat étaient maîtres de vingt - huit feux dans la paroisse de "*Bredom cum Murat*" (H.V.C. I-283).

* * *

Le terroir de Laveissière ne constitue pas une région peuplée anciennement ; elle a dû rester couverte de forêts jusqu'à l'époque féodale si l'on excepte la présence antique découverte dans la montagne de Grand Champ. L'appartenance ancienne du secteur à la vicomté de Carlat, par l'intermédiaire des seigneuries de

Combrelles et Chambeuil, peut s'expliquer grâce à la puissante seigneurie de Dienne dont les domaines s'étendaient à l'origine dans la haute vallée de l'Allagnon. Dienne, en rentrant dans la vassalité de Carlat, a pu apporter ce terroir, pourtant proche de Bredons et Murat, dans la mouvance de la vicomté.

Les châteaux de Combrelles et Chambeuil couvrent, avec leurs dépendances, une bonne partie du territoire.

Chambeuil relève pour l'essentiel de Murat et de la couronne ; les possessions de la famille Jurqueti, dans la mouvance de Carlat, sont secondaires et dès 1285 Chambeuil échappe tout à fait au contrôle de Carlat. Combrelles en revanche est entièrement dans la mouvance de la vicomté ; c'est une coseigneurie dans l'orbite de Dienne.

Au XIII^e s. l'habitat rural paraît parfaitement structuré ; des moulins existent même à Chambeuil, mention rare pour la Haute Auvergne.

La charte de coutumes de Combrelles au XIV^e s. comme la microtoponymie attestent le rôle fondamental de la forêt pour ce terroir au Moyen Age, à la limite des zones d'influence de Carlat et Murat. Il n'entre pas dans notre propos de faire un commentaire détaillé de la charte de Combrelles (1314) qui se fait hors de notre cadre chronologique et sous influence royale. On notera toutefois (Grand 1903 p. 411 sq.) la mention de "*pagesias, mansos, villae, affaria, res et proprietates predicti pagesii (...) cum liberis ingressibus et egressibus, explectamentis, pascuis, metzis, nemoribus, arboribus, lapidibus, aquis, rivis, fontibus, rivagiis et aqueconductibus [sic]*". Ceci donne une image assez précise de l'occupation du sol dans les années 1300, assez semblable au paysage humanisé actuel. En ce qui concerne les pâtures, le texte précise "*pascua pertinentia ad pagesias et mansos prenominate et loca seu terras vulgariter appellatas metzes seu pascuis communalis, aut sive dicti metzes in coderquis aut nemoribus, aut vigeriis, aut aliis fundamentalis (...)*". Les paysans conservent tous leurs droits sur ces "communaux", ainsi que d'une manière générale sur les "*pascuis, rivis, nemoribus et metzis*". Les "*pages*" ont le droit de prélever des matériaux pour leur usage dans les carrières et les forêts seigneuriales, "*nemora sive perieysa (...) dictis hominibus (...) licitum de eisdem findere et apportare ad opus edificandi in pagesias (...) exceptis arboribus vocatis avets, olmeis et fraisseis*". A noter enfin des corvées de boeufs et de fanage.

Illustrations

Fig. 1 . Céramique antique découverte dans la montagne de Grands-Champs. A. Vinatié.

Fig. 2 . Habitat troglodytique de Fraisse-Haut. A. Usse.

Fig. 3 . Habitat troglodytique près de Combrelles. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Site du château de Combrelles. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Village de Chambeuil, avec l'emplacement du château. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Ruines du château de Chambeuil. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Pont du château de Chambeuil. J.-L. Boudartchouk.

LAVIGERIE (= DIENNE)

Superficie : 2425 ha Démographie : ----- Altitude : 1075 m

● Milieu naturel : La commune de Lavigerie forme un triangle étendu depuis les pentes les plus élevées du massif du Cantal jusqu'aux portes de Dienne. Au sud-ouest, la commune est limitée par les sommets et les crêtes du Puy-Mary (1783 m), du Peyre-Arse (1806 m) et du Puy-Bataillouse (1683 m). Deux vallées glaciaires convergent vers le nord - est pour former la vallée peu encaissée de la Santoire (alt. moyenne : 1100 m). La partie ouest de la commune offre donc un relief très accidenté et des altitudes élevées alors qu'à l'est le fond de vallée "en auge", tapissé d'alluvions glaciaires, constitue un terroir plus hospitalier. Le couvert forestier reste important dans l'ouest, sur les pentes raides du massif du Cantal.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'actuelle commune de Lavigerie correspond à l'ancienne section cadastrale de "La Vigerie" appartenant à la commune de Dienne jusqu'en 1839. La paroisse a été créée à la Révolution. L'économie traditionnelle reposait quasi - exclusivement sur les prés et pacages à "vacheries", les terres labourables localisées à l'est, en fond de vallée, étant peu rentables du fait de l'altitude.

Communes limitrophes : Mandailles, Le Claux, Laveissière.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

- Une piste de crête et une piste de fond de vallée se rejoignent, venant de Chastel et Dienne, au Col de Cabre. Cet itinéraire, débouchant dans la vallée de la Jordanne, est appelé "*via terrana*" ou "*voie Brioude-Figeac*" (C.A.G. 15 p.49 ; Vinatié 1995 p.245). Au Moyen Age, c'est la "*strata publica qua itur de Aurelhaco versus collum Capre*" (Bouyssou 1939-1946 p.337). Amé (1897) y voit une "*voie romaine Figeac-Massiac*".

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. Domaines ruraux

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

Les chemins de fond de vallée constituent les seuls axes de communication. Ils relient la vallée ouverte de la Santoire aux montagnes de l'ouest. Le passage du Col de Cabre n'est attesté qu'au XV^e s. : "*Col de Bica*", "*Collum Capre*" ou "*col de Cabre*" (Amé 1897 ; Bouyssou 1939-1946 p.337) ; il relie les vallées de la Santoire et de la Jordanne.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Bastide, domaine ruiné, est nommé dans une reconnaissance des seigneurs de Dienne à Carlat en 1266 : "*Mansum de la Bastida*" (H.V.C. I-49), puis dans un renouvellement de cet hommage daté de 1279, "*Mansum de la Bastida*" (H.V.C. I-152).

- La Boudio est mentionné dès 1266 dans la reconnaissance à Carlat d'Armand de Dienne, "*mansum de las Bodias*" (H.V.C. I-50). En 1279 Amblard de Dienne, son fils, rend hommage à Carlat pour le même "*mansum de las Bodias*" (H.V.C. I-152).
- La Buge est mentionné dans les deux mêmes documents émanant des seigneurs de Dienne, "*mansum de la Boyga*" en 1266 (H.V.C. I-49) et "*mansum de la Boyga*" en 1279 (H.V.C. I-152).
- La Courbatière dans les mêmes textes de reconnaissance : "*Mansum de Corbatier*" en 1266 (H.V.C. I-49) et "*Mansum de Corbatier*" en 1279 (H.V.C. I-152). Un "*molin de l'Estrade*", sur le ruisseau de Trescols, y existait vers 1500 (Amé 1897 p.190).
- L'Espinasse apparaît dans la reconnaissance d'Armand de Dienne à Carlat : "*mansum de Lespinassa*" en 1266 (H.V.C. I-49) et dans l'hommage de son fils Amblard "*mansum de Lespinassa*" en 1279 (H.V.C. I-152).
- La Gravière apparaît en 1266 dans la reconnaissance d'Armand de Dienne à Carlat : "*Mansum de la Graveira*" (H.V.C. I-49), puis dans l'hommage de son fils Amblard en 1279, "*Mansum de la Graveyra*" (H.V.C. I-152).
- "*Laffart*", microtoponyme situé sur le coteau au nord de Gandilhon est vraisemblablement le dérivé d'un *affarium* médiéval.
- Lavigerie est mentionné dans la reconnaissance de Dienne en 1266, "*mansum de la Vegairia*" (H.V.C. I-49), puis en 1279 dans l'hommage à Carlat "*Mansum de la Vegaria*" (H.V.C. I-152).
Il s'agit donc d'un simple manse au XIII^e s.
- Le col de Cabre est cité en 1276 dans un hommage de la seigneurie de Dienne à Carlat, en tant que limite de cette seigneurie : "*locum vocatum Col de Cabra*" (H.V.C. I-127).

* * *

Le terroir de Lavigerie, au demeurant peu hospitalier, ne semble pas avoir été peuplé avant l'époque féodale, où il constitue la zone de "montagnes" dépendant de la paroisse et de la seigneurie de Dienne. Les manses sont localisés au XIII^e s. en fond de vallée, jusqu'assez haut en amont (Lespinasse : 1200 m). La mainmise des seigneurs de Dienne, vassaux directs de Carlat, est alors totale.

LEUCAMP

Superficie : 1350 ha Démographie : 105 feux en 1709 Altitude : 635 m

● Milieu naturel : La commune de Leucamp occupe un vaste plateau triangulaire dentelé, entouré par les vallées profondes et encaissées du Goul et de ses affluents. L'altitude varie de 690 m sur le point culminant du plateau à 350 m au fond de la vallée du Goul. Le plateau central possède un sous-sol granitique, mais un affleurement schisteux au relief tourmenté se développe au sud de la commune. Alors que le couvert forestier est quasi absent du plateau central, les coteaux sont eux très boisés ; on y rencontre à proximité des zones défrichées des châtaigneraies et surtout des chênaies et hêtraies mixtes dans les terrains accidentés.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était essentiellement basée sur la culture du seigle et du châtaignier, associé à l'exploitation de la forêt. Quelques fruits étaient également produits sur les coteaux ensoleillés.

Communes limitrophes : Teissières, Vézels-Roussy, Ladinhac, Prunet et Murols.

* * *

1. L'occupation antique (Boudartchouk 1989 p.215 sq.)

Le terroir de Leucamp a été fréquenté antérieurement à l'époque antique. Dans le tènement des "planètes", entre Le Puech et le Puy de la Panse, a été découvert fortuitement un biface triangulaire en calcaire tertiaire de grandes dimensions attribuable à la transition Acheuléen - Moustérien, vers 100000 B.P. C'est à l'heure actuelle le plus ancien indice d'occupation humaine en Châtaigneraie.

- L'arête granitique du travers de Palhols dominant le ruisseau du Langairoux a livré une série de mobilier céramique pouvant être attribuée au Bronze final ou au premier âge du Fer.

- Le rocher de Palhols, remarquable chaos granitique formant un belvédère naturel au-dessus de la vallée du Langairoux, a également été occupé au Bronze final ou au premier âge du Fer.

1.1. Toponymie

- Benassac (*Venantius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.202) ; la forme médiévale est "Venassac". C'est peut-être ce lieu qui a donné son nom au "Bainadès" médiéval.

- Cornuejols (suffixe *-ialo*) (Dauzat 1939 p. 205).

- Moniziols (suffixe *-ialo*), toponyme attesté ailleurs sous la forme "*Maniciaoialo*" à l'époque mérovingienne (Belfort n°365).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Bancarel : entre 996 et 1031 un certain Rigaldus, proche du vicomte de Carlat, cède à un tiers "*Illas meas vineas de Bancarel dimitto Airado ad filio Guidoni, extra clauso dominario que ille acapted a fevo de Agnes et de filios suos (...) in Bancarello clauso meo dominico dimitto Guirberto sacerdote (...)*" (Cart. Conques n°300). Ce document est une sorte de testament en faveur de Conques ; la dénommée Agnès est la femme du vicomte de Carlat, qui a testé vers 1010. Son testament, disparu depuis le XIX^e s., aurait contenu la mention de deux manses dans les environs de Leucamp, légués à ses fils (*H.V.C. II - LXV et CXXIV*). Il s'agirait donc de domaines personnels de la famille de Carlat.

- Moniziols est cité dans la même charte entre 996 et 1031 (Cart. Conques n°300) : "*Ad illa Menagia illos tres mansos dimitto Airadi filio Guidoni*", juste avant la mention de Bancarel. Le bénéficiaire du don est d'ailleurs le même personnage.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Chemin de Leucamp à Montsalvy par Montlogis : une "*via publica qua itur de Longocampo versus Montemsalvium*" est citée en 1326 (cf. Notes Champeval, A.D. 15, 118 F 234) ; elle est appelée "*via de Longo Campo ad Monlauzi*" en 1330 (*ibidem*).

3.2. Châteaux

- Moniziols.

Moniziols est un hameau implanté à l'extrémité d'un éperon de schiste dominant les gorges du Goul, face au Rouergue. Le château était installé au-dessus du hameau, sur un pointement de schiste allongé culminant à 501 m.

En 1281 les frères Hugues et Guillaume de La Caze prêtent hommage à Carlat pour "*omne illud quod habemus in castro nostro vocato de Monsillio et in mandamento, honore et districtu ejusdem*" (H.V.C. I-170). Auparavant, en 1206, un "*affarium de [M]onesiols*" était cité dans un hommage à l'évêque de Clermont (Amé 1897 p.236). En 1334 Maffre de Murat, seigneur de Montlogis, rend hommage à Carlat de ce qu'il possède "*in castro et castellania et affariis de Moneziols*" (A.D. 15, 118 F 244).

Le relief rocheux a été retaillé pour isoler un périmètre ovoïde de 40 x 20 m environ, occupé par une plate-forme artificielle partiellement couronnée par un mur en pierres sèches. Au pied de celle-ci se développe une terrasse ; des bâtiments se situaient en contrebas. Il est possible qu'un fossé ait entouré l'ensemble. Il s'agit donc d'une sorte de *rocca* primitive où devaient se trouver autrefois une tour et ses dépendances. Le mobilier archéologique ramassé en surface comprend de la céramique médiévale antérieure au XIV^e s. ainsi qu'un clou de ferrage en "clé de violon", caractéristique des sites seigneuriaux. Nous serions tentés de voir dans celui de Moniziols un domaine relevant vers l'an Mil de Carlat, devenu *castrum* au XI^e ou au XII^e s., appartenant au XIII^e s. à une famille seigneuriale voisine (les La Caze), puis aux seigneurs de Murat et de Montlogis (Ladinhac) au début du XIV^e s. Le château a sans doute disparu peu après.

- Rocher de Palhols.

Ce rocher granitique impressionnant domine les roches du Langairoux, au-dessus du moulin du même nom, face au château de Montlogis (Ladinhac). Ce rocher a été mis en défense grâce à des mortaises qui en bloquent le chemin d'accès ; la plate-forme sommitale a également fait l'objet d'aménagements (trous de poteau). Le mobilier archéologique recueilli tant au sommet du rocher qu'au pied de celui-ci est très homogène et appartient aux XIII^e et XIV^e s. : oules à pâte micacée caractéristiques du Carladez, vases à liquide à glaçure verte, faune consommée (ovi-capridés, bovidés, lièvre) ; à noter la présence de lauzes de schiste perforées. La présence d'un fer de trait et de matériel d'équitation permet d'y voir un site seigneurial utilisé au XIII^e et XIV^e s. Le site pourrait correspondre à l'"*affarium de la Roqua sobeyrana dal Moli*", possédé par les La Caze en 1281 (H.V.C. I-170). Mais il existe une famille "*de Palhol*", possessionnée près d'Entraygues dans une autre "*roquepalhol*" (Bedel 1995 p.29).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Bancarel réapparaît dans les textes en 1325, "*Mas de Bancarello*" (A.D. 15, 118 F 234).

- Benassac est cité en 1317, "*affarium del Puech de Venassac*" (A.D. 15, 118 F 234). Le domaine est toujours dans la mouvance de Carlat au XV^e s. (H.V.C. II-CCLX).

- Le Cassan n'apparaît qu'en 1317 : "*Mansus del Cassanh, parrochie de Loucam*" (A.D. 15, 118 F 234).

- La Caze apparaît en 1281 dans l'hommage de Hugo et Guillelmus La Casa au vicomte de Carlat : "*affarium vocatum la Casa*". Dans cet hommage (H.V.C. I-170), les frères La Caze concèdent à Carlat toutes les justices supérieures à l'effusion de sang et ne retiennent que la basse justice ; il peut s'agir d'un abandon de droits précédemment tenus par eux (H.V.C. II-CLXXXIV). En 1308, un membre de la famille de La Caze était coseigneur de Murat-la-Gasse, paroisse de Ladinhac (D.S.C. t.IV p.16) et faisait hommage à l'évêque de

Clermont. Un "*hospicium de la Casa*" est cité en 1352 (A.D. 15, 118 F 244). Il s'agit vraisemblablement de la résidence de la famille seigneuriale éponyme.

En 1988 nous avons pu observer une coupe stratigraphique fortuite à proximité du hameau actuel. Il semble s'agir d'un sol de bâtiment en terre battue associé à deux murs en pierres sèches. La céramique recueillie est attribuable au XIV^e s. (notamment un tesson de vase à liquide à glaçure verte et décor pastillé). A noter également la présence de nodules d'argile cuite et de fragments de micaschiste.

Les La Caze étaient coseigneurs de Murat-la-Gasse en 1278 et possédaient au milieu du XIV^e s., outre l'"*hospicium*" de La Caze, la moitié de la châtellenie d'Auberoque (N.A. II p.52).

- La Comparnie est un "*mansus*" au XV^e s. (A.D. 15, 118 F 234).

- La Coste est cité dès 1287 dans l'hommage à Clermont des frères de Murat : "*affarium de la Costa*" (H.V.C. I-200), puis en 1317 : "*affarium de la Costa*" (A.D. 15, 118 F 234).

- La Garde : alors qu'un Guillaume de La Garde est connu en 1287 (N.A. III p.124), le lieu est cité en 1281 dans l'hommage des frères Hugonis et Guillelmi Casa à Carlat : "*mansum vocatum la Garda*" (H.V.C. I-170). Un château y est construit au XV^e s. avec l'autorisation des vicomtes de Carlat (Phalip 1990 p.521).

- Grammont est peut-être cité dans l'hommage à Carlat de Guirbert de Montamat en 1277 : "*mansum vocatum Grantmont quem tenet a me li Raynal*" (H.V.C. I-135). Une "*fazenda de Grasmon*" était citée en 1266 dans une reconnaissance à Carlat des frères La Vaisera (H.V.C. I-27).

- Le Peyrou est mentionné en 1281 dans l'hommage à Carlat des frères La Caze : "*mansum vocatum dal Peyro*" (H.V.C. I-170). En 1277 est cité un "*manso P. del Peiro*" comme confront (H.V.C. I-136).

- Cap del Prat est cité en 1281 dans l'hommage à Carlat des frères La Caze : "*mansum vocatum dels Pratz*" (H.V.C. I-170).

- Le Puech apparaît en 1277 dans une reconnaissance à Carlat de deux frères, "*Guillelmus et Guiraldus del Pog*", dont le statut social n'est pas précisé. Ils possèdent le "*Mansus del Pog, cum omnibus pertinenciis*" (H.V.C. I-136). Le cens versé à Carlat pour ce manse est de "*septem solidos Ruthenenses, in festo Sancti Andree, nomine census et senhorie et altam justitiam, omnimodam jurisdictionem*" (*ibidem*). Ce manse est régulièrement cité durant les XIV^e et XV^e s.

- Le Roc est sans doute mentionné en 1287 : "*affarium de la Roca*" (A.D. 15, 118 F 234).

- La Souque est qualifié de "*mas*" au XV^e s. (A.D. 15, 118 F 234).

- Trapouet est qualifié d'"*affar*" au milieu du XIV^e s. (A.D. 15, 118 F 234).

- Vercantière (près du "Pont du Diable") est cité en 1281 dans l'hommage à Carlat des frères La Caze, "*nemus seu affarium de Vercanteyras*" (H.V.C. I-170).

- Le texte de 1281 (H.V.C. I - 170 - 171) mentionne également plusieurs domaines situés dans la paroisse de Leucamp, disparus depuis la fin du Moyen Age : "*mansum vocatum del Rieu, mansum vocatum de la Garrigua, pratum Begones versus Malafossa, affarium vocatum la Barrieyra, mansum vocatum Hugonenc, mansum vocatum de la Joca (...)* affarium de Cavel (...)"

3.4. L'habitat groupé

"*A Longo Capo, mansos III*" apparaît dans une liste de biens de Conques aux XI^e - XII^e s. (Cart. Conques n°478). Cela implique sans doute l'existence de la paroisse. Le village et la paroisse apparaissent dans les textes en 1266 dans une reconnaissance à Carlat des frères de La Vaisera : "*parochia ecclesie de Lonc Camp*" (H.V.C. I-27). En 1270, le monastère de Montsalvy possédait des biens "*in loco de Longo Campo*" (H.V.C. I-90). "*La parochia de Lonc Camp*" réapparaît en 1277 (H.V.C. I-135). La "*parochia de Longo Campo*" est enfin citée en 1281 (H.V.C. I-170). Deribier (D.S.C., art. "*Leucamp*") rapporte que l'église serait "*citée au X^e s.*". Sans doute y a-t-il surinterprétation de la charte 300 du cartulaire de Conques. Il existait une communauté de prêtres avec un "prieur" au bas Moyen Age (A.D. 15, monographie 250 F).

Le chef-lieu est implanté à l'extrémité d'un étroit plateau de granite. L'église est située à l'écart du village, à l'extrémité du plateau granitique, sur une petite avancée ovalaire dominant le relief vallonné. Elle est dédiée à saint Amans, évêque de Rodez au IV^e s. A noter également la présence d'une "fontaine Saint-Amans" liée à une légende de l'évangélisation du bourg par le saint lui-même. La fête votive est elle dédiée à saint Ferréol.

L'église comporte deux états successifs. Le plan d'origine paraît être une simple "cella" rectangulaire, typique de l'architecture religieuse du Carladez au XIII^e s. Seul le chœur rectangulaire est conservé en élévation. Un arc-diaphragme (arc brisé) est surmonté par un clocher-mur. Environ trois mètres d'élévation sont conservés. Les murs sont composés d'un appareil granitique moyen à assises régulières. Des trous de boulins sont visibles sur la façade extérieure. L'ensemble chœur - chevet rectangulaire, de tradition romane, semble remonter au XIII^e s. La nef, les chapelles latérales et les parties hautes du chevet appartiennent au XV^e s., selon une chronologie très classique pour la région. L'ancien cimetière de forme arrondie s'étendait au nord et à l'est de l'église.

* * *

Le terroir de Leucamp a donc connu une présence humaine dès la Protohistoire aussi bien dans les plateaux centraux qu'au fond des vallées encaissées du sud. La toponymie semble confirmer la permanence de l'occupation humaine à la fin de l'âge du Fer et durant l'Antiquité.

Des domaines existent dans la région à la fin du X^e s., dans la mouvance directe de la vicomté de Carlat. Il est vraisemblable que Leucamp soit une paroisse carolingienne, le vocable Saint-Amans étant peut-être à mettre en relation avec l'influence des vicomtes de Carlat, très liés avec la capitale du Rouergue. A moins que ce ne soit le souvenir de l'appartenance originelle de la paroisse au Rouergue.

Comme de coutume le pôle castral (château de Moniziols, famille de La Caze) établi entre le XI^e et le XII^e s. évite soigneusement le pôle paroissial. Cette châtelainie est installée au contact direct du Rouergue ; elle est étroitement contrôlée par Carlat. En 1365, les vicomtes possèdent dans "*la paroice de Leucam, cinquante et quatre feux*" (H.V.C. I-282), ce qui est un nombre important pour le prévôtage de Maurs, illustration de la mainmise massive et ancienne de Carlat sur ce terroir.

Illustrations

- Fig. 1 . Bourg de Leucamp. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 2 . Vue ancienne du bourg de Leucamp. Anonyme.
- Fig. 3 . Vue générale de l'église de Leucamp. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 4 . Détail de l'appareil du chevet de l'église de Leucamp. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 5 . Relevé sommaire de l'église de Leucamp. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 6 . Vue d'ensemble du site de Moniziols. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Vue de l'assise rocheuse du château de Moniziols. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 8 . Relevé sommaire du site du château de Moniziols. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 9 . Mobilier médiéval de Moniziols : clou de ferrage et céramique commune. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 10 . Moulin et rocher de Pailhol. Carte postale ancienne.
- Fig. 11 . Sommet du rocher de Pailhol. Carte postale ancienne.
- Fig. 12 . Mobilier céramique et métallique provenant de Pailhol. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 13 . Mobilier céramique et métallique provenant de Pailhol. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 14 . Stratigraphie fortuite de La Caze. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 15 . Tesson glaçuré (XIV^e s.) provenant de la stratigraphie de La Caze. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 16 . Château de La Garde. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 17 . Relevé sommaire des vestiges du château de La Garde. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 18 . Vue du parement de la courtine de La Garde. J.-L. Boudartchouk.

LEYNHAC

Superficie : 2768 ha Démographie : 228 feux en 1709 Altitude : 480 m

• Milieu naturel : La commune de Leynhac est implantée au cœur de la Châtaigneraie. Les parties nord et est de la commune possèdent un relief tourmenté dû à la présence de petits ruisseaux au cours tortueux coulant au fond de ravins encaissés. L'altitude varie entre 580 et 630 m (442 m en fond de vallée). La partie centrale (Leynhac) est constituée par une cuvette au relief quasi plan (de 400 à 450 m d'altitude) ; le sous-sol schisteux est par endroits recouvert d'argile détritique. Le sud et l'est de la commune offrent à nouveau un relief schisteux plus tourmenté et dentelé, ainsi que des altitudes plus élevées (500 à 550 m). Le couvert forestier est présent en périphérie de la commune, sur les coteaux abrupts des vallées et des collines schisteuses.

• Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale de Leynhac englobait la future paroisse de Saint-Antoine. L'économie traditionnelle se partageait entre une agriculture intensive bien que de faible rendement (relief favorable, faible altitude), pacages et châtaigneraies. Les zones schisteuses accidentées, couvertes de bruyères, étaient utilisées pour le pacage des moutons. Il s'agit d'un exemple de l'économie - type de la Châtaigneraie cantalienne.

La section cadastrale dite de Saint-Antoine créa au XIX^e s. la paroisse et la commune du même nom.

Communes limitrophes : Marcolès, Saint-Antoine, Mourjou, Saint-Etienne, Boisset.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Leynhac (*Lavinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.274).
- Ginaliac (*Genilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.270). Il s'agit ici d'un microtoponyme (Cad. XIX^e s. H 540) ayant vraisemblablement migré du hameau du même nom situé commune de Saint-Etienne-de-Maurs.
- Lantuejous (*Nantoialum*), toponyme d'origine pré-romaine (Dauzat 1939 p.205).
- Rosquejous (*Rasicoialum*), de "*Rasicare*" (Dauzat 1939 p.205). Il s'agit d'une formation tardive d'après l'auteur.

1.2. Voies de communication

- Le chemin de Saint-Antoine à Maurs (actuelle D. 45) passe à "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s., E 127-133) puis sert de limite avec la commune de Saint-Etienne. Il passe à proximité de Martory. Cet itinéraire nous paraît pouvoir être antérieur à l'époque médiévale.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Martory : le hameau de Martory domine l'ancien chemin allant de Saint-Antoine à Saint-Constant. Le propriétaire du lieu conserve une cuve de sarcophage monolithe en roche volcanique (brèche fine) mesurant 1,95 m de long. Il s'agit d'une cuve ovoïde et asymétrique : l'un des grands côtés est rectiligne, tandis que l'autre est convexe ; peut-être faut-il y voir une conséquence du mode d'extraction ? Le fond est garni d'un orifice d'évacuation des sucs. L'extrémité proximale est pourvue d'un aménagement céphalique sommaire : léger rétrécissement des parois et coussinet, épousant grossièrement la tête du défunt. Il s'agit donc d'un sarcophage assez évolué, d'un type rencontré notamment dans les niveaux du haut Moyen Age du cimetière d'Arpajon. Cette cuve a été utilisée anciennement comme abreuvoir à la ferme du Martory (Cad. XIX^e s. E 19-20), le lieu exact de sa découverte n'est pas connu.

Toutefois le toponyme "Martori" est souvent associé à la découverte de tombes anciennes durant le haut Moyen Age, comme l'a montré G. Fournier. "Lou Martori" est attesté en 1510 (Amé 1897 p.299). Toutes les autres mentions sont dépourvues d'article ("Martori" Cad. XIX^e s. E 4 à 24).

Enfin des légendes entourent ce terroir ; Deribier note en particulier que "*la tradition veut qu'un évènement tragique se soit passé en ce lieu*" (D.S.C. t.IV p.19). Souvenir de la découverte de sépultures ?

Ces différents indices nous conduisent à penser qu'une nécropole du haut Moyen Age a existé à Martory, peut-être antérieurement à la mise en place du chef-lieu paroissial de Leynhac, en bordure d'un ancien chemin.

- Gouttelade est peut-être cité entre 996 et 1031 dans le "testament" de Rigualdus, vassal de Bernard II de Carlat : "*In Guttalada uno manso ubi Geraldus manet*" (Cart. Conques n°300). Le bois de Gouttelade est attesté au XVI^e s., près de La Goutte. Mais il s'agit plus vraisemblablement d'un hameau disparu de l'est de la Châtaigneraie ou du Barrez.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Chemin de Saint-Antoine à Maurs : cf. *supra*.
- Un réseau de chemins radioconcentriques est visible autour de Leynhac.

3.2. Châteaux

- Bouygue-Albos (?).

Sur un éperon schisteux dominant la Rance, au nord - ouest du PC503, le cadastre napoléonien mentionne une série de parcelles appelées "*Roc del Castel*" (B 137, 138, 146, 147, 148). Nous n'avons pu vérifier sur le terrain, mais la topographie paraît favorable à un *castrum*.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Albourg . Un certain "*G. d'Alborieu*" est témoin au XIII^e s. dans une donation faite à Notre-Dame-du-Pont (Cart. N.-D. du Pont n°38). Puis on mentionne en 1301 le "*Mansus vocatus d'Albort (...) d'Alborc superior (...) d'Alborc Inferior*" (Amé 1897 p.4).
- La Bessière. Un certain "*Willelmus de Becieyra*" est témoin vers 1150 d'une donation faite à Notre-Dame-du-Pont (Cart. N.-D. du Pont n°20).
- La Borie. Un certain Astorg de Roanne fait don au XIII^e s. de "*la parra desotz la Boria, entro a l'ayga e u vinhhal en Poh Andrieu*" (Cart. N.-D. du Pont n°11).
- Le Bos. "*El Forn des Bosc*" est cédé au XIII^e s. à Notre-Dame-du-Pont (Cart. N.-D. du Pont n°34). Le "*Mansus del Bos*" est attesté à l'extrême fin du Moyen Age (Amé 1897 p.60).
- La Bouygue, "*La Boyga dal Mon*", est cité au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont (Cart. N.-D. du Pont n°25). Un château y existait au XVI^e s.
- Broussal. Un certain "*P. Brociers*" (Cart. N.-D. du Pont n°8), "*P. Brossiers*" (Cart. N.-D. du Pont n°12, 25), "*P. Brossier*" (Cart. N.-D. du Pont n°38) est mentionné plusieurs fois comme témoin dans les donations à Notre-Dame-du-Pont. "*Brossier*" est mentionné en 1301 (Amé 1897 p.77).
- Cabrespine est mentionné en 1301, "*Mansus de Cabrespinas*" (Amé 1897 p.85).
- Cantagrel est mentionné en 1301, "*Cantagrel*" (Amé 1897 p.91).
- "Capmas" est un village disparu depuis le XVII^e s. (Amé 1897 p.94).
- Coste Rousse est mentionné au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont. Un certain P. de la Roca y cède "*el bosc de Costa Rossa*" (Cart. N.-D. du Pont n°7). Dans un aveu à Carlat d'un certain Guillelmus de Ponte en 1284 est cité le "*Mansum de Costa Rossa cum pertinenciis suis, situm in parrochia Sancti Stephani prope Maurcium*" (H.V.C. II-68). Le hameau est en effet implanté sur la limite paroissiale Saint-Etienne / Leynhac.

- Fraquiers. Un certain "*Joans de Fratguer*" ou "*de Fratguer*" est cité plusieurs fois au XIII^e s. comme témoin dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont (n°5, 6, 8 et 14).
- La Garde est cité en 1301, "*La Garda*" (Amé 1897 p.226). Le "*Mas Gaordenc*" donné au XIII^e s. à Notre-Dame-du-Pont (Cart. N.-D. du Pont n°33) se rapporte vraisemblablement à ce hameau.
- La Gardelle est cité au XIII^e s. comme possession de Notre-Dame-du-Pont : "*L'apendaria de la Gardela da Freias Mayos*" (Cart. N.-D. du Pont n°22). Le domaine disparu "del Lac" devait se situer dans les environs.
- La Goutte est mentionné en 1301, "*Las Gatelas*" (Amé 1897 p.239).
- Lantuejoul. Le "*Mas Lantueugol*" avait fait l'objet d'un accord entre le vicomte de Carlat et l'abbé de Moissac avant le XV^e s. (*H.V.C. II-XVII*). Le hameau est qualifié de "*Mansus*" à l'extrême fin du Moyen Age (Amé 1897 p.266).
- Un "*affarium de Massagal*" est cité en 1301 (Amé 1897 p.303). Il a disparu depuis.
- Le Mas-Vieil dérive sans doute d'un "*Mansus veteri*" médiéval (hameau disparu depuis le XIX^e s.).
- Le Mazet, possession de Notre-Dame-du-Pont, est mentionné à plusieurs reprises au XIII^e s. dans le cartulaire : "*La fazienda dal Maset*" (n°1), "*u camp de terra queis te ab lo Maset*" (n°2), "*el Maset*" (n°38). Le hameau est qualifié de "*Mansus*" à l'extrême fin du Moyen Age (Amé 1897 p.307).
- La Molineyrie est mentionnée plusieurs fois dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont au XIII^e s. : "*demandavo a La Moliniaria tres eminas el quart e totz los camps e alberc*" (n°5) ; "*La Molinayria, el camp de Cassanias et tota la terra qu'e la Molinayria s'aperte*" (n°8) ; "*donet aquo que demandava e la Molenayria, aquo era I sestier de civada*" (n°9) ; "*la Molenayria, els fraus de la Molenayria, el cam de Cassaynilhs*" (n°38). Le hameau est qualifié de "*Mansus*" à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.318). Il existait donc un moulin dans le secteur, peut-être au nord où se voit à l'heure actuelle un réservoir d'eau.
- Puech-Mirou n'est mentionné qu'au XIV^e s., "*Poch Mera*" (Amé 1897 p.400).
- Puech-de-la-Vigne n'est attesté qu'au XV^e s. : "*affarium vocatum del Puech Vinher*" (Amé 1897 p.402), mais témoigne de la culture de la vigne.
- Le Puech est mentionné en 1301, "*Mansus de Podio*" (Amé 1897 p.396).
- La Rigaldie est mentionné plusieurs fois au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "*tres partz del mas de la Rrigaldia*" (Cart. N.-D. du Pont n°7) ; "*l'apendaria de la Rrigaldia que es sos Poh Guirbal*" (Cart. n°27) ; "*La Rrigaldia e l'apendaria e la vinha domergueyra*" (Cart. n°31). Le "*Mansus de la Rrigaldia*" est mentionné en 1301 (Amé 1897 p.419). A noter ici aussi la culture de la vigne.
- La Selve est mentionné en 1301, "*affarium de la Selva*" (Amé 1897 p.470). Les microtoponymes "La Selve" repérés sur le cadastre XIX^e couvrent une très grande étendue (Cad. XIX^e s. F 78 à 154).
- Le Sers est cité dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont, "*La meytat del Mas serenc*" (n°33), au XIII^e s.
- La Vergne est mentionné dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont vers 1150, "*Vernha*" (n°20). C'est une châtaigneraie au XVII^e s. (Amé 1897 p.517).
- L'oratoire Notre-Dame-du-Pont.

Il n'est pas dans notre propos de reprendre tous les travaux ayant concerné l'oratoire Notre-Dame-du-Pont et ses dépendances ; celui-ci n'entretient d'ailleurs aucune relation avec la vicomté de Carlat (Thomas 1908 p.162 sq. ; Boudet, *R.H.A.* 1908 p.135 sq., 286 sq., 404 sq. ; Jalenques, *R.H.A.* 1933 p.125 sq., 208 sq. ; Beaufrière 1971).

Le seul document intéressant notre chronologie se rapportant au Pont est un manuscrit du XIV^e s. des archives du Vatican, coté "Miscell.Arm.XV.143". Il comprend une brève biographie de Bertrand de Griffeuille, fondateur de l'oratoire du Pont, ainsi que de son successeur Guillaume Robert. Puis vient un cartulaire composé de quarante-deux actes recensant les possessions de Notre-Dame-du-Pont (Thomas 1908). L'auteur pense que tous ces actes sont antérieurs au XIII^e siècle. En fait, seule la charte 20 peut être datée du milieu du XII^e s ; les

autres, en occitan, prennent place dans le courant du XIII^e s. Plusieurs donateurs sont en effet des vassaux de Carlat, rendant hommage au vicomte entre 1260 et 1270. Ce "rajeunissement" des actes du cartulaire permet de faire l'économie d'un "rajeunissement d'orthographe" opéré par le scribe tardif d'après M. Thomas.

La brève *vita* de Bertrand de Griffeuille et certaines chartes du cartulaire permettent de reconstituer l'histoire de la fondation de l'oratoire.

Bertrand est né en Poitou, enseigne la théologie à Beaulieu, puis se fait ermite dans les forêts de Griffeuille (Montvert). Il y bâtit un oratoire puis, à l'instigation des seigneurs locaux qui fournissent des terres, Bertrand fonde une série de prieurés aux confins de la Haute Auvergne, du Quercy et du Rouergue. Vers 1150 Gilbert de Marcenac, seigneur de Saint-Mamet, lui demande de construire un oratoire sur ses terres, ce qu'il fait, le dédiant à Marie. Le seigneur de Marcenac donne alors des terres à cultiver, le droit de pacage sur ses domaines pour le gros et le petit bétail ainsi que le droit de prendre du bois dans ses forêts.

"Nobilis vir Girbertus de Marcenac, audiens famam illius, cogavit eum ut in possessione illius edificaret domum nomini Domini altissimi. Cognita itaque vir Dei voluntate ejus, edificavit oratorium in honore Dei et beate Marie, matris Domini, et voluit ut vocaretur locus ille Domus de Ponte. Repletus igitur gaudio predictus Girbertus dedit Deo et beate Marie et domno Bertrando et successoribus ejus terram ad excellendum unde haberent victui necessaria. Preterea dedit eis in tota terra sua pasena ad alenda pecora et jumenta. Dedit etiam eis nemoribus quicquid opus haberent ad omne opus" (Thomas 1908).

Ensuite, Bertrand rattache sa fondation à l'abbaye Sainte Marie de la Couronne (Charente), de l'ordre des Augustins. Ses "frères" moines deviennent ainsi, de fait, des chanoines. Il se retire ensuite à nouveau près de Montvert, où il meurt entre 1151 et 1169. Il avait confié la gestion de la "domus" du Pont à un certain "Willelmus Roberti". Son corps est rapatrié à l'église du Pont : *"Discipulus vero magistri corpus in ecclesia condivit, ubi usque nunc a circumstantibus honoratur"*. Son successeur Willelmus Roberti imita le fondateur *"obiit apud Domum de Ponte, et sepultus est prope magistrum suum (...) juxta parietem ecclesie forensecus"*. De même, c'est entre 1151 et 1169 que l'évêque de Clermont cède à la Maison du Pont, à perpétuité, l'église paroissiale de Leynhac et toutes ses dépendances *"Dictus episcopus Domui de Ponte providere volens, quia prefata Domus sedet in parrochia ecclesie de Laihac, dedit predictam ecclesiam cum omnibus pertinentiis suis Domui superius nominate"*. Ceci est confirmé par la suite (Cart. N.-D.P. n°39) : *"W. Robbertz conquistet d'en R. de Galhiac la meitat del deime de la parroquia de Lainhac"*.

Au XIII^e s., les possessions du Pont en Carladez comprennent la quasi - totalité de la paroisse de Leynhac, mais aussi de nombreux domaines à Mourjou, Boisset, Saint-Etienne-de-Maurs, Saint-Mamet-la-Salvetat et quelques possessions isolées à Cayrols, Roannes-Saint-Mary, La Ségalassière, Lacapelle-Viescamp, Rouziers ...

Le vocabulaire utilisé pour désigner le prieuré dans le document est variable : *"Oratorium in honore Dei et beate Marie (...)* voluit vocaretur locus Domus de Ponte" (Vita, n°6), *"Ecclesia"* (Vita, n°11), *"la Maysos dal Pon"* (Cart. n°2), *"la Maysos"* (Cart. n°5), *"lo fach e la glieya del Pon"* (Cart. n°5). Un certain *"Ebrartz de Fornoles"* veut se faire ensevelir dans le cimetière du Pont *"volgro lo sebelhir e apotero la ossa al Pont, e sebelhi la hom el semiteri"* (Cart. n°12). Autre exemple : *"elh frayre antreiero lor e la Mayo lor seboltura ses messio e ses dan de la Mayo"* (Cart. n°24). Un sergent du château de Murat y est notamment enseveli (R.H.A. 1933 p.132).

Mention unique, *"Una bordaria sotz lo Mas dal Pont"* (Cart. n°24). A la tête de la communauté se trouvait un "prior". Le pouillé de Saint-Flour mentionne au XIV^e s. *"Prior de Ponte, ordinis de Corona"* (Amé 1897 p.23). Un hommage de Géraud de Saint-Mamet à Carlat en 1266 est signé *"apud castrum de Ponte"* (H.V.C. I-22).

La chapelle du Pont est installée sur une terrasse qui domine la Rance, en contrebas d'un coteau schisteux. Une petite plaine aménagée entoure l'édifice. Les restes du pont enjambant la rivière (piles de pierres) sont visibles en contrebas. L'édifice est rigoureusement rectangulaire (plan-*cella*) et mesure 11,7 x 5,75 m. Il est divisé en deux parties inégales par un arc doubleau brisé. La nef est voûtée en berceau, le chœur en voûte d'arêtes à culots anthropomorphes (Rochemonteix 1902 p.301). Des contreforts renforcent la structure aux angles. La chapelle était entourée d'un cimetière, dont le souvenir a perduré jusqu'au XIX^e s. (Beaufrère 1977 p.33).

L'appareil employé (moellons et éclats de granite très irréguliers, fragments de schiste) est très médiocre et offre une impression de "pierraille". Les baies étroites sont à arc brisé.

La redécouverte récente d'importantes fresques médiévales a amené A. Beaufrère à qualifier la chapelle d'édifice "roman", contemporain de Bertrand de Griffeuille ou de son successeur (deuxième moitié du XII^e s.). Les fresques des parties basses de l'édifice proviennent d'une réfection du XV^e s. Celles des parties hautes (notamment la voûte du chœur) sont appliquées sur des parties de l'édifice qui ne sont pas antérieures au XIII^e s (cf. étude architecturale de Rochemonteix). Malgré leur caractère "romanisant" (Christ en majesté), ces fresques sont à rapporter - au plus tôt - au courant du XIII^e s.

L'architecture du bâtiment est elle-même typique du XIII^e s. pour la Châtaigneraie ; la médiocrité de l'appareil nous ferait même pencher pour une datation tardive, de même que le type de voûte. On ne peut donc

pas voir dans le monument actuel l'"*oratorium*" de 1150, mais un édifice du XIII^e - début XIV^e s., réalisé à l'époque du plein essor de la communauté dont fait foi le cartulaire.

De même, l'enfeu gothique que l'on peut observer dans le chœur (XIII^e - XIV^e s. au plus tôt) ne peut être la sépulture originelle du fondateur. Aucune trace du cimetière, pourtant en usage encore au XVI^e s. (*R.H.A.* 1934 p.145), n'a été reconnu.

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Leynhac

Il apparaît dans les textes entre 1151 et 1169 : "*parrochia ecclesie de Laihac*" (*Vita N.-D.* du Pont n°11). A cette date, l'évêque de Clermont cède l'église paroissiale de Leynhac et ses dépendances "*predictam ecclesiam cum omnibus pertinenciis suis*" au prieuré Notre-Dame-du-Pont.

L'église paroissiale est régulièrement mentionnée dans le cartulaire : "*Laiach*" (Cart. n°5) ; "*la glieia de Laiach, e la soa part del deume de la parroquia*" (n°9) ; "*La meitat del deime de la parroquia de Laynhac*" (n°39) ; "*la quarta part del deime de la parroquia de Laynhac*" (n°40) ; "*Li ome de Laynac*" (n°42). Les revenus de Laynhac avaient en effet été transférés au Pont. En 1288, un abbé du Pont a été condamné à une amende de dix livres pour avoir conduit ses gens en armes à Leynhac (Rochemonteix 1902 p.301 ; *D.S.C.* t.II p.497), peut-être en raison de la perception de la dîme de Leynhac, transférée au Pont. La forme "*Lainhacum*" est attestée en 1301 (Amé 1897 p.275).

Le bourg de Leynhac est installé, comme Marcolès, sur un petit éperon schisteux qui domine légèrement une cuvette abritée. L'église est entourée de quelques maisons ; l'extrémité sud de l'éperon - point culminant - est occupée par une fortification villageoise dite "le fort".

L'église, dédiée à Notre Dame, ainsi que ses deux chapelles latérales, est de plan rectangulaire. L'essentiel de sa structure est post-médiévale, mais a pu reprendre un plan-*cella* antérieur. Aucun vestige roman n'est visible, si l'on excepte un bénitier monolithe en granite (?) remployé sur la place.

Le cimetière (Cad. XIX^e s. B670) a été transféré anciennement en périphérie. La dédicace de l'église peut être une conséquence de sa subordination à Notre-Dame-du-Pont aux XII^e - XIII^e s.

Le "fort" est construit sur un mamelon surplombant légèrement l'église et les maisons qui l'entourent. Il est constitué d'une enceinte subcirculaire indépendante, formée par les façades extérieures des maisons. Plusieurs états sont perceptibles, le plus ancien paraissant situé à hauteur du porche ; l'appareil utilisé est médiocre : lauzes de schiste épaisses, moellons de granite pour l'encadrement ; le mortier de chaux est utilisé. La porte d'entrée était munie d'une herse et un escalier à vis permettait l'accès aux étages. Deux mortiers à sel du bas Moyen Age sont remployés dans la construction. Des graffitis du XVI^es. d'inspiration guerrière (cavaliers chargeant, potence) ont été relevés au niveau du toit, dans l'une des maisons (*A.E.C.C.* 1990 p.77). D'après Deribier (*D.S.C.* t.IV p.18, une garde a été établie en 1562 au "château" de Leynhac. Le cadastre napoléonien offre une image particulièrement nette de la fortification (Cad. XIX^e s. B 601 à 610 : "*Le Fort*" ; 611 : "*Passage du fort*" ; 611 bis - 612 bis : "*L'ancienne caminade*" ; 612 - 615 : "*Le Fort*" ; parcelles au sud du "fort" : "*Le Caylat*"). Deux bâtiments sont visibles au centre du "fort". Il est difficile de situer avec précision l'époque de construction de cette fortification qui existait au milieu du XVI^e s.

Une étude comparative avec les fortifications villageoises du Rouergue nous incite à voir dans le "fort de Leynhac" une création du XV^e s., réutilisée lors des guerres de religion.

* * *

Le terroir de Leynhac semble avoir fait l'objet d'un peuplement à l'époque antique si l'on considère les données toponymiques. Cette "trainée" de peuplement est peut-être due à la proximité du chemin Maurs - Saint-Antoine, en lisière duquel se développe la nécropole médiévale de Martory.

L'église paroissiale de Leynhac est attestée vers 1150, ce qui constitue l'une des plus anciennes mentions de paroisse pour la région. Cette église semble être sous l'autorité de l'évêque. L'emprise seigneuriale des XI^e - XII^e s. est difficile à cerner. Un certain Rigualdus, dans la mouvance de Carlat, possède un manse dans la région vers l'an Mil. Les seigneurs de Marcenac (Saint-Constant), hors de la mouvance de la vicomté, y possédaient des biens importants vers 1150.

La construction du prieuré du Pont par un ermite défricheur venu du Limousin change rapidement la physionomie de la paroisse. Les revenus de l'église de Leynhac sont affectés à Notre-Dame-du-Pont dont les possessions couvrent au XIII^e s. la quasi - totalité de la paroisse. Le prieur de Notre-Dame-du-Pont devient ainsi le seul seigneur du lieu et ne semble pas entretenir de relations avec la vicomté de Carlat. Le dénombrement des feux de Carlat en 1365 ne mentionne d'ailleurs pas la paroisse de Laynhac.

L'occupation du sol est dense au XIII^e s., où la culture de la vigne est attestée. Le paysage que l'on devine à travers les chartes du cartulaire (bois, terres de cultures près des maisons, pacages) semble être proche du paysage actuel. Enfin, le fait que Notre-Dame-du-Pont soit fondée dans un terroir marginal et assez inhospitalier, propriété d'un seigneur voisin, montre bien que l'occupation du sol est déjà pleinement structurée vers 1150. L'organisation paroissiale est en place elle aussi.

Il est délicat de tenter de cerner les origines de la paroisse de Leynhac. La dédicace de l'église est inutilisable en raison de la proximité de Notre-Dame-du-Pont.

Illustrations

- Fig. 1 . Hameau de Martory. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 2 . Vue générale du sarcophage mérovingien de Martory. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 3 . Relevé du sarcophage de Martory. A.E.C.C. / Virginie Tourrilhes.
- Fig. 4 . Vue de détail de la partie supérieure du sarcophage de Martory. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 5 . Vue générale de Notre-Dame-du-Pont. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 6 . Le pont de Notre-Dame-du-Pont. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Plan de Notre-Dame-du-Pont. Rochemonteix.
- Fig. 8 . Bourg de Leynhac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 9 . Détail de l'église et du "fort". Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 10 . Détail du "fort". Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 11 . Vue d'ensemble du bourg. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 12 . Façade du "fort". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 13 . Détail du porche du "fort". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 14 . Mortier remployé dans le "fort". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 15 . Mortier employé dans le "fort". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 16 . Bénitier médiéval provenant de l'église. J.-L. Boudartchouk.

MALBO

Superficie : 2934 ha Démographie : 150 feux en 1709 Altitude : 1143 m

• Milieu naturel : La commune de Malbo est implantée sur le contrefort sud du massif du Cantal. Au nord, l'altitude atteint 1464 m et le relief est très accidenté. Le chef-lieu se trouve à l'apex d'un plateau d'altitude qui se développe vers le sud, entre 1000 et 1100 m. Le Siniq, ruisseau de montagne, traverse la commune du nord au sud.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle dans la partie nord consistait jusqu'au XIX^e s. en de très nombreuses vacheries dont les ruines anciennes parsèment les montagnes du Puy de la Bâne, du Siniq, du Puy de la Grousse ... La forêt royale du Siniq a également joué un rôle important dans l'économie traditionnelle. Au sud-ouest, le plateau d'altitude permettait l'entretien de prés et pacages pour le bétail des montagnes. L'agriculture, du fait des conditions climatiques, était peu développée.

Communes limitrophes : Brezons, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Narnhac, Lacapelle-Barrès, Pailherols. Au point de réunion de Malbo, Pailherols, Saint-Jacques et Brezons se trouve un rocher nommé Le Cayre qui aurait tenu lieu de borne (*D.S.C. t.IV p.92*).

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Plusieurs voies nord-sud se dirigent vers le massif du Cantal, dont celle le long de laquelle est implantée le bourg de Malbo. Par ailleurs, des chemins centripètes sont présents aux hameaux du Bousquet et de Roupous. Enfin des toponymes "*chemin farrat*" existent près du Bousquet (Cad. XIX^e s., B 556 à 568).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Buel est mentionné en 1261 dans une reconnaissance de G. de Monjou à Carlat : "*territorio de lu Buoil et in montaniis (...)*" (*H.V.C. I-13*). Un "*Guido de lo Buil*" prête hommage du "*loco vocato lo Buil*" à Carlat en 1268 dans le conflit qui oppose les vicomtes au comte de Poitiers (*H.V.C. I-84*). Il avait fait auparavant hommage à Alphonse de Poitiers : "*Guido de Lobuil, domicellus, confiteor (...)*" (*H.V.C. II-25*). On note au XVII^e s. un toponyme "*Le Buel, alias le Castelhon*" (Amé 1897 p.82), signe sans doute d'une petite résidence seigneuriale.

- La forêt du Siniq relevait du roi d'Aragon au XII^e s. ; elle fut achetée par le vicomte Richard de Carlat en 1147 (*D.S.C. t.IV p.93*). Près du Bousquet nous avons remarqué deux toponymes "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. B 209 et 214) ; près du bourg plusieurs toponymes "*Issard*" (C 181, 183, 184, 185) et un "*Issartou*" (C 182).

3.4. L'habitat groupé

Le bourg de Malbo est implanté à flanc de coteau, à l'extrémité d'un plateau dominé au nord par la montagne de Polverelles. Le village s'organise autour de l'église qui occupe une place centrale ; elle est construite sur une butte concentrique et est flanquée d'un cimetière hémicirculaire (Cad. XIX^e s. n°41).

Il s'agit d'une construction à plan-*cella* classique (chevet plat). Le grand appareil régulier est employé dans les parties basses de la nef où une baie étroite pourrait appartenir à cet état. L'édifice, que l'on peut dater du début du XIII^e s., a été fortement remanié à la fin du Moyen Age : reconstruction des parties hautes et adjonction de chapelles latérales. Cinq modillons historiés de facture romane ont été réemployés dans la chapelle latérale gothique. Cette église est dédiée à saint Jean Baptiste ; elle est mentionnée en 1285, lors de l'accord entre le vicomte de Carlat et celui de Murat, "*parrochia ecclesia (...) de Malbo*" (H.V.C. I-194).

* * *

Le terroir de Malbo (éthymologie probable : *Malbos* = mauvais bois, Dauzat 1963 p.428) semble n'avoir fait l'objet d'une occupation humaine que tardivement, même si la forêt du Siniq est attestée au XII^e s. et si l'église paroissiale remonte au moins au début du XIII^e s. Il faut toutefois mentionner la découverte au XIX^e s. d'une "*hache celtique*" près de Malbo (Durif 1860 p.485). Cette zone d'altitude, peu propice aux activités sédentaires telles qu'elles soient, a certainement conservé longtemps un caractère répulsif.

Il est possible que la paroisse de Malbo soit issue d'un dédoublement de celle, plus méridionale, de Narnhac. En tous cas la région relève dès le XII^e s. de Carlat, avant d'être cédée en 1285 au vicomte de Murat pour devenir une partie du "*mandement du Barrez*" (H.V.C. II-CXLII). L'absence de seigneuries locales jusqu'à la fin du Moyen Age confirme bien la pauvreté et l'isolement de ce terroir, dont les forêts et les pâturages ont dû constituer les seuls atouts économiques.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Malbo. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Eglise de Malbo (XIII^e s.). J.-L. Boudartchouk.

MARCOLES

Superficie : 5289 ha Démographie : 280 feux en 1709 Altitude : 710 m

● Milieu naturel : La commune de Marcolès est implantée au cœur du massif de la Châtaigneraie. Le nord offre un relief tourmenté caractéristique des terroirs schisteux : éperons rocheux (cams) séparés par des ruisseaux au cours sinueux et aux contours abrupts, rendant les communications difficiles. Les éperons sont souvent couronnés par des buttes schisteuses, atteignant 751 m au nord de Canhac, contre 633 m en fond de vallée, au moulin de Canhac. En revanche le centre et le sud de la commune possèdent un sous-sol granitique qui a eu pour effet d'adoucir les formes du relief ; ainsi tout autour de Marcolès, des plaines se développent à une altitude moyenne de 710 m, formant un terroir privilégié. A l'extrême sud de la commune, le schiste affleure à nouveau, induisant un relief tourmenté où se succèdent les coteaux pentus. Le couvert forestier est très présent sur les zones schisteuses (collines, coteaux), mais quasi absent du centre de la commune.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée en zone granitique par la culture des céréales (seigle) et les prairies ; les régions schisteuses étant occupées par des châtaigneraies et des landes destinées au pacage des moutons. Le chef-lieu avait une activité commerciale quasi urbaine. A noter enfin la présence d'un toponyme "Mazere", à une altitude de 730 m, synonyme de "buron".

Communes limitrophes : Roannes, Le Fraysse, Sansac, Sénezergues, Cassaniouze, Calvinet, Saint-Antoine, Boisset, Vitrac, Saint-Mamet.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Canhac (*Canius + acum*) (Dauzat 1939 p.259).
- Mougeac (*Modius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.281), ou *Monius + acum* (Morlet 1985 p.143).
- Rolhac (*Roius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.170). Microtoponyme près du bourg (Cad. XIX^e s. C 494, 502 à 504).
- Rastinhac (*Rastinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.286) est un microtoponyme près de Faulat (Cad. XIX^e s. G149).

1.2. Voies de communication

- Marcolès était situé sur un itinéraire nord - sud venant du bassin d'Aurillac, passant par Conros et Roannes.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Fraissinhes est peut-être mentionné dans le testament de saint Géraud (*P.L. t.33 col.671*), "*Villa mea Fraxininas monachi medietatem et Rainaldus medietatem post obitum illius ad Aurelhacum remaneat*" (vers 909).

- Marcolès est mentionné dans la *vie* de saint Géraud d'Aurillac. "*Pagus non longe ab Aureliaco Marculiscus vocatur*" (*P.L. t.33 col.687*), où il est de passage lors d'un voyage : "*e regione transigaret*". Le nom semble dériver d'un anthroponyme germanique de type "*Marculf*" ou "*Marcolenus*" auquel serait adjoint le suffixe "*-icium*" (Dauzat 1963 p.433-434). Le terme de "*pagus*" sous-tend une certaine importance de la localité, desservie par une voie. La dédicace de l'église de Marcolès à saint Martin et saint Jean-Baptiste confirme l'ancienneté du sanctuaire, dans lequel nous voyons un chef-lieu de paroisse primitive.

Quelques tessons de céramique antérieurs au Moyen Age ont d'ailleurs été découverts au bourg par H. Ginalhac.

- Le "Rocher de saint Géraud".

La précédente mention n'est en fait que la localisation d'un "miracle" accompli par Géraud, raconté par Odon de Cluny, qui connaît vraisemblablement le site (*P.L.* t.33 col.687) : "*Pagus non longe ab Aureliaco Marculiscus vocatur, juxta quem lapis quidam naturaliter rotundus indiset. Cum aliquando dominus Geraldus e regione transiret, quidam de ejus comitatu Adraldus nomine, conviatoribus asserebat, quod super lapidem illum saltu conscendere posset. Quod protinus cunctis mirantibus fecit*". Le narrateur ajoute fort à propos que ledit Adraldus était déjà suspect de sorcellerie : "*Subsequente autem seniore, stabant illi qui praeibant, et ei saltum illius indicabant. Ille vero considerans quod hoc per sua agilitatem nullatenus facere posset, elevata manu signum crucis edidit. Dehinc ille eum id multis vicibus tentavisset, nullatenus exsilire super praedictum lapidem potuit*" (*ibidem*).

Donc le nommé Adraldus, qui fait vraisemblablement partie de l'avant-garde du cortège de Géraud, se vante à ses compagnons de sauter d'un coup au sommet d'un rocher "naturellement arrondi". Il le fait, l'exploit est raconté à Géraud qui ne tarde pas à arriver, mais Adraldus s'avère incapable de renouveler son saut devant lui après que celui-ci ait fait un signe de croix.

Ce récit est trop précis pour avoir été forgé et est certainement issu d'une anecdote authentique. Certains chercheurs comme C. Lauranson-Rosaz y ont vu le récit de la christianisation d'un lieu de culte païen. Nous pensons que cette analyse doit être abandonnée : ce n'est pas le rocher "*lapis quidam naturaliter rotundum*" qui est suspect aux yeux d'Odon et Géraud, mais bien le personnage d'Adraldus. Le rocher ne fait l'objet d'aucun culte, le saut au sommet du rocher n'est pas une pratique superstitieuse, mais un exploit physique si remarquable qu'il en vient à être soupçonné de sorcellerie. La localisation du rocher en question s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Il s'agit du "rocher saint Géraud", situé au sud - ouest de Marcolès au nord de l'actuelle D51, à hauteur de Laverne, au sommet d'une butte granitique. Il s'agit d'un bloc erratique de granite, issu de l'arénisation du substrat (la région recèle plusieurs exemples de "chaos" de blocs granitiques). De forme ovoïde, sa hauteur avoisine 2,5 m. Il est surmonté d'une croix en fer forgé ; un de ses côtés a été débité à une époque ancienne (négatifs de coins le long des diaclases) selon une technique utilisée au Moyen Age dans la carrière du Bouscailloux (Ladinhac).

La description d'Odon de Cluny "*lapis naturaliter rotundum*" convient parfaitement au rocher, qui n'a rien d'un mégalithe. Sans doute connaissait-il le site. Par ailleurs si l'on considère l'épisode comme tiré d'une anecdote authentique, l'on peut penser que la troupe qui accompagne Géraud suit un chemin qui doit passer non loin, c'est à dire vraisemblablement l'actuelle D51 qui est un itinéraire ancien qui se dirige de Marcolès vers le Veinazès.

- Le souvenir de Géraud d'Aurillac est présent dans trois autres toponymes sur la commune de Marcolès, relevés par H. Ginalhac (1990 p.7). La "Font Saint Guiral" près de Puiniejour, les "Bois de saint Géraud" et le hameau "Saint Géraud" sur la route d'Aurillac, à l'extrémité nord de la commune. Il semble donc que le terroir de Marcolès ait été en grande partie une propriété allodiale de Géraud, dont le souvenir s'est perpétué au Moyen Age.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Au XIV^e s. Astorg d'Aurillac cite "*ab antiquo iter publicum, ducens de loco Marcolisii (...) ad locum de Roana et (...) ad locum de Conrotz*" (*H.V.C.* I-424 et 426). Cette voie continuait ensuite au sud en direction de Saint-Antoine : "*Iter publicum que itur de Aurelhaco versus Sanctum Anthonium, vocatum la Peyrada*", mention du XV^e s. (Bouyssou 1939-1946 p.340).

- Un réseau de chemins radioconcentriques est nettement perceptible autour de Marcolès.

- Le "*cami public que va de Marcoles a Prunet*" est cité au XV^e s. (A.D.15, 118 F Carlat).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Les Baldies est mentionné en 1301, "*Mansus vocatus Beldenc*" (Amé 1897 p.26).

- Le Bex est mentionné en 1301, "*Affarium dal Bet*". Il est qualifié de "*Boria*" au XV^e s. (Amé 1897 p.47).

- Billières (?) est peut-être mentionné en 1266 dans la reconnaissance à Carlat de Gilbert de Carsac, "*feudum de Beleiras*" (*H.V.C.* I-67).

- Un "*medietatem affarii vocati del Brossier, cum suis pertinentiis*" est cité dans une reconnaissance à Carlat de 1329, dans la paroisse de Marcolès (*H.V.C.* I-251). Ce lieu n'a pu être retrouvé.

- Canhac est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé, "*afarium de Guainhac*" (H.V.C. II-27). L'"*affarium de Ganhaco*" est mentionné dans un renouvellement de l'hommage au XIV^e s. (H.V.C. I-267). Un autre manuscrit de l'hommage de 1269 orthographe "*Canihac*" (Amé 1897 p.90). Peut-être faut-il rattacher à ce lieu R. de Gailhac, donateur de Notre-Dame-du-Pont au XIII^e s. (Cart. N.-D. du Pont n°39).
- Le Castanier Haut et Bas sont mentionnés en 1301, "*Mansus dal Castanhier - Superiori*" (...) "*Lo Castanhier*" (Amé 1897 p.100).
C'est le plus ancien témoignage de la culture de cet arbre pour la région.
- Cazes (Caza) possède dans ses environs plusieurs toponymes "*Les Issards*" (Cad. XIX^e s. B 331, 332, 335).
- Cols est qualifié de "*Mansus*" à l'extrême fin du Moyen Age (Amé 1897 p.144).
- Faulat : Un Astorg de Faulat existait en 1347 (D.S.C. t.IV p.127). On mentionne au XV^e s. "*Faulatum*" (Amé 1897 p.200). Un "*Bos de Folissard*" existait dans les environs (Cad. XIX^e s. G 187 - 188).
- Fontfroide n'apparaît qu'au XV^e s., "*Affaria da Fon Fregha*" (Amé 1897 p.208).
- Fraissinhes, hameau disparu depuis le XIX^e s., est cité en 1301 : "*Affarium sive mansus de Frayssinas*" (Amé 1897 p.217).
- Le Gex n'est attesté qu'au XV^e s., "*Affarium dal Zeth*" ou "*Mansus dal Zetz*" (Amé 1897 p.232). Il s'agit sans doute d'une fondation plus ancienne.
- La Roque est mentionné en 1301, "*Mansus de la Roqua*" (Amé 1897 p.429).
- La Morétie n'est mentionnée qu'au XV^e s., "*Mansus de la Moretia*" (Amé 1897 p.331), mais il s'agit sans doute d'une fondation plus ancienne.
- Mougeac est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé : "*Moyzac*" (H.V.C. II-27), puis en 1301 (Amé 1897 p.419), "*Affarium vocatum de Rieu Maurjac*". Un toponyme "*Combel d'Astorg*" y subsistait au XIX^e s. (Cad. XIX^e s. A 499-500).
- Moussiers est mentionné en 1301, "*Mossier*" (Amé 1897 p.339).
- Peyrou est mentionné en 1301, "*Lo Peyro*" (Amé 1897 p.371).
- Puniéjous est qualifié de "*Mansus*" à l'extrême fin du Moyen Age (Amé 1897 p.402).
- Un "*mansus vocatus dal Ser*" est cité en 1301 (Amé 1897 p.471).
- Un "*nemus vocatum de la Vayssieyra*" est cité à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.504).
- Vieilcru n'est mentionné qu'au XV^e s. où il est qualifié de "*Mansus de Vuelhcru*" (Amé 1897 p.530). Des toponymes "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. G 34-35) et "*Issard*" (G 549-550) existaient alentour.
- Rieu Cros, hameau disparu depuis le XVII^e s., est mentionné vers 1260 - 1270 lors d'un don à Notre-Dame-du-Pont par le seigneur de Trémouilles (Ladinhac) : "*fasenda da Rieu Cros*" (Cart N.-D. du Pont n°13).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Marcolès

Marcolès apparaît à nouveau dans les textes en 1203. Astorg d'Aurillac abandonne alors les droits qu'il prétendait avoir sur la ville et l'église de Marcolès, relevant de l'abbaye d'Aurillac, suite à la mort de l'abbé Rammulfus "de bonne mémoire". Si Astorg garde en partie le contrôle de la ville, il doit renoncer à tout droit sur l'église elle-même. L'abbé d'Aurillac perçoit sur celle-ci "*deux chars de vin et un demi-boisseau de froment*" (A.D. 15 246 F 1.2.3 ; analyse de l'acte original au XVIII^e s). Ce document de 1203 parle de la "*turre*" de Marcolès, que fait alors bâtir Astorg d'Aurillac ; celle-ci semble revenir au domaine de l'abbaye (*ibidem*). Nous avons trouvé un autre texte (A.D. 15, II 8 copie du fonds Moreau). On y parle de l'"*ecclesia de Marcoles*" (...) "*villa de Marcoles cum suis pertinentiis*". La monnaie utilisée sont les "*solidorum podiensis moneta*". On trouve effectivement mention d'une redevance à Aurillac de "*duo carra vini et dimidium modium frumenti*". L'abbaye rappelle et confirme son droit pour l'avenir au sujet de "*in edificanda turre, quam in aliis edificiis*" (...)

meliorationibus vel adquisitionibus in villa vel possessionibus ad villam vel ecclesiam pertinentibus". Certaines prérogatives relevaient auparavant du seigneur du lieu. L'acte où il est fait mention du meurtre de l'abbé d'Aurillac par Astorg - acte malheureusement disparu - marque le retour - ou l'entrée - de la famille Astorg - Montal dans la mouvance de l'abbaye Saint-Géraud (cf. Arpajon). Ce texte semble confirmer l'appartenance, antérieure à l'usurpation d'Astorg, du terroir de Marcolès à l'abbaye d'Aurillac, héritière des domaines de Géraud.

Le bourg est à nouveau mentionné en 1258. Le "*castrum de Marcolès*" avait alors été occupé par la ruse par des *militēs* du seigneur de Calmont en Rouergue. L'abbé d'Aurillac, accompagné d'une troupe, intervient alors pour reprendre le contrôle du *castrum* et du prieuré (Revue du Rouergue, 1972 p.282 ; Ginalhac 1990). La raison de cette expédition reste obscure. La famille de Calmont étant liée par le sang aux Astorg, peut-être faut-il y voir un écho du conflit entre ces derniers et l'abbaye d'Aurillac vers 1200 (cf. Arpajon) ? En 1277 est mentionné le "*Castrum de Marcolles*" (Amé 1897 p.295). En 1284 apparaît la "*parochia de Marcoulès*", dans le traité passé entre Astorg d'Aurillac et le vicomte de Carlat (H.V.C. I-185) ; en 1329 la "*parochia de Marcolès*" apparaît à nouveau dans un hommage à Carlat (H.V.C. I-251). Le "*Castrum*" est mentionné vers 1350, puis est qualifié de "*fortalicium*" en 1444 (Ginalhac 1990 p.14). Le prieuré de Marcolès est quant à lui connu comme dépendance de Saint-Géraud d'Aurillac grâce à une bulle de Nicolas IV, datée de 1289 (Ginalhac 1990 p.7). Un "*priorem de Marcolesio*" est attesté en 1301 (*ibidem* p.8).

Le bourg de Marcolès est installé en périphérie d'une vaste cuvette granitique, sur une éminence ovoïde déterminée par un affleurement de granite mesurant environ 100 x 60 m.

- La *Turris* et le *Castrum* de Marcolès.

Le système défensif médiéval a été récemment étudié en détail (Ginalhac 1990). A la suite de l'auteur, nous pensons que la "*turris*" possédée en 1203 par Astorg d'Aurillac était située à l'emplacement de l'actuelle "maison de la Tour" implantée sur l'arête de l'éperon granitique, à l'ouest de l'église (dimensions restituées : 8,7 x 7,7 m). Cette "tour" seigneuriale était tombée après 1203 dans la mouvance du prieur de Marcolès, dépendant de l'abbaye d'Aurillac ; le prieur la fit démanteler au XVIII^e s. (Ginalhac 1990).

L'auteur pense que l'éperon granitique ovale fut fortifié entre 1250 et 1345 déterminant une fortification collective antérieure à l'enceinte du XV^e s., parfaitement reconnaissable sur le cadastre du XIX^e s. et dont subsistent encore les deux portes. Cette enceinte ovale aurait épousé les contours de l'éperon, les murs étant en partie fossilisés par les façades des maisons. Au sud la "rue du Balatvieil", sur la pente de l'éperon, jalonne son tracé. Nous pensons qu'il s'agit d'une enceinte ecclésiastique, liée au prieuré Saint-Martin, qualifiée en 1444 de "*Muro antiquo*" (A.D. 15 3E 91), assez semblable à l'enceinte primitive de Montsalvy. Dans la même optique, nous pensons que le "*castrum*" mentionné en 1258 et 1277 désigne la tour seigneuriale plutôt que l'éperon.

Au XV^e s., une enceinte seigneuriale engloba l'éperon granitique ainsi que le quartier situé au sud en contrebas ; on peut situer cette enceinte, comparable à celles de Glénat, Saint-Mamet, Calvinet et Montsalvy dans le courant de la première moitié du XV^e s. (Ginalhac 1990). Un sondage archéologique récent a permis d'observer le mur de cette enceinte, sur le flanc nord de l'éperon. Large de 1,20 m, il possède des parements de moellons de granite entourant un blocage d'éclats de granite et de fragments de tuile canal. L'ensemble est lié à l'argile. Quatre mètres au nord se développe le fossé (2 à 3 m de puissance observé). Le rempart est fondé sur l'arête granitique. Le mobilier mis au jour appartient en petites quantités au XIII^e s. (oules grises à pâte micacée du Carladez) mais surtout aux XIV^e - XV^e s. et au début de l'époque moderne. La tuile canal est très abondante ; elle est aujourd'hui remplacée par la lauze de schiste (Usse 1990). Le fossé faisait le tour de cette enceinte polygonale englobant la "ville haute" autour de l'église, et la "ville basse" au sud de l'éperon. Deux portes permettaient de pénétrer dans l'enceinte, à l'est et à l'ouest. Le portail ouest est conservé dans son état d'origine ; l'appareillage est irrégulier dans sa partie haute, où sont installées deux archères cruciformes à étrier, caractéristiques de la première moitié du XV^e s.

L'église Saint-Martin et Saint-Jean-Baptiste est installée à l'extrémité est de l'éperon granitique. Ses dimensions imposantes pour la région reflètent l'importance du prieuré. Le chœur de plan carré est surmonté par une imposante tour - clocher à puissants contreforts. La construction comporte un moyen appareil granitique régulier dans sa partie basse, devenant plus irrégulier en hauteur. Cette tour - clocher présente de fortes analogies avec celle de Calvinet, construite vers 1330. Sa vocation défensive ne fait guère de doute. A sa liaison avec la nef apparaît un vestige de corniche à modillons (appareil granitique moyen régulier) qui pourrait appartenir au XIII^e, voire au XII^e s. La nef et ses chapelles latérales sont très remaniées (remploi d'appareil granitique moyen, surélévation) et prennent place entre le courant du XIV^e et le XVI^e s. On peut voir à l'intérieur de l'église un bénitier monolithe en granite typique de la Châtaigneraie.

Le cimetière (Cad. XIX^e s. C 287-288) se développait sur une terrasse autour du chœur. On y découvrit en 1527 une sépulture placée sous la gouttière du toit contenant deux "*petites croix en plomb qui avaient une forme épatée (...) portant en écriture onciale "Omnipotens Deus misereatur animae tuae ; condonet peccata tua preterita ; absolutionem penitentiae tribuat tibi misericors Ihesus. Amen"*" (Durif 1860 p.278-279). Ces formules

sont connues au bas Moyen Age. La double dédicace de l'église n'explique à notre avis pas son statut d'église paroissiale primitive : le culte à saint Jean-Baptiste découle de ses attributs ; la dédicace à saint Martin est très fréquente à l'époque mérovingienne. Il existe d'ailleurs en périphérie du bourg une "fontaine Saint-Martin" parée de vertus miraculeuses, comme la "font Saint-Martin" de Labrousse. Une statue - reliquaire de bois fut découverte dans l'autel majeur de l'église en 1667, censée contenir des ossements de Martin de Tours. Si le reliquaire ne remonte pas au-delà du bas Moyen Age, la présence de reliques peut être plus ancienne : Géraud d'Aurillac s'était procuré des reliques de Martin pour son abbaye, d'après sa *Vita*. Et Marcolès est un prieuré d'Aurillac.

C'est en tous cas la seule église de Haute Auvergne à posséder des reliques anciennes de Martin de Tours. La dédicace "saint Jean" se retrouve hors du bourg (Cad. XIX^e s. F 500).

* * *

Le terroir de Marcolès est anciennement peuplé ; en témoignent les quatre toponymes en *-acum* rencontrés au centre de la paroisse médiévale, dans la zone granitique. Ce peuplement s'explique par la nature du sous-sol, produisant des terres peu arides et un relief favorable à l'agriculture. La présence d'un chemin ancien nord - sud venant du bassin d'Aurillac et se dirigeant vers Saint-Antoine, le Quercy et le Rouergue doit également avoir favorisé une occupation du sol antérieure au Moyen Age.

Marcolès semble offrir un rarissime exemple pour la région d'anthroponyme germanique. Il est vraisemblable que l'église située à l'extrémité de l'éperon granitique ait été le chef-lieu d'une paroisse primitive Saint- Martin et Saint- Jean Baptiste ; la localité est en tous cas au IX^e s. le chef-lieu d'un "*pagus*", mot qui peut être synonyme de "paroisse" au haut Moyen Age.

Géraud d'Aurillac semble maîtriser ce pays qu'il connaît bien, comme le montre l'épisode du rocher, et qu'il parcourt avec sa suite. La *villa* de Fraissinhes figure d'ailleurs dans son codicille. Le *pagus* est alors contrôlé à la mort de Géraud par l'abbaye d'Aurillac, jusque vers 1200 où Astorg d'Aurillac semble usurper les droits seigneuriaux sur Marcolès et entreprend de bâtir une tour près de l'église.

Les Astorg, alors situés vraisemblablement dans la mouvance de Carlat, font cause commune avec la ville d'Aurillac contre l'abbaye à laquelle ils s'opposent violemment (assassinat de l'abbé). La mention en 1203 de "*deux chars de vin*" à percevoir sur le prieuré de Marcolès sous-tend la présence de vignes dans les environs. Par la suite, les Astorg rentrèrent dans la mouvance de l'abbaye d'Aurillac ; les chartes du XIII^e s. et la toponymie montrent qu'ils possédaient plusieurs domaines dans la paroisse. Les vicomtes de Carlat ne possèdent eux que de très rares biens dans la paroisse de Marcolès, par l'intermédiaire de vassaux de second ordre. Le dénombrement des feux possédés par Carlat en 1365 (*H.V.C. I-281 sq.*) ne mentionne d'ailleurs pas la paroisse de Marcolès !

Le bourg se développe rapidement autour du prieuré et du *castrum* ; il reste entre les mains de l'abbaye d'Aurillac malgré l'expédition des seigneurs de Calmont, sans doute alliés aux Astorg, en 1258.

Il est probable qu'une enceinte ait protégé l'éperon granitique antérieurement au XV^e s., mais il peut s'agir d'une simple enceinte "ecclésiastique" - en aucun cas d'une enceinte urbaine comme celle d'Aurillac. Au XV^e s., une nouvelle enceinte de type "fort" est mise en place, entourant toute l'agglomération médiévale.

Illustrations

Fig. 1 . Le "rocher de saint Géraud". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Bourg de Marcolès. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 .Interprétation du cadastre du XIX^e s. de Marcolès. H. Ginalhac / Usse / S.A.R.A.

Fig. 4 . Porche du XV^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Eglise de Marcolès, vue générale. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6.1. Stratigraphie du rempart et du fossé. H. Ginalhac / Usse / S.A.R.A.

Fig. 6.2. Plan du rempart de Marcolès. H. Ginalhac / Usse / S.A.R.A.

Fig. 7.1. et 7.2. Mobilier de la fin du Moyen Age trouvé en fouille. H. Ginalhac / Usse / S.A.R.A.

Superficie : 2029 ha Démographie : 134 feux en 1709 Altitude : 800 m

● Milieu naturel : La commune de Montsalvy s'étend sur un plateau allongé se prolongeant au sud par un éperon entouré de gorges encaissées. Le nord de la commune présente un relief moins tourmenté ; il s'agit d'un plateau vallonné dont la partie septentrionale est parsemée de collines (Puy de l'Arbre : 825 m). Le sous-sol de la commune est essentiellement schisteux. Si le plateau central autour du bourg ainsi que les crêtes surplombant la vallée du Lot sont entièrement défrichés, en revanche les coteaux et les fonds de vallée du sud de la commune sont couverts de chênaies, de hêtraies et de végétation buissonnante.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était essentiellement basée sur la culture du châtaignier et du "blé noir", mais aussi des arbres fruitiers voire de la vigne dans les zones tempérées.

Communes limitrophes : Ladinhac, Labesserette, Lapeyrugue, Saint-Hippolyte, Vieillevie, Junhac.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque antique, le terroir de Montsalvy paraît avoir été occupé anciennement : une hache polie a été découverte fortuitement au Fialaire, près du bourg. Elle pourrait appartenir au Néolithique final (Boudartchouk 1988 t.II p.237). Quelques silex auraient également été recueillis dans les environs de Montsalvy (*ibidem*). En revanche aucun indice toponymique ou archéologique n'est à signaler.

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie (cf. *infra* 2.2.)

2.2. Voies de communication

- L'itinéraire nord-sud reliant Entraygues à Arpajon est à coup sûr antérieur à la fondation de Montsalvy et du "*castrum Mandarulfum*", au XI^e s. Ce toponyme est incontestablement d'origine germanique, peut-être un dérivé de Mandhari (Morlet 1985 p.408). Il s'agit d'un anthroponyme importé du nord de la Gaule, sans doute antérieur à l'an Mil.

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

Montsalvy devint, avant le XIII^e s., un noeud routier très important vers lequel convergeaient de nombreux chemins médiévaux venant de toutes les directions.

- Le chemin de Montsalvy vers "*Podium Altum*" est cité dès 1262 dans une reconnaissance d'Archambaud de La Roque à Carlat : "*tertiam partem pro indiviso strate et pedagii qua itur a Monte Salvio versus Podium Altum*" (H.V.C. I-15). Une nouvelle reconnaissance d'Archambaud à Carlat en 1266 cite également "*tertiam partem strate que movet a Monte Salvio versus Puonhalt et pedagium et jura que habeo in dicta strata*" (H.V.C. II-58). La même année, Bertrande de Valon reconnaît à Carlat "*dominium et jura que habeo in strata que movet a Monte Salvio que tenditur a Cassanhoza et a Puoh Autl*" (H.V.C. I-68). Le hameau de Puech Alt est situé commune de Sansac-Veinazès. Un "*pedagio strate Montis Salutis*" est tenu par le vicomte de Carlat en 1270 (H.V.C. I-96). En 1275 Bertrande de Valon cédait à Eustache de Beaumarchais "*portione strate de la Vinzela vocata de la Provechal, que vadit versus Cassanzozam et versus Montem Salvium*" (Michel 1847 p. 768 n°XXVI).

- Chemin de Montsalvy à Entraygues : le codicille de Henry I de Rodez, vicomte de Carlat, mentionne : "*CCC solidos quos habeat in strata de Monte Salvio*" (H.V.C. II-18). La voie apparaît ensuite en 1281 dans deux hommages au prévôt de Montsalvy : "*L'estrada que de Monsalvi vas Antraigues*", "*Lo cami d'Antraigas e de Monsalvi*" (Grand 1955 p.545). Au XIV^e s., un péage était tenu à la sortie de Montsalvy par le vicomte de Carlat : "*pedatgium (...) dominus vicecomes Carlatensis percipit (...) in exitu ville Montissalvi, a parte illa per quam est accessus de Montesalvio versus Antraiguas*" (H.V.C. II-105). L'"*itinere quo itur a loco de inter Aquis versus Montem Salvium*" est régulièrement cité au bas Moyen Age (H.V.C. I-484). Dans la convention de 1270 passée entre le vicomte de Carlat et le monastère de Montsalvy apparaît, en plus du péage proprement dit, un droit de "guidatge" (guidage) perçu par Carlat pour assurer la sécurité de la circulation des marchands (H.V.C. I-89).

A la fin du Moyen Age, cette route joue un rôle commercial très important dans les relations commerciales entre le Rouergue et la Haute Auvergne. C'était également une route d'estive (draille) permettant au bétail venu du Midi d'accéder aux pâturages des hautes terres (Boudartchouk 1988 t.II p.239).

- Route de Montsalvy à Aurillac : cette route située dans le prolongement de celle d'Entraygues à Montsalvy apparaît en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbaye Saint-Géraud : "*stratam qua itur a Monsalvi, usque ad ecclesiam de Prunet (...) et castrum de Conrotz*" (H.V.C. II-27). Elle est ensuite signalée en 1340, où elle est décrite à l'identique (H.V.C. I-266). L'"*Iter de Monsalvi a Aurillac*" est toujours en usage à la fin du Moyen Age (A.D. 15, 118 F 280) et passait par Lacapelle-en-Vézie (A.D. 15, 118 F "Carlat"). A hauteur de Prunet se situait une bifurcation allant vers le massif du Cantal. Cet itinéraire était appelé à la fin du Moyen Age "*Iter publicum quo itur a Monte Celtica apud Montesalvium*" (Bouyssou 1939-1946 p.338). Cette route passait au pied de la motte du Puy de l'Arbre. Il s'agit vraisemblablement d'un itinéraire nord-sud très ancien.

3.2. Châteaux et édifices culturels

- Le Castel du Blat.

Le Blat est situé à l'extrémité méridionale d'une crête schisteuse dominant les gorges du ruisseau des Garrigues, à quelques centaines de mètres du Rouergue. Les vestiges d'une *rocca* établie sur le flanc est du Puech du Blat sur un petit éperon de schiste couronnant un petit replat à mi-hauteur du coteau sont nettement visibles (Cad. XIX^e s. C 1282 à 1286, "*Le Castel*" et "*sous le Castel*").

Il s'agit d'un pointement rocheux de forme subcirculaire, d'un diamètre de dix mètres à peu près pour une hauteur de deux mètres. Un fossé de trois mètres de large isole la "roque" d'un petit éperon de schiste. La plate-forme sommitale était entourée d'une enceinte de schiste non appareillé, lié à l'argile. D'importants éboulis témoignent de la présence de structures "en dur" au sommet de la "roque". Le flanc Est de cette dernière, dominant une basse-cour quadrangulaire, a fait l'objet d'aménagements particuliers : la surface de la roche a été soigneusement égalisée, sans doute en vue de l'installation d'un appentis (trou de mortaise). Trois attaches (pour chevaux ou gros bétail ?) sont creusées dans le schiste. S'agit-il d'une écurie, aménagée au pied de la plate-forme sommitale ?

Un texte du XV^e s. parle d'une "tour carrée au château" appartenant à un certain Pierre Blat (D.S.C. t.III p.503) ; cette description peut s'appliquer à la "roque", mais peut-être le château était-il déjà obsolète ?

Il est délicat de situer chronologiquement ce "castel", disparu anciennement. Ses dimensions réduites et sa structure archaïque plaident pour une datation ancienne, entre le XI^e et le XIII^e s., même s'il existe encore au XV^e s. Il peut s'agir du *castrum* d'un petit lignage éponyme, dans un terroir marginal bien que favorable à l'agriculture. Il est difficile d'y voir une châtellenie indépendante ; il peut en revanche s'agir d'un petit *castrum* dans la mouvance de Carlat. Ses structures ainsi que la topographie renvoient dans une certaine mesure aux descriptions de forteresses rouergates citées dans le *Liber miraculorum Sanctae Fidis* au XI^e s.

- Le Château Mandulphe (château "de Mandilhac" du testament d'Agnès, vers 1010 ?).

La motte du "château Mandulphe" est implantée au sommet du Puy de l'Arbre (alt. 825 m), remarquable belvédère d'où l'on peut apercevoir au nord le Puy Mary et le Puy Griou, au sud le clocher de la cathédrale de Rodez.

Le château est mentionné dans la charte de fondation de Montsalvy par "*Berengarius, vicecomes de Carlato*" (H.V.C. II-2) entre 1060 et 1071 :

"*Interponimus autem quod si ille - filii nostri Ricardus, Guirbertus, Raymundus - in cuius honore iste allodius est, castellum Mandarulfum restituere voluerit, jurare faciant prius fidem omnes ejus milites semper facere sive damno ecclesiae in hoc allodio constructae*".

[*"Ajoutons que si l'un de nos fils désire réoccuper le château de Mandulphe situé dans cet alleu (appartenant au vicomte de Carlat et cédé à cette occasion à Gausbert), ils devront faire jurer et prêter serment à leurs guerriers de ne jamais causer de dommages à l'église construite dans cet alleu"*].

Il s'agit donc d'une forteresse appartenant directement à la famille de Carlat, momentanément inoccupée lors de la donation de Bérenger de l'alleu sur lequel Gausbert et ses compagnons construisent la future église de Montsalvy. Selon les différentes copies -tardives- de l'acte, on trouve "*Castellum Mandarulfum*" (A.D. 15, 346 F 12), "*Castellum Mandarulphum*" (Muratet 1843 p.39). Un bref de Grégoire VII en 1080 ordonne d'ailleurs à Bérenger de Carlat "*ut nulli militum liceat illi ultra unum mansum de possessione ecclesie dare*" (Bouange 1870 et 1899 p.565). En 1107, une sentence de Pascal II fait savoir qu'un conflit s'est élevé entre le vicomte de Carlat, les chanoines de Montsalvy et l'abbaye d'Aurillac (H.V.C. II-5) : "*Gilbertus vicecomes (...) cum vellet castrum Mandarulfum construere, abbate osbtendente, cognovit loca illa isse beati Petri et alodium sancti Geraldii*". Alors qu'il veut (re)construire le château Mandulphe, Gilbert de Carlat doit reconnaître que le lieu où il se trouve est un alleu de Saint-Géraud d'Aurillac. Ceci en contradiction flagrante avec le texte de 1060. Ce document confirme donc l'appartenance de Montsalvy à Saint-Géraud d'Aurillac, spoliant Carlat de ses droits. C'est sans doute cette décision qui est à l'origine de l'abandon définitif de cette forteresse par la famille vicomtale. Malgré - ou à cause de- son abandon précoce, le site a été remarquablement conservé.

Si l'on résume l'histoire politique du château il a pu appartenir au début du XI^e s. à Geraldus, fils du vicomte Girbert II et d'Agnès, être abandonné vers 1060 sous le règne de Bérenger de Millau puis reconstruit par son fils Gilbert vers 1080, avant d'être définitivement abandonné vers 1090.

La motte est visible sur le cadastre du XIX^e s., associée au toponyme "château Mandulphe". On peut donc affirmer que la motte du Puy de l'Arbre est bien la forteresse mentionnée vers 1060. Tronconique et haute de cinq mètres, elle est de type "cratériforme". Son diamètre est d'environ trente-cinq mètres à la base, de vingt-trois mètres au sommet. La périphérie de la plate-forme sommitale est couronnée par une levée de terre d'environ trois mètres d'épaisseur, assise sur un muret circulaire de pierres sèches (schiste non appareillé). Le centre de la motte est légèrement bombé, signe de la présence d'une structure centrale. Cette motte était entourée d'un fossé de trois mètres de large qui en faisait intégralement le tour, tant du côté de la basse-cour qu'à l'extérieur de celle-ci.

La basse-cour est délimitée par une enceinte de terre ovale d'un diamètre maximum de vingt-cinq mètres, tangente au nord de la motte. Le rempart de terre mesure huit mètres de large à la base pour quatre au sommet ; la hauteur conservée est de deux mètres. Cette enceinte s'interrompt côté Ouest, à quatre mètres environ de la base de la motte. Il est probable qu'il s'agisse de l'entrée originelle de la forteresse, entourée d'un fossé extérieur dont on distingue quelques traces.

B. Phalip (1990 p.823) rapproche la roche de Château-Mandulphe de l'ensemble du Chastellou à Chalinargues. Nous pensons qu'elle est assez comparable à des mottes du XI^e s. étudiées par G. Fournier en Basse Auvergne.

Edifices cultuels :

- Chapelle Sainte-Fon.

La tradition orale attribue à Gausbert le jaillissement d'une source miraculeuse autour de laquelle a été construite au Moyen Age une chapelle aujourd'hui ruinée. L'édifice se compose d'une abside à trois pans et d'une petite nef rectangulaire. Certains détails architecturaux (Boudartchouk 1988 p.241) montrent que la construction actuelle n'est pas antérieure au XV^e s., mais un édifice plus ancien a pu exister. Cette chapelle de source était desservie par les chanoines de Montsalvy.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Ayguebonne : un certain "*J. d'Ayguabona*" est cité en 1281, ce qui laisse présager de l'existence du hameau à cette époque (A.D. 15, 362 F).

- La Clémence : Duran Clamen, qui fait hommage en 1281 au prévôt de Montsalvy (Grand 1955 p.544), a sans doute donné son nom à ce terroir.

- Coffinhal est un *mansus* au XV^e s. (A.D. 15, 118 F 280).

- Le Meyniel est également un *mansus* à la fin du Moyen Age (Amé 1897).

- Pouchines est mentionné entre 1087 et 1107 dans le cartulaire de Conques : un certain Etienne Rostang donne les manses, la *villa* et le territoire de Pouxines aux moines de Conques (Cart. Conques p.LXXXIX).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Montsalvy

♦ Autour de la création de Montsalvy au XI^e s.

L'acte de fondation du monastère de Montsalvy par "*Berengarius, vicecomes de Carlato*" (H.V.C. II-1) précise "*Ego (...) nostrum alodium condonavimus quidam bono viro nomine Galberto, sociisque ejus, Bertrando et Petro quandam ecclesiam ibi aedificantibus in honorem beate Dei genitricis Mariae, quam etiam similiter fratribus post obitum eorum in illo loco deservientibus (...)* (suit le passage concernant le Château Mandulphe) *Unus autem de cohabitantibus parrochiae ejusdem ecclesiae respondeat principalli matri ecclesiae de Junhaco pro omnibus aliis mantionariis cum parochialibus suis parrochiae ejusdem ecclesiae (...) de baptisterio et sepultura, et de omnibus aliis quae matri ecclesiae recognitione debentur persolvi - Terminatur praedictus allodius in singulis crucibus praefixis a quator partibus*". En résumé, le vicomte de Carlat donne à Gausbert et à ses compagnons un terrain lui appartenant circonscrit entre quatre croix où le moine défricheur a entrepris de construire une église dédiée à Marie. Cette concession restera valable après sa mort, lorsque d'autres moines viendront desservir l'édifice. Cette église demeure subordonnée à l'église-mère de Junhac à laquelle les droits de sépulture et de baptême continuent à être versés par les habitants des manses voisins.

Les *vitae* de Gausbert qui nous sont parvenues sont des documents tardifs, post-médiévaux. Les plus anciennes datent des alentours de 1600 mais ont pu être forgées à partir de *vitae* médiévales. Ces *vitae* furent compilées au XVIII^e s. (Soubrier 1989 p.21 sq.). La plus ancienne connue (Muratet 1843 p.130) raconte "*Gausbertus in Arvernia inferiori natus (...) audisset esse in superioribus montibus locum quemdam nivibus rigentem, viatoribus que ob crebras latronum et ferarum incursiones formidandum (...). Impetrata a Berengario Carladensi vicecomite [sic] loci hujus possessione, et aedificata sub invocatione sanctae Dei genitricis ecclesiae (...) institutum canonicorum regularium sancti Augustini amplexus est. Hinc locus iste latrocinis olim infamis, Gausberti (...) ab episcopo ecclesiam dedicante Montis Salvii nomen accepit.*" (Vita des alentours de 1600). Dans une *vita* rédigée à Montsalvy (De Gaujal 1859 t. 4 p.180) on lit : "*pervenit ad locum qui hodie Montis Salvi dicitur a salvandis hominibus ob rigorem hiemis, ubi cellulas aedificavit (...) ejus fama pervenit ad aures vicecomitis Carladesii (...)*". Une *vie* du XVIII^e s. précise que "*Tantum dedit [Béranger] quamtam ipse Gausbertus a prima dei hora increscente usque ad horam tertiam circuire posset*" (A.D. 15, 346 F 11), toutefois une charte de 1270 (cf. *supra*) cite une "*vita beatissimi confessoris Gauberti*" qui sert de justificatif aux titres de propriété de Carlat sur la région de Montsalvy (H.V.C. I-92).

Les sources tardives insistent sur le caractère sauvage et inhospitalier de la région de Montsalvy, région désertique et montagneuse peuplée de brigands. Gausbert y est présenté comme un moine-ermite gyrovague créant de nombreux foyers de peuplement entre l'Auvergne et le Rouergue, dans une sorte de "no man's land". Cette vision doit être tempérée par une analyse critique des textes hagiographiques chargés de poncifs ayant pour finalité de mettre en exergue le rôle de Gausbert.

Au contraire, la charte de fondation parle de "*cohabitantibus*" et des "*mantionariis*" des environs de la nouvelle église, tenus de régler les taxes traditionnelles à l'ancienne église de Junhac (cf. *supra*). De même, le "Château Mandulphe" existe déjà, sans doute depuis plusieurs décennies, en lisière d'un ancien itinéraire venant d'Entraygues et se dirigeant vers Arpajon.

Le terroir paraît donc anthropisé dès avant l'intervention de Gausbert.

Enfin, la date du XI^e s. pose le problème du statut de la fondation, comprise entre quatre croix : "*terminatur praedictis allodius in singulis crucibus praefixis a quatuor partibus*" (cf. *supra*). Ces quatre croix existent toujours en 1270 (H.V.C. I-89 sq.) : "*infra cruces antiquas sunt de dominio et feudo monasterii Montis Salutis (...) in villa vel infra cruces (...) extra cruces*". Ces croix marquent donc la limite du territoire de l'abbaye, au centre duquel est bâtie la ville. Ces quatre croix, dont deux ont aujourd'hui disparu, ont pu être localisées :

La croix Est, dite "Croix Ste-Anne", est située près de la Sainte-Fon, au débouché de deux chemins secondaires. Il s'agit d'une croix en granite local portant un disque central historié représentant d'un côté le péché originel, de l'autre la crucifixion. Elle peut être datée du XV^e ou du XVI^e s. ; sa dédicace à sainte Anne fait référence à la mère supposée de Marie, dont le culte se développe à la fin du Moyen Age.

La croix Sud est située le long de l'ancien chemin allant du Cambon à Lalo. Il s'agit d'une croix façonnée dans un schiste rougeâtre, fixée sur une meule de moulin réutilisée. Elle ne peut être antérieure à la fin du Moyen Age, la tradition orale l'associe à la présence d'âmes d'enfants morts sans sépulture. Cette croix a pu constituer le bornage Sud de l'alleu.

La croix Ouest a disparu, mais elle était sans doute située le long de l'ancien chemin de Montsalvy à Juha, au tènement dénommé "Puech de La Croix" (Cad. XIX^e s. A 218 à 231).

La croix Nord était installée le long de l'ancien chemin nord-sud passant à proximité du Château Adolphe, légèrement au sud-ouest de ce dernier, au sommet du coteau. Elle était constituée d'une hampe polygonale posée sur un socle circulaire, en granite. La croix elle-même était déjà manquante au XIX^e s. L'ensemble a été détruit depuis. Les trois croix -nord, est et sud- possèdent toutes un socle identique, circulaire et massif. Il est enfin à signaler sur le site du prieuré de Banhars, commune de Campouriez (12) une croix quasi-identique à la croix Sainte-Anne de la Sainte-Fon (C.A.M.L. 1987 p.81) ; elle devait marquer l'appartenance de ce prieuré à Montsalvy. Certains historiens ont avancé l'hypothèse que Montsalvy ait été une sauveté (Boudartchouk 1989 II p.255) ; néanmoins le mot n'est jamais employé dans les textes médiévaux qui n'attestent par ailleurs d'aucune volonté de peuplement et d'occupation du terroir à l'époque de Gausbert. Il est donc difficile de parler de véritable "sauveté" à propos de Montsalvy même si le territoire, délimité par quatre croix, devient ainsi un secteur protégé de la violence seigneuriale éventuelle.

♦ Montsalvy aux XI^e et XII^e s. et le conflit entre Saint-Géraud d'Aurillac et Carlat.

A l'origine de ce conflit d'influences a pu se trouver un évènement survenu au X^e s. En effet, sans doute vers 975 d'après les *Gesta abbatum aureliacensium*, ["Géraud de Saint-Céré, abbé d'Aurillac (...) craignant les attaques possibles de certains, préféra s'attacher ses voisins par des bénéfices. Il abandonna dix mille manses aux comtes de Turenne et de Carlat, ainsi qu'à d'autres"] ("*metuens aliquos sibi insurrecturos, beneficio maluit alligare vicinos, quibus dereliquit decem millia mansos, praepter oppida, videlicet comitibus Turenensi et Carladensi*") (Bouange 1870 et 1899 p.455 sq.). Le terme "*beneficium*" implique sans doute que les dits "*comtes*" étaient tenus de prêter hommage à l'abbaye pour ces manses. Il est probable que les vicomtes de Carlat en soient venus rapidement à considérer ces terres comme des propriétés leur appartenant en alleu. Dès 1080 en tous cas, un bref du pape Grégoire VII enjoint Bérenger de Carlat à rendre hommage à l'abbaye d'Aurillac ainsi qu'à restituer droits et terres usurpés. Il rappelle également la cession du X^e s. : "*Abbatis Aureliacensis (...) auribus nostris insonit videlicet super quibusdam personis quae injuste detinent beneficia praedicti monasterii a praedecessoribus suis sub fidelitate et dominio pro defensione ecclesiae sibi et suis antecessoribus suis olim concessa. Praecipue conqueritur super Berengario Carlatensi vice-comite, qui, propria cupiditate ductus, debitum, servitium et fidelitatem abbati exhibere negat, nisi beneficium quod immerito detinet ad hunc etiam de jure ecclesiae augeatur (...). Ecclesia Montis-Salvii, necnon terras et possessiones, seu mallis consuetudinibus oppressas, monasterio Aureliacensi (...) praecipimus restitui*" (Bouange 1870 et 1899 p.565). A noter qu'il n'est fait mention que d'une "*ecclesia*" sur laquelle Saint-Géraud prétend avoir des droits.

Une seconde bulle de Pascal II en 1107 confirme l'appartenance de l'église canoniale de Montsalvy à l'abbaye d'Aurillac en notant que le vicomte de Carlat, qui comptait remettre en état le château de Mandulphe, avait dû reconnaître qu'il s'agissait bien d'un alleu de Saint-Géraud : "*Inter Aureliacensis monasterii monachos et Montis-Salvi canonicos querela diutius agitata est pro eorum canonica, quam in beati Geraldii alodio iidem monachi constructam reclamabant. (...) Illam pariter Gilberti vicecomitis recognitionem quam nobis abbas ipse significavit, quia videlicet vicecomes idem, cum vellet castrum Mandarufum construere abbate ostendente, cognovit loca illa esse beati Petri et alodium sancti Geraldii, et ideo cum abbate pactum instituit, quod, si factum esset, lite sopita sui juris alodium beatus Geraldus recipere, alioquin canonici locum de quo agebatur quiete obtinerent (...) Locum ipsum (...) Aureliacensi monasterio (...) restituumus*" (Bouange 1870 et 1899 p.576 ; H.V.C. II-5). Cette injonction dût rester lettre morte puisque Montsalvy n'est plus cité par la suite comme relevant des possessions de Saint-Géraud d'Aurillac. Or dès 1087, l'évêque de Rodez avait richement doté l'"*ecclesiae Sanctae Mariae de Monte Salvio, fratribus que ibi domino servientibus, quamdiu in praefatis ecclesiis canonice et regulariter juxta instituta B. Augustini vixerint*" qui se voyait ainsi allouer vingt-cinq églises ou chapelles castrales, toutes situées dans le nord-Rouergue, certaines dans le Barrez (Muratet 1843 p.80 sq.). Ceci témoigne de la mouvance rouergate de l'abbaye à travers l'influence des comtes de Rodez, vicomtes de Carlat, et de l'évêché de Rodez.

En 1119 une bulle de Calixte II confirme l'appartenance de l'"*ecclesiam Montesalvium*" à l'abbaye d'Aurillac (Bouange 1870 et 1899 p.467). En 1193 une nouvelle bulle du pape Célestin III place directement la communauté des chanoines de Saint-Augustin de Montsalvy sous la protection de Rome, court-circuitant ainsi les prétentions de Saint-Géraud d'Aurillac. Le pape s'adresse aux "*dilectissimis praeposito Montis Salvii ejusque fratribus*", interdit les exactions commises à l'encontre de la communauté d'où qu'elles puissent venir, ce qui semble viser Saint-Géraud d'Aurillac (Muratet 1843 p.129).

En résumé, l'église que construit Gausbert vers 1060 est devenue du vivant même de celui-ci une collégiale de prêtres-chanoines de Saint-Augustin, sans doute issue en partie du monastère de Saint-Amans de Rodez (Muratet 1843 ; Boudartchouk 1989). Deux de ses compagnons sont mentionnés : "*Petro Albiensi*" et "*Bertrando Ruthenensi*" (Muratet 1843 p.131). A ce propos, le toponyme "*Montis Salvii*" qui apparaît dans les

textes en 1080, postérieurement à la charte de fondation, pourrait faire référence à Salvius d'Albi, moine devenu ermite puis évêque mort en 584. Le successeur de Gausbert est un certain "*Bernardus Ruthenis, nobili genere natus*", moine de Saint-Amans de Rodez ayant suivi Gausbert à Montsalvy suite à la prédication de ce dernier en vue de faire adopter la règle de saint Augustin dans le monastère rouergat (Muratet 1843 p.136). Une dizaine de religieux desservait l'église à la fin du XI^e s. (Muratet 1843 p.91).

Malgré les prétentions d'Aurillac Montsalvy reste dans la mouvance de Carlat et du Rouergue, tout en jouissant d'une autonomie garantie par Rome.

♦ Montsalvy au XIII^e siècle.

En 1176 Hugues II de Rodez, vicomte de Carlat, lègue au "*monasterio de Monsalvi decem marchas argenti in pignore de Castlomosa*" (H.V.C. II-11).

Le testament de Henry I de Rodez en 1219 cite lui "*ecclesie vero beate Mariae Montis Salvi dono et lego mansum de Nivers cum omni jure et cum pertinente*" (H.V.C. II-12). Dans le codocille de Henry I de Rodez il est précisé "*lego preposito de Monte Salvo, Calmetam*" (H.V.C. II-16). En 1255, un certain Pons de Cervière demande à être enterré dans l'église du monastère de Montsalvy (Grand 1903 p. 60-61) : "*elasc ma seboltura en lo mosteir de ma dona sancta Maria de Montsalvi, en loqual mosteir eu so recebutz per fraire espiritalmen et corporalmen, al qual mosteir de Montsalvi en laisse per totz temps a la taula communal del coven XX sol rodanes (...)* Et laisse al mostier de Montsalvi mo leith panemteir ; et a l'hospital dels paupers da Montsalvi una Glessada. Et laisse a cascun cappella que sera a una seboltura II sol. Et a l'obra de la gleia de Montsalvi laisse X sol (...) et a la candela Montsalvi". En 1258, l'archevêque de Bourges consacre dans l'église de Montsalvy une chapelle à saint Bernard : "*Visitamus ecclesiam de Monte Salvio (...) in eadem ecclesia consecravimus quoddam altare in honorem sanctae crucis, et beatorum marthyrum Dyonisii, Rustici, Eleutherii et beatus Bernardi, et est populus ob devotionem sanctae crucis, et reverentiam sanctorum praedictorum ad dictum locum devotius confluat*" (Muratet 1843 p.80).

En 1270, un traité est passé entre le vicomte de Carlat et le recteur de Montsalvy au sujet du statut des possessions du monastère, toutes situées dans le Carladez, notamment le "*priore de Alausaco, et de Genolhaco, et de Peyrato et de la Bastida prope castrum Muri*", mais aussi "*mansorum sitorum et sitarum in parrochiis ecclesiarum de Ponte, de Sancto Hyppolito, de Murols, de Ladinhaco, de Florentino, de Rossi, de Longo Campo (...) situ sunt in dicto vice comitatu*" (H.V.C. I-89 sq.). Cette charte règle de nombreuses dispositions relatives aux obligations militaires du prévôt, au droit d'albergue, péages et taxes commerciales, foires et marchés, administration judiciaire, etc ...

- Service militaire dû au vicomte :

[*"Les habitants de Montsalvy et le prévôt du monastère doivent au comte de Rodez, à raison de sa vicomté de Carlat, un droit de suite ; si le vicomte assiège un château ou forteresse ("castrum vel fortalitium") dans la dite vicomté, quatre-vingt ou cent hommes de la ville doivent l'accompagner avec leurs armes. Ces hommes seront aux frais du vicomte dès qu'ils seront sortis de la ville de sorte que, s'il leur arrive quelque dommage, le comte devra réparer tout de suite. Il ne lui sera pas permis de rentrer dans la ville de Montsalvy avant de l'avoir réparé, à moins qu'il ne soit poursuivi de près par ses ennemis, auquel cas les habitants de Montsalvy sont tenus de lui donner refuge.*

Si le comte est assiégé en dehors de la vicomté, les habitants de Montsalvy sont encore tenus de venir en armes à son secours. En ce cas, il devra leur payer la même somme qu'à ses autres gens de pied. Dans le cas contraire les hommes auront le droit de rentrer chez eux. Et si, allant ou revenant, ou pendant qu'ils font partie de son armée, ils venaient à perdre des chevaux ou des bagages, le comte sera tenu de leur fournir de quoi en acheter d'autres (...).

Si l'un des habitants de Montsalvy était fait prisonnier tandis qu'il porte les armes pour le comte, ce dernier sera obligé de payer la somme nécessaire pour le racheter, suivant l'estimation qui sera faite par des prud'hommes".]

- Droit d'albergue :

[*"Le comte de Rodez et sa suite venant à Montsalvy, on leur fournira selon l'usage les lits et les écuries nécessaires. Le prévôt doit aussi le traitement des chevaux, mais il n'est pas tenu de leur fournir le foin, les fers ni l'avoine. Le lendemain le prévôt doit le déjeuner avec des viandes salées, en revanche les gens du comte doivent préparer de la volaille. Le comte doit être hébergé dans une "domus" et être accueilli "in ecclesiam intra claustrum". L'albergue s'exerce à concurrence maximum de soixante personnes"] (H.V.C. I-94).*

- Péage et taxes commerciales :

Les habitants de Montsalvy demeurant "*infra villa*" ou "*infra cruces*" sont exemptés du ou des péages prélevés. De même le comte peut lever des leydes à l'intérieur de la ville, dans les marchés, à l'encontre

d'étrangers, notamment à la Saint-Martin ou à Pâques (*H.V.C. I-95*). Outre le péage proprement dit, le comte de Rodez percevait un droit baptisé "guidage" destiné à la protection des marchands et des marchandises (cf. *supra*). Il est précisé par ailleurs que lorsque le comte voudra défendre dans sa terre l'exportation de vin et de blé ou de toute autre denrée, le ban qu'il publiera ne fera aucun obstacle à l'importation des denrées dans la ville, à condition que les marchands ne les transportent pas ailleurs (*H.V.C. I-96*).

- Forêts, pâturages et moulins :

Les habitants de la ville peuvent aller ramasser du bois mort ("*ligna mortua*") dans les forêts ("*nemoribus*") voisines du comte (*H.V.C. I-96*), pour se chauffer. Ce droit fut confirmé et précisé en 1324 où il est étendu aux "*arbres qui ne peuvent plus verdier et repousser*" (*H.V.C. I-241 sq.*). Les habitants de Montsalvy ont le droit de faire paître leurs bestiaux et bêtes de somme dans les friches, les lieux déserts et les terres incultes alentour ("*terris incultis, heremis et tallis*") (*H.V.C. I-95*). Cependant les hommes du comte jouissent eux aussi de ce droit. Un moulin à foulon était situé dans les environs.

- Justice :

Selon la charte, Montsalvy et ses dépendances sont mouvants de la vicomté de Carlat, dans la baillie du Veinazès. Le vicomte a tous les droits supérieurs mais, sous la réserve de ces droits, le prévôt a la juridiction plénière haute et basse, à l'intérieur de la ville et des croix. Or en 1272 le vicomte se réserva la justice haute, réduisant ainsi les attributions du prévôt. Un conflit s'en suivit vers 1288 opposant les hommes du prévôt et ceux du comte, au sujet de fourches de justice élevées par le prévôt alors qu'il n'en avait plus le droit (Muratet 1843 p.17 ; *H.V.C. II-CXLIII*). Les deux partis sont condamnés à une amende par le bailli des Montagnes en 1288 : le prévôt de Montsalvy paie vingt livres parce que ses gens ont porté les armes là où ils ne le devaient pas. Le vicomte de Carlat paie quant à lui vingt-cinq livres parce que ces gens ont porté les armes dans le domaine d'autrui, au sujet de la contestation relative aux fourches de Montsalvy. L'évêque de Clermont paie quant à lui quinze livres parce que quelques-uns de ses domestiques, étant à Montsalvy, y avaient frappé un sergent du bailli des Montagnes, Eustache de Beaumarchais (*D.S.C. t.II p.497*).

En 1270, les quatre croix de l'alleu du XI^e s. jouent un rôle important ; à l'intérieur de leur périmètre se situe le domaine propre du monastère ; à l'extérieur, le terroir relève directement de la vicomté de Carlat, "*extra cruces Montis Salutis credantur esse de feudo domini Comitis nisi aliud probaretur ; alia vero que sunt infra cruces antiquas sunt de dominio et feudo Montis Salutis*" (*H.V.C. I-95*). Le texte cite la "*villa Montis Salutis*" (*H.V.C. I-93*) qui abrite une "*domus*", une "*ecclesia*" avec son "*claustrum*" (*H.V.C. I-94*), un "*monasterium Montis Salutis*" (*H.V.C. I-95*). Le "*prepositum Montis Salutis*" semble détenir toutes les attributions de puissance publique (*H.V.C. I-99*) ; il est également mentionné un "*priore claustrale*" (*H.V.C. I-102*). L'acte est signé "*apud Montem Salvium, in claustris ipsius monasterii*" (*H.V.C. I-102*). En 1290 est signé un traité de paix entre le vicomte de Carlat et Astorg d'Aurillac, "*apud Montem Salvium, in aula majori claustris monasterii dicti loci*" (*H.V.C. I-209*). En 1281 Jean Calcat et Durand Clamen rendent hommage à Simon de Vielmur, "*prebost del mostier de Monsalvi*" (Grand, Mel. C. Brunel p. 544-545). Les actes sont paraphés "*apud Monsalvi extra claustrum*" (*ibid.* p.546). A la fin du XIII^e s. plusieurs échanges ont lieu entre Eustache de Beaumarchais et le prévôt (Michel 1847 p. 772-774). En 1337, le prévôt réside dans un "*hospicium*" (A.D. 15, 118 F 280). La "*villa Montis Salvi*" est citée en 1278 dans un hommage à l'évêque de Clermont duquel relève le prévôt (Amé 1897, art. "*Montsalvy*"). En 1337, le prévôt confirme tenir "*Monasterium et villa Montisalvi*" de l'évêque de Clermont (A.D. 15, 118 F 280). L'évêque a donc une partie des droits sur le monastère et l'agglomération, en vertu de la hiérarchie ecclésiastique.

Enfin il existe une famille seigneuriale éponyme au XIV^e s. (*N.A. IV p.312*). La tige paraît en être "*dominum petrum vocatum de Monsalvi*" en 1285 (Michel 1847 p.772 n°XLVI).

L'enceinte villageoise n'est attestée qu'au XVI^e s. (Muratet 1843 p.20), mais l'existence d'une fortification au XIII^e s. est prouvée par les dispositions de la charte de 1270 : l'ost du vicomte peut y trouver refuge sous certaines conditions, peut y pénétrer sous certaines réserves etc...

Le bourg de Montsalvy est bâti sur un plateau. L'église et le monastère occupent un petit mamelon. Le bourg s'est développé autour au nord, au sud et à l'ouest. L'ensemble forme un village ovoïde clos par une enceinte. La ville est traversée par un axe principal nord-sud franchissant l'enceinte par deux portes ; il laisse à l'est les bâtiments du monastère.

♦ Le monastère.

- L'église : l'édifice a été étudié magistralement par Rochemonteix (1902) dont nous présentons ici les conclusions essentielles.

L'église actuelle se compose d'une abside à trois pans flanquée de deux absides latérales. Elle est dépourvue de transept et possède une nef centrale flanquée de bas-côtés, dans l'axe des absides latérales (40 x 15 m environ, appareil de schiste, associé à de rares pierres d'angle en granite). Il est possible de distinguer au moins trois campagnes de construction : la partie la plus ancienne paraît être l'abside centrale et les deux absides latérales comme en témoignent les sculptures visibles à l'extérieur (corniche romane et chapiteaux historiés en schiste) et à l'intérieur (chapiteau représentant des aigles affrontés buvant dans un calice, comme dans le nord-Cantal, chapiteaux dérivés du modèle corinthien ...). L'appareil de schiste employé est de taille moyenne, présente une finition soignée et des litages réguliers ; des trous de boulins sont visibles. On peut raisonnablement attribuer cette campagne à la fin du XI^e - début du XII^e s. et y voir l'œuvre de Bernard, successeur de Gausbert et véritable fondateur du monastère.

Le chœur soutenait autrefois le clocher, abattu par la foudre en 1258 (Muratet 1843 p.16), événement que l'on peut éventuellement mettre en relation avec la présence d'un chapiteau à crochet de la fin du XIII^e s.

L'église du XII^e s. devait compter une nef unique et donc un transept saillant ; au XIII^e s., le transept et la nef furent sans doute abattus pour la mise en place de deux collatéraux (présence de chapiteaux du XII^e s. remployés, chapiteaux de style roman très tardifs ...).

Enfin l'église fut entièrement remaniée au XV^e s. (chapelles latérales).

En résumé l'édifice de Montsalvy présente l'essentiel des caractères architecturaux de l'école romane d'Auvergne, bien que des influences méridionales (nord-Rouergue en particulier) soient perceptibles.

- Le cloître.

La salle capitulaire occupe la partie Est du cloître est un bâtiment rectangulaire construit en moyen appareil de granite régulier pouvant remonter au XIII^e s. ; les aménagements intérieurs sont tous postérieurs à l'époque romane.

Le réfectoire des moines occupe la partie Sud du cloître ; il s'agit d'un grand bâtiment rectangulaire dont la façade Nord montre les vestiges de l'ancrage du toit de la galerie du cloître. L'appareil granitique moyen à litages réguliers est toujours présent sur la façade septentrionale. Des fouilles menées en 1991 (Bilan S.R.A. Auvergne 1991 p.22) à l'intérieur du bâtiment ont permis la découverte d'une série de chapiteaux en granite de petite taille ayant pu appartenir à la galerie du cloître. Ils présentent des motifs végétaux et ne paraissent pas antérieurs au XIII^e s. Le bâtiment du réfectoire des moines a quant à lui fait l'objet de plusieurs réfections postérieures à l'époque romane.

La salle des moines (?) a pu être un grand bâtiment installé à l'ouest du cloître disparu depuis le XIX^e s. (Cad. XIX^e s. A 644). Il a également pu s'agir du cellier du monastère.

La galerie du cloître a entièrement disparu depuis le XVIII^e s., si l'on fait abstraction des quelques éléments sculptés qui peuvent lui être attribués et des croquis du puits circulaire dans l'aile sud-est du cloître, connu grâce au cadastre Napoléonien.

♦ Le cimetière médiéval de l'église.

Le cimetière du XIX^e s. est d'une superficie importante et se développe à l'est du chevet de l'église, sans pour autant être au contact de ce dernier.

Un document de 1746 (A.D. 15, 1 B 1008) appelle le cimetière actuel "*grand cimetière*" et le situe à l'extérieur des remparts. En revanche, le cimetière médiéval, alias "*cimetière des pauvres*", s'étendait entre le chevet de l'église, la salle capitulaire, le mur de la ville et ses "*anciens fossés*". Il est alors en partie décaissé et des témoins décrivent la découverte, près du chevet, de tombes médiévales : "*les tombeaux inférieurs [étaient] tous bâtis à chaux et à sable ou en quatre grandes pierres ; ils étaient les anciens tombeaux des moines de cette ville ; il s'est même trouvé un tombeau d'une seule pierre ; dans l'un des tombeaux de pierre se trouva un crâne d'une grosseur prodigieuse avec un galon d'or de la longueur d'une toise (...) nombre de tombeaux en grandes dalles quarries ou construits à chaux et à sable (...) tombeaux (...) à chaux et à sable ou à grandes pierres plates (...) belles pierres plates qui avaient servi à la construction des tombeaux sous le cimetière des pauvres*". Le procureur du Roi, dressant un procès-verbal de l'état des lieux, déclare : "*Il s'est trouvé quarante-huit pierres de différentes hauteur et largeur qui nous ont paru avoir été employées pour la construction des tombeaux, dont certains ont assez de longueur et de largeur pour en couvrir un. A côté des dites pierres il y a un tombeau d'une seule pierre où la place de la tête, des épaules et du reste du corps est marquée, avec un trou au milieu. Lequel tombeau s'est trouvé de la longueur de cinq pieds quatre pouces*" (A.D. 15, 1 B 1008). Ce document exceptionnel permet donc d'identifier trois types de sépultures distincts : caveaux maçonnés, coffres de pierre et sarcophage monolithe anthropomorphe, types de sépultures caractéristiques des XI^e - XIII^e s., en liaison avec l'abbaye médiévale. Le "*galon d'or*" pourrait dans cette optique avoir été le reste d'un vêtement ecclésiastique.

♦ L'enceinte monastique du XIII^e s. et l'urbanisme médiéval.

Il est probable qu'une enceinte antérieure au rempart ovalaire du bas Moyen Age ait enclos le monastère et ses dépendances. Cette enceinte aurait pu épouser le relief de l'éminence naturelle sur laquelle est construit le monastère ; elle aurait eu une forme quadrangulaire et se serait développée à l'est de l'ancien chemin Nord-Sud englobant l'église, les bâtiments du cloître ainsi peut-être qu'un pâté de maisons au nord.

Cette enceinte primitive aurait été elle-même englobée dans le rempart de tracé ovoïde du bas Moyen Age (XV^e s. ?) dont les portes Nord et Sud sont encore en partie conservées (deux poternes ont également dû exister à l'ouest et à l'est). L'enceinte tardive se développe à l'ouest de l'ancien chemin nord-sud ainsi qu'en direction du nord. Elle multiplie environ par quatre la superficie de l'enceinte monastique antérieure présumée. L'appareil employé pour la construction de la courtine tardive est médiocre : blocs de schiste de dimensions inégales. Cette enceinte, formée par les façades jointives des maisons, était doublée à l'extérieur d'un fossé et d'un talus (A.D. 15, 1 B 1008, enquête sur le terrain et étude du Cad. XIX^e s.). Plusieurs maisons (à colombages ou en pierres liées au mortier) situées à l'intérieur des remparts remontent aux XV^e - XVI^e s. L'activité commerciale était localisée sur une place située en son centre topographique. L'évolution de la bourgade est assez similaire à celle de Marcolès où une fortification du XIII^e s. -ou antérieure- est englobée à la fin du Moyen Age dans une enceinte plus vaste.

* * *

Le terroir de Montsalvy a vraisemblablement connu un peuplement diffus antérieurement à l'an Mil, sans doute en rapport avec l'axe nord-sud reliant le bassin d'Aurillac au Rouergue (voie romaine ?).

Au X^e s., la région semble être la propriété de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, cédée en "bénéfice" à Carlat peu avant l'an Mil. C'est sans doute dans un souci de maîtrise du territoire que les vicomtes de Carlat entreprennent dans la première moitié du XI^e s. la construction de la motte dite "château Mandulphé", destinée à contrôler l'ancien chemin. La fondation conjointe par le vicomte de Carlat et un moine-ermite en rupture de ban vers 1070 d'un établissement religieux destiné à devenir un monastère va révolutionner le peuplement rural des alentours. En effet le monastère connaît un succès économique et politique foudroyant ; il s'enrichit de nombreuses dotations -notamment en Rouergue grâce à l'influence des comtes de Rodez- et une agglomération se forme rapidement autour du monastère : hôpital des pauvres, maisons ...

Les prétentions de l'abbaye d'Aurillac sur la nouvelle communauté n'aboutissent pas et la ville reste dans la mouvance de Carlat jusque dans la seconde moitié du XIII^e s. où le prévôt acquiert un poids politique suffisant pour émanciper en grande partie Montsalvy face aux vicomtes, alors que le pouvoir royal commence désormais à prétendre gérer les conflits entre seigneurs. Un réseau de chemins radioconcentriques complète l'ancien axe routier nord-sud et la cité se développe de plus en plus, entre ses quatre croix d'alleu. C'est d'ailleurs par Montsalvy, désormais détachée de la paroisse-mère de Junhac, que transite la majorité des marchandises en provenance du Rouergue ainsi que les troupeaux partant estiver dans les "montagnes d'Auvergne". En revanche, la campagne environnante est quasiment vide de manses, conséquence du regroupement de l'habitat autour du monastère -phénomène particulièrement rare dans la région-.

Illustrations

- Fig. 1 . Vue aérienne verticale du bourg de Montsalvy montrant le réseau de chemins centripètes. I.G.N.
- Fig. 2 . Vue aérienne oblique du bourg de Montsalvy. E. Vabret.
- Fig. 3 . Bourg de Montsalvy. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 4 . Le "cimetièrre des pauvres" à Montsalvy. H. Ginalhac / S.A.R.A.
- Fig. 5.1. et 5.2. Plan et élévation de l'église de Montsalvy. Rochemonteix.
- Fig. 6 . Bâtiments monastiques. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Cloître. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 8 . Vue d'ensemble du chevet. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 9 . Détail de la corniche à modillons du chevet. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 10 . Chapiteau d'une absidiole. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 11 . Chapiteau de la nef. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 12 . Chapiteau de la salle capitulaire. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 13 . Porte fortifiée de l'enceinte du bas Moyen Age. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 14 . Restes du mur d'enceinte de la fin du Moyen Age. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 15 . Vue de la "croix Sainte-Anne". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 16.1. Relevé de la "croix Sainte-Anne". Aussibal.
- Fig. 16.2. Relevé de la croix de Banhars - Campouriez. Aussibal.

- Fig. 17 . La croix du Puy de l'Arbre, aujourd'hui disparue (œuvre du début du siècle). Photo. B. Costes.
- Fig. 18 . Vue de la croix de sauveté sud présumée. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 19 . Vue aérienne de la motte du "château Mandulphe". E. Vabret.
- Fig. 20 . "Château Mandulphe". Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 21 . Relevé sommaire de la motte et de la basse-cour du "château Mandulphe". J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 22 . Vue générale de la motte. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 23 . "Château Mandulphe" ; au premier plan le rempart de la basse-cour, au second plan la motte. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 24 . Plate-forme sommitale "cratérisée" de la motte. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 25 . Vue générale du château du Blat. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 26 . Vue rapprochée de l'affleurement rocheux aménagé servant d'assise au château du Blat. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 27 . Relevé sommaire du château du Blat. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 28 . Le Blat. Mur en pierres sèches couronnant le rocher retaillé. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 29 . Le Blat. Croquis du rocher retaillé couronné par un mur de pierres sèches (remarquer les trois perforations dans le rocher).
- Fig. 30 . Croquis sommaire des vestiges de l'église de "Sainte-Font" J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 31 . Elévation des ruines de la "Sainte-Font". J.-L. Boudartchouk.

MOURJOU

Superficie : 2999 ha Démographie : 168 feux en 1709 Altitude : 480 m

● Milieu naturel : La commune de Mourjou se situe au cœur de la Châtaigneraie ; elle est limitée par les gorges de la Bessegue et du Célé. Le sous-sol schisteux induit un relief accidenté : plateaux dentelés entourés de ravins sinueux, à la toponymie évocatrice : le Sauvage, l'Hermite... L'altitude moyenne va décroissant du nord au sud, entre 550 et 450 m. Un affleurement de granite se situe autour de Mourjou ; le relief est moins accidenté dans cette zone (environ 500 m d'altitude). L'altitude à l'extrême sud - ouest de la commune décroît jusqu'à 300 m, au contact du bassin de Maurs.

Le couvert forestier est rare sur les plateaux (à l'exception de quelques châtaigneraies), mais est très présent sur les coteaux abrupts périphériques (hêtraies, chênaies) et les terroirs isolés.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était basée sur l'agriculture, notamment en zone granitique, le châtaignier et l'élevage des moutons sur les reliefs schisteux. Si les terres étaient considérées comme de médiocre qualité, les châtaigneraies étaient qualifiées de "très productives".

Communes limitrophes : Leynhac, Saint-Antoine, Calvinet, Cassaniouze, Saint-Julien de Piganiol, Saint-Constant.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Caillac (*Callius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.257).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

- Le chemin nord-sud venant de Calhac, passant à Mourjou et se dirigeant vers Saint-Julien de Piganiol est qualifié d'"Estrade" à hauteur du Gleyal, sur le cadastre XIX^e : "*Camp de l'Estrade*" (B 331 à 337) ; "*L'estrade*" (B 387, 413, 475, C598). Ce dernier longe ensuite la frontière de la Haute Auvergne.

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Les Hermies sont mentionnées vers 909 dans le testament de Géraud d'Aurillac "*Villam meam ad illos Ermos monachi habeant*" (P.L. t.XXXIII col.672).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le chemin est-ouest se dirigeant vers Maurs par Le Garriguet et Lessal est jalonné par le toponyme "Lestrade de Gales".

- Un chemin allant de Saint-Antoine à Mourjou est attesté au XV^e s. (Bouyssou 1939-1946 p.339).

- Le chemin de Mourjou à Melladet est qualifié d'"*Estrade de Melladet*" (Amé 1897).

3.2. Châteaux

- Meallet.

Un Bertrand de Meallet est mentionné comme témoin en 1243 (*D.S.C.* t.III p.446). La famille seigneuriale éponyme de Meallet est citée plusieurs fois dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "*Harnals de Melet*" est cité au XIII^e s. (Cart. n°8) ; son frère "*Aymars de Melet*" à la même époque (Cart. n°24) ; "*Bertrans, senhor de Melet*" donne à Notre-Dame-du-Pont des rentes sur le Mont Marty. Ses fils sont "*Arnal*", "*Aymars*" et "*Berenguiers*" (Cart. n°41). "*Harnal*" et "*Huc*" de Melet apparaissent dans une autre charte, concernant toujours le Mont Marty (Cart. n°42). "*Arnaldus de Mellet, domicellus*" reconnaît en 1266 à Carlat des biens sur Senezergues (*H.V.C.* I-24). Son père (?) "*Arnal de Melet*" apparaît comme témoin dans la sentence arbitrale entre Carlat et l'abbaye de Saint-Géraud au sujet de Conros (*H.V.C.* II-21). En 1284, "*Arnaldus de Meleto, domicellus*" fait hommage au Roi de biens sis à Vitrac et Saint-Mamet (*H.V.C.* II-63). En 1266, "*R. de Mellet, miles*" reconnaît à Carlat la part qu'il possède au château de Marmiesse (*H.V.C.* I-64) ; il figure dans une autre reconnaissance de la même année (*H.V.C.* I-66). Un "*Astorgio, condomino de Meleta*" est cité en 1323 (*H.V.C.* I-241). La famille éponyme est toujours en partie vassale de Carlat au XIV^e s. (*N.A.* IV p.100). Un certain Nicolas de Mellet était bailli royal des Montagnes en 1254 et 1256 (*N.A.* IV p.110).

Le lieu et le château sont cités au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont, où les seigneurs donnent "*una veguada a Melet*". L'acte est signé "*a Melet, sus e la sala maior*" (Cart. n°41). Meallet est mentionné au XV^e s. : "*Meletum*", puis en 1557 "*Chasteau de Mealet*" (Amé 1897 p.308). Il avait disparu au XVIII^e s. (Cassini). Le château a été situé par erreur commune de Fournoulès par Deribier (à sa suite par E. Amé et B. Phalip).

Le site de Meallet est installé sur un éperon schisteux difficilement accessible dominant la Ressegue, à l'ouest du Sauvage, face à Antraigues, à 350 m d'altitude. La racine de l'éperon est barrée par deux fossés transversaux, l'un naturel, l'autre artificiel (creusé dans le schiste), sur lesquels étaient vraisemblablement jetées des passerelles de bois (mortaises de grandes dimensions). Une butte naturelle renforçait la défense du côté du relief environnant.

La partie sommitale de l'éperon sert d'assise au *castrum* proprement dit qui possède une enceinte rectangulaire maçonnée de 50 m de long environ. Certaines sections de cette enceinte sont bâties en *opus spicatum* (lauzes de schiste). L'emploi du mortier de chaux est systématique. Une tour quadrangulaire a pu couronner l'ensemble. Les débris de tuile canal présents indiquent une couverture de ce type. Une série de terrasses bordées de murs s'organisent autour du *castrum* ; elles portent les vestiges d'une dizaine de "fonds de cabanes" rectangulaires, bâtis en schiste non appareillé lié à l'argile ; la toiture était constituée de lauzes perforées ou à encoches latérales, d'un type disparu avant le XVIII^e s.

Au Sauvage est conservé un mortier à sel médiéval en grès du Rouergue, découvert lors de fouilles anciennes à Meallet. La trouvaille paraît signalée dans Deribier : "*Suivant les fouilles que l'on a faites au pied du rocher sur lequel était le château, il a du anciennement exister alentour une petite ville, qui probablement a été saccagée dans les XIII^e ou XIV^e s. Elle avait des marchés et sa mesure particulière, dont l'étalon en pierre a été retrouvé il y a quelques années*" (*D.S.C.* t.III p.446).

Les seigneurs de Meallet sont les vassaux les plus méridionaux de Carlat, au contact de la zone d'influence directe de l'abbaye de Maurs.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Berbezou : D'après Deribier (*D.S.C.* t.IV p.384), Berbezou était au XIII^e s. un fief de la famille de Monjou, qui possédait aussi Cropières (?). Il cite en 1263 un certain François de Monjou. Le château actuel de Berbezou ne date que du XV^e s. pour ses parties les plus anciennes (Phalip 1993 p.218).

- Calhac est peut-être mentionné au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont. Un certain "*R. de Galhiac*" possédait "*La meitat del deime de la parroquia de Laynhac*" (Cart. N.-D. du Pont n°39).

- Falissard constitue un toponyme de défrichement attesté au XVI^e s. (Amé 1897 p.197) (Cad. XIX^e s. C 181 à 191).

- Labro est mentionné au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont. Un certain "*Harnals de Seindolutz*" (Cassaniouze) donne "*la fazanda de la Broa*" à Notre-Dame-du-Pont (Cart. n°29).

- Lessar est un toponyme de défrichement (Cad. XIX^e s. B 10, 57, 349, 354 à 356, 372 à 374, 384 à 389, 407 à 409, 416, 417).

- La plupart des hameaux actuels n'apparaissent qu'au XVI^e s. dans les textes (Amé 1897) ; l'onomastique des lieux-dits étant parfaitement identique à celle des paroisses voisines, il convient de mettre ce phénomène sur le compte de la carence documentaire et non d'y voir l'indice d'un peuplement tardo - médiéval.

- Les toponymes de défrichement sont nombreux autour de Gleyal : "Issartou" (Cad. XIX^e s. C23), "Bois de la Selve" (C 20 à 24, 35, 36), "Les Hermies" (C 44-45), "Cambe Issartide" (C 55-56), "Falissart" (C 181 à 191), "Lissartou nau" (C 556-557).

Une autre concentration s'observe autour de Mealladet : "Champ de Lissart" (E 88-89), "Lissartou" (E104), "Bois de Lissart" (E250), "Lhermite" (E261), "Bois de Lhermite" (E357). Une légende d'ermite médiéval s'attache à ce terroir.

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Mourjou

Mourjou n'apparaît dans les textes qu'au XIV^e s. dans le pouillé de Saint-Flour : "Maorgho" (Amé 1897 p.338). La paroisse ne figure pas dans le dénombrement des feux appartenant à Carlat en 1365.

Le bourg est implanté à l'extrémité d'un éperon granitique orienté nord - sud, entouré de ravins profonds. Il s'agit en fait d'un hameau double : au nord le Mas (*mansus*) de Mourjou ; au sud, l'église Saint-Médard et les quelques maisons qui l'entourent, le long d'un chemin nord - sud venant de Cailhac et se dirigeant vers le bassin de Maurs.

L'église qui occupe une position dominante est très remaniée ; de type gothique méridional, l'on note cependant à la base de la tour - clocher un appareillage granitique moyen régulier, caractéristique du XIII^e s. pour la région. L'ancien cimetière (Cad. XIX^e s. n°284) était situé sur le flanc nord de l'église.

* * *

Le terroir de Mourjou semble très peu peuplé durant l'Antiquité, si l'on se réfère à la toponymie d'origine quasi exclusivement dialectale. Le relief, peu favorable à l'économie antique, associé à la pauvreté des sols constitue un facteur explicatif.

En revanche, le secteur paraît avoir été en partie défriché à l'époque carolingienne, puisque Géraud d'Aurillac y possède la *Villa de Illos Ermos* (toponyme induisant un peuplement récent). Le couvert forestier et la *saltus* devaient cependant rester très importants si l'on en juge par la toponymie médiévale conservée : "Lissart", "Le Selve", "le Sauvage", "l'Hermite"..., jouant le rôle d'une frontière entre Carladez et bassin de Maurs. En tous cas le terroir relève au X^e s. de la *vicaria* carolingienne de Saint-Etienne-de-Maurs.

Les lacunes documentaires rendent difficile une appréhension précise du peuplement médiéval. Le prieuré Notre-Dame-du-Pont possède quelques domaines isolés ; les seigneurs de Meallet ne semblent être vassaux de Carlat que pour leurs biens situés vers Cassaniouze et Senezergues. Le terroir de Mourjou échappe dans les faits au contrôle de Carlat.

On ne sait rien de l'église médiévale Saint-Médard avant son rattachement tardif à Montsalvy.

Mourjou illustre en tous cas la dichotomie souvent constatée dans la région entre pôle ecclésial (Saint-Médard) et pôle castral (Meallet). Dans ce cas toutefois, le "nid d'aigle" du *castrum* de Meallet avait groupé autour de lui une série d'habitations, qui semblent avoir disparu avec le château durant la fin du Moyen Âge.

La paroisse de Mourjou pourrait être une création carolingienne, la paroisse primitive pouvant alors être Saint-Etienne, ou Boisset / Leynhac.

Illustrations

Fig. 1 . Hameau de Lashermies. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Relevé schématique du château de Meallet. A.E.C.C. / V. Tourrilhes / J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Tuile de lauze perforée provenant du château de Meallet. A.E.C.C. / J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Tuile de lauze à encoches provenant du château de Meallet. A.E.C.C. / J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Mortier à sel en grès provenant du site de Meallet. A.E.C.C. / J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Courtine du château de Meallet. A.E.C.C. / J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Détail de l'emploi de l'*opus spicatum* à Meallet. A.E.C.C. / J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Bourg de Mourjou. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

MUR-DE-BARREZ

Superficie : 2018 ha	Démographie : Mur-de-Barrez : 1090 hab. au XIX ^e s.	Altitude : 800 m
	Bromme : ?	790 m
	Sinhalac : ?	880 m

• Milieu naturel : La commune actuelle de Mur-de-Barrez est un ensemble hétéroclite composé de différents terroirs : Mur, Bromme et Sinhalac. Le terroir de Bromme longe la vallée du même nom dont le chef-lieu est en fond de vallée ; l'ancien territoire paroissial couvre le coteau et une partie du plateau d'altitude. Le terroir de Sinhalac occupe l'extrémité méridionale du grand plateau volcanique de Douzalbat-Nigreserre à une altitude de 900 m environ ; la partie septentrionale de l'ancienne paroisse occupe une zone plus tourmentée (coteaux) dont l'altitude s'abaisse rapidement jusqu'à 700 m. Enfin le terroir de Mur-de-Barrez occupe un petit bassin sédimentaire tertiaire parsemé d'affleurements volcaniques. Le chef-lieu occupe une butte rocheuse, au centre d'un terroir fertile et vallonné.

Le couvert forestier est quasiment absent de l'ensemble du territoire de la commune, à l'exception de quelques lambeaux sur les coteaux du ruisseau de Bromme et du Pompialou.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'actuelle commune de Mur-de-Barrez est formée par trois paroisses médiévales : Mur, Bromme et Sinhalac.

Bromme comprenait au XVIII^e s. les hameaux de : Bromme, Le Bès, Borie de Gardes, Mestre Blasi, Le Rieu, Moulin d'Yolet, La Vaisse, Vensac (Touzery 1906). A la même époque, la dîme en grains était de deux-cent setiers en froment et seigle, ce qui indique une production céréalière importante.

Sinhalac comprenait au XVIII^e s. les hameaux de Sinhalac, Sinhalagret, Bessarie, Borie Basse, Fontenilles, Marcillac, Lugol, Maison Neuve, Randesque ; la dîme était constituée de douze charretées de seigle (Touzery 1906).

Mur-de-Barrez comprenait à l'origine les villages de Coudio, Grange Tioulade, Le Verdier, Moulin près Cabanète. Les dîmes en blé étaient importantes au XVIII^e s. Dès 1541, plus de vingt paroisses dépendaient de Mur-de-Barrez (H.V.C. II-CCCXVI, note 4) : Albinhac, Bars, Brommat, Bromme, Cussac, Lacroix-Barrez, Ladinhac, Laussac, Lez, Mur-de-Barrez, Nigreserre, Peyrat, Pons, Rueyre, Sinhalac, Saint-Hippolyte, Taussac, Valcaylès, Valon, Théronnels, Lacapelle-Barrès, Raulhac, c'est à dire l'ensemble du Barrez, y compris deux paroisses auvergnates.

Communes limitrophes : Raulhac, Pailherols, Lacapelle-Barrès, Théronnels, Brommat, Taussac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Bromme pourrait dériver de *Broco-mago* (Bedel 1996).
- Longagnac (*Lanconius + acum* (?)), anthroponyme gaulois (Dauzat 1963 p. 408).
- Marcillac (*Marcellius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.433).
- Sinhalac (*Sanilius* ou *Salanius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.638 et 642).
- Venzac (*Vencius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.698).

1.2. Voies de communication

La tradition orale et érudite mentionne une "voie romaine" venant de Brommat, passant à hauteur de Passe-Partout, La Borie Basse, Venzac et Yolet. Il s'agit en effet d'un ancien itinéraire dont des tronçons sont encore utilisés notamment entre Brommat et La Borie Basse et entre Venzac et Yolet. A l'ouest de Yolet, cet itinéraire se raccorde à la "voie romaine" de Cayres à Pont-La-Vieille en passant par Maison-Neuve. Il paraît donc effectivement s'agir d'un ancien itinéraire de longue distance, joignant le chef-lieu de viguerie carolingienne de Brommat à l'extrémité septentrionale du Rouergue.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Bromme (soi-disant) : contrairement à une tradition érudite bien établie, Bromme n'a jamais constitué une vicairie carolingienne (confusion avec Brommat et l'existence d'un "viguier" au XII^e s.). D'après Bosc (Mémoires ... p.314), un vicomte de Carlat aurait vendu l'église de Bromme à un certain Rigaud, vers 900 ; ceci découle d'une interprétation hasardeuse de la charte 300 du cartulaire de Conques (cf. *infra*). Une autre erreur résulte de la confusion avec Brommet, commune de Pailherols, Cantal. Ainsi, les chartes n°40, 41, 300, 361, 384 de Conques ne se rapportent-elles pas à Bromme de Rouergue mais à Brommet d'Auvergne. Bromme apparaît en fait dans les textes entre 1061 et 1066 (cf. *infra*).

- Lugol (?) : le "testament de Rigaud", rédigé entre 996 et 1031 par un proche du vicomte de Carlat cite "*uno manso Agol, Airado dimitto a nepote meo*" (Cart. Conques n°300).

- Mur apparaît en 984 dans une donation à Conques (Cart. Conques n°259) : "*Ego Matfredus clericus (...) cedo vel dono (...) illo manso de Muro ubi Arnulfus visus est manere ; et est ipse mansus in vicaria Barrense, cum quantum ad ipso manso aspicit (...) in ea vero racione, quam diu vivo, teneam vel fructum recipiam (...) et (...) quator sestarius de annona*". Les productions de manse sont donc fruitières et céréalières. Une autre charte (Cart. Conques n°392), datée elle aussi d'octobre 984, reprend quasiment les mêmes termes : "*Ego Matfredus cedo vel dono illo manso meo in Muro, ubi Injoelradus visus est manere, qui mihi per hereditatem obvenit. Et habet ipse mansus in se fines vel confrontaciones : de duas partes terra ad ipso venditore, de tercio latus terra Bernardo ; et est ipse mansus cum curto et orto et cum cunctis edificiis, cum pratis, cum pascuis*". Il semble s'agir de deux manses différents, mais situés l'un à côté de l'autre. En tous cas, Mur ne semble être alors qu'un manse.

- La Vaysse (près de Douzalbats) est cité dans une donation à Conques dès 919 (Cart. Conques n°322) : "*Odda et Regemundus (...) damus (...) mansos duos in vicaria Barres : manso in villa quae dicitur Vaxa, manso ubi Guirardus visus est manere, et alio manso ubi Constantius visus est manere*".

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Une "*strata publica de Montesalvio ad castrum de Muro*" est attestée en 1343 (A.D. 15, 118 F 225). Il existait un péage à Mur-de-Barrez, levé sur les marchandises transitant d'Auvergne en Rouergue au XV^e s. (cf. *infra*).

- Une "estrade" reliant Mur à Vigouroux est attestée au XVI^e s. (Bedel 1996).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Borie-Basse apparaît en 1267 dans un hommage du damoiseau Moyset de Cairac à Carlat : "*quicquid habeo (...) a la Boria*" (H.V.C. I-71).

- Brussières (moulin de, sur la Bromme), apparaît en 1060-1065 ; le donateur éponyme est un "*Geraldus de Bruisago*" avec son fils Deusdet.

- Marcillac apparaît entre 1061 et 1065 (Cart. Conques n°256). Un certain Geraldus de Bruisago et son fils Deusdet donnent à Conques "*nostrum alodium et villam quae vocatur Marciliacus, cum quantum intra fines istius alodi concluditur ; et accepimus ab abbate (...) solidos centum triginta de denarios Raimundencos (...) Est autem ipsa villa in pago Ruthenico, in parochia de Brogme, in vicaria de Barrense ; et debet census : solidos XII de denarios Pojesos et sex multones et sex agnos (...) et vicariam quae de patre meo Deusdet acaptavit Petrus de Trunnago*". Le terme "*villa*" semble employé au sens carolingien du terme, la "*vicaria*" du Barrez étant toujours mentionnée.

- Sinhalaguet est cité en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Guillaume de Griffeuille, miles : "*quicquid habeo a Salanaguet*" (H.V.C. I-59).

- Le Verdier est également cité dans l'hommage de Moyset de Cayrac à Carlat en 1267 (H.V.C. I-71) : "*Mansum del Vernier*".

- Yolet apparaît dans le même acte en 1267 (H.V.C. I-72) : "*totam fazendam d'Olet*" (H.V.C. I-72). Nous avons trouvé le long d'un chemin isolé à l'est de Yolet un sarcophage anthropomorphe servant d'abreuvoir, provenant vraisemblablement de Sinhalac (cf. étude et description *infra*, § Sinhalac).

3.4. L'habitat groupé : les chefs-lieux de paroisse

- Bromme.

Bromme paraît bien mentionné dans le Livre III (§ 22) du *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques* relatant la guérison d'une jeune fille paralysée : "*Rutenico in territorio, super torrentem Brogma dictum, ecclesia sancte Fidis sistitur, cuius in parroechiia quidam degebat ruricola, habens filiam fere iam septennem, ab umbilico ad pedes usque premortuam*". [*Un paysan d'une paroisse où l'église était vouée à sainte Foy, au-dessus de la rivière appelée Brogma, en pays ruthène, avait une fille de sept ans paralysée de l'ombilic aux pieds*]. Ceci désigne à coup sûr l'église et la paroisse de Bromme, appartenant à Conques et dominant la rivière du même nom. Il convient de noter l'apparition du mot "paroisse".

Puis, Bromme apparaît entre 1061 et 1065 dans une donation à Conques d'un certain "*Geraldus de Bruisago et filius meus Deusdet*" de la villa de Marcillac (cf. *infra*) sise "*in pago Ruthenico, in parrochia de Brogme et in vicaria de Barrense*" (Cart. Conques n°256). Dans une nouvelle charte, datée postérieurement à 1132 (Cart. Conques n°491), Hugues, comte de Rodez et vicomte de Carlat, préside à un accord sur Bromme entre "*Hectorem de Castello Novo, priorem de Aurlaguet*" et le "*vicarium de Brogmet*" (...) "*ascensuaret prior III mansos de fevo et de alodio et pro velle et voluntate sua de villa de Brogme*". Le vicaire de Bromme et le prieur d'Orlhaguet se partagent les droits, mais doivent livrer à Conques "(...) *de omnibus decimis (...) vicarius X sextarium, et prior novem (...) et (...) congregare omne granum suum in cellario monachorum fideliter, omnis lana alba et omnes agni praeter unus qui est de vicario, et denarii sunt priori, lana nigra est vicario et pro ea debet abere lectos priori et sociis suis et saccos ad portandum frumentum Conchis. Et si hoc non fecit, in lana nigra rectum non habebit ; domumque est juxta aecclesiam et cellarium que est inferius monachorum ita debet construere et servare ut prior possit manere et abbas, cum venerit, per honorem, pratum dominicale non amplius seminare debet, sed inde debet fenum et erbam dare ; et in ista vicaria mulier non debet ereditari*". Il est question d'un droit d'albergue, dans une note marginale du manuscrit (Cart. Conques n°491). Le "*prior de Bromo*" devait "*C. sestarios*" à la panèterie de Conques au XII^e s. (Cart. Conques n°564). Il existait donc au XII^e s. un prieuré dans la mouvance de Conques, dont les droits étaient partagés entre un *vicarius* et le prieur d'Aurlaguet. La dîme consiste en du blé froment, mais la production de laine paraît importante et il est fait mention d'un pré seigneurial, cultivé et fané en alternance. A côté de l'église se trouve une *domus*, et un cellier dans la partie inférieure du prieuré. Il s'agit donc d'un ensemble assez conséquent. En 1245 le testament d'Helis, veuve de P. de Bénavent, cite "*ecclesie de Brocme mediam in perpetuum uniuersique possidendam*" (Cart. Bonneval n°162). Des territoires sis "*entre Senec et Brocme*" sont cités en 1266 en hommage à Carlat par Bérenger de La Gleizole (H.V.C. I-29). La même année Petrus de Turlanda, *domicellus*, reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*in parrochia ecclesie de Brocme*" (H.V.C. I-33). D'après Bonal (1885), un nouvel accord aurait été conclu entre le vicomte de Carlat et l'abbé de Conques au sujet d'Orlhaguet et de Bromme ; c'est seulement en 1316 que le prieuré de Bromme aurait été uni à la panèterie de Conques (A.D. 12, 1-38 ; Touzery 1906 ; Bosc p.314). Selon Touzery le "vicaire" cité au XII^e s. serait un vicaire épiscopal, ce qui n'est pas invraisemblable. L'église du prieuré, dédiée à saint Martin, est restée très longtemps à collation du chapitre de Conques. En 1245 le testament de Elis de Bénavent (Cart. Bonneval n°162) cite "*ecclesie de Brocme mediam*".

Le bourg de Bromme est implanté au fond de la vallée du même nom, sur un léger promontoire dominant une petite boucle du cours d'eau. L'église occupe un petit replat, au centre d'un village inorganique réparti le long d'un réseau de chemin radioconcentriques. Il s'agit d'un magnifique édifice roman dédié à saint Martin qui possède une nef rectangulaire et une abside à pans coupés, comme les églises de Ladinac (15) et de Sinhalac. Un clocher à peigne surmonte l'arc-diaphragme. Quelques remaniements sont à attribuer aux XV^e - XVI^e s. (escalier d'accès au clocher, petite chapelle latérale). L'abside est voûtée en "cul-de-four" ; à l'extérieur, des contreforts rythment les pans de celle-ci. L'appareil est constitué par des litages très réguliers de moyen appareil volcanique, dont les trous de boulins sont apparents. L'extrémité orientale de l'abside possède une baie romane étroite, soulignée par une voussure à billettes. La corniche à rosettes s'orne de modillons historiés (têtes de bovins, figures humaines ...). Le portail possède une voussure à billettes surmontée d'un masque humain. L'édifice d'origine était conçu pour recevoir un clocher-peigne sur l'arc-diaphragme, toutefois celui qui nous est parvenu témoigne d'un état postérieur (éléments de remplissage). L'essentiel de l'édifice peut être raisonnablement daté du XII^e s. et le mur-clocher du XIII^e s. L'importance de cette église témoigne de son ancien statut de

prieuré. On remarquera enfin l'appartenance de cette église au "style" du Carladez méridional, Veinazès et Barrez.

- Sinhalac.

Sinhalac est cité pour la première fois entre 1087 et 1107 (Cart. Conques n°545), lors d'un don à Conques : "*Petro et Guido et Bernardus fratres mei de castello d'Amiz damus (...) totum quod abebamus de vicecomite de Carlat in ecclesia de Salanac, scilicet totum fevum presbiterale et decimas et proferencium*". L'église de Sinhalac avait donc été inféodée par Carlat à la famille d'Amiz dont la forteresse se situe pourtant à l'extérieur des limites de la vicomté (cette famille donne également à Conques à cette occasion les domaines de Pervilhergues, Jou et Cassagnes, communes de Thérondels et Brommat). En 1266 Petrus de Turlanda rend hommage à Carlat de ce qu'il possède "*in parrochia ecclesie de Salhanac*" (H.V.C. I-33). La même année Guillaume de Griffeuilles reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*a Salanaguet et a Sallanhac, in parrochia ecclesie de Sallanhac*" (H.V.C. I-59). La paroisse de "*Salvinhaco*" (sic) est à nouveau mentionnée en 1285 dans le traité entre Carlat et Murat abandonnant une partie du Barrez à ce dernier (H.V.C. I-196). D'après le *Livre de l'Epervier*, la paroisse de "*Salanhac*" possédait vingt-deux feux en 1419 (Touzery 1906). La famille auvergnate des Maursières de Badailhac possédait des biens sur la paroisse de Sinhalac au début du XIV^e s. (N.A. III p.199 et IV p.87).

Le site de Sinhalac occupe un replat dominant une petite combe, au sud du plateau de Nigreserre. Le chef-lieu de paroisse se limite à quelques maisons dispersées autour de l'église ; il est totalement inorganique. L'église est dédiée à sainte Geneviève (Affre 1858), en tous cas le prieuré de la fin du Moyen Age. L'église (Saint-Barthélémy et Saint-Jean-Baptiste) est encore entourée d'un très puissant enclos cimetéral rectangulaire de grande superficie. Les bâtiments du prieuré des XV^e - XVI^e s. sont accolés à l'église.

Celle-ci est pour l'essentiel un édifice roman du XII^e s. ; le chevet hémicirculaire est à trois pans sur la face externe, où l'on peut voir une baie romane obturée couronnée par une voussure à billettes. Une corniche à modillons parfois historiés (têtes de bovins, masques humains ...) couronne le chœur et le chevet. L'emploi de moyen appareil volcanique (trachyte et brèche) soigné à litages réguliers est systématique. Des trous de boulins sont visibles. A noter enfin la présence d'un clocher-peigne tardif (XV^e s.) à l'extrémité de la nef. La ressemblance tant structurale qu'artistique entre l'église de Sinhalac et celle de Bromme est frappante ; il est vrai que toutes deux étaient au XII^e s. des dépendances de Conques. Mais l'on peut également comparer l'église de Sinhalac à celle de Ladinhac dans le Cantal.

D'après l'enquête orale, des "fouilles" auraient été entreprises au début du siècle dans le cimetière médiéval ; une cuve de sarcophage au moins aurait été découverte ; elle a disparu après avoir longtemps été placée près de l'église. Il nous paraît vraisemblable que cette cuve soit celle retrouvée sur le chemin de Yolet. Il s'agit d'un sarcophage anthropomorphe en brèche volcanique grossière, très semblable à celui de Lacapelle-Barrès. La paroi externe est à pans coupés ; la paroi interne dessine un alvéole céphalique carré à coussinet, les épaules sont marquées (L. : ± 2 m). Sa position ne nous a pas permis de l'examiner en détail, mais il s'agit à coup sûr d'une cuve d'époque romane.

- Mur-de-Barrez.

Entre 1065 et 1090 apparaissent "*Bernardus et Geraldus de Muro*" (Cart. Conques n°42), qui paraphent la donation à Conques de l'église de Brommat. C'est vraisemblablement l'indice de l'existence d'une famille seigneuriale.

D'après H.V.C. II-CIV, qui reprend Bosc, les "Albigeois" se seraient emparés du château de Mur, avant d'être délogés par Jean de Beaumont, seigneur de Thinières. A la suite de cet épisode, les habitants de Mur offraient annuellement à Thinières six moutons d'or. Malheureusement ce fait n'est assuré par aucun document d'époque. Toujours selon H.V.C. II-CVII et le "manuscrit Froquière" disparu le comte de Rodez, vicomte de Carlat, racheta au chapitre de Brioude en 1217 le château de Mur-de-Barrez.

Auparavant, la chapelle de Mur, dédiée à saint Thomas et créée au XII^e s. dans la paroisse de Peyrat (H.V.C. II-CXIV), fut réunie au prévôt de Montsalvy par une bulle de Célestin III en 1191, et il y fut peu après établi une cure régulière sous la dépendance du prévôt (Affre t.I p.129 ; Bosc p.314). Ce fait paraît confirmé par la bulle de Célestin III en 1193 publiée partiellement par Muratet (1843 p.183). D'après Affre (t.I p.131), qui s'appuie sur une tradition du XV^e s., l'église de Mur aurait été fondée par un vicomte de Carlat.

Une charte de franchise est donnée par Hugues, comte de Rodez, et son épouse Alcaète en 1246 (H.V.C. I-7 sq.). On y parle de "*lo castel de Mur*", "*el castel et els barrisque s'aperteno al dihz loc*", "*la vila*", "*vostres ortz, vostres verdiars (...) vostres fes e vostras paillas, dins lo castel et entor de un traih de balesta (...) vostras cambras, vostres celiers, vostres abradors (...) per la vila (...) el castel o els barris (...) del senhor o dels homes*

del castel (...) tot ort, tota parra, tot airal (...) bastir maijo (...) bastimens (...) cascun fuoc (...) cadaun ort una gallina". Cette charte est confirmée par la suite en 1339 par le nouveau vicomte de Carlat (H.V.C. I-262 sq.) ; on y lit les expressions suivantes : "*dicti castris et ville de Muro et pertinentiarum*", "*habitantibus dicti loci*", "*forum et nundinas*", "*loci et castris de Muro et habitantium in eadem*", "*forum in loco predicto, cum mercatores loci predicti*", "*eorum domus in quibus domicilium faciunt*" (H.V.C. I-263).

Quelques autres indications topographiques sont contenues dans un accord sur la réalisation d'une nouvelle enceinte à Mur, en 1437-38 (H.V.C. I-454 sq.) : "*la fortification, clausura et sarradura de latita villa*", "*per far ladita clausura si a necessitat de dabatre hostals et penre peyras et autras materials*", "*reparatio et clausura deldich loc*", "*claus et fortificat lodich loch*", "*gardan la viela, sera gardat lo castel*", "*las gens del gath de la viala et aissimeteis de las guardas de las duas portas*", "*la reparatio de ladicha muralha viela*", "*la guarda de la porta de la viela*", "*las claus de las portas*", "*reparaciones novelas*", "*las portas de la viela, la porta del castel*", "*la dita viela clausa et reparada per deffensa*", "*la porta de l'ostal del Forn*", "*Hostals, airals, pedoas dins ladicha clausura*", "*la garda de la porta del castel*", "*las portas de la viela seron necessaires d'entregardar*", "*laisser per ladicha clausura lo forn de Mur*" (travaux achevés en 1438).

Il n'est pas dans notre propos de procéder à une analyse détaillée de la charte de franchises de 1246, semblable à d'autres octroyées par les comtes de Rodez dans la première moitié du XIII^e s. ; en voici toutefois l'essentiel : exemption de taille et d'occupation par la force ... dans la limite du château et d'un trait de flèche autour de celui-ci ... protection des biens immeubles des habitants ... amendes pour troubles de l'ordre public ... les foins, les pailles, les produits des jardins échappent aux taxes seigneuriales ... Une disposition remarquable est constituée par une possibilité d'échange sous contrôle prud'homal entre une personne possédant un jardin ou un terrain à bâtir mais se refusant à construire, et une personne qui se propose de bâtir à cet endroit.

Saige et Diègne (H.V.C. II-CCII) y ont vu fort justement une sorte de clause d'"expropriation pour utilité publique". Il n'existe pas de consuls en 1246, mais ceux-ci sont déclarés exister "*ab antiquo*" dès 1314 (H.V.C. I-230) ; leur institution a donc suivi de peu l'attribution de la charte de coutumes. En revanche, un juge et une baylie du comte de Rodez existent dès 1270 (H.V.C. I-97) : "*baillivius castrum de Muro*", "*pertinencias baylivie castro de Muro, in Ruthenensi et Claromontensi diocesisibus*" (I-99). En 1314 on trouve "*judicem nostrum de Muro, bajulum seu baillivium, seu alios curiales nostros*" (H.V.C. I-232). Un "*mandamento castris de Muro*" est attesté en 1270 (H.V.C. I-102).

On peut retenir l'existence, dès 1246, d'un véritable bourg organisé à côté du *castrum* appartenant en propre aux comtes de Rodez, vicomtes de Carlat. Il reste que le "castel" paraît désigner à la fois le château proprement dit et la petite agglomération fortifiée qui se développe au pied de la butte ; le "*barri*" est alors le périmètre de "*un jet de flèche*" autour de la forteresse. A l'intérieur du périmètre fortifié se développe un véritable "urbanisme" géré par la charte : il est fait mention de chambres, celliers, jardins, cours, enclos, bâtiments ... Dès 1339 sont mentionnées d'importantes foires et marchés ; l'agglomération est qualifiée de "ville". Il existe antérieurement à 1437 une "muraille de ville" avec deux portes, détruite au moins en partie durant la guerre de Cent Ans, et distincte de la muraille du *castrum*.

Comme dans le cas de Calvinet, Laroquebrou et Montsalvy, nous pensons que dès l'octroi de la charte existe une fortification villageoise, bien entendu subordonnée à la fortification castrale proprement dite.

Le château est mentionné à maintes reprises ; c'est un lieu privilégié pour la signature des chartes concernant la vicomté de Carlat et la baillie du Barrez. La charte de 1246 est paraphée "*apud Murum, ante portam Latinam*" (H.V.C. I-10). La reconnaissance à Carlat de G. de Monjou est signée "*apud Murum superius, in castro*" (H.V.C. I-14) ; celle des seigneurs de Valon en 1266 "*apud castrum de Murs*" (H.V.C. I-17). La reconnaissance de G. de Carlat et des autres seigneurs de Caillac - Castel-Noël se fait "*in castro de Muro, in camera domini Henrici*" (H.V.C. I-30 et aussi 23, 31, 33, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60). En 1267 la reconnaissance de Moyset de Cayrac à Carlat est signée "*apud castrum de Murs, ante aulam, in camera domini Henrici*" (H.V.C. I-72). En 1277 l'hommage d'Hugo Gast se fait "*in camera del Fornel que est juxta aulam*" (H.V.C. I-129). Toujours en 1277 l'hommage du seigneur de Yolet à Carlat se fait "*apud Murum, in camera, juxta turrim*" (H.V.C. I-144). En 1282 l'hommage de Pierre de Montjou se fait "*apud Murum, in camera domini Comitum*" (H.V.C. I-172). En 1295, un traité passé entre le vicomte de Carlat Henri et le prieur de Taussac est signé "*apud Murum, in camera domini comitis Ruthenensis*" (H.V.C. I-222). En 1279 Amblard de Diègne prête hommage à Carlat "*apud Murum, in portico dicti castris*" (H.V.C. I-153).

En 1304 une convention passée entre Carlat et le prieur de Lacroix-Barrez est paraphée "*apud Murum, in viridario, juxta cameram dicti comitis*" (H.V.C. II-87). Au XV^e s., des hommages à Carlat sont encore prêtés "*in turrello ejusdem castris*" (A.D. 15, 118 F "Carlat").

Les textes nous apprennent donc que le château possédait une porte fortifiée, une tour, une *aula*, une *camera*, un four, un parc ; il s'agit donc d'une forteresse puissante et complexe. Ils nous renseignent en revanche fort mal sur l'église, depuis son rattachement à Montsalvy en 1191. Dédiée à saint Thomas de Canterbury, elle possède des chapelles à saint Blaise et à Saint Georges (Touzery 1906). Il existait au XIII^e m une "mesure de

Mur" : "*quinque eminas siliginis et quinque eminas avene censuales ad mensuram de Muro*" (H.V.C. I-181). Il existait également un péage, attesté dans la charte de 1246, peut-être perçu à l'occasion d'un pont sur la Bromme (H.V.C. II-CLXVII). Au XV^e s., les marchés et foires revêtaient une importance exceptionnelle : "*boeuf, vache, veau de lait, chèvre, porc (...) sel, huile, draps, fer, acier, faux, marmites de cuivre, fromages, mercerie ...*" (H.V.C. I - 462-463). En 1349, la paroisse de mur comptait trois-cent vingt feux (Touzery 1906).

L'étude du site actuel de Mur permet de bien reconstituer la topographie médiévale.

La ville et le château occupent la partie sommitale d'une butte volcanique allongée. Le château proprement dit était implanté à l'extrémité Nord, sur un pointement rocheux qui domine d'une vingtaine de mètres le reste de la butte. La ville a conservé, pour l'essentiel, sa topographie médiévale étudiée par Miquel (1981 p. 135-136 et 153). Le tracé de l'enceinte villageoise, en particulier, reste bien visible. C'est une enceinte rectangulaire sauf à l'est où elle produit un décrochement pour englober l'église paroissiale. Cette observation confirme l'antériorité de l'église paroissiale sur le tracé de l'enceinte. Elle est flanquée à intervalles réguliers de tours circulaires qui ne remontent pas au-delà du bas Moyen Age. Une "grand-rue" constitue l'axe de circulation majeur (nord-sud) de la ville ; elle aboutit au sud à une porte fortifiée appelée "Lou pourtal" alors qu'à l'opposé se trouvait la porte "de la Berque", qui confrontait le château. La première a été conservée, la seconde a disparu. L'enceinte est fossilisée dans le parcellaire et l'on peut même encore observer des tronçons de courtine, notamment sous l'église paroissiale. Au moins trois états sont perceptibles dans la maçonnerie, le plus ancien étant vraisemblablement médiéval (moyen appareil composite à litages irréguliers).

L'église paroissiale est un monument hétéroclite doté d'un chevet à trois pans ; sa structure générale est celle d'un édifice roman, quelques modillons sont d'ailleurs réemployés sur les façades Ouest et Sud. A l'intérieur, une partie de la nef pourrait remonter au XIII^e s. (chapiteaux romans tardifs). L'essentiel ne remonte pas au-delà des XVIII^e et XV^e s. Seul subsiste un fragment de la courtine Sud du château, flanquée d'une tour ronde. Il s'agit d'une construction massive et soignée, associant le moyen appareil à litages assez réguliers à un mortier de chaux résistant (ce qui n'est pas le cas de l'enceinte villageoise). Nous serions tenté, au vu de ces caractéristiques techniques, de dater cette enceinte castrale des XIII^e - XIV^e s. Aucun vestige de la partie centrale du château ne subsiste. L'enceinte épouse le contour de la butte rocheuse ovoïde. Enfin, en accord avec les textes médiévaux et la topographie actuelle (foirail-bas au XIX^e s.), nous pensons que le marché-foirail médiéval se tenait devant la porte Sud.

- La Bastide.

La Bastide est un lieu disparu situé le long de la rive droite de la Bromme, près de Roustan, entre Passe-Partout et La Borie-Basse, à l'emplacement d'un tènement encore appelé "*pré de la Bastide*". Le traité passé en 1270 entre le vicomte de Carlat et le prévôt de Montsalvy cite à plusieurs reprises un certain "*Geraldum de Faheto, priorem de la Bastida prope Murum*" (H.V.C. I-89, 92, 93). Le texte parle de "*terris ecclesiarum prioris et prioratum de la Bastida et ipsius monasterii*" (H.V.C. I-97). Ce prieuré est reconnu comme dépendant de Montsalvy et échappe donc à la juridiction seigneuriale de Carlat. Le monastère peut notamment avoir des juges pour des causes réelles, personnelles et mixtes, coups et effusions de sang ; le tout avec ressort et appellation à la cour du comte (H.V.C. II-CLXXXVI). L'église de ce prieuré disparu aurait été dédiée à saint Pierre. Au XV^e s., on cite encore "*parrochiis ecclesiarum de Muro et de la Bastida*" (A.D. 15, 118 F "Carlat").

* * *

Le terroir de Mur-de-Barrez paraît avoir été occupé de façon significative durant l'Antiquité, si l'on retient le témoignage des quatre toponymes en *-ac*.

Au haut Moyen Age, le terroir est compris dans la vicairie du Barrez, dont le chef-lieu est Bars. Conques y possède des biens au X^e s., mais aussi les vicomtes de Carlat et leur entourage, ainsi que vraisemblablement l'abbaye de Brioude. Les deux manses contigus de Mur cédés à Conques en 984 permettent d'avoir une idée assez précise de ce qu'est un manse à la fin du X^e s. : des bâtiments d'exploitation, une cour, un jardin, des prés, des pâturages ... les productions sont céréalières et fruitières. Le tissu paroissial est à cette époque difficile à apprécier. Mur n'est qu'un manse et on ne sait rien de Bromme et de Sinhalac. Ces deux paroisses apparaissent au XI^e s., lorsqu'elles entrent dans la mouvance de Conques, alors qu'elles relevaient peut-être précédemment de la mouvance de Carlat.

Au début du XII^e s., le prieuré de La Bastide se voit rattaché à Montsalvy ; c'est à cette époque qu'apparaît le *castrum* de Mur, qui n'a apparemment jamais eu de famille seigneuriale éponyme et est une création directe des comtes de Rodez, vicomtes de Carlat, au sein de la paroisse de Peyrat. L'importance de cette forteresse est perceptible à travers l'épisode de sa prise par les "Albigéois" et l'entrée de sa chapelle castrale dans la mouvance de Montsalvy au début du XII^e s. Le développement d'un véritable bourg dans la basse-cour du

château a dû être rapide, puisque la charte de franchise de 1246 laisse entrevoir un "urbanisme" déjà complexe. Mur devient la principale châtelainie de la vicomté de Carlat, même si son accession au statut paroissial est à notre avis tardive. La région paraît particulièrement prospère aux XII^e - XIII^e s. (production céréalière, marchés et foires de Mur ...). L'attraction exercée par Mur semble avoir fait péricliter les manses alentour, dont les mentions sont rares ; les deux prieurés de Conques (Sinhalac et Bromme) ne fixent autour d'eux qu'un habitat inorganique et peu développé.

Alors que l'influence de Conques et de Montsalvy décroît, Mur apparaît à la fin du XII^e s. comme le centre de pouvoir incontesté du Carladez Rouergat.

Illustrations

- Fig. 1 . Mur-de-Barrez, château et ville. Miquel, d'après le cadastre du XIX^e s.
Fig. 2.1. et 2.2. Vestiges du mur d'enceinte médiéval de Mur-de-Barrez. J.-P. Trin.
Fig. 3 . Ruines du château de Mur-de-Barrez, état actuel. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 4 . Village de Bromme. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 5 . Vue générale de l'église romane de Bromme. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 6 . Porche roman de l'église de Bromme. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 7 . Chevet de l'église de Sinhalac. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 8 . Détail de la partie haute du chevet de Sinhalac. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 9 . Sarcophage roman conservé près de Yolet. Croquis d'après l'original. (Origine : Sinhalac ?).

MUROLS

Superficie : 1390 ha Démographie : 740 hab. au XIX^e s. Altitude : 600 m

● Milieu naturel : La commune actuelle de Murols, limitée par les gorges du Goul et celles du ruisseau du Battut, offre un relief très tourmenté. Quelques lambeaux de coulées basaltiques subsistent, notamment à Murols-Soubeyre et à Roque-Julière, ainsi que par endroits dans l'ouest de la commune. Partout ailleurs, le substrat schisteux apparaît, raviné par une série de petits cours d'eau déterminant autant de gorges étroites et abruptes, rendant les communications difficiles sinon par cheminement sur l'arête des crêtes rocheuses.

Le couvert forestier est très important notamment sur les coteaux, alors que les rares petits plateaux et la partie sommitale des crêtes rocheuses est déboisé.

● Economie traditionnelle et données administratives : Les dîmes sont assez peu importantes, même si nous ne les connaissons que partiellement : quatre-vingt douze setiers de seigle, dix setiers d'avoine (Touzery 1906 p.578).

La paroisse comprenait au XVIII^e s. les villages de : Murols, Aurières, Battut, Cadilhac, Camurols, Carunagues, Bertrandie, Dilhac, Engla, Fargue, Gamelou, Lautuéjous, Les Martres, Soubeyrol, Plénacoste, Roquesalane, Segurens, La Serre, Talaisac, La Viste (*ibidem*). On voit que quelques hameaux ont été attribués depuis à la paroisse de La Croix.

Communes limitrophes : Lapeyrugue, Ladinhac, Leucamp, Vézels-Roussy, Lacroix-Barrez, Saint-Hippolyte.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Cadilhac (*Catilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.129).
- Lantuejous (?), du gaulois *ander* (vache) + *ialo* (champ, clairière, Dauzat 1963 p.18), ou du gaulois *Lan* (plaine) + *ialo* (Dauzat 1963 p.386).
- Segurens (*Securius + ingos* ?), anthroponyme latin et suffixe germanique ?
- Talayssac (*Talasius + acum*), anthroponyme gallo-romain.
- Usserre (?) (*Urcirius*, dérivé de *Ursus*, anthroponyme latin) (Dauzat 1963 p.690).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Segurens (?), cf. *supra*.
- Les Martres (?), hameau attesté au XIII^e s., est un toponyme traditionnellement associé au haut Moyen Age. Ici, la présence d'un article et le site, peu favorable à l'établissement d'une ancienne nécropole, nous incitent à n'y voir qu'un toponyme animalier médiéval.

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Aurières est cité en 1287 : "*mansus de las Aureyras*", dans l'hommage de Bernard et Pierre de Murat-la Gasse (H.V.C. I-200).

- Le Battut est mentionné en 1287 dans un hommage à l'évêque de Clermont : "*mansum et affarium del Battut*" (H.V.C. I-200), hommage d'Adhémar et Guillaume de Montamat.
- Les Bertrandies est cité dans l'hommage de 1287 : "*affarium de las Bertrandias*" (H.V.C. I-201), hommage de Pierre et Hugues de Montamat.
- Cadilhac est cité dans l'hommage à l'évêque de Clermont par les coseigneurs de Murat-La-Gasse en 1287 : "*mansum et affarium (...) de Cadillac*" (H.V.C. I-200), hommage d'Adhémar et Guillaume de Montamat ; puis par Amblard de Cayrac : "*affarium de Cadilhac*" (H.V.C. I-201).
- Carcanagues était situé au XIII^e s. dans la paroisse de Murols : "*la fazenda de Carcanasas*" est citée en 1266 en reconnaissance à Carlat par Guillaume de Vigouroux (H.V.C. I-55).
- La Coste est cité dans l'hommage à Clermont de Bernard et Pierre de Murat-La-Gasse en 1287 : "*mansus de la Costa*" (H.V.C. I-200).
- Les Martres est cité dans le même document, dans l'hommage des frères Bernard et Pierre de Murat-la-Gasse : "*mansus de las Martres*" (H.V.C. I-200).
- Murols-Soubeyre : un souterrain a été découvert vers 1975 chez Mr. Coussegal, en contrebas de l'habitation. Son exploration a montré une salle circulaire, trois galeries dont l'une bouchée intentionnellement, une niche, un banc de pierre, un "porche" en pierre. Un foyer contenait des tessons de poterie et des ossements d'animaux (renseignement oral du propriétaire). L'ensemble a été rebouché.
- Plénacoste est également mentionné dans le texte de 1287, dans l'hommage des frères Bernard et Pierre de Murat : "*Mansus de Plana Costa*" (H.V.C. I-200). La famille issue de ce manse se retrouve au XV^e s. à Montsalvy, puis à Leucamp (A.D. 15, 118 F, Montsalvy - Ladinhac - Leucamp).
- Ségurens est cité dans un texte de 1278, l'hommage à Clermont d'Adhémar et Guillaume de Montamat : "*affarium de Segurenc*" (H.V.C. I-200).
- Usserre est mentionné dans le même document, dans l'hommage de Pierre et Hugues de Montamat : "*affarium d'Ussera*" en 1278 (H.V.C. I-201).

3.4. L'habitat groupé : le chef-lieu de paroisse

En 1266 la "*parochia de Murols*" est citée dans un hommage à Carlat de Guillaume de Vigouroux (H.V.C. I-55). Cette "*parochia de Murol*" est de nouveau citée à plusieurs reprises en 1287 dans l'hommage à Clermont des coseigneurs de Murat-La-Gasse (H.V.C. I 200-201). En 1270, le traité passé entre le vicomte de Carlat et le prévôt de Montsalvy semble indiquer qu'un prieuré dépendant de Montsalvy, ou des terres, se trouvaient "*in parrochia ecclesie de Murols*" (H.V.C. I-90). Enfin, un *vidimus* d'un texte des années 1260 cite un hommage à Carlat de Bertrand Aldoy pour des biens dans la "*parochia de Murols*" (H.V.C. II-XVI). Le prieur de Montsalvy avait encore des droits sur le prieuré Saint-Martin de Murols à l'époque moderne (Touzery 1906 p.578).

Le bourg de Murols, assez inorganique, occupe l'extrémité d'un éperon schisteux ; il est établi en assez forte pente, l'église isolée occupant un petit replat au point le plus bas de l'éperon mais exposé au midi. La terrasse cimétériale est importante.

L'église Saint-Martin, à plan-*cella* rectangulaire, est pour l'essentiel un édifice des XV^e - XVI^e s. (mur-clocher au-dessus du porche, baies post-médiévales). Le chœur rectangulaire est la partie la plus ancienne, où les assises inférieures utilisent du moyen appareil. Il est toutefois difficile d'avancer une datation précise, l'édifice étant très remanié. En 1349, d'après le *Livre de l'Epervier* (p.182), la "*parochia de Murols*" comptait soixante-seize feux.

* * *

Le terroir de Murols paraît avoir connu une présence humaine dans l'Antiquité si l'on se fie au témoignage de la toponymie ; le toponyme germanique "Segurens" est en revanche peu assuré.

Au XIII^e s., la paroisse médiévale s'étendait plus loin en direction du nord-est. Le chef-lieu est vraisemblablement une création antérieure à l'an Mil (toponyme sans article, hagiotopeyme Saint-Martin) qui paraît être en partie dans la mouvance de Montsalvy. Environ les deux tiers du territoire paroissial sont entre les

mains des coseigneurs de Murat-La-Gasse en Auvergne (Ladinhac) qui se situent à la fois dans la mouvance de Carlat et celle de Clermont. Ces hommages multiples montrent en tous cas que l'habitat dispersé actuel est déjà en place à cette époque.

Illustrations

Fig. 1 . Village de Murols. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Eglise de Murols, vue générale. J.-L. Boudartchouk.

NARNHAC

Superficie : 1029 ha Démographie : 90 feux en 1709 Altitude : 1000 m

- Milieu naturel : La commune de Narnhac est installée sur un plateau d'altitude (autour de 1000 m) en légère pente nord-sud, entièrement déboisé, limité au sud par les gorges des ruisseaux de Moissalou et de l'Hirondelle.
- Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle semble mixte : agriculture (rendements corrects malgré l'altitude grâce au sous-sol volcanique) et élevage (quelques burons et vacheries). Le terroir de Narnhac semble en tous cas assez pauvre.

Communes limitrophes : Malbo, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Théronnels, Lacapelle-Barrès.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Auzerac (*Acer + acum*) (Dauzat 1939 p.246), microtoponyme décelé près de Narnhac (Cad. XIX^e s. B 184).
- Narnhac (*Nerinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.282).

1.2. Voies de communication

- Pont-la-Vieille (cf. *infra*) paraît être un ancien point de franchissement du Siniq, comme le montre la convergence de plusieurs chemins de part et d'autre du pont.

1.3. Découvertes archéologiques

- Pont-la-Vieille. D'après Delort (1891 p.95) des tuiles romaines (*tegulae*) auraient été découvertes près du pont. La prospection et l'enquête orale n'ont pas permis de le confirmer.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- "Saint-Guiral" est un microtoponyme rencontré sur le coteau dominant le ruisseau de Moissalou, frontière entre le Rouergue et l'Auvergne (Cad. XIX^e s., B 125 à 129 et 731 à 740). Ce hameau disparu existait encore au XIII^e s., "Mansi de San Guiral", près de la villa de Narnhac (H.V.C. I-120). Peut-être est-ce le signe d'une appartenance ancienne de ce terroir à l'abbaye d'Aurillac ?
- "Puech Saint Peyre" est également un microtoponyme rencontré près de Narnhac (Cad. XIX^e s. B 280 à 287). Il se rapporte à la dédicace de l'église.

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Nouvialle laisse supposer une étymologie de type *nova villa*.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Il existait un toponyme "Lestrade" près de Nouvialle (Cad. XIX^e s. A 419).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Belmont est mentionné en 1284, "Mansum vulgariter apellatum de Belmon" (H.V.C. II-54) dans un aveu au roi de G. de Vixouze, puis en 1329 : "Mansus de Bello-Monte" (Amé 1897 p.40).

- Canteloube est mentionné en 1277, "*Mansum de Cantaloba*" (H.V.C. I-129) dans un hommage du seigneur de Mur-de-Barrez au vicomte de Carlat.
- Masbertrand est mentionné en 1274 dans le même document, "*Mansum vocatum Bertran*" (H.V.C. I-120).
- Masgranier, écart disparu, est mentionné en 1274, "*Mansum Garnier et eminam bladi censualem els fraus, et eminam de mel (...)*" dans une reconnaissance du seigneur de Turlande au vicomte de Carlat (H.V.C. I-120). Ce manse devait voisiner avec Mas-Bertrand.
- La Parro est mentionné en 1277 dans un hommage de Mur-de-Barrez au vicomte de Carlat, comme confront : "*manso de la Parra*" (H.V.C. I-129) ; en 1284, "*Manso de la Parra*" (H.V.C. II-54), dans un aveu au roi de G. de Vixouze.
- La Serre est mentionné en 1282 dans un hommage du seigneur de Monjou au vicomte de Carlat : "*Mansum vocatum de Sera in parrochia de Narnac*" (H.V.C. I-172).
- Le ruisseau de l'Hirondelle est mentionné en 1277 : "*Aqua de Guiraldela*" (H.V.C. I-129).

3.4. L'habitat groupé

La paroisse et l'église sont mentionnés en 1266 dans une reconnaissance au vicomte de Carlat, "*parochia ecclesie de Larnac*" (H.V.C. I-27) ; puis en 1274 "*Villa de Narnac*", dans une reconnaissance du seigneur de Turlande au vicomte de Carlat (H.V.C. I-120) ; en 1277 on cite "*parrochia de Narnhac*" dans un hommage au vicomte (H.V.C. I-140), en 1284 "*parrochia de Nernhac*" (H.V.C. II-54), enfin en 1285 dans le traité entre les vicomtes de Carlat et Murat : "*parrochiis ecclesiarum de (...) Narnhaco*" (H.V.C. I-195).

Le bourg de Narnhac est implanté sur une légère éminence, au milieu d'un plateau descendant en pente douce vers le sud, limité par les gorges de l'Hirondelle et du Moissalou. Une série de chemins convergent vers le village qui apparaît groupé autour de l'église. Celle-ci adopte un plan-*cella* rectangulaire, en grand appareil volcanique régulier et chevet plat à contreforts d'angle. Des modillons historiés paraissant synchrones de l'ensemble sont conservés. On peut par comparaison, par exemple avec l'église de Malbo, dater cet ouvrage du début du XIII^e s. même s'il a subi des remaniements ultérieurs. L'édifice était entouré par un cimetière hémicirculaire délimité par un mur (Cad. XIX^e s. B 432). L'église est dédiée à saint Pierre-es-Liens.

* * *

La partie méridionale de la commune de Narnhac semble avoir connu une occupation antérieure au Moyen Age. Si l'occupation haut-médiévale ne peut être précisée, en revanche les textes montrent que l'habitat rural a atteint sa forme actuelle dès le XIII^e s. Il est possible que les toponymes faisant référence à Saint-Géraud d'Aurillac indiquent une appartenance à l'abbaye de ce terroir au X^e s., antérieurement à l'expansion de la vicomté de Carlat. Ceci irait dans le sens de l'hypothèse de C. Lauranson-Rosaz (1987 p. 348-349) qui situe Narnhac dans le ressort de justice de Géraud d'Aurillac. Quoi qu'il en soit, la paroisse relève avant le XIII^e s. de la vicomté de Carlat jusqu'en 1285 où elle tombe avec les paroisses voisines dans la mouvance de la vicomté de Murat.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Narnhac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Eglise de Narnhac (XIII^e s.). J.-L. Boudartchouk.

NIEUDAN

Superficie : 1240 ha Démographie : 31 feux en 1709 Altitude : 495 m

● Milieu naturel : La commune de Nieudan est installée à cheval sur le socle schisteux et des dépôts tertiaires calcaires ; le granite paraît par endroits. La partie ouest de la commune, schisteuse, possède un relief assez tourmenté, découpé par les ruisseaux de Conne et de Branugues ; l'altitude varie autour de 600-620 m. Le centre et l'est (chef-lieu) sont au contraire recouverts de dépôts sédimentaires (sablères) qui confèrent un relief plat au terroir. L'altitude décroît du sud (580 m à Passe Vite) au nord (480 m à la gare de Nieudan / Saint-Victor). Le couvert forestier est surtout présent dans l'ouest sur les coteaux escarpés, mais aussi de façon discontinue au nord et au sud.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée par le pastoralisme, les terres cultivées étant peu fréquentes.

Communes limitrophes : Laroquebrou, Saint-Santin, Saint-Victor, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Etienne.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque antique, l'occupation humaine est attestée dans la commune. Calle (1912 p.9) mentionne la présence d'industries lithiques préhistoriques. Un menhir ou dolmen renversé est encore visible à Peyrelevade, dans un roncier, en bordure de l'ancien chemin se dirigeant vers Montvert. Ce monument est décrit comme un dolmen par Deribier (*D.S.C.* t.IV p.561), Durif (1860 p.256) et Calle (1912 p.156). Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un menhir isolé comme celui de Peyreficade, transformé en pierrier ultérieurement. En outre, cette hypothèse s'accorderait mieux à la toponymie. Par contre, le "*tumulus de 60 m de circonférence*" mentionné par *D.S.C.* t.IV p.562 à proximité semble être purement fantaisiste. En revanche une hache polie en serpentine de l'âge du Cuivre ou du Bronze ancien a été trouvée à Nieudan (Boule et Farges 1898 p.76).

1.1. Toponymie

- Nieudan pourrait avoir pour origine un "*novo dunum*" (?) (Dauzat 1963 p.497). Mais ne pourrait-il pas s'agir de "*novo domo*" ?

1.2. Voies de communication

- La "*voie romaine de Belbex à Argentat*" (?) signalée par Amé 1897 p.VII, ou chemin de Saint-Paul à Montvert, passe à hauteur de Peyrelevade. Rien ne permet d'apprécier l'ancienneté de cet itinéraire médiéval.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

Une "*Draye*" (Cad. XIX^e s. B 114 à 116 ; B 255) passait à Bramugues.

3.2. Chapelle

- Chapelle Notre-Dame-du-Puy-Rachat.

En 1284-85 un certain "*Guillelmus dictus de Lairitz*" de Laroquebrou fait aveu au Roi du "*mansum vulgariter appellatum de la Capella, cum omnibus juribus et pertinenciis suis*" (*H.V.C. II-66*). L'"*affarium de la Capela*" est cité au XIV^e s. dans la mouvance des Montal (*Amé 1897 p.117*). Cette chapelle attestée au XV^e s. était une annexe de Nieudan (*Calle 1912 p.154*). C'était, avant sa réfection au milieu du XIX^e s., un édifice rectangulaire (*Cad. XIX^e s. A 363*) flanqué d'une "*terre de la Capelle*" (*A 168*), et d'un "*campmas*" (*A 173 sq.*) qui est sans doute le témoignage de la présence d'un ancien *caputmansus*.

3.3. *L'habitat dispersé : les exploitations agricoles*

- Branugues : un "*rivus de Brannuga*" est cité au XIV^e s. (*Amé 1897 p.73*).
- Le Bruel est cité au XIV^e s. "*Broho*" (*Amé 1897*). Ce hameau est dans la mouvance des Montal à la fin du Moyen Age.
- Puech de Conne est cité en 1341 dans la mouvance des Montal, "*podium vocatum de Conne*" (*Amé 1897 p.403*).
- Les Garrigues apparaît dès 1322 : "*Las Garriguas*" dans une vente aux seigneurs de Montal (*Amé 1897 p.229*). Ce domaine relevait de l'église de Nieudan (*D.S.C. t.IV p.561*).
- Huguefons apparaît lui aussi en 1322 dans la vente aux seigneurs de Montal "*Mansus hospitalis d'Ucafol*". Cet hôpital était rattaché à la Commanderie hospitalière de Carlat (*Amé 1897 p.252*). Il relevait cependant à la fin du Moyen Age de la famille de Montal (*ibidem*).
- L'Imbertie possédait au XIV^e s. une famille éponyme et un *repairium* (*D.S.C. t.IV p.561*).
- Le Serieys est cité dès 1297 dans le testament de G. de Montal, "*Mansi de Sirieys*" (*Amé 1897 p.472*).
- La Sibérie est mentionnée en 1322, "*Affarium de la Cebayrica*", dans une vente aux seigneurs de Montal (*Amé 1897 p.474*).

3.4. *L'habitat groupé : le bourg de Nieudan*

D'après Deribier (*D.S.C. t.IV p.560*) l'église de Nieudan, dédiée à saint Julien de Brioude, était dès 1245 un prieuré relevant de l'archidiaconé d'Aurillac à nomination de l'évêque de Clermont.

La "*parrochia de Novo Dompno*" apparaît dans un aveu au Roi de 1284-85 (*H.V.C. II-66*). En 1297 le testament de Géraud de Montal cite à plusieurs reprises l'"*ecclesia de Naodon*", "*de Niodon*", "*de Nadom*" (*Amé 1897 p.345*).

En 1322 "*La gliaysa d'Annoudom*" est citée dans une reconnaissance au seigneur de Montal (*Amé 1897 p.345*). On connaît des recteurs depuis le XIV^e s. (*D.S.C. t.IV p.560*).

Le bourg de Nieudan est installé sur une légère éminence dominant la plaine, à l'intersection de deux chemins se croisant en diagonale. L'église actuelle est un édifice gothique tardif, remanié à l'époque moderne. A noter le remploi d'une croix de Saint-Antoine dans la façade et la présence d'appareil du XIII^e s..

L'ancien cimetière quadrangulaire occupait le flanc nord du bâtiment (*Cad. XIX^e s. A 332*). Un sarcophage anthropomorphe en provenant est conservé près de l'église. Taillé dans du grès, les traces de pics sont nettement visibles sur la face externe qui comporte trois pans à hauteur de la tête. L'alvéole céphalique évoluée se distingue très nettement. Il s'agit d'une cuve "romane" typique.

* * *

Le terroir de Nieudan ne paraît guère avoir été fréquenté anciennement. Au XIII^e s. la région semble échapper au contrôle direct de Carlat : l'église est dans la mouvance d'Aurillac et de l'évêché de Clermont ; les domaines relèvent de la maison des Montal. Hospitaliers et Antonins semblent présents sur le territoire. Le chef-lieu constitue un "village ecclésial" typique : quelques maisons agglomérées autour de l'église.

Nieudan ne semble pas être une paroisse mérovingienne ; peut-être a-t-elle été démembrée de Saint-Santin-Cantalès ?

Illustrations

- Fig. 1 . Vue du menhir (ou dolmen ?) de Peyrelevade. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 2 . Chapelle près du bourg. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 3 . Bourg de Nieudan. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 4 . Eglise de Nieudan. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 5 . Sarcophage près de l'église de Nieudan. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 6 . Détail de l'aménagement céphalique. J.-L. Boudartchouk.

OMPS

Superficie : 1262 ha Démographie : 29 feux en 1709 Altitude : 621 m

• Milieu naturel : La commune d'Omps est installée sur un sous-sol granitique. La partie nord confronte la vallée de la Cère, qui coule au fond d'une vallée encaissée. L'ouest du territoire offre un relief peu tourmenté (plaines granitiques), entre 600 et 650 m d'altitude ; vers l'est et le sud, l'altitude augmente pour atteindre 715 m au sud de Maison-Rouge. Le relief y est également plus accentué (collines granitiques) et le couvert forestier plus dense. Le bourg d'Omps est situé au cœur d'un vallon abrité.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle, peu florissante, était basée sur l'agriculture et l'élevage des moutons dans les "bruyères".

Communes limitrophes : Saint-Mamet, Le Rouget, Pers, Lacapelle-Viescamp.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Omps dérive peut-être de l'anthroponyme "*Oppius*" (Morlet 1983 p.150).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

- Omps.

D'après Durif (1860 p.270), "*On exhuma [sous les ruines du château-fort] une amphore d'argile remplie de monnaies gallo-romaines. Ces pièces en moyen bronze représentent au champ deux têtes adossées (Auguste et Agrippa) et au bas la légende DIVI.FRA. Le revers porte un crocodile adossé à un palmier, avec les syllabes COL.NEM.*" Il s'agit donc d'un trésor d'as de Nîmes, attribuable au début du I^{er} siècle de notre ère. L'"*amphore*" décrite par Durif est peut-être une simple urne. Le site - un château post-médiéval - est à environ 100 m au sud du bourg.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est visible à hauteur du chef-lieu.

3.2. Châteaux

- Le "*castrum de Holmis*" était possédé par l'abbaye d'Aurillac en 1289 (*D.S.C. t. I p.122*). Ce "château d'Omps" désignait peut-être le chef-lieu paroissial fortifié (cf. *infra*).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Bourdarie est une ancienne *bordaria* médiévale attestée au XVI^es.

3.4. L'habitat groupé : le bourg d'Omps

Omps apparaît dans les textes en 1275, "*Ecclesia Sancti Johannis [= Juliannis ?] de Ompis*" dans le testament de Bertrand de Montal. Les formes "Eums" et "Ontinum" sont attestées au XIV^e s., notamment dans le pouillé de Saint-Flour (Amé 1897 p.351). D'après Deribier (t.V p.570), Omps était une église dépendant de Saint-Géraud d'Aurillac en 1289, d'après une bulle de Nicolas IV (*D.S.C.* t.I p.122). Les recteurs d'Omps ne sont connus qu'à partir du XV^e s.

L'examen du plan cadastral du XIX^e s. montre que l'église et le cimetière (A 300-308) sont au centre d'une enceinte ovoïde dont les façades des maisons regroupées autour ont fossilisé les contours. Le tracé des fossés est partiellement repris par un chemin en "fer à cheval". Il s'agit vraisemblablement d'une enceinte ecclésiastique du haut Moyen Age, et non d'un "fort" tardif comme à Leynhac ou Glénat.

L'église dédiée à saint Julien de Brioude, placée au centre du périmètre, se présente sous la forme d'un modeste édifice à plan-*cella* (chevet plat) très remanié à l'époque gothique et post-médiévale. Toutefois les assises basses du chevet et les deux assises de fondation apparentes montrent un appareil granitique moyen régulier, caractéristique du XIII^e s. dans la région. Le "château" situé au sud du bourg n'est cité qu'à partir du XVI^e s.

* * *

Si l'on excepte le trésor d'as de Nîmes découvert au XIX^e s. au château d'Omps, l'on ne dispose d'aucun témoignage sur le peuplement de ce terroir antérieurement au XIII^e s., où apparaît - seul - le chef-lieu. Curieusement, le vicomte de Carlat ne possède aucun feu à Omps au XIV^e s., alors qu'il en tient dans toutes les paroisses voisines. L'absence de tout type de sources sur ce terroir avant le XVI^e s. est également surprenante. La région a-t-elle été peuplée tardivement ou ne faut-il y voir que le fait du hasard de la conservation des sources documentaires ? Nous penchons malgré tout pour la seconde hypothèse. Il est en tous cas probable que ce terroir ait été contrôlé par Saint-Géraud d'Aurillac.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Omps, avec son enceinte ecclésiastique supposée. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Chevet de l'église d'Omps ; base du XIII^e s. J.-L. Boudartchouk.

PAILHEROLS (cf. RAULHAC)

Superficie : 2598 ha Démographie : 120 feux en 1709 Altitude : 1060 m

• Milieu naturel : La commune de Pailherols, très allongée du nord-est au sud-ouest, est installée sur le flanc sud-ouest du massif du Cantal ; sa partie septentrionale culmine à 1636 m (Puy Gros). Le relief est très accentué mais l'altitude décroît rapidement jusqu'au plateau de Barriac situé à l'extrémité sud (920 m). Les surfaces boisées sont inexistantes, sauf de rares lambeaux compris entre Brommet et Barriac.

Le sous-sol est de nature volcanique.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle de la partie septentrionale de Pailherols (la "*section des montagnes*" du cadastre du XIX^e s.) repose bien sûr sur le pastoralisme, les montagnes étant couvertes de ruines de "burons" ayant fonctionné jusqu'au XIX^e s. Le plateau septentrional possédait des terres cultivées de bon rendement grâce à la fertilité du sol, malgré l'altitude.

Pailherols faisait partie de la paroisse de Raulhac jusqu'en 1789. A cette date, Pailherols a été érigée en commune, puis en paroisse.

Communes limitrophes : Saint-Jacques-des-Blats, Brezons, Malbo, Lacapelle-Barrès, Mur-de-Barrez, Raulhac, Jou-sous-Monjou, Saint-Clément.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Barriac (*Barrius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.252).
- Fayssergues (*Fascius + anicum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.309).
- Floirac (*Florius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.269).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Barriac est cité entre 996 et 1031 : "*uno manso in Berriago*" (Cart. Conques n°300, mauvaise identification topographique de Desjardins), "*manso meo de Berriago*" (*ibidem*). Dans cette charte, un certain Rigaud rédige une sorte de testament en faveur de l'abbaye de Conques (H.V.C. II-LXV). La charte n°197 donne une leçon plus précise : "*in alio loco, in Berriaco dono (...) illo manso meo ubi Rainaldus visus est manere, cum terras cultas et incultas, quantum ad ipsum mansum aspicit vel aspicere videtur, istum alodem laxo (...) post mortem meam*".

- Floirac est cité dans la charte n°300 de Conques, entre 996 et 1031, "*in Floriago [manso] uno*". Une autre leçon est donnée par la charte n°197 du cartulaire : "*Rigualdus dono (...) illo alode meo quae est in Floriaco, hoc est unus mansus ubi Guarinus visus est manere, cum terras cultas et incultas, cum pratos, cum boscos, totum et ab integrum*".

- Brommet est cité dans le cartulaire de Conques n°300, dit "Testament de Rigaud", entre 996 et 1030 : "*Et partem meam de illo manso de Brogmeto dono Airado a nepote meo ad redemptionem per X solidos Lemotganos*". Brommet est également cité vers 997-1004 (Cart. Conques n°40) : "*Bernardus et uxor mea Ermengarda cedimus vel donamus (...) illo manso de Brogmo ubi Bonus Filius visus est manere*". Entre 997 et 1031 (Cart. Conques n°41) "*Deusde sacerdos*" donne à Conques "*illo alode meo qui est in Brogmo, quem Girbertus vicecomes michi dedit, ubi Aldebaldus visus est manere, pro anima mea et pro anima Girberti vicecomiti et uxore sua Agnes et filios suos Geraldo et Bernardo et Girberto, quantum ad ipsum mansum aspicit vel aspicere videtur*". Vers 1031-1065 (Cart. Conques n°361), Deusde et Austorgius de Maurserias cèdent à

Conques "*mansum de Brogme qui appellatur Majaneg (...) pro anime (...) parentorum meorum*". Entre 997 et 1030 "*Agnes [vicomtesse de Carlat] dono illo meo manso de Brogme ubi Stephanus visus est manere ; quantum ad ipsum mansum aspicit vel aspicere videtur (...) pro anima mea et anima viro meo Girberto*" (n°384). Bref, le manse de Brommet appartient au domaine propre de la famille de Carlat, et c'est toujours "en famille", par l'intermédiaire de Rigaud et de Deusdet, que ce bien échoit et est géré par Conques.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Une "*strata*" est mentionnée à Pailherols en 1266 (*H.V.C. I-32*, cf. *infra*) et il y existait un péage en 1610 (*D.S.C. t.IV p.578*), droit perçu pour amener les denrées à travers les montagnes vers Murat par le pied du Plomb, le col de la Tombe-du-Père et la vallée d'Albepierre. A signaler également deux microtoponymes "*Drille*" et "*Drille grand*" (Cad. XIX^e s. C 54 - 56) près de Pailherols pouvant se rapporter à des "drailles".

3.2. Châteaux

- Brommet.

D'après R. Momboisse (1966 p.58), le château de Brommet est donné en hommage au vicomte de Carlat entre 1261 et 1283. Selon B. Phalip (1990 p.216), "*le plan cadastral laisse apparaître un château de plan rectangulaire cantonné de tours circulaires aux angles*", comparable à d'autres châteaux construits au milieu du XIII^e s. Le dépouillement de l'état de section XIX^e s. fournit également des microtoponymes révélateurs : "*Castel*" (B. 151 - 152) ; "*Castel*" (B 157 à 160) ; "*dessous le castel*" (161) ; "*Castel*" (164 - 171) ; "*Pré du Castel*" (171) ...

On connaît en effet un certain "*Geraldus de Montjou alias de Brocmet*", qui fait hommage en 1261 au vicomte de Carlat (*H.V.C. I-13*).

- Un autre toponyme "*Le Castel*" est signalé par la carte I.G.N. au sud de Floirac, sur un éperon rocheux au contact de l'Aveyron.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Barriac n'est mentionné qu'au XV^e s. : "*Mansus de Berriat*" (Amé 1897 p.32).

- Brommet est mentionné en 1261, "*Manso de Brocmet*", dans l'hommage du seigneur de Monjou au vicomte de Carlat (*H.V.C. I-13*), puis en 1266 "*mansum de Benc de Brocme*" dans l'hommage du seigneur de Cropières au vicomte de Carlat (*H.V.C. I-54*) ; en 1277 dans un hommage de l'épouse du marquis de Bompard de Saint-Urcize au vicomte de Carlat : "*mansi de Brocmet*" (*H.V.C. I-139*) ; enfin en 1282 dans un hommage de Pierre de Monjou au vicomte : "*manso de Brocmet*" (*H.V.C. I-171*).

- Fayssergues est mentionné en 1274 dans une reconnaissance du seigneur de Turlande à Carlat : "*Manso de Faisergues*", qui confronte le manse de Floirac (*H.V.C. I-120*). Auparavant en 1264 était mentionné dans un hommage du seigneur de Cropières le "*mansi quem tenent li boni de Faisergues*" (*H.V.C. I-54*). La moitié des *decimes* de "*Faissergues*" était citée en hommage aux vicomtes de Carlat en 1277 par la femme de Bompard de Saint-Urcize (*H.V.C. I-139*).

- Floirac est mentionné en 1261 dans une reconnaissance de G. de Monjou, "*manso de Floirac*" (*H.V.C. I-13*), puis en 1274 dans une reconnaissance du seigneur de Turlande à Carlat : "*dos mases a Floirac*" (*H.V.C. I-120*) ; en 1277 "*borie vocate de Floyrac*" (*H.V.C. I-139*), "*Mansorum de Floyrac (...) medietatem decime de Floyrac*" ... ; puis en 1282 dans un hommage de Pierre de Monjou, "*manso de Floirac*". Cependant en 1279, les seigneurs de Turlande avaient cédé à Bonneval "*in villa seu manso de Floirac*", confronté avec le "*rivo seu aqua de Brocmet*" (Cart. Bonneval n°214).

- Le Griffoul est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de Jean de Camchers à Carlat : "*Sanha de Juranda, sobre Grefol*" (*H.V.C. I-52*).

- La Montagne de Bane, "*Montanis de Bana*", est mentionné en 1268. Les seigneurs de Monjou et de Vixouse en font alors hommage au comte de Poitiers (*H.V.C. I-83*). Le préhistorien P. Marty, au début du XX^e s., étudia ce qu'il appelait les "*restes d'habitations en pierres sèches du Puy de la Bane*" situés à hauteur des montagnes de Veyrac et de Caillac, à une altitude voisine de 1100 m. Ce sont des groupements de "fonds de cabane" rectangulaires semi-enterrés, associés à des enclos dont certains ont peut-être une vocation défensive (?). A noter

également la présence d'une butte de terre paraissant artificielle (?). Il faut sans doute voir dans ces structures des installations saisonnières anciennes en rapport avec l'activité pastorale de moyenne montagne. A noter près du site la présence de l'ancien chemin reliant Mur-de-Barrez à Murat par la "chapelle du Cantal", à l'extrême nord de la commune (cf. *Inv. Vic* p.192).

- La Montagne de la Cépière, "*pendaria de la Cepeira*", est citée en 1266 dans une reconnaissance de Jean de Camchers au vicomte de Carlat (*H.V.C.* I-52).

- La Montagne de Cout était habitée en 1267 : "*Mansi de la Cot*" dans la paroisse de Raulhac, dans une reconnaissance à Carlat du seigneur de la Roque (*H.V.C.* I-83). Le village existait encore en 1400 puis fut abandonné au XVII^e s. Des ruines de bâtiments étaient encore visibles dans la montagne au XIX^e s. (*D.S.C.* t.V p.77)

- La Montagne du Puech est peut-être signalée en 1268, "*Montanis de Monte Jovio*", dans un hommage des Monjou et des Vixouze au comte de Poitiers (*H.V.C.* I-83).

- Palhès est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Cropières : "*Mansum de Pais*" (*H.V.C.* I-54).

- Le Pouget : le "*Mansus del Poujet*" n'est connu qu'au XV^e s., mais doit être antérieur (Amé 1897 p.385).

- Sistrières : le "*mansum vocatum de la Boria de Sestreiras*", "*Cestreiras*", est mentionné dans un hommage des seigneurs de Vigouroux et de La Vaissière à Carlat (*H.V.C.* I-28) en 1266.

3.4. L'habitat groupé

Le hameau de Pailherols apparaît en 1266 dans une reconnaissance de Pierre del Prat à Carlat : "*quidquid habeo in afario de Palairoles, et medietatem de la caplm de Palairols, infra stratam. Item la caplm clausa de Palairols et quidquid habeo e las estradas et la montahna comunal*" (*H.V.C.* I-32) - cf. aussi microtoponyme "Lestrade" (Cad. XIX^e s. C 352 - 353). Pailherols n'est donc qu'un hameau au XIII^e s. ; il ne semble même pas avoir le statut de manse. La chapelle, noyau de l'actuel village de Pailherols, n'a été fondée qu'au XVI^e s. (*D.S.C.* t.IV p.577 sq., *Inv. Vic* p.185 sq.). D'après Bouillet, un certain Hugues de Pailherols aurait fait une donation à Sauxillanges (?) (*N.A.* V p.27).

* * *

La partie méridionale de la commune de Pailherols semble avoir été peuplée anciennement, en revanche les toponymes antérieurs au Moyen Age disparaissent dans le secteur septentrional où l'altitude s'élève rapidement. Ce sont d'ailleurs deux toponymes antiques, Barriac et Floirac, qui apparaissent dans les textes autour de l'an Mil. Il est remarquable de constater que les trois domaines cédés à Conques appartiennent au même propriétaire, un certain Rigualdus, dans la mouvance directe des vicomtes de Carlat.

L'occupation du XIII^e s. paraît dense, même dans le secteur septentrional au-dessus de 1000 m. Il est probable que le secteur de Pailherols ait été un terroir de transition entre les zones d'estive septentrionales et les secteurs méridionaux d'habitat permanent, la *strata* de Pailherols constituant alors un chemin de transhumance nord - sud important. Les seigneurs de Monjou - Brommet, Vixouze, Turlande, tous vassaux du vicomte de Carlat, paraissent maîtres des lieux.

Illustrations

Fig. 1 . Château de Brommet. B. Phalip, éch. 1/2500. Cadastre du XIX^e s.

Fig. 2 . Bourg de Pailherols. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

PARLAN

Superficie : 2412 ha Démographie : 205 feux en 1709 Altitude : 592 m

• Milieu naturel : La commune de Parlan est installée au cœur de la Châtaigneraie, sur le substrat granitique. La partie sud de la commune offre un relief peu accidenté mais des altitudes élevées (690 m au nord de Soulaques). L'est et l'ouest possèdent un relief plus tourmenté du fait de la présence de deux ruisseaux s'écoulant du nord vers le sud (Algoux et les Ols). Le centre de la commune (chef-lieu) offre un relief très adouci, typique des régions granitiques ; l'altitude gravite autour de 600 m. Des plateaux granitiques se développent au sud de la commune. Leur altitude décroît en direction du Midi (vers 550 m). Le couvert forestier (chênes, hêtres) est surtout présent, voire omniprésent, à l'est et à l'ouest, dans les vallées des ruisseaux d'Algoux et des Ols ; quelques lambeaux subsistent dans la zone centrale.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle, du fait du sous-sol granitique, était basée sur la culture du seigle et du sarrasin, ainsi que celle du châtaignier dans une moindre mesure.

Communes limitrophes : Saint-Saury, Roumégoux, Cayrols, Rouziers, Saint-Julien.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Cardalhaguet est un diminutif de Cardalhac, lieu disparu.
- Jaulhac (*Gavilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.270), ou *Gallicus + acum*, anthroponyme latin (Morlet 1985 p.93).
- Maurian (*Maurius + anum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.442).
- Parlan (*Parilus + anum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.519).
- Soulaques (*Solius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.186).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Mas-del-Co (?) est peut-être le "*Caucius*" cité dans le cartulaire de Beaulieu en 887 (n°CLXII et CLXIII). Cette identification n'est pas certaine (*H.V.C.* II p.XXXIX donne une autre possibilité peu vraisemblable). "*Similiter in villa Caucius [ou Cancimae] mansos meos ubi Berfredus manet, cum ipso servo et uxore sua (...) in pago Limovicino, in vicaria Verdetense*" (Cart. Beaulieu n°CLXII) ; "*in alio loco qui vocatur Caucius*" (Cart. Beaulieu n°CLXIII). Mais il peut aussi s'agir d'un lieu disparu vers Saint-Santin-Cantalès.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Une "*draille*" nord-sud devait traverser l'est de la commune (Cad. XIX^e s. A 100, "*champ de la draille*", chemin des Bordes à la Bastide ; "*Les drayes*", vers Maurian, B 587 à 593). Des toponymes "*Lestrade*" peuvent être mis en rapport avec cet itinéraire (C 140, 141, 181, 183, 232, 233, F614, 615, 669 à 672, 691, 702 à 705 - Itinéraire possible : La Cabane, La Garde, Lamelie, la Guirbaldie, Maurian...)
- Un réseau de chemins centripètes est visible autour du bourg.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Mas-del-Co est sans doute un ancien *mansus*.

- La Mélie : La reconnaissance d'Arnald de Durban à Carlat, en 1329, cite "*quandam parraneam sitam apud la Milha*" (H.V.C. I-251). Ce toponyme atteste la culture de "Millet" au XIV^e s.

- "*Medietatem affarii vocati dal Pomier*" est cité paroisse de Parlan dans le même hommage à Carlat de A. de Durban (H.V.C. I-251). Ce domaine n'a pu être retrouvé.

- Souquières (?) est peut-être cité au XIV^e s. dans un hommage rendu par le seigneur de Naucase au vicomte de Carlat, concernant le tiers de la châtelainie de Toursac "*pratum de la Soquieyra cum suis pertinenciis*" (H.V.C. II-108).

Quelques toponymes isolés de défrichement sont à signaler : "*Bois de la Selve*" et "*l'artigue*" près de Maurian (Cad. XIX^e s. B 477, D216-217), l'"*Issartel*" près de Minerves, l'"*Issartel*" près de La Garde (Cad. XIX^e s. F 565-567). Un "*pré et un bois de Saint Iniac*" sont signalés près de Jaulhac (Cad. XIX^e s. A 362 à 364). Est-ce une déformation de Ignace ? de Aignan ?

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Parlan

La paroisse de Parlan apparaît dans les textes en 1329, "*parrochia de Parlan*" (H.V.C. I-251). En 1365, le vicomte de Carlat possédait neuf feux dans la "*paroice de Parlent*" (H.V.C. I-283). Le bourg est installé sur une petite éminence, à l'extrémité d'un relief granitique, au milieu d'un terroir vallonné.

Le bourg est groupé autour de l'église et du château qui sont contigus, fait très rare en Haute Auvergne méridionale.

L'église dédiée à saint Georges est de type gothique méridional à chapelles latérales régulières. L'édifice actuel est pour l'essentiel post-médiéval (Cad. XIX^e s. C 344). Le cimetière (n°345) n'était pas attenant à l'église au XIX^e s. Sans doute avait-il déjà été déplacé. La faible importance de l'église par rapport au château, le fait qu'elle lui soit accolée, nous conduisent à penser que l'église paroissiale Saint Georges est à l'origine une simple chapelle castrale, comprise dans le périmètre de la forteresse.

Une famille seigneuriale éponyme est connue dès le XIII^es. Un "*dominus Raymundus de Parlan*" est coseigneur de Toursac en 1265 (H.V.C. I-18, 24). Il signe l'hommage d'un autre coseigneur de Toursac en 1277 (H.V.C. I-141). Le "*dominus R. de Parlan, miles*" apparaît enfin dans un acte similaire en 1280 (H.V.C. I-167). Un de ses fils portait le même prénom en 1280 (H.V.C. I-168). Un "*Bertrandus de Parlant, miles*" reconnaît à Carlat en 1267 des biens en Auvergne (vers Saint-Christophe et Loupiac, avec droit d'albergue au vicomte de Carlat, comte de Rodez) (H.V.C. I-78) (ce territoire ne fait pas partie de la vicomté de Carlat). La famille rend régulièrement hommage à Carlat au XIV^e s. (N.A. IV p.37).

Ceci explique à notre avis l'existence au XIII^e s. d'une résidence seigneuriale à Parlan, comme en possédaient dans leur terroir éponyme plusieurs coseigneurs de Toursac. Le château n'apparaît dans les textes que dans la seconde moitié du XIV^e s., "*forteresse de Parlant*" (Amé 1897 p.357). Il est occupé par les Anglais vers 1380 (H.V.C. I-289 sq.).

Le château ruiné de Parlan est encore visible près de l'église. Les vestiges identifiables, notamment une tour ronde, ne sont pas antérieurs à la fin du XV^e s. (Phalip 1990 p.888). Le plan cadastral du XIX^e s. laisse voir la trace d'un fossé ovoïde entourant l'église et le château. Nous serions tentés d'y voir une enceinte villageoise d'origine seigneuriale dont il existe d'autres exemples en Châtaigneraie. Le "*château*" (C 941) du cadastre XIX^e figure un édifice hétérogène où l'on reconnaît un corps de logis accolé à une tour circulaire, entouré d'une terrasse. Plusieurs parcelles situées à l'extérieur du périmètre portent au XIX^e s. l'appellation révélatrice de "*Barry*" (C 316 à 323, 332). L'appareil granitique hétéroclite que l'on peut observer témoigne de remplois (XIII^e s. ?). Enfin d'après Deribier il existait "*deux souterrains près de Parlan*".

* * *

Le terroir de Parlan semble avoir été fréquenté durant l'Antiquité si l'on se réfère à la toponymie (notamment deux noms à suffixe *-anum*, rares dans la région) mais dont les formes médiévales sont mal connues.

Les données concernant le XIII^e s. sont très lacunaires ; elles témoignent peut-être d'un terroir encore largement couvert de forêts (cf. toponymie). Les noms des hameaux paraissent d'ailleurs des formations dialectales tardives. Cependant, une "draille" (chemin d'estive) nord-sud traverse le terroir, en périphérie.

La famille seigneuriale éponyme du chef-lieu est dans la mouvance directe de Carlat ; ses membres sont coseigneurs de Toursac. Ils possèdent un véritable château au bourg au XIV^e s., qui a sans doute son origine dans une *domus* seigneuriale du XIII^e s. La paroisse n'est citée qu'au XIV^e s. ; nous serions tentés d'y voir une création très tardive, à l'origine de laquelle on pourrait trouver la chapelle seigneuriale du château (Saint-Georges).

Le chef-lieu de la paroisse primitive pourrait avoir été Glénat.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Parlan. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Ruines du château des seigneurs de Parlan. J.-L. Boudartchouk.

PAULHAC

Superficie : 4692 ha Démographie : 405 feux en 1709 Altitude : 1117 m

● Milieu naturel : Située à l'extrémité sud-ouest de la Planèze, la commune de Paulhac est à cheval sur les plateaux d'altitude à l'est et les contreforts du massif du Cantal à l'ouest (col de Prat-de-Bouc, 1396 m). La partie ouest de la commune est donc une région de moyenne et haute montagne, entre 1200 et 1500 m d'altitude, dont le relief est modelé par l'érosion glaciaire (crêtes rocheuses et ruisseaux à vallée en "u"). L'est de la commune appartient à la Planèze (riches plateaux volcaniques dépourvus de reliefs accentués). Paulhac se situe au contact de ces deux régions, au pied du Puy de Mercou (1254 m). La partie Est de la commune est quasi - entièrement défrichée.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle, opulente au XIX^e s., était basée à l'est sur le seigle, le sarrasin et l'avoine (sous-sol volcanique, terres profondes et riches) ; la partie ouest était destinée à d'importantes activités sylvo-pastorales.

Communes limitrophes : Albepierre - Bredons, Laveissenet, Valuégols, Tanavelle, Les Ternes, Cussac, Cézens, Brezons.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Malzargues (*Mallitius + anicum*), anthroponyme latin ? (Dauzat 1939 p.312).
- Paulhac (*Paulius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.283).

1.2. Voies de communication

- Voie romaine (?) de Vieillevie à La Naute : venant de Saint-Jacques-des-Blats, ce chemin de crête passait au péage de Prat-de-Bouc, avant de continuer vers l'est en direction de Valuégols (Amé 1897 p.IX).
- Voie romaine (?) de Dienne à la Roche Canillac. Cette voie, en provenance de la commune de Valuégols depuis Loubizargues, suit un axe nord-sud. Elle aboutit à Prat Huron, près du Jarry, puis se dirige vers Paulhac. Au sud du chef-lieu, elle franchit l'Épie à Pont-Farrain (Amé 1897 p.VIII). Cet itinéraire paraît en effet avoir une origine antérieure à l'époque médiévale, du fait de sa position topographique et de l'ancienneté des localités qu'elle dessert. Enfin un microtoponyme "*Lestrade*" est à signaler près de Paulhac (Cad. XIX^e s. C 843).

1.3. Découvertes archéologiques

- Le Jarry : à l'est du village (alt. 1100 m) a été découverte une sépulture à incinération contenant des céramiques du Haut-Empire (pot en terre blanche), dans un coffre de pierres (C.A.G. 15 p.140).
- La Peyre : des "*médailles de l'empereur Commode*" y auraient été découvertes au XIX^e s. (D.S.C. t.IV p.600).
- Entre Nozières et Le Jarry (PC 1083 m) ont été signalées des *tegulae* (C.A.G. 15 p.140).

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Bressange pourrait dériver de *Bruccius + ingos* (Dauzat 1963 p.114).

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Le Jarry est mentionné en 928 : "*Jarie in territorio Aplanozo*" (Cart. Brioude n°214), puis en 1001, "*Jarrie in vicaria Avaloiolense*" (Cart. Brioude n°149).
- La Salesse est mentionnée en 1009, "*Mansus de Salicia in vicaria de Avaloiolo*" (Cart. Brioude n°308).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le bourg de Paulhac est situé à l'intersection de deux voies : l'une nord-sud est vraisemblablement une voie antique (cf. *supra*) ; l'autre, est-ouest, relie les Monts du Cantal et la Planèze, par Tanavelle.

3.2. Châteaux

- Belinay.

En 1299, Bompar de Lastic, chevalier, rend hommage à l'évêque de Clermont pour son château de Belinay. Au XIV^e s., le "*castrum* de Belhinays" est toujours dans la mouvance de l'évêque de Clermont (*D.S.C. t.IV p.596*).

D'après B. Phalip (1990 p.139), "*la partie la plus ancienne du château est constituée par une tour carrée aux angles bien appareillés et arrondis. Le reste des maçonneries est construit en petit appareil irrégulier*", architecture caractéristique du début du XIII^e s. L'essentiel des structures du château actuel sont à situer entre le XV^e et le XVII^e s.

- Bracon.

Le "*castrum seu fortaliti de Bracco cum pertinenciis et appendiciis suis*" est mentionné en 1285 dans le traité entre les vicomtes de Carlat et de Murat (*H.V.C. I-197*). Il est ensuite cité pour la dernière fois en 1330 (Phalip 1990 p.197).

B. Phalip a retrouvé le site de ce château disparu avant la fin du Moyen Age. Nous reproduisons ici l'essentiel de sa notice : "*Les vestiges de ce château se situent entre la grange de Bracou et celle de Pont-Farain, près du village de Douze. Il est établi à près de 1100 m d'altitude à l'extrémité d'une croupe montagneuse (...). L'élément principal est constitué par une enceinte grossièrement circulaire entourée d'un fossé ; les traces de deux bâtiments et d'un accès au nord sont encore visibles. Une basse-cour protégée par un vallum se rattache à la première enceinte ; sa surface est presque entièrement utilisée par des maisons rectangulaires alignées le long d'une rue*".

- Le Chambon.

Un "*castrum de Xambo*" est cité en hommage à Raymond Béranger III par Astorg de Peyre, en 1150 (A.D. 48, G 455). On connaît un "*Domino Guarino de Chambo, milite*" dès 1270 (Cart. Saint-Flour p.146). Auparavant, le "*Castrum del Chambo*" est cité dans un aveu du seigneur éponyme au prieur de Saint-Flour, en 1265 (Cart. Saint-Flour, charte LV). En 1266, le château a changé de famille seigneuriale : il est tenu par Astorg Jurquet et est dans la mouvance du vicomte de Carlat : "*terras et possessiones que habeo in castro de Chambuor, in mandamento et districtu ipsius castrum*" (*H.V.C. I-70*). Il existe encore à l'époque moderne, mais a disparu depuis le XIX^e s. Selon B. Phalip (1990 p.273), "*Il ne subsiste rien du château situé sur la Planèze, à 1000 m d'altitude, mais le parcellaire garde les traces d'un réduit polygonal et d'une basse-cour (?) accolée au Sud*".

- Clergials.

Le "*chastel del Cleigiau*" est cité au XVI^e s. dans la mouvance de Dienne (Amé 1897 p.140), le lieu étant également appelé "*puech del chastel del Clergiau*" (*ibidem*). D'après Deribier, un certain Béraud de Rochefort d'Aurouze y possédait un château, détruit au XIV^e s. (*D.S.C. t. IV p.598*). Il peut s'agir du pointement rocheux se développant au-dessus des burons des Clergials, vers 1200 m.

Il semble bien que de ce site provienne une hache de combat à tranchant dissymétrique développé, munie d'ergots en bout de lame et au niveau du trou d'emmanchement. Cette arme, caractéristique du XI^e s., a été identifiée par nous dans les réserves du musée archéologique d'Aurillac comme provenant de la collection Delort. Celui-ci signale sa découverte à deux reprises en 1904 : "*une francisque (...) trouvée sur les ruines du château de Clergues [sic] près d'Albepierre (...) proche des haches figurées sur la tapisserie de Bayeux*" (*L'Anthropologie*, 1904, p.1139) ; "*Le fer de la francisque, trouvé au château de Clergues, commune de Bredons, près de la route de Saint-Martin-sous-Vigouroux*" (*R.H.A. 1904 p.103*).

- Le Meynial.

Le "*castrum de Mainil*" est cité en 1150 dans un hommage d'Astorg de Peyre à Raymond Béranger III (A.D. 48, G 455). Le "*mandement et châtellenie*" existaient encore au début du XVII^e s. (Amé 1897 p.312).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Bélinay est cité vers 1060, lors de la cession par Robert de Chastel d'une partie de ses biens à Conques : "*mansum Belliagano*" (Cart. Conques n°44). Il est ensuite mentionné lors d'un hommage à l'évêque de Clermont en 1272, "*Bélinays*" (Amé 1897 p.39).
- Bressanges est mentionné en 1277 dans un hommage du seigneur de Dienne au vicomte de Carlat, "*mansum de Barsanias*" (H.V.C. I-138).
- Les Chazeaux est mentionné en 1277 dans le même document : "*bordariam als Cazals*" (H.V.C. I-138) ; puis en 1285 "*Mansi dels Chasalos*" (Amé 1897 p.130), enfin en 1287 : "*Mansus de Chazales*" dans un aveu du seigneur de Brezons à l'évêque de Saint-Flour (Loussert 1994 p.52).
- Chauvage est mentionné en 1277 "[mansum de] *Chalvaghass*" (H.V.C. I-138) (la forme "Sauvage" ne date que du XVIII^e s.).
- Le Chambon est cité en 1232 : "*Lo Chambo*" dans un hommage à l'évêque de Clermont (Amé 1897 p.112), puis en 1266 dans un hommage au vicomte de Carlat d'Astorg Jurquet, "*Mansum del Chambo lo soteira*", "*Teresenc de Chambuors*" (H.V.C. I-70). Ces domaines sont dans le mandement du château du Chambon (cf. *supra*). "*Chambes*" est à nouveau cité en 1268 (Cart. Saint-Flour p.128).
- La Chaumette (?) est peut-être mentionné vers 1060 : "*Calmeta*", dans une cession de Robert de Chastel (Cart. Conques n°44), puis en 1266 dans l'hommage du seigneur du Chambon Astorg Jurquet à Carlat (H.V.C. I-70) : "*Mansum Chamel*".
- Le Clergial est mentionné en 1277, "*Mansum de Clarsels*" (H.V.C. I-138), hommage du seigneur de Dienne à celui de Carlat, ainsi qu'en 1265 "*Mansus de Clerzil*" (Cart. Saint-Flour p.117). Des fonds de cabanes associés à des parcelles fossiles sont visibles (puissantes terrasses).
- Le Jarri est mentionné entre 1065 et 1087, "*villa quae dicitur Jarri*" lors d'une dotation faite à Conques par Robert de Chastel (Cart. Conques n°396) ; puis en 1277 dans un hommage d'Armand de Dienne : "*mansum de Jarri*" (H.V.C. I-138). Il y existe un château au XV^e s. (Phalip 1990 p.543). La famille seigneuriale éponyme existe depuis le XIII^e s. Raymond de Jarri est cité en 1225 (N.A. III p.289).
- Loudiers est cité en 1277 dans le même document (H.V.C. I-138) : "*Mansum de Lodeira*". Il est appelé "*Lodiac*" ou "*Lodiat*" au XIV^e s. (Amé 1897 p.283). Le hameau est également mentionné en 1268, "*Lodeye*" (Cart. Saint-Flour p.128), et en 1280 "*Mansus del Loudier*" (Cart. Saint-Flour p.239).
- Malsargues est mentionné en 1277 dans le même acte : "*mansum de Malsergues*" (H.V.C. I-138).
- Muratel : le "*Mansus de Muratel*" est mentionné dans un aveu du seigneur de Brezons à l'évêque de Saint-Flour (Loussert 1994 p.52).
- Nozières est mentionné en 1265, "*Mansus de Nozeriis*" (Cart. Saint-Flour p.117), puis en 1277 dans l'hommage à Carlat d'Astorg Jurquet : "*Mansum de Noseyras*" (H.V.C. I-138).
- La Peyre : le lieu est cité en hommage à Carlat par la famille d'Auzolles en 1329 (N.A. I p.128).
- Prat-de-Bouc apparaît dans les textes en 1287 dans un aveu des seigneurs de Brezons à l'évêque de Clermont : "*Lieu dit pradebouc*" (Loussert 1994 p.52), ainsi que le chemin qui y conduit en provenance de Brezons. La "Tombe-du-Père" signalée par Deribier du Châtelet et Durif semble être en fait une ruine de case en pierre sèche située près du col de Prat-de-Bouc. Rien ne permet, dans les multiples descriptions fantaisistes qui ont été faites de cette structure, d'y voir autre chose qu'un buron post-médiéval. Une armature à douille en fer, également post-médiévale, a été découverte près de la "Tombe-du-Père" (Delort 1904 p.104). Elle est conservée au Musée archéologique d'Aurillac.
- Le "*mansus de Rochejean*" (Buron de Rochejean) est mentionné dans un aveu du seigneur de Brezons à l'évêque de Saint-Flour (Loussert 1994 p.52).
- La Salesse est mentionné au XI^e s. (ou X^e s. ?) : "*In comitatu Alvernico, in vicaria Planicie, hoc est mansum in villa que dicitur Salexe*" (Cart. Conques n°261).

- Aux XIV^e s., les hameaux de Bressanges, Prathéron et Sauvages relevaient encore du vicomte de Carlat (*H.V.C.* II-LXVII). Enfin, deux microtoponymes "*Lissartou*" et "*Lissard*" témoignent de défrichements médiévaux isolés (Cad. XIX^e s. D 795 et E 438).

3.4. L'habitat groupé

"*Pauliacum*" est mentionné en 1198 (Amé 1897 p.359) ; on trouve "*Paulhaco*" en 1268 (Cart. Saint-Flour p.128), la "*parochia de Paulhaco*" en 1277 dans l'hommage du seigneur de Dienne au vicomte de Carlat (*H.V.C.* I-139), puis en 1285 lors de l'accord entre les vicomtes de Carlat et de Murat : "*parochia de Paulhaco*" (*H.V.C.* I-195).

Une famille éponyme est connue depuis 1280 dans la mouvance des seigneurs de Murat (*N.A.* V p.46).

Paulhac est un petit bourg inorganique situé à un croisement de chemins, au pied du Puy de Marcou. L'église actuelle est entourée d'une terrasse subcirculaire, occupée en partie au XIX^e s. par l'ancien cimetière (C 14). Il s'agit d'un édifice gothique méridional typique du XIV^e s. avec son clocher à pans multiples et ses puissants contreforts. Rochemonteix, toutefois (1910 p.307) signale "*quelques modillons décorés de roues, de feuillages, de têtes d'animaux (...)* restes de la construction de la fin du XII^e s.", réutilisés sous la corniche du chevet. L'église est dédiée au martyr saint Julien. Elle ne relevait pas de la vicomté de Carlat mais de l'évêché de Clermont ; un prieur apparaît dès 1269 (*D.S.C.* t.IV p.595).

Un sarcophage appelé "la Tombe de Madame" se trouve actuellement sur le bord du chemin allant de Prodalenche à Lascol. Il paraît provenir du cimetière paroissial où furent découvertes en 1904 "*de grosses pierres ayant servi de bière à une époque ancienne*". Il s'agit d'un sarcophage anthropomorphe évolué (forme extérieure arrondie, alvéole et coussinet céphalique développés). Taillé dans une brèche (?) volcanique, il mesure 2,30 m de long pour une largeur maximale de 75 cm. On peut le qualifier de sarcophage "roman" (*B.A.R.A.* n°4, 1990 p.52).

* * *

L'occupation antique de la commune de Paulhac, si l'on se base sur l'enquête toponymique et les découvertes anciennes, paraît essentiellement concerner le terroir du Jarry et la partie est, en limite de Planèze ; un et peut-être deux axes antiques traversent la commune, du nord au sud et d'est en ouest.

L'étendue de la paroisse médiévale, qui paraît déjà avoir au XIII^e s. la configuration de l'actuelle commune, donne à penser que Paulhac ait pu être un chef-lieu de paroisse du haut Moyen Age, voire de l'époque mérovingienne comme sa voisine Valuéjols. La dédicace de l'église à saint Julien, l'étude du tissu paroissial environnant iraient dans ce sens. Au X^e s. en tous cas, la *vicaria* de Valuéjols empiète sur la partie nord du territoire de Paulhac (Le Jarry). Au Moyen Age, Paulhac est au contact de plusieurs mouvances : Chastel puis Murat, Clermont, les Peyre du Gévaudan ... mais aussi Carlat, par l'intermédiaire des Jurquet, également possessionnés dans la vallée de l'Allagnon. Les seigneurs de Dienne, vassaux du vicomte de Carlat, possèdent au XIII^e s. une bonne partie du territoire ; enfin l'évêché de Clermont dispose de quelques droits, notamment sur l'église paroissiale.

Le traité de 1285 passé avec le vicomte de Murat marque le déclin de la domination de Carlat dans cette région. Cette domination, qui paraît aberrante d'un point de vue géographique (Saige et Dienne avaient parlé d'"enclave Carladézienne dans la Planèze") peut s'expliquer par l'hégémonie catalane dans la région à partir des années 1150. Ces possessions tenues par les Raymond Bérenger auraient logiquement abouti à enrichir les droits ultérieurs de la maison de Rodez. Ce serait donc le témoignage du dernier "anneau de croissance" du Carladez, sous la tutelle barcelonaise.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Paulhac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Sépulture à incinération gallo-romaine du Jarry. C.A.G. 15 / A. Vinatié.

Fig. 3 . Château de Bracon. B. Phalip.

Fig. 4 . Sarcophage dit "Tombe de Madame" provenant de l'ancien cimetière paroissial. Usse.

Fig. 5 . Hache de combat provenant du site castral de Clergues, découverte en 1904. Musée archéologique d'Aurillac, collection Delort. J.-L. Boudartchouk.

PAULHENC

Superficie : 2369 ha Démographie : 188 feux en 1709 Altitude : 940 m

● Milieu naturel : La commune de Paulhenc, allongée d'Est en Ouest, occupe la partie la plus méridionale du plateau volcanique de Pierrefort, à une altitude moyenne de 910 m environ. Vers le Sud, le plateau se divise en trois pour former autant de promontoires rocheux qui surplombent les gorges sauvages de la Truyère, la dénivellation pouvant atteindre 300 m. La partie septentrionale du plateau culmine à 964 m.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle, du fait du relief peu tourmenté et du sous-sol volcanique, était orientée vers l'agriculture.

Communes limitrophes : Saint-Martin-sous-Vigouroux, Pierrefort, Sainte-Marie, Cantoin (Aveyron), Thérondels (Aveyron).

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Champagnac (*Campanius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.136).
- Colcossac (*Colosius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.67).
- Coupiac (*Cuppius + acum*), lieu disparu depuis le XIX^e s., anthroponyme latin (Morlet 1985 p.67).
- Paulhenc (*Paulius + anum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.521). Il pourrait aussi s'agir d'un suffixe en *-enc*, variante de *-anum* (Dauzat 1939 p.182), ou plus vraisemblablement de *Paulinus + acum* (Morlet 1985 p.156).

1.2. Voies de communication

- Une voie orientée nord - sud en provenance de la commune de Pierrefort *via* la Montagne de Souillard s'infléchit légèrement vers l'ouest de Paulhenc. Elle semble ensuite continuer sur la crête en direction de Lagarde et du Battut. Elle pourrait constituer une voie de communication antérieure à l'époque médiévale, du fait de son itinéraire et de détails topographiques divers (limites de paroisses suivant son tracé, parcellaires postérieurs ...) ; trois microtoponymes "*Lestrade*" peuvent également s'y rapporter (Cad. XIX^e s., C 787 - 788 et 798).

- Le "*Pont de l'estrade*", déjà utilisé à l'époque médiévale, enjambe le Brezons qui sépare l'Auvergne du Rouergue. Ce chemin est - ouest, qui se raccorde à la voie nord - sud précédente est lui aussi jalonné de toponymes "*Lestrade*" (D 305) et "*Chareire vieille*" (D 316).

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Hechorens, toponyme disparu près de La Garde (cf. *infra*) pourrait dériver de l'anthroponyme germanique *Hasso + ingos* (Morlet 1985 p.343).

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est visible à Paulhenc, ainsi qu'à Turlande. Une "*strata qua itur a villa de la Garda versus Paulhenc*" est mentionnée en 1283 (*H.V.C. I-180*) ; il existait sans doute à cette époque un pont à Estradie (*H.V.C. I-157*).

3.2. Châteaux

- Turlande.

Les "*homines de Turlanda*" figurent entre 1000 et 1031 parmi les *milites* et les *principes* de la Planèze convoqués par Odilon de Cluny (Cart. Saint-Flour, n°6). Ils sont vraisemblablement dans la mouvance des Nonette (Lauranson-Rosaz 1987 p. 376 et 452). Deux Géraud et un Robert de Turlande sont connus durant la première moitié du XI^e s. (Boudet 1906 ; N.A. VI p.422) où ils dotent les églises de Saint-Flour et de la Chaise-Dieu. Robert, fondateur de la Chaise-Dieu, est qualifié de *Vir clarissimus* par le rédacteur de sa *Vita*, un siècle plus tard. Cela a amené M. Boudet (1906 p.60 sq.) à envisager une parenté avec les vicomtes de Carlat. Aucun argument ne permet d'étayer sérieusement cette hypothèse (cf. aussi B. Phalip 1990 p.1166 sq.). La *vita* de Robert de Turlande (AA.SS., avr. 24) mentionne qu'il est de "*genere Arvernum*", de condition libre, apparenté à Géraud d'Aurillac (?), né de Raingarde et Giralduis, élevé avec sa mère "*in solitudine*" ... "*in quodam castrum*". Signalons enfin une similitude d'armoiries entre les Turlande et les Turenne, ce qui pourrait être un indice de leur origine (?) (N.A. VI p.422).

Entre 1060 et 1062, "*Geraldus et Rigaldus et Poncius de Turlanda*" donnent à l'abbaye de Conques une série de biens impressionnante situés notamment en Rouergue, hors du ressort de la vicomté de Carlat (Cart. Conques n°37 et 38 par exemple), mais ils possèdent aussi des domaines dans la Planèze (M. Boudet 1906 p.65) et participent aux dotations du monastère de Saint-Flour (*ibid.* p.68).

Or en 1246 apparaît un certain "*Peyre de Carlat*" (H.V.C. I-10) qui signe la charte de coutumes de Mur-de-Barrez aux côtés des comtes de Rodez, vicomtes de Carlat. Puis en 1252, on retrouve les deux frères "*Petrus et Aldebertum dictos de Carlat*", coseigneurs de Turlande, associés à un certain "*Petro de Severaco*" (Severac en Viadène, commune de Cantoin). Ces trois personnages viennent de vivre un conflit armé avec Hugues de Rodez, vicomte de Carlat. Les deux parties choisissent comme arbitres les consuls d'Aurillac (H.V.C. I-10 sq.). Le conflit avait été sévère : "*incendiis plurimis in terris ipsorum hinc inde positis, ut dicebant, homicidiis, rapinis, terris, castris et pluribus aliis variis et diversis questionibus (...) post multas altercationes (...)*". Un épitomé de 1442 permet de comprendre la raison du conflit : "*contegut des drectz que Peyre et Aldebert de Carlat poudray aver en lou castel de Carlat*" (H.V.C. II-XVI n°25). Saige et de Diènné pensent et démontrent de façon convaincante que ces frères peuvent descendre d'une branche cadette des anciens vicomtes, d'où leurs prétentions face à la nouvelle Maison qui dirige le Carladez (H.V.C. II-CXVI).

L'arbitrage tourne à l'avantage des comtes de Rodez entourés de leurs vassaux. Ceux-ci engagent un "*castrum suum dictum de ...*" (le nom est resté en blanc sur la charte). Quant aux "*dicti fratres de Carlat*" livrent au comte de Rodez "*castra sua Turlandam et Turlandetam*". L'acte est cosigné "*apud Turlandam*" (H.V.C. I-12). Quelques années après, Pierre de Turlande fait hommage au comte de Rodez, vicomte de Carlat, "*ad liberum dominium sive francum*" d'une série de biens sis dans le Barrez Auvergnat et Rouergat. Il admet au passage "*Et promitto reddere fortalicia sive castra ad voluntatem vestram*" (H.V.C. I - 33 - 34).

En 1270, le traité entre le vicomte de Carlat et le prévôt de Montsalvy mentionne plusieurs fois le château de Turlande et son territoire, qui font partie intégrante de la vicomté : "*districtu et castellania castri de Turlanda (...)* *Dominus dicti castri de Turlanda*". Le texte mentionne une redevance de "*unum quartonem bladi siliginis ad mensuram dicti loci*" (H.V.C. I-91 sq.). A noter dans cette charte la présence d'un "*Rigaldum de Carlato, priorem de Laussaco*". En 1274 apparaît un dénommé "*Turlandos*", fils de Pierre de Turlande (H.V.C. I-118). Il émancipa son fils Guillaume en 1277. Le premier se nomme dans le document "*Petrus de Turlanda, miles*" ; il mentionne le "*castro de Turlanda*" (H.V.C. I - 137 - 138). En 1279 Petrus de Turlanda, miles, vend à l'abbaye de Bonneval la moitié des manses de Suans et de La Rocha, paroisse de Raulhac (Cart. Bonneval n°214). L'acte est signé "*apud castrum de Turlanda*". En 1280, Pierre de Turlande doit se faire vassal, avec ses frères, de Gilbert I de Peyre, seigneur de Pierrefort, pour toutes les terres situées entre le Brezon et l'Épie en Planèze (H.V.C. I-156 sq.). Bien sûr le château de Turlande ne fait pas partie des biens mentionnés. Le seigneur de Turlande renouvelle d'ailleurs son hommage au vicomte de Carlat en 1283 pour tous ses territoires situés "*in et de honore, mandato, senhoria et districtu castri de Turlanda et in parrochia ecclesie de Paulhenc*" (H.V.C. I-180). La forteresse échut à Murat en 1285.

Le château de Turlande était établi à l'extrémité du plateau méridional dominant les gorges de la Truyère, dans un site grandiose et isolé. La forteresse était implantée au départ d'une crête rocheuse particulièrement abrupte qui, comme le fait remarquer B. Phalip (1990 p.1166) n'est pas sans rappeler le *castrum* carolingien d'Escorailles. En amont de l'épine rocheuse, à l'emplacement de l'ancien hameau de Turlande se développe un fossé en croissant, très érodé. Cette fortification, malheureusement indatable (le site a connu une activité militaire jusqu'à la fin du Moyen Âge) barre la racine de l'éperon et inclut une chapelle castrale dédiée à la Vierge et à la Sainte Trinité (D.S.C. t.V p.7), édifiée sur un bombement au pied du rocher. Ici encore il s'agit d'un modeste édifice rectangulaire à "*plan-cella*" dont les parties basses sont construites en moyen appareil assez

régulier. L'ensemble est rythmé par de gros contreforts ; deux baies de tradition romane éclairent le chevet. Il s'agit d'un type d'architecture caractéristique du XIII^e s. (finissant, selon B. Phalip) en Carladez.

Le château proprement dit devait être, au moins aux XI^e et XII^e s., édifié au sommet du piton rocheux qui se dresse juste en aval de la chapelle, constituant ainsi une "roca" d'un type décrit à plusieurs reprises par le *Liber Miraculorum Sanctae Fidis*. Malheureusement la partie sommitale a été profondément remaniée et défigurée par l'aménagement d'un calvaire monumental au XIX^e s., ce qui a eu pour conséquence de faire disparaître les éventuelles structures médiévales. Nous avons cependant remarqué au pied du rocher la présence de tessons de céramique grise antérieure au bas Moyen Age. En aval de la roque, face au Rouergue, la crête rocheuse continue à se développer ; deux pitons au moins, surplombant la vallée de la Truyère, auraient constitué des sites propices à l'édification de postes avancés (cf. *supra* le château de "Turlandetam", mentionné au milieu du XIII^e s. près du château principal).

On ne connaît hélas aucune description précise du château, qualifié de "fortz de Turlanda" en 1395 (B. Phalip 1990 p.1166). On parlait au XIX^e s. de "château sur une éminence entouré d'une double enceinte" (D.S.C. t.V p.7). Sa chapelle était desservie par le clergé de Paulhenc. En 1647 (H.V.C. I-707), l'on se souvient que "y avoit une belle forteresse dans la chastellenie de Turlande, sur le haut du plus relevé rocher de la province ; n'y reste de présent qu'une petite église".

Les auteurs anciens insistent sur le fait que Turlande a été entouré de forêts. Deux microtoponymes "Lissartou" ont en effet été relevés dans le secteur (Cad. XIX^e s. B 854 - 858)

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le "territorium vocatum d'Aymangues" est mentionné en 1283 dans un hommage du seigneur de Turlande au vicomte de Carlat (H.V.C. I-180). Il était situé entre le Battut et la Garde. Ce lieu-dit a disparu anciennement.

- Le Battut est mentionné en 1283 dans le même document : "appendariam vocatam dal Batut, confrontatum cum manso dal Batut" et le manse de Cros. Il est à nouveau mentionné en 1299 dans une reconnaissance de Géraud de Turlande au vicomte de Carlat pour la part d'héritage reçue de son père Pierre : "mansum del Batut" (H.V.C. II-80).

- La "domum quam tenet et possidet apud Turlandam dictus Belados" est mentionnée en 1299 (H.V.C. II-80) ; elle était sans doute située près du château, constituant une résidence seigneuriale.

- Bessières : Le "mansus de las Besseyras" est cité au XIV^e s. (Amé 1897 p.46) mais remonte sans doute au XIII^e s.

- La Borie : l'"fortis de la Boria" est mentionné dans le compromis passé en 1280 entre les seigneurs de Turlande et de Pierrefort (H.V.C. I - 157 - 158) (cf. *supra*).

- La Chaumette est mentionné en 1277, "Boria vocatam de la Calmeta" (Cart. Saint-Flour p.212), puis au XIV^e s. "La Chalmeta" (Amé 1897 p.126).

- Colcossac paraît être mentionné dans l'hommage de 1283 : "Manso de Cortchalsat" près du manse du Battut (H.V.C. I-180).

- Le Chambon paraît être mentionné en 1283 "territorium vocatum de Chambret" dans le même hommage à Carlat (H.V.C. I-180).

- La Combe : un "molendinis Combet" est cité en 1299 dans la reconnaissance de G. de Turlande (H.V.C. II-81).

- Le Cros est mentionné dans l'hommage de 1283 : "Manso dels Croses" (H.V.C. I-180) et peut-être en 1280 dans le compromis entre les Turlande et les Pierrefort : "Mansus de Coriis" (?) (H.V.C. I-157).

- Estresse : "manso d'Estressas" est mentionné dans l'hommage de 1283 (H.V.C. I-180), comme confront à la villa de la Garde.

- Un "mansum vocatum dels Hechorens" confrontant à La Garde est mentionné dans l'hommage de G. de Turlande en 1283 (H.V.C. I-183). On peut envisager d'identifier ce site avec le toponyme "Le Mas" existant à l'est de La Garde.

- La Garde : le "*mansum quem tenet Martinus Chat a la Garde, quem tenet inde dominus Petrus* [de Turlande] *a domu militie Templi*" est mentionné dans l'accord de 1280 entre les Turlande et les Pierrefort (H.V.C. I-157). En 1283 (H.V.C. I-180) on mentionne un "*manso de la Garda (...) unum mansum quem habeo apud la Garda quem tenet a me Guillermus Martini, qui confrontat ex una parte cum villa de la Garda et ex alia parte cum manso d'Estressas (...) villa de la Garda (...) duos campos vocatos del Faya contiguos, strata in medio, qua itur a dicta villa de la Garda versus Paulhenc*". La Garde semble donc former un véritable village (*villa*) doté d'une maison du Temple, entouré de manses et de champs, relié au chef-lieu par une voie.
- Le Maynial est mentionné en 1299 : "*Mansum de Maynil*" (H.V.C. II - 80 - 81) près d'un moulin de Combet disparu.
- La "*faia vocata de Montalba*" est mentionnée en 1283 dans l'hommage de G. de Turlande (H.V.C. I-180) près de Pouzons (disparu).
- Le "*nemore vocato de Lusclada*" est mentionné dans l'hommage de 1283 (H.V.C. I-180), puis au XIV^e s. : "*Lasclade*" (Amé 1897 p.285). Le toponyme est devenu "Les Jasclades".
- Le "*Mansum vocatum dal Pon*" est mentionné dans l'hommage de 1283 (H.V.C. I-180) où il est confronté d'un côté avec l'"*aqua seu rivo de Bresons*", et de l'autre côté par le "*nemore de Lusclade*". Peut-être s'agit-il du pont actuellement situé près du Moulings ? Il est également mentionné en 1280, "*Mansum de Ponte*" (H.V.C. I-157).
- Le "*mansum de Torns*" est mentionné dans l'hommage de 1283 (H.V.C. I-180), confronté par le Brezons et la "*faia de Montalba*". Il a lui aussi disparu.
- Le "*Mansum de Treslas*" est cité en 1280 (H.V.C. I-157), sur la paroisse de Paulhenc. Il est orthographié "*Mansus de Tressas*" dans le Cartulaire de Saint-Flour la même année (p.246). Il s'agit sans doute d'Estresses (cf. *supra*).
- Un microtoponyme "*Le Mas*" signale sans doute un manse disparu dans le secteur de Fontanes (Cad. XIX^e s. A 548).
- Le hameau de l'Hermitage signale peut-être un ancien ermitage (?).

3.4. L'habitat groupé

Le bourg de Paulhenc est implanté le long du ruisseau du même nom, à l'extrémité du plateau central, dans une légère déclivité. Les maisons apparaissent groupées autour de l'église qui occupe une position centrale. Le cimetière occupait une bande de terrain ovale le long du flanc Sud de l'église (Cad. XIX^e s. B 504).

L'église dans son état actuel paraît être un édifice gothique à structure rectangulaire de type "*plan-cella*". Le moyen appareil volcanique régulier employé dans les parties basses notamment au niveau du chevet nous amène à penser que nous sommes en présence de la "carcasse" d'un édifice du XIII^e s., fortement remanié à la fin du Moyen Age. Elle est dédiée à saint Saturnin. La "*parrochia de Paulhenc*" est mentionnée en 1280 (H.V.C. I-157), en même temps que le "*rivum de Paulhenc*" ; puis en 1283 "*parrochia ecclesie de Paulhenc*" (H.V.C. I-180) et en 1299 "*parrochia de Paulhenc*" (Cart. Saint-Flour p.397).

* * *

Le plateau de Paulhenc, jusqu'aux sommets des coteaux surplombant les gorges de la Truyère, paraît être une zone de peuplement ancien si l'on se réfère à l'enquête toponymique. Il est possible que Paulhenc ait été un chef-lieu de paroisse du haut Moyen Age (toponyme antique situé près d'une voie ancienne, dédicace de l'église à Saturnin ...).

L'église et le village semblent en tous cas n'avoir aucun lien avec le *castrum* de Turlande, véritable "nid d'aigle" installé dans un terroir marginal et sauvage bien qu'ayant un grand intérêt stratégique.

Les Turlande sont vraisemblablement des *militēs* dans la mouvance des Nonette de la Planèze, chasés par eux sans doute avant l'an Mil, comme ce fut le cas pour les Brezons. Leur origine familiale ne peut être précisée ; il est en tout cas fantaisiste de vouloir les rattacher aux vicomtes de Carlat contemporains. Ce que l'on connaît de leurs possessions et de leurs réseaux d'alliance les lie aux familles de la Planèze. Peut-être ont-ils été chasés aux confins de la vicomté de Carlat, comme les Brezons, dans une optique militaire : limiter l'extension septentrionale des sires de Carlat ?

Les Turlande constituent en tout cas une des plus importantes familles seigneuriales de Haute Auvergne vers l'an Mil.

Il semble qu'au cours des XI^e et XII^e s., leur famille se soit croisée avec une branche cadette des seigneurs de Carlat, ce qui a dû occasionner un premier rapprochement. Ceci a abouti au conflit sanglant mené par les Turlande face à la nouvelle maison de Carlat, les comtes de Rodez, au milieu du XIII^e s. A la suite de ce conflit, les Turlande entrent totalement dans l'orbite de Carlat, alors que leurs liens originels avec la Planèze se distendent. L'analyse des documents du XIII^e s. laisse entrevoir une maîtrise quasi-totale de la paroisse de Paulhenc par les Turlande ; l'on a même l'impression que la paroisse et la châellenie constituent une seule et même entité. Quoi qu'il en soit, la séparation géographique d'un pôle castral et d'un pôle ecclésial a rarement été observée de façon aussi nette en Haute Auvergne.

Le paysage du XIII^e s. apparaît très proche de celui que nous connaissons. Quasiment tous les hameaux actuels sont cités, de même que des prés, forêts, chemins, moulin, pont ...

Cependant, plusieurs manses semblent avoir disparu avant le début de l'époque moderne, sans doute dans la crise du bas Moyen Age qui a particulièrement touché la région.

En 1285, à la suite du traité passé entre le vicomte de Carlat et celui de Murat, l'ensemble de la paroisse intègre la vicomté de Murat, alors que les chartes antérieures montrent le terroir de Paulhenc dans la mouvance de Carlat depuis le XIII^e s. au moins.

Illustrations

Fig. 1 . Pont de l'Estradie. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Vue générale du roc du château de Turlande. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Vue de la chapelle et du roc de Turlande ; au premier plan, levée de terre. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Vue de la chapelle castrale de Turlande, prise depuis le château. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Rocher de Turlande, dominant la Truyère. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Plan du site castral de Turlande. B. Phalip.

Fig. 7 . Turlande. Plan cadastral du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Paulhenc, plan du bourg. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 9 . Chevet de l'église de Paulhenc (XIII^e - XV^e s. ?). J.-L. Boudartchouk.

PERS ET LE ROUGET

Superficie : ± 2100 ha au XIX^e s. Démographie : 134 feux en 1709 Altitude : 570 m

● Milieu naturel : La commune de Pers est installée aux frontières de la Châtaigneraie, dans un terroir granitique. Le nord de la commune offre un relief peu tourmenté de "cans" en pente douce vers le nord, à 550 m d'altitude environ. Le centre présente un relief légèrement plus tourmenté (vallons, collines) où l'altitude décroît d'ouest (600 m) en est (530 m) ; le ruisseau d'Angles y marque le paysage par une profonde vallée orientée nord-sud. Le sud de la commune possède un relief plus inhospitalier, avec une série de collines granitiques aux coteaux pentus, couvertes de forêts, culminant à 646 m. L'extrême sud, actuellement commune du Rouget, possédait en revanche un relief plus hospitalier : plaines et vallons peu profonds, à une altitude moyenne de 600 m. Le couvert forestier est présent sur l'essentiel du territoire communal, mais est plus dense vers le sud.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait sur la culture du "blé", des châtaignes et l'élevage des moutons dans les "terres vaines et bruyères". En 1945, le sud de la commune de Pers fut démembré pour former la nouvelle commune du Rouget, autrefois simple hameau.

Communes limitrophes : Saint-Gérons, La Ségalassière, Omps, Le Rouget, Roumégoux.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Braconnat (*Braccatius + acum*), surnom (Morlet 1983 p.40).
- Carsac, anthroponyme *Carcus + acum* (Dauzat 1963 p.150).
- Cagnac (microtoponyme près de Selves, Cad. XIX^e s. A118 et 175) (*Canius + acum*), surnom (Dauzat 1939 p.259).
- Loupiac (*Lupius + acum*), surnom ? (Dauzat 1939 p.275). Actuellement commune du Rouget.
- Pers dériverait de "*Percium fundum*" (Dauzat 1963 p.525), sans suffixe *-ac*, sur l'ethnique "*Persia*".

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Plusieurs toponymes "la draille" se trouvent sur le chemin d'Esquier à Glénat (cf. *infra*) et témoignent peut-être d'un chemin d'estive ancien ?

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Braconnat est cité dès 1265, "*Mansus de Braconac*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal ; En 1275 est cité un "*Mansus sobeyra de Braconac*" (Amé 1897). En 1281 - 82 apparaît dans la charte de Laroquebrou, comme témoin, un certain "*Geraldum de Braconac*" (Grand 1902 p.211). Au XIV^e s. on connaît une "*bordaria de Braconeto, vocata del Born*" (Amé 1897 p.72).

- La Carrière est cité en 1312 : "*La Carrieyra*" ; il dépend sans doute de la famille de Montal (Amé 1897 p.96). En 1354, Pierre de Cayrac était seigneur du lieu et transigea avec ses habitants (*D.S.C. t.V p.10-11*).
- Las Combes est cité dès 1295, "*Las Cumbas*" (Amé 1897 p.149).
- Esquiers est cité dès 1322 : "*Las Quers*" ; il dépend sans doute de la famille de Montal (Amé 1897 p.188). Plusieurs toponymes "*La draye*" jalonnent le chemin Esquiers-Glénat (Cad. XIX^e s. A 963, 1000 à 1003, 1065).
- Estaing est cité dès 1269, "*Affarium del Estain*" (Amé 1897 p.189), dans une reconnaissance au seigneur de Montal.
- Les Garrigues est cité en 1269, "*Las Guariguas*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal ; puis en 1297 dans le testament de Gérard de Montal "*Mansus de la Gariga*" (Amé 1897 p.229).
- La Gorbe est cité en 1309, "*la Gorba*" (Amé 1897 p.236).
- Loupiac est cité en 1322 dans une reconnaissance au seigneur de Montal, "*Lopiac*" (Amé 1897 p.283). En 1329, une reconnaissance à Carlat d'"*Arnaldus de Durban, domicellus*" cite "*medietatem mansi vocati de Lopiac, cum suis pertinentiis*" (*H.V.C. I-251*). Le manse a donc vraisemblablement deux seigneurs. A signaler un toponyme "*Lestrade*" dans les environs (Cad. XIX^e s. B 1216).
- Mas Soubeyrol n'est cité qu'au XV^e s., "*Lo Mas Sobeyra*", dans une reconnaissance à la famille de Montal (Amé 1897 p.303). Il s'agit vraisemblablement d'un "manse" plus ancien.
- Mieulet est cité en 1323, "*Mansus del Miolet*", dans une reconnaissance à la famille de Montal (Amé 1897 p.314).
- Miermont n'est cité qu'au XV^e s., "*Mansus de Miermont*", dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.314), mais il s'agit sans doute d'une formation antérieure.
- "*Quantam partem mansi del Poih*" figure dans un aveu au Roi de "*Domini G. La Roqua, militis*", en 1284 (*H.V.C. II-65*). Ce hameau disparu n'a pu être retrouvé ; peut-être était-il situé au "*Puech du Tour*" près de Ribeyres (Cad. XIX^e s. C 174-175) ?
- Les Ribeyres sont cités en 1309, "*affarium de la Ribieyra*" (Amé 1897 p.417). Le "*vadum de Rebayres*" est signalé au milieu du XIV^e s. ; ce gué était tenu par les Astorg d'Aurillac (*H.V.C. I-279*).
- Ribeyrols est qualifié d'"*affarium de Ribayrols*" à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.417).
- Le Rouget (aujourd'hui chef-lieu de commune) est cité en 1284 dans un aveu au Roi du chevalier Guillaume de la Roque "*medietatem bordarie de las Rotgairias, cum juribus et pertinenciis*" (*H.V.C. II-65*). Le "*Mansus da Rozet*" est ensuite cité au XV^e s. (Amé 1897 p.434). En 1272, P. de Viviers reconnaissait à Carlat "*mansum pro indiviso mansi Rotiaires*" (*H.V.C. I-109*).
- Selves est cité en 1282 - 83 dans la charte de coutumes de Laroquebrou, où signent "*Guarnerium de Silva*", "*Bernardus de Silva*" et "*Petrus de Silva, miles*" (Grand 1902 p. 212, 218). Puis le hameau est cité en 1360, "*Mansus de Silva*" (Amé 1897 p.470). A noter près du hameau des microtoponymes "*Lissartet*" (Cad. XIX^e s. A898 à 901), "*Lissartau*" (A 676 à 678) et "*Issartet*" (A 603 à 611, 860 à 865). Ceci témoigne du défrichement d'une ancienne "silva".

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Pers

Pers apparaît dans les textes en 1272 dans une reconnaissance à Carlat de "*Petri de Viviers*" : "*parochia de Pers*" (*H.V.C. I-109*), puis dans un aveu à Carlat de G. de la Roque : "*parrochia de Pers*", en 1284 (*H.V.C. II-65*). "*Perce*" est cité en 1299 (Amé 1897 p.364).

L'église est attestée dès 1234 ; cette année-là l'évêque de Clermont, sur proposition de l'archidiacre d'Aurillac, nommait à la cure de Pers. Un recteur est attesté en 1281 (*D.S.C. t.V p.10*). En 1282 - 1283 la charte de Laroquebrou cite comme témoin un "*rector ecclesie de Peer*" (Grand 1903 p.218).

Deribier mentionne un "*château possédé en 1251 par D. de Montal*" (*D.S.C. t.V p.10*). Il s'agit manifestement d'une erreur, l'hommage ne mentionnant aucun château à Pers, même si la famille possède des biens à "*Depers*" au XIV^e s. (Amé 1897 p.364).

En 1365, le vicomte de Carlat possède dix feux dans "*la paroice de Pers*" (H.V.C. I-283).

L'église Saint-Martin et son cimetière (Cad. XIX^e s. B67-68) occupent une éminence au pied de laquelle sont groupées les maisons du bourg. Le vallon granitique où est implanté le bourg constitue un terroir privilégié. L'église présente un plan-*cella* classique à chapelles latérales. Dans son état actuel, l'édifice ne semble pas être antérieur au XV^e s., pour ce qui concerne la nef. Toutefois les assises inférieures du chevet sont composées par un appareil granitique moyen régulier témoignant d'un état antérieur (XIII^e s. ?). L'église aurait pu être rebâtie sur le même plan à la fin du Moyen Age.

* * *

Le terroir de Pers paraît avoir été fréquenté à l'époque antique si l'on se réfère à la toponymie, sur les plateaux granitiques ; mais les témoignages manquent jusqu'au XIII^e s. L'occupation rurale est alors pleinement structurée, quasiment tous les hameaux actuels étant attestés à cette époque. Le pays semble de façon quasi-exclusive aux mains de la famille de Montal, qui possède le château voisin de Glénat. Toutefois, certains secteurs comme "La Selve" sont peu peuplés et les toponymes dérivés de "essart" témoignent d'une mise en valeur tardive et partielle. Néanmoins l'église du chef-lieu, dédiée à saint Martin, paraît avoir une origine ancienne, sans doute antérieure à l'an Mil. Il est en tous cas probable que la paroisse médiévale de La Ségalassière a été détachée tardivement de Pers.

Illustrations

Fig. 1 . Hameau de Selves. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Bourg de Pers. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Eglise de Pers. J.-L. Boudartchouk.

POLMINHAC

Superficie : 2903 ha

Démographie : 340 feux en 1709

Altitude : 650 m

● Milieu naturel : La commune de Polminhac occupe un segment méridional de la vallée de la Cère ; le fond de vallée est large et plat (630 m), couvert de sédiments fluvio - glaciaires. Les versants offrent un relief adouci dans leur partie basse (brèche volcanique tendre) mais deviennent abrupts en altitude (autour de 800 m) et sont couverts de chênaies et de hêtraies. Les plateaux situés au nord de la vallée culminent à plus de 980 m ; le sous-sol y est en partie de nature basaltique (plateau du Coyan) ; au nord - est, le relief est accidenté du fait de la présence de petits ruisseaux. A l'extrémité septentrionale, la montagne de Boudieu (P.C. 1179 m) domine l'ensemble.

La commune n'occupe qu'une faible superficie des plateaux situés au sud de la vallée de la Cère, à hauteur des Huttes ; le relief, peu accusé, se situe entre 950 et 1000 m.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée par les cultures de fond de vallée et de pied de coteau, les herbages se développant naturellement sur les plateaux encadrant la vallée. Le sous-sol interdisait la mise en place de châtaigneraies. Enfin quelques "vacheries" existaient dans les montagnes de l'extrémité septentrionale de la commune.

Communes limitrophes : Saint-Simon, Velzic, Vic-sur-Cère, Badailhac, Saint-Etienne-de-Carlat, Yolet, Giou-de-Mamou.

* * *

1. L'occupation antique

Les vestiges pré - romains sont nombreux sur la commune : site du Paléolithique moyen à la Bressonnière ; *tumulus* de l'âge du Bronze aux Huttes (?) ; site néolithique à Polminhac ; enfin un autre site néolithique à Vixouse (*Inv. Vic* p. 14 - 15).

1.1. Toponymie

- Maruejols serait un toponyme pré - romain (*Maros + ialo* : grand champ) (Dauzat 1963 p.434).
- Meymac (*Maximus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.279).
- Onzac (*Unicus + acum*), anthroponyme latin dérivé d'un adjectif (Morlet 1985 p.199).
- Polminhac (*Poleminius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.539).
- Severac (*Severius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1913 p.291).
- Toursac (*Troccius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.296).

1.2. Voies de communication

- La voie "romaine" de Vieillevie à la Naute (Amé 1897 p. VIII - IX), venant de Saint-Etienne-de-Carlat en passant au pied de la montagne des Lucs, longe l'extrémité du plateau Sud qui surplombe la vallée de la Cère, passe au nord - ouest des Huttes où l'on connaît un péage médiéval avant de se diriger, toujours en suivant le plateau, vers la montagne de Yolet. Elle est désignée au XVII^e s. comme "*la grande estrade qui monte au Cantal (...) chemin royal par lequel on va du villaige des Uttes à la montaigne du Cantal*" (Amé 1897 p.539). Cette voie est indiquée sur le cadastre du XIX^e s. "*voie du Puybasset à la Tuilière*" ; elle est jalonnée par des microtoponymes "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. D 520) et "*Lestradoune*" (D 305 à 310).

- Une voie de fond de vallée devait également exister, vraisemblablement au pied du coteau Nord de la Cère, en contrebas de l'actuelle N.122. Elle a pu desservir Senilhac, Yolet, Meymac, Toursac, Polminhac, puis continuer en direction de Comblat et Vic. Elle permettrait d'expliquer la "trainée" de toponymes et de sites antiques au pied du flanc Nord de la Cère.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Vixouse apparaît en 930 ; cette année-là Bernard de Carlat fait une série de donations à Conques, la plupart étant situées dans le ressort de Carlat : "*In pago Arvernico, in ministerio Cartladense, in Vicaria Arpajonense, hoc est villa mea que vocatur Vidditiosa qui michi justissime per parentorum et per conquistum michi obvenit*" (Cart. Conques n°6). Il s'agit donc d'un bien patrimonial déjà possédé par les parents de Bernard de Carlat.

- Marfons est mentionné en 930, pour les mêmes raisons, dans le même document : "*In ipso aice, cedo mansos meos quae vocatur Maurifontes cum curtes et ortos, exeos et regressos, cum terras cultas et incultas, cum omnibus adjacentiis suis*", possessions "*per hereditatem et per conquistum*" (Cart. Conques n°6).

Les deux hameaux sont cités à la suite dans le texte ; on remarque qu'ils sont reliés entre eux par un ancien chemin. Ce chemin continue vers le sud - est en direction des Huttes, à flanc de coteau.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Polminhac est situé à une fourche de chemins. Le chemin de fond de vallée se dirige vers Vic alors qu'une bifurcation monte à flanc de coteau pour arriver à Onsac (toponyme "*Lestrade*", cf. *infra*) puis se diriger au nord vers le plateau du Coyan.

3.2. Châteaux

- Polminhac.

Le château apparaît dans les textes en 1219 dans le testament d'Henri de Rodez, vicomte de Carlat : celui-ci lègue à son fils Guirbert "*castrum de Ponsminhac (...) cum eorum districtu ac honore et pertinentiis*" (H.V.C. II-13). Le château est ensuite mentionné en 1266 dans une reconnaissance de Raymond de Teissières à Carlat pour "*dominum et parcerariam et jura que habeo in castro de Posminhac, honore et mandamento et districtu ipsius castri*" ; suit une énumération de possessions sur les paroisses de Polminhac et Teissières-les-Bouliès (H.V.C. - I - 26 - 27). La même année son frère Petri de Tesseyras, *militis*, reconnaît à Carlat une autre partie du château de Polminhac : "*dominium et parcerariam que habeo in castro de Posminhac et in villa de Posminhac et tenemento et districtu ipsius castri*" ; suit une énumération de possessions sur les paroisses de Polminhac, Raulhac, Paulhac et Teissières (H.V.C. I - 36 - 37). Le même Pierre de Teissières reconnaît un droit d'albergue à Carlat pour cinq soldats : "*Confiteor tamen me debere vobis (...) albergii quinque militum, jure domini, annuatim*" (H.V.C. I - 38). En 1266 Guy de Teissières, frère des deux précédents, reconnaît à Carlat ce qu'il possède au château de Polminhac : "*parcerariam et jura que habeo in castro de Posminhac et honore et mandamento et districtu ipsius castri (...). Confiteor tamen me debere vobis annuatim, jure domini, pro castro de Posminhac, illam partem albergii quinquae militum quam me contingit cum parciariis meis*" (H.V.C. I - 43 - 44).

Le château est donc tenu en coseigneurie partiaire par les frères de la famille de Teissières (les Bouliès), qui possèdent de nombreux biens dans la paroisse. La mention à deux reprises du droit d'albergue illustre bien le contrôle qu'exerce la vicomté. Alors qu'en 1219 le château relève directement du Comte de Rodez, vicomte de Carlat, il est rapidement inféodé à la famille de Teissières ; il reste néanmoins dans la mouvance directe de Carlat. D'après Deribier, en 1283 un certain Raymond de Blanquefort aurait été coseigneur du château (D.S.C. t.V p.47).

Le château, dit "de Pesteils", est édifié à l'extrémité d'un éperon volcanique qui domine au nord le bourg de Polminhac. B. Phalip (1990 p.924) conclut que "*Il ne subsiste du château que le donjon et le tracé d'une enceinte grossièrement circulaire et sans flanquement. Cette dernière, très restaurée, est défendue par un fossé qui isole la butte rocheuse servant d'assise au château du reste de la montagne (...). L'élément le plus ancien est le donjon, de plan légèrement rectangulaire (...) seul le premier niveau peut dater de la fin du XIVe s.*". Toutes les structures existantes sont donc postérieures à l'époque qui nous concerne.

Toutefois le donjon de plan quasiment carré, aux murs très épais à la base et orienté différemment du logis du XV^e s. qui le flanquait jusqu'en 1901 reprend vraisemblablement le plan d'un donjon "roman", d'un type courant en Haute Auvergne aux XII^e et XIII^e s. (*Inv. Vic* p.206 sq.). Le cadastre du XIX^e s. garde la mémoire du donjon à travers le microtoponyme "*Bois de la Tour*" (A 848 - 849 ; C 1 - 2 ; F 93 et 115).

- Onsac.

Cf. *infra* § 3.3.

- Vixouse.

Le château de Vixouse apparaît dans les textes en 1267 dans une reconnaissance à Carlat des frères "*Guillelmi et Henrici de Vicsozas*" pour "*quicquid habemus in castro de Vicsozas et in turre et in mandamento dicti castri*" (H.V.C. I-72). La famille éponyme de Vicsozas figure en tant que témoin dans le traité entre le vicomte de Carlat et Guillaume de Poitiers en 1268 (H.V.C. I-83). La première mention des Vixouse remonte à 1229 ; en 1329, le seigneur de Vixouse alias "*de Coion*" prête à nouveau hommage au vicomte de Carlat pour les châteaux de Vixouse, de Hauteval et de Montjou (D.S.C. t.V p.57). Un certain Guillaume de Vixouse, chevalier, vivait en 1284. Les hommages à Carlat se succèdent au XIV^e s. (N.A. VII p.159).

Le château est installé en fond de vallée, sur un terrain plat, à l'écart du hameau. Le *castrum* du XIII^e s. est extrêmement remanié par les adjonctions du XV^e s. et surtout de l'époque moderne. Il a fait l'objet d'une étude détaillée par B. Phalip (1990 p.1243) : "*Le donjon actuel peut être en partie du XIIIe s., mais l'essentiel est reconstruit au XVe s. Le support rocheux suggère un donjon de plan carré à l'origine. Deux siècles plus tard l'assise rocheuse est retaillée, le donjon débordé alors largement le noyau basaltique pour affecter un plan rectangulaire*". De même, les irrégularités de l'enceinte quadrangulaire post - médiévale sont peut-être à mettre sur le compte d'une enceinte antérieure.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Cabanes est signalé en 1266 dans une reconnaissance de Guy de Teissières à Carlat : "*homines de (...) Cabanas*" (H.V.C. I-44). En 1272, B. d'Auzoles et G. d'Issartz reconnaissent à Carlat "*Sex sextaria bladi censualia in manso de Cabanas*" (H.V.C. I-107). Un certain B. de Cabanes, écuyer, vivait en 1284 (N.A. II p.1). Une famille seigneuriale éponyme y serait attestée en 1287 (D.S.C. t.V p.49) ; le hameau aurait relevé de la famille de Griffeuille en 1296 (D.S.C. t.III p.50).

- Cabanusse est signalé en 1266 dans une reconnaissance des frères "*de la Cera*" à Carlat "*a Cabanussa*" (H.V.C. I-34). La même année c'est Pierre de Teissières qui reconnaît à son tour à Carlat ce qu'il possède "*in capmanso de Cabanussa*" (H.V.C. I-37). Toujours en 1266, Guillaume et Deodat "*de Cera*" reconnaissent à Carlat "*medietatem capmanso quem tenet li Rigalde Cabanussas*" (H.V.C. I-39).

- Clavières : "*Claveiras*" est mentionné en 1230 (Amé 1897 p.140).

- Esmonts est mentionné en 1267 dans une reconnaissance de Guillaume et Henri de Vixouse à Carlat : "*Fazendam d'Elmons*" (H.V.C. I-72).

- Fraysse (= Fraysse del Miets ?) est sans doute mentionné au XV^e s. : "*Mansus de Fraxinis*" (Amé 1897 p.217) ; sa formation est certainement antérieure. Des microtoponymes "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. A 347 et 732) et "*Issartel*" (Cad. XIX^e s. A 588) sont situés à proximité.

- Fraysse-Bas n'est mentionné qu'au XV^e s., "*affarium de Fraisses Soteyra*" (H.V.C. I-484) ; "*Fraxinus inferior*" (Amé 1897 p.217), mais a certainement une origine antérieure.

- Fraysse-Haut n'apparaît comme le précédent qu'au XV^e s. : "*Mansus de Fraxinis Altis*" (Amé 1897 p.217), mais a une origine antérieure.

- La Gourgue est peut-être mentionné dès 1266 dans une reconnaissance de Raymond de Teissières à Carlat : "*afarii del Gotgue*" (H.V.C. I-26) mais il peut s'agir d'un lieu disparu commune de Teissières.

- Les Huttes : le village est cité dès 1266 dans une reconnaissance d'Azemar Daude à Carlat : "*medietatem dels fraus de las Utas (...) et eorum pertinenciis*" (H.V.C. I-37). La même année c'est Guillaume de Vic qui reconnaît à Carlat "*medietatem de Mejanaserra de las Utas, et afarium de la Parania de las Utas*" (H.V.C. I-40). Bernardus de Vic en 1266 reconnaît à Carlat "*terciam partem mansi Arnaldenc de las Utas pro indiviso*" (H.V.C. I-51). Le même seigneur mentionne également "*las Utas*" dans une autre reconnaissance à Carlat, la même année (H.V.C. I-56). En 1304, le "*manso vocato de las Utas*" est tenu par un membre du prieuré de Jou sous Monjou, dépendant du prieur de Lacroix Barrez en Rouergue, qui y exerce la basse justice, la haute étant réservée au vicomte de Carlat. Celui-ci perçoit dans le manse "*duo sextaria avene*" (H.V.C. II - 85 à 87 ; II-CLXXXIX). Les vicomtes de Carlat y entretenaient un péage, peut-être depuis le XV^e s (H.V.C. II-CLXXVII).

- Marfons. La "*fazendam de Marfons*" est mentionnée en 1267 dans une reconnaissance des seigneurs de Vixouse à Carlat (H.V.C. I-72). Guy de Teissières en était seigneur en 1337 (N.A. IV p.41).
- Maruejols est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de Raymond de Teissières à Carlat "*parra dels rius de Maroiols*" (H.V.C. I-26). La même année une reconnaissance à Calat de l'épouse de G. de la Doza mentionne "*medietatem mansi dels Paravils de Maroiol*" (H.V.C. I-45). En 1266 dans une reconnaissance des seigneurs de Folhols sont mentionnés "*manso de la Roca de Marujols et manso dal mas de Marojols*" (H.V.C. I-47). En 1272, B. d'Auzolles et G. D'Issartz reconnaissent à Carlat "*duo sestaria frumenti in capmanso de la Gardella de Maroiol*" (H.V.C. I-107). Enfin en 1279, l'hommage du seigneur Vivien La Garde mentionne "*duos solidos et sex denarios turonensium (...) quos habeo in manso Mariollh*" (H.V.C. I-155).
- Meymac est mentionné dès 1266 dans une reconnaissance de Pierre de Teissières à Carlat : "*afario de Maismac*" (H.V.C. I-36). La même année dans une reconnaissance des seigneurs de Folhols, les "*afariis de Let e de Maismac*" sont mentionnés comme confront à une des possessions de ces seigneurs, "*Mansis seu afariis dels Periers*" -hameau disparu- (H.V.C. I-47). Un microtoponyme "*Lestradette*" est signalé près du village (Cad. XIX^e s. E 309).
- Murat (la Gasse) est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Vic à Carlat : "*mansi vocati de Murat*" (H.V.C. I-51). Le domaine est toujours qualifié de "*mansus*" au XV^e s. (Amé 1897 p.341).
- Onzac est mentionné dans une reconnaissance des seigneurs de Cera à Carlat en 1266 : "*capmanso d'Onzac*" (H.V.C. I-39). Il y existait un château au XIV^e s., puisqu'en 1379 une contribution était levée pour faire évacuer la garnison anglaise qui l'occupait : "*Chastel d'Unzac*" (H.V.C. I-289). Le microtoponyme "*derrière le château*" (Cad. XIX^e s. B 30) conserve le souvenir de la forteresse. Près du hameau existaient aussi deux toponymes "*Lestrade*" et "*Lestrade basse*" (Cad. XIX^e s. B 33 et B 35), indice d'une route pavée traversant le hameau et se dirigeant vraisemblablement vers les plateaux du nord.
- Le Pouget est mentionné en 1267 dans une reconnaissance des seigneurs de Vixouse à Carlat "*Fazendam del Poget*" (H.V.C. I-72).
- Le "*Manso dal Puoh*" cité en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Teissières à Carlat, n'a pu être localisé (H.V.C. I-26) (cité au XVII^e s.).
- Laribe est mentionné en 1268 dans le traité entre le vicomte de Carlat et Alphonse de Poitiers : "*manso vocato la Riba*" (H.V.C. I-83). En 1274, G. de Croseto reconnaît à Carlat "*ad feudum, mansum de la Riba, in quo mansus dictus dominus Henricus habet eminam siliginis censualem*" (H.V.C. I-118). Une famille éponyme existe au XIV^e s. (D.S.C. t. V p.562) dans la mouvance des coseigneurs de Montjou et de Carlat.
- Salvaques n'est mentionné qu'au XV^e s., "*Mansus de Salvatguas*" (Amé 1897 p.463), mais il s'agit certainement d'une formation antérieure.
- Severac est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Vic à Carlat : "*Sextam partem mansi de Seveiracho (...) et eorum pertinenciis*" (H.V.C. I-51). Le site est toujours qualifié de "*mansus*" au XV^e s. (Amé 1897 p.474).
- Le Teil est peut-être mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat du seigneur de Vic : "*campum vocatum de Telhols*" (H.V.C. I-51).
- Toursac est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de Pierre de Teissières à Carlat : "*afario de Toursac*" (H.V.C. I-36).
- Le "*Manso del Verdier, sito in parochia de Posminhac*" relève d'un certain Stéphane Genre qui la reconnaît à Carlat en 1272 (H.V.C. I-110). Ce lieu n'a pu être retrouvé.
- Vixouse est cité en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de B. de Vico "*a Vitzozas*" (H.V.C. I-56).

3.4. L'habitat groupé

Le bourg de Polminhac apparaît dans les textes en 1266 où la reconnaissance à Carlat du seigneur de Teissières est rédigée "*apud ecclesiam de Posminhac, in cimiterio*" (H.V.C. I-26) ; le même texte mentionne la "*terrarium del pon de Posminhac*", sans doute un pont sur le ruisseau de la Ribe qui traverse le bourg. La même

année, le frère du précédent, Pierre de Teissières, fait une reconnaissance à Carlat et mentionne ce qu'il possède "*in villa de Posminhac*" (H.V.C. I-36) ; l'acte est signé "*A Posminhac, ante ecclesiam, in cimiterio*". Toujours en 1266, Azemar Daude fait une reconnaissance à Carlat "*apud Posminhac*" (H.V.C. I-38). En 1267, le seigneur de Monte Amato reconnaît à Carlat "*apud ecclesiam de Posminhac*" (H.V.C. I-107). En 1272, une reconnaissance de la femme du seigneur de La Veissière mentionne "*parochia ecclesie de (...) Posminhac*" (H.V.C. I-108). La même année un texte cite la "*parochia de Posminhac*" (H.V.C. I-110). En 1284, le compromis passé entre Astorg d'Aurillac et le vicomte de Carlat mentionne les biens possédés par le premier "*infra parrochiam de Polminhaco*" (H.V.C. I-185).

En 1365, le vicomte de Carlat possédait quatre vingt seize feux dans la "*paroice de Polminhac*" (H.V.C. I-281), peuplement considérable pour l'époque.

Le bourg de Polminhac est installé sur un replat au pied du coteau Nord de la vallée de la Cère. Les maisons s'étirent le long de la route Est - Ouest venant de Yolet et se dirigeant vers Vic, ainsi que sur les berges du ruisseau de la Ribe. Sur la rive droite, l'église dédiée à saint Victor occupe elle aussi un petit replat. C'est un ancien prieuré annexé à l'archidiaconé de Billom, dès le XIV^e s. au moins (D.S.C. t.V p.46). On considérait traditionnellement que "*les parties les plus anciennes de l'église, le chœur et le clocher à peigne, datent du commencement du XIII^e s. (...). L'appareil est moyen, posé par assises régulières et à joints fins*" (Rochemonteix 1902 p.314).

Plus récemment, les auteurs de *Inv. Vic* ont montré que l'ensemble de l'édifice avait été entièrement remanié au XV^e s. (chevet polygonal, chapelles latérales, portail archaïsant ...) selon un plan classique pour les églises gothiques méridionales. Un ensemble de douze modillons du XII^e s. (ou début XIII^e s. ?) ont été réemployés sur la façade Ouest et la façade latérale Nord. Plusieurs d'entre eux sont historiés (représentations zoomorphes, masques ...), très représentatifs de l'art roman de la région (*Inv. Vic* p.202 sq.). Il est difficile de se faire une idée du plan de l'édifice du XIII^e s.

Le cimetière, de superficie importante (Cad. XIX^e s. C 258) est de forme polygonale et se développe au nord et à l'ouest de l'église.

De l'autre côté du ruisseau, face à l'église, se trouve un tènement quadrangulaire entouré par un chemin appelé "*Castel vieil*" dans le cadastre du XIX^e s. (B 47, pâture). Est-ce l'emplacement d'un site castral antérieur au château du XIII^e s. sur l'éperon ?, ou le souvenir d'un "fort" villageois en périphérie du bourg comme c'est le cas à Leynhac ? Il semble en tous cas que nous soyons en présence d'une enceinte quadrangulaire fossilisée dans le cadastre du XIX^e s.

* * *

Le terroir de Polminhac est anciennement peuplé, principalement en fond de vallée, mais aussi sur les coteaux, et ce dès la Protohistoire.

L'occupation antique est attestée par cinq toponymes ; une partie d'entre eux sont localisés au pied du flanc Nord de la vallée, les autres sur le rebord du plateau Nord ; ils sont certainement à mettre en relation avec deux voies, l'une de fond de vallée, l'autre de crête. Si les toponymes antiques sont absents de la partie Sud du fond de vallée, c'est précisément à cet endroit que l'on trouve la *villa* de Vixouse et les manses de Marfons, possédés par les vicomtes de Carlat antérieurement à leur cession à Conques en 930. Faut-il y voir l'indice d'une avancée du peuplement à l'époque carolingienne ? En tous cas ces deux sites prouvent l'appartenance de cette partie de la vallée de la Cère au Carladez primitif, dans le cadre de la vicairie d'Arpajon.

Le château de Polminhac est d'ailleurs possédé en propre au début du XIII^e s. par les vicomtes de Carlat, comtes de Rodez, pour être ensuite inféodé aux frères de la famille de Teissières qui gère la forteresse en coseigneurie. L'appellation "château de Polminhac" relevée dans les textes les plus anciens tendrait à démontrer l'antériorité du pôle ecclésial sur le pôle castral, qui surplombe le bourg, à distance respectable cependant. La dédicace de l'église à saint Victor est en effet un indice d'ancienneté (cf. Saint-Victor de Massiac), comme sa dépendance vis à vis de Billom. Un pôle castral secondaire est présent à Vixouse où l'on trouve au XIII^e s. une famille seigneuriale éponyme.

Les familles de Cère, de Vic et de Folholes possèdent des biens au XIII^e s. sur la paroisse, ainsi que la seigneurie de La Bastide, ce qui peut être l'indice d'anciennes possessions de l'abbaye d'Aurillac.

En rase campagne, la densité de manses et d'affars est importante ; on y produit notamment du blé et de l'avoine d'après les redevances.

Polminhac pourrait être une paroisse antérieure à l'époque carolingienne.

Illustrations

- Fig. 1 . Voie médiévale et péage des Huttes. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 2 . Château de Vixouse, plan du rez-de-chaussée. *Inv. Vic.*
- Fig. 3 . Bourg de Polminhac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 4 . Détail de l'église. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 5 . Plan de l'église. *Inv. Vic.*
- Fig. 6 . Tènement dit "Château Vieux", en périphérie du bourg. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Château de Pesteil. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 8 . Plan du château de Pesteil. *Inv. Vic.*
- Fig. 9 . Vue du donjon de Pesteil. J.-L. Boudartchouk.

PRUNET

Superficie : 2734 ha Démographie : 112 feux en 1709 Altitude : 780 m

● Milieu naturel : La commune de Prunet est installée au nord du massif schisteux de la Châtaigneraie. Le relief est très accidenté ; plusieurs petits ruisseaux au cours tortueux serpentent vers le sud, au fond de petites vallées en "v" aux pentes abruptes et couvertes de chênaies. Les interfluves sont occupés par une série de crêtes schisteuses ("cams") parsemées de petits reliefs (Bois de Jurles : 772 m au sommet de la crête ; moulin de Nadal en fond de vallée : 659 m). Le couvert forestier est très présent sur les coteaux et au sommet des crêtes, conjointement aux zones recouvertes de bruyère. Le sous-sol est schisteux sur tout le territoire de la commune.

● Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse médiévale de Prunet était comprise dans le Carladez, à l'exception de sa partie septentrionale qui relevait de la seigneurie de Conros (Arpajon). L'économie traditionnelle était peu florissante, fondée sur de rares terres "de très faible produit", l'exploitation de la forêt ainsi que des lauzes de micaschiste pour la couverture des maisons.

Communes limitrophes : Arpajon, Labrousse, Teissières, Leucamp, Ladinhac, Lafeuillade, Roannes.

* * *

1. L'occupation antique

L'occupation antérieure à l'Antiquité est attestée à Vermejols par la découverte fortuite d'une hache en bronze à talon, datant du Bronze moyen (information : musée archéologique d'Aurillac). Vermejols est situé à l'extrémité Nord de la commune, au contact de celle d'Arpajon. Cet objet nous paraît relever de la dynamique de peuplement du bassin d'Arpajon et non de la Châtaigneraie (publié dans J. Guilaine *et alii*, La Préhistoire française, t.II p.510, 1976, comme provenant de la commune d'Arpajon).

1.1. Toponymie

- Prunet (?) (*Prunius + etum*), "lieu des pruniers" (Dauzat 1963 p.544).
- Rancilhac (*Rancilius + acum*), anthroponyme latin (?) (Dauzat 1939 p.287).
- Vernejols (*Vernoialum*) (Dauzat 1939 p.211).
- Jurlhes (?) est vraisemblablement une formation pré - médiévale.

1.2. Voies de communication

- Un chemin orienté nord / sud va de l'église de Prunet en direction du sud, vers Lafeuillade en Vézie. Il peut s'agir d'un itinéraire ancien.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La "*stratam qua itur a Montsalvy usque ad ecclesiam de Pruneto*" est mentionnée comme confront à la seigneurie de Conros dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé en 1269 (*H.V.C.* II-27). Il s'agit d'un ancien chemin nord / sud.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Beteiltes est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé, pour Conros : "*affario de Betilha cum pertinentiis suis*" (H.V.C. II-28).
- Le Bousquet est qualifié de "*mansus*" à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.68). Des toponymes "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. C 159, 165, 166) attestent de défrichements alentour.
- Cantuel n'est mentionné qu'au XV^e s., "*Cantuern*" (Amé 1897 p.91). Des toponymes "*Les Issarts*" et "*Lissar*" attestent de défrichements à proximité (Cad. XIX^e s. B 168, 235, 239, 240).
- La Fage est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbaye de Conros : "*affario de la Faga et pertinentiis suis*" (H.V.C. II-28).
- Grand-Bos n'est mentionné qu'au XV^e s. : "*Gran bos*" (Amé 1897 p.240).
- La Roumigièrre est mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Yolet à Carlat : "*mansum sive affarium vocatum de la Romegueyras cum eorum juribus et pertinenciis*" (H.V.C. I-143).
- Trémoulines est mentionné -peut-être- dès 1267 dans une reconnaissance des frères de Vixouse à Carlat : "*fazendam de Tremolinas*" (H.V.C. I-72). Etymologie probable : "Trois moulins".
- Vergne-Nègre n'est attesté qu'en 1501 : "*Vernia Negra*" (Amé 1897 p.519).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Prunet

Prunet est mentionné dès 1266, "*parochia ecclesie de Prunet*", dans une reconnaissance à Carlat des seigneurs de Vigouroux et de La Vaissière (H.V.C. I-27). En 1269 apparaît "*ecclesiam de Prunet*" (H.V.C. II-27), puis de nouveau en 1277, "*parrochia de Pruneto*" (H.V.C. I-143).

En 1365, le vicomte de Carlat possédait soixante et un feux dans "*la paroice de Prunet*" (H.V.C. I-282).

Le bourg de Prunet est installé sur un plateau schisteux. Il est inorganique. L'église est implantée le long du chemin nord - sud allant d'Arpajon à Montsalvy et d'une voie est - ouest. L'édifice (Cad. XIX^e s. 9, 160, 161) occupe une position légèrement dominante et est entouré par un cimetière ovoïde, au chevet et sur le flanc Sud. Consacré à saint Rémy, il est très remanié. La partie la plus ancienne est le chevet plat dont les premières assises sont en petit appareil de granite. La partie haute, ornée d'une baie gothique, est constituée de schistes irréguliers associés à des moellons de granite et de brèche volcanique. La partie basse du chevet pourrait remonter au XIII^e s., comme les autres édifices à "plan *cella*" de la Châtaigneraie.

* * *

Le terroir de Prunet constitue peut-être un démembrement de la paroisse primitive d'Arpajon, d'après l'analyse des limites paroissiales. Les toponymes antérieurs à l'époque médiévale sont peu nombreux et douteux ; les hameaux apparaissent tardivement dans la documentation. Les seigneurs d'Ytrac et ceux de Conros à l'extrême nord se partagent l'encadrement du terroir. La voie nord - sud Arpajon - Montsalvy semble constituer la raison d'être du chef-lieu dont la dédicace de l'église à saint Rémy peut être interprétée comme un indice d'ancienneté. Le couvert forestier a perduré longtemps sur la majeure partie du territoire, à cause du relief et de la pauvreté des terres, fait caractéristique de la Châtaigneraie orientale. Le contraste avec la paroisse limitrophe d'Arpajon est saisissant.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Prunet. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Chevet de l'église de Prunet. J.-L. Boudartchouk.

QUEZAC

Superficie : 1643 ha Démographie : 97 feux en 1709 Altitude : 478 m

• Milieu naturel : La commune de Quézac, située à l'extrémité méridionale de la Châtaigneraie, est très allongée du nord au sud. Le sous-sol est essentiellement schisteux, si l'on excepte quelques affleurements granitiques localisés. La commune forme un territoire homogène entouré par les gorges des ruisseaux d'Arcombe et de Nivelis. La partie centrale est occupée par un plateau qui descend en pente douce vers le sud, de 560 à 400 m.

Le relief est assez accidenté dans la partie nord, à cause de la présence de petits ruisseaux. En revanche la partie centrale (Junhac, Quézac, Escuroux) est très plane. Des ruisseaux au cours sinueux coulant au fond de ravins encaissés entourent l'ensemble.

Le couvert forestier est absent du plateau central, mais très dense sur les coteaux abrupts de la périphérie.

• Economie traditionnelle et données administratives : Seule l'extrémité nord-est de la paroisse médiévale de Quézac relevait de la vicomté de Carlat. Le chef-lieu de cette paroisse s'est déplacé de Vieil-Quézac à Quézac en 1313 (cf. *infra*). L'économie traditionnelle était basée sur les terres cultivées dans la partie centrale, mais surtout sur les châtaigneraies qui représentaient une superficie plus importante. Au XIX^e s., une partie de la commune de Quézac a été cédée à Maurs, une autre à Saint-Etienne.

Communes limitrophes : -Limousin-, Saint-Julien-de-Toursac, Saint-Etienne-de-Maurs, Maurs.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Quézac (*Casius + acum*), dér. de "casa" (Dauzat 1939 p.261).
- Junhac (*Junius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.272).
- Sourniac (*Sornius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.293).

1.2. Voies de communication

- Un chemin nord-sud venant de La Viguerie en Limousin (actuelle D. 33) se dirige plein nord et passe à proximité de Vieil-Quézac. Il peut s'agir d'un itinéraire ancien.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est visible autour de Vieil-Quézac.
- Un chemin reliant Maurs à Quézac continuait vers le nord, rejoignant sans doute la D. 33.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Bournarel est cité en 1284 dans un aveu au Roi de Guillaume Raynald, comme confront : "*Manso de Bournarel*" (H.V.C. II-48).
- Capmay est sans doute un ancien *capmansus* (actuellement commune de Maurs).

- La Fagette est cité en 1274 dans une reconnaissance à Carlat de Bernard de Saint-Mamet, coseigneur de Toursac, "*affarium del Faet*" (H.V.C. I-115).
- Une "*fazendam de Moncogul*" est citée dans la paroisse en 1274 dans le même document (H.V.C. I-115). Ce domaine n'a pu être retrouvé.
- La Galtère est cité en 1284-85 dans un aveu au Roi de Bertrand de Saint-Mamet, "*mansum vulgariter appellatum de la Gailtairia, cum pertinenciis suis*" (H.V.C. II-68). Ce hameau est actuellement situé commune de Maurs ; il était alors paroisse de Quézac.
- La Peyralbe est cité en 1284 dans un aveu au Roi de Guillaume Raynald, comme confront, "*manso de Peiras Albas*" (H.V.C. II-48).
- Un "*territorium (...) vulgariter appellatum la Peiruga*" est cité en aveu au Roi en 1284 dans le même document (H.V.C. II-48). Il était situé entre La Peyralbe et Bournarel.
- Trins est cité en 1274 dans un hommage de Bertrand de Saint-Mamet à Carlat, "*affarium del Trins*" (H.V.C. I-115). Un toponyme "*Puech Herme*" se situe à proximité (Cad. XIX^e s. A 698-715).

3.4. L'habitat groupé

- Vieil-Quézac était d'après la tradition érudite du XIX^e s. (D.S.C. t.V p.72) l'ancien chef-lieu de la paroisse. Le toponyme "*Vieilh-Quesac*" apparaît pour la première fois en 1501 (Amé 1897 p.531).

Le hameau est situé à un point de convergence de plusieurs chemins, à la racine d'un éperon schisteux entouré de gorges, longeant le Limousin. Sur le point culminant du village se trouve une fourche de chemins dominée par une terrasse. Une croix y situe l'emplacement de l'ancienne église. Aucune trace indubitable de cette église n'est visible sur le cadastre XIX^e s., ni sur le terrain. Toutefois, la parcelle 326 semble comporter une abside demi-circulaire. Est-ce une partie de l'ancien édifice ? (Toponyme : "*Pré des Capelots*"). A signaler aussi le "*Bos de l'Eglise*" (Cad. XIX^e s. C85) entre Vieil-Quézac et Junhac. La "*parochia ecclesie de Quesac*" apparaît en 1274 dans la reconnaissance de B. de Saint-Mamet à Carlat (H.V.C. I-115), puis en 1284, "*parrochia de Quezac*" (H.V.C. II-48), et en 1284-85 "*parrochia de Quezac*" (H.V.C. II-68). Quézac était un prieuré dépendant de l'archiprêtre d'Aurillac à la fin du XIII^e s. Un recteur y est connu en 1293 (D.S.C. t.V p.73).

- Quézac, "*Quezacum*", est cité au XIV^e s. dans le pouillé de Saint-Flour (Amé 1897 p.405). Selon Deribier, "*Notre Dame de Quézac a été bâtie dans les premières années du XIV^e s., ainsi que le prouve la charte de consécration en date du 20 mai 1313, qui fut déposée sous le maître-autel avec des reliques enfermées dans un reliquaire d'argent remarquable du point de vue de l'ancienneté et du travail*" (D.S.C. t.V p.72).

A. Beaufrère (1956 p.21 sq.) apporte quelques précisions : ces découvertes eurent lieu en 1878, lors de la démolition de l'église médiévale. Trois éléments architecturaux furent également récupérés ; deux sont encore visibles. L'auteur donne également une traduction de la charte de fondation de l'église, disparue depuis : "*Jean (...) évêque de Clermont (...) le 20 Mai 1313, avons consacré et béni l'église, l'autel et le cimetière de Quézac, et nous y avons placé plusieurs reliques du Sauveur Notre Seigneur, et du bienheureux apôtre Pierre, en l'honneur duquel l'église a été dédiée, et de plusieurs autres saints*" (*ibidem*, p.25). Le titulaire de la paroisse est saint Pierre-es-Liens, ce qui s'explique selon A. Beaufrère par son titre de prieuré dépendant de Saint-Pierre - Saint-Géraud d'Aurillac (comme dans le cas de Lacapelle, près de Montsalvy). Il semble que ce vocable soit alors issu d'une translation venue de l'ancienne église paroissiale de Vieil-Quézac. En tous cas, la consécration du cimetière prouve qu'il s'agit d'une création ; cela implique vraisemblablement l'abandon de l'ancien, à Vieil-Quézac.

Deribier et Beaufrère conjecturent l'existence à cet endroit, antérieurement à 1313, d'un oratoire dédié à la Vierge. En fait, le pèlerinage marial lié à une statue "miraculeuse" de la Vierge conservée dans l'église n'est attesté que postérieurement au Moyen Age (D.S.C. t.V p.72). Quant aux fragments architecturaux conservés, ils nous paraissent appartenir à l'édifice de 1313. Nous pensons que la dévotion mariale constitue un culte postérieur.

Au XIX^e s., le bourg de Quézac "*ne se compose que de deux maisons et de l'église Saint Pierre-es-Liens. Sa longueur est de 19 m, il s'y trouve deux chapelles au nord et au sud. La porte de l'église, d'ordre toscan, est plus récente ; son clocher consiste en une tour carrée surmontée d'une flèche*" (D.S.C. t.V p.72). Cet édifice a entièrement disparu. On le voit sur le cadastre XIX^e (B 551-552), entouré d'un cimetière subcirculaire au sud. Il s'agit d'un édifice rectangulaire à plan-*cella* (chevet plat), orienté, doté de chapelles latérales.

Deux éléments architecturaux sont conservés dans l'église actuelle ; ils sont façonnés dans le granite du pays. Le premier est une base de colonne circulaire : deux moulures encadrent une frise de rinceaux de feuillage ; sa hauteur égale celle du chapiteau ; des traces d'enduit sont visibles. Le second, un chapiteau d'angle, possède un astragale très développée ; un masque humain est entouré de rinceaux de feuillage ; des traces d'enduit sont également visibles.

La parenté entre les deux œuvres est frappante ; ce sont des réalisations très frustes. Malgré des caractères archaïsants, il n'est pas raisonnable d'y voir des éléments "romans", à la suite d'A. Beaufrère. Leur structure appartient au répertoire gothique précoce, aussi nous pensons qu'il s'agit tout simplement d'éléments de l'église de 1313, récupérés lors de sa démolition et conservés. La nouvelle agglomération de Quézac semble avoir oblitéré le hameau de "Siscam", disparu depuis le XIX^e s., situé à proximité de la nouvelle église.

Reste à connaître le motif de la translation de 1313. Rien n'indique un pèlerinage marial ancien. Nous y voyons plutôt une volonté de "recentrage", de "relocalisation" du chef-lieu paroissial. Vieil-Quézac apparaît en effet comme un terroir marginal au contact du Limousin, implanté sur le "cul-de-sac" que constitue la crête rocheuse. Au contraire, le nouveau site se trouve le long d'un important axe de communication nord-sud, venant de Maurs et se dirigeant vers Parlan (actuelle D33). L'ancien chemin de Maurs à Saint Céré passait également à proximité. D'où la volonté politique de translation totale du centre religieux, le maintien de la dédicace, le transfert du cimetière etc... Cependant la nouvelle église ne fixa aucun habitat autour d'elle et devint un simple sanctuaire isolé de pèlerinage.

* * *

Le terroir de Quézac paraît peuplé à l'époque antique dans le secteur de Vieil-Quézac (trois toponymes en *-ac*). Au XIII^e s., le prieuré Saint-Pierre dépend d'Aurillac. Le peu de domaines attestés doit être mis sur le compte de lacunes documentaires plutôt que d'envisager un peuplement très réduit. Les coseigneurs de Toursac rendent hommage à Carlat pour quelques domaines situés dans le nord de la paroisse. Aucune présence castrale n'est à signaler ; Quézac semble être au XIII^e s. un terroir marginal. C'est peut-être afin de donner un dynamisme nouveau à la paroisse que le chef-lieu fut transféré en 1313, fait unique et atypique dans la Haute Auvergne méridionale.

Nous pensons que Quézac est vraisemblablement une paroisse carolingienne, peut-être issue d'un démembrement de Saint-Etienne-de-Maurs.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Vieil-Quézac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Bourg de Quézac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Eléments architecturaux provenant de l'église de 1313. A. Beaufrère.

Fig. 4 . Etat actuel des éléments architecturaux. J.-L. Boudartchouk.

RAULHAC

Superficie : 1698 ha Démographie : 480 feux en 1709 Altitude : 740 m

• Milieu naturel : La commune de Raulhac, allongée du nord au sud, est située de part et d'autre de la vallée du Goul, s'étendant plus largement sur le versant gauche en pente douce. A l'est de la commune, des massifs de brèche volcanique forment une zone de haute altitude (860 à 930 m). La partie septentrionale de la commune offre un relief vallonné au sous-sol volcanique parsemé de quelques dépôts sédimentaires. La partie sud - ouest présente un relief plus tourmenté dû à l'encaissement des cours d'eau dans les micaschistes ; en fond de vallée l'altitude atteint 560 m, alors que les plateaux qui la surplombent de part et d'autre culminent à 700 m. Les coteaux abrupts sont couverts de forêts et de rares châtaigneraies.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée par l'agriculture intensive ; au XIX^e s. le taux de terres cultivées atteignait 51% de la surface, la moyenne cantonale étant de 27% (*Inv. Vic* p.239). Les pâturages d'estive sont absents, en raison de la faible altitude.

La commune de Raulhac a été créée en 1789 par démembrement de l'ancienne paroisse -quatre fois plus vaste- qui comprenait également les actuelles communes de Badailhac et de Pailherols ; elle atteignait ainsi le Puy Gros, près du Plomb du Cantal. L'actuelle section de Monjou (C^{ne} Jou-sous-Monjou) relevait également de Raulhac. Ainsi la commune atteignait-elle au XVIII^e s. une surface approximative de 5800 ha. Au cours du XIX^e s. plusieurs hameaux de Badailhac furent à nouveau raccordés à Raulhac.

Communes limitrophes : Cros-de-Ronesque, Badailhac, Jou-sous-Monjou, Pailherols, Mur-de-Barrez, Taussac.

* * *

1. L'occupation antique

Une présence néolithique est attestée au Puy de Lacamp (*Inv. Vic* p. 14-15) ainsi qu'aux Clauzades, dont l'occupation se poursuit jusqu'à la fin de l'âge du Bronze (Delpuech 1988).

1.1. Toponymie

- Messilhac (*Massilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.278).
- Noalhac (*Novalius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.282).
- Raulhac (*Rullius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.288).

1.2. Voies de communication

- Un chemin nord - sud, provenant du sud des Clauzades, longe la limite communale de Raulhac avec l'Aveyron, passe à l'est de la Vergne ; il se dirige plein nord vers les montagnes, limitant Pailherols et Jou. Cet itinéraire pourrait être antérieur au Moyen Age (?).

1.3. Découvertes archéologiques

- Le prétendu "hypogée gallo-romain" d'Albospeyre.

En 1972, au hameau d'Albospeyre, l'aménagement des alentours d'une habitation a amené l'abattage d'un mur de soutènement retenant les terres d'un jardin situé en surplomb. Après l'arrachement du mur à la pelle mécanique est apparu dans la coupe stratigraphique ainsi révélée une structure interprétée à tort comme un "hypogée gallo-romain" (A. Beaufrère, *R.H.A.* 1973 p.543 sq.). Il s'agit en fait d'une structure de stockage médiévale ou plus vraisemblablement postmédiévale. Rien ne permet non plus de qualifier de "voie romaine" le chemin creux passant à proximité. En revanche, le propriétaire des lieux a recueilli dans les remblais issus du décaissement un rebord de *tegula* caractéristique de l'Antiquité classique (conservé chez l'inventeur). Ceci constitue un indice de site, le terroir, petit plateau fertile, se prêtant bien à l'occupation antique (cf. *infra* pour l'"hypogée").

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Le Goul est cité dans la charte 300 de Conques (996-1031), "*uno manso a Gol*".
- L'église de Raulhac est mentionnée entre 996 et 1031 dans une charte de Conques (Cart. Conques n°300) : "*ecclesia de Ranliago toto*". Le donateur, un certain Rigualdo, qui possède de nombreux biens dans le Barrez (C^{nes} de Ladinhac et Leucamp notamment), dit tenir cette église de Raulhac du vicomte Bernard de Carlat : "*sicut ego de Bernardo vicecomito integra mente acaptavi*". Saige et Dienne pensent que l'acquisition de cette église de Raulhac par Rigualdo du vicomte de Carlat doit remonter à environ quarante ans auparavant, soit vers 960-970 (cf. *H.V.C. II-XXXVII sq.*). En revanche, C. Lauranson-Rosaz (1987 p.156) pense que le Bernard dont il est question est Bernard II, vivant vers l'an Mil. Cette hypothèse nous paraît la plus plausible (cf. synthèse).
- La Vergne paraît mentionnée dans la même charte, "*Uno manso in la Vernia*", "*Mas Johanne della Vernia*" (Cart. Conques n°300).
- Environs de Laveissière : un petit dyke basaltique appelé au XIX^e s. "*Puy de Balthazar*", autrefois "*Affar de Monteils*", situé près de Laveissière à proximité de la route de Raulhac à Mur-de-Barrez, fut utilisé comme carrière lors de la rectification de la route, en 1872. On découvrit alors "*une dizaine de tombeaux, les uns creusés dans la pierre, les autres en tuiles du pays. Les squelettes sont pour la plupart en poussière. Deux conservent encore des formes ; le crâne est placé entre les deux fémurs*" (*Le Moniteur du Cantal*, 13 mars 1872). Le site a aujourd'hui totalement disparu. Si les tombes rupestres sont indatables, les "tombes en tuiles du pays" sont certainement des coffres et lauzes de micaschiste, donc antérieures au XIV^e s. au moins. Nous serions tentés de voir dans ce site de hauteur une nécropole du haut Moyen Age comparable à celle du Bouscailloux (Ladinhac), abandonnée sans doute avant le XIII^e s.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La voie de Mur-de-Barrez au Plomb par Raulhac passait à La Calsade et à La Peyre, avant de se diriger vers Jou (Amé 1897 p.IX). On note des toponymes "*Lestrade*" à hauteur de Brommet qui y sont associés (Cad. XIX^e s. A 98 et 198).
- La voie de Mur à Aurillac par Raulhac passait à Poulhès, avant de se diriger vers Carlat (Amé 1897 p.IX). On note un microtoponyme "*de l'estrade*" près de Messilhac (Cad. XIX^e s. E 386).

3.2. Châteaux

- Cromière.

A une date indéterminée (XIII^e ou XIV^e s.) apparaît la dénomination "*paroquie de Cromières*" (*H.V.C. II-XVII*) ; il peut s'agir d'un lapsus du scribe. Le "*castrum Cromerii*" apparaît dans les textes en 1257 ; il appartenait alors à un certain Bertrand Roland ; un Guy de Cromières est connu en 1299 (B. Phalip 1990 p.419 ; *D.S.C. t.V p.87*). Le château est ensuite le théâtre d'opérations militaires entre Français et Anglo-gascons en 1387 ; enfin il est détruit en 1414 (B. Phalip p.419 ; *D.S.C. t.V p.87* ; *H.V.C. I et II*, par exemple "*Castrum de Cromeriis*" en 1394, *H.V.C. I-420*). Les Cromière sont possessionnés à Chastel-sur-Murat au XIV^e s. (*H.V.C. I - 600-699*).

Les descriptions du XIX^e s. parlent d'une "*tour à plusieurs étages (...) château spacieux à trois enceintes*" (*D.S.C. t.V p.87*). Le cadastre du XIX^e s. en a conservé le souvenir : B 132, "*Château de Courmière*" (bois) ; 152, "*Castel*". La parcelle 132, de forme ovale, épouse le périmètre de l'ancien *castrum* ; une fourche de chemins entoure le site. On doit à B. Phalip la première description du site, assortie d'un relevé. Nous reproduisons ici sa notice (B. Phalip 1990 p. 419 - 420) : "*Le site de Cromières est à 720 m d'altitude sur la rive gauche de la rivière du Goul, à l'est du hameau de Goul (...) sur une butte boisée. Cette butte possède de forts escarpements de tous côtés sauf au nord - est où elle prolonge les hauteurs avoisinantes. Un profond fossé est creusé là pour protéger le château. Il s'organise en plusieurs terrasses qui vont en s'abaissant du Nord au Sud. Le point le plus élevé, un rocher très escarpé est occupé par les vestiges d'une tour, apparemment de plan carré. Une seconde terrasse se développe au Sud, des restes de logis s'y trouvent à l'ouest. Un mur, bien conservé sur plus de vingt-cinq mètres de longueur, haut de quatre mètres, sépare cette terrasse de la troisième ; elle possède également des vestiges de logis à l'ouest. Une dernière terrasse est située une dizaine de mètres en contrebas. Elle se prolonge à l'ouest en un "boulevard" qui rejoint l'assise rocheuse de la tour carrée (...). L'appareillage des murs subsistants et certaines pierres de taille dans les éboulis de la tour relèvent du XII^e ou XIII^e s."*

Nous ajouterons que la structure de Cromière est très proche de celle du *castrum* de Caylus (Vézels-Roussy).

- Cropières - Monjou.

Les deux familles paraissent former une seule souche (cf. *N.A.* II p.305). Un G. de Crosapeira apparaît comme témoin dans une charte de Conques concernant Bromme (n°491), après 1132. C'est sans doute un ancêtre de la famille seigneuriale éponyme du XIII^e s.

Un "*Ademarum de Croza Peyra*" est connu en 1265 (Cart. Saint-Flour p.118). "*Azemarii de Crosapeira, militis*", fait hommage en 1266 au vicomte de Carlat (*H.V.C.* I-54). En 1268, un "*Geraldus de Croza Petra*" prête hommage à Carlat, lors du conflit qui l'oppose à Alphonse de Poitiers (*H.V.C.* I-84). "*Azemarius de Croza Peyra, militum*" est à nouveau cité en 1276 (Cart. Saint-Flour p.193). La famille éponyme se fond ensuite dans la famille de Monjou : en 1339, Azémar de Monjou est qualifié de "*dominus castri de Cropeyra*" (*Inv. Vic* p.249). La famille de Monjou restera maître de Cropières jusqu'à la fin du Moyen Age (*H.V.C.* I-483) ; *H.V.C.* II-114 sq.).

Rien ne subsiste à l'heure actuelle du château féodal ; le site est implanté sur une petite butte qui se prête mal à l'érection d'un véritable *castrum*. Il est vraisemblable que Cropières n'ait été qu'une maison-forte, devenue lieu de résidence des Monjou.

- Messilhac.

Un certain Hugues de Messilhac, *domicellus*, possédait le château en 1254 (*N.A.* IV p.127). "*Messilhac*" est connu depuis 1267 (*H.V.C.* I-82, cf. *infra*) ; entre 1360 et 1394 le château est l'objet d'opérations militaires (B. Phalip 1990 p.755). La famille de Bénavent d'origine rouergate, branche puînée de la maison de Rodez, a des droits sur Messilhac depuis 1267 (elle possède le château de Montamat) ; en 1297 un certain seigneur de Bénavent se dit seigneur du lieu. Enfin, une "maison-forte" serait connue en 1283 (?) (B. Phalip, *ibidem* ; *N.A.* IV p.127 ; *D.S.C.* t. V p.87).

Le château de Messilhac est situé à flanc de coteau à l'extrémité d'un promontoire sur une butte rocheuse ovoïde qui domine les gorges du Goul. Cette butte a peut-être été aménagée en périphérie afin d'en accentuer les défenses naturelles. Le rocher est couronné par une enceinte ovale surmontée de deux tours carrées reliées entre elles par un corps de logis.

B. Phalip (1990 p.756 sq.) a analysé en détail l'édifice et conclu que la tour Ouest est de loin la plus ancienne. En résumé "*Les niveaux inférieurs de la tour Ouest (petit appareil de schiste irrégulier) sont construits aux alentours des années 1200 (...) ou dans tous les cas dans le premier tiers du XIII^e s. (...). Le niveau supérieur en appareil calcaire est antérieur au milieu du XIII^e s. (...). Les autres structures datent du bas Moyen Age.*"

- Puechmouriez.

Le *castrum* est mentionné en 1266 dans un hommage du seigneur Etienne de Monjou à Carlat (*H.V.C.* I-42) : "*Castrum sive reparium de Puoh Morier cum juribus et pertinenciis suis et honore et districtu et mandamento ipsius*". Il est encore en fonction au XIV^e s. : "*Castrum de Podiomereni*" (Amé 1897 p.400) et appartient toujours aux Monjou (*N.A.* V p.203). Outre la tour, des logis sont mentionnés à l'époque moderne. Le château était tombé à la fin du Moyen Age dans la mouvance des Montal.

B. Phalip a étudié le site (1990 p.944 sq.) ; en voici l'essentiel : "*La tour est située en rebord de plateau à 775 m d'altitude et domine la vallée du Goul depuis une légère butte vraisemblablement artificielle en partie (...). La tour de plan carré possède à l'origine six niveaux (...) Seules les dix premières assises sont construites en moyen appareil irrégulier à litages marqués. Approximativement à hauteur du second niveau les parements sont de moyen appareil régulier soigné en brèches volcaniques grises. Au troisième niveau les parements sont de brèche claire tandis que les chaînages sont foncés. Au quatrième niveau les brèches sont grises ; enfin au cinquième niveau elles sont de nouveau blanches (...). Les premiers mètres de la tour sont d'un appareillage différent des parties supérieures (...) la base de la tour est construite dans les dernières années du XII^e s. Le second niveau et le voûtement du cellier sont élevés dans les premières années du XIII^e s. Le reste de la construction date du premier tiers du XIII^e s.*"

La microtoponymie a parfaitement conservé le souvenir de l'édifice : Cad. XIX^e s. B 61, "*Tertre de la terre de la Tour*" ; B 62 - 63, "*la tour*" ; B 71, "*la Tour*" ; B 72, "*Tour*" (édifice) ; B 73, "*Jardin de la Tour*".

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Albospeyre est mentionné en 1266 dans un hommage de Stéphane de Monjou : "*Mansum d'Albas Peiras*" (H.V.C. I-42). Le pseudo "hypogée gallo-romain" découvert n'est vraisemblablement qu'une structure de stockage post-médiévale (cf. *supra*). Une description précise en a été faite par A. Beaufrère (R.H.A. 1973 p.544) : "*La partie inférieure est constituée par une cuve de trachyte grossier (Diam. : 95 cm ; épais. des parois : 12 cm ; hauteur : 47 cm). S'appuyant sur les bords de la cuve, cinq lits annulaires de pierre sèche (moellons de petit appareil liés à l'argile) se resserrent peu à peu afin de constituer une voûte ouverte en son centre. L'ouverture centrale était formée par une dalle brute enfouie sous une mince couche de terre (25 cm environ)*". D'après le propriétaire, cette structure était vide. Les quelques tessons de poterie recueillis dans les déblais, que nous avons examinés, ne sont en fait pas antérieurs aux XVI^e - XVII^e s. ; ils sont en rapport soit avec la structure elle-même, soit proviennent de l'humus de jardin qui l'entoure et la recouvre partiellement. Si l'on observe la coupe, on constate d'ailleurs que le creusement de la structure s'est fait à partir du niveau de limon humique superficiel.

Il convient donc d'y voir une structure de stockage, un silo bâti dont la dalle plate sommitale obturait l'ouverture. Sa position stratigraphique, le mobilier retrouvé au contact permettent d'envisager une datation post-médiévale.

- Las Clauzades est mentionné en 1266, "*mansum de la Resclausada*", dans un hommage du seigneur de Cropière à Carlat (H.V.C. I-54).

- Le "*Mansi Enselm de Raulac*" est mentionné en 1272 dans un hommage de Bernard Folc à Carlat (H.V.C. I-105). Il n'a pu être localisé.

- La Garde est mentionné en 1272 dans le même document : "*Caputmansum de la Garda*" (H.V.C. I-105).

- Goul n'est mentionné qu'au XIV^e s. ; on y connaît une famille seigneuriale "*de Guol*" ou de "*Gol*" (H.V.C. I-417).

- Lavergne est mentionné en 1266 dans un hommage du seigneur de Jou à Carlat : "*manso de la Vernha*" (H.V.C. I-43). Un "*Guy de Lavernha*" prête hommage à Carlat en 1350, parrainé par les seigneurs de Montamat et de Monjou (N.A. IV p.202).

- Laveyssière : un Aymeric de La Veyssière rend hommage au roi en 1284. Son fils rend hommage à Carlat pour des biens situés à Raulhac au début du XIV^e s. (N.A. VII p.10). Le "*Guillelmi la Vaysera*", vassal de Carlat cité en 1272, doit appartenir à la même famille (H.V.C. I-108).

- Maisonnade est mentionné en 1266 dans un hommage de Stéphane de Monjou à Carlat : "*Mansi de la Maisonnada*" (H.V.C. I-42).

- Le Mas doit vraisemblablement être un ancien *mansus*. Une famille seigneuriale de Laveyssière y est connue au XV^e s. (D.S.C. t.V p.79). Un microtoponyme "*Lissar*" est mentionné près du hameau au XIX^e s. (Cad. XIX^e s. C 140).

- Messilhac était vraisemblablement un hameau au XIII^e s. (cf. *supra*). Selon Deribier (D.S.C. t.V p.79) : "*Messilhac était autrefois un village maintenant détruit (...) Bernard de Bénavent, chevalier, seigneur de Messilhac, acheta en 1297 la moitié d'un affar qui appartenait à un habitant du village*". Un microtoponyme "*Lissar*" a été repéré près du lieu (Cad. XIX^e s. E 317).

- Peyre est mentionné en 1266, "*mansum de la Boria de Peira*" dans une reconnaissance du seigneur de Monjou à Carlat (H.V.C. I-42).

- Valduces appartenait en 1329 à Bernard de Bénavent qui en faisait hommage à Carlat (N.A. VI p.422).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Raulhac

L'église de Raulhac, après avoir été mentionnée vers l'an Mil (Cart. Conques n°300, cf. *supra*), est à nouveau nommée vers 1010 dans le testament d'Agnès, femme du vicomte Gilbert de Carlat (document disparu, H.V.C. II - LXXIV - LXXV). Elle lègue à son fils Bernard l'église de Raulhac. En 1219 dans son testament Henri I comte de Rodez et vicomte de Carlat dote l'église de Raulhac : "*ecclesie de Roalhac dono et lego nemus vocatur la Faia*" (H.V.C. II-12). Puis elle apparaît en 1245 dans le testament de la veuve du seigneur de Bénavent, "*ecclesie de Rauillac do et concedo eminam bladi*" (Cart. Bonneval n°162). L'église est ensuite mentionnée en 1266 dans un hommage de Stéphane de Monjou à Carlat, "*parochia ecclesie de Raulac*" (H.V.C. I-42) ; la même année dans un hommage de Bernard Folc à Carlat, "*Raulac*" (H.V.C. I-57) ; puis en 1267 dans un

hommage de Guillaume de Montamat, "*parochia et ecclesia de Raulacho*" (H.V.C. I-73) ; la même année dans une reconnaissance de Vézian de La Roque, "*parochia de Raulac*" (H.V.C. I-83) ; en 1272 dans une reconnaissance de la femme du seigneur de Laveissière à Carlat : "*parrochia ecclesie de Raulhac*" (H.V.C. I-108) ; en 1274 dans une reconnaissance de l'épouse du seigneur de Turlande à Carlat : "*parochia de Raulac*" (H.V.C. I-120) ; en 1277 dans un hommage de Bernard de Masméia : "*parrochia de Raulhaco*" (H.V.C. I-129), la même année dans un hommage de la femme de Bompard de Saint Urcize, "*parochia de Raulac*" (H.V.C. I-139) ; en 1282 dans un hommage de Pierre de Monjou à Carlat, "*parrochia de Raulhaco*" (H.V.C. I-171). En 1279 on trouve la mention "*parrochia ecclesie Sancti Petri de Raulhac*" (Cart. Bonneval n°214).

Le bourg de Raulhac est groupé autour de l'église, dédiée à saint Pierre-es-Liens, qui est installée sur un petit bombement à flanc de coteau. L'enclos cimetériel ovale du XIX^e s. (Cad. XIX^e s. n°247) est très vaste et fait presque totalement le tour de l'édifice, attestant de l'importance de la paroisse.

L'église actuelle a fait l'objet d'une étude récente (*Inv. Vic* p. 240 - 241). Il s'agit pour l'essentiel d'un édifice reconstruit dans la première moitié du XV^e s., mais conservant une partie romane : le mur Sud de la première travée de la nef avec son portail et un vestige de colonne engagée au revers. L'ensemble est datable du XII^e s. Le portail possède des chapiteaux historiés à personnages grotesques dont le style rappelle le portail de Jou-sous-Monjou. Peut-être faut-il y voir l'indice de l'existence d'une école dans la région, qui aurait officié dans la première moitié du XII^e s., voire d'un style "roman Carladézien" ?

* * *

La présence humaine dans la région de Raulhac est bien antérieure à notre ère ; l'indice de site d'Albospeyre et les trois toponymes en -ac témoignent d'une occupation du terroir durant l'Antiquité, occupation sans doute liée à la fertilité des terres et au relief, favorables à l'économie antique.

La superficie de la paroisse médiévale (Raulhac, Badailhac, Paillerols et sans doute Jou-sous-Monjou, voire Saint-Clément) implique que nous soyons en présence d'une paroisse primitive du début du haut Moyen Age. Peut-être le chef-lieu originel de cette paroisse mérovingienne était-il situé sur le dyke du Puy de Balthazar où a été découverte une nécropole ? Le centre de la paroisse aurait pu se déplacer au X^e s. pour s'installer à Raulhac, où l'église a pu être fondée (ou accaparée) par Bernard I de Carlat entre 917 et 940 (Lauranson - Rosaz 1987 p.156). L'église semble être restée longtemps dans la mouvance des maîtres de Carlat, comme le montre le testament d'Henri I de Rodez au début du XIII^e s. La forme de la paroisse primitive, étirée en direction du Plomb du Cantal, semble illustrer la volonté d'associer des terroirs pastoraux (estive d'altitude) à des zones de production agricole, comme l'avait déjà remarqué G. Fournier pour le versant septentrional du Cantal.

Les châteaux (Croprières, Cromières, Puechmouriez et Messilhac) apparaissent tardivement dans les textes, mais Cromières au moins présente la structure caractéristique des "nids d'aigle" du XI^e s. Ces forteresses sont rarement gérées en coseigneurie en raison de la présence de seigneurs éponymes. La famille de Monjou exerce une influence indéniable au XIII^e s. Toutefois aucun de ces châteaux n'a permis le groupement d'un peuplement significatif autour de lui. Par ailleurs les familles seigneuriales sont très "encadrées" par les vicomtes de Carlat et multiplient hommages et reconnaissances au XIII^e s.

Le terroir de Raulhac constitue un des "noyaux durs" de la vicomté depuis son apparition.

Illustrations

- Fig. 1 . *Tegula* trouvée à Albospeyre. Coll. part.
- Fig. 2 . Puech Mouriez. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 3 . Donjon de Puech Mouriez, état actuel. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 4 . Relevé du donjon de Puech Mouriez. Phalip.
- Fig. 5 . Silo bâti d'Albospeyre. R.H.A. / Beaufrère.
- Fig. 6 . Site de Cromières. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Bourg de Raulhac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 8 . Plan de l'église de Raulhac. *Inv. Vic*.
- Fig. 9 . Détail du portail roman de Paulhac. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 10 . Relevé des vestiges du château de Cromières. B. Phalip.
- Fig. 11 . Relevé en élévation de la tour de Messilhac. B. Phalip.
- Fig. 12 . Plan au sol du château de Messilhac. B. Phalip.

ROANNES-SAINT-MARY

Superficie : 3629 ha Démographie : Roannes 127 feux en 1709 Altitude : 660 m
Saint-Mary 17 feux en 1709

● Milieu naturel : La commune de Roannes-Saint-Mary est limitée au nord par la Cère. Elle se développe sur un relief accidenté caractéristique des terrains schisteux : plateaux et éperons rocheux découpés par des ruisseaux (celui de Roannes par exemple) aux cours tortueux et aux coteaux abrupts. L'altitude moyenne croît légèrement vers le sud : 620 m à Madunhac, 682 m à Volpilhac, 713 m à Saint-Mary. Le point culminant est à 781 m, à l'est de Saint-Mary. Le relief découpé crée de nombreux micro - terroirs comme le site de Roannes, installé dans un vallon bordant le ruisseau du même nom.

Le sous-sol est schisteux sur toute l'étendue de la commune, avec quelques zones d'argile détritique ; le couvert forestier est important sur tout le périmètre, notamment sur les coteaux pentus et les collines aux versants abrupts.

● Economie traditionnelle et données administratives : Les paroisses médiévales de Roannes et de Saint-Mary relevaient en dernier ressort de Carlat mais étaient directement, pour l'essentiel, dans la mouvance de la châtelainie de Conros, contrôlée par les Astorg d'Aurillac, vassaux de l'abbaye Saint-Géraud. L'économie traditionnelle était mixte : quelques terres labourables "maigres et légères", prés et pacages, exploitation des forêts et élevage d'ovins dans les "terres à bruyères".

En 1844, les communes et paroisses de Roannes et Saint-Mary ont fusionné.

Communes limitrophes : Arpajon, Prunet, Lafeuillade, Marcolès, Saint-Mamet, Sansac-de-Marmiesse, Ytrac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Madunhac (*Mandenus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.276).
- Maismac (*Memmius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.140), lieu disparu depuis le XIII^e s.
- Mazeyrac (*Macer + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.276).
- Moinac (*Monius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.143).
- Prantinhac (*Parentinius + acum*), de "parens" (Dauzat 1939 p.283).
- Prouzac (*Prusius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.162).
- Volpilhac (*Vulpilius + acum*), dérivé de sobriquet latin (Dauzat 1939 p.301).

Tous ces toponymes étaient situés dans la commune de Roannes.

1.2. Voies de communication

- Une voie nord - sud reliant le bassin d'Aurillac / Arpajon à Marcolès en passant par Roannes est envisageable (cf. *infra*).

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Roannes.

Le bourg est cité dans le codicille du testament de Géraud d'Aurillac, que l'on date de 909 : "*Curte mea Roacina Rainaldus dum vivit teneat, post obitum illius ad Aurelhacum remaneat*" (P.L. t.XXXIII col. 672).

- Naudom (La Nau).

Le récit de la translation des reliques de saint Vivien de Saintes vers le monastère de Figeac (*Analecta Bollandina* t.8, 1889 p.263 sq) paraît faire allusion à ce hameau.

Vers 980-990, une assemblée de la Paix de Dieu à lieu à Coler (comm. Aurillac), et une foule venant du Quercy sous la protection des reliques de saint Vivien y fait une halte.

§ 14 "(...) *oceanis ruente sole sub undis Nantunemdinem pervenerunt, ibique fixis tentoriis, sacratissimi confessoris architypum colossum mediis papilionibus statuerunt. Inde proximam silvam cum ferramentis petentes, frondicomos arborum ramos caedere arripuerunt, ut ex his mappalia sibi construerent, metu pluviarum. Quos huic operi accinctos famuli cujusdam militis, nomine Geraldii, minis avertere conati sunt, sed nullo modo deterrere valentes, multis contumeliis atque vulneribus crudeliter caesos expulerunt. Quarum mox injuriarum ultrix se divina ira intulit, totamque silvam arere fecit, nullumque usque ad praedicti possessionis sui obitum fructum ex se reddidit. Illo vero extincto rursus pristinam viriditatem et fructuum fecunditatem rediit*".

§ 15 "*Mane autem facto, omnes castra moventes pervenerunt ad praedictum locum quem supra Coler meminibus*".

[*"Ils arrivèrent à Nantunemdinem au coucher du soleil ; ayant fixé les tentes ils installèrent au milieu d'entre elles la statue gigantesque du très saint confesseur. De là, gagnant une forêt voisine avec des outils en fer, ils se mirent à couper des branches pour construire un abri destiné à protéger le saint de la pluie. Alors qu'ils entreprenaient ce travail, les hommes d'un certain miles appelé Géraud cherchèrent, usant de menaces, à les en empêcher. Ne parvenant en aucune façon à les en détourner, ils les chassèrent en les injuriant, en les frappant cruellement et en les blessant. Mais peu de temps après la colère divine tira vengeance de cet affront : elle fit se dessécher toute la forêt, de telle sorte que son susdit possesseur n'en tira plus aucun profit jusqu'à sa mort. Après son décès, le bois retrouva sa verdure et produisit à nouveau des fruits. Le lendemain matin ils levèrent le camp et parvinrent au lieu de Coler déjà cité".]* (Trad. P. Bonnassie, 1992 p.141-142).

P. Bonnassie situe cette action à Nieudan, à la suite des Bollandistes. Le "Naudom" de Roannes nous paraît mieux correspondre à un trajet Figeac - Coler, dans la mesure où le Coler du texte ne serait pas "Colin", hameau de la commune d'Ayrens, mais bien "Coler", lieu disparu au XIX^e s. situé près d'Aron en périphérie d'Aurillac (*D.S.C.* t.I p.219). Une "*Via de Coler*" est citée dans le secteur de La Montade en 1230 dans une sentence rendue par l'abbé de Maurs entre Astorg IV d'Aurillac et l'abbé de la ville, au sujet de la mouvance de Conros (*H.V.C.* II-21). Cette proximité du lieu de l'assemblée de Paix de Dieu de l'abbaye d'Aurillac expliquerait l'intervention dans la suite du récit des moines de Saint-Géraud (§16 de la *Translatio* ...).

Dans cette optique La Nau, hameau sur la Cère, se situe entre Figeac et Aurillac, à un point de franchissement de la Cère. A proximité immédiate se trouve la forêt seigneuriale de Marmiesse, encore très importante au XVIII^e s. Le miles et ses hommes qui s'opposent à la dégradation de cette forêt pourraient être ceux du château de Marmiesse, dans la mouvance de Carlat au XIII^e s., comme le manse de Naudom (à remarquer l'anthroponyme Geraldus).

Enfin, la proximité entre Naudom et Coler serait en accord avec le sens de la première phrase du §15 de la *Translatio*.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Chemin Aurillac - Roannes : "*l'itinere quo itur a villa Aurelhacensi versus de Marcoles*" passait à Roannes au XV^e s. (A.D. 15, 118 F Carlat).

- Voie de Marcolès à Conros : "*le pedagium seu vestigal vocatum de Roana*" est mentionné dans un hommage d'Astorg d'Aurillac à Carlat. Ce péage était auparavant du ressort direct du vicomte (*H.V.C.* I-271). A la fin du XIV^e s. on mentionne "*est et fuit ab antiquo iter publicum ducens de loco Marcolesii ad locum (...) de Roana et de dicto loco ad locum de Conrotz*". De nombreuses denrées transitent alors par cet itinéraire (*H.V.C.* I-424) : "*Animalibus victualibus seu mercatoris*" (*ibidem*), "*Apud capud pontis siti supra aquam de Cera, in itinere per quod accessus habetur a loco Marcolesii apud Roanam, et inde apud castrum de Conrotz*" (*H.V.C.* I-426), "*In dicto itinere, apud dictis pontis de Roana*" (*H.V.C.* I-428). Il s'agit dès cette époque d'un itinéraire "antique".

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Berty est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Bartholomé de Salerns, coseigneur du château de Marmiesse : "*Manso dal Berti*" (*H.V.C.* I-66).

- Camp Mézanne, microtoponyme aujourd'hui présent à l'extrême nord de la commune de Marcolès, est mentionné en 1266 dans la reconnaissance de Guillelmus de Roana à Carlat : "*quartam partem mansi de Calm*".

Mejana (...) in *parrochia de Saint Mars (!)* (H.V.C. I-61). En 1269, "*Calm Mejana*" est cité comme limite de la châtelainie de Conros dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé (H.V.C. II-27). Cette position - frontière est toujours attestée au XIV^e s. (H.V.C. I-267). On peut en déduire qu'au Moyen Age la paroisse de Saint-Mary s'étendait vers le sud, en direction de Marcolès.

- La Cassagne est peut-être cité dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont au XIII^e s. ("*Haustores de Cassanhas*" donne "*lo daus de Cassanhas*" (n°10)) puis est de nouveau cité dans l'hommage à Carlat d'un des coseigneurs de Marmiesse, G. de Marcenac, en 1277 : "*Mansum de la Cassanha, item feudum que tenet a me Bos de Felhinas et P. et R. de Roana in quodam alio manso vocato similiter de la Cassanha*" (H.V.C. I-145).

- Un "*Mansum del Cassan*" est mentionné en 1266 dans la reconnaissance de G. de Roana à Carlat, dans la paroisse de Roannes. Il n'a pu être retrouvé (H.V.C. I-61).

- Cassaniouze est mentionné au début du XIV^e s., "*Cassanhoza*" (Amé 1897 p.99).

- "Catuses", microtoponyme situé entre Volpilhac et Mazeirac est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé : "*afarium de las Catussas cum suis pertinentiis*" (H.V.C. II-28). Le domaine existe toujours au XIV^e s. (H.V.C. I-267).

- Cazolat est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé, comme limite à la châtelainie de Conros : "*Cazelat*" (H.V.C. II-27).

- Claire-Font (?) est peut-être mentionné en 1266 dans la reconnaissance à Carlat d'un des coseigneurs de Marmiesse, R. de Mellet : "*Mansum de Clarfons*", paroisse de Roannes (H.V.C. I-64).

- Un "*quartam partem del Buoc de Flamarie*" est mentionné, entre Calm Méjane et Escanis, dans l'hommage de G. de Roana à Carlat, en 1266 (H.V.C. I-61).

- Escanis est mentionné en 1266 dans la reconnaissance du clerc G. de Roana à Carlat : "*quartam partem mansi d'Elscanis*" (H.V.C. I-61). En 1273 c'est un certain Bos de Felzinas qui reconnaît à Carlat "*medietatem mansi d'Elscanis*" (H.V.C. I-112).

- Un "*Mansi Gerlenc*" est mentionné en 1273 dans la reconnaissance à Carlat de Bos de Felzines (H.V.C. I-112). Ce domaine situé paroisse de Roannes n'a pu être retrouvé.

- Gladines est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbaye pour la châtelainie de Conros : "*affario de Gladinas cum pertinentiis suis*" (H.V.C. II-28).

- Griffeuilles : en 1266 on trouve mention d'un certain "*dominus Guillelmus de Grifuolla, milites*" (H.V.C. I-31). En 1269, Griffeuille est mentionné par Astorg d'Aurillac dans la châtelainie de Conros : "*affario de Grefolha et pertinentiis suis*" (H.V.C. II-28). La famille seigneuriale éponyme, vassale de Carlat, est régulièrement citée au XIV^e s. (N.A. IV p.199).

- Madunhac est mentionné en 1277 dans l'hommage de G. de Marcenac, coseigneur de Marmiesse, à Carlat : "*Mansum seu affarium de Madoynac*" (H.V.C. I-145).

- "*Medietatem mansi de Maismac pro indiviso*" est reconnu en hommage à Carlat par R. de Mellet, coseigneur de Marmiesse en 1266 (H.V.C. I-64). Ce manse a disparu, à moins qu'il ne s'agisse de "Moinac".

- Le Martinet (?) est peut-être mentionné dès 1266 dans la reconnaissance à Carlat de G. de Roana, un des coseigneurs de Marmiesse : "*Mansum de la Molinaria et pratum vocatum de Guitardes*" (H.V.C. I-61). "Molinaria" et "Martinet" désignent en effet une forge hydraulique. L'"*affarium de la Molenayria*", près de l'église, appartenait encore au seigneur de Roannes à la fin du Moyen Age (A.D. 15, 118 F Carlat).

- Le Mas est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé : "*affario dal Mas et pertinentiis suis*" (H.V.C. II-28).

- Mastrebuis (?) est peut-être mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de R. de Mellet, l'un des coseigneurs de Marmiesse : "*Manso Tregoi*" (H.V.C. I-65).

- Mazeirac est mentionné en 1277 dans l'hommage à Carlat de G. de Marcenac, coseigneur de Marmiesse : "*Mansum de Meseirac*" (H.V.C. I-145).
- Moinac est mentionné en 1266 dans l'hommage à Carlat de B. de Salerns, coseigneur de Marmiesse : "*Mansum de Moissnac*" (H.V.C. I-66). La même année, Veziani Gorbrans, *miles* du château de Marmiesse, reconnaît à Carlat "*medietatem mansi de la Moynia pro indiviso*" (H.V.C. I-65). Plusieurs toponymes "*Lissartou*" existent aux environs (Cad. XIX^e s. A 261 à 304).
- Un "*afarium dels Montels*" est reconnu en hommage à Carlat par R. de Mellet en 1266 (H.V.C. I-64). Ce domaine n'a pu être retrouvé.
- Montmulle est mentionné dès 1219 dans le testament de Henri I de Rodez, vicomte de Carlat : il donne à Saint-Pierre Saint-Géraud d'Aurillac "*Mansum de Monmila, cum omni jure ad eum pertinente*" (H.V.C. II-12). En 1266, les frères Duranti reconnaissent à Carlat "*Mansus de Monmil*" (H.V.C. I-65).
- Mourcayrols est qualifié de "*Mansus*" à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.337). Il s'agit vraisemblablement d'un manse médiéval.
- La Nau : le "*Manso de Neudom, scilicet medietatem pratorum et ortorum dicti mansi*" est mentionné en 1266 dans la reconnaissance de G. de Roane à Carlat (H.V.C. I-61), dans la paroisse de Saint-Mary. La même année, Guillelmus Guirberti reconnaît à Carlat "*medietatem capmansi de Nondi*" (H.V.C. I-62). Toujours en 1266, R. de Mellet, un des coseigneurs de Marmiesse, reconnaît à Carlat "*quatuor eminas avene censuales que habeo in manso de Neudom*" (H.V.C. I-65). En 1269, Astorg d'Aurillac fait hommage à l'abbé de l'"*affarium de Nondom, cum suis pertinentiis*" (H.V.C. II-28). Mais en 1276, Bos de Felzinas reconnaît à Carlat le manse de Pouzols, confronté "*cum manso de la Cappelia et cum manso de Naudom*" (H.V.C. I-126). "*Neudom*" apparaît également dans les "Paix d'Aurillac" au XIII^e s. (Grand 1945 p.67).
- Le Palat est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé : "*affario de Palac et pertinentiis suis*" (H.V.C. II-28). Une autre copie du même document cite "*affarium dal Paillac*" (Amé 1897 p.355), qui est qualifié de "*mansus*" à la fin du Moyen Age.
- Le Palat-Vieil n'est mentionné qu'au XV^e s., "*Mansus del Palat-Vieilh*", mais doit être antérieur à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.355).
- Palhès-Haut est mentionné à l'extrême fin du Moyen Age sous l'appellation "*Mansus de la Boria*" (Amé 1897 p.356). Il s'agit sans doute d'une création antérieure. "*La parra desotz la Boria*", donné à Notre-Dame-du-Pont au XIII^e s. par Astorg de Roannes correspond peut-être à ce domaine.
- Prantinhac est mentionné en 1266 dans la reconnaissance à Carlat de Bartholomé de Salern, seigneur de Marmiesse : "*Manso de Parentinhac*" (H.V.C. I-66). Il existait un "*afarium del Puech de Prantinhac*" à l'extrême fin du Moyen Age (Amé 1897 p.391). Auparavant, le village est mentionné en 1219 dans le testament d'Henri de Rodez, où il donne et lègue à l'église St Sauveur de Sansac "*quinque sextaria siliginis censualia, quolibet anno, in manso de Prantiniac*" (H.V.C. II-12). Un toponyme "*Lissart*" se trouve à proximité (Cad. XIX^e s. C 537).
- Pouzols est mentionné en 1276, où Bos de Felzines reconnaît à Carlat "*medietatem mansi de Ponazal pro indiviso cum juribus et pertinentiis dicti mansi quem habui a G. de Felzina, avunculo meo*" (H.V.C. I-126).
- Prouzac est mentionné en 1273 dans une reconnaissance de Bos de Felzines "*medietatem mansi de Priousac et pertinenciis suis*" (H.V.C. I-113).
- Puy Berthout n'est mentionné qu'à l'extrême fin du Moyen Age : "*Mansus de Bertoux*" (Amé 1897 p.402).
- Un "*Manso del Sahuc*" est mentionné sur la paroisse de Roannes en 1266, dans l'hommage de Bartholomé de Salern à Carlat. Il n'a pu être retrouvé (H.V.C. I-66).
- Volpilhac est mentionné en 1269 dans l'hommage d'Astorg d'Aurillac à l'abbé, comme limite de la châtellenie de Conros "*in Volpilhac*" (H.V.C. II-27).

3.4. L'habitat groupé

Le bourg de Roannes apparaît en 1266 dans les reconnaissances à Carlat des seigneurs de Marmiesse. Ainsi G. de Roana cite "*domum paternam quem habeo a Roana, et generaliter quicquid habeo (...)* in pertinentiis de Roana et in mandamento" (H.V.C. I-61). La même année est citée la "*parochia de Roana*" (H.V.C. I-64, 66). En 1269, "Roana" (H.V.C. II-27), en 1277 "*parrochia ecclesie de Roana*" (H.V.C. I-145). En 1272 on cite "*parrochia ecclesie de Roana*" (H.V.C. I-113). En 1276, la dénomination est identique (H.V.C. I-126). On connaît au XIII^e s. un "*Astorg de Roana*", qui donne à Notre-Dame du-Pont (Cart. N.-D. Pont n°11).

En 1365 le vicomte de Carlat détenait cinquante feux dans "*la paroice de Rohana*" (H.V.C. I-283).

Au XIV^e s. est mentionné le "*capud pontis de Roana*", sur l'itinéraire public qui va de Marcolès à Conros (H.V.C. I-428). L'"*aquam de Roana*" est lui aussi cité au XIV^e s. (H.V.C. I-278). Le "*Locum, villa (...)* et *ecclesia de Roana*" est cité à la fin du Moyen Age (A.D. 15, 118 F Carlat).

Le bourg de Roannes est installé sur un replat à flanc de coteau qui domine le ruisseau du même nom. Les maisons sont groupées autour de l'église et du cimetière semi - circulaire qui l'entoure (Cad. XIX^e s. A 379 - 380). L'édifice présente un plan rectangulaire (plan - *cella* à chevet plat), classique du bas Moyen Age. Toutefois la partie basse du mur - clocher surmontant la façade présente un appareil volcanique moyen à assises régulières, caractéristique des XII^e - XIII^e s. La partie supérieure du mur correspond à une reprise de construction synchrone du réaménagement du portail (arc très légèrement brisé). En revanche les assises inférieures présentent des litages très réguliers, vraisemblablement concomitants à la partie basse du portail qui comporte quatre colonnes romanes à chapiteaux cubiques dont les astragales sont constitués de cordes ou de billetes. On peut donc dater de la fin du XII^e s. le portail et la partie inférieure de la façade Ouest ; le réaménagement de la partie haute est à situer dans le XIII^e s. et la surélévation (clocher - peigne) des XV^e - début du XVI^e s.

Cette église est dédiée à sainte Barbe. On y connaît des recteurs depuis le XIV^e s. et une chapelle Saint-Jean-Baptiste fut construite au XV^e s. (D.S.C. t.V p. 107-108).

En 1923, à l'occasion d'un nivellement à l'emplacement de l'ancien cimetière a été découvert un sarcophage de 1,9 m de long, contenant des ossements et recouvert d'une dalle (R.H.A. 1923 p.159).

Le "bourg" de Saint-Mary apparaît en 1266 dans la reconnaissance de G. de Roana à Carlat, "*parochia de S. Mar[i]s*" (H.V.C. I-61). En 1269 Astorg d'Aurillac fait hommage à l'abbé de l'"*afarium Sancti Marii*" (H.V.C. II-28). L'"*ecclesia Sancti Marii*" est citée dans le Pouillé de St Flour au XIV^e s. (Amé 1897 p.454) (mais il peut s'agir de l'un des deux Saint-Mary de la Planèze).

Le dénombrement des feux de 1365 ne comporte pas de paroisse de Saint-Mary ; celle-ci doit être comprise dans la commune de Roannes. En fait, l'église de Saint-Mary n'a acquis le statut paroissial qu'au XIX^e s. Dès lors, la "*parochia de S. Mar[i]s*" doit être prise au sens de "terroir de Saint-Mary", et non "paroisse". Il n'a donc pas existé de paroisse médiévale à Saint-Mary.

En revanche nous trouvons des lieux de culte dans ce secteur ; le premier, L'Hermitage, attesté depuis le XVII^e s., est installé dans un vallon au pied du Puy Saint-Mary. Il y avait là une chapelle et un presbytère, détruits. Une ancienne photo montre un édifice post - médiéval. Le cadastre du XIX^e s. appelle cet édifice "*église de l'ermite*" (A 218). Il est vraisemblable qu'il s'agisse d'un hameau post - médiéval, figuré comme chapelle anonyme sur la carte de Cassini.

Cependant la chapelle Saint-Mary, érigée en bordure d'un chemin nord - sud sur les pentes du Puech Mary, semble correspondre au site mentionné au XIII^e s. Le cadastre du XIX^e s. montre tout un tènement portant le toponyme "*Saint Mary*" (A 436 à 490). L'"*église Saint Mary*" est dotée d'un cimetière rectangulaire (A 454 - 455), signe d'une fonction paroissiale sans doute récente. L'édifice est une chapelle rectangulaire post - médiévale.

Le culte de saint Mary, prétendu compagnon de saint Austremonne lors de l'évangélisation de l'Auvergne est surtout présent au nord de la haute Auvergne, en Planèze. Sa *vita* est rédigée au X^e s. ; il semble en fait s'agir d'un ermite de l'époque mérovingienne dont le culte s'est développé aux X^e - XI^e s. (Fournier 1962 - RR PP, Juin p.145). Ici, le culte de Mary pourrait s'expliquer par la présence d'un ermitage médiéval.

* * *

Le terroir de Roannes semble avoir été peuplé de façon significative sur les plateaux schisteux qui rayonnent autour du chef-lieu, si l'on prend en compte les toponymes en *-ac*. Ces toponymes sont au centre de micro - terroirs favorables à l'installation d'un domaine, la médiocrité des terres schisteuses étant compensée par le relief quasi - plan et la présence, localement, d'argile détritique. L'archéologie permettra peut-être de confirmer cette hypothèse.

La *Curtis* de Roannes, installée au cœur de ces anciens terroirs peuplés est-elle une création carolingienne, un des grands domaines régis par Gérard d'Aurillac ? La dédicace tardive de l'église -sainte Barbe- ne va pas à l'encontre de cette supposition.

Au XIII^e s. la région relève pour l'essentiel des châtelainies de Conros et Marmiesse, et de l'abbaye d'Aurillac. Peut-être faut-il y voir une continuité de la mouvance issue de Saint-Géraud depuis l'époque carolingienne. Toutefois, les seigneurs de Marmiesse, situés eux dans la mouvance de Carlat, détiennent des droits sur plusieurs hameaux, notamment à l'ouest et au sud. Les vicomtes de Carlat y possèdent même des biens propres au début du XIII^e s. ; ils contrôlent le pont de Roannes et son trafic de marchandises.

Si le pôle paroissial reste Roannes (église romane, sarcophage ...), un pôle secondaire apparaît dans les montagnes quasi - désertes du sud : Saint-Mary, qui ne fixera aucun peuplement. Au XIII^e s. il n'existe aucun pôle castral sur le territoire de la paroisse, même si l'encadrement seigneurial par les vassaux de Carlat et d'Aurillac est puissant ; quasiment tous les hameaux actuels sont attestés, et quelques-uns ont disparu.

Il est peu probable que Roannes constitue une paroisse primitive ; nous pensons plutôt qu'elle a été démembrée de celle de Marcolès, dont elle devait constituer la partie septentrionale, jusqu'à la Cère. Ceci expliquerait l'ambiguïté constatée au XIII^e s. pour la localisation de certains hameaux du sud de Roannes.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Roannes. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Eglise de Roannes. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Détail du porche de l'église de Roannes fin XII^e - début XIII^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Eglise de Saint-Mary. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Photographie ancienne de l'église disparue de Saint-Mary. Anonyme.

Fig. 6 . Hameau de L'Hermitage. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

ROUMÉGOUX

Superficie : 1329 ha Démographie : 86 feux en 1709 Altitude : 620 m

● Milieu naturel : La commune de Roumégoux est située à l'ouest de la Châtaigneraie, dans une zone à sous-sol granitique ; le territoire s'étire du nord-ouest au sud-est. La partie nord offre un relief vallonné parsemé de mamelons granitiques dont le plus haut culmine à 690 m. La partie centrale (chef-lieu) se compose de plaines granitiques légèrement vallonnées, favorables à l'agriculture ; l'altitude varie entre 600 et 650 m. L'ouest et le sud offrent à nouveau des reliefs plus tourmentés ; l'altitude y atteint environ 700 m.

Le couvert forestier est présent sur les territoires accidentés : nord, ouest et sud de la commune.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait sur l'agriculture notamment au centre de la commune (relief et sous-sol favorables) ainsi que, dans une moindre mesure, sur la culture du châtaignier.

Communes limitrophes : Glénat, La Ségalassière, Pers, Le Rouget, Cayrols, Parlan, Saint-Saury.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Bruéjous est un toponyme pré-romain à suffixe *-oialos* (Dauzat 1963).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

- D'après une information orale (E. Ferrer, Société Archéologique de la Région d'Aurillac), un agriculteur aurait découvert près de Roumégoux, lors de labours, des débris d'amphore (pilon) et de *tegula*. Nous n'avons pu situer précisément cette découverte qui est néanmoins digne de foi. Il pourrait s'agir d'un site de l'Antiquité classique.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Un chemin nord-sud (Parlan-Glénat) devait passer à hauteur de la chapelle du Bournioux vers 910, si l'on suit le récit d'Odon de Cluny dans sa *Vita Geraldi* (cf. *infra*). A noter la présence d'un toponyme "*Lestrade*" à hauteur de Puech Moussoux (Cad. XIX^e s. A 54-56), entre Bournioux et Glénat, ainsi que "*Cami farrat*" (A 466-474).

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- La chapelle du Bourniou.

D'après la *Vita Geraldi*, après la mort de Géraud, l'on transporta une "*mensa*" de la "*villa Vaxia*" (= le Bex d'Ytrac) vers "*l'oratoire qui fut construit à l'endroit où les porteurs du corps de Géraud le posèrent un instant pour changer le drap mortuaire. S'il arrivait aux bouviers de faire paître [leurs bêtes] sur l'endroit où le brancard mortuaire (= feretrum) avait été déposé par les porteurs, elles y prenaient aussitôt mal, et plus d'une bête périssait. Ce qui arrivait ainsi au bétail, les habitants du lieu en comprirent bien la raison, et bâtirent ledit oratoire. Ajoutons une autre merveille, qui serait presque incroyable si elle n'était garantie par l'usage quotidien : une source, depuis lors, coule en cet endroit, peu abondante mais suffisante pour éteindre la soif des voyageurs qui passent par là*" (trad. G. Venzac, complétée et modifiée, R.H.A. 1972 t.I p.321).

On peut lire en effet dans la *Vita* d'Odon de Cluny (P.L. t.133 col.702) :

"Mensam vero deportaverunt ad illud oratorium quod factum est in quodam loco ubi feretrum portatores deposuerunt, ad mutandum pallium. Quo videlicet loco pecora circumquaque vagantia, cum forte spatiolum illud ubi feretrum, sicut diximus, positum fuerat, pascendo contigissent, protinus tormentari incipiebant, et nonnulla moriebantur. Incolae vero per id quod animalibus acciderat, causam intelligentes, ibidem praedictum oratorium construxerunt. Quo dehinc certum est, quod plerique infirmi sanitatem sunt adepti. Praeterea mirum

quiddam et pena incredibile contigit, nisi quia usu probatur. Nam fonticula ex tunc in eodem loco subbullit, quae viantibus ad potum sufficiat".

Une version postérieure de la *Vita* offre une leçon sensiblement différente (Bouange 1870 et 1899 t.I p.394-395) : "*Mensam vero deportaverunt ad illud oratorium quod factum est in loco ubi feretrum portitores posuerunt, cum ad tumulum ipse deferrentur. Nusquam enim alias illud deposuerunt nisi illie ad mutandum pallium. Quem videlicet locum cum pecora primo circumquaque vagancia forte contigissent protinus tormentari incipiebant, et nonnulla moriebantur (...)*". La suite est quasiment identique à la *Vita* d'Odon.

Une forte tradition érudite situe cet épisode au début du X^e s. à l'actuelle chapelle du Bournioux, construite à quelques mètres de la fontaine dite "de Saint-Géraud". Une légende de découverte de statue mariale s'est greffée tardivement sur ce lieu, aboutissant à la construction au XVII^e s. d'un oratoire dédié à la Vierge, sans doute à l'emplacement de l'ancien oratoire dédié à saint Géraud (cf. *D.S.C.* t.V p.243 ; Durif 1860 p.273 ; Joubert 1968 p.85-86). Les deux textes ne citent pas nommément l'endroit où se trouvent l'*oratorium* et la "petite fontaine" ; sans doute Odon juge-t-il cette précision inutile.

Il n'y a toutefois pas de raison de douter de l'authenticité de la tradition associant la fontaine du Bournioux à la "*fonticula*" de Géraud. Si l'on fait abstraction de son caractère merveilleux, l'anecdote n'est pas invraisemblable : Le Bournioux se situe à mi-distance entre Saint-Cirgues du Lot et Aurillac (itinéraire possible par Saint-Hilaire et Parlan). Or le Bournioux est implanté, précisément, à un carrefour de chemins : un est-ouest venant de Roumégoux et un nord-sud venant de Parlan et se dirigeant vers Glénat (actuelle D33). Ce dernier itinéraire pourrait correspondre au trajet effectué, vers 910, par la dépouille de Géraud. Concernant ce trajet, le texte tardif insiste curieusement sur le fait que cette halte ait été la seule entre Saint-Cirgues et Aurillac. Faut-il y voir une condamnation implicite de la légende similaire de la "Croix de saint Géraud" à Cayrols ?

Enfin le texte semble indiquer la présence de troupeaux de bovins sur le site. Ce serait alors la plus ancienne mention de gros bétail en Châtaigneraie. Cet axe a pu constituer un itinéraire de transhumance direct vers les montagnes.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est perceptible à hauteur du chef-lieu.
- L'itinéraire nord-sud Glénat-Parlan par Bournioux continue bien sûr à être utilisé.

3.2. Châteaux

- Le "château" de Roumégoux.

C'est un hameau installé sur un petit plateau granitique légèrement dominant, 500 m au sud-est du bourg. D'après Deribier (*D.S.C.* t.V p.141-142), une famille de seigneurs éponymes serait attestée dès 1171 (Hugon de Roumégoux) : "*Durand de Montal, devenu seigneur fit hommage en 1261 de son château fort comme le tenant en arrière-fief du Vicomte de Carlat. Puis il passa dans la maison de Durban ; [Rigaldus de Durban apparaît en 1285 (N.A. II p.387)] Bernard de Durban vivait en 1287, il acheta en 1298 des rentes à Roumégoux qui lui furent cédées par la famille de Mallet*". Le "*Reparium da Romegos, vocatum da la Ycardia et da Lestival*" est attesté en 1324 (Amé 1897 p.434). Ce château n'a vraisemblablement jamais été un véritable *castrum*, mais un simple "repaire" appartenant à la famille de Montal (Arpajon), puis de Durban. Au XVII^e s., on distinguait une tour en ruines et deux corps de logis. Sur le cadastre du XIX^e s., seul subsiste un corps de logis en "U" (B 722). Les toponymes "*Puech del Castel*" (Cad. XIX^e s. B 562-563) en périphérie du bourg se rapportent peut-être à des anciennes possessions du château.

- La Durantie

La Durantie serait citée en 1335, où il aurait alors existé un "*reparium*", d'après Deribier qui ne cite pas ses sources (*D.S.C.* t.V p.143).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Barreyrie est citée en 1284 dans un aveu au Roi de "*Geraldus, dictus Marafres*" : "*Mansos de la Barrairia*" (*H.V.C.* II-59). La "*terra de la Barrairia*" est ensuite citée au XIV^e s. (Amé 1897 p.31).

- La Borie est citée en 1329 dans la reconnaissance d'Arnaldus de Durban à Carlat : "*affarium vocatum de la Boaria, cum suis pertinenciis excepta quodam pecia terre que tenetur (...) a domino de Monte Alto*" (*H.V.C.* I-250).

- Bruejous est cité en 1323, "*Mansus de Brugala*". Il appartient alors à la famille de Montal (Amé 1897 p.79).
- La Carrière (situé sur la limite de Pers et Roumégoux) est cité dans la reconnaissance d'Arnaud de Durban en 1329, "*affarium de la Carrieyra cum suis pertinentiis*" (H.V.C. I-250).
- Le Claux (?) est peut-être cité lui aussi dans le même texte : "*tertiam partem del claus Bertrandi Costa, cum suis pertinenciis*" (H.V.C. I-250).
- Lascombes (actuellement commune du Rouget) est cité en 1280 dans l'hommage de Guillaume de Rouziers et ses frères, coseigneurs de Toursac, à Carlat "*mansum de la Comba de Romegos*" (H.V.C. I-166).
- "*Affarium vocatum de Combamours cum suis pertinentiis*" est cité paroisse de Roumégoux en 1329 (H.V.C. I-250). Il s'agit sans doute du hameau de Combemaury, disparu depuis le XVIII^e s., que nous n'avons pu situer précisément.
- Un "*affarium sive mansum vocatum de la Escura, cum suis juribus et pertinenciis*" est cité dans l'hommage à Carlat de 1329 (H.V.C. I-250). Ce hameau disparu avant le XVIII^e s. n'a pu être situé.
- Le Ginestou est cité dès 1319, "*Lo Ginesto*" ; "*Lo Ginestos*" appartient en 1322 au seigneur de Montal (Amé 1897 p.233).
- Gouttelongue est cité dans l'hommage de 1329 : "*quamdam peciam terre quam tenet Johannes Garbilhs, in affario vocata de Gotalonga*" (H.V.C. I-250).
- Un "*affarium vocatum de la Hinalia cum suis pertinentiis*" est cité en 1329 sur la paroisse de Roumégoux (H.V.C. I-250). Ce domaine n'a pu être retrouvé.
- La Junie est cité en 1284 dans un aveu au Roi de Geraldus Marafres, "*Mansos de la Johania*" (H.V.C. II-59).
- Lagat, "*medietatem mansi vocati de Lagat, cum suis pertinentiis*", est cité dans l'hommage à Carlat de A. Durban en 1329 (H.V.C. I-251).
- "*Quantam partem mansi vocati de Mala Planha cum suis pertinentiis, excepta quadam pecia terre quam acquisivit ab A. de Durban (...)*" est cité paroisse de Roumégoux dans le texte de 1329 (H.V.C. I-250). Au XIV^e s., un certain Géraud de Malaplanha était coseigneur de Roumégoux (D.S.C. t.V p.142).
- Madelbos est cité en 1284 dans l'aveu au roi de G. Marafres "*partem se contingentem mansi del Bos, cum pertinenciis suis*" (H.V.C. II-59).
- Un "*Mansum de la Mer, cum pertinenciis suis*" est cité dans l'hommage à Carlat de 1329 (H.V.C. I-250). Il était peut-être situé dans le secteur Goutelong - Laborie ?
- "*Dominicum et Johannem de Molas*" sont cités dès 1282 dans la charte de Laroquebrou (Grand 1902 p.211). Moulès est cité en 1357 "*Mansus dels Moles*" (Amé 1897 p.334). Ce toponyme atteste de la présence d'un moulin sur le ruisseau du même nom dès le XIV^e s. A noter aux environs un toponyme "*Issartou*" (Cad. XIX^e s. A 722).
- La Pendaire est vraisemblablement une "appendaria" médiévale.
- "*Terram et pratum dictum dal Prat Cros cum suis pertinenciis (...)* *campum vocatum Prat Cros*" (H.V.C. I-250-251) sont cités dans l'hommage de 1329. Ce terroir n'a pu être retrouvé.
- Puechmoussoux est cité dès 1322, "*Puelhmossos*" (Amé 1897 p.400).
- Le Refrus est cité dès 1319, "*Mansus del Efrus*" (Amé 1897 p.411). Peut-être relevait-il déjà de la famille de Montal ?
- Un "*affarium de Rivo, cum suis pertinenciis*" est cité dans l'hommage de 1329 (H.V.C. I-250). Ce domaine n'a pu être retrouvé.

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Roumégoux (dérivé du latin Rumex, ronce)

Roumégoux apparaît dans les textes dès 1142, dans une bulle d'Innocent II à l'abbé d'Aurillac, dont il confirme les possessions. Parmi elles, l'"*ecclesia de Roumegoux*" (Bouange 1870 et 1899 p.470).

"*Romegos*" est ensuite cité en 1246 (Amé 1897 p.434). En 1265, les frères de Rouziers reconnaissent à Carlat ce qu'ils possèdent "*en Romegos*" (H.V.C. I-19). En 1280, Bertrandus la Bertrandia, *domicellus*, rend hommage à Carlat de l'"*affario seu fazendis de Romegos et eorum pertinenciis*" (H.V.C. I-168). En 1284 Geraldus Marafres fait aveu au Roi de ce qu'il possède "*in parrochia de Romegos et quicquid habet infra fines dicte parrochie*" (H.V.C. II-59). Un recteur de l'église de Roumégoux est cité en 1297 (D.S.C. t.V p.141). L'église dédiée à saint Paul était un prieuré à la nomination du seigneur de Cayrols (Amé 1897 p.435).

En 1329 Arnaud de Durban fait hommage à Carlat de "*ortum et domum et pratum et plateam que sunt apud domos que fuerunt de fora plath [?]*" (...) "*unum postellium et quandam plateam sitam apud dictum postellium*" (...) "*domum et duos ortos quam et quos tenet Petrus Cristias, et plateam sitam apud dictam domum, cum suis pertinentiis*" (...) "*ayral et quandam plateam situm apud dictum ayral quod et quam tenet dominus Geraldus Carrayra, presbyter*" (...) "*domum et ortum et quandam plateam sitam apud dictam domum, quem et quas sunt Duranti de Coydieu*" (...) "*domum Rive Manhana et planterium et plateam dicte domi contigua cum suis pertinenciis, situm apud Romegoux*" (H.V.C. I-250-251).

Ces descriptions se rapportent à coup sûr au bourg de Roumégoux, où loge le "*presbyter*". Les "*domus*" (maisons) sont entourées d'"*ortos*" [jardins], de "*platea*" [cours, places]. On note aussi la présence sur une place d'un "*postellium*" [carcan], mais aussi d'une vigne jeune ("*planterium*"). Le seigneur de Durban possède donc alors une bonne partie du bourg, qui paraît assez conséquent et organisé pour la région.

Enfin en 1365, le vicomte de Carlat possédait dix feux dans la "*paroice de Romegos*" (H.V.C. I-283).

Le bourg de Roumégoux est installé sur une petite éminence granitique dominant un terroir légèrement vallonné. Un faisceau de chemins converge vers le bourg.

L'église, dédiée à saint Paul, occupe une position centrale ; c'est le point culminant du village (Cad. XIX^e s. B 690). L'édifice à plan-*cella* (chevet plat) ne semble pas antérieur, dans son état actuel, aux XIV^e-XVI^e s. (appareil de granite irrégulier) ; toutefois quelques assises de la base du chevet réutilisent un appareil moyen régulier caractéristique du XIII^e s. L'édifice tardif a donc pu être reconstruit sur un plan antérieur identique. A noter la présence dans l'ancien cimetière d'un couvercle de sarcophage en granite (?) orné d'une croix hampée. A noter enfin un toponyme "*Puech de Lissard*" près du bourg (Cad. XIX^e s. B 570-571).

* * *

Le terroir de Roumégoux paraît avoir été peuplé peu densément à l'époque antique, si l'on s'en réfère à la toponymie. Toutefois la présence d'un site gallo-romain incite à nuancer cette impression ; le terroir de Roumégoux constitue une zone propice à l'établissement d'un domaine rural.

L'épisode de la déposition du corps de Géraud d'Aurillac au Bournioux vers 910 démontre l'existence d'un itinéraire nord-sud Parlan / Glénat reliant le Lot et le bassin d'Aurillac, dont l'origine antique ne fait guère de doute. Le terroir était vraisemblablement à l'époque dans la mouvance de l'abbaye d'Aurillac, comme tend à le démontrer le transport de mobilier liturgique du Bex d'Ytrac vers le nouvel oratoire du Bournioux. Cet épisode met en lumière un aspect assez archaïque de la piété locale : un lieu sanctifié par le contact d'un corps saint se voit ainsi, comme à l'époque mérovingienne, doté d'un lieu de culte.

Dès la première moitié du XII^e s. en tout cas et durant tout le Moyen Age, Roumégoux relève de l'abbaye d'Aurillac, comme Cayrols.

Au XIII^e s., le prieuré de Roumégoux demeure à nomination de Cayrols, mais les seigneurs de Carlat sont solidement implantés, par le biais de la famille seigneuriale d'abord éponyme (les Roumégoux), puis les Montal, originaires du sud d'Arpajon et vassaux de Carlat. Ceux-ci possèdent une maison-forte près du bourg. Certains coseigneurs de Toursac (les Meallet en particulier) possèdent également des biens paroisse de Roumégoux. Néanmoins certains personnages dont Géraud Marafres font hommage au Roi dans les années 1280, mettant en cause l'unité territoriale de la vicomté. A la fin du XIII^e et au début du XIV^e s., la famille de Durban reprend en partie la succession des biens de la famille de Montal. Eux aussi se montrent de fidèles vassaux de Carlat.

Les divers hommages montrent que le terroir de Roumégoux est alors très peuplé (plusieurs hameaux cités au début du XIV^e s. ont d'ailleurs disparu depuis) ; il y avait notamment un moulin. Le bourg paraît également très structuré avec ses maisons, ses cours, ses jardins, sa jeune vigne, mais aussi son carcan ... "Saint-Sylvestre" constitue alors peut-être une paroisse éphémère (?).

Il paraît difficile de voir dans Roumégoux un chef-lieu de paroisse primitive, le bourg est très excentré par rapport à l'axe ancien. L'église de Roumégoux a-t-elle pris la succession de l'oratoire carolingien du Brounhoux délaissé ? L'examen des limites paroissiales avec Glénat nous amène à penser que cette dernière a pu constituer une paroisse primitive.

Illustrations

Fig. 1 . La chapelle du Bourniou. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Bourg de Roumégoux. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Eglise de Roumégoux. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Pierre tombale, ou couvercle de sarcophage près de l'église de Roumégoux. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . "Château" de Roumégoux. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

ROUZIERS

Superficie : 861 ha Démographie : 90 feux en 1709 Altitude : 620 m

● Milieu naturel : La commune de Rouziers, allongée du nord au sud, est installée sur un sous-sol schisteux traversé par une veine granitique, à hauteur du chef-lieu. La partie nord de la commune offre un relief à peine vallonné, parsemé de petites collines ; l'altitude varie de 520 à 560 m. L'est et le sud de la commune sont limités par des coteaux très abrupts (ruisseaux de Lascols et Anès), induisant un relief tourmenté, l'altitude passant de 539 m à l'extrémité sud de l'éperon schisteux, à 343 m au fond des gorges. Le couvert végétal est limité dans la partie nord et centrale aux petites éminences qui parsèment la plaine ; dans la partie est et le sud, les bois forment un couvert ininterrompu sur les coteaux.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée par l'agriculture dans la partie nord, malgré la légèreté des sols, mais surtout par la châtaigneraie, dont l'étendue était supérieure aux terres cultivées au début du siècle.

Les chefs-lieux paroissiaux et communaux ont été transférés de Rouziers (actuellement Vieux-Rouziers) à La Virade (actuellement Rouziers) dans les années 1950, à cause de la proximité de la route nationale.

Communes limitrophes : Parlan, Cayrols, Boisset, Saint-Julien.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Reilhac (*Regilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.361).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

Rouziers est mentionné vers l'an Mil, entre 997 et 1031 (Cart. Conques n°180). Girbertus (fils de Gilbert I de Carlat) donne à Conques "*in alio loco, in Rogerio, una medietate de illa vinea, hoc sunt duas denariatas cedimus vel donamus (...)*". C'est un alleu ("*alodum*"). La famille des vicomtes de Carlat possède donc en propre des biens dans la région dès l'origine.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- L'"*Itinere quo itur de Rogiero versus mansum dal Puech*" (de Vieux-Rouziers vers le Puech) est cité dans un hommage de 1480 (A.D. 15, 118 F Carlat).

- Chemin de Vieux-Rouziers à Toursac : Ce chemin de coteau au tracé tourmenté reliait le bourg à la forteresse de Toursac, en face, de l'autre côté du ruisseau du même nom. Ce chemin, appelé "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. B 244 à 249), traverse une forêt en direction de Toursac dite "*Toursac*" (B 224 - 226) ou "*Bois de Toursac*" (B 232).

- Un réseau de chemins centripètes est visible à hauteur de Vieux-Rouziers.

3.2. Châteaux

- La "seigneurie et le château de Lascarrières", tenus par une famille éponyme, seraient signalés en 1353 (?) (D.S.C. t.V p.148). Une "grosse tour et un corps de logis" existaient en 1712 (*ibidem*).

- Rilhac.

La famille éponyme est citée dès 1303 ; un certain "Guy de Rilhac" était coseigneur de Toursac en 1317 ; Hugues de Rilhac était également coseigneur de Toursac en 1329. Le "repaire" de Reilhac est cité en 1350 (D.S.C. t.III p.500 et t.V p.149). Au XV^e s. (A.D. 15, 118 F Carlat), on fait hommage à Carlat du "*riparium de Relhac*" et du "*Bos de Rilhac*", ce qui atteste de l'ancienneté du toponyme.

Le site est installé sur une légère éminence. Il ne reste plus trace du château médiéval.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Un "*mansum de la Boiria sive Blave, cum suis pertinenciis*" est cité sur la paroisse en 1329 (H.V.C. I-252). Ce domaine n'a pu être retrouvé.

- Boissoles est cité en 1280 dans l'hommage des frères de Rogier, coseigneurs de Toursac, à Carlat, où Pierre de Saint-Mamet déclare reconnaître le "*mansum de la Boyssola*" (H.V.C. I-166). Ce hameau a disparu.

- Les Carrières est cité en 1265 dans la reconnaissance à Carlat de Rigaud de Rouzières : "*fazenda de las Carreiras*" (H.V.C. I-19). La même année, R. de Parlan, autre coseigneur de Toursac, reconnaît à Carlat ce qu'il possède dans la "*fazendam de las Carreiras*" (H.V.C. I-24). Un certain "*Bernard de la Carrière*" tenait le fief en 1352 (N.A. II p.39). L'hommage est renouvelé à Carlat par Raymond de Parlan en 1280, "*affarium de las Carreyras*" (H.V.C. I-164), ainsi que par Guillaume de Rouzières et ses frères la même année, "*affarium de las Carreyras*" (H.V.C. I-166). Dans la seconde moitié du XIII^e s., W. de Rotgier donne à Notre-Dame-du-Pont "*lo mas de la Carreyra*" ; un certain "*Guirbertz Uc de Cavano avia . C . sol de penhura el mas de la Carreyra (...)*" (Cart. N.-D. du Pont n°33).

- La Fage : Le "*Mansus de la Faia*" est cité en 1329 dans un hommage à Carlat (H.V.C. I-251).

- "*Quintam partem pro indiviso mansi seu fazenda de Ferandas*" est cité en 1265 dans un hommage à Carlat de Hugues de Saint-Mamet (H.V.C. I-18). Un "*Monte de Ferrando*" est cité près de Rouzières en 1280 dans l'hommage de Guillaume de Rouzières et ses frères à Carlat (H.V.C. I-166). La même année, Pierre de Saint-Mamet rend hommage à Carlat pour "*quintam partem pro indiviso fazenda de Ferrandous*" (H.V.C. I-167). Ce domaine n'a pu être retrouvé.

- Un "*affarium de la Montana de Garbilhes*" est cité par les frères de Rouzières en 1280 dans leur hommage à Carlat (H.V.C. I-166). Ce hameau n'a pu être retrouvé.

- "*Septimam partem mansi de Lucu de Rotguier*" est cité en hommage à Carlat en 1265 par Géraud de Saint-Mamet, coseigneur de Toursac (H.V.C. I-22). Nous n'avons pu retrouver ce domaine.

- Un "*affarium de la Martinia*" est cité en 1280 dans l'hommage de Pierre de Saint-Mamet à Carlat (H.V.C. I-167). Nous n'avons pu retrouver ce hameau.

- Un "*Mansi Sancti-Geraldi cum suis pertinenciis*" est cité dans un document de 1329 (H.V.C. I-251). Nous n'avons pu retrouver ce domaine qui appartenait vraisemblablement à l'origine à l'abbaye d'Aurillac.

- Une "*apendariam vocatam Papa Graissans de Rotguier*" est cité en 1265 dans la reconnaissance à Carlat de G. de Saint-Mamet (H.V.C. I-21). Nous n'avons pu retrouver ce domaine.

- Le Puech est cité en 1265 dans l'hommage à Carlat de G. de Saint-Mamet (H.V.C. I-22), "*Medietatem mansi del Puh de Rotguier*". En 1315, Isabelle de Rodez confirme à Géraud de Naucaze, bailli de Carlat, la propriété du "*Mansus dal Pueh de Rogier*" (H.V.C. II-90).

- Puech Manier est cité en 1280 dans l'hommage de Guillaume de Rouzières et ses frères à Carlat : "*affarium de Pog Manher*" (H.V.C. I-166).

- Reilhac : Un certain Bernard de Reilhac fait hommage à l'évêque de Clermont en 1303 pour des biens qu'il possède près de Rouziers, d'après Deribier (*D.S.C. t.V p.149*). Sa descendance fait toutefois hommage à Carlat en 1350 (*N.A. V p.289*). Un toponyme "*Issartel*" est à signaler à proximité (Cad. XIX^e s. A201-202).

Une tradition légendaire veut que vers l'an Mil la mère de Robert de Turlande, cherchant le tombeau de saint Mamet, se soit égarée et ait accouché dans les bois, dans une caverne près de Reilhac (?) (Durif 1860 p.286). Il semble s'agir d'une fable généalogique.

- Ventalou est cité en 1265 dans la reconnaissance à Carlat de Rigaud de Rouziers, "*afario de Ventolo de Rotgier*" (*H.V.C. I-19*). R. de la Bertrandia, coseigneur de Toursac, renouvelle l'hommage en 1280, "*affario de Ventolo*" (*H.V.C. I-168*).

- Une "*appendariam vocatam las Veyseyras*" est citée en 1280 dans un hommage de Raymond de Parlan (*H.V.C. I-164*). Ce domaine n'a pu être retrouvé.

- Une "*fazendam in qua habitat P. la Pojada*" est cité dans une reconnaissance de R. de Parlan en 1265 (*H.V.C. I-24*). Les "*terras quas tenet a me Petrus de la Pogada*" sont cités dans le nouvel hommage de 1280 (*H.V.C. I-168*).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Rouziers (Rosarium, lieu des églantiers, Dauzat 1963)

D'après Bouillet (*N.A. V p.418 sq.*), Pierre Rogiers, troubadour du milieu du XII^e s. ayant célébré Ermengarde de Narbonne et Alphonse II d'Aragon serait un membre de la famille éponyme. L'auteur cite ensuite "*Armand et Jean de Roger*" en 1234, François en 1260 et Raymond entre 1295 et 1306. Du troubadour Peire Rogiers on sait seulement que "*Peire Rotgiers si fo d'Alverne, Canorgues de Clarmon*" (biographie du XIII^e s., La Salle de Rochemaure 1910 p.342). C'est peu pour affirmer qu'il s'agisse du Rouziers du Carladez : des homonymes existent en Basse Auvergne, plus près de Clermont. La famille transige avec l'abbé de Maurs en 1295, ainsi qu'avec Géraud de Naucaze en 1298, au sujet d'un affar situé paroisse de Boisset et acquis du premier (*N.A. V p.419*). Il s'agit donc d'une famille éponyme pléthorique.

La "*parochia de Rotgier*" apparaît dans les textes en 1265 (*H.V.C. I-18*). La même année, un "*capmans de Rotguier*" est cité en hommage à Carlat par Géraud de Saint-Mamet (*H.V.C. I-22*). Un "*Guillelmus de Rotguier*" signe cette reconnaissance. En 1280, Guillelmus, Hugone, Marchus et Petro "*de Rogier*", coseigneurs de Toursac, font hommage à Carlat de biens situés dans les paroisses de Boisset, Vitrac, Saint-Mamet, Roumégoux, ainsi que "*domum et ortum que habemus a Rogier et domus contiguatur cum ecclesia (...) et omne illud que habemus in affario de Roger*" (*H.V.C. I-166*). Les seigneurs éponymes possèdent donc deux *domus* au bourg, dont une près de l'église. "*Rigals et P. de Rogier*" sont également cités comme témoins au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont (Cart. N.-D. du Pont n°34). Toujours en 1280 est citée la "*parrochia de Rogier*" (*H.V.C. I-167*). D'après Deribier, Guillaume et Pierre de Rouziers vendent des rentes à la famille de Durban en 1299. En 1317, Rigaud, Marc et Pierre de Rouziers étaient coseigneurs de Toursac (*D.S.C. t.V p.148*).

"*Rogerium*" est mentionné au XIV^e s. dans le pouillé de Saint-Flour (Amé 1897 p.1138). En 1365, le vicomte de Carlat disposait de quinze feux dans la "*paroice de Rogier*" (*H.V.C. I-283*). L'église est dédiée à saint Martin de Tours.

Le bourg médiéval de Rouziers (Vieux-Rouziers actuellement) était édifié sur un replat à flanc de coteau ; l'église était située sur une plate-forme en marge du chemin y conduisant.

L'examen du cadastre du XIX^e s. montre l'église romane et son chevet hémicirculaire, flanquée d'un cimetière en demi-cercle entourant l'est et le sud de l'édifice (B 528 - 529). Près de l'église se trouvent deux maisons de grandes dimensions. L'étude de l'édifice, avant sa démolition et son déplacement près de la route nationale, a été faite par A. Beaufrère (*R.H.A. 1945-46 p.271 sq.*). En voici l'essentiel : L'abside demi-circulaire était couverte en cul-de-four ; elle était éclairée par trois baies (ou une baie axiale ?). Le chœur est couvert d'une voûte en berceau ; il est séparé de l'abside par un arc doubleau retombant sur des colonnettes frustes à base moulurée. Un arc triomphal sépare le chœur de la nef ; il repose sur deux colonnes. Un chapiteau est historié (sirènes et lions, masques humains aux angles) ; l'autre, surmonté d'une frise de peltes, présente des motifs végétaux stylisés. Une base est décorée d'imbrications, l'autre de rainures verticales. L'ensemble est en granite. La nef mesurait huit mètres de large ; le portail le plus ancien était situé sur le flanc sud. Enfin à l'extérieur de l'abside, trois contreforts étaient visibles ; certains modillons étaient décorés de boules ou de masques humains. Le parement de l'ensemble de l'édifice (à l'exception de deux chapelles latérales gothiques) était constitué de moellons de granite de moyen appareil à lit régulier, comme à Ladinhac. Des trous de boulins étaient visibles. A noter enfin la présence de fonts baptismaux. L'église a été fidèlement reconstituée à son nouvel emplacement, avec les matériaux provenant de l'ancien édifice.

L'analyse du décor architectural et de la structure de l'édifice permettent d'avancer une date relativement tardive (chapiteau à feuillage stylisé, bases développées, modillons "à boules" ...) : le courant et sans doute la seconde moitié du XII^e s., voire le début du XIII^e s., compte tenu de la permanence des traditions romanes dans la région. L'église de Jou-sous-Monjou offre avec cette église un parallèle intéressant, bien qu'il s'agisse d'un édifice plus précoce.

* * *

Le terroir de Rouziers paraît peu peuplé à l'époque antique, à l'exception d'un toponyme en *-ac* situé dans la plaine du nord.

L'occupation du haut Moyen Age reste elle aussi totalement inconnue, mais l'église paroissiale Saint-Martin peut avoir une origine ancienne ; c'est en tous cas un édifice roman important - pour la région - au XII^e s. Depuis l'an Mil, la famille vicomtale de Carlat y possède en propre des biens (vignes).

Au XIII^e s., le terroir est quasi-entièrement contrôlé par les coseigneurs de Toursac ; la famille de Saint-Mamet et surtout la famille éponyme de Roziers, qui disposent de deux *domus* près de l'église. Ils sont dans la mouvance directe du vicomte de Carlat. La famille de Reilhac, apparue vers 1300, fait exception en rendant hommage à Clermont. La présence d'un "manse Saint-Géraud" au XIV^e s. est peut-être le signe d'anciennes possessions de l'abbaye.

Quoi qu'il en soit au XIII^e s. le terroir paraît assez densément peuplé ; de nombreux domaines ont même disparu depuis la fin du Moyen Age. L'importance du chef-lieu de Rouziers est vraisemblablement liée à sa proximité immédiate avec Toursac. Les deux maisons fortes attestées aux XIII^e-XIV^e s. sur le territoire de la paroisse appartiennent d'ailleurs à des lignages de coseigneurs de Toursac.

Il nous paraît difficile, au vu de la forme et de la taille de la paroisse de Rouziers d'y voir un chef-lieu de paroisse primitive, malgré sa dédicace à saint Martin.

Illustrations

- Fig. 1 . Bourg de Vieux-Rouziers. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 2 . Plan de l'église détruite de Vieux-Rouziers. A. Beaufrère.
- Fig. 3 . Vue de l'abside de la nouvelle église, rebâtie à l'identique. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 4 . Vue du chœur de la nouvelle église. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 5 . Détail d'un chapiteau à feuillages. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 6 . Détail d'un chapiteau historié. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Bases de colonnes. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 8 . Modillons et corniche de la nouvelle église. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-ANTOINE

Superficie : 722 ha Démographie : 20 feux en 1758 Altitude : 700 m

• Milieu naturel : La commune de Saint-Antoine est installée sur un plateau schisteux dentelé, orienté nord - sud (altitude entre 680 et 700 m) entouré par des gorges profondes creusées par des ruisseaux aux cours tortueux (ruisseau de Coufols). Le sous-sol est schisteux sur toute l'étendue de la commune. Le relief est peu marqué sur le plateau central, où le couvert forestier est quasi absent. En revanche les coteaux du sud de la commune recèlent de nombreuses forêts de chênes et de hêtres se développant sur un terroir particulièrement accidenté.

• Economie traditionnelle et données administratives : Il n'existait pas de paroisse médiévale de Saint-Antoine ; le terroir était rattaché à Marcolès, puis à Leynhac. L'économie traditionnelle reposait principalement sur l'activité commerciale de Saint-Antoine, où les foires aux bestiaux (moutons) venus du Quercy et du Rouergue étaient renommées au XIX^e s.

La paroisse et la commune de Saint-Antoine ont été créées en 1839.

Communes limitrophes : Marcolès, Calvinet, Leynhac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

(Voies de communication nord - sud, cf. *infra*).

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

Saint-Antoine était le siège d'un noeud de communications important.

- La route du Cantal à Saint-Antoine, "*Iter reale quo itur a Monte Celtica, sive Cantal, versus Sanctum Anthonium*", est citée au XV^e s. (Bouyssou 1939-1946 p.338). Cette voie passait par Puy Basset : "*Iter publicum quo itur de Podio Basseto apud Sanctum Anthonium*" (XV^e s.) (Amé 1897 p.537).

- La route d'Aurillac à Saint-Antoine est elle aussi citée au XV^e s. : "*Iter publicum que itur de Aurelhaco versus Sanctum Anthonium, vocatum La Peyrada*" (Bouyssou 1939-1946 p.340).

- La route de Saint-Antoine à Maurs : "*Iter quo itur de villa Maurcii apud locum Sancti Anthonii*" (XV^e s.) (Bouyssou 1939-1946 p.341).

- La route de Saint-Antoine à Cassaniouze par Calvinet est attestée au XV^e s. (Bouyssou 1939-1946 p.341). C'est le "*Comi que vas de Calvineto a Cassanhoza*" (Boudartchouk 1989 p.661).

- La route de Saint-Antoine à Figeac rejoignait au sud le "*Figeaguès*" (Bouyssou 1939-1946 p.341). C'est à Saint-Antoine que se trouvait une "draye" drainant les troupeaux venus du Rouergue et du Quercy : "*Las passadas et drayas de Sanct Anthoni cascum au de bestial gros et menuit*" (XV^e s.) (Bouyssou 1939-1946 p.279).

- La route de Saint-Antoine à Carlat est citée au XV^e s. (A.D. 15, 118 F Carlat) : "*Lo cami que vas de Carlat a S. Anthonium*", passant à proximité de La Capelle en Vézie.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Cayan-Bas et Cayan-Haut sont mentionnés en 1301, "*Mansus vocatus de Caato - Inferiori (...) mansus vocatus de Caato*" (Amé 1897 p.102).

- Combret est qualifié d'"*affar*" au XV^e s. (Amé 1897 p.150).

- L'Escure est mentionné vers 1260 - 1270 dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont lors de la donation de Puech Guirbal, "*La Scura*" (Cart. N.-D. du Pont n°26).

- Longuevergne est mentionné en 1335, "*affarium de Longua Vernha*" (Amé 1897 p.280). Une tour carrée du XV^e s. a été découverte à proximité du manoir post-médiéval par B. Phalip (Phalip 1990 p.628), mais le hameau ne paraît pas avoir connu de présence seigneuriale pour l'époque qui nous intéresse.

- Le Roc-pointu est mentionné entre 1260 et 1270 lors d'un don à Notre-Dame-du-Pont. Un certain "*de la Roca*" cède "*tres partz de l'apendaria que a nom Rocacegada*" (Cart. N.-D. du Pont n°7).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Saint-Antoine

Saint-Antoine est installé au centre d'un plateau schisteux dentelé. Le bourg affecte la forme d'un village-rue, établi le long du chemin nord - sud venant de Marcolès. L'église est implantée en bordure du chemin (Cad. XIX^e s. n°378).

Les mentions les plus anciennes du bourg ne correspondent pas, hélas, à des références précises : Selon Amé (1897 p.XV), la commanderie Saint-Antoine de la Charité est mentionnée en 1221. D'après Joubert (1970 p.148 sq.), l'hôpital relevait des seigneurs de Calvinet qui en avaient fondé l'église, mentionnée en 1268 (il s'inspire de *R.H.A.* 1935 p.124). Cette assertion est douteuse ; il est préférable d'y voir un établissement de l'ordre hospitalier des Antonins, dévots du culte de l'ermite oriental Antoine dont les reliques étaient parvenues en France au XI^e s. Antoine était en effet invoqué pour la guérison du "mal des Ardents". En 1280 la femme d'Eustache de Beaumarchais, en tant que seigneur de Calvinet, fit un don à "*l'hôpital Saint-Antoine sous Monesté*" (*R.H.A.* 1935 p.124).

Au XV^e s., on mentionne "*Sanctus Anthonius de Caritate prope Marcolesium*" (Amé 1897 p.443) ; "*Sanctum Anthonium*" (*ibid.* p.537) ; "*Locum sancti Anthonii*" (Bouyssou 1939-1946 p.341). Des reliques de Saint-Antoine - un bras - sont attestées au XV^e s., à l'église de Marcolès (confusion avec Saint-Antoine près Marcolès ? *D.S.C.* t.IV p.125). Enfin le prieur de Saint-Antoine était nommé au XV^e s. par le baron de Calvinet (*D.S.C.* t.I p.73).

L'église actuelle est de forme rectangulaire ; elle est très remaniée. On peut voir sur son flanc sud une portion du portail, frappé de la croix en Tau de Saint-Antoine, ainsi qu'un blason de cet ordre. Le portail ne remonte pas au-delà du XV^e s.

L'hôpital Saint-Antoine a dû sa fondation à la situation du hameau, au point de convergence de trois chemins venant du Midi, se confondant à cet endroit pour se diriger vers le bassin d'Aurillac. Le passage pour des déplacements à longue distance y était intense encore au XVIII^e s.

* * *

Le terroir de Saint-Antoine ne semble donc pas avoir fait l'objet d'un peuplement ancien, ce dont témoigne encore actuellement l'importance du couvert forestier. En revanche, le chemin nord - sud venant d'Aurillac se scindait en trois branches à hauteur de Saint-Antoine. Ce carrefour a motivé la mise en place, au XIII^e s. sans doute, d'une commanderie de Saint-Antoine. La forte activité économique et commerciale entre le Quercy, le Rouergue et la région d'Aurillac a contribué à la prospérité de ce petit bourg. Néanmoins le terroir de Saint-Antoine devait, si l'on observe sa position par rapport à son voisin septentrional, relever à l'origine de la paroisse de Marcolès.

Ce terroir semble échapper totalement au contrôle des vicomtes de Carlat, sans que l'on sache pour autant quel était le seigneur dominant le lieu.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Saint-Antoine. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Détail du portail de l'église, aux armes des Antonins (XV^e s.). J.-L. Boudartchouk.

SAINT-CLEMENT

Superficie : 1743 ha Démographie : 119 feux en 1709 Altitude : 1000 m

- Milieu naturel : La commune de Saint-Clément, très allongée du nord-est au sud-est sur l'interfluve de la vallée du Goul et de la Cère, se rattache à la première. Le relief de la partie septentrionale est composé d'une série de crêtes ravinées convergeant vers le massif du Cantal (point culminant : 1560 m). Plus au sud, le secteur des "Montagnes" laisse place à des plateaux rocheux surplombant des vallées encaissées, les points les plus bas demeurant cependant supérieurs à 800 m. Quelques lambeaux de hêtraies subsistent sur les coteaux de ces vallées.
- Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée au nord par les estives (burons et vacheries), quelques terres étaient mises en valeur dans les plateaux méridionaux (sous-sol volcanique).

Communes limitrophes : Pailherols, Jou-sous-Monjou, Vic-sur-Cère, Thiézac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

- La "voie de Vieillevie à la Naute", dont le tracé est restitué par E. Amé (1897 p.VIII) n'est connue dans les textes que depuis le XV^e s., où elle est qualifiée de "*strata*" (Amé 1897 p.539). Cette "*estrad*e du Cantal" est un chemin de crête en provenance des Huttes, passant au péage du Curebourse attesté dès 1509 (cf. *infra*), continuant au-dessus de Saint-Clément et au-delà vers le buron de La Tuilière, le Puy Gros, le Puy de la Cède, le Plomb, le col de la Tombe-du-Père et Prat-de-Bouc (actuel G.R. 400). Il est difficile de dater avec précision cet ancien cheminement destiné à traverser le massif du Cantal.

- La "voie de Mur-de-Barrez au Plomb du Cantal" (?), toujours selon E. Amé (1897 p.IX-X) "*rejoignait la voie de Vieillevie à la Naute entre les péages de Curebourse et de la Tuilière*". Plusieurs chemins de crête se greffent effectivement sur l'"*estrad*e du Cantal", mais rien ne permet de se faire une idée précise de leur ancienneté.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Saint-Clément est situé à un point de convergence de chemins de crête et de coteaux orientés nord-sud et est-ouest.

3.2. Châteaux

- La Roque.

La Roque de Cascornutz est connu depuis le XIII^e s. Le château est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de la femme de Petri del Prat : "*ad liberum dominium sive francum parcerariam et jura que habeo in castro sive in castris vocato dels Cascornutz et domos et terras et ortos que habeo vel viso sum habere in dicto castro et ejus pertinenciis et mandamento*" (H.V.C. I-32). En 1266, Guillaume de Vic donne une

reconnaissance au vicomte de Carlat pour "*dominium et parcerariam et jura que habeo (...) in castris de Rupe, vocata dels Cascornutz*" (H.V.C. I-40). En 1267, un certain Veziani de Rupe Cascornutz donne une reconnaissance au vicomte de Carlat pour "*parcerarias, dominia et jura que habeo in castris de Rupe (...) honore districtu et mandamento eorumdem*" (H.V.C. I - 82 - 83). En 1268, les comtes de Rodez, vicomtes de Carlat, doivent prêter hommage à Alphonse de Poitiers pour acquérir les possessions du seigneur Durantus de Croseto à Cascornutz : "*Mandamento de la Roca de Cascornutz*" (H.V.C. I-85 ; H.V.C. II-CXXXVII). En 1280 un certain Hugues de La Roque épousa une Hélène de Dienne ; les familles demeurèrent liées par la suite et les La Roque interviennent dans des affaires seigneuriales de la mouvance de Murat (N.A. IV p.433). En 1668, on cite encore le "*chateau, tours et maisons fortes de la Roque*" (Amé 1897 p.429).

B. Phalip (1990 p. 1006 - 1007) a bien remarqué que dans les années 1260, le château est indivis entre les familles de La Roque, de Vic et du Crozet, qui rendent hommage au vicomte pour les "parcerariam" qu'ils possèdent au château et qui constituent peut-être des structures distinctes : "*le ou les châteaux de la Roque*", précise le notaire. Il semble en tous cas exister plusieurs châteaux au XVII^e s. Le site seigneurial est représenté comme un simple manoir sur le plan du XVIII^e s. (Inv. Vic p.291).

B. Phalip (1990 p. 1006 - 1007) a ainsi analysé le site : "*Le site est classique ; il s'agit d'un éperon probablement barré d'un fossé au nord-est, à sa liaison avec la montagne de Roquemourre. Le château domine la vallée du Goul et de la Goulaize (...) Les plans parcellaires révèlent l'existence d'un ancien fossé utilisé actuellement comme chemin creux. Les principaux édifices étaient situés sur le sommet d'une butte qui offre une vaste esplanade ; les bâtiments d'exploitation se groupaient en avant de l'éperon directement derrière le fossé*". La prospection et les états de section du XIX^e s. permettent de préciser la topographie de l'ensemble. Le point culminant de l'éperon (932 m) est occupé par les ruines d'une tour carrée ou rectangulaire dont l'appareil irrégulier est lié au mortier de chaux. Cette tour semble intacte sur le cadastre du XIX^e s., où elle est entourée d'un enclos ovoïde (C 114 : "*la Tour*" ; C 115 : "*Chasal de la Tour*" ; C 116 : "*Ort de la Tour*".) Au nord-ouest se trouve un bâtiment en ruines appelé "*Castel*" (C 117). Il y a donc au moins deux structures distinctes. Enfin, des remplois de blocs d'architecture médiévale sont visibles, disséminés dans le village.

- Le Roussel (?) (alt. 1240 m) a peut-être connu un château au XIII^e s., "*Castrum de Roxel*" (Amé 1897 p.436).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Borie : le "*Mansus de la Boria*" n'est mentionné qu'au XV^e s. (Amé 1897 p.57), mais est certainement antérieur.

- Le Bos est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de Gui de Nemore, fils de "*Guirberti del Buoc*", pour le "*mansi del Buoc*" qu'il habite (H.V.C. I-52). "*Illi dal Buoc*" tiennent en 1266 le manse du Prat, paroisse de Jou (H.V.C. I-43).

- Courbières est mentionné en 1266 dans le même document, "*Mansi de Corbeira*" (H.V.C. I-52).

- La Croux est peut-être mentionné en 1267 : "*Ginesta de Cros*", dans une reconnaissance du seigneur de La Roque à Carlat (H.V.C. I-83). Ce hameau est resté possession des seigneurs de La Roque durant tout le Moyen Age (D.S.C. t.III p.214).

- Curebourse, "*hameau très ancien sur l'estrade ou vieux chemin royal d'Aurillac à Saint-Flour*" (D.S.C. t.III p.214) : "*Curaboursa*" est connu depuis le XV^e s. (Amé 1897 p.170) et un péage des seigneurs de La Roque y existait en 1509 (D.S.C. t.III p.214).

- Fayt Prat est mentionné en 1267 dans un hommage du seigneur de La Roque Cascornutz : "*pendariam de Faiprat*" (H.V.C. I-83).

- Lolière est mentionné en 1266 dans la reconnaissance de la femme de Pierre del Prat à Carlat : "*Mansi de la Oleira*" (H.V.C. I-32) ; puis en 1267 dans un hommage du seigneur de La Roque, "*Mansi de l'oleira*" (H.V.C. I-83). Une tour y est construite au XV^e s. par un seigneur éponyme (D.S.C. t.III p.214).

- Morèze : un château y aurait été bâti au XV^e s. ; un "*Mansus de Moresa*" est connu au début du XVI^e s. (Amé 1897 p.338 ; D.S.C. t.III p.214).

- La Tuilière, où était installé un péage sur l'"*estrade du Cantal*", n'est connu qu'au XV^e s. : "*Mansus de la Teuleyra*" (Amé 1897 p.501).

3.4. L'habitat groupé

L'église et la paroisse sont mentionnés en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Pierre de Turlande : "*parochia ecclesie Sancti Clementis*" (H.V.C. I-33). En 1365, le vicomte de Carlat possédait encore en fief ou en arrière-fief cinquante-six feux sur la "*paroisse de Saint Cléments*" (H.V.C. I-282). L'église était un prieuré au XV^e s.

Le bourg de Saint-Clément est installé sur un petit replat à flanc de coteau ; les maisons sont groupées au nord et à l'ouest de l'église. Celle-ci est rectangulaire à plan-*cella*. Elle est curieusement bâtie en appareil irrégulier dans les parties basses, régulier dans les parties hautes. La nef date de 1402 mais le chœur est plus ancien et pourrait remonter aux XII^e - XIII^e s. d'après les modillons et les demi-colonnes de l'arc triomphal (*Inv. Vic* p.280). Une réfection de l'église au début du XV^e s. semble en effet probable ; la nef et la partie haute du chœur auraient été refaites en utilisant un appareil moyen assez régulier. Certains modillons et des éléments de corniche auraient alors été réutilisés après surélévation du chœur. A cette occasion, certains modillons auraient été refaits "à la mode romane" : l'un d'entre eux représente une fleur de lys.

On peut donc conclure à un édifice du début du XIII^e s. à plan-*cella* entièrement remanié au XV^e s. Le cimetière subcirculaire est clos par un puissant mur de terrasse (Cad. XIX^e s. D 171). L'église dédiée à saint Clément est cependant vouée de façon secondaire à saint Ferreol.

A signaler enfin un toponyme "*Issard*" (Cad. XIX^e s. D 241) près du chef-lieu.

* * *

La commune de Saint-Clément ne semble pas être une zone de peuplement ancien, même si le chemin de crête se dirigeant vers le Plomb du Cantal est peut-être un itinéraire pré-médiéval.

Nous serions tentés de voir dans la paroisse de Saint-Clément une création tardive, postérieure à l'époque carolingienne ; peut-être s'agit-il d'une première phase de démembrement de la paroisse primitive de Raulhac ?

Au XIII^e s. en tous cas, l'occupation du sol paraît parfaitement structurée, même au-delà de 1200 m. La plupart des hameaux actuels sont attestés. Le seul pôle castral est situé à une distance respectable du chef-lieu, sur l'éperon de La Roque. A-t-il son origine dans une "roca" antérieure au XIII^e s. ? Il existe d'ailleurs en contrebas un hameau de la "roquevieille".

Les seigneurs dominants au XIII^e s. sont les seigneurs éponymes de La Roque qui possèdent des biens et des péages sur les hautes terres jusqu'au Plomb du Cantal (ce qui sous-entend une activité humaine en haute altitude susceptible de fournir des revenus, c'est-à-dire vraisemblablement le pastoralisme) ; néanmoins ces seigneurs partagent leur repaire avec d'autres familles, faisant du site une véritable "copropriété" où voisinent les bâtisses des uns et des autres. Cette situation originale semble s'être perpétuée tardivement.

Illustrations

Fig. 1 . Plan de l'église paroissiale. *Inv. Vic*.

Fig. 2 . Vue générale de l'église paroissiale. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Détail des modillons de l'église paroissiale. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Bourg de Saint-Clément. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Hameau de La Roque. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Tour de La Roque Cascornutz. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-ETIENNE-CANTALES

Superficie : 1121 ha Démographie : 26 feux en 1709 Altitude : 548 m

• Milieu naturel : La commune de Saint-Etienne-Cantalès est installée sur les plateaux dominant au nord de la vallée de la Cère. L'extrémité nord-ouest de la commune, à hauteur du chef-lieu, possède un substrat granitique ; l'altitude gravite autour de 550 m. Le centre et l'est de la commune offrent un relief quasi plan (550 m) en moyenne, sorte de vaste plateau granitique dominant la vallée de la Cère. La partie nord de cette plaine est couverte de forêts, en grande partie issues du reboisement récent.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait sur l'agriculture, mais aussi sur les prés et les pacages, l'exploitation des forêts et l'élevage du mouton dans les "landes".

Communes limitrophes : Saint-Gérons, Laroquebrou, Nieudan, Saint-Paul-des-Landes, Lacapelle-Viescamp.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque romaine, près de Vabret aurait été découvert "*en creusant une tranchée de chemin de fer d'Aurillac à Saint Denis, en 1884, un bracelet celtique en terre cuite dite de Marseille qui est décoré de traits gravés*" (Calle 1912 p.146). Il s'agit sans doute d'un bracelet protohistorique en lignite, disparu depuis.

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

- Gresse (?), la "Croix de la Bataille" : D'après Deribier (*H.V.C. t.III p.276*) "*Au monument dit "Croix de la Bataille", sur le plateau de La Camp, on a trouvé en fouillant le sol des monnaies romaines et de vieilles armes*". Raulhac (1920 p.50) confirme la découverte de "*vieilles armures et pièces de monnaies portant le nom de César*" (*sic*). D'après Durif (1860 p.265), on aurait découvert à la "Croix de la Bataille" "*des fers de lance, des épées, des débris de cuirasse et des monnaies romaines*". D'après Calle (1912 p.145), la croix apparaît dans les textes au XIV^e s. L'auteur ajoute qu'"*une francisque a été trouvée dans le voisinage du hameau de Gresses et déposée au musée d'Aurillac*". Cette "francisque" a disparu. Ces descriptions demeurent suspectes car elles servent de "preuves" à une tradition érudite du XIX^e s. situant à cet endroit la bataille des Champs Catalauniques (!).

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Gresse. Croix de la bataille (?). Les "*monnaies romaines*", les "*armes anciennes*" (épée, fer de lance, francisque) (cf. *supra* 1.3) pourraient éventuellement, si l'on retient la validité de ces découvertes, correspondre à une nécropole mérovingienne à armes, le toponyme "croix de la bataille" rappelant le souvenir d'inhumations.

Toutefois, la tradition orale concernant le site est éteinte et l'enquête orale n'a permis d'apporter aucun détail supplémentaire. La "croix de la bataille" est située dans un champ à proximité du château de Gresse près d'un croisement.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le chemin de Saint-Etienne à Aurillac au XIX^e s. (actuelle D. 18) est jalonné de toponymes "Lestrade" (Cad. XIX^e s. B 49 et B 169-70) attestant sans doute d'une origine médiévale.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Gresses n'apparaît qu'à la fin du Moyen Age, "*La Gresanesas*" (Amé 1897 p.244).
- Miecaze est cité au XIV^e s., "*Affarium de Mich-Casa*" (Amé 1897 p.314).
- Vabret n'est mentionné qu'à la fin du Moyen Age, "*Bordaria de Vabre*", mais il s'agit certainement d'une création antérieure (Amé 1897 p.503).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Saint-Etienne

D'après le compromis passé entre le vicomte de Carlat et Astorg d'Aurillac en 1284, les dépendances du château de Viescamps s'étendaient jusque sur la "*parrochia de Santo Stephano*" (H.V.C. I-285). Le bourg apparaît ensuite dans les textes en 1289 : "*Ecclesia Sancti Stephani de Cantales*" (Amé 1897 p.447), au XIV^e s. dans le pouillé de Saint-Flour "*Sanctus Stephanus de Cantalesio*". D'après Deribier (t.III p.275), le prieur de Saint-Etienne était aussi prieur de La Ségalassière au XIV^e s. et l'un des anciens prieurs était chanoine de Saint-Géraud d'Aurillac.

L'inventaire des feux dépendant du vicomte de Carlat au XIV^e s. ne mentionne aucune possession dans cette paroisse.

Le bourg est implanté à la racine d'un éperon granitique qui domine la Cère. L'église actuelle est un édifice post-médiéval (Cad. XIX^e s. B 214), flanqué d'un petit cimetière rectangulaire (n°211). D'après Deribier, l'on aurait découvert un souterrain près de l'église. Peut-être cette dernière était-elle située à l'origine sur un bombement voisin (Cad. XIX^e s. B217) de tracé subcirculaire dénommé "*Saint-Etienne*" ?

* * *

Le terroir volcanique de Saint-Etienne ne semble pas avoir fait l'objet d'un peuplement dense antérieurement à l'époque médiévale. Il faut cependant tenir compte du lieu dit "Croix de la Bataille" qui pourrait être, en dernière analyse, une nécropole du haut Moyen Age. En tous cas, si l'on retient les découvertes du XIX^e s., l'on aurait alors la seule nécropole à armes du haut Moyen Age du Carladez. La paroisse de Saint-Gérons pourrait provenir d'un démembrement de celle de Brou.

Au XIII^e s., la paroisse semble échapper totalement à la vicomté de Carlat. Le prieuré paraît relever de Saint-Géraud d'Aurillac et le terroir en partie d'Astorg d'Aurillac par l'intermédiaire de la châtellenie de Viescamps.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Saint-Etienne. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT

Superficie : 1062 ha

Démographie : 68 feux en 1709

Altitude : 886 m

• Milieu naturel : La commune de Saint-Etienne-de-Carlat est située sur l'interfluve entre la Cère et le Goul, dont elle n'atteint pas les vallées. La limite ouest est constituée par l'escarpement boisé marquant le versant gauche de la vallée de la Cère. La partie septentrionale comporte un plateau élevé dont l'altitude, supérieure à 850 m, atteint 943 m. La partie méridionale de la commune offre un relief plus dentelé du fait de l'érosion provoquée par les ruisseaux qui convergent au sud du chef-lieu. Le sous-sol est de nature volcanique.

Le couvert forestier n'est présent que sur les coteaux du sud.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée par l'agriculture dans le centre et le sud de la commune, en raison du relief et du sous-sol, associée à de rares châtaigneraies. La partie nord offrait prés et pacages d'altitude ; un buron -le plus bas du canton- y existait au XIX^e s.

Communes limitrophes : Yolet, Polminhac, Badailhac, Carlat, Vézac.

* * *

1. L'occupation antique

Saint-Etienne-de-Carlat apparaît comme un terroir peuplé antérieurement à l'époque antique. Des sites néolithiques ont été reconnus dans la partie Nord de la commune à Espeils et au Luc (*Inv. Vic* p.15). A Trin un important *tumulus* a été fouillé au XIX^e s. Il a livré du mobilier attribuable au I^{er} âge du Fer : "*Mélange d'objets en bronze et d'objets en fer (pointe de lance)*" (Boule - Farges, *Le Cantal ...* p.80) ainsi qu'une "*épée de fer*" (Rames 1873 p.62). Une partie du mobilier découvert alors est conservée au musée archéologique d'Aurillac (épée en fer, bracelets de bronze, pointes de lances, fibules, pointe de flèche en silex à pédoncule et ailerons "en sapin" des fouilles Marty). Néanmoins des incertitudes persistent sur la provenance de certains artefacts.

Le site est encore parfaitement visible. Il culmine à 888 m d'altitude au lieu dit "Puy des Arbres", au-dessus du hameau de Trin. C'est un tumulus de 30 m de diamètre environ pour une élévation conservée de 3 m environ. Il couronne une crête rocheuse. Ses contours sont incertains en raison de sa réutilisation en pierrier. Des vestiges de fouilles anciennes sont visibles sur sa périphérie.

1.1. Toponymie

- Caizac (*Casius + acum*) (Dauzat 1939 p.261)

- Cazalat (?) (*Casilius + acum*) (Dauzat 1939 p.261) (forme "Cazalhat" au XVII^e s., cf. Amé 1897 p.104).

- Sinergue (?) (*Sinnius + anicum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.184).

- Valriac, hameau disparu depuis le XVII^e s. (Amé 1897 p.507) (*Valerius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.298).

1.2. Voies de communication

- La "voie romaine" (?) de Vieillevie à la Naute, venant du Puy-Basset (Carlat), se dirige vers le nord-est, passe au sud du Puy des Arbres puis continue vers Paysiou-Barrat et longe le plateau pour atteindre la crête longeant la vallée de la Cère en direction du Luc puis des Huttes (Polminhac).

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. Domaines ruraux

Le bourg de Saint-Etienne paraît avoir existé au haut Moyen Age. En effet, dans les années 1950, lors de travaux sur la place publique jouxtant l'église, deux sarcophages furent mis au jour. Une cuve fut brisée, l'autre conservée pour servir d'abreuvoir. Il s'agit d'une cuve ovale (forme générale trapézoïdale ovalisée) de 1,92 x

0,6 max., épaisseur 8 cm en moyenne. Cette cuve monolithe est taillée dans une roche volcanique (trachy - andésite ?) (Usse 1990 p.49). Par ses caractéristiques typologiques, cette cuve est vraisemblablement antérieure à l'époque carolingienne, aucun aménagement céphalique n'étant présent. On peut rapprocher cette cuve de celle de Martory (Leynhac) elle aussi appartenant à l'époque mérovingienne.

Il faut sans doute voir dans la cuve de Saint-Etienne le témoignage de l'existence d'une nécropole antérieure à l'édifice roman conservé, mais dont la dédicace à saint Etienne renvoie elle aussi à l'époque mérovingienne.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Saint-Etienne-de-Carlat est situé à une fourche de deux chemins anciens. Le premier se dirige à flanc de coteau vers Caizac et Espeils, le second vers les plateaux en direction des Huttes.
- Une "carreyra publica" est attestée en 1277, au bourg de Saint-Etienne ou au hameau disparu de La Garde (H.V.C. I-142).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Caizac n'est mentionné qu'au XV^e s. mais doit être antérieur : "Cayssacum" (Amé 1897 p.86). Plusieurs microtoponymes "Combe d'Issart" figurent à proximité sur le cadastre du XIX^e s. (B 164 à 166 ; 172 ; 177).
- Escazeaux est mentionné en 1277 dans un hommage de Hugues de Roannes à Carlat : "affarium das Cazals" (H.V.C. I-141) ; puis dans un hommage d'Hugues de Giou à Carlat en 1279, "Mansum Raustits dals Casals" (H.V.C. I-154). La forme "Les Cazals apud Carlatum" est attestée au XV^e s. (Amé 1897 p.183).
- Espeils est mentionné dès 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Teissières à Carlat : "afario d'Aspels" (H.V.C. I-36), puis dans une reconnaissance des seigneurs de Folhols à Carlat, la même année : " Manso de Rocamas d'Aspels", "Manso de Corbajo d'Aspels" (H.V.C. I-47) ; puis en 1277 dans un hommage d'Hugues de Roannes à Carlat : "medietatem pro indiviso mansi vocati dals Peilhs" (H.V.C. I-142) ; en 1279, Hugues de Giou prête hommage à Carlat pour le "Mansum dals Pelhs Sotira" (H.V.C. I-154).
- La Garde, hameau disparu depuis le XIX^e s., possédait une famille seigneuriale éponyme au XIII^e s., attestée par un hommage de Viviani la Garda à Carlat en 1279 : "hospitium meum vocatum la Garda et ortum dicti hospiti". L'essentiel des biens de ce petit seigneur sont situés sur la paroisse de Saint-Etienne (H.V.C. I-155).
- Lasportes n'est mentionné qu'au XV^e s. : "Mansus de las Portas" (Amé 1897) mais doit être une formation antérieure.
- Les Rosiers, hameau disparu depuis le XIX^e s., est mentionné dès 1266 : "Mansum de Rosier de S. Esteve de Carlat cum pertinenciis" (H.V.C. I-48). Ce manse était sans doute situé près du chef-lieu. Il est cité dans une reconnaissance de "Imberti de la Valeta, domicelli" à Carlat. En 1279, dans un hommage de "Viviani la Garda" à Carlat, on retrouve mention du "feudum" qu'il possède "in manso de Rosier", dans la paroisse de Saint-Etienne et le district de Carlat (H.V.C. I-155).

Plusieurs lieux cités sur la paroisse de Saint-Etienne n'ont pu être identifiés : il s'agit de prés, de jardins et d'enclos.

- "prati vocati de la Dotz" dont fait hommage Hugues de Roannes à Carlat en 1277 (H.V.C. I-141).
- "affario de la Calm del Rog" est mentionné dans le même document (H.V.C. I-141).
- "parraneam vocatam Redinida" est mentionné dans le même document (H.V.C. I-141).
- "Parraneam vocatam del Coderc" est mentionné dans le même document (H.V.C. I-141).
- "Terram vocatam Columbesca" est mentionné dans le même document (H.V.C. I-142).
- L'"affarium dels Cresens" est mentionné en 1279 dans un hommage d'Hugues de Giou à Carlat (H.V.C. I-154).

3.4. L'habitat groupé

Le bourg de Saint-Etienne apparaît dans les textes en 1213, selon Deribier (D.S.C. t.III p.277) : "Raymond, comte de Toulouse donna à Saint Pierre et Saint Thimothée martyrs et à l'église de Bredons, son église bâtie sous l'invocation de Saint Etienne dans la vicomté de Carlat, au lieu nommé de Capels, avec tous ses droits d'offrandes, de dîmes, de prémices, de sépulture ; et cela du consentement de la reine Jeanne sa mère

et de Raymond de Montpellier abbé de [Moissac ?], présent et acceptant pour tous les prieurs de Bredons". Malheureusement l'auteur ne cite pas sa source. Selon Bouffet (1909 p.228) le prieuré simple de Saint-Etienne a été affecté au prieuré conventuel de Bredons par le comte Raymond de Toulouse et sa mère Almonie, en 1213, sous l'abbatiate de Raymond de Praeto. Ce prieuré a continué à relever de Bredons jusqu'à l'époque moderne.

Saint-Etienne a pu tomber dans la mouvance des comtes de Toulouse à l'occasion d'une vente de Hugues III ou Guillaume de Rodez au début du XIII^e s., comme la vente de 1208 portant sur Montrozier et neuf autres châteaux (H.G.L. t.III, preuves, col. 210 ; H.V.C. II-CIII). La maison de Toulouse l'aurait alors cédé peu de temps après au prieuré clunisien de Bredons. Il convient de manière plus générale de replacer ce document dans le cadre des prétentions de la maison de Toulouse sur le Carladez à la fin du XII^e et au début du XIII^e s. (H.V.C. II-XCVIII sq.).

L'église Saint-Etienne est ensuite mentionnée en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de La Valette à Carlat, "*Saint Esteve de Cartlat*" (H.V.C. I-48). En 1277 on mentionne dans un hommage d'Hugues de Roannes à Carlat "*ecclesie Sancti Stephani [et] parrochia*" (H.V.C. I-141) ; elles sont toutes deux mentionnées en 1279 dans un hommage d'Hugues de Giou à Carlat (H.V.C. I-154) ; la "*parrochia Sancti Stephani*" est encore mentionnée la même année dans un hommage de Vivien La Garde à Carlat (H.V.C. I-155).

Enfin en 1365 Pons, vicomte de Carlat, possédait cinquante neuf feux dans "*la paroice de S. Stephe de Cappels*" (H.V.C. I-282). Deux documents du XIII^e s. fournissent des précisions topographiques sur le bourg. En 1277, Hugues de Roannes prête hommage à Carlat pour "*unius sotol cujusdam domus que est apud Sanctum Stephanum, confrontatum ex una parte cum solerio Hugonis de Juou et cum pariete ecclesie Sancti Stephani, et si qui alii sunt confines*" (H.V.C. I-141), "*Item aliam domum in qua larem foveo, cum una orto, confrontatam cum carreyra publica et cum orto Guillelmi la Garda*" (H.V.C. I-142). Ce texte concerne peut-être le hameau de La Garde.

En 1279, un hommage d'Hugues de Giou à Carlat mentionne "*aulam quam habeo apud Sanctum Stephanum, confrontatum ex una parte cum ecclesia Sancti Stephani et cum subtulo Hugonis de Roana, et si qui alii sunt confines*" (H.V.C. I-154).

Il existe donc au XIII^e s., jouxtant l'église, deux maisons seigneuriales, l'une appelée "*domus*" et "*subtulo*", l'autre "*solerio*" et "*aula*", appartenant aux seigneurs de Giou et de Roannes. Il ne semble pas s'agir de résidences fortifiées, mais plutôt de "manoirs" avant la lettre.

Le bourg de Saint-Etienne est installé sur un replat à flanc de coteau, à une fourche de chemins. Les maisons sont disposées le long des deux voies.

L'église occupe une position dominante sur un mamelon à hauteur du carrefour. Le parcellaire s'organise de façon radioconcentrique par rapport à elle sur le cadastre du XIX^e s. (n°439, 440, 443, 445, 435, 437, 438). L'église (n°441) est totalement entourée par une parcelle subcirculaire constituant l'ancien cimetière (n°442). Son diamètre approche les "trente pas" requis par les textes médiévaux. "*L'église actuelle est un édifice roman possédant une nef à vaisseau unique étayé de contreforts (un rétrécissement est visible au niveau de l'arc triomphal), prolongée à l'Est par un chœur à abside semi - circulaire et à l'Ouest par un clocher - mur ainsi qu'un portail en plein cintre au Nord*" (Inv. Vic p.294). L'appareil moyen en roche volcanique est très irrégulier. Des baies romanes, assez larges, rythment le chevet. Le portail est couronné d'une archivolte à billettes et d'une clé zoomorphe ; les deux colonnettes latérales sont ornées de chapiteaux non historiés ; deux modillons zoomorphes sont présents sous l'auvent.

Il paraît difficile d'envisager une datation de cet ensemble incluant le XIII^e s. comme le font les auteurs de l'Inv. Vic p.293 - 294 ; tous les détails architecturaux semblent indiquer le courant et peut-être la fin du XII^e s. En revanche, la surélévation du chevet par rapport à la corniche romane, la partie haute de la nef au - dessus de l'auvent roman de même que le mur - clocher sont nettement postérieurs, même si l'appareil du XII^e s. a été imité ou réutilisé. Ces remaniements sont sans doute à mettre sur le compte de la reconstruction de l'édifice au XVI^e s. suite aux guerres de religion ; les deux chapelles latérales sont également post-médiévales (D.S.C. t.III p.277).

Des prieurs sont connus dès le XV^e s. (D.S.C. t.III p.277).

Enfin l'on remarque à l'est de l'église deux bâtisses sur le cadastre du XIX^e s., jouxtant le cimetière et la place publique. Leur position topographique pourrait correspondre aux maisons seigneuriales du XIII^e s. (?).

* * *

Le terroir de Saint-Etienne est situé dans une zone peuplée antérieurement à l'époque romaine, y compris en altitude. Les toponymes en *-ac* confirment la présence humaine durant l'Antiquité.

Le bourg de Saint-Etienne, son église en tous cas, sont vraisemblablement apparus à l'époque mérovingienne (dédicace, sarcophage du haut Moyen Age ...). Peut-être a-t-il constitué le chef-lieu de la paroisse

primitive de Carlat, englobant les actuelles communes de Saint-Etienne et Carlat. La dénomination "*Sancti Stephani de Capellis prope Carlat*" relevée au XV^e s. (A.D. 15, 117 F "Carlat") pourrait aller dans ce sens. L'église était sans doute à l'origine dans la mouvance directe des vicomtes de Carlat comme le prouve le texte de 1213 où elle est alors propriété de la maison de Toulouse. Le toponyme "*Capels*" mentionné pour la première fois à cette occasion désigne vraisemblablement l'alleu cédé par Raymond ; l'église a déjà le titre d'"*ecclesia*".

Au XIII^e s., Saint-Etienne offre le visage d'un très petit bourg dominé par l'église, avec jardins, prés, bois et maisons seigneuriales des Roanne et des Jiou qui possèdent des biens dans la paroisse de Saint-Etienne. La famille de La Garde, certainement une branche cadette, possède elle des biens sur Carlat, Saint-Etienne et Comblat.

Illustrations

Fig. 1 . Armes de fer pouvant provenir du *tumulus* de Trin (?). Musée d'Aurillac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Vue du *tumulus* de Trin. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Sarcophage de l'église de Saint-Etienne. Usse.

Fig. 4 . Bourg de Saint-Etienne. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Plan de l'église Saint-Etienne. *Inv. Vic.*

Fig. 6 . Vue générale de l'église. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Détail du porche de l'église. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-ETIENNE-DE-MAURS

Superficie : 1727 ha Démographie : 188 feux en 1709 Altitude : 262 m

• Milieu naturel : La commune de Saint-Etienne-de-Maurs est implantée à cheval sur le bassin sédimentaire tertiaire de Maurs et les reliefs schisteux de la Châtaigneraie méridionale. Ainsi, la partie ouest de la commune, au fond du bassin, possède un relief quasi - plan avec des altitudes variant entre 260 et 300 m, associé à un sous-sol alluvial. Au contraire, le centre et l'est de la commune offrent un relief caractéristique de la Châtaigneraie : plateaux dentelés entourés par des cours d'eau aux lits encaissés et aux cours sinueux. L'altitude atteint 531 m près de Montmarty ; le couvert forestier n'est conservé que dans les coteaux abrupts, notamment la vallée du ruisseau de Montmarty. Le sous-sol est exclusivement schisteux.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était prospère, grâce à la bonne qualité des terres, au relief et à l'altitude peu élevée. Les terres arables étaient nombreuses et productives (seigle et sarrasin), de même que les châtaigneraies "d'un bon produit" ; deux hectares de vigne - exceptionnel pour la région - existaient au XIX^e s.

Communes limitrophes : Quézac, Saint-Julien, Boisset, Leynhac, Saint-Constant, Maurs.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Ginalhac (*Genilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.270).
- Senergues (*Senus + anicum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.313), ou anthroponyme germanique *Sino* (Morlet 1985 p.446).

1.2. Voies de communication

- Le chemin nord / sud de Murat à Cayrols, rigoureusement orienté, suit la crête schisteuse. Il est jalonné de toponymes anciens et nous paraît constituer un axe de communication pré-médiéval (Cad. XIX^e s. B 26 "Lestrade").

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Saint-Etienne était chef-lieu de viguerie en 941 comme le prouve le testament d'Ava (Cart. Cluny n°532) : "*In urbe Arvernico, in vicaria Sancti Stephani*". Cette vicairie s'étendait au moins jusqu' à la "*villa Guandilangas*" (Goutilong, Boisset), ainsi que peut-être au "*Loco Treolloni*" (Le Trioulou), à "*Cairolis*" (Cayrols), à "*Bessio*" (Besse, Boisset) et "*villa Boesia*" (Boisset).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le chemin de Maurs à Saint-Etienne existe sans doute au Moyen Age. Il devait se poursuivre en direction de l'est de la Châtaigneraie (actuelle D151).
- Un réseau de chemins centripètes est visible autour du bourg.

3.2. Châteaux

- Murat.

B. Phalip (1990 p.849) a mis au jour les plus anciennes mentions du château ; nous reproduisons ici une partie de sa notice :

"En 1259 l'évêque de Clermont Guy de la Tour achète les droits et la seigneurie de Murat pour 200 livres de Cahors. Il en cède une part en fief à Guy de Murat (...). Un membre de la famille de Marcenac apparaît en 1266 lorsqu'il prête hommage à l'évêque pour son "Castro de Murato de Ysrhe prope villa Maurzen" (A.D. 63 - 1G - 6 - Folio 145).

D'après Deribier, ce château était celui de Murat La Guiole. Un autre château, appelé "Murat-la-Rabbe", aurait appartenu à la famille de Gironde dès 1243 pour entrer dans la mouvance de Clermont en 1259 (D.S.C. t.III p.285). D'après N.A. IV p.394, la famille éponyme se serait unie au XIII^e s. à une famille "de Barrès" et les biens relevant de Murat vendus à l'évêque de Clermont en 1252 et 1258.

Le "divisionem de Murato" est mentionné en 1280 comme confront avec la châtellenie de Toursac (H.V.C. I-160). Murat et ses seigneurs éponymes sont mentionnés à six reprises dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "Guirbertz Amblartz fo us sirvens de Murat, e avia sa mayre el castel, e era soa la Badolhia (...)" (Cart. N.-D. du Pont n°12), "Raolffps de Murat, frayre de Hugo de Murat (...)" donne à Notre-Dame-du-Pont "Los pratz de Rescinol" (Cart. N.-D. du Pont n°14). Cette donation est confirmée : "Raolff de Murat laisse à Notre-Dame du Pont XVIII d[eniers] da ces" sur le dit pré (n°35).

Au XIII^e s., Notre-Dame-du-Pont possède un revenu de "una emina de froment de ces a Murat, e la fasenda G. de Carrio per l'adersi de la mayre Guio de Murat" (Cart. n° 15 et 32).

Toujours au XIII^e s., deux chevaliers du château donnent à Notre-Dame-du-Pont "B. ens Uc Malnoyritz, eloi cavalier de Murat (...) Willem Robbert fetz acordier ab Bonet de Murat (...) Willems Robbertz laysset ihi tot quant avia dels Malnoyritz" (Cart. N.-D. du Pont n°19).

Le Guy de Murat des chartes 15 et 32 est sans doute celui mentionné dans l'hommage à Clermont de 1259. Toutes ces mentions sont à situer dans le courant du XIII^e siècle. Ces seigneurs échappent à la mouvance directe de Carlat mais paraissent liés avec ceux de Toursac et le prieuré Notre-Dame-du-Pont ; enfin ces textes s'appliquent à Murat-la-Guiole et non à Murat-la-Rabbe.

D'après un hommage de 1317, il existait une chapelle Saint-Martin au château ; un hommage de 1408 mentionne le "château de Murat, tours et fortifications" ; un autre de 1421 le "fort et château de Murat" ; un autre de 1404 cite "hostel et jardin situés près le chastel de Murat et tenant aux fossés, et de la citerne" (D.S.C. t.III p.286).

Il existait au XVII^e s. deux "châteaux". Un seul des deux, datable de la fin du XV^e s., est encore visible.

Une enquête sur le terrain nous a cependant permis de cerner la topographie de la forteresse médiévale. Le site est un éperon schisteux aux pentes accentuées dont l'apex a été barré par un fossé transversal creusé dans le schiste, d'une profondeur actuelle de 3 m pour une largeur moyenne de 6 m. Derrière ce fossé se situe la plate-forme du château où se trouve l'actuelle maison-forte XV^e s. et ses dépendances. Au-delà et légèrement en contrebas, une autre plate-forme occupe l'extrémité de l'éperon. Là se situaient l'ancienne chapelle, une tour carrée disparue et un corps de logis. C'était l'ancien château éponyme des Murat (Cad. XIX^e s. A 183 à 186).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Andral dérive de l'anthroponyme médiéval "Andraldus", peut-être le "Guillelmus Andraldi" cité en 1284 (H.V.C. II-62).

- Armant : Selon Deribier (D.S.C. t.III p.283), un certain Olivier d'Armant fit hommage en 1284 à l'évêque de Clermont.

- Bessores est mentionné au XV^e s., "Mansus de Bessares", mais il s'agit certainement d'une création antérieure (Amé 1897 p.43).

- Brocousse possédait un vignoble au milieu du XVI^e s. (D.S.C. t.III p.283).

- La côte de Dèze n'apparaît qu'au XV^e s., "Mansus Dezas" (Amé 1897 p.174), mais il s'agit sans doute d'une création antérieure.

- Fabry n'apparaît dans les textes qu'au XV^e s., "Mansus et bordaria de la Fabria" (Amé 1897 p.193), mais il s'agit sans doute d'une création antérieure.

- Ferrières est cité dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont au XIII^e s., "*la ribieyra que es sotz Ferrieyras*" (Cart. N.-D. du Pont n°7). "*Medietatem mansi siti a Fereiras*" est cité en 1265 dans une reconnaissance à Carlat de Géraud de Saint-Mamet (H.V.C. I-21).

- Ginalhac apparaît en 1339, "*Ginalhacum*" (Amé 1897 p.233). Le hameau est mentionné au XIII^e s., où il est donné à Notre-Dame-du-Pont : "*la fasenda de Genellach, tota per entier*" (Cart. N.-D. du Pont n°4).

- La Griffoulière est possession de Notre-Dame-du-Pont au XIII^e s. : les fils de Pierre de Toursac, enseveli au Pont, donnent "*aquo que avio en Agrifolieyra*" (Cart. N.-D. du Pont n°37).

- L'Himméral n'est mentionné qu'à l'extrême fin du Moyen Age sous l'appellation "*Mansus des Herm-Dials*" (Amé 1897 p.250).

- La Loudière est mentionné au XIII^e s. comme possession de Notre-Dame-du-Pont : "*La Lodeira tota per entier*" y est donnée par Peyre de la Garrigue (Cart. N.-D. du Pont n°2).

- Montmarty est mentionné trois fois dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : dans la *vie* de Bernard de Griffueille se déroulant au XII^e s. citée en préambule, on lit (§ 15) : "*Bego de Calmas (...) dedit (...) possessionem que vocatur Mem Marti*" que son père avait acquis à grand prix. Le texte ajoute "*insuper dedit eis in tota terra sua inculta quidquid opus haberent in nemoribus et in herbis*" (§ 15). "*Lhi senhor de Melet demandavo e l'afar de Mont Marti XVIII garbas, IX de seguel e IX de civada ; e d'ayso avia la meytat B de Mealet*" (Cart. N.-D. du Pont n°41). "*Li ome de Laynac demandavo la meytat d'una pessa de terra de Mont Marti ques te ab la Cumba Guiraldenca*" (...) "*Aymars de Melet demandava la quarta part en tota aquesta terra (...). Huc de Melet demandava l'altra part, e de part demandava IX garbas, entre seguel e civada en tota (...)*" (Cart. n°42).

Ces deux chartes - qui paraissent synchrones - sont les dernières du cartulaire. Elles montrent que les coseigneurs de Meallet se partageaient l'autorité seigneuriale sur le domaine. Les redevances, seigle et avoine, attestent la culture de céréales rustiques.

Le domaine était en 1326 passé à la famille de Caylus (D.S.C. t.III p.285).

- Les Peyrières n'est mentionné qu'au XV^e s., "*Mansus de las Peyrieyras*" (Amé 1897 p.370). Il s'agit sans doute d'une création antérieure.

- La Rouquette est mentionné en 1301, "*Affarium de la Roqueta*" (Amé 1897 p.435).

- Les Teulières est mentionné en 1280 comme confront avec la seigneurie de Toursac, "*Las Teulieyras*" (H.V.C. I-160).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Saint-Etienne

Saint-Etienne aurait relevé de l'évêque de Clermont avant 1253 (Jalenques 1976 p.35). Il donne à l'abbé de Maurs "*les églises de Saint-Santin et de Saint-Etienne appartenant à nous et à l'église de Clermont*". *Sanctus Stephanus* est cité en 1253 (Gall. Christ. t.II, instr. col. 90). "*San Estephe*" est mentionné au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont (n°31). Celui-ci est bizarrement qualifié de "*castrum*" lors d'un aveu au Roi de Bernardus de Manso, *miles* (H.V.C. II-46) : "*in castro Sancti Stephani, scilicet juridictio, vel merum seu mixtum imperium et in pertinenciis dicti loci, hoc excepto quod acquisivi in dicto loco a decem annis citra*". Le terme "*castrum*" ne désigne sans doute pas un château, mais plutôt un bourg fortifié (cf. *infra*). L'église de Saint-Etienne avait un prieur dès 1256 ; c'était un des clercs du monastère de Maurs (D.S.C. t.III p.282). En 1284, un certain Guillelmus Andraldi (seigneur éponyme d'Andral ?) fait hommage au Roi pour "*affaris de la Cabana [et (?)] del Terrier, sitis in parrochia Sancti Stephani prope Maurcium*" (H.V.C. II-62). En 1285, Bertrand de Saint-Mamet fait hommage à Carlat du "*Mansum de Costa Rossa cum pertinenciis suis, situm in parrochia Sancti Stephani prope Maurcium*" (H.V.C. II-68). Le hameau est aujourd'hui situé commune de Marcolès.

Le bourg de Saint-Etienne est installé en terrain plan, dans le bassin de Maurs. Le village dessine une forme ovale, l'église étant au centre. Cette église (Cad. XIX^e s. B 828) est flanquée d'un cimetière important (n°827) en quart-de-cercle, témoignant de l'importance ancienne de la communauté. Un large chemin concentrique enserme les maisons alentour ; il paraît avoir fossilisé un fossé, matérialisant vraisemblablement l'enceinte ecclésiale, qualifiée de "*castrum*" au XIII^e s. (Cad. XIX^e s. B 801 : "*La Castelle*").

L'église post-romane affecte un plan-*cella* rectangulaire. La base de la tour-clocher (appareil moyen assez régulier, baies ...) est comparable à celle de Calvinet (début XIV^e s.). C'est sans doute la partie la plus ancienne

de l'édifice. Une fontaine Saint-Martin existait près de l'église, parée comme à Labrousse et Marcolès de vertus thérapeutiques (Cad. XIX^e s. A 159 "*Champ Saint Martin*").

* * *

Le terroir de Saint-Etienne-de-Maurs paraît peuplé à l'époque antique si l'on s'en réfère à la toponymie. Le chef-lieu Saint-Etienne est peut-être à l'origine d'une paroisse mérovingienne ; il est en tous cas le siège d'une importante "vicaria" carolingienne qui englobe tout l'extrême ouest de la Châtaigneraie, de Cayrols au Trioulou. L'antériorité de Saint-Etienne au monastère de Maurs est assez probable.

Au XIII^es., Saint-Etienne est un bourg ecclésial fortifié qualifié de "*castrum*" mais désormais situé dans la mouvance de Maurs. La coseigneurie de Murat dans la mouvance de Clermont constitue, comme d'habitude dans la région, le pôle castral. Les vicomtes de Carlat ne semblent avoir aucun rôle sur le terroir, si l'on excepte un manse isolé. En revanche les seigneurs de Murat possèdent plusieurs domaines et cèdent certains de leurs biens à Notre-Dame-du-Pont, dont les chartes mentionnent la culture du seigle et de l'avoine. A remarquer également le sobriquet de "Malnourris" des deux *milites* de Murat.

Saint-Etienne est donc vraisemblablement une paroisse primitive dont le rôle a été rapidement occulté par l'abbaye de Maurs, dont elle constitue une sorte de glacis face au Carladez.

Illustrations

Fig. 1. Bourg de Saint-Etienne, avec son enceinte concentrique. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Base de la tour-clocher de l'église Saint-Etienne, début du XIV^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Château de Murat. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Château de Murat, fossé et logis actuel. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-GERONS

Superficie : 1668 ha Démographie : 97 feux en 1709 Altitude : 526 m

- Milieu naturel : La commune de Saint-Gérons se situe au sud de la vallée de la Cère, avec une enclave septentrionale sur l'autre rive. Le sous-sol est granitique pour l'essentiel, avec quelques affleurements schisteux. L'enclave au nord de la vallée de la Cère possède un sous-sol mixte, schiste et granite ; le plateau de la Margide (580 m) y domine les gorges encaissées de la Cère et de ses affluents. La partie située au sud de la Cère offre un relief plus tourmenté ; l'altitude va crescendo du nord, au bord de la Cère (473 m au chef-lieu), vers les montagnes granitiques du sud-ouest (702 m à la Bessière). "Puechs" et "Cams" sont particulièrement denses dans l'ouest, mais le relief va en s'adoucissant vers l'est dans le secteur de Renac. Le couvert forestier est important bien que morcelé, notamment sur les "puechs" et les coteaux.

- Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle est dominée au XVIII^e s. par la culture du seigle surtout et de l'avoine, ainsi que par l'élevage du mouton dans les "bruyères", la culture des arbres fruitiers et de rares châtaigneraies. Cette économie était prospère au XIX^e s.

Communes limitrophes : Siran, Laroquebrou, Saint-Etienne-Cantalès, Lacapelle-Viescamp, Pers, Glénat.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'occupation antique, la présence humaine est attestée sur le terroir de Saint-Gérons depuis la Préhistoire. Sur la plage de Renac a été découvert un site du Paléolithique supérieur au Néolithique final (Surmely - Usse 1993 p.81 sq.) ; une meule et une hache polie auraient été trouvées à Nepes ; dans le bois de La Margide, en 1818, l'on découvrit une vingtaine de bracelets de bronze (Boule - Farges 1898 p.80).

Il s'agit vraisemblablement d'un champ de *tumuli* appelé "tombes des Huguenots". Des haches en serpentine et des bracelets de bronze y auraient été découverts (*D.S.C.* t.III p.456). La trouvaille d'une hache est confirmée par Calle (1912 p.10). Durif (1860 p.265) parle de la trouvaille en 1817 "*dans un tombeau gaulois, d'une vingtaine de bracelets d'ornementation différente, mais tous de petite dimension*". Rames (1873 p.61) précise qu'il s'agit d'un *tumulus*. D'après Raulhac (1920), ce sont "*vingt petits bracelets de cuivre parmi des ossements à demi brûlés*" qui auraient été découverts à La Margide. C'est Calle (1912 p.140-141) qui apporte le plus de précisions : "*C'est dans le jardin attendant au château qu'en y creusant un fossé, il y a été découvert en 1828 plusieurs bracelets et monnaies de bronze ; d'autres monnaies ont été aussi recueillies depuis dans les champs de la propriété*". Deribier parle également de la découverte d'une "médaille gauloise" (*D.S.C.* t.III p.456). Une épée en bronze aurait également été mise au jour (?) (*R.H.A.* 1967 p.311).

Malgré les dates et les inventaires sensiblement différents, on peut raisonnablement penser qu'il s'agit d'un même site, un *tumulus* de la fin de l'âge du Bronze ou du premier âge du Fer. Un bombement de terrain est en effet perceptible actuellement au sud des bâtiments du château de La Margide ; un sondage archéologique permettrait de savoir s'il s'agit du *tumulus* ouvert vers 1820. D'après les collections et les archives du musée d'Aurillac, en 1817 furent découverts vingt-quatre anneaux bracelets en alliage cuivreux réunis par une tige, puis cinq autres en 1832. Un bracelet godronné du Bronze final Halstatt C y est actuellement conservé.

En revanche, il convient à notre avis de rester très circonspect sur les prétendues "mégolithes" signalées par Calle, disparus à l'époque où il écrivait. Le "roc cobolaire" cité par Durif (1860 p.264) n'est qu'un chaos granitique, et les deux "menhirs" publiés par P. Eychart dans la *R.H.A.* de 1976, p.611, ne sont que des affleurements de l'arène granitique, dont l'un a été débité à une époque ancienne.

De même, les blocs de granite qui auraient été découverts en 1803 avec l'inscription "*MEMENTOTE TENAQUIL PERIIT ET ILLA*" (*D.S.C.* t.III p.456) ont donné lieu à des interprétations fantaisistes. La formule "*MEMENTO TE*" ne peut être que post-médiévale et la lecture paraît fautive ; sans doute est-ce plutôt *MEMENTO TE TENAQUIT, PERIIT ET ILLA* [...], formule "romantique" qui ne renvoie en rien à un "*bûcher de Tanaquil*".

1.1. Toponymie

- Cagnac, autrefois hameau près d'Espinet, submergé par le barrage (*Canius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.259).
- Courpillac, microtoponyme situé au Puech de la Capelle (Cad. XIX^e s. D453, 500, 507) (*Corbelius + acum*), dérivé d'anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.219).
- Renac (*Renos + acum*), anthroponyme gaulois latinisé (Morlet 1985 p.169).

1.2. Voies de communication

D'après Amé (1897 p.VIII), la "voie romaine" de Belbex à Laroquebrou passait par le territoire de Saint-Gérons. Malheureusement aucun indice ne permet de le confirmer.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Châteaux

- Le Moulès (?).

Un "repaire" y est attesté au début du XV^e s. ; Y. Lafabrie reconnaît en hommage aux Montal le "*repaarium de Moles*" (Calle 1912 p.140). Or, en 1281-82 apparaissent dans la charte de franchises de Laroquebrou "*Dominium de Molas*" et "*Johannem de Molas*" (Grand 1903 p.211). Le site est situé sur un petit éperon dominant le ruisseau du Pontal, à l'emplacement de l'actuel camping. Il est possible que le "repaire" remonte au XIII^e s. (?). Le toponyme semble en tous cas faire référence à un moulin.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Bourrieu n'apparaît qu'au XIV^e s., "*Les Bourrières*" (Amé 1897 p.67), mais il s'agit sans doute d'une formation antérieure.

- Le Bouygue est cité en 1295, "*La Boygua*", puis en 1297 "*La Boygua*", dans le testament de G. de Montal (Amé 1897 p.63).

- La Camp : un certain "*Petrum de Campis*" est cité dans la Charte de Laroquebrou en 1281-82, comme témoin (Grand 1902 p.211).

- Espinet est cité dès le début du XIV^e s. "*Spinetum*", puis en 1337 "*Espinet*" dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.188).

- Fabrie, "*La Fabria*", n'apparaît qu'au XV^e s., dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.193).

- Gratepaille est cité dès 1295, "*Grata Palha*" (Amé 1897 p.243).

- Le Lac est cité dès 1295, "*Lou Lac*" (Amé 1897 p.262).

- Le Maurel apparaît dès 1265, "*Maurelh*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.304).

- Mieulet : Le "*Mansus del Miolet*" apparaît en 1323 dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.314). En 1355, la veuve d'Astorg d'Aurillac cite le "*vadium de Meolet*" (H.V.C. I-279). Il s'agissait sans doute d'un gué sur la Cère, permettant d'aller d'Espinet vers Lacapelle-Viescamp.

- Montmiolle : En 1281-82 dans la Charte de Laroquebrou apparaît un "*Geraldum de Montmila*" (Grand 1903 p.211). Au XIV^e s. est cité l'"*affarium de Mommula*" (Amé 1897 p.328) ; il est dans la mouvance des Montal à la fin du Moyen Age (*ibidem*).

- Pontal : Un "*rivus del Pontal*" est cité au début du XIV^e s. (Amé 1897 p.382).

- Puech Misery n'apparaît qu'au XIV^e s., "*affarium de Podio Miseri*" ou "*Mansus de Podio*" (Amé 1897 p.400), mais il s'agit sans doute d'une création antérieure.

- Renac est cité dès 1254 : "*Mansus de Renac*" (Amé 1897 p.413). Il relevait des Montal à la fin du Moyen Age. Il existait "*Lou mas soutero de Renac*" et "*Lou mas soubairo de Renac*" au milieu du XIV^e s. (*ibidem*).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Saint-Gérons

"*Sanctus Gerontius*" apparaît dans les textes en 1265 (Amé 1897 p.450).

D'après Deribier (*D.S.C. t.III p.455*), un certain Géraud de Saint-Gérons était recteur de l'église entre 1276 et 1309. Il semblait dans la mouvance de la famille de Montal. Un "*Guillaume de Saint Gerons*" vivait en 1308 (*N.A. VI p.52*). La forme "*Sanctus Geroncius*" est attestée au XIV^e s. (Amé 1897 p.450). En 1365, le vicomte de Carlat possédait sept feux dans "*la paroice de Saint Gerons*" (*H.V.C. I-283*). Le prieuré de Saint-Gérons relevait de St Flour.

L'église dédiée à saint Geronce, martyr, est édifée à l'extrémité d'un éperon granitique dominant de quelques mètres un méandre de la Cère (Cad. XIX^e s. D94-95). Quelques maisons s'égrènent le long du chemin d'accès au bourg. Un chemin en quart-de-rond marque peut-être le tracé d'un ancien enclos ecclésial (?). L'édifice actuel présente un plan-*cella* rectangulaire classique pour la région. A l'exception du clocher-peigne, d'une chapelle latérale et des parties hautes de la nef sans doute reconstruites à la fin du Moyen Age, l'ensemble est homogène et peut être attribué au XIII^e s., voire à la fin du XII^e s. L'appareil granitique moyen présente des assises régulières et une baie de tradition romane à linteau sculpté est visible sur la nef (cf. église de Roussy). Il s'agit d'un monument typique du Carladez au XIII^e s.

A signaler près du bourg un toponyme "*Issartou*" (Cad. XIX^e s. D37) ainsi qu'un "*peuch de la Capelle*", au contact des limites communales de Glénat et Pers (Cad. XIX^e s. D502-503).

* * *

Le terroir de Saint-Gérons paraît peuplé de façon significative depuis la Protohistoire et à l'époque antique comme en témoignent les quatre toponymes en *-ac*.

Si l'occupation du haut Moyen Age reste insaisissable, au XIII^e s. la région paraît densément peuplée, quasiment tous les domaines actuels étant attestés. La famille de Montal paraît contrôler l'écrasante majorité de ces hameaux, ainsi que peut-être la famille éponyme de Molas (?).

La présence de domaines relevant de Carlat n'est attestée que par le dénombrement des feux du XIV^e s. et la châellenie de Laroquebrou paraît représenter le véritable cadre castral.

La paroisse de Saint-Gérons pourrait être d'origine carolingienne et avoir été démembrée de Saint-Etienne-Cantalès, ce qui permettrait d'expliquer l'enclave sur l'autre rive de la Cère.

Illustrations

Fig. 1 . Bracelet en bronze du *tumulus* de la Margide. Boule et Farges.

Fig. 2 . Bourg de Saint-Gérons. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Eglise de Saint-Gérons, XIII^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Détail d'une baie de la nef de l'église de Saint-Gérons. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-HIPPOLYTE

Superficie : 3687 ha Démographie : Saint-Hippolyte : 1136 hab. au XIX^e s. Altitude : Saint-Hippolyte : 675 m
Pons : 1180 hab. au XIX^e s. Pons : 307 m

- Milieu naturel : La commune actuelle de Saint-Hippolyte est composée de deux terroirs très différents.

Le terroir de Saint-Hippolyte comporte deux plateaux rocheux orientés nord / sud reliés entre eux, celui de Rouens et celui de Saint-Hippolyte. Ces plateaux schisteux sont entourés des gorges encaissées de la Truyère et de ses affluents. L'altitude décroît régulièrement sur l'arête rocheuse, du nord au sud. : 760 m au Rouens, 675 à Saint-Hippolyte ; elle est de 300 m sur les bords de la Truyère.

Le terroir de Pons offre lui un relief très accidenté : coteaux schisteux abrupts et vallons encaissés, l'ensemble étant limité au sud par les gorges de la Truyère. Les variations d'altitude sont très importantes : de 771 m à La Viste à 250 m sur les rives de la Truyère ; les communications sont difficiles. Les deux terroirs présentent un couvert forestier très important, à l'exception des crêtes rocheuses et des principaux hameaux qui ont "mité" la forêt par endroits.

- Economie traditionnelle et données administratives : La commune actuelle de Saint-Hippolyte est composée de deux paroisses médiévales : Pons et Saint-Hippolyte.

La paroisse de Pons comptait trente-quatre paires de bœufs au XVIII^e s. ; les obits se limitaient à dix setiers de blé et la culture du châtaignier est attestée sur les coteaux méridionaux. La paroisse était vraisemblablement étendue sur les hameaux de La Viste, La Castanhier, Les Lignes, Les Carrières, Couesques, Artigues, La Rivière, Plagnolles.

La paroisse de Saint-Hippolyte comptait soixante paires de bœufs, signe d'une production agricole développée. La culture du châtaignier mais aussi de la vigne est attestée sur les coteaux surplombant la Truyère.

Communes limitrophes : Montsalvy, Lapeyrugue, Murols, Lacroix-Barrez, Engualès, Ginolhac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Rouens pourrait dériver d'un suffixe *-ingos* (?).

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Les châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- L'"*apendaria de la Balonia*", domaine disparu situé près de Pons, est reconnue à Carlat en 1266 par Vitalis, recteur de l'église de Pons (H.V.C. I-113).

- Becusuque est cité dans la permutation faite en 1278 / 1280 entre Henry, vicomte de Carlat, et Eustache de Beaumarchais, bailli des Montagnes : "*quicquid juris habet idem dominus Eustachius in manso de Bec Issuch ultra rivum de Stobilho, alias dictum de Coffinal (...)*" (H.V.C. I - 150 - 151). Une famille seigneuriale éponyme existait en 1323-1324 (H.V.C. I-240) : "*Johanes de Becysuch, presbyter (...)* dominus Stephani de Becysuch" font hommage à Calvinet de biens sur la paroisse de Ginolhac.

- Le Bosc est cité en 1287 dans l'hommage à Clermont des coseigneurs de Murat-la-Gasse (Ladinhac 15) : "*affarium del Bos*" (H.V.C. I-200).

- Une "*terre vocatam la Cumba dels Laps*" est assencée par Henri de Rodez en 1277 (H.V.C. I-137). Elle est confrontée par "*terris dels Vayssiens*" et les "*terris domini comitis Ruthenensis*". Le cens est de "*II sestiers e media de vi a la mesura de Cantamerle, et cinq sols Rodanes*" (H.V.C. I-137). Ce domaine a disparu.

- Caupels est cité en 1287 dans l'hommage à Clermont des coseigneurs de Murat-la-Gasse (Ladinhac 15) : "*affarium de Chanpel*" (H.V.C. I-200) ; il appartient aux coseigneurs de La Gasse.

- Lo Collet : "*lo mas de Coler*" est cité dans un hommage de 1281 par Guiral des Torns à Montsalvy comme confront, à proximité du "*cami d'Antraigas e de Monsalvi*" (Grand p.547).

- Cros est cité en 1287 dans l'hommage des coseigneurs de Murat-la-Gasse à Clermont : "*affarium de Cruce*" (H.V.C. I-200).

- Le Couderc est cité à plusieurs reprises lors de dons faits par Henri de Rodez en 1277 à un certain "*Guilhem del Coderc*" et sa famille d'un "*affarium quod fuit d'En Johan Coderc (...) confrontatum d'una part en la vinha da P. dal Coderc et au la terra d'eldich Peyre Coderc et d'altra part au la vinha de Guilhot et pratum in dicto affario, cum prato de Marqueto et cum nemore de Parra*" (H.V.C. I-136).

- La Fargue est cité en 1287 dans l'hommage à Clermont des coseigneurs de Murat-la-Gasse : "*affarium de la Farga*" (H.V.C. I-201).

- Un "*mansus de las Fons*" est cité en 1277 comme confront dans un accensement de Henri de Rodez (H.V.C. I-136). Ce domaine disparu devait se situer entre Griffeuille et Sapso.

- La Garrigue est cité en 1273 dans la reconnaissance à Carlat du recteur de l'église de Pons : "*appendaria de la Garriga*" (H.V.C. I-112).

- Griffeuille est cité en 1277 ; Henri de Rodez cède "*pro indiviso*" à quatre hommes, dont un certain "*Ug de Crestas*", "*medietatem de Grefolho*". Les confronts de ce manse sont indiqués avec précision : le manse de Saint-Hippolyte, celui (disparu) de Las Fons, celui de Sapcha, l'"*estrada e meg*" et les vignes de La Roque (H.V.C. I-136).

- Lax est cité comme confront en 1277 dans un accensement de Henri de Rodez à un certain R. de Perra : "*affarium de Rogeira, (...) confrontatum au l'afar dels Laps, et ab l'afar de Neszio, et ab l'afar de Valelhas, et ab las terras quartinas de Monseïnor, per C sols d'entrada et III sestiers de segle et III sestiers de civada*" (H.V.C. I-137). La plupart de ces domaines ont disparu.

- Les Lignes est cité en 1273 dans la reconnaissance à Carlat d'un certain Vitalis, recteur de l'église de Pons : "*la pendaria de Las Linhas*" (H.V.C. I-112).

- Louche est cité en 1265 dans la reconnaissance à Carlat des coseigneurs éponymes de Valon : "*mansus de Lopcha*", qui reste dans leur mouvance directe (H.V.C. I-16). En revanche, en 1287 ce sont les coseigneurs de Murat-la-Gasse qui font hommage à Clermont de l'"*affarium de Lapcha*" (H.V.C. I-200).

- La Martinie est cité en 1287 dans l'hommage à Clermont des coseigneurs de Murat de Ladinhac : "*Mansus de la Martinia*" (H.V.C. I-200).

- Un "*nemore de Parra*" se trouvait aux environs du Couderc en 1277 (H.V.C. I-137).

- Un "*affar de Rogeira*" est cité comme confront dans un accensement de 1277 (H.V.C. I-137), sans doute au niveau des coteaux de la Truyère.

- La Roque est cité en 1277 dans un accensement, comme confront appartenant à Henri de Rodez : "*las vinhas do mas la Roqua*" (H.V.C. I-136).
- Rouens est cité dans une reconnaissance à Carlat d'Azemarius de Crosapeira à Carlat en 1266 : "*a Roen*" (H.V.C. I-54).
- Sapso est cité comme confront dans un accensement de 1277 fait par Henri de Rodez : "*manso de Sapcha, l'estrada e meg*" (H.V.C. I-136).
- Sergeant est cité en 1295 dans le traité passé entre Carlat et le prieur de Taussac : "*affarium de Ser Johan*" (H.V.C. I-220). Il s'agit d'une dépendance du prieuré de Laussac.
- Seyrolles est peut-être cité en 1266 dans une reconnaissance à Carlat d'"Azemareius de Crozapeira, miles" : "*quicquid habeo (...) ad Orsairolas*" (H.V.C. I-54).
- Un "*affar de Valelhas*", disparu, est cité comme confront dans un accensement de 1277 (H.V.C. I-137).
- Vours : entre 1031 et 1060, un manse est donné à Conques "*in Vaure*", sans doute près de la limite avec l'Auvergne (Cart. Conques n°32). Il est probable qu'il s'agisse du Vours de Saint-Hippolyte. En 1273, l'"*apendaria de la Varu*" est reconnue à Carlat par le recteur de l'église de Pons (H.V.C. I-113).
- Les Veysnières : une famille "*Vaissier*", sans doute d'origine auvergnate, est attestée à Saint-Hippolyte en 1277 (H.V.C. I-136). Leurs terres étaient-elles au lieu-dit "Les Veysnières" ?

3.4. L'habitat groupé : les chefs-lieux de paroisse

- Pons.

L'"*ecclesiam Pontis prope Montem Salvium*" est citée en 1087 ; elle est alors unie par l'évêque de Rodez à l'abbaye de Montsalvy (Muratet 1843 p.79). En 1166, l'hommage de Mir de Vigouroux à Raymond Bérenger de Provence cite "*eo quod habeo in Ponto*" (H.V.C. II-6). Par ailleurs le *castrum* de "Pont" est cité en 1150 dans l'hommage d'Astorg de Peyre à Raimond Bérenger (Porée 1919 p.484). La "*parochia ecclesie de Ponte*" est ensuite mentionnée en 1266, dans l'hommage à Carlat de Stéphane de Vigouroux et Aymeric de la Vaisera (H.V.C. I-27). On retrouve ensuite en 1270, lors de l'accord conclu entre Carlat et le prévôt de Montsalvy, la "*parrochia ecclesie de Ponte*" (H.V.C. I-90). Il est question dans le même texte d'un "*castrum de Ponte*" (H.V.C. I-91). En 1273, "*Vitalis, Rector ecclesie de Ponte*" reconnaît à Carlat des domaines sis dans "*la dicha paroquia*" dont la "*pendaria de las Linhas, deu tener los capellas de Pons qui que sia, non pas per la gleisa, que no i a re, mas quel capellas o deu tener leia meu coma pages de vos*" (= Henri de Rodez) (H.V.C. I-113). Le texte cite "*la gleisa de Pons*" (H.V.C. I-114). Auparavant en 1166, un hommage de Miro de Vigoron à Raymond Bérenger de Provence, vicomte en partie de Carlat, cite "*toto quod habeo in Ponto*" (H.V.C. II-6). Il semble donc bien avoir existé une châtellenie à Pons : Carlat, Caylus et Vigouroux, cités dans ce texte, sont tous d'importantes forteresses.

La "*parrochia de Pon*" est à nouveau citée en 1315 (H.V.C. II-91). Il existait un recteur de l'église dès le XIII^e s. (H.V.C. II-XV, n°4). En 1280 enfin, Eustache de Beaumarchais cédait en échange à Carlat divers domaines sur la paroisse de Pons (H.V.C. II-CXXXIII). Un prieur et un curé sont attestés dès 1318 (Touzery 1906 p.614). En 1349, d'après le *Livre de l'Epervier*, la "*parrochia de Ponte*" compte cent trente-trois feux.

Le bourg de Pons s'étale à flanc de coteau en contrebas de l'église, au fond d'un vallon encaissé. L'église actuelle, dédiée à saint Pierre et saint Paul, est un grand édifice gothique méridional ne remontant pas au-delà des XV^e - XVI^e s. A noter toutefois la présence de moellons en brèche volcanique employés, provenant peut-être d'un édifice antérieur.

- Saint-Hippolyte.

La "*parrochia de S. Ypolit*" apparaît en 1266 dans une reconnaissance des coseigneurs éponymes de Vigouroux à Carlat (H.V.C. I-27). La même année, Guillelmus de Vigoro, miles, reconnaît à nouveau à Carlat ce qu'il possède "*in parrochia ecclesie Sancti Ypoliti*" (H.V.C. I-55). La "*parrochie ecclesie de Sancto Hyppolito*" apparaît à nouveau dans la mouvance de Montsalvy en 1270, lors de l'accord entre Carlat et le prieur de ce monastère (H.V.C. I-90). En 1277 le comte de Rodez, vicomte de Carlat, procède à plusieurs accensements à des tenanciers de la "*parrochia de Sanh Ypolit*" (H.V.C. I-136). Le texte mentionne également un "*mas de Sanh Ypolit*", ce qui doit faire référence au bourg. Ce même texte mentionne des vignes et des redevances en vin et en

céréales. Enfin en 1287, la "*parochia de Sancti Ypoliti*" est citée dans l'hommage à Clermont des coseigneurs de Murat-la-Gasse, qui y possèdent des biens (*H.V.C. I-201*). Une famille seigneuriale (?) de Saint-Hippolyte paraît avoir existé (*H.V.C. I-144*).

En 1349, d'après le *Livre de l'Epervier*, la paroisse de "*Sancti Politi*" comptait cent-quarante feux.

Le bourg de Saint-Hippolyte, comme celui de Pons, se développe sur un replat à flanc de coteau à l'extrémité sud d'un plateau rocheux cristallin. L'église occupe une position centrale. Il s'agit d'un grand édifice gothique ne remontant pas au-delà du XV^e s. Il faut toutefois noter la présence d'un fragment de corniche à billettes en granite remployé au-dessus d'un chapiteau à fleurs de lys. Le parement du chœur comporte également des moellons de moyen appareil volcanique réutilisés.

Dans les années 1970 a été découvert sur la place de l'église une cuve de sarcophage anthropomorphe en brèche volcanique, conservée sur place. Il s'agit d'une cuve à pans coupés côté tête, alvéole céphalique développé et coussinet, typique de l'époque romane. D'autres cuves auraient été alors aperçues, près du porche. Ce type de sarcophage est identique à ceux du Barrez septentrional.

* * *

Le terroir de Saint-Hippolyte paraît ne pas avoir connu d'occupation antérieure à l'époque médiévale, si l'on prend en considération l'absence de vestiges antiques comme la toponymie, essentiellement postérieure à l'an Mil. Ceci peut s'expliquer par un relief et un sous-sol a priori peu favorables à l'économie antique ou de tradition antique. Cinq microtoponymes dérivés de "Issart", visibles sur la carte I.G.N. au 1/25000^e témoignent de l'ampleur du couvert forestier, jusqu'à une date récente.

Toutefois l'église rouergate de Pons existe dès le XI^e s. puisqu'elle est cédée par l'évêque à l'abbaye de Montsalvy. Un remploi architectural et un sarcophage témoignent par ailleurs d'une paroisse à Saint-Hippolyte au XII^e s. Dès cette époque, la famille de Vigouroux, vassale de Carlat, est possessionnée dans la région.

Au XIII^e s., les pouvoirs paraissent partagés : Montsalvy tient une partie de Pons, en concurrence avec les vicomtes de Carlat, mais aussi -fait nouveau- avec le bailli des Montagnes Eustache de Beaumarchais. Les coseigneurs de Murat-la-Gasse, vassaux à la fois de Carlat et de Clermont, tiennent également d'importants terroirs. La culture de la vigne sur les coteaux de la Truyère, sous le contrôle des comtes de Rodez, est attestée.

Le peuplement rural isolé apparaît dense, notamment autour de Saint-Hippolyte : le réseau actuel semble en place dès le XIII^e s.

On peut voir dans Pons et dans Saint-Hippolyte deux paroisses "carolingiennes" qui poursuivent une existence distincte, hors de tout pôle castral, durant tout le Moyen Age.

Illustrations

Fig. 1.1. et 1.2. Village de Saint-Hippolyte. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Eglise de Saint-Hippolyte, vue générale. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Sarcophage de l'église de Saint-Hippolyte, vue générale. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Sarcophage de Saint-Hippolyte, vue de détail. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Remploi roman (?) (corniche) dans l'église de Saint-Hippolyte. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Village de Pons. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Eglise de Pons. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-JACQUES-DES-BLATS

Superficie : 3148 ha

Démographie : 142 feux en 1709

Altitude : 990 m

● Milieu naturel : La commune de Saint-Jacques-des-Blats est la partie la plus septentrionale et la plus montagnarde de la vallée de la Cère -la plus inhospitalière aussi- . Le fond de vallée se rétrécit progressivement vers le nord où le territoire se réduit aux pentes de raccordement entre le fond de la vallée et les lignes de partage des eaux qui forment ses limites. Le point le plus bas, à l'extrémité Sud de la commune, se trouve à 800 m ; au nord, on atteint une altitude de 1600 à 1855 m au Plomb du Cantal. Le relief est très accidenté du fait de l'hétérogénéité des différents substrats volcaniques.

Les bois sont très développés, notamment sur les pentes les plus fortes entre 1100 et 1500 m.

● Economie traditionnelle et données administratives : La paroisse de Saint-Jacques n'existe que depuis 1789. Antérieurement Saint-Jacques était une annexe de Thiézac.

L'économie traditionnelle était essentiellement orientée vers les herbages d'altitude, les cultures étant inexistantes du fait du relief et de la rigueur du climat. Les "vacheries" étaient nombreuses au XIX^e s. ; leurs ruines parsèment les crêtes et les montagnes.

Communes limitrophes : Mandailles, Laveissière, Albepierre, Brezons, Pailherols, Thiézac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

- L'"Estrade qui monte au Cantal" longe la limite communale à l'est sur les crêtes, venant de La Tuilière (Thiézac). Le chemin passe au pied du Puy Gros (1594 m), puis au Col de la Chèvre, au Puy de la Cède (1768 m), au Col de la Pourtoute, au pied du Plomb (1832 m), avant d'obliquer vers le Col de la Tombe-du-Père et Prat-de-Bouc (Amé 1897 p. VIII - IX).

1.3. Découvertes archéologiques (?)

Des *tegulae* auraient été mises au jour sur le flanc Nord du Plomb, face au Lioran, à proximité du téléphérique lors de travaux effectués sur un pylône (rens. O. Lapeyre, G.R.H.A.V.S.). Nous n'avons pu vérifier cette information ; si elle s'avérait exacte, cette occupation à plus de 1500 m serait la plus haute du Cantal. Elle confirmerait aussi le caractère "antique" du chemin de crête. S'agit-il d'un sanctuaire de sommet ?

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Outre la voie de crête déjà mentionnée, un chemin de fond de vallée venant de Thiézac passait à Saint-Jacques et continuait en direction de Murat, passant au pied du Puy Griou (cf. carte de Cassini).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Boissines est mentionné en 1276 dans une reconnaissance du seigneur d'Auzoles à Carlat, "*Manso de las Boysinas*" (H.V.C. I-116).

- Les Chazes est mentionné en 1269 dans un aveu d'Astorg d'Aurillac à Alphonse de Poitiers : "*mansum de la Chaza*" (H.V.C. II-30). A signaler dans les environs un toponyme "*Lissart*" (Cad. du XIXe s. A 285-286).

- Ferval est mentionné en 1271 dans une reconnaissance des frères Gayartz à Carlat, "*fazenda de Sirval*" (H.V.C. I-104).

- Buron des Gardes : à hauteur du téléski du slalom a été découverte fortuitement une pointe de lance médiévale. Elle possède une douille, des ailerons latéraux et une flamme ovale allongée de section losangique. Il s'agit d'une arme typique du XI^e s. La localisation de la découverte ainsi qu'un croquis de l'arme sont conservés au musée archéologique d'Aurillac.

- Le Puy Griou est mentionné en 1271 dans l'hommage des frères Gayartz à Carlat : "*Montana de Giro*" (H.V.C. I-104). Mais cette montagne pourrait bien être citée dès 930 (Cart. Conques n°6) dans le cadre de la donation de Bernard de Carlat au monastère : "*in ministerio Cartladense, dono villa mea quae vocatur Granigusas, qui michi justissime per conquistum obvenit*". In s'agirait alors du "*Grand Griou*".

3.4. L'habitat groupé

Le bourg est établi au fond de la vallée, au pied du coteau Ouest. Il est inorganique. L'église a été reconstruite au XIX^e s. (*Inv. Vic* p.305). Antérieurement c'était un petit édifice de plan rectangulaire. Elle était orientée nord - sud, parallèlement au chemin allant de Vic à Murat. Cet édifice disparu (Cad. XIX^e s. n°530 ; n°529 : Cimetière, au sud de l'église) était donc vraisemblablement de formation post-médiévale. La première mention de "*Sanctus Jacobus de Bladis*" n'est d'ailleurs connue qu'en 1420 (Amé 1897 p.450).

Nous pensons qu'il s'agit d'une création postérieure au XIII^e s., simple chapelle située le long d'une route de montagne.

* * *

Le terroir de Saint-Jacques fait figure de "no man's land" des origines au XIII^e s. La rigueur du climat et l'âpreté du relief ont dû décourager toute occupation sédentaire, à l'exception de rares manses situés en fond de vallée.

Toutefois l'"estrade" des crêtes et le chemin de fond de vallée se dirigeant vers le Pas de Cère constituaient des itinéraires incontournables pour mettre en relation le sud avec le nord et l'est de la Haute Auvergne, et ce anciennement. Ceci explique la présence d'un éventuel site antique sur le Plomb comme l'arme du XI^e s. du buron des Gardes.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Saint-Jacques. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Schéma de la pointe de lance trouvée au Buron des Gardes. Conservée au musée d'Aurillac.

SAINT-JULIEN-DE-TOURSAC

Superficie : 944 ha Démographie : 75 feux en 1709 Altitude : 498 m

- Milieu naturel : La commune de Saint-Julien-de-Toursac est très allongée du nord au sud. Le sous-sol est essentiellement schisteux, mais le granite affleure localement dans la partie ouest de la commune. Le nord et l'ouest offrent un relief peu accentué, dont l'altitude gravite autour de 560 m. En revanche, la crête schisteuse nord-sud délimitée par les gorges des ruisseaux de Nivolis et d'Anès n'est praticable que dans sa partie sommitale, dont l'altitude baisse régulièrement, de 550 à 300 m. Les coteaux entourant cette crête sont exceptionnellement abrupts et inhospitaliers. Le couvert forestier y est très important.
- Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée par la culture intensive du châtaignier sur les coteaux schisteux ; les terres y étaient "d'un faible produit". En 1834, le chef-lieu est transféré du hameau encaissé de Saint-Julien aux Estresses, sur la route de Maurs à Aurillac.

Communes limitrophes : Rouziers, Boisset, Saint-Etienne, Quézac, Parlan.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Sandolus (?).

Entre 996 et 1031, le "*testament de Rigaud*" fait en faveur de Conques par un grand propriétaire dans la mouvance de Carlat cite : "*In Issendolutio illa vinea que mihi Bernardus laxavi Guirberto sacerdote dimitto. Et in ipsa villa partem meam que de Salomone conquistavi Petrone a nepote meo remaneat*" (Cart. Conques n°300).

Conques paraît également avoir possédé un autre domaine, aux frontières de Saint-Julien et de Quézac. Entre 997 et 1004 Geraldus de Carlat, sa femme Ingelberga, son fils Geraldus, ses filles Duranta et Girberge, vendent à Conques "*unus caput mansus, cum mansiones, cum curte et orto et trolio, cum exeo et regresso, cum vineas, hoc sunt vi dinariatias, cum terras cultas et incultas (...) et habet ipse alodus in se fines vel confrontaciones : de uno latus terra Sancti Juliani, de alia parte terra Sancti Petri, de tercia parte sancti Petri et sancti Geraldī, de quarto latus strata puplica*" (Cart. Conques n°342). Il est toutefois illusoire de situer précisément ce domaine.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un chemin de coteau traversait les gorges du ruisseau d'Anès à hauteur de Saint-Julien (Cad. XIX^e s. B303-394-395 "*Lestrade*") et permettait de rejoindre sur l'autre rive, Laressergues et Toursac. Il permettait ainsi la communication entre les deux plateaux nord-sud parallèles.

3.2. Châteaux

- Naucase.

Un certain Géraud de Naucase vivait en 1285 (*D.S.C. t.III p.409*), présent (d'après *N.A. IV p.409*) lors du traité passé en 1285 entre le vicomte de Carlat et celui de Murat (ce qui n'est pas confirmé par le document correspondant publié par Saige et Dienne). Ce même chevalier aurait également paraphé deux actes majeurs d'Isabelle de Rodez, en 1307 et en 1317 (*N.A. IV p.410*). En 1317, un "dominus" Etienne de Naucase est coseigneur de Toursac. L'acte est signé par Géraud de Naucase, bailli de Carlat (*D.S.C. t.III p.500*).

En 1329 "*Bertrandus de Noucaza, domicellus*", connu depuis 1304 (*B.N. Nouv. Acqu. F.R. 2351*) fait hommage à Carlat pour "*terciam partem castris de Taorsaco, cum pertinenciis castellanie exceptis (...)*" (*H.V.C. II-92*).

Mais dès 1304 Isabelle de Rodez, vicomtesse de Carlat, avait accordé une surséance d'hommage à "*Geraldum de Naucaza, domicellum*" (*H.V.C. II-88*). En 1315 il est qualifié par Isabelle de Rodez de "*dominum Geraldum de Noucaza, militem, bajulum Carlati*". Il est alors doté de plusieurs domaines sur les paroisses de Boisset, Saint-Julien, Rouziers et Saint-Mamet (*H.V.C. II-89 et 90*). Le bailli Géraud de Naucaze avait même obtenu d'Isabelle de Rodez, en 1316-1317, d'ériger des fourches ("*furcos*") de justice "*in terra sua*" (*H.V.C. I-236-237*). Il est toujours bailli du Carladez en 1319 (*N.A. IV p.410*). En 1364 un autre Géraud de Naucaze rend à nouveau hommage à Carlat pour le tiers de la châtellenie de Toursac (*H.V.C. II-108*). Le personnage de Géraud de Naucaze, bien que débordant légèrement de notre cadre chronologique, apparaît comme crucial, jouant un rôle important au plan local. Il serait surprenant que le site éponyme de la famille de Naucaze n'ait pas été doté, à la fin du XIII^e s. de quelque *domus* ou *fortalicia*. La famille de Naucase, fidèle vassale de Carlat, est en tout cas régulièrement citée tout au long du XIV^e s. (*N.A. IV p.410*). "*Noucasa*" est cité en 1327 (Amé 1897 p.342).

Le château est bâti sur un plateau, en terrain plan. Il est seulement entouré d'une "terrasse" légèrement surélevée (Cad. XIX^e s. A 257 "*jardin du château*", 258 "*couderc du château*", 266 "*Jardin de la chapelle*", 264 "*Naucases-Ruines*", 291 "*Le Baile*"). Il existait deux chapelles au XVII^e s. B. Phalip (1990 p.852 sq.) a réalisé une étude détaillée de la construction : "*Le château est composé d'un corps de logis rectangulaire à mur de refend. Deux de ses angles sont garnis de tours de plan circulaire, ainsi que le milieu de ses façades*". L'auteur date l'ensemble de la fin du XV^e s. (présence d'archères-cannonnières). Le bâtiment situé au sud dans le prolongement du logis serait du XVII^e s. selon B. Phalip. Il s'agit en fait d'une tour carrée, certes réaménagée aux XVI^e-XVII^e s. qui est à notre avis antérieure au corps de logis à tours rondes (auquel elle est rattachée par une structure du XVII^e s.). Dans cette hypothèse, nous aurions donc dans un premier temps la construction d'une tour seigneuriale carrée (murs épais liés à la chaux, parement de granite régulier en moyen appareil ...) ; le logis XV^e s. bâti près de cette tour aurait été réuni avec elle au XVII^e s. La structure de la tour carrée, le type d'appareil employé nous incitent à la dater du courant du XIII^e ou du début du XIV^e s.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Feyt est cité en 1265 dans la reconnaissance des frères de Rouziers à Carlat, "*afario del Faet*" (*H.V.C. I-19*). L'hommage est renouvelé par Bertrand de la Bertrandia en 1280 : "*affario del Faet*" (*H.V.C. I-168*). Au XIV^e s. est attesté un "*Mansi vocati de Fayt superioris, cum juribus et pertinenciis*" (*H.V.C. I-252*).

- Le Martinet (?) est peut-être mentionné en 1265 dans la reconnaissance à Carlat des frères de Rouziers, "*Medietatem prati Mayssinet et sex denarios in molendino supra pratum*" (*H.V.C. I-22*).

- La Pardarie est sans doute une ancienne *pendaria* médiévale.

- Puechagut est une *bordaria* au XV^e s. (Amé 1897 p.397). Il s'agit certainement d'une formation antérieure.

- Un "*prati vocati de Sandolutz, quod tenet Johannes de Ruppe*" est cité en reconnaissance à Carlat au XIV^e s. (*H.V.C. I-252*). Ce toponyme apparaît trois fois au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "*La tranlonia de Sandolutz*" (Cart. N.-D. du Pont n°27). "*Harnals de Seindolutz*" donne au Pont (Cart. N.-D. du Pont n°29) "*W. Peyre de Torsach [cède] la vinha Garnieyra d'Issandolutz*" (Cart. n°36). Ce hameau devait se situer près de Roques.

- "*Mansi de Teron*" est attesté dans la paroisse au XIV^e s. (*H.V.C. I-251*). Nous n'avons pu retrouver ce domaine.

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Saint-Julien

Il apparaît dans les textes en 1265 dans la reconnaissance de Géraud de Saint-Mamet à Carlat : "*Campos quos tenet leprosus Sancti Juliani*" (*H.V.C. I-22*). En 1315 apparaît la "*parrochie ecclesie de Sancti Juliani*" (*H.V.C. II-90*). La "*parrochia Sancti Juliani*" apparaît ensuite en 1329 ; dans cet aveu à Carlat est cité un "*affarii vocati de la Marandia*", sans doute contigu avec une "*Marandia de Torssac*" et un "*pratum quod tenet ab ipso recognoscente rector ecclesie Sancti Juliani*" ainsi qu'un "*orti vocati Bonni*" (*H.V.C. I-252*).

En 1362 le vicomte de Carlat possédait vingt et un feux dans "la paroice de Saint Julian de Tuorsac" (H.V.C. I-282). Le pouillé de Saint-Flour cite au XIV^e s. l'"*ecclesia de Taorssaco*" (Amé 1897 p.451). Le prieuré de l'église dépendait de l'abbaye d'Aurillac (D.S.C. t.III p.499).

Le bourg de Saint-Julien est implanté sur un petit éperon schisteux, au fond des gorges inhospitalières du ruisseau d'Anès. L'ancien bourg est très difficile d'accès, d'où que l'on vienne. Les rares maisons sont groupées autour de l'église (celle-ci a été abandonnée et démolie au XIX^e s.). Elle figure sur le cadastre XIX^e (B 250) comme un bâtiment rectangulaire à plan-*cella* doté de chapelles latérales. Un cimetière demi-circulaire soutenu par une importante terrasse s'étend à l'est et au nord. Seule subsiste sur le terrain l'élévation du flanc sud de l'édifice (chapelle latérale et nef). L'appareil employé est assez hétérogène : moyen appareil de granite, plaques de schistes ... Le mortier de chaux est utilisé. D'après Deribier, cette église faisait 13 x 4,3 m et datait du XIV^e s. (XV^e s. selon Durif). Sa structure, l'appareil utilisé font en effet penser à une église gothique, d'un type fréquent en Châtaigneraie. Trois culs-de-lampes en granite réemployés près de la nouvelle église des Estresses datent effectivement des XIV^e-XV^e s. Mais un fragment de corniche à billettes portant des traces d'enduit rouge, réemployé à l'intérieur même de l'église des Estresses, atteste bien de l'existence de l'église Saint-Julien au XII^e s. La dédicace à saint Julien de Brioude est également un indice d'ancienneté.

* * *

Le terroir de Saint-Julien ne paraît pas avoir - ou très peu - été occupé durant l'Antiquité, sans doute à cause du relief difficile, et de la pauvreté des terres. Seul le domaine disparu d'Issendolus, où l'on cultivait la vigne, constitue un indice d'occupation antérieure à l'an Mil. Le cartulaire de Conques montre que la domination des Carlat dans ce terroir remonte aux origines de la vicomté : la famille y possède des biens propres autour de l'an Mil.

La faible superficie de la paroisse comme sa forme et sa position au sein du tissu paroissial suggèrent une création tardive. L'essentiel des hameaux connus par les textes sont possédés par les coseigneurs de Toursac, dont l'une des familles est issue de Naucaze. Ces derniers y possèdent alors vraisemblablement une *domus*, ou *fortalicia*, entièrement réaménagée au XV^e s. Il s'agit cependant seulement d'une résidence, et non d'un château à caractère militaire. La présence d'un "recteur", d'un prieuré dépendant de Saint-Géraud implique cependant une certaine importance du chef-lieu.

A noter enfin la présence d'un "lépreux" qui tient des "biens".

A travers les coseigneurs de Toursac, et spécialement la famille de Naucaze dont l'un des représentants était bailli de Carlat, la vicomté manifeste son contrôle du territoire.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Saint-Julien. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Fragment de corniche romane provenant de Saint-Julien. J.-L. Boudartchouk / A.E.C.C.

Fig. 3 . Vue générale de l'ancienne église Saint-Julien. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Détail du parement de l'ancienne église Saint-Julien. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Château de Naucaze. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Château de Naucaze, tour du XIII^e s. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-MAMET-LA-SALVETAT

Superficie : 5149 ha Démographie : Saint-Mamet 235 feux en 1709 Altitude : 680 m
La Salvetat 32 feux en 1709

• Milieu naturel : La commune de Saint-Mamet-la-Salvetat, allongée du nord au sud, est située à cheval sur des zones granitiques et schisteuses. La pointe nord-ouest s'étirant en direction du Ribeyrès (substrat granitique) jouit d'un relief peu tourmenté formant un plateau vallonné entre la Cère et le Govanel. L'altitude va décroissant vers le nord, de 660 à 550 m. Le couvert forestier est présent essentiellement sur les coteaux.

Le centre de la commune est occupé par une série de buttes schisteuses, dont la plus haute (Saint Laurent) culmine à 751 m. Une petite cuvette se développe au sud de Saint-Mamet (700 m). Au sud et à l'est se développent des reliefs classiques de la Châtaigneraie schisteuse : crêtes et plateaux dentelés, ruisseaux au cours tortueux et vallées encaissées, fortes variations d'altitude (de 780 à 570 m à l'extrême sud ; altitude moyenne : 680-700 m). Il faut toutefois signaler de petits plateaux au relief peu tourmenté, comme La Salvetat. Le couvert forestier est très développé dans les zones accidentées du sud de la commune, formant de grandes forêts (Fargues, Got...).

• Economie traditionnelle et données administratives : Communes et paroisses furent fusionnées en 1844-45. L'économie traditionnelle reposait sur l'agriculture en zone granitique, malgré une faible rentabilité. Quelques châtaigneraies étaient cultivées dans les zones schisteuses où se trouvaient des élevages de moutons, vendus à la foire du chef-lieu.

Communes limitrophes : Omps, Lacapelle-Viescamp, Ytrac, Sansac-de-Marmiesse, Roannes-Saint-Mary, Marcolès, Vitrac, Boisset, Le Rouget.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

Saint-Mamet :

- Badalhac (*Battilius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.35).
- Bassignac (*Bassinius + acum*), anthroponyme romain (Dauzat 1939 p.252).
- Bedoussac (*Betius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.37).
- Biougeac (?) (*Bellicius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.253) (Cad. XIX^e s. E 218 - 219, près de Lhermite et Vigouroux).
- Boduniac (?) (*Bodo* (?), *Bodonius* (?) + *acum*), nom germanique latinisé (?) (Dauzat 1963 p.101) (Cad. XIX^e s. F 99, près de Bourriergues). Il peut aussi s'agir d'un anthroponyme germanique *Bodalo + iacum* (Morlet 1985 p.268).
- Bourriergues (*Burrius + anicum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.44).
- Canhac (*Canius + acum*), anthroponyme latin près de Bedoussac (Dauzat 1939 p.259).
- Cazilhac (*Casillus + acum*) (actuel Cazalat), anthroponyme latin (Morlet 1985).
- Loupiac (*Luppius + acum*), surnom (Dauzat 1939 p.275) (Cad. XIX^e s. A 31 à 34, près de Guizalmont).
- Madunhac (?) (*Matirius + acum* (?)), obscur (Dauzat 1963 p.422).
- Mandoul (?), cf. *infra*.
- Moissinac (*Mausinus + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.138) (Cad. XIX^e s. C 800 - 801 "Pré de Moissinac", vers Badalhac).
- Moulergues (*Mollius + anicum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.313) (Cad. XIX^e s. H 1305 à 1308, secteur de Bassignac).
- Uzols (?) (*Ultius + oialos* (?) ou *Uxello* (?)), toponyme prémédiéval en tout cas (Dauzat 1939 p.690-691).

1.2. Voies de communication

- Uzols : D'après Deribier "une ancienne voie romaine traversait le village d'Uzols et se prolongeait dans les champs" (D.S.C. t.IV p.98). Ce chemin nord-est / sud-est venait du "pas de péage" (Vitrac), passait à Uzolet, la Croix d'Uzols et continuait vers Sagnou. Large et encaissé, il est parfois taillé dans le rocher et jalonné de toponymes "Lestrade" et "La draye". Il s'agit peut-être d'un chemin antérieur au Moyen Age.

1.3. Découvertes archéologiques

- Manhès ouest : dans le cadre de la déviation de la R.N. 122, des opérations successives de fouilles archéologiques de sauvetage (Liegard 1996) ont permis de mettre en évidence une occupation du Bronze final / premier âge du Fer (fosses) à laquelle a succédé une présence de la Tène finale. Des traces de fréquentation des environs à l'époque antique (col d'amphore) sont perceptibles. On peut donc conclure à une permanence de l'habitat dans ce terroir privilégié.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Mandoul, "*Mandouilh*" au XVII^e s. (Amé 1897 p.304), est peut-être à rapprocher du "Mandulf" ou "Mandarulf" de Montsalvy (?). On peut envisager un hypocoristique composé avec le germanique *-mand* (Morlet 1985 p.408). Néanmoins une étymologie de type *Manduos + ialo* (anthroponyme gaulois) (Dauzat 1963 p.430 [Mandolio 943]) n'est pas à exclure.

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Saint-Mamet.

L'agiotoponyme "*Mametus*" (d'origine latine, *Mamers* ou *Mamus*, cf. Morlet 1985 p.127), est attesté depuis le début du XI^e s. (cf. *infra*). Il semble s'agir d'un dérivé de *sanctus Mamertus*, évêque de Vienne à qui Sidoine Apollinaire vouait une grande admiration. La perte du "r" final est en effet fréquente au Moyen Age (Dauzat 1963 p.429). Néanmoins, la tradition locale en fait un compagnon de saint Mary et disciple de saint Austremoine, chargé de l'évangélisation du sud de la Haute-Auvergne. Cette légende est attestée au XVII^e s. ; Deribier ajoute que le personnage aurait été enseveli à Saint-Mamet, dont l'église possède des reliques (*D.S.C. t.IV p.95*). Cette légende était déjà connue des Bollandistes. Cependant, la *vie* de saint Mary composée au XI^e s. (*AA.SS*, 8 juin) cite le "*diacono Mammeto*", envoyé par Austremoine, qui se rend ensuite au chevet de Mary agonisant en compagnie de saint Nectaire. Il est alors appelé "*Mammeto Archidiacono*". Ce "Mammet" n'est jamais signalé en Auvergne méridionale dans les sources médiévales. La légende de l'évangélisation du sud-Cantal ne paraît donc dater que du XVII^e s. D'autant qu'une enquête sur le terrain a montré qu'il n'y a pas de reliques de "saint Mamet" à l'église du bourg. Les *RR.PP* proposent de voir dans le Mamet du Cantal un dédoublement de l'évêque de Vienne, qui ont en commun en outre leur jour de dévotion. Mais l'on peut également penser au saint de Cappadoce Mammes (III^e s.). Mais il n'existe pas de *Vita* de ce "Mamet". En fait, tout ceci paraît être un tissu de légendes tardives, greffées sur la légende de saint Mary, anachorète des montagnes septentrionales du Cantal au haut Moyen Age. Le "Mamet" du Cantal semble bien un "doublet" de l'évêque *Mamertus* ; les érudits du XVII^e s. hésitent d'ailleurs entre les deux formes.

Néanmoins l'église doit être une création du haut Moyen Age, d'autant qu'il existe deux édifices de culte vers l'an Mil : l'un "supérieur" consacré à saint Mamet ; l'autre "inférieur" à saint Jean (Baptiste ?) (cf. *infra*).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est visible autour de Saint-Mamet.

- Le tronçon de la D. 64 entre le Mont et Lespinasse est jalonné de toponymes "Lestrade" et "La draye". Il s'agit d'un ancien itinéraire nord - sud longeant le rebord du plateau, qui devait servir de chemin d'estive. C'est sans doute la voie de Saint-Mamet à Boisset attestée au XV^e s. (Bouyssou 1939-1946 p.339).

- Un autre chemin d'estive ("La draye", "Lestrade") passait par Uzolet (cf. *supra*).

- La voie de Cassaniouze à Puechal est citée à plusieurs reprises au XIII^e s. : en 1262, Archambaud de la Roque reconnaît tenir de Carlat, dans la région de Ladinhac, Sénézergues ou Cassaniouze, "*terciam partem pro indiviso strate et pedagii qua itur a Monte Salvio versus Podium Altum*" (*H.V.C. I-15*). L'hommage est renouvelé en 1266 : "*terciam partem strate que movet a Monte Salvio versus Puonhalt, et pedagium et jura que habeo in dicta strata*" (*H.V.C. I-58*). La même année, Bertrande de Vallon reconnaît à Carlat "*dominium et jura que in [s]trata que movet a Monte Salvio qua tenditur a Cassanhoza et a Puoh Autl*" (*H.V.C. I-68*) (= "Puech Halt" au XVIII^e s., cf. Amé 1897 p.399).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Un "*Manso Aldoynenc*" est cité en 1265 dans une reconnaissance à Carlat de R. de Parlant, coseigneur de Toursac (H.V.C. I-23). L'hommage est renouvelé en 1280, "*Mansum Aldoyneti*" (H.V.C. I-164). Ce domaine n'a pu être retrouvé.
- Un "*Mansum de Felhinas d'Ameyrals*" est cité en 1277 dans un hommage à Carlat de Guirbert de Marcenac, coseigneur de Toursac (H.V.C. I-145). Ce domaine, sans doute situé près de la limite paroissiale avec Boisset, n'a pu être retrouvé.
- Badalhac est mentionné dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont au XIII^e s. : "*La Badolhia*" (Cart. N.-D. du Pont n°11).
- Bassinhac : L'"*affario de Bassinhac*" est cité dans un acte d'échange de terres entre le vicomte de Carlat et Amblard de Cayrac, en 1284 (H.V.C. I-182), comme confront. Le "*Mansum vocatum de Vassinhac*" est cité au XIV^e s. (H.V.C. I-109). Il fait partie de la châtellenie de Toursac. Toponymes "*Lestrade*" à proximité (H 1126-27-1151).
- Besse, cité au XIV^e s., "*homines mansi de Besset*" (H.V.C. II-109), fait alors partie de la châtellenie de Toursac. Des toponymes "*Puech de Lissart*" (H 52), "*Lissart*" (H 202 à 204), "*de lestrade*" (H 290) près Lespinasse ; "*Lestrade haute*", "*Lestrade basse*" (H 262-264), "*La draye*" près Lespinasse sont attestés.
- La Borie est cité en 1280 dans l'hommage de Guillaume de Rouziers et ses frères à Carlat : "*mansum de la Boria*" (H.V.C. I-165). Ce manse fait partie de la châtellenie de Toursac.
- Las Bouygues est cité en 1329 dans la mouvance de Carlat : "*Mansi vocati de la Boigua, cum suis pertinentiis*" (H.V.C. I-251).
- Un "*Mansum de la Broa*" est cité en 1277 dans l'hommage à Carlat de Guirbert de Marcenac, coseigneur de Toursac (H.V.C. I-145). Ce manse n'a pu être localisé.
- Un "*alodium fazende de Calavogueyras*" est cité en 1280 dans un hommage à Carlat de Guillaume de Rouziers, coseigneur de Toursac. Il n'a pu être retrouvé (H.V.C. I-165), mais il peut s'agir d'une autre appellation du hameau "Escarvachères" (cf. *infra*).
- La Cam serait mentionné en 1297 (D.S.C. t.IV p.96). Il y avait une chapelle au XVI^e s. (Amé 1897 p.92). Des toponymes "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. 420, 421, 561 à 564) existent en périphérie (chemin de Lacam à Laveissière).
- Camille est peut-être le "*capmansum de Cenillas*" cité en 1266 dans la reconnaissance à Carlat de R. de Mellet (H.V.C. I-64).
- Canhac. Le "*Manso de Canhac*" est cité en 1265 dans l'hommage à Carlat de R. de Parlant, coseigneur de Toursac (H.V.C. I-23). Celui-ci renouvelle son hommage pour le "*mansi de Canhac*" en 1280 (H.V.C. I-164). Il était localisé près de Bedoussac (Cad.XIX^e s. B 114 à 119 et 122-123) "*Cagnac*". Des toponymes "*Les Issards*" existent à proximité (B 137-139).
- Les Cazelles est cité au XII^e s. dans la charte cédant à Conques "*lo feus de ecclesia S. Mameti*" : "*el detme d'un mas a las Cazellas*" (Cart. Conques n°533). En 1268, "*Cazols*" apparaît dans un hommage à l'évêque de Clermont (Amé 1897 p.105).
- Cazalat (Cazilhac) est peut-être cité en 1269 comme confront de la châtellenie de Conros, dans l'hommage d'Astorg VI d'Aurillac à l'abbé : "*Cazilhac*" (H.V.C. I-27). Dans un nouvel hommage de 1340, il est mentionné sous la forme "*Cazelat*" (H.V.C. I-267).
- Comberousse est cité en 1277 dans l'hommage à Carlat de Raymond de Parlan, "*Mansum de Combros*" (H.V.C. I-164).
- Las Combes est cité en 1315, "*Mansum de las Cumbas*", dans une donation faite par Isabelle de Rodez à son bailli du Carladez (H.V.C. II-90).

- Costerousse est cité au XII^e s. dans la donation à Conques du "*feus de ecclesia Sancti Mameti*" "*el mas de Costa Rossa e la vestizon*" (Cart. Conques n°533).
- La Croix Blanche (?) est sans doute cité en 1329 dans un hommage à Carlat de B. de Naucaze, coseigneur de Toursac, "*mansum de Cruce*" (H.V.C. II-92).
- Escarvachères est cité en 1280 dans l'hommage à Carlat de G. de Rouziers et ses frères, "*feudum mansi de Staravagueyras*" (H.V.C. I-166).
- Les Escures : L'hommage à Carlat de Guirbert de Marcenac, coseigneur de Toursac en 1277 cite "*tertiam partem pro indiviso mansi vocati de l'Escura*" (H.V.C. I-145). Au XIV^e s., Astorg de Conros possédait un droit de péage au "*vadum de las Escuras*", gué sur la Cère en contrebas du hameau (H.V.C. I-279). "*Escure*" est cité en 1301 (Amé 1897 p.185).
- Fourcès est cité au XII^e s. dans la cession à Conques de l'"*honor S. Mameti*" : "*a Forces lo desme d'un mas*" (Cart. Conques n°533).
- Un "*Manso de Golz : III solidos et IIII franzescos de sigile*" sont cités vers 1025 (Cart. Conques n°81), puis un "*Manso du Gol*" dans la paroisse de La Salvetat est cité en 1329 (H.V.C. I-251). "*Golz*" est cité dans le cartulaire de Conques (p.77) comme dépendant de la paroisse de Saint-Mamet. Ce hameau était vraisemblablement situé à l'emplacement du "Bois de Go" actuel.
- "*Le Mas*" (Cad. XIX^e s. A96 et 112) est un microtoponyme près de Canhac ; peut-être à rapprocher de la famille du Mas signalée dans les chartes de Saint-Mamet ?
- "*La meitad del detme de très mas de Mala Languas*" est cité au XII^e s. dans la cession à Conques de l'"*honor*" de Saint-Mamet (Cart. Conques n°533). Ce domaine n'a pu être retrouvé.
- Mezermont est cité au XII^e s. dans la charte de cession de l'honor de Saint-Mamet à Conques "*a Mesermont lo desme d'un mas*" (Cart. Conques n°533). C'est un "*affar*" au XV^e s. (Amé 1897 p.313).
- Monreisse apparaît vers 1019 dans le cartulaire de Conques : "*Mansum de monte Rixiano qui debet census in dominio denarios VIII, de sigile sextarium I et de civada sextarium I et I gallinam*" (n°80). Au XII^e s., la charte de cession de l'"*honor*" de Saint-Mamet à Conques mentionne "*el mas de Montraissau e la vestizon*" (Cart. Conques n°533).
- "*El mas del Orador e la vestizon*", cité au XII^e s. dans le cartulaire de Conques, est sans doute l'actuelle chapelle Saint- Laurent, au-dessus du bourg (n°533). En 1266, la reconnaissance à Carlat de R. de Mellet, coseigneur de Marmiesse (H.V.C. I-64), cite "*mansum de l'orador (...) et apendariam contiguatam cum dicto manso*". L'"*affarium de la Capella*" cité en 1344 dans un hommage à l'évêque de Clermont (Amé 1897 p.93) correspond peut-être au même site.
- Les Planquettes est cité seulement en 1331, "*Locus vocatus a la Planqueta*" (Amé 1897 p.399).
- Puech. Au XII^e s., la cession à Conques de l'"*honor de S. Mamet*" cite "*el mas dal Poig I francesq de seguel et altre de civada et I agnel et III diners e la vestizon*" (Cart. Conques n°533). A remarquer la présence d'un agneau dans la redevance. En 1301, la forme "*podium*" est attestée (Amé 1897 p.399). Il peut s'agir soit de "Puech Clergues", soit de "Puech des Ouelles".
- Puech Laroque est cité en 1284 dans un aveu au Roi des frères de Brajac : "*mansum de la Roqua cum pertinenciis suis ad census annuum unius sestarii avene tantum, ad mensuram Aureliaci*" (H.V.C. II-64).
- Un "*Puech Saint Guiral*" est attesté au XIX^e s. en périphérie de Bassignac (H 624, 628, 629, 632, 634). Possession de l'abbaye d'Aurillac ?
- Un "*mansus de Rosino qui debet census in dominio denarios VI et de sigile sextarum I et de civada sextarum I et I gallinam*" est cité vers 1019 dans le cartulaire de Conques, près de Saint-Mamet. C'était une propriété de la famille de Calmont (Cart. Conques n°80). Un "*Mas de Rossin e la vestizon*" est encore cité à Conques au XII^e s., après Monreisse (Cart. Conques n°533). Ce mas pourrait avoir été à proximité immédiate du hameau précédent.

- Royre est peut-être mentionné en 1280 dans l'hommage de Guillaume de Rouziers et ses frères à Carlat, "*Mansum de Rocgarrene*" (H.V.C. I-165).
- Une "*appendariam vocatam la Soestia*" est citée en 1280 dans l'hommage à Carlat de G. de Rouziers et ses frères (H.V.C. I-166). Ce domaine n'a pu être retrouvé.
- Salavigane est cité dans l'hommage à Carlat de Guirbert de Marcenac, "*Mansum de Solabigana*" (H.V.C. I-145).
- Le Teil est mentionné en 1280 dans l'hommage à Carlat de Guillaume de Rouziers et ses frères "*medietatem capmansi del Telh, cum omnibus eorum juribus et pertinentiis*" (H.V.C. I-166). Ce hameau a disparu depuis le XIX^e s. "*E mas del Termen (...)* et *una condamina*", mentionnés lors de la cession de l'"*honor de Saint Mamet*" au XII^e s. (Cart. Conques n°533) correspondent peut-être au même domaine ?
- Tissandier n'est mentionné qu'en 1329 dans une reconnaissance à Carlat, "*la Teissendaria*" (H.V.C. I-252).
- Tronc "*duos mansos als Tronc, sive affarium*" sont cités en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de R. de Mellet, coseigneur de Marmiesse (H.V.C. I-64).
- Uzols : Un aveu au Roi d'Arnaud de Mellet, coseigneur de Toursac et châtelain de Fourges à Vitrac, cite "*totum jus quod habet in capmanso d'Uzol et in parte dicti capmansi*" (H.V.C. II-63). Un "*Mansus d'Uiol*" est mentionné en 1301 (Amé 1897 p.502). Près du village, toponyme "*La draye*" (G 304 à 306) et "*Lestrades*" à Uzolet (G 524, 526, 736). Près d'Uzolet encore, toponymes "*Les Issarts*" (G 966-977).
- La Veissière est mentionné au XII^e s. dans la cession de l'"*honor Saint Mamet*" à Conques "*a la Bezeira lo desme d'un mas*" (Cart. Conques n°533). Toponyme "*Issartou*" à proximité (Cad. XIX^e s. A 146).
- Vialaque (?) est vraisemblablement cité au XII^e s. dans le même document "*en Viol lo desme d'un mas*" (Cart. Conques n°533). Un "*Mas de Riallag : lo quart el censum XX denarios*" a été rajouté sur une charte du cartulaire de Conques datée vers 1025. Il s'agit sans doute d'une dépendance de l'église de Saint-Mamet, vraisemblablement "*Vialaque*" (Cart. Conques n°81).
- Vigouroux est cité au XIII^e s. dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont : "*Guirbertz de Vigoro*" donne "*la Fazenda dal Vigoro*" (Cart. N.-D. du Pont n°3). Près de Vigouroux sont des toponymes "*Lissard*" (Cad. XIX^e s. E 217, 220, 224), et "*Puech de Lermite*" (E 317-318).

3.4. L'habitat groupé

- Saint-Mamet.

Saint-Mamet apparaît dans les textes dans le cartulaire de Conques vers 1019. La famille de Calmont d'Olt en Rouergue cède alors à Conques "*in pago Arvernico, hoc est aecclesiae nostrae quae site sunt in fundo juris nostri, ex quibus superior consecrata est in honore sancti Mametis et subterior in honore sancti Johannis, et cum tres condaminis in dominio et quarta cum fevale et cum pratum in dominio, et cum quinque mansos qui sunt in eadem villa cum omnibus adjacentiis ac pertinentiis suis, ex quibus duo sunt in dominio et tres cum fevale. Donant etiam censum isti quinque mansi unusquisque de sigile sextarium I et de civada sextarium I et unam gallinam*" (Cart. Conques n°80). Deux manses sont ensuite cités : "*Monte Rixiano*" et "*Rosino*". La donation est confirmée par la famille de Calmont vers 1025, pour "*illas duos partes de ecclesia Sancti Mameti*" ; une somme de "*solidos trecentos de Lemovicas*" est mentionnée (Cart. Conques n°81).

Entre 1031 et 1065 a lieu une deuxième confirmation par "*Eustorgius de Marcennago*" pour l'"*ecclesiam de Sancto Mameto et de Sancto Johanna et mansos et terras et condaminas et pratum et mansiones et casalos et ortos et mansionem quem Girbertus de Fillinas ibi fecit (...)*". L'abbé de Conques cède au donateur "*airalum juxta mansionem Girberti de Fillinas*" (Cart. Conques n°83).

Au XII^e s., le bourg est à nouveau cité dans le cartulaire de Conques. Il s'agit de "*Illo honore quem Stephanus del Mas et Bernardus habent de S. Fide. Hoc est : lo feus de ecclesia S. Mameti*" et des domaines de Le Mont, la Veissière, Mesermont, Vialle, Fources, Monreisse, Rossin (disparu), Orador (chap. Saint Laurent), Costes Rousses, le Puech, le Theil, Bourgade (Boisset), Castanier (Boisset), Cazelles et Malas Langas (disparu). Le texte cite aussi "*tres bordarias en la villa de Saint Mamet*" (Cart. Conques n°533). Les domaines sont situés sur les actuelles paroisses de Saint-Mamet et La Salvetat, à l'exception de deux qui sont paroisse de Boisset. Est-ce un signe du "débordement" de la paroisse de Saint-Mamet ?

Au XIII^e s., le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont signale "*Willems en P. de Sanh Mamet*" (cart. N-D. du Pont n°6). La famille éponyme est liée à celle dite "de Felhinas". "*W. de Sanh Mamet*" apparaît ensuite dans une autre charte (Cart. N.-D. du Pont n°34). "*Hugo de Sancto Mameto*" et "*Geraldus de Sancto Mameto*", coseigneurs de Toursac, sont connus par leur hommage à Carlat en 1265 (H.V.C. I-17, 20, 22). Ils ne possèdent quasiment pas de biens dans la paroisse de Saint-Mamet, mais vers Boisset. Un certain Bernard de Saint-Mamet, frère ou fils d'un Géraud du même nom apparaît en 1268 (N.A. VI p.60). En 1266 on nomme la "*parochia de S. Mamet*" (H.V.C. I-64) ; en 1273, la "*parochia ecclesie de San Mamet*", dans l'hommage de Bos de Felzinas à Carlat (H.V.C. I-113). "*Sanctus Mametus*" est cité en 1268 dans un hommage à l'évêque de Clermont (Amé 1897 p.452). L'évêque possède une maison-forte dans le bourg où réside également Rigal de Conquans (de Boisset). La "*parrochia Sancto Mameto*" est ensuite citée en 1277 dans l'hommage à Carlat de Guirbert de Marcenac (H.V.C. I-145). En 1280 la "*parrochia de Sant Mamet*" est citée dans les hommages à Carlat par R. de Parlan, G. de Rouziers et P. de Sancto Mameto (H.V.C. I 164 à 167). Les frères de Rouziers citent même en 1280 un "*capmansum de Sant Mamet*" (H.V.C. I-166). Ces textes confirment l'affirmation des Bollandistes (AA.SS. 8 juin p.117) selon laquelle le sanctuaire relevait de l'évêque de Clermont en 1298. En 1284, le traité passé entre Astorg d'Aurillac et le vicomte de Carlat stipule que la châtellenie de Conros atteint la paroisse de Saint-Mamet (H.V.C. I-185). Toujours en 1284, Arnaud de Mellet et les frères de Brajac font des aveux au Roi pour des biens sur la paroisse de "*S. Mametti*" ou "*Sancti Mameti*" (H.V.C. II-63-64). Cette année-là, un certain "*dominus Petrus de Brajac*" est "*rector ecclesie Sancti Mameto*" (H.V.C. II-64).

En 1365, le vicomte de Carlat possédait 33 feux dans "*la paroice de Saint Mamet*" (H.V.C. I-283).

D'après Deribier, la communauté de prêtres de l'église de Saint-Mamet fut réunie en 1299 au chapitre de la cathédrale de Clermont ; avant cela le recteur de l'église percevait lui-même les dîmes. Saint-Mamet, protégé par le pape Jean XXII, fut érigé en prieuré en 1318 (D.S.C. t.IV p.85). Toujours selon Deribier (*ibidem*), "*En 1287, des "bannis", ou prisonniers du roi, conduits à Crèvecoeur, passèrent par le bourg de Saint Mamet. Les habitants furent contraints à une amende pour ne pas les avoir hué". Faut-il y voir une conséquence de la querelle entre les vicomtes de Carlat et le pouvoir royal précisément à cette époque ? ("Non clamaverunt contra bannitos", parmi lesquels Bernard de Saint-Mamet, cf. Boudet 1899 p.180).*

D'après un document cité par B. Phalip (1990 p.1063), il existait en 1268 une "*domus sive fortalitium de Sancto Mameto*". L'hommage est rendu à l'évêque de Clermont par toute la famille seigneuriale de Saint-Mamet, qui gère le fief en indivision (A.D. 63 - 1G - 6 - Folio 136). Cette famille possède aussi des biens à Toursac. Cette "*domus sive fortalicia*" existait déjà en 1250 (D.S.C. t.IV p.95) ; un "*château*" (corps de logis et tour) était encore visible au XVI^e s. (*ibidem* p.96). Ce "château" ne paraît en tout cas pas avoir joué de rôle militaire, puisqu'en 1472 Le pouvoir royal donne l'autorisation de fortifier Saint-Mamet : "*donnons et octroyons (...) congé et licience de faire clore fortiffier et [r]emparer led. lieu de Mamet de murailles, créneaux, machicoulis, portaulx, boulevards, pons-levis, fossers (...) convenables à place forte et ville fermée, prouven que les habitans du lieu seront tenus de faire guet et garde là où ils ont accoustumé le faire d'ancienneté*" (Manuscrit MS 748-749, bibliothèque de Clermont-Ferrand, cité par H. Ginalhac).

Le bourg de Saint-Mamet est installé à flanc de coteau, au creux d'un vallon, dominé par le Puech Saint Laurent couronné par la chapelle du même nom. D'après la tradition ecclésiastique locale (Ch. Joubert), Saint Laurent est le second patron de l'église paroissiale et la chapelle dominant le bourg aurait pour origine la demeure de la communauté de prêtres attestée au XIII^e s. Plausible, mais la chapelle n'est attestée qu'au XVII^e s., où il existe alors un "petit cimetière" (Ginalhac 1988 p.18).

Au XIX^e s. le bourg était allongé le long de la route de Maurs, avec toutefois un noyau autour de l'église et du cimetière (Cad. XIX^e s., G 136-141-142). L'église offre un plan-*cella* rectangulaire classique ; parties hautes et chapelles latérales sont post-romanes. Mais la partie basse du chevet comporte deux assises de blocs irréguliers de taille moyenne, reposant sur les assises de fondation. Ces assises sont surmontées par le moyen appareil régulier typique du XIII^e s. (schiste, granite, roche volcanique). L'édifice paraît avoir été élargi à cette époque. La base du chevet pourrait donc être antérieure au XIII^es. A noter que l'église dédiée à saint Mamet possédait une chapelle dédiée à saint Jean.

Le cimetière ovoïde (n°136 et142) entourait totalement l'église, signe de l'importance de la communauté. La disposition des parcelles et des maisons autour de l'ensemble église - cimetière nous amène à penser que la fortification du XV^es. a pu être établie autour de l'église. Elle aurait alors eu une forme ovale et se serait développée au sud du cimetière (n°136, 37, 8, 9, 140, 144, 143, 145), ainsi qu'à l'est (n°126, 128...).

Le "château", encore visible sur le cadastre du XIX^e s., était situé à l'extrême sud du village (n°170 sq.), à l'extérieur de l'enceinte.

Enfin en 1987 un souterrain a été mis fortuitement au jour près de l'église ; il se développe sur environ 30 m ; le boyau principal est creusé au pic dans le substrat schisteux ; le mobilier céramique observé pourrait appartenir aux XIII^e - XIV^e s. (Ferrer 1988 p.41 sq.).

- La Salvetat.

L'"*ecclesia subterior Sancti Johannis*" citée vers 1019 (Cart. Conques n°80), puis entre 1031 et 1065 (Cart. Conques n°82) comme possession de la faille Calmont d'Olt, puis de Conques, est peut-être à l'origine du patronyme de l'église Saint-Jean de La Salvetat qui a dû se transformer en sauveté durant la deuxième moitié du XI^e s. Une "*Cros de Salvedat*" sert de limite en 1266 à la châtelainie du château de Marmiesse, d'après un hommage à Carlat de R. de Mellet (*H.V.C. I-65*). En 1329 un autre hommage à Carlat cite le "*duos ortos sitos in manso du Gol, in parrochia de Salvitae*" (*H.V.C. I-251*). Une "*domus de Salvitate*" est citée au XIV^e s. dans le pouillé de Saint-Flour (Amé 1897 p.463).

L'église dédié à saint Jean-Baptiste (présence de "reliques") était un prieuré de Saint-Jean-de-Jérusalem, rattaché à la commanderie de Carlat au XIV^e s. Le plus ancien commandeur de Saint-Jean de La Salvetat connu vivait en 1399. Les commandeurs avaient le droit de recevoir la dîme des agneaux dans la paroisse de Salvetat ; seul l'enclos compris entre les croix était exempté. Ils résidaient dans une maison dotée d'une tour, près de l'église. (*D.S.C. t.IV p.98*).

Le bourg de La Salvetat est construit en terrain plan, au croisement de deux chemins. Le centre du petit village est dominé par l'église et la maison-forte du commandeur (XVI^e - XVII^e s.).

L'église offre un plan-*cella* rectangulaire classique ; elle est postérieure à l'époque romane, peut-être du XIV^e s. (clef de voûte frappée de la Croix de Malte). Cependant, le linteau monolithe d'une ouverture étroite de la nef est peut-être un remploi plus ancien. L'ancien cimetière paroissial (Cad. XIX^e s. B 171-172) entoure l'église et est de forme demi-circulaire. Il est soutenu par un important mur-terrasse.

Les croix citées dans les textes n'ont pas été retrouvées (cf. cependant "Croix d'Uzols"). En revanche, la toponymie a conservé le souvenir de la Commanderie : "*Bois du Commandeur*" (B 69 à 75) ; "*Comæmonde*" (B 374 à 381). A signaler aussi "*Estrade*" à l'entrée du bourg (B76).

* * *

Le terroir de Saint-Mamet-la-Salvetat paraît peuplé de façon significative voire dense à l'époque antique si l'on se réfère à la toponymie (plus de dix toponymes en *-ac*). Ces toponymes sont répartis dans la partie nord de la commune (granitique), mais aussi dans le centre (schisteux). Aucun n'a été trouvé, toutefois, dans le secteur de La Salvetat, au sud. Les découvertes archéologiques confirment cette présence humaine ancienne.

L'occupation du haut Moyen Age est difficile à saisir. Les légendes médiévales ou post-médiévales sur l'"évangéliste" Mamet sont douteuses, comme l'éventuel anthroponyme germanique en *-ac*. Toutefois la charte du début du XI^e s. montre une organisation du sol (*villae* et manses) de type post-carolingienne. La mention à cette occasion d'une église "supérieure" Saint-Mamet et d'une église "inférieure" Saint-Jean pose problème. Il peut s'agir d'une église double, dont l'une à vocation baptismale, à moins que l'"église inférieure Saint-Jean" ne désigne Saint-Jean - La Salvetat. La première hypothèse nous paraît la plus vraisemblable, les deux édifices étant éloignés de 4 km ; une migration de l'hagiotoponyme Saint-Jean peut dans cette optique expliquer la dédicace de l'église de La Salvetat.

Au début du XI^e s. donc, les deux églises et une partie de la paroisse relèvent de la famille de Calmont d'Olt, qui cède à Conques. Peu après une sauveté, dont nous ne connaissons rien, est installée autour de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Au XII^e s. Conques possède l'essentiel des domaines de la paroisse ; leur énumération permet de constater que l'occupation du sol a déjà acquis alors la physionomie bien connue du XIII^e s. Au milieu de ce siècle la région est densément peuplée ; elle est traversée par deux "estrades" nord - sud qui servent de "drailles". L'influence de Conques décroît ; une partie des domaines est possédée par la famille des coseigneurs de Toursac, dans la mouvance de Carlat, dont la famille éponyme de Saint-Mamet. Ces seigneurs ne possèdent au chef-lieu de paroisse qu'une maison-forte. Il n'y a pas de pôle castral dans la paroisse. La famille de Mellet possède également des biens. Si le sud de Saint-Mamet dépend de Toursac, le nord est au contact de la châtelainie de Conros. La Salvetat est érigée en paroisse au XIII^e s., elle ne semblait pas l'être au XI^e s. Le bourg de Saint-Mamet devait avoir une certaine importance puisqu'il est qualifié de "*villa*" au XII^e s., alors que la sauveté hospitalière est demeurée un simple hameau.

Nous pensons que Saint-Mamet a pu constituer une paroisse primitive dotée de deux églises, dont l'une à saint Jean-Baptiste. Cette paroisse aurait pu englober celle de Vitrac, au sud, ainsi que peut-être une partie de Boisset.

Illustrations

- Fig. 1 . Chemin ancien près d'Uzols. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 2 . Bourg de Saint-Mamet. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 3 . Eglise de Saint-Mamet. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 4 . Chevet de l'église de Saint-Mamet, XIII^e s. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 5 . Plan du souterrain de Saint-Mamet. Ferrer / S.A.R.A. 1988.
- Fig. 6 . Chapelle et cimetière Saint-Laurent. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 7 . Bourg de La Salvetat. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 8 . Eglise de La Salvetat. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 9 . Détail d'une baie de l'église de La Salvetat. J.-L. Boudartchouk.
- Fig. 10 . Céramique commune grise à pâte micacée contemporaine de l'utilisation du souterrain de Saint-Mamet. Usse / S.A.R.A.
- Fig. 11.1. à 11.4. Céramique du Bronze final - I^{er} âge du Fer trouvée à Manhès. D. Liegard, A.F.A.N., S.R.A. Auvergne.

SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX

Superficie : 1929 ha Démographie : 257 feux en 1709 Altitude : 742 m

• Milieu naturel : La commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux forme une langue de terre allongée du nord au sud. Au nord, sur les pentes Sud du Massif du Cantal, l'altitude atteint 1376 m. Au centre et au sud s'étend un vaste plateau allongé, autour de 1000 m d'altitude, entre Vigouroux et Ladascols. Ce plateau est la continuation orientale de celui de Narnhac. A l'est de la commune, dans la vallée du Brezons, se situe le chef-lieu à 740 m d'altitude environ. Le lit du Brezons limite d'ailleurs en partie la commune à l'est.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle, pour la partie septentrionale, reposait sur le pastoralisme ; le plateau méridional produisait du seigle, de l'avoine et du sarrasin ; la basse vallée du Brezons possédait une agriculture intensive et prospère.

Communes limitrophes : Malbo, Brezons, Pierrefort, Paulhenc, Théronnels, Narnhac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Catusse (?) (*Cattusius*), pourrait dériver d'un anthroponyme pré-romain (Dauzat 1963 p.155). Il s'agit d'un microtoponyme repéré près de Buzet (Cad. XIX^e s. B 164).
- Coste de Lanza (*Lanitius + acum*) (Dauzat 1963 p.386). Microtoponyme repéré près de Saint-Martin (Cad. XIX^e s. D 406).
- Mejansac (*Magentius + acum*) (Dauzat 1939 p.276).

1.2. Voies de communication

- Un chemin nord - sud venant du flanc du Cantal longe la limite communale entre Vigouroux et Malbo, traverse Vigouroux puis le plateau de Labréjal, passe à l'est de ce hameau et de celui de Ladascols pour aboutir à Méjansac. Il est jalonné par des toponymes "Lestrade" (Cad. XIX^e s. B 267, C 477, 494, 495, D 8, 21, 31, E 385 et 449). Nous serions tentés d'y voir un axe nord-sud pré-médiéval.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Franqueville est un microtoponyme (Cad. XIX^e s. A 2, 24, 28) à 1066 m, au nord - ouest de Bélair, au contact de Malbo. Il s'agit vraisemblablement d'un domaine médiéval jouissant d'une franchise (Dauzat 1963 p. 302).

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Le monastère Saint-Martin est mentionné dès 906 (cf. *infra* 3.4.).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le bourg de Saint-Martin est traversé par l'important chemin nord - sud venant de Brezons et qualifié de "*magna via*" au XIII^e s. (cf. Brezons).

3.2. Les châteaux

- Faydols.

Un "*Castel de Faydol*" est connu entre 1112 et 1130 par un hommage du vicomte de Murat Pierre II à Raymond Béranger, vicomte de Carlat et comte de Barcelone (*H.V.C. II-XVI*, document disparu au XV^e s.). Il y a existé un manoir post-médiéval.

- Lescure.

Le château de Lescure est situé en fond de vallée le long de la rivière Brezons. B. Phalip (1990 p.618) en a fait une étude détaillée : "*du château il subsiste la tour de plan carré. A l'est de cette tour s'élevait un logis haut de trois niveaux. Le gros œuvre de la tour date du XIII^e s. et s'est fait en deux étapes. Cette tour, bâtie en moyen appareil régulier disposait d'un escalier à vis*". Toujours selon B. Phalip, Lescure est "*caractéristique des nouvelles implantations castrales sensibles en Haute Auvergne dès le milieu du XIII^e s.*", privilégiant les fonds de vallée au détriment des sites de hauteur.

La seigneurie de Lescure est mentionnée pour la première fois en 1297 (*D.S.C. t.IV p.174*) où elle appartient à la famille Gasq (*N.A. III p. 397*) ; elle aurait dépendu primitivement de Brezons, puis de Murat au XIII^e s.

- La Volpilière.

Selon le *Dictionnaire Statistique du Cantal*, la famille seigneuriale de la Volpilière est connue depuis 1086 ; un Pierre de Gasq était seigneur en 1281 et un Pons de Gasq fit hommage au vicomte de Carlat en 1345 pour un château nouvellement bâti (*D.S.C. t.IV p.175*).

Il est difficile de savoir s'il existait une fortification avant le "château nouvellement bâti" du XIV^e s.

Le site est implanté à flanc de coteau, à l'extrémité d'un petit vallon. Il a été étudié par B. Phalip (1990 p.1247) ; les vestiges les plus anciens sont ceux d'une tour du XV^e s. Enfin, un certain Hugonis Gast fait hommage à Carlat en 1277 de plusieurs biens sur le territoire de Saint-Martin (*H.V.C. I - 128 - 129*). Sans doute s'agit-il du seigneur de la Volpilière. Les toponymes "*Lort del Castel*" et "*Sur le Castel*" figurent encore sur le cadastre du XIX^e s. (C 141 à 144). La famille Gasc, sans doute originaire du Sud-Ouest, était partiellement vassale de Clermont depuis 1265 et sans doute depuis les années 1200 (*N.A. III p. 137*).

3.2.2. Domaines ruraux

- Les Bosquets : un "*Molendini de las Boscas*" est mentionné en 1394 (*H.V.C. I-421*).

- Boutet est mentionné en 1277 : "*Manso del Botet*" dans un hommage de Hugues Gasc au vicomte de Carlat (*H.V.C. I - 128-129*).

- Le Brégeal est mentionné au XIV^e s., "*Esbréghal*" (Amé 1897 p.74).

- Croutes est mentionné en 1277 dans un hommage au vicomte de Carlat, "*Manso de Crotas*" (*H.V.C. I - 128 - 129*).

- Le "*manso de Croseto*", hameau disparu, est mentionné dans le même document, entre le Boutet et Croutes ; à moins qu'il ne s'agisse de "Les Crousets", hameau au nord de Théronnels.

- L'Escure est mentionné en 1277 dans le même document : "*Manso de Lescura*" (*H.V.C. I-128*).

- Un "*Mansum de la Pica*" existait, sans doute de la paroisse de Saint-Martin, en 1277 (*H.V.C. I-128*). Il a disparu anciennement.

- Quelques toponymes de défrichement figurent sur le cadastre XIX^e s. : "*Lissartou*" (C 526, 527) ; "*Lissard Nau*" (C 528) près de Saint-Martin ; "*Lissartou*" près de Faydol (D 496, 497) ; "*Issartou*" (E 215) et "*Lissard*" (E 689 à 692) près de Ladascols.

3.4. L'habitat groupé

- Vigouroux. Le village de Vigouroux, groupé autour du château féodal et d'une petite chapelle était plus important que le chef-lieu Saint-Martin au XIX^e s.

Le château.

La famille des seigneurs éponymes de Vigouroux apparaît dans les textes avant 1031-1065 dans le cartulaire de Conques (n°133) où "*Stephanus de Vigorone*" et sa femme donnent leur "*villam que vocatur Rocheta*" à Pierrefort. Dans la même chartre on apprend que le fils de Stéphane, Bonifacius, sera confié aux moines de Conques. Or, ce Boniface de Vigouroux deviendra ultérieurement abbé de Conques (de Gournay 1992 p. 93). Un Miron (de Vigouroux) figure dès le milieu du XI^e s. aux côtés des Carlat dans une donation (Cart. Gellone n°CXVI). Quant au "*Willelmus ex castro quod Carlatum dicitur, genere clarus et militia strenuus*" cité par le *Livre des Miracles de sainte Foy* (IV, 15), il a toutes les chances d'être le premier Guillaume de Vigouroux dont les deux descendants homonymes transigeaient avec Carlat au sujet de Caylus en 1206 (N.A. VIII p.123). Six "Guillaume" sont connus dans cette famille entre le XI^e et le XV^e s. Enfin, on peut se demander si cette famille de Vigouroux n'est pas impliquée dans la cession de l'église de Brommat en Barrez à Conques (Cart. Conques n°42) (1065-1090). Parmi les signataires de cette donation par Bonuspar et Petronilla, on trouve : Girberti de Vig[oro], Rigualdi de Vig[oro] et Petri de Vig[oro]. Le Rigaud de la chartre 300 de Conques (vers l'an Mil) serait-il un Vigouroux ? Serait-ce par l'intermédiaire d'une alliance avec une Vigouroux que les Peyre du Gévaudan avaient acquis des droits, dès 1150, sur des châteaux du Barrez et du Veinazès ? La Pétronille qui apporte des biens aux Peyre en Barrez est-elle une Vigouroux ? Nous serions tentés de le croire (cf. synthèse, chap. XI^e - XII^e s.).

On trouve mention de cette même famille en 1140 (D.S.C. t.IV p.176) ; en 1150, Pierre II de Murat fait don (fief de reprise) à Raymond Bérenger de Provence, vicomte de Carlat, du "*castel de Vigourou*" (H.V.C. I-XVI, original perdu, connu par un *vidimus* du XIV^e s.) Guibert et Foulques donnent à l'abbaye de Valette dans les années 1150 (N.A.). En 1166 Miron de Vigouroux rend hommage à Raymond Bérenger de Provence pour la moitié du "*castro de Vigoron*", en même temps que celui de Caylus (H.V.C. II-6). En 1206, la famille de Vigouroux tient toujours le château, ainsi que celui de Caylus (D.S.C. t.IV p.176). Le château est ensuite mentionné en 1273 lors de l'hommage du vicomte de Murat au comte de Rodez, vicomte de Carlat : "*Castrum de Vigoro, cum juribus, honoribus, districtu et pertinenciis et mandamento ejusdem*" (H.V.C. I-111). Le "*castrum de Vigoro*" est également mentionné plusieurs fois en 1285, lors du traité signé entre les vicomtes de Carlat et de Murat (H.V.C. I-189 sq.). Le vicomte de Murat y reconnaît tenir le château en fief du vicomte de Carlat. Auparavant en 1267, un incident sanglant s'était déroulé à Vigouroux entre les hommes du vicomte de Murat, sans doute soutenus par Eustache de Beaumarchais et ceux d'Henri de Rodez (H.V.C. II-CXXIV et D.S.C. t.II p.489). La puissante famille de Vigouroux est mentionnée tout au long du XIII^e s. (H.V.C., table des matières, p. 361 - 362).

L'actuel château de Vigouroux est un manoir post-médiéval construit sur une éminence. D'après Deribier (D.S.C. t.IV p.177), il aurait été bâti à côté du château médiéval dont les ruines ont été démolies peu après 1780. On voyait alors "*un tronçon de tour assez élevée*", flanqué d'un "*fort*". Des fouilles furent faites au XIX^e s. sur l'emplacement du château médiéval. On y trouva "*beaucoup de grains brûlés (...) un certain nombre d'ossements humains (...) cinq squelettes dans un four [sic] (...) des fragments de piques, d'armures brisées, de serrures et autres ferrements aussi calcinés*" (*ibidem*). Sur le cadastre XIX^e s., les parcelles C 93 et 94, "*château*", matérialisent l'emplacement de l'ancienne forteresse.

Or ce château possédait une chapelle castrale, mentionnée en 1273 : "*In castro Vigoro, in ecclesia Sancti Laurentii*". C'est là que fut rédigé l'hommage du vicomte de Murat à celui de Carlat (cf. *supra*, H.V.C. I-112). D'après Deribier, "*au sommet du rocher, protégée par le château et presque enfermée dans son enceinte se trouvait une chapelle dédiée à saint Laurent, desservie par un chapelain de Saint-Martin*". Enterrements et cérémonies paroissiales se déroulaient à Saint-Martin. Cette chapelle, assez grande, était voûtée et dotée d'un clocher à peigne à deux alvéoles. Tombée en ruines au XVIII^e s., elle fut reconstruite dans la partie haute du village, où elle se situe toujours (Cad. XIX^e s. B 125 - 126 : L'église ; A 107 : Cimetière).

Il est difficile d'avancer que Vigouroux ait été un chef-lieu de paroisse au Moyen Age, toutefois le terme d'"ecclesia" attesté au XIII^e s., la découverte d'ossements humains et notamment de "cinq squelettes dans un four" (sépulture collective ?) nous amènent à penser qu'il s'agit à l'époque, plus que d'une simple chapelle, d'un édifice important doté d'un cimetière.

- Le bourg de Saint-Martin est installé au fond de la vallée du Brezons, près de la rivière. Le village est groupé autour de l'église paroissiale Saint-Martin ; il domine une petite plaine très fertile.

Le "*monasterium Sancti Martini*" est mentionné dès 906. Il devait alors verser quatre livres de cire : "*libras quatuor de cera*" à Conques (Cart. Conques n°321). En 1131 "*Sanctus Martinus*" est de nouveau mentionné (Amé 1897 p.453), puis en 1277 "*Ecclesie Sancti Martini*", dans un hommage de H. Gast au vicomte de Carlat (H.V.C. I - 128 - 129) et en 1285 dans le traité entre les vicomtes de Carlat et de Murat : "*parrochie ecclesia de (...) Sancti Martini de Vigoro*" (H.V.C. I-196). Enfin en 1368 apparaît la dénomination actuelle "*Sanctus Martinus de subto Vigoro*" (Amé 1897 p.453). D'après Deribier, l'église fut donnée en 1131 au monastère de Sauxillianges par l'évêque de Clermont ; puis le vicomte de Murat céda en 1265 ses droits sur l'église au prieuré de Saint-Flour. Une communauté de prêtres existait au Moyen Age.

L'église actuelle, établie sur un petit monticule, est à "plan-*cella*" rectangulaire et possède un clocher-peigne à l'ouest. Il est possible que les parties basses de l'édifice soient antérieures à l'époque gothique (?). L'église est entourée d'un ancien cimetière subcirculaire (Cad. XIX^e s. D 72, 73) de dimensions importantes.

* * *

La paroisse de Saint-Martin paraît être une zone de peuplement ancien, au moins dans sa partie méridionale et dans la vallée du Brezons. La mention d'un monastère Saint-Martin en relation avec Conques en est l'illustration. Il est possible que Saint-Martin ait constitué le chef-lieu d'une paroisse du début du haut Moyen Age qui aurait englobé au nord la paroisse "castrale" de Brezons et peut-être à l'est les paroisses tardives (?) de Narnhac et Malbo.

Dès le milieu du XII^e s. avec certitude et certainement dès le XI^e s. (cf. index du Cartulaire de Conques, p.515), le *castrum* de Vigouroux tenu par une famille éponyme -qui ne sont rien moins que les principaux lieutenants des Carlat-constitue un nouveau pôle d'attraction, autour de la forteresse et de l'*ecclesia* qui en dépend. Le mandement de Vigouroux fait l'objet de conflits à répétition entre les vicomtes de Carlat et de Murat au XIII^e s., bien que les droits des premiers soient incontestablement les plus anciens. Il convient à ce propos de noter la présence d'un hameau frontalier appelé "Barrès" qui est peut-être la conséquence de l'appartenance de Saint-Martin à cette région, primitivement.

Les châteaux de la Volpilière et de Faydols, de moindre importance, relèvent eux sans ambiguïté de la vicomté de Carlat. En revanche l'église dépend anciennement de Clermont, puis de Sauxillanges, enfin de Murat et Saint-Flour ; Lescure aurait relevé de Brezons, puis de Murat.

Comme les paroisses environnantes, Saint-Martin dépendra essentiellement des vicomtes de Murat après 1285.

Illustrations

Fig. 1 . Tour de Lescure (XIII^e s.). J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Site du château de La Volpilière. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Bourg de Vigouroux, avec sa chapelle castrale. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Bourg de Saint-Martin. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-PAUL-DES-LANDES

Superficie : 1900 ha Démographie : 102 feux en 1709 Altitude : 554 m

• Milieu naturel : La commune de Saint-Paul-des-Landes est étendue d'est en ouest. La partie nord possède une zone de dépôts sédimentaires lacustres (calcaires tertiaires) induisant un relief assez accidenté, ainsi qu'une petite zone schisteuse. L'altitude se situe autour de 600 m dans la partie calcaire pour s'abaisser à 560 m vers le nord-ouest. Le centre et le sud de la commune possèdent un relief quasi-plan, la "plaine de Saint-Paul", au contact du substrat granitique et des dépôts sédimentaires. Le chef-lieu se situe au centre de cette plaine. L'altitude est stable, autour de 550 m. Le couvert forestier est inexistant sur l'ensemble de la commune, à l'exception de quelques lambeaux à l'extrême nord.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait principalement sur l'agriculture intensive, favorisée par le relief plan, l'altitude peu élevée et les fertiles dépôts sédimentaires. Les "landes" servaient également à l'élevage du mouton. Plusieurs fours à chaux étaient en activité au XIX^e s., du fait de l'abondance des dépôts calcaires.

Communes limitrophes : Saint-Victor, Ayrens, Teissières-de-Cornet, Crandelles, Ytrac, Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès, Nieudan.

* * *

1. L'occupation antique

Deribier (*D.S.C.* t.IV p.591) signale deux "dolmens", à Peyre et à Prend-y-garde. Ces monuments mégalithiques présumés n'ont pu être retrouvés (*C.A.G.* 15 p.161).

1.1. Toponymie

- Albinhac semble être le toponyme originel de l'Hôpital (*Albinus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.247) (microtoponyme "*Puech d'Avignac*" Cad. XIX^e s. B 12, 13, 17, 18).
- Conhaguet (?) est vraisemblablement un diminutif de "*Cognac*" (*Connius + acum*), anthroponyme gaulois (Dauzat 1963 p.199).
- Lintilhac (*Lentilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.274).

1.2. Voies de communication

- Voie du bassin d'Aurillac au Limousin : E. Amé appelle cet itinéraire ancien "*voie de Belbex à Argentat*" (Amé 1897 p.VII). Les textes qu'il cite parlent d'un "*iter publicum*" reliant Montvert à Aurillac, via Laroquebrou (*ibidem* p.538). Deux itinéraires parallèles sont visibles au XVIII^e s. sur la carte de Cassini, dont un est empierré. Ce chemin de grande communication, de tracé rectiligne, jalonné de toponymes pré-médiévaux, nous paraît effectivement avoir une origine antérieure à l'époque féodale.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

Deux voies est-ouest traversaient le territoire de Saint-Paul, bornant la ville-franche de 1283 :

- "*Strata publica per quam iur de Veteribus Campis versus Aureliacum*" (*H.V.C.* II-35), chemin passant actuellement par Coniaguet, Picou, le Pasnègre ... Ce chemin desservait aussi Glénat au XV^e s. (Bouyssou 1939-1946 p.340).

- "*Strata per quam itur da Montvert versus Aureliacum, usque in passo de Conhaguet*" (H.V.C. II-35). Il s'agit de la voie Aurillac / Laroquebrou / Montvert attestée au XV^e s. (Bouyssou 1939-1946 p.339-340).
- Au XV^e s., un chemin quittait Saint-Paul pour se diriger vers le Figeaghès par le pont du Laurent (Bouyssou 1939-1946 p.340).

Le terroir de Saint-Paul apparaît donc comme un nœud de communication au Moyen Age.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- "*Azeneiras*" est cité en 1283 dans une charte en vue de la fondation par B. de Viescamp d'une ville-franche sur la paroisse de Saint-Paul (H.V.C. II-35). Ce lieu situé au nord du chef-lieu n'a pu être identifié avec précision.
- Un "*mansus de la Aygharia*" est attesté au XV^e s. sur la paroisse (Amé 1897 p.22). Le "*Mansus de la Ayghayria*" était contigu à celui de la Borie (H.V.C. I-491).
- Le Bac : le "*mansus del Bac*" est cité à la fin du Moyen Age dans un échange avec la famille de Montal (Amé 1897 p.24). A signaler un toponyme "*Issart Vieil*" à proximité (Cad. XIX^e s. E 119).
- La Borie : Au XV^e s., le "*Manso vocato de la Boria et de la Ayghayria, ad invicem contiguos, quos tenent P. et G. la Boria (...)*" doivent un cens annuel de "*septem sestariorum siliginis, sex sestariorum siliginis, sex sestariorum avene (...), viginti octo solidorum et duarum gallinarum*" (H.V.C. I-491). Il s'agit donc de terres céréalières.
- Un "*affario mansi de Calmoy*" est cité comme confront au projet de ville-franche de 1283 (H.V.C. II-35). Ce domaine disparu devait se situer au nord du chef-lieu.
- Conhaguet est cité comme confront dans le projet de création de ville-franche de 1283 "*strata per quam itur da Montvert versus Aureliacum, usque in passo de Conhaguet*" (H.V.C. II-35). Le hameau est donc situé sur le passage de cette voie. Le "passus" du texte désigne vraisemblablement, à cet endroit, le croisement entre la voie Montvert-Aurillac et celle de Lacapelle-Aurillac.
- Le Garden : Au XV^e s. le "*Manso de Gardene (...)* cum suis confrontationibus juribus et pertinentiis (...)" doit un cens de "*sex cestariorum et unius carte siliginis sex sestariorum et unius carte avene, mesure Aureliaci, viginti quatuor solidorum, duarum gallinarum et duorum gallinatorum*" (H.V.C. I-491). Ici aussi les productions céréalières sont importantes.
- Un "*Manso de Guarriguos*" est cité en 1283 comme inclus dans le projet de ville-franche élaboré par Bertrand de Viescamps (H.V.C. II-34). Ce hameau disparu devait se situer au contact du Puy de la Tuile.
- L'Hôpital semble mentionné en 1284, dans le compromis passé entre le vicomte de Carlat et Astorg d'Aurillac "*parrochiis de (...) hospitali*" (H.V.C. I-185), mais la formulation du texte n'est pas claire. En 1307 on cite le "*mansus hospitalis de Albinhaco*" dans un document issu de la famille de Montal, puis "*Hospicium*", "*Hospias*" et "*La sala d'Albinhac*" au cours du XIV^e s. (Amé 1897 p.251 et 4). La famille de Montal possédait ce fief au XV^e s. et une chapelle Notre Dame d'Albinhac est citée au XVI^e s. (D.S.C. t.IV p.590). Il pourrait s'agir d'un établissement des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. L'examen du cadastre XIX^e mentionne un "*jardin du château*" (A 75), une "*chapelle en ruine*" (A 96) près du château post-médiéval le long du chemin. Cette chapelle était appelée Notre-Dame-d'Albinhac au XVI^e s. (D.S.C. t.IV p.590). Au sud de l'Hôpital, le long de l'actuelle D. 353 se trouve une concentration de toponymes "*Cimetière*" (A 42, 43, 44, 51, 52), "*Fromental de la Croix*" (A45) et "*Saint Vincent*" (A46). Le terroir est constitué d'un petit plateau granitique exposé au sud et un parcellaire centripète avec chemins de desserte est bien visible sur le cadastre XIX^e. Nous serions tentés d'y voir un ancien site ecclésiastique, même si les indices archéologiques font défaut à cause du couvert végétal. Une chapelle est visible à cet endroit sur la carte de Cassini, au XVIII^e s.
"L'Hôpital" doit peut-être son nom à un *hospicium* royal ou relevant de la famille de Viescamps établi après 1283 dans le cadre de la nouvelle ville-franche (H.V.C. II-34-35).
- Lintilhac : Un toponyme "*Sainte Clarisse*" (Cad. XIX^e s. A 13-14) est attesté près du hameau.
- Lavaurs est cité dès 1307, "*Las Vours*", dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.270).

- Les Peyrières est cité vers 1400 dans un échange avec le seigneur de Montal, "*Mansus de las Peyragas*" (Amé 1897 p.370).

- Radaix est cité en 1283 dans le projet de ville-franche élaboré par B. de Viescamps "*affario meo de la Radaissia, vulgariter appellato*" (H.V.C. I-34).

- Le Puy de Toule est cité dès 1283 dans le projet de ville-franche par B. de Viescamps, "*Monte de Tola*" (H.V.C. II-34).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Saint-Paul

Le bourg apparaît dans les textes en 1284 dans le compromis passé entre le vicomte de Carlat, comte de Rodez, et Astorg d'Aurillac. Astorg cite les dépendances qui lui appartiennent, relevant du château de Viescamps dans les "*parrochiis de (...) Sancto Paulo*" (H.V.C. I-185).

Dès 1283, B. de Viescamps passait un accord avec le Bailli royal des Montagnes en vue de la création d'une ville-franche. Ce territoire était situé autour du bourg, entre le Radaï et le Puy de Toule. Le seigneur de Viescamps possédait quatre domaines (affaires ou manses) en alleu dont il compte faire une ville-franche dans la mouvance royale : "*in omnibus juris et pertinenciis eorumdem, sive sint terra culte vel inculte, prata, nemora, pascua, riperie ; Rex possit et liceat ei facere villam franquam (...) concedo idem Rex possit construere et edificare hospicium suum, eum officinis eidem competentibus, in altum vel in bassum (...)*" (H.V.C. I-34). Cependant le seigneur de Viescamps précise "*possum et debeo edificare domum vel hospicium meum ubicumque mihi placuerit, in locis sive affariis predictis*". Au sujet des terres, il est précisé "*teneo de meo franco alodio, et antecessores mei tenuerunt a tempore a quo memoria non existat*" (H.V.C. II-35).

Le domaine est soigneusement borné : "*in parochia Sancti Pauli, et contigantur ex una parte cum veguairias Sancti Pauli, et ex alia cum affario mansi de Calmoy, et cum affario domini Raymundi de Messac, militis ; (...) et cum strata publica per quam itur a Veteribus Campis versus Aureliacum (...) et cum strata per quam itur da Montvert versus Aureliacum, usque in passo de Canhaguet*" (H.V.C. II-35).

La ville-franche se développe donc tout autour du bourg, du Puy de Toule à Radaï, Veyrieres et Conhaguet. Ce fut une création sans lendemain.

En 1365 le vicomte de Carlat possédait 26 feux dans la "*paroice de Saint Paul de las Landas*" (H.V.C. I-282). Au début du XV^e s., "*Sanctus Paulus de Landis*" était encore dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.455).

Le bourg médiéval est situé en plaine à une confluence d'anciens chemins nord-sud et est-ouest. Il se développe de part et d'autre de la route Aurillac - Laroquebrou. L'église était un ancien prieuré dépendant de Saint-Géraud d'Aurillac (D.S.C. t.IV p.590, Amé 1897 p.455) ; l'édifice a été récemment restructuré, mais le plan cadastral XIX^e montre une abside hémicirculaire pouvant appartenir à un édifice roman (Cad. XIX^e s. D 83) flanqué d'un cimetière rectangulaire (D 84). Une chapelle latérale aurait été fondée au XIV^e s. par un Bailli des Montagnes (D.S.C. t.IV p.590).

* * *

Le terroir de Saint-Paul paraît peuplé anciennement dans la "plaine" si l'on se réfère aux toponymes en *-ac* recensés ; vraisemblablement cette plaine était traversée par une voie est-ouest reliant l'Auvergne au Limousin. L'occupation du haut Moyen Age reste pour l'instant impossible à saisir. Au XIII^e s., la région apparaît comme un important noeud de communication nord-sud et surtout est-ouest, reliant le bassin d'Aurillac aux confins de l'Auvergne. L'abbaye d'Aurillac et les Astorg possèdent des droits dans la région, qui paraît être pour l'essentiel dans la mouvance des seigneurs éponymes de Viescamps. Ceux-ci disposent de biens tenus en franc-alleu ce qui leur permet de tenter de mettre sur pied un projet de ville-franche avec l'autorisation du Bailli royal, sans doute au grand déplaisir du vicomte de Carlat dont l'autorité dans la région apparaît lointaine et théorique. La famille de Montal possède également des biens dans les environs. Cependant il n'existe aucun pôle castral, malgré la présence probable d'un "hospicium" dans la mouvance royale.

La région paraît prospère, forte productrice en céréales (seigle et avoine), ce qui explique cette tentative de ville-franche, démarche rare en Haute Auvergne au XIII^e s.

Saint-Paul et Lacapelle-Viescamp pourraient être issues du démembrement d'une paroisse primitive dont le chef-lieu aurait pu se situer au Bois d'Almont, au centre du territoire (cf. Lacapelle-Viescamp).

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Saint-Paul. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Bourg de Saint-Paul, détail. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . L'Hôpital. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Environs de L'Hôpital : toponymes "cimetière" et "Saint-Vincent". Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-SANTIN-CANTALES

Superficie : 3428 ha (5400 au XIX^e s.) Démographie : 177 feux en 1709 Altitude : 630 m

• Milieu naturel : La commune de Saint-Santin-Cantalès est installée sur un terroir schisteux, recouvert dans le secteur du chef-lieu par des lambeaux de dépôts volcaniques (brèche). Le relief est très accidenté dans la zone schisteuse septentrionale, l'altitude se situant autour de 620 m. Des plateaux volcaniques se développent au centre de la commune, à une altitude moyenne de 630 m. L'ouest et le sud possèdent un sous-sol schisteux, rarement granitique; le relief est assez tourmenté et le couvert forestier très développé, presque continu. L'altitude y est élevée, autour de 650 m.

Seul le plateau volcanique du centre de la commune offre une étendue débarrassée du couvert forestier.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était de type sylvo-pastoral ; quelques châtaigneraies étaient cultivées au milieu des "bruyères" majoritaires. Les terres labourables étaient rares et Deribier signale la présence "*de loin en loin*" d'"*issarts*" qui "*produisent quelques récoltes*" (D.S.C. t.V p.276). Entre 1831 et 1841, une partie de la commune fut démembrée au profit d'Arnac. Les sections de Saint-Roussy, Uzols, Saint-Rames en partie et Cavanhac furent ainsi rattachées à Arnac et la commune passa d'une superficie de 5400 à 3400 ha.

Communes limitrophes : Montvert, Rouffiac, Cros-de-Montvert, Saint-Illide, Saint-Victor, Nieudan, Laroquebrou.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Mansergues (*Mancius + anicum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.430).

1.2. Voies de communication

- La "*strata puplica*" citée en 918 et 930 comme confront à une vigne située près de Mansergues (cf. *infra*, Cart. Conques n°6 et n°391) est sans doute un itinéraire nord / sud ancien, se dirigeant vers Saint-Santin et Uzols.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

La "*strata puplica*" de la charte 391 de Conques (cf. *infra*) datée de 918 est peut-être le chemin venant de Mansergues et se dirigeant vers Saint-Santin et Uzols.

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Rocolas.

En 918 "Bernardus" -Bernard I de Carlat- cède à Conques "*In pago Arvernico in aro que vocatur Rocolas, hoc est vinea mea quae dicitur Darna qui michi justissime per conquestum obvenit. Et habet ipsa vinea fines vel confrontaciones : de superiore fronte strata puplica de uno latus vinea Santini et Eliani et Matfredi; de alio latus vinea Bernardo, de superiore terra sancti Salvadoris. (...) insuper conponat partibus sancti Salvadoris tantum et alium tantum quantum ipsa vinea eo temporae meliorata valere potuerit (...)*" (Cart. Conques n°391).

Cette donation est confirmée en 930, dans la très importante donation faite à Conques par Bernard I de Carlat : "*in pago Arvernico in aro que vocatur Rocolas, oc est vinea mea quae vocatur Darna ; et habet ipsa vinea fines vel confrontaciones : de superiore latus strata puplica de imo latus vinea Sancti Santini et Eliani et Matfredi, de alio latus vinea Bernardo et de subteriore terra Sancti Salvadoris*" (Cart. Conques n°6). Il s'agit à l'évidence d'un épitomé du premier document. L'éditeur du Cartulaire de Conques considère qu'il s'agit de Recoules de Glénat, mais Saige et Dienne ont fait remarquer que ce lieu relève de la *vicaria* limousine du Vert et ne peut donc guère être celui-ci (H.V.C. II p.LXI et LXII, LXIV) comme le montre une charte de 913 du Cartulaire de Beaulieu (Cart. Beaulieu n°CXXXIV) ainsi qu'un autre document de 887 (Cart. Beaulieu n°CLXII).

La vigne "*Darna*" peut se rapporter à Arnac ; la vigne "*Sancti Santini*" pourrait alors être un domaine relevant de l'église de Saint-Santin-Cantalès ; et la "*terra sancti Salvadoris*" serait un domaine de l'église St-Sauveur de Pleaux. Dans cette optique, la paroisse d'Arnac n'existerait pas encore et serait englobée dans la paroisse de Saint-Santin-Cantalès, confrontant ainsi Pleaux. Saige et Diene font remarquer qu'il existe un "*puech de Recoule*" situé à 200 m au nord de Mansergues et que le prieuré de Saint-Santin devait des redevances en vin importantes à Saint-Géraud d'Aurillac (*D.S.C. t.V p.272*). L'examen de la matrice cadastrale montre en effet un "*Lissart de Recoulos*" (Cad. XIX^e s. D131).

- Saint-Santin est donc mentionné dans le même document : "*vinea Santini*" ou "*vinea Sancti Santini*" (Cart. Conques n°391 et n°6). Cette "vigne de Saint-Santin" ne relève pas de Bernard de Carlat, mais plutôt sans doute du domaine de l'église.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est visible à hauteur du chef-lieu ; un toponyme "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. H 899-900) est attesté entre Pruns et Cas. Un itinéraire nord-sud attesté à l'époque moderne passait à l'ouest de la commune, à hauteur de La Bitarelle (Imberdis p.218).

3.2. Châteaux

- Vals (?).

Un certain Bernard de Villa était seigneur de Vals en 1260 ; un descendant, Guillaume de Villa, chevalier, fit hommage de son "*repayrium*" de Vals à la famille de Montal en 1322 et une "*domus*" seigneuriale avec ses dépendances est attestée plus tardivement. Une famille éponyme (de Vals) acquit le fief des Montal (*H.V.C. t.V p.271 à 274*).

Le logis seigneurial actuel ne remonte qu'au XV^e s. (Phalip 1993 p.237), mais nous pensons que l'existence d'une maison noble dès le XIII^e s. est probable. La microtoponymie est révélatrice (Cad. XIX^e s., H 28 "*Sous la chapelle*", 29 "*sous le château*", 31 "*derrière le castel*", 30 "*chapelle*", 358 "*ort de la capelle*", 363 à 369 "*Ort Saint Giron*").

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Barrière n'est mentionnée qu'à la fin du Moyen Age : "*La Barieyra*", dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.32).

- Caumont : Puech de Recoule était encore qualifié d'"*affar*" à l'époque moderne (Amé 1897 p.410). A noter un toponyme "*Lissard de Recoulos*" (Cad. XIX^e s. D 126).

- Le Cas n'est attesté qu'à la fin du Moyen Age, dans la mouvance des seigneurs de Montal "*Mansus dals Cas*" (Amé 1897 p.97), mais il s'agit sans doute d'une création antérieure. A signaler un toponyme "*Issart de Rey*" (Cad. XIX^e s. I 109).

- Cazaret est attesté au XIV^e s., "*Casaret*" (Amé 1897 p.105).

- Combret est attesté au XIV^e s., "*Cumbret*" (Amé 1897 p.150).

- L'Espinat, "*l'espinaatz*", est également cité au XIV^e s. (Amé 1897 p.188).

- Leybros est cité en 1327, "*Mansus de la Broa*", dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.275).

- Malbert est cité en 1324, "*Mauhbert*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.289).

- Mansergues est attesté en 1345, "*affarium de Manserguas*", dans la mouvance du seigneur de Montal (Amé 1897 p. 293). Il existait également à la fin du Moyen Age un "*mansus dels puech de Mansergues*" (Amé 1897 p.294), parfois appelé "*affarium*" (*ibidem*).

- Marti est un hameau disparu près de Pruns (*D.S.C. t.V p.273*), appelé à la fin du Moyen Age : "*Mansus de Marti*" (Amé 1897 p.299).

- Menoire, hameau près du bourg appartenait au seigneur de Montal à la fin du Moyen Age : "*Mansus de Menoyri (...)* aqua de Menoyre" (Amé 1897 p.309).

- Monedieres : un "*mansus Amonedieyras*", ou "*affarium de Monedieyras*" relevait à la fin du Moyen Age de la famille de Montal (Amé 1897 p. 318). Il existait également un "*affarium vocatum las Calmps de Monedieyras*" (*ibidem*).

- Pruns est peut-être cité en 1281 dans la Charte de Laroquebrou (Grand 1902 p.217) où il constitue une des limites de la châtellenie de Laroquebrou : "*affarium da Prunhs, quod est in parrochia ecclesia de Camps*". Cette église de Camps semble avoir disparu. Le "*Mansi da Prunhs*" est cité en 1320 (Amé 1897 p.395). Un certain Hugues de Mazerolles en a fait hommage au seigneur de Montal en 1325 (*D.S.C. t.V p.273*). Un "*affar*" y est signalé au XIV^e s., appartenant au prieur de Saint-Santin (*ibidem p.271*). A signaler un toponyme "*Issart*" (Cad. XIX^e s. H 1050).

- Puech Chaumeil (?) est peut-être cité à la fin du Moyen Age dans la mouvance de la famille de Montal "*Affarium de Caumon*" ou "*Mansus de Caumont*" (Amé 1897 p.398).

- "*Mas de Reyne*", près de Cas (Cad. XIX^e s. I235 sq.) est sans doute un ancien *mansus*.

- Sagnabous : "*Sanhabo*" est cité en 1323 en hommage au seigneur de Montal (Amé 1897 p.440).

- Uzols. En 1284, Durand de Montal fait aveu au roi pour la "*meytat del mas d'Ughols, de la parrochia de la gleyza de Sanh Santi que u de Guiral de Negremont*" (*H.V.C. II-47*). L'"*affarium d'Uzols*" est ensuite cité au XIV^e s. (Amé 1897 p.502). Il existait en 1323 un "*mansus d'Ugolz soteyra*" et en 1346 un "*mas d'Ugols Sobeyra*", tous deux possessions des Montal (Amé 1897 p.502-503). A noter un toponyme "*Leissard*" (Cad. XIX^e s. D 126).

- La Vergne est cité en 1345 "*Affarium de Vernhas*" (Amé 1897 p.518)

Lieux de culte isolés :

- La chapelle Saint-Jacques et Saint-Philippe, aujourd'hui disparue, était située à une fourche de chemins (PC 602) au sud du bourg : "*Saint Guiral*" apparaît dans les textes en 1251, dans un accord passé entre le prieur et le chapelain de Saint-Santin (*D.S.C. t.V p.271*). La "*Capella Sancti Geraldii*" est encore citée à la fin du Moyen Age, puis le "*Mas Saint Géraut*" et la "*chapelle Saint Jacques et Saint Philippe*" (Amé 1897 p.449). Attestée par la carte de Cassini, elle était en ruine au XIX^e s. et passait pour être l'ancienne église paroissiale (*D.S.C. t.V p.271*). Elle est matérialisée par les toponymes "*Saint Jammes*" (Cad. XIX^e s. G753, 759 à 761, 821) et "*Crout grande*" (G762).

A noter à proximité immédiate du site un "*prat de la selve*" (Cad. XIX^e s. G 730 à 733, 758, 779 et 780).

- Saint-Rame apparaît à la fin du Moyen Age dans la mouvance des Montal, "*Mansus de Sant Rama*" (Amé 1897 p.456). Il y existait une chapelle disparue avant le XVIII^e s. (*D.S.C. t.V p.273*). Il s'agit d'un hameau situé sur une éminence schisteuse (Cad. XIX^e s. B 249-52 "*Puy Saint Rames*", C 170, K 1 à 4), dans une clairière. Est-ce un ancien chef-lieu de paroisse, disparu au XIII^e s.? Au sud du site l'on peut remarquer les toponymes "Camps de St Rames", "Puech de l'ouratel" et "Puy du prieur". Il s'agit sans doute d'une déformation de Rémi. A noter à proximité des toponymes "*Lissartou*" (B 186, C 54, 55, 71 à 73), "*Travers de Selves*" (B 29), "*Comi de Selve*" (B 27, 29).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Saint-Santin

Saint-Santin réapparaît dans les textes en 1251. Un certain Guérin de Selve est prieur de Saint-Santin ; il traite avec un certain Bernard de Villa, chevalier, et un certain Géraud la Calm, chapelain de Saint-Santin (*D.S.C. t.V p.271*), peut-être chargé de la chapelle Saint-Géraud. En 1284, Durand II de Montal fait hommage au roi de ce qu'il possède dans "*la parrochia de la Gleyza de Sanh Santi*" (*H.V.C. II-47*). En 1306, Guillaume de villa, chevalier, fit des dons à l'église Saint-Santin (*D.S.C. t.V p.272*). Au début du XIV^e s., un certain Garnier de la Forêt (= de la Selve?) était recteur de l'église (*ibidem p.271*).

"*Sanctus Santinus*" est cité en 1322, puis "*Sanctus Santinus de Cantalas*" en 1340 dans un hommage à la famille de Montal (Amé 1897 p.457). En 1365, le vicomte de Carlat possédait 38 feux dans la "*paroice Saint Santi de Cantallès*" (*H.V.C. II-282*).

L'église est dédiée à saint Saintin, premier évêque de Meaux, disciple de saint Denis mort vers 300, ou au Saintin honoré dans le diocèse de Verdun. L'église Saint-Santin était un prieuré dépendant du chapitre de l'abbaye St- Géraud d'Aurillac et devait à cette dernière une importante redevance en vin, prélevée sur ses possessions - ce qui induit la présence de vignes dans les environs, cf. *supra* (D.S.C. t.V p.271 sq.).

Le bourg de Saint-Santin occupe le milieu d'un plateau volcanique ; l'église est au centre du bourg. L'édifice actuel présente un plan-*cella* typique à chevet plat. Les parties hautes et la partie occidentale de la nef ont été remaniées à la fin du Moyen Age ; en revanche le chœur et le chevet plat constituent un ensemble exceptionnel.

Sur la face extérieure du chevet plat sont visibles quatre arcs en mitre encadrant autant de panneaux d'appareil décoratif en pierre volcanique : *opus reticulatum*, *opus spicatum*, *opus quadratum*, *opus mixtum* ... Il s'agit d'un véritable catalogue des modes de construction antiquisants, assez fréquent pour les églises de basse Auvergne et du Velay, apparaissant vers 1100.

A l'intérieur, le mur nord du chœur possède trois arcatures romanes voûtées en plein ceintre. Les quatre colonnes sont surmontées par autant de chapiteaux romans à entrelacs. Ces chapiteaux sont à n'en pas douter issus du même atelier que ceux de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, datés vers 1095. Cette identité est remarquable, puisque Saint-Santin était un prieuré dépendant de cette abbaye. Ils auraient donc été amenés à Saint-Santin, à l'occasion de la reconstruction de l'édifice carolingien, sous l'égide de l'abbaye d'Aurillac. L'appareil décoratif du chevet n'est d'ailleurs pas sans rappeler le "triplet" de 1095 visible dans le transept de Saint-Géraud d'Aurillac (Beaufrère 1992, 1993, Durliat 1972).

Nous datons donc la construction du chevet de l'édifice actuel vers 1100. Ce type de plan-*cella* demeurera inchangé jusqu'au XV^e s.

Vers 1935, plusieurs sarcophages et tombes maçonnées ont été découverts lors de travaux sur le flanc sud de l'église (Usse 1990 p.57-58). Une cuve en brèche volcanique est conservée *in situ* (2,10 x 0,73 max.) ; il s'agit d'une cuve anthropomorphe à pans coupés au chevet, avec alvéole céphalique évoluée et coussinet, d'un type caractéristique de l'époque romane. Les vestiges d'une autre cuve identique, découverte au même endroit, sont visibles dans une propriété privée. Ceci atteste du développement du cimetière médiéval au sud de l'église, alors qu'il ne jouxte plus que le chevet au XIX^e s. (Cad. XIX^e s. G 592).

* * *

Le terroir de Saint-Santin paraît peu peuplé durant l'Antiquité si l'on se réfère à la toponymie. Par contre au X^e s. sont attestées plusieurs vignes dont l'une appartient au vicomte de Carlat, l'autre à l'église de Saint-Santin, ainsi qu'un "chemin public", dans le secteur de Mansergues. Est-ce une zone d'occupation ancienne, ou un terroir nouvellement mis en valeur ? Vers 1100 l'église de Saint-Santin est reconstruite, sous l'égide de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, sans que l'on sache si Saint-Santin est une création carolingienne directement issue de l'abbaye, ou de fondation antérieure.

Au XIII^e s., le prieuré de Saint-Santin possède une sorte d'"annexe" avec la "chapelle Saint-Géraud", située au sud du bourg. Les seigneurs de Montal semblent posséder quasiment tous les domaines ruraux de la paroisse, tenant sous leur coupe la famille locale des Villa. Aucun pôle castral n'existe, seulement peut-être un "repaire" à Vals. Le peuplement dispersé est dense, plusieurs hameaux ayant disparu ou régressé depuis le XIII^e s. Toutefois, des zones très importantes demeurent vides de présence humaine, comme autour de St Rames où se développe une grande "selve". Les nombreux toponymes "issart" et "selve" témoignent du caractère sauvage de tout l'ouest de la commune. Cette zone forestière est nettement visible sur la carte de Cassini.

Il est possible que Saint-Rames ait constitué une paroisse antérieurement au XIV^e s., rattachée à cette époque à Saint-Santin. Ceci permettrait d'expliquer la topographie de cette commune, presque deux fois plus étendue qu'à l'heure actuelle, en direction de Selves et Saint-Rouffy (comm. Arnac). Nous serions tentés de voir dans Saint-Santin une paroisse du haut Moyen Age se développant en direction du nord jusqu'aux rives de la Maronne.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Saint-Santin. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Détail du chevet de l'église, XI^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Vue d'ensemble des arcatures du chœur, XI^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Détail d'un chapiteau du chœur. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Détail d'un chapiteau du chœur. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6.1. et 6.2. Sarcophages en brèche volcanique grossière. J.-P. Usse.

Fig. 7 . Hameau de Saint-Rames. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Château de Vals. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

SAINT-VICTOR

Superficie : 1353 ha Démographie : 44 feux en 1709 Altitude : 600 m

- Milieu naturel : La commune de Saint-Victor est installée sur un terroir schisteux au relief très tourmenté. La partie nord de la commune est occupée par un plateau schisteux entouré de gorges encaissées ; l'altitude varie de 602 m au sommet du plateau à 450 m en fond de vallée. Le centre (chef-lieu) et le sud du territoire sont également occupés par des plateaux schisteux dentelés ; l'altitude sur les plateaux est généralement supérieure à 600 m. Le couvert forestier, très important, est quasi ininterrompu sur tous les coteaux, ainsi que sur certains pointements rocheux. A l'inverse, les plateaux forment des clairières bien délimitées.
- Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était essentiellement orientée, à cause du relief, vers l'utilisation des "bruyères" comme pacages à moutons. Au XIX^e s. le hameau d'Aleix fut érigé, de façon éphémère, en chef-lieu paroissial.

Communes limitrophes : Saint-Ilvide, Ayrens, Saint-Paul-des-Landes, Nieudan, Saint-Santin.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Aleix est vraisemblablement un dérivé de l'anthroponyme *Alcius* (Morlet 1985 p.17).
- Périssac, lieu disparu près de Périssagol (*Percius + acum*), ethnique (Morlet 1985 p.156).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut moyen âge

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Aleix paraît être cité dans le testament de Raymond I de Rouergue vers 961 : "*Illo alode de Alico*" y est donné à Beaulieu (Bosc 1905 p.430).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Deux microtoponymes "*Lestrade*" sont attestés près d'Aleix (Cad. XIX^e s. B338 à 342, 356, 357) et témoignent sans doute d'un ancien chemin.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Aleix : "*Alais*" est cité en 1292 ; le domaine relevait alors de la famille Pellet (*D.S.C.* t.I p.98). Dès 1281, un "*Guillelmum d'Aletz*" est cité dans la Charte de Laroquebrou (Grand 1902 p.211). "*Aletz*" relève de la famille de Montal à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.5). Aleix est resté un simple hameau, encore dépourvu d'édifice religieux au XVIII^e s.

- Le Bos est cité dès 1327 "*Mansus des Bes*", dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.60). Il est qualifié de "*ville*" à la fin du Moyen Age (*ibidem*).

- Cassiès est cité dès 1327 : "*Cassiech*" dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.100). A noter un microtoponyme "*Issard*" (Cad. XIX^e s. C425) dans les environs.
- Le Claux, "*Lo Claus*", apparaît lui aussi en 1327 dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.139).
- Le Fraysse : "*Lo Fraysse*" apparaît dans la même mouvance en 1327 (Amé 1897 p.219).
- Meyrou : L'"*aqua de Meyro*" est également cité en 1327 dans le même document (Amé 1897 p.313).
- Périssac, lieu disparu près de Périssagol, est cité en 1297 dans le testament de Géraud de Montal : "*Payrissac*", puis "*Payrissacum*" au XIV^e s. (Amé 1897 p.363).
- Périssagol n'apparaît qu'en 1341 "*affarium vocatum de Payrisagol*" (Amé 1897 p.363), mais il s'agit sans doute d'une création antérieure.
- La Terrade apparaît en 1327 "*Mansus de la Terrada*" dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.488).
- La Vergne : Le "*mansus de la Vernha*" figure dans une reconnaissance de la fin du Moyen Age à la famille de Montal (Amé 1897 p.518). Il s'agit sans doute d'une fondation antérieure.

3.4. L'habitat groupé : le château et le village de Saint-Victor

Le château de Saint-Victor apparaît dans les textes en 1251. Cette année-là Durantus de Monte Alto, miles, rend hommage à Hugues IV de Rodez, vicomte de Carlat, pour le "*castrum Sancti Victoris*". Le seigneur est tenu de "rendre" le château au vicomte, mais celui-ci doit lui restituer ensuite le *castrum* intact "*sine deterioratione, cum eisdem munitionibus et rebus aliis ...*" (H.V.C. II-23). En 1281, la charte de Laroquebrou mentionne le "*Castrum Sancti Victoris*", qui est alors une des châtelainies-satellite des Montal en périphérie de Laroquebrou (Grand 1902 p.216). En 1283 "*Durantus de Monte Alto, miles*" prête à nouveau hommage au vicomte de Carlat pour le "*castrum Sancti Victoris*" (H.V.C. I-178). La procédure de restitution de la forteresse reste inchangée.

En 1329 "*Geraldus de monte Alto, domicellus*", rend à nouveau hommage à Carlat pour le "*castrum de Sancto Victore, item et quecumque juris proprietatis possessionis et domini [que] habet in predictis*" (H.V.C. II-95). D'après Deribier (D.S.C. t.I p.240, t.V p.571), la famille de Montal aurait concédé en arrière-fief la seigneurie de Saint-Victor à la famille seigneuriale éponyme de Selves (comm. Ayrens). Ceci paraît peu probable à cette époque compte tenu des documents précédents. "*Sainct Victor*" était encore dans la mouvance des Montal au XV^e s. (Amé 1897 p.458), mais le château n'est plus mentionné.

En 1365, le dénombrement des feux dépendant de Carlat cite "*dans la paroice de Saint Victor, vingt huit feux*" (H.V.C. I-282-283), à la limite des prévôtages de Maurs et d'Aurillac.

Le site de Saint-Victor est remarquable. Il s'agit d'un monticule rocheux abrupt situé dans une boucle du ruisseau de Braulle. Ce piton schisteux difficile d'accès est couronné par une plate-forme sommitale où est installée l'église ainsi que de rares maisons. Cette plate-forme est elle-même dominée à l'est par un pointement rocheux.

L'église dédiée à saint Victor occupe la crête sommitale du rocher ; elle est entourée à l'est et au nord par un cimetière ovoïde dont le mur d'enclos est conservé (Cad. XIX^e s. B77-78). Cette église était autrefois une annexe de l'église d'Ayrens (Amé 1897 p.459) mais dépendait également d'Aurillac (*ibidem*). En témoigne peut-être un "*Camp Saint Guiral*" (Cad. XIX^e s. B64), près de l'église, et peut-être deux "*Camp Guiral*" près de Cassiès (Cad. XIX^e s. C527, 528, 550, 551).

Il s'agit d'un petit édifice roman à abside hémicirculaire voûtée en "cul de four", doté de contreforts latéraux. Les parties basses de l'abside et de la nef sont construites à l'aide d'un appareil moyen régulier (volcanique) ; les parties hautes ont été remaniées tardivement, peut-être lors de la construction du clocher-peigne. Ce petit et modeste édifice paraît dater du XII^e s. B. Phalip (1990 p.1085) y voit une chapelle castrale ; elle remplit cependant des fonctions paroissiales dès le XIV^e s. et sans doute avant. L'hagiotopeponyme archaïque (cf. Saint-Victor de Massiac, site recelant une église de l'Antiquité tardive), empruntée par le *castrum* au XIII^e s. nous incite plutôt à y voir le pôle d'un site ecclésial ancien.

A l'ouest de l'église se développe une grande terrasse ovalaire, vraisemblablement aménagée pour soutenir des constructions disparues. Il s'agit en fait d'une sorte de "basse-cour", dominée par l'église.

L'emplacement du château reste difficile à déterminer avec précision ; Deribier le situe sans conviction à l'emplacement de l'église (*D.S.C. t.V p.571*). Le pointement rocheux dominé par l'église ne recèle guère de place pour une forteresse, qu'il est par ailleurs difficile d'imaginer sur la plate-forme en contrebas.

Reste un pointement rocheux isolé, dominant l'église à l'est et constituant le point culminant de l'éperon. Le chemin d'accès débouche entre ce rocher et celui de l'église, faisant office de fossé. Ce pointement rocheux a vraisemblablement servi d'assise à une tour, mais le couvert végétal nous a empêché d'en repérer les éventuels vestiges.

* * *

Le terroir de Saint-Victor, sans doute à cause du relief peu favorable, semble avoir été peuplé tardivement autour d'une petite église paroissiale ou du *castrum* de Saint-Victor. Celui-ci apparaît dès l'origine comme propriété de la famille de Montal, installée dans le *castrum* de Laroquebrou depuis le début du XIII^e s. La topographie du site renvoie cependant à une implantation castrale antérieure au XIII^e s. Nous ne connaissons toutefois aucune mention de famille éponyme. Saint-Victor ne forme d'ailleurs pas de châtellenie ; c'est un simple *castrum* dans la mouvance de Laroquebrou. La plupart des hameaux actuels sont attestés au XIII^e ou au début du XIV^e s. et font partie du domaine de la famille de Montal.

Ce terroir et notamment le château font l'objet d'un contrôle féodal strict de la part du vicomte de Carlat, qui détient de très nombreux feux au regard de la superficie du territoire. L'origine des droits de Carlat sur le terroir de Saint-Victor est peut-être à rechercher dans des possessions des Rouergue-Toulouse au X^e s., dont l'alleu d'Aleix.

La paroisse de Saint-Victor, située peut-être à l'origine dans la mouvance de Saint-Géraud, a pu être démembrée de la grande paroisse voisine d'Ayrens.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Saint-Victor, plan aquarellé. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Bourg de Saint-Victor, détail. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Vue générale de l'église Saint-Victor. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Mur de l'église Saint-Victor et chemin d'accès. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Butte rocheuse à l'emplacement présumé du château primitif de Saint-Victor. J.-L. Boudartchouk.

SANSAC-DE-MARMIESSE

Superficie : 1435 ha Démographie : 78 feux en 1709 Altitude : 590 m

● Milieu naturel : La commune de Sansac est installée sur le relief schisteux vallonné qui domine la Cère, au nord. La partie septentrionale de la commune se situe à une altitude moyenne de 620 à 630 m. ; elle est en partie couverte de forêts. Des plateaux se développent dans la partie centrale de la commune, alors que l'extrémité méridionale possède un relief plus tourmenté, creusé par la vallée sinueuse de la Cère et ses affluents, dont les coteaux abrupts sont couverts de forêts. L'altitude décroît vers le sud (580 m environ), pour atteindre 520 à 530 m sur les bords de la Cère. Le sous-sol est schisteux sur toute la commune.

● Données historiques, économiques et administratives : La paroisse médiévale de Sansac relevait entièrement de la vicomté de Carlat. L'économie traditionnelle était centrée sur quelques terres à céréales, favorisées par le relief et l'altitude, bien qu'ayant un rendement médiocre du fait de la nature du sol. Les prés et pacages étaient plus rares.

Communes limitrophes : Ytrac, Roannes, Saint-Mamet.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Sansac (*Santius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.641).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Sansac est cité en 930 dans une donation de Bernard I de Carlat à Conques (Cart. Conques n°6) : "*In pago Arvernico, in ministerio Carladense, hoc est aecclesia mea cujus vocabulum est Sanciacus, qui est fundata in honore sanctae Mariae virginis, cum ipsa curte vel cum ipsa villa quae ibi aspicit vel cum ipsis servis quae ibi visi sunt manere cum filiis et filiabus suis, cum curtes et ortos, cum eos et regressos, cum terras cultas et incultas, cum pratis, silvis et garricis, aquis aquarum vie decursibus, vel cum ipsis farinariis (...)*".

Le domaine est qualifié plus loin de "*curte*" et d"*aro*". Il s'agit donc d'un véritable grand domaine "à l'antique", avec les bâtiments d'exploitation, l'ager et le saltus, les esclaves qui y sont attachés, mais aussi des moulins fariniers et surtout l'église que Bernard de Carlat qualifie d"*ecclesia mea*". Peut-être n'a-t-elle pas de fonction paroissiale et la *villa* de Sansac est-elle intégrée à la paroisse d'Ytrac ? Cette charte atteste en tous cas de l'appartenance précoce de ce terroir à la vicomté de Carlat.

- Marmiesse (?). Le récit de la translation des reliques de saint Vivien (*Annal. Boll.* t. 8, 1889) mentionne un certain *miles* nommé Geraldus et ses hommes, qui brutalisent des participants à une assemblée de la Paix de Dieu en route vers Coler, près d'Aurillac. Ces derniers avaient entrepris de prélever du bois dans la forêt seigneuriale. La scène se déroule dans les années 980-990 à Naudom, au sud de Marmiesse, de l'autre côté de la Cère (cf. Roannes-Saint-Mary). Il est probable que l'ombrageux châtelain Geraldus ne soit autre que le seigneur de Marmiesse, propriétaire au XIII^e s. de la forêt du même nom et du manse de Naudom. Marmiesse serait alors l'un des plus anciens châteaux des environs, après Carlat et Saint-Etienne d'Aurillac. Sans doute était-il dès l'origine dans la mouvance carladézienne. En dernière analyse les relations conflictuelles entre Carlat et l'abbaye d'Aurillac au X^e s., connues par ailleurs, permettraient de donner un sens plus "politique" à cette anecdote, la procession étant alors assimilée, dans l'esprit de l'un des vassaux de Carlat, à un soutien apporté aux moines d'Aurillac.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La voie de Saint-Mamet à Aurillac par le Pont du Laurent, indiquée sur la carte de Cassini, est attestée par l'existence du Pont du Laurent au XIII^e s.

- Une voie de Roannes à Conros par le Pont de Marmiesse, "*de Roana (...) versus locum seu pontem de Marmieyssa (...) ad dictum locum de Conrotz*" est attestée au XIV^e s. (H.V.C. I-425). Cet itinéraire était alors utilisé par le seigneur de Marmiesse pour exiger un droit de péage sur le pont, en détournant les voyageurs de l'itinéraire "antique" Marcolès-Roannes-Conros. Astorg d'Aurillac, qui contrôlait ce chemin traditionnel et ses péages, obtint l'abandon de ses prétentions par le seigneur de Marmiesse (H.V.C. I - 423 sq.). Ce pont de Marmiesse figure encore sur la carte de Cassini, au pied de la butte du château, non loin du gué du Bex. Il a disparu depuis. Cette voie nord-sud passait par Madunhac.

3.2. Châteaux

- Marmiesse.

Le château apparaît dans les textes en 1219 dans le testament de Henri I de Rodez, où il le lègue à son second fils Gilbert : "*castrum de Marmeyssa, cum districtu, honore et pertinentiis*" (H.V.C. II-13). En 1221, le codicille de Henri I de Rodez mentionne "*bailiviam de (...) Marmeissa*" (H.V.C. II-16). La châtelainie était donc dotée d'un bayle propre (H.V.C. II p. CIX - CX). Le château est ensuite mentionné en 1266 : "*Marmeisa*" dans une reconnaissance à Carlat (H.V.C. I-61) ; un autre acte est rédigé la même année "*apud riperiam de Marmeissa*" (H.V.C. I-63). Bernardus de la Broa reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*in castro de Marmeissa et in mandamento dicti castri. Item promitto reddere fortalicia (...). Actum apud castrum de Marmeissa (...)*" (H.V.C. I-64). La même année, "*R. de Mellet, miles*" reconnaît à Carlat "*dominium et parcerariam et jura que habeo in castro de Marmeissa et in pertinentiis dicti castri (...)*" (H.V.C. I-64). Dans cette charte, les limites de la châtelainie sont précisées : jusqu'aux châteaux de Conros et Belbex (Aurillac), "*mandamentum dicti castri de Marmeissa confrontatur et tenditur usque a Betvezer et a Conros*" (H.V.C. I-65). D'autres reconnaissances à Carlat sont rédigées à Marmiesse, toujours en 1266 (H.V.C. I-65). Bartholomeas de Salerns reconnaît lui aussi à Carlat "*parcerariam et jura in castro de Marmeissa et in mandamento dicti castri de Marmeissa (...) et fines dicti castri sunt prout dixit dominus R. de Mellet*" (H.V.C. I-66). En 1272, quatre reconnaissances sont rédigées "*in ecclesia Marmeyssa*" ; peut-être s'agit-il d'une chapelle castrale ? (H.V.C. I 109-110). En 1277, "*Guirbertus de Marcenaco, miles*" rend hommage à Carlat pour "*quartam partem pro indiviso castri et turris de Marmeyssa, et medietatem jurisdictionis dicti castri de Marmeyssa et mandamento, cum omnibus juribus dicte quarte partis et dicte medietatis et pertinentiis suis (...)*" (H.V.C. I-144) "*Et promittimus dictam quartam partem turris et dicti castri de Marmeyssa reddere (...)*" (Ibidem). Une autre reconnaissance est signée en 1279 "*apud Marmeissa*" (H.V.C. I-156). D'après Deribier (D.S.C. t.V p.262), Durand de Sansac était vassal de Carlat en 1280 ; à cette époque Guillaume de Marcenac était bayle de la vicomté. Une chapelle aurait été fondée au château à la fin du XIV^e s. par cette famille, sous le vocable de Saint Avit ; elle avait titre de prieuré.

Selon B. Phalip (1990 p.693 - 694), les vestiges du château et de la chapelle étaient encore visibles au début du XX^e s. Cette chapelle devait se situer au pied de la butte, au bord de la Cère (Amé 1897 p.31). Elle est visible sur la carte de Cassini. Le site est installé sur un éperon schisteux dominant la Cère, entre le moulin de Bargues et Labattude (PC 604). Les pentes abruptes isolent l'éperon sur trois côtés ; au nord la racine de l'éperon est barrée par un fossé naturel aménagé (rocher retaillé).

Ce dispositif isole une butte ovoïde de 100 m de long environ où, selon G. Degoul, deux plates-formes aménagées sont présentes. A l'ouest subsistaient des vestiges de maçonnerie (blocage en *opus spicatum*). Comme B. Phalip, le couvert végétal nous a empêché de voir ces vestiges.

- Le Caylat (cf. *infra*).

Il correspond peut-être à un ancien site castral, une butte rocheuse dominant un méandre de la Cère (P.C. 609).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Brousse est mentionné en 1283 dans un échange de biens entre le vicomte de Carlat et Amblard de Cayrac : "*feudum quod habeat a las Broas cum omnibus juribus et pertinentiis suis*" (H.V.C. I-182). Un "*affario de las Cassanhas*" et un "*affario de Bassinhac*" confrontent alors La Brousse. Ils ont disparu.

- Le Caylat est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de "*Bernardus Duranti, clericus*" : "*Mansus de Caslar*" (H.V.C. I-63). La forme "*Caslat*" est attestée au début du XIV^e s. (Amé 1897 p.103). En 1277, Guirbert de Marcenac avait rendu hommage à Carlat pour "*quartam partem pro indiviso mansi vocati de Lopcastel*" (H.V.C. I-145). Il est vraisemblable que cette localisation se rapporte au Caylat.
- Un "*affarium dal Cayre*" est cité en 1295 (Amé 1897 p.86). Ce hameau n'a pu être retrouvé.
- "*duobus mansis de Grandes*" sont mentionnés en 1266 dans la reconnaissance à Carlat des frères Duranti (H.V.C. I-63). Ce lieu n'a pu être retrouvé.
- Lalande est mentionné en 1266 dans le même document : "*Mansus de la Landa*" (H.V.C. I-63).
- Laurent et le Pont du Laurent est mentionné lui aussi en 1266 dans la reconnaissance des frères Duranti : "*domum et ortum que habemus al cap del Pon de Laurens, et feudum de Laurens*" (H.V.C. I-63). En 1273, un certain Bos de Felzinas reconnaît à Carlat "*tertiam partem mansi de Laurens pro indiviso*" (H.V.C. I-112).
Au XIV^e s., le "*pontem dal Laurens*" donne lieu à un péage perçu par le seigneur de Conros (H.V.C. I-279) depuis 1343. Il relevait auparavant du vicomte de Carlat (H.V.C. II-CLXVI). Dans le courant du XIV^e s. "*mercatores, viatores, victualia, animalia (...) transire per locum de Marmieyssa seu pontem quemdam prope eundem locum supra riperiam de Cera (...) locum seu pontem de Marmieyssa*", sur le chemin qui va de Roannes à Conros (H.V.C. I - 424-425).
- Lavinal est mentionné en 1266 dans une reconnaissance des frères Duranti à Carlat : "*Mansus de Na Binals*" (H.V.C. I-63). Il y avait peut-être dans ce secteur un chemin d'estive, si l'on retient les toponymes "*La draye*" alentour (Cad. XIX^e s. A 381 à 383, 396, 397).
- Le Gué de l'Escure est mentionné au XIV^e s. ; il donnait lieu à un péage perçu par le seigneur de Conros : "*vadum de las Escuras*" (H.V.C. I-279).
- Le Mas n'est cité qu'au XVI^e s. : "*Mansus del Mas*" (Amé 1897 p.301), mais il s'agit sans doute d'un manse médiéval.
- Le Portallier est qualifié au XVI^e s. de "*Mansus de Portallier*" (Amé 1897 p.384). Il s'agit sans doute d'un manse médiéval.
- Le Puech est mentionné en 1266 dans la reconnaissance des frères Duranti à Carlat, "*Mansus del Puoh*" (H.V.C. I-63).
- Une "*Borie vocate de la Umbertia*" est mentionnée dans un hommage du seigneur de Marcenac à Carlat, en 1277 (H.V.C. I-145). Ce lieu, situé sur la paroisse de Sansac, n'a pu être retrouvé.
- Vernoyes est cité en 1283 dans une permutation entre Carlat et Amblard de Cayrac : "*totum jus et universum quod habeat in manso del Vernhol et tres eminas siliginis censuales, ad mensuram Roena*" (H.V.C. I-182).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Sansac

L'église de Sansac, dédiée au Sauveur, apparaît dans les textes en 1219 dans le testament de Henri I de Rodez, où elle est dotée : "*ecclesie vero Sancti Salvatoris de Sansac dono et lego quinque sextaria siliginis censualia*" (H.V.C. I-12). On peut voir dans ce texte la continuation des liens qui unissent le vicomte de Carlat et l'église de Sansac. Il est intéressant de constater que l'église n'est plus dédiée à Marie, mais au Sauveur. La dédicace mariale s'est peut-être maintenue dans la "Capellote" de Notre-Dame-de-Pitié, près du bourg. En 1277, l'hommage du seigneur de Marcenac à Carlat cite "*parrochia ecclesie de Sansaco*". Le même document cite le "*feudum quem tenet a me Bos de Felhinas apud Sansacum*" (H.V.C. I-145).

Sansac est mentionné en 1266 dans la reconnaissance à Carlat des frères Duranti, "*domum nostram de Sansac, vocatam dels Durantenc, et ortum contiguum dicte domui cum eorum pertinentiis et juribus, et medietatem del per pastz de Sansac pro indiviso*" (H.V.C. I-63). Un certain "*Durand de Sansac*", vassal de Carlat en 1280 (N.A. VI p.122), correspond peut-être à l'un de ces deux frères. En 1283, la "*parrochia de Sansaco*" apparaît de nouveau (H.V.C. I-185). On connaît un prieur de Sansac dès 1298 (D.S.C. t.V p.262). En 1365, le vicomte de Carlat possédait vingt et un feux sur la "*paroice de Marmeyssa*" (H.V.C. I-282).

Le bourg de Sansac est installé sur un replat schisteux dominant une boucle de la Cère. Le village dessine une forme circulaire ; il est groupé autour de l'église et de son cimetière ovoïde qui la longe au nord et à l'ouest (Cad. XIX^e s. C 273-274).

L'église Saint-Salvador (microtoponyme qui se rencontre sur la paroisse voisine d'Ytrac) est un édifice gothique méridional du XV^e s., avec chevet à trois pans et grand appareil volcanique régulier. L'ensemble de la construction est homogène ; on note toutefois des remplois de sculptures romanes sur le flanc Nord : deux fragments de corniches de billettes et un chapiteau (?) à décor floral. Ces éléments sont datables du XII^e s. ; taillés dans une brèche volcanique fine, ils témoignent d'un édifice antérieur, entièrement déstructuré lors de la reconstruction du XV^e s.

Au nord-est du bourg se développait la forêt de Marmiesse, encore visible au XVIII^e s. sur la carte de Cassini.

* * *

Le terroir de Sansac ne paraît pas être peuplé de façon significative durant l'Antiquité, si l'on excepte le toponyme du chef-lieu. Le relief, la nature des sols, l'importance de la forêt ont sans doute été autant de repoussoirs pour l'économie antique. Pourtant Sansac constitue au IX^e s. le centre d'une *villa* considérable, propriété de Bernard de Carlat, dotée d'une *ecclesia* et de moulins à farine sur la Cère. Ceci implique l'existence d'un axe de communication, vraisemblablement entre le bassin d'Aurillac et l'ouest de la châtaigneraie via Saint-Mamet et Cayrols. La dédicace de l'église à la Vierge est caractéristique du haut Moyen Age ; c'est peut-être aussi celle de l'église du château de Carlat.

Au début du XIII^e s. les vicomtes de Carlat manifestent toujours leur maîtrise du terroir en dotant l'église - désormais Saint-Sauveur- et en possédant en propre le château de Marmiesse qui est vraisemblablement dans leur mouvance depuis les années 980. Ce château devient toutefois rapidement une coseigneurie dont les divers membres possèdent l'essentiel des domaines de la paroisse. Gués et ponts sont toujours contrôlés par les vicomtes de Carlat. L'existence d'un édifice religieux conséquent du XII^e s. à Sansac est le signe d'une certaine prospérité du peuplement.

Le chef-lieu présente les caractéristiques d'un "bourg ecclésial", groupé autour de l'église. Comme de coutume dans la région, le pôle castral est éloigné du pôle paroissial, perché sur un éperon rocheux qui contrôle une voie nord / sud. Celui-ci est cependant doté d'une chapelle castrale Saint-Avit -comme l'église tardive de Carlat- qui correspond sans doute à l'édifice qualifié d'"*ecclesia*" au XIII^e s.

La paroisse de Sansac est peut-être issue du domaine possédé en propre par Bernard de Carlat.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Sansac-de-Marmiesse. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Remploi roman dans l'église gothique de Sansac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Fragment de corniche à billettes dans l'église gothique. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Autre fragment de corniche romane dans l'église XV^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Topographie du souterrain du Cros. Usse / S.A.R.A.

SANSAC-VEINAZES

Superficie : 1256 ha Démographie : 74 feux en 1709 Altitude : 540 m

● Milieu naturel : La commune de Sansac-Veinazès s'étend à cheval sur une zone de mamelons et de crêtes boisées au nord-ouest, et un secteur de plaine au sud-est. Le chef-lieu se situe au contact de ces deux terroirs. Au nord-ouest le sous-sol est schisteux, alors qu'il est granitique au sud-est. Des chênaies couvrent quasiment tout le nord-ouest, alors que le sud-est est déforesté pour l'essentiel.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait sur les terres granitiques cultivées du sud-est (seigle et blé noir), plus de la moitié de la superficie de la commune étant constituée de bruyères et de terres vaines utilisées pour le pacage des moutons, notamment au nord-ouest. Les châtaigneraies étaient également nombreuses, réparties sur toute l'étendue du terroir, fournissant au XVIII^e s. l'essentiel des revenus de la paroisse.

Communes limitrophes : Lacapelle-del-Fraisse, Junhac, Sénezergues, Labesserette, Lapeyrugue.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque antique, il convient de signaler la découverte ancienne, dans le "Veinazès", d'une hache polie triangulaire en serpentine attribuable au Néolithique tardif (Pierron *in R.H.A.* 1946). Sa provenance reste cependant vague.

1.1. Toponymie

- Sansac (*Santius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.290 ; 1963 p.641).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Puechal : une "*strate et pedagogii qua itur a Monte Salvio versus Podium Altum*" est attestée par Archambaud de La Roque, qui en fait hommage au vicomte de Carlat (*H.V.C.* I-15). L'hommage est renouvelé en 1266 : "*tertiam partem strate que movet a Monte Salvio versus Puonhalt et pedagogium et jura que habeo in dicta strata*" (*H.V.C.* I-58). La même année, Bertranda de Valorn reconnaît à Carlat "*dominium et jura que in strata que movet a Monte Salvio qua tenditur a Cassanhoza et a Puoh Autl*" (*H.V.C.* I-68).

- Une "*via de mansus de Bossaroqua ad Ladinhaco*" est citée au milieu du XIV^e s. (A.D. 15, 118 F 234).

- Un "*Itinere de Sansaco ad Cazelles*" est attesté au bas Moyen Age (A.D. 15, 118 F 377).

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Boissou est cité dans une reconnaissance de Hélène de Junhac à Carlat en 1266 : "*mansum del Boyso*" (*H.V.C.* I-69).

- Boussaroque est cité au XIV^e s. : "*Mansus de Bossaroqua*" (A.D. 15, E 395).
- Bramarie est cité dans la reconnaissance d'Hélène de Junhac à Carlat en 1266 : "*mansi de la Verenha de Bramarie*" (H.V.C. I-69).
- Castanier est peut-être cité au XII^e s. dans une charte de Conques énumérant des possessions de l'abbaye (Cart. Conques n°533) : "*mas de Castanner*".
- Cazelles est mentionné dans la reconnaissance de Hélène de Junhac : "*mansum de Cazelas*" (H.V.C. I-69).
- Lherm, toponyme de défrichement médiéval.
- Mas Granier est cité dans la reconnaissance de Hélène de Junhac à Carlat : "*Mansum vocatum Mas Garnier*" (H.V.C. I-69).

3.4. L'habitat groupé : le village de Sansac

La seigneurie de Sansac serait citée dès 1289, entre les mains de la famille seigneuriale "*de Trémouilles*" (Ladinhac) (D.S.C., art. "Sansac-Veinazès"), jusqu'au XIV^e s.

Le Veinazès est déjà cité aux XI^e - XII^e s. pour désigner des terroirs de la région de Sénezergues et Cassaniouze : "*Bainades*" (Cart. Conques n°457), et apparaît ensuite dans les textes en 1268 dans un traité entre le vicomte de Carlat et Alphonse de Poitiers : "*terra vocata Bainagues*", qui comprend Sénezergues (H.V.C. I-85) ; en 1270 dans le traité entre le vicomte de Carlat et le prévôt de Montsalvy : "*in baillivia de Bainadesio dicti vicecomitatus*" (H.V.C. I-90). En 1284 la "*terra de Beneda*" est également reconnue par Astorg d'Aurillac comme relevant de Carlat (H.V.C. I-187). En 1267 il existait un bayle de Carlat pour le Veinazès (H.V.C. II-CXXIV).

La "*parrochia de Sansaco*" n'apparaît qu'en 1295, dans la mouvance de Carlat (H.V.C. I-211), puis en 1345, "*paroisse et église de Sansac*" (H.V.C. I-275). En 1308, l'église de Sansac possédait un recteur ; il faut attendre 1345 pour trouver la mention de la "*parrochia de Sansacum de Baynaz*" (Amé 1897, "Veinazès"). Enfin le dénombrement des feux appartenant à Carlat en 1365 signale dans la "*paroice de Sansac de Baynazès, 24 feux*" (H.V.C. I-282).

Le bourg est installé sur un petit replat au pied d'une colline. Il est inexistant au XIX^e s. : trois maisons isolées autour de l'église dédiée à saint Michel. Cette église est une simple *cella* rectangulaire à chevet plat. Le chœur est la partie la plus ancienne : l'appareil est de taille moyenne, à litages réguliers (schiste et granite), type souvent rencontré au XIII^e s. Un enfeu est visible sur la face externe du chœur, ainsi que deux fenêtres trilobées. On peut dater le chœur et l'enfeu du XIII^e s. (fin XIII^e s.) ; en revanche les chapelles latérales et la nef appartiennent à la fin du Moyen Age ou au début de l'époque moderne. L'ancien cimetière se développait au sud de l'église (Cad. XIX^e s. A 288).

* * *

Le terroir de Sansac semble être de peuplement tardif ; le minuscule chef-lieu de paroisse pourrait n'apparaître que tardivement, issu d'un démembrement de la paroisse-mère de Junhac. Le peuplement paraît extrêmement dispersé, sans concentration particulière. Il est peu probable que Sansac ait constitué le chef-lieu de la baylie carladézienne du Veinazès. Carlat en contrôle la seigneurie par l'intermédiaire de la famille de Trémouilles et de Junhac.

Illustrations

Fig. 1 . Village de Sansac-Veinazès. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Vue d'ensemble de l'église de Sansac-Veinazès. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Relevé schématique de l'église de Sansac-Veinazès. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Enfeu le long de l'église. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Eglise ; détail du décor d'une fenêtre trilobée. J.-L. Boudartchouk.

(LA) SEGALASSIERE

Superficie : 657 ha Démographie : 44 feux en 1709 Altitude : 600 m

• Milieu naturel : La commune de La Ségalassière est installée sur un terrain granitique vallonné, parsemé de buttes culminant autour de 600 m sur toute la superficie. Le couvert forestier est essentiellement localisé sur les collines et les coteaux ; les plaines granitiques sont plus nombreuses dans la partie ouest de la commune.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait sur la culture intensive du seigle, favorisée par le sous-sol granitique, mais aussi dans une moindre mesure sur l'exploitation de châtaigniers et l'élevage des moutons dans les "bruyères".

Communes limitrophes : Pers, Glénat, Roumégoux.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le Fayet (?) est vraisemblablement cité en 1324, "*Mansus vocatus del Faet*", sans doute dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.201).

- Souliès paraît être une déformation de "*Selves*" (forêt) (Amé 1897 p.480).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de la Segalassière (étymologie probable : coteau du seigle)

Le bourg apparaît dans les textes en 1275, "*La Segualaserra*" dans le testament de Bertrand de Montal, puis en 1289 "*Segalasierra*" ; en 1324 "*La Segualassieyra*", ainsi que dans le pouillé de Saint-Flour au XIV^e s. (Amé 1897 p.469). En 1343, le prieur de Saint-Etienne-Cantalès détenait la cure de La Ségalassière (*D.S.C. t.III p.275*).

Au XIX^e s., le bourg n'est composé que de quelques maisons disposées autour de l'église dédiée à Notre Dame de l'Assomption et de son cimetière subcirculaire qui se développe à l'est (Cad. XIX^e s. A 395-396). L'église, très vétuste au XIX^e s., a été reconstruite depuis. Elle présentait la forme classique d'un plan-*cella* à chapelles latérales (XIII^e-XV^e s.). Un chemin ovoïde fait le tour du centre du bourg. L'église était autrefois un prieuré dépendant de Saint-Géraud (*D.S.C. t.V p.312*).

* * *

Le terroir de La Ségalassière paraît être issu d'un peuplement récent. L'examen des limites paroissiales montre à coup sûr que La Ségalassière a été détachée tardivement (début du XIV^e s. ?) de la paroisse médiévale de Saint-Etienne. La région paraît également sous la domination des seigneurs de Montal.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de La Ségalassière. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

SENEZERGUES

Superficie : 1756 ha Démographie : 130 feux en 1709 Altitude : 400 m

• Milieu naturel : La commune de Sézezergues possède un relief élevé mais peu accidenté dans le nord-ouest, marqué par de profondes vallées dans le sud-ouest ; ceci reflète l'amplitude altimétrique entre le sud (293 m) et le nord (665 m). Le sous-sol est granitique ; l'essentiel du territoire communal est défriché à l'exception des terroirs accidentés du sud (chênaies et hêtraies).

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait sur l'agriculture céréalière, la culture du châtaignier, l'élevage de moutons ainsi que la culture des arbres fruitiers. Elle semble prospère et diversifiée pour la région. Au XIX^e s., des fragments de la commune de Junhac ont été rattachés à Sézezergues.

Communes limitrophes : Sansac-Veinazès, Junhac, Cassaniouze, Calvinet et Mourjou.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Mazergues (*Macerius + anicum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.444).
- Sézezergues (*Senitius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.313).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Cours dérive certainement d'une "*curtis*" carolingienne.

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- En 1262, Archambaud de La Roque, seigneur de Sézezergues, possède un péage sur la voie de Montsalvy à Puéchal (Sansac-Veinazès) (*H.V.C. I-15*).
- Près de Leygues existait au XIX^e s. un microtoponyme "*Lestrade*".
- Ladraye, hameau, semble conserver le souvenir d'une "draille" venant peut-être de Calvinet.

3.2. Châteaux et oratoires

- Le Castel d'Auze.

L'histoire de la famille seigneuriale possédant le castel d'Auze est problématique et embrouillée. D'une part notre "*Castellausa*" a souvent été confondu avec le "*castrum Alzone*" (Auson) de Basse Auvergne (*N.A. I p.129*), voire avec son homonyme languedocien. En revanche, la famille de Cayrac paraît avoir été pour partie seigneur du lieu (*N.A. II p.50*) ; de même que les La Roque, qui portaient le titre de seigneurs de Sézezergues et de Casteldoze (*N.A. V p.435*). Une famille d'Escaffre[d] aurait également eu des droits sur Casteldauze ; cette famille est essentiellement possessionnée au XIII^e s. dans la région de Trioulou (*N.A. II p.394*). M. Boudet, dans le cadre de son histoire -approximative- de Robert de Turlande, puis La Salle de Rochemaure (1910 p. 630 sq.) ont tenté de donner vie à une famille "Escaffre du Castel d'Auze" dont l'existence est cependant problématique. Certes des Escaffre sont attestés en Rouergue septentrional par le *Livre des*

Miracles de sainte Foy de Conques et le cartulaire de Conques (n° 15 et 566), mais on ne connaît pas d'Escaffre en Carladez antérieurement à 1279 ... au Trioulou. Bref, même en étant optimiste, l'on ne peut que rester circonspect. En fait il s'agit sans doute d'une confusion avec les Escaffre du Languedoc, maîtres d'un château quasiment homonyme (Débax 1996). En revanche, la femme troubadour "*Na Castelozza*" vivant au milieu du XIII^e s., dont on sait seulement que "*Na Castellosa si fo d'Alvergne*" (La Salle de Rochemaure, 1910) pourrait bien être la représentante d'une famille éponyme (l'orthographe médiévale ne saurait indiquer le château d'Auzon).

Le "*castrum* d'Auzols" est cité en 1268 (A.D. 15, 118 F 283), puis au XIV^e s. (*ibidem*). "Castel d'Acho" est évacué par les Anglo-Saxons en 1379 (H.V.C. I-284).

Nous avons retrouvé les vestiges de ce château, bien distinct du château de Sézeergues. Il se situe sur l'extrémité d'un éperon granitique dominant les gorges du ruisseau de Sézeergues et de l'Auze. Le château et ses dépendances occupent toute la surface de cet éperon. A l'est se trouve la basse-cour défendue par le relief naturel et un mur de pierres sèches (50 x 20 m). Elle abrite huit "fonds de cabane" en pierres sèches. L'entrée se situait vraisemblablement au pied du rocher sur lequel était édifié le donjon, où l'enceinte de la basse-cour forme une chicane. Au centre, le donjon est établi sur un piton granitique retaillé de 20 x 10 m pour 10 m de hauteur, couronné par une plate-forme sommitale aménagée. Le donjon carré en occupe une extrémité (5,5 m de côté) ; les murs ont 1,3 m de puissance, le double parement de granite occupe un blocage noyé dans le mortier de chaux. La couche de démolition de la structure, très importante, recèle de nombreuses tuiles en lauze de micaschiste perforées. La roche servant d'assise au donjon surplombe deux fossés concentriques barrant la racine de l'éperon, séparés par une levée de terre. Le fossé interne mesure 5 m de large pour 3,5 m de profondeur ; le fossé extérieur 2,5 et 4,5 m. Le mobilier céramique recueilli en surface comprend de la céramique médiévale des XII^e - XIV^e s., ainsi qu'une chape de boucle en tôle de bronze et décor de chevrons, gravé. Il s'agit d'une production méridionale du XIV^e s. (étude M. Barrère, S.R.A. Midi-Pyrénées).

- L'ermitage Notre-Dame du Don.

Il est installé au fond des gorges de l'Auze sur un rocher plat surplombant la rivière et l'un de ses affluents, sur un site d'accès très difficile, sorte d'éperon rocheux face à Servans (Cad. XIX^e s. C 843 : "*La Chapelle*"). D'après la tradition érudite locale (D.S.C. t.V p.323 sq. par exemple), il s'agirait d'un oratoire fondé par un membre de la famille seigneuriale de La Roque, à une époque indéterminée. La chapelle dédiée à Notre-Dame, l'ermitage adjacent et son cimetière auraient été détruits pendant la Réforme puis la Révolution.

Les vestiges existants consistent en une chapelle rectangulaire dont le chevet possède une baie étroite. Elle est flanquée par les ruines d'un grand bâtiment ainsi qu'un enclos de pierres sèches (cimetière ?). L'appareil médiocre (schiste non appareillé lié à l'argile) et l'état des vestiges nous amènent à penser qu'il s'agit d'une fondation tardive (XV^e s. ?). En amont du site, une croix de granite fruste marquait les limites paroissiales entre Junhac et Sézeergues.

3.3. *L'habitat dispersé : les exploitations agricoles*

- Le Capmas est vraisemblablement un ancien *caputmansus* médiéval.

- La Chourlie est cité dans une reconnaissance de Hélène de Junhac à Carlat : "*mansus de la Churaria*" (H.V.C. I-69).

- Cours est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de Hélène de Junhac à Carlat, "*Mansi de Cort*" (H.V.C. I-69).

- Ferrières est cité en 1266 dans le même document, "*capmansus de Ferreiras*" (H.V.C. I-69).

- La Garrigue est vendu à Eustache de Beaumarchais par H. Vitalis en 1292, "*affario de la Garriga et de Montagra*" (Michel 1847 p.775 n°LX).

- Gaz est cité en 1280-81 dans une reconnaissance de Pons de Pradines à Carlat : "*Mansus de Galès cum omnibus juribus et pertinentiis suis, confrontatum ex una parte cum affario Hospitalis et ex alia cum manso vocato d'Ugonès, et ex alia cum manso sobeyrana Sant Vauzelh*" (H.V.C. I-169). Ces domaines ont disparu.

- Liaubet est vraisemblablement cité en 1031 et 1065 dans une donation à Conques : "*Mansum Launbet*" (Cart. Conques n°368), puis en 1270 : "*affarium de Lyeubet*" (Cart. Conques p.XCII). Il s'agit donc d'une possession de Conques.

- Le Mas est cité en 1266 dans la reconnaissance de Bertrande de Valorn à Carlat : "*mansus del Mas*" (H.V.C. I-68).
- Mazergues est cité en 1266 dans une reconnaissance de Hélène de Junhac à Carlat : "*Caputmansus Mazergas*" (H.V.C. I-69).
- Un "*Mansus de la Rocha de Cenazergues*" sans doute situé près du chef-lieu de paroisse, cité en 1266 (H.V.C. I-69), a disparu.
- Peyssens est cité dans la reconnaissance à Carlat de Hélène de Junhac : "*Capmansus de Monpeysent*" (H.V.C. I-69).
- La Pradelle, "*apendaria prope la Pradella*", est cité en 1266 dans une reconnaissance de Bertrande de Valorn (H.V.C. I-68).
- Le Serieys est cité en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Roquemaurel à Carlat : "*mansus dels Cereis*" (H.V.C. I-68).
- La Vaysse est cité dans une reconnaissance de Hélène de Junhac à Carlat : "*caputmansus Vaissi*" (H.V.C. I-69).
- Toponymes de défrichement : l'"*Issartou*" près de Candeval (Cad. XIX^e s. B 538-539), et "*Bos Issartit*" près de La Borie (Cad. XIX^e s. C 506).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Sézezergues

L'église et le village :

La "*parochia de Senezergues*" apparaît en 1278-1280 lors d'un échange de droits entre le vicomte de Carlat et Eustache de Beaumarchais ; le document y est paraphé "*apud Senezergues*" (H.V.C. I - 148-149). La "*parochia de Senazergues*" est ensuite citée en 1280 (H.V.C. I-69), puis en 1283 dans un échange entre le vicomte de Carlat et Amblard de Cayrac : "*Senezergues*" ; Amblard y possède des biens (H.V.C. I-185). Dès 1262, Archambaud de La Roque reconnaît à Carlat "*terciam partem pro indiviso reparii et ville de Sanezargues*", ainsi que "*manso del mas de Sanezargues*" (H.V.C. I - 14-15). En 1266 Arnaldus de Mellet reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*in manso de Cenazergues (...) et eorum pertinenciis*" (H.V.C. I-25). La même année, Archambaud de La Roque reconnaît à Carlat "*censum duodecim solidorum quem habeo el mas de Cenazergues, et jura alia que habeo in dicto manso*" (H.V.C. I-58). Enfin un curé-prieur est mentionné au XV^e s. (D.S.C. art. "*Sézezergues*").

Le village de Sézezergues au début du XIX^e s. n'est qu'un petit hameau de six maisons dispersées autour d'un carrefour de chemins. L'église est bâtie à flanc de coteau, sur un petit replat dominant le vallon conduisant au château. Elle est sous le vocable de saint Martin. Elle aurait été rebâtie au XVI^e s. à un nouvel emplacement suite aux guerres de religion (D.S.C. art. "*Sézezergues*"). Cette tradition est invalidée par l'analyse archéologique de l'édifice. La partie la plus ancienne est la partie basse d'un chœur rectangulaire ayant été à l'origine une tour-clocher d'aspect défensif. Ce chœur est construit avec un appareil granitique moyen assez régulier comportant deux baies étroites de tradition romane. L'ensemble est assez semblable à l'église de Calvinet, construite dans le premier tiers du XIV^e s. Un enfeu du bas Moyen Age est visible à la base du chevet, sur sa face Est. La partie haute du chevet ainsi que la nef semblent postérieurs à la fin du Moyen Age. L'église, d'après les érudits du XIX^e s. (Boudartchouk 1989 p.306), abritait un ou deux tombeaux des seigneurs de La Roque. Enfin, il existe près de l'église une fontaine dite "de saint Martin". Le cimetière demi-circulaire (Cad. XIX^e s. n°580), limité par un mur en pierres sèches de trois mètres de haut, englobait l'est et le sud de l'église.

Le château :

En 1262 "*Arcambaldus de Rupe, miles*" reconnaît au vicomte de Carlat "*terciam partem pro indiviso reparii et ville de Senezargues et quicquid habeo et habere debeo in dicto repario et villa, tam in repario superiori quam inferiori*" (H.V.C. I-14). L'hommage est renouvelé en 1266 : "*terciam partem castri de Cenazergues pro indiviso, et domum sive salam ; et tertiam partem et jura que habeo (...) in eisdem Cenazergues, in alio castro superiori*" (H.V.C. I-58). Or à cette époque, Archambaud de La Roque était coseigneur du château avec Eustache de Beaumarchais, bailli des Montagnes d'Auvergne depuis 1265. Celui-ci, entre 1266 et 1268, refuse de rendre hommage à Carlat et rend au contraire hommage à Alphonse de Poitiers (Boudet 1899 p.104 sq.). Le vicomte de Carlat fait alors appel au roi d'Aragon en vertu de l'hommage rendu pour ladite vicomté en 1262 (Boudet 1899 p.105). Le conflit des hommages aboutit à un traité paraphé à Paris en 1268 ; il y est stipulé que le vicomte de Carlat se reconnaît vassal, pour Sézezergues, d'Alphonse de Poitiers. Le conflit

politique débouche sur une confrontation armée entre le bailli royal des Montagnes d'Auvergne et le bailli du Veinazès. En 1267, le bailli royal s'empare des terres et du château des seigneurs de La Roque, restés fidèles à Carlat : "*Alfonsius (...) dilecto suo ballivo de Montanis in Alvernia (...) terram Archambaudi de Roca militis, de nostris feudis existentem, quam in manu nostra saisitam teneris per nos, ut dicitur, pro eo quod idem miles quasdam possessiones advocaverat ab Henrico filio comitis Ruthenesis (...)*" (AN.JJ XXIV fol.122, cité par Boudet 1899 p.109). Le bailli royal assigne à comparaître devant le repaire de Sézezergues Raymond de Montsalvy, baile du Veinazès pour le vicomte de Carlat. Il s'agit en fait d'un guet-apens où le baile de Carlat est tué et l'un de ses sergents blessé (*ibidem*). Le repaire est alors pris d'assaut par Henry de Rodez, en janvier 1268 (*ibidem*). L'affaire est portée devant l'apanagiste qui demande l'évacuation de Sézezergues par les troupes de Carlat, attendu qu'Alphonse possède la moitié du repaire et du fief en indivision (Boudet 1899 p.110 ; *D.S.C. t.II p.489 et 529 ; H.V.C. II - CXXIII à CXXXV ; Phalip 1990 p.1115 ...*).

Un document issu de la chancellerie de Paris en décembre 1268 règle définitivement le conflit. Le vicomte de Carlat cite ce qu'il possède "*in terra vocata Bainagues (...) in fortalicio de Senazargues*" (*H.V.C. I-85*) et ce que possède "*Arcambalus de la Roca, miles, habet in dicto fortalicio de Senazargues et ejus pertinenciis, scilicet in tercia parte*". Mais plus loin, le vicomte reconnaît tenir du comte de Poitiers "*quicquid habeo in fortalicio de senazargues, tam de dominio quam de feudo*" (*H.V.C. I-87*). La famille de La Roque garde néanmoins la maîtrise du "repaire" puisqu'un nouveau château, encore visible, sera construit sur son emplacement en 1440 (Boudartchouk 1989 p.307).

Le site castral est implanté sur un petit éperon en contrebas de l'église et du hameau ; seuls y subsistent les vestiges de la maison-forte du XV^e s. ; en revanche, l'enceinte extérieure ovoïde en pierres sèches (Cad. XIX^e s. n°617) est peut-être celle des deux "repaire" du XIII^e s. En effet ces deux constructions paraissent être situées en un même *locus*, la présence de deux logis distincts dont une "salle" s'expliquant par la gestion en coseigneurie du "repaire". A moins qu'il ne faille voir dans le "château inférieur" le Castel d'Auze et dans le "château supérieur" l'actuel château de Sézezergues ?

* * *

Le terroir de Sézezergues paraît avoir connu une occupation humaine antérieure au Moyen Age si l'on se réfère à la présence de deux toponymes en -ergues. L'hagiotoponyme Saint-Martin associé à la présence d'une fontaine dédiée au même saint est peut-être le signe d'une érection précoce en paroisse.

Le pôle castral primitif, Castel d'Auze, apparaît sans doute autour de l'an Mil, loin du pôle ecclésial, dans la mouvance de Carlat. Un nouveau pôle castral se greffe près du chef-lieu au XIII^e s., mais il ne s'agit que d'un simple "repaire" géré par plusieurs coseigneurs.

Ni le Castel d'Auze, ni le "repaire" de la famille de La Roque, ni l'église Saint-Martin n'ont réussi à fixer de véritable noyau de peuplement, Sézezergues demeurant une sorte de "gros" manse. En revanche le conflit entre Carlat et le pouvoir royal des années 1266-1268 marque bien l'importance stratégique de cette seigneurie.

La campagne environnante paraît densément peuplée au XIII^e s., la plupart des hameaux actuels étant alors mentionnés. La présence humaine s'affirme alors jusque dans les endroits les plus inhospitaliers comme les gorges du Don.

Sézezergues a pu être une paroisse détachée d'une hypothétique paroisse Saint-Baudile ou de Junhac (?). En tout cas son terroir échappe au contrôle de Carlat après les événements de 1268 : les vicomtes n'y possèdent aucun feu au XIV^e s.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Sézezergues. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Vue générale de l'église de Sézezergues. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Relevé schématique de l'église de Sézezergues. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Clocher de l'église de Sézezergues. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Enfeu de l'église de Sézezergues. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Sézezergues ; château du XV^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Castel d'Auze ; relevé général schématique des vestiges. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Castel d'Auze ; coupe et relevé schématique de la base du donjon. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 9 . Castel d'Auze ; vestige des maçonneries du donjon. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 10 . Castel d'Auze ; tuile perforée médiévale (lauze). J.-L. Boudartchouk.

Fig. 11 . Castel d'Auze ; chape en tôle de bronze doré, XIV^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 12 . Croix isolée face aux rochers de Servans. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 13 . Vue de l'ermitage du Don. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 14 . Relevé schématique des vestiges de l'ermitage du Don. J.-L. Boudartchouk.

SIRAN

Superficie : 5088 ha Démographie : 257 feux en 1709 Altitude : 620 m

• Milieu naturel : La commune de Siran occupe une superficie très importante ; elle est implantée sur un sous-sol mixte, granitique pour l'essentiel mais avec un affleurement schisteux à l'ouest. L'ouest de la commune offre un relief assez tourmenté du fait du substrat : de nombreux éperons sont découpés par des ruisseaux au cours tortueux qui s'écoulent vers le nord en direction de la Cère, dont la vallée est très encaissée. L'altitude des plateaux se situe autour de 600 m, pour descendre à 300 m au bord de la Cère en fond de vallée. Le couvert forestier y est très important. Le centre et l'est de la commune (sous-sol granitique) offrent un relief sensiblement moins tourmenté, mais l'altitude va crescendo du nord-ouest au sud-est, de 500 à 692 m dans le massif boisé du Camp Amarugue. Le couvert forestier reste important sur les coteaux et les "pechs" granitiques.

• Economie traditionnelle et données administratives : Il est difficile d'affirmer que la paroisse médiévale de Siran ait fait partie de la vicomté de Carlat, malgré quelques chartes isolées (cf. *infra*). Elle semblait en fait relever -tardivement- du prieuré d'Escalmels (Comm. Saint-Saury) fondé au XII^e s. par B. de Griffueille (Calle 1912 p.123 sq.). L'économie traditionnelle était basée sur l'agriculture et notamment des "seigles de qualité", mais aussi sur les prés et les pacages, les "bruyères" étant consacrées à l'élevage des moutons. Une redevance du XVI^e s. mentionne en effet des setiers de seigle, des moutons et des charretées de bois, preuve d'une exploitation forestière (Calle 1912 p.124).

En 1742 fut construite l'église de La Balbarie qui devint une paroisse éphémère, plus tard réintégrée dans Siran.

Communes limitrophes : Montvert, Laroquebrou, Saint-Gérons, Glénat, Saint-Saury, département de la Corrèze.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque antique, Calle (1912 p.10) signale la découverte à Siran d'une hache polie.

1.1. Toponymie

- Aulhiac (*Aulius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.251).
- Frezac (?) (*Fructicius + acum*), anthroponyme gallo-romain (Morlet 1985 p.91). Microtoponyme près du bourg (Cad. XIX^e s. G 1, 51, 53).
- Salvanhac (*Salvinus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.289-290).
- Siran (*Sirus + anum*), anthroponyme "gaulois" (Dauzat 1963 p.658).
- Messeyrat ou Meseyrac (*Macerius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.276). Il s'agit d'un toponyme attesté au XV^e s., à l'emplacement de l'actuel hameau de Sern.

1.2. Voies de communication

- L'existence d'un itinéraire est-ouest, reliant la cité des Lémovices à celle des Arvernes, passant peut-être à hauteur de la Condamine et de Siran, est vraisemblable (actuelle D202/D653), mais ce n'est qu'une hypothèse.

1.3. Découvertes archéologiques

- La Condamine : Dans ce hameau fut découvert au siècle dernier "deux urnes avec des cendres ainsi que quelques monnaies qui n'ont point été conservées. On y a trouvé aussi des tuiles à rebord et des substructions cimentées" (Calle 1912 p.125). On peut raisonnablement y voir les restes d'un établissement rural associé à une petite nécropole du haut-empire.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Lachens (?) semble posséder le suffixe germanique *-ingos* (Dauzat 1963), peut-être attribuable au francique.

- La Balbarie (?) est peut-être un dérivé de "Barbarius", anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.52) sur le modèle de Arvernia / Alvernia, avec un suffixe *-acum*. Mais les formes anciennes sont ambiguës et la présence d'un article est problématique.

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Pradmels est cité entre 997 et 1031 où un certain Guirbertus, sans doute vicomte de Carlat, donne à Conques avec ses trois frères "*illo manso de Pratomelio ubi Guirbertus visus est manere, cum pratis, ortis, cum quantum ad ipsum mansum aspicit vel aspicere videtur (...)*" (Cart. Conques n°180).

- Vilearnoux (?) est peut-être mentionné dans la même charte "*in alio loco, in Necterio Vilaro, uno manso ubi Geraldus visus est manere, cum pratis, cum exeo et regresso (...)*" (entre 997 et 1031, Cart. Conques n°180). Cette identification n'est pas certaine.

- Masnigrier (?) peut être lui aussi cité dans le même document, "*in ipso loco [Necterio Vilaro] alio manso ubi Ermenrigus visus et manere*" (*ibidem*, Cart. Conques n°180).

Il s'agirait donc de trois domaines (une *villa* et deux manses) détenus vers l'an Mil, en propre, par la famille des Vicomtes de Carlat "*alodus noster quae nobis par originem parentorum justissime obvenit*" (Cart. Conques n°180). Mais l'on ne retrouve pas trace de ces possessions par la suite.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est visible à hauteur de Siran.

- Une "draille" nord-ouest / sud-est venant du Limousin passait vraisemblablement par Cabanes (Cad. XIX^e s. A 623), Siran (G 210-211 et 385 à 390) et Montcany (D 342) : "*Drailles*", "*Draille*", "*Drayes*".

- A La Balbarie existait sans doute une ancienne voie à péage venant du Limousin par les gorges de la Ressegue : "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. E 222 à 227) et "*Le péage*" (Cad. XIX^e s., E 229 à 240). Le tracé en est encore visible.

3.2. Châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Aulhac : un certain "*Bernardum d'Olhat*" est cité dans la charte de Laroquebrou en 1282, comme témoin (Grand 1902 p.211). Aulhac est cité dès 1324, "*Mansus de Olhat*", dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.18). Le site est ensuite qualifié d'"*affarium*" au XIV^e s. (*ibidem*).

- La Balbarie est citée à la fin du Moyen Age dans une reconnaissance au seigneur de Montal, "*Mansus de la Balbaria*" (Amé 1897 p.26). Il s'agit à n'en pas douter d'une création antérieure.

- Lasbordes est cité en 1265 dans une reconnaissance au seigneur de Montal, "*Las Bordas*" (Amé 1897 p.56). Un certain "*Johannem de Bordas*" est cité comme témoin dans la charte de Laroquebrou en 1282 (Grand 1902 p.211). A signaler dans les environs des toponymes "*Issart*" (Cad. XIX^e s. B 4), "*Buge del Selve*" (B 84), "*Lissortet, Lizarenque, Lissert*" (B461, 541 sq., 725).

- Le Bousquen n'apparaît qu'en 1350 : "*Al Boscenc*" ; la forme "*Lo Bosquent*" ou "*Lou Bosquenc*" est attestée au Moyen Age (Amé 1897 p.68).

- Brascou est mentionné dès 1265 dans une reconnaissance au seigneur de Montal, "*Mansus del Barasco*" (Amé 1897 p.73).

- Un certain "*Hugonem de Cabanas*" est cité comme témoin dans la charte de Laroquebrou en 1282 (Grand 1902 p.211). Puis le hameau de Cabannes est mentionné au XIV^e s., "*Cabanas*" (Amé 1897 p.84). A signaler un microtoponyme "*Draye*" dans les environs (Cad. XIX^e s. A 623).

- Las Brairies est cité au XIV^e s., "*Ebraydia*" (Amé 1897 p.72).

- Labro est cité en 1328, "*La Broa*" (Amé 1897 p.261) et était sans doute dans la mouvance des Montal. Il y existait un souterrain (Calle 1912 p.127).
- Caldemaison est cité dans un aveu au roi de Agnès, veuve de Hugues de Carbonnières, "*Mansum de Caldas Mayos, cum pertinenciis*" (H.V.C. II-60). Ce manse était dans la mouvance de la famille de Montal à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.86).
- La Condamine est citée en 1350 dans le terrier de l'Ostal de la Tremolière, "*La Condamina*" (Amé 1897 p.183). Ce domaine est dans la mouvance des Montal à la fin du Moyen Age (*ibidem*).
- Escazals, "*Les Cazals*", n'apparaît dans les textes qu'à la fin du Moyen Age, dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.183).
- Escoubeyroux apparaît dans les textes au XIV^e s., "*Escobayro*". Ce hameau appartient à la famille de Montal à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.184).
- La Grillière. Ce hameau a donné son nom à une famille seigneuriale éponyme. Un certain Hugues de la Grillière, *domicellus*, existait au XIV^e s., sans doute dans la mouvance des Astorg / Montal (D.S.C. t.V p.396). "*La Grelieyra*" est dans la mouvance des Montal au XV^e s. (Amé 1897 p.246). Il n'a jamais existé de château féodal à la Grillière de Siran, mais à la Grillière de Glénat, possession de la même famille.
- Lachens est cité dès 1265 dans une reconnaissance au seigneur de Montal, "*Lachens*" (Amé 1897 p.263). Un certain "*P. de Lachens*" est cité comme témoin dans la charte de Laroquebrou en 1282 (Grand 1902 p.212).
- Laquille n'apparaît qu'à la fin du Moyen Age, "*Mansus de Que*", mais il s'agit sans doute d'une formation antérieure (Amé 1897 p.406).
- Lasbordes : un certain "*Johannem de Bordas*" est cité comme témoin dans la charte de Laroquebrou en 1282 (Grand 1902 p.211).
- Mas Nigrier apparaît au XIV^e s., "*Mas Negrier*", alias "*Mansus del Puech*". Il appartient à la fin du Moyen Age à la famille de Montal (Amé 1897 p.302).
- Le Mazet n'apparaît qu'à la fin du Moyen Age sous l'appellation "*Mansus del Mazet*", dans la mouvance des Montal (Amé 1897 p.307). Il s'agit sans doute d'une formation antérieure.
- Montagut apparaît en 1269 dans une reconnaissance au seigneur de Montal, "*Mansus de Montagut*" (Amé 1897 p.321).
- Montcany apparaît en 1328, "*Mansus de Montcani*" ; il est dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.323). A signaler un toponyme "*Drayes*" (Cad. XIX^e s. D 342).
- Las Monsinie, "*Lasmozinia*", était dans la mouvance des Montal au XV^e s. (Calle 1912 p.127).
- Prat Mels apparaît au XIV^e s., "*Prat Meilh*" et "*Lo mas de Prat Meilh Menor*", dans le terrier de l'Ostal de la Tremolière (Amé 1897 p.393) ; ils sont vraisemblablement dans la mouvance des Montal.
- La Raygade est cité au XIV^e s., "*Mansus de Raygada*", vraisemblablement dans la mouvance de la famille de Montal (Amé 1897 p.409).
- La Ressegue "*Reysieyras*" apparaît au XIV^e s. (Amé 1897 p.414).
- Roudettes n'apparaît qu'au XV^e s., "*Roudete*" (Amé 1897 p.433). Il y aurait des souterrains médiévaux creusés dans le substrat rocheux (Calle 1912).
- Le Roudier n'apparaît lui aussi qu'au XV^e s., "*Mansus del Rodier*" (Amé 1897 p.433) mais il s'agit sans doute d'une formation antérieure.
- Salvanhac apparaît dès 1269, "*Salvanhac*" dans une reconnaissance au seigneur de Montal (Amé 1897 p.463). Il existait un souterrain dans le village (D.S.C. t.V p.396, Calle 1912 p.127) ainsi qu'un "reparium" au XV^e s., dans la mouvance des Montal (Calle 1912 p.127).

- Le Sern apparaît dans les textes en 1269, dans une reconnaissance au seigneur de Montal "*Mansus del Sern Sobeira*" (Amé 1897 p.471). Puis au XIV^e s. est cité "*Alcer*" et au XV^e s. "*Mansus dal Cer de Messeyrat*" ou "*Le Cer de Meseyrac*" (*ibidem*). Ce toponyme antique situé au contact de Cer a disparu.

- La Vergne apparaît dans les textes au XIV^e s., "*La Verna*", dans le terrier de l'Ostal de la Tremolieyra (Amé 1897 p.518).

- Vilarnoux apparaît en 1350, "*Lo mas da Vialharno*", dans le terrier de l'Ostal de la Tremolière (Amé 1897 p.527).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Siran

D'après Durif (1860 p.263), qui ne cite pas ses sources, "*En 1167 il y avait en ce lieu une église, alors simple prieuré.*" Un prieur est connu en 1297 (*D.S.C. t.V p.395*). Cette année-là, "*Siran*" est cité dans le testament de G. de Montal (Amé 1897 p.476), puis en 1299 "*Syran*" (*ibidem*). En 1284, la "*parrochia de Syran*" est citée dans un aveu au Roi (*H.V.C. II-60*). Au XIV^e s. le vicomte de Carlat ne possède aucun feu dans la paroisse.

Le bourg de Siran est installé sur un plateau granitique élevé. Il s'agit d'un village-rue à église périphérique ; celle-ci est dédiée à saint Martin.

L'église actuelle est un édifice gothique ou néo-gothique à chevet à trois pans. Il semble qu'il s'agisse d'une reconstruction du XVIII^e s., suite à la ruine de l'édifice médiéval (Calle 1912 p.123) situé à un autre emplacement. Cet emplacement pourrait être la parcelle n°106C du cadastre XIX^e, près de l'église, la forme de celle-ci pouvant restituer un enclos cimétéral. Les assises inférieures du chevet de l'édifice actuel sont en moyen appareil granitique régulier, vraisemblablement remployé.

* * *

Le terroir de Siran, en tous cas dans sa zone granitique autour du chef-lieu, apparaît peuplé assez densément à l'époque antique si l'on se fie à la toponymie et à la découverte archéologique ancienne de la Condamine (*villa ?*). Peut-être cette occupation est-elle liée à un statut de zone frontalière avec la cité des Lémovices, une série de cours d'eau séparant les deux territoires.

L'occupation semble se poursuivre au haut Moyen Age dans le même secteur granitique, sur les "cans" dominant la vallée de la Cère. La charte du cartulaire de Conques semble indiquer un noyau de possessions personnelles des Carlat au nord de Siran. La présence d'un "bois de Carlat" sur les coteaux dominant la Cère et d'un hameau de "Rhodes" à la frontière du Limousin confirmerait la présence ancienne de Carlat dans ce secteur. Certains terroirs au relief accidenté ont dû rester tardivement boisés, comme vers Lasbordes si l'on retient la toponymie (Selves, Issart...).

Il reste que l'influence de la vicomté de Carlat paraît avoir totalement disparu de la région avant le XIII^e s., puisque la famille de Montal semble alors posséder quasiment tous les hameaux de la paroisse, dans la mouvance de la châtellenie de Laroquebrou. A noter également la reconnaissance faite au Roi pour un domaine. Le peuplement paraît alors dense, la quasi-totalité des hameaux actuels étant attestés au XIII^e ou XIV^e s.

Il est vraisemblable que Siran ait constitué une paroisse d'époque mérovingienne ; la dédicace de l'église à saint Martin, la taille et la forme de la paroisse sont en tous cas des indices allant dans ce sens.

Illustrations

Fig. 1 . Hameau du Teil et pont sur la Cère. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Hameau de La Balbarie. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Hameau de Vilearnoux. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Bourg de Siran. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

TAUSSAC

Superficie : 3930 ha

Démographie : Taussac : 1200 hab.
Peyrat : 680 hab. au XIX^e s.
Lez : 155 hab. au XIX^e s.

Altitude : Taussac : 740 m
Peyrat : 645 m

• Milieu naturel : La commune actuelle de Taussac est un ensemble hétéroclite de terroirs : Taussac, Peyrat et Mayrinhac, auxquels il convient d'ajouter les finages de Lez et de Manhaval.

Le terroir de Taussac occupe un vaste plateau au sous-sol partiellement volcanique dont l'altitude se situe autour de 740 m ; ce plateau est entouré de coteaux schisteux abrupts, creusés par le Goul et ses affluents. Si le plateau central est quasi-totalement déforesté, le couvert forestier est omniprésent sur les versants pentus où sont installés les hameaux de Notre-Dame de Lez et Manhaval.

Le terroir de Peyrat occupe quant à lui un secteur vallonné dont la partie orientale est occupée par des coteaux calcaires ; la partie centrale est composée de combes et de petits plateaux, dominant les gorges du Goul et ses affluents. Le chef-lieu est implanté au fond d'une combe fertile et bien exposée. Comme à Taussac, la partie centrale et orientale est quasi-entièrement déforestée alors que les coteaux occidentaux sont couverts de forêts. Le dénivelé est important entre les crêtes calcaires (810 m), les vallons centraux (640 m), et le fond de la vallée du Goul (490 m).

Le terroir de Mayrinhac occupe un plateau rocheux isolé dominant les gorges de la Bromme et de ses affluents.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'actuelle commune de Taussac est formée par quatre paroisses médiévales : Peyrat, Taussac, Notre-Dame de Lez et Manhaval, auxquelles il faut ajouter le terroir isolé de Mayrinhac, relevant alors de Taussac, et la paroisse (?) disparue de Cassenode (cf. *infra*).

Taussac comportait au XVIII^e s. (Touzery 1906 p.76) les hameaux de Taussac, Le Bac, Bouissou Haut et Bas, Le Bosquet, Cansalède, Cassine, Cros, Courtials, Germilhac, Lugat, Luergue, La Laurie, Masclat, Melcor, Pierrefiche, Saleries, Serres, La Sarrie, Manhaval, La Salesse relevant jadis de Murols, Lantajols, Longuebrousse-de-Peyrat, Mairinhac, Constant, Moulin de La Taillade, Moulin de Chaumels, Germilhac et Cayrac relevant jadis de Bars, La Vaissade appartenant anciennement à Brommat. Les tailles ne sont connues que partiellement pour le XVIII^e s. ; ce sont de petites redevances en seigle et en blé ; on cite également soixante-six paires de bœufs (Touzery 1906 p.476).

Peyrat comportait au XIX^e s. les hameaux de Peyrat, Bargues, Bois Grand, Camfech, Fontie, Monmayou, Oratoire Parri, La Roque Pouchière, Servières, Trionac, Moulin de La Cardalie, Moulin de Bonfou, Moulin de Marot. Au XVIII^e s., le prieuré de l'église relevant du prévôt de Montsalvy rapportait deux-cent soixante setiers de seigle, chiffre considérable. Le curé recevait quant à lui cinq setiers de froment et soixante-dix-sept de seigle à la mesure de Mur (Touzery 1906 p.606).

Lez comprenait au XVIII^e s., avant son rattachement à Peyrat, les hameaux de Lez, La Pesturie et Le Moulin. Les habitants du lieu se rendaient à l'église de Taussac.

Pour Manhaval et Cassenode, cf. *infra*.

Communes limitrophes : Vézels-Roussy, Cros-de-Ronesque, Raulhac, Mur-de-Barrez, Brommat, Lacroix-Barrez.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque antique, le terroir de Taussac a été fréquenté intensément durant la Préhistoire en raison de la présence d'affleurements de silex. Au Néolithique, les bancs de silex de la "Côte Blanche" (aujourd'hui Bellevue et Les Crozes) ont été exploités selon une technique minière élaborée. Plusieurs points d'extraction ont été ainsi mis au jour au XIX^e s. (Boule 1884, Cartailhac 1885, P.V. SLAV t.37 p.127 sq.). Aucun vestige n'est visible à l'heure actuelle, mais une partie du mobilier (pics en bois de cerf) est conservée et des puits doivent subsister dans le massif (Delpuech 1987). Il s'agit d'un ensemble exceptionnel dont les produits ont été diffusés à travers tout le Carladéz méridional.

1.1. Toponymie

- Carréjat (*Carnisius + acum*), nom gallo-romain (Dauzat 1939 p.261).
- Germilhac (*Germinius + acum*), nom d'homme latin (Dauzat 1963 p.317).

- Lesenac, hameau disparu près de Taussac (H.V.C. I-220) (*Licinius + acum*), anthroponyme romain (Dauzat 1963 p.396).
- Lugat (?) (*Luca + acum*), nom d'homme latin (Dauzat 1963 p.417).
- Mayrinhac (*Maternius + acum*), nom d'homme latin (Dauzat 1963 p.435).
- Peyrat (*Parius + acum*), nom d'homme latin (Dauzat 1963 p.518).
- Taussac (*Talicius + acum*), nom d'homme gallo-romain (Dauzat 1963 p.668).
- Trionac pourrait dériver d'un nom d'homme, *Trionus* (de *Trius + acum*) (Dauzat 1963 p.686).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

-Passevanneau :

Dès le XIX^e s., la découverte fortuite de de vestiges antiques près de Passevanneau est mentionnée par Mr Julhe (P.V. SLAV XVIII, p.61 et 102 ; XIX p.14) : "*Les bijoux et les monnaies furent vendus (...) quelques débris de statues : une espèce de statue de lave poreuse commune dans le pays, puis un gros fragment sculpté dans un bloc de basalte. Il comprend une partie du torse et les jambes jusqu'au genou et semble représenter un guerrier portant une cuirasse sur une cotte. (...) aucune sculpture ne se remarque sur le dos (...). Dans les mêmes fouilles furent trouvés de nombreux fragments de poteries anciennes et de briques d'une grande dureté. Des débris analogues se trouvent dans les champs voisins en assez grande abondance. (...) souvenir de la découverte dans un lieu peu distant du hameau en question, lors du creusement des fossés de la route, de deux vases de terre contenant des ossements humains.*" [La tête de la statue est conservée au musée Fenaille à Rodez].

" *Les fouilles opérées dans le champ de Mr Carrier mirent à découvert les vestiges d'une riche habitation gallo-romaine : on y trouva une première fois des monnaies, des bijoux en or, des fragments de statues (...) puis dans le même champ une grande quantité de tuiles à rebord et de fragments de poteries (...). A Passevanneau, on avait déjà trouvé deux vases de terre renfermant des ossements humains et fouillé de nombreux tumuli gaulois remplis de petits ossements*".

Un manuscrit inédit et des photographies concernant les éléments de statuaire ont été récemment publiés (Gruat et Boudet 1992 p.30 sq.) : "*En creusant les fossés de la route départementale sur la traversée de Passevanneau, les terrassiers trouvèrent plusieurs vases dont quelques-uns renfermaient des ossements humains calcinés (...) du reste à quelques pas de là, dans un champ à l'Ouest de la route se trouvent des débris de briques de fabrication romaine ; quelques fouilles opérées dans un endroit où on voulut enlever une pierre gênant la culture de ce champ, on découvrit un tronc d'une statue, une tête d'une autre statue, des vestiges de constructions, des monnaies qui ont été perdues, et, tout à côté de la route, des bijoux en or ou des débris de même matière qui furent vendus (...)*".

La tête sculptée dans un tuf volcanique, par ses caractéristiques stylistiques (yeux, nez, lèvres, forme du visage, torse (?)), s'apparente à la statuaire gauloise ou gallo-romaine précoce de Gaule méridionale. Nous hésitons en revanche à y voir à la suite de P. Gruat une divinité bicéphale "*n'appartenant pas à un ensemble plus important mais étant plutôt destinée à être déposée sur un support*" (*ibidem* p.31).

L'autre fragment, qui n'est connu que par une photographie (*ibidem* p.32), consiste en la partie inférieure du torse et la majeure partie des cuisses. La roche peut être du tuf ou plutôt, comme le suggèrent Boudet et Gruat, un granite. Un vêtement à surface lisse couvre le thorax et l'abdomen ; le personnage porte une ceinture dont l'extrémité de la courroie pend sur la cuisse droite. La partie basse du vêtement, entre la ceinture et les membres inférieurs, figure des plis (ou des lambrequins ?). Il paraît possible d'y voir, à la suite de Julhe, une représentation de guerrier portant une cuirasse ou une cotte de maille, dont on connaît des exemples en Gaule datant du 1^{er} siècle de notre ère.

Les découvertes de Passevanneau sont commentées sommairement dans la Revue de la Haute Auvergne (1900 p.305) : "*vestige d'une riche habitation gallo-romaine : monnaies, bijoux (...) poteries, fragments de statues, ossements, restes de constructions*".

Nous avons pu retrouver le site d'où sont issues les découvertes du XIX^e s., une petite combe à l'est de la D 904 (terrain appartenant à Mr Berthout) ; Mr Belard ayant prospecté à la suite des labours sur le site a recueilli une quantité importante d'amphores Dressel 1 A et de *tegulae* du Haut-Empire, dont nous avons conservé un échantillon. L'ensemble de ces découvertes peuvent être situées chronologiquement entre le 1^{er} avant et le 1^{er} siècle de notre ère (statuaire archaïsante, amphore Dr. 1 A, *tegula* de haute époque). La tradition orale mentionne une "voie romaine" parallèle à l'actuelle départementale, longeant le site. Il s'agit d'un ancien chemin orienté nord-sud dont le tracé est marqué par des haies. Au nord la D 904 épouse son tracé.

- Trionac :

D'après un compte-rendu de Michel Labrousse daté du 10 mai 1976 (Arch. S.R.A. Midi-Pyrénées) et publié quasi intégralement dans *Gallia*, "au lieu-dit Trionac, le creusement d'une tranchée d'adduction d'eau a recoupé un four de potier gallo-romain (...) d'un diamètre de 0,8 m. Le laboratoire était supporté par une "grille" faite de briques épaisses et de cylindres d'argile cuite. Dans le remplissage ont été retrouvés des restes de poteries cuites à feu oxydant qui ne semblent pourtant pas des déchets de fabrication (grandes jarres, cruches à une ou deux anses) et une grande quantité de tuiles à rebords. Ce mobilier pourrait remonter au III^e ou au IV^e s."

Ce four circulaire appartient à la forme IC' de la typologie de F. Le Ny (1988). Le foyer, soigneusement bâti, se compose d'une gueule voûtée parementée (murs de briques liées à l'argile) disposée face à une aire de chauffe rubéfiée incomplètement dégagée. Cette dernière avait été utilisée en dépotoir dans une phase tardive (amas de *tegulae*, *imbrices* et poteries). Les parois de l'alandier, soigneusement construites, sont constituées de briques et parementées sur leur face interne par des *tegulae* dressées de chant ; l'alandier a fait l'objet d'une extension : deux états sont nettement visibles. La partie inférieure de la chambre de chauffe, sous la sole, possède une banquette périphérique tapissée de *tegulae* disposées en oblique. La sole proprement dite est constituée d'un lit de briques surmonté de briques de chant supportant des carnaux constitués de plaquettes d'argile épaisses, évidées en demi-cercle sur le milieu des grands côtés, assemblées deux à deux et liées à l'argile. Les carnaux en état de marche sont au nombre de quatre, mais d'autres briques destinées à cet usage avaient été remployées dans la sole, témoignant ici aussi de l'existence d'un premier état. En périphérie de la sole étaient aménagés des événements ovoïdes destinés à accentuer et à homogénéiser la diffusion de la chaleur. Ils appartiennent au type IV défini par F. Le Ny (1988). Le laboratoire, mal conservé, était fait de briques de remploi liées à l'argile.

Il s'agit donc d'un four complexe malgré ses dimensions réduites. Le mobilier présent dans la démolition du four (cruches, assiettes à bord droit ou rentrant) est caractéristique des I^{er} - II^e s. Les *tegulae*, par leurs dimensions et leur profil, indiquent une date postérieure au début du I^{er} s. ; l'une d'elle possède des graffiti faits après cuisson. D'après Mr Amilhau, propriétaire, deux autres fours identiques ont été aperçus depuis la première découverte. Des substructions affleurantes sont visibles dans les champs alentour, qui ont livré des matériaux de construction antiques.

Le terroir de Trionac est un plateau dentelé, fertile et bien exposé, surplombant les gorges du Goul, à proximité des bancs d'argile piégés sous les roches calcaires de la Côte-Blanche ; dans cette optique, la présence d'un atelier de tuiliers n'est pas pour surprendre.

La faible taille des fours (ø 0,8 m) explique leur multiplicité. La chronologie des fours de type IC' auquel se rattache l'unité découverte en 1971 couvre le courant du I^{er} siècle de notre ère (Le Ny 1988 p.56 sq.) ; on comparera sa structure à celle du four arverne des Martres d'Artières (63), ou de Joverdat en Haute-Vienne (Le Ny 1988 p.101 et 116), tous deux datés du I^{er} siècle. Les fours de ce type sont localisés en Aquitaine et dérivent vraisemblablement de prototypes italiens diffusés précocement à travers la Gaule du Sud. C'est à notre avis avec raison que F. Le Ny considère les fours de tuiliers comme des "indices de romanité" ; on peut ajouter que la présence d'un atelier en milieu rural profond implique l'existence d'une demande locale suffisante. Dans le cas du four de Trionac, ceci sous-tend un peuplement conséquent du Barrez dans le courant du I^{er} siècle (en tout cas postérieurement à l'époque Tibérienne d'après la céramique et le module des tuiles).

La date d'abandon de cet atelier n'est pas connue. A notre connaissance toutefois aucun mobilier de l'Antiquité tardive n'a été mis au jour.

- Cuernègre :

En 1900 (*P.V. SLAV XIX* p.14), on mentionne de façon lapidaire "la découverte de pièces d'or à l'effigie d'Honorius [393-423] et d'Arcadius [395-408]", dans la propriété de Mr Pailhes à Cuernègre. La Revue de la Haute Auvergne signale également des "pièces à l'effigie d'Honorius et d'Arcadius" (1900 p.305). Aucun souvenir de cette découverte ne persiste, hélas, sur les lieux. Si l'on retient le sérieux de cette affirmation, il ne peut s'agir que d'un trésor caché et non récupéré, peut-être dans le contexte de l'invasion de 407-408. Il convient bien sûr de rester prudent quant à l'interprétation historique précise d'une telle découverte dont on connaît des équivalents en Haute Auvergne.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Peyrat :

L'ancien cimetière de l'église de Peyrat, disposé autour de celle-ci, recèle l'extrémité distale -mutilée par un remploi- d'un sarcophage trapézoïdal mérovingien en tuf volcanique. Cette cuve, légèrement dissymétrique, possède des parois fines et rectilignes à la finition soignée, contrastant nettement avec les productions anthropomorphes romanes en brèche volcanique (invention du sarcophage : G. Pradalié). Au vu de sa situation actuelle, cette cuve (du VI^e - VII^e s. d'après sa typologie) atteste de l'existence d'un cimetière mérovingien à cet endroit. Si l'église ("*ecclesia de Pairado*") n'apparaît que vers l'an Mil (Cart. Conques n°300, cf. *infra*), elle est considérée comme l'église-mère de Mur-de-Barrez (Affre 1858, I-129) et de Lez et est dédiée à saint Hilaire de Poitiers. On peut donc raisonnablement envisager la possibilité de l'existence du sanctuaire chrétien antérieur à l'époque carolingienne.

- Cros :

Cros apparaît dans une charte de Conques datée de 964. Un certain Bernardus (un Bernard de Carlat ?) donne à l'abbaye "*de rebus proprietatis meae quatuor mansos et uno caput manso qui mihi per conquestum obvennerunt, et est ipse alodus in pago Ruthenico, in vicaria Brogmacense, in villa quae vocatur Croso ; et in ipsos mansos visi sunt manere Rogafredus et Avitus et Bertinus et Atbertus et Adalaldus (...)*" (Cart. Conques n°434). Cette charte, qui émane peut-être de la famille vicomtale de Carlat (?) situe donc la *villa* de Cros dans la vicairie de Brommat alors que le hameau fait plus tard partie de la paroisse de Taussac. Dans cette *villa* se trouvent quatre manses et un capmas disposant chacun d'un tenancier dont l'un porte le nom prestigieux d'Avitus.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Les châteaux

- Longuebrousse : "Castel viel" est un microtoponyme situé à l'extrémité du plateau volcanique de Longuebrousse (P.C. 722), dominant les gorges du Combelou. Il s'agit de l'emplacement du "castrum Longabroza" cité dans l'hommage d'Astorg de Peyre à Raymond Bérenger en 1150, entre Valon et Pons (Porée 1919 p.484, qui le situe par erreur près de Maurs). Ce château semble avoir disparu au XIV^e s.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

Mines :

- Les mines de Comba Rubea apparaissent dans les textes en 1282-83 (*H.V.C.* I-176) à l'occasion d'un conflit entre le comte de Rodez, vicomte de Carlat, et le sénéchal de Rouergue. En effet, le comte avait concédé à cet endroit une mine à ouvrir dont les concessionnaires étaient Willelmo de Combreto, Guirberto de Marcenaco et B. de Manso. Un sergent du sénéchal de Rouergue vint sur le carreau et interdit l'exécution des fouilles. Les partiaires saisissent alors la cour du sénéchal, en leur nom et en celui du comte de Rodez (*H.V.C.* II-CLXVII). "*Stephanus Maurini, Willelmus Paris (...) fodebant, crozabant, cavabant cum piquonibus, bigonibus, palis, paneriis, pro menerio invento ad opus menerii in quodam territorio quod vocatur Cumba Rubea (...) pro domino Guirberto de Marcenaco fodebant, cavabant in dicto loco pro menerio invento et de dicto loco menerio se se avoiabat pro dicto domine Ruthenensi, qui dictum menerium eidem et suis parcerariis concesserat, et quod dictus serviens videret suam possessionem pacificam et quietam*". Un autre procès-verbal (*H.V.C.* I-177) mentionne une autre équipe de mineurs : "*fodebant, cavabant, crozabant cum piquis, palis, ligonibus, paneriis, pro menerio invento et ad opus menerii in quodam territorio quod vocatur Cumba Rubea*". L'agent du sénéchal souhaite que l'équipe "*de dicto loco exiret et quod ibidem non crozaret, ne cavaret*" (*H.V.C.* I-177). L'acte est paraphé "*apud locum vocatum Cumba Rubea*". Les mineurs sont au nombre de neuf au moins, dont certains paraissent originaires de la région d'après leur patronyme. Les concessionnaires sont d'un nombre supérieur à trois, dont le bailli de Carlat Gilbert de Marcenac.

Au XVII^e s., on signale qu'"il y avoit par le passé des mines d'argent proche le Mur de Barrez ; mais depuis que Carlat a été uni à la Couronne de France, ce lieu ou estoit les mines n'a point été entretenu" (*H.V.C.* I-703) ; c'est à dire depuis le XV^e s. Ces mines de plomb argentifère seraient mentionnées dans une enquête de 1456 (Delmas s.d. p.9). Au XVIII^e s., on cite encore une mine d'argent dans la vallée de Combelou (*H.V.C.* II-CLXVIII).

Il semble s'agir d'un seul ensemble de mines. Toutefois deux localisations sont possibles : des traces d'exploitation ancienne sont visibles au débouché de la vallée du Combelou sur le Goul ; néanmoins il existe également au nord de Peyrat un "ruisseau des Mines", associé à un toponyme "Combe Guze". Ces deux vallées traversent le substrat schisteux où se trouvent des veines de minerai.

Domaines agricoles :

- La Bicoquerie (hameau disparu) est cité en 1270 dans le traité passé entre le prévôt de Montsalvy et Carlat au sujet de la mouvance de certains domaines du Barrez. Les "*terras mansorum seu affariorum (...) de la Bicocaria*", paroisse de Notre-Dame du Lez demeurent dans la mouvance de Montsalvy (H.V.C. I-90). Plus loin dans le texte, l'"*affarium de la Bicocaria*" est dit "*sita in bayllivia castri de Interaquis*" (H.V.C. I-102).
- Bargues, hameau disparu près de Peyrat, est cité dans le "testament de Rigaud" (Cart. Conques n°300) : "*in Bargas illas limanias que de Amblardo conquistavi*". Est-ce vers Courbelimagne ?
- Le Boissou est cité en 1267 dans une reconnaissance de Moyset de Cayrac, domicellus, à Carlat : "*totam fazendam del Boyso, confrontatur ex una parte cum fazenda de Causac [= Taussac] et de Peiraficha*" (H.V.C. I-71).
- Cabaniers, hameau disparu près de Campches, est cité en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Bernardus Folc, miles : "*medietatem borie dels Cabaniers pro indiviso, prout tenditur usque ad rivum de Camchers et ad rivum de la Garriga*" (H.V.C. I-57).
- Cancelade est cité en 1266 dans la reconnaissance à Carlat du damoiseau Moyset de Cayrac, en tant que confront de Servières : "*fazenda de Causallada*" (H.V.C. I-71). En 1267, "*Banevantus domicellus*", seigneur de Valon, reconnaît à Carlat "*terras et possessiones et jura que habeo a Corbillac et ejus pertinenciis*" (H.V.C. I-82).
- Casornhes est cité en 1267 dans la reconnaissance de Moyset de Cayrac à Carlat : "*mansum de Casornha, confrontatur ex una parte cum manso de Cros et ex alia parte ab Tausac*" (H.V.C. I-71).
- Cros est cité dans la même reconnaissance de 1267 (H.V.C. I-71), comme confront : "*manso de Cros*".
- Le Fournou (ruisseau) est cité en 1283 dans un échange de biens entre Carlat et Moyset de Cayrac ; le vicomte de Carlat cède à ce dernier "*affarium quod habeat in Fornolo, in quo affario habeat unum sesterium frumenti, mesure de Muro, censuale, ad solvendum in messibus, plus quinque solidos Ruthenensium censuales solvendas in festo Sancti Andree, quos habeat in dicto affario*" (H.V.C. I-182).
- Germilhac est cité en 1267 comme confront dans une reconnaissance de Moyset de Cayrac : "*fazenda de Germelhac*" (H.V.C. I-71), où il possède par ailleurs des biens "*quicquid habeo in fazenda de Germelhac*" (H.V.C. I-72).
- Un "*capmansum de Grantmont*", hameau disparu, est échangé par le vicomte de Carlat avec Amblard de Cayrac en 1283 ; ce domaine était confronté d'un côté par l'"*aqua de Gol*", d'un autre par l'"*affario de Serra*", de l'autre par l'"*affario de Manhaval*" (H.V.C. I-181), c'est à dire peut-être dans le secteur de Salesse.
- Lesenac, hameau disparu près de Taussac, est cité en 1295 dans le traité passé entre Carlat et le prieur de l'église de Taussac : "*affariis de Lesenaco*", dans la mouvance directe de Taussac (H.V.C. I-220), "*homines de Lesenac*" (H.V.C. I-222).
- Longuebrousse est cité en 1267 dans la reconnaissance de Moyset de Cayrac à Carlat : "*tota la fazenda de Longua Brossa cum pertinenciis suis, est de jurisdictione et mandamento castri de Carlato*" (H.V.C. I-72).
- Lugat est cité en 1267 dans la reconnaissance à Carlat de Moyset de Cayrac, comme confront : "*fazenda de Lugat*" (H.V.C. I-71). En 1267, Aldebertus de Monte Amato, domicellus, reconnaît à Carlat l'"*afarii de Lugat*" (H.V.C. I-81). A Lugat se trouvait il y a quelques années un sarcophage anthropomorphe de contour extérieur trapézoïdal. Il a disparu, sans que l'on connaisse par ailleurs sa provenance. Est-ce Taussac ?
- Mayrinhac est cité en 1266 dans une reconnaissance de Guillaume de Vigouroux à Carlat : "*medietatem d'aquo que ai e Mairinhac lo sotaira*", dans la paroisse de Taussac (H.V.C. I-55). En 1267, Petronilla de Peirafort cède à l'abbaye de Bonneval "*censuales (...) super pratis trium mansorum vocatorum del Mas et super pratis mansorum Rigaldenc, del Poget, Reinal, Brunenc, Capus et Divern, qui mansi sunt in parrochia ecclesie de Taussac et in territorio mansi seu ville de Mairinhac*" (Cart. Bonneval n°199). Ces manses situés autour de Mayrinhac ont tous disparu ; peut-être étaient-ils attenants au village et désignés par les noms des tenanciers ? Est-ce la même Pétronille qui donne un manse à Mayrinhac au prieuré du Monastier (Belmon 1993 p.80) ?

- Le Mouly est vraisemblablement cité en 1270 dans le traité passé entre Carlat et le prévôt de Montsalvy (H.V.C. I-90) : "*mansum seu affarium vocatum (...) del Pla de las Molas*", appelé plus loin "*affarium de Las Molas*" (H.V.C. I-102), situé dans la paroisse Sainte-Marie de Lez. C'est une dépendance de Montsalvy.
- Montanas, hameau disparu situé près de Lez est cité en 1270 dans le traité passé entre Carlat et le prévôt de Montsalvy : "*mansum seu affarium de Montanas (...) affarium de las Montanas*" (H.V.C. I-90 et 102) ; c'est une dépendance de Montsalvy.
- La Pesturie est cité dans une reconnaissance d'Aldebertus de Monte Amato, domicellus, à Carlat (H.V.C. I-81) : "*affarii de la Pesceria*", près de Lugat. Il ne s'agit donc pas d'une ancienne maladrerie comme le prétend la tradition orale.
- Pierrefiche est cité, comme confront, dans la reconnaissance à Carlat de Moyset de Cayrac : "*fazenda de Peiraficha*" (H.V.C. I-71).
- Prevostal, hameau disparu situé près de Lez, est cité en 1270 dans le traité entre Carlat et Montsalvy : "*mansum seu affarium de Prevostal (...) manso Prevostal*" (H.V.C. I-90 et 102). Ce toponyme évoque vraisemblablement le prévôt de Montsalvy (mense prévôtale).
- La Serre est cité entre 1087 et 1107 dans une donation à Conques des seigneurs du château d'Amiz : "*Et ego Petrus (...) dono el mas de Serra*" (Cart. Conques n°545). Puis La Serre est cité en 1267 dans la reconnaissance à Carlat de Moyset de Cayrac : "*fazendam de Serra cum pertinenciis suis confrontatur ex una parte cum fazenda de Peiraficha et ex alia parte cum fazenda del Boyso et cum aqua de Gole*" (H.V.C. I-71). En 1283, le domaine est mentionné comme confront dans un échange de biens entre le vicomte de Carlat et Amblard de Cayrac : "*affario de Serra*" (H.V.C. I-181).
- Servières apparaît dans les textes en 1267 dans la reconnaissance à Carlat de Moyset de Cayrac, comme confront (H.V.C. I-71) : "*afario de Servieira*". En 1283, Amblard de Cayrac et Carlat procèdent à un échange de biens dans la région ; l'"*affario de Serveira*" y est à nouveau cité comme confront (H.V.C. I-182).
- Trionac : un certain Petrus de Trunnago cède des biens à Conques entre 1061 et 1065 (Cart. Conques n°256).

3.4. L'habitat groupé : les chefs-lieux de paroisse

- Cassenode (village disparu près de Masclat).

"Cassaone" apparaît dans les textes en 1280 (Rigal d'après Doat n°1784). Dès 1267, c'est une grange dépendant de la dômerie d'Aubrac (Cart. Aubrac I-102) ; en 1289 est mentionnée la "*villam de Masclat*" et la "*grangia de Cassanode*" (Cart. Aubrac I-176). D'après Touzery (1906 p.157), il aurait existé à "*Cassanodis*" une commanderie régulière de saint Augustin, ainsi qu'un hospice où résidait l'hospitalier d'Aubrac. La chapelle et la maison étaient en ruines au XVIII^e s. Le revenu consistait en fonds de terre et rentes seigneuriales à Masclat et "*quelques charretées de blé de dîme*". Le site est localisé à un lieu dit "*Caseneuve*" à trois kilomètres au sud de Taussac, près de la route qui va vers Lacroix-Barrez.

D'après Affre (1858 I-137), "*un hospice, la commanderie de Cassenode avait mission de faire aumône à toute personne (...) mais la maison d'Aubrac finit par laisser sans entretien la chapelle et le petit bâtiment (...) Cent cinquante ans avant la Révolution, Cassenode prenait des gerbes, de l'argent, de la cire et des gélines*". D'après les articles de la vente des biens nationaux (II p.565 n°5546) il y avait "*un petit domaine dit de Cassenode au village de Masclat, paroisse de Taussac, à la commanderie de Cassenode membre d'Aubrac, de l'ordre des chanoines réguliers de Chancelade comprenant un affar dit de Cassenode dans lequel est la mesure d'une chapelle (...) un pré au village de la Sario, dit de Cassenode (...)*".

Ces renseignements paraissent vagues, voire contradictoires. La grange et l'hospice d'Aubrac, doté d'une chapelle, cités au XIII^e s. près de Masclat auraient disparu au XVII^e s. Rien n'est visible en effet au XVIII^e s. sur la carte de Cassini.

Une enquête orale nous a permis de situer approximativement l'emplacement de Cassenode, à la lisière septentrionale de la forêt domaniale de Masclat, à l'ouest de la route. Nous avons pu observer des micro-reliefs et des tas de pierres témoignant de la présence d'un habitat déserté. La tradition orale relate la découverte à cet endroit, en 1968, de "sarcophages", lors de la construction d'un chemin forestier. L'un des ces "sarcophages" conservé à Masclat chez Mr Tarrisse peut être un simple bac de pierre en brèche grossière ; le même propriétaire possède également un mortier à sel, des colonnes de pierre et un linteau en provenance de Cassenode. Il pourrait

s'agir d'éléments appartenant à la chapelle mentionnée au XVIII^e s. Il est peu probable que Cassenode ait jamais eu de statut paroissial.

- Lez.

L'"*ecclesia S. Mariae de Bez*" citée dans les églises rattachées à Montsalvy en 1087 (Bosc 1905 p.443) est sans doute en fait l'église de Lez. La "*parrochia ecclesie de Les*" apparaît en 1267 dans la reconnaissance d'Aldebertus de Monte Amato à Carlat (H.V.C. I-81). En 1270, la paroisse entière de Lez reste dans la mouvance de Montsalvy à la suite du traité avec Carlat. La "*parrochia ecclesie beate Marie de Lez*" comprenait les "*terras mansorum seu affariorum del Prevostal, de la Bicocaria et del Pla de las Molas et de Montanas*" (H.V.C. I-90). D'après Touzery (1906 p.518), Lez était placé dans les pouillés sous la titulature de sainte Marie-Madeleine. Il peut s'agir d'une dédicace tardive ; une tradition orale ancienne assurant par ailleurs que Notre-Dame de Lez aurait été construite "vers le XIII^e ou le XIV^e s." à la suite de la découverte d'une statue de la Vierge dans le trou d'un vieux châtaignier creux (?). Le cimetière persistait à l'époque moderne, malgré l'absence de paroissiens (*ibidem*).

Le site, encaissé et difficile d'accès, est implanté sur un replat au flanc d'un coteau abrupt. L'édifice actuel est une simple chapelle des XVII^e - XVIII^e s. avec clocher-peigne sur arc-diaphragme, qui reprend peut-être un plan plus ancien (?). Toute trace du cimetière a disparu.

- Masclat.

Le testament d'Henri I, comte de Rodez et vicomte de Carlat en 1219 indique : "*domui vero d'Albrac (...) omnem quistam et talliam et exactionem quam ego faciebam in illis mansis quos pater meus donavit ecclesie de Mascalc*" (H.V.C. I-12). La "*villam de Masclat*" est ensuite citée en 1289 dans le cartulaire d'Aubrac (I-76). Une chapelle figure encore sur la carte de Cassini. Il est permis de se demander si cette "église de Masclat" n'est pas identique à la chapelle de Cassenode ; le don de la famille de Rodez à la dômerie d'Aubrac vers 1200 expliquerait la destinée de ce domaine disparu.

- Manhaval.

"*Magne Vallis*" apparaît en 1252 ; c'est alors une dépendance de Bredons et donc de Moissac (Bouffet 1919 p.229). La "*fazenda de Manhaval*" est citée comme confront dans une reconnaissance des seigneurs de Vigouroux à Carlat en 1266 (H.V.C. I-55). Un prieur de Manhaval est cité dès 1292 ; la dotation du chapelain du lieu y est fixée à trente setiers de seigle, cinq de froment et dix d'avoine à la mesure de Manhaval payables à la moisson, et quarante sous tournois de Rodez auxquels s'ajoutent la moitié des offrandes faites à l'église et au cimetière, la moitié de la dîme pascalle et des laines. Le prieur de Manhaval se réserve les cens en argent, en poules et en blé, ainsi que les draps de morts et de "pourpre" (Touzery 1906 p.538). La "*parochia de Manhavals*" comprenait neuf feux seulement en 1349, d'après le *Livre de l'Epervier*.

L'actuelle chapelle de Manhaval, dédiée à Notre-Dame, occupe l'extrémité d'un éperon rocheux face à la Haute Auvergne et au château de Caylus. Le site superbe est entouré par les gorges abruptes du Goul et du ruisseau de Pierrefiche. C'est une église romane à abside hémicirculaire renforcée par des contreforts. L'arc triomphal est surmonté par un clocher-peigne à deux alvéoles. La nef a subi des remaniements ultérieurs et l'adjonction d'une chapelle latérale. La partie basse de l'abside est composée de petit appareil de schiste à litages assez réguliers. Les parties hautes possèdent un appareillage plus irrégulier. Il convient de noter la présence de modillons anthropomorphes et d'un bloc de schiste réemployé dans l'abside semblant être la base d'une baie étroite. Il est raisonnable de dater l'édifice actuel des XII^e - XIII^e s. dont un état antérieur est visible dans la partie basse de l'abside. Les contreforts en granite sont peut-être plus tardifs. Un important cimetière ovalaire se développe autour de l'abside.

- Peyrat.

Entre 996 et 1031 un certain Rigualdus, proche du vicomte de Carlat, cite dans son testament (Cart. Conques n°300) "*ecclesia de Pairado dimitto Arado filio Guidoni, in tale convenientia que illa donet a fevo Guilberto sacerdote*". En 1266, l'"*ecclesia parrochia de Pairat*" apparaît en 1266 dans une reconnaissance des frères de Vigouroux à Carlat (H.V.C. I-27). En 1270, le traité passé entre le prévôt de Montsalvy et le vicomte de Carlat cite, aux côtés de Montsalvy, "*Johannem Thome, capellanum de Peirato*", le "*priore de Peyrato (...) prior seu rector de Peyrato (...) prioris et prioratum (...) de Peyraco*" (H.V.C. I - 89, 92, 93, 97). Le prieuré de Peyrat relevait donc de la manse du prévôt de Montsalvy et demeure, à l'issue du traité, dans la mouvance exclusive du monastère. En 1272, une reconnaissance à Carlat de la femme de Guillelmus de la

Vaysera cite la "*parrochia ecclesie de Pairac*" (H.V.C. I-108). D'après le *Livre de l'Epervier*, la "*parrochia de Peirat*" comportait cinquante feux. La famille de Maursières y avait des possessions (N.A. IV p.87), ainsi que celle de Griffeuille (N.A. III p.199).

Le village de Peyrat, inorganique, est dispersé au fond d'un vallon fertile, face à Mur-de-Barrez. L'église, dédiée à saint Hilaire, est isolée au fond de ce vallon. L'édifice rectangulaire actuel, à plan-*cella*, a été fortement remanié dans les années 1500 : clocher à peigne, portail ... mais la présence de moyen appareil à litages réguliers sur le mur nord de la nef indique l'existence d'un édifice du XIII^e s. au moins. L'enclos cimétéral est important et partiellement surélevé.

- Taussac.

Taussac serait cité en 1096 dans une bulle d'Urbain II comme possession de Saint-Martial de Limoges (Bedel 1996 p.21). La "*parrochia ecclesie de Tausac*" apparaît dans les textes en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Guillaume et Stéphane de Vigouroux (H.V.C. I-27). La même année, Guillaume de Vigouroux reconnaît également à Carlat un bien "*situm in parrochia de Tausac*" (H.V.C. I-55). En 1267, Moyset de Cayrac, *domicellus*, reconnaît à Carlat "*quicquid habeo in castro de Tausagues*" (H.V.C. I-71). Est-ce Toursac d'Auvergne, ou Taussac ? Dans le même document, Moyset de Cayrac reconnaît "*quicquid habeo a Tausac* (...) *fazenda de Tausac* (...) *Tausac*". En 1267, Aldebert de Montamat reconnaît à Carlat ce qu'il possède, notamment l'"*affarium de Tausac quod tenet Guibertenc* (...) *in parrochia ecclesie de Tausac*" ainsi que le "*feudum de Tausac*" (H.V.C. I-81). En 1274, Bertrandus de Sancto Mameto reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*in castro de Tausac, infra los dex*" (H.V.C. I-115). Est-ce le château de Taussac, ou celui de Toursac ? Un *vidimus* du XV^e s. (H.V.C. II-XVI n°17) cite "*un homage fach per Guilhaume de Vigourou del castel de Caylus et d'autres causes pausades en la paroquie de Tausac*". Il s'agit d'un hommage rendu dans les années 1260. Mais surtout, en 1295, un accord fut passé entre le vicomte de Carlat et le prieur de Taussac au sujet de la juridiction dudit lieu (H.V.C. I-219 sq.). Le texte cite un "*patronum ecclesie de Taossaco et dominum P. de Sapcha capellanum et perpetuam vicarium dicte ecclesie de Taossaco* (...) *P. de Vileta prioris prioratus dicte ecclesie de Taossaco*". Les droits de juridiction mixte, les causes réelles ou personnelles jusqu'à soixante sous sont du ressort du "*monasterium et prioratum predictum*", ceci "*ab antiquo in affario, fortalicio et tenemento, cortili et caminatis ville de Taossaco* (...) *cum terris, mansis et possessionibus pertinentibus dicte ecclesie de Taossaco*" (H.V.C. I-220). Carlat prétend avoir juridiction pleine et entière sur le lieu, face au "*prior de Taossaco et ejus in ipso fortalicio successores*" pour les "*affariis de Taossaco et hominibus et aliis omnibus terris et possessionibus* (...) *dictis locis, terris et possessionibus et pertinenciis* (...)". Le texte mentionne des "*hominorum dicti prioratus*". Il précise que le vicomte de Carlat ou ses bayles pourront, "*pro defensore juris sui, seu terre sue, dictum fortalicium de Taossaco intrare et capere poterit et deberit ad sui juris defensionem* (...) " mais "*postmodum, cessante dicta necessitate, dictum fortalicium dicto priori* (...) *indeterioratum fortalicium libere reddere teneatur, nisi ab inimicis propter guerram deterioratum fuerit extra manum dicti domini comitis ; quod si secus fuerit deterioratum, scilicet dicto dominus comite ipsum fortalicium tenente aliter quod pro guerra, ipse dominus comes tunc indeterioratum reddere teneantur*". Le texte rappelle ensuite que Taussac se situe dans la vicomté de Carlat. En bref, le comte pourra occuper le château de Taussac lorsqu'il le jugera nécessaire pour la défense de son droit et de sa terre. Il devra ensuite le rendre en bon état, la réparation des détériorations ne lui incombant que dans le cas où elles auraient été perpétrées alors qu'il tenait la dite forteresse (H.V.C. II-CLXII). D'une manière générale, Carlat garde l'essentiel des droits et juridictions supérieures sur Taussac.

Auparavant en 1245 Elis, fille de P. de Vigoro, veuve de P. de Benaven donne pour Bonneval des sens "*a Tausac*" et cède "*mediam eminam bladi*" à "*Sancto Marciali de Tausac*" (Cart. Bonneval n°162). La "*parrochia ecclesie de Tausac*" est également citée dans une donation faite en 1267 par Pétronille de Pierrefort sur des domaines situés autour du domaine de Mairinhac (Cart. Bonneval n°199). D'après Affre (I p.137) le "château" de Taussac apparaît en 1304. Cette année-là Amblard de Cayrac aurait fait hommage à Carlat pour son château et ses biens de Taussac (*ibid.* p.138). Un hommage à Carlat d'Astorg de Cayrac au XV^e s. (A.D. 15, 118 F "Carlat") cite "*dictum castrum suum de Tausaco necnon boria sua vocata de Tausaco, cum juribus et pertinentiis ; item quicquid habet in manso seu loco de Tausaco*".

En 1349 d'après le *Livre de l'Epervier* la "*parrochia de Tausaco*" comptait cent-cinquante feux. D'après Touzery (1906 p.76), le prieur était rattaché à la manse du doyen de Rieupeyroux et l'église dédiée à Notre Dame. Elle était cependant au XIII^e s. dédiée à saint Martial de Limoges (cf. *supra*). Cette dédicace s'explique par les liens entre l'abbaye de Rieupeyroux et celle de Saint-Martial de Limoges dont elle dépendait (fondation en 1030, cf. Touzery 1906 p.631). Taussac était donc une lointaine dépendance de Saint-Martial. Le "château" de Taussac est décrit lors de la vente des biens nationaux (B.N. III p.411 n°749) : "*domaine dit de Tausac* (...) *un enclos comprenant château à trois étages et deux corps de logis, Tour* (...) *patus au derrière où étaient les fossés*".

Le bourg de Taussac occupe le centre d'un plateau ; les maisons sont disséminées autour de l'église qui occupe une position centrale. L'église Saint-Martial et ses dépendances sont entourées d'un enclos grossièrement triangulaire longé par un chemin qui en fait le tour. La surface de l'enclos cimétéral ovoïde était importante, englobant le chevet et une partie de la nef (cf. Cad. XIX^e s.). L'édifice rectangulaire à plan-*cella* est hétéroclite. Il remonte pour l'essentiel aux années 1500, toutefois le chœur possède des modillons romans ou de tradition romane, ainsi qu'un moyen appareil volcanique très soigné à litages réguliers qui remonte certainement au XIII^e s. (mais il est parfois réutilisé comme au niveau des chapelles latérales). Nous pensons donc être en présence d'un édifice du XIII^e s. fortement remanié dans les années 1500.

Le château médiéval a disparu, remplacé par un manoir du XVIII^e s. Le toponyme "*bois du château*" peut s'y rapporter.

* * *

Le terroir de Taussac a donc une histoire complexe. Il est vraisemblable que l'occupation humaine ait été permanente dans la partie nord de celui-ci, au contact des affleurements calcaires et volcaniques, après l'époque Néolithique et ses puits d'extraction.

Dès le I^{er} siècle avant notre ère en tout cas, un site important existe à Passevanneau où si la statuare témoigne bien d'une "ambiance" autochtone, la présence d'amphore Dr. 1 A en grandes quantités atteste de l'intégration de la région aux grands circuits commerciaux. Dans la même optique, l'existence d'un atelier de tuiliers au I^{er} siècle de notre ère à Trionac témoigne à la fois du peuplement et de la romanisation du pays. Enfin la découverte à Cuernègre d'un trésor monétaire des années 400 indique la permanence de l'occupation humaine dans la région à la fin de l'Antiquité. Du reste, la survie de huit toponymes en *-ac* prouve bien la continuité du peuplement postérieurement à l'empire romain.

La présence d'un fragment de sarcophage raisonnablement datable des VI^e - VII^e s. à Peyrat, près de l'église médiévale, est peut-être l'indice de l'existence d'un chef-lieu de paroisse mérovingien non loin de Trionac, dans un terroir privilégié.

A l'époque carolingienne tardive, la région paraît dans la mouvance des vicomtes de Carlat, si l'on prend en compte deux chartes du cartulaire de Conques (n°300 et 434). La "*villa Croso*" est précisément située "*dans le pays des Ruthènes, dans la vicairie de Brommat*"; elle comprend quatre manses et un capmas. Ce texte montre une hiérarchisation claire des différentes activités économiques et politiques. La petite vicairie de Brommat paraît constituer une enclave dans la puissante vicairie de Barres (Bars), qui se développe au nord et au sud.

Au XIII^e s., le tissu paroissial est entièrement achevé : les chefs-lieux de Taussac, Lez, Masclat, Manhaval et Peyrat sont attestés, auxquels il faut ajouter la "chapelle" de la grange d'Aubrac installée à Cassenode. Mais la plupart des ces chefs-lieux paraissent constitués plus anciennement.

Les influences politiques sont variées : dômerie d'Aubrac à Cassenode et Masclat par l'intermédiaire de la maison de Rodez, Bredons à Manhaval peut-être par l'intermédiaire des vicomtes de Murat. Peyrat passe des mains de Conques vers l'an Mil à Montsalvy au XIII^e s. où il constitue un prieuré de la manse du prévôt ; les vicomtes de Carlat, comtes de Rodez, tentent alors sans succès de le faire entrer dans leur mouvance. Le prieuré de Taussac très puissant au XIII^e s. et demeurant hors de la mouvance des comtes de Rodez, relevait de Rieupeyroux et donc indirectement de Saint-Martial de Limoges. Fait rarissime en Carladez, le prieur dispose d'un établissement fortifié appelé "*fortalicium*" qui est vraisemblablement un véritable château devant être remis au comte de Rodez dans certaines circonstances, selon des prescriptions identiques à certains *castra* de Haute Auvergne. C'est également la maison de Rodez qui paraît avoir la mainmise sur les mines des environs de Mur-de-Barrez, au XIII^e s., malgré l'obstruction du sénéchal royal. Les concessionnaires sont dans la mouvance directe des vicomtes de Carlat et les équipes de mineurs en partie originaires de la région.

L'habitat rural dispersé du XIII^e s. semble dense et la plupart des hameaux actuels apparaissent dans des reconnaissances à Carlat de la famille seigneuriale voisine de Cayrac, mais aussi des seigneurs de Vigouroux ; les seigneurs de Montamat et ceux de Castel d'Amiz possèdent des biens tenus en fief de Carlat, alors que la famille de Pierrefort en Auvregne cède des biens à Bonneval près de Mayrinhac. Plusieurs domaines relèvent également de Montsalvy par l'intermédiaire de ses prieurés. On a donc pour le XIII^e s. l'impression d'un terroir très peuplé et dynamique aux influences multiples (Carlat / Rodez, Montsalvy, Aubrac).

Illustrations

Fig. 1 . Trionac. Plan d'un four de tuilier. Arch. S.R.A. Toulouse, doc. M. Labrousse.

Fig. 2 . Vue du four de Trionac. Arch. S.R.A. Toulouse, auteur inconnu.

Fig. 3 . *Tegula* avec graffiti découvert à Trionac. M. Amilhau.

Fig. 4.1. et 4.2. Mobilier céramique découvert lors du dégagement du four de Trionac. Arch. S.R.A. Toulouse.

- Fig. 5 . Statue antique de Passevanneau. Arch. A.S.P.A.A., P. Gruat / R. Boudet.
Fig. 6 . Passevanneau, mobilier de surface : *tegula* et amphore Dr. 1A. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 7 . Village de Masclat. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 8 . Village de Taussac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 9 . Détail du chevet de l'église de Taussac. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 10 . Eglise de Taussac : appareil et corniche de tradition romane. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 11.1. et 11.2. Village de Peyrat. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 12 . Porche de l'église de Peyrat. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 13 . Fragment de sarcophage du haut Moyen Age, église de Peyrat. J.-L. Boudartchouk, rens. G. Pradalié.
Fig. 14 . Village de Manhaval. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 15 . Eglise romane de Manhaval, vue générale. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 16 . Hameau de Notre-Dame-de-Lez. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 17 . Eglise Notre-Dame-de-Lez, état actuel. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 18 . Lugat. Croquis du sarcophage roman (disparu) d'après témoignage oral.

TEISSIERES-LES-BOULIES

Superficie : 1951 ha Démographie : 104 feux en 1709 Altitude : 720 m

● Milieu naturel : Le centre de la commune est occupé par un plateau dentelé se prolongeant par des crêtes radiées. Au nord, à l'est et au sud de cet ensemble se situent des vallées encaissées profondes rendant difficile toute communication. Le sous-sol est essentiellement schisteux ; si le plateau central et les crêtes qui s'y rattachent sont défrichés, les vallées profondes périphériques sont couvertes de chênaies et de hêtraies.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait, dans la plaine centrale, sur la culture du seigle et du blé noir associée à de rares châtaigneraies ; les forêts périphériques donnaient du charbon de bois et les terres de bruyère servaient au pacage des moutons.

Communes limitrophes : Labrousse, Leucamp, Vézels-Roussy, Prunet.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Cubinhac (*Cubinus + acum*), surnom tribal (?) pouvant faire référence à la tribu des Biturges Cubes ? (nom d'un bois près du Bos).
- Grinhac (*Grinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.333) ("*Grinhacum*" au XVI^e s. d'après Amé 1897).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le chemin de Montsalvy à Aurillac, venant de Leucamp et se dirigeant vers Labrousse, traversait la commune de Teissières d'après Amé (1897 art. "Voies").

3.2. Les châteaux

- Le Castelet (?).

Le Castelet (Cad. XIX^e s. C 742 bis) est constitué par l'extrémité d'un petit éperon schisteux à l'est de Falguières au lieu-dit "La Gavarède". L'extrémité élargie qui culmine à 690 m domine les gorges du ruisseau de Bioude et l'un de ses affluents. De nombreux éboulis de schiste sont visibles sur les pentes du monticule sans que l'on puisse préciser leur origine.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Bioude est cité en 1266 dans l'hommage à Carlat de Guy de Teissières : "*quicquid habeo in bosco de Beude*" (H.V.C. I-44). En 1281, un hommage des frères "La Casa", seigneurs originaires de Leucamp, cite "*nemus seu affarium vocatum de Bieude*" (H.V.C. I-170). A noter près du hameau un microtoponyme "*Les Issarts*" (Cad. XIX^e s. C 1071).

- Les Bouliès, toponyme aujourd'hui confondu avec le bourg de Teissières, apparaît en 1266 dans la reconnaissance de Guy de Teissières : "*quicquid habeo a le Bolier*" (H.V.C. I-44). Il pourrait aussi s'agir de l'actuel hameau du Bos, "*Mansus del Bos del Lebolié*" à la fin du Moyen Age (Amé 1897).
- Candoulas est cité en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Guillaume de Vigouroux : "*Mansum de Candoras, situm in parrochia de Teisseras*" (H.V.C. I-55).
- Cantagrel est cité en 1266 dans un hommage à Carlat de "*Raymundus de Teyseiras, domicellus*", coseigneur du château de Polminhac, à Carlat : "*quartam partem mansi de Cantagrue de Teisseiras*" (H.V.C. I-26). La même année son frère "*Guido de Texeriis, miles*" reconnaît également à Carlat "*quartam partem de Cantagrue de Teyseyras*" (H.V.C. I-44).
- La Croix du Cros est mentionné en 1266 dans l'hommage à Carlat de Guy de Teissières : "*locum vocatum la Cros S. Avit*" (H.V.C. I-44).
- Falguières est vraisemblablement cité aux XI^e - XII^e s. dans une liste de possessions appartenant à Conques : "*A Falgarios, I mansus*" (Cart. Conques n°478), puis en 1266 dans la reconnaissance à Carlat de Petrus de Teisseyras, miles : "*Mansus de las Falgueiras*" (H.V.C. I-37). Il devient au XIV^e s. le "*ameau de Falgueiras*" ; il relevait de la seigneurie de Labesserette, vassale de celle de Carlat (H.V.C. I-276).
- Le bois de Las Fargues est cité dès 1266 dans la reconnaissance à Carlat de Pierre de Teissières : "*mansum de las Fargas*" (H.V.C. I-37), puis en 1287 dans l'hommage des coseigneurs de Murat-de-Barrez à l'évêque de Clermont : "*Mansum de la Faga*" (H.V.C. I-200).
- Le Fau est cité en 1281 dans un hommage des frères de La Caze à Leucamp : "*medietatem pro indiviso affarii vocati lo Fieu*" (H.V.C. I-170). A noter près du hameau un microtoponyme "*Les Issar*" (Cad. XIX^e s. B 944).
- Un "*affarium del Gotgue*", sans doute dans les environs de Bioude, est cité dans l'hommage (pour un quart) à Carlat de Raymond de Teissières (H.V.C. I-26). La même année son frère Guy de Teissières reconnaît également à Carlat un quart du "*mansus del Borgue*" (H.V.C. I-44).
- Un "*mansus Mironenc de Teisseiras*" est cité dans un hommage à Carlat de Bertrandus de Vic en 1266 (H.V.C. I-31).
- Une "*pendaria de Peirusac de Teisseiras*" est mentionné en 1266 dans un hommage à Carlat de Bertrandus de Vic (H.V.C. I-31).
- Pleinches est vraisemblablement cité dans l'hommage de Pierre de Teissières à Carlat en 1266 : "*Mansus de la Plazensa*" (H.V.C. I-37).
- Le Rieu est cité dans l'hommage de Pierre de Teissières à Carlat en 1266 : "*Mansus del Riu*" (H.V.C. I-37).
- Le Teil est cité en 1266 dans la reconnaissance de Gui de Teissières : "*medietatem mansi de Teliols pro diviso*" (H.V.C. I-44).
- Une "*Apendarie de Teisseirolas*" est citée en 1266 dans l'hommage de Raymond de Teissières à Carlat (H.V.C. I-26), de même que dans l'hommage contemporain de son frère Gui : "*quartam partem afarrii de Tessairolas*" (H.V.C. I-44).
- Un "*mansus de Tordas*" peut-être situé près de Bioude est cité en 1266 dans l'hommage à Carlat de Raymond de Teissières (H.V.C. I-26). Il a disparu depuis le XIII^e s.
- Vernines (?) est peut-être mentionné en 1266 dans l'hommage de Guy de Teissières : "*quartam partem mansi de la Veiria*" (H.V.C. I-44).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Teissières

Dès 1060 - 1070 un certain "*Rigaldus de Teisseriis*" (peut-être un fils du Rigaud de la charte 300 de Conques ?) apparaît, dans la mouvance de Carlat, comme co-signataire de la charte de fondation de Montsalvy (H.V.C. II-2). On retrouve ensuite la famille éponyme en 1230 (Tardieu 1884 p.384). En 1252, les frères "*Petrus et Guiraldus de Tayssieyras, fratres et milites*" sont présents aux côtés du comte de Rodez, vicomte de Carlat

face aux prétentions de la famille éponyme des "Carlat" (H.V.C. I-11). En 1266 on mentionne deux autres frères : "Guidonis de Texeriis, militis" (H.V.C. I-44) et "Raymundus de Teyseras, domicellus" (H.V.C. I-25) ; ils possèdent en coseigneurie le château de Polminhac, celui de Marfons, et des biens dans cette paroisse, mais aussi d'importants domaines sur la majeure partie de la paroisse de Teissières. Ainsi, chaque manse paraît être réparti entre les quatre frères (cf. *supra*). Cette famille de *militis* signe plus de vingt-cinq actes de reconnaissance à Carlat entre 1266 et 1280 (H.V.C.-I-25 sq.), ainsi que le traité entre Murat et Carlat en 1285, puis un jugement entre Astorg d'Aurillac et Henri de Bénavent en 1288 (N.A. V p.299). Il s'agit de proches des vicomtes de Carlat. En revanche, il ne semble pas que Teissières ait constitué une châtellenie (N.A. VI p. 298-299).

La paroisse apparaît dans les textes en 1266 dans une reconnaissance de la famille éponyme : "*parrochia ecclesie de Texeriis*" (H.V.C. I-26). La même année, Pierre de Teissières reconnaît à Carlat "*terras et possessiones quas habeo a Teisseiras in villa et in parochia, sive sint terre culte vel inculte, erme seu vestite*" (H.V.C. I-37). La "*paroisse de l'église de Teissières*" est régulièrement citée dans tous les hommages (H.V.C. I-44 et 55). En 1281 on mentionne la "*parrochia de Teysseyras*" (H.V.C. I-170), ainsi qu'en 1283 (H.V.C. I-185) et en 1287 (H.V.C. I-200). Ces textes multiples attestent l'existence d'un chef-lieu constitué dans la seconde moitié du XIII^e s. En 1289 d'après une bulle de Nicolas IV l'église de Teissières relève de Saint-Géraud d'Aurillac (D.S.C. t. I p.22).

Le bourg de Teissières est implanté à hauteur du rétrécissement d'un éperon de schiste dominant les gorges du ruisseau de Fonsalade et de Bioude. Il s'agit au XIX^e s. d'un village - rue installé sur le tracé du chemin de Grinhac à Falguières, l'église occupant l'extrémité nord du bourg.

L'église est dédiée à la Nativité Notre-Dame, bien que la fête votive soit célébrée le jour de la Saint Côme et Saint Damien. Il s'agit d'un édifice hétéroclite présentant à l'origine un plan-*cella* rectangulaire. La partie la plus ancienne est constituée par le chœur et le chevet plat, eux-mêmes construits à l'aide de remplois provenant d'un état antérieur (moellons de trachyte en moyen appareil régulier sur lesquels sont visibles des traces d'enduit). Une baie à linteau monolithe de type roman est également remployée dans la façade Est. Enfin des travaux menés dans le cimetière durant les années 1950 auraient mis au jour des fondations demi-circulaires dans l'axe du chevet actuel (Boudartchouk 1988 p.325) ; une avancée hémicirculaire de terrain en contrebas est encore perceptible. Il a donc pu exister un édifice roman construit en appareil de trachyte moyen doté d'une abside demi-circulaire, transformé ultérieurement en édifice de plan-*cella* rectangulaire (XIII^e s. - XIV^e s. ?), avant d'être surélevé en même temps que la nef était agrandie et les chapelles latérales construites, en schiste non appareillé, à la fin du XV^e ou au début du XVI^e s. Un jambage de portail en granite, orné d'une tête humaine, appartenait sans doute à un état ancien de l'église. Cette sculpture pouvait être rapprochée du portail de l'église romane de Raulhac ; elle a malheureusement disparu depuis 1989.

En 1365, le vicomte de Carlat possédait dans la "*paroice de Teysseyras de le Boulieys, cinquante et huit feux*" ; elle arrive en seconde position dans le prévôtage de Maurs (H.V.C. I-282).

* * *

Le terroir de Teissières a vraisemblablement connu une présence humaine antérieure à l'an Mil, si l'on se réfère aux deux toponymes en *-ac* qu'il recèle. La présence d'une famille seigneuriale éponyme dès le XI^e s. est peut-être l'écho de ce peuplement ancien.

Il apparaît en tout cas très dense au XIII^e s. ; le bourg est très développé autour d'une église qui pourrait remonter au XII^e s. et les hameaux de la paroisse sont nombreux. Les vicomtes de Carlat contrôlent le territoire par l'intermédiaire de la famille de Teissières et, dans une moindre mesure, celle des La Caze de Leucamp (N.A. II p.52). Les bois semblent tenir au XIII^e s., comme c'était encore le cas au XIX^e s., une part importante du terroir. Les biens sont répartis à égalité entre les quatre frères de la famille seigneuriale éponyme ; le pôle castral semble absent, à moins qu'il ne s'agisse de l'éperon du Castellet (?) qu'aucun texte ne mentionne pourtant.

Nous serions tentés de voir dans Teissières une paroisse d'époque carolingienne.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Teissières. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Relevé schématique de l'église de Teissières. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Chevet de l'église de Teissières. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Détail de la baie du chevet. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Détail d'un élément du porche, aujourd'hui disparu, pouvant avoir appartenu à l'église. J.-L. Boudartchouk.

THERONDELES

Superficie : 3847 ha	Démographie : Thérondeles : 1269 hab. au XIX ^e s.	Altitude : 950 m
	Nigreserre : 114 hab. au XIX ^e s.	880 m
	Ladignac : 245 hab. au XIX ^e s.	900 m
	Laussac : 270 hab. au XIX ^e s.	650 m

- Milieu naturel : La commune actuelle de Thérondeles est un ensemble hétéroclite de différents terroirs : Thérondeles, Ladignac / Nigreserre, Laussac.

Thérondeles constitue la partie la plus septentrionale du Barrez, enclavée entre les montagnes orientales et occidentales de la Haute Auvergne. L'altitude moyenne se situe autour de 1000 m. Le relief présente un plateau d'altitude volcanique, découpé dans le sens nord-sud par le ruisseau du Siniq. Le dénivelé est peu important, le sous-sol volcanique. Le couvert végétal est quasiment absent, à l'exception de massifs forestiers périphériques à Casternac et dans la vallée du Rioubert.

Ladignac occupe l'extrémité méridionale d'un plateau volcanique, dans le prolongement de celui de Thérondeles ; le terroir est limité d'un côté par la Haute Auvergne, de l'autre par la rivière du Siniq.

Enfin, Laussac et son terroir occupent la crête rocheuse qui domine la rive droite de la Truyère et ses coteaux abrupts boisés ; l'amplitude altimétrique est importante : de 900 m sur le plateau de Jou à 640 m sur la presqu'île de Laussac. Il convient de rappeler que toute la partie basse de la vallée de la Truyère a été noyée par la mise en œuvre du barrage du Ribeyrès.

- Economie traditionnelle et données administratives : Les paroisses médiévales composant l'actuelle commune de Thérondeles sont les suivantes :

Thérondeles comprenait au XVIII^e s. les villages de Thérondeles, Frons, Casternac, Perlinguières, Faliès, Campfeil, Le Fieu, Menial, Bousquet, Dejous, Capournie, Mandilhac, Croussets, Monteils, Bannes, Chambon, La Contie, Le Cayla, La Gouffie, La Planque, Soucroup, La Valette, Moulin de Bastide, Dejours (Touzery 1906). Douxalbat appartenait à l'origine à la paroisse de Thérondeles. Celle-ci, du fait de son altitude élevée, recèle plusieurs burons et "vacheries" utilisés pour l'estive du bétail, à l'instar du Carladez auvergnat septentrional.

La paroisse médiévale de Ladignac a été rattachée à celle de Thérondeles sous la Restauration ; elle comprenait les villages de Ladignac, Patène, Septfonds et Deux-Moulins ; une importante production céréalière est attestée au XVIII^e s. (Touzery 1906). Au XVIII^e s., Ladignac n'était plus qu'une annexe vicariale de Nigreserre (*ibidem*) ; cette dernière paroisse comprenait les hameaux de Nigreserre et Quiramas (*ibidem*).

Laussac : la paroisse médiévale était réduite à l'éperon rocheux de Laussac et ses environs : Alaussac, Borie d'André et Borie de Mathieu (Touzery 1906).

Communes limitrophes : Lacapelle-Barrès, Malbo, Narnhac, Cussac, Bromme.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Casternac (*Castrius + acum*), anthroponyme gallo-romain (Morlet 1985).
- Ladignac (*Latinius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.377).
- Laussac (*Lautius + acum* (?)), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.117).
- Mandilhac (*Mandilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.276).
- Pavilhergues (*Prebilangas* au XIII^e s.) est peut-être formé sur *presbyter + anicum* (Dauzat 1963 p.547). Il pourrait alors s'agir d'un toponyme des V^e - VII^e s.
- Solinhac (*Solemnus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.651).

1.2. Voies de communication et frontières entre pagi

- Une frontière entre Arvernes et Ruthènes ?

La commune actuelle de Thérondeles forme l'extrémité septentrionale du Barrez rouergat, sorte d'enclave entre la Châtaigneraie cantalienne et la région de Pierrefort. Les limites départementales actuelles dans le secteur sont traditionnellement considérées comme celles des anciennes cités gallo-romaines des Arvernes et des Ruthènes, fossilisées par les évêchés médiévaux.

A l'est, le "ruisseau de l'hirondelle" séparant Thérondeles de Saint-Martin-sous-Vigouroux a été interprété comme un toponyme (*Guirandella* au XVI^e s.) dérivé de "*equoranda*" (Dauzat 1963) désignant une frontière en langue celte (Albenque 1996 (rééd.)). En fait le toponyme "l'Hirondelle" paraît ne pas provenir d'un toponyme - *equoranda*, mais de "*Guiraldenc*", le ruisseau de Géraud. Cela remet donc en question le tracé de la frontière entre l'Auvergne et le Rouergue, d'autant qu'il existe un toponyme "*Frons*" sur le Siniq.

- Une voie romaine nord-sud ?

Albenque (1996 (rééd.) p.199) évoque l'existence d'une présumée voie romaine "*en droite ligne de l'ouest de Douzalbats jusqu'à Maison-Neuve*". Le chemin en question est appelé anciennement "*Viastrate*". Cet itinéraire part des environs de Yolet puis se dirige au nord de Maison-Neuve (actuelle D. 79) en direction de Pont-La-Vieille, puis de Vigouroux. Il semble effectivement s'agir d'un ancien itinéraire à grande distance, large, empierré et taluté, d'origine au moins médiévale.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Frons est cité dès 906 dans le cartulaire de Conques (n°321). A cette date, l'abbé de Conques Raoul cède le domaine à un certain Gausbert, sa femme Uldegarde et son fils Rodac. Ils en percevront le revenu durant toute leur vie, y compris quelques livres de cire dus par le prieuré Saint-Martin-sous-Vigouroux : "*Rudolfo abbate (...) ad alico homine nomen Gauzberto et uxoris suae Uldagardis et filium suum Rodac (...) de res nostras concedere volumus (...) villa nostra cui vocabulum est Frontis ; et est ipsa villa in patria Rothenica, in aice Barrense, per prestariam vobis concedimus diebus vite nostre, ut usum et fructum habeatis una cum censum, hoc est libras quator de cera, per singulos annos a partibus monasterii sancti Martini, et quantum ibidem acquirere in ipso aice (...)*". Ce domaine, qui ne doit pas être confondu avec le Frons de Vieillevie également possédé par Conques n'est pas mentionné par la suite.

- Ladignac : une charte de Brioude datée de 918 (Cart. Brioude n°324) signale qu'un certain Bernard, pour la rémission de ses péchés, cède au monastère de Brioude "*rebus proprietatis nostrae quae ex conquisto nobis evenerunt. Sunt autem ipsae res in patria Rotinica in loco qui nuncupatur Ladinacus ; videlicet cedimus capellam nostram quae est fundata in honorem sanctae Mariae vel sancti Petri cum omnibus quae ad ipsam pertinent et cum ceteris omnibus quae ad ipsam villam aspicere videntur, cum pratis, campis, mansis, sylvis, pascuis exiis, excultis et incretis (...)*". Ce Bernard est Bernard I de Carlat.

- Sept-Fonds est cité dans la même charte de Bernard en faveur de Brioude en 918 : "*cedimus in loco qui vocatur ad Septem Fontes, mansos duos*" (Cart. Brioude n°324).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

3.2. Châteaux

- Mandilhac (?).

D'après le testament d'Agnès de Carlat, postérieur à 1010, manuscrit disparu commenté dans *H.V.C. II-LXXV*, "*le château de Mandilhac, dans le Barrez, est donné à Géraud, fils de Gilbert, par Agnès*". Ce château n'est cité dans aucun texte postérieur et le site du *castrum* du XI^e s. n'a pu être reconnu sur le terrain. Il existe toutefois encore un seigneur du lieu au XVII^e s. (*H.V.C. II-131*).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Brugières, village disparu, est cité en 1284 dans un accord entre Carlat et Blesle (*Affre 1858 I-146*).

- Canfeyt est donné à Géraud, fils du vicomte de Carlat Géraud, vers 1010 par sa veuve Agnès (*H.V.C. II-LXXV*). Le "*mansus de Camfaët*" fait encore partie des possessions de Carlat au début du XIV^e s. (*H.V.C. II-CCIX*). Un "*Gui de Campfaet*" signe les franchises de Mur en 1246 (*H.V.C. I-10*).
- Casternac est cité entre 996 et 1031 dans le "testament de Rigaud", proche du vicomte de Carlat, en faveur de Conques : "*dimitto Guirberto sacerdote uno manso in Casternago, ubi Amadeus manet*" (Cart. Conques n°300), puis en 1277 dans un hommage à Carlat d'Hugo Gast : "*mansum de Castrenac, confrontatum ex una parte cum affario de Terondels et ex alia cum aqua de Guiraldela*" (*H.V.C. I-129*).
- Le Chambon est cité en 1267 dans un hommage de Veziarius de Rupe Cascornutz à Carlat : "*Mansum del Chambo*" (*H.V.C. I-83*).
- Douxalbats est cité en 1284 dans un accord entre Carlat et Blesle (Affre 1858 t.I p.146).
- Gorse appartient en 1265 à Pierre et Bernard Gasc qui se déclarent alors vassaux de l'évêque de Clermont (*N.A. III p.137*). Ils sont encore seigneurs du lieu au XIV^e s. (*ibidem*). Certains membres de cette famille semblent s'être appelés "*de Gorsc*" (*N.A. III p.187*).
- Faliès est cité comme confront dans une reconnaissance des fils de Pierre de Turlande à Carlat en 1274 : "*mansi de San Guiral, confrontatur cum manso de Felieh*" (*H.V.C. I-120*). Auparavant, un "*feudum del Felich*" était cité en hommage à Carlat en 1266 par Stéphane de Montjou (*H.V.C. I-42*).
- Jou est cité dans le Cartulaire de Conques entre 1087 et 1107 : "*Ego Petrus et Guido et Bernardus de castello d'Amiz damus (...) totum quod abebamus de Vicecomite de Carlat (...) Et ego Guido dono illo decimas de Jou*" (n°545). Il est aussi cité entre 1065 et 1090 lors d'une donation à Conques par Aymard, Bompard et Pétronille (Cart. Conques n°42) : "*damus pratum de Vallato in Josum usque super aquam sicut ipse met terminat*". Il s'agit donc d'un pré sur le coteau au sud de Jou. Il est probable que Jou relevait alors de Brommat.
- Le Monteil : une reconnaissance de Pierre de Turlande à Carlat en 1274 cite "*dos mases [sic] a Floirac, confrontatum cum manso de Faisergues et ex alia parte cum manso de Montels*" (*H.V.C. I-120*). En 1277, "*Marquesia, uxor Bompar Sancti Ursisii*" rend hommage à Carlat pour "*medietatem mansorum de Montelh et de Floyrac*" (*H.V.C. I-139*).
- Mandilhac est cité en 1284 dans un accord entre Carlat et Blesle (Affre 1858 t.I p.146). Le lieu est alors dans la mouvance de l'abbaye.
- Melhaguet est cité en 1282 dans un hommage à Carlat de Pierre de Monte Jovis : "*mansum vocatum Melhaguet in parrochia de Terondels cum eorum juribus*" (*H.V.C. I-172*).
- Pervilhergues est cité entre 1087 et 1107 dans la donation à Conques des frères de Castello d'Amiz de leurs biens tenus de Carlat : "*ego Guido dono illas decimas de Prebilangas*" (Cart. Conques n°545).
- Romegous est cité en 1280 dans l'hommage à Clermont des coseigneurs du château de Murat de Barrez (*alias Lastours, C^{ne} Ladinhac, Cantal*) : "*affarium de Romegos*" (*H.V.C. I-201*).
- Secroup est mentionné au bas Moyen Age : "*manso de Solacrop, et tenenciariis ejusdem mansi*" (*H.V.C. I-476*).

3.4. L'habitat groupé : les chefs-lieux de paroisse médiévaux et les établissements religieux

- Ladignac.

La "*parrochia de Ladinhaco*" est citée dans le traité passé entre les vicomtes de Carlat et de Murat en 1285, où Murat possède des biens (*H.V.C. I-190*). En 1345, la paroisse de Ladignac comportait vingt-cinq feux (Touzery 1906) ; le collateur était demeuré le chapitre de Brioude, l'église étant d'ailleurs dédiée à saint Julien de Brioude (alors qu'elle était consacrée à saint Pierre et sainte Marie au IX^e s.). Il s'agit donc d'une petite paroisse (hameaux : Patève, Septfonds et Deux Moulins), supprimée sous le Concordat.

Le bourg de Ladignac est installé à l'extrémité d'un plateau basaltique triangulaire ; il est réparti autour de l'église qui occupe une position centrale dominante, sur une petite crête rocheuse. L'édifice possède un plan-*cella* rectangulaire ; son état actuel appartient pour l'essentiel aux XV^e - XVI^e s. (appareil volcanique

irrégulier, clocher-peigne gothique tardif ...). Toutefois, la partie basse du chevet et du mur Nord est composée de moyen appareil volcanique à litages réguliers, caractéristique du XIII^e s. dans le Carladéz auvergnat. On peut donc penser que la structure générale (plan-*cella*) de l'édifice remonte à cette époque. Aucun vestige attribuable à la "chapelle" du IX^e s. n'a été observé ; en revanche, au moins trois états sont perceptibles dans le bâtiment actuel, allant du XIII^e au XVI^e s.

Deux souterrains médiévaux ont été récemment découverts au village ; nous avons pu les explorer.

Le premier est chez Mr A.-V. Cazes (Cad. 1995 E 516) ; découvert en 1950, il a une orientation générale Est-Ouest, une longueur reconnue de vingt-cinq mètres pour un développement supposé de trente mètres. La galerie principale se scinde en deux ; ces galeries sont obturées par des amas pierreux ; l'une d'entre elles, désobstruée, débouche dans un pré en contrebas de la maison. Aucun aménagement particulier n'a été observé.

Le second souterrain se situe chez Mr A.-P. Cazes (Cad. 1995 E 476) ; il a été découvert fortuitement en 1984. Le réseau a été observé sur une longueur de quarante-sept mètres ; comme précédemment, il s'agit d'une galerie principale scindée en deux. Les traces de pics sont nettement visibles, les profils des galeries parfois "en ogive". Un départ de galerie est obturé soigneusement à l'aide de galets. Le mobilier collecté par l'inventeur est constitué de fragments d'ouïe à pâte beige / rougeâtre typique du Carladéz, avec parfois d'importants dépôts de carbone. Il est datable des XIII^e - XIV^e s.

- Laussac.

Le prieuré de Laussac fut fondé par le moine (Rutène ou Auvergnat) Gausbert, dans les années 1070, à la suite de la construction de l'église de Montsalvy. L'on ne dispose pas de *Vita* médiévale de Gausbert, mais il en existait une au XIII^e s. : "(...) *in vita ipsius beatissimi confessoris scripta esse dicunt* (...)" (accord de 1270, *H.V.C.* I-92). D'après un autre texte ancien cité au XIII^e s. lors d'un arbitrage signé entre Carlat et Montsalvy en 1270, concernant notamment la mouvance de Laussac (*H.V.C.* I-90 sq.), on peut lire : "*dicti castri de Alausaco (...) sive solum ubi edificatum est, fuit Beato Gauberto, primario fundatori dicti loci, collatum et deditum elemosinando per vicecomitem Carlatensem* (...)" (*H.V.C.* I-92). Il s'agit donc du même processus qu'à Montsalvy et Saint-Projet : le vicomte cède des terres à Gausbert pour y édifier une église.

Une *Vita* du XVII^e s. confirme ces données : "*Aedificavit etiam Gausbertus canonicam sancti Michaelis de Alausiaco*" (Muratet 1843 p.130). Deux *vies* de saint Gausbert, compilées au XVIII^e s. (Mestre 1989 p.26 sq.) indiquent que "*le comte de Rodez avait dans le Rouergue une fort grande étendue appelée Laussac, la plus sauvage qui fût dans toute la Guyenne [!], gîte des bêtes les plus féroces comme les ours et les sangliers dont il se réservait les têtes. Il en fit donation et le pria de rendre ce lieu habitable et y ajouta de fort belles rentes. L'acte de fondation est conservé parmi les titres du Comté de Rodez. Gausbert (...) ayant accepté cette donation se transporta avec quelques-uns de ses religieux à Laussac (...) Ils commencèrent à couper, défricher, essarter, émonder (...) et se mirent à construire une église en l'honneur de l'archange Gabriel. Il y bâtirent une maison attenante pour leur logement. Ces religieux rendirent habitable, alentour de l'église et le long de la rivière de la Truyère (...). Dans le temps que Gausbert résidait à Laussac, il arriva un jour que la fonte des neiges et la pluie avaient fait gonfler la Truyère (...) il marcha sur l'eau et passa la rivière à pied sec (...) Gausbert mourut à Laussac à la maison religieuse (...) il supplia les religieux de ne pas profaner la sainteté de leur église en y introduisant un cadavre. Après sa mort on lui trouva une ceinture de fer si profondément gravée dans la chair qu'elle ne paraissait presque pas au-dehors. Son corps fut inhumé hors de l'église (...) Son tombeau fut bientôt un lieu vénérable par la multitude des miracles qui s'y opéraient. Ce saint corps fut bientôt transféré dans l'église de Laussac, où les habitants du lieu l'honorèrent. Les fiévreux invoquent son secours sous le nom de saint Michel.*" Le compilateur du XVIII^e s. paraît avoir utilisé en majeure partie une *vie* du bas Moyen Âge.

En 1080, l'évêque de Rodez dote les églises Sainte-Marie de Montsalvy et Saint-Michel d'Alaussac de revenus issus d'autres églises du Rouergue. A Laussac se trouve le corps de Gausbert, dans l'église desservie par des chanoines de Saint-Augustin : "*Pontius, Ruthenensis ecclesiae praesul (...) [dono] ecclesiae Sancti Michaelis de Alausiaco, ubi corpore requiescit vir vitae venerabilis Gausbertus (...); in praefatis ecclesiis canonica et regulariter juxta instituta B. Augustini vixerint* (...)" (Muratet 1843 p.79).

Le traité de 1270, s'appuyant sur des sources anciennes, renvoie incontestablement à une réalité plus complexe : il existe un prieuré, mais aussi un château à Laussac. A la tête du premier, dans la mouvance de Montsalvy, est un certain "*dominum Rigaldum de Carlato, priorem de Laussaco*" (*H.V.C.* I-89). Mais le vicomte de Carlat affirme que "*castri seu affarii de Alaussaco cum juribus et pertinenciis suis*" se situe "*in bailivia et mandamento castri de Muro*". On lit plus loin "*ipsi castro de Alaussaco pertinent et spectent, cum suis pertinenciis (...) sub districtu et castellania castri de Turlanda (...) sub castro et castellania de Turlanda predicta sita et site sunt affaria et possessiones mansi et terre, cum juribus et pertinenciis suis, spectantibus et spectantia ipsis prioratui de Alausaco et priori, qui mansi sunt de pertinenciis dicti castri de Alausaco, et districtu ejusdem, in quibus dictus dominus dicti castri de Turlanda percipere solitus est a quolibet foco unum jornal pro monobra semel in anno, et pro custodia seu gacha dicti castri de Turlanda unum quarteronem bladi*

siliginis ad mensuram dicti loci, et de venationum capturis aprorum, ursorum et cervorum inde captorum et capiendorum caput bestie seu spatulam, prout moris est in casibus hujusmodi recipere capita seu spatulas hujusmodi venationis capturarum immediate dominos superiores, pro eo et ob id quia dictum castrum sive solum ubi edificatum est, fuit beato Gauberto primario fundatori dicti loci, collatum et deditum elemosinando per vicecomitem Carlatensem, nomine Cavera, cujus domini erat dictum territorium et solum dependens de ipso vicecomitatu Carlatensi cum pertinentiis, seu moveretur et fuerat de pertinentiis ipsius vicecomitatus seu de eo mandamento, seu districtu ejusdem ab antiquo, sicut hec omnia in vita ipsius beatissimi confessoris Gauberti scripta esse asserebat et contenta, prout hec omnia dictus dominus comes vera esse asserebat (...) se adjuvare posse per dicta et testimonies antiquorum proborum hominum dicti castri de Alaussaco et ejus pertinenciarum fide dignorum (...)" (H.V.C. I - 91 - 92).

Le vicomte de Carlat semble donc se servir d'une *Vita* ancienne de Gausbert pour affirmer que le château de Laussac est englobé dans la châtellenie de Turlande, laquelle relève directement de Carlat. Les seigneurs de Turlande se réservent d'ailleurs à Laussac des droits de chasse importants, notamment pour le gros gibier : sanglier, ours et cerf. Il est ensuite rappelé que Gausbert est le premier fondateur du lieu sur un territoire cédé par un vicomte de Carlat, "Cavera", appartenant en propre et exclusivement à la vicomté de Carlat. Le prieur de Laussac réfute cette assertion et se place dans la mouvance de Montsalvy. Il précise que "*salvo quod predicta a Triodoro ultra, versus Carlatum et Murum, sunt et erant in dicto vicecomitatu Carlatensi sita, a dicto Triodoro citra, versus Oltum, sunt et erant de comitatu Ruthenensi*" (H.V.C. I - 92 - 93) : la rive droite de la Truyère relevait et relève de Carlat, la rive gauche du comté du Rouergue.

On peut ainsi résumer l'argumentation "historique" des deux partis : pour le comte de Rodez, Laussac est une fondation faite sur les terres du vicomte de Carlat et dépend à la fois de Turlande et de Mur-de-Barrez, deux châtellenies du Carladez. Les comtes de Rodez, en tant que vicomtes de Carlat, ont donc tous les droits sur Laussac. Du côté de Laussac, on rappelle que la vicomté de Carlat est géographiquement distincte du comté de Rodez et l'on s'inscrit dans la mouvance -en partie autonome- de Montsalvy. Dans cette affaire un peu confuse intervient, rappelons-le, la famille des "Cartlat" qui sont coseigneurs de Turlande et dont un membre est à la tête du prieuré de Laussac. Leur intervention est peut-être en rapport avec leurs prétentions au sujet de Carlat en tant que prétendus descendants des vicomtes éponymes, face à la maison de Rodez.

Une longue sentence est ensuite rendue, définissant la juridiction du territoire de Laussac ; l'essentiel en est analysé par Saige et Diéne (H.V.C. II-CLXXXVI et CLXXXVII). Dans le prieuré de Laussac et ses dépendances, la juridiction réelle et personnelle relève du prieur. L'appellation revient au prévôt de Montsalvy et l'appel à la Cour du comte. Pour les crimes et délits, le juge du comte sanctionnera après avoir prêté serment de bonne justice auprès du prieur ; l'appel revient au comte. Les délinquants peuvent être arrêtés par les sergents du comte ou du prévôt. Le comte et ses agents judiciaires ne peuvent tenir d'assises dans le prieuré et la "ville" de Laussac, sauf en cas de haute justice criminelle. Le texte cite le "*castrum de Alaussaco cum terris, mansis, possessionibus, juribus et pertinentiis suis, situm et situs infra dictum vicecomitatum et pertinencias baylivie castri de Muro*" (...) "*prioratui et prioride Alaussaco*" (...) "*in dictis prioratu de Alaussaco terris, mansis, affariis et possessionibus prioratus ejusdem et pertinentiis suis*" (...) "*in dictis prioratu, seu terris, seu mansis, seu aliquo loco terrarum dicti prioratus*" (...) "*curiam seu servientes dicti prioris*" (...). Le territoire de Laussac se situe "*tam in Ruthenensi quam Claromontensi diocesibus*" (...) "*homines de Alaussaco, districtus et pertinenciarum ejusdem loci*" (...) "*territorium de Alaussaco*" (...) "*prioratu et villa de Alaussaco et pertinentiis suis*" (...) "*monasterii de Alaussaco*" (H.V.C. I - 89 à 103). Il s'agit donc d'un domaine très important. Le terme de *castrum* signifie sans doute que le prieuré et la *villa* sont dotés d'une fortification. Les dépendances de Laussac sont à cheval sur le Rouergue et la Haute Auvergne. Des manses et des terres dépendent de Laussac, qui est qualifié donc de *villa* ; le prieuré est un *monasterium*. Il s'agit en fait d'une véritable seigneurie ecclésiastique avec son chef-lieu fortifié.

Le "*prioratus de Lausac, cum villis et pertinentiis*" (...) "*parrochia ecclesie de (...) Allausac*" est à nouveau cité en 1285 lors du traité passé entre les vicomtes de Carlat et de Murat ; Carlat, en échange de l'hommage de Murat, abandonne la quasi-totalité du Barrez à l'exception toutefois du prieuré de Laussac qui demeure dans la mouvance exclusive de Carlat (H.V.C. I-189).

Montsalvy conserva des droits sur Laussac au-delà du bas Moyen Age. D'après le livre de l'Épervier de 1349, la paroisse comporte trente-cinq feux (Touzery 1906 p. 301-302).

Le site de Laussac occupe un éperon rocheux dominant une boucle de la Truyère, en fond de vallée. Le village est installé au sommet de cet éperon. L'église, qui est l'ancienne église prieurale dédiée à saint Michel, occupe une position dominante sur l'arête sommitale.

Il s'agit d'un édifice rectangulaire à plan-*cella* caractéristique du Carladez bâti en moyen appareil à litages réguliers où subsistent les restes d'un portail roman archaïque ; un clocher-peigne en pierraille a été édifié plus tardivement, au-dessus de l'entrée. Des microreliefs attestent l'existence d'un bâtiment accolé à l'église déjà disparu au XIX^e s. Simple et ramassée, l'église est atypique mais l'essentiel de sa structure paraît nettement antérieure au XIV^e s., notamment les parties basses. On peut y voir la chapelle bâtie par Gausbert dans les années 1060 / 1070. Son plan préfigure celui des églises du XIII^e s. en Carladez.

Le sommet de la crête, dont l'église occupe la partie centrale, semble avoir été mis en défense au Moyen Age : un fossé ovoïde entoure la plate-forme sur laquelle se trouvent l'église et les restes du prieuré, particulièrement visible à l'Est ; ce fossé délimite deux autres plates-formes périphériques, aux extrémités orientale et occidentale de l'éperon, défendus par le relief naturel. Cette structuration "castrale" est bien visible sur le cadastre du XIX^e s. La prospection au sol a livré une quantité significative de céramiques médiévales communes des XIII^e - XIV^e s., d'un type très répandu pour le Carladez (oules à fond bombé et lèvre éversée), ainsi qu'un fragment de verre à pied du XIV^e s.

- Nigreserre.

Nigreserre apparaît dans les textes en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de "*Petrus de Turlanda, domicellus*", pour ce qu'il possède "*in parrochia ecclesie de Neira Serra*" (H.V.C. I-33). On retrouve la "*parochia de Nigraserra*" en 1285 dans le traité passé entre les vicomtes de Carlat et de Murat (H.V.C. I-196). Auparavant, d'après Saige et Dienne retranscrivant l'analyse d'un acte disparu (H.V.C. II-LXXV), Carlat aurait possédé des biens à Nigreserre dès le début du XI^e s. En effet le testament d'Agnès, femme de Gilbert I de Carlat, aurait donné "des biens à Nigreserre" à son fils Géraud peu après 1010.

D'après Affre (1848 p.145), Nigreserre était une commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem dès le XV^e s. Selon Touzery (1906) un commandeur de Nigreserre, Pierre de Montlauzun (= Montlogis, C^{ne} de Ladinhac, Cantal ?), est attesté dès 1312. A la fin du Moyen Age, le commandeur de Nigreserre possédait des biens sur les paroisses de Ladinhac, Mur, Albinhac, Thérondeles. L'église était appelée "Saint-Jean-Baptiste-de-Nigreserre", *alias* "l'Hôpital". Les textes s'accordent donc et permettent de penser que Nigreserre était une paroisse relevant de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean.

Le village de Nigreserre occupe l'extrémité d'un plateau ; l'église est située en périphérie des habitations, relativement groupées. Proche de celle de Leucamp (Cantal), elle présente un plan-*cella* rectangulaire typique du Carladez. Au moins deux phases de construction sont visibles : la plus récente concerne la partie Ouest de la nef et le clocher-peigne qui possède un blason à croix ; les murs sont construits en pierraille. On peut raisonnablement dater cette partie de l'édifice autour du XV^e s. En revanche, la partie Est de la nef et le chœur sont plus anciens ; l'ensemble est bâti en moyen appareil volcanique à litages réguliers. Le mur oriental est percé de deux baies hautes et étroites de tradition romane et d'un *oculus*. Ces détails architecturaux sont connus pour la fin du XIII^e s. dans le Carladez auvergnat. L'existence d'un état antérieur déstructuré est prouvée par le remploi près du chœur d'un modillon zoomorphe isolé que l'on peut situer au XII^e s.

- Thérondeles.

La création de Thérondeles paraît liée aux vicomtes de Carlat. Gilbert I aurait fondé, vers l'an Mil, un monastère de femmes à Thérondeles (H.V.C. II-LXXIII d'après Bosc t.II p.354). Au XII^e s. l'évêque de Rodez Adhémar, l'archidiacre et le prévôt de l'église cathédrale auraient doté ce monastère de rentes importantes (Affre 1858 t.I p. 143-144 d'après Bosc). D'après un érudit du XVIII^e s., Thérondeles aurait été fondé par une certaine E[r]mingarde, qui est peut-être la femme de Bernard II de Carlat (Mestre 1989 p.17) attestée à la fin du X^e s., à moins qu'il ne s'agisse de la femme de Bernard II Plantevelue (fin du IX^e s.). Quoi qu'il en soit, un "*affario de Terondels*" est cité en 1277 comme confront dans un hommage à Carlat d'un ayant droit de Hugo Gast (H.V.C. I-129). La même année, un hommage à Carlat de la femme de Bompard de Saint-Urcize cite un manse "*in parochia de Terondels*" (H.V.C. I-140). La "*parochia de Terondels*" apparaît à nouveau en 1282 dans un hommage à Carlat de Pierre de Montjou (H.V.C. I-172).

En 1284, d'après Affre (1858 t.I p.146), une sentence arbitrale fut prononcée entre Henri, vicomte de Carlat, et l'abbesse de Blesle. Cet acte aurait accordé au comte les droits de commun de paix sur tous les animaux autres que les porceaux, à l'exception des villages de Mandilhac, de Brugueyra, Blanquels, Douxalbat et du manse de Bernard de Veyra. L'abbesse de Blesle se réserve à Thérondeles et dans les hameaux qui en dépendent la basse et moyenne justice ; la haute justice demeure au comte. La punition des criminels se fait sur les domaines de Blesle ; le comte ne peut dresser de fourches patibulaires en vue de l'église de Thérondeles, mais ailleurs s'il le désire (*ibidem*). A cette date le prieuré est donc déjà uni à Blesle, fondée en 870 par l'épouse du comte Bernard Plantevelue. Il est permis de se demander si Thérondeles n'a pas été, dès le départ, une filiale de Blesle.

En 1285 le traité passé entre les vicomtes de Carlat et de Murat cite le "*prioratibus de Terondels (...) cum villis et pertinentiis*" ; celui-ci demeure, par exception, dans la mouvance de Carlat alors que le reste du Barrez relève désormais de Murat (H.V.C. I-193). La "*parochia de Terondels*" est mentionnée dans le même acte. Enfin en 1292 apparaît l'expression "*in Carladesio, apud Terondels*" (...) "*affarium de Terondels*", toujours dans la mouvance de Carlat (H.V.C. II - 70 - 71).

Le bourg de Thérondeles est situé au centre d'un plateau volcanique, à près de 1000 m d'altitude, au centre d'un remarquable réseau de chemins radioconcentriques. Les habitations, nombreuses, sont groupées en quartiers autour de l'abbaye. Néanmoins il ne semble pas avoir existé d'enceinte.

L'église, dédiée à Notre Dame, est le seul vestige de l'ancien monastère ; le cimetière, de forme rectangulaire et de grandes dimensions, est resté en usage jusqu'aux années 1920 (Mestre 1989 p.67). L'église possède une partie gothique (chapelles) mais l'essentiel de l'édifice actuel remonte à l'époque romane. Ainsi le chevet, voûté en cul-de-four, présente des pans coupés sur la face externe comme à Ladinhac (Cantal) et Sinhalac (Aveyron). L'appareil volcanique moyen présente des litages réguliers ; une baie romane obturée est visible dans l'axe du chevet. Une corniche à modillons couronne l'ensemble. Le porche roman, même s'il a été remanié, conserve encore l'essentiel de sa structure d'origine (modillons historiés, voussure en cordelette ...). L'ensemble peut raisonnablement être daté du XIII^e s. et paraît témoigner d'une certaine influence "auvergnate".

* * *

L'actuelle commune de Thérondeles a connu dans sa partie méridionale et centrale, si l'on se réfère à la toponymie, une occupation antique assez dense peut-être en liaison avec l'ancien itinéraire nord - sud aboutissant à Pont-la-Vieille, aux portes de l'Auvergne.

La région de Thérondeles constitue au Moyen Age l'extrémité septentrionale du Rouergue ; il en était peut-être autrement durant une partie du haut Moyen Age, notamment en ce qui concerne la rive droite du Siniq qui a pu appartenir à la cité des Arvernes. Ceci expliquerait l'existence d'un toponyme "Frons" sur le Siniq, ainsi que les possessions auvergnates du haut Moyen Age, notamment de l'abbaye de Brioude et de Blesle. Par ailleurs la région de Thérondeles relève dès l'origine de Carlat (cf. Ladinhac par exemple). Le vicomte ainsi que les hommes de son entourage y possèdent la terre en propre (cf. "Testament de Rigaud"). La fondation de Thérondeles a pu être le fait d'un vicomte de Carlat, mais aussi d'un comte d'Auvergne entre le X^e et le XI^e s. C'est en tout cas le vicomte de Carlat qui donne le terroir de Laussac à l'ermite Gausbert vers 1070. Cette domination exclusive de Carlat dans le nord du Barrez est pleinement prouvée par le "testament d'Agnès", postérieur de peu à 1010. Les Carlat y possèdent notamment une forteresse. Thérondeles semble bien être le chef-lieu paroissial le plus ancien, alors que Ladinhac n'est qu'une *capella* au X^e s., que Laussac n'a été fondé *-ex nihilo* d'après les sources- qu'au XI^e s. et que Nigreserre paraît n'être qu'un démembrement tardif de Ladignac. L'influence de Conques est marginale.

Au XIII^e s., le tissu paroissial est définitivement en place (Thérondeles, Laussac, Nigreserre, Ladignac) et l'influence de Carlat toujours dominante. Les communautés religieuses sont développées depuis le XII^e s. au moins : monastère de Thérondeles avec église prieurale romane, prieuré de Laussac fortifié et puissant à la limite de l'Auvergne et du Rouergue, commanderie de Nigreserre. Turlande, châtellenie vassale de Carlat, possède des droits dans la région de Laussac où se trouve une grande forêt. Plusieurs domaines relèvent de Blesle, dans les environs de Thérondeles. Une première remise en question des droits de Carlat paraît s'être produite dans les années 1260 ; Laussac était en grande partie dans la mouvance de Montsalvy. L'arbitrage prononcé en 1270 ménage les droits supérieurs de Carlat. En 1284, un conflit avec Blesle au sujet de Thérondeles préserve les mêmes droits, tout en reconnaissant une grande autonomie au monastère. En 1285, lors de l'abandon par Carlat à Murat de l'essentiel du Barrez contre hommage, Carlat obtient de conserver l'essentiel des droits sur les prieurés de Laussac et Thérondeles.

Illustrations

Fig. 1 . Ancien chemin dit "voie romaine" près de Maison-Neuve. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Village de Thérondeles. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Chevet roman de l'église de Thérondeles. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Porche roman de l'église de Thérondeles. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Village de Laussac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Vue du bombement sur lequel est installée l'église de Laussac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Vue du chevet de l'église de Laussac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Vue rapprochée de l'église de Laussac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 9 . Partie basse de l'église de Laussac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 10 . Porche roman obturé dans la nef de l'église de Laussac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 11 . Laussac. Céramique médiévale en surface. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 12 . Village de Ladignac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.

- Fig. 13 . Eglise de Ladignac ; chevet. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 14 . Exploration du souterrain de Ladignac. Coll. J.-P. Trin.
Fig. 15 . Céramique extraite du souterrain de Ladignac. Coll. part.
Fig. 16 . Céramique du souterrain de Ladignac. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 17 . Village de Nigreserre. Cadastre du XIX^e s., A.D. 12. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 18 . Vue générale de l'église de Nigreserre. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 19 . Détail du chevet de l'église de Nigreserre. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 20 . Modillon réemployé dans l'église de Nigreserre. J.-L. Boudartchouk.
Fig. 21., 22., 23 . Laussac. Céramique médiévale grise.

THIEZAC

Superficie : 4170 ha

Démographie : 370 feux en 1709

Altitude : 805 m

• Milieu naturel : La commune de Thiézac, implantée sur la vallée de la Cère, est bornée par deux verrous glaciaires : le Pas-de-Compaing en amont (800 m), le Pas-de-la-Cère en aval (680 m). Le fond de la vallée s'élargit progressivement vers le sud, sans avoir véritablement de profil "en auge" comme à Vic. Transversalement à la vallée, le territoire communal s'étend de la ligne de partage des eaux entre la Cère et la Jordanne à celle qui sépare la Cère du Goul. Les plateaux situés au nord et au sud de la vallée offrent un profil très tourmenté du fait du sous-sol constitué de brèche volcanique. L'altitude atteint plus de 1500 m dans les montagnes du nord de la commune. Les pentes sont particulièrement prononcées dans tous les secteurs, ce qui entraîne un important boisement. Seul le fond de la vallée, tapissé de sédiments glaciaires (entre 750 et 800 m), offre un relief quasiment plan.

• Economie traditionnelle et données administratives : jusqu'en 1789, la paroisse de Thiézac comprenait aussi le territoire de Saint-Jacques-des-Blats, dont l'église n'était alors qu'une annexe, soit un territoire de près de 7300 hectares.

L'économie traditionnelle, du fait de la rigueur climatique et du relief particulièrement inhospitalier, était essentiellement dirigée vers le pastoralisme (prairies d'altitude), les terres cultivées en fond de vallée étant très rares. Le taux de boisement était cependant très faible au XIX^e s.

Communes limitrophes : Lascelles, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Mandailles, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Clément, Vic-sur-Cère.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'époque antique, deux sites néolithiques de fond de vallée sont connus, l'un à Thiézac, l'autre au Pas-de-Cère (*Inv. Vic* p.15). Il semble que ces deux stations constituent la limite extrême de l'expansion humaine vers le nord de la vallée de la Cère durant la Protohistoire.

1.1. Toponymie

- Bolsaniac (*Volusenius + acum*) (Morlet 1985 p.207), toponyme mentionné au XIII^e s. (cf. *infra*), a disparu depuis.
- Demargues (?) (Aymargues), microtoponyme dans la section dite "*des montagnes*" (Cad. XIX^e s. B 44) pourrait dériver de *Aimar + anicum* (Dauzat 1963 p.43).
- Salilhes est vraisemblablement issu de l'anthroponyme latin *Salinius* (Morlet 1985 p.175).
- Thiézac (*Theatius* ou *Tidiatus + acum*), anthroponyme latin (?) (Dauzat 1939 p.305).

1.2. Voies de communication

- La "*voie de Vieillevie à la Naute*", alias "*l'estrade du Cantal*" décrite par E. Amé (1897 p. VII - IX) longe sur une crête d'altitude la limite communale entre Thiézac et Saint-Clément, passant au buron de La Tuilière, où se trouvait un péage médiéval (cf. *infra*).

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La voie de fond de vallée reliant Vic à Thiézac par Muret et Recoules (actuelle N.122) est jalonnée par le hameau de Lestrade (Cad. XIX^e s. C 462 à 468), traversé de part et d'autre par le chemin en question. Un pont est attesté à la Recoule au XVII^e s. (H.V.C. II-CLXVII) où se trouve un microtoponyme "Lestrade" (Cad. XIX^e s. C 462 à 468).

Trois péages sont attestés : à La Tuilière, sur l'estrade qui monte au Cantal (cf. *infra*), mais aussi à Laveissière en 1284 (H.V.C. II-52) où il est tenu par le seigneur éponyme, ainsi qu'à "Suaves", lieu disparu, en 1271 (H.V.C. I-104). Il existe donc au XIII^e s. une voie de fond de vallée et une voie de crête, quasi - parallèles. La voie de crête était qualifiée de "chemin vieux" (Amé 1897 p.539).

- Un péage était situé à Cabrières (H.V.C. I-104) : c'est ce que les frères Gayartz reconnaissent à Carlat en 1271 sous l'appellation "in pedagio et in [s]trata del Suaves".

3.2. Châteaux

- Muret.

Le château de Muret et son bayle dépendant de Carlat apparaissent dans les textes en 1268 dans le compromis passé entre le vicomte de Carlat et Alphonse de Poitiers ; le premier rend hommage au second de "*quicquid habeo et teneo in castro et in villa de Muret et pertinenciis eorumdem, cum medietate mandamenti quod regi consuevit per bajulum dicti loci (...)*" (H.V.C. I-86). Selon B. Phalip (1990 p.850), Rigaud de Tournemire rend aussi hommage à Alphonse de Poitiers pour le château de Muret à cette occasion (Boudet 1899 p.103). La famille locale "de la Vaissière" avait également des droits sur le *castrum* (H.V.C. I - 86 sq.). D'après Deribier (D.S.C. t.V p.444), un certain Roger de Muret en était seigneur en 1290. En 1271 une reconnaissance à Carlat est signée "*apud castrum de Muret*" (H.V.C. I-105). Une autre est rédigée en 1272, "*apud castrum de Muret*" (H.V.C. I-108), deux autres en 1274 : "*in castro de Mureto*" (H.V.C. I-116), "*apud castrum de Muret*" (H.V.C. I-118). Une en 1277, "*apud Muretum*" (H.V.C. I-131).

Au début du XIV^e s., le château appartient à la famille Sacreste, vassale de Carlat (N.A. VI p.7).

Au XV^e s., le "*Castrum et mansum de Muretum*" est cité (Amé 1897 p.341). Mais la forteresse fut détruite en 1571 (D.S.C. t.V p.444) et le dénombrement des châtelainies du Carladez au XVII^e s. signale qu'"*en cette chastellenie y avoit un chasteau placé sous le hault d'un rocher*" (H.V.C. I-700).

Deribier au XIX^e s. parle d'"*un chateau fort bâti sur un rocher presque inaccessible. On y distingue encore l'emplacement d'une tour qui existait au XIII^e s.*" La baylie de Muret devait couvrir la vallée moyenne et supérieure de la Cère.

Nous avons retrouvé le site. Il s'agit d'une butte rocheuse ovale, de nature volcanique, dominant d'un côté le hameau de Muret et de l'autre l'ancien chemin de Vic à Thiézac. Sur le point culminant surplombant le hameau actuel on aperçoit les vestiges arasés d'une tour carrée en petit appareil volcanique, lié au mortier. Cette tour domine une butte oblongue, qui se prolonge vers le nord - est par un replat (basse-cour ?). La prospection au sol a permis de constater la présence de céramique commune grise antérieure au bas Moyen Age et de tuile canal (matériau exclusivement employé pour la couverture des châteaux à cette époque dans la région).

Ce site castral perché est vraisemblablement antérieur au XIII^e s.

- La Roucolle.

Il s'y trouvait un château au XIV^e s. et un seigneur éponyme, Pierre de Recoules, mariait sa fille à la famille de Tournemire en 1300 (D.S.C. t.V p.445). Le site probable du château est une butte volcanique située au sud du hameau actuel (PC 831) dominant l'ancien chemin de Vic à Thiézac, actuellement surmonté d'une croix. Un certain Vital de Recoules, chevalier, aurait été témoin d'un mariage des Mercœur selon N.A. p.242. Il semble s'agir d'une confusion avec un lieu homonyme.

- La Tour (?).

Il ne subsiste qu'une tour de l'extrême fin du Moyen Age (*Inv. Vic* p.334). C'est peut-être le lieu d'une des "*domo de Cera et de Cereta*" cités en 1266 dans une reconnaissance à Carlat des frères de la Cère (H.V.C. I-39), aussi qualifié semble-t-il de "*Mansum de Cera*" dans une reconnaissance de G. de la Vaysera en 1266 (H.V.C. I-35).

- Le Crozet.

En 1268, "*Durantis de Croseto*" possédait une "*domum vocatam lo Croset*", dont il fait hommage à Alphonse de Poitiers (H.V.C. I-43, cf. *infra*).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Anterrieux est mentionné en 1277 dans un hommage rendu à Carlat par Jean Baldi et Pierre Gracios à Carlat, en tant que confront : "*Manso d'Enterius*" (H.V.C. I-131). Au début du XIV^e s., Anterrieux appartient à la famille seigneuriale des Sacreste de Muret (N.A. VI p.7).
- L'Armandie est mentionné en 1266 dans une reconnaissance des frères de La Vaisera à Carlat : "*Mansum de Larmandia*" (H.V.C. I-28).
- Aysses : le "*mansus vocatus d'Aussa*" est mentionné au XIV^e s. (Amé 1897 p.3), mais est certainement une formation antérieure. Le "*pratum de Dissez*" mentionné en 1274 dans une reconnaissance de R. de La Garda pourrait s'y rapporter (H.V.C. I-117).
- La Bastide est mentionné en 1284 dans un aveu au Roi de Chabot de La Veissière, "*mansum de la Bastida*", dans la paroisse de Thiézac (H.V.C. II-49) ; la même année dans un aveu au Roi de Mir de La Veissière "*mansum de la Bastida*" (H.V.C. II-52).
- Bedisse est mentionné en 1271 dans une reconnaissance d'un certain B. Gayratz à Carlat : "*fazendam de la Belitia*" (H.V.C. I-104).
- Un "*mansum del Blatet*" est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de G. de La Veysera, sur la paroisse de Thiézac. Il n'a pu être localisé (H.V.C. I-35), mais devait se situer près du village de Vaurs (Amé 1897 p.50).
- Un "*feudo de Bolsaniac*" est mentionné en 1269 dans la paroisse de Thiézac dans un aveu d'Astorg d'Aurillac à Alphonse de Poitiers (H.V.C. II-30). Il n'a pu être retrouvé.
- La Borie est peut-être mentionné en 1274 dans une reconnaissance de B. Gayartz à Carlat : "*fazende de las Borellas*" (H.V.C. I-104).
- Le Bos est mentionné en 1284 dans un aveu au Roi de Mir de La Veissière, "*mansum dal Bos*" (H.V.C. II-52).
- Un "*Mansi de Cabrideyras*" est mentionné en 1271 dans une reconnaissance des frères Gayratz à Carlat (H.V.C. I-104). Le "*mansum de Cabraesca*", mentionné dans une reconnaissance de G. d'Auzolles ("*sito in parochia de Tiasac, prope ecclesiam*"), est peut-être le même (H.V.C. I-116).
- Carrol est mentionné en 1274 dans une reconnaissance à Carlat de R. de La Garde, "*Pratum de Cairols*" (H.V.C. I-117).
- Escazeau est mentionné en 1271 dans une reconnaissance à Carlat de B. Gayartz : "*manso de la Casa*" (H.V.C. I-104).
- Caylane est mentionné en 1274 dans une reconnaissance à Carlat de R. de La Garde (H.V.C. I-117) : "*fazenda de Caslana*".
- Cère est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de G. de la Vaysera à Carlat, "*Mansum de Cera*" (H.V.C. I-35).
- Un "*Mansum del Chafairos*" est mentionné sur la paroisse de Thiézac dans un aveu d'Astorg d'Aurillac à Alphonse de Poitiers, en 1269 (H.V.C. II-30). Il n'a pu être retrouvé, à moins qu'il ne s'agisse de Chourey (cf. *infra*).
- Le Cher est mentionné en 1324, où il appartenait à la famille de Viescamp (D.S.C. t.V p.443).
- Chourey est mentionné en 1284 dans un aveu au Roi de Mir de La Veissière : "*Mansum de Chaorci cum pertinenciis suis*" (H.V.C. II-52). L'"*affarium de Cicharos*" mentionné en 1277 dans une reconnaissance à Carlat s'y rapporte peut-être (?) (H.V.C. I-130).
- Le Clout est mentionné en 1284 dans un aveu au Roi de Mir de La Veissière, "*mansum dals Clotz*" (H.V.C. II-52).

- Combes est mentionné en 1266 dans une reconnaissance des frères de la Cère à Carlat : "*Mansi de Combas*" (H.V.C. I-39).
- Un "*Mansum de Compels*" est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de G. de la Veysera. Il n'a pu être retrouvé (H.V.C. I-35).
- Le Croiset est mentionné en 1268, dans l'hommage du vicomte de Carlat à Alphonse de Poitiers, où "*Durantus de Croseto*" fait hommage de la "*domum vocatam lo Croset, cum omni eo quod dictus Durantus habet in valle vocata Valces, scilicet in parochiis de Tyassaco et de Vico*" (H.V.C. I-83). "*Arnaldus de Tornamira*" fait également hommage de ce qu'il possède "*in dicta domo del Crozet*" (*ibidem*). Dans ce document Henri de Rodez, vicomte de Carlat, achète la maison forte du Crozet et les possessions de Durand dans le mandement du château de La Roque Cascornutz, sous réserve d'un hommage à Alphonse de Poitiers. Le vicomte donne en échange des terres de même valeur dans le pays de Veinazès. Durand du Crozet tiendra directement d'Alphonse les biens échangés (H.V.C. I-CXXVI).
- Un "*mansum sive affarium dal Dejares*" est mentionné en 1284 dans un aveu au Roi de Chabot de La Vayssière. Il n'a pu être retrouvé (H.V.C. II-49). La même année, Mir de La Vaissière fait aveu au Roi du "*Mansum del Dejares*" (H.V.C. I-52). En 1277, J. Bladi et P. Gracios font hommage à Carlat "*in feudum francum et homatgium*" du "*mansum vocatum de Mainill*" dans la paroisse de Thiézac (H.V.C. I-151).
- Un "*mansum del Deves*" est mentionné en 1269 dans un aveu d'Astorg d'Aurillac à Alphonse de Poitiers (H.V.C. II-30). Il n'a pu être retrouvé.
- L'Espinasse est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat du seigneur de Vic : "*jus quod habeo in manso d'Espinassa*" (H.V.C. I-41). Son frère reconnaît la même année à Carlat "*parcerariam quam habeo in manso de Lespinassa, vel in fazenda*" (H.V.C. I-51).
- Fallitoux est mentionné en 1274 dans une reconnaissance de Garnier "*de Croseto*" à Carlat : "*fazendam quam tenet G. de Bessa a Feleito, in qua fazenda seu afario dominus Henricus [Henri de Rodez] habet octo denaria censualia (...)*" (H.V.C. I-118).
- Un "*mansum vulgariter appellatum de la Fleissiera*" est mentionné dans un aveu au roi de C. de La Veissière en 1284 (H.V.C. II-49). Son frère fait aveu au roi la même année de l'"*afarii de la Fleissiera*" (H.V.C. II-53). Ce hameau n'a pu être retrouvé, peut-être se situait-il près de Laveissière ?
- Un "*afarium de la Galdonia de Tiasac*" est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de G. de La Veissière à Carlat (H.V.C. I-35). Ce domaine qui était vraisemblablement près du bourg n'a pas été retrouvé.
- La Gardette est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de la femme de G. de La Doza, "*medietatem mansi dels fraus de la Gardeta*" (H.V.C. I-45).
- La Goutte est mentionné en 1277 dans l'hommage à Carlat de J. Bladi et P. Gracios comme confront, "*manso G. la Gota*" (H.V.C. I-131).
- Issard, hameau existant, pas de mention ancienne connue (Cad. du XIX^e s., C 191 à 195, "*Les Issards*" ; 384 "*Lissard*").
- La Jarrige est mentionné en 1284 dans un aveu au roi du seigneur de La Veissière, "*mansum sive affarium de la Jarriga*" (H.V.C. II-49). Son frère, dans un aveu au roi de la même année, mentionne le "*mansum de la Jarriga*" (H.V.C. II-52).
- Labro est mentionné en 1284 dans un aveu au roi de G. de Tournemire, "*mansum de la Broa, cum pertinenciis suis*", dans la paroisse de Saint-Martin de Thiézac (H.V.C. II-56).
- Un "*mansum de Langlada*" est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de La Vaissière à Carlat (H.V.C. I-35). Il n'a pu être retrouvé.
- Un "*manso de Laytoria*" est mentionné en 1274 dans une reconnaissance à Carlat de G. d'Auzolle (H.V.C. I-116). Il n'a pu être retrouvé.

- Lasalle est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Guy de Teissières, "*capmansi vocati de Sallas*" (H.V.C. I-44). Au XV^e s., un "*Mansus de la Sala*" existe encore (Amé 1897 p.462).
- Un "*mansum de Lechonia*" est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de G. de La Veysiere (H.V.C. I-35) ; la même année dans une reconnaissance de G. de la Doza, "*apendarie pro indiviso vocate de la Leconia*" (H.V.C. I-45). Il n'a pu être retrouvé.
- Le Monal, hameau disparu depuis le XIX^e s. est mentionné en 1266 dans un hommage à Carlat de la femme de G. de La Doza : "*terciam partem mansi de Maynil pro diviso*" (H.V.C. I-45). En 1269, la femme de J. Beraldi reconnaît à Carlat "*terciam partem mansi de Maynil pro diviso*" (H.V.C. I-45). En 1269, la femme de J. Beraldi reconnaît à Carlat "*terciam partem mansi del Maynal de Tyasac*" (H.V.C. I-88).
- Muret : en 1266, une reconnaissance à Carlat de G. de La Vaysière mentionne "*ortos et domos que habeo e Muret*" (H.V.C. I-35). Outre le château, une "*villa de Muret*" existait dès 1268 (H.V.C. I-86, cf. supra). Ce n'est plus qu'un "*mansus*" au XV^e s. (Amé 1897 p.341).
- Un "*Mansus de None Grenghas*" est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de G. de La Vaysière (H.V.C. I-35). Ce lieu n'a pu être retrouvé.
- Un "*Mansum de Polhelhes*" est mentionné dans un aveu au Roi de Mir de La Vaissière (H.V.C. II-52). Peut-être l'"*affarium del Poilh*" mentionné en 1284 dans un aveu de G. de Tournemire dans la paroisse de Thiézac se rapporte-t-il au même domaine, disparu (?) (H.V.C. II-58).
- Un "*mansum del Puoh*" est mentionné en 1266 dans le même document (H.V.C. I-35). En 1271 le "*mansum del Puoh*" est à nouveau mentionné dans l'hommage des frères Gayartz à Carlat (H.V.C. I-104). Enfin en 1277 le "*manso dal Pog*" est cité comme confront avec le manse d'Anterrieux (H.V.C. I-131). Ce domaine situé près d'Anterrieux a disparu.
- Un "*Mansi de Mas Roiet*" est cité en 1266 dans une reconnaissance de G. de La Veysera à Carlat, vraisemblablement dans la paroisse de Thiézac (H.V.C. I-35). Il n'a pu être retrouvé.
- Roucoule est mentionné en 1284 dans un aveu au Roi de G. de Tournemire, "*Mansum de Roquola*" (H.V.C. II-56).
- Salilhes est mentionné en 1274 dans une reconnaissance à Carlat de Garnier de Croseto, "*mansum de las Bondonas de Selilas, confrontatur cum manso del Puoh de Selilas*" (H.V.C. I-118). La chapelle post-médiévale a été érigée en paroisse de façon éphémère au XIX^e s. (D.S.C. t.V p.446).
- Un "*Mansi del Secario de Valses*" est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de la femme de G. de la Doza (H.V.C. I-45). Ce domaine n'a pas été retrouvé.
- Souberoch, hameau disparu depuis le XIX^e s., est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de G. de la Veysera, "*mansum de Sobeirocha*" (H.V.C. I-35).
- Un "*mansum del Suaves*" est mentionné en 1269 dans l'aveu d'Astorg d'Aurillac à Alphonse de Poitiers (H.V.C. II-30). En revanche en 1271 les frères Gayartz reconnaissent à Carlat ce qu'ils possèdent "*in pedagio et in strata del Suaves*" (H.V.C. I-104). Ce lieu n'a pu être repéré.
- Le Theil est peut-être mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de Guy de Teissières, "*mansi de Teliols pro diviso*" (H.V.C. I-44), mais il peut aussi s'agir d'un autre "Theil" en Châtaigneraie. Une famille éponyme existe au XIV^e s. (D.S.C. t.V p.446).
- Tremoulet : En 1272, Astorg de Leiris et P. de Tremollet reconnaissent à Carlat un droit d'albergue à Tremolet, "*albergium cum quinque militibus cum uno cliente (...) pro manso de Tremolet*" (H.V.C. I-107).
- Triboulan est attesté en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de G. de la Veysera, "*mansum de Tribolaut*" (H.V.C. I-35).
- La Tuilière n'est mentionné qu'au XV^e s., "*Mansus de la Teulieyra*" (Amé 1897 p.501). Il existait alors un péage perçu par les vicomtes de Carlat, sur l'"*estrade qui monte au Cantal*" (H.V.C. II-CLXVII).

- Laveissière ou le Pas du Roc est mentionné dès 1266 dans la reconnaissance à Carlat de Stéphane de Vigouroux et Aymeric de la Vaisera, "*afario de la Vaiseyra*" (H.V.C. I-28). La même année, son frère Guillaume de La Vaiseira reconnaît à Carlat "*medietatem de la Vaiseira pro diviso et illam partem et jura que habeo in alia medietate et in toto afario de la Vaiseira et ejus pertinenciis*" (H.V.C. I-35). En 1284, un aveu au Roi de Mir de La Veissière mentionne "*quartam partem pedagii da la Vaisseira*" (H.V.C. II-52). Il est vraisemblable que ce péage ait relevé antérieurement à 1284 du vicomte de Carlat (H.V.C. II-CLXVI).

- La Vidalenque est mentionné en 1266 dans la reconnaissance à Carlat de Stéphane de Vigouroux et d'Aymeric de La Veissière : "*mansum vocatum Vidalenchas*" (H.V.C. I-28).

3.4. L'habitat groupé

Le bourg de Thiézac apparaît dans les textes en 1266 dans une reconnaissance à Carlat de G. de La Veysera "*parochia ecclesie de Tiasac*" (H.V.C. I-35) ; la même année, R. de Jou reconnaît à Carlat "*manso de Tiasac*" (H.V.C. I-43).

Toujours en 1266, les textes mentionnent la "*parochia de Tiasac*" (H.V.C. I-45).

En 1268 on trouve la "*parochia de Tyassaco*" (H.V.C. I-83).

En 1269, la femme de J. Beraldi reconnaît à Carlat le "*manso del Maynal de Tyasac*" (H.V.C. I-88).

En 1272 on rencontre la "*parochia ecclesie de (...) Tiasac*" (H.V.C. I-108).

En 1274, G. d'Auzolle reconnaît à Carlat un manse "*sito in parochia de Tiasac, prope ecclesiam*" (H.V.C. I-116), ce qui sous-entend la faible importance du bourg à cette époque. Le texte mentionne aussi "*domos et ortos et alia que habeo a Tiasac*" (*ibidem*).

En 1269, un aveu d'Astorg d'Aurillac à Alphonse de Poitiers cite la "*parrochia Sancti Martini de Tiasac*" (H.V.C. II-30). La forme "*Tiazacum*" est attestée au XIV^e s. (Amé 1897 p.490).

En 1365, le vicomte de Carlat possédait dans "*la paroisse de Tyazac, sept vins dix sept feux*" (H.V.C. I-282), soit une population très importante, supérieure à celle de Vic-sur-Cère.

Le bourg de Thiézac est situé au pied du coteau de la vallée, à l'est du lit du ruisseau de Lagat qui descend celui-ci. L'église est bâtie à l'extrémité d'un replat qui domine le torrent ; elle est excentrée par rapport à l'ensemble du bourg. De rares maisons se sont groupées autour d'elle. Le village du XIX^e s. est un village - rue, étiré le long de la route de Vic à Murat.

L'église est dédiée à saint Martin ; on retrouve d'ailleurs ce toponyme en plusieurs points de la commune : "*fontaine Saint Martin*" près du bourg, "*terre Saint Martin*" à la Roucolle (Cad. XIX^e s. C 382, 383 et 386), "*Saint Martinet*" à la Gardette (Cad. XIX^e s. H 46). L'église dépendait anciennement du chapitre de la cathédrale de Clermont, puis de l'abbaye d'Aurillac (*Inv. Vic* p.320), ce qui peut être considéré comme un indice d'ancienneté. On connaît des prieurs depuis 1276 (*ibidem*). Une bulle de Nicolas IV en 1289 cite le prieuré de Thiézac comme possession d'Aurillac (*D.S.C.* I-122).

Rien ne subsiste de l'édifice mentionné au XIII^e s. ; l'édifice actuel, très homogène, date de la fin du XV^e s. même s'il comporte quelques références romanes (appareil moyen régulier, corniche de modillons ...) (*Inv. Vic* p.321). L'abside polygonale est caractéristique des édifices gothiques du Midi. Le cimetière s'étendait au XIX^e s. au sud de l'église. Sa forme rectangulaire est vraisemblablement post-médiévale (Cad. XIX^e s. n°248).

La chapelle Notre-Dame-de-la-Consolation domine le bourg, sur une petite éminence au pied de la falaise volcanique de la Cère. Il s'agit d'une chapelle post-médiévale dont les origines remontent peut-être au XV^e s. (*Inv. Vic* p.328).

Selon la tradition, elle serait en relation avec un abri sous roche transformé en habitat troglodyte dit "rocher de Saint Michel", qui aurait été occupé par des ermites (?). Si cette "tradition" est peu assurée, en revanche l'abri sous roche "des ermites" a bien été aménagé, à une date indéterminée (négatifs de madriers et de mortaises, traces de pics pour régulariser le porche ...). Le site présente les caractéristiques habituelles des habitats troglodytes de la fin du Moyen Age et du début de l'époque moderne.

* * *

Le terroir de Thiézac a connu un peuplement ancien en fond de vallée, antérieur à l'époque romaine ; le seul toponyme attribuable à coup sûr à l'Antiquité étant Thiézac, lui aussi en fond de vallée. Du fait des conditions climatiques et du relief, le peuplement du terroir sur les coteaux et les plateaux est vraisemblablement postérieur à l'an Mil (domination écrasante des formes dialectales). Ceci n'exclut pas bien sûr l'existence de voies de communication anciennes -de crête et de fond de vallée- permettant de traverser le massif du Cantal. Il est toutefois probable que Saint-Martin de Thiézac ait constitué un chef-lieu de paroisse mérovingienne, le plus septentrional de la vallée de la Cère. La paroisse primitive comprenait en effet celle de Saint-Jacques-des-Blats, allant jusqu'au Puy Griou, Puy Mary et Plomb du Cantal.

Au XIII^e s. au contraire, l'occupation est extrêmement dense, et ce dans tous les types de terroirs. Quasiment tous les hameaux actuels existent, et d'autres ont disparu depuis cette époque. Cette densité remarquable est vraisemblablement à mettre en relation avec une activité pastorale, dès le XIII^e s. L'importance du fond de la vallée comme axe de communication avec le nord du massif est matérialisée par plusieurs péages et ponts. De même l'emprise seigneuriale en fond de vallée est matérialisée par le château de Muret et plusieurs maisons - fortes disséminées plus en amont.

Les familles seigneuriales dominantes sont les Tournemire, les Crozet, les Laveissière et dans une moindre mesure les d'Auzolles, de Cère et de Viescamp.

Les Astorg d'Aurillac possèdent de très importants domaines dans la paroisse de Thiézac, provenant peut-être d'anciennes possessions de Saint-Géraud. Vers 1260 - 1280 ils sont en conflit latent avec les vicomtes de Carlat. Les premiers font hommage à Alphonse de Poitiers, de même que les seigneurs de la Vaissière et du Crozet. Ces derniers sont les seuls à refuser définitivement la suzeraineté des vicomtes de Carlat, au profit du représentant de la royauté.

L'autorité de Carlat est donc fortement contestée dans la région de Thiézac à la fin du XIII^e s., malgré la fidélité des seigneurs de Vic, et de Muret dans une moindre mesure.

Illustrations

Fig. 1 . Site du château de Muret. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Hameau de Lestrade. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Bourg de Thiézac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Habitat troglodyte de Thiézac dit "Grotte des Ermites". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Détail des aménagements de la "Grotte des Ermites". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Détail de l'église et du cimetière du bourg. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

VALUEJOLS

Superficie : 3851 ha Démographie : 408 feux en 1709 Altitude : 1064 m

• Milieu naturel : Située à la limite septentrionale de la Planèze, la commune de Valuéjols est implantée sur un plateau d'altitude de nature volcanique, entre 1000 et 1100 m, le relief s'accroissant vers l'ouest. Les ruisseaux, faiblement encaissés, s'écoulent en direction de l'est. Le couvert forestier a entièrement disparu.

• Economie traditionnelle et données administratives : Seule l'extrémité méridionale de la commune de Valuéjols, au nord du hameau du Jarry (C^{ne} Paulhac), relevait de la vicomté de Carlat. Nous étudierons toutefois l'ensemble de la commune en raison de sa richesse historique et archéologique, capitale pour la compréhension de l'occupation du sol et de l'"enclave" de la Planèze.

L'économie traditionnelle, opulente au XIX^e s., était basée sur le pastoralisme (montagnes à vacheries) et la culture du seigle (terres riches du fait du substrat volcanique).

En 1842, Valuéjols a absorbé l'ancienne paroisse et commune de Saint-Maurice, au sud-ouest du chef-lieu (D.S.C. t.V p.513 ; Bardet-Motte 1991 p.367).

Communes limitrophes : Laveissenet, La Chapelle d'Allagnon, Ussel, Roffiac, Tanavelle, Paulhac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Aubiargues (?) (*Albius* ou *Albus + anicum* ?) (Dauzat 1939 p.247). Anthroponyme latin (?) correspondant à un tènement (Cad. XIX^e s. C 964 sq.).
- Brageac (*Bragius + acum*), anthroponyme gaulois (?) (Dauzat 1939 p.255 ; *ibid.* 1963 p.109).
- Chambeyrac (*Cambarius + acum*), anthroponyme gallo-romain (?) (Dauzat 1939 p.259 ; *ibid.* 1963 p.134).
- Chauzac (?) (*Cautius + acum* ?), (Dauzat 1939 p.263), anthroponyme latin (?) correspondant à un tènement près de Loubizargues (Cad. XIX^e s. C 724).
- Figeac (?) (*Fiddius + acum* ?), (Dauzat 1963 p.289). Anthroponyme latin (?) correspondant à un tènement près du Chambon.
- Loubizargues (*Luparius + anicum*), anthroponyme latin (?) (Dauzat 1939 p.312).
- Maniargues (*Magnius + anicum*), anthroponyme latin ? (Dauzat 1939 p.312).
- Sordaihac (*Surdilius + acum*), (Dauzat 1939 p.293). Dérivé d'anthroponyme latin, mentionné au XIII^e s., disparu avant le XVIII^e s. (cf. *infra*).
- Valuéjols (*Aballo + ialo*, du gaulois "clairière") (Dauzat 1963 p.697).
- Autres formations pré-romanes possibles : Pranlac, près de Galuze ; Viargues, près de Galuze ; Vaissac, près de Valuéjols (Cad. XIX^e s.).

1.2. Voies de communication

- Voie de Dienne à La Roche Canillac : ce chemin supposé romain décrit par E. Amé (1897 p.VIII) traverse dans le sens nord / sud la commune de Valuéjols dans le secteur de Loubizargues et Saint-Maurice, en provenance de Laveissenet et en direction de Paulhac. Les toponymes cités par Amé (1897 p.538) pour justifier l'appellation "voie romaine" paraissent convaincants. L'aspect de ce chemin large et taluté, son tracé, notamment entre Loubizargues et Paturon (C^{ne} Paulhac) nous incitent à y voir en effet un itinéraire antérieur à l'époque médiévale.

1.3. Découvertes archéologiques

- Dolmen de la "Pierre du Loup".

Ce site de planèze est implanté sur un tènement au point de rencontre des communes de Valuéjols, Ussel et Roffiac (anciennes paroisses médiévales). La "Pierre du Loup" est un petit dolmen sous *tumulus* en grande partie détruit et réutilisé comme cabane de berger. Une fouille de sauvetage (Gallia Préhistoire t.15, 1972 p.466) a permis d'y découvrir des tessons de céramique sigillée, sans qu'il soit possible de déterminer la nature de cette occupation antique. Près du dolmen se trouve un bombement artificiel subcirculaire de 4 à 5 m de diamètre, surhaussé par une utilisation subactuelle en tant que pierrier et entouré par un talus de pierres sèches. Il pourrait s'agir d'une autre structure funéraire protohistorique (?). Le cadastre du XIX^e s. semble avoir conservé à cet endroit le microtoponyme "Peyreplantade" (E 299-300).

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- Mallevieille a pour forme ancienne "*Villa Vetus*" en 1308 (Amé 1897 p.291).

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Le Chambon : "*Cambon*" est cité en 928 (Cart. Brioude n°214), puis en 970 où il est donné au chapitre de Brioude (*D.S.C. t.V p.515*).

- Galuze : "*Jalicia*" est cité dans la même charte (Brioude n°214).

- Molèdes : "*Mojadas in vicaria Avaiolo*" est mentionné en 930 lors de la cession d'un alleu et de deux manses (Cart. Brioude n°213), puis en 952 "*Mansus de Maiadas in vicaria Avaloiolo*" (Cart. Brioude n°229). Il pourrait s'agir de Molèdes, entre Laveissenet et Ussel (XV^e s. : "*Moladas*", cf. Amé).

Ces trois hameaux appartiennent alors à la *vicaria* de *Avaiolo*, ou *Avalogile*.

- Nouvialle est mentionné en 924 dans le cartulaire de Brioude : "*Villa que dicitur Nova Villa*" (Amé 1897 p.348), puis en 928 : "*Nova Villa in vicaria de Avalogile*" (Cart. Brioude n°65).

- Loubaysargues serait cité en 936 lors d'un don à la cathédrale de Clermont (?) (*D.S.C. t. p.516*).

- Valuéjols : le toponyme paraît avoir une origine pré-romaine (Dauzat 1963 p.697) mais surtout des *tremisses* mérovingiens proviennent de l'atelier monétaire de la localité (Prou n°1853, 1854 et 2651) :

Belfort n°4664 : VALLEGOLES, buste diadémé à droite ; revers : BONVS, personnage debout tenant une croix hampée ;

Belfort n°4665 : VALLIGOLI, buste diadémé à droite et grénétis au pourtour ; revers : VAL GOII VOIO, croix latine potencée, grénétis ;

Belfort n°5591 : buste diadémé à droite, légende illisible ; revers : aigle éployé regardant à droite, VALE à l'exergue. D'après J. Lafaurie, il faut y voir la figure d'une onomatopée : *Valeria aquila*, qui signifie la force, la puissance (*valeo*), jeu de mot évoquant le nom du lieu ;

Bibl. Nat. acquisition n°1854 a (rens. J. Lafaurie) et Lafaurie 1981 p.161 sq. : buste diadémé à droite, légende SATVRNINVS ; revers : personnage debout tenant une croix hampée ou une lance, légende VALLEGOLES ; datation : époque de Dagobert I (c. 630). Découvert à Paris, c'est le triens le plus tardif de la série.

Ces monnaies, malgré la réserve de P.-F. Fournier, doivent bien être attribuées au Valuéjols du Cantal ; en effet le revers montre dans deux cas une "morphologie" arverne, même si ce sont les initiales VAL et non AR qui sont mises en exergue. SATVRNINVS fait sans doute référence à la dédicace de l'église du lieu. Sans doute faut-il voir dans Valuéjols un chef-lieu de *pagus* mérovingien, qui ne semble pas faire suite à un *vicus* de la fin de l'Antiquité.

L'église de Valuéjols existait en 804. Un certain Leotgarius et sa femme Adelberga donnent à l'abbaye de Moissac trois églises en Planèze, dont Valuéjols "*in alio loco ecclesiam sancti Saturnini in villa quae dicitur a Voleuil (...) cum cimeteriis suis (...)*" (Boudet, "L'infusion des Bénédictins Languedociens de Moissac en Haute Auvergne sous les premiers Carolingiens" in *R.H.A.* 1914 p. 8 - 13). Le formulaire ajoute traditionnellement la donation des "*curtis, casis, ortis, pascuus, terris, vineis, pratis, garricis, aquis, molendinis, cultis et integris (...)*". La *villa* devient ensuite le chef-lieu d'une vicairie carolingienne : "*La vicaria de Avalogile*" est mentionnée en 928 (Cart. Brioude n°65), puis en 930 "*vicaria Avaloiolo*" (Cart. Brioude n°213), enfin en 952 "*vicaria de Avaloiolo*" (Cart. Brioude n°229). La charte de 928 situe la vicairie "*in territorio Aplaneza*". Trois localités au moins dépendaient de Valuéjols au X^e s. : Cambon, Majadas, Jarric et Salicia (cf. *infra*).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- L'ancien itinéraire nord - sud venant de Loubizargues et passant à proximité de Galuze et du Jarry reste bien sûr en activité. L'examen de la carte I.G.N. au 1/25000^e permet de constater la présence d'un remarquable réseau de chemins radioconcentriques autour de Valuéjols et, dans une moindre mesure, de Loubizargues. A l'ouest de Valuéjols, près de Galuze, des microtoponymes "*drellie*", "*drellies*" à proximité de chemins est - ouest se dirigeant vers les monts du Cantal traduisent sans doute la présence de chemins d'estive médiévaux (Cad. XIX^e s. C 181 sq et 346 sq.). On note aussi un toponyme "*terre de la charreire vieille*" près de Chauzac (Cad. XIX^e s. B 714 sq.).

3.2. Les châteaux

- Loubeyzargues.

Un damoiseau du lieu fait hommage de ce qu'il possède au prieur de Bredons en 1296 (*D.S.C. t.V p.516 ; B. Phalip 1990 II - 2 p.634*). Un tènement près du village appelé "*La Moutte*" (Cad. XIX^e s. B 266 à 270 et 272), correspondant à une anomalie parcellaire, pourrait signaler l'emplacement du logis seigneurial.

- L'Escure.

C'était une seigneurie à la fin du XIII^e s. Le château se composait d'"*un corps de logis que flanquait une tour de 21 x 27 pieds*". Elle avait disparu au XIX^e s. (*D.S.C. t.V p.516*).

- Galuze.

Le cadastre du XIX^e s. (C 742 à 744, 856, 870 à 873) mentionne au nord de Galuze des toponymes "*Chastel*", "*Lort del Chastel*" et "*Baso del Chastel*" correspondant à une anomalie parcellaire.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Chambeyrac est mentionné en 1317 : "*Chambairac*" (Amé 1897 p.112).

- Le Chambon est mentionné en 1011 "*Cambon*" (Cart. Brioude n°149), puis entre 1060 et 1108, "*in Cantbonetto duos mansos*" (Cart. Conques n°396, donation par la famille seigneuriale de Chastel-sur-Murat) ; on cite en 1256 "*Chambon*" (Amé 1897 p.113). On trouve un toponyme "*Lissart*" non loin du village sur le cadastre du XIX^e s. (F 845 - 846).

- Freppes est mentionné entre 1065 et 1087 : "*Mansus de Freig Bez*" (Cart. Conques n°396, donation par la famille seigneuriale de Chastel-sur- Murat) puis en 1256 "*Freiches*" (Amé 1897 p.291).

- Malevieille est mentionné en 1308 : "*Villa vetus*" (Amé 1897 p.291).

- Le "*Mansus Major*" et le "*Mansus de arbore Sancti Juliani*", disparus depuis, sont mentionnés dans un document de 1081 ; ils semblent faire partie de l'"*ecclesia vel villa*" de Valuéjols (Cart. Conques n°45, donation faite par la famille seigneuriale de Chastel).

- Nouvialle est mentionné vers 1060 - 1062, "*Nova Villa*" (Cart. Conques n°44, donation par la famille seigneuriale de Chastel). Il y est fait mention du droit de sépulture, ce qui pourrait indiquer la présence d'un lieu de culte à Nouvialle à cette époque. Il y a actuellement une chapelle moderne en périphérie du hameau. Une concentration de toponymes "*Les Martres*" dessinant un enclos ovale au nord du village marque peut-être l'emplacement d'un ancien cimetière (Cad. XIX^e s. E 598 à 600, 616, 624). Neuvialle, ancienne *villa*, n'est plus qu'un *mansus* au XV^e s. (Amé 1897 p.348).

- Perret est mentionné en 1289 : "*Mansus de Perret*" (Cart. Saint-Flour p.341).

- L'"*affarium de Sordaihac in parrochia de Valojol*" est cité en 1284 - 85 (*H.V.C. II-67*). Ce toponyme, encore cité au XVII^e s. "*Villaige de Sordalhac*" (Amé 1897 p.477), ne figure pas sur la carte de Cassini. Ce hameau appartenait à Pierre de Brezons au XIII^e s., avec toutes ses dépendances.

Nous serions tentés d'identifier ce village disparu avec un ensemble d'une quinzaine de "fonds de cabane" rectangulaires, entourés de micro-reliefs témoignant d'un parcellaire ancien visibles 100 m au nord - est du dolmen de la Pierre du Loup, au point de convergence des communes de Valuéjols, Ussel et Roffiac.

3.4. L'habitat groupé

- Valuéjols.

Valuéjols est toujours une vicairie en 1009, où l'on mentionne un "*mansus de Salicia in vicaria Avaloirole*" (Cart. Brioude n°308) ainsi qu'en 1011 : "*Avaloiolense vicaria*" (Cart. Brioude n°149).

L'église -ou plutôt les églises (utilisation du pluriel dans la charte)- est mentionnée en 1060 - 1062, "*aecclisiae de Avalujul*", lors de son don partiel par la famille de Chastel (Cart. Conques n°44). La donation est confirmée en 1081 : "*aecclisiae sancti Saturnini de Avalojulo cum omnibus pertinentiis suis (...) decimi et proferentii et sepulturae et oblationis, et domos, curtes, pratos, ortos, terras cultas vel incultas, aquas vel reductibus earum, exitus vel regressus viarum, et reliquia omnia quae ad ipsam ecclesiam vel ad villam praenominatam pertinent (...) cum omnibus phensalibus et servientibus*" (Cart. Conques n°45). A la fin du XI^e s., Conques et Moissac s'affrontent pour la possession des droits sur l'église de Valuéjols. En 1107, Pascal II donne raison à Moissac, soutenu par l'évêque de Clermont : l'"*ecclesiam Sancti Saturnini de Valujol*" relève de Moissac (Boudet, *R.H.A.* 1914 p.20).

Il faut ensuite attendre le XIII^e s. pour trouver mention de "*Valojol*", en 1239 ; "*Valoiols*" en 1293 ; "*Valuejols*" en 1296 (Amé 1897 p.507). En 1277, Armand de Dienne fait hommage de plusieurs possessions, situées notamment "*in parochia de Valueghol*" (*H.V.C.* I-139). En 1284 - 85, "*Valejol*" (église et villa) est mentionné dans le traité entre le vicomte de Carlat et celui de Murat (*H.V.C.* I-195) ainsi que dans un aveu au roi de Pierre de Brezons : "*parrochia de Valojol*" (*H.V.C.* II-67). L'église de Valuéjols relevait en partie dès 1096 du prieuré de Bredons ; son appartenance à Moissac, fondée sur la donation de 804, fut confirmée en 1107 malgré les prétentions de Conques (*D.S.C.* t.V p.513). D'après Deribier du Châtelet, il aurait existé à Valuéjols une autre église, placée sous l'invocation de saint Martial vers 1130 (*ibidem*). La villa de "*Valojol*" est citée en 1289 (Cart. Saint-Flour p.341).

Le village de Valuéjols est situé sur un petit monticule, groupé autour de l'église qui en occupe le point culminant (Cad. XIX^e s. D 720 : "*Eglise*" ; 721 à 723 : "*Cimetière*"). L'importance du cimetière, bien que rongé par les maisons alentour, atteste de la puissance de la communauté.

L'église dans son état actuel appartient au bas Moyen Age. M. de Rochemonteix (1902 p.407), étudiant l'édifice, y trouve "*quelques traces d'un monument de la fin du XII^e s. Primitivement l'église était à une seul nef, ainsi que tendraient à le faire croire les contreforts étayant les piliers qui reçoivent l'arc triomphal, et les parties des vieux murs extérieurs qui ont été conservés*". Quelques remplois romans sont en effet peut-être intégrés dans l'église gothique, dont des modillons non historiés et des moellons en grand appareil régulier. Néanmoins aucun vestige ne peut être attribué à l'église attestée au XI^e s.

En périphérie du village, un château est attesté en 1289 : "*domum et fortalicium de Valojol*" (Cart. Saint-Flour p.341). Pierre de Brezons en rend alors hommage au vicomte de Murat. Il est fait mention de fossés au XV^e s. ; au XVI^e s., on signale une grosse tour flanquée d'un logis, le tout entouré d'une enceinte (*D.S.C.* t.V p.514). Cette maison forte est encore visible au XIX^e s. sur le plan cadastral, à l'ouest du bourg, sur une petite éminence. On y distingue des tours d'enceinte rondes, mais rien ne permet de reconnaître la structure de la forteresse du XIII^e s.

- Saint-Maurice.

Le petit bourg de Saint-Maurice est situé à 2,3 km au sud-ouest de Valuéjols. C'était le chef-lieu d'une petite paroisse jusqu'au début du XIX^e s. L'église occupe l'extrémité Ouest du village, étiré en longueur. Il s'agit d'un édifice roman de plan rectangulaire (*cella*). L'église est bâtie en grand appareil volcanique régulier, les parois latérales étant rythmées par des contreforts. Une petite baie romane à linteau monolithe perce le chevet. Le porche d'entrée est décoré d'une frise de billettes. On peut dater cet édifice du courant du XII^e s., malgré le remaniement des parties hautes en appareil de mauvaise qualité et l'adjonction d'un clocher à peigne à l'époque gothique. L'ancien cimetière longe le chevet et le flanc Nord de l'église. Il est délimité par un puissant mur de pierres sèches.

L'église de Saint-Maurice est mentionnée en 1285 lors du traité entre les vicomtes de Carlat et Murat : "*parochiarum (...) de sancti Mauriti*". Elle a dès cette époque le rang paroissial (*H.V.C.* I-195). L'église relevait du prieuré de Bredons (Amé 1897 p.455).

- Loubeyzargues.

Loubeyzargues est un village mentionné en 1285, lors du traité entre le vicomte de Carlat et celui de Murat, "*Lobeysargues*" (*H.V.C.* I-195). D'après le texte, il semble s'agir d'un chef-lieu de paroisse. La même année est citée la "*Villa de Lobeysargues*" (Cart. Saint-Flour p.295). En 1296, le village relevait pour partie du prieur de Bredons (*D.S.C.* t.V p.516). Le bourg est ensuite mentionné en 1296 et 1308 : "*Lobaisargues*" (Amé 1897 p.282). Une chapelle de plan rectangulaire à clocher-peigne occupe le centre du hameau. Sur le plan cadastral du XIX^e s., elle est entourée d'un enclos ovalaire pouvant correspondre à un ancien cimetière. Cette chapelle est attestée en 1687 (*D.S.C.* t.V p.516). Il semble s'agir d'un ancien chef-lieu de paroisse, absorbé par Valuéjols avant le XVII^e s.

- Le Cher.

C'est un village-rue étiré d'est en ouest au milieu duquel se situe une chapelle dédiée à saint Roch (Cad. XIX^e s. A 328) entourée d'un enclos. Il s'agit d'un édifice post-médiéval, mais on ignore tout de ses origines. Il est mentionné au XV^e s. : "*Apchier*" (Amé 1897 p.132).

* * *

La commune de Valuéjols est donc particulièrement riche d'un point de vue historique ; elle offre un exemple significatif de l'évolution du peuplement aux confins de la Planèze de l'est du Cantal. Comme dans la région d'Allanche (Vinatié 1991), l'occupation du sol est bien antérieure à l'époque antique, mais devient particulièrement riche durant les trois premiers siècles de notre ère. A Valuéjols, les sites archéologiques ne sont pas connus faute de prospection, mais l'enquête toponymique a permis de repérer une dizaine de formations avec suffixe en *-acum* ou *-anicum* dont on peut situer l'apparition entre le haut-Empire et le début de l'époque mérovingienne (Dauzat 1939). On constate d'ailleurs une interpénétration des toponymes en *-ac*, dominants dans le sud et l'ouest de la Haute Auvergne et des toponymes en *-anicum*, très fréquents dans le nord-est du département, qui est peut-être le signe de deux dynamiques de peuplement.

Le terroir de Valuéjols (terres volcaniques profondes et riches, relief peu accidenté) convenait d'ailleurs parfaitement à l'économie antique. Cette prospérité de l'époque antique est démontrée a posteriori par l'existence d'un *vicus* des VI^e - VII^e s. Les monnaies de Valuéjols (580 - 680) sont remarquables puisque le sigle "VAL" remplace l'habituel "AR" au revers. On peut raisonnablement en déduire que Valuéjols est à cette époque le chef-lieu d'une circonscription administrative, sans doute un *pagus*, et donc d'une paroisse mérovingienne : l'église est attestée dès 804 et sa dédicace à Saturnin, évêque de Toulouse, fait écho au texte de Grégoire de Tours insistant sur la diffusion de ses reliques au Auvergne au VI^e s.

Le territoire de cette paroisse primitive est difficile à cerner ; peut-être s'étirait-elle en direction de Paulhac et d'Ussel. Valuéjols est en tout cas un chef-lieu de *vicaria* entre 929 et 1011 au moins, ce qui est un indice supplémentaire d'un statut de *vicus* antérieur (C. Lauranson-Rosaz 1987). Valuéjols offre les caractéristiques d'un "bourg ecclésial" du haut Moyen Age, la présence seigneuriale tardive restant confinée à la périphérie du village.

Les autres lieux habités cités au X^e s. témoignent de la pérennité d'une occupation du sol importante. La paroisse de Saint-Clément, enclavée entre Paulhac et Valuéjols, paraît être une formation tardive ; peut-être a-t-elle été démembrée de Valuéjols aux XI^e - XII^e s. De même, Loubeyzargues paraît constituer une paroisse au XIII^e s. ; elle est par la suite absorbée (de nouveau ?) par Valuéjols.

A l'époque carolingienne, la région relève du comté secondaire de Tallende ; Brioude et Clermont y possèdent des droits.

Au XI^e s., ce sont les seigneurs de Chastel-sur-Murat qui font dons de leurs droits à Conques ; les seigneurs de Bredons interviennent également. Les seigneurs de Brezons, issus des familles de la Planèze, sont également présents dans une moindre mesure. Les vicomtes de Carlat quant à eux ne possèdent de droits que dans la partie la plus méridionale de la paroisse, au contact de leur enclave de Paulhac. Ces droits, minimes et tardifs, sont détenus au moins en partie grâce aux possessions de la famille de Dienne, vassale de Carlat.

Illustrations

Fig. 1 . Dolmen réutilisé de la "Pierre du Loup". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . *Tumulus* (?) près de la "Pierre du Loup". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . "Voie romaine" entre Le Jarry et Saint-Maurice. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Cinq *tremisses* mérovingiens frappés à Valuéjols. Belfort et Lafaurie.

Fig. 5 . Tènement de "La Moute", près de Loubizargues.

Fig. 6 . Bourg de Valuéjols. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Détail de l'église de Valuéjols. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Bourg de Saint-Maurice. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 9 . Eglise romane de Saint-Maurice. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 10 . Détail de la baie romane du chevet plat de l'église Saint-Maurice. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 11 . Bourg de Loubeyzargues. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

VEZAC

Superficie : 1502 ha

Démographie : 150 feux en 1709

Altitude : 650 m

• Milieu naturel : La commune de Vézac est installée à cheval sur la basse vallée de la Cère. La partie septentrionale, à hauteur de Caillac et du Rieu occupe le fond de la vallée en "U" à une altitude faible (620 m), dans un terroir rendu très fertile par les dépôts alluviaux. La partie méridionale est à l'extérieur de l'emprise de la vallée de la Cère, dans une série de replats entre 650 et 700 m. L'extrémité sud de la commune est occupée par des massifs schisteux au relief tourmenté pouvant atteindre 800 m. Cette partie est entièrement couverte de bois, alors que ceux-ci sont inexistantes au nord du Monteydou.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était basée sur la culture du sarrasin ainsi que sur les prés et pacages "de bonne qualité" situés dans la vallée de la Cère.

Communes limitrophes : Giou-de-Mamou, Yolet, Saint-Etienne-de-Carlat, Carlat, Labrousse, Prunet, Arpajon.

* * *

1. L'occupation antique

Une hache polie a été découverte au Puy de Caillac (musée J.-B. Rames, Aurillac).

1.1. Toponymie

- Bois de Carlat (?) (*Cartilius + acum* ?), anthroponyme latin ? (Dauzat 1963 p.148), mais il peut aussi s'agir d'une mauvaise orthographe de Bois de Carlat (cf. Cad. XIX^e s., Vézac, C 464).
- Bois de Semilhac (*Senilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.291) (cf. Cad. XIX^e s., Runhac, B 110). Il peut s'agir d'un toponyme dédoublé de Semilhac, commune de Yolet.
- Brouzac (*Brucius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.42).
- Caillac (*Callius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.257).
- Montagnac (*Montanius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.143).
- Runhac (*Runius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.288).
- Vézac (*Vetius + acum*), anthroponyme romain (Dauzat 1939 p.300).

1.2. Voies de communication

- "Voie romaine" entre Caillac et Le Rieu.

Lors des fouilles -remarquables pour l'époque- menées par P. Marty (Marty, *R.H.A.* 1913 p.21 sq.) lors de la construction de la D.38 entre le Montel et Yolet, l'archéologue aperçoit "*dans le talus du chemin en construction un peu au-dessus du point où il pénètre en déblais dans l'indivis de Runhac - Le Rieu, entre la prairie de Caillac et le champ de "La pièce", j'ai observé à environ 0,6 m de profondeur, en plein limon sableux de ruissellement, un cordon de gros cailloux placés bout à bout, en ligne horizontale sur une longueur d'une dizaine de mètres . (...). J'y ai trouvé de menus fragments de briques, de poteries et de verres [gallo-romains]. Ce lit de cailloux se prolongeait sur l'emplacement du chemin en construction à la façon d'un véritable pavé. [Il semble s'agir] d'une voie romaine et probablement médiévale venant, par le col de Vézac, de la vallée de Carlat et traversant la Cère sur un gué récemment supprimé du fait de l'établissement de la chaussée qui sert à l'irrigation de la prairie de Caillac. On retrouve des vestiges de la voie à cet endroit" [Ce gué était situé approximativement à l'emplacement de l'actuel pont de la D.308]. "*Le parcours (...) est exactement celui que suit la route alors en construction" (Marty, R.H.A. 1913 p. 22 - 23).**

Il semble en effet que la D.308 ait repris en partie le tracé d'un ancien chemin nord - sud qui allait de la rive gauche de la Cère à Runhac. Plus au sud, ce chemin se poursuit et rejoint la voie présumée romaine de Puybasset à La Gane.

1.3. Découvertes archéologiques

- La nécropole à incinération de l'indivis Runhac - Le Rieu (Marty, *R.H.A.* 1913).

A une cinquantaine de mètres de la rive de la Cère, en périphérie du chemin, P. Marty a mis au jour quatre sépultures : "*Des deux premières sépultures je n'ai trouvé que leur fond, écrasé et dispersé en longues traînées par le labourage du sol (...). L'emplacement des deux sépultures situées à environ 6 m l'une de l'autre*

dessinait sur le gravier roux deux taches sombres, rectangulaires, d'environ 1 m de long sur 0,5 m de large. Le gravier y était graissé, noirci par des matières organiques, des débris d'os, des charbons de bois. Sur l'emplacement de l'une (...) il semble que l'urne funéraire ait été enfouie à même le sol. Sur l'emplacement de l'autre, j'ai recueilli quatre clous à section rectangulaire (...). Je suppose que ces clous proviennent d'un coffre de bois (...). A l'entour gisaient de très nombreux débris de poterie, assiettes, écuelles, vases, bols, coupes, casseroles en terre noircie par le feu, les uns grossiers en argile rouge du pays, les autres en terre fine grise, jaune ou rouge, avec vernis rouge, noir ou brun".

L'auteur a reproduit trois tessons de céramique sigillée faisant partie de cet ensemble : une panse de coupe Dr. 37 à décor d'oves et de rinceaux (pl. I n°7) ; un bord de coupe Dr. 35 - 36 à décor de feuille d'eau barbotiné (pl. I n°5), et un poinçon (pl. II n°5) en forme de rosette qui peut être un élément de décor ou une estampille anépigraphique. On peut rattacher ces trois tessons aux productions du groupe de Lezoux au II^e s. A cet ensemble étaient associés "les fragments d'une bouteille à goulot étroit en verre bleu verdâtre, très mince" (Marty 1913 p.23 - 24).

"Le second groupe se composait de deux sépultures creusées à un mètre l'une de l'autre". "La première paraît avoir été des plus frustes, une simple urne funéraire, enterrée à même le sol (...). Cette urne en terre grise assez grossière et dénuée d'ornements était brisée en plusieurs morceaux mélangés de charbons et de fragments d'os. Autour j'ai trouvé des morceaux de verre, de nombreuses poteries brisées non décorées, les restes de plusieurs lampes". La première "en terre jaune avec enduit brun, ornée simplement de deux boutons" (pl. I n°6). Il s'agit d'une lampe Pontich V C, apparaissant vers 100 de notre ère et dont la production se poursuit au II^e s. "Une autre lampe en terre rouge porte en dessous la marque du potier FORTIS (pl. I n°8), enfin le bout d'un andouiller [de cerf]" (pl. I n°9).

"La seconde sépulture est de beaucoup la plus intéressante par l'intégrité de sa ciste et de son mobilier (...). Après avoir enlevé la terre qui recouvrait la tuile horizontale je trouvai à la surface de celle-ci un petit disque en bronze (...) ressemblant à une pièce de monnaie. Tout à côté je recueillis une lampe (pl. I n°4) intacte en terre grise ornée d'un lion au galop. Déblayant les côtés de la tuile je constatai qu'elle servait en effet de couvercle à une ciste (pl. I fig. 1) constituée par 5 autres tuiles identiques (0,37 x 0,40 m) (...) les parois étaient orientées selon les points cardinaux (...). Je découvris au fond un vase en verre plein aux 2/3 des ossements du mort et recouvert d'une petite écuelle [en sigillée lisse] (...). L'urne est en verre bleu verdâtre, épais (...) l'attache inférieure de l'anse porte la lettre M marquée au trait (...). Les ossements contenus sont brisés en très menus fragments".

Cette sépulture, parfaitement conservée, est présentée au musée archéologique d'Aurillac. La lampe est de type Pontich II B (0 - 70 de notre ère). La petite coupe obturant l'urne de verre est une production sigillée lisse Drag. 46 du groupe de Lezoux (90 - 150 de notre ère). Enfin l'urne cinéraire à une anse côtelée est d'un type courant (proche du type 67 de Isings) à la fin du I^{er} s. et au II^e s. La sépulture en ciste de *tegulae* peut donc être datée de la fin du I^{er} s. (époque Flavienne).

L'ensemble du mobilier découvert par P. Marty appartient à la fin du I^{er} s. ou au courant du II^e s. Nous avons donc affaire à une petite nécropole à incinération homogène, implantée le long d'un axe de communication. Peut-être le site recelait-il des structures autres que funéraires : Marty (1913 p.22) mentionne la découverte à cet endroit en 1906 d'une "amphore entière".

- Habitat de Caillac.

P. Marty (R.H.A. 1913 p.27 - 28) précise : "Au voisinage de la route devait exister une villa (...) était-ce la construction avec tuiles à rebords, débris de bronze et de poteries sigillées que j'ai trouvées sous l'emplacement actuel de Caillac (...). Le parc de Caillac où l'on a exhumé du sol de l'école une monnaie en argent de Constance Chlore" (305 - 306).

- Monteidou.

P. Marty (R.H.A. 1913 p.28) signale "Aux environs de Monteidou, des travaux de drainage ont entraîné la découverte de deux amphores".

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La voie antique de Runhac - Caillac (cf. *supra*) paraît avoir été encore utilisée au Moyen Age, comme le montre la découverte en son sein de plusieurs fers à chevaux médiévaux et en particulier d'un fer du XV^e s. (Marty, *R.H.A.* 1913 Pl. II n°7).
- Une "*via qua itur de Folhola versus molendinum* [del Rieu ?]" est attestée au milieu du XV^e s. (*H.V.C.* I-474).
- Dans le secteur de Salles - Brouzac, deux microtoponymes (Cad. XIX^e s. A 491 - 492 et 515) font référence à une voirie médiévale : "*Chemin de Roumieu*" et "*chemin Farrat*".

3.2. Les châteaux

- Foulioles.

La famille seigneuriale apparaît en 1253 avec une certaine Beatrix de Folholes, alias d'Albin (*N.A.* III p.73). Le château est signalé en 1266, "*castro seu repario de Follola*," lors d'une reconnaissance des frères "*Hugo, Austorgius, Petrus, Willelmus de Follola*" au comte de Rodez, vicomte de Carlat (*H.V.C.* I p. 46 - 47). En 1277, le seigneur de Yolet prête hommage à Carlat pour l'"*octavam partem turre et castrum de Folhola, cum omnibus juris et pertinenciis suis, quam partem dictorum turre et castrum ego habui ratione emptionis quam ego feci a Guillelmo de Folhola (...)* et domum et ortum scitam apud dictum castrum de Folhola" (*H.V.C.* I - 142 - 143), alors que des brigandages sont signalés à la même époque en "*Val de Foillola*" (Michel 1857) ; le château est donc géré en coseigneurie, et ce jusqu'au XV^e s.

La famille de Folhols est pléthorique au XIII^e s. ; par exemple un "*Raymundus Folhola, milites*" est témoin dans un hommage de Hugues de Roannes en 1277 (*H.V.C.* I-142) ; en 1282 Rigal et Antoine de Folholes sont témoins de l'arbitrage entre le monastère et la ville de Montsalvy (*D.S.C.* t.V p.540). Un certain Bertrand est cité en 1287 (*N.A.* III p.73).

Le site du château a pu être retrouvé ; il se trouve à flanc de coteau, en position dominante, sur le bord de la route au niveau de la fourche conduisant au fond du hameau. Une puissante terrasse ovoïde, aménagée en terrain de jeux, constitue les seuls restes de la forteresse rasée à la Révolution.

- Salles.

Une résidence et une famille seigneuriale semblent avoir existé au XIII^e s. (cf. *infra*).

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Le "*mansum et capmansum d'Arribeyra, cum omnibus juribus et pertinenciis suis, que sunt in parrochia de Vesaco*" est mentionné en 1277 dans un hommage du seigneur de Yolet à Carlat (*H.V.C.* I-143). Ce domaine a disparu anciennement.
- Boisgrand est peut-être mentionné en 1272 dans une reconnaissance de B. d'Auzola et G. d'Issartz à Carlat : "*Capmans de la Bogeria da Vezac*" (*H.V.C.* I-107).
- Brouzac est peut-être mentionné en 1266 dans une reconnaissance des seigneurs de Folhols à Carlat : "*capmanso de la Briogia*" (*H.V.C.* I-47). Il est ensuite attesté au XV^e s. : "*Brozacum*" (Amé 1897 p.79).
- Caillac. Une famille éponyme y résiderait en 1302 (*D.S.C.* t.V p.539). Un château y sera construit au XV^e s.
- Dousques est mentionné dès 1232, "*Doscal*", puis en 1286 "*Doc Cas*" (Amé 1897 p.177).
- Les "*terras vocatas d'Espinassolas, del Gruer, del Pradal*" sont situées en 1277 dans la paroisse de Vézac et sont propriété du seigneur de Yolet (*H.V.C.* I-142). Le hameau de Gouaires pourrait peut-être être identifié avec la terre "*del Gruer*" (?).
- Espinet est mentionné en 1232, "*Espinet*" (Amé 1897 p.188), puis en 1340 "*affario d'Espinet et pertinenciis suis*" (*H.V.C.* I-267) ; auparavant il apparaît en 1269 ("*afarium d'Espinet cum pertinentiis suis*") dans l'hommage d'Astorg VI d'Aurillac à l'abbé de Saint-Géraud (*H.V.C.* II-28).

- "*Mansi de Faurgavila*" semble être situé dans la paroisse de Vézac par une reconnaissance du seigneur de Salerns à Carlat (*H.V.C. I-66*) en 1266.
- Foulioles (cf. *supra*). Au XV^e s. il existe un "*territorio dicto de las Yssartadas de Folhola*" (*H.V.C. I-474*), qui constitue l'un des plus anciens toponymes de ce type attestés.
- Le Mas est vraisemblablement le souvenir d'un ancien *mansus*.
- Montagnac est mentionné en 1232, "*Mansus de Montagnac*" (Amé 1897 p.321).
- L'Ouradou n'est mentionné qu'en 1355 : "*Oratorium magnum de Vesaco*" (*H.V.C. I-279*), où il y avait un péage des vicomtes, sur la route de Laroquebrou (*H.V.C. II-CLXVI*).
- Le Rieu n'est mentionné qu'au milieu du XV^e s. , "*Mansi del Rieu*", mais est certainement un hameau plus ancien (*H.V.C. I-469*).
- Rouziers n'est attesté qu'au XV^e s. : "*mansus de Rosier*" (Amé 1897 p.438) mais il s'agit sans doute d'un hameau plus ancien.
- Runhac est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat des seigneurs de Folhols : "*manso de la Boria de Rin hac, et a fario vocato prat Domergue (...)*" (*H.V.C. I-46*). La forme "*Rinhacum*" est attestée au XV^e s. (Amé 1897 p.439).
- Le Salès (?). L'"*afarium de Saletz cum pertinentiis suis*" est mentionné dans l'hommage d'Astorg VI d'Aurillac à l'abbaye Saint-Géraud pour ses seigneuries de Conros et Laroquevieille, en 1269 (*H.V.C. II-28*). L'"*affario de Saletz et pertinentiis suis*" est connu au XIV^e s. (*H.V.C. I-266*). D'après Amé (1897 p.460), "*Saletes*" est mentionné en 1269 et "*Saletz*" en 1343 dans des documents émanant d'Aurillac. Le hameau échappe donc à l'emprise directe des vicomtes de Carlat.
- Salles, qui possédait un château au XV^e s., est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de "*Raymondi de Teyseiras, domicelli*" à Carlat : "*Capmans de Sallas*" (*H.V.C. I-26*). Le "*capmans vocati de Sallas*" est mentionné la même année dans une reconnaissance à Carlat de son frère Gui de Teissières, *militis* (*H.V.C. I-44*). En 1274, une reconnaissance du seigneur "*Raimundus de la Garda, militis*", mentionne "*jus quod habeo a Sales*" (*H.V.C. I-117*). Enfin en 1280 - 1281 la reconnaissance à Carlat de Pons de Pradines est rédigée "*apud Sallas, in camera domini comitis*" (*H.V.C. I-169*). Si l'identification topographique avec le Salles de Vézac est bonne, la "*camera*" mentionnée implique une résidence seigneuriale antérieure au château du XV^e s. étudié par B. Phalip (cf. *H.V.C. II-CCLXX*). La famille éponyme n'est connue qu'au XV^e s. (*N.A. VI p.111*), à moins que la famille "*De Salerns*" signalée au XIII^e s. (cf. *supra*) ne soit la même.
- Tremoulet est mentionné en 1266 dans une reconnaissance à Carlat des frères de Folhols : "*Afarium da Tremolet*" (*H.V.C. I-47*).
- Un "*affarium de Vigias*" est cité en 1269 (Amé 1897 p.533). Ce hameau a disparu.

3.4. L'habitat groupé

Vézac est mentionné en 1266 dans une reconnaissance des seigneurs de Folhols à Carlat, "*Besac*" (*H.V.C. I-47*), et la même année dans une reconnaissance du seigneur de Salerns à Carlat : "*Ve zac*" (*H.V.C. I-66*) ; en 1277 dans un hommage du seigneur de Yolet à Carlat "*parrochia de Ve zaco*" (*H.V.C. I-142*). L'"*afarium da Ve zac cum pertinentiis suis*" est cité dans l'hommage d'Astorg VI d'Aurillac à l'abbaye Saint-Géraud (*H.V.C. II-28*), en 1269. Enfin en 1365 le vicomte de Carlat possédait quarante et un feux dans la paroisse de Vézac (*H.V.C. I-282*).

Le bourg de Vézac est installé au fond d'un vallon, au pied de petites collines schisteuses. L'église est installée sur un monticule ovale. Au XIX^e s. le noyau principal du bourg se développe nettement au nord de l'église, de l'autre côté du ruisseau de Couffins. Seul un petit groupe de maisons est présent au pied de l'église. Celle-ci est entourée par un cimetière en terrasse (n°367) ; des stèles post-médiévales provenant de ce cimetière sont visibles actuellement au niveau du chevet.

L'édifice est rectangulaire (plan - *cella*) à chevet plat. La partie basse du chevet possède un appareil moyen régulier, de nature volcanique ; une reprise de construction est visible au niveau de la partie basse des deux baies étroites du chevet ; au-dessus la taille de l'appareil s'accroît sensiblement. Des trous de boulins sont

visibles. On peut attribuer cette façade peut-être au XII^e s. pour sa partie basse, et au début du XIII^e s. pour sa partie haute. Le reste de l'édifice est à rattacher au bas Moyen Age ou à l'époque moderne.

L'église est sous l'invocation de saint Sulpice. Une chapelle est attribuée à saint Roch. Elle avait le titre de prieuré au XV^e s. au moins et dépendait de l'archidiaconé d'Aurillac (*D.S.C. t.V p.539*).

* * *

Le terroir de Vézac offre pour l'Antiquité un ensemble de toponymes et de sites archéologiques significatifs, concentrés dans la partie Nord de la commune au contact de la fertile vallée de la Cère. Fait exceptionnel, nous avons avec Caillac la superposition précise d'un nom de domaine antique (*Calliacum* = domaine de Callius) avec des vestiges romains appartenant peut-être pour partie à l'Antiquité tardive (monnaie de Constance Chlore). La nécropole de l'indivis du Rieu est quant à elle d'une homogénéité chronologique remarquable (fin du I^{er} s. et courant du II^e s.) en association avec une voie antique nord - sud mettant en relation le Carladez avec la vallée de la Cère. Cette voie desservait probablement, plus au Nord, la *villa* de Yolet (cf. notice). Ceci nous permet d'entrevoir une occupation du sol dense et précoce, aux abords du bassin fertile d'Aurillac - Arpajon.

La paroisse de Vézac semble être une création tardive (superficie réduite, dédicace plutôt caractéristique de l'époque carolingienne ...), peut-être par démembrement de la grande paroisse primitive d'Arpajon ; l'influence de l'abbaye d'Aurillac est par ailleurs perceptible.

Le pôle castral représenté par le *castrum* de Folhols, tenu en coseigneurie au XIII^e s. par la famille éponyme et les familles des environs (Yolet, Teissières), n'a qu'une faible importance ; le contrôle exercé par Carlat est d'ailleurs omniprésent. Les seigneurs d'Aurillac interviennent également à la marge. En tout cas l'occupation du sol au XIII^e s. est pleinement structurée ; quasiment tous les hameaux actuels sont en place.

Illustrations

Fig. 1.1. et 1.2. Découvertes de Marty autour de Caillac et Runhac. Marty.

Fig. 2 . Ciste de Caillac. Musée d'Aurillac.

Fig. 3 . Bourg de Vézac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Détail de l'église de Vézac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Chevet plat de l'église, XIII^e s. J.-L. Boudartchouk.

VEZELS-ROUSSY

Superficie : 1287 ha Démographie : 88 feux en 1709 Altitude : 730 m

• Milieu naturel : La commune de Vézels-Roussy est formée d'un grand éperon schisteux orienté nord-sud, dominant à l'est les gorges du Goul et à l'ouest la vallée du Maurs. La racine de l'éperon est occupée par les villages de Vézels et Roussy ; à l'extrémité la montagne de Caylus (646 m) domine le point de confluence du Maurs et du Goul, face au Rouergue. Le plateau central est entièrement défriché, ainsi qu'une partie de la crête rocheuse de Caylus ; en revanche les coteaux abrupts sont couverts de chênaies et de hêtraies.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait en plaine sur l'agriculture, bien que les terres schisteuses soient de "qualité médiocre". La part tenue par les châtaigneraies est importante. Depuis le début du XIX^e s., le chef-lieu communal et paroissial s'est déplacé de Roussy vers Vézels.

Communes limitrophes : Labrousse, Teissières, Leucamp, Taussac et Murois.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'Antiquité, la présence humaine dans le terroir de Vézels est attestée au "Puech de La Tour" à Caylus-Haut par une "roche à cupules", dalle de schiste marquée par une vingtaine de cavités reliées entre elles par des rigoles (Boudartchouk 1989 p.333). Ce type de monument, unique dans la région, est généralement attribué aux cultures de la fin du Néolithique et surtout de l'âge du Bronze (entre -4000 et -3000 B.P.). En revanche, aucun indice se rapportant à l'époque antique ou au haut Moyen Age n'a été repéré.

1.1. Toponymie

- Vézels dérive de l'anthroponyme latin "*Viselus*" (Morlet 1983).

1.2. Voies de communication

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un "*iter ascendus versus ecclesiam de Casluco*" est mentionné en 1347 (A.D. 15, 118 F 413).

3.2. Les châteaux

- Caylus.

Caylus apparaît dans les textes pour la première fois dans le testament d'Agnès, femme de Gilbert II de Carlat. Ce document a disparu et n'était connu que grâce à une analyse de Froquières dans un manuscrit intitulé "*De la Vicomté de Carlat et de ses Vicomtes*" (A.M. Aurillac). Agnès déclare avoir fait l'acquisition de Caylus d'un certain "*comes Raymundus*". Raulhac (1820 p.42) pense qu'il s'agit d'un comte d'Auvergne, à savoir Raymond Pons, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, mort en 940 (Lauranson-Rosaz 1987 p.81). Il ne s'agit pas de Raymond V, comte de Rouergue - Toulouse mort vers 978, ni de Raymond IV, mort en 961 (*ibidem* p.86). Il peut difficilement être question de Raymond IV de Toulouse, mort en 961 (*ibidem* p.86) ou de Raymond V de Toulouse, mort vers 978. Il s'agit plutôt de Raimond II, comte de Rouergue mort en 1010, la même année que Bégon, abbé de Conques entre 958 et 984, puis évêque de Clermont de 980 jusqu'en 1010 (De Gournay 1992

p.72). Ces deux personnages sont mentionnés dans le *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques* (II-5, présenté par Zimmermann *et alii* 1992 p.136 sq.). Ils sont liés contre les moines de Conques, le comte se préparant alors à ériger un *castellum* près du monastère. Le testament d'Agnès est donc postérieur à 1010, après la mort du comte de Rouergue et de l'évêque de Clermont. C'est donc entre les années 980 et 1010 que le château relevait du comte de Rouergue avant d'être acquis par la femme du vicomte de Carlat. Il reste que la possession par un comte de Rouergue d'un château en territoire Arverne vers l'an Mil est étonnante. On peut y voir avec Saige et Diène (II - LXXIV-LXXV) un témoignage de la mainmise de la maison de Rouergue dans la région.

Quoi qu'il en soit, ce serait seulement entre 1010 et 1020 que Caylus entre dans la mouvance de Carlat, par voie d'acquisition. C'est à son fils Gilbert III qu'Agnès lègue Caylus.

On retrouve ensuite Caylus entre 1032 et 1060 où deux frères, "*Bego et Frotardus de castro Castlucio*", donnent à Conques leur manse de La Garrigue (Cart. Conques n°130, cf. *infra*). Il s'agit vraisemblablement de *milités* du *castrum*, peut-être des "Castlans" ? Puis en 1166 Miro de Vigorou fait hommage à Raymond Bérenger, comte de Provence et en partie de Carlat pour "*Castlutz*" (H.V.C. II-6). Le contrôle comtal sur la forteresse y est exposé de façon détaillée. En 1206 Guillaume de Vigouroux, *domicellus*, fils d'autre Guillaume, transige avec Henri de Rodez au sujet du château et des droits de justice de Caylus (N.A. VII p.123). En 1266, le château est toujours occupé par deux frères de Vigouroux, "*Guillelmus et Stephanus de Vigoro, fratres, [reconnaissant tenir] ad liberum dominium sive francum, quicquid habemus, tenemus seu possidemus (...) in castro de Caylus, infra los dex, et quicquid habemus in dicto castro, sive sint dominia, census, usatica (...)*" (H.V.C. I-27). Il s'agit alors d'un château rendable "*promittimus vobis reddere fortalicia (...) sia iratz o pagatz et valentiam facere de plah o de guerra ad expensas vestras*" (H.V.C. I-28). Un autre frère "*Guillelmus de Vigoro, miles*", reconnaît la même année à Carlat "*quicquid habeo in castro de Caslutz, sive sint dominia, census, servitutes (...) infra los dex*". Guillaume est qualifié plus loin dans le texte de "*dominus*" (H.V.C. I-55). En 1270 est signalé le "*mandamentum (...) de Caslucio*", en tant que composante de la vicomté de Carlat dans le traité passé entre le vicomte et le prévôt de Montsalvy (H.V.C. I-91). Dans le même document est citée la "*bailivia de Caslucio*", dans le ressort de laquelle se situent des domaines de Montsalvy. Une reconnaissance au vicomte de Carlat est signée "*apud castrum de Caslutz*" en 1273 (H.V.C. I-113), une autre "*apud Caslutz*" en 1277 (H.V.C. I-135). En 1287 un certain "*Hugo de Caslucio, miles*", coseigneur de Murat-la-Gasse de Ladinhac, fait hommage à Clermont en compagnie de Garnier de Trémouille (H.V.C. I-201). Le château aurait été uni à la Couronne par lettres de Philippe le Bel en 1303 (D.S.C., art. "Roussy").

Au XIV^e s. on signale le "*castrum et fortalicium de Caslucio*" (H.V.C. II-CCXV). A la fin du XV^e s., la châtelainie de Caylus s'étend sur les paroisses de Roussy, Labrousse, Leucamp, Prunet, Sansac-Veinazès, Teissières, Lapeyrugue en Auvergne, Murols et Lacroix-Barrez en Aveyron (A.D. 15, 118 F 413). Il s'agit vraisemblablement de l'ancien mandement de Caylus, à cheval sur les deux pays.

Nous avons identifié les ruines du château de Caylus au sommet du Pech de la Tour, dominant le hameau actuel de Caylus-Haut. Le piton rocheux culmine à 646 m et domine les gorges du Maurs et du Senestre, face au Rouergue. Il s'agit d'un véritable "nid d'aigle", très difficile d'accès. Au sommet du Pech est bâti le donjon de Caylus et son *aula*, entourés par une série de défenses périphériques qui enveloppent tout le haut de la montagne.

Les aménagements périphériques :

- Versant sud : à la base, un premier fossé aujourd'hui comblé sépare le haut du Puech de la Tour du reste de la colline. Cette défense est complétée par une levée de terre subcirculaire située immédiatement en arrière. Ce talus constitue la première enceinte du château. Au-dessus, on rencontre une plate-forme ovale épousant le relief. Ce glacis présente un rétrécissement dans la partie centrale où se trouve implanté en léger surplomb une grande case rectangulaire de 7 x 5 m, bâtie en lauzes de schiste disposées en épi, liées à l'argile. Cette case s'appuie sur une seconde levée de terre concentrique qui se confond en partie avec la pente naturelle du relief. Au-dessus de cette seconde levée de terre, nous trouvons une nouvelle plate-forme de terre subcirculaire entourant partiellement la motte sur laquelle est bâtie le donjon. Cette plate-forme recèle une citerne rectangulaire creusée dans le schiste (prof. : 8 m).

- Versant nord : il présente une grande similitude avec le précédent : trois levées de terre subcirculaires sont surmontées de plates-formes ovalaires de dimensions décroissantes, épousant le relief. A l'extrémité est de la plate-forme la plus élevée, l'on trouve une case assez semblable à la précédente, elle aussi bâtie en *opus spicatum*. Cette case est surmontée d'un fossé et d'un talus qui longe la base de la motte rectangulaire supportant la "tour de Caylus".

- Versant est : très pentu, il est défendu aux points les plus accessibles par les aménagements des versants nord et sud. Il faut néanmoins noter la présence d'un front de taille important et surtout de nombreuses cases en pierre

sèche, de construction moins soignée et de taille plus réduite que les cases en *opus spicatum*. Ce groupe de cases, fortement endommagées par des fouilles clandestines, semble se situer à l'extérieur du système défensif de la forteresse.

- Versant ouest : il se caractérise par la présence d'un abrupt rocheux en partie aménagé (front de taille).

La motte, le donjon et la construction rectangulaire :

La motte rectangulaire (40 x 35 m) est entourée sur le flanc nord d'un fossé. Elle est édifée autour du "chicot" rocheux. La plate-forme sommitale, elle aussi rectangulaire (30 x 21 m), est délimitée par un muret de pierres sèches.

Le donjon : fortement endommagé par des fouilles clandestines pratiquées dans les années 1950-1960, il offre un plan rectangulaire (6,9 x 8,5 m). Les murs sont épais de 1,5 m environ et conservés sur une hauteur maximum de 1,7 m. Ils se composent de deux parements entourant un blocage. Le parement extérieur est composé de moellons de schiste rectangulaires (70 x 20 cm) de moyen appareil, exécutés avec soin, lissés en "arêtes de poisson". Les litages sont réguliers. Le blocage est constitué de petites lauzes de schiste disposées en hérissons superposés, liées au mortier de chaux. Entre ces hérissons sont disposés des lits de mortier de chaux très résistants. Deux assises de fondation sont visibles, légèrement en saillie par rapport au parement extérieur ; les moellons qui les composent sont de fabrication moins soignée que pour l'élévation. Il est possible que l'entrée du donjon se soit située sur la façade sud (éléments de jambage de porte épars dans les éboulis).

Le bâtiment rectangulaire (8 x 10 à 8 x 12 m) : il se développe au sud du donjon, sur la plate-forme sommitale la façade sud étant parallèle au bord de cette dernière. Il a été mis au jour partiellement grâce à un sondage effectué par nos soins en 1990 (autorisation 90-15 AH, rapport déposé au S.R.A. de Clermont-Ferrand). Les murs ont une épaisseur de 1 m en moyenne. Ils se composent de deux parements de lauzes de schiste grossièrement taillées, disposées en *opus spicatum*. Entre eux se trouve un blocage de petites lauzes disposées à plat ; le liant est un simple limon argileux. La partie inférieure du mur est composée de blocs de schiste disposés horizontalement. Un sol de terre battue paraît recouvrir le substrat schisteux remanié. L'ensemble était recouvert par une couche de destruction datable de la fin du Moyen Age, recelant notamment les restes de la toiture de l'édifice : lauzes perforées, à encoches, ou non perforées. La datation de cette structure ne peut être envisagée avec précision, entre le XIII^e et le XIV^e s., au vu du mobilier céramique recueilli, typique des productions du Carladéz. Un polissoir a également été découvert, ainsi que des clous de menuiserie et de charpente.

La destination de ce bâtiment est également incertaine, mais sa situation sur la plate-forme, au contact du donjon, nous inciterait à y voir la *mansio* seigneuriale signalée dans les châteaux rouergats du XI^e s. par le *Liber Miraculorum Sancte Fidis*. Enfin la différence d'orientation entre le donjon et la case peut signifier une construction plus tardive de cette dernière. La structure semblable de la case de la plate-forme sommitale et des deux autres cases bâties en *opus spicatum*, sur les basses-cours nord et sud, incite à les considérer comme synchrones.

La datation absolue de l'ensemble de ces structures est délicate. Le donjon rectangulaire, par ses caractéristiques architecturales, la morphologie de ses parois, est caractéristique du "château roman" tel qu'il est défini par B. Phalip (1993 p.80) et Miquel (1981) ; peut-être peut-on situer plus précisément sa construction entre la seconde moitié du XII^e et le tout début du XIII^e s. (appareil moyen régulier, blocage en *opus spicatum*). La forme de la motte, subrectangulaire, confirme une datation assez tardive (XIII^e s. ?). Les trois cases bâties en *opus spicatum* peuvent elles aussi appartenir au XIII^e s., cette technique de construction pour des logis seigneuriaux étant attestée en Quercy à la même époque.

Le mobilier archéologique présent en surface et en stratigraphie (oules et vase à liquide à déversoir tubulaire) paraît appartenir aux XII^e - XIII^e - XIV^e s., le site n'étant délaissé qu'à la fin du XVI^e s. Il convient de noter la présence autour de la tour seigneuriale de tuile canal en faible quantité, mode de couverture caractéristique des constructions nobles en Haute Auvergne méridionale. Il semble donc qu'il ne reste aucun vestige visible du *castrum* du début du XI^e s., mais que les restes conservés appartiennent à l'ensemble "*castrum et fortalitium*" attesté en 1360, comprenant une tour seigneuriale et plusieurs logis, l'un étant situé contre la tour, les autres en contrebas. Un "*capmas de Caslucet*", subordonné à Caylus, est cité en 1347 (A.D. 15, 118 F 413).

La chapelle du château et un "*hospicium*" de Caylus-Bas sont cités en 1347 : "*Hospicium confrontatum cum iter ascendus versus ecclesiam de Casluco*" (A.D. 15, 118 F 413). Elle était située sur une plate-forme appelée "*La capelle*" dans le cadastre du XIX^e s. (D 264). Du buis subsiste sur le site, indice de murs bâtis à la chaux. Elle a disparu après le XV^e s. A noter près de Caylus-Bas des toponymes "*Issard*" (Cad. XIX^e s. D 177 et 224), "*Issards*" (Cad. XIX^e s. D 439), et "*Lissard del Comp*" (Cad. XIX^e s. D 468). Ce sont d'ailleurs des bois au XIX^e s.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- La Croix du Lac est peut-être cité en 1266 dans une reconnaissance de B. de Vic à Carlat : "*manso da Cros de Vezels*" (H.V.C. I - 30 - 31). A noter un microtoponyme "Lissard" près du hameau (Cad. XIX^e s. A 379 - 380).

- La Garrigue, village situé à l'extrémité de la crête surplombant les gorges du Goul, est cité entre 1032 et 1060 (Cart. Conques n°130) : "*Bego et frater meus Frotardus de Castro Castlucio cedimus vel donamus illum mansum de la Garriga ubi Bego visus est manere. Et ipse mansus unum multonem et unam spatulam et III sestarios de avena et duos panes et III gallinas et vestidura in dominicum et opera de uno homine (...) et donet (...) XII denarios Lemotinacos [sic]*". Il s'agit vraisemblablement d'un manse tenu par un miles de Caylus ; les redevances y sont particulièrement importantes ; à noter également la mention d'un mouton. Le "*mas de la Garige*" est régulièrement cité au XIV^e s. (A.D. 15, 118 F 413).

Un souterrain médiéval aménagé creusé dans le schiste y a été découvert vers 1970 ; il comportait un escalier taillé dans le roc et une petite salle latérale en périphérie du boyau principal (Boudartchouk 1989 p.346 sq.).

- Sihols est sans doute cité en 1266 dans une reconnaissance de B. de Vic à Carlat : "*manso de Solols de Vezel*" (H.V.C. I-30).

- Vézels : un certain Guirbert de Vezel signe la charte de franchise accordée à Mur-de-Barrez par le vicomte de Carlat en 1246 (H.V.C. I-10). Il doit s'agir d'un domaine important puisqu'une série de manses paraît lui être subordonnée dans une reconnaissance de B. de Vic en 1266 : "*Manso del Sorols de Vezels, manso de Montels de Vezels, manso del Solols de Vezels, manso de la Caza de Vezels, manso del Peiro [de Vezels], manso da Cros de Vezels*" (H.V.C. I - 30 - 31). En 1277 un certain Guillelmus Alquier et sa femme reconnaissent à Carlat "*affarium de Vezel cum omnibus [pertinenciis suis] in parochia de Rossi, confrontatum ex una parte cum terris domini comitis Ruthenensis et cum rivo de Gol et cum rivo de Maurtz*" (H.V.C. I-135). Un Duran Vezel apparaît en 1281 (Grand 1955 p.546).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Roussy

La "*parrochia ecclesie de Rossi*" apparaît en 1266 dans un hommage à Carlat des frères Guillaume et Stéphane de Vigouroux (H.V.C. I-27) ; il s'agit d'énumérer les possessions de Caylus. La même année, une "*pendaria de Rossi*" est citée en hommage à Carlat par Bertrand de Vic (H.V.C. I-31). En 1270, l'accord entre Carlat et le prévôt de Montsalvy mentionne "*ecclesia et prioratus (...) de Rossi*" (H.V.C. I-90), dans la mouvance de Montsalvy. En 1277, Guillelmus Alquier reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*in parochia de Rossi*" (H.V.C. I-135). Mais il peut également s'agir du Roussi rouergat, commune d'Enguialès.

Il semble avoir existé une famille éponyme : "*Stephanum et Geraldum de Rossi*" signent la charte de Laroquebrou en 1281 (Grand 1903 p.211). Ce même Gérard donne "*un setier e la maiso dal Pairo*" à la Charité-Saint-Esprit d'Aurillac (A.D. 15, 362 E). En 1365, le vicomte de Carlat possède en "*la paroisse de Rossy, cinquante feux*" (H.V.C. I-282), ce qui est considérable au vu de la superficie de la paroisse.

Le bourg de Roussy est implanté au centre d'un réseau de chemins radioconcentriques, l'église occupant une position centrale, sur une petite plate-forme légèrement surélevée. Elle est donc attestée dès 1266 ; une communauté de prêtres y est connue au XV^e s. (Boudartchouk 1989 p.348). Cette église est sous l'invocation de saint Julien de Brioude et avait au début du XIX^e s. la forme d'une simple *cella* rectangulaire dépourvue de voûte. Seule la partie occidentale de cet édifice (extrémité de la nef) subsiste aujourd'hui. L'église est bâtie en schiste non appareillé, néanmoins une baie étroite faite en moellons de trachyte à linteau monolithique paraît d'origine, ou de tradition romane. Le clocher à peigne édifié à l'extrémité occidentale de la nef semble dater de la fin du Moyen Age. L'ancien cimetière, surélevé, s'étendait au sud et à l'est de l'édifice (Cad. XIX^e s. n°68).

* * *

Le terroir de Vézels-Roussy paraît fréquenté antérieurement à l'époque antique (monument mégalithique de Caylus). L'extrémité sud de ce terroir, au contact du Rouergue, voit autour de l'an Mil la construction d'un *castrum* tenu à l'origine par le comte de Rouergue Raymond, qui exerce son autorité aux marches des deux *pagi*.

Cette forteresse entre vers 1010-1020, par achat, dans la mouvance de Carlat. D'abord détenue en propre par la famille vicomtale, elle sera cédée en fief dès le XII^e s. à la famille de Vigouroux, les plus importants et les plus anciens vassaux de la région. Caylus devient rapidement un des principaux mandements de la vicomté, et le domaine de la châtelainie s'étend sur plusieurs paroisses tant en Auvergne qu'en Rouergue en raison de ses

origines. Malgré sa puissance, la forteresse garde au XIII^e s. un aspect archaïque de tour seigneuriale perchée sur un "nid d'aigle", avec seulement un ou deux manses subordonnés ainsi qu'une chapelle : le peuplement est peu dense autour du *castrum* qui doit être entouré de forêts.

De façon classique, le pôle ecclésial est implanté à distance, plus au nord, en plaine, et ne semble pas avoir de liens temporels avec Caylus. La dédicace à saint Julien de Brioude paraît archaïque. Il pourrait s'agir d'une ancienne dépendance du monastère Brivadois, qui possède en 940 la *villa* de Lavergne, paroisse de Labrousse (H.V.C. I-1). La paroisse de Roussy est d'ailleurs vraisemblablement démembrée de celle de Labrousse, si l'on étudie les confronts avec attention.

Le peuplement du terroir paraît conséquent au XIII^e s., mais surtout entièrement contrôlé par le vicomte de Carlat : le secteur de Roussy devait faire partie des possessions primitives de Carlat.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Roussy. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Eglise de Roussy, vue générale. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Relevé sommaire de l'église de Roussy ; à gauche, baie de tradition romane. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Souterrain de La Garrigue. La Montagne.

Fig. 5 . Vue de la montagne de Caylus. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Fossé et levée de terre de Caylus, entourant l'ensemble des vestiges. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Base de la tour de Caylus, en grande partie détruite par des fouilles non autorisées. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 8 . Blocage de la tour de Caylus. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 9 . Mur du logis apparaissant en sondage, au pied de la tour. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 10 . Topographie générale sommaire du site de Caylus. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 11 . Donjon et logis de Caylus, au sommet de la "motte". J.-L. Boudartchouk.

Fig. 12 . Caylus. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 13 . Caylus, différents types de lauzes médiévales. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 14 . Caylus, céramique médiévale commune grise en surface. J.-L. Boudartchouk.

VIC-SUR-CERE

Superficie : 2937 ha Démographie : 352 feux en 1709 Altitude : 678 m

• Milieu naturel : La commune de Vic-sur-Cère possède un territoire implanté transversalement par rapport au relief, réunissant une section de la vallée de la Cère, de ses versants et des plateaux basaltiques qui la surplombent. Le plateau Sud culmine entre 1000 et 1230 m ; le plateau Nord atteint 1263 m dans le secteur du Coyan et 1170 m au-dessus du chef-lieu, à Saint Curial. Le relief de la commune peut se résumer à une vallée au fond plat couverte de sédiments fluvio-glaciaires avec des moraines latérales, flanquée de deux versants en pente douce dans la partie inférieure, abrupts en altitude (brèche dure), à quoi succèdent les plateaux basaltiques dénudés. Les versants abrupts sont systématiquement boisés (chênes et hêtres).

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée par les herbages de fond de vallée mais surtout d'altitude. Les terres cultivées, localisées en fond de vallée (avoine, seigle, très peu de froment) étaient d'un faible rendement, à cause de l'altitude d'après les textes modernes.

Communes limitrophes : Velzic, Lascelle, Thiézac, Saint-Clément, Jou-sous-Monjou, Badailhac, Polminhac.

* * *

1. L'occupation antique

Antérieurement à l'Antiquité, des sites du Paléolithique moyen sont connus à Comblat-le-Pont, à Fournols et à Salvagnac, une occupation néolithique à la grotte des Anglais, Vic ayant aussi fourni des traces d'occupation néolithique (*Inv. Vic* p. 15).

1.1. Toponymie

- Aris paraît dériver de l'anthroponyme latin *Arrius* (?) (Dauzat 1963 p.29), Morlet 1985 p.26.
- Aulhac (*Aulius* + *acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.250).
- Comblat (?) (*Cumulus* + *acum* ?), nom de lieu (sommet) (Dauzat 1963 p.204), ou plus vraisemblablement *Culmilicius* + *acum* (Morlet 1985 p.74).
- Onzac (*Unius* + *acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.508), "*Onzacum*" au XVe s. (Amé 1897 p.351).
- Salvagnac (*Salvinus* + *acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.289).
- Vic dérive de *Vicus* (Dauzat 1963 p.711), cf. *infra*.

1.2. Voies de communication

- Une voie de pied de coteau, venant de Polminhac par Cabanes, longeait le flanc de la vallée pour aboutir à Comblat-le-Château, Vic, puis se dirigeait vers Muret.
- La voie de crête Sud venant des Huttes traverse le plateau de la montagne de Yolet avant de se diriger vers Curebourse (prétendue "*via Celtica*").

1.3. Découvertes archéologiques

- Vic, "*Vicus*" en 1307 (Amé 1897 p.529) a connu une occupation dans l'Antiquité, même si l'on ne peut y reconnaître un *vicus*. En contrebas de l'agglomération actuelle, sur la rive gauche de la Cère ont été découverts une série de vestiges antiques. Il s'agit sans doute d'un établissement thermal localisé autour d'une source d'eau minérale redécouverte au XVI^e s.

"(...) de nombreux débris ont été découverts lors des fouilles faites pour retrouver les sources d'eau minérale : vestiges d'habitations gallo-romaines, vases antiques et médailles d'argent à l'effigie des empereurs Auguste, Claude, Vespasien, Dioclétien, Maximilien [Maximien ?] et Licinius (...), dix-huit monnaies en tout, découvertes au XVIII^e s.

En 1829 on fit exécuter des travaux importants et l'on découvrit de nouvelles monnaies : une de l'empereur Claude, trois de Domitien, une d'Hadrien et enfin d'autres médailles frustes (...) avec des vases antiques" (*D.S.C.* T.I p.446, T.V p.549). En 1832 Deribier publie un sesterce de Néron avec au revers le temple de Janus (*R.C.* n°581), (*C.A.G.* 15).

En 1590 auraient été découverts "*une grotte voûtée d'une forme à peu près semblable à celle du Mont Dore qu'on appelle Bains de César dans laquelle on trouva plusieurs monnaies impériales*" (*C.A.G.* 15) et des canalisations (*Inv. Vic* p.14). La présence d'un établissement thermal, comme à Ydes et à Chaudes Aigues n'est donc pas à exclure. Aucun vestige n'est toutefois visible à l'heure actuelle.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Il est très peu probable que Vic ait été un *vicus* d'époque mérovingienne ; le toponyme paraît plutôt désigner dès l'origine le village médiéval au pied du château.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La "*communi via qua itur de Vico versus Muratum*" est mentionnée en 1314 (H.V.C I p.229).
- La "*via per quam itur versus lou moulet de la Prade*" est signalée dans le même document.
- La "*communi via per quam itur de Comblato versus Vicum*" est elle aussi mentionnée en 1314 (H.V.C I p.229).
- La "*via per quam itur de Comblato versus Vernet*" est signalée en 1314 (H.V.C I p.229).

3.2. Châteaux

- La Garde.

Une reconnaissance de la famille de La Cère à Carlat en 1266 mentionne la "*domum de la Gardia*" (H.V.C I p.39), qui est sans doute une résidence seigneuriale plus qu'un château. Rien ne subsiste de cette *domus* à l'heure actuelle.

- Comblat.

La "*domum de Cera de Comlat*" est mentionnée dans une reconnaissance de Guillaume de Cère à Carlat en 1266 (H.V.C. I p.39). Il ne s'agit pas d'un château à cette époque ; celui-ci ne sera construit qu'en 1439 (Phalip 1990 p.388). Guirbert de La Garde était coseigneur de Comblat en 1291 (N.A. II-123).

- La "*domus de Cera de Vicho*" et "*domus de Cereta*".

Elles sont connues par la reconnaissance de la famille de Cère à Carlat en 1266 (H.V.C. I p.39). Il s'agit d'une coseigneurie partielle et un droit d'albergue est dû à Carlat. La *domus* de Vic devait se situer dans le bourg ; la localisation de la seconde est perdue Il ne s'agit en tout cas pas de châteaux à proprement parler.

- La Salle (= la Volturière).

En 1266, Guillaume de Cère rend hommage à Carlat pour "*medietatem fortalicii de Voltureiras*" (H.V.C. I p.39). Le même Guillaume de Cère rend à nouveau hommage en 1279 à Carlat pour "*illam partem quam habemus in repario vocato seu dicto de Voltoriera et omne jus universum quod habemus in eo*" (H.V.C. I p.155). Cette forteresse est parfois appelée "*Valleyrane*" ou "*Valteyrane*" par les textes modernes (D.S.C. T.V p.563, 566). A partir du XVII^e s., le *castrum* est appelé "*château de la Salle*" (Inv. Vic p.376, Phalip 1990 p.1250).

Le site est implanté dans un vallon. Le manoir rectangulaire actuel ne remonte pas au-delà du XV^e s., mais il était accompagné d'une tour, déjà en ruines au XVIII^e s. Le bâtiment est édifié sur une butte de terre ovale en partie artificielle, sorte de "motte" qui est vraisemblablement antérieure au logis du XV^e s.

La "*fortalisium de Valairana*", possession en 1266 de la femme de G. Gauselmi, coseigneur de Vic, est peut-être un autre nom de la forteresse (H.V.C. I p.48).

-Vic.

Entre 1119 et 1131, sous l'abbat de Gausbert, un serment de fidélité du vicomte de Carlat Ricardus à Aurillac est paraphé par un certain "*G. cellarerii de Vico*" (H.V.C. I-3).

Outre la "*domus de Cera de Vicho*" (cf. *supra*) propriété de la famille de La Cère en 1216, située dans le bourg, il existait à Vic un véritable *castrum*.

Celui-ci apparaît en 1219 dans le testament du comte de Rodez, vicomte de Carlat ; il lui appartient en propre. Il donne alors à son fils Guirbert le "*castrum de Vic*" (H.V.C. II p.13). En 1266 le château a été inféodé puisque Bernard de Vic reconnaît tenir du vicomte de Carlat "*dominum et parcerariam et jura que habeo in castro de Vicho, in sala Guillaumencha, et terras et possessiones, et jura que habeo in castro de Vicho et pertinenciis et honore et mandamento ipsius castri*" (H.V.C. I p.56). Il semble donc que la "salle" de la Guillaumenque soit distincte du *castrum* proprement dit. En 1279 c'est justement un Guillaume de Cère, chanoine de Clermont (N.A. II-56), qui rend hommage à Carlat pour ce qu'il possède "*in parochia et in castro de Vico, et in toto mandamento, honore et districtu eorumdem, excepta illa parte vigarie quam nos habemus in dicto castro de Vico (...)*" (H.V.C. I p.156). Auparavant en 1266, une reconnaissance à Carlat des seigneurs de Vigouroux et de Lavaissière avait été signée "*apud castrum de Vic*" (H.V.C. I p.29). La même année, Bernardus de Vic reconnaît à Carlat le "*dominium sive parcerariam castri de Vic et omnes terras et possessiones et alia que habeo (... in dicto castro et ejus pertinenciis et mandamento (...))*" (H.V.C. I p.51). Un droit d'albergue est mentionné. En 1266, la femme d'un certain "*Guillelmi Gauselmi*" reconnaît à Carlat "*quartam partem castri de Vicho et terras et possessiones et alia jura que habeo in ipso castro et ejus pertinenciis et honore et districtu et mandamento ipsius castri, ubicumque sint infra mandamentum dicti castri (...)*" (H.V.C. I p.48). Jean de Cère était également coseigneur de Vic en 1279 ; Bertrand et Pierre de Vic l' étaient aussi au XIII^e s. (D.S.C. T.V p.550). En 1284 Rigaud de Tournemire est vassal pour une partie du château de Vic (Phalip 1990 p.1220). Un troubadour de la fin du XII^e s. est né à Vic, sans doute dans une des familles seigneuriales locales. Des détails de sa vie nous sont connus grâce à des textes du XIII^e s. (La Salle de Rochemaure 1910) : "*Lo Monges de Montaudou si fo d'Alvernhe, d'un castel que a nom Vic, qu'es pres d'Orlac (...)* E tornet s'en ad Orlhac al sieu Abat (...) e preguet li queill des gracia ques degues regir al sen del rei N'Anfos d'Aragon (...)". Ce troubadour - dont on ne connaît pas le patronyme- devient moine à l'abbaye d'Aurillac, s'expatrie, puis revient pour demander à l'abbé l'autorisation de séjourner à la cour du roi d'Aragon. A travers ce personnage on distingue en filigrane l'histoire politique du Carladez durant le dernier tiers du XIII^e s. : l'importance du cadre castral, la proximité de l'abbaye d'Aurillac, l'attachement à l'Aragon.

Enfin, vers 1300, la famille de Griffeuille est au nombre des coseigneurs du château de Vic et de Comblat (N.A. II-199-200).

Des hommages à Carlat sont encore rendus régulièrement au XIV^e s. Le château fut vraisemblablement détruit et déserté pendant la guerre de Cent Ans (D.S.C. T.V p.550) (N.A. I-319).

Le site de l'ancien château est encore parfaitement visible. Il occupe l'extrémité d'un éperon rocheux dominant la ville. La partie terminale de cet éperon semble avoir été isolée du reste de la montagne par un fossé. Le périmètre du château forme une butte rocheuse ovale qui domine l'église au nord. Le sommet du rocher est couronné par une enceinte ovale jointoyée au mortier, entourant un chicot rocheux faisant saillie ayant vraisemblablement servi d'assise à un donjon.

En contrebas, au sud, se développe une basse-cour ovale et des terrasses concentriques. Le plan cadastral XIX^e appelle ces parcelles "*château-vieux*" (E 1 à 7). Le site offre toutes les caractéristiques d'une "rocca".

- Le Vialard.

La "*fortalissia nostra de Porquaressa et afarium del Vilar*" dans la paroisse de Vic font l'objet d'une reconnaissance à Carlat par les frères de La Cère en 1266 (H.V.C. I p.34). Ce repaire était encore possédé au XIV^e s. par la même famille. Le château était situé sur une hauteur (D.S.C. T.V p.565), vraisemblablement le P.C. 692 à l'est du Vialard, où les restes d'une fortification de type "motte" sont visibles.

Edifices de culte

- L'ermitage de Saint Curial.

Le "*manso Sancti Curiassi*" apparaît en 1274 dans une reconnaissance du seigneur de La Garde à Carlat (H.V.C. I p.117). "*Sanctus Cirriac*" est ensuite mentionné au XIV^e s. (AME 1897 p.446). Les ermites quant à eux ne sont attestés qu'à la fin du XV^e s. (Inv. Vic p.375 ; D.S.C. T.V p.565) ; la chapelle est connue à partir du XVI^e s. ; au XVIII^e s., il y a "*maison, chapelle joignante, cour, jardin et petit pré, autre petite chapelle sur le sommet d'un rocher*" (Inv. Vic p.375). Le cadastre du XIX^e s. (section B, L'Hermitage) mentionne un toponyme "*Saint Curial*" (n°4,5 et 44) ainsi que "*la chapelle du Roc*" (n°6) qui est ruinée. Un chemin passe à proximité.

Le rocher de Saint Curial culmine au nord du hameau de La Garde à une altitude de 1170 m. Un chemin de crête permet d'y accéder. Les vestiges de l'ermitage sont difficilement lisibles. L'identification du saint vénéré à cet endroit est délicate. Il semble s'agir de l'anachorète Cyriaque ou Quiriace, ermite de Palestine mort en 556 ou 557. Ce toponyme pourrait remonter au haut Moyen Age.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Aris est mentionné en 1266 dans une reconnaissance des frères de La Cère à Carlat "*afario d'Aris*" (H.V.C. I p.34). Le "*mansum d'Aris*" est cité dans une reconnaissance de G. de la Veysera, la même année (H.V.C. I p.35). Toujours en 1266, les deux frères de La Cère reconnaissent à Carlat "*mansi de Tallac d'Aris*" (H.V.C. I p.39). Il existe donc plusieurs domaines à Aris.

- Auzolles : "*Auzolla*" n'est mentionné qu'au XV^e s. (Amé 1897 p.21). Des microtoponymes "*Lissartou*" (Cad. XIX^e A 98), "*Lissart*" (A101-102), et "*Issortou*" (Cad. XIX^e A 103) sont localisés à proximité.

- La Boissonie, lieu disparu aux environs de La Salle ; il est cité en 1266 dans une reconnaissance de Guillaume de Vic à Carlat, "*feudum de Bolsaniac*" (H.V.C. I p.40). La famille éponyme y aurait bâti un "château" au XIV^e s. (D.S.C. T.V p.567). En 1269, Astorg VI d'Aurillac fait hommage à Alphonse de Poitiers pour plusieurs fiefs, dont une partie du "*feudo de Bolsaniac*", dans la paroisse Saint-Martin de Thiézac (H.V.C. II p.30). Nous serions donc tentés de placer "Bolsaniac" vers Trémoulet plutôt que vers La Salle, d'autant que la famille éponyme du XIV^e s. est seigneur à la fois de Bolsaniac et de Trémoulet. Trémoulet possède par ailleurs un éperon rocheux propice à une implantation castrale.

- "*feudum et jus quod habeo in manso de Brianso*", que reconnaît à Carlat R. de la Garda en 1274 (H.V.C. I p.117), n'a pu être retrouvé.

- Le "*mansum de Breves sive sint nemora, cazaglia, caslania, seu quecumque alia, cum pertinenciis suis*", confronté avec le manse de Saint Curiasse et d'Entremons (H.V.C. I p.117), cité en reconnaissance par R. de La Garde à Carlat en 1274, a disparu.

- Le Bruget n'est mentionné qu'au XIV^e s. "*La Brughat*" (Amé 1897 p.80). La famille de La Cère le reconnaissait à Carlat au XIV^e s. (D.S.C. T.V).

- Cabanusse : Une reconnaissance des frères de La Cère à Carlat en 1266 mentionne "*Cabanussa in Adunensas*" (H.V.C. I p.34). Au XV^e s., le "*mansus de Cabanussas*" est toujours dans la mouvance de Carlat (Amé 1897 p.84).

- "*Capmansus vocatus la Camp de Calion*", autre nom de la montagne d'Aulhac est mentionné en 1284 dans le compromis passé entre Astorg d'Aurillac et le vicomte de Carlat (H.V.C. I p.185). Auparavant en 1269, l'"*afarium de Calion*" était cité en hommage par Astorg d'Aurillac à Saint-Géraud (H.V.C. II p.27).

- "*L'afarii de Cavaroc*", cité en 1266 dans une reconnaissance d'Azemar Daude à Carlat, a disparu (H.V.C. I p.37).

- Cols est mentionné en 1284 dans un aveu au Roi de Mir de la Veissière, "*Mansum dictum de Col*" (H.V.C. II p.52).

- Combelles est mentionné en 1284 comme confront dans une reconnaissance de Garnier de Croseto à Carlat : "*Manso de Combellas*" (H.V.C. I p.118).

- Comblat-le-Château (cf. *supra*) est mentionné en 1266 dans une reconnaissance des frères de La Cère à Carlat : "*afario de Mas Marti de Comlat, et manso de Combas de Comlat*" (H.V.C. I p.34). La même année, la femme de G. Gauselmi reconnaît à Carlat "*possiones et alia jura que habeo a Comlat*" (H.V.C. I p.48). Toujours en 1266, une reconnaissance de Guillaume et Déodat de La Cère mentionne la "*domum de Cera de Comlat*" (H.V.C. I p.39). La même année, Azémar Daude reconnaît à Carlat une part du "*mansi Daudenenc da Comlat*" (H.V.C. I p.37). La même année P. de Teissières reconnaît à Carlat "*afarium de la Daudenia et medietatem mansi de la Daudenia de Comlat*" (H.V.C. I p.38). Toujours en 1266, la moitié du "*mansi de la Farga de Comlat pro diviso*" est reconnu à Carlat par G. de Vic (H.V.C. I p.40). La même année, P. de Teissières reconnaît à Carlat la moitié du "*feudi de mas Marti*" de Comblat (H.V.C. I p.38). La forme "*Comblatum*" est attestée au XV^es. (Amé 1897 p.149). A cette époque existe dans les environs du hameau le "*mansus de Comblat l'Ombratge*" (*ibidem*).

- Comblat-le-Puy est mentionné en 1274 dans une reconnaissance de R. de La Garde à Carlat : "*Manso de Podio de Comlat*" (H.V.C. I p.117). En 1279, Vivien La Garde prête hommage à Carlat : "*tres eminas frumenti et sex sestaria siliginis et tres solidos turonensium que habeo censualia in manso dal Pog da Comblat*" (H.V.C. I p.155).

- Comblat-le-Pont, sur la rive gauche de la Cère, était le lieu d'un ancien péage levé par les vicomtes de Carlat, et les seigneurs de Vic, afin d'entretenir ledit pont (D.S.C. T.V p.564-565).

- Daisses : En 1266 les frères de La Cère reconnaissent à Carlat I^{er} "*afario de Dissez*" (H.V.C. I p.34). La même année, B. de Vic reconnaît à Carlat le "*Capmansum de Disses*" (H.V.C. I p.56). Enfin en 1274, R. de La Garde reconnaît à Carlat un "*pratum de Dissez*" (H.V.C. I p.117).

- Entremont est mentionné en 1266 dans une reconnaissance de S. de Vigouroux et A. de la Vaissière : "*medietatem mansi d'Entremons pro indiviso*" (H.V.C. I p.28). La même année, Guillaume de Vic reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*in afario d'Entremons*" (H.V.C. I p.40). En 1274, les "*manso Sancti Curiassi d'Entremons*" sont mentionnés comme confrants dans une reconnaissance de R. de La Garde (H.V.C. I p.117).

- Fournioles : Un péage était perçu par les vicomtes de Carlat pour le pont de Fournioles d'après Deribier (D.S.C. T.V p.565). Ce péage était sis à la Tuillière (H.V.C. II p.CLXVII).

- La Garde est mentionnée en 1266 dans une reconnaissance des frères de La Cère à Carlat : "*domum de la Gardia*" (H.V.C. p.39). C'est le nom de l'une des familles des coseigneurs de Vic.

- "*L'affarium de Ginistieyras*" dans la paroisse de Vic, cité en 1277 dans une reconnaissance à Carlat des seigneurs de Montamat et "*del Pog*" a disparu et n'a pu être retrouvé (H.V.C. I p.135). Au XVII^e s., la Ginestière est ainsi décrite : "*Roche et chazal ou anciennement souloit avoir place et maison forte*" (Amé 1897 p.233).

- La "Grotte des Anglais" est un abri sous roche aménagé situé au pied d'une falaise volcanique à 800m d'altitude. Le site est difficile d'accès ; une dizaine de mortaises sont creusées autour du porche, témoignage d'un aménagement médiéval ; une construction en pierre arasée est visible, appuyée contre la partie Sud de l'abri sous roche. Une occupation préhistorique est attestée. L'appellation "grotte des Anglais" fait sans doute référence aux guerres de religion, les "Anglais" étant le surnom local donné aux réformés.

- Olmet est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Vic à Carlat, "*fazenda d'Olmet*" (H.V.C. I p.40).

La même année, le seigneur de Vic reconnaît à Carlat le "*mansum de Vih da Olmet*" (H.V.C. I p.56). En 1274 R. de la Garda, domicilié près du château de Vic, reconnaît à Carlat "*pendariis que tenent a me pagesii sive heredes de Ulmo*" (H.V.C. I p.117) et la "*pendaria de Ulmo*". En 1279, Vivien La Garde rend hommage à Carlat pour "*illam decimam quam habeo in manso dal Holm*" (H.V.C. I p.154). De nombreux microtoponymes "*Issortou*" sont localisés à proximité (Cad. XIX^e G373 - 402 à 406 - 417 à 423).

- Peyre-Beyre (actuel emplacement de la fontaine minérale de Vic) n'est connu qu'au XV^e s. "*Mansus de Peyra Veyra*" (Amé 1897 p.368), mais est sans doute une création antérieure.

- La Prade, "*Lou moulet de la Prade*", est mentionné en 1314 dans une reconnaissance de Guillaume de Viescamps (H.V.C. I p.229), un "*mansus de la Prada*" existe au XV^e s. (Amé 1897 p.389). Une importante série de mobilier céramique du XIV^e s. provenant du "four" (?) de La Prade est conservée au musée archéologique d'Aurillac. Il s'agit essentiellement d'oules non tournées à pâte micacée caractéristiques du Carladez aux XIII^e - XIV^e s., souvent recouvertes d'un dépôt de carbone et de vases à liquide à glaçure verte et décor de bandeaux rapportés digités (étude en cours).

- Puech Blanc est mentionné en 1266 dans une reconnaissance des seigneurs de Folhols à Carlat : "*appendariam de Puoh Blanc*" (H.V.C. I.47).

- Salvanhac est mentionné des 1266 dans une reconnaissance de G. de la Veysera à Carlat : "*Mansum de Salvanhac*" (H.V.C. I p.35). La même année, P. de Vic reconnaît à Carlat ce qu'il possède dans le "*mansum de Salvanhac*" (H.V.C. I p.41). Toujours en 1266, le femme de G. Gauselmi reconnaît à Carlat ce qu'elle possède au "*mansum de Salvanhac*" (H.V.C. I p.48). D'après Deribier (D.S.C. T.V p.565) un seigneur de Blanquefort, coseigneur de Vic, avait des droits à Salvanhac en 1279, dans la mouvance de Carlat. Cette mention correspond sans doute à l'hommage fait par Sicard de Blanquefort à Carlat pour le "*castel de Vic et de Salvanhac*" au XIII^e s. (H.V.C. II-XVI, n°10).

- Le Vernet est mentionné en 1266 dans une reconnaissance des seigneurs de La Cère à Carlat, "*afario de Vernet*" (H.V.C. I p.34). La même année, le seigneur de Vic reconnaît à Carlat ce qu'il possède "*a Vernet*" (H.V.C. I

p.56). Toujours en 1266, p. de Teissières reconnaît à Carlat l'"*afario de Vernet*" (H.V.C. I p.37). Un microtoponyme "*Lissortou*" (Cad. XIX^e F 143) est localisé à proximité.

- Le Vialard : L'"*afarium del Vialar*", près de la forteresse de Porquarea, est cité dans une reconnaissance des seigneurs de La Cère en 1266 (H.V.C. I p.34).

3.4. L'habitat groupé

Le bourg de Vic apparaît dans les textes en 1265 : "*Vic*" (Amé 1897 p.529). Un texte de 1080 censé attester l'existence de Vic au XI^e s., traditionnellement cité dans tous les travaux historiques, ne concerne pas Vic mais le "*Monasterium Viacense*" (Vioux en Rouergue) (Bref de Grégoire VII du 12 avril 1080).

La ville est ensuite très fréquemment citée à partir de 1266 : "*parochia de Vic*" dans une reconnaissance des frères de La Cère à Carlat (H.V.C. I p.34) ; "*parochia ecclesie de Vic*" dans la reconnaissance de G. de la Veysera à Carlat la même année (H.V.C. I p.35). La "*parochia de Vico*" est à nouveau mentionnée en 1268 dans le compromis passé entre le vicomte de Carlat et Alphonse de Poitiers (H.V.C. I-83). "*Vichum*" est cité en 1272 (H.V.C. I p.105). En 1274, une reconnaissance de R. de La Garde à Carlat mentionne "*domos et ortos sitos a Vic prope castrum ; confrontatur ex una parte cum domibus Veziani de la Garda et ex altera parte cum fazenda del Verdier.*" (H.V.C. I p.117). En 1277 une reconnaissance à Carlat de Guirbert de Montamat et de la famille "del Pog" mentionne "*affarium de Ginisteyras in parochia de Vico confrontatum cum terris Astorgi d'Aurlhaco et cum terris dicte ecclesie de Vico*" (H.V.C. I p.135).

En 1280, une reconnaissance à Carlat de la famille de La Cère mentionne ce qu'ils possèdent "*in parochia et in castro de Vico (...) excepta illa parte quam habemus in podio de sancto Remigio*" (H.V.C. I-156). Ce puy Saint-Rémy est l'actuelle butte dite "Notre-Dame du Calvaire" depuis le début du XVII^e s. (Inv. Vic p.365). La "*parochia de Vico*" est à nouveau mentionnée en 1284 (H.V.C. I-183). En 1314, une reconnaissance du seigneur de Viescamps à Carlat mentionne "*domum et ortum de la Balangia, que contiguantur domo domini Petri de Podio (...) et communi via par quam itur per domo Petri de Podio versus domum Johannis Boisson (...)*" (H.V.C. I-229). Il est vraisemblable que ces "*domus*" se situent dans le bourg. En 1279 existait une viguerie à Vic, dont une part appartenait à Guillaume de Cère "*illa parte vigarie quam nos habemus in dicto castro de Vico*" (H.V.C. I-156). En 1266, une reconnaissance à Carlat des frères de La Cère est signée "*apud Vic, in cimiterio*" (H.V.C. I-34) ; celle de G. de la Veysera, la même année "*Apud Vic, prope ecclesiam, in cimiterio*" (H.V.C. I-36). Enfin la reconnaissance à Carlat d'un certain Mathei Bruns est elle aussi effectuée "*apud Vic, in cimiterio, prope ecclesiam*" (H.V.C. I-106). Au XIV^e s., Carlat possédait dans "*la paroice de Vic, six vins dix huit feux*", soit 138 (H.V.C. I-282), ce qui est considérable.

En 1329, la charte de fondation du monastère Sainte-Claire de Boisset par Isabelle de Rodez stipule que les religieuses disposent de la dîme des blés de Vic levée par Carlat, soit 90 setiers de seigle et dix de froment. Ceci prouve la richesse céréalière du fond de vallée (Delmas 1884 p.65).

L'église dédiée à saint Pierre dépendait sous l'ancien régime du monastère de Saint-Flour. Il s'agit d'un édifice roman en grande partie, étudié au début du siècle (Rochemonteix 1902 p. 133 sq). Les modillons historiés dateraient du XI^e s. (?), le chœur et l'arc triomphal datant du début du XIII^e s.

Plus récemment, les auteurs de l'Inv. Vic concluent que du XIII^e s. n'ont été conservés que le chœur et le clocher, les modillons pouvant dater eux aussi du début du XIII^e s. (Inv. Vic p.359-361). Si certains d'entre eux peuvent effectivement dater des XII^e-XIII^e s., d'autres ont été fabriqués au bas Moyen Age, voire au XVI^e s. (fleur de lys ...). Le reste de l'édifice, notamment les chapelles latérales, date de la fin du Moyen Age ou de l'époque moderne. Le cimetière de grandes dimensions, ovale, enveloppait tout le flanc Sud de l'église. Le flanc Nord de l'église Saint-Pierre est longé par le ruisseau de l'Iraliot. En fait, l'église est au pied des terrasses inférieures entourant le rocher du "château vieux", mais de l'autre côté du cours d'eau.

Au sud de l'église, en contrebas à flanc de coteau se remarquent quelques îlots irréguliers d'habitations. Le bourg médiéval est en fait limité au nord par le ruisseau, à l'ouest par l'ancien hospice, à l'est par la butte volcanique de Saint Rémy et au sud par la route Aurillac - Saint-Flour du XVIII^e s., qui passe en périphérie du village médiéval installé à flanc de coteau, au pied de l'église.

Malgré une certaine importance, le chef-lieu de paroisse n'a jamais été doté de charte de coutume, ni d'enceinte semble-t-il d'après une enquête du XVII^e s. (Inv. Vic p.357 sq.). Le développement du bourg vers le sud, l'est et l'ouest, a une origine post-médiévale.

* * *

Le terroir de Vic-sur-Cère est une zone fréquentée bien avant l'époque antique, aussi bien en fond de vallée que sur les plateaux.

Durant l'Antiquité, le peuplement semble toujours effectif en fond de vallée, mais aussi peut-être en altitude (Aulhac). La création d'un possible établissement thermal au I^{er} siècle de notre ère, sur la rive sud-est de la Cère, confirme une occupation importante du terroir au Haut-Empire, même s'il est difficile de se faire une idée précise des installations. La série de monnaies découverte à cet endroit s'interrompt au début du IV^e s. L'église Saint-Pierre, le puy Saint Rémy, le culte rendu dans les montagnes environnantes à Saint Cyriaque renvoient à une occupation du début du haut Moyen Age.

Le "château vieux" de Vic est implanté en surplomb de l'église sur un site de "rocca" typique des XI^e - XII^e s.

Au XIII^e s. le bourg de Vic paraît pleinement structuré ; les différentes *domus* des seigneurs sont groupées au pied du château et de l'église. Le château de Vic relève directement du vicomte de Carlat au début du XIII^e s. ; il est ensuite géré en coseigneurie par les familles de Vic et de La Cère et de La Garde principalement. La famille de La Cère et sa branche cadette (?) des La Garde possède également au XIII^e s. la forteresse du Vialard, ainsi que le château de la Salle, la *domus* de Cera, la *domus* de La Garde et celle de Comblat. C'est donc la famille seigneuriale dominante dans la paroisse. Elle prêle régulièrement hommage à Carlat. La mainmise des vicomtes sur la région paraît totale, si l'on excepte les biens relevant des Astorg d'Aurillac, qui sont peut-être l'ultime vestige des possessions de Saint-Géraud d'Aurillac à l'époque carolingienne.

L'église de Vic comme celle de Polminhac semble jouir d'un certain prestige au XIII^e s., puisqu'elle est le lieu privilégié des reconnaissances féodales des familles de la région, qui signent "près de l'église, dans le cimetière".

En rase campagne, l'essentiel des domaines sont tenus par les familles La Cère - La Garde. Les redevances féodales mentionnées en 1274 dans une reconnaissance du seigneur de La Garde à Carlat énumèrent "*unum sestarium vini et eminam avene que habeo in pendariis que tenent a me Guirbertus Garipens et Bernardus ; itam eminam vini quam habeo in pendariis que tenent a me pagesii sive heredes de Ulmo (...)*". Le texte mentionne aussi "*nemora, cazaglia, caslania, pratum, campum, fazenda ...*" (H.V.C. I p.117). Le paysage actuel est donc très proche de celui du XIX^e s., si l'on excepte la disparition de la vigne. Enfin une reconnaissance de Guillaume de Viescamps en 1314 mentionne sobrement "*unius galline*" (H.V.C. I p.229). Les voies de communication mentionnées dans ce document correspondent aux réseaux de chemins ruraux que l'on peut encore observer sur le cadastre du XIX^e siècle.

Illustrations

Fig. 1 . Plan général de Vic-sur-Cère. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk. *Inv. Vic* n°477.

Fig. 2 . Détail de l'emplacement du Château-Vieux et de l'église. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Détail de l'emplacement du Château-Vieux et de l'église. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Le Puy Saint-Rémy, ancienne possession des coseigneurs de Vic. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Vue générale de l'église Saint-Pierre. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Détail des modillons de la corniche de l'église Saint-Pierre. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Plan de l'église Saint-Pierre au XVIII^e s. *Inv. Vic*.

Fig. 8 . Vue générale du site castral du Château-Vieux. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 9 . Vue de détail de l'enceinte du Château-Vieux. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 10 . Vue de détail latérale de l'enceinte. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 11 . Vue d'ensemble de la montagne de Saint-Curial. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 12 . L'Hermitage Saint-Curial. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

VIEILLEVIE

Superficie : 965 ha Démographie : 84 feux en 1709 Altitude : 220 m

• Milieu naturel : La commune Vieillevie est implantée sur le versant Nord, abrupt, de la vallée du Lot. Le dénivelé est donc particulièrement important entre le nord (661 m) et le sud de la commune, sur les rives du Lot (205 m). Deux crêtes rocheuses ravinées par de petits affluents surplombent le cours du fleuve. Le sous-sol est essentiellement schisteux ; les crêtes rocheuses sont défrichées et mises en culture ; les coteaux sont couverts d'une végétation buissonnante. La forêt est inexistante.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était basée sur la culture du châtaignier (près du quart de la superficie de la commune), mais surtout sur la viticulture de coteau. Au XVIII^e s. Vieillevie était la seule paroisse de l'élection d'Aurillac à produire du vin. Le terroir de Vieillevie exportait également par voie fluviale du bois, vers Cahors et le Bordelais. Le Lot était alors en partie navigable. Vieillevie constitue donc un exemple atypique pour la région d'économie traditionnelle de type méridional.

Communes limitrophes : Montsalvy, Entraygues, Cassaniouze, Junhac.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Blanadet semble issu de l'anthroponyme latin *Blandius + etum* (Morlet 1985 p.38).

1.2. Voies de communication

cf. *infra*.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

- Le chemin de Blanadet : nous ne disposons d'aucune mention écrite ; toutefois Blanadet et Pichourailles, hameaux mentionnés à l'époque carolingienne, se situent le long d'un chemin de crête partant des rives du Port et se dirigeant vers Junhac. Cet axe nord-sud passe à l'écart des villages de formation récente.

- Le chemin de Vieillevie vers le nord, rejoignant le précédent à hauteur d'Aubespeyre, a vraisemblablement une origine antérieure au Moyen Age si l'on se réfère au toponyme "*veteri via*" qui apparaît au début du XIII^e s.

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Blanadet : situé à flanc de coteau au-dessus du Lot, le hameau est cité dès 909. Il s'agit d'un échange de huit manses entre un certain Ectoris et sa femme Aldegars et d'autre part Ermengaud de Rouergue, comte associé à Acmar, évêque de Rodez. Le comte et l'évêque de Rodez donnent en échange "*mansus octo qui sunt in pago Arvernico, in vicaria Carladense, in villis quae dicuntur Bladeneto et Pectoralia*" (B.E.C. Série V, t. 4 p.152 et 168). Ces deux *villae* paraissent contiguës ; peut-être relèvent-elles d'un même grand domaine, dans la possession de l'évêque et surtout du comte de Rouergue. La présence d'enclaves rouergates, malgré une situation des manses "*in vicaria Carladense*", est remarquable. Enfin, la rédaction du texte peut indiquer que la paroisse de Vieillevie n'existe pas encore ; les deux *villae* auraient alors relevé de la paroisse de Junhac.

Le testament du comte Raimond I de Rouergue-Toulouse (c. 961) cite "*illa ecclesia de Blanado, Ugoni filio Geraldii remaneat, dum modo vivit, post suum discessum, sancti Petri Bellilocensis remaneat*" (Bosc 1905 p.429). Rien ne s'oppose à ce qu'il s'agisse du Blanadet de Vieillevie, d'autant que dans le hameau on conserve une cuve de sarcophage mérovingien trapézoïdal en granite du Veinazès. Les ruines d'une chapelle rectangulaire post-médiévale sont encore visibles ; elle aurait recelé une Vierge du XV^e s. (?) (Boudartchouk 1989 p.367). La "*terra Geraldo*" citée entre 997 et 1031 dans le cartulaire de Conques n°354 ne ferait-elle pas écho, en tant que confront, au terroir du Blanadet possédé une quarantaine d'années plus tôt par "*Ugoni filio Geraldii*" ?

Blanadet serait alors l'exemple d'un domaine carolingien, possédé par les comtes de Rouergue-Toulouse et doté d'une église. Le centre du domaine aurait alors ultérieurement périclité au profit du Port.

- Frons : entre 955 et 986, un certain "*Clericus nomine Matfredus*" cède à Conques des biens qu'il a obtenu "*per conquistum*", à savoir "*ipse alodus in pago Arvernico, in vicaria Carladense, in villa quae vocatur Frontis, illo manso que ibi visus sum habere, et ad ipsum mansum aspicit vel aspicere videtur, totum et ab integrum dono*" (Cart. Conques n°341). Entre 997 et 1004 un déguerpissage des tenanciers "*Bernardus et Deusdet et Willelmus filii sui*" a lieu pour "*medietate de villa que vocatur Frontis*" (Cart. Conques n°175). Ce déguerpissage a lieu au profit de l'abbé de Conques.

- Puech Mege : entre 997 et 1031 un certain Gauzfredus donne à Conques "*uno meo caput manso que est in Pojolo Mejano, cum boscos, cum terras, cum vineas ; quantum ad illum caput mansum aspicit vel aspicere videtur (...) et concensum omnique anno IIII denarios ; et habet se fines : de uno latus terra santi Stephani, de alio latus terra Avane, de tercio latus terra Geraldo, de quarto latus via puplica*" (Cart. Conques n°354). Il s'agit donc d'un domaine complet, dans la tradition des siècles précédents.

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Le chemin de crête passant par Blanadet est attesté antérieurement à 1183 ; à cette date un passage à gué existe au Port de Blanadet (Cart. Conques n°559). Le même passage, doté d'un bac, est attesté en 1278 (*H.V.C. I-150*).

- Vieillevie serait le point de départ du "*chemin de Vieillevie à la Naute*" étudié par E. Amé (1897).

3.2. Les châteaux

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Blanadet et le Port de Blanadet : le Port est cité comme une possession de Conques aux XI^e - XII^e s. : "*Mansos duos ad illo Porto*" (Cart. Conques n°478). Puis en 1183 un certain Durantus Hectoris, sa femme et ses fils, tous *milites*, donnent le passage franc dans le Port de Blanadet aux moines de Conques et à leurs serviteurs, en échange de recevoir l'habit monacal sur leur lit de mort : "*Durantus Hectoris (...) dedit (...) monachis Conchensibus (...) venientibus et euntibus in sua parte portus de Bladenet transvectionem sine precio. Et filius ejus Raimundus et Berengarius, in sua parte, praedicti portus concesserunt similiter eisdem monachis (...) transvectionem sine precio*" (Cart. Conques n°559).

Cette famille de *milites* qui détiennent chacun une part des droits de passage du Lot à hauteur du Port de Blanadet doivent être dans la mouvance de Carlat si l'on tient compte de leurs noms. En 1255, Pons de Cervières fait une série de dons à des habitants de Blanadet : "*laisse an P et an D de Bladenet L sol per egalz partz*" (Grand 1903 p.61). En 1278, une permutation entre le vicomte de Carlat et Eustache de Beaumarchais mentionne le "*mansum vocatum de Portu, retento sibi [Eustache] in eodem portu transitus ejusdem navis sue*" (*H.V.C. I-150*). Le bailli a donc la maîtrise du trafic fluvial du Port. Celui-ci a été opérationnel jusqu'à la fin du XIX^e s. (Bosc 1997).

- Le Pont est cité en 1218. Cette année-là, Pontius de Veteri Via donne à Conques "*totum mansum de Ponte cum omnibus pertinenciis quas Durantus de Ponte et Deodatus cognatus de me tenent cum omni jure et actione (...) videlicet census, usaticos, servicia, forcias (...) pro quibus D. et D. dant mihi quolibet anno LX solidos Ruthenenses*" (Cart. Conques n°557). Il s'agit donc de la cession d'une tenure à cens gérée par deux tenanciers, la redevance étant réglée en monnaie du Rouergue.

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Vieillevie

Le bourg de Vieillevie apparaît dans les textes vers 1100 dans un abrégé de liste de possessions de Conques : "*A Velavia, VI mansos cum vineas et cum boscos et cum apendarias dominicas*" (Cart. Conques n°478). Dès 1245, le prieuré de Vieillevie aurait relevé de Conques (A.D. 15, 118 F 419) et en 1255, le testament de Pons de Cervières cite le "*prior de Vielhavia*", un certain "*P. de Balasteir*" qui reçoit cinquante sous de Rodez (Grand 1903 p.61). Des "*recteurs*" sont ensuite régulièrement mentionnés aux XIII^e et XIV^e s. (*D.S.C.*, art. "*Vieillevie*").

Il existe une famille seigneuriale éponyme, connue depuis 1218 où un certain "*Pontius de Veteri Via*" cède le manse du Pont à Conques (Cart. Conques n°557). En 1219, un certain G. de Vielhavia signe le testament d'Henri I de Rodez, vicomte de Carlat (*H.V.C. II-12*). Un autre membre de la famille était garde-scel du prévôt de Montsalvy en 1282 (*D.S.C.*, art. "*Vieillevie*") et possédait un *affar* à Ladinhac (A.D. 15, 118 F 234). Il s'agit donc

de petits seigneurs dans la mouvance directe de Carlat, régulièrement cités jusqu'à la fin du Moyen Age. A une époque tardive, les droits de la seigneurie étaient partagés entre les seigneurs éponymes, le prévôt de Montsalvy, le chapitre de Conques, les religieuses de Saint-Projet et le seigneur de Junhac (*D.S.C.*, art. "*Vieillevie*"). Au XIV^e s., le vicomte de Carlat ne possède aucun feu sur la paroisse de Vieillevie.

Le bourg est installé sur la rive droite du Lot, entre le flanc de la vallée et une petite plaine alluviale. C'est au XIX^e s. un petit village-rue étalé au pied du château, le long du chemin qui longe la rive du Lot, l'église étant quasiment adossée au château.

Le château, édifié sur un petit promontoire, domine légèrement le village. Dans son état actuel, il ne remonte pas au-delà du XV^e s. (Boudartchouk 1989 p.369 sq.), mais a pu prendre la place d'un "repaire" antérieur tenu par la famille éponyme.

L'église est sous l'invocation de saint Laurent (fête votive), bien que le titulaire soit saint Hippolyte. Elle possède à l'origine un plan-*cella* rectangulaire classique, dont seuls subsistent le chœur et le chevet plat. L'appareil est varié : schiste non appareillé, granite du Veinazès et grès rouge du Rouergue. Les claveaux de l'arc-diaphragme en berceau sont composés de moellons de granite et de grès disposés en alternance. Les consoles de l'arc, en granite, sont décorées de billettes de tradition romane. Cette partie de l'église pourrait dater du XIII^e s., voire de la première moitié de ce siècle ; le reste de l'édifice est nettement postérieur. L'ancien cimetière s'étendait au-delà du chevet de l'église (Cad. du XIX^e s., 625-626).

* * *

Le terroir de Vieillevie ne paraît pas avoir été occupé durant l'Antiquité ; en revanche un peuplement important pour la région est attesté à l'époque carolingienne où Blanadet paraît constituer une *villa* ayant un rôle paroissial. La région est déjà incluse dans le Carladez, même si la mainmise rouergate (comtes de Rodez et abbés de Conques) en terre auvergnate est patente. Ce peuplement précoce est sans doute lié à la présence du Lot (voie de pénétration est-ouest) et d'un ou deux anciens chemins nord-sud assurant la liaison entre le Rouergue et l'Auvergne. C'est d'ailleurs de ce secteur de la vallée du Lot que Gausbert et ses compagnons partiront pour aller peupler la région de Montsalvy. La proximité de Conques, (re)fondé en 838, a peut-être joué un rôle dans le peuplement précoce de cette partie de la vallée.

Au XIII^e s., dans la mouvance de Conques et du bailli royal, les environs de Vieillevie sont le siège d'une importante activité économique, liée au Port de Blanadet. Une famille seigneuriale existe dans le chef-lieu de paroisse ; elle appartient à la mouvance de Carlat mais ne semble pas jouer de rôle local. L'érection en paroisse - prieuré dans la mouvance de Conques- a pu intervenir entre le XI^e et le XIII^e s., par démembrement de Junhac et de Cassaniouze, conjointement à la déchéance de Blanadet. L'influence de Carlat semble disparaître après le début du XI^e s.

Illustrations

Fig. 1 . Bourg de Vieillevie. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Eglise de Vieillevie, plan schématique. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Remploi roman (?) au niveau de l'arc triomphal.

Fig. 4 . Château de Vieillevie, XV^e s. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Blanadet. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Blanadet ; sarcophage. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 7 . Blanadet ; relevé sommaire du sarcophage en granite. J.-L. Boudartchouk.

VITRAC

Superficie : 1788 ha Démographie : 128 feux en 1709 Altitude : 490 m

• Milieu naturel : La commune de Vitrac est implantée à cheval sur le sous-sol granitique et le massif schisteux. La partie nord de la commune recèle un sous-sol schisteux, générateur de relief tourmenté. L'altitude atteint 778 m dans la forêt de Fargues ; le couvert forestier (hêtres et chênes) est très important, les défrichements ayant été effectués principalement au sommet des crêtes. La région est très inhospitalière. L'altitude décroît régulièrement jusqu'au nord de Vitrac (639 m à Salettes). A hauteur et au sud de Vitrac, le sous-sol devient granitique et le relief est sensiblement moins découpé et tourmenté (plateaux, cuvettes ...). L'altitude décroît régulièrement pour atteindre 522 m à l'extrémité sud de la "calm" de Seyriès. Le couvert forestier reste néanmoins présent sur les coteaux de la Rance dont les gorges forment la limite communale.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle reposait sur l'agriculture en zone granitique (sols légers et sablonneux) ainsi que sur l'exploitation de châtaigneraies ; une foire aux moutons avait lieu à Vitrac.

Communes limitrophes : Saint-Mamet, Marcolès, Boisset.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Cabanac (*Cavannus + acum*), anthroponyme issu du gaulois (Dauzat 1939 p.263).
- Incavanac (*Cavannus + acum*), *ibidem*. Il s'agit sans doute d'un dédoublement toponymique.
- Lauriac (*Laurius + acum*), anthroponyme latin (Morlet 1983 p.117).
- Vitrac (*Victorius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1963 p.727).

1.2. Voies de communication

- Le chemin nord / sud traversant la commune (actuelles D. 166 et D. 66) est jalonné par trois toponymes en *-ac*. Il peut s'agir d'un itinéraire antérieur au Moyen Age (?). Ce pourrait être un tronçon de la "*voie de Figeac à Massiac par le Col de Cabre*" conjecturé par E. Amé. A noter des toponymes "*Lestrada*" au sud de Lauriac (Cad. XIX^e s. C 385 à 387).

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

- La Baccalerie dérive sans doute de "*Baccalaria*", type de domaine seigneurial attesté dans la *Vita Geraldi* au IX^e siècle.

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins centripètes est perceptible à hauteur de Vitrac.
- Le chemin de la Baccalerie à Maurs est qualifié d'"estrad" et de "draye" ; il s'agit donc d'un ancien chemin d'estive nord / sud.
- Le "pas du péage" fait référence à un péage seigneurial des seigneurs de Fargues, attesté au XV^e s.
- Un "*itinere publico quo itur de manso de Lauriaco versus fontan Sancti Marcialis*" est attesté au XV^e s. (notes Champeval, A.D. 15 118 F Carlat). Il s'agit d'un tronçon de l'ancien itinéraire nord - sud.

3.2. Les châteaux

- Fargues.

En 1284, Arnaldus de Melleto, *domicellus*, fait aveu au Roi de "*reparium dictum de la Faurja, cum capmanso in quo dictum reparium situm est*" (*H.V.C.* II-63). D'après Deribier (*D.S.C.* t.V p.612), un Arnaud de Meallet est connu en 1263 et un Raymond de Meallet existait vers 1300. Le site est qualifié de "fortalicia" au XIV^e s. ; au XV^e s. le châtelain possédait un péage (le "pas du péage") et était de ce fait en conflit avec Carlat (*ibidem*). Le site est qualifié de "*castrum*" au XV^e s. (Phalip 1990 p.486). La famille de Meallet s'y maintient tout au long du bas Moyen Age (*N.A.* IV-101). Une "*castellanie de Vitraco*" est d'ailleurs citée au XV^e s. (A.D. 15 118 F Carlat), qui doit faire référence au château de Farges.

D'après Deribier (*D.S.C.* t.V p.611), les restes d'une tour carrée et un fragment de logis seraient enchâssés dans le château post-médiéval.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Baccalerie : Le "*capmansum de la Bacalaria*" est cité en 1280 dans l'hommage à Carlat de Guillaume de Rouziers, coseigneur de Toursac, et ses frères (*H.V.C.* I-165). Le "*Mansus de la Baccalharia*" est cité plus tard au XV^e s. (Amé 1897 p.24). Au sud, le chemin de Maurs à la Baccalerie est appelé "*Lestrade*" (Cad. XIX^e s. A 740-741) et "*drayes*" (Cad. XIX^e s. A745-746).

- Un "*mansi de Bessolm*" est cité en hommage à Carlat par Andreas de Sales, coseigneur de Toursac en 1277 (*H.V.C.* I-141). Ce domaine n'a pu être retrouvé.

- La Borie n'est cité qu'au XV^e s., mais sous la forme "*Boria vocata de Lestrada, sive de Boria*" (Amé 1897 p.58). Il s'agit donc d'une création plus ancienne, dotée d'une maison-forte au XVI^e s.

- Un "*mansum dal Breilh, cum pertinenciis suis*" est cité en 1284 dans un aveu au Roi de A. de Melet (*H.V.C.* II-63). Peut-être s'agit-il du hameau actuel du "Mas" ?

- La Brunie est cité en 1277 dans l'hommage à Carlat d'Andreas de Salis : "*unam eminam siliginis et unam quartam avene et quatuor denarios que habeo censualia in manso de la Brunia*" (*H.V.C.* I-141). En 1280, le "*mansum de la Brunia*" est cité comme confront de la châteltenie de Toursac (*H.V.C.* I-160).

- Cabanac est cité dès 1301, "*Cavanac*" ; la forme "*Cavanhacum*" est attestée au XV^e s. (Amé 1897 p.102).

- Un "*affarium de las Vigayrias de Cavanac*" est cité en 1301 (Amé 1897 p.534).

- Un "*mansi de Cambo Sobeyra*" est cité en hommage à Carlat en 1277 par Andreas de Salis (*H.V.C.* I-140). Ce manse n'a pu être retrouvé. Un "*affarium de las Combas*" est également cité en hommage en 1280 par Bertrandus de la Bertrandia (*H.V.C.* I-168). Il s'agit sans doute du hameau "La Combe" disparu, commune de Boisset.

- Fontanges est mentionné dès 1230 : "*Fontangas*" (Amé 1897 p.209).

- Flourey (?) est peut-être mentionné en 1277 dans l'hommage à Carlat de A. de Salis : "*mansi de la Fulia*" (*H.V.C.* I-141).

- Lauriac n'est attesté qu'au XV^e s. : "*Lauriacus*" (Amé 1897 p.269), mais doit être de formation antérieure.

- La Martinie : un souterrain y aurait existé (*C.A.G.* 15).

- Le Mas n'est mentionné qu'à l'extrême fin du Moyen Age, sous l'appellation "*Affar appelé le Capmays*" (Amé 1897 p.301). Il s'agit donc d'un ancien "capmansus". Un certain "*Stephanus de Manso*" figure, entre 1031 et 1065, dans une donation à Conques concernant l'église de Saint-Mamet (Cart. Conques n°83).

- Muratet. Il est possible que Muratet existe dans la deuxième moitié du XII^e s. En effet, la *Vita* de Bertrand de Griffueille et son successeur William Robert précise "*Edificavit et aliud oratorium in possessione cujusdam litis qui vocabatur Willelmus de Veyrieyras ; et locus vocatur Muratet*" (§ 14 *Annales du Midi* 1908 p.180).

Muratet est cité dès 1265 dans l'hommage à Carlat de Guillaume, Bertrand et Rigaud de Rouziers : "*manso superiori de Vitrac de Muratet*" (*H.V.C.* I-21). Dans un hommage de Guillaume de Rouziers en 1280 est

mentionné "*duas partes mansi de Muratet sobeira*" (H.V.C. I-165). En 1284, Arnaud de Melet fait un aveu au Roi pour le "*mansum de Muratet cum pertinenciis suis*" (H.V.C. II-63).

"Muratet" est ensuite cité en 1301 Amé 1897 p.340) et en 1329 "*medietatem quarte partis affarii vocati de Muratet superioris et inferioris*" (H.V.C. I-265).

- Un "*allodium mansi de la Rigaldia*" est cité en 1280 dans l'hommage à Carlat de Guillaume de Rouziers et ses frères (H.V.C. I-165). Il n'a pu être retrouvé.

- Salettes est cité en 1301, "*Lessela*" (Amé 1897 p.461).

- Un "*affarii de Sandoier*" est cité en 1277 dans l'hommage de A. de Salis à Carlat (H.V.C. I-141). Ce domaine n'a pu être retrouvé.

- Le Serieys est cité en 1301, "*Affarium vocatum de Serieys*" (Amé 1897 p.472).

- La Vaysse est mentionné en 1280 dans l'hommage de Guillaume de Rouziers à Carlat : "*duas partes capmansi de la Vayssa*" (H.V.C. I-165). L'"*affarium de la Vayssa*" est cité en 1301 (Amé 1897 p.504).

- La Vialette est qualifié d'"*affarium*" au XV^e s. (Amé 1897 p.527).

3.4. L'habitat groupé : le bourg de Vitrac

"Vitrac" est cité en 1265 dans les reconnaissances à Carlat de Guillaume, Bertrand et Rigaud de Rouziers (H.V.C. I-20). La "*parrochia de Vitrac (...)* *duas domos et duos ortos quos et quas habeo a Vitrac et omne illud quod habeo (...)* *a Vitrac*" sont cités dans un hommage à Carlat d'Andreas de Salis en 1277 (H.V.C. I-141). La "*parrochia de Vitraco*" apparaît ensuite en 1280 (H.V.C. I-165), "*parrochia ecclesie de Vitraco*" également en 1280 (H.V.C. I-168), et en 1284 "*parrochia de Vitrac*" (H.V.C. II-63).

"Vitracum" est cité en 1301 (Amé 1897 p.536) ; enfin l'appellation "*Sanctus Martialis de Vitraco*" est relevée au XV^e s. (*ibidem*). Une fontaine était dédiée au saint (A.D. 15 118 F Carlat).

En 1301 existait une "*domus vocata de la Carlada sita apud Vitracum*" (Amé 1897 p.95) et également un "*affarium de la Vigayrias de Vitraco*" (*ibidem* p.534). En 1365, le vicomte de Carlat détenait 23 feux sur "*la paroice de Vitrac*" (H.V.C. I-281). Une reconnaissance à Carlat de 1329 cite "*medietatem affarii quod tenebatur a leprosis apud Vitracum cum suis pertinentiis*" (H.V.C. I-251). Ces lépreux appartiennent sans doute à la léproserie voisine de Saint-Julien. La région était appelée "*Le Val de Vitrac*" en 1280 (H.V.C. I-160).

Au XV^e s. étaient levés sur la paroisse huit setiers de blé, onze quartes de seigle et six d'avoine (H.V.C. V-610).

Le bourg de Vitrac est installé sur une petite éminence qui domine un vallon granitique bien exposé. Les maisons sont groupées autour de l'église Saint-Martial de Limoges (Cad. XIX^e s. C 111), qui occupe le point culminant. Elle est entourée par un cimetière (C 110 et 112) subcirculaire, à l'est, au nord et au sud. Le monument présente le plan-*cella* rectangulaire caractéristique de la Châtaigneraie. L'église a été très remaniée à l'époque gothique, notamment dans ses parties hautes. Le flanc nord présente toutefois un appareil moyen régulier, très soigné et mixte (schiste et granite). Les joints de mortier sont inexistantes et on note la présence de trous de boulins. Sur le flanc sud et sur le chevet cet appareil a été remployé à la fin du Moyen Age (remploi d'une colonne de schiste). L'appareil précédemment décrit est très proche de celui employé pour le parement de la tour de Caylus (XIII^e s.). Nous pensons donc pouvoir rapporter la première phase de construction de l'église au XIII^e s., vraisemblablement sur un plan-*cella*. L'édifice paraît avoir été repris en sous-œuvre à la fin du Moyen Age ; la base des murs est posée directement sur la roche-mère granitique.

A signaler un toponyme "*Mont Saint Jacques*" près du bourg (Cad. XIX^e s. A 431).

* * *

Le terroir de Vitrac paraît avoir connu un peuplement antique limité au vallon granitique entourant le chef-lieu (trois toponymes en -*ac*). La Baccalaria marque peut-être une avancée du peuplement à l'époque carolingienne, le domaine étant installé dans un terroir plus marginal.

Au XIII^e s. les parties ouest et sud de la paroisse relèvent de la châtellenie de Toursac ; la famille seigneuriale du "repaire" de Fargues, les Meallet, sont d'ailleurs parmi les coseigneurs de Toursac. Fargues est apparemment leur résidence secondaire, situé en plaine ; ce n'est en tout cas pas un *castrum* au XIII^e s.

L'influence du prieuré de Notre-Dame-du-Pont est négligeable. Le peuplement de la partie nord de la paroisse ne paraît pas très dense, mais cela est peut-être dû à des lacunes documentaires. La vocation céréalière du terroir de Vitrac est attestée au XV^e s., mais vaut certainement pour le XIII^e s. Après 1280, quelques terres semblent passer sous la vassalité du Roi, échappant au vicomte de Carlat. Les Meallet restent toutefois dans leur mouvance.

La superficie réduite, la forme de la paroisse médiévale de Vitrac, la dédicace de l'église nous incitent à y voir une création tardive - carolingienne ? -. La dédicace de l'église à Saint-Martial de Limoges est peut-être à mettre en rapport avec les empiètements de l'*aice* lémovice constaté à Boisset au IX^e s.

Illustrations

Fig. 1 . Mas. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Le Pas du Péage. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Château de Fargues. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Bourg de Vitrac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Vue générale du chevet plat de l'église de Vitrac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . Détail de l'appareil du XIII^e s., en partie remployé, de l'église de Vitrac. J.-L. Boudartchouk.

YOLET

Superficie : 982 ha Démographie : 116 feux en 1709 Altitude : 650 m

● Milieu naturel : La commune de Yolet est installée au débouché de la vallée de la Cère sur le bassin d'Aurillac. Le territoire de la commune occupe essentiellement le fond de la vallée, tapissé d'alluvions fertiles et les coteaux (altitude en fond de vallée : 630 m, au sommet des coteaux 800 à 850 m), avec une avancée au nord vers les plateaux volcaniques (Roquesellier). Le couvert forestier est uniquement présent sur les coteaux abrupts.

● Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée en fond de vallée et au pied des coteaux par la culture des céréales, en raison du sous-sol extrêmement fertile pour la région. Prés et pâtures dominaient sur le plateau du nord, au-dessus de la vallée.

Communes limitrophes : Polminhac, Giou-de-Mamou, Saint-Etienne-de-Carlat, Vézac.

* * *

1. L'occupation antique

Un *tumulus* aurait été ouvert par le géologue Marty dans les années 1910, derrière la gare actuelle. Il semble qu'il ait contenu des objets en fer, ainsi que des tuiles (Vuittenez, *R.H.A.* 1967 p. 318 - 319, archives du musée archéologique d'Aurillac). Le site n'a pu être retrouvé. Le mobilier conservé au musée archéologique d'Aurillac est hétéroclite et de provenance incertaine : *tumulus* de Trin ?

Deribier mentionne (*D.S.C. t.V p.681*) "*Une hachette en serpentine mesurant 11 x 5 cm (...) deux pièces d'argent, épaisses et ornées de caractères en relief, (...) trouvés en 1837 en contrebas de la route impériale au-dessus du village de la Maison Blanche*".

A noter enfin dans ce secteur des microtoponymes "*Pierrefique*" (Cad. XIX^e s. A 164 - 165 et A 136 - 137).

1.1. Toponymie

- Semilhac (*Senilius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.291).

- Yolet (?) (*Ivos + iccum* ou *etum*), anthroponyme gaulois (?) (Dauzat 1963 p.737).

Le microtoponyme "*Cailhac*" retrouvé sur le cadastre du XIX^e s. se rapporte à un hameau situé dans une commune limitrophe.

1.2. Voies de communication

- L'ancien gué sur la Cère franchissant la rivière entre Yolet et Caillac constitue le débouché d'une voie antique nord / sud venant du Carladez (cf. commune de Vézac). Celle-ci devait vraisemblablement se poursuivre de l'autre côté de la Cère (actuelle D.308) pour aboutir à proximité du bourg de Yolet, laissant à sa droite la *villa* située au Nord du Doux (cf. *infra*).

1.3. Découvertes archéologiques

- A Falguières fut découvert au XIX^e s. un *antoninianus* de *Posthumus* (259 - 268) à revers de type FELICITAS AUG (*D.S.C. t.V p.681*).

- Au bord de la Cère, dans le grand communal du Doux fut découvert un *folis* de *Licinius* (308 - 324) à revers de type GENIO.POP.ROM. (*D.S.C. t.V p.681*). Il s'agit vraisemblablement du site de la *villa* fouillée par Marty en 1913 (Marty, *R.H.A.* 1913 p.28). "*A Yolet, sur l'autre rive de la Cère j'ai découvert un camp retranché à double mur en pierre sèche avec intervalle rempli de terre et deux grandes villa dont une après des fouilles importantes m'a livré un mobilier riche et varié*". Celui-ci, conservé au musée archéologique d'Aurillac, n'a jamais été publié par son inventeur. Nous nous proposons d'en faire ultérieurement l'étude détaillée.

Parmi les objets conservés, notons plusieurs vases sigillés Drag 37 de Lezoux appartenant au II^e s., une pelle à feu, un heurtoir de porte delphiniforme, divers ustensiles de cuisine et une petite *firmalampen* du II^e - III^e s. Si l'on retient la monnaie *Licinius*, ce site au mobilier très riche pourrait avoir été occupé du II^e s. au début du IV^e s. bien que les objets conservés à Aurillac se rattachent exclusivement aux II^e et III^e s.

Si le "camp retranché" dont parle Marty à propos du site peut être un mur-terrasse destiné à protéger l'habitat -implanté en zone inondable- en revanche l'attribution du site à une *villa* ne fait ici aucun doute, au vu de la richesse et de la diversité de l'équipement domestique. Nous avons retrouvé le site des fouilles de Marty, en bordure de la Cère ; le tas de déblais est encore nettement visible ; il contient des fragments de *tegulae* (PC 625 m).

Cette *villa* a été installée dans un terroir remarquable de fond de vallée, fertile, ouvert et à proximité de l'eau.

- A Lalo fut découvert en 1841 une statuette en bronze, vraisemblablement antique, paraissant représenter une Vénus anadyomène : "*jeune fille presque nue assise sur un tronc d'arbre*" (D.S.C. t.V p.682). Elle n'a pas été conservée.

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- Un réseau de chemins radioconcentriques est perceptible au niveau du chef-lieu.
- Un chemin de crête dessert Falguières et Roquecellier en direction de la montagne de Severac.

3.2. Châteaux

- Yolet.

"*Durantus de Monte Alto, dominus de Yolet*", rend hommage à Carlat pour une série de biens situés sur les paroisses d'Arpajon, Vézac, Carlat, Labrousse, Yolet... en 1277 (H.V.C. I - 142 - 143). Les frères Durant et Bertrand de Montal sont à nouveau cités en 1284 (N.A. IV p.199).

Il est probable que le "*riparia de Valces*" situé dans la paroisse de Yolet dont fait hommage à Carlat le seigneur de Yolet, Durant de Montal, ne soit autre que le château de Yolet (= Val de Cère).

Le même seigneur fait hommage du château de Yolet en 1296 à l'évêque de Clermont (D.S.C. t.V p.678). En 1297 il versait une obole d'or au chapitre de Clermont pour les dîmes de Yolet (*ibidem*).

Le château, abandonné en 1503, sera rasé en 1573. Il était qualifié de "*reparium*" au XIII^e ou XIV^e s. (D.S.C. t.V p.678) ; la tradition orale fait état de souterrains (*ibidem*). Le manoir post-médiéval est visible à l'est du bourg sur le cadastre (Cad. XIX^e s. B 223 "*château*", B 315 "*Lort du château*").

Nous avons retrouvé le site primitif du château : il s'agit d'une motte subcirculaire enrobant vraisemblablement un chicot rocheux, d'environ 25 m de diamètre pour une hauteur de 3 à 4 m, doté d'une plate-forme sommitale (Cad. XIX^e s. B 229 "*Lamoute*", pâture). L'étude du cadastre ancien complétée par l'enquête sur le terrain montre qu'une basse-cour tangente à la motte se développait au sud - est, comme dans le cas du château Mandulphé à Montsalvy (B 232 "*Terrasse*"). Des bâtiments épousent le tracé de cette enceinte de terre. Le site, à mi - coteau, domine la vallée.

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Boudieu : le "*mansus de Bodieu*" n'apparaît dans les textes qu'au XIV^e s., mais est certainement une formation antérieure (Amé 1897 p.62). Un microtoponyme "*Lissard*" (Cad. XIX^e s. D 249) est présent à proximité.

- Le Couderc : l'"*afario del Coderc*" est cité en 1266 dans une reconnaissance des seigneurs de Folhols à Carlat (H.V.C. I-47).

- Falguières est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Vic-sur-Cère à Carlat : "*fazendam de Felgueiras*" (H.V.C. I-41).

- Lalo : l'"*affariis de Lalo*" n'apparaît qu'au XV^e s. (H.V.C. I- 474).

- Roquesellée est mentionné en 1266 dans une reconnaissance du seigneur de Vic à Carlat : "*fazendam de Rocasollier*" (H.V.C. I-41). Auparavant il était connu en 1223, "*Rocaselier*" ; c'est un "mansus" au XV^e s. (Amé 1897 p. 429 - 430).

- Semilhac est mentionné dans le compromis passé entre Astorg d'Aurillac et Carlat en 1284. Le premier refuse de prêter hommage du "*manso vocato de Semilhaco majore*", qui fait partie semble-t-il de la seigneurie de La Bastide (H.V.C. I-185). Auparavant, l'"*affarium de Seneyilhac*" est signalé en 1269 (Amé 1897 p.470).

3.4. L'habitat groupé

Le bourg de Yolet est implanté à flanc de coteau, près du fond de la vallée de la Cère. L'église est fondée en contrebas de la majeure partie du village et du château, sur un petit replat.

Cette église a été récemment refaite, mais des éléments du XIV^e s. ont été décrits au siècle dernier (D.S.C. t.V p.629). Nous avons constaté qu'une clef de voûte du XIV^e s. gît près du bâtiment. Le cadastre du XIX^e s. représente un édifice rectangulaire allongé doté d'une chapelle latérale. Le cimetière, de forme triangulaire, se développe au sud et à l'est (Cad. XIX^e s. B 277 - 278).

D'après Deribier (D.S.C. t.V p.629), l'église serait mentionnée dès 1069 (?) mais l'auteur ne cite pas ses sources. En 1277, la "*parrochia de Yolet*" apparaît dans l'hommage de Durant de Montal, seigneur de Yolet, à Carlat (H.V.C. I-143).

En 1365 le vicomte de Carlat possède vingt-trois feux sur la paroisse de Yolet (H.V.C. I-281), ce qui est peu ; certains feux doivent relever d'Aurillac. La forme "*Yaulecum*" est attestée au XIV^e s. (Amé 1897 p.541).

L'église est dédiée à saint Pierre ; on trouve des toponymes s'y rapportant un peu partout dans la paroisse : près de Rochesellée ("*Saint Pierre*", Cad. XIX^e s. A 274 à 276), près du Doux ("*Bois Saint Peyre*", C 109 - 110), près de Boudieu ("*Fontaine Saint Pierre*", D 271 à 276).

Enfin Deribier mentionne la découverte de monnaies médiévales dans les maisons du bourg :

- Un tiers de sou d'argent, D : buste mitré PETRUS EPISCOPUS / R : AVE MARIA GRATID PLENA, avec au centre une croix légendée CAMERA CV (monnaie épiscopale).
- Un denier en bas-argent, D : CATURCI autour d'une croix / R : CIVITAS autour de trois croisettes (denier de Cahors).
- Un denier en bas-argent, D : EPISCOPUS autour d'une croix / R : VIVARII autour d'une croix allongée (denier épiscopal de Viviers). (D.S.C. t.V p.682).

* * *

Le terroir de Yolet est une zone de peuplement antérieure à l'époque antique. Durant les premiers siècles de notre ère, l'occupation romaine paraît dense : *villa* sur les rives de la Cère, indices de sites à Falguières et à Lalo ; deux, peut-être trois toponymes antiques ... Les trois découvertes archéologiques concernent un terroir de fond de vallée, un terroir de coteau et un terroir de plateau, illustration de la diversité topographique des sites antiques.

Si nous ne disposons d'aucun document pour le haut Moyen Age, on peut remarquer que le chef-lieu de paroisse, dédié à saint Pierre, est peut-être attesté dès le XI^e s. De même la motte castrale située environ deux cent mètres en amont est certainement antérieure au XIII^e s. A cette époque, le cadre paroissial et castral - seigneurie éponyme- est en place. Outre les Astorg-Montal et les seigneurs de Yolet interviennent ceux de Folhols et de Vic. Les puissants seigneurs d'Aurillac, par l'intermédiaire de La Bastide, entrent sans tarder en conflit avec Carlat en 1284 (cf. synthèse). De même c'est l'évêque de Clermont qui obtient la suzeraineté du château à la fin du XIII^e s. La majorité des hameaux actuels -affars et manses- sont en place à cette époque.

Illustrations

Fig. 1 . Mobilier de la *villa* de Yolet. Conservé au musée archéologique d'Aurillac. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Site de la *villa* gallo-romaine (déblais des fouilles Marty). J.-L. Boudartchouk.

Fig. 3 . Motte du château de Yolet. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 4 . Bourg de Yolet. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 5 . Clef de voûte gothique près de l'église. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 6 . *Tegula* des fouilles Marty. J.-L. Boudartchouk.

YTRAC

Superficie : 3837 ha Démographie : 325 feux en 1709 Altitude : 590 m

• Milieu naturel : La commune d'Ytrac occupe la partie ouest du bassin sédimentaire d'Aurillac. Le relief est donc très peu accentué, entre 560 et 590 m. Si l'ouest et le sud de la commune possèdent un sous-sol schisteux, le centre et l'est recèlent un substrat alluvial fertile. Le couvert forestier est localisé au sud-ouest (forêt de Branvieil). Les ruisseaux n'ont pas creusé le substrat et serpentent d'ouest en est à travers les pacages.

• Economie traditionnelle et données administratives : L'économie traditionnelle était dominée par l'agriculture intensive ; plus du tiers de la superficie de la commune y était destiné au XIX^e s., rapport exceptionnel pour la région. La richesse des pâturages permet également l'élevage bovin et ovin. On peut comparer la prospérité du terroir d'Ytrac à celle que l'on connaît à Arpajon.

Communes limitrophes : Saint-Paul-des-Landes, Crandelles, Naucelles, Aurillac, Arpajon, Roannes, Sansac, Lacapelle-Viescamp.

* * *

1. L'occupation antique

1.1. Toponymie

- Albussac (*Albucius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.247).
- Antuéjouis (?) (*Antoialum*), *Lentenus*, anthroponyme gaulois (Dauzat 1939 p.204 ; Dauzat 1963 p.386).
- Careizac (*Carausius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.260).
- Cambian (?) (*Cambius + anum* ?) (Dauzat 1963 p.134).
- Campan (*Campanus*), anthroponyme latin (Morlet 1985 p.51).
- Foulan (?) (Solanh au XV^e s., Amé 1897 p.213), semble dériver de "*Solemnus*".
- Leynhac (*Lavinus + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.274).
- Solilhac (forêt de), toponyme attesté près du bourg (Cad. XIX^e s., F 211) (*Solilius + acum*) (Dauzat 1939 p.293).
- Ytrac (*Actorius + acum*), anthroponyme latin (Dauzat 1939 p.246).

1.2. Voies de communication

- Voie de Belbex à Argentat : cet itinéraire antique, identifié par E. Amé (1897 p.VII), est une voie est - ouest qui reprend sensiblement le tracé de la route figurant sur la carte de Cassini, d'Aurillac vers Montvert. Elle passait au nord d'Espinassol. Si le caractère antique de cette voie n'est pas à exclure, il est cependant difficile de se prononcer.

1.3. Découvertes archéologiques

2. L'occupation du haut Moyen Age

2.1. Toponymie

2.2. Voies de communication

2.3. L'occupation du sol : textes et archéologie

- Le Bex est mentionné dans la *vie* de saint Géraud par Odon de Cluny, du vivant de Géraud, dans la seconde moitié du IX^e s. : "*Ad aliam ejus mensam quae erat in villa Vaxia, quidam presbytero cum vicinis ad convivium venerat*" (*P.L., Vita Sancti Geraldi* Lib. IV, X ; Venzac, *R.H.A.* 1973 n°107, p.320). Il semble donc que cette *villa* appartenant à Géraud ait été dotée d'un lieu de culte. L'édifice religieux actuel du Bex est post-médiéval.

- Vielles, dérive d'un toponyme "*Villa*", attesté au XIII^e s. (cf. *infra*).

3. L'occupation médiévale

3.1. Voies de communication

- La voie de Belbex à Argentat (= d'Aurillac à Montvert) est attestée au XV^e s. en tant qu'"*iter publicum*" (Amé 1897 p.538) ; son tracé est repris par la N.120, à hauteur d'Espinat.
- Le Gué du Bex, attesté au XIV^e s. (cf. *infra*), faisait communiquer l'ouest de la châtaigneraie (Roannes, St Mamet, La Salvetat) avec le bassin d'Aurillac (actuelle D.45), constituant un itinéraire nord - sud.

3.2. Châteaux

- Le Bex.

D'après la *Brève Chronique des Abbés d'Aurillac*, dans la première moitié du XI^e s. "*Geraldus, nobili loco satus, cognomento de Vaxia*" occupe le siège d'Abbé. Sous son mandat "*Geraldo de Caturcia (?)*, *nobili incola de Vaxia munita quoque coenobii occupat*" (Bouange 1870 et 1899 p.459). Ce texte sous-tend vraisemblablement l'existence d'un *castrum* au Bex, qui faisait partie des domaines de Géraud d'Aurillac. Il existait au XIX^e s. une tour de plan carré au Bex d'Ytrac (D.S.C. t.IV p.530), dont nous n'avons pu retrouver trace ; peut-être était-elle au centre du village ?

3.3. L'habitat dispersé : les exploitations agricoles

- Albussac est peut-être mentionné en 1271 dans un hommage à Carlat de Guirbert de Marcenac, seigneur de Marmiesse : "*Capmansum vocatum d'Alboysso*" (H.V.C. I-145), puis en 1297 dans le testament du seigneur de Montal : "*Mansus d'Albussac*" (Amé 1897 p.5).
- Bargues est vraisemblablement mentionné entre 996 et 1031 dans une importante donation à Conques faite par un certain Rigualdus, grand propriétaire dans la mouvance du vicomte Bernard de Carlat : "*in Bargas illas limanias (...) que ille mihi laxavi dimitto Guirberto sacerdote quamdiu vivit (...)*" (Cart. Conques n°300).
- Bellevue (?) est peut-être mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Marmiesse à Carlat : "*capmansum de bello Loco*" (H.V.C. I-144).
- Bessaunes est mentionné en 1284 dans le traité passé entre Astorg d'Aurillac et le vicomte de Carlat ; c'est alors une possession du seigneur de La Bastide : "*Manso vocato de Bessanez*" (H.V.C. I-185), dont il constitue la limite de châtelainie. Il relevait des Montal au XV^e s. (Amé 1897 p.43).
- Le Bex : au XIV^e s. un péage sur la Cère était tenu par les Astorg d'Aurillac au Bex, où se trouvait un gué : "*vadum dal Betz*" (H.V.C. I-279), remplacé plus tard par un pont en pierre.
- Le Bos-Grand (?) près de Leynhac est peut-être mentionné en 1277 dans le même document, "*affarii dal Bos et dal Cavaer*" (H.V.C. I-144).
- Branvieil est mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Marmiesse à Carlat : "*Mansum de Borno Veteri*" (H.V.C. I-144).
- Calmont est attesté entre 996 et 1031 dans la donation de Rigaud à Conques (Cart. Conques n°300) : "*Fevo de Calmonte*". En 1277 le seigneur de Marmiesse fait hommage à Carlat de "*tertiam partem pro indiviso mansi vocati de Calmont*" (H.V.C. I-145). Auparavant en 1269 "*Calmon*" était mentionné comme étant limitrophe de la châtelainie de Conros (H.V.C. II-27).
- Cambian est mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Marmiesse à Carlat : "*quartam partem pro indiviso mansi vocati de Combron*" (H.V.C. I-145), puis au XIV^e s. : "*Cambiou*" (Amé 1897 p.88).
- Campan est appelé "*El Capmas*" à la fin du Moyen Age (Amé 1897 p.89). Il s'agit sans doute d'un ancien *caput mansus*.
- La Carrière : le "*mansi vocati de Carrieyra*" est mentionné en 1277 sur la paroisse d'Ytrac dans l'hommage du seigneur de Marmiesse (H.V.C. I-145).
- Un "*afarii de la Casa*" est cité dans l'hommage du seigneur de Marmiesse en 1277. Il n'a pu être retrouvé (H.V.C. I-144).

- Un "*mansum de Cassanhas*" est reconnu en hommage à Carlat par Astorg de Salviaco en 1272, dans la paroisse d'Ytrac (H.V.C. I-110). Ce lieu n'a pu être reconnu.

- Le Cassan : la même année, G. Barreira reconnaissait à Carlat le "*mansum de Cassanetas*" (H.V.C. I-109) et P. de Viviers "*dimidium mansum de Cassanh*" (H.V.C. I-109).

Ces trois appellations semblent concerner un même domaine, disparu.

- Coustal : la forêt est attestée au XIV^e s. (D.S.C. t.V p.687).

- Dandayne est mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Marmiesse à Carlat : "*Mansum vocatum Doyech et boriam vocatam Doyeg*" (H.V.C. I-144).

- Donnes est cité en 1289, "*Donhas*" (Amé 1897 p.176).

- Esbans est mentionné au XIV^e s. : "*Ebrart*" (Amé 1897 p.182), en 1302 (D.S.C. t.V p.687).

- Espinassols : en 1277, le seigneur de Yolet fait hommage à Carlat des "*terras meas vocatas d'Espinassolas*" (H.V.C. I-142). Le village relève toujours de Carlat au XIV^e s. (D.S.C. t.V p.687).

- Hautevours n'apparaît qu'au XIV^e s. : "*Autevaur*" (Amé 1897 p.249).

- Leybros : en 1266 un certain Bernardus de la Broa, coseigneur de Marmiesse, reconnaît à Carlat "*mansum de la Broa*" (H.V.C. I-63).

- Montmège est mentionné dans une reconnaissance à Carlat d'un certain Mathei Brus, d'Aurillac, en 1272 : "*Mansum de Monmeja cum pertinenciis suis et juribus*" (H.V.C. I-106).

- La Croix du Reyt est mentionnée en 1269 comme confront de la châtellenie de Conros : "*La crotz de Raet*" (H.V.C. II-27). Cette croix servait de limite à l'alleu de l'abbaye d'Aurillac d'après Amé, p.415.

- Un "*mansus de Tornamira*" est cité en 1272 en reconnaissance à Carlat par Stephane Genre sur la paroisse d'Ytrac (H.V.C. I-110). Le "*mansum vocatum Tornamires*" apparaît ensuite en 1277 dans l'hommage à Carlat du seigneur de Marmiesse (H.V.C. I-144).

- Lavergne est mentionné en 1277 dans l'hommage du seigneur de Marmiesse à Carlat, "*medietatem pro indiviso mansi de la Vernha*" (H.V.C. I-145). C'est un "*affarium*" au XV^e s. (Amé 1897 p.518).

- Vieilles est mentionné en 1272 dans une reconnaissance d'Astorg de Salviac à Carlat, "*Capmanso de Villa*" (H.V.C. I-110). En 1277, le seigneur de Marmiesse cite à Carlat "*medietatem pro indiviso mansi vocati de Vila*" (H.V.C. I-145).

- Toponymes de défrichement :

Ils sont localisés en trois points : autour de Cazayrac, "*Lissartou*" (Cad. XIX^e s. A 101 à 106, 111) ; autour de la Martinie, "*Issart*", "*Leyssortou*" et "*Issartou*" (Cad. XIX^e s. B 70, 223, C 47 et 48) ; autour de Bessanes, "*Les Issards*" et "*Yssard*" (H 24 et 206 - 207).

3.4. L'habitat groupé : le bourg d'Ytrac

Ytrac est mentionné en 1266, "*parochia ecclesie d'Aitrac*" (H.V.C. I-64), puis en 1272 "*parochia ecclesie d'Aytrac*" (H.V.C. I-106), et "*parochia d'Aytrac*" (H.V.C. I-110). Toujours en 1272, la vallée d'Authre est mentionnée : "*Val Autre*" (H.V.C. I-106). La "*parrochia ecclesie de Itraco*" est ensuite citée en 1277 (H.V.C. I-145), "Ytrac" en 1284 (H.V.C. I-185), "*parrochia d'Ytrac*" la même année (H.V.C. II-51).

En 1365, le vicomte de Carlat détenait quatre vingt huit feux dans "*la paroice de Ytrac*" (H.V.C. I-282).

D'après Deribier (D.S.C. t.IV p.685), "*Il existait autrefois à Ytrac une église romane du XIIIe s. (...) l'abside appartenait au style roman tandis que le reste du monument était ogival. On voit encore sur la place publique quelques débris d'architecture ogivale appartenant à l'ancien portail*". Cette église était peut-être située à l'ouest de l'église actuelle, où les parcelles s'organisent selon un plan semi - circulaire caractéristique (Cad. XIX^e s., F 300 sq.). L'église figurant sur le cadastre du XIX^e s. n'est pas l'église médiévale. Celle-ci était dédiée à saint Julien de Brioude. L'église avait titre de prieuré au XV^e s. et relevait de Maurs (D.S.C. t.IV p.686).

Le bourg, sans doute primitivement resseré autour de l'ancienne église, s'étire le long du chemin nord-sud, la maison-forte du XV^e s. le bordant.

* * *

Le terroir d'Ytrac constitue vraisemblablement un pôle de peuplement à l'époque antique, en raison de ses caractéristiques géologiques et orographiques. En témoigne le nombre significatif de toponymes en *-ac*.

Géraud d'Aurillac possédait des biens dans la région à la fin du IX^e s., notamment au Bex où existe une famille noble et vraisemblablement un château au XI^e s. Mais deux domaines cédés à Conques vers l'an Mil relevaient déjà de Carlat.

Au XIII^e s. la châtelainie de Conros confronte la partie occidentale de la limite paroissiale. En revanche les Marcenac, seigneurs de Marmiesse, vassaux de Carlat, sont maîtres de la majeure partie des domaines de la paroisse. La famille de Montal possède quelques biens isolés. Les hameaux cités au XIII^e s. sont particulièrement nombreux. Plusieurs semblent avoir disparu avant l'époque moderne.

L'hommage de 1277 donne à penser que la paroisse d'Ytrac empiétait sur celle de Sansac-de-Marmiesse, voire l'englobait.

Illustrations

Fig. 1 . Village du Bex. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

Fig. 2 . Bourg d'Ytrac. Cadastre du XIX^e s., A.D. 15. J.-L. Boudartchouk.

- Première partie -
Carlat et le Carladez avant la vicomté

Chapitre I . L'Antiquité

Dans une perspective chronologique, nous aborderons successivement l'Antiquité classique (Ier-III^e s.) puis l'Antiquité tardive. Auparavant nous présenterons deux paragraphes introductifs, l'un consacré à l'historique des recherches, l'autre à l'occupation humaine durant la Protohistoire.

Historique des recherches

L'œuvre magistrale et monumentale de Jean-Baptiste Deribier du Châtelet, le *Dictionnaire statistique et historique du département du Cantal*³ fournit pour le sud-ouest Cantal les premières relations de "fouilles" et de découvertes archéologiques isolées. Cet apport est en particulier fondamental pour le bassin d'Aurillac-Arpajon où les "antiquités" gallo-romaines sont présentées avec minutie, faisant suite aux travaux -également remarquables pour l'époque- de J.-B. Dubuisson⁴. Il convient de mentionner aussi la contribution -largement inspirée de Deribier- de H. Durif⁵, qui signale avec un constant souci du détail les nouvelles découvertes archéologiques du sud-Cantal, au demeurant peu nombreuses.

Dans les années 1870, la contribution du géologue J.-B. Rames à l'étude des *tumuli* du Cantal apparaît capitale ; certaines de ses observations concernent la zone du bassin d'Aurillac et le débouché de la vallée de la Cère.

Il faut ensuite attendre les années 1910-1920 pour voir Pagès-Allary apporter une nouvelle contribution à l'étude des hautes terres septentrionales, autour de Murat. C'est le premier archéologue -en fait un industriel local- à mener à bien des fouilles de grande ampleur, au contact des chercheurs de premier plan collaborant à la Société Préhistorique Française. Le grand mérite de Pagès-Allary est d'avoir réalisé des comptes-rendus de fouille souvent précis, illustrés de documents graphiques concernant le mobilier d'une grande qualité. Ce chercheur reprend en partie les travaux de J.-B. Delort, auteur de nombreuses fouilles dans la Planèze et la région de Murat, dont quelques-unes vers le Carladez septentrional. A la même époque, P. Marty mène plusieurs fouilles concernant l'époque

³ 1857, cinq tomes.

⁴ 1842.

⁵ 1861.

antique dans le bassin d'Aurillac dont les découvertes vont grossir les collections du Musée archéologique départemental.

La disparition de ces chercheurs entraîne celle des recherches archéologiques d'envergure pour plusieurs décennies, durant lesquelles leurs travaux seront répétés ou "revisités" avec plus ou moins de bonheur. L'occupation du sol à l'époque romaine n'a alors fait l'objet d'aucune synthèse nouvelle depuis les travaux de Deribier du Châtelet. Ainsi pouvait-on lire sous la plume de Louis Farges en 1928 ⁶ : "*Même absence de renseignements pour la période de la domination romaine. Que les romains aient occupé le haut-pays, les trouvailles archéologiques faites (...) aux sources thermales (...) dans l'agréable bassin de la Sumène et dans la plaine d'Arpajon en sont la preuve*".

"*Il semble bien qu'il n'y existait aucune agglomération importante. Le pays, plus boisé et plus froid qu'aujourd'hui, paraît être resté en dehors de tous les grands courants politiques, économiques et sociaux*" : "*(...) les grandes routes ne faisaient qu'effleurer le massif montagneux. Il faut arriver à l'époque des invasions et à l'aube bien sombre du Moyen Age pour trouver (...) l'évangélisation du pays au III^e s. par saint Mary et saint Mamet et plus d'un siècle après par saint Flour*".

Cette vision pessimiste du peuplement antique n'a jamais été véritablement remise en cause.

Pourtant, A. Dauzat en 1939 dans son ouvrage *La toponymie française* avait étudié avec une remarquable attention la répartition des toponymes à suffixe en *-ac* en Haute Auvergne ; la carte qu'il en publie alors montre clairement une densité significative, localement forte.

Entre les années 1940 et les années 1970, la recherche archéologique concernant l'époque antique en Haute Auvergne végète, voire régresse -seules sont publiées quelques découvertes isolées dans la *Revue de la Haute-Auvergne*-. Au contraire, l'occupation romaine du Barrez rouergat est décrite et analysée par A. Abenque dans deux ouvrages successifs parus en 1947 et 1948.

A partir de 1969, plusieurs associations ayant pour but la recherche historique et archéologique se créent dans le Cantal ; elles sont encore en activité. La Société Archéologique de Massiac couvre le nord-est du département (en gros l'arrondissement de Saint-Flour et ses planèzes). Un très important travail de prospection au sol débouche sur l'identification de plusieurs centaines de sites antiques, publiés de façon synthétique par A. Vinatié en 1991 et 1995. Dans le nord-ouest (arrondissement de Mauriac), le Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de la Vallée de la Sumène se livre au même travail d'inventaire, en reprenant les données de Deribier du Châtelet, originaire de la région. Les résultats obtenus pour l'époque romaine, concrétisés en 1996 par une thèse soutenue par R. Roche-Mercier, sont comparables à ceux de la région de Saint-Flour.

En ce qui concerne le Carladez, une première synthèse est publiée par l'Inventaire, pour le canton de Vic-sur-Cère, en 1984 ; ce n'est qu'un inventaire des données anciennes. A la fin des années 1980, la Société Archéologique de la Région d'Aurillac, créée autour de la découverte du temple d'Aron (C^{ne} Aurillac), entreprend des prospections systématiques dans le bassin d'Aurillac et la région de Laroquebrou, ainsi que la vallée de la Jordanne. Les découvertes paléochrétiennes

⁶ p.82 sq.

d'Arpajon, replacées dans leur contexte archéologique local, sont alors publiées en 1990 par C. Scherding, apportant une vision nouvelle de l'occupation du bassin. Enfin l'Association pour l'Etude de la Châtaigneraie Cantalienne, sans qui la présente thèse n'aurait jamais vu le jour, a procédé à des prospections systématiques et des sondages archéologiques dans le sud-ouest du Cantal, permettant d'apporter quelques nouveaux éléments relatifs à un terroir autrefois considéré comme un *no man's land* archéologique.

Très récemment, l'ensemble de ces données ont été compilées, analysées et synthétisées par M. Provost et P. Vallat dans le cadre de la *Carte Archéologique de la Gaule* ⁷. Les auteurs définissent une thématique à l'intérieur de laquelle sont englobées les différentes régions du département ⁸ : occupation du sol à l'époque romaine, échanges, société et religion. Leurs conclusions seront utilisées *infra* à titre comparatif. Cette étude est actuellement la référence majeure pour l'archéologie gallo-romaine en Haute-Auvergne. La Carte Archéologique de l'Aveyron, reprenant et complétant les données d'Albenque, est actuellement en projet d'élaboration.

L'occupation humaine du Carladez durant la Protohistoire (Néolithique - premier âge du Fer)

Cette problématique, qui pourrait apparaître comme indépendante de notre sujet, mérite néanmoins un bref développement dans la mesure où les modes de production économiques de l'époque de la Conquête sont directement hérités des périodes précédentes. De fait, la carte du peuplement protohistorique peut apporter des indications complémentaires sur l'occupation de l'Antiquité précoce.

Le Néolithique

Après les travaux de Boule et Farges ⁹ et ceux d'Aymar et Girod ¹⁰, les recherches sur le Néolithique du Sud-Cantal ont été peu nombreuses, à l'exception des travaux de A. Delpuech et P. Fernandes dans le cadre du canton de Vic-sur-Cère ¹¹. Aucun site n'a fait l'objet d'une fouille véritable et les matériaux étudiés se réduisent le plus souvent à des objets isolés ou de petites séries lithiques. La répartition géographique des trouvailles anciennes et récentes montre plusieurs concentrations :

- Dans la région de Laroquebrou (Laroquebrou*, Saint-Gérons*, Nieudan*, Saint-Mamet-la-Salvetat*) ont été découvertes des industries lithiques néolithiques. A Saint-Mamet-la-Salvetat il s'agit d'un habitat de plein air, à Laroquebrou d'une hache découverte en abri sous roche, à Saint-Gérons il s'agit d'une station de plein air, alors qu'à Nieudan se situe le seul mégalithe (menhir) de la région. Ces

⁷ 1996.

⁸ p.47 sq.

⁹ 1898.

¹⁰ 1903 p.1 sq.

¹¹ *Inv. Vic*, 1983 p.14.

maigres vestiges n'autorisent bien sûr aucune analyse poussée ; l'on notera toutefois qu'il est essentiellement question de terroirs granitiques ; trois de ces quatre sites sont également à proximité de la vallée de la Maronne.

- L'est de la Châtaigneraie (vallée du Goul) a fourni plus de quinze stations (Montsalvy*, Sansac-Veinazès*, Ladinhac*, Cros-de-Ronesque*, Raulhac*, Taussac*, Carlat *) auxquelles il faut ajouter Malbo*, plus au nord. Il peut s'agir de trouvailles isolées de haches (Montsalvy, Sansac-Veinazès, Malbo - alt. : 1150 m), mais aussi de petites séries appartenant à des stations de plein air (Ladinhac, Carlat), en abri sous roche (Ladinhac, Carlat, Raulhac) ou sur des sites de hauteur (Carlat et Cros-de-Ronesque). Le site le plus remarquable est sans doute le complexe d'extraction de silex de La Roche-Blanche à Taussac dont les productions se retrouvent à Raulhac, Carlat et Cros-de-Ronesque. A signaler enfin la présence d'un menhir à Carlat, seul mégalithe authentique dans ce secteur. Les communes d'Aurillac et d'Arpajon* révèlent en de nombreux points des industries lithiques, découvertes régulièrement depuis le XIX^e s. ; elles sont l'indice d'une fréquentation humaine significative dans le bassin sédimentaire Tertiaire qui recèle d'autres gites à silex.

- Un autre groupement de découvertes se situe dans la basse vallée de la Cère (Yolet*, Polminhac*, Vic-sur-Cère*, Thiézac*). Ce sont pour l'essentiel des stations de plein air à l'exception de l'abri de la "Grotte des Anglais" ; ces sites témoignent d'une occupation de fond de vallée, remontant jusqu'au "verrou" du Pas-de-Cère, en amont duquel aucune occupation humaine n'est attestée antérieurement aux périodes historiques. Ces implantations sont localisées sur des terroirs à sous-sol alluvial ou volcanique (ou mixte), c'est-à-dire des sols riches.

- Enfin il convient de mentionner, sur la face septentrionale du volcan cantalien, -et donc appartenant sans doute à une autre dynamique de peuplement-, le site de hauteur de Chastel-sur-Murat* où ont été découvertes une remarquable série de céramiques chasséennes et une série lithique attribuable à une phase finale du Néolithique.

Il est difficile de tirer des conclusions de ces divers groupements de sites. L'on peut toutefois observer que les terroirs occupés sont choisis parmi les sols riches : volcaniques, sédimentaires tertiaires ou, dans une moindre mesure, granitiques. La proximité d'affleurements de silex a également dû jouer un rôle important dans le choix des sites. Ce sont donc les lieux les plus favorables du point de vue agricole qui ont, logiquement, été occupés. Il reste que des zones importantes demeurent vides de tout témoignage d'occupation humaine, comme la Châtaigneraie centrale et occidentale ou la partie haute des vallées convergeant vers le massif du Cantal.

Bien sûr il n'est pas possible de donner aux sites rencontrés une attribution culturelle, à l'exception du site Chasséen à affinités méridionales de Chastel-sur-Murat. Cependant, quelques stations peuvent être rattachées à une phase finale du Néolithique (c. 2000 avant notre ère). C'est le cas du menhir de Peyreficade à Carlat qui a livré des pointes foliacées, sans doute aussi du menhir de Nieudan, la même commune ayant livré une hache plate. Une partie de l'industrie lithique des stations

de Carlat et de Chastel est également datable de la fin du Néolithique. Il convient sans doute de situer dans cette phase chronologique l'exploitation des mines de silex du Barrez.

L'âge du Bronze

Les sites de l'âge du Bronze, localisés dans les terroirs déjà fréquentés au Néolithique, sont rares dans l'état actuel des connaissances. L'on peut citer par exemple la pierre à cupules de Vezels-Roussy*, l'abri sous roche des Clauzades à Raulhac* pour la vallée du Goul. Une hache à talon Atlantique du Bronze moyen a été découverte entre Arpajon* et Prunet*, en limite de la Châtaigneraie ; d'Arpajon provient également un bracelet du Bronze final.

Pour la vallée de la Cère, citons le *tumulus* de la montagne des Huttes à Polminhac* situé le long d'un itinéraire de hauteur.

La Châtaigneraie occidentale a livré un site de plein air à Saint-Mamet* ainsi qu'un *tumulus* au bois de La Margide à Saint-Gérons*, de transition Bronze - Fer.

Enfin une importante occupation du Bronze moyen est attestée à Chastel-sur-Murat* avec deux vases polypodes à décors incisés.

Au total, l'occupation de l'âge du Bronze dans le Carladez reste quasiment inconnue ; l'on notera cependant la présence d'une hache de type Atlantique à Arpajon et de céramiques d'inspiration quercynoise sur le versant nord du Cantal, ce qui dénote des influences variées et des échanges à longue distance.

Le premier âge du Fer

L'aire de répartition des sites du premier âge du Fer connus demeure dans la continuité des époques précédentes.

Au nord, une occupation du Hallstat moyen a été reconnue à Chastel-sur-Murat*.

Dans la vallée du Goul, l'on peut citer un site de plein air au Bouscailloux de Ladinhac*, un site de hauteur à Pailhols de Leucamp*, un autre à Cros-de-Ronesque* sur le rocher de Ronesque.

Le rocher de Carlat* a également été occupé, tant sur la plate-forme sommitale qu'au pied de la falaise basaltique formant abri sous roche. Une occupation de plein air se poursuit à Saint-Mamet-la-Salvetat*.

Trois *tumuli* anciennement fouillés sont à signaler, au bois de La Margide à Saint-Gérons*, Trins de Saint-Etienne-de-Carlat* et Mamou-Haut de Giou-de-Mamou*. Le premier a livré de nombreux bracelets de transition Bronze - Fer, le second du mobilier en bronze et en fer dont des armes dans un *tumulus* de vingt mètres de diamètre situé sur un site de hauteur privilégié. Le troisième aurait livré un poignard en alliage cuivreux et des urnes cinéraires ; peut-être faut-il attribuer ce *tumulus* non retrouvé à une phase tardive de l'âge du Bronze ?

L'essentiel des sites du premier âge du Fer se trouve principalement dans l'est de la Châtaigneraie, au contact de la vallée du Goul, avec une concentration dans la région de Carlat ainsi que plus au sud sur les plateaux granitiques de Ladinhac et Leucamp.

La faiblesse des séries céramiques recueillies ne permet pas une attribution chronologique ou culturelle précise. L'on peut néanmoins noter que deux *tumuli* se situent à proximité de monuments mégalithiques plus anciens ; il convient également de souligner leur rareté en comparaison avec le nord et l'est du Cantal.

Par ailleurs, les sols choisis au premier âge du Fer sont de deux types : volcaniques dans la région de Carlat, granitiques dans la Châtaigneraie orientale. Ces maigres vestiges indiquent néanmoins que le sud-ouest du Cantal ne peut être qualifié de désert humain antérieurement au second âge du Fer.

Au total, l'occupation humaine dans le Carladez depuis le Néolithique semble très homogène au fil des différentes époques du point de vue de la géographie du peuplement, avec une concentration particulière dans le bassin d'Aurillac - Arpajon et la zone alluviale voisine, une seconde dans la région volcanique de Carlat, une troisième dans les plaines granitiques de l'est de la Châtaigneraie, une quatrième enfin dans la région de Laroquebrou. Le terroir de Dienne - Chastel relève sans doute d'une dynamique d'occupation différente en relation avec le versant Nord du massif cantalien.

Ces zones de peuplement sont entourées de terroirs apparemment vides d'hommes, la haute vallée de la Cère et la Châtaigneraie centrale en particulier. Les considérations générales énoncées par J.-P. Dugas en 1976 et 1983 restent d'actualité ; les influences extérieures -lorsque l'on peut les apprécier- demeurent variées, parfois marquées par une orientation méridionale. Ceci pose la question, déjà énoncée par J.-P. Dugas, des axes de communication à longue distance. Il est probable que le massif cantalien ne constituait pas -du moins à partir de l'âge du Bronze- une barrière infranchissable, comme le montre la présence d'un faciès quercynois à Chastel-sur-Murat. Faut-il mettre ce fait en relation avec des pratiques pastorales anciennes entre le sud du massif central et la zone des plateaux cantaliens du nord, comme cela a été avancé par L. Tixier et J.-P. Dugas ? Rien ne permet de l'affirmer dans l'état actuel des connaissances.

L'intérêt majeur de cette recherche préliminaire est de montrer que, contrairement à ce qui a été quelquefois dit, le sud-ouest du Cantal n'est pas une région vide d'hommes avant l'époque historique même si le peuplement y apparaît clairsemé et inégalement réparti.

1. L'Antiquité classique

Nous étudierons successivement l'occupation de la Tène finale puis le réseau routier antique, les agglomérations secondaires et les établissements ruraux.

1.1. Bilan de l'occupation humaine de la Tène finale

Il n'existe pas, à notre connaissance, de témoignage archéologique pouvant être rattaché à la Tène ancienne ou moyenne dans le Carladez. Il peut s'agir d'une absence liée à l'état de la recherche, mais aussi d'une impossibilité d'identifier clairement le mobilier de ces phases anciennes du second âge du Fer. Quoi qu'il en soit, les seuls artefacts de la Tène parvenus jusqu'à nous sont à rapporter à la fin du second et au premier siècle avant notre ère ; il convient d'y ajouter quelques données toponymiques.

1.1.1. Données archéologiques

Comme pour les périodes précédentes, plusieurs zones de peuplement peuvent être individualisées :

- Le bassin d'Aurillac et en particulier la commune d'Arpajon* ont livré du mobilier en quantités importantes ; ainsi des monnaies gauloises en argent ont été découvertes dans la nécropole de l'"enclos Larmandie" ainsi que dans la "grande sablière d'Arpajon" (Marseille, Volques Tectosages, Séquanes, Eduens, monnaies de l'Est). Il faut y ajouter d'énormes quantités d'amphores Dr. 1A découvertes pour l'essentiel sur l'emplacement du bourg actuel d'Arpajon, parfois associées à des productions céramiques de la Tène III caractéristiques du Massif Central, de la campanienne A et des amphores gréco-italiques tardives.

La commune voisine d'Aurillac a elle aussi livré en plusieurs points de l'amphore italique ainsi qu'un superbe bracelet en or de la Tène II, d'influence rhénane ¹².

Tout ceci reflète la prospérité économique du bassin d'Aurillac antérieurement à la Conquête. L'abondance d'amphores italiques anciennes en particulier est remarquable et sous-tend un commerce soutenu avec la Gaule méridionale. La commune proche de Yolet* semble avoir également fourni des monnaies gauloises, à moins qu'il ne s'agisse de deniers républicains.

- Dans l'est de la Châtaigneraie, deux sites de la commune de Ladinhac*, dont une *villa* romaine, ont livré des tessons d'amphore italique. L'amphore Dr. 1A et la campanienne A sont également présentes sur le rocher de Carlat*.

- Dans le Barrez aveyronnais, un site de Brommat* a livré une incinération en ciste de lauzes avec dépôt céramique, un site de Taussac* a quant à lui fourni de la statuaire de tradition gauloise ainsi qu'une quantité importante d'amphore italique.

Au nord de Laroquebrou, un statère arverne a été découvert à Arnac* ; à Saint-Mamet-la-Salvetat* des céramiques laténiennes tardives ont été récemment mises au jour.

¹² C.A.G. 15, 1996, p.73 sq. et 81.

Enfin le site de hauteur de Chastel-sur-Murat* a fourni les traces d'une importante occupation du Ier siècle avant notre ère, avec un faciès céramique typique de la Tène III de Basse Auvergne : amphore italique, céramique campanienne A et plusieurs monnaies arvernes antérieures à la Conquête, dont un bronze d'Épad.

Cette répartition s'inscrit à nouveau dans la continuité au regard des périodes précédentes : Carladez et Barrez, bassin d'Aurillac particulièrement dynamique, région de Laroquebrou, région de Murat. De fait, les "zones vides" demeurent les mêmes. Les habitats sont situés sur des sols permettant de bons rendements agricoles : sédiments tertiaires, terrains volcaniques ou granitiques.

L'on peut s'interroger sur la nature de l'occupation d'Arpajon antérieurement à la Conquête. L'abondance de l'amphore Dr. 1A, sans que l'on puisse bien sûr parler d'*emporium*, pourrait être mise en relation avec un rôle commercial joué par Arpajon dans la distribution de ce produit, peut-être en provenance pour partie de la cité des Ruthènes. Cela implique en tous cas d'importantes relations à longue distance avec le Midi, donc une voie de communication importante.

Deux sites de hauteur, qui auront chacun un rôle important dans les périodes à venir, se détachent des autres : Carlats et Chastel-sur-Murat. Tous deux ont livré (en quantités nettement moindres pour le premier) du mobilier caractéristique de la Tène D1 et D2. Peut-on pour autant les qualifier d'*oppida* ? Leur superficie, de l'ordre de quelques hectares, l'absence de fortifications artificielles incitent à répondre par la négative. Il s'agit plutôt de sites de hauteur d'origine antérieure dont l'occupation perdure.

Il reste que l'ambiance "celtique" de la culture matérielle du Carladez à la veille de la Conquête ne fait aucun doute, comme en témoignent le faciès céramique et le bracelet d'Aurillac. En revanche, l'appartenance du sud-ouest Cantal au territoire "indigène" des Arvernes est plus problématique. Jusqu'à ces dernières années, l'historiographie avait retenu le principe d'une identité géographique entre le diocèse médiéval de Clermont avant son démembrement et la cité des Arvernes¹³. Cette interprétation a été remise en cause en deux étapes : en 1994, dans le cadre de la Carte Archéologique de la Gaule¹⁴, M. Provost et C. Mennessier-Jouannet proposent de limiter la zone arverne du Cantal au bassin versant de l'Allier¹⁵. L'idée est reprise et développée par M. Provost et P. Vallat en 1996¹⁶ ; seule une partie de l'arrondissement de Saint-Flour aurait été chez les Arvernes. L'arrondissement de Mauriac et une partie de celui d'Aurillac auraient relevé des Lémovices (bassin de la Dordogne), le reste (sud de Saint-Flour et d'Aurillac) appartenant aux Cadurques, aux Ruthènes ou aux Gabales (bassin de la Garonne).

Il est bien sûr difficile de trancher et nous reviendrons en détail sur la question dans le cadre de l'Antiquité puis de l'époque mérovingienne. Notons cependant que cette théorie n'est

¹³ P. ex. Fournier 1974 p.67.

¹⁴ 63, Puy-de-Dôme.

¹⁵ C.A.G. 63 p.72.

¹⁶ Dans le cadre de la C.A.G. 15 p.44 sq.

pas en contradiction avec l'existence, à Chastel-sur-Murat, d'une série monétaire indubitablement arverne ; en revanche la présence d'un statère arverne à Arnac va à son contre, lorsque l'on connaît le cloisonnement des systèmes monétaires à l'intérieur de chaque cité à cette époque ¹⁷. Enfin, l'absence de frappe arverne du trésor monétaire d'Arpajon pourrait effectivement indiquer que le bassin d'Aurillac se situe déjà à l'extérieur du finage méridional de la cité.

1.1.2. Données toponymiques

La toponymie "celtique" étant très sujette à caution ¹⁸, nous n'avons retenu ici que les toponymes présentant un suffixe en *-dunum* (forteresse) ou *-ialos* (clairière ou localité), à peu près universellement reconnus par les toponymistes et pour lesquels nous disposons de formes anciennes. Les autres toponymes dont la formation est antérieure au Moyen Age (ex. : Condat, Bars ...) et dont l'origine est réputée celtique ont été versés pour plus de prudence avec les "toponymes antiques".

La carte de répartition des suffixes *-dunum* et *-ialos* correspond *vel plus vel minus* à celle des découvertes archéologiques : une concentration est visible dans la vallée du Goul, une autre dans le bassin d'Arpajon et le débouché de la vallée de la Cère, une autre au nord de Laroquebrou, une autre enfin à Leynhac, à proximité du bassin de Maurs. Ces toponymes sont absents des zones d'altitude mais se retrouvent sur les planèzes de l'est. Leur densité est comparable à celle constatée pour le Rouergue par A. Albenque ¹⁹. A. Dauzat ²⁰ avait quant à lui remarqué la présence de toponymes pré-romains dans le bassin d'Aurillac et au débouché de la vallée de la Cère. Enfin, plusieurs noms de montagnes ou de cours d'eau portent des noms antérieurs à la Conquête (cf. par exemple l'Auze), mais l'on ne connaît pas les modalités de leur fixation et nous ne les avons donc pas pris en compte ici.

La toponymie et l'archéologie s'accordent donc pour attester la réalité d'une occupation humaine clairsemée et inégalement répartie antérieurement à la Conquête, s'inscrivant dans la continuité du peuplement protohistorique. Si la nature "celtique" de ce peuplement ne fait pas de doute, en revanche son appartenance tribale reste à définir ; il s'agit en tous cas d'une région en contact avec le monde méditerranéen.

La Conquête Césarienne de -52 n'a laissé aucun témoignage textuel ou archéologique pour le secteur qui nous intéresse ; l'on notera toutefois l'abandon durant l'Antiquité classique des sites de hauteur comme Chastel-sur-Murat et Carlat. Seul le trésor du Suc de La Pèze à La Chapelle-Laurent ²¹, à l'extérieur du Carladez dans la région de Saint-Flour, pourrait témoigner du contexte de la Conquête.

M. Provost ²² évoque une possible pacification de l'ouest du Cantal sous Auguste sur la foi de deux trésors monétaires découverts à Ydes et à Rouffiac*. Ceci nous paraît relever de la pure

¹⁷ Cf. travaux de F. Malacher.

¹⁸ Malgré les travaux de Dauzat (1939), Dauzat, Deslandes et Rostaing (1978), Dauzat et Rostaing (1963), Nègre (1977).

¹⁹ 1996 (rééd). p.65 sq.

²⁰ 1939 p.179.

²¹ C.A.G. 15 p.90.

²² C.A.G. 15 p.54.

spéculation d'autant que les deux trésors ont des compositions très différentes : deniers de la République pour le premier, as de Nîmes pour le second.

1.2. Le réseau routier antique

1.2.1. Historique de la recherche

C'est E. Amé ²³ qui a initié les premières recherches sur les supposées voies romaines dans le Cantal. L'auteur distingue ²⁴ des "voies romaines indiquées dans les itinéraires", à savoir la voie Clermont-Limoges passant par le Col de Cabres et Mauriac et la "voie de Toulouse à Clermont par Anterrieux et Brioude". Amé cite ensuite plusieurs "voies romaines non indiquées dans les itinéraires" dont les plus caractéristiques ont "une largeur de six mètres, [sont] parfois élevées de plus de un mètre au-dessus du sol (...) souvent revêtues de fortes dalles ou de pierres d'une grosseur moyenne formant pavage ; nous avons trouvé très souvent des débris de tuiles romaines dans l'intérieur de la chaussée".

En ce qui concerne le Carladez, E. Amé a reconstitué trois itinéraires :

- Une "voie de Belbex [C^{ne} Aurillac] à Argentat" aurait cheminé par Ytrac, Saint-Paul-des-Landes, Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Gérons, Laroquebrou et Montvert.

- Une "voie de Figeac à Massiac par le Col de Cabres", venant du Lot, serait passée par Saint-Constant, Maurs, Saint-Etienne-de-Maurs, Boisset, Vitrac, Saint-Mamet - La-Salvetat, Roannes - Saint-Mary, Sansac-de-Marmiesse, Aurillac, Saint-Simon, Velzic (...) le Col de Cabres (1539 m), Lavigerie, Dienne, Chalinargues (...) Massiac.

- Une "voie de Vieillevie à la Naute" passait, après avoir franchi le Lot, par Vieillevie, Montsalvy, Ladinhac, Leucamp, Teissières, Carlat à Puy-Basset, Saint-Etienne-de-Carlat, Polminhac près des Huttes, Vic près d'Olmet, Saint-Clément, Thiézac, Saint-Jacques-des-Blats au col de la Pourtounne (1806 m), à Prat-de-Bouc puis à Valuégols.

Les textes cités par l'auteur à l'appui de ses hypothèses ne remontent pas au-delà du bas Moyen Age.

La question est restée en suspens jusqu'aux travaux de Imberdis ²⁵ sur le réseau routier du XVIII^e s. et ses origines. A l'inverse de E. Amé, l'auteur adopte une position très critique en ce qui concerne l'ancienneté présumée des itinéraires, ancienneté qu'il réfute, doutant même d'une origine médiévale.

Auparavant, L. Bouyssou ²⁶ avait dressé un bilan détaillé des routes de la région d'Aurillac au XV^e s. , supposant que "certains de ces chemins représentaient la remise en état de voies antiques" (strata du Col de Cabres, du Cantal, de Carlat à Aurillac et d'Aurillac à Saint-Antoine, par exemple).

²³ 1897.

²⁴ p.VI sq.

²⁵ 1967.

²⁶ 1939-46.

La question a été reprise récemment par M. Provost ²⁷. L'auteur part de l'hypothèse de l'existence d'"itinéraires de long parcours" d'origine protohistorique ; il en identifie trois dont deux nous concernent : la "voie du sel et des métaux qui reliait la Narbonnaise à l'embouchure de la Loire par la région d'Aurillac (...) la Via Celtica ou Terrana qui traversait tout le massif cantalien par le col de Cabres, mettant en relation la Limagne arverne et la vallée du Lot cadurque" :

- La "Via Celtica" ou "Via Terrana" est un itinéraire transversal nord-est / sud-ouest s'embranchant à Brioude sur la grande voie de Clermont, croisant à Massiac l'itinéraire Clermont - Javols, continuant en direction d'Allanche puis de la vallée de la Santoire dont elle longe le fond , pour franchir le Col de Cabres ; puis elle redescend la vallée de la Jordanne pour aboutir dans le bassin d'Arpajon. Cette voie aurait ensuite traversé le centre et l'ouest de la Châtaigneraie pour se diriger vers Figeac.

Son tracé a été reconnu dans le nord-est du département par A. Vinatié ²⁸. Dans la région de Dienne elle paraît s'intégrer dans un parcellaire orthonormé²⁹. Au sud du Col de Cabres, son tracé n'a guère été étudié que par L. Bouyssou ³⁰, dans son état médiéval. Enfin au-delà d'Arpajon ³¹ son existence n'a à notre connaissance pas été reconnue sur le terrain.

- La "voie du sel et des métaux" ³², venant du Limousin, devait passer par Arpajon puis "par un chemin non repéré il doit traverser la Châtaigneraie et gagner les régions dominant la vallée du Lot et Espalion".

En fait, la conceptualisation de cet itinéraire remonte au moins aux travaux de B. Pouyé ³³ qui y voit un "itinéraire du sel et de l'étain de l'embouchure du Rhône à celle de la Loire". Dans le Carladéz, ce "chemin antique" à propos duquel "il ne saurait être question de draille de transhumance" ³⁴ serait passé par Mur-de-Barrez, Peyrat, Cros-de-Ronesque, Carlat, Giou-de-Mamou, Jussac (...) Pleaux, avant de passer en Corrèze.

- La "voie reliant Clermont à Toulouse par Ydes et Mauriac" a également été mise en évidence ³⁵. Son tracé est attesté dans le nord-ouest du département jusqu'à hauteur de Mauriac, puis il se serait "dirigé vers Aurillac" (sic). Les auteurs continuent son tracé "plein sud" jusqu'à Figeac.

- Une voie secondaire partant d'Arpajon, grossièrement parallèle à la *Via Celtica*, serait passée à Carlat puis au sud du Plomb du Cantal pour déboucher sur la Planèze ³⁶.

Les C.A.G. des départements voisins du Lot et de la Corrèze ainsi que les travaux d'Albenque pour l'Aveyron permettent de compléter le panorama des recherches sur les voies du sud-Cantal :

²⁷ C.A.G. 15, p.49 sq.

²⁸ 1995 p.245.

²⁹ Phalip 1993 ; C.A.G. 1996 p.47.

³⁰ 1939-46.

³¹ C.A.G. 1996 p.51.

³² Dont l'existence est avancée dans la C.A.G. 15 p.50

³³ 1964 p.299 sq.

³⁴ *Ibid.* p.300.

³⁵ Par les auteurs de la C.A.G. 15, p.50.

³⁶ C.A.G. 15, 1996 p.51, fig.19.

- Les auteurs de la C.A.G. 46³⁷ avaient envisagé l'existence d'une "route de Cahors à Clermont" ; la pénétration de cette voie étant située dans le secteur de Parlan* et Roumégoux*, par La-Bastide-du-Haut-Mont et La Vitarelle³⁸.

- La C.A.G. 19³⁹ retient l'hypothèse d'un itinéraire est / ouest, d'origine pré-romaine, pénétrant dans le Cantal à hauteur de Montvert.

- A. Albenque⁴⁰ suppose l'existence d'une voie romaine dans le Barrez entre Douzalbats (P.C. 593) et Maison-Neuve, chemin se dirigeant chez les Arvernes et étant localement appelé "viastrate".

Que retenir de tout cela ? Tout d'abord, une bonne partie de ces hypothèses relève de considérations tout à fait théoriques ; c'est le cas de la "route des métaux" nord-ouest / sud-est, dont le tracé "matériel" n'a jamais été observé et dont l'itinéraire varie de plusieurs dizaines de kilomètres selon les chercheurs. L'axe nord-sud Mauriac / Figeac a été prolongé au sud de Mauriac dans l'optique d'une liaison systématique des chef-lieux de cités et / ou des *pagi* entre eux. Enfin les appellations de type "Via Celtica" ou "Via Terrana" relèvent de l'érudition ou font référence à des textes de l'extrême fin du Moyen Age. Force est de constater que les observations archéologiques ou même topographiques sont absentes. Les arguments toponymiques parfois employés pour justifier un tracé prétendu (par exemple L'Estrade, La Vitarelle, Maison-Blanche - ou -Rouge -, La Vie, La Vialle ...) doivent être abandonnés en tant qu'éléments déterminants.

Bref, la prudence s'impose, en l'absence de textes comme de vestiges archéologiques et il faut prendre garde à ne pas "vieillir" trop systématiquement le réseau routier médiéval à moyenne distance.

1.2.2. Quelques hypothèses de travail

Pourtant, des indices existent, permettant de fixer quelques éléments de réflexion au sujet des voies du Carladez antérieurement à l'époque médiévale.

Tout d'abord -et cela tombe sous le sens- l'existence de sites antiques, parfois d'une certaine importance comme Arpajon, implique l'existence de chemins de grande communication comme de desserte locale. C'est en particulier le cas pour les concentrations de sites archéologiques (nord-ouest et est de la Châtaigneraie, Barrez, bassin d'Arpajon, basse vallée de la Cère, secteur Dienne - Chastel) qui doivent bénéficier d'au moins un itinéraire à proximité. Il faut ensuite joindre à ces considérations les mentions de voies anciennes antérieures au XI^e s. Tout ceci, venant en complément des recherches précédemment réalisées, nous permettra de proposer quelques hypothèses sur les différents itinéraires envisageables au sein des terroirs qui constituent notre étude.

- Le Carladez septentrional et le problème de la "Via Celtica" (communes de Dienne*, Lavigerie*, Chastel-sur-Murat*).

³⁷ M. Labrousse et G. Mercadier 1990 p.28 sq.

³⁸ *Ibidem* p.32.

³⁹ Lintz 1992 p.47.

⁴⁰ 1996 (rééd.) p.199.

Le tracé de cet itinéraire se situe pour l'essentiel en dehors du Carladez. Seules sont concernées les communes de Dienne et Lavigerie, la voie occupant le fond de la vallée glaciaire de la Santoire jusqu'au Col de Cabres. Cette voie est recouverte, entre Dienne et La Vigerie, par la D. 23 ; en amont et en aval elle n'est matérialisée que par un simple chemin.

B. Phalip ⁴¹ identifie cette voie, parallèle à l'axe de la vallée, à un *decumanus* croisant un *cardo* à hauteur du bourg de Dienne. Cette voie aurait donc servi de base à une véritable cadastration, qui s'avère toutefois problématique. Le caractère antique de cet itinéraire serait prouvé, selon Provost et Phalip, par la proximité de fortifications de hauteur antérieures au Moyen Age, comme Saint-Victor dans la région de Massiac ⁴² ou Laqueuille à Dienne*.

S'il ne s'agit pas d'un argument définitif, c'est tout un faisceau d'indices convergents qui autorisent à faire de ce chemin reliant en fait Brioude à Arpajon un itinéraire antique, ceci en l'absence de toute confirmation archéologique.

- La voie Murat - Dienne*.

Ce chemin, non étudié précédemment, permettait de relier la vallée de l'Allagnon à celle de la Santoire, en passant au pied de Chastel-sur-Murat* puis au col de la Tuillière - Entremont (1250 m), avant de redescendre vers Dienne*. L'actuelle D. 680 en épouse, pour l'essentiel, le tracé.

Cet itinéraire, qualifié de "vieux" à la fin du Moyen Age, est jalonné par la forteresse romaine tardive de Chastel* ainsi que par des probables tombes à hauteur d'Entremont ⁴³.

A la suite de E. Amé et pour des raisons similaires à celles invoquées pour le cas de la "*Via Celtica*" (axe et desserte de la voie, présence de vestiges et de sites antiques à proximité), nous sommes tentés d'y voir un itinéraire antique secondaire, tête d'un axe de pénétration du massif par la vallée de l'Allagnon.

- Les voies de la vallée de la Cère.

Il s'agit de deux itinéraires parallèles, l'un de crête, l'autre de fond de vallée, reliant eux aussi la région de Murat au bassin d'Aurillac - Arpajon.

La voie de fond de vallée, partant de l'est d'Arpajon, suit le pied du coteau septentrional de la vallée glaciaire de la Cère à travers les communes de Yolet*, Polminhac*, Vic-sur-Cère* et Thiézac*. Son tracé, repris pour l'essentiel par l'actuelle N. 122, est parsemé de toponymes en *-ac* (Sémilhac, Meymac, Polminhac, Comblat, Vic, Salvanhac, Thiézac) ; des vestiges antiques ont été repérés à proximité, notamment à Yolet* et Vic*. Cette voie n'est attestée que dans les textes médiévaux et son point d'aboutissement est difficile à déterminer. L. Bouyssou ⁴⁴ pensait à une sorte de "cul-de-sac" à hauteur de Vic. Or, la pénétration de toponymes en *-acum* plus au nord en fond de vallée (ex. : Thiézac) semble indiquer une poursuite du tracé en direction du Plomb. La carte de Cassini montre d'ailleurs cet itinéraire se prolongeant, toujours en fond de vallée, au-delà de Saint-Jacques-des-

⁴¹ 1993 p.41 sq.

⁴² Tixier et Liabeuf 1983.

⁴³ Fouilles et prospections de Pagès-Allary.

⁴⁴ 1939-1946 p.338.

Blats*, franchissant le col de Font de Cère entre le Griou et le Plomb, avant d'emprunter la vallée de l'Allagnon pour se diriger vers Murat.

Il s'agirait alors d'un itinéraire de moyenne distance comparable à la "*Via Celtica*" et permettant également la traversée du massif du Cantal. La confirmation archéologique de ce tracé reste cependant à établir.

La "*voie du Cantal à Saint-Antoine*" ⁴⁵ est considérée traditionnellement comme un itinéraire antérieur au Moyen Age. Au XV^e s. on l'appelle "*iter reale quo itur a monte Celtica, sive Cantal, versus Sanctum Anthonium*" ⁴⁶. Il s'agit d'un itinéraire venant du nord d'Arpajon (nécropole Larmandie) puis passant à Puy-Basset, longeant le *tumulus* de Trin au Puy-des-Arbres, puis se fixant sur le rebord du plateau dominant la vallée de la Cère en passant aux Huttes à proximité d'un *tumulus*, à Curebourse, continuant sur la ligne de crête séparant la vallée du Goul de celle de la Cère au nord de Saint-Clément, passant à La Tuilière, au Puy-Gros, au col de La Pourtoute, puis obliquant à hauteur du Plomb (1800 m) vers le col de la Tombe-du-Père (1586 m) et celui de Prat-de-Bouc (1396 m) où un itinéraire se dirigeait vers la Planèze et un autre vers Murat.

Les indices d'ancienneté de cet itinéraire, qui est à coup sûr une importante voie de transhumance médiévale, sont minces. On peut toutefois mentionner la proximité de deux *tumuli* et la présence de *tegulae* au Plomb. Les régions reliées par cette voie de montagne (région de Murat et Châtaigneraie) sont les mêmes que pour l'itinéraire de la vallée de la Cère.

Peut-être faut-il envisager un "itinéraire d'été" par les crêtes et un "itinéraire d'hiver" par le fond de vallée ?

- Voies desservant Carlat.

La seule observation archéologique fiable d'une chaussée sans doute en partie romaine, composée de galets, a été faite par P. Marty ⁴⁷ sur la commune de Vézac*. Il a pu observer une présumée voie romaine environnée de sépultures, suivant le tracé de l'actuelle D. 308, entre Yolet et Runhac. Comme le fait judicieusement remarquer l'auteur, cette voie met en communication la vallée de la Cère avec le Carladez. Au sud de Runhac le chemin se poursuit en direction de Rouziers, La Gane, Fenayrols et Carlat. Peut-être se dirige-t-il ensuite vers Badailhac ?

De même, un chemin qualifié d'"*itinere ferrato*", ou "*itinere publicum et ferratum*" ⁴⁸ au XV^e s. venait d'Arpajon et débouchait à Carlat par L'Ouradou, Rouziers et Fenayrols.

- Voie Arpajon* - Entraygues.

Cet itinéraire venant du Rouergue traverse le Lot à Entraygues, passe près de Condat (*villa* gallo-romaine), Ginolhac*, au pied de la motte du Puy-de-l'Arbre à Montsalvy*, dessert la commune de Ladinhac* à proximité des sites du Bouscailloux et de Labaylie, puis les communes de Prunet* et

⁴⁵ Etudiée par L. Bouyssou, 1939-1946 p.338.

⁴⁶ *Ibidem*.

⁴⁷ 1913 p.215 sq.

⁴⁸ Bouyssou 1939-1946 p.340.

Arpajon* où il traverse la nécropole antique du Cambon. Son tracé est jalonné de toponymes en *-ac* et de sites archéologiques. Un tronçon est peut-être encore visible au Moulin du Garriguet à Ladinhac*. C'est un très important itinéraire au Moyen Age. Son tracé est nettement visible sur la carte de Cassini⁴⁹ en concurrence avec une voie post-médiévale qui lui est parallèle. Il pourrait avoir dévié vers l'ouest entre Ladinhac et Prunet. Il est possible qu'à hauteur de Ladinhac un embranchement se soit dirigé vers Carlat par Leucamp*, Teissières* et Labrousse*, comme ce sera le cas au Moyen Age.

- Voie Figeac - Arpajon par Marcolès (?).

Cet itinéraire nord / sud constitue au Moyen Age un axe de communication majeur. Partant d'Arpajon, il passe à proximité du *fanum* d'Aron puis traverse les communes de Roannes-Saint-Mary*, Marcolès*, Saint-Antoine* et Leynhac*, avant de descendre dans le bassin de Maurs en direction de Figeac. Il ne passe cependant à proximité d'aucun site antique connu et les toponymes en *-ac* y sont quasi-inexistants ; la question de son origine reste donc posée. En tous cas, cet itinéraire existe au haut Moyen Age. Il correspond *vel plus vel minus* au tracé méridional de la *Via Celtica*⁵⁰.

- Voie nord / sud de l'est de la Châtaigneraie : itinéraire Clermont - Toulouse ?

Cette voie figurée par M. Rouche⁵¹ est considérée par les auteurs de la *C.A.G.* 15 comme un itinéraire Clermont - Toulouse par Figeac. Venant d'Ydes (découverte d'une borne milliaire)⁵² et de Mauriac, elle aurait traversé la Cère près de Laroquebrou avant de poursuivre plein sud vers Maurs. Les auteurs de la *C.A.G.* 46⁵³ pensaient à une voie Cahors - Clermont passant par les ségalas lotois et arrivant dans le Cantal à hauteur de La-Bastide-du-Haut-Mont.

Rien ne vient étayer cette hypothèse, la présence d'un toponyme "Vitarelle" ne pouvant être invoquée comme attestant d'un itinéraire antérieur au Moyen Age. Il n'en demeure pas moins que la carte de répartition des découvertes archéologiques montre une "trainée" de sites orientée nord / sud dans la région de Laroquebrou.

Dans la même optique, un chemin orienté strictement nord / sud a été repéré dans les communes de Parlan*, Roumégoux* et Glénat* qui possèdent toutes des vestiges antérieurs à l'époque carolingienne. Ce chemin correspond pour l'essentiel à l'actuelle D. 33. Il passe notamment à La-Chapelle du Bournioux, commune de Roumégoux*, situé sur le trajet du dernier voyage du corps de Géraud d'Aurillac entre Aurillac et Figeac vers 909 et dessert également Pompidou de Glénat* où fut découverte une sépulture à incinération. Cet itinéraire passe la Cère à Laroquebrou*. Au nord, son trajet pourrait se continuer par Saint-Santin-Cantalès* et Arnac* où est citée une "*strata publica*" en 918. Au-delà la direction de Mauriac paraît effectivement probable.

- Voie est / ouest Aurillac - Arpajon - Argentat.

⁴⁹ XVIII^e s.

⁵⁰ Proposé par M. Provost et P. Vallat dans la *C.A.G.* 15 p.51 sans argumentaire.

⁵¹ 1979 p.307.

⁵² *C.A.G.* 15 1996 p.180.

⁵³ 1990 p. 32 et 36.

Cet itinéraire particulièrement rectiligne vient du Limousin par Argentat et Montvert, passe au Pont d'Orgon puis à Saint-Paul-des-Landes* pour déboucher à Aurillac. Son tracé a été mis en évidence par E. Amé⁵⁴ ; L. Bouyssou⁵⁵ confirme son existence pour la fin du Moyen Age. Provost et Vallat⁵⁶ reprennent ce tracé pour en faire une section du tracé de la "route des métaux" pré-romaine à la suite de J.-M. Desbordes⁵⁷. Ce chemin passe à proximité des communes de Laroquebrou* et Saint-Etienne-Cantalès* qui ont livré des vestiges antiques. Toutefois il est possible de proposer un tracé plus "méridional" par la commune de Siran*. La carte de Cassini offre un dessin particulièrement lisible et spectaculaire de cette voie, notamment dans la plaine de Saint-Paul. Il convient cependant de noter l'absence de toute confirmation archéologique de ce tracé, ainsi que son point d'arrivée à Aurillac (et non Arpajon), ce qui pourrait être l'indice de son caractère tardif.

- Voie du Barrez.

A. Albenque⁵⁸ identifie une "*voie romaine*" sur la commune de Mur-de-Barrez* appelée "*viastrate*". Elle se poursuit, toujours en territoire ruthène, sur la commune de Thérondels* pour aboutir à Pont-la-Vialle de Narnhac*, toponyme qui paraît évoquer le franchissement d'un pont par une voie et où ont été découverts des vestiges gallo-romains. Au nord cette voie pourrait continuer vers Vigouroux* et la vallée du Brezons. Vers le sud, si l'on suit le tracé proposé, on aboutit au pied de Mur-de-Barrez et on se dirige plein sud *via* Passevanneau (site de la Tène III et de l'époque gallo-romaine). Un embranchement a pu partir vers Bars (*villa* luxueuse), l'autre vers le sud-ouest (toponymes en *-ac* nombreux). Mais le tracé demeure trop incertain pour aller plus loin dans l'analyse.

- Voies (?) du sud de la Planèze.

D'après Bouillet⁵⁹ et Deribier du Châtelet⁶⁰, une "*voie romaine*" serait visible à Montréal de Brezons* (1093 m) et se dirigerait vers les plateaux du nord et le Puy-Gros où elle se raccorderait à l'itinéraire de crête Arpajon - Murat par la Tombe-du-Père.

En revanche, la prétendue voie romaine allant jusqu'à la vacherie de Grandval⁶¹ ne semble être qu'un chemin d'estive.

Néanmoins il existe un itinéraire nord / sud partant de Paulhenc et allant en droite ligne jusqu'au Puy Masso (1376 m).

A l'issue de cet inventaire fastidieux et -il faut bien l'avouer- de portée inégale, que retenir ? D'une part, les très nombreuses incertitudes qui entourent une reconstitution, même approximative, des tracés. D'autre part, les risques élevés d'"anachronisme" liés à l'analyse "à rebours" des itinéraires médiévaux que l'on connaît ; en particulier les zones anciennement peuplées

⁵⁴ 1897.

⁵⁵ 1939-1946.

⁵⁶ 1996.

⁵⁷ 1995.

⁵⁸ 1996 (rééd.) p.199.

⁵⁹ 1834 p.135.

⁶⁰ Art. "*Brezons*".

⁶¹ T.C.F. 1972 p.47.

sont souvent devenues d'importantes seigneuries au Moyen Age ; dès lors, comment analyser les itinéraires qui les relient ?

Ces réserves faites, il convient toutefois de synthétiser l'apport -même minime- de cette étude.

Tout d'abord, en accord avec les sources antiques, il faut noter l'absence de voies "publiques" participant au *cursus publicus*⁶². En revanche il existe plusieurs voies vicinales, qui sont du ressort des différents *pagi*⁶³. Quatre d'entre elles partent d'Arpajon, vers l'ouest en direction d'Argentat dans la cité des Lémovices, vers le sud-ouest en direction de Figeac chez les Cadurques, vers le sud-est en direction d'Espalion chez les Ruthènes, vers le nord-est en direction de la Planèze arverne. Une dernière liaison, de moindre amplitude, relie Arpajon à Carlat. C'est donc bien Arpajon qui constitue le noeud routier de ce qui deviendra la vicomté de Carlat.

Le caractère centripète de ce réseau pourrait traduire la situation marginale de la région, aux confins de plusieurs cités ; les relations avec le Midi (Rutènes et Cadurques) paraissent prépondérantes. En revanche il n'existe apparemment pas de liaison vraiment directe avec le *vicus* arverne le plus proche, Mauriac, et les relations vers le nord et le nord-est sont gênées par le massif du Cantal, alias *Monte Celtica* au Moyen Age.

1.3. Les agglomérations secondaires

Les agglomérations secondaires du Cantal sont peu nombreuses⁶⁴. On trouve dans le nord-ouest, sur le tracé présumé de la voie Clermont - Figeac, les *vici* d'Ydes et Mauriac ainsi que celui de Riom, situé sur un axe secondaire, et dans le nord-est Saint-Flour sur la voie Clermont - Rodez. Dans la région qui nous intéresse, seul Arpajon-sur-Cère* peut prétendre au titre de *vicus*. Vic-sur-Cère paraît avoir été en revanche une petite station thermale.

- Le *vicus* d'Arpajon* est installé sur une terrasse en aval du point de confluence entre le Jordanne et la Cère, dominant le lit de cette dernière.

Il s'agit nous l'avons vu d'un terroir de peuplement ancien antérieur à l'époque gauloise. A la Tène III, une activité commerciale d'envergure avec les régions méditerranéennes est attestée par la présence en quantité d'amphores Dr. 1A à l'emplacement du bourg médiéval⁶⁵. Les découvertes monétaires anciennes confirment cette occupation importante antérieurement à la Conquête.

L'essentiel des vestiges du Haut-Empire sont localisés au même endroit ; des éléments de bâtiments en *opus vittatum* ont été aperçus dans les années 1980, en association avec du mobilier céramique du premier siècle majoritairement issu du groupe de La Graufesenque et d'Espalion en

⁶² Desbordes 1995 p.12.

⁶³ *Ibidem*.

⁶⁴ Elles ont été recensées dans la C.A.G. 15 (1996 p.51).

⁶⁵ Scherding *et alii* 1990.

Aveyron ⁶⁶. Des fragments de mosaïque ainsi que de l'amphore à huile Dr. 20 ont également été découverts près d'Arpajon.

Ce sont essentiellement les trois -au moins- nécropoles périphériques, fouillées anciennement, qui nous renseignent sur le *vicus* d'Arpajon. Il convient de noter la richesse de ces nécropoles en statuettes en terre blanche de l'Allier, mais aussi la présence d'une trousse de chirurgien, d'une stèle représentant Mars et d'ustensiles divers attestant une véritable romanisation des habitants. Les séries monétaires, découvertes là encore sur les nécropoles à incinération, montrent une fréquentation jusqu'au III^e s., ce que confirme la présence de sigillée de Lezoux (II^e - III^e s.).

Il est difficile d'avancer une attribution culturelle à ces nécropoles ; on peut cependant noter qu'elles ressemblent à celles des *vici* de Basse Auvergne ⁶⁷ avec des urnes déposées en pleine terre et des incinérations en coffre de pierre de "type limousin". A souligner toutefois la particulière richesse du mobilier funéraire découvert à Arpajon.

Enfin des activités artisanales sont possibles (production de céramiques sigillées ?) ⁶⁸.

Nous pensons que le *fanum* polygonal d'Aron, situé à mi-distance entre les bourgs d'Arpajon et d'Aurillac vers l'ouest ⁶⁹, peut être mis en relation avec le *vicus* d'Arpajon. Ce *fanum* se situe à proximité de la voie présumée romaine Arpajon - Aurillac - Figeac par Marcolès, appelée localement "*Via de Coler*" (cf. Sansac-de-Marmiesse*), sur l'interfluve entre les vallées de la Cère et de la Jordanne.

Il s'agit d'un *fanum* à *cella* et galerie polygonale construit en *opus vittatum*, entouré d'une allée gravillonnée. Les éléments architecturaux, semble-t-il manufacturés sur place, sont d'une qualité étonnante pour un sanctuaire rural. L'étude stylistique des chapiteaux a amené les auteurs à dater ce *fanum* de la première moitié du premier siècle (personnage portant un torque), la présence d'amphores Dr. 1A dans les tranchées de fondation indiquant peut-être une occupation antérieure. La sculpture paraît témoigner d'une influence venue de la *Provincia* (via la cité des Ruthènes ?) mais implique aussi selon les auteurs des affinités avec la région de Clermont.

Les fouilleurs pensent qu'il s'agit d'un sanctuaire de source en raison de l'environnement hydrographique du site. I. Fauduet ⁷⁰ a démontré que les *fana* sont souvent implantés aux confins des cités ; or le *fanum* d'Aron est situé dans une zone de contact entre la Châtaigneraie et les vallées centripètes septentrionales.

Le mobilier archéologique découvert dans le *fanum* est tout à fait comparable avec celui provenant du *vicus* d'Arpajon et de ses nécropoles ; comme celles-ci, le temple est utilisé du début du I^{er} au III^e s. Il marque en tous cas la romanisation précoce et profonde de la région.

⁶⁶ Tilhard 1992.

⁶⁷ C.A.G. 63, M. Provost et C. Mennessier-Jouannet 1994 p. 84 sq.

⁶⁸ Cf. C.A.G. 15 1996 p.71.

⁶⁹ O. Lapeyre et R. Roche 1985 ; C.A.G. 15 1996 p.73 sq.

⁷⁰ 1993 p. 26-28.

En conclusion, Arpajon répond aux différents critères caractéristiques d'un *vicus* définis par A. Ferdière ⁷¹ : "*installés le long des routes, souvent à des carrefours (...) concentrant des activités artisanales, commerciales, éventuellement administratives et religieuses (...). Ils ne semblent pas avoir d'économie agricole (...) comme le confirme parfois la proximité immédiate des villa*".

- La station thermale de Vic-sur-Cère*. Si la forme "*vicus*" est attestée au XI^e s., il faut rappeler que le terme avait encore un sens au X^e s. : "*bourg dont les revenus appartiennent au fisc*" ⁷². Le terme même peut donc avoir une origine tardive, en tous cas post-romaine.

Les découvertes antiques sont localisées exclusivement autour de la résurgence de la source thermale réutilisée à partir du XVIII^e s. D'emblée, les descriptions les plus anciennes ⁷³ renvoient aux thermes du Mont-Dore, avec peut-être la description d'une piscine semi-enterrée ⁷⁴. Cette salle aurait livré une série de monnaies d'Auguste à Dioclétien.

Si l'on suit ces descriptions anciennes, l'on aurait donc affaire à un petit complexe thermal, comme c'est parfois le cas en périphérie des *vici* ainsi qu'à Ydes ⁷⁵. Mais le *vicus* antique reste à découvrir ...

1.4. Les établissements ruraux

Nous étudierons successivement les données archéologiques et les données toponymiques.

1.4.1. Données archéologiques : *villae*, sites indéterminés et nécropoles isolées

1.4.1.1. Les *villae*

Il est évident que tous les sites à *tegulae* ne sauraient a priori être attribués à autant de *villae*. La définition du terme que nous retiendrons est celle de A. Ferdière ⁷⁶ : "*exploitation agricole comportant une partie résidentielle plus ou moins importante et construite "en dur"*". Les structures ou le mobilier mis au jour devront donc être suffisamment significatifs pour que le site soit retenu en tant que *villa*.

La carte de répartition des *villae* du Cantal a été dressée dans le cadre de la C.A.G. 15 ⁷⁷. Il apparaît que celles-ci sont essentiellement concentrées dans les terroirs volcaniques du nord du

⁷¹ 1988 t.I p.291 sq.

⁷² Blaise 1975 p.956.

⁷³ Cf. par ex. C.A.G. 15 p.177.

⁷⁴ Cf. C.A.G. 63 / 2 p.129.

⁷⁵ C.A.G. 15 p. 179-180.

⁷⁶ 1988 t.I p.158.

⁷⁷ 1996 p.56.

département, le nord-ouest et surtout le nord-est et ses planèzes. Les hypocaustes y sont fréquents, peut-être en raison de la rigueur du climat.

Seulement quatre, peut-être cinq sites du Carladez peuvent être reconnus comme *villae*. Un seul se situe à la lisière nord-est du bassin d'Aurillac, à Yolet*. Il s'agit d'une *villa* implantée au bord de la Cère, en fond de vallée, sur un dépôt alluvial fertile à proximité d'une voie. Les fouilles du début du siècle ont livré un très important mobilier domestique du Haut-Empire. En revanche, la structure de la *villa* reste inconnue.

Les autres sites sont concentrés dans l'est de la Châtaigneraie cantalienne et le Barrez (terroirs volcaniques et granitiques).

A Ladinhac*, le site de Labaylie a permis la mise en évidence d'une pièce chauffée par hypocauste à pilettes quadrangulaires datée des I^{er} - II^e s. ; le terroir choisi est une croupe granitique exposée au sud recouverte d'un dépôt alluvial ; d'ailleurs la ferme actuelle, voisine d'environ cent mètres, est à la tête de la plus grande exploitation agricole de la commune. Une voie présumée romaine passait à un kilomètre.

Dans le Barrez, les vestiges les plus importants sont sans doute ceux de la *villa* de Bars, commune de Lacroix-Barrez*. Sur ce site de rebord de plateau privilégié, au sous-sol fertile, ont été découverts en 1960 murs en *opus vittatum*, colonnes de pierre, éléments d'hypocauste (?), meule à bras, canalisations ... La présence d'une colonnade (chapiteaux toscans) implique une certaine opulence de l'édifice à jamais disparu.

A l'extrême sud du Barrez, la *villa* de Condat à Ginolhac*, implantée sur un replat de coteau, a également livré les vestiges d'un hypocauste à pilettes circulaires paraissant avoir été produites dans l'atelier de tuiliers des Pujols, à Laissac en Rouergue, ainsi que des restes de colonnade toscane. Moellons et *tegulae* abondent sur le site, comparable en importance à celui de Bars.

Enfin le site de Passevanneau à Taussac* peut être interprété de différentes manières. L'on peut y voir une habitation rurale de type *villa*, sans doute située à proximité d'un itinéraire antique, d'autant qu'y furent découverts paraît-il des "*monnaies et bijoux en or*". Dans cette optique les deux éléments statuaires mis au jour pourraient participer à la décoration de l'édifice. L'hypothèse culturelle, soutenue par Balsan, ne semble pas fondée.

1.4.1.2. Les sites ruraux indéterminés

Dans cette catégorie figurent tous les sites ayant livré trop peu de mobilier ou de structures pour être clairement identifiés.

Un premier groupement de sites peut être observé, étiré du nord au sud, dans l'ouest de la Châtaigneraie et la région de Laroquebrou.

A Laroquebrou*, le site de Brou a livré une monnaie d'or, de même que celui de la Croix de la Bataille à Saint-Etienne-Cantalès*. Le site de La Condamine à Siran* paraît être une habitation construite "à la romaine" associée à une nécropole ; des monnaies y ont été découvertes. A Omps* fut trouvé un trésor d'as de Nîmes dans un récipient en terre cuite. A Cayrols* l'on ne peut que constater la présence de *tegulae*, de même que dans les environs de Roumégoux*.

Une seconde concentration est perceptible sur le bassin d'Aurillac - Arpajon.

A Arpajon* cinq sites ont été repérés en périphérie du *vicus* et de ses nécropoles. Certains ne constituent en fait que des indices de site (présence de mobilier dans les colluvions). A Yolet* il convient de mentionner la découverte ancienne d'un petit bronze et de monnaies (III^e s.). A Vézac* deux sites ont livré l'un une monnaie, l'autre des amphores.

L'est de la Châtaigneraie et le Barrez forment un groupe homogène.

A Ladinhac*, un éperon rocheux a livré du mobilier céramique précoce, alors que le site de coteau du Bouscailloux, situé près d'un itinéraire antique, a livré de la sigillée de La Graufesenque. A Raulhac*, le site d'Albospeyre, et sa supposée incinération, n'est en fait qu'un site à *tegula*. Sur la commune de Brommat* à Cussac un niveau de *tegulae* du Haut-Empire a été aperçu. Enfin à Carcanagues de Lacroix-Barrez* la découverte de *tegulae* et de poteries, jointe à la topographie du site, nous incite à y voir une *villa* potentielle.

Tous ces sites sont implantés sur des terroirs favorables.

Un dernier groupement, hétérogène, se trouve localisé dans la zone du massif du Cantal, sur les deux versants.

On citera ainsi les *tegulae* du Pont-la-Vieille à Narnhac* (986 m), celles du Plomb du Cantal à Saint-Jacques-des-Blats* (1800 m !), la petite série de céramique dans la montagne de Grands-Champs à Laveissière* (1430 m) ; à Dienne*, de la céramique a été découverte anciennement au col de la Tuilière (1230 m), mais aussi sur le rocher de Laqueuille (1293 m) et celui de Chastel-sur-Murat (1192 m). Ces altitudes élevées posent le problème de la destination des sites : une vocation agricole est difficile à soutenir ...

1.4.1.3. Les nécropoles isolées

Celles-ci sont peu nombreuses et localisées dans les mêmes aires géographiques que précédemment.

Vers Laroquebrou à Siran* on mentionne des urnes cinéraires ainsi qu'à Pompidou de Glénat*.

Dans le bassin d'Aurillac, à Vézac*, c'est une véritable petite nécropole en périphérie de voie qui est mise au jour au début du siècle ; certaines tombes sont faites de cistes de *tegulae* et renferment des verreries funéraires associées à des offrandes, témoignage d'une certaine richesse ; d'autres consistent seulement en des urnes cinéraires déposées en fosse.

A Dienne*, au col de la Tuilière, le long d'un itinéraire antique, c'est sans doute une tombelle avec incinération et dépôt de mobilier céramique qui a été fouillée par Pagès-Allary.

A Passevanneau de Taussac*, dans le Barrez, des urnes cinéraires et peut-être des tombelles ont été "fouillées" anciennement. En revanche à Bonan de Brommat* une incinération précoce était implantée en périphérie d'une butte naturelle. Le ciste était constitué de lauzes et renfermait de nombreux vases de tradition Tène III.

De ce maigre inventaire l'on peut tout de même retenir la pratique généralisée - comme chez tous les peuples du Massif Central- de l'incinération. La tombe revêt différentes formes : simple fosse, ciste de lauzes ou de *tegulae*, tombelle. L'on sait désormais que ces dernières sont très fréquentes dans le nord-ouest Cantal ⁷⁸. Le ciste pourrait représenter une mode plus "méridionale", différant des sépultures lémovices et très rarement attesté en Basse Auvergne ⁷⁹, fréquent en revanche chez les Ruthènes ⁸⁰.

1.4.1.4. Activités commerciales et artisanales

Dans le Barrez, à Trionac commune de Taussac*, a été mis au jour une batterie de fours de tuiliers circulaires attribuables au Haut-Empire. C'est sans doute la présence aux alentours d'affleurements d'argile qui ont motivé cette installation. Il est vraisemblable qu'un habitat jouxtait ces installations artisanales dont la présence atteste de la romanisation des terroirs environnants. En vertu de la loi de l'offre et de la demande, un artisan spécialisé ne se serait pas établi dans un désert humain, ni dans une zone où l'on ne pratique pas de couverture "à la romaine". Ces ateliers indiquent donc indirectement un peuplement du Barrez important à l'époque romaine.

Les autres mentions de fours dans le Barrez (Ginolhac*) apparaissent douteuses.

A l'autre extrémité du Carladez, sur le site de Chastel (commune de Chastel-sur-Murat*), une faisselle a été découverte. Assez atypique, elle pourrait néanmoins appartenir à l'Antiquité classique. Cet artefact témoigne de l'ancienneté de l'activité fromagère dans cette région d'altitude (1192 m).

1.4.1.5. La religiosité : les sanctuaires ruraux

Après réexamen des témoignages anciens sur ce sujet, les sites potentiels de sanctuaires semblent rares.

Outre le *fanum* d'Aron qui a fait l'objet d'une fouille de grande qualité, l'on peut évoquer les vestiges découverts à 1800 m d'altitude, près du sommet du Plomb du Cantal (Saint-Jacques-des-Blats*), qui pourraient correspondre à un sanctuaire de hauteur édifié sur la plus haute montagne du Massif. Toutes proportions gardées bien sûr, l'on peut faire un parallèle avec le temple du Puy-de-Dôme ⁸¹.

⁷⁸ Travaux de O. Lapeyre et R. Roche repris dans la C.A.G. 15.

⁷⁹ C.A.G. 63.

⁸⁰ Albenque 1996 (rééd.).

⁸¹ C.A.G. 63.

Non loin de là, à Dienne*, le rocher de Laqueuille (1293 m) domine de façon spectaculaire la vallée de la Santoire et l'itinéraire appelé "*Via Terrana*" ou "*Via Celtica*". Un texte médiéval de 1369 dont on ne connaît que l'analyse⁸² y situe l'emplacement d'un temple dédié à Diane dans un cadre très légendaire : un ancien seigneur de Dienne aurait été prêtre de Diane (!) au sein d'un terroir giboyeux. Charlemagne ordonna la destruction du temple, que le seigneur aurait remplacé par un château bâti au même endroit ... Si des vestiges antiques y ont effectivement été découverts au début du siècle, l'existence d'un *fanum* de hauteur ne demeure qu'une hypothèse.

Parmi les figurations divines trouvées dans le Carladez, essentiellement à Arpajon* et au *fanum* d'Aron à Aurillac, les statuettes de Vénus en terre blanche sont majoritaires. Un fragment en a d'ailleurs été découvert à Chastel-sur-Murat*. Ajoutons enfin la stèle représentant Mars mise au jour à Arpajon* ainsi qu'une probable sculpture d'Apollon à Aron⁸³.

Tout ceci renvoie l'image d'une piété "populaire" centrée sur des lieux de culte traditionnels (sources, montagnes) et des dieux aimés du peuple.

1.4.2. *Données issues de la toponymie*

Bien que n'étant pas spécialiste de cette discipline et malgré le caractère controversé de l'utilisation de la toponymie en archéologie du peuplement, nous avons décidé de répertorier et d'utiliser une partie de ces données.

Ainsi les anthroponymes latins accompagnés d'un suffixe en *-acum* ont-ils été systématiquement recensés, qu'il s'agisse de toponymes ou de microtoponymes révélés par le cadastre napoléonien. Ces formations sont connues depuis longtemps comme signifiant "domaine de ..." et revêtent donc un intérêt primordial en ce qui concerne l'occupation du sol. Pour l'Auvergne, la référence de base reste *La toponymie française* de A. Dauzat⁸⁴ qui comporte un premier inventaire des noms de lieu en *-ac*, avec leurs formes anciennes ; malgré quelques rectificatifs, cet ouvrage garde l'essentiel de sa valeur pour la région concernée. Des indications complémentaires ont été puisées dans le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, du même auteur⁸⁵. Enfin, quelques ajustements ont pu être réalisés grâce au travail remarquable de M.-T. Morlet sur *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule*⁸⁶.

Nous avons écarté de notre inventaire les toponymes dont la forme ancienne est aberrante, ceux dotés d'un article et ceux pouvant avoir "migré" ou avoir été dédoublés. Dans la grande majorité des

⁸² D.S.C. t.III p.253.

⁸³ Lapeyre - Roche 1985.

⁸⁴ 1939.

⁸⁵ 1963.

⁸⁶ 1985.

cas nous disposons de la forme latine du XIII^e s., ce qui permet d'identifier assez facilement l'anthroponyme antique.

La productivité de ces toponymes est habituellement fixée entre le II^e et le V^e s.⁸⁷ ; nous les utilisons par défaut dans le cadre de l'Antiquité classique, d'autant qu'aucun anthroponyme spécifique à l'Antiquité tardive ou à consonance germanique n'a été repéré.

Dans un premier temps nous donnerons un catalogue des anthroponymes identifiés ; puis nous étudierons leur répartition géographique à différents niveaux.

Actorius	Colosius	Massius
Acer	Connius	Massilius
Albinus (2)	Corbilius (2)	Maternius
Albucius	Cornelius	Matirius
Ambarrinus	Crispius	Matrinus
Arius (2)	Cubinius	Maurius (2)
Armalius	Cumulus	Mausius, Mausinus
Arnos	Cuppius (2)	Maximius
Aterius	Curcius	Memmius
Aulius (3)	Dellius	Messilius (2)
Barilius	Donatius	Mettius (2)
Barrius (2)	Fascius	Miserius
Bassinius (2)	Fiddius	Modius
Batalius (2)	Florus	Monius
Battilius	Fructicius	Montanius
Bellicius	Freminius	Muscus
Berrius	Gaius	Muscinius
Betuscus	Gallicus	Nerinius
Bodonius	Gannius	Novalius
Braconus	Genilius (3)	Parentinius
Braccatius	Gennitius	Parius
Bragius	Gentius	Parilus
Broccius (2)	Germinius	Paulus (2)
Brutius	Glennus	Percius
Buccius (2)	Gordius	Poleminius
Bullitius	Grinius	Prusius
Bullius	Julius	Priscius
Caballius (2)	Junius (2)	Prunus
Callius (3)	Lanitius	Rancilius
Casilius	Larius	Rastinius
Calvinus	Latinius (3)	Reganius
Cambarius (2)	Lauconius	Regilius
Cambius	Laurius	Renus
Campanius (4)	Lauricius	Roius
Canus / Canius (4)	Lautius	Ruffius
Canilius	Lavinus (2)	Ruffinius
Carausius	Lentius	Rullius
Carcus (3)	Lentilius	Runius
Carbonius	Licinius	Salasius
Carus (2)	Luca	Salinius
Carcanius	Lucinius	Salvinus (4)
Cardelius	Lupius (2)	Santius (2)
Carnisius (3)	Lupidius (2)	Scopilius
Cartilius (3)	Macer(us) (3)	Senus
Casius (4)	Magentius	Senilius (-a) (4)
Casilius (4)	Mandenus	Severius
Catilius	Mandilius (2)	Severinus
Castilius	Marcellus	Sirius
Castrius	Marcenus	Solemnus (5)
Cautius	Marinius	Sollius (2)
Cavannus (4)	Marminius	Sornius

⁸⁷ Nègre 1977 p.64 sq.

Surdilius
Talasius
Talicus
Turcius
Theatius
Triccus (2)
Trionus
Troccius
Uncius
Unius
Valerius (2)
Venetius (3)
Vetius
Victor (2)
Viselius
Volpilius
Volumnius
Volusenius

Soit deux-cent quarante-cinq anthroponymes⁸⁸. La liste des toponymes en *-ac* établie pour le Rouergue par Albenque⁸⁹ en est assez proche ; ainsi les anthroponymes du sud-Cantal ont à la fois des affinités avec la Basse Auvergne et avec la cité des Ruthènes.

La carte de répartition des toponymes en *-ac* par A. Dauzat⁹⁰ montrait pour le Cantal trois concentrations : le nord-ouest (région de Mauriac et bassin de la Sumène), l'est (axe Murat / Saint-Flour / Chaudesaigues) et le sud-ouest avec une importante densité dans les basses vallées de la Cère, de la Jordanne, de l'Authre ainsi que dans le bassin Aurillac - Arpajon.

Notre dépouillement a permis de quasiment doubler le nombre de toponymes à prendre en compte. Toutefois cela ne modifie en rien les grands équilibres mis en évidence par Dauzat. Nous avons comptabilisé environ deux cent toponymes en *-ac*, auxquels l'on peut éventuellement ajouter une quarantaine d'anthroponymes dépourvus de suffixe.

Les terroirs à très forte densité sont effectivement le bassin d'Aurillac, la basse vallée de la Cère, la vallée du Goul et la région de Carlat, le Barrez septentrional et central, l'ouest de la Châtaigneraie au sud de Laroquebrou en direction du bassin de Maurs.

Des densités moins importantes s'observent dans l'est et le nord-ouest de la Châtaigneraie. Les toponymes deviennent clairsemés dans le centre et l'extrême sud-est de celle-ci ainsi que dans le Barrez méridional, les basses planèzes et les moyennes vallées convergeant vers le Cantal. Ils sont en revanche totalement absents des hautes vallées et du Massif du Cantal.

Comment analyser ces variations de densité ? Si l'on met en corrélation la carte des toponymes en *-ac* avec une carte altimétrique, l'on constate qu'ils sont absents des zones situées au-dessus de 950 m, ce qui explique le "no man's land" apparent des hautes vallées et du Massif cantalien. Compte tenu de cela, les densités maxima sont présentes sur les sous-sols volcaniques (Barrez nord et centre, moyennes vallées du Goul et de la Cère, et dans une moindre mesure planèzes méridionales). Les formations sédimentaires tertiaires (basse vallée de la Cère, bassin d'Aurillac, région de Laroquebrou) offrent des densités comparables. Les régions granitiques présentent des densités égales ou légèrement inférieures (ouest de la Châtaigneraie et sud-est de cette région où la "trainée" de toponymes en *-ac* correspond exactement à un affleurement de granite). En revanche, les zones schisteuses (Barrez méridional, Châtaigneraie centrale) présentent une densité peu importante, voire nulle.

L'explication de cette palette de densités différentes réside en toute logique dans la recherche par les Gallo-Romains de types de sols favorables à l'agriculture, soit dans l'ordre décroissant : volcanique, sédimentaire, granitique et schisteux. Ce dernier va de pair avec un relief tourmenté et inhospitalier, peu compatible avec l'économie agricole antique.

⁸⁸ Pour la plupart déjà relevés par A. Dauzat 1939.

⁸⁹ 1996 (rééd.) p.227 sq.

⁹⁰ 1939 p.297.

Reste le problème de l'absence de toponymes en *-ac* dans les terroirs volcaniques septentrionaux. Deux explications -complémentaires- peuvent être avancées :

- L'altitude de 950 - 1000 m a pu correspondre durant l'Antiquité à la transition habitat permanent / habitat saisonnier, ce qui expliquerait la perte systématique des noms de domaine en altitude.

- Un abandon des habitats permanents au-dessus de 950 - 1000 m a pu se produire postérieurement à l'époque antique, entraînant une rupture tardive de l'appellation des terroirs d'altitude.

Il est délicat d'aller plus loin dans cette "macro-analyse" de la répartition des toponymes en *-ac*.

A. Albenque ⁹¹ a tenté de restituer la surface moyenne d'un *fundus* selon les différents terroirs en divisant la superficie communale actuelle par le nombre de toponymes en *-ac*. Les résultats obtenus vont de 500 ha pour les zones les plus densément peuplées à 6000 ha (!) dans le Larzac. Les incertitudes qui pèsent sur cette méthode sont telles qu'elle ne peut être utilisée de façon systématique ; aussi nous bornerons-nous à quelques constatations.

Si l'on applique au Carladez la méthode d'Albenque, malgré une recherche plus approfondie et la prise en compte des microtoponymes, la densité des formations en *-ac* est plus faible que celle du Rouergue. Il en existe toutefois de très fortes : 214 ha de superficie moyenne à Vézac*. Plus fréquentes sont les densités de l'ordre de un toponyme tous les 600 ha, comme à Ladinhac* ou Arpajon, voire de un pour 1000 ha, comme Teissières-les-Bouliès*. Notons que dans le nord-est du Cantal, Vinatié ⁹² arrive à des superficies inférieures à 100 ha.

Par ailleurs, nous avons noté dans une demi-douzaine de cas l'existence, dans un rayon de quelques kilomètres, de plusieurs anthroponymes à suffixe *-ac* identiques : c'est le cas de Ladinhac* que l'on retrouve de part et d'autre de la vallée du Goul, du côté cantalien et du côté aveyronnais. Faut-il y voir deux *fundi* relevant d'un même *dominus* ? La coïncidence est en tous cas troublante.

Enfin, les anthroponymes les plus fréquents sont *Solemnus / Sollus* (7), *Senilius* (4), *Salvinius* (4), *Campanius* (4), *Canus / Canius* (4), *Aulius* (3), *Batalius / Battilius* (4), *Callius* (3), *Carcus* (3), *Carnisius* (3), *Cartilius* (3), *Casus / Casilius* (8), *Cavannus* (4), *Genilius* (3), *Latinius* (3), *Macerus* (3), *Venetius / Venantius* (3).

1.4.3. Toponymie et archéologie

La confrontation des données toponymiques et archéologiques donne -d'un point de vue global- des résultats intéressants. Comme cela avait été constaté dans l'Aveyron, il y a généralement corrélation entre la densité des toponymes en *-ac* et la fréquence des vestiges archéologiques. Les exemples les plus parlants sont ceux de l'ouest de la Châtaigneraie (découvertes archéologiques anciennes), l'est de la Châtaigneraie (découvertes récentes), le bassin d'Arpajon et la basse vallée de la Cère où l'on observe plusieurs fois (Arpajon*, Vézac*) coïncidence stricte entre un toponyme en *-ac* et la présence de vestiges d'habitats.

⁹¹ 1996 (rééd.) p.221 sq.

⁹² 1995 p.265.

Il existe toutefois un constat dirimant : la découverte de vestiges antiques au-delà de 1000 m, dans des zones dépourvues de toponymes en *-ac*. L'on pourrait avancer qu'il ne s'agit pas forcément de traces d'habitats, mais il semble que sur le versant nord du Cantal les terres aient été cultivées et cadastrées jusqu'à 1170 m⁹³. Les traces de ce cadastre (33° ouest - 55° est) sont en particulier perceptibles, semble-t-il, au fond de la vallée de la Santoire (1000 à 1100 m), autour de Dienne*⁹⁴.

Ces incertitudes et ces apparentes contradictions reflètent notre méconnaissance actuelle du rôle et du statut des hautes terres du Cantal durant l'Antiquité classique. G. Fournier⁹⁵ pensait que l'occupation antique ne dépassait guère les 1000 m d'altitude. M. Provost et P. Vallat⁹⁶ proposent "*une organisation tripartite de l'occupation du sol selon l'altitude : l'agriculture au-dessous de 1170 m, les pacages d'été et l'élevage à 1200 m, les dieux et les morts sur toutes les buttes et les rebords de planèzes*".

Cela revient en fait à une bipartition de l'espace : occupation sédentaire jusqu'à 1100 - 1200 m, nomade et temporaire au-delà. Un tel schéma annoncerait la dynamique d'occupation des hautes terres au Moyen Age.

* * *

En conclusion, de très nombreuses incertitudes demeurent concernant le Carladez durant l'Antiquité classique. Les densités de population paraissent assez nettement inférieures à celles rencontrées dans le nord-ouest et le nord-est du département, et très inférieures en tous cas au taux de peuplement de la Limagne d'Auvergne. De fait, la région paraît à l'écart des grands itinéraires et des grands courants économiques et commerciaux. Une seule agglomération, Arpajon, est implantée au point de confluence de plusieurs itinéraires secondaires. La population est inégalement répartie, essentiellement en fonction des potentialités agricoles des terroirs ; certaines zones paraissent avoir été de quasi - déserts humains, d'autres ont pu être occupées de façon saisonnière. Mais le caractère marginal -d'un point de vue géographique- de la région, "*zone de frontières entre peuples celtes*" selon M. Provost, ne doit pas aboutir à la vision d'une contrée sauvage et oubliée des dieux.

Le peuplement de la région est ancien et stable, dans le cadre de terroirs bien définis. Le Carladez n'est pas coupé des principaux circuits économiques : la céramique atteste à la fois d'importations en provenance d'Auvergne et du Rouergue ; le *vicus* d'Arpajon et le temple d'Aron, mais aussi des *villae* isolées comme celle de Labaylie à Ladinhac montrent une romanisation effective

⁹³ Phalip 1993 ; C.A.G. 15 1996 p.46 sq.

⁹⁴ Dans ce cas, l'axe du parcellaire correspond à l'axe de la vallée. Ceci doit à notre avis inciter à la prudence quant à la date de sa création comme aux finalités de son orientation.

⁹⁵ 1962.

⁹⁶ C.A.G. 15, 1996 p.47.

du mode de vie : toitures en *tegulae*, mosaïque, hypocauste, atelier de sculpture ... Dans la même optique, les anthroponymes qui nous sont parvenus sont une autre preuve de cette romanisation.

En fait, en ce qui concerne la dynamique du peuplement, l'Antiquité classique paraît s'inscrire dans la continuité des périodes précédentes, aucune modification fondamentale de la répartition des populations n'étant perceptible dans l'état actuel des connaissances.

2. L'Antiquité tardive

La transition Antiquité classique / Antiquité tardive dans le Cantal est traditionnellement mise sur le compte de la supposée invasion alamane du III^e s. dont parle Grégoire de Tours dans son célèbre récit du raid de Crocus ⁹⁷ à Clermont. Sans entrer dans le débat, remarquons que la portée historique de cette narration est à l'heure actuelle très relativisée par les chercheurs.

Dans le nord-est du département, A. Vinatié ⁹⁸ note parfois des traces d'abandon rapide au III^e s. et situe au début de celui-ci la majorité des désertions de *villae*. Mais l'auteur envisage aussi des raisons économiques à ces abandons massifs : déclin des échanges, modification des axes commerciaux, refroidissement particulièrement sensible dans les hautes terres ... ⁹⁹. A vrai dire, une étude générale de l'Auvergne durant l'Antiquité tardive à partir des sources et des données archéologiques reste à faire et permettrait une liaison chronologique avec les travaux de G. Fournier ¹⁰⁰.

Il ne saurait être question ici de retracer l'histoire de l'Auvergne et du Rouergue durant l'Antiquité tardive ¹⁰¹. Rappelons cependant qu'au IV^e s. la cité des Arvernes, comme celles des Ruthènes, des Cadurques et des Gabales, est intégrée dans la Province d'Aquitaine Première (chef-lieu : Bourges), ainsi que dans le district militaire du *tractus Armoricanus*. L'autorité romaine se maintient en Rouergue jusqu'en 472, en Auvergne jusqu'en 475 ; les deux cités sont alors incorporées au royaume wisigoth et ne réintègreront jamais le giron de l'Empire.

En ce qui concerne le Carladez, les sources anciennes faisant défaut, nous nous bornerons à présenter et analyser les quelques données archéologiques disponibles. Trois types de sites peuvent être distingués : les refuges de hauteur, les nécropoles et édifices de culte, les établissements ruraux auxquels nous associerons quelques données toponymiques.

⁹⁷ H.F. I-32.

⁹⁸ 1995 p.258.

⁹⁹ A. Vinatié 1991 p.131.

¹⁰⁰ 1962.

¹⁰¹ L'on se référera, outre à la C.A.G. 63 (1994), aux contributions de P.-F. et G. Fournier dans l'*Histoire de l'Auvergne* (1974), à la thèse de M. Rouche (1976), ainsi bien sûr qu'à Grégoire de Tours et Sidoine Apollinaire. Concernant le Cantal, un premier état de la question est dû à P.-F. Fournier (*R.H.A.* 1975 p.233 sq.). Pour le Rouergue, A. Albenque (1996 rééd.) demeure la référence, utilement complétée par les travaux de A.-C. Delpuech (1988).

2.1. Les refuges de hauteur

Ce type de site a été mis en évidence par G. Fournier ¹⁰² qui en donne d'ailleurs une définition magistrale : *"(...) l'insécurité chronique avait multiplié les fortifications rurales. Ces aménagements défensifs paraissent avoir été de plusieurs types, mais tous restaient dans la tradition antique (...) Dans le type semble-t-il le plus répandu, la forteresse a été installée sur un site distinct des établissements antérieurs et mieux adapté à la défense : les sites choisis de préférence furent soit un plateau dont les versants assuraient une défense naturelle, soit un éperon dont il suffisait de barrer la racine à l'aide d'un rempart (...) Parmi les enceintes élevées (...) le plus grand nombre semblent avoir été faites en terre et en bois selon les techniques où il est difficile de distinguer la part des influences archaïques celtiques et germaniques, et celle des traditions qui avaient été longtemps en usage dans l'armée romaine (...). Ces forteresses couvraient souvent une vaste superficie, atteignant parfois plusieurs dizaines d'hectares. Aménagées peut-être à l'origine par les autorités locales, mais assez tôt par des grands, elles étaient conçues pour assurer la défense collective des populations environnantes : plusieurs furent chef-lieu de paroisse et devinrent des lieux d'échange (...) Par leurs caractères et leurs fonctions, ces forteresses renouaient avec la tradition des oppida celtiques"*.

R. Brulet ¹⁰³ a envisagé cette question à partir des données de la Gaule du nord : *"deux catégories d'ouvrages ont été érigés au Bas-Empire : les fortifications occupées de manière plus ou moins continue par un contingent militaire et les refuges temporaires servant d'abri à la population civile campagnarde. [Les habitats protégés constituent une troisième catégorie].*

Les fortifications de hauteur ont été sans nul doute défendues par une milice germanique, vivant en groupe, dans des régions déterminées (...) Ces redoutes ont été utilisées à la fin du III^e s. (...) jusqu'au milieu du IV^e s., puis une seconde fois à l'époque théodosienne (...) Les unités qui s'installent vers 370/380 dans ces redoutes ont une origine différente dont on peut s'apercevoir à l'aide du matériel archéologique retrouvé tant sur les sites que dans les nécropoles. Les milices germaniques resteront bien souvent en place jusqu'au milieu du V^e s. L'initiative privée, celle émanant des grands propriétaires fonciers et des agriculteurs de souche gallo-romaine a permis la construction d'un certain nombre de refuges leur servant d'abri, ainsi qu'au bétail, durant les époques troublées".

Nous avons précédemment inventorié les sites-refuges de l'Antiquité tardive pour le Cantal ¹⁰⁴ : l'éperon barré du Suc de Lermu, commune de Charmensac, dénué de structures mais ayant livré de la D.S.P. grise du V^e s. ¹⁰⁵ ; l'éperon barré de Saint-Flour où a été retrouvé le même type de mobilier ¹⁰⁶ ; Saint-Victor de Massiac, éperon barré d'un double fossé associé à un rempart de

¹⁰² 1962 p.330 sq.

¹⁰³ 1990 p.355.

¹⁰⁴ Boudartchouk 1988 p.15 sq.

¹⁰⁵ Vinatié 1995 p.83 sq.

¹⁰⁶ C.A.G. 15 p.154 sq.

pierre doté d'un chemin de ronde à l'arrière duquel se trouve une église des IV^e - V^e s. et des restes d'habitat ¹⁰⁷.

Dans le Carladez, un seul site appartient à cette catégorie de forteresses : Carlat*. Il faut cependant citer à l'extrême nord les sites de Chastel et Lastours, commune de Chastel-sur-Murat*, et celui du Roucat de Cayla, en Viadène rouergate, au contact du Barrez ¹⁰⁸.

- Le site de Lastours est un éperon barré volcanique qui culmine à 1250 m, sur l'interfluve entre la vallée de la Santoire et celle de l'Alagnon. C'est un éperon barré à rempart curviligne et double fossé dont la chronologie reste à préciser en l'absence de fouilles depuis les travaux de Pagès-Allary. Cette fortification a peut-être une origine protohistorique, mais à l'intérieur de l'enceinte -qui présente certaines similitudes avec Saint-Victor de Massiac- ont été découvertes des céramiques du V^e s. et des vestiges d'habitats à la chronologie incertaine. Aucun édifice religieux, aucune sépulture n'ont été signalés par le fouilleur. Comme dans le cas du Suc de Larmu ¹⁰⁹, il pourrait s'agir d'un site protohistorique réoccupé à la fin de l'Antiquité, comme d'une fortification tardive malgré son caractère archaïque.

- Le neck de Chastel-sur-Murat* appartient à notre avis à un type différent de fortification. D'une superficie importante (plusieurs hectares), le rocher isolé et inaccessible culmine à 1192 m, dominant la vallée de l'Allagnon et permettant le contrôle des communications en direction de la vallée de la Santoire. Sa position est donc hautement stratégique et c'est en tenant compte de cette considération qu'il faut examiner l'importante occupation tardive mise au jour par Pagès-Allary.

Cette occupation, qui paraît concerner l'ensemble du sommet du rocher, doit comporter une nécropole et peut-être des habitats en périphérie de celui-ci. La découverte d'éléments de ceinturon militaire et d'armes, ainsi que d'une inhumation contenant un bassin à bord perlé, plaident en faveur de l'existence d'une garnison à Chastel entre 350 et les années 400.

Cet ensemble de mobilier peut être mis en relation avec celui de Maison-Blanche en Basse Auvergne ¹¹⁰ où plusieurs inhumations recelaient des éléments de ceinturon militaire de la seconde moitié du IV^e s. (terminaisons de lanière "en amphore", boucles simples à figurations delphiniformes centripètes) dont la similitude avec ceux de Chastel est surprenante. La nécropole de Maison-Blanche est située à quelques kilomètres du *castrum* de Ronzières ¹¹¹ qui a lui-même livré un élément de ceinturon militaire à plaques multiples à taille biseautée ¹¹². Dans cette optique, Maison-Blanche pourrait être considéré comme le lieu d'inhumation d'une partie de la garnison du *castrum* voisin. Une boucle comparable a également été découverte sur le site sépulcral de Salzuit en Haute-Loire ¹¹³.

¹⁰⁷ Tixier - Liabeuf 1983.

¹⁰⁸ Turland, rapport inédit déposé au S.R.A. Midi-Pyrénées.

¹⁰⁹ Vinatié 1995 p.83.

¹¹⁰ Desforges et Fournier (P.-F.) 1931, 1939-1945.

¹¹¹ Fournier 1962 et 1974.

¹¹² Information G. Fournier et S.R.A. Auvergne 1996.

¹¹³ Information S.R.A. Auvergne 1996.

Ces ensembles (Ronzières - Maison-Blanche et Chastel) nous amènent à penser que des détachements de l'armée impériale ont pu stationner sur des sites de hauteur. Peut-être appartenaient-ils aux troupes du Préfet des Lètes Gentiles Sueves stationné à Clermont-Ferrand, mentionné par la *Notice des Dignités* vers 400 ? (cf. Chastel-sur-Murat*). D'après le même document, la cité des Arvernes est englobée dans le *Tractus Armoricanus*, et donc susceptible d'abriter d'autres corps de troupes que les Lètes Suèves. D'un point de vue théorique, la question de l'appartenance ethnique et militaire du détachement de Chastel reste donc ouverte. Toutefois les garnitures de ceinture rappellent certains ensembles du Danube moyen, région d'origine des Suèves. Et que dire de ce "*chemin des Suèves*" attesté au XIII^e s. à Thiézac*, se dirigeant vers le massif cantalien ?

Le "faciès militaire" (ceinturons, armes, céramique d'Argonne) disparaît à Chastel au début du V^e s., dans le contexte de la répression à Clermont du soutien aristocratique apporté aux usurpateurs Constantin III et Jovin auxquels s'étaient ralliées les troupes de Gaule ¹¹⁴. Peut-être seule la crête sommitale avait-elle été mise en défense, la nécropole sur le rebord du plateau se situant alors à l'extérieur du périmètre selon un schéma fréquent en Gaule du nord.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble du plateau fait l'objet d'une occupation dense durant tout le V^e s., le mobilier offrant un faciès classique pour la région (D.S.P. grise apparentée aux ateliers du Languedoc, céramique grise (...)). Il s'agit à n'en pas douter d'un habitat (présence de diverses pièces d'équipement domestique et de nombreuses meules à bras), même s'il est délicat de le mettre en relation avec les structures mises au jour au début du siècle. A noter la présence d'éléments d'hypocauste et de verre dénotant à notre avis un certain statut. Le caractère tout à fait exceptionnel de cette occupation du courant du V^e s. nous a amené à envisager que le *castellum* dans lequel Sidoine Apollinaire se rend pour mettre en service un baptistère, dans les années 470, puisse être Chastel-sur-Murat, ce qui paraît en accord avec certains détails du texte ¹¹⁵.

L'église actuelle, par sa position au pied de la motte castrale ultérieure, ne doit avoir - contrairement à celle de Saint-Victor de Massiac - qu'une origine médiévale.

- A Carlat*, plateau volcanique basaltique entièrement détaché du relief environnant, l'occupation en tant que *castrum* est démontrée par la présence de D.S.P. grise et de verre à pastilles, signe une fois encore d'un certain statut. L'église, dédiée à Notre-Dame -vocable qui est également, comme le remarque G. Fournier ¹¹⁶ celui du plus ancien groupe épiscopal de Clermont-, pourrait avoir une origine antérieure au Moyen Age, mais ce n'est pas certain.

Ces trois exemples peuvent être mis en relation avec les textes contemporains de Sidoine Apollinaire et Prosper d'Aquitaine.

¹¹⁴ G. de Tours, *H.F.* II-9.

¹¹⁵ Epist. IV, 15, à Elaphius.

¹¹⁶ *C.A.G.* 63, 1994 p.89.

Prosper écrit son *Carmen de Providentia Divina* dans les années 410, immédiatement après l'invasion de 407 des Vandales - Suèves - Alains ¹¹⁷ : "*Non castella petris, non oppida montibus altis imposita, aut urbes omnibus aequoreis (...)*". L'auteur évoque donc pour la Gaule, et en particulier l'Aquitaine, trois types de fortifications : les murailles des villes, les *castella* faits de pierre, les *oppida* édifiés sur de hautes montagnes. L'expression "*castella petris*" pourrait désigner en ces années 400 une fortification militaire dans la tradition classique par opposition aux *oppida* des montagnes.

C'est ensuite Sidoine Apollinaire qui écrit ¹¹⁸ en 473 : "*An fortasse montana sedes circum castella et in eligenda sede per fugii quandam pateris ex munitionum frequentia difficultatem ?*", traduit par A. Loyen : ["peut-être promènes-tu ton siège de château en château parmi les redoutes de nos montagnes et éprouves-tu dans le choix d'une résidence de retraite quelques difficultés du fait de l'abondance de telles forteresses ?"] ; l'on pourrait proposer ["peut-être résides-tu dans les montagnes, dans des châteaux successifs, et le choix d'un séjour dans un refuge est-il embarrassant à cause du grand nombre de ces fortifications ?"]. La fonction principale de ces établissements paraît en tous cas être la protection.

Dans un autre passage ¹¹⁹ où il décrit la cité des Arvernes, Sidoine Apollinaire cite les "*saxosa castellis*" par opposition aux "*terrena villis*". L'on pourrait traduire par "châteaux sur des hauteurs rocheuses".

Le vocabulaire employé de part et d'autre n'est donc pas très précis : *castellum*, *oppidum* et *munitio*, à l'exclusion toutefois de *castrum*. En revanche les textes insistent sur leur situation dans des régions montagneuses ou au sommet de lieux élevés. Ces châteaux existent dès les années 400 et sont abondants dans les années 470. Les textes soulignent leur fonction de protection ; des "grands" y résident, au moins temporairement. En revanche on ne note aucune allusion à un rôle religieux ou économique de ces *castella*.

Les données archéologiques disponibles pour le Cantal (Saint-Victor de Massiac) tendent cependant à relativiser l'impression donnée par les textes : L. Tixier ¹²⁰ note que le rempart et l'église sont construits "*à la fin du IV^e s. ou au V^e s.*", mais il semble que le mobilier archéologique appartienne essentiellement au V^e s. ¹²¹.

Les *castella* du Carladez sont peu nombreux pour la fin de l'Antiquité. Lastours est peut-être un simple site-refuge de hauteur alors que Chastel paraît à l'origine avoir abrité un contingent militaire impérial. Le premier semble avoir été dépourvu d'église, alors que le second a au moins une fonction funéraire et vraisemblablement religieuse, en tout cas si l'on y rapporte le texte de Sidoine Apollinaire destiné à Elaphius. Carlat -seul *castellum* de la fin de l'Antiquité pour le Carladez- recèle peu de vestiges archéologiques ; en revanche l'existence d'une église y est possible. La tradition érudite voyant en Carlat une propriété de la *gens* des *Ferreoli* ¹²² est bien sûr fantaisiste. Il convient

¹¹⁷ *Pat. Lat.* t.51 col. 617-618.

¹¹⁸ Epist. V-14.

¹¹⁹ Epist. IV-21.

¹²⁰ 1984.

¹²¹ Rapports scientifiques, S.R.A. Auvergne.

¹²² *D.S.C.*, art. "Carlat".

néanmoins de noter une possible dédicace de l'église à l'évêque de Vienne Avit, contemporain de Sidoine Apollinaire.

Mentionnons par ailleurs l'éperon du Roucat de Cayla commune de Sainte-Geneviève (Aveyron) ¹²³, sur la rive méridionale de la Truyère, face à Bonan ; doté d'une enceinte curviligne en pierres sèches, il a livré un tesson d'assiette de D.S.P. grise.

Pour conclure nous remarquerons, à la suite de G. Fournier et L. Tixier, l'homogénéité typologique de ces *castella* (éperons barrés et plateaux isolés), l'existence de fonctions militaires ainsi que religieuses, mais aussi l'ambiguïté de leur statut d'origine : domaines privés fortifiés ? simples refuges temporaires ? établissements militaires contrôlés par l'administration impériale ¹²⁴ ? Carlat pourrait relever de la première catégorie, Lastours de la seconde, Chastel de la dernière. Fonction et statut pourront bien sûr évoluer durant le haut Moyen Age.

2.2. Nécropoles et édifices de culte : la christianisation des campagnes

2.2.1. Le témoignage des sources

La christianisation de l'Auvergne constitue un sujet assez peu étudié -récemment- d'un point de vue scientifique, si l'on excepte les travaux de G. Fournier ¹²⁵ et de B. Beaujard ¹²⁶. Ces auteurs observent que la liste des évêques de Clermont donnée par Grégoire de Tours ne remonte qu'au IV^e s. ; la christianisation du chef-lieu est d'ailleurs attestée pour ce siècle. Deux figures légendaires au VI^e s. sont associées au souvenir de l'évangélisation de l'Auvergne (Basse) : saint Julien de Brioude et saint Austremoine.

Brioude passait, depuis les années 400, pour abriter les restes d'un martyr nommé Julien, décapité aux alentours du III^e s. C'était un officier originaire de Vienne dont le caractère historique reste à démontrer. A partir des années 470, le culte de Julien dépasse les limites du *vicus* de Brioude pour devenir, selon l'expression de B. Beaujard, "*martyr de la cité arverne toute entière, au sens antique du terme*". Dans son sillage se développe le culte de Ferréol de Vienne.

Stremonius (Austremoine) est cité pour la première fois par G. de Tours ¹²⁷ qui y voit l'un des "sept missionnaires" envoyés en Gaule par Rome en 250. Or, le culte autour de sa tombe à Issoire (!) était encore confidentiel au milieu du VI^e s. ¹²⁸ ... L'on est loin du prestige de Saturnin de Toulouse ou de Martial de Limoges.

¹²³ Etudié par Mr Turland (Arch. S.R.A. Midi-Pyrénées).

¹²⁴ Il faut néanmoins garder à l'esprit que la conception moderne des sphères privée et publique est assez inadaptée à l'analyse du statut des forteresses tardives. Les grands personnages qui les contrôlent sont à la fois des propriétaires et des gestionnaires ; leur action s'inscrit en tout cas dans le cadre de la législation impériale.

¹²⁵ 1962 p.402 sq. et 1994 p.89 (*in C.A.G.* 63).

¹²⁶ 1994.

¹²⁷ *H.F.* I - 30, 44.

¹²⁸ *G.C.* 29.

En ce qui concerne la Haute Auvergne, les références historiques sont encore plus évanescences ... Saint Mary n'est connu que par une *vita* légendaire, la *Vita Sancti Marii*¹²⁹ rédigée vers l'an Mil à l'occasion de la translation des reliques de ce personnage depuis Saint-Mary-le-Cros vers le monastère de Mauriac. G. Fournier¹³⁰ a bien montré les parallèles qui existent entre ce texte et la troisième *vita* de saint Austremonne¹³¹, datant du XI^e s. L'auteur, anonyme, tente de faire passer Mary pour un compagnon d'Austremonne dans l'évangélisation de l'Auvergne. Les *R.R. P.P.* de Paris¹³² proposent d'y voir plus prosaïquement un ermite mérovingien ayant séjourné au Mont-Journal près de Massiac. Son culte est en effet attesté anciennement et il existe une nécropole mérovingienne sur le lieu de sa sépulture primaire. Mais tout ceci ne nous ramène pas à la fin de l'Antiquité ...

Saint Flour est cité peu avant l'an Mil, où l'on mentionne son tombeau vénéré¹³³ ; on voit en lui un contemporain de Martial de Limoges, voire du Christ ... Bernard Gui en écrivit au XIV^e s. une *vita*¹³⁴ dont la trame est la suivante : Florus, envoyé par Pierre, tient le siège épiscopal de Lodève puis part évangéliser les Causses avant d'arriver à Saint-Flour où il construit une église¹³⁵. Le site de Saint-Flour, alias *Indiciacum*, est un *castrum* du V^e s.¹³⁶. Florus pourrait être le "doublet" d'un évêque méridional homonyme siégeant au concile d'Arles au milieu du V^e s., à moins qu'il ne faille voir ici encore qu'un ermite du haut Moyen Age. Il existe également un Floregius ou Floretius sensé être un évêque d'Auvergne, mort à Estaing dans le nord-Rouergue¹³⁷. C'est sans doute lui-même un doublet de saint Flour.

Enfin la tradition cléricale érudite veut que le sud du Cantal ait été évangélisé par un certain diacre "Mametus" ou "Mamertus", dont seul le nom apparaît dans la *Vita Marii* et la troisième *vie* de saint Austremonne, soit au XI^e s. Mais rien dans ces textes tardifs ne le rattache au Cantal méridional. Ce prétendu compagnon de Mary pourrait être un "doublet" de saint Mamertus de Vienne (V^e s.), et son culte aurait alors été propagé en Auvergne en même temps que celui de Julien et Ferréol. Il peut également s'agir d'un dédoublement du martyr oriental Mammas, honoré le même jour. Le lieu de culte éponyme, Saint-Mamet, était réputé au XVIII^e s. détenir des reliques provenant de sa sépulture. Mais l'hagiotopeponyme n'est attesté qu'au XIII^e s. ! Mieux, aucune *vita*, aucun élément biographique antérieur au XIX^e s. ne sont connus. Aucune relique non plus, après enquête ... Disons-le clairement : le Mamet de la Châtaigneraie n'a jamais existé, peut-être même pas dans l'esprit des hommes du Moyen Age.

L'on retiendra de cet examen rapide des sources anciennes le caractère infondé des traditions relatives à l'évangélisation de l'Auvergne méridionale. De même l'on considèrera avec circonspection la légende de l'évangélisation de Leucamp* par saint Amans de Rodez au V^e s.

¹²⁹ A.A.S.S., 2 juin, coll. 11 sq.

¹³⁰ 1962.

¹³¹ A.A.S.S., 1^{er} novembre, col. 23 sq.

¹³² *Vies des saints*, 8 juin, p.145.

¹³³ Boudet 1895 p.257 sq. et Boudet 1910 p. LIII sq.

¹³⁴ A.A. S.S., 4 novembre.

¹³⁵ *R.R. P.P.*, 4 novembre, p.129.

¹³⁶ Fournier 1962.

¹³⁷ Saltet 1910.

Est-ce à dire que le pays n'a été que tardivement christianisé, comme le suggère la charte médiévale de Dienne* situant l'abandon d'un temple païen à l'époque carolingienne ? Nous ne le pensons pas ; le pays n'a pu être coupé du mouvement général de christianisation qui paraît achevé dans le diocèse de Clermont à l'époque de Sidoine Apollinaire. C'est d'ailleurs ce que montre l'analyse de la documentation archéologique disponible.

2.2.2. L'apport de l'archéologie

- La nécropole découverte récemment à proximité de l'église Saint-Vincent d'Arpajon* est à n'en pas douter un cimetière chrétien, au cœur du *vicus*, où se trouvaient au moins deux sarcophages de l'Ecole d'Aquitaine ainsi que l'épithaphe d'un certain Constantius, personnage de haut rang social. Ces découvertes témoignent d'une christianisation effective dès le V^e s., et notamment de la classe dirigeante, peut-être au contact des communautés de Clermont ou de Rodez où se trouvait l'importante nécropole à sarcophages d'Aquitaine de Saint-Amans.

Le culte de saint Vincent est attesté dès le V^e s. en Gaule du sud ¹³⁸. L'importance de la nécropole et l'étendue de la paroisse d'Arpajon, qui devait englober celle d'Aurillac, donnent à penser que le *vicus* antique devint l'une des premières paroisses rurales attestées par Sidoine Apollinaire, aux confins de plusieurs cités. Parallèlement, à la même époque le *fanum* d'Aron est déjà détruit et ce peut-être depuis le III^e s., certainement en tous cas depuis la fin du IV^e s. ¹³⁹.

Cette nécropole paléochrétienne d'Arpajon constitue une exception, un exemple unique dans tout le Carladéz.

- A Chastel*, la nécropole de la fin de l'Antiquité paraît appartenir à un type différent : dépôt de mobilier (bassin à bord perlé), entourage (ou calage) de pierres, situation à l'écart de tout lieu de culte reconnu. Il s'agit d'une nécropole dans la tradition antique en rapport avec la population du *castellum*, sans signe extérieur de christianisation.

2.3. Etablissements ruraux : données archéologiques et toponymiques

Les données archéologiques sont très minces : des habitats sommaires en matériaux de remploi ont été construits au V^e s. au contact des ruines du temple d'Aron à Aurillac ¹⁴⁰. Ils ont livré de la céramique D.S.P. grise et des productions inspirées des ateliers d'Argonne ; l'ensemble est attribuable à la fin du IV^e ou au V^e s.

Des céramiques tardives ont également été découvertes dans le bourg d'Arpajon*. Toujours dans le bassin d'Aurillac des monnaies du IV^e s. ont été découvertes à Vézac* et Yolet*.

Dans le sud-est de la Châtaigneraie, des *tegulae* tardives ont été mises au jour au Bouscailloux de Ladinhas* (peut-être à l'état résiduel).

¹³⁸ Aubrun 1981.

¹³⁹ Lapeyre - Roche 1985.

¹⁴⁰ Lapeyre - Roche 1985.

Dans le Barrez, à Brommat*, une autre *tegula* tardive a été trouvée dans le bourg. A Taussac*, près de Mur, furent découvertes des monnaies d'or d'Honorius et Arcadius, trésor qui peut témoigner dans la région des troubles consécutifs à l'invasion de 407 et à l'usurpation de Constantin III et Jovin.

Mais surtout il convient de rajouter à cette liste la *villa* de Bars de Lacoix-Barrez*. La découverte récente de mobilier d'importation du V^e s. sur le site (sigillée claire décorée et D.S.P. grise) montre que cette grande *villa* était encore en activité, d'autant qu'une nécropole à inhumation paraît avoir été située à proximité ¹⁴¹. Au vu de l'ensemble des vestiges conservés, Bars pourrait être une luxueuse *villa* de la fin de l'Antiquité dont l'occupation a dû perdurer puisque son terroir deviendra le chef-lieu d'une importante *vicaria* carolingienne.

C'est bien peu, mais l'on peut noter que la répartition géographique de ces sites se situe à l'intérieur des zones peuplées de l'Antiquité classique.

Les données toponymiques résident essentiellement dans l'étude de la répartition topographique des anthroponymes latins ou germaniques possédant un suffixe en *-anicum*, dont l'étude avait été amorcée par Dauzat ¹⁴². E. Nègre ¹⁴³ a montré qu'il s'agissait d'un suffixe dérivé de la terminaison en *-acum* apparaissant aux IV^e - V^e s. et restant productif au-delà (terminaison actuelle : *-ergues* ou *-argues*).

Seuls vingt-deux toponymes ont été recensés, à savoir :

Brolange (Arnac*), Mansergues (Saint-Santin-Cantalès*), Moulergues et Bourriergues (Saint-Mamet - La-Salvetat*), Laressergues (Boisset*), Senergues (Saint-Etienne-de-Maurs*), Fontanges (Vitrac*), Borbolergues (Siran*). Ce groupe couvre l'est de la Châtaigneraie et la région de Laroquebrou.

Un autre groupe existe dans l'est de la Châtaigneraie : Mazergues (Sénezergues*), Sénezergues*, Goudergues (Junhac*), Bittiniergues (Calvinet*), Boudergues (Cassaniouze*), Jardergues (Arpajon*), Lezergues (Lacapelle-del-Fraysse*), Sénezergues (Prunet*).

Un petit groupe existe autour de Carlat et dans la vallée de la Cère : Mansergue (Giou-de-Mamou*), Sinergue (Saint-Etienne-de-Carlat*), Fayssergues (Pailherols*), Demargues (Thiézac*).

Deux toponymes sont présents dans le Haut Barrez : Cornilhergues (Brommat*) et Pervilhergues (Thérondeles*).

L'on obtient donc une répartition située dans le périmètre des zones de peuplement ancien ayant livré des vestiges archéologiques antiques et correspondant, *vel plus vel minus*, aux densités maxima de toponymes en *-ac*. A noter quelques toponymes en Châtaigneraie centrale, ainsi qu'un situé à près de 1200 m, au-dessus de Thiézac.

Une densité comparable a été reconnue en Aveyron ¹⁴⁴. Si l'on examine la carte de répartition dressée par E. Nègre ¹⁴⁵, on constate que c'est le sud-Cantal qui possède la densité maximum de

¹⁴¹ Maîtrise en cours à l'U.T.M. Toulouse II par L. Lintilhac, que nous remercions ici (dir. G. Pradalié).

¹⁴² 1939 p. 233 et 308 sq.

¹⁴³ 1965 p.7 sq. et 1977.

¹⁴⁴ Albenque 1996 (rééd.) p.239.

toponymes en *-ergues* ; il constitue l'extrémité septentrionale d'une vaste aire englobant l'Aveyron, le Tarn et le Lot, c'est-à-dire l'ancien territoire des Cadurques et des Ruthènes. Cette aire correspond également au domaine sud-Occitan qui englobe seulement en Auvergne le Carladez.

Concernant le Cantal dans son ensemble, la densité maxima d'anthroponymes à suffixe *-anicum* se rencontre dans la région des planèzes de Saint-Flour, très peuplée durant tout le Haut-Empire et recelant une forte densité de toponymes en *-ac*, et le nord de la région de Mauriac où des sites de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen Age sont attestés ¹⁴⁶.

* * *

Il est difficile de conclure sur l'Antiquité tardive dans le Carladez au vu du petit nombre d'éléments archéologiques ou toponymiques disponibles. L'on peut cependant observer une stabilité géographique du peuplement à l'intérieur des zones assez densément occupées durant l'Antiquité classique.

Il faut toutefois noter que sites archéologiques et toponymes tardifs sont nettement plus rares que pour le Haut-Empire ; en particulier, une seule *villa* tardive est attestée. Il est donc possible d'envisager, comme dans la plupart des régions de Gaule méridionale, une baisse démographique assez sensible allant de pair avec l'abandon de nombreuses exploitations agricoles. En revanche, plusieurs sites perchés sont réoccupés à partir des années 400 et durant tout le V^e s., témoignant comme ailleurs de l'existence de troubles ponctuels ou endémiques. Ces sites ont bien sûr une fonction protectrice, mais aussi résidentielle et sans doute parfois religieuse. Une véritable fonction militaire dans le cadre de l'armée impériale ne peut être envisagée que pour Chastel.

Malgré l'absence de textes fiables, l'expansion précoce du christianisme est attestée par la destruction du *fanum* d'Aron et l'existence d'une nécropole chrétienne dans le *vicus* proche d'Arpajon au V^e s. Mais l'on ne peut guère encore parler de mise en place d'un cadre paroissial, faute de témoignages textuels ou archéologiques. Le mobilier rencontré (D.S.P. apparentées au groupe du Languedoc, sarcophages du Sud-Ouest) montre des affinités méridionales, à l'exception du faciès septentrional mis au jour à Chastel, ce dernier étant sans doute lié à la présence d'une garnison exogène.

Les convulsions politiques qui ont marqué l'Auvergne au V^e s. semblent avoir peu marqué la région. La disparition du contingent de Chastel au début du V^e s. est peut-être à mettre sur le compte du règlement final de l'usurpation de Constantin III et Jovin, mais il peut également s'agir

¹⁴⁵ 1965 p.9.

¹⁴⁶ C.A.G. 15, 1996.

d'une simple réorganisation de la défense territoriale. Le trésor de monnaies d'or trouvé près de Mur-de-Barrez* pourrait néanmoins témoigner d'une période troublée entre 400 et 420.

Par ailleurs, la conquête wisigothique des années 470 (Rodez en 472, Clermont en 475) n'a laissé aucune trace en Carladez, alors que des objets d'origine wisigothique ont été trouvés dans l'ouest du Rouergue ¹⁴⁷ et dans la région de Lezoux en Basse Auvergne. De même, les données toponymiques relatives à la présence wisigothique étudiées par P.-H. Billy ¹⁴⁸ montrent l'existence de formations ethniques de type *Gothorum* en Rouergue, au sud de la vallée du Lot, mais aucun dans le Cantal, si Goudergues (Junhac*) est formé sur le nom francique *Godo+ anicum* et non *Gothi + anicum* comme le pensait Dauzat. Cependant le toponyme disparu voisin de Gourvieille paraît bien dériver de *Gothorum Villa* ¹⁴⁹, mais il s'agirait alors d'une formation postérieure à la conquête Franque. L'on retiendra donc ces deux toponymes seulement à titre d'indice. Enfin, l'attribution aux Wisigoths des toponymes à terminaison en *-ens* (suffixe germanique *-ingos*) est aujourd'hui abandonnée ¹⁵⁰ ; il n'y a donc pas lieu de retenir les noms de ce type avancés par M. Rouche ¹⁵¹ pour le Cantal.

3. Le Carladez dans l'Antiquité : bilan d'un peuplement pouvant s'inscrire dans le cadre administratif Dun *pagus* ruthène

L'analyse, parfois poussée, que nous avons développé *supra* ne doit pas masquer le peu de renseignements disponibles. Encore une fois il convient de souligner la continuité dans laquelle s'inscrit le peuplement antique, au regard des périodes antérieures. La recherche de terres riches et de terroirs dégagés a présidé à l'implantation du peuplement.

Le caractère essentiellement rural de la région ne doit pas faire perdre de vue l'existence d'axes de communication nord-sud ou transversaux, qui convergent vers le bassin d'Aurillac - Arpajon. La vitalité du *vicus* qui s'y trouve prouve une certaine dynamique économique, tournée à la fois vers le nord -la cité des Arvernes- et le Midi -la cité des Cadurques, et surtout celle des Ruthènes-. Une véritable romanisation est d'ailleurs attestée par les découvertes archéologiques (mosaïques, hypocaustes), ainsi que par les données toponymiques. Ceci ne doit pas masquer le caractère clairsemé ¹⁵² et inégalement réparti du peuplement, avec de grandes zones apparemment vides d'hommes, comme la haute vallée de la Cère et les terroirs schisteux de la Châtaigneraie.

Durant l'Antiquité tardive ne se manifeste aucun changement de grande ampleur, les zones peuplées demeurant identiques. Le faible nombre de sites archéologiques et de toponymes tardifs

¹⁴⁷ James 1977 ; Delpuech 1988 ; Vidal - Gruat 1994.

¹⁴⁸ 1992 p.101 sq.

¹⁴⁹ Billy 1992 p.109.

¹⁵⁰ Billy 1992.

¹⁵¹ 1974.

¹⁵² Notamment au regard de la Limagne d'Auvergne, cf. C.A.G. 63.

pourrait amener à conclure à une diminution de la population, suite à la "crise du III^e s." ; toutefois la survie même des toponymes en *-ac* incite à modérer cette appréciation.

Si certains domaines agricoles sont désertés, des sites perchés sont réoccupés, comme dans le Rouergue voisin ¹⁵³. Dans l'ensemble, les conclusions que nous pouvons tirer du Carladez durant l'époque antique sont très semblables à celles obtenues pour la cité des Cadurques ¹⁵⁴ ou celle des Ruthènes ¹⁵⁵. Force est de constater les nombreuses similitudes existant entre le Rouergue et le Carladez, similitudes nettement plus prononcées qu'au regard de la Basse-Auvergne, ou même des terroirs septentrionaux du Cantal (Mauriac et Massiac).

En fait, une série de détails nous ont conduits à remettre en question la théorie traditionnelle qui modèle la cité des Arvernes sur les anciens diocèses de Clermont et de Saint-Flour, incluant ainsi l'ensemble du département du Cantal ¹⁵⁶.

Les premiers doutes avaient été émis par M. Provost et C. Mennessier-Jouannet ¹⁵⁷ :

"C'est au sud [de la cité] que la restitution des limites est la plus incertaine, dans les zones peu peuplées au contact des régions qui subissaient la mainmise arverne (Ruthènes, Gabales et Vellaves). Plutôt que la limite du diocèse de Clermont, on peut proposer dans l'Ouest du département du Cantal le tracé plus septentrional du bassin versant de l'Allier (...) Ainsi circonscrite, la cité Arverne s'identifie à un domaine géographique centré sur la dépression des Limagnes -encore appelé Basse Auvergne- et environné quasiment de toutes parts de larges zones de confins plus ou moins hospitalières. Le sommet du Puy-de-Dôme (...) était sans doute symboliquement assimilé à l'ombilic du territoire arverne".

Cette thématique est reprise en 1996 par M. Provost ¹⁵⁸ : *"on ne peut suivre les limites des diocèses médiévaux [qui] ne transcrivent que la situation de la fin du Moyen Age (...) Le seul examen de la topographie et de l'hydrologie du département montre que les régions de Mauriac et d'Aurillac appartiennent au bassin de la Dordogne ; en toute logique elles auraient dû faire partie du territoire Lémovice. Le sud du département (du sud d'Aurillac au nord de Saint-Flour) appartient au bassin hydrographique de la Garonne, en territoire Cadurque, Ruthène et peut-être Gabale. Seule une faible partie de l'angle nord-est du département (vallée de l'Allagnon), dans le bassin de l'Allier, est chez les Arvernes (...) La région de Mauriac et d'Aurillac pourraient se situer en territoire Lémovice, le bassin du Lot en territoire Cadurque ou Ruthène. Seul le Cézallier serait Arverne (...). Le Cantal semble être une zone-frontière entre peuples (...) la position centrale du massif volcanique exclut son appartenance à une seule cité. Les limites du diocèse de Saint-Flour centré sur ce massif ne peuvent recouvrir celles d'une seule cité".*

Cette thèse, prenant le contrepied de la précédente, substitue au déterminisme des évêchés médiévaux ceux de la topographie, plus précisément de l'hydrographie, ce qui conduit à ne guère laisser plus de dix pour cent du département en terre arverne.

¹⁵³ Delpuech 1988.

¹⁵⁴ Labrousse - Mercadier 1990.

¹⁵⁵ Albenque 1996 (rééd.) ; Delpuech 1988.

¹⁵⁶ Cf. par exemple Manry (dir.) 1974 p.67.

¹⁵⁷ Dans le cadre de la C.A.G. 63, 1994 p.71 sq.

¹⁵⁸ Dans le cadre de la C.A.G. 15, p.44.

Cela nous paraît excessif : les limites entre les cités ne sont pas uniquement -loin s'en faut- constituées par les bassins versants : ce peuvent être des particularités topographiques diverses ainsi que des cours d'eau ¹⁵⁹. Il ne fait en effet aucun doute que le nord-est du département (actuel arrondissement de Saint-Flour) ait été arverne, la culture matérielle de ce terroir ¹⁶⁰ en témoigne surabondamment (séries monétaires, céramiques ...). C'est à cette entité qu'appartient la région de Murat, dont Chastel* constitue l'extrémité. Or le faciès archéologique relevé sur le rocher pour le I^{er} siècle avant notre ère (monnaies, céramiques) se rattache à n'en pas douter à celui du nord-est. Chastel était bien chez les Arvernes au moment de la Conquête, et ce jusque vers 400 comme le montre le mobilier "militaire" du *castellum* identique à celui de Ronzières - Maison-Blanche en Basse Auvergne.

En revanche, il nous paraît difficile de soutenir que la région de Mauriac ait appartenu au territoire lémovice : les monnaies arvernes y sont majoritaires et la culture matérielle semble assez différente de celle de la Corrèze voisine. Surtout, le milliaire découvert près d'Ydes ¹⁶¹ calcule la distance à partir du chef-lieu de la cité des Arvernes, ce qui indique sans ambiguïté que la région est dans son territoire au III^e s. Cette appartenance est confirmée par les monnaies d'or mérovingiennes de Mauriac, frappées au revers du sigle AR ¹⁶².

La région située au sud de Saint-Flour, qui forme une langue de terre entre les actuels départements de la Lozère et de l'Aveyron, faisait-elle partie de la cité des Arvernes ? Pour aller dans le sens de Provost, l'on pourrait arguer que la région est censée avoir été évangélisée par un évêque venu du sud-est, au-delà même de la cité des Gabales. Mais même dans ces textes fantaisistes, le prélat arrive bien "chez les Arvernes". D'autre part, les émissions monétaires de Tagnac ¹⁶³ possèdent le monogramme AR ; celles de Valuégols* ¹⁶⁴, si elles ne possèdent pas le monogramme, présentent un "type arverne" difficilement contestable ¹⁶⁵.

Reste le Carladez, c'est-à-dire le sud-ouest du Cantal, globalement au sud d'un axe Laroquebrou - Aurillac - Thérondels. Rappelons la découverte à Arnac*, au sud de la Maronne, d'un statère arverne, dont la circulation est réputée ne guère dépasser le territoire tribal. En revanche, aucune monnaie arverne parmi celles découvertes à Arpajon*. De même, la part des ateliers méridionaux de sigillée (La Graufesenque, Espalion ...) est importante dans le bassin d'Aurillac et au sud de celui-ci. Dans cette optique, le *fanum* d'Aron, dont le culte demeure énigmatique, pourrait être interprété comme un sanctuaire marquant des limites de cités, en accord avec les travaux de I. Fauduet.

¹⁵⁹ Cf. par exemple Albenque 1996 (rééd.), Aubrun 1981, C.A.G. 46 1990, C.A.G. 19 1992.

¹⁶⁰ Vinatié 1991 et 1995.

¹⁶¹ C.A.G. 15 p.179 ; Roche-Mercier 1996.

¹⁶² Prou, reprint 1995 p.379 sq.

¹⁶³ Prou n°1845.

¹⁶⁴ Prou n°1853 sq.

¹⁶⁵ Je remercie ici vivement Mr Jean Lafaurie pour ses précieux renseignements et éclaircissements.

Les monnaies mérovingiennes confirment cette impression de non-appartenance à la cité arverne : *triens* du Mans et de Banassac près d'Aurillac, de Neuvic à Cayrols*, de Nantes (?) à Glénat* ; l'atelier monétaire supposé d'Arpajon*, seul identifié, ne présente pas un type arverne. Surprenant.

Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur l'ambiguïté de l'appartenance du Carladez à l'Auvergne au haut Moyen Age. Mais en ce qui concerne l'époque antique, un argument essentiel tendant à prouver la non-appartenance du Carladez à l'Auvergne est la langue traditionnelle. En effet, la limite dialectale entre le sud-Occitan (Languedocien) et le nord-Occitan (Auvergnat), venant du sud-est, suit la frontière entre le Cantal, la Lozère et l'Aveyron jusqu'à hauteur de Pierrefort, continue jusqu'au Plomb du Cantal, puis oblique au-dessus de Saint-Jacques-des-Blats selon un axe est-ouest le long des vallées de la Bertrande et de la Maronne. Dès 1974 en effet, un linguiste constatait :

"La limite dialectale principale séparant le Languedocien de l'Auvergnat passe à travers le Cantal, au nord des limites du Rouergue. Les frontières linguistiques reflétant celles des vieux substrats humains, il faut sans doute reconsidérer la carte des "divisions historiques" [où] les limites de l'actuel département de l'Aveyron étaient aussi celles qui séparaient les Ruteni des Arverni et des Gabales" ¹⁶⁶.

Ces limites correspondent presque exactement à l'archidiaconé d'Aurillac, dont l'existence est bien antérieure à la création du diocèse de Saint-Flour en 1317 ¹⁶⁷.

Dès lors, quelle pourrait être la cité d'appartenance du Carladez ? Les affinités linguistiques, culturelles et géographiques tendent à converger vers le Rouergue voisin. Dans cette hypothèse, les Ruthènes auraient contrôlé toute la zone comprise entre le Lot et la Maronne / Bertrande ; leur frontière commune avec les Cadurques se serait prolongée vers le nord, au contact avec les Lémovices. A moins qu'il ne faille retenir une limite plus méridionale, comme la vallée de la Cère ; dans ce cas, le Carladez en tant que circonscription carolingienne apparaîtrait plus précisément comme le vestige de l'ancienne extension du Rouergue vers le massif cantalien.

Quoi qu'il en soit, l'"annexion" du Carladez à l'Auvergne est à notre avis à situer à l'époque mérovingienne, voire au début de l'époque carolingienne.

¹⁶⁶ Guiter 1974 p. 16 sq.

¹⁶⁷ Bruel 1883.

Chapitre II . L'époque mérovingienne : de la conquête franque aux années 800

Historique des recherches

L'histoire du Cantal durant l'époque mérovingienne reste en grande partie à écrire¹⁶⁸. Au XIX^e et au début du XX^e s., historiens et érudits locaux se sont peu intéressés à ces "âges barbares", dont l'archéologie était pourtant en plein essor dans d'autres régions. L'on s'est alors contenté de reproduire quelques passages célèbres de l'inévitable Grégoire de Tours en tentant parfois de les mettre en relation avec des vestiges divers, ainsi que de diffuser quelques légendes hagiographiques, accompagnées de faux documents, tels la *Charte de Clovis* ou le *Testament de Théodechilde*¹⁶⁹.

L'ouvrage de référence demeure bien sûr la thèse de G. Fournier¹⁷⁰ qui, bien que traitant du peuplement rural en Basse Auvergne, aborde l'occupation mérovingienne des cantons de Mauriac et de Saint-Flour, rédigeant même un bref paragraphe sur Carlat. C'est lui qui a mis en évidence les trois types d'établissements qui occupent l'espace rural mérovingien - outre les *vici* - : les églises, les *castra*, les *villae*. L'histoire de l'Auvergne mérovingienne est par la suite présentée de façon synthétique par G. Fournier¹⁷¹. La même année, la thèse de M. Rouche place l'Auvergne mérovingienne dans son contexte Aquitain. Une nouvelle synthèse de G. Fournier¹⁷² fait le point des connaissances historiques et archéologiques. Enfin en 1996 M. Provost¹⁷³ propose une esquisse de synthèse sur l'époque mérovingienne dans le Cantal à l'aide de documents recensés par le Pré - Inventaire.

Le contexte historique régional

¹⁶⁸ Etude en cours sur la Haute Auvergne du IV^e au VIII^e s. Publication envisagée dans la *R.H.A.*

¹⁶⁹ Étudiés ultérieurement par G. Fournier, M. Rouche, C. Lauranson-Rosaz et B. Phalip.

¹⁷⁰ 1962.

¹⁷¹ In Manry (dir.) 1974.

¹⁷² Dans la *C.A.G.* 63 en 1994 (p.86 sq.).

¹⁷³ *C.A.G.* 15 p.57 sq.

A la suite de la bataille de Vouillé en 507 Grégoire de Tours signale qu'"un très grand nombre d'Arvernes, qui étaient venus avec Apollinaire et qui étaient les premiers des sénateurs tombèrent alors" ¹⁷⁴, "Clovis de son côté envoya son fils Thierry en Auvergne en passant par les cités d'Albi et de Rodez. Et s'en allant, celui-ci soumit à la domination de son père les villes situées depuis la frontière des Goths jusqu'au territoire des Burgondes" ¹⁷⁵.

Les *Gesta Regum Francorum* rédigées au VIII^e s. ¹⁷⁶ conservent la même leçon. D'après les *Historiae Francorum*, rédigées vers l'an Mil ¹⁷⁷, Thierry soumet les Ruthènes, les Cadurques puis les Arvernes et rentre victorieux près de son père qui se prépare à passer l'hiver à Bordeaux. La conquête du Massif central aurait donc eu lieu à l'automne 507.

Enfin selon les *Gesta Francorum* du XI^e s. ¹⁷⁸, Thierry se dirige vers l'Auvergne (= Clermont) avec une partie de l'armée de son père et soumet les cités jusqu'au Rhône.

C'est là tout ce que l'on connaît de l'aspect militaire de la conquête, qui s'avèrera définitive. Il n'entre pas dans notre propos de faire une prosopographie de l'Auvergne mérovingienne ¹⁷⁹. Notons simplement qu'il s'agit d'une offensive sud-nord supposant l'emprunt d'une route de Rodez à Clermont pouvant passer par Arpajon (trajet le plus direct) ou plutôt par la cité des Gabales et Brioude.

Certains historiens, et non des moindres ¹⁸⁰ ont supposé une "reconquête de Rodez par les Goths" dès 511 - 512 sur la foi de passages de G. de Tours ¹⁸¹. La Vie de saint Quintien ¹⁸² n'apporte rien d'autre. On peut faire l'économie de cette "reconquête" en plaçant l'exil de Quintien de Rodez vers Clermont avant 507.

En revanche, c'est en 532 que l'Auvergne va connaître une expédition punitive dirigée par Thierry pour reprendre le contrôle politique de la cité dont les "sénateurs" envisagent d'intégrer le royaume de Childebart. Les textes bien connus ¹⁸³ et analysés en profondeur par G. Fournier ¹⁸⁴, montrent l'armée franque, cantonnée à l'extérieur des murailles du chef-lieu, se répandant en bandes dans la montagne, détruisant les fortifications rurales et se livrant à des exactions variées. Dans le nord-ouest du Cantal, le *castrum* de Chastel-Marlhac est assiégé. Les fouilleurs de Saint-Victor de Massiac ¹⁸⁵ ont placé dans ce contexte historique la destruction du *castrum* marquant l'abandon de son système de défense.

La "reprise en main" de la cité Arverne se solde par la mise en place à sa tête de Sigivald, un proche de Thierry. Il semble que cet épisode ait été suffisamment violent pour avoir motivé

¹⁷⁴ *H.F.* II-37.

¹⁷⁵ *Ibidem*.

¹⁷⁶ *Pat. Lat.* t.96 col. 1439.

¹⁷⁷ *Pat. Lat.* t.139 col. 158.

¹⁷⁸ *Pat. Lat.* t.139 col. 614.

¹⁷⁹ Cf. pour l'essentiel Rouche 1974.

¹⁸⁰ Albenque, Rouche, Wolfram.

¹⁸¹ *H.F.* II-36, III-2 et III-21.

¹⁸² *V.P.*, IV.

¹⁸³ *H.F.* III-9, III - 11 - 12 - 13 ; ainsi que des passages de *V.P.* et *L.M.*

¹⁸⁴ 1962.

¹⁸⁵ Tixier - Liabeuf 1984.

l'élaboration de la première des *Formulae Arvernenses*¹⁸⁶, "*cartolas nostras per hostilitatem Francorum (...) perdimus*".

L'Auvergne ne devait plus quitter les royaume franc, pas plus que le Rouergue, où des céramiques mérovingiennes précoces (première moitié ou milieu du VI^e s.) ont été mises au jour sur le forum de Rodez¹⁸⁷.

Deux épisodes racontés par Grégoire de Tours intéressent la Haute Auvergne méridionale : en 584¹⁸⁸ le comte des Gabales, devenu évêque de Rodez, "*commença à harceler l'évêque de la ville de Cahors en prétendant qu'il s'accaparait des églises appartenant au diocèse de Rodez*". A la suite d'un jugement rendu par le métropolitain de Tours à Clermont quelques années plus tard, l'évêque de Cahors "*put recouvrer les paroisses que l'église de Rodez fut reconnue n'avoir jamais possédées*". Sulpice, évêque de Bourges, "*conseilla la réunion du synode pour les paroisses [parochiis] des Cadurques*"¹⁸⁹. Le jugement fut rendu "*apud urbem Arvernam*"¹⁹⁰.

Entre 584 et 591¹⁹¹, "*aux confins des territoires de l'Auvergne, du Gévaudan et du Rouergue se tint un synode d'évêques contre Tétradie, veuve de feu Didier [duc de Childebert], à laquelle le comte [d'Auvergne] réclamait des biens qu'elle avait emportés avec elle en le fuyant*" ("*in confinio vero termini Arverni, Gabalitani atque Rutheni*", "*in confinio supradictorum urbium*"). Grégoire de Tours rappelle que précédemment¹⁹² "*Comme Innocent avait alors brigué l'évêché de la ville de Rodez, Eulalius lui envoya des instructions pour recouvrer avec son concours les biens qui lui appartenaient dans le territoire de cette cité*" (...) "*les évêques et les hommes magnifiques se réunirent donc comme nous l'avons dit, aux confins des cités susdites*" ("*sacerdotibus et viris magnificis*").

Ces deux passages qui mettent en scène les responsables politiques et religieux arvernes et leurs vassaux méridionaux (Gabales, Cadurques et Ruthènes) sont indubitablement liés. Au-delà des querelles personnelles que se complaît à conter par le menu Grégoire de Tours, il semble bien s'agir en dernière analyse d'un conflit territorial. Dans le premier passage, des paroisses (*dioceses, ecclesiae, parochias*) sont usurpées par les Ruthènes aux Cadurques.

Dans le second passage, il est au premier abord question de régler un différent entre la veuve du duc Didier et le comte d'Auvergne. Mais celui-ci fait curieusement alors appel à l'évêque Eulalius du Rouergue pour recouvrer des biens "*res*", qu'il possède "*in hujus civitatis territorio*". "*Hujus*" désigne la cité des Ruthènes ; il existait donc des possessions auvergnates en Rouergue susceptibles d'être "reprises" grâce à l'évêque de cette cité. Ces biens furent, à en croire Grégoire de Tours¹⁹³, rendus au

¹⁸⁶ Fournier 1962 p.213.

¹⁸⁷ Boudartchouk - Llech 1993.

¹⁸⁸ *H.F.* VI-38.

¹⁸⁹ *H.F.* VI-39.

¹⁹⁰ *H.F.* VI-38.

¹⁹¹ *H.F.* X-8.

¹⁹² *H.F.* VI-38.

¹⁹³ *H.F.* X-8.

comte d'Auvergne. En retour, ce dernier envoie un de ses fils à l'évêque de Rodez, qui le nomme archidiacre.

Nous serions tentés de penser que ces deux passages renvoient à un seul et même synode ¹⁹⁴ où sont réglés à la fois des différents privés et publics d'ordre territorial. A ce propos, le texte de G. de Tours est assez obscur : les Arvernes veulent récupérer des biens sur les Ruthènes ; ces derniers détiennent des paroisses cadurques ...

Est-ce à la suite de ce "réajustement territorial" opéré par Sulpicius I^{er} de Bourges que le Carladez releva désormais de l'Auvergne ? Il ne s'agit bien sûr que d'une hypothèse. Enfin le lieu du synode, dans cet ordre d'idées, devait être en territoire arverne, sans doute dans la région de Saint-Urcize.

Ces textes sont à notre connaissance les seuls intéressant la Haute Auvergne méridionale pour l'époque mérovingienne. Il convient toutefois de rappeler à la suite de G. Fournier ¹⁹⁵ que l'Auvergne, à partir de 538 jusque dans les années 700 fut systématiquement rattachée au royaume austrasien, créant des liens économiques et politiques de premier ordre avec la Gaule du nord-est comme avec Marseille et la Provence. Les cités "vassales" du sud de l'Auvergne suivent également cette destinée. C'est après 711 que l'Auvergne paraît sortir de l'orbite du royaume mérovingien proprement dit ¹⁹⁶ pour entrer dans la mouvance aquitaine, jusqu'en 761 où Pépin le Bref prend les forteresses de Chantelle et Clermont en Basse Auvergne ¹⁹⁷. En 767, un nouveau raid assure le contrôle d'Escorailles en Haute Auvergne ¹⁹⁸. La "reconquête" franque de l'Auvergne est achevée. Elle sera réorganisée en plusieurs *comitatus* ¹⁹⁹.

1. Réseau routier et agglomérations secondaires

♦ Les routes .

Aucun texte, aucun vestige ne permet d'apprécier l'état des anciennes routes impériales durant l'époque mérovingienne, mais les épisodes militaires narrés pour la Basse Auvergne par Grégoire de Tours impliquent un entretien du réseau, dont les liaisons essentielles traverseront d'ailleurs tout le Moyen Age.

L'on remarquera par ailleurs que les sites mérovingiens du Carladez, qu'il s'agisse de refuges de hauteur ou d'établissements religieux et leurs nécropoles, se trouvent à proximité (moins de deux kilomètres) d'itinéraires anciens. C'est notamment le cas du site de hauteur de Chastel* (axe Allagnon - Santoire - Jordanne), de la nécropole du Bouscailloux à Ladinhac* (axe Entraygues - Arpajon), Cayrols*, Laroquebrou*, Saint-Etienne-Cantalès*, Lacapelle-Viescamp* (axe Arpajon - Limousin) etc ... Bien entendu les noeuds routiers comme Arpajon* gardent une importance capitale et se

¹⁹⁴ Malgré F. Prévot *et alii*, 1989 p.12.

¹⁹⁵ 1994 p.87 in C.A.G. 63.

¹⁹⁶ Rouche 1974 p.104.

¹⁹⁷ Fournier 1974 p. 123-124.

¹⁹⁸ *Ibidem*.

¹⁹⁹ Lauranson-Rosaz 1987.

développent ²⁰⁰. Enfin la découverte à Glénat*, Cayrols* et Chastel* ²⁰¹ d'espèces monétaires étrangères à la cité prouve bien le rôle encore joué par les voies de communication à moyenne et longue distance. Une monnaie de Justinien a d'ailleurs été découverte à Aron ²⁰².

Ces brèves considérations constituent certes des poncifs, à la lumière de l'historiographie récente ; peut-être était-il bon néanmoins de les énoncer pour un terroir réputé à l'écart des courants économiques et sociaux.

♦ Les *vici*.

La preuve d'une continuité entre l'agglomération antique et médiévale d'Arpajon a été fournie par la nécropole mérovingienne, récemment fouillée. Celle-ci se situe dans la continuité topographique de la nécropole de l'Antiquité tardive (sarcophages du sud-ouest sculptés, épitaphe de CONSTANTIUS NOBILIS ...). Il est possible que dès lors, le cimetière et l'église constituent le noyau du *vicus*, préfigurant le bourg médiéval. L'activité économique de cette agglomération pourrait être confirmée par la présence d'un atelier monétaire ²⁰³.

2. Les sites de hauteur

Ils paraissent plus nombreux qu'à la fin de l'Antiquité, comme c'est le cas pour le reste de l'Auvergne ²⁰⁴. Leur répartition est visiblement liée à des critères d'ordre stratégique et topographique.

Si Carlat* est la seule forteresse connue du sud-ouest Cantal, un groupement existe autour des vallées de la Santoire et de l'Allagnon : deux à Chastel-sur-Murat*, une à Dienne*. Cette région constitue à la fois une place stratégique aux confins du Massif du Cantal, se situe à proximité d'une zone à forte densité démographique et surtout offre un relief de buttes et de crêtes volcaniques propices à l'établissement d'une forteresse de ce type.

- A Chastel-sur-Murat*, l'occupation couvre l'ensemble de la surface du neck, tant la crête sommitale que les deux plateaux latéraux. L'abondance étonnante du mobilier (céramique et verrerie) exclut que nous soyons en présence d'un simple refuge temporaire en cas de crise. Il est d'ailleurs hors de doute, malgré le caractère obscur des fouilles de Pagès-Allary, qu'il existe une nécropole sur le plateau. L'étude du mobilier montre une prédominance des productions locales (*ollae* à bord en bandeau), mais atteste la présence en nombre significatif de verreries typiquement mérovingiennes. De même, les éléments de parure mis au jour (boucle d'oreille, fibule discoïde) attestent d'une mode

²⁰⁰ Comme l'a déjà remarqué G. Fournier (1962) pour la Basse Auvergne.

²⁰¹ Monnaie ostrogothique du VI^e s.

²⁰² Lapeyre - Roche 1985.

²⁰³ *Triens* portant AREPAGONE à l'avvers. Belfort n°318.

²⁰⁴ Fournier 1962 ; Boudartchouk 1988.

septentrionale, peut-être même de la pratique de l'inhumation habillée. Si cette dernière n'est pas mentionnée expressément par le fouilleur, elle est cependant rendue plausible par l'abondance étonnante d'agrafes à double crochet, de fiches à bélière et de couteaux.

La richesse du mobilier présent à Chastel implique la présence de personnes d'un certain rang social. En revanche les structures d'habitat associées à cette occupation demeurent inconnues. Si les cases en pierres sèches mises au jour au début du siècle ne sont vraisemblablement que des burons post-médiévaux, l'abondance d'équipement domestique mérovingien (en particulier des clés laconiennes) implique la présence effective d'habitations, comme dans les *castella* de Larina, Saint-Blaise ou Lombren.

- Toujours dans la commune de Chastel*, l'éperon barré de Lastours connaît une occupation durant le haut Moyen Age (trouvaille de céramique mérovingienne au début du siècle), dont la nature reste néanmoins mal connue ; il est possible que certaines des cases en pierres sèches dégagées lors des fouilles soient antérieures au Moyen Age. En revanche, le dispositif fortifié visible à l'heure actuelle demeure indatable.

- Dans la commune voisine de Dienne*, le neck de Laqueuille -assez semblable à celui de Chastel bien que plus étendu- fait lui aussi l'objet d'une occupation mérovingienne (céramique) ; toutefois il est difficile de lier de manière absolue cette occupation à la mise en défense de l'éperon central, point culminant du rocher.

- A Carlat*, le mobilier mérovingien (céramique et verre) du VI^e s. a été découvert sur le plateau basaltique, à l'opposé de la "brèche de Roland" qui sépare la coulée volcanique de sa racine. Là aussi, la présence de verre à filets d'émail est sans doute à mettre sur le compte d'un groupe social aisé.

Les renseignements sur les *castella* mérovingiens du Carladez sont donc minces ; ce sont tous, sauf un dans l'état actuel des connaissances, des forteresses plus anciennes réoccupées, éperons barrés ou reliefs isolés. La présence d'un établissement religieux ne paraît pas systématique. Comme en ce qui concerne l'époque précédente, il convient sans doute de hiérarchiser les sites : véritable habitat-refuge à Chastel (fonction militaire, économique et religieuse), ou simple réoccupation d'une ancienne fortification (Lastours), site de refuge occasionnel (Dienne) ou résidence privée (?) naturellement protégée (Carlat). Certains de ces sites ont-ils été, comme l'a remarqué G. Fournier²⁰⁵ pour la Basse Auvergne, le chef-lieu d'une paroisse primitive ?

3. Nécropoles et édifices de culte : les premières paroisses ?

3.1. Nécropoles et édifices de culte : les données archéologiques

²⁰⁵ 1962.

Les fouilles archéologiques anciennes ou récentes menées dans le Carladez n'ont permis que la mise au jour de nécropoles du haut Moyen Age, à l'exclusion de tout édifice de culte. D'autre part, il s'agit la plupart du temps d'observations partielles et assez imprécises. Toutefois il nous a semblé utile de rassembler les données existantes afin de les synthétiser et de les comparer à celles des régions voisines.

♦ Les nécropoles de *castrum*.

Un seul *castellum* a fourni des inhumations du haut Moyen Age : Chastel-sur-Murat*, où des tombes en pierre sèche ont été découvertes à l'est de l'église médiévale. Le mobilier recueilli alors a de fortes chances d'être de nature funéraire, même si le fouilleur ne le mentionne pas ; de caractère septentrional, il couvre les VI^e et VII^e s. (verreries, perles de collier, fibule discoïde en bronze, agrafes à double crochet ...). Comme le type de sépulture (coffre à calage de pierres ?), il tranche fortement avec les autres nécropoles du Carladez. L'on y verra une influence, sinon germanique comme le pensaient certains chercheurs du début du siècle, du moins septentrionale et en rupture partielle avec les usages de la fin de l'Antiquité attestés par ailleurs dans la région ²⁰⁶.

La proximité de ces tombes (quelques mètres) avec l'église romane Saint-Antoine pose bien sûr le problème de la présence d'un édifice de culte à l'époque mérovingienne, que l'on ne peut résoudre en l'absence de fouilles. Néanmoins l'implantation de l'église paroissiale romane est nettement subordonnée au chicot rocheux ayant servi d'assise au *castrum* du XI^e s. Dans cette optique, ce ne serait que l'église castrale postérieure.

♦ Les nécropoles de *vici*.

La nécropole du *vici* d'Arpajon* offre un faciès bien différent : elle fait suite à une nécropole chrétienne du V^e s. où une tombe au moins (sarcophage de l'Ecole du Sud-Ouest) faisait l'objet d'une vénération attestée par des prélèvements de matière effectués sur le couvercle.

Il s'agit d'une accumulation sur un et peut-être deux niveaux de sarcophages trapézoïdaux en calcaire tertiaire et en roche volcanique, matériaux présents dans un rayon d'une dizaine de kilomètres. Ces sarcophages, exempts de mobilier, ont parfois été réutilisés ; ils sont dotés d'aménagements céphaliques sommaires, comparables à ceux attestés pour le nord-Cantal ²⁰⁷ ou pour le Limousin ²⁰⁸.

Les sarcophages mérovingiens d'Arpajon ont la particularité de posséder un chevet arrondi et non rectiligne, fait également constaté au Bouscailloux de Ladinhac* et à Martory de Leynhac*. Dans l'un des sarcophages (VI^e s. ?) avait été déposée à la tête du défunt une bouteille de verre de la fin de l'Antiquité. C'est le seul dépôt attesté. Une sépulture en coffre de briques et de *tegulae* semble leur être associée. L'église romane voisine dédiée à saint Vincent de Saragosse ²⁰⁹ a peut-être été précédée d'un autre bâtiment, dont les sépultures mérovingiennes semblent tenir compte de l'orientation ; mais

²⁰⁶ C.A.G. 15.

²⁰⁷ Boudartchouk - Lapeyre 1990.

²⁰⁸ Desbordes 1990.

²⁰⁹ Culte attesté au V^e s. en Gaule du sud, cf. Aubrun 1981 p.260.

seul un angle a été dégagé en sondage ²¹⁰. Des briques ornementales du haut Moyen Age conservées au musée J.-B. Rames d'Aurillac pourraient appartenir à cet édifice pré-roman.

Nous serions tentés ²¹¹ de voir dans cette nécropole la continuation d'une nécropole paroissiale de *vicus*, sans équivalent dans le Carladez par l'abondance des sarcophages et la rareté voire l'inexistence des coffres et des tombes en "pleine terre".

♦ Les nécropoles rurales.

La région de Carlat -le Carladez proprement dit- recèle une série de nécropoles rurales du haut Moyen Age, hélas parfois mal documentées :

- A Saint-Etienne-de-Carlat* a ainsi été découvert au contact du cimetière de l'église médiévale une -et sans doute plusieurs- cuve de sarcophage trapézoïdale en roche volcanique qui, par sa typologie, ne peut qu'être mérovingienne ²¹². Bien sûr, le vocable saint Etienne pourrait également être invoqué comme un indice d'ancienneté ²¹³, mais il faut remarquer que les groupes épiscopaux primitifs de Clermont comme de Rodez paraissent avoir été dédiés à la Vierge Marie ²¹⁴, ce qui incite à la prudence.

Les paroisses de Saint-Etienne-de-Carlat* et Carlat* sont étroitement liées au Moyen Age d'un point de vue géographique mais aussi religieux ; on peut dès lors supposer que Saint-Etienne-de-Carlat ait été le centre religieux de la paroisse mérovingienne, Carlat étant le centre laïc avec son *castrum*.

G. Fournier a supposé que l'église médiévale du château de Carlat* ait pu avoir des origines paléochrétiennes ; il s'appuie pour cela sur la dédicace de l'église disparue du rocher à Marie -comme la cathédrale de Clermont- et sur l'orientation nord-ouest / sud-est de l'église sur un plan du XIX^e s. Or, si l'église (ou tout au moins une chapelle) du château apparaît effectivement dédiée à Notre-Dame ²¹⁵, la dédicace de l'église actuelle à saint Avitus, évêque mérovingien de Clermont, paraît ancienne.

Par ailleurs, l'emplacement de l'ancienne église du château n'est pas connu avec précision, et encore moins son plan ou son orientation ; les fouilles non autorisées de 1971 à l'endroit présumé de l'église n'ont d'ailleurs rencontré aucune structure pouvant lui appartenir. Il convient donc de rester dans l'expectative en ce qui concerne l'existence d'un lieu de culte mérovingien à Carlat.

En revanche, des nécropoles "isolées" sont signalées dans les communes voisines de Cros-de-Ronesque*, Taussac* et Raulhac*.

- A Raulhac*, une nécropole isolée fut détruite au XIX^e s., au lieu-dit "Monteils". Il s'agissait d'une petite nécropole établie sur une hauteur comprenant sarcophages et coffres de lauze, sans mobilier. La typologie des tombes rappelle la nécropole du Bouscailloux à Ladinhac*. Aucune

²¹⁰ Usse *et alii* 1990.

²¹¹ En accord avec les travaux de G. Fournier sur la Basse Auvergne et ceux de M. Aubrun sur le Limousin.

²¹² Colardelle 1996 ; Lorans 1996.

²¹³ Aubrun 1981 p.238.

²¹⁴ Prévot *et alii* 1989.

²¹⁵ Arch. Monaco G 25.

mention n'est alors faite d'un quelconque édifice de culte. Or, l'église paroissiale actuelle de Raulhac est mentionnée dès l'an Mil, comme possession de Carlat. Cette nécropole est-elle celle de la paroisse primitive, regroupant encore au Moyen Age Badailhac*, Pailherols* et sans doute Jou-sous-Monjou*, voire Saint-Clément* ?

- A Cros-de-Ronesque*, près d'Escoubiac, sur l'ancienne limite entre les paroisses médiévales de Cros et de Ronesque, a été mis au jour un sarcophage, peut-être associé à du mobilier funéraire (?) ; la tradition orale y situe une nécropole. Cette situation topographique particulière pourrait indiquer une paroisse primitive scindée en deux de part et d'autre de la nécropole. Dans ce cas ne subsiste pas non plus de souvenir relatif à aucun lieu de culte.

- Dans le Barrez voisin, le cimetière de l'église de Peyrat, commune de Taussac*, a livré un fragment de cuve de sarcophage mérovingien. Cette église, dédiée à saint Hilaire -comme celle de Cros-de-Ronesque- était réputée être le chef-lieu de paroisse primitif de Mur-de-Barrez.

- Près de la *villa* tardive de Bars de Lacapelle-Barrez* un "cimetière des Anglais" pourrait correspondre à un cimetière du haut Moyen Age.

Le sud-est de la Châtaigneraie a livré une autre concentration de nécropoles :

- Au Bouscailloux de Ladinhac* se trouvait une nécropole à coffres de lauzes rectangulaires et trapézoïdaux, peut-être accompagnés de sarcophages comparables à ceux d'Arpajon-sur-Cère* (brèche volcanique, arrondis au chevet), mais aussi en grès gris et rouge venus du Rouergue, comparables à ceux de Conques ²¹⁶ et de Saint-Amans de Rodez ²¹⁷. Le mobilier céramique permet de dater cette nécropole des VI^e - VII^e s. Elle se situe à proximité d'un itinéraire ancien, au centre de la paroisse médiévale de Ladinhac. L'étude du cadastre laisse penser qu'un édifice religieux a pu y exister. On peut situer l'abandon de cette nécropole vers l'an Mil ; la translation avec le chef-lieu actuel a pu entraîner celle du toponyme et du vocable de l'ancien édifice.

- A la limite paroissiale médiévale entre Junhac* et Sénezergues* se situe une "croix de Martory" qui perpétue sans doute le souvenir d'un édifice cultuel dédié à saint Baudile, martyr d'Orléans (édifice déjà disparu au XIII^e s.). Comme dans le cas de Monteils, ce *locus* pouvait marquer le centre d'une paroisse primitive ultérieurement scindée en deux, Junhac et Sénezergues. Ce n'est bien sûr qu'une hypothèse que l'archéologie seule peut vérifier. On peut en effet également envisager que ces nécropoles aient été indépendantes d'un lieu de culte à statut paroissial et que leur abandon soit lié à la mise en place du réseau paroissial carolingien, où l'église et le cimetière vont toujours de pair. Les anciennes nécropoles ont pu alors jouer un rôle de délimitation de finage entre les nouvelles communautés.

- Encore plus au sud, au flanc du coteau de la vallée du Lot, se situe le hameau de Blanadet, commune de Vieillevie*. L'on y conserve un sarcophage trapézoïdal en granite. Une église y existait au IX^e s. Le chef-lieu aurait pu se déplacer à Vieillevie pour des raisons économiques.

²¹⁶ Lourdou 1994.

²¹⁷ Dausse 1990.

Une dernière concentration, importante, se situe dans l'ouest de la Châtaigneraie.

- A Laroquebrou*, l'ancien chef-lieu paroissial de Brou dédié à saint Martin a livré fortuitement une série de sarcophages appartenant au haut Moyen Age et présentant une certaine parenté avec ceux d'Arpajon*.

- A Saint-Etienne-Cantalès*, une nécropole isolée du haut Moyen Age a pu exister au lieu-dit "Croix de la Bataille", si l'on retient la découverte antérieure à cet endroit d'"armes", dont une "francisque", et de "monnaies romaines". Il convient toutefois de rester très circonspect ; ce serait là en effet une des seules nécropoles à armes de toute l'Auvergne ...

- A Lacapelle-Viescamp*, dans la zone de Cassan - Bois d'Almont, limitrophe entre Lacapelle et Saint-Paul -des-Landes, à proximité d'un toponyme "Saint-Julien", ont été découverts anciennement des sarcophages à chevet arrondi qualifiés à l'époque de "celtiques". Il pourrait là aussi s'agir du lieu d'inhumation d'une ancienne communauté, ultérieurement démembrée de part et d'autre entre les paroisses de Lacapelle et Saint-Paul.

- Le bourg de Glénat* a livré un *tremissis* mérovingien dont l'identification précise est délicate, mais qui n'appartient pas à un atelier arverne. Près de l'église médiévale Saint-Blaise fut mise au jour une tombe monoxyle dont la paroi interne du chevet a un profil naviforme. Les sépultures de ce type, dont on connaît un autre exemplaire à Saint-Santin de Maurs ²¹⁸, sont habituellement datées de l'époque mérovingienne ²¹⁹.

- A Leynhac* enfin, plus au sud, un sarcophage trapézoïdal à chevet arrondi a été découvert anciennement à Martory, près du point de jonction entre Saint-Etienne-de-Maurs*, Mourjou* et Leynhac. Ce sarcophage en roche volcanique doté d'un aménagement céphalique primitif a une parenté morphologique certaine avec ceux d'Arpajon*.

3.2. L'apport de l'hagiotoponymie

Ce "tour d'horizon" des possibles paroisses mérovingiennes doit être complété par une enquête hagiotoponymique, comme l'a fait M. Aubrun pour le Limousin ²²⁰. Bien sûr ici l'échantillon est beaucoup plus restreint et les textes anciens proportionnellement moins abondants. Nous avons choisi de centrer le recensement sur quelques saints réputés honorés à l'époque mérovingienne : saint Etienne ²²¹, saint Martin ²²², saint Jean-Baptiste ²²³, mais aussi la Vierge ²²⁴ à laquelle sont dédiés les groupes épiscopaux de Clermont et Rodez, ainsi que les saints locaux de l'Auvergne ou des cités voisines.

²¹⁸ A.E.C.C. 1990.

²¹⁹ Collardelle 1996.

²²⁰ 1981.

²²¹ Aubrun p.238 sq.

²²² *Ibidem* p.275 sq.

²²³ *Ibidem* p.294 sq.

²²⁴ Fournier 1962.

- Le culte de saint Etienne est attesté dans cinq paroisses seulement ; c'est le patron de Saint-Etienne-Cantalès*, Saint-Etienne-de-Maurs* et Saint-Etienne-de-Carlat*. Ces deux dernières paroisses au moins sont anciennes : Saint-Etienne-de-Maurs est un chef-lieu de vicairie carolingienne, et une nécropole mérovingienne existe à Saint-Etienne-de-Carlat. A Laroquebrou* et Vieillevie*, le culte rendu au proto-martyr n'est qu'accessoire et peut-être tardif.

Le bilan de cette brève enquête est donc relativement mitigé, mais l'on retiendra l'importance de la qualification "Saint-Etienne" pour les paroisses anciennes, comme l'avait noté M. Aubrun.

- Le culte de saint Martin est -comme en Basse Auvergne et en Limousin- beaucoup plus répandu. On le retrouve dans dix-sept paroisses médiévales, soit plus de 15% de celles que nous avons étudiées. Ce pourcentage prend place entre celui du diocèse de Limoges (10%) et celui de Tours (20%) ; il est donc assez élevé. Nous avons pris en compte les paroisses titulaires, mais aussi celles vouant un culte particulier à saint Martin.

Un premier groupe est localisé sur le versant Ouest de la Châtaigneraie : Laroquebrou*, Siran*, Glénat* à Espinadel, Pers*, Rouziers*, Boisset*, Saint-Etienne-de-Maurs* (culte annexe) ; le centre de la Châtaigneraie est représenté par Marcolès*, l'est par Sénezergues* et Labrousse* ; le Barrez par Murols*, Brommat* à Albinhac et Bromme, Mur-de-Barrez* à Valcaylès. Dans la région de Pierrefort, ce saint est honoré à Saint-Martin-sous-Vigouroux* et dans la moyenne vallée de la Cère à Thiézac*.

Souvent (comme à Labrousse, Sénezergues, Marcolès, Saint-Etienne-de-Maurs ...) le culte est associé à une source ou à une fontaine réputée miraculeuse, située non loin de l'église. Ce fait est connu depuis longtemps ; l'historiographie chrétienne traditionnelle y a vu l'illustration de la destruction du paganisme dont témoignent plusieurs épisodes de la Vie de saint Martin. Comme l'a bien remarqué Aubrun ²²⁵, il s'agit plutôt de manifestations "anhistoriques" relevant du folklore, en grande partie inutilisables pour l'historien.

Dans le Carladez, la plupart des paroisses dédiées à saint Martin paraissent anciennes. C'est le cas de Laroquebrou* (nécropole du haut Moyen Age de Brou, sarcophages et monnaie en or), de Marcolès* (chef-lieu de *pagus* à l'époque carolingienne). Aucune n'est de formation récente, et leur superficie moyenne est sensiblement plus importante que celle de l'ensemble des paroisses attestées au XIII^e s., toutes dédicaces confondues. A noter en particulier le cas de Thiézac*, à l'origine chef-lieu d'une grande paroisse couvrant toute la haute vallée de la Cère et une partie des flancs du massif du Plomb, soit près de 7500 hectares.

Si l'on compare la répartition géographique des églises dédiées à saint Martin avec les zones de peuplement ancien, des similitudes apparaissent. Ainsi un groupe d'églises dédiées à saint Martin se situe "en grappe" autour de Laroquebrou, aux confins du Limousin. Un autre groupe se trouve dans le sud (centre et ouest) de la Châtaigneraie, entre la région de Maurs et les plateaux de Marcolès*. On rencontre un troisième groupement dans le Barrez (cinq dédicaces) ; vers le nord, notons les églises de Saint-Martin-sous-Vigouroux* et Saint-Martin de Thiézac*.

²²⁵ 1981 p.276.

Ces églises sont donc localisées pour partie dans les zones de peuplement antique, mais également dans des terroirs ayant livré peu ou pas d'occupation antérieure au haut Moyen Age. C'est ainsi le cas de Marcolès et de Thiézac. Peut-être faut-il y voir comme le pensait G. Fournier le témoignage de zones nouvellement conquises sur des terroirs inhospitaliers notamment en zone montagneuse.

Ainsi nous concluons, à la suite de M. Aubrun, que les églises titrées de saint Martin sont anciennes et sans doute érigées aux VI^e / VII^e s., jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne.

- Le culte à saint Jean-Baptiste, réputé ancien, est nettement moins développé. Dans le Carladez, il est attesté à Saint-Mamet-la-Salvetat* (décollation de Jean-Baptiste à La Salvetat), Marcolès* (associé à saint Martin), Roannes-Saint-Mary* (chapelle Saint-Jean-Baptiste au XV^e s.), Ladinhac* (chapelle), Ginolhac* (vocable principal), Thérondeles* (un des vocables), Brommat* (Cussac) et Malbo*.

Le bilan des dédicaces à saint Jean-Baptiste est donc contrasté ; la plupart ne sont que des cultes tardifs (La Salvetat, Roannes ...). Les paroisses possédant un unique vocable à saint Jean (Malbo, Ginolhac, Cussac) peuvent difficilement être qualifiées, même à titre d'hypothèse, de paroisses primitives. Il reste cependant le cas de Marcolès (association de saint Jean, la Vierge et saint Martin) et Thérondeles (la Vierge et saint Jean-Baptiste) qui remontent à coup sûr au haut Moyen Age. La dédicace à saint Jean-Baptiste n'est donc pas systématiquement un indice d'ancienneté, loin s'en faut.

- Les dédicaces à la Vierge n'ont pas été retenues comme déterminantes dans la chronologie des fondations paroissiales par M. Aubrun. Toutefois la dédicace à la Vierge est ancienne, comme c'est le cas pour les cathédrales de Clermont et Rodez.

Dans le Carladez, vingt-deux édifices sont consacrés à la Vierge ou à Notre Dame. Arnac*, Laroquebrou*, Saint-Paul-des-Landes* (chapelle), La Ségalassière* (L'Assomption), Sansac-de-Marmiesse* (église de *villa*), Roumégoux* (chapelle, vocation tardive), Cayrols* (L'Assomption), Leynhac* à Notre-Dame-du-Pont (L'Assomption, monastère isolé tardif), Quézac* (pèlerinage tardif), Cassaniouze* (Notre-Dame-des-Purifications), Marcolès*, Montsalvy* (monastère), Ladinhac* (chapelle de château), Blanadet de Vieillevie* (chapelle), Teissières* (Nativité de la Vierge), Carlat* (chapelle du château), Taussac* (Notre-Dame-de-l'Assomption, Notre-Dame de Manhaval et Notre-Dame de Lez), Thérondeles* (abbaye Saint-Pierre et Sainte-Marie de Ladinhac), Paulhenc* (chapelle du château), Jou-sous-Montjou* (L'Assomption).

La quasi-totalité de ces vocables paraissent postérieurs à l'époque carolingienne ; plusieurs ne sont que des chapelles castrales, d'autres des lieux de pèlerinage tardifs. Seul le cas de Carlat peut être pris en considération. Le culte marial n'est donc pas un élément pertinent pour tenter de cerner le problème des paroisses primitives.

Toujours dans la lignée des travaux de G. Fournier et M. Aubrun, examinons maintenant les cultes des martyrs -ou présumés tels- locaux, originaires des cités voisines comme de Haute Auvergne.

- Le culte de Saturnin de Toulouse, martyrisé en 250 et honoré depuis les années 370, était en honneur chez les Arvernes au VI^e s. selon Grégoire de Tours ²²⁶, à travers ses reliques. Les trois églises dédiées à ce saint sont situées sur le versant Est du Carladez : Brommat*, Paulhenc* et Valuégols*. Brommat* est un chef-lieu de viguerie carolingienne faisant suite à une occupation plus ancienne ; Paulhenc* est certainement antérieur à l'an Mil et à Valuégols*, *vicus* mérovingien "extra-carladézien", le culte pourrait au moins remonter au VII^e s. (frappe monétaire mentionnant SATURNINUS).

Ainsi, malgré sa rareté, le vocable paraît révélateur des dédicaces mérovingiennes. La répartition géographique des lieux de culte pourrait s'expliquer par une diffusion effectuée depuis le sud-ouest par Brioude, laissant à l'écart le massif volcanique central.

- Le saint tutélaire des Lémovices, saint Martial de Limoges, est présent à Vitrac* sur le versant Ouest de la Châtaigneraie et Taussac* en Barrez. Ces deux paroisses remontent au haut Moyen Age, sans qu'il soit possible d'être plus précis.

- Le saint tutélaire des Ruthènes, saint Amans de Rodez, est présent à Ginolhac* en Barrez et à Leucamp* (légende d'évangélisation) dans l'est de la Châtaigneraie. La localisation de ces deux lieux de culte est conforme à une logique "territoriale" de l'expansion des saints locaux ; son culte n'est d'ailleurs pas attesté en Auvergne, ni en Limousin ²²⁷.

- Les saints tutélaires des Arvernes sont plus nombreux : saint Julien de Brioude, le plus grand des saints arvernes à l'époque mérovingienne ²²⁸ est vénéré à Nieudan*, Omps*, Ytrac*, Saint-Julien-de-Toursac*, Vézels-Roussy*, Lacapelle-Barrez*, et Thérondels*, à Ladignac. Ce sont toutes des paroisses anciennes, mais certaines ont sans doute hérité du vocable de saint Julien de Brioude à cause de l'existence de possessions du monastère. Il convient d'ajouter à cette liste la dévotion à saint Ferréol de Vienne, dont le culte est intimement lié à celui de Julien à partir du V^e s. ²²⁹ ; ce saint est honoré à Leucamp*. De fait, cette abondance de lieux de culte à Julien peut induire deux interprétations : si l'on retient l'hypothèse "géopolitique" du culte des saints proposée par Beaujart, ceci prouverait l'appartenance du sud-ouest Cantal à la cité arverne à l'époque mérovingienne. Mais l'on peut aussi y voir des paroisses plus tardives dont les lieux de culte dépendent d'une façon ou d'une autre de l'abbaye St-Julien de Brioude, très puissante à la fin du haut Moyen Age. La localisation de ces églises au regard de la carte de l'occupation antique et mérovingienne n'apporte d'ailleurs aucune information.

²²⁶ G.M., 47.

²²⁷ Fournier 1962 ; Aubrun 1981 p.311.

²²⁸ Beaujart 1994.

²²⁹ Beaujart 1994.

En revanche, le culte de l'évêque arverne Avitus (Teissières-les-Bouliès* (croix), Carlat*), mort vers 600 et ardent promoteur de saints indigènes, est intéressant : ne concernant que les Arvernes, la présence de son culte prouverait l'appartenance du Carladez à la cité auvergnate. Dans la même optique, Saint-Projet de Cassaniouze* dont les origines sont antérieures au XI^e s. est dédié à l'évêque arverne Projectus (666-678) ; Giou-de-Mamou* est également dédié à un évêque arverne, saint Bonnet (623-710).

Le "monopole" exercé par les évêques mérovingiens arvernes du VII^e s. nous incite à penser que le Carladez est définitivement intégré à la cité des Arvernes à cette époque, ou peu après.

- Il reste enfin à examiner les dédicaces aux supposés saints de Haute Auvergne. Saint Mary est attesté à Roannes-Saint-Mary*, mais il ne s'agit que d'un oratoire indatable ; les paroisses dédiées à cet ermite du haut Moyen Age se trouvent dans la Planèze. L'on ne peut donc retenir cette dédicace pour l'époque mérovingienne, d'autant que son culte ne se développe qu'avec la translation des présumées reliques à Mauriac, beaucoup plus tardive.

Saint Mamet est honoré à Saint-Mamet-la-Salvetat*. Il pourrait s'agir d'un doublet tardif de l'oriental Mammias ou de Mamert de Vienne, honoré en Auvergne à l'époque de Sidoine Apollinaire. Il est fait mention d'un diacre "Mametus" donné comme compagnon à Austremoine dans sa *vita* la plus récente, comme dans la *vita* de Mary, ces deux textes étant rédigés vers l'an Mil. Son culte local n'est en fait attesté qu'au XI^e s. et la tradition de son ensevelissement à Saint-Mamet ne remonte, à notre connaissance, pas au-delà du XVII^e s. L'on n'en possède d'ailleurs aucune *vita*, même récente. On écartera donc l'obscur "Mametus" des saints mérovingiens d'Auvergne.

Quel bilan tirer de ces maigres données ? Tout d'abord, la formation du tissu paroissial ne paraît pas fondamentalement différente de celle constatée pour le Limousin ou la Basse Auvergne. Arpajon paraît avoir été la seule paroisse de l'Antiquité tardive ; en revanche des nécropoles rurales d'époque mérovingienne sont attestées dans tous les terroirs peuplés anciennement. Seule la nécropole de Chastel-sur-Murat recèle des indices d'une influence septentrionale, à travers la pratique de l'inhumation habillée. Les autres nécropoles rurales du Carladez, comme dans le nord du Rouergue à la même époque²³⁰, n'ont livré aucun mobilier. Mais ces nécropoles avaient-elles toutes un édifice de culte voisin doté d'un statut paroissial ? Rien n'est moins sûr²³¹. Ces tombes témoignent pourtant de l'existence de communautés rurales dont les lieux d'inhumation ont été dans certains cas déplacés à une époque ultérieure. C'est tout au moins la lecture que l'on peut faire des nécropoles du haut Moyen Age situées sur le finage de deux ou plusieurs paroisses médiévales.

De même certaines dédicaces paraissent bien caractéristiques de l'époque mérovingienne comme celles à saint Etienne ou saint Martin, éventuellement associées à des dédicaces à la Vierge ou saint Jean-Baptiste.

²³⁰ Delpuech 1988.

²³¹ Treffort 1996.

Reconstituer ces "grandes paroisses" reconnues par G. Fournier et M. Aubrun est délicat : le réseau actuellement visible ne date vraisemblablement que des IX^e - X^e s. et a fait disparaître l'état antérieur. Comme on l'a déjà maintes fois remarqué, ces paroisses anciennes possèdent une superficie très importante, pouvant aller jusqu'entre 5800 et 7000 hectares pour Raulhac*. Junhac* compte encore au XI^e s. une superficie de 7000 hectares. Si l'on accepte l'hypothèse qu'elle ait été démembrée, ainsi que Sénezergues*, d'une paroisse primitive dont la nécropole était située à l'interface, l'on obtient une superficie pouvant aller jusqu'à 15000 hectares ! Plus modestement, Carlat* et Saint-Etienne-de-Carlat* ne totalisent que 3100 hectares. Arpajon* à elle seule couvre 4800 hectares ; si on lui adjoint Aurillac, qui en est vraisemblablement démembrée, on obtient un total de 7600 hectares. Siran* (en fait Saint-Siran ou Saint-Sigiran), exemple remarquable de paroisse ancienne délimitée par un finage naturel, au chef-lieu centré, possède une superficie de 5500 hectares. Celle de Marcolès*, avec Saint-Antoine*, est de 6000 hectares. Cassaniouze* avant son démembrement d'avec Calvinet* atteignait quasiment 5000 hectares. Enfin Glénat* (nécropole du haut Moyen Age et *triens* mérovingien) totalise 2427 hectares, mais l'on atteint 6500 hectares en y ajoutant les paroisses tardives vraisemblablement démembrées de La Ségalassière*, Pers*, Roumégoux* et Le Rouget*. De fait, les plus anciennes paroisses du haut Moyen Age paraissent avoir une superficie égale ou supérieure à 5000 hectares.

Les quelques données que nous avons pu réunir ne permettent pas de renouveler le débat actuel sur la chronologie de la formation des paroisses, mais comme le reconnaît G. Fournier²³², "*Ces premières paroisses se définissent non comme des circonscriptions solidement et durablement inscrites sur le sol avec des limites précises et correspondant à un découpage systématique du territoire diocésain, mais comme des centres liturgiques de caractère public, mis à la disposition des fidèles habitant dans un certain rayon et organisés de manière souple pour leur commodité (...) les territoires d'un diocèse, tant qu'ils n'étaient pas rattachés à une paroisse, continuaient de relever directement de l'église épiscopale*". Seule la paroisse d'Arpajon* paraît appartenir avec certitude à cette génération. Il pourrait s'agir d'un chef-lieu situé aux confins de plusieurs cités (Arvernes, Ruthènes), comme l'Isle-Jourdain dans le Midi toulousain.

La question des paroisses mérovingiennes situées en rase campagne, hors du cadre des *castra* et des *vici*, est en revanche problématique. G. Fournier pense que c'est un mouvement des VIII^e et IX^e s. Dans le Carladez, l'on ne peut que constater la présence de nécropoles mérovingiennes -rares- ultérieurement abandonnées, parfois en association avec des superficies paroissiales très importantes. De même, certaines dédicaces à des évêques d'Auvergne à la gloire éphémère paraissent impliquer des fondations des VII^e / VIII^e s., alors que le Carladez vient peut-être d'intégrer le diocèse de Clermont. Les deux églises supposées de *castella*, à Chastel-sur-Murat* et Carlat*, constituent un cas à part, mais la présence d'édifices paroissiaux dans les fortifications rurales des Arvernes ou des Ruthènes est déjà attestée au V^e s. par Sidoine Apollinaire²³³, ainsi que par l'archéologie²³⁴.

²³² 1982 p.499.

²³³ Ep. IV, 15, "à Elaphius".

²³⁴ Tixier et Liabeuf 1984.

4. Les établissements ruraux

La documentation brute sur le sujet étant quasiment inexistante, nous nous bornerons à rappeler ici les découvertes archéologiques anciennes et les quelques données toponymiques disponibles.

Deux *tremissis* mérovingiens ont été découverts dans l'ouest de la Châtaigneraie, sur l'emplacement de deux chefs-lieux de paroisse médiévale. A Cayrols*, un *triens* de *NOVO VICO* en Limousin, à Glénat* peut-être un *triens* de Nantes (?). Un habitat peut avoir existé au Bouscailloux de Ladinhac*, mais ce n'est qu'une hypothèse. L'on remarquera pourtant que ces découvertes se situent comme de coutume dans des zones anciennement peuplées, qui ne constituent donc pas un "no man's land" à la chute de l'Empire.

Les données toponymiques sont également indigentes. Nous avons choisi ²³⁵ de cartographier les toponymes présentant une terminaison en *-ens* (suffixe *-ingos*) attestée par des formes anciennes, ainsi que les anthroponymes germaniques suivis de *-villa*.

Nous trouvons ainsi à Siran* Lachens et Balbarius, forme tardive de *Barbarius* ; à Saint-Mamet-la-Salvetat* Bodunhac (sur *Bodo + acum*) et Mandouilh ; à Marcolès* un dérivé de Marculf ; à Junhac* Goudergues et Gourvieille ; à Paulhenc* Hechorens ; à Murols* Ségurens ; à Saint-Martin-sous-Vigouroux* Franqueville ; à Montsalvy* Mandarulphe ; à Siran* Sigiran. Ces toponymes dessinent une traînée à travers l'ouest, le centre et le sud-est de la Châtaigneraie. Deux toponymes isolés se situent dans la région de Pierrefort. Ces noms propres se répartissent à la fois dans des zones occupées dès l'Antiquité, mais également des terroirs (centre de la Châtaigneraie notamment) semble-t-il peu humanisés.

Bien que ces toponymes soient en proportion insignifiante, ils n'en existent pas moins. Sauf à supposer une fixation très tardive -ce qui irait à l'encontre des observations faites dans les régions voisines-, il faut se résoudre à y voir le témoignage d'une influence franque antérieure à l'époque carolingienne, avec des noms patronymiques comme *Godo*, *Bodo*, *Mando*, *Marco* et peut-être *Franco*. La proportion paraît plus forte dans le Rouergue voisin ²³⁶.

* * *

Conclure sur le Carladez mérovingien est redoutable lorsque l'on mesure l'indigence de la documentation au regard des régions voisines comme la Basse Auvergne. Il paraît

²³⁵ A la suite des travaux de Dauzat (1963), de Nègre (1977) et surtout de Billy (1992 p.101 sq.).

²³⁶ Albenque 1947 et 1948.

toutefois acquis que le secteur, pour marginal qu'il soit, n'est pas une terre vide d'hommes. Au contraire, le peuplement mérovingien s'inscrit dans une étroite continuité avec celui de l'Antiquité.

Comme en Basse Auvergne, peut-être même plus encore, l'on constate un maintien de la romanité à travers les usages funéraires (absence d'inhumation habillée, sauf près de Murat) et l'anthroponymie (quasi-absence d'anthroponymes germaniques anciens). Il est même envisageable que certains terroirs aient été aménagés à cette époque, en direction des zones de relief montagneux ou accidenté.

Bref, l'époque mérovingienne apparaît un peu comme une période de stagnation -hypothèse optimiste- ou de régression économique -hypothèse réaliste- sans que l'on constate pour autant de rupture brutale par rapport à la fin de l'Antiquité.

En tout cas rien ne laisse entrevoir l'"essor carolingien" à venir, pourtant attesté ici comme ailleurs ²³⁷.

²³⁷ Fournier 1962, Bonnassie 1990 par exemple.

- Deuxième partie -
Du comté carolingien à la vicomté du XIII^e siècle :
Essor et déclin de Carlat

**Chapitre III . Depuis le siège de Carlat en 839 jusqu'à l'an Mil,
d'un éphémère comté carolingien à une vicomté puissante**

Historique des recherches

La transition entre l'époque mérovingienne et l'empire carolingien en Auvergne a été étudiée de manière récente et approfondie par M. Rouche ²³⁸, G. Fournier ²³⁹ et C. Lauranson-Rosaz ²⁴⁰. L'organisation territoriale de l'Auvergne carolingienne, depuis les recherches de Dulaure ²⁴¹ a été magistralement étudiée par C. Lauranson-Rosaz dans le cadre de sa thèse consacrée à l'Auvergne du VIII^e au XI^e s. ²⁴². Enfin, les textes relatifs à Géraud d'Aurillac constituent l'essentiel de nos connaissances sur la Haute Auvergne dans la seconde moitié du IX^e s. ; G. Fournier ²⁴³ a replacé le témoignage de la *Vita Geraldi* dans son contexte historique et l'analyse en a été complétée par C. Lauranson-Rosaz ²⁴⁴. On citera pour le Rouergue carolingien les récents travaux de J. Bousquet ²⁴⁵, de Frémond ²⁴⁶ faisant suite à ceux de Bonal ²⁴⁷ et Bosc ²⁴⁸, apportant des précisions fondamentales à notre propos.

²³⁸ 1979 p.104.

²³⁹ 1974.

²⁴⁰ 1987 p.42 sq.

²⁴¹ 1841.

²⁴² 1987.

²⁴³ 1973.

²⁴⁴ 1987.

²⁴⁵ 1992.

²⁴⁶ 1993.

²⁴⁷ 1885.

²⁴⁸ 1905.

Le contexte historique régional

L'Auvergne

D'après M. Ruche, l'Auvergne serait entrée tardivement dans la mouvance de la principauté territoriale aquitaine et de son *dux* ²⁴⁹, plus précisément après 711 en raison d'un hiatus des listes épiscopales. Jusqu'à cette date, les évêques de Clermont paraissent être demeurés au contact des représentants du pouvoir franc.

La déliquescence de l'éphémère royaume aquitain incite Pépin à lancer un premier raid jusqu'à Clermont par Bourges en 760 ²⁵⁰. En 761, le schéma se reproduit : l'armée franque, venant de Bourges, détruit Bourbons, prend d'assaut Clermont défendue par son comte et dévaste la cité ²⁵¹. Les *Annales royales* et les *Annales de Metz*, citées par G. Fournier ²⁵² fournissent une liste plus complète : Bourbon, Chantelle, Clermont ainsi que "*multa castella*" ; puis Pépin se dirige vers Limoges. La campagne se limite donc à la reprise en main du Bourbonnais et de la Basse Auvergne ; l'itinéraire est celui de la voie nord/sud Clermont - Bourges, puis est/ouest Clermont - Limoges.

En 767, une nouvelle expédition venant de Bourges et ayant pour but d'atteindre la Garonne permet la prise des forteresses rurales d'Escorailles (Cantal), Turenne (Corrèze) et Peyrusse (Aveyron) ²⁵³. Il ne s'agit cette fois que de forteresses de second rang dont le contrôle relève, selon l'expression de M. Ruche, d'un "nettoyage" touchant l'Auvergne méridionale et les cités voisines. A l'issue de cette campagne, l'Auvergne dans son ensemble -et le Rouergue- dut être considérée comme pacifiée par Pépin le Bref. Un capitulaire est publié par Louis le Pieux vers 820 pour régler le statut des biens des défenseurs vaincus lors de ces campagnes : ceux qui s'étaient rendus -même après une prise d'assaut- devaient conserver leurs biens ²⁵⁴.

C'est dans ce contexte que se situe la nouvelle expédition impériale de 839 sur laquelle nous allons revenir en détail qui marque le dernier soubresaut politico-militaire de l'Auvergne face aux empereurs carolingiens, même si des luttes intestines se poursuivent ²⁵⁵. La normalisation est achevée vers 860 avec l'élimination du comte de Clermont favorable à Pépin ²⁵⁶.

Le pouvoir impérial confie alors la charge de comte d'Auvergne à Bernard Plantevelue, de la famille méridionale des Guilhémides -il est également apparenté au comte Bernard I^{er} d'Auvergne et s'oppose à Bernard de Toulouse, fils de Raymond-. A la suite de l'assassinat de Bernard de Toulouse en 872, Bernard Plantevelue récupère le Toulousain, le Limousin ²⁵⁷ et sans doute le Rouergue. Le

²⁴⁹ 1979 p.104.

²⁵⁰ *Chron. Fredegare*, IV, ann. DCCLVIII, DCCLX.

²⁵¹ *ibidem*, DCCLXI.

²⁵² 1974.

²⁵³ Fournier 1974 p.124, d'après les *Annales royales*.

²⁵⁴ Cité par Fournier 1987 p.128.

²⁵⁵ Lauranson-Rosaz 1987 p.50 sq.

²⁵⁶ *Ibidem*.

²⁵⁷ *Ibidem*.

pouvoir impérial lui confie, vers 880, le Berry et la Gothie, puis le Mâconnais en récompense des services militaires rendus aux carolingiens.

Les campagnes aquitaines d'Eudes entre 890 et 893 tentent de mettre à mal la puissance des Guilhémides. C'est un échec et le successeur de Bernard, Guillaume, apparaît à la tête d'un véritable *regnum*, paré des titres de *comes*, *marchio* et *dux*²⁵⁸.

Mais dans le sud de l'Auvergne, l'influence toulousaine relayée par le Rouergue se fait sentir et le centre de gravité de la principauté Guilhémide se fixe autour de Clermont et Brioude. Guillaume va alors tenter de s'appuyer sur la noblesse locale, dont Géraud d'Aurillac, qu'il essaie de détourner de sa vassalité royale directe²⁵⁹ ; c'est un échec, même si Géraud remplit vis-à-vis du *dux* d'Aquitaine ses obligations militaires. Comme l'a bien remarqué C. Lauranson-Rosaz la mort de Guillaume en 918 est aussi celle de l'ancienne aristocratie d'empire franque.

Son successeur est d'origine méridionale ; menacé par les puissances septentrionales, il s'allie avec les Toulousains en 919²⁶⁰. Le conflit latent avec le roi Raoul dure jusqu'en 926, date de la mort de Guillaume (II), suivie de celle de son frère en 927.

Dès ce moment, le vicomte de Brioude manifeste brutalement son indépendance ; en fait le pouvoir ducal est totalement vacant. Raymond Pons, de la maison de Rouergue - Toulouse profite de cette défection du pouvoir pour prendre en 936 le titre de "duc d'Aquitaine", en accord notamment avec l'évêque de Clermont, les vicomtes de Clermont et Brioude, et le représentant de l'abbaye d'Aurillac²⁶¹.

Après sa disparition, à partir des années 950, se développent des violences seigneuriales fomentées par les familles vicomtales d'Auvergne, dans la mouvance comtale, contre l'évêque et la mouvance royale.

Après une accalmie autour de 960, la crise reprend vers 970 aussi bien en Haute qu'en Basse Auvergne ; c'est dans ce contexte que se situe un conflit majeur entre Carlat et Aurillac. Le sud paraît favorable à la mouvance toulousaine, par l'intermédiaire d'un descendant des Guilhémides²⁶², alors que le Rouergue est désormais géré par ses propres comtes, cousins de ceux de Toulouse. Dans les années 970-980, les "Angevins" du clan d'Alazaïs contrôlent toute la Haute Auvergne et au-delà vers le sud-ouest²⁶³. En réaction, un clan auvergnat septentrional avec à sa tête le vicomte de Clermont se crée. Vers 985, les troupes du "comte" de Clermont assiègent infructueusement celles du "comte" de Brioude - Gévaudan.

Comme conclut C. Lauranson-Rosaz, "*ce n'est plus une lutte entre clientèles de princes, mais une lutte entre sires*"²⁶⁴.

²⁵⁸ *Ibidem* p.67.

²⁵⁹ *Ibidem* p.71.

²⁶⁰ *Ibidem* p.74.

²⁶¹ *Ibidem* p.80.

²⁶² *Ibidem* p.87.

²⁶³ Rodez et Toulouse, *ibidem* p.94.

²⁶⁴ p.96.

Le Rouergue

Les comtes du Rouergue apparaissent tardivement, peut-être sous Pépin le Bref, sûrement sous Charlemagne ²⁶⁵. Durant l'intervention de Louis le Pieux en Auvergne, à Clermont et Carlat, le comte de Rouergue est un certain Foucaud, fidèle de Charles le Chauve. Son fils Fredelon trahit Pépin II et reçoit en récompense le comté de Rodez en 849 ²⁶⁶. Puis en 855-856, un "comte Raymond" donne à la cathédrale de Rodez une *villa* dans un *ministerium* situé vers l'Aubrac. Un certain "Bernard" est ensuite cité dans les années 860-870, mais ses fonctions ne sont pas assurées : un proche parent ?, d'autant que la charte pourrait être datées des années 930 ²⁶⁷.

En 872 Bernard Plantevelue contrôle donc le Rouergue et fait des donations aux abbayes qui en dépendent dans les années 870. A sa mort, en 885, la maison de Toulouse récupère le Rouergue grâce au comte Eudes. Le seul comte attesté ensuite est un certain Ermengaud, qui possédait des terres en Carladez méridional en 909, mort après 936 ²⁶⁸. Son neveu Raymond Pons se voit attribuer par le roi carolingien en 932 les comtés d'Auvergne et du Velay, alors qu'Ermengaud reçoit le Gévaudan. En 934 un "*Bernardo vicecomite*" apparaît aux côtés du comte Ermengaud de Rouergue ²⁶⁹ ; il réapparaît deux ans plus tard, en 935, sous la même dénomination ²⁷⁰ ; dès 936, Raymond Pons de Toulouse fonde un monastère en Basse Auvergne, avant de faire venir en 937 des moines de Saint-Géraud-d'Aurillac à Saint-Pons-de-Thomières ²⁷¹ ! En revanche Raymond I de Rouergue, bien que dominant le Gévaudan en 951, n'intervient pas en Auvergne même dans le cadre de son testament de 961 (sauf pour Blanadet de Vieillevie*). Son fils Raimond II (961 - c. 1008) dirige alors le Rouergue ; il est possible que son frère le "comte" Hugues ait été possessionné dans le nord du Rouergue, étendant son influence en Auvergne, Limousin et Quercy (?) ²⁷². Raimond II épousera Richarde de Millau avant de mourir en 1008 ²⁷³.

Le Quercy et le Limousin méridional

²⁶⁵ Bousquet 1992 p. 45 sq., d'après *H.G.L.*

²⁶⁶ *Ibidem* p.46.

²⁶⁷ *Ibidem*.

²⁶⁸ *Ibidem*.

²⁶⁹ *H.G.L.*, V, col. 163.

²⁷⁰ *H.G.L.*, V, col. 169.

²⁷¹ *Ibidem*.

²⁷² *Ibidem* p.52.

²⁷³ La généalogie des Rouergue - Toulouse a été récemment revue, notamment pour la seconde moitié du X^e s. par de Framond (1993) ; si cela ne concerne pas directement notre propos nous en avons toutefois tenu compte.

L'étude de cette région à l'époque carolingienne et post-carolingienne a été radicalement renouvelée par F. Aubel ²⁷⁴ à travers l'étude des comtes de Quercy que l'on voit intervenir en Haute Auvergne méridionale au temps de Géraud d'Aurillac. Nous présentons ici un résumé succinct de cette étude.

Les comtes de Quercy apparaissent dans le contexte de l'offensive de Pépin le Bref en 767, puis de celle menée par Louis le Pieux en 839 précisément contre les châteaux de Carlat et Turenne -tenu par un comte Raoul-. La lignée des comtes de Quercy, dans le sillage des comtes du Poitou, s'oppose donc, avec succès semble-t-il, à Louis le Pieux dans la région de Turenne qui semble être leur point d'attache. Cette famille comtale, dont les possessions s'étendent aux confins du Quercy, du bas-Limousin et de l'ouest de la Haute Auvergne, subsiste jusque dans les années 870, époque à laquelle la région est prise en main par Bernard le Veau, suite à la réforme administrative et politique du Midi voulue par Charles le Chauve.

Peu après sont connus, vers 890-900, les premiers "vicomtes" dont le ressort territorial est flou. C'est dans ce contexte qu'apparaît le "comte de Turenne" Godefroy II, dans la mouvance des comtes de Poitou. C'est ce personnage qui entre en conflit avec Géraud d'Aurillac. Il meurt en 899.

Par la suite, à partir du début du X^e s., des représentants de cette famille ne portent plus que le titre de vicomte, d'abord dans la mouvance poitevine, puis dans celle de Toulouse à partir du règne de Raymond III Pons (c. 940-960). Le premier personnage à porter le titre de "vicomte de Turenne", Adhémar II, dernier représentant de la famille comtale originelle, meurt vers 980. Mais on ne peut exclure que cette appellation ne soit qu'une interpolation.

Quoi qu'il en soit Turenne passe par alliance aux Comborn dont les représentants porteront, au moins dès le milieu du XI^e s., le titre désormais bien établi de "vicomtes de Turenne".

1. Carlat, ancienne forteresse publique au IX^e s.

1.1. Siège de Carlat par les troupes impériales en 839

C'est en 839 que le château de Carlat* apparaît pour la première fois dans les textes, en l'occurrence les *Annales de Saint-Bertin*. L'épisode a été étudié par G. Fournier ²⁷⁵ d'un point de vue archéologique ²⁷⁶. Nous étudierons plutôt ici la signification historique de l'évènement.

Le texte des *Annales*, pour l'année 839, dit : "*Or, [l'empereur] en personne se dirigea vers le castrum qui était appelé communément Cartilatun, puisque en cet endroit étaient arrivés certains complices de Pépin réunis. Ce castrum n'était à la vérité protégé en rien par l'apport d'un travail ingénieux, mais seulement naturellement par un rocher élevé, entouré d'un côté et de l'autre par des vallées abruptes excepté du moins la partie orientale par où une distance peu importante le séparait du continent. C'est à cet endroit qu'il mit*

²⁷⁴ 1997.

²⁷⁵ 1962 et 1974.

²⁷⁶ Cf. monographie "Carlat".

cependant le siège jusqu'à les avoir contraints à la capitulation, et il leur accorda avec sa pitié très coutumière, la vie, leurs membres et leur héritage" ²⁷⁷.

Le contexte politique est donc la suppression du royaume d'Aquitaine en 839 au profit de Charles le Chauve. Devant la révolte des Aquitains soutenant Pépin II, Louis le Pieux, ayant rassemblé toute son armée, établit son camp près de Clermont. Les Aquitains -en tous cas une partie d'entre eux- prêtent alors serment : "*Imperator (...) in Aquitaniam exercitum omnem convertit, pariter que tertio ferme ab urbe Arvernacum militario castra ponens (...)*". C'est alors qu'il se dirige vers Carlat où s'étaient réunis des complices de Pépin. Après leur soumission, il se rend dans la région de Turenne où des hommes déloyaux refusant son autorité ont tenté de lui résister : "*in partes Torennae quo infidele eius delitescere frustra que resistere moliebantur*".

Mais l'armée impériale s'épuise dans des courses errantes, lancée à la poursuite des partisans de Pépin qui la fuient délibérément, alors que les intempéries automnales s'abattent sur elle. Une partie des troupes est décimée par les fièvres, les pertes au combat sont importantes, certains enfin tentent une retraite très difficile. Devant ces difficultés encore aggravées par l'approche de l'hiver, il décide de ramener ce qu'il reste de son armée vers Poitiers pour y hiverner : "*Verum his in diversa vagantibus sparsimque quaquaversum fugitantibus, imperatoris exercitus continua automni serenitate solisque inclementia non parum incommoditalis expertus est. Nam febrim maxima ex parte correptus, partim occubuit, partim difficilima regressione reversus est. Qua imperator necessitate compulsus et asperitate hiemis imminens detentus, absoluto reliquo exercitu, ad Pictavos in hiberna concessit*". C'est donc le récit d'un désastre militaire, quelque part entre Carlat et Turenne, où les troupes impériales ne peuvent faire face à la guérilla des partisans de Pépin, en pays et en milieu hostile.

Revenons-en à Carlat : l'auteur des *Annales* dispose à n'en pas douter d'un témoignage de première main pour faire la description de la forteresse, l'armée impériale se positionnant vraisemblablement en face, sur le rocher de Jugelles, et contrôlant le défilé entre les deux plateaux basaltiques. La situation était donc sans issue pour les assiégés, précisément à cause du caractère inexpugnable de la forteresse.

Mais qui tient donc le *castrum* ? Le rédacteur des *Annales* explique qu'il s'agit de complices de Pépin qui s'y étaient installés ; ce sont certainement des nobles, puisqu'il est plus loin question de la conservation de leurs biens. De même, l'auteur sous-entend que ces personnages ne sont pas les occupants habituels d'un *castrum* qu'ils ont en fait investi. Quel est donc le statut de Carlat, antérieurement à sa prise de contrôle par les partisans de Pépin ? On peut penser être en présence d'une forteresse comtale dont la garnison a pu fraterniser, voire d'un *castrum* chef-lieu de *comitatus* ; remarquons à ce propos que les troupes du comte de Clermont ne participent pas à la campagne.

La clémence manifestée après la reddition des défenseurs n'est pas, comme le dit l'auteur, le fait de la "pitié coutumière" de l'empereur, mais l'application des prescriptions d'un capitulaire impérial de

²⁷⁷ Texte latin, avec variantes, cité dans la monographie Carlat*. Traduction personnelle.

"*Ipse vero ad castrum quod vulgo Cartilatum dicitur contendit ; quoniam eo quidam complicum Pippini consistere ferebantur. Quod castrum nihil quidem manu artificis additum, naturali tantum rupe editum hinc inde praecipitio vallium muniebatur ; praeter orientalem dumtaxat partem qua parvo admodum intervallo a continenti dirimitur ; in quo tamen consistentes obsidione ad deditionem coegit, eisque consuetissima pietate vitam, membra et hereditatem concessit*".

820 stipulant que seuls devaient être privés de leurs biens ceux qui avaient poursuivi la résistance après la chute de la forteresse, ce qui n'est pas le cas ici ²⁷⁸.

Demeure le problème de l'itinéraire de la campagne carolingienne. Venant de Clermont par un itinéraire nord / sud ²⁷⁹, l'armée peut contourner le massif du Cantal par l'ouest, continuer par la voie romaine Mauriac - Figeac pour obliquer ensuite à hauteur de Laroquebrou vers Aurillac, puis Carlat. Mais il est aussi possible de passer par Brioude et Massiac pour traverser le massif par le Pas-de-Cère et la vallée de la Cère, ou le Col de Cabre et la vallée de la Jordanne, pour déboucher à Aurillac ou Arpajon.

L'itinéraire de la vallée de la Cère, s'il est moins sûr (alors que la vallée de la Jordanne est aux mains de la famille de Géraud d'Aurillac très attachée aux Carolingiens), est plus court grâce au tronçon de voie qui relie la région de Carlat à la basse vallée. Quant à l'itinéraire Carlat - Turenne, il a dû s'effectuer par l'axe est / ouest Aurillac - Argentat ²⁸⁰. Qu'est-il advenu de la forteresse après l'intervention impériale ? Il est probable qu'elle retourna dans le giron comtal, longtemps fidèle aux Carolingiens à l'instar de la famille de Géraud d'Aurillac. En tous cas, les textes restent muets sur Carlat jusqu'en 909 alors que la *Vita Geraldi* décrit abondamment le sud-ouest du Cantal durant la seconde moitié du IX^e s.

1.2. La Haute Auvergne méridionale durant la seconde moitié du IX^e s. et le rôle de Géraud d'Aurillac

La biographie de Géraud d'Aurillac et les quelques actes anciens concernant l'abbaye Saint-Géraud ont été magistralement étudiés par G. Fournier ²⁸¹ et C. Lauranson-Rosaz ²⁸², à la suite de J. Schneider ²⁸³, et il n'entre bien sûr pas dans notre propos de "revisiter" le sujet ²⁸⁴. Toutefois, quelques aspects de la *Vita Geraldi* apportent -indirectement- des indications sur le Carladez.

Tout d'abord la naissance de Géraud, vers 855, est ainsi racontée par Odon de Cluny ²⁸⁵ : "*Vir igitur Domini Geraldus ex parte Galliarum quae ab antiquis Celtica vocatur, oriundus fuit territorio videlicet quod est Arvernensi atque Caturcensi, nec non etiam Albiensi conterminum, oppido vel villa Aureliaco*". Le texte abrégé donne ²⁸⁶ "*Geraldus igitur Aquitania provincia oriundus fuit, territorio videlicet quod est Arvernensi, atque Caturcensi, nec non et Albiensi conterminum*".

La localisation d'Aurillac, qualifié de *villa* et d'*oppidum* (c'est le seul *castrum* connu au IX^e s. avec Carlat pour tout le sud Cantal), est surprenante : en Gaule celtique, en province d'Aquitaine, dans

²⁷⁸ Cité par Fournier 1974 p.128.

²⁷⁹ C.A.G. 15 p.51.

²⁸⁰ C.A.G. 19.

²⁸¹ 1973 p.342 sq.

²⁸² 1987 p. 117 à 120, 157 à 161, 345 à 351.

²⁸³ 1973.

²⁸⁴ Bultot-Verleysen 1995, en attendant la publication des travaux de M. Bultot sur l'ensemble du "dossier" Saint-Géraud.

²⁸⁵ *Pat. Lat.* t.133 col. 641.

²⁸⁶ Bouange 1870 et 1899 p.371.

un territoire situé aux confins de la cité des Arvernes, des Cadurques, mais aussi des Albigeois. Assurément elle ne correspond guère à la réalité géographique de l'époque, puisque la Haute Auvergne s'étend en direction du sud jusqu'à la vallée du Lot (cf. Vieillevie* : Blanadet situé en Auvergne en 909).

Faut-il malgré tout prendre le texte au pied de la lettre et penser que les confins des trois cités sont alors situés dans la région d'Aurillac ? Il faudrait alors entendre "Albigeois" au sens de "Rouergue". Ou bien il faut considérer que le biographe de Géraud ne fait que traduire la localisation géographique des domaines de la famille de Géraud, précisément en Auvergne, en Quercy et en Albigeois. La seconde hypothèse paraît la plus raisonnable.

Par ailleurs, quelles étaient les attributions de Géraud et son ressort territorial ? C. Lauranson-Rosaz²⁸⁷ a bien montré que Géraud n'était pas un *comes*, mais un *vassus regalis* dans la mouvance royale directe ; il refuse d'ailleurs de rentrer dans la vassalité de Guillaume, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine²⁸⁸. De plus, il dispose de troupes importantes²⁸⁹. Ses ennemis sont clairement identifiés : en premier lieu le comte de Poitiers Adhémar²⁹⁰ qui tente en vain de faire entrer Géraud dans sa mouvance directe. Ses troupes attaquent alors par trois fois le château d'Aurillac, avec un succès partiel. Godefredus, "Torennensis comes", (vi)comte de Turenne, dans la mouvance probable de Poitiers, lance également une attaque contre les domaines de Géraud²⁹¹ dans les années 870. Il y a donc une forte pression venue de l'ouest par le Limousin, pression que ne subit pas Carlat situé à l'est d'Aurillac²⁹².

Mais Géraud a également maille à partir avec des personnages plus obscurs : un certain Arlaldus, seigneur de Saint-Céré²⁹³ dans le Lot, qui est peut-être un satellite des Turenne ; enfin²⁹⁴ Géraud doit confier la garde ("*ad custodiendum commemorare*") de son domaine isolé de Talizat, en Planèze, à un certain Bernardus, peut-être un parent du *vassus regalis* cité dans le cartulaire de Conques²⁹⁵ en 823, possessionné à Molompize. Malheureusement, l'identité des "mauvais voisins" qui ont contraint Géraud à cette mesure n'est pas connue.

L'influence de Géraud est donc limitée à l'ouest par les comtes de Poitiers et les "comtes" de Turenne qui représentent en fait la famille comtale du Quercy²⁹⁶, au nord par des inconnus (dans la mouvance clermontoise ?), au sud par des nobles Quercynois. La question reste en suspens en direction de l'est et du Rouergue, vers Carlat. Pourquoi Carlat n'est-il jamais cité dans la *Vita Geraldi* ?

²⁸⁷ 1987 p.346.

²⁸⁸ § 39 de la traduction de Géraud Venzac in *R.H.A.* 1972.

²⁸⁹ § 11, 12, 13, 31, 38, 39, 40, 42, 43, 46, 47, 49 trad. *ibidem*, cité par Fournier 1973 p.343.

²⁹⁰ § 42, 43, 45, 46 *ibid.*

²⁹¹ § 44 *ibid.*

²⁹² Boudartchouk 1988.

²⁹³ § 47 de la traduction de Géraud Venzac in *R.H.A.*

²⁹⁴ § 48 *ibid.*

²⁹⁵ n°460.

²⁹⁶ Aubel 1997.

C. Lauranson-Rosaz a tenté de reconstituer le ressort de justice de Géraud qui paraît s'étendre à plusieurs *vicaria*²⁹⁷ ; en 972²⁹⁸, une charte situe le domaine de saint Géraud de la rivière Rhue à la rivière Lander, et du château de Brezons jusqu'aux limites de l'évêché. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute ces identifications toponymiques²⁹⁹ qui sont logiques : la Rhue et la Rhue de Cheylade jusqu'au Pas-de-Peyrol, puis le Lander, forment une limite nord-ouest / sud-est vis-à-vis de l'évêché de Clermont. Brezons et les limites du diocèse auvergnat définissent l'étendue méridionale de ce ressort, face aux évêchés de Cahors, Rodez et Mende.

Ce territoire, énorme, ne laissant à l'écart que le bassin hydrographique de l'Allier, constitue environ 75% du territoire de la Haute Auvergne, soit plus de 4000 km². Il englobe les *vicaria* de la Jordanne, Arpajon, Carlat, Saint-Etienne-de-Maurs, Mauriac, Salins, Rouffiac, Neuvéglise, Valuégols, Vebret. L'évêque de Clermont y cède d'ailleurs l'église de Landeyrat, sur la "frontière".

Si l'on prend ce document à la lettre, on comprend aisément que Géraud ait pu être qualifié de "comte", puisque sa juridiction en tant que "viguier" aurait également couvert tous les domaines du monastère de Mauriac entre Rhue, Dordogne et Maronne³⁰⁰. C'est étonnant, mais pas impossible.

En revanche, les possessions personnelles de Géraud à l'intérieur de ce vaste domaine semblent réduites, bien que sa *vita* assure que "*si son alleu était Pousthomy en Rouergue, il posséda par la suite un nombre si important de grands domaines ("latifundia") qu'il pouvait aller et revenir jusqu'au Puy Griou ("montem magnus Greonem") en faisant étape seulement dans des chapelles lui appartenant ("in propriis mansitare capellis")*"³⁰¹. En fait, les possessions citées du vivant de Géraud dans le sud-Cantal sont très peu nombreuses : outre la *villa*, la *curtis* et le *castrum* d'Aurillac, on note Fabrègues (C^{ne} Aurillac), Mas Marcou (Saint-Simon), Grammont (Giou-de-Mamou*), une bonne part des églises de la vallée de la Jordanne en direction du Griou, Marcolès* et Croizet (Aurillac ou Arpajon*).

Notons enfin l'amitié qui unit Géraud à Gausbert évêque de Cahors (et non de Rodez), à qui il s'ouvre de son projet monastique et qui l'accompagne en pèlerinage à Rome³⁰².

L'impression de "monopole" politique, religieux et militaire exercé par Géraud d'Aurillac durant le dernier tiers du IX^e s. ne doit pas faire illusion ; elle n'est que le reflet de la documentation survivante³⁰³.

La circonscription territoriale de Carlat, qui apparaît constituée dans les textes autour de 900, n'a sûrement pas surgi soudainement *ex nihilo*, et doit exister à l'époque de Géraud. Tout ce que l'on peut conjecturer du fait de sa non-apparition dans la *Vita Geraldi* est une absence de conflit avec Aurillac.

²⁹⁷ 1987 p.385 et 1996 p.9 sq.

²⁹⁸ Cart. Saint-Flour n°1.

²⁹⁹ Malgré Lauranson-Rosaz 1987 p.348.

³⁰⁰ Phalip 1988.

³⁰¹ Cf. *Vita Geraldi* éd. *Pat. Lat.*, 41 (trad. § 48).

³⁰² § 36 et 52 de la traduction de Géraud Venzac in *R.H.A.*.

³⁰³ Bultot-Verleysen 1995 p.173 sq.

2. L'émergence d'un *comitatus* mal connu : problèmes de terminologie et de topographie

Après avoir posé les jalons de l'effritement du pouvoir comtal en Auvergne³⁰⁴ et à la suite du travail de C. Lauranson-Rosaz, nous nous attacherons à rappeler les diverses théories historiques expliquant la naissance de la principauté de Carlat. Dans un deuxième temps, en nous appuyant sur les sources textuelles, archéologiques et historiographiques, nous tenterons de retracer la genèse de la vicomté.

2.1. Le déclin du pouvoir comtal en Auvergne : l'évolution des comtés secondaires et des vigueries³⁰⁵

Les *vassi regales* ayant quasiment rang de comte, comme Géraud ou le "Bernard" de la Planèze, disparaissent à la fin du IX^e s. Restent alors les seuls comtes à la tête de cités parfois subdivisées en *pagi minores* -comtés secondaires-, comme l'Auvergne qui en aurait compté quatre³⁰⁶ : Clermont, Brioude, Tallende et Turluron ; il est possible par exemple qu'un certain "Comte Bernard", cité en 825, n'ait été que comte du Brivadois³⁰⁷. L'auteur en arrive à la conclusion que "A la fin du IX^e s. il n'y a plus qu'un seul comte en Auvergne (...) et les noms des comtés mineurs ne sont utilisés qu'à titre de repérages de lieux. Dans l'esprit des scribes, les choses sont d'ailleurs souvent confuses comme en témoigne l'emploi indifférent des termes *comitatus*, *pagus*, *ager*, *orbis*, *patria*, *territorium* et même *aicis*. Le ressort territorial couvert par les comtés est lui-même assez difficile à cerner nettement (...). La coïncidence originare entre les limites du comté - *pagus* a disparu semble-t-il à notre époque [fin du IX^e s.] et l'archiprêtré, subdivision du diocèse, a peu de traits communs avec le comté mineur et la viguerie".

Les premiers vicomtes apparaissent dans la documentation catalane au milieu du IX^e s.³⁰⁸, mais la première mention auvergnate ne date que de 895. Lauranson-Rosaz³⁰⁹ attribue l'introduction des vicomtes en Auvergne à Bernard Plantevelue et son fils Guillaume dit Le Pieux (870/72-886 et 886-918) ; la charge devient rapidement héréditaire autour des années 920-930. L'auteur remarque que le vicomte se comporte en délégué du comte, à l'intérieur d'un ressort territorial individualisé³¹⁰, alors que ces personnels administratifs ne sont pas issus de l'aristocratie d'empire, mais de la noblesse indigène. La *curia comitalis*, entourage direct du comte, rassemble ces principaux lignages régionaux qui se voient attribuer des charges vicomtales.

³⁰⁴ Le Rouergue n'est pas concerné à cette époque par le phénomène, cf. Bousquet 1992.

³⁰⁵ C. Lauranson-Rosaz 1987 p.329 sq.

³⁰⁶ D'après Longnon, repris par C. Lauranson-Rosaz.

³⁰⁷ *Ibid.* p.331.

³⁰⁸ Bonnassie 1990 p.78.

³⁰⁹ 1987 p.332.

³¹⁰ *Ibidem* p.334.

Les vigueries (*vicaria*) carolingiennes en Auvergne sont assez bien connues grâce aux travaux de Doniol, Boudet, Saige et Dienne ; la question a été bien sûr reprise par C. Lauranson-Rosaz³¹¹, qui en recense quarante-deux pour l'Auvergne proprement dite, réparties en quatre comtés secondaires : Clermont (7), Turluron (6), Brioude (12) et Tallende (17 !).

L'auteur se penche³¹² sur la terminologie employée en Auvergne pour désigner la viguerie : *vicaria*, *aicis* et rarement *ministerium*, terme méridional. Il remarque que durant les deux premiers tiers du IX^e s., le terme *aicis* est employé préférentiellement à *vicaria* (rapport de 1 à 5), les deux termes semblant par ailleurs synonymes : "*Ils désignent le ressort du fonctionnaire subalterne au comte, le vicarius. On a là le ressort dans lequel le délégué du comte exerce son action, le ministerium, notamment au plan judiciaire*".

Une évolution sémantique se produit durant le dernier quart du IX^e s. : l'emploi de *aicis* et celui de *vicaria* se rencontrent à fréquence égale ; puis dans le premier quart du X^e s., la proportion s'inverse, avec un emploi généralisé de *vicaria* face à *aicis* (rapport de 1 à 5), ce dernier cessant d'ailleurs d'être utilisé à partir des années 920³¹³. Certains auteurs³¹⁴ ont pensé que "*Aicis*" pouvait désigner le ressort judiciaire d'un vicomte englobant plusieurs vigueries ; cette hypothèse n'a pu, à notre connaissance, être définitivement confirmée. En revanche, d'autres³¹⁵ ont montré que *ministerium* pouvait avoir un sens supérieur à *aicis* ou *vicaria*.

C. Lauranson-Rosaz³¹⁶ ne retient pas l'existence d'un *comitatus Cartlatensis*, mais simplement celle d'une viguerie incluse dans le *comitatus Telamitensis* (Tallende). Or ce comté de Tallende est énorme, environ 8000 km², le chef-lieu totalement excentré se situant à dix kilomètres au sud de Clermont à la tête d'un territoire se prolongeant plus de 150 kilomètres plus au sud, jusqu'au Lot ; avec de surcroît une totale discontinuité géographique ... Il y a donc largement la place pour un cinquième *comitatus*, situé au-delà du massif du Cantal. Dès lors, deux hypothèses peuvent être avancées concernant son chef-lieu : Aurillac ou Carlat. Evoquons l'hypothèse d'Aurillac chef-lieu de *comitatus* :

La lecture de la *Vita Geraldi*³¹⁷ montre ce personnage disposant de toutes les prérogatives de puissance publique attribuées à un comte : gestion d'un corps de troupe, organisation du plaid, participation à des opérations militaires d'envergure, possession d'un *castrum*, ressort judiciaire très étendu, même sur les terres de l'abbaye de Mauriac ...

En fait, Géraud ressemble tellement à un comte -et ses contemporains ne s'y sont pas trompé puisqu'ils le qualifient tous de *comes*- qu'il a pu, d'un point de vue fonctionnel, tenir lieu de comte territorial de second rang.

³¹¹ 1987 p.339 sq.

³¹² *Ibidem* p.342.

³¹³ *Ibidem* p.342.

³¹⁴ Deloche 1859.

³¹⁵ Desjardins (1879) et surtout Saige et Dienne (1900).

³¹⁶ p. 340-341.

³¹⁷ Comme l'ont remarqué G. Fournier et C. Lauranson-Rosaz.

On pourra objecter que la *vita* ne le montre pas en train de gérer des terres fiscales, mais absence de preuve n'est pas preuve d'absence. Un autre argument contraire est d'ordre topographique : les domaines de Géraud, et sans doute son ressort judiciaire, s'étendent à cheval sur le Quercy, le Limousin, l'Auvergne et le Rouergue, ce qui est peu compatible avec une véritable gestion territoriale dans le cadre d'un comté secondaire. Enfin et surtout, tous les chefs-lieux auvergnats de comtés secondaires (Tallende, Lezoux, Clermont, Brioude) sont des agglomérations mérovingiennes (chef-lieu de cité pour Clermont, *vici* pour les trois autres ³¹⁸). Le *comitatus* voisin de Turenne est quant à lui un ancien *castrum* mérovingien ³¹⁹. Rien de tel à Aurillac, malgré la découverte de quelques *tegulae* autour du château Saint-Etienne et la présence probable d'une *villa* en fond de vallée ³²⁰.

Il faut donc se résoudre à voir dans Géraud d'Aurillac un puissant "magnat" local ³²¹ exerçant par dérogation des prérogatives comtales, sans que le ressort territorial qui lui est affecté ne constitue une véritable circonscription ³²². Venons-en maintenant à Carlat.

2.2. Hypothèses sur la formation de la circonscription territoriale de Carlat, le "comitatu Cartelacensi" ³²³

2.2.1. Les travaux de Saige et Dienne

C'est dans le cadre des *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* ³²⁴ que E. Saige, qui achevait alors son travail sur la vicomté de Carlat avec Dienne, publia un petit article intitulé "*De l'origine commune des comtes d'Auvergne de la première dynastie et de ceux du Rouergue - Toulouse, à propos de la formation du territoire de la vicomté de Carlat*" ; il expose la problématique suivante :

"Lorsque au début du X^e s. on rencontre dans les chartes de Conques et de Brioude les premiers documents où figure le nom du Carladez, le territoire de ce pays est déjà formé par la réunion de deux districts appartenant, le plus considérable au pays d'Auvergne, l'autre au Rouergue ; et, chose singulière, ces deux fragments dont chacun devrait ressortir à un comté différent, forment une circonscription unique qui est désignée par les diverses dénominations des divisions administratives de pagus à l'époque carolingienne (...) Mais (...) les chartes (...) ne jettent aucune lumière sur les causes de la formation de ce territoire, où deux fragments de comtés différents se sont amalgamés au point de ne plus constituer qu'une circonscription unique qui doit nécessairement dépendre de l'un de ces comtés au détriment de l'autre (...) on ne peut voir en saint Géraud l'agent de cette union territoriale".

³¹⁸ Cf. Fournier 1962.

³¹⁹ C.A.G. 19 ; Fournier 1974.

³²⁰ C.A.G. 15.

³²¹ Selon l'expression de J. Dhondt.

³²² L'édition annoncée par A.-M. Bultot-Verleysen du *Liber vitae et miraculorum* de Géraud d'Aurillac permettra peut-être d'apporter un nouvel éclairage sur la question.

³²³ Rappelons au préalable que plusieurs chercheurs considèrent que Carlat n'est qu'une seigneurie post-carolingienne issue d'une simple *vicaria* sans avoir développé de véritable argumentation.

³²⁴ 1899 p.813 sq.

L'auteur va alors chercher à établir un lien de parenté, à un moment donné, entre les comtes de Rouergue - Toulouse et ceux d'Auvergne. Il en situe l'origine au milieu du X^e s., sous le règne du comte Bernard I (846-868). Au même moment, on rencontre en Rouergue un autre Bernard (c. 863, c.872), fils de Raymond I de Toulouse. Or l'auteur montre que, vers 870 - 872, Bernard Plantevelue est titré de "*Comes Rotonensis*", comte de Rouergue. Le même Plantevelue "*gratia Dei comes*" fait d'ailleurs une donation de biens héréditaires situés en Rouergue à l'abbaye de Conques, en 883 ³²⁵.

Saige en tire une curieuse déduction : "*Que conclure de ceci sinon que Bernard Plantevelue exerçait des droits dans ce comté alors que l'héritage de Frédélon [comte de Rouergue de 849 à 851-854] était passé à Bernard de Toulouse [assassiné en 872 sur ordre de Bernard Plantevelue] ? Cela impliquerait la conséquence que Bernard Plantevelue et son père Bernard I^{er} d'Auvergne auraient été de la même lignée que Frédélon (...) et l'on peut se demander (...) si Bernard I^{er} n'aurait pas pu être un de ses frères investi de l'Auvergne, alors que la même influence faisait de Raymond [I^{er} de Toulouse], autre frère de Frédélon, le maître du Quercy et du Limousin*".

Saige va étayer sa démonstration l'année suivante ³²⁶. Il réfute tout d'abord la généalogie des Carlat proposée par Audigier ³²⁷, qui avait fait des Carlat la tige des Rouergue - Toulouse, puis remarque le caractère flou des limites des circonscriptions des IX^e - X^e s., sur lesquelles nous reviendrons.

L'auteur reconstitue le Carladez du X^e s. à l'aide des chartes de Conques et de Brioude. Ces documents montrent que dès l'origine, le Carladez recouvre le Barrez, toute la Châtaigneraie au sud d'Aurillac, depuis Carlat jusqu'à Siran, et la basse vallée de la Cère. Plus surprenant, Saige pense ³²⁸ que "*vers l'est le comté devait dépasser le Barrez et être limitrophe avec celui de Brioude ; les traces de cette extension primitive sur le plateau de la Planèze se retrouvaient encore au XIII^e et XIV^e s. ; elle explique la possession de Turlande et de la paroisse de Paulhenc (...) jusqu'en 1285, de même que l'existence de fiefs sur les paroisses de Valuèjols et Paulhac relevant directement de Carlat jusqu'en 1351. (...) notons encore le fait de la possession dans les siècles suivants de la haute vallée de l'Allagnon (...) les terres vassales de Carlat atteignaient les portes de Murat*".

Après avoir reproduit la communication de 1899, en insistant sur la mainmise des comtes de Rouergue dans le sud-Cantal durant le X^e s., Saige conclut ainsi : "*La domination des comtes de Rouergue a donc provoqué la formation mixte du territoire du Carladez, établi sur des fragments de deux comtés et cette situation a été probablement la conséquence de leur communauté d'origine avec les comtes d'Auvergne*" ³²⁹. Plus loin ³³⁰, Saige suggère même une communauté d'origine entre les vicomtés de Carlat et Murat, arguant que Murat est entouré de terres relevant du Carladez et que la famille de Murat lui paraît être issue d'un des vicomtes de Carlat. On peut se demander si le raisonnement parfois spécieux que développe l'auteur à ce sujet précis n'est pas en partie destiné à flatter le co-auteur de l'ouvrage, le comte de Dienne.

³²⁵ Cart. Conques n°153.

³²⁶ Dans ses *Documents sur la Vicomté de Carlat* (t.I p.XXXIV sq.).

³²⁷ Ed. 1894.

³²⁸ p.XLV.

³²⁹ p.LVIII.

³³⁰ p.LXVI sq.

Dans cette hypothèse, la circonscription primitive de Carlat aurait couvert près de 3000 km² et aurait correspondu en partie à l'étendue du ressort de justice de Géraud d'Aurillac attesté en 972.

2.2.2. Un état de la recherche sur la formation, la gestion et l'évolution du comitatus de Carlat

Il convient à notre avis, plutôt que de se livrer à une enquête "à rebours" à partir de l'état du XIII^e s., de mettre bout à bout dans un ordre chronologique strict la poignée de chartes et de documents archéologiques dont nous disposons pour le X^e s.

- Les appellations de la circonscription administrative.

La première mention date de 909³³¹. Ermengaud, comte de Rouergue, conjointement avec Acmar, évêque de Rodez, échangent avec un certain Ector des biens qu'ils possèdent : "*mansus octo qui sunt in pago Arvernico, in vicaria Carladense, in villis quae dicuntur Bladenedo et Pectoralia*" (cf. Vieillevie* et Junhac*). Puis en 916³³², un certain Sulpicius cède "*mansum unum (...) et est ipse mansus in pago Ruthenico, in ministerio Carladense, in villare quae dicitur ad illos Ermos*". En 918³³³, Bernardus et sa femme Magalendis donnent "*rebus proprietatis nostrae (...) in patria Rotinica, in loco Ladinacus (...) capellam nostram in patria Arvernica, in aice Carlacensi, in villa vel in loco qui dicitur ad illa Scura (...) ad Septem Fontes mansos duos*" (Labrousse*, Thérondels*). En 930³³⁴, Bernardus cède "*in pago Arvernico, in ministerio Carladense, ecclesia (...) Sanciacus (...) cum ipsa curte vel cum ipsa villa*" (...) "*in pago Artintia, in ministerio Acteracense, cedo villa mea (...) in alio loco in pago Arvernico, in ministerio Carladense, in vicaria Arpajonense, hoc est villa mea que vocatur Vidditiosa (...) in ipso aice, mansos meos quae vocatur Maurifontes (...) in alio loco, in ministerio Carladense, dono villa mea quae vocatur Granigusas (...) in ipso aice, in villa quae vocatur Brucia, mansum meum (...) similiter in pago Arvernico, in aro que vocatur Rocolas, oc est vinea mea quae vocatur Darnas*". La vigne avait été donnée par Bernard à Conques dès 918³³⁵ (cf. Arnac*, Saint-Santin-Cantalès*, Sansac-de-Marmiesse*, Marcolès*, Labrousse*, Polminhac*, Saint-Jacques-des-Blats*). En 930 - 940, Bernardus³³⁶ cède à Brioude "*in villa quae dicitur Illa Vernia, sita in comitatu et vicaria Cartelacensi (...) rebus (...) itaque mansos quinque (...)*" (Labrousse*). Entre 955 et 986³³⁷, Matfred donne "*in pago Arvernico, in vicaria Carladense, in villa quae vocatur Frontis, illo manso (...)*". En 964, Bernard (II) donne³³⁸ "*alodus in pago Ruthenico, in vicaria Brogmacense, in villa Croso (...) mansos*" (Tausac*). Enfin, la "*Chronique d'Aurillac*"³³⁹ cite autour de 970 un "*Comes Carladensi*" et sans doute son *oppidum*.

³³¹ Bibl. Ec. Chart. série V, t.4 p.168 sq.

³³² Cart. Conques n°262.

³³³ Cart. Brioude n°324.

³³⁴ Cart. Conques n°6.

³³⁵ Cart. Conques n°39.

³³⁶ H.V.C. I-1.

³³⁷ Cart. Conques n°341.

³³⁸ Cart. Conques n°434.

³³⁹ Pat. Lat. t.133.

Toujours autour de l'an Mil, Rigaud, proche de la famille vicomtale ³⁴⁰ donne des biens qu'il tient d'eux à Leucamp* (manses, vigne et *villa*), Raulhac* (église), Pailherols* (domaines), Lacroix-Barrez* (domaines).

Que déduire de ces quelques textes ? Nous pensons qu'ils permettent d'attester le rang de la circonscription au sein de l'organisation territoriale carolingienne, ainsi que de se faire une idée de son extension géographique d'origine. Si l'on reprend la localisation administrative des différents biens -toujours très méticuleuse- on obtient :

909 : *Pago Arvernico* > Vicaria Carladense > *villis*.

916 : *Pago Ruthenico* > Ministerio Catlatense > *villare* > *mansus*.

918 : *Patria Arvernica* > Aice Carlacensi > *villa - loco*.

930 : *Pago Arvernico* > Ministerio Cartladense > *ecclesia* > *curte - villa*.

Pago Arvernico > Ministerio Cartladense > *Vicaria Arpajonense - aice* > *villa* > *mansos*.

Ministerio Cartladense > *villa* > *mansum*.

930 - 940 : Comitatu Cartelacensi > *Vicaria Cartelacensi* > *rebus - mansos*.

955 - 986 : *Pago Arvernico* > Vicaria Cartladense > *villa* > *mansus*.

L'analyse de ces mentions est claire. Comme l'avait pressenti Saige ³⁴¹ grâce aux cartulaires de Brioude, Sauxillages et Conques, Carlat n'est pas une simple *vicaria*. Son rang administratif vient toujours après le *pagus* (qui est l'échelon maximum, issu des *civitas* de l'Antiquité tardive). Les termes désignant Carlat sont selon les cas *ministerium* (le plus fréquent), *aice*, *comitatus* et *vicaria*. Or, nous avons mention du *ministerium* de Carlat englobant une *vicaria* d'Arpajon, ainsi que d'un *comitatus* de Carlat englobant une *vicaria* de Carlat. Carlat est donc un échelon administratif intermédiaire entre le *pagus* et la *vicaria* ; ce ne peut être qu'un *comitatus*, comté secondaire, en accord avec la terminologie de la charte de 930 - 940. De par les textes, ce *comitatus* -ou *ministerium*- comprenait au moins deux *vicaria* : celle de Carlat et celle d'Arpajon.

On peut également observer que les mentions de *vicaria* occupent une place extrême dans la chronologie. Le texte de 955 - 986 est bien sûr tardif et ne fait que confirmer un usage général, à savoir l'utilisation de *vicaria* comme terme générique pour une circonscription ou un terroir ³⁴².

Quant au texte de 909, deux interprétations sont possibles : il s'agit d'un document ruthène et peut-être peu soucieux de rappeler tous les échelons administratifs à l'intérieur desquels se situent les biens auvergnats : l'indication de la *vicaria* interne au comté secondaire -le même- est suffisante.

Examinons maintenant la localisation géographique des biens. Comme on pouvait s'y attendre, une concentration importante est visible dans le Carladez actuel et le Barrez, c'est-à-dire l'est de la Châtaigneraie et ses abords (Carlat*, Leucamp*, Labrousse*, Raulhac*, Théronnels*, Taussac*,

³⁴⁰ Cart. Conques n°300.

³⁴¹ 1899.

³⁴² Lauranson-Rosaz 1987.

Lacroix-Barrez*). Il s'agit de *villae*, manses, vignes et même églises. Deux autres groupements, beaucoup plus diffus, sont visibles : l'un au nord de Laroquebrou (Arnac*, Saint-Santin*, Siran*), l'autre dans l'ouest de la Châtaigneraie (Sansac-de-Marmiesse*, Cayrols*, Rouziers*). La principauté s'étend jusqu'aux rives du Lot (Junhac*, Vieillevie*). On note une dernière concentration dans la vallée de la Cère (Polminhac*, Pailherols* et sans doute Saint-Jacques-des-Blats*) probablement jusqu'au Puy Griou où les terres de Carlat rejoignent, au confluent de la Cère et de la Jordanne, les terres de Géraud d'Aurillac.

Ceci ne constitue bien sûr qu'une piètre estimation du fait des lacunes documentaires ; il ne s'agit en outre que des terres personnelles des Carlat.

On remarque également de nombreuses zones "vides" : la Châtaigneraie centrale (autour de Marcolès*), la région de Laroquebrou mais aussi et surtout la région de Pierrefort et les terroirs situés au-delà du Plomb du Cantal (Chastel*, Dienne*, Lavigerie*, Laveissière*).

Les possessions énumérées par Bernard en 930³⁴³ sont riches d'enseignements sur les origines et les attaches territoriales des Carlat : ils sont ainsi possessionnés dans l'Artense, dans le *ministerium Acteracense*³⁴⁴, c'est-à-dire toujours à l'intérieur du *pagus* auvergnat.

A ce stade il est possible de restituer, dans ses grandes lignes, l'étendue du comté secondaire de Carlat au X^e s. Le centre des possessions familiales de ce qui deviendra le lignage vicomtal de Carlat est bien sûr la région de Carlat, à savoir le nord - est de la Châtaigneraie cantalienne. Vers l'est, le Carladez s'étend, comme dans les siècles suivants, au-delà de la vallée du Goul jusqu'au cours de la Truyère, face à la *vicaria Aureliacensis*³⁴⁵. Vers le sud, le Carladez domine le cours du Lot, face à la *vicaria Montiniacensis* à laquelle était rattaché Conques à l'origine³⁴⁶.

Il est probable que le territoire du Carladez ait inclus à l'origine la région de Maurs jusqu'aux limites du diocèse d'Auvergne, ce qui permettrait d'expliquer les prétentions ultérieures de Carlat sur ce monastère. Vers l'ouest, la limite semble être la *vicaria Capdinacensis* sur le Lot³⁴⁷. Pour le Quercy, le cartulaire de Beaulieu³⁴⁸ et des études complémentaires³⁴⁹ permettent de penser que le Carladez épousait les limites du diocèse actuel et était limité du sud au nord par la *vicaria* cadurque de *Exitensis* (Saint-Pierre-de-Loubressac), l'*alice Vertedensis* (Le Vert) et la *vicaria Roffiacense* (Rouffiac) en Limousin. Deux hypothèses sont envisageables en ce qui concerne l'extension septentrionale de Carlat : le *comitatus* pouvait atteindre les rives de la Maronne et de son affluent la Bertrande au-delà duquel s'étendaient les domaines de Mauriac³⁵⁰ et les *vicaria* de Mauriac et Salins³⁵¹. Cette limite correspond d'ailleurs pour partie à la frontière entre l'archiprêtré d'Aurillac et celui de Mauriac au bas Moyen Age³⁵². Mais aucun texte antérieur au XIII^e s. n'atteste d'une expansion aussi

³⁴³ Cart. Conques n°6.

³⁴⁴ Autrac, où a existé un atelier monétaire mérovingien ; cf. travaux de J. Lafaurie.

³⁴⁵ de Gournay 1992 p.160.

³⁴⁶ de Gournay 1992 p.164.

³⁴⁷ de Gournay 1992 p.162.

³⁴⁸ Deloche 1859.

³⁴⁹ Juillet 1973.

³⁵⁰ Phalip 1988.

³⁵¹ Lauranson-Rosaz 1987 p. 340-341.

³⁵² Bruel 1882.

septentrionale du *comitatus*, si l'on fait abstraction des possessions personnelles de la famille vicomtale. Aussi est-il plus raisonnable -et plus logique- de situer la limite nord de l'extension du Carladez sur la Cère, tout au long de son cours. Plus à l'est, la *vicaria Jordanensis*³⁵³ devait englober toute la vallée de la Jordanne dans la mouvance d'Aurillac. En revanche, la vallée de la Cère, depuis son débouché jusqu'au Puy Griou, paraît avoir relevé dès l'origine de Carlat. Au-delà du massif du Cantal se développait la *vicaria Mociacensis*³⁵⁴, englobant sans doute la future seigneurie de Dienne et la région de Chastel, puis en direction de Saint-Flour la *vicaria Avalogile* (Valuéjols*) et celle de Neuvéglise³⁵⁵, toutes ces dernières relevant du comté secondaire de Tallende.

Le Carladez carolingien forme donc une entité géographique cohérente d'un point de vue géomorphologique mais également administratif : il couvre tout le sud-ouest du Cantal entre la Cère, le Brezons et la Truyère.

Carlat aurait donc englobé à l'origine les *vicariae* de Bars, Brommat, Arpajon, Saint-Etienne-de-Maurs. Le doute subsiste pour la vicairie de Cantalès (Saint-Etienne-Cantalès*, Saint-Santin-Cantalès*).

En revanche, il convient d'abandonner l'hypothèse du "grand Carladez" qui aurait englobé la vicomté de Carlat et celle de Murat voire au-delà jusque sur la Planèze, dans la région de Paulhac* et Valuéjols*. Cette hypothèse a été développée dans le *D.S.C.*³⁵⁶ où P. de Chazelles envisage que la famille de Murat ait pu être à l'origine une branche issue de la famille de Carlat et dotée par elle ; Guibert, second vicomte de Murat, aurait ainsi été le neveu de Gilbert I de Carlat (ceci sans preuves). Cette théorie est reprise par Saige dans *H.V.C.*³⁵⁷, où l'auteur souligne que les possessions propres de Murat sont entourées par la seigneurie de Dienne et celles de la haute vallée de l'Allagnon ; vers la Planèze, des terroirs des paroisses de Paulhac* et Valuéjols* étaient mouvants de Dienne ou de Carlat aux XIII^e - XIV^e s.

En fait ces possessions acquises tardivement s'expliquent par l'attachement personnel de lignages seigneuriaux à Carlat, sans doute par l'intermédiaire des de Dienne. On ne peut en aucun cas y voir les vestiges d'un quelconque "Carladez primitif". Le personnage appelé "*Guillelmus de Murato Castello, vicecomites nominatus*", apparaît vers 1070 lors de la donation de l'église de Bredons à Moissac³⁵⁸ ; son père est un certain Girbertus, traditionnellement considéré comme un "*fls de Géraud de Carlat*". Saige relève prudemment qu'"*aucun titre n'est invoqué à l'appui de cette hypothèse*". Plus loin³⁵⁹ Saige remarque d'ailleurs que Pierre II de Murat, en 1150, inféode au comte Raymond Bérenger plusieurs châteaux appartenant à sa vicomté ; l'auteur concède alors : "*si la vicomté de Murat avait été précédemment créée à la suite d'un partage des domaines possédés par le vicomte Bernard de Carlat, ce partage n'avait pas réservé de droits de suzeraineté au profit de Carlat, autrement l'inféodation postérieure de*

³⁵³ Lauranson-Rosaz *ibidem* ; Cart. Brioude n°318.

³⁵⁴ Moissac de Neussargues ; cf. Lauranson-Rosaz 1987 p. 340-341.

³⁵⁵ *Ibidem*.

³⁵⁶ t.IV p.398 sq.

³⁵⁷ II-LXVI sq.

³⁵⁸ *H.V.C.* II-3.

³⁵⁹ p.LXVIII.

Pierre II eut été inutile" ce qui prouve, à notre avis, que Carlat et Murat ne sont pas issus du démembrement d'une même circonscription administrative. Ceci n'a d'ailleurs jamais été revendiqué ultérieurement par aucune des deux vicomtés, même à l'occasion de conflits territoriaux.

Nous pensons que la famille des "vicomtes" de Murat pourrait être une branche tardive de celle des Robert de Chastel-sur-Murat*, elle-même dans doute apparentée aux Clermont et à la famille comtale d'Auvergne.

Dans la même optique, Ch. Porée dans ses *Etudes sur le Gévaudan*³⁶⁰ a vu, dans un hommage à Raimond Bérenger rendu par Astorg de Peyre en 1150 citant des forteresses situées dans le Carladez, la preuve d'une ascendance commune des Peyre et des Carlat ; le domaine de ces derniers se serait alors étendu jusqu'à la Viadène (Mels). Une hypothétique "*petite fille de Gilbert I^{er} de Carlat*" aurait épousé un Astorg de Peyre au XI^e s. Aucun texte ne vient à l'appui de cette affirmation, mais l'hypothèse sera retenue par Bousquet³⁶¹, puis renforcée par J. Belmon³⁶² : au XI^e s., un sire de Peyre a épousé une certaine Pétronille (de Carlat ?), fille du vicomte Girbert³⁶³, d'où l'acquisition de droits provenant de certaines forteresses du Carladez, notamment en Châtaigneraie orientale et en Barrez. En fait rien n'indique l'appartenance de cette Pétronille à la famille de Carlat ; il peut s'agir d'une Vigouroux, d'une Murat ou d'une Pierrefort. Les droits des Peyre proviennent en fait de l'héritage de la famille de Millau-Gévaudan à laquelle avait échu une partie du Carladez. Enfin cela ne signifie bien sûr pas que le Carladez ait compris à l'origine tous les biens auvergnats des Peyre au XII^e s., notamment ceux de Brezons, Cezens et Pierrefort ... jusqu'à Chaudes-Aigues³⁶⁴. En fait, les Peyre du XI^e s. paraissent beaucoup plus liés avec les Nonette - Brezons, issus du démembrement du comté secondaire de Tallende.

Il en est de même pour les Turlande, tombés tardivement dans la mouvance de Carlat³⁶⁵.

Bref, le Carladez carolingien demeure cantonné entre les vallées de la Cère, du Brezons, de la Truyère et du Lot, sans empiéter au nord ou à l'est du massif du Cantal. C'est donc un territoire situé bien en-deçà du ressort de justice de l'abbé d'Aurillac, mais somme toute assez proche de l'archiprêtré d'Aurillac au bas Moyen Age³⁶⁶. Mais une question demeure sans réponse définitive : le *comitatus* de Carlat³⁶⁷ était-il rattaché au IX^e s. au comté d'Auvergne ou à celui du Rouergue ?

3. La famille des vicomtes éponymes : les Carlat

³⁶⁰ 1919 d'après A.D. 12, EE 48-71.

³⁶¹ 1993.

³⁶² 1993 p.69 sq.

³⁶³ *Ibidem* p.80.

³⁶⁴ Porée 1919 p. 484-485.

³⁶⁵ Malgré Boudet 1909.

³⁶⁶ Bruel 1882.

³⁶⁷ dont la superficie est comparable à certains des *comitatus* catalans, cf. Bonnassie 1990.

La biographie et la généalogie des plus anciens vicomtes de Carlat ont fait l'objet de nombreuses études de qualité cependant inégale, reconnaissons-le. On citera la notice de de Sartiges d'Angles ³⁶⁸ faisant suite à celle de Bouillet ³⁶⁹, les travaux de Saige et Dienne ³⁷⁰ et plus récemment la mise au point de Lauranson-Rosaz ³⁷¹. Nous examinerons successivement la biographie des différents vicomtes jusque vers l'an Mil, en prenant pour base de travail la généalogie établie par C. Lauranson-Rosaz.

- Garibert, époux de Berthilde.

Dans une charte de donation de 918 faite à Conques ³⁷², un Bernardus invoque "*anime jenitoris mei Gariberti*". En 930, le même Bernard qui fait une très importante donation à Conques ³⁷³ rappelle à nouveau "*anime genitoris mei Gariberti et genitrice mea Bertillae*". L'analyse de cette charte montre que son père Gerbert était possessionné dans la basse vallée de la Cère ainsi qu'en Artense.

Demeure le problème de l'identité d'un certain Girbertus qui apparaît comme signataire, après Bernard, dans le cartulaire de Conques ³⁷⁴ et celui de Brioude ³⁷⁵. On retrouve également Guirbertus et Bernardus paraphant en 918 ³⁷⁶ une donation importante de Guillelmus *comes* et d'Aumode de Montmorin, dans le comté de Tallende et en Artense. Nous serions tenté d'y voir un autre fils de Garibert et Berthilde, peut-être cadet de Bernard.

Bref, les parents de Bernard, Garibert et Berthilde, paraissent décédés dans les chartes de 918 et 930 qui les mentionnent ; ils étaient possessionnés en Artense comme en Carladez. A noter le nom de Berthilde, qui est également celui de la femme du premier vicomte connu en Auvergne ³⁷⁷.

- Bernardus, fils de Garibert et frère (?) de Girbert, époux de Magdelenda.

Bernardus apparaît donc dans la donation à Conques ³⁷⁸, en 918, de Rocolas, dans la région d'Arnac* ou de Saint-Santin-Cantalès* ; et la même année dans un don à Brioude ³⁷⁹ où il cède des domaines dans le Barrez et autour de Carlat. La charte est signée "*Bernardi (...) Magalendis, uxoris ejus*". La donation faite à Conques en 930 ³⁸⁰, considérable rappelons-le, cite des biens sis en Châtaigneraie, notamment l'église et la *villa* de Sansac-de-Marmiesse*, mais aussi en Artense, ; on y confirme la donation faite près d'Arnac* / Saint-Santin*, mais également près d'Aurillac, de Carlat et dans la basse vallée de la Cère. Bernardus, s'il dispose de biens issus de l'héritage paternel, a de surcroît acheté des domaines comme Monte Meiano en Artense, une partie de Roaria non loin de là, Granigusas (Grand-

³⁶⁸ *In D.S.C. t.III p.14 sq. (1855).*

³⁶⁹ 1848.

³⁷⁰ 1900 p.LIX sq.

³⁷¹ 1987 p. 115-116 et 155-156.

³⁷² Cart. Conques n°391.

³⁷³ Cart. Conques n°6.

³⁷⁴ n°6.

³⁷⁵ n°324 et peut-être n°CLIX = *H.V.C. I-1*.

³⁷⁶ Cart. Brioude n°318.

³⁷⁷ Cart. Brioude n°327.

³⁷⁸ n°391.

³⁷⁹ n°324.

³⁸⁰ Cart. Conques n°6.

Griou à Saint-Jacques-des-Blats*), et Labrousse* près de Carlat. Il mène donc une politique active d'acquisition de biens autour de ceux possédés par son père. Enfin, certains domaines dont il n'indique pas la provenance, comme "son" église de Sansac (de Marmiesse*) et sa *villa*, pourraient être des créations réalisées sous son égide.

Puis Bernard apparaît comme le premier exécuteur testamentaire d'un certain Garnier entre 930 et 940³⁸¹. L'on peut donc en déduire que Bernardus a succédé à son père décédé avant / ou en 918 et était encore actif vers 930 / 940, dans l'entourage des familles dominantes de Haute Auvergne septentrionale³⁸². Des liens de sang de ce Bernard avec les familles de Clermont, de Montmorin, voire avec la famille comtale³⁸³ sont plus que probables.

Bernard est cité une dernière fois en 964³⁸⁴ lors de la donation "*in pago Ruthenico, in vicaria Brogmacense*" de la *villa* de Croso (Lacroix-Barrez*), bien qu'il a acquis et possède en alleu. De fait, l'échantillon de son patrimoine personnel cédé à Brioude et surtout à Conques est double : une part située dans le territoire correspondant à l'ancien comté secondaire (du Lot au Puy Griou), une autre dans le nord-ouest du Cantal en raison d'alliances et d'attaches familiales bas-auvergnates.

Saige et Dienne³⁸⁵ ont montré que Bernardus n'était en rien à l'origine de la famille de Millau - Gévaudan, théorie fondée sur une série d'homonymies appuyées sur des identifications parfois inexactes³⁸⁶. Nous ne reprendrons pas ici cette mise au point, considérée comme acquise. En revanche, Saige et Dienne le reconnaissent dans le personnage appelé "*Bernardus, vicecomes*", cité dans la charte n°300 du cartulaire de Conques (997 / 1031) et en déduisent logiquement que le personnage a bien porté le titre de vicomte de son vivant. Cette charte signale qu'un bien, l'église de Raulhac*, a été obtenu par le donateur, Rigaud, de ce "*Bernardo vicecomite*" ; or nous sommes au plus tôt en 997 et le Bernard en question était déjà vicomte en ... 917 ! ... longévité qui rappelle celle de Guillaume Taillefer à Toulouse. En fait, nous suivons C. Lauranson-Rosaz qui suggère d'y voir plutôt le vicomte Bernard II (997 - 1031), auteur de donations de biens voisins en faveur de Conques³⁸⁷. Bernard I de Carlat n'est donc jamais qualifié de vicomte dans les textes³⁸⁸. Sa mort dû survenir peu après 964 et son fils Gilbert lui succéda.

- Guirbertus (II) n'est connu que par deux chartes de Conques. La première³⁸⁹, datée de 997 / 1031, émane d'un certain "*Deusde sacerdos*" et évoque l'alleu de Bromme de Mur-de-Barrez* : "*quem Girbertus vicecomes michi dedit (...) pro anima mea et pro anima Girberti vicecomiti et uxore sua Agnes et filios suos Geraldo et Bernardo et Girberto*". C'est donc tout l'arbre généalogique des Carlat qui apparaît ainsi.

³⁸¹ Cart. Brioude n°CLIX ; H.V.C. I-1.

³⁸² Artense et Brivadois ; cf. H.V.C. II - LXI-LXII.

³⁸³ Lauranson-Rosaz 1987.

³⁸⁴ Cart. Conques n°434.

³⁸⁵ H.V.C. II - LXIV-LXV.

³⁸⁶ Cf. par exemple Bouillet 1848 p.26 sq. ; de Sartiges d'Angles in D.S.C. t.III p.18 sq. ...

³⁸⁷ Cart. Conques n°40, 41 ; cf. *infra*.

³⁸⁸ A moins qu'il ne faille reconnaître notre Bernard dans le "*Bernardus vicecomite*" qui apparaît en Rouergue en 934 et 935 (H.G.L. t. V col. 163 sq.), aux côtés d'Ermengaud, comte. Ceci dans le cadre de l'hégémonie des Rouergue-Toulouse en Auvergne à cette époque ?

³⁸⁹ Cart. Conques n°41.

A cette date, ledit vicomte Girbert est disparu. La donation est confirmée par Agnès entre 997 et 1030 (Cart. Conques n°384) : "*Agnes, dono (...) manso de Brogme (...) pro anima mea et anima viro meo Girberto*". Girbertus est donc effectivement décédé. Par ailleurs, une tradition historique ancienne veut qu'il ait fondé, peu avant l'an Mil, un monastère de femmes à Thérondels* dans le Barrez ³⁹⁰. Mais ceci ne repose, à notre connaissance, sur aucun document.

En revanche la *Brève Chronique des abbés d'Aurillac* ³⁹¹ cite entre 972 et 986 environ les "*comitibus Turenensi et Carladensi*" qui obtiennent sous la pression militaire le bénéfice de "*decem milia mansos*". Cette appellation comtale est généralement mise sur le compte d'un lapsus, d'une approximation ou d'une exagération du scribe de l'abbaye d'Aurillac. Or, l'on retrouve la même appellation en 1112 dans la donation de Gerberge en faveur de sa fille Douce : "*comitatus Carladensis*" ³⁹² ; puis une formule ambiguë en 1176 ³⁹³ : "*Carlatensi terra*". En 1130, l'on trouve dans le testament de Raymond de Barcelone ³⁹⁴ "*in Rotenensi patria, et in Gavallano et in Cartalateso*". Faut-il y voir le lointain souvenir du comté secondaire carolingien ? Dans le même ordre d'idées, on peut citer d'ores et déjà la mention d'un "*suburbio castro Carlatense*" en 1048 ³⁹⁵, le terme *suburbium* renvoyant généralement à un ancien *comitatus* en Biterrois ³⁹⁶.

Ce Girbertus (II) constitue le dernier personnage "post-carolingien", le premier dont le titre de vicomte soit attesté. Sa femme Agnès et ses fils dont l'action couvre surtout les premières années du XI^e s. seront étudiées dans le chapitre suivant.

Au terme de cet exposé, pourtant aussi détaillé que possible, sur le *comitatus* de Carlat et la famille qui en obtient finalement la gestion, force est de constater que les éléments fiables sont peu nombreux. Ils permettent tout au plus de retracer les grandes lignes de l'histoire politique de cette circonscription du début du IX^e à la fin du X^e s.

Lorsque le "*castrum Cartilatium*" est assiégé par l'Empereur en personne en 839, il faut sans doute déjà y voir le chef-lieu d'un *comitatus* secondaire illégalement occupé par les partisans de Pépin, à l'image du *castrum* voisin de Turenne. Mais l'assise territoriale de ce *comitatus* n'est connue que par des textes postérieurs d'une centaine d'années, alors que cette circonscription est désignée par des termes variés employés de façon équivalente pour désigner un échelon administratif supérieur à la *vicaria*. Ce territoire est circonscrit, à cheval sur l'Auvergne et le Rouergue, entre la Cère, le Brezons, la Truyère et le Lot. La famille qui paraît dès le début du IX^e s. être attachée à cette circonscription, si elle est issue de l'entourage comtal auvergnat, noue des liens importants avec le Rouergue, alors que les comtes de Rouergue disposent également de biens en Carladez. Les membres de cette famille, dont le patrimoine -très important- est concentré en Châtaigneraie orientale et en Barrez ne sont qualifiés de "comtes" ou de "vicomtes" -sans qualificatif- que dans le dernier tiers du X^e s.

³⁹⁰ H.V.C. II-LXXIII ; Mestre 1989 ; Bedel *et alii* 1996.

³⁹¹ *Pat. Lat.* t.133.

³⁹² Miquel Rosell 1947 t.II p.345.

³⁹³ *Ibidem* p.362.

³⁹⁴ *Ibidem* p.531.

³⁹⁵ Cart. Gellone n°XCVI.

³⁹⁶ Schneider 1997.

L'on aurait donc affaire à un *comitatus* sans doute créé sous les premiers Carolingiens (peut-être démembré de l'ancien *pagus* des Ruthènes), et administré ultérieurement par les Guilhémides grâce à une famille de souche auvergnate de rang vicomtal qui s'est peu à peu identifiée à l'ancien *comitatus* et son chef-lieu.

Deux études récentes, l'une portant sur les comtes de Quercy³⁹⁷, l'autre sur la vicairie de Popian³⁹⁸ ont montré des processus similaires à celui que nous avons décrit. Ainsi Turenne est la forteresse publique sur laquelle s'appuient, dès le VIII^e s., les comtes de Quercy dont les descendants, déchus, finiront par porter le titre de "vicomtes de Turenne" alors que l'ancien *comitatus* n'est plus qu'un souvenir. Dans le Biterrois, le "*suburbium castrum*", ressort comtal, apparaît dès le début du IX^e s. ; il devient siège vicomtal au X^e s. alors que les circonscriptions héritées de l'Antiquité s'estompent.

Le cas de Carlat s'insère donc bien dans un mouvement général, qui touche en particulier le sud du Massif central.

4. Assise territoriale et relations politiques : Carlat et les seigneuries ecclésiastiques voisines

De nombreuses incertitudes demeurent à ce sujet ; l'on a vu néanmoins que le "centre de gravité" du Carladez est situé dans le diocèse de Clermont, même si le Barrez relevant du diocèse de Rodez en fait pleinement partie. De même il est vraisemblable que la famille de Carlat soit issue de l'entourage immédiat des comtes d'Auvergne, au vu de leur patronyme et de leurs attaches territoriales originelles en Artense.

L'absence de conflit avec le comté voisin de Tallende est parfaitement logique : chaque entité administrative est clairement définie, avec les *vicaria* situées dans son ressort, le tout dans le cadre territorial du comté d'Auvergne.

Il convient toutefois de nuancer cette vision : à l'ouest, les *vicaria* limousines de Rouffiac, de Le Vert et de Saint-Etienne³⁹⁹ empiètent (de quelques paroisses) sur le diocèse médiéval de Clermont. De même, la *vicaria Dunense* rouergate empiétait au IX^e s. sur la paroisse auvergnate de Saint-Constant⁴⁰⁰. Mais surtout au début du X^e s., l'évêque et le comte de Rouergue possèdent des biens à Vieillevie* et Junhac* et peut-être faut-il y voir une survivance de l'appartenance antérieure du sud-Cantal au Rouergue. Mais il faut rappeler que le comte de Rouergue Ermengaud est investi par le roi Raoul en 924 du titre de "duc d'Aquitaine" et de "comte d'Auvergne et du Velay"⁴⁰¹. Il est

³⁹⁷ Aubel 1997.

³⁹⁸ Schneider 1997.

³⁹⁹ Cf. cartulaires de Beaulieu et de Cluny.

⁴⁰⁰ H.V.C. II-XXXVIII.

⁴⁰¹ Bousquet 1993 t.I.

possible qu'il faille chercher dans cette distinction l'origine de certaines possessions rouergates en Carladez, plutôt que dans un véritable "empiètement territorial" comme le pensaient Saige et Dienne⁴⁰².

Quoi qu'il en soit, si l'on excepte ces empiètements limités souvent hérités de la disposition des *pagi* de la fin de l'Antiquité, le cadre territorial des différentes circonscriptions demeure très stable, même au cours du X^e s.

Si aucune relation entre le Carladez et la puissante abbaye de Mauriac, au nord de la Maronne, n'est connue, en revanche Brioude, Maurs et Beaulieu ont tissé quelques liens avec la vicomté. Mais ce sont les abbayes de Conques et Aurillac qui ont entretenu des relations étroites, cordiales ou tendues, avec Carlat.

- L'abbaye limousine de Beaulieu possède aux IX^e et X^e s. quelques biens, à vrai dire peu nombreux, dans la région de Laroquebrou, à Arnac*, Saint-Victor*, Glénat* et Parlan*, en lisière d'un semis de possessions contemporaines de saint Géraud d'Aurillac. La famille de Carlat apparaît d'ailleurs faiblement implantée dans la région. Ce sont à vrai dire des donations de peu d'importance, essentiellement des manses. On peut noter que l'aire géographique de ces domaines correspond à l'empiètement des *vicaria* limousines en Auvergne au IX^e / X^e s.

- Les abbayes bas-auvergnates de Blesle et Brioude possèdent quant à elles des domaines sur le versant oriental de la Châtaigneraie et le Barrez (à Labrousse*, Mur-de-Barrez* et surtout Thérondeles*). Les donations à Brioude sont le fait de Bernard I de Carlat, et les biens sont importants : deux *villae* et cinq manses à Labrousse*⁴⁰³, une "chapelle Sainte-Marie - Saint-Pierre" à Ladignac de Thérondeles*, etc ... L'influence de Brioude par l'intermédiaire de l'emprise directe de la famille de Carlat est également attestée dans la région par des dédicaces à saint Julien, comme à Vézels-Roussy*.

Toujours à Thérondeles*, les possessions de Blesle -isolées- attestées au XIII^e s. paraissent être le résultat de la fondation d'un petit monastère par les Carlat peu avant l'an Mil, sous le haut patronage de Blesle et peut-être de l'aristocratie auvergnate. Ceci montre encore une fois que les premiers manifestent leur attachement territorial par des donations aux abbayes de Basse Auvergne (et non à celles de la Haute Auvergne septentrionale, Mauriac et Saint-Flour).

- Mais c'est sans conteste Conques qui constitue, du X^e au XII^e s., un véritable "axe" politique, économique et religieux avec Carlat. Grâce aux énormes dotations en provenance de la famille de Carlat ou de son entourage immédiat, Conques possède en Carladez, au début du XI^e s., quatre-vingt-dix-huit manses ou *villae*, onze vignes et quatorze églises !

⁴⁰² H.V.C. II-XL sq.

⁴⁰³ Cart. Brioude n°324 et CLIX.

Ces immenses biens se répartissent dans trois régions distinctes, en premier lieu le Barrez rouergat (Thérondeles*, Brommat*, Mur-de-Barrez*, Taussac*, Lacroix-Barrez*, Saint-Hyppolite*, Engualès*, Ginolhac*). Les plus fortes densités se trouvent dans le nord du Barrez, lieu de forte présence de la famille de Carlat, mais aussi à son extrémité méridionale, sur les rives du Lot. Le Barrez est, comme on peut s'y attendre, la région administrative du Carladez où le taux de biens cédés à Conques est le plus fort : nous sommes à la fois dans le diocèse de Rodez et l'ancien *pagus* des Ruthènes. Par la suite, la famille éponyme de Carlat rejoindra d'ailleurs la noblesse rouergate.

Un autre groupement, moins dense, s'observe à l'extrémité orientale de la Châtaigneraie cantalienne, avec une concentration spectaculaire sur les bords de la vallée du Lot, puis dans le Veinazès, la basse vallée de la Cère et l'extrémité septentrionale du Carladez proprement dit (du sud au nord : Vieillevie*, Montsalvy*, Sénezergues*, Sansac-Veinazès*, Ladinhac*, Leucamp*, Vézels-Roussy*, Teissières-les-Bouliès*, Labrousse*, Raulhac*, Pailherols*, Saint-Clément*, Polminhac*, Saint-Jacques-des-Blats*).

Une fois de plus, le centre de la Châtaigneraie constitue une zone vide de toute possession pour Conques. Or, ce n'est pas une zone vide d'hommes, mais un ancien *pagus* mineur contrôlé exclusivement par l'abbaye d'Aurillac qui y possède de nombreux biens. Comme on le verra, il se trouve que les rapports entre Conques et Aurillac ne sont guère cordiaux, ceux entre Carlat et Aurillac étant franchement mauvais.

Une autre concentration remarquable est perceptible dans l'ouest de la Châtaigneraie, autre secteur de forte implantation territoriale des Carlat. Du sud au nord, on trouve Saint-Julien-de-Toursac*, Rouziers*, Boisset*, Parlan*, Saint-Mamet*, où la donation est très importante, Sansac-de-Marmiesse*, Ytrac*. On rencontre des possessions isolées, plus au nord, à Siran* et Glénat*. Mais les dons à Conques faits en Haute Auvergne ne sont pas l'apanage des Carlat : les seigneurs de la Planèze et de la région de Murat, comme ceux de Chastel* procèdent, tôt, à des donations importantes.

Les bonnes relations qu'entretiennent Carlat et Conques sont d'ailleurs perceptibles à travers la manière dont sont traités les guerriers issus de Carlat dans le *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques*.

Nous reviendrons sur le "volet économique" que représentent ces dotations ; remarquons simplement d'ores et déjà que les vicomtes eux-mêmes cèdent à Conques plusieurs églises qui, d'après les textes, leur appartiennent en propre : Sansac-de-Marmiesse*, Raulhac*, Lacroix-Barrez*, et sans doute Giou-de-Mamou*. Faut-il y voir avec l'historiographie traditionnelle une forme de rétrocession de biens cléricaux usurpés, ou bien des établissements religieux effectivement fondés, ou construits sous l'égide des Carlat ? Pour ces cas, nous pencherions plutôt pour la seconde hypothèse.

- Le cas de Maurs est plus ambigu. L'on ignore tout de la fondation de cette abbaye bénédictine qui apparaît dans les textes en 941 dans une charte de Cluny ⁴⁰⁴. Il s'agit alors d'une importante dotation, à cheval sur l'Auvergne et le Quercy. En Auvergne, les domaines sont localisés

⁴⁰⁴ N°532.

dans la *vicaria* de Saint-Etienne-de-Maurs*, sur les paroisses de Boisset* et Cayrols* c'est-à-dire dans une zone contrôlée par Carlat à cette époque (Cayrols* et Rouziers*).

Il est exclu que l'abbaye Saint-Pierre de Maurs ait été, comme celle de Mauriac, une abbaye mérovingienne. Tout laisse à penser qu'il s'agit au contraire d'une fondation récente ⁴⁰⁵, sans doute sous l'égide de Saint-Pierre et Saint-Géraud d'Aurillac. La titulature du monastère (saint Pierre), la proximité de la plus grande partie des domaines personnels de Géraud d'Aurillac et surtout le fait que les abbés d'Aurillac au XI^e s. prétendent gérer l'abbaye de Maurs en écartant Carlat nous paraît être un faisceau d'indices suffisant pour avancer cette hypothèse.

Maurs et sa région constituent donc une sorte de "marche" entre la zone d'influence de Carlat et celle d'Aurillac, qui plus est dans la zone-frontière entre l'Auvergne, le Quercy et le Rouergue. Cette position stratégique sera un des vecteurs du futur conflit qui opposera Carlat à Aurillac au sujet de la mouvance de Maurs.

- Mais c'est bien sûr avec Aurillac que les relations paraissent avoir été les plus denses, les plus tendues aussi. Nous avons vu que Carlat n'était mentionné dans aucun passage de la *Vita Geraldi*, ni dans aucun autre document contemporain de la vie de Géraud d'Aurillac, et nous l'avons interprété comme une complémentarité des deux pouvoirs. Cette complémentarité se retrouve aussi dans la répartition géographique des possessions propres de la famille de Géraud et celle de Carlat.

La cartographie des domaines de Géraud a fait l'objet de plusieurs petites études, depuis les identifications proposées par Migne dans la *Patrologie Latine* et celles de Saige et Dienné ⁴⁰⁶. En 1972, G. Venzac ⁴⁰⁷ et J. Juillet ⁴⁰⁸ ont proposé de nouvelles identifications d'où il apparaît clairement que l'essentiel des domaines de Géraud est situé en Quercy. Le plus récent travail à notre connaissance est celui de G. Lauranson-Rosaz ⁴⁰⁹, qui situe dans le sud-Cantal, outre le château et la *curtis* d'Aurillac, les manses et *villae* de Mas-Marcou, Fabrègues, Gramont, Crousels, Les Herms et le Puy Griou.

Il convient en fait de distinguer les mentions faites dans la *vita* de celles faites dans son codicille ⁴¹⁰ : dans la *vita*, on rappelle que "*latifundia ipsius sibi succederent, et usque ad montem magnus Greonem, posset in eundo et redeundo, semper in propriis mansitare capellis*" ⁴¹¹. Il est peut-être abusif de voir dans cette phrase autre chose que la possession des églises -et des domaines- de la vallée de la Jordanne, permettant à Géraud de joindre le Puy Griou depuis le monastère d'Aurillac. Les lieux cités dans cette *vita* sont : le *castrum*, ou *castellum*, ou *oppidum* d'Aurillac, qui domine le monastère ⁴¹². Autre possession probable, le "*pagus Marcelliscus*", Marcolès* ⁴¹³ ainsi que la "*villa Vaxia*" (Ytrac*) qui apparaît à la fin de la *vita*. Les autres domaines cités se situent hors de l'Auvergne, en Quercy, en Limousin, en Rouergue et dans l'Albigeois.

⁴⁰⁵ Jalenques 1976.

⁴⁰⁶ 1900 t.II.

⁴⁰⁷ R.H.A. 1972 p.211 sq.

⁴⁰⁸ R.H.A. 1972 p.353 sq.

⁴⁰⁹ 1987 p.117 sq.

⁴¹⁰ Pat. Lat. t.133 col. 639 sq. ; Bouange 1870 p.370 sq.

⁴¹¹ V.G. 41.

⁴¹² V.G. I p.XXX sq.

⁴¹³ V.G. II p.XXXI.

Le codicille de 909 ⁴¹⁴ cite "*Monasterium Aurelhacus (...) ipsa curte, ipsum castellum cum baccalaria indomnicaria, duos mansos in Grandemonte et in Fabricas manso* [commune d'Aurillac], *Marconi manso* [commune de Saint-Simon]". C'est peu, mais il est vrai que ce document est très partiel et qu'il ne rend pas compte de l'étendue des domaines de Géraud, dont l'essentiel échoit directement à l'abbaye.

En ce qui concerne les biens de l'abbaye situés en Carladez, si l'on prend en compte les documents jusqu'au XIII^e s., l'on obtient une carte de répartition assez fidèle aux données de la *Vita Geraldi*. Quatre concentrations, très inégales, sont recensées :

- A l'ouest du Carladez, dans la région de Laroquebrou (Saint-Santin-Cantalès*, église ; Saint-Victor*, domaine ; Saint-Paul-des-Landes*, domaine ; Crandelles*, église et domaine ; Lacapelle-Viescamp*, château ; Ompe*, église ; La Ségalassière*, église ; Roumégoux*, église ; Cayrols*, église et domaine ; Saint-Mamet-la-Salvetat*, domaine).

- Dans la Châtaigneraie centrale, zone recelant la densité maxima de domaines de Saint-Géraud (future seigneurie de Conros), depuis le IX^e s. : Ytrac*, domaines, église, château ; Roannes-Saint-Mary*, nombreux domaines ; Marcolès*, nombreux domaines, église ; Cassaniouze*, église ; Mourjou*, domaine).

- Dans l'est de la Châtaigneraie et en particulier dans le Carladez proprement dit, l'on connaît quelques églises et prieurés isolés relevant de l'abbaye d'Aurillac : Lacapelle-del-Fraisse*, Labrousse*, Teissières-les-Bouliès*, Cros-de-Ronesque*.

- Vers le nord, dans la vallée de la Cère et les abords de la Planèze, l'on trouve un domaine à Giou-de-Mamou*, une église à Thiézac* et un domaine à Narnhac*.

Au total, les domaines de l'abbaye apparaissent concentrés dans le centre et l'ouest du Carladez, zones où Géraud lui-même possédait des biens. Au contraire, dans l'est de la Châtaigneraie et les régions septentrionales, les possessions se limitent à quelques églises et prieurés.

Les possessions originelles de Carlat et d'Aurillac semblent donc dans une large mesure complémentaires, d'un point de vue topographique, même si la crise des années 970 a pu sensiblement modifier les données primitives.

- Enfin, Clermont en tant que seigneurie épiscopale paraît absente -de même que la famille comtale d'Auvergne- du Carladez, bien que sa puissance temporelle soit attestée par ailleurs ⁴¹⁵. On peut y voir soit la conséquence d'un éloignement géographique évident, ou bien attribuer cette absence au rattachement tardif du Carladez au *pagus* comme au diocèse de Clermont.

5. Economie et peuplement du Carladez carolingien et post-carolingien

⁴¹⁴ *Pat. Lat.* t.133 col. 671.

⁴¹⁵ Sève 1980 p.85 sq.

Les vestiges archéologiques quasiment inexistants ainsi que le *corpus* très limité de textes connus rendent illusoire l'élaboration d'une véritable synthèse. Nous nous bornerons à présenter, à travers les textes, les différents types d'habitats attestés, à savoir par ordre d'importance, la *vicaria*, la *villa* et le manse - capmanse.

Puis nous nous pencherons sur les différentes productions mentionnées par les textes, avant d'évoquer brièvement le statut politique et social des populations rurales.

5.1. Les cadres du peuplement : *vicaria*, *villa* et *mansus*

Il n'entre pas dans notre propos de soulever une nouvelle fois le problème de la ou plutôt des significations exactes de ces termes. Pour la région, on se référera aux travaux anciens de Deloche sur le cartulaire de Beaulieu ⁴¹⁶ et aux travaux plus récents de Higounet ⁴¹⁷ sur le Rouergue, de de Gournay ⁴¹⁸ sur le cartulaire de Conques, de G. Fournier ⁴¹⁹ pour la Basse Auvergne.

Le polyptyque carolingien inséré dans la "fausse charte de Clovis" concernant les domaines de l'abbaye de Mauriac a fait l'objet d'études approfondies de B. Phalip ⁴²⁰ puis de M. Ruche ⁴²¹ dans le cadre d'une *Enquête lexicographique sur fundus, villa, domus, mansus* ⁴²². Force est de constater que les divergences d'analyse restent majeures, qu'elles soient liées à des obscurités du vocabulaire ou à des visions profondément différentes de l'appareil de production carolingien.

La *vicaria*

Dans la plupart des travaux historiques, la *vicaria* est dissociée de l'étude des *villae*, la première n'étant considérée que comme une circonscription administrative et juridique. Or, une fois que l'on a distingué les "véritables" *vicaria* carolingiennes de leurs homologues féodales ⁴²³, il apparaît que celles-ci forment de véritables entités intermédiaires entre l'habitat groupé des villes héritées de l'Antiquité et les *villae* rurales. Elles ont donc un rôle économique et démographique de premier plan. Depuis les travaux de G. Fournier ⁴²⁴, il est acquis que certaines des *vicaria* carolingiennes ont pour origine des *vici* tardo-antiques. Le fait est confirmé en Rouergue ⁴²⁵ où de Gournay dénombre cinquante-et-un chefs-lieux, dont la majorité ne paraissent cependant pas avoir été des bourgades mérovingiennes.

⁴¹⁶ 1859 p. C sq.

⁴¹⁷ 1950.

⁴¹⁸ 1988 p.146 sq.

⁴¹⁹ 1962 p.201 sq.

⁴²⁰ 1988-1989.

⁴²¹ 1993 p.103 sq.

⁴²² Magnou-Nortier (éd.) 1993.

⁴²³ Cf. Lauranson-Rosaz 1987.

⁴²⁴ 1962 p.127 sq.

⁴²⁵ De Gournay 1992 p.160 sq.

En Carladez, nous avons recensé cinq *vicaria* d'importance inégale.

- La vicairie propre de Carlat* semble être la plus étendue et se développe depuis le chef-lieu du château de Carlat en direction du sud, à Labrousse*, Junhac* et Vieillevie*, soit tout l'est de la Châtaigneraie (première mention : 909) : "*in pago Arvernico, in vicaria Carladense, in villis quae dicuntur (...)*" ⁴²⁶.

- Celle d'Arpajon* contrôlait la vallée de la Cère, au moins jusqu'à hauteur de Polminhac* (première mention : 930) : "*in pago Arvernico, in ministerio Carladense, in vicaria Arpajonense, cedo villa (...)*" ⁴²⁷.

- Celle de Saint-Etienne-de-Maurs, située aux confins du Carladez, était étendue vers le sud jusqu'aux limites du diocèse arverne, et vers le nord jusqu'à Boisset* et Cayrols* (première mention : 941) : "*ipsa villa in urbe Arvernico, in vicaria Sancti Stephani*" ⁴²⁸.

- Plus au nord, la vicairie de Cantalès, où se situait -hors de notre cadre géographique- le chef-lieu appelé actuellement Chantal (première mention : 885) : "*in orbe Arvernico, in aice Catalense*" ⁴²⁹.

- Pour la partie rouergate du Carladez, la grande vicairie du Barrez (chef-lieu : Bars) s'étendait sur les communes actuelles de Thérondels*, Mur-de-Barrez*, Lacroix-Barrez*, Lacapelle-Barrez* et sans doute plus au sud jusqu'au Lot (première mention : 906) : "*in patria Rothenica, in aice Barrense*" ⁴³⁰ ; "*mansos duos in vicaria Barres*" ⁴³¹.

- Enfin la *vicaria* de Brommat*, qui constitue une sorte d'enclave dans celle du Barrez, s'étendait sur les paroisses actuelles de Brommat* et Taussac* (première mention : 964) : "*in pago Ruthenico, in vicaria Brogmacense*" ⁴³².

Pour être complet, signalons que Marcolès*, qualifié de *pagus* dans la *Vita Geraldii*, a dû constituer un chef-lieu de vicairie (*pagus Marculliscus*, fin du IX^e s.).

Ces chefs-lieux de vicairie ont des rôles multiples : ce sont des circonscriptions judiciaires ⁴³³, mais aussi des centres économiques et religieux.

⁴²⁶ B.E.C. V, t.4 p.168 sq.

⁴²⁷ Cart. Conques n°6.

⁴²⁸ Cart. Cluny n°532.

⁴²⁹ Cart. Beaulieu n°CLXXV.

⁴³⁰ Cart. Conques n°321.

⁴³¹ Cart. Conques n°322, année 919.

⁴³² Cart. Conques n°434.

⁴³³ Lauranson-Rosaz 1987 p.339 sq. et p.345 sq.

Nous avons vu qu'Arpajon* était à l'origine un *vicus* gallo-romain ; l'importance de la nécropole du haut Moyen Age groupée autour de l'église Saint-Vincent montre bien l'importance économique et religieuse du lieu au-delà de l'Antiquité. Arpajon constitue d'ailleurs un véritable bourg dès le XI^e s.

Le cas de Carlat* est plus ambigu, puisque le chef-lieu est une forteresse publique et non une agglomération : le poids économique du village de Carlat a toujours été négligeable et le centre religieux a pu être l'église Notre-Dame de Carlat, mais aussi l'église Saint-Etienne-de-Carlat*, associée à une nécropole du haut Moyen Age.

Saint-Etienne de Maurs* ne paraît pas avoir une origine remontant à l'Antiquité et a surtout dû constituer un pôle religieux autour de l'église Saint-Etienne.

Le chef-lieu de la viguerie du Barrez semble n'avoir été qu'un hameau. Bars (commune de Lacroix-Barrez*) n'est qu'un petit chef-lieu de paroisse édifié à quelques centaines de mètres d'une grande *villa* gallo-romaine. L'église est dédiée à sainte Geneviève.

Brommat* pourrait également avoir connu une présence gallo-romaine autour de l'église Saint-Saturnin.

Les *villae* des IX^e - X^e s.

A l'heure actuelle deux conceptions de la *villa* carolingienne s'opposent : celle du "régime domanial biparti" ou "régime domanial classique" définie en particulier par A. Verhulst ; et l'"école fiscaliste" emmenée par J. Durliat et E. Magnou-Nortier. La *villa* et ses manses est-elle avant tout un système d'exploitation ou une assiette fiscale ? La poignée de documents dont nous disposons ne permet pas de trancher, mais ils peuvent être analysés sans difficulté dans l'optique "classique" du régime domanial biparti, le "grand domaine" traditionnel. On fera donc l'économie de l'approche fiscaliste qui impliquerait l'application d'une fiscalité directe élaborée dans notre cas par on ne sait quel intermédiaire ni au profit de qui.

Des *villae* du Carladez sont attestées par les textes des IX^e - X^e s. dans deux zones principales : l'est de la Châtaigneraie et le Barrez (forte concentration) et l'ouest de la Châtaigneraie (moindre densité). Cette répartition géographique n'est bien sûr que le reflet des sources qui nous sont parvenues : l'essentiel des *villae* des vallées du Goul, du Lot et de la Truyère sont des possessions de Conques. A l'ouest ce sont des domaines de Maurs, Aurillac, Beaulieu ou Conques. On rencontre ainsi des *villae* à Narnhac*, Thérondeles*, Mur-de-Barrez*, Brommat*, Taussac*, Lacroix-Barrez*, Labrousse*, Polminhac*, Vieillevie*, Mourjou*, Marcolès*, Roannes-Saint-Mary*, Boisset*, Cayrols*, Parlan*, Sansac-de-Marmiesse*, Ytrac*, Glénat*, Arnac*.

On remarquera toutefois que ces *villae* se situent dans des zones de peuplement ancien remontant à l'Antiquité ; il peut même y avoir des cas de continuité d'occupation comme à Cayrols* où la *villa Cairolis* du X^e s. fait suite à une station mérovingienne et sans doute antique.

D'un point de vue géographique donc, la *villa* carolingienne se situe en continuité par rapport aux domaines antiques : ce sont les mêmes terroirs qui sont exploités conséquence d'une économie de base qui a dû peu évoluer. Pourtant, la plupart de ces *villae*, parfois qualifiées de "*nova*" (Narnhac*) portent des toponymes dont la formation est postérieure à l'époque mérovingienne⁴³⁴. Il s'agit donc pour l'essentiel de nouveaux établissements situés au sein de terroirs anciennement peuplés.

A l'aide des textes disponibles⁴³⁵ nous allons tenter d'aborder les sujets suivants : chronologie, superficie, structure, gestion des *villae*.

Chronologie des villae

Le plus ancien texte dont nous disposons remonte à 887 (Glénat*), mais les plus nombreuses mentions (90%) sont situées entre les années 900 et 940 ; la plus récente date de 964 (Taussac*). Ensuite, le terme disparaît dans cette acception pour réapparaître au XIII^e s. avec la signification évidente de "bourg". A partir des années 970, *villa* est remplacé dans les documents par "*aro*", "*locus*" ou "*alode*", termes qui désignent un terroir ou une propriété à l'intérieur duquel se situent des biens distincts.

Superficie

On a souvent avancé que la superficie des *villae* carolingiennes était importante, dans la tradition des *latifundia* antiques⁴³⁶. Or, entre 917 et 940 coexistent au moins trois *villae* dans le territoire de la commune actuelle de Labrousse* : la *villa* de La Vergne, celle de Lescure et celle de Labrousse, soit une superficie maxima de 660 hectares chacune ; dans d'autres cas comme à Sansac-de-Marmiesse* ou Cayrols*, le territoire de la *villa* paraît correspondre au cadre paroissial médiéval, ce qui donnerait une superficie respective d'environ 1000 et 922 hectares.

Mais dans certains cas, la superficie de la *villa* paraît nettement inférieure à 500 hectares, comme à Vaisse de Mur-de-Barrez* ou Goutilong de Boisset*. On note donc une grande diversité dans la superficie de ces domaines.

Structure

Dans le cadre du polyptique de Mauriac, B. Phalip⁴³⁷ décrit la *villa* comme "*le village, centre de la propriété foncière, mais également les terres mises en valeur qui y sont rattachées. Certains de ces centres possèdent une ou plusieurs églises*". Cette définition simple, dans la lignée des travaux de P. Toubert et A. Verhulst, peut s'appliquer au Carladez pour lequel on dispose de quelques descriptions détaillées :

- *Villa* de Recoules à Glénat*⁴³⁸. Trois textes renseignent sur la structure de cette *villa* : "*in villa Rocola, portionem meam cum fratribus meis divisam habeo. De mancipiis vero iis nominibus : Ingeranno et uxore sua cum infantibus suis*" (887) ; "*in villa Rocula, mansum ubi Teotbalduo visus fuit manere*" (913) ; "*in*

⁴³⁴ Comme l'a remarqué F. de Gournay (1988) pour le Rouergue.

⁴³⁵ Cart. Beaulieu CXXXIV, CLX, CLXII ; Cart. Brioude n°324 ; Cart. Cluny n°532, *Vita Geraldi* et codicille ; Cart. Conques n°6, 34, 35, 36, 237, 255, 259, 300, 308, 321, 322, 332, 354, 391, 434 ; *H.V.C.* I-1.

⁴³⁶ Phalip 1988.

⁴³⁷ 1988 p.596.

⁴³⁸ Cart. Beaulieu n° CLXII, CXXXIV, CLX.

villa quae dicitur Rocola, mansum ubi Ingelbertus manet, et capudmansionile qui ibi adhaeret, ubi Gilbertus manet" (917).

- *Villa de Saint-Anthime de Brommat**, citée autour de l'an Mil ⁴³⁹: "*allode nostro (...) ecclesia sancti Sentini [sic] cum omnibus adjacentiis suis, cum molendinis, cum pratis, cum apendarias, cum terras cultas et incultas (...)*" (cf. § 1.6.).

- *Villae de Blanadet et Pichourailles à Vieillevie* et Junhac**, citées en 909 ⁴⁴⁰ : "*Mansus octo in villis quae dicuntur Bladeneto et Pectoralia*" . Demeurée dans la mouvance des comtes de Rodez, l'"*ecclesia de Blanado*" est de nouveau citée en 961 ⁴⁴¹ .

- *Villa de Ladinhac*, commune de Thérondels*, citée en 918 ⁴⁴²: "*In loco [ou in villa] qui nuncupatur Ladinacus cedimus capellam nostram (...) cum omnibus quae ad ipsam pertinent (...), cum pratis, cum campis, mansis, sylvis, pascuis, exiis, excultis et incretis*". Le centre de la *villa* est donc doté d'une "chapelle" privée -appartenant en l'occurrence à Carlat- ; la *villa* recèle différents types de biens, qui sont détaillés : champs, manses, forêts, pâturages, les chemins d'accès, les terres cultivées et les friches.

- *Villa de Sansac-de-Marmiesse**, citée en 930 ⁴⁴³ : "*aecclesia cujus vocabulum est Sanciacus, cum ipsa curte vel cum ipsa villa, vel cum ipsis servis cum filiis et filiabus suis, cum curtes et ortos, cum eos et regressos, cum terras cultas et incultas, cum pratis, silvis et garricis, aquis aquarum vie decursibus, vel cum ipsis farinariis (...) in ipso aro*", [*"L'église de Sansac avec sa cour et sa villa, ses esclaves et leurs fils et leurs filles, les cours et les jardins, avec les voies d'accès, les revenus, avec les terres cultivées et celles impropres à la culture, avec les prés, les forêts et les friches, les ruisseaux, les conduits d'eau avec leur écluse et les moulins fariniers"*]. La *formula* dont se sert le scribe paraît être la même que pour le texte précédent, avec cependant des différences qui dénotent une adaptation précise au cas considéré. En fait, le rédacteur doit disposer d'une liste exhaustive des différents types de biens dont il extrait ceux qui entrent en ligne de compte.

- *Villa de La Vergne*, commune de Labrousse*, citée vers 930 - 940 ⁴⁴⁴ : "*Villa dicitur Illa Vernia (...) mansos quinque cum curtis, ortis, pratis, terris, cum omnibus eorum pertinenciis*". Il est possible que le texte original ait été "toilette" postérieurement. Ce sont ici les manses qui sont décrits avec précision.

- *Villa de Goutilong à Boisset**, citée en 941 ⁴⁴⁵ : "*Villa Guandilangas cum omnibus edificiiis, tictisque, ad adjacenciis, cum pratis, pascuis, silvis, garicis, cum ortis, vineas, cum exiis, cum regresibus, cum*

⁴³⁹ Cart. Conques n°34.

⁴⁴⁰ Bibl. Ec. Chartes V t.4 p. 152 et 158.

⁴⁴¹ Bosc 1905 p.429.

⁴⁴² Cart. Brioude n°324.

⁴⁴³ Cart. Conques n°6.

⁴⁴⁴ H.V.C. I-1.

⁴⁴⁵ Cart. Cluny n°532.

aquis, aquarium, vias excursibus", ["*La villa Guandilangas avec toutes ses constructions et leurs toits jusqu'aux dépendances, avec les champs, les pacages, les forêts, les terres incultes avec les jardins, les vignes, avec les voies d'accès, les revenus, les ruisseaux, les conduits d'eau et leur écluse*" (référence à un moulin ?)]. Ici, la *villa* semble bien être au centre d'un domaine "à l'antique".

- *Villa* d'Albinhac, commune de Brommat*, citée en 955 ⁴⁴⁶ : "*villa (...) cujus vocabulum est Albinhaco, cum ipsa aecclesia (...) cum sex mansos et quator appendaria (...)*". Ici encore, l'église désigne le centre de la *villa* ; il s'agit en fait de termes équivalents. Elle est qualifiée ailleurs de "*ecclesia mea*". Les possessions ne sont pas détaillées, à l'exception des manses et des appendaries.

Que déduire de ces rares textes ? Tout d'abord, la *villa*, employée comme synonyme d'"*aro*", constitue une véritable entité géographique, le centre du domaine étant désigné par un toponyme qui survivra à la disparition de la *villa*, à la fin du X^e s. C'est la "*villa-terroir*", un territoire autour d'habitations, mis en évidence en Catalogne par P. Bonnassie ⁴⁴⁷, en Rouergue ⁴⁴⁸ par Higounet et de Gournay ⁴⁴⁹, par A. Durand ⁴⁵⁰ en Bas Languedoc qui insiste sur l'expression "*infra ipsa villa*" induisant un rassemblement d'habitats. Comme l'avait remarqué Deloche pour les chartes de Beaulieu, "*la villa se compose d'une réunion de propriétés agricoles, de manses, bacalaria, borderies, condamines ... Qu'elle précède toujours dans les indications topographiques*" ⁴⁵¹.

L'enquête sur le terrain -comme de rares indices textuels- montre que ces différentes composantes étaient groupées d'un point de vue topographique -ce qui ne préjuge pas de leur statut juridique, ni de leurs propriétaires qui peuvent être multiples-.

La situation en Carladez est néanmoins très différente de ce que l'on connaît dans la région de Mauriac où l'abbaye possède, à la suite d'une donation consécutive à la conquête franque, un gigantesque *latifundium* groupant cent-vingt trois *villae* ⁴⁵² ! Dans le sud-Cantal, les propriétaires sont multiples ; certains sont à jamais anonymes, mais deux grandes familles dominent d'après les textes : celle de Géraud d'Aurillac et celle des Carlat, dont les possessions connues sont à peu près équivalentes pour la région qui nous intéresse.

Villa désigne donc à la fois le chef-lieu d'exploitation et l'étendue géographique du domaine. Plusieurs textes cités ci-dessus présentent l'"*ecclesia*" ou la "*capella*", possédée en propre par le propriétaire de la *villa*, comme l'élément central de cette dernière, "avec sa cour et sa *villa*" ; dans ce cas, la "cour" constitue les bâtiments et leurs abords, et "*villa*" est employé au sens de "territoire". Dans nos documents en effet, la cour n'est qu'une des composantes de la *villa*, sans doute le "terrain

⁴⁴⁶ Cart. Conques n° 34 et 35.

⁴⁴⁷ Bonnassie 1990 p.102.

⁴⁴⁸ Higounet 1950.

⁴⁴⁹ De Gournay 1988.

⁴⁵⁰ Durand 1991.

⁴⁵¹ 1859 p.CI.

⁴⁵² Phalip 1988.

portant les bâtiments" et la cour agricole, comme l'avait envisagé G. Fournier pour la Basse Auvergne⁴⁵³. Le toponyme "*curtis*", rare, s'est conservé à Sénezergues*.

Les *villae* du X^e s. comportent des bâtiments principaux ("*aedificiis*"), des appentis (?) ("*tectis*") et des dépendances. Certaines *villae* ne semblent pas subdivisées en manses, comme celle de Boisset*, en revanche les différents types de terres sont soigneusement énumérées, sans doute pour des raisons fiscales.

On notera l'extrême variété de ces terres, la mention des chemins d'accès et parfois l'existence de moulins hydrauliques avec leurs canaux, dénotant une économie complexe et certainement en grande partie auto-suffisante, dans la tradition antique.

Les textes dont nous disposons ne permettent malheureusement pas de connaître avec certitude la part de l'*indominicatus* dans ces donations, mais il y a fort à parier que l'*ecclesia* ou la *capella*, la *curtis* et les moulins en fassent partie. Comme on pouvait s'y attendre, les *villae* du IX^e s., jusque dans les années 930, recèlent une main-d'œuvre esclave, appelée *servi* ou *mancipia*. Rarement, le nom du propriétaire était associé à la *villa* : *Villa Arno* à Siran*. Le Franqueville (= *Francorum villa*) à Saint-Martin-sous-Vigouroux* est difficile à interpréter.

Par certains côtés, la *villa* du IX^e et X^e s. paraît se placer dans la continuité des domaines des siècles précédents : superficie limitée, structure peu complexe, productions variées. Mais certains détails trahissent les traits du "régime domanial classique carolingien" : église indominicale et manses avec tenanciers. Si le manse apparaît dans les textes comme élément subordonné à la *villa* dès la fin du IX^e s., on ignore quasiment tout de sa structure à cette époque. Heureusement quelques autres textes, plus tardifs (deuxième moitié du X^e s.) permettent de se faire une idée de ce qu'était le manse pré-féodal.

♦ Les manses et les autres tenures de la seconde moitié du X^e s. : quelques exemples.

Comme en Bas Languedoc dès les années 950⁴⁵⁴, le *mansus* désigne le cœur d'une exploitation rurale. Nous avons relevé les occurrences suivantes :

- Manse de Floirac à Pailherols*, cité vers l'an Mil⁴⁵⁵ : "*illo alode meo quae est in Floriaco, hoc est unus mansus ubi Guarinus visus est manere, cum terras cultas et incultas, cum pratos, cum boscos*". Floirac constitue l'ancien cadre de la *villa*, tombé en désuétude. Le manse, où se trouve un tenancier dont on ignore la condition, réside dans le manse au sens d'habitat, entouré de terres cultivées ou impropres à la culture, de prés et de bois. C'est donc un petit domaine, sorte de *villa* en modèle réduit.

- Manse de Folissart à Ladinhas*, cité en 955 - 985⁴⁵⁶ : "*caput mansi de Fol Issarto cum vineas et ortos, cum terras cultas et incultas*".

⁴⁵³ 1962 p.219.

⁴⁵⁴ Durand 1991.

⁴⁵⁵ Cart. Conques n° 197 et 300.

⁴⁵⁶ Cart. Conques n°308.

- Capmanse situé près de Saint-Julien-de-Toursac* ⁴⁵⁷ entre 997 et 1004, vendu par Giraldus de Carlat, fils d'Agnès : "*unus caput mansus, cum mansiones, cum curte et orto et trolio cum exeo et regresso, cum vineas, hoc sunt VI dinariatas, cum terras cultas et incultas. (...) ipsum alodem (...) vendimus. Et habet ipse alodus in se fines vel confrontaciones : de uno latus terra Sancti Juliani, de alia parte terra Sancti Petri, de tercia parte Sancti Petri et Sancti Jeraldi, de quarto latus strata puplica*".

On voit que la description de ce capmanse est très proche de celle des *villae* des décennies précédentes. A noter les "*mansiones*" vendus avec le capmanse et la présence de la "treille", avec la cour et le jardin ; enfin la précision du confront.

- Domaines de Bancarel et Moniziols à Leucamp*, cités vers l'an Mil ⁴⁵⁸ : "*ad illa [villa] Menagia, illos tres mansos dimitto (...); vineas de [villa] Bancarel dimitto (...) extra clauso dominicario (...); in [villa] Bancarello clauso meo dominico dimitto (...)*".

Ce texte traduit l'évolution de l'ancien régime domanial. La partie indominicale demeure, l'ancienne *villa* ne sert plus que de repère géographique alors que ce sont les manses eux-mêmes qui font l'objet de transactions, ainsi que des parcelles isolées notamment des vignes, désignées par le nom de "clos" et situées à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine seigneurial ⁴⁵⁹. Les "clos" viticoles indominicaux sont également fréquents en Bas Languedoc à la même époque ⁴⁶⁰. Du reste, dès 940, (cf. charte de La Vergne à Labrousse*), on connaît des manses comprenant cour, jardin, prés, terres labourables avec toutes leurs dépendances.

Ces manses sont parfois hiérarchisés ; ainsi dans la *villa* de Recoules à Glénat* se trouve un *mansus* (avec tenancier) jouxté par un "*capudmansionile*" (habité par un autre tenancier).

Ces manses ou capmanses vont constituer après l'an Mil le seul type d'exploitation agricole dans le Carladez, les anciennes *villae*, lorsqu'elles n'accèdent pas au statut de chef-lieu de paroisse, étant désormais elles-mêmes qualifiées de manses.

D'autres types de petites exploitations agricoles sont rarement cités :

Géraud d'Aurillac possédait près de son château une "*baccalaria indominicata*" ⁴⁶¹. En Carladez, un toponyme "*baccalaria*" s'est conservé à Vitrac*, l'autre à Glénat*.

Les *colonica* (colonges), tenures desservies par des esclaves, qui constituent la subdivision habituelle des *villae* de Mauriac ⁴⁶² et sont attestées dès le VI^e s. en Basse Auvergne ⁴⁶³, sont absentes de la documentation du Carladez, à l'exception de deux toponymes dérivés à Boisset* et à Dienne*. Mais il est possible que ces toponymes se rapportent à l'époque mérovingienne.

⁴⁵⁷ Cart. Conques n°342.

⁴⁵⁸ Cart. Conques n°300.

⁴⁵⁹ Fournier 1962 p.298.

⁴⁶⁰ Durand 1991.

⁴⁶¹ *Pat. Lat.* t.133.

⁴⁶² Phalip 1988.

⁴⁶³ Fournier 1962.

Enfin, les *appendaria*, fréquentes en Basse Auvergne au X^e s.⁴⁶⁴, n'apparaissent en Carladez dans les textes qu'autour de l'an Mil, en Barrez dans les *villae* d'Albinhac de Brommat*⁴⁶⁵ et de Saint-Anthime de Brommat*⁴⁶⁶. Elles sont citées après les manses.

5.2. L'économie des domaines : productions et échanges

Celles-ci peuvent être appréciées -de façon très lacunaire- à travers les redevances perçues sur les manses et quelques mentions isolées. La seule étude comparative utilisable a été faite pour le Ségala rouergat à partir du cartulaire de Conques autour de l'an Mil⁴⁶⁷, qui note une forte présence de la vigne et des céréales au sein desquelles l'avoine prédomine, alors que le mouton constitue le bétail dominant devant l'agneau et le porc. La présence des bovins est anecdotique.

En Carladez, depuis le IX^e s. jusqu'aux premières décennies du XI^e s., on note :

- Les vignes sont très localisées : près de la Maronne et du Limousin à Arnac* et Saint-Santin-Cantalès* ; au-dessus du bassin de Maurs, dans des terroirs exposés au Midi à Cayrols*, Parlan*, Rouziers* et Saint-Julien-de-Toursac*, sur les rives ensoleillées du Lot et du Goul à Vieillevie*, Engualès*, Ginolhac*, Leucamp*. Cette culture avait disparu partout, sauf à Vieillevie, antérieurement au XVIII^e s.

- Les céréales sont localisées dans le centre-ouest de la Châtaigneraie, à Saint-Mamet-la-Salvetat* et dans le Barrez à Mur-de-Barrez*, Brommat*, Lacroix-Barrez*, Vézels-Roussy*, Ginolhac*, avec des moulins fariniers à Sansac-de-Marmiesse*, Brommat* et Boisset*.

- Les mentions de bétail ne sont pas significatives : Saint-Mamet*, Roumégoux* et Vézels-Roussy*. C'est bien peu de choses.

- Les voies de communication : outre les "accès" aux domaines, une seule charte cite une "*strata publica*", à Arnac* ou Saint-Santin-Cantalès*. Il faut également mentionner le toponyme "*veteri via*" à Vieillevie* et le témoignage d'une voie utilisée au début du X^e s. à Roumégoux*. Mais ces mentions lapidaires concernent à notre avis des tronçons de voies antiques encore en activité dans les années 900.

5.3. Le peuplement des domaines

⁴⁶⁴ Fournier 1962.

⁴⁶⁵ Cart. Conques n° 35 et 36.

⁴⁶⁶ Cart. Conques n°34.

⁴⁶⁷ De Gournay 1988 p.281.

Les données fournies par les textes sont trop fragmentaires pour être analysées de façon systématique et l'on peut renvoyer aux travaux de Lauranson-Rosaz ⁴⁶⁸ et Phalip ⁴⁶⁹ pour les données anthroponymiques et juridiques qui permettent d'approcher la population des *villae*.

On a toutefois déjà noté que les propriétés identifiables des domaines appartiennent à de grandes familles, comtales (Auvergne et Rouergue), vicomtales (Carlat) ou seigneuriales (Géraud d'Aurillac) relevant de la haute aristocratie locale ou d'empire.

Ces aristocrates portent tous des noms germaniques, ainsi que l'écrasante majorité des personnels des domaines, à l'exception d'un Avitus et d'un Constantius, patronymes auvergnats de la fin de l'Antiquité encore attestés dans le cartulaire de Conques.

Le statut strictement servile du personnel des *villae* dans les chartes les plus anciennes (fin du IX^e s.) ne fait aucun doute ; en revanche l'on ne sait que dire du statut précis des hommes ou parfois des familles qui tiennent les manses de la seconde moitié du X^e s. Il serait périlleux d'aller plus loin dans l'analyse.

Nous avons rencontré dans les textes ci-dessus plusieurs mentions d'églises ou de chapelles qui paraissent être au centre des domaines ; ce sont les plus anciennes mentions connues d'édifices religieux en Carladez qui, malgré leur aridité, permettent d'envisager le thème de la croissance du réseau paroissial à l'époque carolingienne.

6. L'encadrement religieux du terroir et des populations : le tissu paroissial

Nous avons vu précédemment que des paroisses rurales ont existé en Haute Auvergne, depuis le V^e s. pour Arpajon, peut-être un peu plus tardivement pour quelques autres. C'est ce que G. Fournier et M. Aubrun appellent la "*première génération des paroisses rurales*", hypothèse confirmée par l'étude de l'œuvre de Grégoire de Tours et les fouilles archéologiques récentes. Or, ce premier réseau subit à partir du VIII^e s. des modifications considérables.

G. Fournier ⁴⁷⁰ définit ainsi cette "seconde strate" d'églises : "*La fin de l'époque mérovingienne et les débuts de l'époque carolingienne ont été marqués par la mise en place d'une deuxième génération de paroisses dont le réseau fut plus dense et qui ont laissé une empreinte beaucoup plus profonde et durable dans l'histoire des campagnes*".

M. Aubrun ⁴⁷¹ les situe quant à lui entre le VII^e et le IX^e s. Afin de ne pas entrer de plain pied dans le débat actuel sur la chronologie du réseau paroissial rural en Gaule du sud, nous allons tout d'abord inventorier les mentions textuelles d'églises connues en Carladez pour les IX^e - X^e s.

⁴⁶⁸ 1987.

⁴⁶⁹ 1988.

⁴⁷⁰ 1982 p.502.

⁴⁷¹ 1981 p.305 sq.

Comme de coutume, deux concentrations sont perceptibles : l'une regroupe le Barrez et l'est de la Châtaigneraie cantalienne, l'autre comprend un semis de mentions à travers la Châtaigneraie centrale et surtout orientale.

- En Barrez et en Carladez proprement dit, nous rencontrons du nord au sud :

- Saint-Martin-sous-Vigouroux* où un "*monasterium Sancti Martini*" est cité dans la mouvance de Conques dès 906 ⁴⁷². Il y a fort à parier que cet édifice constitue alors le chef-lieu de paroisse, demeuré inchangé jusqu'à nos jours (1929 hectares).

- Ladinhac de Thérondeles* : une charte de 918 ⁴⁷³ cite le vicomte de Carlat cédant "*in loco qui nuncupatur Ladinacus, capellam nostram quae est fundata in honorem sanctae Mariae vel Sancti Petri (...)*". Il s'agit d'un oratoire de *villa*.

- Saint-Anthime de Brommat* : une charte des alentours de l'an Mil ⁴⁷⁴ cite d'un certain Pons et sa femme Berthilda "*allode nostro (...) ecclesia sancti Sentini cum omnibus adjacentiis suis, cum molendinis, pratis, apendarias, terras cultas et incultas*". Malgré son caractère privé, cet édifice est décrit comme une véritable église, au centre d'une *villa* dont on détaille les différentes composantes.

L'étendue de ce terroir, rapidement absorbé par les paroisses voisines, ne devait pas dépasser quelques centaines d'hectares.

- Albinhac de Brommat* est cité entre 955 et 986 ⁴⁷⁵ : "*villa Albiniaco cum ipsa ecclesia qui est fundata in onore Sancti Martini ; cum sex mansos et quator appendarias*". La donatrice, Ava, est peut-être la personne qui procède alors à une grande donation en faveur de Maurs ⁴⁷⁶. Comme précédemment, il s'agit de la cession d'une *villa* dotée d'une église, sans doute paroissiale, avec ses dépendances.

- Brommat*, chef-lieu de vicairie attesté depuis 955 / 986 ⁴⁷⁷ devait bien sûr dès cette époque être doté d'une église dédiée à saint Saturnin.

- Bars de Lacroix-Barrez*, chef-lieu de vicairie depuis 906 au moins ⁴⁷⁸ devait donc déjà être doté d'une église dédiée à sainte Geneviève.

- Raulhac* : l'"*ecclesia de Rauliago*" citée entre 996 et 1030 ⁴⁷⁹, dédiée à saint Pierre-es-Liens était antérieurement en possession propre du vicomte de Carlat. Il y a là aussi fort à parier qu'il s'agisse d'une église de *villa* (superficie actuelle : 1698 hectares).

⁴⁷² Cart. Conques n°321.

⁴⁷³ Cart. Brioude n°324.

⁴⁷⁴ Cart. Conques n° 34.

⁴⁷⁵ Cart. Conques n° 35 et 36.

⁴⁷⁶ Cart. Cluny n°532.

⁴⁷⁷ Cart. Conques n°35.

⁴⁷⁸ Cart. Conques n°321.

- Le Bouscailloux de Ladinhac* : la nécropole du haut Moyen Age paraît juxtée par un édifice rectangulaire orienté fossilisé dans le parcellaire, qui a toutes les chances d'être un lieu de culte en service jusqu'à l'abandon de la nécropole (superficie actuelle : 2672 ha).

- Blanadet de Vieillevie* : la "*villa de Bladeneto*" est citée dès 909, puis en 961 dans le testament de Raimond I de Rouergue : "*ecclesia de Blonado*". Cet édifice a rapidement périclité pour subsister sous la forme d'une chapelle dédiée à la Vierge ⁴⁸⁰.

- Sansac-de-Marmiesse* : l'église "*aeclesia mea Sanciacus, fundata in honore sanctae Mariae virginis, cum ipsa curte vel cum ipsa villa (...)*" ⁴⁸¹, décrite en détail *supra* alors qu'elle est donnée à Conques par le vicomte de Carlat, a eu ultérieurement au moins un statut paroissial (superficie : 1435 hectares), bien que le vocable ait changé (saint Sauveur). Mais le *castrum* de Marmiesse possédait également une église pouvant être ancienne.

- Saint-Mamet-la-Salvetat* : en 1019 ⁴⁸², les Calmont d'Olt donnent "*aecclisiae nostrae, quibus superior in honore sancti Mametis et subterior in honore sancti Johannis*" ; suivent des énumérations de biens composant la *villa* : condamines, prés, manses ... (cf. chapitre suivant). Ici deux hypothèses sont envisageables : ou bien l'église dédiée à Mamet est un *martyrium* du haut Moyen Age juxtée par une autre église à vocation baptismale, et ces églises anciennes ont été accaparées par les Calmont, ou bien il s'agit d'une église de *villa* récente et l'église inférieure désigne en fait Saint-Jean de La Salvetat.

- A Roumégoux*, au lieu-dit Le Bourniou, un *oratorium* est bâti dans les premières années du X^e s. sur l'endroit où les porteurs de la dépouille mortelle de Géraud d'Aurillac avaient posé leur fardeau. Ceci à l'initiative des habitants du lieu. Ultérieurement, l'oratoire a été dédié à la Vierge, malgré l'existence d'une "fontaine Saint-Géraud". Aucun habitat ne s'est fixé en ce lieu.

- A Saint-Etienne-de-Maurs*, la charte d'Ava en 941 ⁴⁸³ atteste indirectement la présence d'une église dédiée au proto-martyr dans la "*vicaria sancti Stephani*". L'endroit est demeuré chef-lieu de paroisse (superficie : 1727 hectares).

- A Saint-Santin-Cantalès*, l'église est attestée dès 918 ⁴⁸⁴ par le toponyme "*Sancti Santini*", à laquelle appartient une vigne (superficie : 3428 hectares).

⁴⁷⁹ Cart. Conques n°300.

⁴⁸⁰ Boudartchouk 1989.

⁴⁸¹ Cart. Conques n°6.

⁴⁸² Cart. Conques n°81.

⁴⁸³ Cart. Cluny n°532.

⁴⁸⁴ Cart. Conques n°391.

- A Junhac*, l'église Saint-Justin est qualifiée de "*mater ecclesia*" au XI^e s. lors de la création du monastère de Montsalvy*. Avant démembrement, la superficie de la paroisse était de 7000 hectares au moins.

- Le Bex d'Ytrac* : une "*mensa quae erat in villa Vaxia*" est citée dans la *Vita Geraldi* comme propriété de Géraud⁴⁸⁵ ; il s'agit là aussi d'une chapelle de *villa*. Une chapelle a subsisté.

On remarquera que la quasi-totalité de ces édifices sont des églises -ou des chapelles de *villae*- à l'origine desquelles on trouve, une fois de plus, les grandes familles de la région : les d'Aurillac, les Calmont et surtout les Carlat. Ces églises ou chapelles sont déjà de fondation ancienne lorsqu'elles sont cédées à des abbayes : on ne dispose d'aucune mention de création. Il ne faut sans doute pas voir dans ces "*ecclesia mea*" des biens usurpés par des laïques inspirés par le diable, mais plutôt des édifices construits à l'initiative des grandes familles au centre de leurs *villae*, en accord avec tous les textes réglementaires carolingiens depuis Charlemagne⁴⁸⁶.

Du reste, en ce qui concerne la part dévolue à l'église, une évolution est sensible entre les chartes les plus anciennes et les plus récentes : au début, l'église n'est qu'une des composantes des bâtiments de la *villa* ; à l'approche de l'an Mil, la *villa* disparaît et le *fundus* est directement subordonné à cette église. Dans cette optique, l'église représente un élément de continuité entre la *villa* carolingienne et le village féodal.

En ce qui concerne les dédicaces, l'on constate qu'elles sont variées : à saint Martin (2), sainte Marie et saint Pierre, saint Saturnin, saint Etienne, la Vierge (3), saint Pierre-es-Liens, sainte Geneviève, saint Justin, saint Mamet. Celles des chefs-lieux de vicairie sont archaïques : Geneviève, Martin, Saturnin, ce qui peut être l'indice d'une origine pré-carolingienne. En revanche, les fondations privées attestées sont plutôt dédiées à sainte Marie et saint Pierre ainsi qu'aux gloires à usage très local comme saint Mamet. L'on retrouve donc les schémas définis pour le Limousin et la Basse Auvergne.

L'on peut tenter de compléter la liste des paroisses carolingiennes en cartographiant certains types de dédicaces⁴⁸⁷. Si les dédicaces à Marie semblent effectivement tardives comme nous l'avons vu, les dédicaces à saint Pierre et saint Géraud (séparément ou en association) sont plus riches en enseignements.

- L'association saint Pierre - saint Géraud, caractéristique des régies de l'abbaye d'Aurillac, ne se rencontre qu'à Narnhac*. Partout ailleurs, les deux dédicaces s'excluent. Saint Pierre se trouve essentiellement en Barrez et dans la basse vallée de la Cère : Thérondels*, Mur-de-Barrez*, Brommat*, Raulhac*, Saint-Hyppolite*, Enguialès*, Yolet*, Vic-sur-Cère*.

⁴⁸⁵ V.G. t.IV p.10.

⁴⁸⁶ Aubrun 1981, Fournier 1982.

⁴⁸⁷ Comme l'a fait M. Aubrun (1981).

- Au contraire, le culte à saint Géraud est localisé dans le sud-ouest de la Châtaigneraie, au contact du Quercy où se trouvaient une bonne part des biens de Géraud d'Aurillac : Roumégoux*, Cayrols* et Quézac*.

Enfin, l'on peut compléter la liste de ces paroisses "carolingiennes" par les lieux de culte appelés "*capella*", bien qu'ayant rang paroissial, au XIII^e s. C'est le cas de Lafeuillade-en-Vézie* (superficie : 1654 hectares, dédicace à saint Rémi), Lacapelle-del-Fraisse* (superficie : 1529 hectares, dédicace à saint Pierre-es-Liens), Lacapelle-Barrez* (superficie : 630 hectares, dédicace à saint Julien), Lacapelle-Viescamp* (superficie : 1710 hectares, dédicace à sainte Madeleine). L'on peut y ajouter la paroisse de Leucamp* (superficie : 1350 hectares, dédicace à saint Amans).

Si l'on met en pratique en Carladez la définition donnée par M. Aubrun⁴⁸⁸ de la paroisse carolingienne, "*placée dans une position intercalaire, avec une superficie moyenne de 1000 à 3000 hectares (...) l'église carolingienne et la paroisse se signalent par une absence de spécificité sur le plan strictement historique : ici point de lieux d'importance dès l'époque gallo-romaine, point non plus de présence féodale ou monastique, mais un simple village sans histoire*", c'est 70% environ de la centaine de paroisses étudiées qui se retrouvent ainsi datées entre le VII^e et le IX^e s. De fait, les textes dont nous disposons pour le X^e s. montrent un réseau paroissial déjà établi, en aucune manière contradictoire avec ce que l'on sait du tissu paroissial des XII^e - XIII^e s. Par ailleurs, les fondations postérieures à l'an Mil, toutes subordonnées à des circonstances bien particulières, nous sont connues et sont négligeables.

7. L'encadrement politique et militaire : les *castra*

Entre le VIII^e et le milieu du X^e s., les *castra* de la Haute Auvergne méridionale sont peu nombreux. La *Vita Geraldi*, bien que racontant avec complaisance les péripéties politico-militaires du bon comte Géraud, ne cite que le *castrum* (ou l'*oppidum*) dont il dispose en vertu de ses prérogatives de puissance publique ; indirectement celui de Turenne chez les Lémovices, et l'*oppidulum* de Saint-Céré chez les Cadurques. C'est très peu et cela témoigne de l'efficacité persistante de l'autorité impériale par le biais du pouvoir comtal, en ce qui concerne le caractère public des moyens de défense et d'intervention. Cependant les forteresses rurales sont hiérarchisées : certaines paraissent de moindre importance, comme l'*oppidulum* du seigneur de Saint-Céré, qui paraît être au centre d'une série de rapines. Il convient bien sûr d'y ajouter le château de Carlat* ainsi que, au nord du massif du Cantal, la vieille forteresse de Chastel-sur-Murat* où les découvertes d'équipement militaire carolingien sont importantes (armes, éperons en grand nombre, en association avec poteries et monnaies), ainsi que peut-être celle de Laqueuille de Dienne*.

Si l'on prend en compte les limites territoriales du comté secondaire de Carlat aux IX^e - X^e s., une conclusion s'impose : Carlat est la *seule* forteresse. Chastel-sur-Murat, Dienne et Aurillac sont

⁴⁸⁸ 1981 p. 341-342.

situés à l'extérieur du *comitatus*, parfois à quelques kilomètres. L'archéologie ne permet guère d'apprécier dans le détail l'organisation de ces châteaux appelés indifféremment *castrum*, *castellum* ou *oppidum*.

Celui de Géraud d'Aurillac, perché sur une crête rocheuse et distinct de la *villa*, devait n'avoir qu'une superficie réduite, nettement inférieure à celle de Carlat. En revanche il existe déjà du temps de Géraud une église Saint-Etienne "*in monte qui (...) Geraldi domus non longe pro foribus eminent*"⁴⁸⁹. Il est défendu par un petit corps de troupes, les chevaux paissant à l'extérieur de la porte⁴⁹⁰. La *villa* et son église se situent non loin en contrebas, au pied du rocher.

Carlat dispose d'une superficie bien supérieure et aussi de moyens militaires autrement plus conséquents comme le montre le récit du siège de 839, alors que c'est l'ensemble du plateau rocheux qui définit le périmètre défensif, dans la tradition mérovingienne.

A Chastel-sur-Murat*, les trouvailles se répartissent sur une grande partie du plateau, notamment en ce qui concerne les éperons. Ici aussi, c'est l'ensemble du sommet du relief qui paraît constituer le *castrum*, où séjourne une importante garnison de cavaliers. Dans les deux derniers cas existent également des possibilités agricoles et la présence d'un sanctuaire est probable. A Laqueuille de Dienne*, ce sont peut-être uniquement certaines parties de l'immense plateau qui ont été mises en défense.

Ces trois dernières forteresses, déjà anciennes à l'époque qui nous intéresse, sont sans doute incluses dans le fisc impérial et leur gestion relève donc directement de fonctionnaires⁴⁹¹. Mais la -petite- forteresse de Géraud paraît en partie gérée comme un bien privé, un refuge à l'usage de son entourage direct. Ce n'est d'ailleurs que le reflet de l'ambiguïté du personnage de Géraud, à mi-chemin entre patrimoine privé et charges publiques. Son *castrum* préfigure ceux de l'an Mil possédant une garnison réduite et un système de défense ramassé. Ces *castra* carolingiens ne se distinguent donc pas véritablement de leurs prédécesseurs. Ils ont une superficie importante, sont souvent dotés d'un édifice de culte et sont tenus par des lignages détenteurs de prérogatives de puissance publique.

8. Le Carladez carolingien : un bilan du peuplement et de l'occupation du sol

Avant tout il convient de rappeler le caractère très lacunaire des sources qui nous permettent d'évoquer cette période : non seulement les données archéologiques font défaut, mais on ne dispose de plus que de documents d'origine cléricale, conservés au hasard des chroniques, des cartulaires et de la littérature hagiographique.

L'absence de données archéologiques s'explique d'une part par la mauvaise connaissance actuelle de la culture matérielle de l'époque carolingienne (type de bâti, poteries ...), d'autre part par la

⁴⁸⁹ Bultot-Verleysen 1996 p.203.

⁴⁹⁰ Boudartchouk 1988 p.113 sq.

⁴⁹¹ Lauranson-Rosaz 1987 p.369 sq.

superposition systématique de l'occupation médiévale à celle qui nous intéresse : les villages ont recouvert les chefs-lieux de *villae* et les manses carolingiens se sont perpétués jusqu'à nos jours au même endroit. Les églises ont quant à elles été rebâties aux XI^e, XII^e, XIII^e et XV^e s. en un lieu identique jouté par le cimetière paroissial. *A contrario*, les données archéologiques sur l'époque mérovingienne nous avaient été fournies par l'abandon ou le déplacement de certaines structures, comme les nécropoles ...

Il faut donc se résoudre à l'analyse de documents cléricaux, rares qui plus est, à la lumière de travaux historiques menés à bien pour des régions voisines.

L'apport majeur de cette étude est sans doute la mise en évidence d'un cinquième comté secondaire d'Auvergne, le *comitatus Cartladensis*, sans doute créé par l'empereur en même temps que le *Tollornensis* (Billom), le *Brivatensis* (Brioude) et le *Telamitensis* (Tallende), auquel il convient d'ajouter les comtés - satellites de *Vellavensis* (Le Puy) et *Gabalitensis* (Mende). Ce comté secondaire de Carlat, dont le chef-lieu est le seul *castrum* situé au sud du massif du Cantal, comporte au moins six *vicaria*. La formation de cette entité territoriale ne doit rien au hasard : elle épouse, *vel plus vel minus*, les limites du diocèse auvergnat au contact des cités de Cahors et Rodez au sud de la Cère et à l'ouest du Goul et du Brezons.

Le Barrez rouergat, langue de terre située entre Goul et Truyère, lui est adjoint, dans une logique géomorphologique évidente.

L'accès au massif du Cantal a été soigneusement préservé par l'attribution de toute l'emprise de la vallée glaciaire de la Cère qui débouche sur les plus hauts sommets.

Dans cette circonscription administrative, le rôle de l'aristocratie est prépondérant, avec bien sûr en premier lieu la famille (sans doute issue de l'entourage des comtes de Clermont) qui finit par prendre le titre de vicomtes de Carlat après l'an Mil ⁴⁹². Les chartes nous montrent un patrimoine personnel en plein développement en 930 ⁴⁹³, alors que les biens héréditaires sont déjà nombreux. D'autres grandes familles possèdent des biens dans le *comitatus* : celle du "comte" Géraud d'Aurillac, l'évêque et le comte de Rodez, la famille de Calmont d'Olt. Alors que le pouvoir comtal d'Auvergne décline, la famille de Carlat se tourne vers le Rouergue et notamment l'abbaye de Conques ; au même moment s'installe une situation conflictuelle avec Aurillac qui constitue désormais une véritable seigneurie ecclésiastique.

La puissance de Carlat s'appuie sur un peuplement en pleine expansion -comme du reste c'est le cas partout en Basse Auvergne-.

⁴⁹² Ce mécanisme de fixation d'une famille vicomtale sur un ancien *comitatus* a été mis en lumière en Languedoc (travaux de L. Schneider, H. Débax et C. Duhamel-Amado). Des parallèles peuvent également être faits avec la Catalogne des IX^e - X^e s. (Bonnassie 1990). On remarquera enfin une grande similarité du processus de "féodalisation" entre le Carladez et le Rouergue ainsi que l'Albigeois (Biget 1991), avec une chronologie identique.

⁴⁹³ Cart. Conques n°6.

A l'époque mérovingienne, le peuplement, bien qu'effectif, était très inégalement réparti, essentiellement subordonné à la fertilité des sols et à l'hospitalité du relief. A des zones de forte densité comme le bassin d'Aurillac ou, dans une moindre mesure, la région de Carlat et celle de Laroquebrou ainsi que le Barrez (terrains sédimentaires et volcaniques), répondaient des terroirs de peuplement clairsemé (l'est de la Châtaigneraie à sous-sol granitique) et sans doute de quasi-déserts humains (Châtaigneraie schisteuse au relief accidenté, altitude supérieure à 600 mètres). L'encadrement paroissial de ces terroirs est très lâche, la seule paroisse attestée étant en fait celle d'Arpajon. Les nécropoles rurales de tradition antique découvertes dans des zones de peuplement ancien n'impliquent pas à coup sûr⁴⁹⁴ la présence à cet endroit d'un chef-lieu de paroisse.

A l'époque carolingienne, une évolution se fait jour. Comme partout alentour l'occupation du territoire se fait à travers le système de la *villa* ; une carte de répartition fait apparaître une forte concentration en Barrez central et septentrional, sur des terrains volcaniques et sédimentaires fertiles fréquentés depuis l'Antiquité. Ceci montre bien encore une fois l'importance de la nature des sols pour l'économie du haut Moyen Age.

- A l'extrême nord du Barrez, des *villae* sont implantées sur des croupes volcaniques assez inhospitalières au-delà de 1000 mètres (*Nova villa*, 1140 m), au contact direct des pâturages d'estive, dans des zones quasiment dépourvues de vestiges d'occupation ancienne comme de toponymes en *-acum*. Sans doute faut-il y voir l'illustration locale de la "*conquête des hautes terres*" qu'à observé G. Fournier⁴⁹⁵ pour la Basse Auvergne et le versant nord-ouest du massif du Cantal⁴⁹⁶.

- La densité est également importante autour de Carlat et sur le versant oriental de la Châtaigneraie (terrains volcaniques et granitiques), dans une zone occupée auparavant. De même, un peuplement dense apparaît sur les coteaux de la vallée du Lot, dans une région pourtant peu accessible ne recelant que des sols pauvres (schiste) ; ce peuplement nouveau doit certainement être dû à plusieurs facteurs : le rayonnement du monastère voisin de Conques, l'utilisation du Lot comme moyen de communication⁴⁹⁷ et le développement de la culture de la vigne sur les coteaux ensoleillés à basse altitude.

- Les *villae* sont également fréquentes dans les plaines entre Aurillac et Laroquebrou, ainsi qu'à la périphérie nord du bassin de Maurs, où l'altitude baisse sensiblement. Le peuplement de la Châtaigneraie centrale est désormais en place.

- En revanche, l'incertitude demeure quant à celui de la haute vallée de la Cère, en moyenne montagne : les textes sont muets au-delà de Polminhac, où les *villae* attestées sont en fond de vallée.

⁴⁹⁴ Fournier 1982.

⁴⁹⁵ 1962.

⁴⁹⁶ 1980.

⁴⁹⁷ Bosc 1997.

Toutefois, la transmission du toponyme "Thiézac" (altitude : 800 m) montre bien que la présence humaine a dû se maintenir en permanence assez haut en fond de vallée.

Il est difficile d'évaluer la taille moyenne de ces *villae*, qui ne sont pas toutes dotées d'un édifice religieux ; on peut envisager une superficie moyenne de quelques centaines d'hectares, comprenant une dizaine de manses. Ces *villae* modestes où n'apparaît pas la structure du "grand domaine biparti" pourraient se situer dans la continuité des établissements agricoles des siècles précédents. Mais les donations à partir desquelles nous donnons cet ordre de grandeur sont souvent partielles et l'on connaît par exemple en 941, non loin de Maurs, de véritables "grands domaines carolingiens bipartis"⁴⁹⁸ : "*curte Terrone cum ipsa ecclesia qui est fundata in onore Sancti Petri cum mansos XXVI, cum silvis, pratis, cum casa indominicata et prato, cum silvis, pratis farinariis, ajacenciis (...) Curte Ponto Vernino, cum ecclesia in onore sancti Ursinini, cum mansos XXXVI*" (!).

Il n'en demeure pas moins des zones désertiques, couvertes de friches et de forêts, en particulier sur les bords du Goul, de la Truyère et sur les plateaux dominant le Lot. Ces terroirs ne seront mis en valeur que dans le courant du XI^e s.

C'est donc un habitat dispersé, bien qu'assez dense par endroits, qui se met en place en Carladez entre le VIII^e et le X^e s. Les habitats les plus importants sont les *villae stricto sensu*, dont la majorité deviendra des chefs-lieux de paroisse médiévaux ; mais les terroirs intercalaires sont parsemés de nombreux manses où réside une famille ou un tenancier.

Si l'on suit les textes, c'est dans le cadre territorial des *villae* que se met en place le cadre paroissial, où l'initiative aristocratique locale rencontre l'intérêt épiscopal dans une finalité d'encadrement des masses. Toujours d'après le témoignage des textes, alors que la notion classique de *villa* faisant référence à un certain mode d'exploitation des sols s'estompe peu à peu, l'église de la *villa* acquiert une certaine prééminence au sein de l'ancien territoire de cette dernière. Insensiblement, le cadre territorial de la *villa* se mue en territoire paroissial⁴⁹⁹. Bien sûr le phénomène n'est pas systématique : de nombreuses *villae* dépourvues de lieu de culte sont par la suite rabaisées au statut de manse et intégrées dans un finage paroissial dont elles ne sont pas le centre.

Les fondations monastiques se succèdent aux IX^e et X^e s. : Conques, puis Aurillac et enfin Maurs qui en est certainement une filiale. Aucune ne s'installe toutefois en Carladez et si Aurillac et Maurs deviennent rapidement de gros bourgs, leur proximité ne paraît pas modifier sensiblement la structure du peuplement, déjà ancien dans ces terroirs.

Les productions sont méconnues au-delà des céréales et du vin attestés sur les sols favorables - de façon presque anecdotique, il faut bien le reconnaître-. Toutefois, la présence de moulins fariniers

⁴⁹⁸ Cart. Cluny n°532.

⁴⁹⁹ Phénomène mis en lumière dans le Rouergue et l'Albigeois par Jean-Louis Biget (1991).

dès le début du X^e s. atteste de l'absence de "retard technologique" dans une région qui était du reste loin d'être enclavée comme le montrent les voyages de Géraud d'Aurillac.

Si les églises se sont multipliées entre le VIII^e et le X^e s. (plus semble-t-il qu'en Basse Auvergne et en Limousin, peut-être en raison d'un retard de l'encadrement paroissial en Carladez à l'époque mérovingienne), en revanche le nombre de forteresses reste stable : une, Carlat, à laquelle il faut ajouter le château de Géraud.

* * *

La grande innovation de l'époque carolingienne aura donc été la mise en place d'un réseau de *villae* (rarement en adéquation avec les établissements antérieurs) débordant des anciens groupes de peuplement, servant d'assise à presque autant de nouveaux édifices de culte, rapidement érigés en paroisses dans le cadre de la généralisation de la dîme. Au début du X^e s., l'essentiel du réseau paroissial est acquis, ainsi que la structure du peuplement rural, avec ses chefs-lieux paroissiaux peu développés entourés d'une nébuleuse de manses isolés. Cet état de choses va demeurer quasiment immuable jusqu'au bas Moyen Âge.

En revanche, si le type de peuplement et d'occupation du sol est désormais en place - encore que les densités paraissent nettement inférieures par rapport au nord-ouest du Cantal ou à la Basse Auvergne-, les troubles politico-militaires consécutifs à l'effondrement par paliers de l'administration impériale ne seront pas sans conséquence sur l'histoire du Carladez. Dès les années 970 naît une situation conflictuelle entre Carlat et Aurillac, puis avec les moines de Figeac, alors qu'une série de guerres privées menées par les grandes familles locales ravagent le nord et l'est de la Haute Auvergne.

La famille de Carlat se trouve désormais à la tête de la plus grande seigneurie de l'Auvergne méridionale.

Chapitre IV . L'apogée de la vicomté : les XI^e - XII^e siècles

Après avoir présenté au préalable l'historique des recherches ainsi que le contexte historique régional autour de la vicomté, nous traiterons des seigneurs et de la seigneurie de Carlat, puis du Carladez à l'époque romane.

Historique des recherches

L'histoire du premier âge féodal en Haute Auvergne a été précocement étudiée par M. Boudet à travers l'édition du cartulaire de Saint-Flour⁵⁰⁰ et de documents sur l'histoire religieuse de la Haute Auvergne⁵⁰¹. C'est à notre connaissance le premier auteur à avoir parlé de "révolution féodale en Haute Auvergne"⁵⁰².

Il faut attendre 1982 pour que P. Bonnassie, à travers le *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques*, réactualise le problème des guerres seigneuriales de Haute Auvergne autour de l'an Mil. Ce thème est renouvelé en 1987 dans la thèse de C. Lauranson-Rosaz où les événements sont replacés dans leur contexte chronologique et régional. Cette approche a été complétée par B. Phalip dans le cadre de sa thèse soutenue en 1990, puis de sa publication sur le château et l'habitat seigneurial en Haute Auvergne et Brivadois⁵⁰³, auxquels il convient d'ajouter un article sur la sculpture romane et la classe chevaleresque en Auvergne⁵⁰⁴.

Enfin, dans une synthèse consacrée aux sociétés méridionales autour de l'an Mil⁵⁰⁵, P. Bonnassie pour l'espace "toulousain" (y compris la Haute Auvergne méridionale) et C. Lauranson-Rosaz pour l'Auvergne ont réalisé un point des connaissances, mis à jour en 1997 par ce dernier lors du colloque d'Aurillac, *Gerbert l'Européen* ; mentionnons enfin dans les actes de ce même colloque la contribution de N. Charbonnel, travail de commande qui a le mérite d'exister.

⁵⁰⁰ 1910.

⁵⁰¹ 1914.

⁵⁰² 1910 p.CLXVIII. Boudet écrit notamment (*ibid.*) : "Aux approches de l'an mille, le cadre des circonscriptions carolingiennes commence à craquer de toutes parts. Dix ou quinze ans après, il n'y a plus ni comté (...) ni vigueries en tant que compartiments administratifs du comté d'Auvergne, mais de grandes seigneuries divisées en fiefs et en sous-fiefs, dont les "principes" du pays se disputent le domaine éminent".

⁵⁰³ 1993.

⁵⁰⁴ 1991.

⁵⁰⁵ 1992.

La seconde moitié du XI^e et le XII^e s. sont en revanche nettement moins étudiés ; la référence quasi-unique demeure la thèse -méconnue- de R. Monboisse sur *L'ordre féodal des montagnes d'Auvergne*⁵⁰⁶, qui s'appuie sur les rares textes disponibles, notamment ceux publiés par Saige et Dienne, puis par Boudet. Mais la contribution essentielle de cet ouvrage concerne le XIII^e s.

Le contexte historique auvergnat

La seconde moitié du X^e s. en Auvergne est marquée, comme l'a noté C. Lauranson-Rosaz⁵⁰⁷, par une agitation nobiliaire fréquemment tournée contre l'Eglise en tant que puissance temporelle.

Les plus anciens témoignages concernent la Basse Auvergne, alors que les premiers troubles relatifs à notre région ont lieu dans les années 970 avec la prise de contrôle de terres appartenant à l'abbaye d'Aurillac⁵⁰⁸. Une certaine "contre-attaque cléricale" est sans doute matérialisée vers 980 par la tenue de l'assemblée de paix de Coler⁵⁰⁹.

Les choses s'aggravent autour de l'an Mil⁵¹⁰ avec la "guerre de la Planèze" où s'affrontent les troupes des sires de Nonette et celles des Brezons, leurs vassaux, qui avaient cédé à l'Eglise des domaines relevant pour partie des premiers. Cette guerre, terrible pour les masses paysannes⁵¹¹ se solde en 999 par la victoire des Nonette, qui finissent néanmoins par accorder les terres en question à l'Eglise. Vers 1020, le sud de la Haute Auvergne est traversé par le roi Robert qui se rend à Conques, puis à Saint-Géraud d'Aurillac : "*Fidi martyre, Sanctus Geraldus miles fortissimus*"⁵¹². Pour effectuer cette liaison, il doit traverser le Carladez en passant par Entraygues ou par Vieillevie puis Arpajon.

En revanche, le plus grand désordre semble régner dans la région dans les années 1050, alors que Géraud de Cabrières, habitant du Bex, est à la tête de l'abbaye d'Aurillac. Il occupe à son propre compte la forteresse (*munita*) du monastère^{513,514}.

L'on sait donc bien peu de choses sur le XI^e s. en Haute Auvergne méridionale, alors que les premières tentatives d'intervention royale se font jour en Basse Auvergne autour des années 1100⁵¹⁵.

Carlat n'est bien sûr pas du tout concerné par les vicissitudes du pouvoir comtal de Clermont et les progrès du pouvoir royal ; la vicomté, tournée vers le Rouergue et l'Aragon, ne fait plus partie de l'Auvergne à proprement parler.

⁵⁰⁶ 1966.

⁵⁰⁷ 1987 p.365 sq.

⁵⁰⁸ D'après la *Brève Chronique de l'Abbaye d'Aurillac*.

⁵⁰⁹ D'après les *Miracles* de Saint-Vivien de Figeac.

⁵¹⁰ Lauranson-Rosaz 1987, 1997 ; Phalip 1991.

⁵¹¹ *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques*, t.III p.13.

⁵¹² Cf. Lauranson-Rosaz 1987 p. 446-447 ; d'après la *Vita Roberti Regis*, c.XXX.

⁵¹³ Cf. *Brève Chronique de l'Abbaye d'Aurillac*, Bouange 1870 et 1899 p.459.

⁵¹⁴ A ce propos l'on notera l'origine exclusivement haut - auvergnate, cadurque ou rouergate des abbés d'Aurillac (ne relevant théoriquement que de Rome), ce qui est le signe d'une totale indépendance vis-à-vis des réseaux ecclésiastiques et nobiliaires de Basse Auvergne : tout au plus peut-on noter, toujours selon la *Chronique*, le passage d'Etienne II à Aurillac -à l'invitation de l'abbé- à la suite du prêche de la Croisade ...

⁵¹⁵ Fournier in Manry 1974 p.121 sq.

L'on se souvenait encore au XVIII^e s.⁵¹⁶ que "les vicomtés de Murat et Carlat font un pays à part et séparé de l'Auvergne appelé Carladès et que lesdites vicomtés ne sont aucunement sujettes aux ressorts des duchés d'Auvergne (...)". Dès 1510, les représentants de Carlat rappelaient⁵¹⁷ "jaçoit que ledit pays de Carladez soit enclavé au hault pays d'Auvergne et ses fins et limites d'iceluy, comme si est ladicte vicomté de Murat, toutefois lesdictes vicomtés ne sont dudict hault pays d'Auvergne mais sont à part et séparés dudict pays d'Auvergne, non subjets à la duché d'Auvergne (...)". L'on pourrait multiplier les exemples.

L'histoire sociale et événementielle du Carladez à partir du XI^e s. est indépendante de celle de l'Auvergne, bien que la famille de Carlat soit liée à des familles seigneuriales véritablement auvergnates ; nous reviendrons sur ce point.

1. Les seigneurs et la seigneurie de Carlat

1.1. Des derniers vicomtes éponymes de Carlat aux maisons de Rodez et d'Aragon : histoire de la partition de la vicomté (XI^e s. - 1167)

1.1.1. Les derniers Carlat : les vicomtes de l'an Mil

- ♦ Girbert II, sa femme Agnès et ses fils dont Bernard II, vicomte.

Girbertus II, qui était au centre de l'"affaire" des dix-mille manses cédés en commande par Saint-Géraud, a dû mourir autour de l'an Mil. En effet, quatre chartes du cartulaire de Conques⁵¹⁸ datées entre 997 et 1031 citent les quatre fils de Girbertus et parfois Agnès, sa veuve.

Dans la charte 180, c'est Girbertus (III) et ses trois frères qui font donation à Conques de domaines (manses) situés sur les paroisses de Boisset*, Cayrols*, Siran* et Rouziers*, soit dans l'ouest de la Châtaigneraie. Ces domaines sont qualifiés de "*alodus noster quae nobis per originem parentorum justissime obvenit*". Les frères cités par Girbertus sont dans l'ordre "*Giraldus, Bernardus, Airadus*".

La charte 41 complète les informations : un certain "*Deusde sacerdos*" donne à Conques un alleu à Bromme de Mur-de-Barrez* : "*quem Girbertus vicecomes michi dedit*", "*pro anima Girberti vicecomiti et uxore sua Agnes et filios suos Geraldo et Bernardo et Girberto*". Cette charte est peut-être postérieure à la précédente puisque Airadus a disparu.

La charte 40, datée entre 997 et 1004 nous fait connaître un "*domnus Girbertus abba rector*" de Conques qui a toutes les chances d'appartenir à la famille de Carlat. Est-ce Girbertus III ? Le donateur

⁵¹⁶ Arch. Monaco G 17 n°198.

⁵¹⁷ H.V.C. I-587.

⁵¹⁸ N° 40, 41, 180 et 384.

est un certain Bernardus et sa femme Ermengarda, qui cèdent des manses sis à Bromme de Mur-de-Barrez* sous réserve d'usufruit viager, "*mater de muliere mea teneat*". Il s'agit donc de biens venant de la famille de sa femme. Ce Bernardus est sans doute l'un des fils de Girbertus II, bien qu'un autre Bernardus signe l'acte. Ce dernier est peut-être le "*Bernardus de Jove*" (= Bernard de Jou, famille chevaleresque alliée aux Carlat) cité dans le cartulaire de Conques⁵¹⁹.

La charte n°342 (997-1004) nous fait découvrir deux des fils d'Agnès : Guirbertus, abbé de Conques et "*Guiraldus et uxor mea Ingelberga et filius meus Giraldu et filiae meae Duranta et Girberga*". Géraud et sa famille y vendent des biens à Conques, sis dans la paroisse de Saint-Julien-de-Toursac*. La fille de ce Géraud, Girberga, a toutes les chances d'avoir épousé Aton II Trencavel (c. 993 - c. 1030)⁵²⁰.

La charte n°384 concerne un bien en Barrez, à Bromme*. C'est cette fois Agnès qui donne son manse de Bromme "*pro anima mea et anima viro meo Girberto*". "*Bernardo de Jove, Willelmo et Girardo*" signent l'acte. Il ne semble pas s'agir des fils d'Agnès, qui doit alors être veuve et jouir de façon autonome de ses biens propres ; nous serions plutôt tentés d'y voir l'entourage chevaleresque des Carlat, dont le Willelmus cité par le *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques* ainsi que dans la charte 300 de Conques.

Cette charte 300 (996 / 1031), sans doute la plus tardive, est une sorte de testament fait par un certain Rigualdus, qui est un familier très proche des Carlat, très certainement un Vigouroux. Dans le Barrez septentrional, il évoque des biens laissés en jouissance viagère à un certain "*Guirberto sacerdote*" (de Conques ?), donnés à Sainte-Foy après sa mort. Il donne ensuite à son frère Willelmus l'église de Raulhac qu'il avait acquise de "*Bernardo vicecomito*", sans doute le Bernard mari d'Ermengarde. Il donne également à son frère Guillaume un fief à Calmont qu'il tenait d'un autre Willelmus, sans doute le chevalier de Carlat. Rigaud cède à Airadus, fils de Gui, l'église de Peyrat* près de Mur-de-Barrez et d'importants domaines sis à Leucamp*, que Rigaud tenait "*a fevo de Agnes et de filios suos*". A Bars de Lacroix-Barrez*, Rigaud donne des biens qu'il avait acquis d'un Willelmus qu'il donne à "*Guirberto sacerdoti*" et son frère Geraldus. Le manse de Casternac⁵²¹ ainsi qu'un domaine du Lot reviennent de même à "*Guirbertus sacerdote*". Un de ses neveux s'appelle également Airadus.

Bref, ce Rigaud est un membre de la famille de Carlat au sens large. Au vu de la répartition de ses domaines (Barrez et est de la Châtaigneraie), nous serions tentés d'y voir un parent d'Agnès, cousin ou neveu. Deusdet, le prêtre de Bromme, signe l'acte ainsi qu'un Guillaume. Rigaud a un frère, Willelmus (le Guillaume de Vigouroux qui apparaît semble-t-il dans le *Livre des Miracles de sainte Foy* (?)) et deux neveux, Airadus et Aimonus. Un autre Airadus est fils d'un Guidoni. Enfin, le prêtre Girbertus a pour frère un Geraldus ... que de noms familiers des Carlat !

⁵¹⁹ N°384, 997 - 1030.

⁵²⁰ Débax 1996 t. I p.104. L'auteur ne se fonde que sur l'anthroponyme, forme féminisée de Girbertus.

⁵²¹ Cart. Conques n°180.

Dans une charte précédente⁵²² l'on retrouve le même Rigualdus procédant à plusieurs donations sur des domaines du nord du Barrez, donations confirmées et amplifiées par la suite⁵²³. On y retrouve son frère (cadet ?) Willelmus et le "*Girbertus presbyter*".

Le dernier document, sans doute le plus intéressant puisqu'il s'agit du testament d'Agnès de Carlat, n'est hélas connu que par des analyses de seconde main. C'est le fameux "Manuscrit Antoine Froquière", conservé -sans cote- aux Archives municipales d'Aurillac en 1900 lorsqu'il est utilisé par Saige et Dienne. Malgré des mentions bibliographiques répétées, il semble bien qu'aucun chercheur ne l'ait consulté depuis. Le fonds ancien des Archives municipales a été reversé aux Archives départementales depuis peu, mais nos tentatives pour localiser ce document, malgré l'aide des deux conservateurs, sont restées vaines. Ce manuscrit, intitulé *De la vicomté de Carlat et de ses vicomtes*, 14 fol. XVII^e s., contenait l'analyse du testament d'Agnès de Carlat⁵²⁴.

Voici le commentaire qu'en donnent Saige et Dienne⁵²⁵ : "*La date en est approximativement fixée par l'indication que l'un des biens légués avait été acquis par la testatrice de l'évêque de Clermont, Bégon [980 - 1010]. La disposition la plus remarquable de ce testament est celle par laquelle Agnès, léguant le château de Caylus à son fils Gilbertus (III), déclare en avoir fait l'acquisition du "Comte Raymond" [Raymond II de Toulouse - Rodez, 990 - 1010]. Les biens légués par Agnès à ses fils, qu'elle nomme dans l'ordre suivant : Bernard, Géraud et Gilbert, sont répandus soit dans la partie auvergnate du Carladez, soit surtout dans le Barrez et dans le pays de la Viadène. Elle ne fait pas ses partages par régions, mais chacun de ses fils reçoit des biens dans les trois pays.*

Dans la partie d'Auvergne, Gilbert reçoit le château de Caylus et Marfons, tandis qu'à Bernard revient l'église de Raulhac et que deux manses à Leucamp sont le lot de Géraud. Dans le Barrez, le château de Mandilhac est donné à Géraud ; certains biens à Nigreserre et à Canfeyt, ainsi que Calhac sur Brommat sont légués à Bernard ; tandis que Gilbert aura Mayrinhac.

Dans le pays de Viadène, l'église d'Alpuech est donnée à Géraud, celle de Saint-Gervais à Gilbert, qui partage par moitié avec Bernard la seigneurie de Mels".

L'analyse conservée par Raulhac⁵²⁶ est plus sommaire : "*Le testament d'Agnès, femme de Gilbert vicomte (...) donne à son fils aîné Bernard l'église de Raulhac et le château de Caillac ; à Géraud son second fils deux manses ou métairies dans la paroisse de Leucamp, et à Gilbert son troisième fils le château de Caylus, qu'elle dit avoir été acheté au Comte d'Auvergne en 958".* La dernière phrase est bien sûr, comme l'avaient déjà remarqué Saige et Dienne, une inexactitude.

Que déduire de l'ensemble confus de ces documents ?

⁵²² Cart. Conques n°197.

⁵²³ N°300.

⁵²⁴ En partie recopié par Saige et Dienne (1900) et Raulhac (1920).

⁵²⁵ *H.V.C.* II-LXXIV sq.

⁵²⁶ 1920 p.42.

D'abord, leur chronologie : les deux plus anciens, immédiatement postérieurs à la mort de Girbert II sont les chartes 180 et 40 (997 - 1004). Viennent ensuite la charte 384, 342 et le "testament d'Agnès", vers 1010, et enfin les chartes 41, 197 et 300, dans les années 1010 - 1020.

Ces documents nous renseignent de plus sur la transmission du patrimoine des Carlat. La succession de Girbertus II n'est pas claire, et ses fils paraissent sur un pied d'égalité dans la charte n°41 du cartulaire de Conques. L'ordre de citation (Girbertus III, Geraldus I, Bernardus II, Airadus I) est peut-être celui des naissances.

Girbertus ⁵²⁷ ne serait-il pas l'abbé Girbertus de Conques, en fonction entre 996 et 1004 ? L'étude attentive de la charte 342 de Conques rend la chose quasi-certaine. Le "*domino magnifico Girberto abbatae*" y traite avec son frère Giraldus de biens familiaux, qui entrent dans le domaine de Conques, à Saint-Julien-de-Toursac*. Ayant abandonné cette charge en 1004, il serait retourné en Carladez auprès de ses frères cadets. Son frère Giraldus ⁵²⁸ n'est pas mentionné dans des documents postérieurs à la charte 342 et au "testament d'Agnès" et l'on ne sait ce qu'il est advenu de son fils, Geraldus II.

Le troisième, Bernardus ⁵²⁹ sera lui qualifié de *vicecomes* dans les années 1010 - 1020, alors qu'il était marié depuis 997 - 1004 à une Dame Ermengarde ⁵³⁰. Le couple complète les donations à Conques de Girbert II et Agnès à la génération précédente, notamment dans le cas de Bromme.

Le quatrième fils, Airadus ⁵³¹ n'apparaît pas dans le partage des années 1010. Saige et Dienne avaient suggéré qu'il était "mort ou entré dans les ordres". Peut-être est-il en fait devenu abbé de Conques, comme son frère aîné. Un certain Airad occupe en effet cette fonction en 1012 - 1013 (fourchette large : 1005 - 1019) ⁵³². Cela expliquerait son absence lors du partage des biens de sa mère.

Tout ceci témoigne à l'évidence de pratiques de "co-gouvernement" caractéristiques des vicomtés méridionales : plusieurs peuvent porter simultanément le titre de vicomte ⁵³³. Comme en Rouergue et en Albigeois, la famille vicomtale n'hésite pas à s'investir dans l'abbatiale, ce qui permet la gestion de biens "en famille" par l'intermédiaire des abbayes.

Il faut noter que le partage se fait par ailleurs d'une manière équilibrée : chacun des trois fils concernés reçoit un château : Caylus de Vézels-Roussy* pour Girbertus, Mandilhac de Thérondels* en Barrez (ou Mandulphe de Montsalvy*) pour Giraldus et Caillac de Brommat* en Barrez également (actuellement Castel-Noël) pour Bernardus, successeur de son père Girbert.

Les domaines que possède Agnès hors du Barrez, en Viadène (notamment à Mels) en font, comme l'ont vu Saige et Dienne, une aristocrate de ce pays ; ce dernier point nous éclaire sur la politique matrimoniale des Carlat qui cherchent visiblement à étendre leur influence au cœur du Rouergue. Plus étonnant est l'achat du château de Caylus au "comte Raimond" par Agnès. Saige et Dienne ont identifié ce "comte" avec raison à Raimond II de Rodez (990 - 1010), qui a beaucoup fait

⁵²⁷ Cart. Conques n°180, 41, 40, Test. Agnès ; Cart. Conques n°342.

⁵²⁸ Cart. Conques n°180 et 41, Test. Agnès ; Cart. Conques n°342.

⁵²⁹ Cart. Conques n°41, 180, 300, 40, Test. Agnès.

⁵³⁰ Cart. Conques n°40.

⁵³¹ Cart. Conques n°180.

⁵³² De Gournay 1992 p.173.

⁵³³ Duhamel-Amado 1990 ou Débax 1996 par exemple.

par ailleurs pour l'abbaye de Conques⁵³⁴. Mais comment pouvait-il posséder une forteresse dans la partie auvergnate du Carladez ? La seule possibilité serait de faire remonter la possession de Caylus au temps de Raymond - Pons (III) (924 - 942), maître à la fois du Rouergue et de l'Auvergne et cousin d'Ermengaud, comte de Rouergue, qui possédait déjà des biens en Châtaigneraie. Le château serait alors demeuré tardivement chez les Rouergue - Toulouse, jusqu'à l'achat d'Agnès.

Bref, à la mort de Girbertus II, Carlat paraît au faite de sa puissance, avec ses dépendances en Viadène et le rôle important joué à Conques ; l'on peut parler de véritable "axe" Conques - Carlat.

♦ Le vicomte Girbertus IV

Il n'est connu que par un texte de 1048 extrait du cartulaire de Saint-Guilhem-le-Désert⁵³⁵ qui stipule : "*ego, Girbertus vicecomes et uxor mea Nobila et filius meus Bernardus donamus unum mansum in valle que vocatur Sers in loco qui dicitur Kalahc, et est ipsum mansum in suburbio castro Carlatense*".

Saige et Dienne y voyaient l'un des fils de Girbert et Agnès, celui qui devint en fait sans doute abbé de Conques. C'est C. Lauranson-Rosaz⁵³⁶ qui a proposé d'en faire le petit-fils de l'époux d'Agnès, le fils de Bernard II. En effet, le château de Caillac en Barrez avait été donné par Agnès à Bernard II. Or c'est précisément son fils Girbert IV qui en fait donation, quarante ans plus tard, à Saint-Guilhem. Poursuivant la politique d'alliances matrimoniales avec les maisons du Midi (dont on a vu un exemple avec Girberga, fille de Guiraldus, épousant un Trencavel), Girbert IV avait épousé Nobila, la fille et héritière du vicomte de Lodève Odon, qui vivait vers l'an Mil, sans doute vers 1020 - 1030⁵³⁷.

Par ce mariage, la vicomté de Lodève est donc annexée par Carlat. Bernard (III) de Carlat, leur fils, dut mourir sans postérité -reconnue-.

♦ Adèle de Carlat.

Elle est la dernière représentante connue de la famille éponyme⁵³⁸. L'on peut déduire qu'Adèle de Carlat était la sœur de Bernard III grâce à la charte de fondation du monastère de Montsalvy⁵³⁹, entre 1060 et 1071 ; on peut y lire en préambule "*Berengarius, vicecomes de Carlato, et uxor mea Adila, et mater uxoris meae Nobilis, a qua redierit honor propter filiam ejus Adilam quam duxi uxorem, quoddam nostrum alodium condonavimus (...)*". Soulignons que c'est la première -et tardive- apparition dans les textes de l'appellation "vicomte de Carlat".

⁵³⁴ De Gournay 1992.

⁵³⁵ *H.G.L.* t.V col. 458-459 ou *Cart. Gellone* n°XCVI.

⁵³⁶ 1987 p.156.

⁵³⁷ *D.S.C.* t.III p.20 ; *H.G.L.* t.IV col. 129 - 130 ; *N.A.* t.II p.32.

⁵³⁸ *D.S.C.* t.III p.20 ; *H.G.L.* t.IV col. 130 ; *H.V.C.* II-LXXXVII ; *N.A.* t.II p.32.

⁵³⁹ *H.V.C.* II-1.

Avec Adèle, qui avait épousé Bérenger de Millau avant 1050, s'éteint la branche principale de la dynastie éponyme des Carlat ; le Carladez sera désormais intégré dans les grandes principautés méridionales où il fera souvent figure de terre marginale.

Les "Carlat" : une branche cadette ?

Cette hypothèse a été lancée par Saige et Dienne⁵⁴⁰, semble-t-il pour justifier une filiation entre les Carlat et les Turlande. Si cette filiation est quelque peu scabreuse, la réalité d'une branche issue de la famille éponyme, occultée par les alliances du XI^e s., ne fait guère de doute.

Ainsi dès 1252⁵⁴¹ Hugues, comte de Rodez et vicomte de Carlat, est en conflit avec "*P. et Aldebertum dictos de Carlat (...) fratres de Carlat*" qui viennent de lui livrer une guerre, dont l'enjeu n'est ni plus ni moins que "*drectz que Peyre et Aldebert de Carlat poudray aver en lou castel de Carlat*"⁵⁴². Leur père est un certain Pons de Carlat qui vivait dans le premier tiers du XIII^e s., châtelain de Caillac en Barrez⁵⁴³. Mieux, en 1266, un Guiraldus de Carlat fait hommage à Henri de Rodez en tant que vicomte de Carlat de "*antecessores meos (...) ad liberum dominium (...) castrum sive reparium de Collacho, cum juribus et pertinenciis suis omnibus*" ainsi que des terres entre Siniq et Bromme, c'est à dire précisément ce qu'avait donné Agnès à son fils le vicomte Bernard vers 1010, et qui avait fait ultérieurement l'objet d'un don partiel à Saint-Guilhem-le-Désert en 1048 par son fils Girbert. Le bien avait logiquement dû passer dans les mains de l'ultime Bernard de la dynastie, fils de Girbert, qui vivait vers 1050. Cette branche paraît donc s'être maintenue autour du château de Caillac pendant deux cent ans. En 1270, un "*dominum Rigaldum de Carlato*" est prieur de Laussac en Barrez, en conflit avec Henri de Rodez⁵⁴⁴⁻⁵⁴⁵.

Bien sûr de nombreuses zones d'ombre demeurent au sujet des Carlat. L'on peut même se demander s'il ne s'agit pas de simples "*Caslans*", gardiens de châteaux mis en place par les comtes de Rodez et entrés en rébellion contre eux. Le fait est notamment attesté en Catalogne⁵⁴⁶. Mais nous pensons plutôt qu'il existe bel et bien un lien familial entre ces Carlat et les anciens vicomtes. Ils paraissent d'ailleurs apparentés à l'origine aux Vigouroux, proches parmi les proches de Carlat. Aussi loin que l'on puisse remonter, ils sont maîtres de l'ancienne forteresse vicomtale de Caillac. Le fait qu'ils aient des prétentions sur Carlat et qu'ils portent certains noms familiaux des anciens vicomtes et

⁵⁴⁰ *H.V.C.* II-LXXVI et CXVI.

⁵⁴¹ *H.V.C.* I-10.

⁵⁴² *H.V.C.* I-Int. XVI n°25.

⁵⁴³ *H.V.C.* II - LXXVI et CXVI.

⁵⁴⁴ *H.V.C.* I-89.

⁵⁴⁵ La famille se maintient en Barrez jusqu'au-delà du Moyen Age grâce à deux branches dont l'une reste fixée à Caillac - Castel-Noël, alors que l'autre -moins connue- apparaît à Carlat et à Turlande. Un certain Aldebertus de Carlat est témoin en 1339 dans un conflit entre les sires de Turlande et de Pierrefort (*H.V.C.* I-256). Un "*Geraldo de Carlato*" est témoin en 1340 d'un hommage d'Astorg VII d'Aurillac au vicomte de Carlat (*H.V.C.* I-272). Entre 1375 et 1384, un Astorg de Carlat rebâtit le château de Caillac en Barrez (*H.V.C.* II-CXVI d'après Arch. Nat. P 581 fol. CXV et *N.A.* t.II p.38). Cette famille éponyme se maintiendra jusqu'au XVII^e s. dans ce même château appelé désormais "Castel-Noël". Plus encore, lors de la convention passée entre le comte d'Armagnac et les routiers pour l'évacuation de Carlat en 1379 (*H.V.C.* I-285), l'on trouve dans la mouvance des Armagnac "*los gens deu bastard deu Carlat*". Enfin, un Guillaume de Carlat apparaît dans la mouvance des Armagnac en 1404 (*H.V.C.* II-CXVI).

⁵⁴⁶ Bonnassie 1990.

de leurs proches (deux "Géraud", un "Rigaud"), que leur patronyme remonte -sans contestation de la part de Rodez- à la première moitié du XIII^e s., nous incite à y reconnaître des descendants de l'un des fils d'Agnès. Géraud ?

1.1.3. Bérenger de Millau et ses fils

Nous ne reprendrons pas ici les considérations générales relatives aux grandes familles du Midi et à leurs conflits, Carlat n'y jouant aucun rôle moteur ⁵⁴⁷.

Berengarius, fils du vicomte de Millau Richard, était également vicomte de Gévaudan (par héritage de son cousin Etienne mort sans descendance). En épousant Adila de Carlat avant 1050 (ultime illustration de la politique matrimoniale des Carlat), il réunissait donc à ses domaines les vicomtés de Carlat et de Lodève ⁵⁴⁸. Il porte le titre de vicomte dès 1051 ⁵⁴⁹. On le retrouve donc entre 1060 et 1071 ⁵⁵⁰ présidant, au titre de "*vicecomes de Carlato*", à la fondation du monastère de Montsalvy, qui est un fait une sauvegarde. Parmi les signataires figurent les deux dernières représentantes de la famille de Carlat : "*Adilae uxoris ejus*" ; "*Nobilis matris uxore ejus*" ; ses fils Ricardus, Girbertus et Raymundus. Mais figure également l'entourage chevaleresque de Carlat : les "*condonationis*" "*Berengarius de Albaroqua et ejus filii, Rigaldus de Teisseriis, Astorgius de Vinzella et Petrus de Tremoliis*" ⁵⁵¹ (cf. Ladinhac* et Teissières*). Ceci nous indique la mouvance locale des Carlat au milieu du XI^e s. Une seconde donation, dont le texte ne nous est pas parvenu, fut faite à Laussac de Thérondeles* en Barrez. L'activité du vicomte Bérenger se déporta ensuite vers ses autres vicomtés, accomplissant une série de donations ⁵⁵². Mais les libéralités consenties à Gausbert ne devaient pas tarder à susciter la convoitise de l'abbaye d'Aurillac, ce qui donna lieu à un long conflit, écho de celui des années 970.

En 1080 "*Berengario Carlatensi vicecomite*" est pris à parti dans un bref de Grégoire VII où il exige la restitution du monastère de Maurs et des églises de Montsalvy et d'Almayrac en Rouergue. En fait, Saige et Diègne ⁵⁵³ ont remarqué que Bérenger possédait des biens au-delà du Barrez et de la Truyère, à Golinhac en Viadène ⁵⁵⁴, ce qui pourrait également expliquer que les seigneurs de La Vinzelle -qui ne fait pas partie du Barrez- apparaissent dans sa mouvance dans la charte de Montsalvy. L'influence de Bérenger s'étend jusqu'à Rodez même ⁵⁵⁵.

A sa mort, survenue entre 1080 et 1097, ses biens furent partagés entre ses deux fils Richard et Gilbert.

⁵⁴⁷ On trouvera l'essentiel de cette problématique dans *H.G.L.*, et son application à Carlat dans *H.V.C. II-LXXXVII* sq. Tout y est dit, ou presque ; aussi jugeons-nous inutile de le paraphraser.

⁵⁴⁸ *H.V.C. II - LXXXVII-LXXXVIII.*

⁵⁴⁹ Cart. Conques n°8.

⁵⁵⁰ *H.V.C. II-1.*

⁵⁵¹ *H.V.C. II-2.*

⁵⁵² *H.V.C. II-LXXXIX.*

⁵⁵³ *H.V.C. II-LXXX.*

⁵⁵⁴ Cart. Conques n°527.

⁵⁵⁵ *H.V.C. II-LXXXI.*

Le premier était vicomte de Millau et Gévaudan ; le second reçut la vicomté de Lodève et des biens en Rouergue ⁵⁵⁶. Selon Saige et Diene ⁵⁵⁷ la vicomté de Carlat aurait été partagée entre les deux fils, malheureusement le texte l'attestant ne nous est pas parvenu. Pour reconstituer le partage, ils s'appuient sur un hommage du sire de Vigouroux (1166) à Raymond Bérenger de Provence, arrière petit-fils de Gilbert, citant les châteaux de Vigouroux, Caylus, Carlat et Pons ⁵⁵⁸ : "*Castro de Vigoron de medietate, et de Castlutz, et de toto quo habeo in Carlat, et de eo quod habeo in Ponto*". On sait en tous cas que, en 1107, "*Gilbertis vicecomitis (...) vellet castrum Mandarulfum construere*" ⁵⁵⁹. Il possédait donc la région de Montsalvy. De même, dans le traité entre Alphonse II d'Aragon et Hugues II de Rodez (1167) ⁵⁶⁰, on lit de la part de Hugues de Rodez "*medietatem totius Carladesii, que medietas contigit avo meo Ricardo in partem*". De son côté Alphonse d'Aragon dit, après avoir évoqué la "*partem tuam de Carlades*" (celle de Hugues), "*eamdem partem et aliam medietatem de Carlades, et castrum de Carlat, sicut totum avus patris mei, Guilbertus videlicet comes, habuit et tenuit*". Dès lors, s'agit-il pour Ricardus de la moitié ou du quart de Carlat ?

En fait, les possessions de Ricardus en Carladez ne sont attestées que par la conservation de formules d'hommages rendus par lui à l'abbaye d'Aurillac, dans les années 1100 et 1120 ⁵⁶¹ pour les terres du Carladez relevant de Saint-Géraud : "*Consuetudine quadam obtinuit Aurillacensis ecclesia, a primo suo fundamento ut Carlatenses vicecomites [autre leçon : comites], quocunq[ue] genere, quacunq[ue] esset dignitate, abbati ejusdem loci hominum et fidelitatem cum sacramento manu propria firmarent*". Dans ce texte "*Ricardus vicecomes, Berengarii filius*", prête hommage à deux abbés successifs d'Aurillac, "*Petrus de Cisenii*" mort en 1107 ; puis Gausbertus, abbé à partir de 1119 ⁵⁶². C'est là tout ce que l'on sait de ce premier partage. On en retiendra que Gilbert domine la partie orientale du Carladez (Carlat, est de la Châtaigneraie et Barrez). Richard détient lui peut-être la Châtaigneraie centrale, où les biens d'Aurillac sont très importants.

1.1.4. La domination aragonaise

On sait que Gilbert, vicomte pour partie de Carlat, de Millau et de Gévaudan, épouse vers 1090 - 1100 Gerberge, héritière de Provence et soeur de Bertrand II ⁵⁶³ ; ce Gilbert meurt en 1109 vicomte de Millau, de Gévaudan, pour partie de Carlat et comte de Provence.

Gerberge sa femme était encore vivante en 1112 lorsqu'elle céda à sa fille Douce l'ensemble de ses biens y compris ceux apportés par Gilbert ⁵⁶⁴. Parmi ces biens "*comitatum Carladensis et illum honorem qui est in comitatu Rutenensi. Que omnia advenerunt mihi (...) largicione viri mei Girberti comitis*". La donation est renouvelée deux jours plus tard à l'occasion du mariage de ladite Douce avec Raymond

⁵⁵⁶ H.G.L. t.IV p. 130-131.

⁵⁵⁷ H.V.C. II-LXXXII.

⁵⁵⁸ H.V.C. II-6.

⁵⁵⁹ H.V.C. II-4.

⁵⁶⁰ H.V.C. II-7.

⁵⁶¹ H.V.C. I-2.

⁵⁶² Joubert 1981 ; H.V.C. I-3.

⁵⁶³ H.V.C. II-LXXXV.

⁵⁶⁴ F. Miquel-Rosell t.II, 1947 p. 345 n°875.

Bérenger III, comte de Barcelone ⁵⁶⁵ : "*Provinciam (...) comitatum Gavallanensum et vicecomitatum Carladensem et omnem honorem quem habeo in comitatu Rutense, sicut fuit Girberti comitis*". L'année suivante, ce fut au tour de Douce de prévoir la cession de ses biens matrimoniaux et patrimoniaux à son mari Raymond Bérenger III, comte de Barcelone, "*in Provincia et in Rutenensi comitatu vel ubicumque sit*" ⁵⁶⁶.

Débuta alors la "grande guerre méridionale" née de la prise de contrôle effective des territoires acquis en héritage par Raymond Bérenger III. Elle sort de notre sujet ⁵⁶⁷.

Raymond Bérenger mourut en 1131. Dans son testament ⁵⁶⁸, il cède à son fils Berengario Raimundi, comte de Provence, "*omnum suum honorem Provincie et comitatum (...) et illum quem habeat in Rotenensi patria et in Gavallano et in Cartalatesio cum (...) castellis et (...) omnibus honores pertinentibus*". A sa mort en 1144 ⁵⁶⁹, ses biens passent à son fils Raymond Bérenger III "le jeune", comte de Provence. Trois hommages caraladésiens ou "*circumcarladésiens*" lui sont rendus :

En 1150, Astorg de Peyre fait hommage à Raimond Bérenger III le jeune comte de Provence ⁵⁷⁰ d'une série impressionnante de châteaux qui sont pour l'essentiel situés au-delà du Gévaudan, en Haute Auvergne, Carladez et Barrez : "*castrum de (...) Xaldas Aigas et Brezons et Neirabroza et Uxafol et Mainil et Xambo et Batpalmas et Xastlar et Roxamaur et Avalon et Longabroza et Pont et Montlodu et Amieltz*". On trouve notamment en Carladez Valon, Longuebrousse, Pons, Montlogis et Mels en Viadène.

Ch. Porée ⁵⁷¹ y voyait la preuve d'une ascendance commune des Murat et des Carlat, le château de Mels ayant été cédé par Agnès de Viadène vers 1010 entre Girbertus et Bernardus ; en 1150, le même château est en effet en possession des vicomtes de Murat et des sires de Peyre qui se déclarent vassaux de Raymond Bérenger ... Mais près de 150 ans se sont écoulés entre les deux actes, c'est beaucoup pour une telle affirmation. D'autant que l'auteur y voyait l'origine de l'extension du Carladez jusqu'en Planèze et sur les frontières du Gévaudan, ce que contredisaient les documents du XI^e s. ⁵⁷² ; Porée concluait ainsi son hypothèse : Astorg de Peyre et Pierre, vicomte de Murat en 1250, étaient les descendants directs de Bernard et Gilbert de Carlat.

Le dossier a été récemment repris par J. Belmon ⁵⁷³. Il montre que l'épouse d'Astorg I de Peyre au milieu du XI^e s. est une certaine Pétronille. Or, celle-ci donne au prieuré de Monastier-Chirac un manse à Mayrinhac en Barrez (Brommat*) (c. 1050), alors que le lieu avait été cédé vers 1010 par Agnès de Carlat à son fils Gilbert ⁵⁷⁴. Cette Pétronille aurait donc été une soeur d'Adila de Carlat, l'épouse du comte Bérenger de Millau - Gévaudan. Ainsi les Peyre, à travers le patrimoine de

⁵⁶⁵ Miquel-Rosell t.II, 1947 p.346 n°876.

⁵⁶⁶ *Ibidem* n°877.

⁵⁶⁷ L'on se référera, outre à *H.G.L.* et *H.V.C.*, à Artières 1921 p.490 sq. ; Olivères-Pico 1956 p.81 sq. ; d'Abadal 1964 p.315 sq. ; Pauc 1975 p.116 sq. ; Aurell 1985 p.9 sq. ; Aurell 1988 p.127 sq.

⁵⁶⁸ Miquel-Rosell t.II p.530 n°493.

⁵⁶⁹ *H.V.C.* II-LXXXVIII.

⁵⁷⁰ Porée 1919 p.484 d'après A.D. 48 G 455.

⁵⁷¹ 1919 p.394 sq.

⁵⁷² Cf. en particulier le cartulaire de Saint-Flour.

⁵⁷³ 1992 p.78 sq.

⁵⁷⁴ Belmon 1992 p.80.

Pétronille, auraient-ils hérité de droits sur le Barrez et l'ouest de la Châtaigneraie. Cette hypothèse est au premier abord séduisante. Un bémol cependant : Pétronille est inconnue dans la généalogie "assurée" des Carlat et le fait qu'elle possède des biens en Barrez n'est pas la preuve absolue qu'elle appartienne à la famille des Carlat *stricto sensu*. On connaît d'ailleurs d'autres Pétronille dans la famille des Murat et dans celle des Vigouroux. Or une charte de Conques datant de 1065-1070 ⁵⁷⁵ nous fait connaître un Aimon, époux d'une Petronilla, au sujet des biens sur la paroisse de Brommat - dont l'église-. Parmi les signatures on remarque celles des trois frères de Vigouroux. Cette Pétronille est certainement une Vigouroux. S'il s'agit de la même personne que celle identifiée par Belmon, elle a pu se remarier. Ou bien la Pétronille épouse d'Astorg I de Peyre et la donatrice du manse de Mayrinhac sont deux personnes différentes ...

En dernière analyse il est beaucoup plus probable que les droits des Peyre sur certains *castra* du Barrez et du Veinazès aient été acquis par l'intermédiaire de la famille des Millau-Gévaudan.

L'hommage simultané des Murat en 1150 n'est connu que par deux *vidimus* abrégés ⁵⁷⁶ : "*donation fache per un mommat P. vescomte a Reymond Berenguier, comte de Barcelone et prince d'Aragon et a Raymond Berenguier, son nebot, dels castels de Murat, de Vigourou et de Feydol*". L'autre leçon donne "*donation faite par Pierre, vicomte de Murat à Raymond Bérenger comte de Barcelone et à son neveu Raymond Bérenger du château de Murat, de Vigouroux, de Faydol et Amels, en date de l'an mil cent cinquante*".

Une troisième analyse paraît avoir inspiré le commentaire de Paul de Chazelles ⁵⁷⁷ : "*1150. Pierre II donna sa vicomté de Murat à Raymond Bérenger dit "le Jeune", sous la condition de la reprendre de ses mains et de la tenir seulement en foi et hommage. C'est à cette époque que l'on fait remonter l'hommage et fief que les vicomtes de Murat devaient à ceux de Carlat. Pierre avait compris dans cette donation les châteaux de Vigouroux (Aldefrida), de Feydit, les forêts du Lioran et du Siniq*".

Bref, les vicomtes de Murat entrent dans la mouvance directe des Raymond-Bérenger, semble-t-il de leur plein gré, peut-être afin de prévenir un éventuel conflit avec la puissance de Carlat, elle aussi dans leur mouvance. Enfin, il est possible que l'hommage de 1150 ne soit qu'un renouvellement : Pierre, vicomte de Murat, n'aurait fait qu'"*exécuter un traité passé avec Bérenger le Vieux [= Ramon Berenguer IV] en 1140*" ⁵⁷⁸. Richard de Rodez aurait d'ailleurs acheté la forêt du Siniq à Ramon Berenguer, alias Alphonse I^{er} d'Aragon (?) en 1147. Puis le vicomte de Murat l'aurait rachetée en 1150 ⁵⁷⁹.

Les vassaux de l'ancienne famille de Carlat n'échappent pas au mouvement : en 1166 ⁵⁸⁰ "*Miro de Vigoron*" fait hommage à Raymond Bérenger III, comte de Provence, du "*castro de Vigoron de medietate et de Caslutz et de toto eo quod habeo in Cartlat et de eo quod habeo in Ponto (...) post recuperationem in vestro fidelitate suprascripta castra tenebo*". Cette famille de Vigouroux a donc en

⁵⁷⁵ Cart. Conques n°42.

⁵⁷⁶ H.V.C. I-XVI n°21 et LXVIII, LXIX.

⁵⁷⁷ Dans D.S.C. t.IV p.399.

⁵⁷⁸ D'après D.S.C. t.IV p.399.

⁵⁷⁹ D.S.C. t.IV p.93.

⁵⁸⁰ H.V.C. II-6.

charge la garde des *castra* du Barrez et de la Châtaigneraie orientale, dans le secteur concerné par le testament d'Agnès. Rappelons que Caylus avait été donné en 1010 à Girbertus.

Ces ralliements "allogènes" sont certainement en partie à mettre au crédit des succès militaires remportés par les Raymond Bérenger dans la "grande guerre méridionale" ; ceux-ci cherchaient parallèlement à obtenir l'appui des comtes de Rodez, isolant ainsi la maison de Toulouse⁵⁸¹. Raymond Bérenger III, comte de Provence, mourut au combat en 1166, alors que sa fille Douce était promise par traité de mariage au futur Raymond VI, lui apportant Provence, Millau, Gévaudan et Carlat⁵⁸². Ce document est à l'origine des prétentions de la maison de Toulouse sur Carlat.

Les hostilités avec Toulouse reprennent alors de plus belle et tournent en 1167 à l'avantage d'Alphonse II, roi d'Aragon. Il est alors en position de force et cherche des alliances à même de renforcer la sécurité de ses dépendances septentrionales⁵⁸³. C'est alors qu'intervient le traité de 1167 et la réunification de la vicomté de Carlat. Pour bien comprendre les clauses de ce traité, il convient d'effectuer une enquête "à rebours" sur l'histoire de la part du Carladez qui était revenue à l'autre fils de Bérenger, Richard :

Richard était donc vicomte de Lodève et pour partie de Carlat au moment du partage. On a vu qu'il n'apparaissait que pour prêter hommage en tant que (vi)comte de Carlat pour des biens relevant d'Aurillac. Tout en reconnaissant que Richard avait été sans aucun doute désavantagé dans le partage de la vicomté, Saige et Diene⁵⁸⁴ pensent que les deux frères ont pu jouir de leurs biens en indivision, le partage définitif intervenant tardivement, dans le cadre de l'acquisition du comté de Rodez par Richard. Celui-ci possédait en effet des biens dans le Rouergue septentrional dès 1097 à Golin hac⁵⁸⁵ où son père était déjà possessionné ; de même à Saint-Amans de Rodez⁵⁸⁶.

D'après Saige et Diene -entre autres-⁵⁸⁷, l'acquisition à prix d'argent du comté de Rodez, détaché de la mouvance des Rouergue - Toulouse, se fit en 1112, Richard étant alors qualifié de "*Comes Ruthenensium*", achat attesté par une brève de charte : "*in anno illo [X] in quo Ricardus comes et filius ejus acquisierunt Ruthensem comitatum d'Amphos comite Tolosano*" (*ibidem* note 2). Ce qui pourrait confirmer cette date est l'examen attentif des hommages conservés de Richard aux abbés d'Aurillac⁵⁸⁸ : le premier (avant 1103) qualifie Richard de vicomte, même si Carlat est qualifié de comté dans une leçon. En revanche, dans le second (après 1119), Richard vicomte de Carlat signe "*Ricardi Comitatus*" [de Rodez]. Il est signalé une dernière fois en 1124⁵⁸⁹. L'on ne sait donc rien de l'administration de "sa" part du Carladez, si elle a toutefois jamais existé.

⁵⁸¹ *H.V.C.* II-LXXXVIII.

⁵⁸² *H.V.C.* II-LXXXVIII.

⁵⁸³ *H.V.C.* II-LXXXIX.

⁵⁸⁴ *H.V.C.* II-XCII.

⁵⁸⁵ Cart. Conques n°527.

⁵⁸⁶ *H.V.C.* II-XCV.

⁵⁸⁷ *H.V.C.* II-XCIV.

⁵⁸⁸ *H.V.C.* II - 2-3.

⁵⁸⁹ *H.V.C.* II-XCV.

En ce qui concerne les descendants de Richard, citons un paragraphe magistral de Saige et Dienne ⁵⁹⁰ : *"L'histoire de l'administration des comtes de Rodez, à partir de Hugues Ier, est celle d'une politique dont l'objectif constant fut d'échapper, soit par des alliances extérieures, soit même par des institutions dans l'intérieur de leurs domaines, à la vassalité des comtes de Toulouse. Leur parenté si proche avec la maison de Provence - Barcelone maîtresse des vicomtés de Millau et de Gévaudan, leur ménageait un point d'appui et des alliés redoutables ; aussi les voit-on figurer activement dans les guerres et qui eurent pour cause, pendant le XII^e s., la violente rivalité des comtes de Barcelone et de la maison de Saint-Gilles."*

En fait, Hugues s'inscrit dans la mouvance de la maison de Barcelone à laquelle il finit par faire hommage du comté de Rodez -mais pas de Carlat- en 1153 ⁵⁹¹. Il meurt peu après. L'on sait très peu de choses sur son administration du Carladez, si ce n'est qu'il alla prêter hommage auprès de l'abbé d'Aurillac, à la suite de son père ⁵⁹² : *"successor et filius ejus venit apud Aurilhacum, et secundum hanc consuetudinem et fidelitatem et sacramentum domino Gausberto fecit abbati (...)".* Il figure également en tant que *"Hugo comes Rutene civitatis"* à un arbitrage entre le prieur d'Orlhaguet et le vicaire de Bromme après 1132 ⁵⁹³.

A sa mort, le Carladez échoit à son fils Hugues, au plus tard en 1156. Le nouveau comte de Rodez, occupé comme l'ont montré Saige et Dienne ⁵⁹⁴ à lutter contre l'évêque de cette cité, ne semble guère s'être occupé de ses droits sur le Carladez : aucun acte s'y rapportant n'est connu.

C'est donc lui que l'on retrouve en 1167, lors du traité avec Alphonse II d'Aragon, établissant la suzeraineté de la couronne d'Aragon sur l'ensemble de la vicomté de Carlat. Le roi abandonne alors à Hugues de Rodez le domaine direct sur la part qu'il possédait ⁵⁹⁵ par une donation suivie de reprise en fief, procédé classique. En voici l'essentiel :

"Hugo, Ruthenis comes (...) dono tibi Ildefonso (...) medietatem totius Carladesii, que medietas contigit avo meo Ricardo in partem (...) tibi et successoribus (...) trado et concedo".

Ego Ildefonsus, rex Aragonensis (...) partem tuam de Carlades in dominium meum recipio, et eandem partem et aliam medietatem de Carlades, et castrum de Carlat sicut totum avus patris mei, Gilbertus, videlicet comes habuit et tenuit, et in partem ei advenit, tibi et successoribus tuis in feudum trado et concedo".

"Et ego Hugo, comes Rutenensis, Carlat et totum Carlades, a te (...) in feudum recipio (...) et fidelitatem juro (...)".

"Et ego Ildefonsus te Hugonem Rutenensum comitem (...) et fidelitatem juro (...)".

"Et ego Ildefonsus te Hugonem Rutenensum comitem (...) terras tuas videlicet Rozenegue [?] et de Carlades quas modo habes et tenes (...) per meos homines tibi defensionem promitto".

Ce traité, inéluctable d'un point de vue stratégique, convenait aux deux protagonistes : le roi d'Aragon achevait de parfaire la vassalité de Hugues qui avait déjà fait hommage du comté de Rodez proprement dit ; il récupérait en outre théoriquement tous les droits sur l'ensemble de la vicomté dont Hugues pouvait assurer la sécurité de façon efficace face à Toulouse.

⁵⁹⁰ H.V.C. II-XCVI.

⁵⁹¹ H.V.C. II-XCVII.

⁵⁹² H.V.C. I-3.

⁵⁹³ Cart. Conques n°491.

⁵⁹⁴ H.V.C. II-XCVIII.

⁵⁹⁵ H.V.C. II - 7-8.

Hugues quant à lui entrain en possession effective de l'ensemble de la terre des anciens vicomtes, forteresse de Carlat comprise, alors qu'il ne disposait auparavant que de droits très limités. Cette opération lui permettait de se tailler une principauté importante qui s'étendait jusqu'aux Monts du Cantal, offrant ainsi de puissants débouchés économiques au nord du Rouergue. Ses voisins septentrionaux étaient désormais les vicomtes de Murat qu'il n'allait pas tarder à faire entrer dans sa vassalité.

Dans son testament, en 1176, Hugues II évoque le souvenir de "*medietatem de Carlades, parte que fuit Ricardi avi mei*"⁵⁹⁶.

1.2. L'administration du Carladez par Hugues II comte de Rodez et ses descendants après la réunification de 1167

En 1176, une paix fut signée entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse, réglant définitivement le statut de Carladez⁵⁹⁷. Il y est spécifié que, contre une forte somme, le comte de Toulouse renonce aux droits auxquels il prétendait sur le comté de Provence, les vicomtés de Millau, de Gévaudan et le Carladez à cause de la promesse de mariage faite à son fils Raimond avec Douce, fille de Raimond Bérenger de Provence. Le texte⁵⁹⁸ parle de "*Carlatensi terra*".

Carlat est donc définitivement dans la mouvance aragonaise, grâce à la maison de Rodez. Cette mouvance demeura assez théorique mais dura très tardivement, jusqu'au milieu du XIV^e s⁵⁹⁹. La maison de Barcelone n'en continua pas moins à gérer la donation faite en 1183 par Alphonse II roi d'Aragon à son frère Sanche "*ad fidelitatem et servicium meum quicquid juris habeo vel habere debeo in toto ruthenensi comitatu et in Gabaldano et in Carla et in terra carlatensi*"⁶⁰⁰.

Concrètement, la politique de la maison de Rodez, désormais véritable maîtresse de Carlat, s'assouplit en faveur de Toulouse. En effet avant 1180⁶⁰¹ une grande crise secoue l'abbaye d'Aurillac. Le monastère y est placé "*sub protectione et defentione nostra*" par le comte de Toulouse, comme quelques temps auparavant "*cum guerra esset d'Arpaio et de Aureliaco*" (...) "*et specialiter autem de guerra quam in presentarium cum burgensibus Aureliacensibus habetis*". A cette date, les choses sont donc rentrées dans l'ordre en faveur de Saint-Géraud d'Aurillac. Les trois premières signatures sont : "*Ugone Ruthenensi episcopo*", "*Hugone Ruthenensi comiti*" [son frère] et "*Guirando abbate Conchensi*". Étonnant ... Figurent aussi "*Ricardo fratre Ruthenensis comitis*" et Bernardo d'Arpajon. Il est probable qu' Hugues intervient en tant que vicomte de Carlat, d'autant qu'Arpajon est justement dans la mouvance du Carladez.

Ce conflit aurait donc vu la confrontation de deux axes : Rodez-Carlat-Arpajon-Aurillac-Conques (?) contre Saint-Géraud d'Aurillac-Toulouse.

⁵⁹⁶ H.V.C. II-2.

⁵⁹⁷ H.G.L. t.VI p.68 d'après *Marca Hispanica* c.1368 sq.

⁵⁹⁸ Miquel-Rosell 1947 t.II p.362 sq. n°899.

⁵⁹⁹ Olivières-Pico 1955.

⁶⁰⁰ Cité par Pauc 1975 p. 120-121.

⁶⁰¹ H.G.L. t.VIII preuves col. 344-346.

D'ailleurs, l'accord conclu en 1195 entre les frères Hugues au sujet de leurs prérogatives ⁶⁰² montre encore leur souci d'échapper à la mouvance toulousaine.

Or Hugues II, qui ne mourut que vers 1208, avait fait son testament dès 1176 ⁶⁰³. Celui-ci contient quelques prescriptions pour le Carladez : il assigne une rente de cinquante sous annuels à Guillaume, prévôt de Brioude, pour la garde de son fils Guillaume pris sur les revenus du Carladez : "*L solidos podienses in terra de Carlades annuatim*". Il assigne à sa femme Agnès d'Auvergne une rente importante sur le château d'Entraygues et l'usufruit de la partie du Carladez qu'il tenait de son aïeul Richard, en réservant la propriété à son fils Hugues III : "*quatuor mille solidorum podensium et viginti quinque marchas argenti in castro d'Antraigues et in honore (...) in medietatem de Carlades, parte (...) que fuit Ricardi avi mei, usufructum tantum, proprietate filio meo retenta*". Il dote également des ermites du nord du Rouergue de "*octo sextarios siliginis qui solvantur et apportentur de Barres*" et Montsalvy, "*monasterio de Monsalvi decem marchas argenti in pignore de Castlomosa*" [corr. : Casteldosa, près Cassaniouze* ?].

Le court règne de Hugues III, mort en 1196, n'apporte rien à l'histoire du Carladez. Nous traiterons dans le chapitre suivant de son frère Guillaume ⁶⁰⁴.

* * *

La période "catalano-aragonaise" du Rouergue et du Carladez a été magistralement étudiée par M. Aurell ⁶⁰⁵, auquel nous empruntons ce résumé chronologique de la domination catalane d'un point de vue institutionnel :

Le Carladez entre donc dans la mouvance catalane dès 1112 et le mariage de Douce de Provence avec Raymond Bérenger III de Barcelone, jusqu'en 1131 où Bérenger Raymond, le cadet, est apanagé avec cette entité territoriale. A sa mort en 1144 le Carladez échoit à l'orphelin Raymond Bérenger III de Provence (1144 - 1162), et son tuteur Raymond Bérenger IV de Barcelone. En 1162, la terre échoit à Alphonse I^{er} roi d'Aragon, qui le cède en apanage à son frère Raymond Bérenger IV comte de Provence (1168 - 1181), puis à son autre frère cadet Sanche comte de Provence et Roussillon (1181 - 1185). En 1185, Alphonse II est doté du Carladez bien que du vivant d'Alphonse I^{er} ; il en jouira après la mort de ce dernier (1196) jusqu'en 1209. Cette dotation avait été confirmée par testament dès 1194. En 1204, Pierre II d'Aragon vend au prix fort ses biens du Rouergue -mais pas le Carladez- à la maison de Toulouse.

Comme l'a bien vu M. Aurell, même si le gouvernement direct de la maison de Barcelone s'exerce en Carladez, cette entité n'est considérée que comme un apanage destiné aux fils cadets de la famille. Or, son étude a montré que si l'administration de la Provence par Barcelone pouvait s'appréhender à travers les hommes et les institutions venus d'outre - Pyrénées, connus par les sources

⁶⁰² *Gall. Christ.* t.I, preuves, 51.

⁶⁰³ *H.V.C.* II-9.

⁶⁰⁴ *H.V.C.* II-CIII sq.

⁶⁰⁵ 1988 p.127 sq.

écrites, en revanche le Rouergue semblait jouir d'une autonomie quasi-totale. Une seule visite royale est connue, le personnel issu du nord de l'Espagne est inexistant et le pouvoir est concrètement exercé par la famille des comtes de Rodez, cherchant à échapper aux Rouergue - Toulouse. C'est ainsi que l'on peut parler d'une "sous-administration" catalane en Rouergue.

En Carladez proprement dit, qu'en est-il ? A première vue, la vicomté de Carlat constitue, du point de vue catalan, une sorte de "bout du monde" au-delà du Rouergue et du Gévaudan. De fait l'on ne peut que noter ⁶⁰⁶ pour ces régions une absence totale d'anthroponymes d'origine ultrapyrénéenne ; aucun séjour des rois d'Aragon n'est par ailleurs attesté.

Il n'en demeure pas moins que Carlat, au terme de la politique matrimoniale "philomériodionale" menée depuis l'an Mil, est sous administration directe des Catalans. Le "partage" de la vicomté fait entre les deux fils de Bérenger de Millau et Adila de Carlat, perpétué par leur descendance mutuelle, ne doit pas faire illusion : le Carladez appartient bien dans son intégralité à la mouvance Provence - Aragon.

Un accent particulier est parfois mis dans les textes sur la forteresse même de Carlat, dissociée de la "terre de Carladez". La dénomination variable du Carladez suivant les chartes : "vicomté", "comté", "terre", montre sans doute l'ambiguïté de son statut (ancien comté secondaire, mouvant d'Auvergne ou de Rouergue), mais cela suppose aussi une *connaissance* de cet état de choses par les catalans. Les quelques chartes "sous domination catalane" publiées par Saige et Dienne ⁶⁰⁷ correspondent d'ailleurs au "profil juridique" défini par M. Aurell ⁶⁰⁸ : les châteaux tenus en fief du roi le sont sous réserve d'hommage et surtout restent "rendables". Une caractéristique du droit féodal catalan.

M. Aurell voit dans les multiples reconnaissances féodales du Rouergue un aveu de faiblesse du pouvoir catalan, obligé de faire appel aux réseaux féodaux. Peut-être peut-on nuancer cette analyse : les réseaux féodaux en Auvergne méridionale -contrairement à la Provence- sont puissants et anciens, remontant au X^e s. Le pouvoir catalan ne fait qu'hériter de cette situation au début du XII^e s., et s'y adapte. Contrôler le réseau féodal local, c'est maîtriser le pays sans paraître s'imposer. Le succès de cette politique est d'ailleurs prouvé par l'allégeance des sires des régions septentrionales, les Murat ou les Peyre.

Enfin, même après le "reflux" catalan du début du XIII^e s. qui marque l'abandon de l'essentiel des possessions du Massif Central, le Carladez demeure possession aragonaise, sous régie ruthénoise ; les chartes du XIII^e s., inspirées des modèles catalans, en sont le témoin. Le Carladez, bien qu'intégré au XIII^e s. dans les possessions des comtes de Rodez, conservera d'ailleurs un statut particulier, et le souvenir de son origine traversera intact les derniers siècles du Moyen Age.

⁶⁰⁶ A la suite de M. Aurell.

⁶⁰⁷ *H.V.C.* II-XVI et 6 à 9.

⁶⁰⁸ 1988 p.132.

2. La "révolution féodale" et ses conséquences : conflits, alliances et expansion territoriale

La "révolution féodale" dans le sud-Cantal, selon une expression inaugurée par M. Boudet, a été récemment étudiée à plusieurs reprises par C. Lauranson-Rosaz⁶⁰⁹ ; P. Bonnassie⁶¹⁰ et B. Phalip⁶¹¹ ont également apporté leur contribution à l'analyse de ce phénomène, maintenant bien cerné. Aussi ne prétendons-nous pas apporter un éclairage radicalement nouveau sur la question, mais plutôt présenter un état des connaissances et une nouvelle approche, en termes de rapports de force et de "géopolitique".

L'on a vu précédemment que les conflits "post-carolingiens" agitant le sud-Cantal à l'époque de Géraud d'Aurillac n'étaient que "périphériques", liés à des conflits d'influence avec la mouvance limousine et poitevine (comte de Poitiers, (vi)comte de Turenne), ou des problèmes relatifs à des terres marginales. Mais aucun conflit ne s'est alors manifesté avec Carlat qui constitue cependant à cette époque un centre politique majeur. Comment interpréter ce silence ?

Cela traduit vraisemblablement le maintien jusqu'aux années 900 et au-delà d'une certaine cohésion politique et militaire à l'intérieur des circonscriptions carolingiennes. Géraud d'Aurillac comme le *comes* ou *vicecomes* anonyme de Carlat sont subordonnés directement au pouvoir comtal de Clermont. En fait, leurs attributions sont complémentaires, comme l'a montré C. Lauranson-Rosaz⁶¹² : "*en tant que vassal royal et viguier (fonctionnaire judiciaire) du comte d'Auvergne, Géraud était chargé de hautes responsabilités dans le territoire correspondant à l'actuel Cantal, dans un ressort dont héritera à sa mort son abbaye*". C'est en fait un document de 972, appelé improprement "charte de Landeyrat"⁶¹³ qui permet d'apprécier le début de la "révolution féodale" et des conflits politiques et territoriaux qui vont déchirer la région.

2.1. Les conflits de l'an Mil : Carlat, Aurillac et Figeac

2.1.1. La confrontation avec Aurillac

Après la mort de Géraud en 909, le monastère d'Aurillac, directement affilié à Rome, avait rapidement prospéré à partir du legs des domaines du fondateur⁶¹⁴.

En 972, une nouvelle étape est franchie avec la dédicace de la nouvelle église d'Aurillac par l'évêque de Clermont Etienne II, ardent promoteur de la paix de l'Eglise⁶¹⁵. A cette occasion l'on définit le ressort de l'abbaye d'Aurillac, faisant suite à celui tenu en propre par Géraud en tant que

⁶⁰⁹ 1987, 1990, 1992, 1996 et 1997.

⁶¹⁰ 1982 et 1992.

⁶¹¹ 1991.

⁶¹² 1996 p.11.

⁶¹³ Lauranson-Rosaz 1996 p.9 sq.

⁶¹⁴ Charbonnel 1997 p.57 sq.

⁶¹⁵ Phalip 1996 p.9 sq., en dernière analyse.

fonctionnaire carolingien. Le territoire visé qui, à en croire le texte, constitue un vice-diocèse, se situe au-delà des cours de la Rhue, de l'Ander et du château de Brezons. Ce territoire est considérable, correspondant aux actuels arrondissements de Mauriac, Aurillac et la partie sud de celui de Saint-Flour. Comme l'a bien vu C. Lauranson-Rosaz, il s'agit également pour l'évêque de conforter la position de l'abbé d'Aurillac en tant que seigneur justicier.

Face à qui ?

Les adversaires des abbés d'Aurillac nous sont connus par un autre document émanant de l'abbaye, la *Brève Chronique de l'Abbaye d'Aurillac*⁶¹⁶, document achevé au XII^e s. Après avoir rappelé que l'abbé quercynois Géraud de Saint-Céré avait participé à la dédicace de la nouvelle église en 972, il poursuit :

"sub hoc respublica monachorum valde augebatur ; et metuens aliquos sibi insurrecturos, beneficio maluit alligare vicinos ; quibus dereliquit decem millia mansos praeter oppida videlicet comitibus Turenensi, Car[lat]lensi et aliis ex Caturci partibus, et ex vicinis nobilius. Hujus facti valde eum poenituit ; et nisi virtus divina subvenisset, redigebatur coenobium in pauperiem : sed postea quotidie augmentatum fuit".

Nous proposons la traduction suivante :

"Sous son abbatiat, l'assemblée des moines avait gagné en puissance ; et redoutant par avance les irruptions de certains, il préféra s'attacher ses voisins [en donnant des terres en] bénéfice. Il laissa de côté dix mille manses environ [au profit] des châteaux, à savoir ceux des comtes de Turenne et de Carlat, ainsi qu'à d'autres de la région de Quercy et d'autres nobles du voisinage. Il regretta beaucoup d'avoir pris cette décision dans cette affaire et si la providence divine n'y avait pourvu, le monastère aurait été réduit à la pauvreté ; mais par la suite sa puissance crût chaque jour".

Notre traduction diffère assez sensiblement de celle adoptée depuis le XIX^e s. et affinée par L. Bouyssou⁶¹⁷, notamment en ce qui concerne passage habituellement traduit "dix mille manses, à l'exception des lieux fortifiés", ce qui nous paraît incohérent⁶¹⁸.

Le sens du texte nous paraît clair : les manses (dont il ne faut guère tenter d'estimer le nombre exact à partir des "dix mille environ") sont concédés aux châtelains voisins au titre du *beneficium*, ou bénéfice privé, conception juridique d'origine carolingienne analysée par C. Lauranson-Rosaz⁶¹⁹. Le procédé était déjà utilisé par Géraud d'Aurillac⁶²⁰ ; il ne s'agit donc pas d'une cession de propriété pleine et entière, mais d'une concession de terres à caractère héréditaire. D'ailleurs cette opération, effectuée sous la pression militaire des sires voisins, ne semble pas avoir entamé les revenus d'Aurillac, dont la prospérité s'accroît au contraire. Sans doute les nouveaux intermédiaires ont-ils respecté, au moins dans un premier temps, les termes du contrat. Il n'en demeure pas moins que

⁶¹⁶ Bouange 1870 et 1899 p.455 sq.

⁶¹⁷ Traduction de la *Chronique in R.H.A.* 1972 p.323 sq.

⁶¹⁸ En fait, cette traduction semble avoir été inspirée par l'"affaire" Montsalvy* qui opposera les propriétaires du château de Mandulpe et l'abbaye d'Aurillac au siècle suivant. Nous ne voyons pas quels "oppida" Aurillac aurait pu soustraire de manses cédés en bénéfice ! On ne connaît d'ailleurs pas de fortifications dépendant d'Aurillac à cette époque (vers 975).

⁶¹⁹ 1987 p.383 sq.

⁶²⁰ V.G. t.I p.12 et 17.

l'"affaire", selon les propres termes de la *Chronique*, démontre la faiblesse militaire d'Aurillac face à ses voisins laïcs à la tête des anciennes forteresses publiques -*oppida*- de Carlat et Turenne.

Cet épisode se situe lui aussi dans les années 970, de l'avis de tous les historiens. Si l'on suit à la lettre le texte de la *Chronique*, il serait postérieur au plaid de 972 dont nous avons parlé ci-dessus. Nous serions d'ailleurs tentés de voir dans ce curieux plaid une manœuvre cléricale pour contrer les prétentions de *potentes* laïcs sur certains biens d'Aurillac. En particulier les Carlat n'ont pas dû manquer de réclamer l'héritage intégral de l'ancien *comitatus cartlatensis*, possessions géraldiennes comprises.

Bref, à l'issue de ce conflit, c'est-à-dire dans les années 980 au plus tard, la situation se détériore pour l'abbaye d'Aurillac. C'est dans ce contexte que se situe l'épisode du concile -méconnu- de Coler, près de Belbex dans l'actuelle banlieue d'Aurillac.

2.1.1. Le concile de Coler (c.980)

Le seul témoignage de cette assemblée de paix est contenu dans le *Livre des Miracles de saint Vivien de Figeac*⁶²¹, écrit au milieu du XI^e s. en réaction contre le *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques* de Bernard d'Angers⁶²².

Cet épisode, pourtant capital, était passé totalement inaperçu dans l'historiographie ; il a été mis en lumière par P. Bonnassie⁶²³. C. Lauranson-Rosaz est ensuite revenu à plusieurs reprises sur ce concile⁶²⁴.

L'état de la recherche à ce sujet est le suivant : en ce qui concerne la date, P. Bonnassie la situe antérieurement à 994, autour de 990 ; C. Lauranson-Rosaz propose, lui, "vers 980". Quoi qu'il en soit, ce concile a lieu après l'"affaire" des années 975.

La localisation du "*locum Coler nuncupatur*" est plus problématique : les éditeurs du texte⁶²⁵ avaient suggéré Salers, P. Bonnassie Colin (commune d'Ayrens) ; C. Lauranson-Rosaz suggère quant à lui "*Collet au sud-ouest d'Aurillac, ou même un lieu Coler disparu*"⁶²⁶. Nous abondons dans ce sens (cf. monographie "Roannes-Saint-Mary"). La "*via de Coler*" citée en 1230⁶²⁷ mène bien au hameau de Coulet, commune d'Aurillac⁶²⁸, près d'Aron. Ce hameau, aujourd'hui "phagocyté" par les lotissements de Belbex au sud des actuels terrains de sport, est encore parfaitement visible sur le cadastre du XIX^e s.⁶²⁹.

Le second lieu cité dans le texte comme une halte sur le trajet depuis Figeac pose lui aussi problème : "*Nantudemdinem*" (*sic*). Les Bollandistes et P. Bonnassie avaient suggéré Nieudan*, C. Lauranson-Rosaz Antuéjouis (commune d'Ytrac*) au sud-ouest de Belbex, en lisière de l'ancienne

⁶²¹ *Anal. Boll.* t.8 1889 p.263 sq.

⁶²² Bonnassie 1992 p.112.

⁶²³ 1992.

⁶²⁴ 1992 p.311, et surtout 1996 p.120 sq., contribution dont nous n'avons pas connaissance au moment de la rédaction de notre monographie sur Roannes-Saint-Mary*.

⁶²⁵ *Anal. Boll.* t.8 1889 p.256 sq.

⁶²⁶ 1992 p.314.

⁶²⁷ *H.V.C.* II-20.

⁶²⁸ Amé 1897 p.159.

⁶²⁹ A.D. 15 commune d'Aurillac.

forêt de Marmiesse⁶³⁰. La graphie du texte s'expliquerait alors par "*in Autuedinam*" (forme ancienne : "*Anthueghou*" au XVII^e s.⁶³¹). Nous avançons une autre hypothèse : le hameau actuel de La Nau, commune de Roannes-Saint-Mary*, le "*Neudom*" cité au XIII^e s.⁶³², dans la mouvance de Carlat⁶³³ ; le domaine est tenu par les seigneurs de Marmiesse et un *affarium* homonyme voisin par les Astorg d'Aurillac ("*Nondom*")⁶³⁴. Ce hameau se situe sur la rive sud de la Cère, entre les deux points de traversée médiévaux que sont Le Bex d'Ytrac* et le château de Marmiesse (= Bargues) de Sansac-de-Marmiesse*.

Nous renvoyons pour le texte latin à l'édition des Bollandistes (§ 13 sq.), reprise par Bonnassie (1992) et Lauranson-Rosaz (1996), qui figure ici dans la monographie sur Roannes-Saint-Mary*. Nous reproduisons en revanche les deux traductions :

- Traduction de P. Bonnassie, 1992 :

["De nombreuses années s'étant écoulées, de nombreux évêques de diverses villes convinrent de tenir un concile dans la région d'Auvergne pour affermir, de manière inviolable, l'état des affaires publiques ainsi que la paix. Il fut décidé d'y transporter les corps des saints pour qu'ils corroborent par leur présence les décrets promulgués par les évêques, qu'ils donnent forme aux décisions prises par ceux-ci en conformité avec la loi divine et que leur sainte intercession dans les régions célestes leur confère une stabilité perpétuelle. Un lieu appelé Coler fut choisi pour réunir une telle assemblée. Alors qu'on transportait vers cet endroit la Majesté du très saint confesseur Vivien, cheminait parmi une masse infinie de gens un aveugle que bousculait et qu'apostrophait souvent la foule qui le précédait et le suivait : on ne cessait de lui dire qu'il se fatiguait inutilement. Mais lui, alors même qu'il n'avait pas été jusque là remarqué par le saint pontife, réclamait obstinément par des cris importuns que la lumière soit donnée à ses yeux. Le saint pour le moment différait son intervention et distribuait à d'autres ses largesses, multipliant les miracles de tous ordres ; lent à répondre à l'espoir d'un seul, il se montrait prodigue à l'égard de tous les autres.

Alors qu'avaient lieu ces miracles, ils arrivèrent à Nantudemdinem au coucher du soleil ; ayant fixé les tentes ils installèrent au milieu d'entre elles la statue gigantesque du très saint confesseur. De là, gagnant une forêt voisine avec des outils de fer, ils se mirent en devoir de couper des branches pour construire une hutte destinée à protéger le saint de la pluie. Alors qu'ils entreprenaient ce travail, les serviteurs d'un certain miles nommé Geraldus, cherchèrent, usant de menaces, à les en empêcher : ne parvenant en aucune façon à les en détourner, ils les chassèrent en les injuriant, en les frappant cruellement et en les blessant. Mais peu de temps après, la colère divine tira avantage de cet affront : elle fit se dessécher toute la forêt, de telle sorte que son susdit possesseur n'en tira plus aucun profit jusqu'à sa mort. Après son décès, le bois retrouva sa verdure et produisit à nouveau des fruits.

Le lendemain matin, ils levèrent le camp et parvinrent au lieu de Coler déjà cité. Là se tint une réunion de nombreux saints, cependant qu'un peuple innombrable était rassemblé. Une foule considérable d'infirmes

⁶³⁰ Cf. carte de Cassini.

⁶³¹ Amé 1897 p.11.

⁶³² Grand 1845 p.67.

⁶³³ H.V.C. I - 61, 62, 65, 126 ; H.V.C. II-28.

⁶³⁴ "*Manso de Neudom*" ou "*capmanso de Nondi*" (mouvance de Carlat) ; "*affarium de Nondom*" ou "*Neudom*" (mouvance d'Aurillac).

avait afflué dans l'espoir de recouvrer la santé : c'est par les vertus du très glorieux confesseur Vivien que la plupart d'entre eux reçurent la grâce et la guérison. Parmi eux se trouvait l'aveugle dont nous avons parlé : ses requêtes importunes ayant fini par recevoir bon accueil du saint, les ténèbres de sa vue furent dissipées, ses yeux percurent la lumière et, comme un nouveau-né, il commença à voir le jour et à regarder toutes les choses qu'il n'avait jusque-là jamais vues".]

- Traduction de C. Lauranson-Rosaz :

["Plusieurs années après, un grand nombre d'évêques vinrent de diverses villes tenir concile en Auvergne pour y délibérer sur le bien commun et sur les moyens de rétablir une paix durable. Pour ajouter plus de force à leurs délibérations, on y porta des reliques saintes afin que leur intercession confirmât dans le ciel ce que la vigueur de l'Eglise décrèterait en leur présence, selon l'autorité de la loi divine. Le lieu choisi pour cette grande solennité s'appelait Coler. Pendant qu'on y portait le corps glorieux de notre confesseur, il se trouva, dans la colonne sans fin du peuple, un pèlerin aveugle ; la foule devant et derrière lui, le réprimandait en lui disant de ne pas se fatiguer pour rien ; mais lui criait plus fort et demandait avec plus d'insistance au bienheureux de lui rendre la lumière qui lui avait toujours manqué. Celui-ci différait de lui accorder cette faveur mais il en accordait d'autres avec largesse et pour un qui voyait se prolonger son attente, cent autres se voyaient exaucés. Repoussant de tout son esprit les puissances de l'air, il les chassait toutes des corps des possédés, rendant à ceux-ci leur santé d'esprit ; en outre il guérissait les maladies diverses qui affectaient dans leurs membres de nombreux pèlerins.

Au milieu de tous ces miracles, comme le soleil plongeait sous les flots de l'Océan, ils arrivèrent à Nantunedinis. Ils y dressèrent des tentes et placèrent au milieu une statue du très saint confesseur. Puis, allant avec des haches dans la forêt voisine, ils se mirent à couper quelques branches dans les arbres touffus pour se faire des cabanes en cas de pluie. Ils se livraient à ce travail quand les serviteurs du propriétaire, un chevalier nommé Géraud, vinrent par leurs menaces essayer de les en empêcher. N'y pouvant réussir, ils les accablèrent d'injures et de coups et les chassèrent, cruellement blessés. La colère divine vengea sans tarder cet outrage, car la forêt entière fut rendue stérile et ne produisit rien jusqu'à la mort de son possesseur ; après le décès, la forêt retrouva sa verdure et sa végétation.

Le lendemain matin, levant le camp, ils arrivèrent au lieu indiqué, à Coler ; il s'y réunit, avec un peuple innombrable, une quantité prodigieuse de reliques. Il y avait là un grand concours de malades accourus pour demander la santé : par l'intermédiaire du bienheureux Vivien, la plupart obtinrent la guérison sollicitée, entre autres cet aveugle dont on a parlé plus haut et dont la sainte obstination avait forcé le bienheureux confesseur à s'intéresser à lui ; la lumière chassa les ténèbres de ses yeux et, renaissant en quelque sorte à la vie, il put contempler le jour et la beauté, jusque-là ignorée, de l'univers.

Le bruit de ces miracles se répandant au loin, les moines de Saint-Géraud, excités par la jalousie, se mirent à le décrier, à les poursuivre d'une haine semblable à celle des juifs et à les chasser ailleurs. Parmi ces moines cependant il s'en trouva un, Benoît, d'heureuse mémoire, qui, ne partageant pas leurs censures envenimées, s'enflamma pour la gloire du bienheureux pontife. Il prit un petit enfant privé de l'usage de ses trois membres, mit dans ses mains paralysées des cierges et, le portant ainsi dans son manteau devant les restes du saint confesseur, il se prosterna en prières. Au moment où il redoublait de ferveur, une force divine, descendant tout à coup, prit le petit enfant, redressant successivement chacun de ses membres ; Dieu par l'intercession de

son confesseur, le rendit ainsi peu à peu à son état naturel : ses membres furent redressés et, du sang ayant coulé de sa bouche et de ses oreilles, il retrouva l'usage de la voie et de l'ouïe. Triomphant et bondissant, Benoît rapporta l'enfant aux moines incrédules et le leur montre tout guéri et sans le moindre mal. A cette vue, les moines stupéfaits se repentirent ; nu-pieds, avec les restes du glorieux confesseur du Christ Géraud, ils arrivèrent devant le saint confesseur Vivien, et, demandant pardon de leur faute, lui rendirent de dignes accords de louanges".]

Le texte relate un autre miracle réalisé à cette occasion (§ 17 et 18). Un homme sourd et muet, venu de "*In comitatu Sancti Amantii*" ou "*ex parte Sancti Amantii*" (le comté secondaire carolingien de Saint-Amans - Tallende, ou le comté de Rodez, le monastère Saint-Amans désignant ici le chef-lieu) est guéri, sans doute pour l'édification des clercs de son pays. Le paragraphe suivant (§ 19) se déroule alors que "*dum enim a praedicto concilio singula sanctorum monimenta ad propria oracula reduceretur, gloriosus confessor non minus in virtutum per viam claruit miraculis (...). Ubi ergo ad locum qui Petra Levata dicitur perventum est (...)*". Ce miracle permet, fort à propos, à un homme de se redresser.

Ce lieu de "Petra Levata", la Pierre Levée, a lui aussi posé des problèmes de localisation. Le "Pierrefiche" du Lot proposé par les Bollandistes ne saurait convenir ; Lauranson-Rosaz avance La Plantade ou Marcolès au "rocher de Saint-Géraud", mais ces deux hypothèses ne tiennent pas compte strictement du toponyme ...

Dans le Cantal ⁶³⁵, un seul "Peyre Levade" pourrait correspondre, près du Pont d'Orgon, à Nieudan*, à proximité immédiate de l'itinéraire ancien "Belbex - Argentat". Rappelons que le texte précise que ce miracle a lieu lors du retour de la statue de Vivien vers son sanctuaire. Mais il existe également un "Peyrelelade" en Limousin dans le canton de Mercœur ⁶³⁶ à proximité d'une voie antique supposée Aurillac - Limoges ; un autre "Peyrelelado" se situe dans le Lot, canton de Gramat, commune de Miers ⁶³⁷, non loin de l'axe ancien Brive - Limoges - Figeac. Les autres toponymes connus de nous sont trop peu compatibles avec le sens du texte.

Malgré ces incertitudes, il paraît possible de pousser l'analyse au-delà des données brutes de ce texte. Tout d'abord, on soulignera à la suite de C. Lauranson-Rosaz et P. Bonnassie l'aspect éminemment politique de ce concile, conçu comme une véritable "expédition" à tonalité à la fois cléricale (plusieurs évêques, plusieurs reliques prestigieuses ...) et populaire.

Le but est défini au départ : Coler, aux confins de la zone contrôlée par l'abbaye d'Aurillac. Pour cela, depuis Figeac, il faut gagner la région de Maurs puis traverser la Châtaigneraie cantalienne par l'axe de la Châtaigneraie centrale passant par Leynhac*, Saint-Antoine*, Marcolès*, Roannes-Saint-Mary* et Sansac-de-Marmiesse*. Ces terres relèvent pour partie de l'abbaye d'Aurillac (région de Marcolès), mais également de Carlat (région de Marmiesse). Si l'on retient l'hypothèse de la localisation de l'incident de *Nantudedinem* à Naudom de Roannes, on peut y voir une halte au moment du franchissement de la Cère, la suite des moines de Figeac se mettant à effectuer des prélèvements

⁶³⁵ Amé 1897 p.369.

⁶³⁶ C.A.G. 19 p.122.

⁶³⁷ C.A.G. 46 p.88.

sauvages dans la forêt seigneuriale de Marmiesse. Le *miles* Geraldus pourrait être tout simplement le châtelain de la forteresse voisine de Marmiesse, dans la mouvance de Carlat. Serait-ce même le Géraud fils d'Agnès ? Or, Carlat ayant partie liée avec Conques, qui est de son côté en conflit avec Figeac, l'on ne s'étonnera pas de l'hostilité affichée des hommes de Carlat envers ceux de saint Vivien.

L'autre hypothèse viable situe *Nantuedinem* à Antuéjols, près de Belbex, toujours en périphérie de la forêt seigneuriale de Marmiesse mais du côté opposé. Il s'agit alors d'une ultime halte avant l'arrivée à Coler et la puissance seigneuriale à laquelle se heurtent les hommes de saint Vivien n'est autre que celle de ... l'abbaye d'Aurillac ! Dans cette optique, le nom de *Geraldus* donné au *miles* sourcilieux prend un autre sens ... L'auteur des *Miracles de saint Vivien* ne veut-il pas tout bonnement désigner l'abbé d'Aurillac contemporain, Géraud de Saint-Céré ⁶³⁸ ?, ou bien plutôt Géraud "de Vaxia", qualifié par la *Brève Chronique de l'Abbaye d'Aurillac* de "noble habitant du Bex [d'Ytrac*]" qui deviendra, peu après l'an Mil, un abbé d'Aurillac contesté et belliqueux, tenant en propre les défenses du monastère ... un vrai *miles*.

Quoi qu'il en soit, la troupe de saint Vivien poursuit dès l'aube son chemin vers Coler, en suivant la voie orientée sud-ouest / nord-est dont les vestiges ont été aperçus un peu plus loin en direction d'Aurillac, à proximité du *fanum* d'Aron ⁶³⁹. Arrivés à Coler, sans doute à la limite d'une croix marquant l'alleu d'Aurillac, les hommes de saint Vivien essuient la colère de ceux de Saint-Géraud, qui "veulent les chasser". Finalement ces derniers se joignent au concile en grande pompe, accompagnés des reliques de Géraud. Assez logiquement, cet épisode ne figure pas dans la *Chronique* d'Aurillac.

L'on ne sait rien des décisions de ce concile mais sans doute contenait-il, selon l'expression de P. Bonnassie, une "tonalité anti-châtelaine". La crise des années 970 entre Aurillac, Carlat et Turenne devait être encore dans toutes les mémoires et elle est peut-être à l'origine de ce concile très martial. Curieusement, l'on dirait que c'est l'abbaye d'Aurillac qui est "visée" au premier chef par ce concile de paix, ce qui peut paraître paradoxal si l'abbaye vient d'être victime de spoliations orchestrées par Turenne et Carlat. La réaction d'hostilité des moines d'Aurillac montre bien qu'il ne s'agit pas d'une action de "soutien" à leur égard ; au contraire l'action des moines de Figeac paraît vécue comme une provocation. Alors ? Peut-être faut-il accorder une attention particulière au préambule du texte présentant la finalité de cette action : "affermer l'état des affaires publiques et la paix". Ceci passait peut-être par la traversée des terres des trois belligérants des années 975 : la Châtaigneraie relevant de Carlat -où Conques est implanté-, le bassin d'Aurillac tenu par Saint-Géraud, puis peut-être la région de Turenne -à travers l'épisode de Peyre-Levade- lors du retour vers Figeac.

La suite des événements permet de penser que cet épisode n'aura pas été décisif : le conflit entre Carlat et Saint-Géraud d'Aurillac se poursuivra pendant les siècles suivants. Mais l'expansion de Carlat se manifeste également en direction des régions septentrionales, au-delà du massif du Cantal.

⁶³⁸ Cf. *Brève Chronique de l'Abbaye d'Aurillac* et Joubert 1981.

⁶³⁹ Lapeyre - Roche 1985 p.98 et 187 : mobilier des XI^e - XIII^e s.

2.2. L'expansion de Carlat vers le nord : Dienne et Murat

Nous avons montré plus haut que les terroirs de Dienne* et de Murat ne pouvaient guère faire partie du Carladez à l'époque carolingienne. Il n'en demeure pas moins qu'au XIII^e s. les Dienne d'une part, les seigneurs de la haute vallée de l'Allagnon jusqu'à Murat d'autre part étaient directement vassaux de Carlat.

Nous serions tenté de ne pas voir dans ce processus une expansion militaire brutale à l'image des guerres de la Planèze ⁶⁴⁰, mais au contraire le résultat du rayonnement politique de la maison d'Aragon au XII^e s.

Au XI^e s., la situation des hautes terres de la Santoire et de l'Allagnon est peu connue, apparemment en marge des épisodes des guerres de la Planèze. Mais les découvertes isolées d'armes de guerre du XI^e s. dans le massif du Cantal à Saint-Jacques-des-Blats*, Brezons*, Paulhac* montrent que la zone n'a pas été à l'écart de la "révolution féodale".

Les Dienne n'apparaissent dans les textes qu'en 1095, où Léon de Dienne prend la croix après le concile de Clermont ⁶⁴¹ ; mais la famille remonte certainement au moins aux environs de l'an Mil, perchée sur le rocher de Laqueuille de Dienne*. Dans le courant du XI^e et du XII^e s., les Dienne -au sein desquels on connaît un "*Amblard comtor*"- apparaissent clairement dans la mouvance des évêques de Clermont et des Nonette (cf. Dienne*). Nous situerons donc l'entrée de Dienne dans la mouvance de Carlat dans la seconde moitié du XII^e s.

L'on dispose de moins de données encore pour les seigneuries de la haute vallée de l'Allagnon (Laveissière*) dont l'appartenance à Carlat n'est attestée qu'au XIII^e s. Antérieurement aux seigneuries du XIII^e s., la région pouvait être tenue par Dienne, mais aussi Bredons de Murat, voire Murat.

Les Murat, on l'a vu, ne sont certainement pas issus de la famille des Carlat ⁶⁴². Ils apparaissent entre 1000 et 1031, "*homines de Murat*", convoqués lors du règlement de l'"affaire" du monastère de Saint-Flour par Odilon de Cluny ⁶⁴³. Ils appartiennent donc à cette date à la mouvance des Nonette - Brezons. En 1070 encore, lors de la (re)fondation du prieuré de Bredons ⁶⁴⁴, l'on cite "*Guillelmus de Murato Castello, vicecomes nominatus*" ; l'on rappelle à cette occasion son père Girbertus. Son frère, Petrus, lui succèdera. Un certain Geraldus Gislabertus contresigne l'acte. Nulle mention des hommes de Carlat. Ce Guillaume confirme la donation en 1095, où il apparaît dans le texte entre Robert, comte d'Auvergne et "*Amblard comtor*". La même année, il participe à la Croisade à l'issue du concile de Clermont, comme le seigneur voisin de Dienne ⁶⁴⁵. Sa mouvance reste donc purement "auvergnate".

⁶⁴⁰ Boudet 1910 ; Bonnassie 1982 ; Lauranson-Rosaz 1987 par exemple.

⁶⁴¹ *N.A.* t.II p.344.

⁶⁴² Malgré *N.A.* t.IV p.349.

⁶⁴³ Boudet 1910 doc. n°VI.

⁶⁴⁴ *H.V.C.* II-3.

⁶⁴⁵ *N.A.* t.IV p.350.

Son fils Jean se croise à nouveau en 1102 avec des vassaux de Clermont⁶⁴⁶ ; il faut attendre 1150 pour qu'un vicomte Pierre de Murat remette son château (selon la procédure du fief de reprise) entre les mains de Raymond Bérenger II. Ce changement de mouvance est confirmé en 1196 où l'on voit un "vicomte Guillaume, miles" signer un acte entre l'évêque Hugues de Rodez et le comte de Rodez du même nom⁶⁴⁷.

Demeure la question de l'origine des vicomtes de Murat qui sont à la tête d'une importante circonscription dès le XI^e s.⁶⁴⁸. La titulature du premier Guillaume "de Murato Castello, vicecomes nominatus" nous incite à le rattacher à une branche des seigneurs de Chastel-sur-Murat*, qui peuvent être issus des vicomtes auvergnats du X^e s. portant le nom de Robert⁶⁴⁹. Par la suite, la lignée des Chastel et celle des Murat auront d'ailleurs en commun le nom de Guillaume, qui revient régulièrement.

Bref, la vicomté de Murat paraît issue de l'"essaimage" d'une branche des vicomtes auvergnats fixée sur l'ancienne forteresse publique de Chastel. Là encore, la rencontre entre Murat et Carlat est seulement liée à l'action des Catalans dans le sud du Massif Central.

Reste le problème de Chastel-sur-Murat* qui n'aurait appartenu à Murat qu'au XIII^e s., à la suite d'un achat fait à deux vassaux de Carlat. On peut supposer que, comme Diègne* et Murat*, Chastel a dû entrer dans la mouvance carladézienne dans la seconde moitié du XII^e s., à l'occasion du rayonnement catalan.

Mais l'essentiel de la politique d'alliance de Carlat se fait bien sûr en direction des régions méridionales, en particulier vers l'abbaye voisine de Conques, autour de l'an Mil.

2.3. L'"axe Carlat - Conques" de l'an Mil ?

Cette hypothèse nous a été suggérée au départ par la lecture du *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques* qui, depuis l'étude magistrale de P. Bonnassie⁶⁵⁰, est connu pour son hostilité envers les familles châtelaines de la région parmi lesquelles sainte Foy fait des ravages.

Or, les hommes de Carlat apparaissent à deux reprises dans le *Liber Miraculorum* : une première fois dans l'*appendix*⁶⁵¹ pour signaler qu'un soldat au service de Conques "*Karlatensium extat indigena*". Le second est nettement plus intéressant⁶⁵² :

" *De milite semel ac secundo illuminato*".

"*Quidam Vuillelmus ex castro quod Carlatum dicitur, genere clarus et militia strenuus, capitis vulnere post lippam caliginem oculorum luce privatur, sed per sancte Fidis invocationem reparantia lucem colliria promeretur. Denique processu dierum quodam milite iurgia cum aliquo domesticorum suorum conferente, dum*

⁶⁴⁶ *Ibidem*.

⁶⁴⁷ *Ibidem* p.352.

⁶⁴⁸ Cf. articles "Murat" de D.S.C. et N.A..

⁶⁴⁹ Lauranson-Rosaz 1987 p.333.

⁶⁵⁰ 1982.

⁶⁵¹ p.258.

⁶⁵² L. IV, 15.

ei baculum niteretur in oculum figere, idem Vuillelmus periculo medium se opponit atque ita in oculum accipiens, pro benefacto malum cogitur pati. Sicque a vulnere erumpente cruore, dolor etiam vitale cerebrum tantum obsedit, ut vix caput a lecto posset erigere, nec oculos aperire. Anxius ergo nimium factus, post desperatam salutem ad solita reducitur presidia et sic sanctam Fidem, ut sibi subveniat, cum validis suspiriis sollicitat : "O, inquam, virgo sanctissima Fides, omnium peritissimorum sintheses medicorum excedens, omnium chirurgorum malagmatibus precellens, quid in me tam dirum nefas cadere voluisti ? Lumina per te facta debuisses ab omni infestatione tueri. Quid mihi recepisse, quod crudele nunc potuit mihi infortunium auferre ? Esto. Si dedisti, restitue. O felix virgo et omni laude predicanda, cuius pietas multimoda tribulorum attendit miserias, ne desere tuum, cui sine te irrevocabile patet precipitium. Flecte piissima lumina et patulas precibus aures inclina, ac huius miseri iterum atque iterum angustiis compassa, extinctas unguine tue pietatis fove lucernas."

Quibus querelis dum finem imposuisset, fatetur se non prius cibi vel potus alicuius aminiculum tangere, quam aqua benedicta et sancte Fidis maiestate sacrata possit oculos madere. Quo audito, unus ex domesticis basilicam sancte martyris, a castro illo via diei unius distantem, celeriter aggreditur et iussa factis equans, ad dominum regreditur. Cuius aque perfusione capitis dolor obstupescit, sed caligo adhuc oculos contenebrescit. Imminente ergo tante virginis sollemnitate, idem miles ad sacras vigiliis celebrandas, septimo die ante festum anticipans, adiit et in Dei laudibus coram mausoleo pernoctavit. Die namque sacre venerationis post missarum sollemnia, dum ab ecclesia duceretur, visum est ei tamquam sub aurore crepero lumine hominum formas cernere, sed non ad plenum qui essent discernere. Inde regressus ante altare, procidit ad pedes sacre maiestatis et ita gradatim fabas pupillarum ignientes, clare conspicit omnia rerum corpora. Cuius virtutis preclaro muneri plebs universa congratulans, Domini ac sancte Fidis intonat magnalia, cuius stupenda cernere meretur miracula".

["Comment un miles aveugle recouvra deux fois la vue"]

"Un certain Guillaume du château appelé Carlat, d'ascendance noble et vaillant guerrier ["militia strenuus"], ayant perdu la vue à la suite d'une fluxion, l'avait recouvrée par l'intervention de sainte Foy. Or, un jour, un de ses milites, dans une querelle violente avec l'un de ses autres serviteurs ["domesticorum"], dirigeait la pointe d'un bâton dans l'oeil de celui-ci. Guillaume s'étant jeté entre eux pour les séparer reçut dans l'oeil le coup destiné à un autre. Ce coup fut si violent que le sang jaillit aussitôt de la blessure et qu'une douleur cuisante de la tête l'obligea à demeurer couché sans ouvrir les yeux. En proie aux plus vives souffrances, désespérant de sa guérison, il recourut à son refuge accoutumé et implora ainsi le recours de sainte Foy avec les plus ardents soupirs (...). Après cette prière, il protesta qu'il ne prendrait aucune nourriture jusqu'à ce qu'il ait frotté ses yeux avec de l'eau, bénite au contact de la Majesté de sainte Foy. Aussitôt l'un des serviteurs ["domesticis"] s'empresse de se rendre à la basilique de la sainte martyre, située à un jour de voyage par le chemin du château ; il revient en toute hâte, portant l'eau désirée. Dès que Guillaume eut répandu sur ses yeux du liquide béni, la douleur se calma subitement, mais il ne recouvra pas la vue. C'était sept jours avant la solennité de sainte Foy. Guillaume se rendit aussitôt près de la sainte et veilla pendant plusieurs nuits à son autel, priant avec ferveur. Le jour même de la fête, après la célébration du saint sacrifice, il se retirait de l'église conduit par un guide, lorsqu'il lui sembla apercevoir les assistants comme à la lueur douteuse du crépuscule ; mais il ne les distinguait pas encore clairement. Aussitôt il retourne à l'autel, se prosterne au pied de la Majesté

de la sainte, et là peu à peu ses yeux recouvrent entièrement la lumière. La foule immense des assistants fait alors éclater son admiration par des chants de triomphe et se réjouit de l'honneur d'avoir été témoin d'un tel prodige."]

Cette partie du *Liber Miraculorum* a été rédigée vers 1040 - 1050 par un anonyme continuateur de Bernard d'Angers⁶⁵³ et relate donc essentiellement des anecdotes contemporaines. L'on remarquera d'emblée le ton bienveillant du récit et le caractère atypique des circonstances de la blessure. Guillaume est un noble, un vaillant guerrier, un juste aussi qui s'interpose entre deux subordonnés. D'ailleurs sainte Foy ne lui a-t-elle pas une première fois rendu la vue ? Rien à voir avec le portrait habituel et peu flatteur des *milites* dans le *Livre des Miracles* ...

Ce document apporte quelques indications sur le *castrum* de Carlat : on y trouve (outre le vicomte Girbertus IV, qui n'est pas cité ici), des officiers comme Guillaume, "*genere clarus et militia strenuus*" bien que qualifié de "*miles*" dans le titre, des "*milites*" et des "*domestici*". L'on est donc loin du petit *castrum* abritant quelques guerriers⁶⁵⁴. Du reste, qui est ce Willelmus ? A coup sûr un proche de la famille vicomtale.

Or, les documents du cartulaire de Conques de la première moitié du XI^e s. attestent régulièrement d'un Willelmus contresignant les actes où est impliquée la famille de Carlat ; nous avons quelques raisons de penser qu'il pourrait s'agir d'un frère de Rigaud qui apparaît dans la charte n°300 (996 - 1031, signé par Rigualdo, Deusdet, Willelmi, Aicardo). Il apparaît régulièrement dans le n°384 (Brogme, 997 - 1030 : "*Willelmo*") ; le n°197 (997 - 1030 : "*Rigualdo, Willelmo, Airado*" ...). Ses deux fils semblent être Aimonus et Airadus ; sa famille proche comprend un Geraldus et un Girbertus, prêtre. Bref, le lien de cet homme avec Carlat et Conques paraît très étroit. On ne retrouve par ailleurs aucune trace de chasement à son sujet. A vrai dire nous serions tentés de voir dans ce Guillaume la tige des Vigouroux, avec son frère Rigaud.

Il existe un autre fait prouvant les rapports fréquents entre Conques et Carlat : l'influence auvergnate, puis carladézienne sur l'abbatiate. Ce rapprochement a pu être préparé, dans une certaine mesure, par l'influence exercée par les évêques de Clermont sur Conques entre 943 et 984, à travers le chorepiscopat⁶⁵⁵. Etienne de Clermont joue notamment un rôle majeur dans le rayonnement de Conques⁶⁵⁶.

L'abbé Girbertus (c. 996 - 1004) porte le nom héréditaire des vicomtes de Carlat⁶⁵⁷ ; la chronique B de Conques retient son rôle dans la thésaurisation des biens de l'Eglise⁶⁵⁸. Nous serions tentés d'identifier ce "*Girbertus domnus rector*" au Girbertus fils de Girbertus II vicomte de Carlat, et d'Agnès de Viadène, qui lui lègue par testament le château de Caylus de Vézels-Roussy*. De même

⁶⁵³ Bonnassie 1982 p.17.

⁶⁵⁴ Bonnassie 1982 ; de Gournay 1988.

⁶⁵⁵ De Gournay 1992 p.70 sq.

⁶⁵⁶ *Ibidem* p.75.

⁶⁵⁷ Cart. Conques n° 40, 41, 180 et surtout 342.

⁶⁵⁸ De Gournay 1992 p.81.

l'abbé de Conques Airadus, mort sans postérité (c. 1012 - 1013)⁶⁵⁹, a toutes les chances d'être le fils (cadet) de Girbertus II de Carlat et Agnès.

Le dernier écho de cet "axe" est sans doute dans l'abbatiate de Boniface (1108 - c. 1125)⁶⁶⁰. En 1031 - 1035, cédant à Conques des biens en Barrez, le seigneur de Vigouroux confie aux moines son fils Boniface⁶⁶¹, qui y devient abbé. Or la famille seigneuriale de Saint-Martin-sous-Vigouroux* possédait également la forteresse de Caylus de Vézels-Roussy* ... une affaire de familles et de pouvoir. Douze chartes du XI^e s. conservées dans le cartulaire de Conques⁶⁶² engagent les Carlat ou leurs vassaux.

Mais l'entente avec Conques ne règle pas pour autant le conflit avec Aurillac, qui va rebondir avec la bataille pour le contrôle de deux petites abbayes : Maurs et Montsalvy.

2.4. La contre-offensive géraldienne : mainmise d'Aurillac sur Maurs et Montsalvy

L'historiographie traditionnelle⁶⁶³ considère que les "dix mille manses" cités dans les années 970 en partie concédés à Carlat l'avaient simplement été en fief, Aurillac en conservant la propriété alleutière. Au XI^e s., les hommes de Carlat en seraient venus à "oublier" ce détail pour considérer ces terres comme leur alleu, déniaient par là même tout droit féodal à Aurillac. Deux exemples ont été traditionnellement cités à l'appui de cette thèse : les conflits relatifs aux monastères de Maurs et de Montsalvy.

2.4.1. Carlat, Aurillac et le monastère de Maurs

Nous avons vu *supra* que l'abbaye Saint-Pierre de Maurs existait dès avant 941⁶⁶⁴ où une certaine Ava, épouse d'Abbonus donne à "*Sancti Petri Mauricis*" des biens considérables situés chez les Arvernes, les Lémovices, les Cadurques et les Albigeois. L'acte précise "*omnia superius scripta in tutione domini Gauzberti abbati vel ejus incessoribus ex Mauriciis abbatibus et monachis semper duretur perennitur (...)*". La testatrice réserve cependant l'usufruit des domaines pour sa descendance, qui garantira la pérennité de sa donation. Elle met en garde contre une appropriation éventuelle, que ce soit le fait de "*episcoporum, vel comitum, vel aliarum personarum*".

Les signataires, outre Abbonus et Ava, sont Unbertus, Ugonus, Stephanus, Adalardus, Bernardus, autre Ugonus.

⁶⁵⁹ Cart. Conques n° 10 et 180 et *Lib. Mir.* t.I p.13, cf. de Gournay 1992 p.84

⁶⁶⁰ Cf. de Gournay 1992 p.92.

⁶⁶¹ Cart. Conques n°133.

⁶⁶² N° 40, 41, 45, 180, 197, 281, 300, 342, 384, 491, 523, 545.

⁶⁶³ *D.S.C., H.V.C.*, Jalenques 1976.

⁶⁶⁴ Cart. Cluny n°532.

Maurs apparaît rattaché à la papauté par l'intermédiaire de Cluny et les documents postérieurs⁶⁶⁵ montrent qu'il s'agit d'une abbaye bénédictine -comme Aurillac-. Est-il besoin de rappeler qu'Odon de Cluny est abbé puis co-abbé d'Aurillac depuis 925 ? Son successeur, Adraldus (943 - 962) venait quant à lui de Conques⁶⁶⁶. Bref, comment douter que Maurs ne soit une filiale d'Aurillac dès son origine, soit peu avant 941 ?

La chartre n°532 de Cluny contient-elle une mise en garde quasi-nominative en direction d'un "comes" de Carlat ? Les domaines de Maurs firent-ils partie des "dix mille manses" cédés vers 970 - 980 par Aurillac en "commande" à ses voisins châtelains ? La localisation correspondrait parfaitement (confins du Limousin, du Quercy et du Carladez) et ceci permettrait d'explicitier les termes du conflit postérieur. Car en 1080, un bref de Grégoire VII ordonne, en des termes très agressifs, la restitution de Maurs à Aurillac par le vicomte de Carlat. Sous couvert de mettre fin à une usurpation de droits, il s'agit de faire table rase de l'accord des années 970 et de récupérer les "bénéfices" alors consentis :

*"Gregorius episcopus, servus servorum Dei, omnibus in Bituricensi, necnon Narbonensi seu Burdigalensi provinciis constitutis, exceptis his qui apostolica excommunicatione tenentur, salutem et apostolicam benedictionem. Clamor abbatis Aureliacensis coenobii, quod proprii juris beati Petri concessione feudatoris scilicet beati Geraldii esse dignoscitur, auribus nostris insonit, videlicet super quibusdam personis quae injuste detinent beneficia praedicti monasterii a praedecessoribus suis sub fidelitate et dominio pro defensione ecclesiae sibi et suis antecessoribus suis olim concessa. Praecipue conqueritur super Berengario Carlatensi vice-comite, qui, propria cupiditate ductus, debitum, servitium et fidelitatem abbati exhibere negat, nisi beneficium quod immerito detinet adhuc etiam de jure ecclesiae augeatur. Proinde apostolica auctoritate praecipimus, quatenus omnis, qui beneficium praefatae ecclesiae ad hoc aliquando suscepisse cognoscitur, subjectionem et fidelitatem abbati persolvat, et servitium pro beneficio largiri non deneget, et ab exactione illicitae augmentationis desistat, aliter enim invasor et sacrilegus esse comprobatur. Nos vero detrimentum supra dicti coenobii agnoscentes, abbatem sub promissione fidei suae in manu nostra obligavimus, ut nulli militum liceat illi ultra unum mansum de possessione ecclesiae dare sub hac vel alia occasione, neque alicui alteri personae, nisi communis utilitas fratrum regulariter postulaverit, et apostolicae aequitati renuntiare ausus fuerit. Monasterium autem mauzicense, cum omnibus sibi adjacentiis, et ecclesias scilicet Dalmairaci et Montis-Salviis, et coeteras, necnon terras et possessiones in quacunque supra scriptarum provinciarum ablatas, seu mallis consuetudinibus oppressas, monasterio Aureliacensi scriptis sive testibus olim juste concessas, apostolica auctoritate praecipimus restitui, et sive inquietudine aliqua permitti. Monasterium quidem Viacense in manu abbatis refutatum a principibus ipsius terrae consensu episcopi et clericorum sibi suisque successoribus concedimus et confirmamus, et fautoribus refutationis apostolicam benedictionem largimur, et eos qui ecclesias sine praedia praefati monasterii injuste detinent absque ulla dilatione reddi jubemus. Qui ergo his mandatis nostris spiritu superbiae acquiescere noluerit, proecipue que Berengarius, si obedire contempserit, gratiam beati Petri amittet, et iram omnipotentis Dei incurret. Obtemperantibus autem gratiam Dei et apostolicam benedictionem, de misericordia divina confisi, largimur"*⁶⁶⁷.

⁶⁶⁵ Jalenques 1976.

⁶⁶⁶ Joubert 1981.

⁶⁶⁷ Publié par Bouange 1870 et 1899 p. 564-565.

Le sens du texte est clair : il y est question de bénéfices tenus anciennement, sous réserve de fidélité, "*sub fidelitate et dominio pro defensione ecclesiae*". On rappelle qu'aucun *miles* ne doit mettre la main sur un seul manse appartenant à l'Eglise ... Il est fait allusion à de "mauvaises coutumes" pratiquées par le vicomte de Carlat, accusé de gérer les bénéfices cédés autrefois -vers 975- par Aurillac comme ses biens propres. Au premier chef est cité le "*Monasterium Mauzicense cum omnibus sibi adjacentiis*".

Une bulle d'Urbain II ⁶⁶⁸ de 1096 confirme les droits d'Aurillac sur "*Sane Maurzence monasterium in Arvernico [sic] (...) est Maurzis (...) noviter acquisita*", monastère placé sous la protection de Rome. La bulle atteste donc de la (re- ?) prise de contrôle récente de Maurs par Aurillac au détriment de Carlat.

Une bulle de Pascal II datée de 1103 ⁶⁶⁹ confirme à nouveau l'appartenance de "*Maur[z]iacensem quoque abbatiam*" à Aurillac, sous la protection du Saint Siège. Ceci marque la fin de la domination de Carlat sur la ville et le monastère de Maurs. Mais la vicomté garde des droits sur Saint-Etienne-de-Maurs ⁶⁷⁰...

2.4.2. Carlat, Aurillac et le monastère de Montsalvy

L'acte de fondation de l'église de Montsalvy par Bérenger de Millau - Gévaudan, sa femme Adila, dernière représentante des Carlat éponymes, et Gausbertus le moine gyrovague nous est parvenu ⁶⁷¹. Les termes de ce document daté entre 1060 et 1070 sont précis : le vicomte de Carlat et sa femme donnent leur alleu ("*nostrum alodium*") à l'homme vertueux Galbertus (*sic*) et ses compagnons, qui y construisent alors une église dédiée à sainte Marie. Cette donation est garantie aux futurs successeurs de Galbertus. De fait il s'agit d'un certain Bernardus, Ruthène de noble origine, issu du monastère Saint-Amans de Rodez ⁶⁷².

La mouvance rouergate de cette fondation est affirmée en 1087 où l'évêque de Rodez dote richement l'"*ecclesiae Sanctae Mariae de Monte Salvio, fratribus que ibi domino servientibus, quamdiu in*

⁶⁶⁸ Publiée par Bouange 1870 et 1899 p.567 sq.

⁶⁶⁹ Bouange 1870 et 1899 p.573.

⁶⁷⁰ Enfin, il convient de replacer dans son contexte de culte de saint Césaire à Maurs, parfois interprété comme une conséquence du rôle historique de Bérenger de Millau - Gévaudan ou de son successeur dans la région (A. Muzac cité par Jalenques 1976). Rappelons que l'église de l'abbaye est dédiée à saint Pierre et l'église paroissiale, citée en 1199 (*D.S.C. t.IV p.318*) est consacrée à l'évêque de Bourges Sulpice (bel exemple de géopolitique, à la limite méridionale de l'archevêché ...).

Maurs a donc conservé deux reliques majeures de saint Césaire : une statue-reliquaire contenant ni plus ni moins que le chef du saint et une crosse épiscopale censée lui avoir appartenu (Tourrilhes 1989) : la statue-reliquaire est une "majesté" de type auvergnat dont on peut situer la fabrication à la fin du XII^e s. ; un "authentique" sur parchemin a été placé dans celle-ci en 1272, à l'occasion d'une reconnaissance solennelle des reliques par le prieur de Maurs. Quant à la crosse "de saint Césaire", il s'agit d'une crosse épiscopale de fabrication limousine dont on peut situer la fabrication dans la seconde moitié du XIII^e s., peut-être vers 1280 (*ibidem*). A cette époque et depuis 1255, l'abbaye a abandonné ses liens avec Aurillac pour semettre sous la tutelle directe de l'évêque de Clermont (*D.S.C. t.IV p. 309 ; Jalenques 1976*).

Nous serions tentés de voir dans ces deux objets prestigieux une dotation épiscopale venue de Clermont afin de renforcer le prestige de l'abbaye et de contrecarrer les cultes locaux plus anciens. Autre indice de caractère "auvergnat" de Césaire de Maurs : la redécouverte solennelle du crâne en 1272 le jour de la fête de "Circi et Julite", soit le 16 juin ... Jour de la Saint Maur ! (Tourrilhes 1990 p.40). Il existe par ailleurs un Césaire, évêque de Clermont suffragant au concile de Clichy en 627.

⁶⁷¹ *H.V.C. II-1*.

⁶⁷² Muratet 1843 p.91.

praefatis ecclesiis canonice et regulariter juxta instituta B. Augustini vixerint"⁶⁷³. Montsalvy est donc devenu une communauté de chanoines suivant la règle de saint Augustin, sans doute en grande partie issus de Saint-Amans de Rodez.

Mais dès 1080, Saint-Géraud d'Aurillac a des prétentions sur l'église nouvellement fondée : le bref de Grégoire VII de 1080 visant Bérenger⁶⁷⁴ cite en vue d'une restitution, après Maurs, l'"*ecclesia Montis Salvii*". A noter qu'il n'est pas question de *monasterium*. On ne connaît rien du fondement juridique des prétentions de Saint-Géraud, mais l'on peut supposer au vu de la tonalité de l'acte que l'abbaye a dû évoquer des terres jadis cédées "en bénéfice".

Une bulle de Pascal II de 1107⁶⁷⁵ apporte quelque lumière sur le conflit. Elle fait en effet référence à une décision d'Urbain II -prise donc dans les années 1090-. Le différend portait alors, entre les moines d'Aurillac et les chanoines de Montsalvy, sur la mouvance de l'abbaye. Saint-Géraud réclamait rien moins que l'église "*in beati Geraldo alodio constructam*" -ce qui est en contradiction flagrante avec le texte de donation où il s'agit d'un alleu de Carlat. Serait-ce un bénéfice que les vicomtes de Carlat ont intégré à leur patrimoine ? Lors de ce jugement, les moines de Saint-Géraud avaient obtenu que Carlat leur reconnaisse la propriété de la terre en alleu ; en échange le vicomte gardait la maîtrise du château Mandulphe : "*loca illa esse beati Petri et alodium Sancti Geraldii*". Pour obtenir cela, les moines d'Aurillac ont produit des chartes (forgées ?) rappelant d'une part la charte de la donation concernant Mandulphe, d'autre part leur prétendue propriété alleutière antérieure. De fait, Montsalvy se situant sur un alleu de Saint-Géraud leur revient de droit. S'estimant lésés et ne reconnaissant pas les preuves citées, les chanoines de Montsalvy avaient quitté le procès.

La décision d'attribuer Montsalvy à Aurillac étant restée lettre morte, elle est donc reprise par la bulle de 1107 : "*restituimus et in perpetuum possidendum scripti praesentis auctoritate firmamus*". Enfin une bulle de Calixte II en 1119 cite, en dernière position dans la liste des biens de l'abbaye d'Aurillac, l'"*ecclesia Montesalvium*"⁶⁷⁶. Ce fut le quatrième refus d'obtempérer de la part des chanoines de Montsalvy, à l'issue de ce qui apparaît assez clairement comme un procès truqué ayant pour but la prise de contrôle d'une fondation échappant à l'origine à l'emprise de Saint-Géraud. Du reste, Aurillac ne maintint pas ses prétentions et Montsalvy demeura dans la mouvance de Carlat et Rodez.

Mais, avant 1103⁶⁷⁷, Saint-Géraud avait arraché à Richard, fils de Bérenger, un hommage dont le formulaire nous est parvenu :

"Consuetudine quadam obtinuit Aurilhacensis ecclesia, a primo suo fundamento ut Carlatenses [vice]comites, quocunque genere, quacunque essent dignitate, abbati ejusdem loci hominum et fidelitatem cum sacramento manu propria firmarent. Secundum igitur hanc consuetudinem, Ricardus vicecomes, Berengarii filius, Petro abbati Aurilhacensi, more solito, in medio claustrum, super herbam, hominum fecit ; inde eum secutus ad ecclesiam beati Clementis, super altare sacramentum fecit taliter : Say garda, P. Abbas, cui ieu, per esta ma tienh, des aquesta hora adenant, tos fiels servients serai am fe et ses engan, si cum hom deu esser son

⁶⁷³ Muratet 1843 p.80 sq.

⁶⁷⁴ Bouange 1870 et 1899 p. 564-565, cf. *supra* 2.4.1.

⁶⁷⁵ Bouange 1870 et 1899 p. 575-576.

⁶⁷⁶ Bouange 1870 et 1899 p.468.

⁶⁷⁷ *H.V.C.* I-2.

senhor meum essient. *Hec facta sunt presentibus Guillelmo Arvernensi episcopo et Guirberto vicario suo, Ricardo et P. priore (...)*".

Le conflit s'achève donc sur une victoire en demi-teinte : Aurillac reprend le contrôle de la fondation-filiale post-carolingienne de Maurs, mais échoue dans la tentative d'annexion de Montsalvy. Si Carlat garde la maîtrise de Montsalvy, les fils de Bérenger doivent prêter hommage à Aurillac pour de grands domaines. La reconnaissance par la Papauté de la propriété pleine et entière de Saint-Géraud à Montsalvy a sans doute contribué à l'abandon définitif et précoce du Château Mandulphe.

Un dernier écho de ce conflit est peut-être perceptible peu avant 1180, où le monastère Saint-Géraud essuie une "*guerra d'Arpaio et de Aureliaco*"⁶⁷⁸. Apparemment les hommes d'Arpajon, dans la mouvance de Carlat, ont fait cause commune avec les laïques d'Aurillac pour secouer le joug de l'abbaye qui doit se placer sous la protection de ... Toulouse !!!

Force est de reconnaître que la puissance de Saint-Géraud, relayée par Rome, est considérable durant les XI^e et XII^e s., alors que la famille éponyme de Carlat s'éteint vers 1070 et que Bérenger et sa famille sont dans la "ligne de mire" des papes. Le rapport de force est donc momentanément défavorable à Carlat, qui continue cependant son expansion vers le nord en "satellisant" des châtelainies périphériques.

3. Le Carladez à l'époque romane (XI^e - XII^e s.) : cadres de vie et société

Nous étudierons successivement les trois aspects traditionnels de la société féodale : l'encadrement seigneurial et la féodalité, l'encadrement religieux et la vie paysanne.

3.1. Le système féodo-vassalique : quelques aspects

Le très faible nombre de documents des XI^e - XII^e s. apportant un éclairage direct sur le système féodo-vassalique nous interdit toute analyse d'ensemble. Hommages et serments de fidélité sont très rares et connus le plus souvent sous une forme altérée : analyse, *vidimus*, copie moderne approximative ...

De ce désert documentaire émergent deux textes : l'hommage de Mir de Vigouroux à Raymond Bérenger de Provence (1166) et ceux des vicomtes de Carlat à l'abbaye d'Aurillac au début du XII^e s.

L'hommage de Miro de Vigoron⁶⁷⁹ est la copie conforme des hommages contemporains du Languedoc des Trencavel⁶⁸⁰ : "*Notum sit hominibus quod ego Miro de Vigoron facio tibi omnium et juro tibi (...) quod fidelis ero tibi de vita tua (...)*". Dans cet hommage sont développés les thèmes de l'aide militaire

⁶⁷⁸ H.G.L. t.VIII col. 344.

⁶⁷⁹ A.N. Trésor des Chartes, J. 314 n°5, texte reproduit ici en annexe.

⁶⁸⁰ Débax 1996.

et de la reddition des châteaux à toute semonce. Rien d'étonnant à cela : Carcassonne et Carlat sont à cette époque dans la même orbite politique.

De la même façon les serments de fidélité des vicomtes de Carlat à Saint-Géraud d'Aurillac dans les années 1100⁶⁸¹ s'insèrent parfaitement dans le corpus des documents de même nature issus du cartulaire des Trencavel⁶⁸². Mais les rôles sont renversés : les vicomtes font serment sur l'herbe du cloître en tenant la main de l'abbé, en présence de tous les dignitaires de l'abbaye, puis au-dessus de l'autel de l'église Saint-Clément. Le texte de ce serment, en occitan, pourrait avoir été élaboré dès les années 1080 si l'on se livre à une analyse comparative avec les chartes des Trencavel⁶⁸³, soit dans le contexte du conflit autour de Montsalvy.

De la même façon, les documents manquent pour éclairer les liens qui unissent les Carlat à leurs vassaux : contrôle strict faisant suite à un chasement ? Mise sous tutelle d'anciens seigneurs indépendants ? La première hypothèse nous paraît la plus plausible lorsque l'on examine l'hommage des Vigouroux, véritables "brillants seconds" des vicomtes éponymes : leur alliance très probable avec les Carlat leur donne des droits sur d'anciennes forteresses vicomtales et même -honneur suprême- sur Carlat. Mais rien ne fait allusion à un quelconque fief de reprise.

Les premiers d'entre les vassaux de Carlat ne sont que des "chasés", et non une ancienne famille déchue. Il devait a fortiori en être de même pour les vassaux moins prestigieux du Carladez hérité du *comitatus* du X^e s., dont nous allons parler. Ces vassaux gravitaient dans une entité territoriale profondément féodalisée et hiérarchisée, ancrée dans une ambiance toute méridionale.

3.2. La mouvance de Carlat : châteaux et familles seigneuriales

Nous avons choisi une approche chronologique afin de tenter de mieux saisir la diffusion du "phénomène castral", en ne retenant que les sites attestés de façon non ambiguë par les textes ou l'archéologie.

3.2.1. L'entourage des Carlat : les premières familles "chasées" et leurs forteresses

Après avoir mené un bref tour d'horizon renvoyant aux monographies communales, nous tenterons de dégager quelques traits propres à ces très anciennes familles, gravitant autour des vicomtes dans leur majorité, ainsi qu'à leurs forteresses.

Dans le bassin d'Aurillac où le *castrum* dominant demeure celui de Saint-Géraud, trois sites paraissent cependant porter des *castra* relevant de lignages secondaires.

⁶⁸¹ B.N., fonds Moreau, vol. 347, fol. 319 ; Arch. Monaco G 13, 141 n°41.

⁶⁸² Debax 1996. Texte reproduit en annexe.

⁶⁸³ Debax 1996 t. II p. 301-307.

- *Les Montal d'Arpajon**.

Ils apparaissent dès le XI^e s., où un "*Bernardus de Monte Alto*" fait une donation à Conques ⁶⁸⁴ ; au début du XII^e s., un "*R. de Monte Alto*" fait partie de l'entourage des abbés d'Aurillac lors de l'hommage rendu par le vicomte de Carlat à Saint-Géraud ⁶⁸⁵. Leur mouvance est donc incertaine. Cette famille éponyme fut absorbée par celle des Astorg d'Aurillac, liés à l'origine à l'abbaye Saint-Géraud et qui constitueront au XIII^e s. l'un des plus puissants lignages de la région.

Le site d'origine des Montal est un pointement schisteux culminant en lisière de la Châtaigneraie, à 764 m d'altitude. Les aménagements de ce château primitif sont actuellement difficilement lisibles, mais l'on peut y voir une "roque" de petites dimensions à courtine de schiste appareillé. Le lieu-dit a conservé le nom de la famille seigneuriale, ainsi que le souvenir d'une ancienne chapelle -castrale- dédiée à saint Michel.

- *Le Bex d'Ytrac**.

La *Brève Chronique de l'Abbaye d'Aurillac* ⁶⁸⁶ cite pour la première moitié du XI^e s. deux (?) "*Geraldus (...) nobili (...) de Vaxia*", qui parviennent à contrôler le monastère Saint-Géraud. Cette famille éponyme n'est pas mentionnée par la suite, mais il semble avoir existé une tour carrée (relevant de l'abbaye) dans l'actuel village du Bex. Malgré les conflits attestés par les textes, ce lignage paraît bien avoir été dans la mouvance de Saint-Géraud. Peut-être même est-il impliqué dans l'incident précédant le concile de Coler ; en tous cas, le promontoire de Bex permet de contrôler le franchissement de la Cère à l'approche d'Aurillac et a donc un rôle stratégique de premier plan.

- *Le "Château Mandulphe" (ou Mandarulphe) de Montsalvy**.

Il est attesté vers 1060 - 1070 ⁶⁸⁷ ; appelé "*castellum Mandarulfum*", il est à cette époque abandonné, bien qu'étant toujours propriété vicomtale. Bérenger, époux de la dernière représentante de la famille éponyme de Carlat, réserve d'ailleurs à ses fils le droit de le remettre en état ultérieurement. Son origine est donc à situer avant le milieu du XI^e s., à la génération précédente ; en fait l'on peut peut-être retrouver sa trace vers 1010 : dans le testament d'Agnès épouse de Girbertus II, l'un de ses fils, Giraldus, est doté d'un "château de Mandilhac" (?), toponyme qui a pu être ultérieurement germanisé en "Mandulphe". Le site aurait donc été à l'abandon à la génération suivante.

Près de cent ans plus tard, à la fin du XI^e s., l'un des fils de Bérenger, Girbertus ⁶⁸⁸, entreprit de remettre en état ledit château, mais la suzeraineté proclamée entre-temps de l'abbaye d'Aurillac dut faire échouer l'entreprise. Dès lors le château, situé en dehors du territoire "sauf" de Montsalvy matérialisé par les croix, n'est plus mentionné dans les textes. Son abandon sera définitif.

⁶⁸⁴ Cart. Conques n°305.

⁶⁸⁵ *H.V.C.* I-3.

⁶⁸⁶ Bouange 1870 et 1899.

⁶⁸⁷ *H.V.C.* II-2.

⁶⁸⁸ *H.V.C.* II-5.

Au-delà de la querelle entre Carlat et Montsalvy, l'intérêt principal de ce château est d'être une véritable forteresse vicomtale : aucune famille seigneuriale éponyme n'y a jamais résidé et elle est gérée directement par le vicomte en personne ou l'un de ses fils. Son implantation, apparemment à l'écart de tout centre de peuplement, paraît motivée par la proximité immédiate de l'ancienne voie d'Entraygues à Arpajon. C'est donc une forteresse publique, statut qui a été le sien jusqu'à son abandon définitif dans les années 1100. De fait, le *castellum Mandarulphum* est tout à fait atypique pour la région : le nom germanique paraît renvoyer à l'aristocratie d'Empire, mais surtout sa conception est exceptionnelle pour le Carladez. Il s'agit en effet d'une véritable motte dotée d'une plate-forme sommitale à courtine périphérique, joutée par une basse-cour délimitée par une puissante levée de terre et un fossé. Cette conception technique "importée" est à notre avis à mettre en relation avec le statut juridique et politique de ce *castellum*.

- *Caylus de Vézels-Roussy**.

La forteresse apparaît de façon sûre dans le testament -disparu- d'Agnès de Carlat, vers 1010. Elle déclare l'avoir acquis d'un certain "*comes Raymundus*", à savoir un comte de Rouergue des années 970 - 1010. Le fait que Caylus ait été un *castrum* comtal rouergat, antérieurement à la prise de possession du Carladez par la maison de Rodez, est surprenant. Faut-il y voir un vestige de l'appartenance de la région au *pagus* des Ruthènes jusqu'au haut Moyen Age ?, ou le témoignage de la cession d'une place-forte ayant relevé antérieurement de "*Raymond-Pons*" ?, ou replacer Caylus dans le cadre de la politique d'entraide entre l'évêque de Clermont Bégon et le comte de Rouergue Raymond dans le Rouergue méridional ?

Quoi qu'il en soit il convient de retenir l'origine comtale, publique de la forteresse, acquise autour de l'an Mil par les Carlat. Or, Agnès lègue le château de Caylus à son fils Girbert, sans doute le *domnus rector* de Conques vers l'an Mil. A la génération suivante, deux *miles* portant le nom du château, Bégon et Frotard⁶⁸⁹ donnent à Conques.

Au milieu du XII^e s., la forteresse est tenue par la puissante famille seigneuriale des Vigouroux, issus de Saint-Martin-sous-Vigouroux* et qui entretiennent des liens étroits avec Conques et Carlat. Les Vigouroux sont en effet les plus puissants et les plus anciens vassaux de Carlat ; les liens familiaux entre les deux familles sont étroits. Le contrôle comtal sur la forteresse reste très strict pour la période qui nous intéresse. Comme dans le cas du château Mandulphe, l'absence de famille éponyme n'est sans doute pas un hasard.

Le site de Caylus, éperon rocheux abrupt dominant un confluent, n'est pas sans évoquer les descriptions de forteresses faites dans le *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques*⁶⁹⁰. Il s'agit d'une *rocca*, couronnée par un donjon postérieur au XI^e s. dans son état actuel, entouré par une série de défenses concentriques.

- *Marmiesse de Sansac-de-Marmiesse**.

⁶⁸⁹ Cart. Conques n°130.

⁶⁹⁰ Bonnassie 1982.

Le château est légué par Henry I de Rodez à son fils dès 1219⁶⁹¹. Aucune famille seigneuriale éponyme n'est connue, ce qui donne à penser qu'il s'agit d'une forteresse vicomtale dont les origines pourraient remonter à une haute époque. Son statut serait dès lors comparable à celui de Caylus ou de Mandulphé. Même si aucun vestige de la forteresse antérieure au XIII^e s. ne nous est parvenu, le site d'éperon barré dominant un confluent à un point stratégique (franchissement de la Cère) renvoie également aux XI^e - XII^e s. A noter enfin la présence d'une chapelle Saint-Avit, comme à Carlat.

- *Carlat**.

Nous ne reviendrons pas ici sur le site même de Carlat dont la configuration demeure inchangée depuis le haut Moyen Age. Par ailleurs on ignore tout du château antérieur à la fin du Moyen Age, à l'exception peut-être d'une courtine épousant le contour de la table rocheuse face au roc de Jugelles. A l'intérieur de cette forteresse de superficie sans égale dans la région évoluent des guerriers hiérarchisés : la famille vicomtale, des officiers issus de familles nobles et les simples *milites*. La forteresse est le point central d'un territoire qualifié de "*suburbium*" par une charte méridionale⁶⁹² vers 1031 - 1060 : "*mansum in valle que vocatur Sers, in loco qui dicitur Kalahc (...) in suburbio castro Carlatense*". Apparaissent comme signataires : "*Girberti vicecomitis, Nobila uxor sua, Bernardi filii sui, Raimundi, Rigualdi* [le Rigaud de Cart. Conques n°300], *Mironi* [sans doute un des premiers "de Vigouroux"]".

Ce document a vraisemblablement été transcrit par une chancellerie méridionale, ce qui explique que le ressort territorial de Carlat soit qualifié de *suburbium*, à l'imitation des grands *castra* du Sud-Est, eux aussi héritiers des forteresses carolingiennes⁶⁹³. Rappelons que le lieu, Caillac alias Castel-Noël, est situé en Barrez rouergat, ce qui témoigne bien de l'unicité de la circonscription dont ont hérité les Carlat.

- *Caillac, alias Castel-Noël de Brommat**.

Il apparaît dans les textes vers 1010, dans le testament disparu d'Agnès épouse du vicomte Girbertus II. Dans ce document, le *castrum* de Caillac est légué à son fils Bernardus, qui deviendra vicomte à son tour dans les années 1010 - 1020. De l'union de Bernardus et de sa femme Ermengarda naquit le Girbertus qui héritera du château de Caillac, dont un manse est donné à Gellone au milieu du XI^e s. C'est donc une véritable forteresse vicomtale, gérée "en famille".

Le *castrum* qui nous est parvenu n'est pas antérieur au XII^e s. pour ses parties les plus anciennes ; toutefois la présence d'un donjon post-roman fait peut-être suite à une tour plus ancienne, édifiée très classiquement sur un relief.

- *Vigouroux de Saint-Martin-sous-Vigouroux**.

La famille des Vigouroux (*Vigorone*) est attestée très anciennement dans la mouvance des Carlat : le "*Willelmus*" dont il est question au début du XI^e s. dans le *Livre des Miracles de sainte Foy*

⁶⁹¹ H.V.C. II-13.

⁶⁹² Cart. Gellone n°XCVI.

⁶⁹³ Schneider 1996.

de Conques a toutes les chances d'être le premier Vigouroux, résidant directement à Carlat. Guillaume sera par la suite l'un des deux noms héréditaires de la famille. Le Rigaud de la charte 300 de Conques est sans doute son frère. En fait les Vigouroux sont les "brillants seconds" de la famille de Carlat. Des liens de sang se sont d'ailleurs vraisemblablement tissés entre les deux familles. Un Miron (*de Vigorone*) figure dès le milieu du XI^e s. au côté des Carlat dans une donation à Gellone⁶⁹⁴. Au siècle suivant, en 1166, un autre Miron fait hommage à Carlat de son "*castrum de Vigoro*" ainsi que de celui de Caylus⁶⁹⁵. La "vicomté" de Murat, qui avait des droits sur la forteresse, la remet d'ailleurs en 1150 dans les mains de Raymond Bérenger de Provence⁶⁹⁶.

La famille éponyme se maintiendra jusqu'au XIII^e s. Rien ne nous est parvenu du château du XI^e s., qui constituait une véritable "forteresse-frontière" à la limite du Carladez et de la vicomté de Murat. Même à la fin du XIII^e s., Carlat restera toujours attaché au contrôle de cette forteresse.

- *Turlande de Paulhenc**.

Les "*homines de Turlanda*" apparaissent dans le premier tiers du XI^e s., dans le cadre du règlement du conflit opposant l'Eglise et les Nonette au sujet de Saint-Flour⁶⁹⁷ ; ce lignage est donc dans la mouvance des Nonette et non dans celle des Carlat.

La famille des Turlande, d'où est issu le Robert fondateur de l'abbaye de la Chaise-Dieu vers l'an Mil, est régulièrement citée tout au long du XI^e s. Les noms héréditaires portés par la famille - Robert et Géraud- semblent indiquer un lien avec l'entourage comtal de Basse-Auvergne, et peut-être avec l'abbaye d'Aurillac. En tout cas, ils ne semblent avoir aucun lien avec Carlat.

En revanche au XIII^e s., les "de Cartlat" utilisent la forteresse contre la maison de Rodez. Celle-ci relève alors de la vicomté de Carlat, peut-être en raison d'un hommage qui aurait pu être prêté à la maison de Barcelone au milieu du XII^e s. comme cela est attesté pour les châtelainies environnantes.

Le *castrum* est implanté dans un site grandiose dominant les gorges de la Truyère, au sommet d'un piton rocheux très difficile d'accès. C'est donc un château de type "roque", isolé et placé dans un endroit stratégique.

- *Chastel de Chastel-sur-Murat**.

La famille éponyme apparaît dans les années 1060 où elle est très puissante, possessionnée en Planèze et notamment dans la région de Valuèjols. Les noms portés par la famille, Robert principalement, mais aussi Stéphane, Bertrand et Guillaume indiquent sans doute des relations familiales avec l'entourage comtal d'Auvergne. Ils ne paraissent cependant pas dans la mouvance des Nonette, contrairement à une branche cadette de la famille qui a pu migrer vers Murat. Il n'est pas exclu que la famille de Chastel ait à l'origine détenu une charge vicomtale dont l'appellation aurait

⁶⁹⁴ Cart. Gellone n°XCVI.

⁶⁹⁵ H.V.C. II-6.

⁶⁹⁶ H.V.C. I-XVI.

⁶⁹⁷ Cart. Saint-Flour n°6.

survécu chez les Murat et le fameux "*Guillelmus de Murato Castello vicecomes nominatus*" des années 1070⁶⁹⁸. En tout cas la famille éponyme n'a aucun lien avec Carlat. Elle est citée jusqu'au XIV^e s.⁶⁹⁹ mais il s'agit de branches cadettes qui n'ont plus de liens avec le site d'origine.

Au XIII^e s., des vassaux de Carlat paraissent avoir des droits sur la seigneurie, avant que celle-ci ne tombe dans la mouvance directe de Murat. Les fouilles anciennes ont montré la présence de mobilier seigneurial (armement et matériel d'équitation) que l'on peut mettre en rapport avec l'aménagement d'une "roque" sur le pointement rocheux central. Néanmoins, ce mobilier seigneurial des XI^e - XII^e s. fait suite à du matériel militaire carolingien dont de très nombreux éperons. L'on a donc toutes les chances d'avoir affaire à un *castellum* comtal carolingien, doté d'une garnison, devenu siège d'une grande seigneurie dans la première moitié du XI^e s.

Même si la famille éponyme disparaît rapidement, la découverte sur le site de mobilier "seigneurial" montre bien la permanence d'un habitat au moins chevaleresque jusqu'à la fin du Moyen Age.

- *Lastours de Chastel-sur-Murat**.

La forteresse du haut Moyen Age fait l'objet d'une occupation noble durant les XI^e et XII^e s. comme le montrent les découvertes archéologiques du début du siècle. Il s'agit d'un habitat ayant livré un matériel d'équitation luxueux associé à des fers de trait et un pion à jouer en ivoire. Il est possible de distinguer une habitation principale et plusieurs "fonds de cabane" disposés alentour.

Une famille éponyme est citée au XII^e s. Il pourrait s'agir d'une branche cadette des Latour d'Auvergne, possessionnés dans la région de Murat et ayant peut-être des relations, à l'origine, avec l'entourage comtal de Clermont. Aucun lien avec Carlat n'est attesté avant le XIII^e s.

D'un point de vue architectural, l'occupation médiévale semble se faire à l'intérieur de l'enceinte barrant l'éperon.

- *Roche Sellée de Chastel-sur-Murat**.

Sur ce rocher retaillé isolé, les fouilles du début du siècle ont mis au jour un important mobilier métallique de type seigneurial (matériel d'équitation, armes de jet) essentiellement caractéristique du XI^e s., voire au-delà (monnaies du X^e s.). L'abandon de cette "roque", précoce, fait qu'aucun texte ne s'y rapporte ; dès lors sa mouvance est inconnue (Dienne ? Chastel ?).

- *Laqueuille de Dienne**.

Le rocher de Laqueuille, semblable d'un point de vue morphologique à celui de Chastel, a été mis en défense en deux points par creusement de fossés à travers le substrat basaltique. Le mobilier découvert au début du siècle par Pagès-Allary sur l'un ou l'autre de ces emplacements est très semblable à celui de Roche Sellée : éléments de harnachement, armes, dés à jouer ... Le site a dû être abandonné dans les années 1200, si l'on prend en compte les parties les plus anciennes du château de

⁶⁹⁸ H.V.C. II-3 sq.

⁶⁹⁹ N.A. t.II p.146.

Dienne qui a certainement succédé à ces fortifications primitives. La famille éponyme est en effet attestée dès le XI^e s., dans la mouvance des Nonette dont elle utilise le titre de *comtor*. La morphologie des deux forteresses de Laqueuille, de dimensions réduites, incite à les assimiler à des "roques" sur éperon barré plutôt qu'à des *castella* dans la tradition du haut Moyen Age.

En tout cas, Dienne est une très puissante seigneurie dont les membres, souvent appelés Léon ou Amblard, sont dans la mouvance de l'évêque de Clermont et des sires de Nonette, c'est à dire des affinités septentrionales. Les seigneurs de Dienne se croisent régulièrement, à l'inverse de leurs voisins méridionaux.

Ces châteaux, au demeurant peu nombreux, ont des statuts et des morphologies variées :

Certains ne font que succéder à des forteresses mérovingiennes : c'est le cas de Carlat* et de Chastel-sur-Murat* ; dans ce dernier cas cependant la superficie mise en défense est réduite à l'échelle de celle des petites forteresses du XI^e s. Il en est sans doute de même pour Laqueuille de Dienne* et Lastours de Chastel* où une occupation antérieure est attestée.

Mais la plupart sont des créations *ex-nihilo* et leur structure renvoie à celle des forteresses du premier âge féodal : roques à donjon ou, plus rarement, mottes (Caylus de Vézels-Roussy*, Turlande de Paulhenc*, Château Mandulphe de Montsalvy* ...). Leur superficie est réduite et la défense est organisée autour d'un point central, tour ou pointement rocheux aménagé dont les superstructures ne nous sont pas parvenues.

Ces forteresses, contrairement à celles du haut Moyen Age, ne peuvent prétendre à un rôle économique ; de même elles ne jouent pas de rôle religieux et sont toujours nettement distinctes du chef-lieu de paroisse (à l'exception de Chastel et Carlat qui sont justement des *castella* mérovingiens). Néanmoins, la plupart des forteresses énumérées ci-dessus ont possédé une chapelle castrale, dont l'existence n'est toutefois pas attestée avant le XII^e et essentiellement le XIII^e s. Dans certains cas l'édifice religieux est nettement subordonné au château : il se situe en contrebas, parfois même à l'extérieur des défenses comme à Turlande, Caylus, Vigouroux ou Chastel. A la suite de P. Bonnassie pour le Rouergue, nous serions tentés de situer tardivement l'apparition de ces lieux de culte. Le Château Mandulphe de Montsalvy* qui nous est parvenu dans son état de l'an Mil, n'en possède pas. Les dédicaces de ces lieux de culte, lorsqu'elles sont connues, ne semblent pas être très "typées", même si l'on relève des dédicaces à saint Michel ou saint Georges, ce qui n'est pas surprenant.

Les familles châtelaines, lorsqu'elles sont connues, sont de haut lignage et se situent dans une mouvance bien définie. Pour la zone qui nous intéresse il en existe trois principales : les Astorg-Montal d'Aurillac, celle de Carlat et celle des Nonette - Brezons.

Dans le Carladez proprement dit -c'est à dire le territoire correspondant à l'ancien comté secondaire carolingien-, les familles châtelaines sont quasi-inexistantes au XI^e s. : les forteresses sont directement tenues par la famille des Carlat et leur parentèle. Ainsi, plusieurs châteaux n'auront

jamais de véritable famille éponyme. Ce phénomène entraîne la perduration d'un réseau lâche de forteresses "publiques" en plein milieu de l'âge féodal : les conflits féodaux sont inexistantes en Carladez aux XI^e et XII^e s.

La situation est sensiblement différente au nord du massif du Cantal, dans la région de Murat. Ce terroir, rappelons-le, est issu de la désagrégation du comté secondaire carolingien de Tallende, dont la famille dominante est celle des Nonette, appuyée par la branche cadette des Brezons. Dans cette zone montagneuse, les lignages châtelains sont nombreux et anciens, sans doute issus de l'entourage comtal de Clermont. Dès le milieu du XI^e s., les liens de vassalité, s'ils ont existé, paraissent distendus : les Dienne, les Chastel, les Turlande sont à la tête de châtelainies indépendantes. Si l'on prend en compte les sites castraux et les découvertes isolées d'armes de guerre, le degré de militarisation semble supérieur autour de Murat par rapport au Carladez originel. Là non plus, ce n'est guère surprenant : le caractère "remuant" des sires de la Haute Auvergne septentrionale est connu de longue date ⁷⁰⁰.

Les Carlat n'en disposent pas moins d'un entourage de *milites*, dont certains seront rapidement chasés à la tête de petites forteresses.

3.2.2. *Petits lignages antérieurs au XIII^e s.*

Nous avons regroupé ici les petits lignages ainsi que les sites castraux de faible importance antérieurs au XIII^e s., attestés par les textes ou l'archéologie.

- *Le Bex d'Ytrac**.

Il apparaît au XI^e s. dans la *Brève Chronique de l'Abbaye d'Aurillac* ; il s'agit d'un lignage attaché à Saint-Géraud d'Aurillac, dont les membres se prénomment Geraldus ; ils occupent momentanément les défenses du monastère et pourraient être en cause dans l'incident survenu lors du concile de Coler. Cette famille, peut-être chassée dans une tour carrée, a rapidement disparu.

- *La Bastide d'Arpajon**.

Le lieu semble être le berceau de la famille des Astorg d'Aurillac, sans doute des *vicarii* de l'abbaye, depuis le XII^e s. au moins. A l'origine, la forteresse est tenue en hommage à l'évêque de Clermont et échappe donc à la mouvance des Carlat jusqu'au XIII^e s. Cette famille absorbe le rameau principal des Montal et constitue le lignage dominant du bassin d'Aurillac, en conflit tantôt avec Carlat, tantôt avec l'abbaye Saint-Géraud.

Le *castrum* de La Bastide est une motte ovale couronnée par les ruines d'une tour ou d'un donjon résidentiel entourée de fossés.

- *Giou-de-Mamou**.

La famille éponyme des *Giove* apparaît semble-t-il dans la mouvance de Carlat à l'époque d'Agnès, soit au début du XI^e s. Les noms portés, Hugues et Bernard, confirment leur attachement aux

⁷⁰⁰ Cf. travaux de Bonnassie, Boudet, Lauranson-Rosaz et Phalip par exemple.

Carlat. Cette famille est chassée anciennement dans le bourg, mais rien du château de haute époque ne nous est parvenu.

- *Roquemaurel de Cassaniouze**.

Les mentions d'une famille éponyme de Roquemaurel dès la fin du XI^e s. ne sont pas assurées. En revanche au XIII^e s. le vicomte de Carlat cède la forteresse en viager, ce qui démontre qu'il en dispose de façon directe malgré l'existence alors d'un lignage éponyme.

Il pourrait donc s'agir là aussi d'une forteresse appartenant à l'origine aux Carlat, ce que ne contredit pas l'archéologie : la "roque" spectaculaire, constellée d'aménagements archaïques, est à coup sûr antérieure au XIII^e s.

- *Roc de la Tour de Cassaniouze**.

Ce site, perdu sur une crête de schiste au fond des gorges du Don, est une "roque" de petites dimensions composée d'une tour et d'une case, semble-t-il appelée "Castel-Vieil" au XIII^e s. Cette ancienneté est confirmée par le mobilier découvert sur le site, extraordinairement difficile d'accès. Aucune famille éponyme n'est connue.

- *Auberoque de Ladinhac**.

Une famille éponyme est connue dès le second tiers du XI^e s., où apparaît un "*Bernardus de Albaroca*"⁷⁰¹ ; son fils Bérenger signe la charte de fondation de Montsalvy aux côtés du vicomte de Carlat vers 1060 - 1070⁷⁰². La famille est donc proche de celle des Carlat, ce que confirment les noms portés.

Nous avons pu retrouver les ruines de leur *castrum*, une tour dominant un éperon barré granitique, joutée des restes d'une salle rectangulaire : c'est une forteresse de type "roque" dominant les gorges du Languairou.

- *Trémouille de Ladinhac**.

Aux côtés de Bérenger d'Auberoque figure dans la charte de fondation de Montsalvy un certain Pierre de Trémouilles⁷⁰³ ; cette famille existe toujours au XIII^e s., faisant alors partie des coseigneurs d'un château voisin.

Le site éponyme est un pointement rocheux dans l'actuel hameau de Trémouille. Sans doute faut-il voir ici aussi un petit lignage chevaleresque dans l'entourage des Carlat ayant été chassé.

- *Montlogis de Ladinhac**.

Le *castrum* est cité en hommage direct au vicomte de Carlat en 1150⁷⁰⁴ mais aucune famille éponyme n'y est connue : ce peut être un autre cas de forteresse vicomtale.

⁷⁰¹ Cart. Conques n°83.

⁷⁰² H.V.C. II-2.

⁷⁰³ H.V.C. II-2.

⁷⁰⁴ A.D. 48, G 455.

- *Monziols de Leucamp**.

Il apparaît dans les textes entre 996 et 1031 ⁷⁰⁵ dans le "testament de Rigaud", où il s'agit de terres dans la mouvance directe des Carlat. Si le *castrum* n'est attesté qu'au XIII^e s. par les textes, la prospection archéologique a montré que sa création était antérieure : c'est un relief retaillé de type "roque" sur lequel a été trouvé un clou de ferrage ancien.

Le site occupe une position remarquable face aux gorges du Goul.

- *Teissières**.

Un "*Rigaud de Teissières*" signe vers 1060 - 1070 aux côtés du vicomte de Carlat lors de la fondation de Montsalvy ⁷⁰⁶. La famille seigneuriale est ensuite régulièrement citée, dans la mouvance directe des Carlat, toujours présents comme témoins dans les actes féodaux aux côtés du vicomte.

- *Ronesque de Cros-de-Ronesque**.

Situé sur une table basaltique semblable à celle de Carlat, le *castrum* aurait été donné (en fief de reprise ?) par le comte de Rodez à Alphonse d'Aragon en 1167 ⁷⁰⁷. Là aussi, l'on pourrait avoir affaire à un château sous régie vicomtale placé au XII^e s. sous la protection catalane, alors au faîte de sa puissance dans la région ; d'autant qu'une famille d'"Ecaffre" aurait été seigneur du lieu ⁷⁰⁸. Il pourrait s'agir d'une branche de la célèbre famille languedocienne venue se fixer à l'occasion des mouvements accompagnant la "grande guerre méridionale" dont Carlat était un lointain, très lointain objectif. Mais ces "Ecaffre" ne sont attestés qu'à l'époque moderne ...

- *Cropières de Raulhac**.

Une famille seigneuriale éponyme est connue depuis la première moitié du XII^e s. ⁷⁰⁹.

- *Thérondels**.

Un "*Deusdet Terundellus*" donne cinq condamines à Conques entre 1087 et 1107, à "*Clauniacum*" ⁷¹⁰.

- *Longuebrousse de Taussac**.

Le château est cité en hommage par la famille de Peyre en 1150 à Raymond Bérenger ⁷¹¹. La forteresse, dont seul le toponyme nous est parvenu, était implantée sur un éperon rocheux dominant le Goul.

- *Pons de Saint-Hippolyte**.

⁷⁰⁵ Cart. Conques n°300.

⁷⁰⁶ *H.V.C.* II-2.

⁷⁰⁷ *D.S.C.* t.III p.247.

⁷⁰⁸ Cf. *N.A.*, mention tout de même très tardive ...

⁷⁰⁹ Cart. Conques n°491.

⁷¹⁰ Cart. Conques n°500.

⁷¹¹ Porée 1919 p.484.

Le château est cité en hommage par la famille de Peyre en 1150 à Raymond Bérenger⁷¹² ; cette mouvance provençale est confirmée par la famille de Vigouroux en 1166 en ce qui concerne leurs biens de Pons⁷¹³. L'emplacement de cette forteresse -vicomtale ?- n'est pas connu.

- *Valon de Lacroix-Barrez**.

Le château de Valon apparaît dès 1150 dans un hommage des Peyre à Raymond Bérenger ; au XIII^e s., le site est tenu par une famille éponyme ayant des liens avec la famille comtale de Rodez.

Le site, magnifique, domine un superbe confluent sur un piton rocheux. La forteresse de la fin du Moyen Age a en revanche oblitéré les restes du château "roman".

- *Caillac, alias Castel-Noël de Brommat**.

Le château est mentionné peu après 1010 dans le testament d'Agnès de Carlat, qui le lègue à son fils Bernard avec d'autres biens en Barrez. A sa mort, le château échet à son fils Girbertus qui épousa Nobilia, vicomtesse de Lodève. De son vivant, Caillac est situé "*in suburbium*" du château de Carlat⁷¹⁴. Au XIII^e s., les seigneurs ne sont autres que les "*Carlats*", la branche cadette des anciens vicomtes ; ils invoquent alors leurs "*antecessores*" au regard de l'hommage dû aux comtes de Rodez⁷¹⁵. Caillac est donc demeuré une forteresse directement gérée par la famille des Carlat et leurs descendants plus ou moins légitimés.

Le château actuel est postérieur à l'époque romane, mais son plan circulaire et ramassé peut faire référence aux dispositifs de défense des XI^e - XII^e s.

- *Mur-de-Barrez**.

Une famille éponyme où figure un "Bernardus" apparaît dans le dernier tiers du XI^e s.⁷¹⁶. Une occupation castrale précoce de ce site remarquable n'aurait rien d'étonnant. Au XIII^e s., la forteresse est gérée directement par la famille comtale de Rodez ce qui, une fois encore, nous conduit à envisager qu'il s'agisse d'un ancien château vicomtal, dépourvu de véritable famille seigneuriale.

- *Faydols de Saint-Martin-sous-Vigouroux**.

Dans le premier tiers du XII^e s., un vicomte de Murat fait hommage de ce château à Raymond Bérenger, vicomte de Carlat et comte de Barcelone⁷¹⁷. Par la suite, ce *castrum* disparaît de la documentation.

- *Laroquebrou (?)**.

Le puissant château de la famille Montal au XIII^e s. a sans doute pour origine le *castrum* d'une famille seigneuriale éponyme, celle de "la roque de Brou" qui aurait pu être anciennement dans la

⁷¹² Porée 1919 p.484.

⁷¹³ H.V.C. II-6.

⁷¹⁴ Cart. Gellone XCVI.

⁷¹⁵ H.V.C. I-29.

⁷¹⁶ Cart. Conques n°42.

⁷¹⁷ H.V.C. II-XVI.

mouvance de Carlat. Ceci expliquerait les hommages postérieurs dus à Carlat par les Montal sur cette châtelainie acquise par alliance.

Le site primitif est une "roque" impressionnante, actuellement baptisée "rocher de la Vierge", qui a pu servir d'assise au château de la famille éponyme.

3.3. La vie religieuse : établissements monastiques et achèvement du réseau paroissial

Nous étudierons successivement les ermites et les moines du Carladez au XI^e s. et l'évolution terminale du cadre paroissial avant de présenter quelques observations sur les églises romanes de la vicomté de Carlat.

3.3.1. Ermites et moines du XI^e s. : de la Paix de Dieu à l'hégémonie monastique

Ce thème sera essentiellement abordé à travers les exemples de Montsalvy* et de Notre-Dame-du-Pont de Leynhac*.

3.3.1.1. L'œuvre de l'ermite Gausbert aux confins de l'Auvergne et du Rouergue ⁷¹⁸

Gausbertus ⁷¹⁹ est un saint au sujet duquel les sources historiques fiables font défaut. Son existence est bien sûr attestée grâce à la charte de fondation de Montsalvy par Bérenger de Millau - Gévaudan, vicomte de Carlat ⁷²⁰, entre 1066 et les années 1070 ⁷²¹. Un texte de 1270 mentionne par ailleurs à titre de document historique une *vita* de Gausbert ⁷²² qui devait donc être plus ou moins contemporaine du personnage. Néanmoins, toutes les *vitae* publiées ⁷²³ ne sont que des textes tardo- ou post-médiévaux, même s'ils reprennent à n'en pas douter des passages plus anciens.

Concernant les *vitae* latines, l'on retiendra essentiellement ici celles présentées par Bonal - Rigal ⁷²⁴, de Gaujal ⁷²⁵ et Muratet ⁷²⁶ :

⁷¹⁸ Nous renvoyons pour une analyse détaillée de l'œuvre de Gausbert autour de Montsalvy* et de Cassaniouze* aux monographies correspondantes ; nous ne reprenons ici de façon synthétique que les aspects majeurs du rôle de Gausbert et de ses compagnons aussi bien en Carladez qu'en Barrez ou en Rouergue proprement dits.

⁷¹⁹ Cf. Muratet 1843, Touzery 1906, Bonal 1935, Delmas 1987, Mestre 1989 par exemple.

⁷²⁰ *H.V.C.* II-1.

⁷²¹ De Gaujal 1859, 4 p.480.

⁷²² *H.V.C.* I - 90 sq. ; Laussac de Thérondels*.

⁷²³ Muratet 1843, de Gaujal 1859, Bonal - Rigal 1935, Boudartchouk 1989, Mestre 1989.

⁷²⁴ 1935 p. 449-450.

⁷²⁵ 1859, 4, p. 480-481.

⁷²⁶ 1843.

- La "vie rouergate" ⁷²⁷ fait de Gausbert un originaire du château de Thiers en Basse Auvergne, accompagné d'un Ruthène nommé Stéphane et d'un Bernard venu de Mauriac en Haute Auvergne. Ils fondent ensemble un couvent de moniales sous la règle de Saint Augustin à Saint-Projet de Cassaniouze*, visitent les monastères de Conques et Figeac, se rendent ensuite à Bez en Rouergue (commune de Campouriez) pour y construire un édifice en l'honneur de la Vierge Marie. Puis ils partent vers un lieu nommé "Mons-Salvi" où, malgré la rigueur du climat, ils bâtissent des cellules. Leur renommée parvenant jusqu'aux oreilles du vicomte de Carlat, celui-ci leur donne un territoire dont la superficie équivaut à deux heures de parcours. Gausbert fonde ensuite Saint-Michel de Laussac "en Carladez", où il meurt.

"Oriundus erat ex territorio Arvernensi, de confinibus castrum quod vocatur Tyernum [Thiers]. Accivit ad se viros Stephanum, ex Ruthenensis partibus et Bernardum, ex Mauriaco, ex Arvernia. Sancti Projecti moniales Sancti Augustini fundavit ad rippam Olti fluminis : Monasteria Sancti Salvatoris Figeaci et Sancte Fidis Conquensis visitavit. Ibi quam plurima suae pietatis et sanctitatis testimonia dedit, ut alios ad suam vitam traheret.

Postea Betam [Bès] vicum pervenit, ubi locum in honorem Sanctae Mariae construxit. Postremo pervenit ad locum qui hodie dicitur Montissalvi : e salvandis hominibus, ob rigorem hyemis, ubi cellulas aedificavit ; cum sociis sanctissime vixit ; cujus fama pervenit ad aures vicecomitis Carladesii, qui ei et successoribus de territorio vicino tantum dedit quantum ipse a prima diei hora lacescente [Corr. luscescente], usque ad horam tertiam circuire posset.

Multa miracula fecit : praecipue Ruthenis, ad seditionem motam in civitate, ubi eam sedavit suis precibus et orationibus, accitus a dicto Raymundo consule, ap ipso noto.

Tandem fundavit ecclesiam Sancti Michaelis de Alausaco, in Carladesio, ubi obiit sexto lunae Junii, referente cal[endario] (?), ubi visitantibus presto est".

- D'après la "vie auvergnate" ⁷²⁸, Gausbert, natif donc de Basse Auvergne, séjourne à Bez, se rend à l'église Saint-Sulpice sur les rives du Lot puis à Saint-Projet où il restaure un édifice laissé à l'abandon. Enfin il part vers le haut pays de Montsalvy, malgré le climat rigoureux et l'insécurité de l'endroit. Là, grâce à l'aide de Bérenger de Carlat, il institue avec Pierre de l'Albigeois et Bertrand de Rouergue une communauté sous la règle de saint Augustin. Il fonde enfin la communauté de Saint-Michel de Laussac, richement dotée par la suite par les Rouergats. Il y meurt et y est enseveli :

"Gausbertus in Arvernia inferiori natus, ob singularum morum integritatem, et religionis zelum ad sacrum presbyteratus ordinem evectus est ; paternam que domum deserens, in Betensi vico sacerdotale munus aliquandiu exercuit. Perfectioris vitae desiderio incensus, ad ecclesiam sancti Sulpitii ad ripam olitis fluminis primum, deinde ad sancti Projecti locum se recepit : ubi assuiduis orationibus, aliis que pietatis operibus vacans, suae et vicinorum populorum saluti promovendae totus incubuit. Cum vero audisset esse in superioribus

⁷²⁷ Publiée par Bonal - Rigal.

⁷²⁸ Publiée par Muratet.

montibus locum quemdam nivibus rigentem, viatoribus que ob crebras latronum et ferarum incursiones formidandum, illuc agenda paenitentiae, et charitatis exercendae causa profectus est.

Impetrata a Berengario Carladensi viacomite loci hujus possessione, et aedificata sub invocatione sanctae Dei genitricis ecclesia, cum duobus praesbyteris Petro Albiensi, et Bertrando Rhutenensi, aliis que discipulis, qui certatim ad ipsum convenerant, institutum canonicorum regularium sancti Augustini amplexus est. Hinc locus iste latrocinis olim infamis, Gausberti vero et piorum canonicorum virtutibus illustratus, ab episcopo ecclesiam dedicante Montis-Salvii accepit ; quod hactenus retinuit. Aedificavit etiam Gausbertus canonicam sancti Michaelis de Alausiaco, cui sicut et ecclesiae Montis-Salvii, pontius Ruthenensis episcopus, alii que praesules multas parochiales ecclesias contulerunt, ab utrius que canonicis tandiu administrandas, quamdiu in iis sancti Augustini institutum vigeret.

Ruthenos aliquando profectus, Raymundum comitem ad aggrediendam monasterii sancti Amantii reformationem monitis suis excitavit ; et in eo aliquandiu commoratus, monachos, qui, assumpto canonicorum nomine, monasticam simul, et canonicam disciplinam abjecerant, ad melioris vitae frugem reducere conatus est. Cum vero induratos animos nullo modo frangere potuisset, suadente Hugone sedis apostolicae legato, ad Montem-Salvium rediit, ubi assiduis poenitentiae laboribus totum se dedit, ingentem vitae austeritatem mira animi lenitate, et hilaritate dissimulans. Piissimam vitam mors in conspectu domini pretiosa coronavit, sexto kalandas junii, anno millesimo octogesimo primo. Sepultus est, ut ipse postulaverat, extrà ecclesiam sancti Michaelis de Alausiaco. Cùm vero sanctitatem ejus plurima miracula declarassent, sacrae reliquiae in eandem ecclesiam postea translatae, et ad latus altaris honorifice collocatae sunt."

- Une troisième *vie*, nettement plus brève, était conservée à Montsalvy au XIX^e s.⁷²⁹ : il s'agit d'une variante de la "*vie rouergate*" publiée par Bonal-Rigal, où le rôle joué par Raymond de Saint-Gilles apparaît clairement, ainsi que les attaches rouergates de Gausbert et de ses compagnons.

"Incipit vita Sancti Gausberti presbiter, canonici regularis Sancti Augustini.

Fuit primus praepositus Montis salvi tempore Philippi, Francorum regis, Arvernus Roberto presidente, Ruthenensium consulatum Reymundo procurante.

Oriundus erat ex territorio Arvernensi, de confiniis Castri quod vocatur Thierum.

Accivit ad se socios, Stephanum ex Ruthenensibus partibus, et Bernardum ex Mauriaco in Arvernia.

Sancti Projecti moniales Sancti Augustini fundavit.

Ad ripam Oltis fluvii monasteria Sancti Salvatoris Figeaci et Sanctae Fidis Conchensis visitavit ; ibi quam plurima quae pietatis et sanctitatis testimonia dedit ut alios ad suam vitam traheret.

Postea Betam vicum pervenit ubi locum in honorem Sanctae Mariae construxit.

Postremo pervenit ad locum qui hodie Montis Salvi dicitur a salvandis hominibus ob rigorem hiemis, ubi cellulas adificavit ; cum sociis sanctissime vixit ; cujus fama pervenit ad aures vice-comitis Carladesii, qui ei et successoribus, de territorio vicino tantum dedit quantum ipse a prima diei hora lucescente usque ad horam tertiam circuire posset.

Multa miracula fecit praecipue Ruthenis ad seditionem motam in civitate ubi eam sedavit suis precibus et orationibus ubi fuit accitus ab ipso Raymundo consule ab ipso noto.

⁷²⁹ De Gaujal, 1859, 4, p. 480-481.

Tandem fundavit ecclesiam B. Michaelis de Alausiaco in Carladesion, ubi obiit jam sexto lunae junii referente kalendas, ubi visitantibus praesto est qui ejus implorant auxilium."

Les *vitae* modernes en langue française ⁷³⁰ brodent sur les mêmes thèmes, insistant sur le fait que Gausbert était à l'origine chanoine de Saint Augustin au monastère de Saint-Amans de Rodez. Selon un schéma très classique, il quitte la communauté pervertie pour partir "au désert", à savoir Saint-Projet de Cassaniouze, puis Montsalvy où il bâtit un monastère, un ermitage et une église isolée (la Sainte-Font) avant de partir à Laussac, autre propriété forestière du "comte de Rodez" (!). Après avoir défriché le lieu, il franchit la rivière pour fonder l'église de Brieu. Il accomplit plusieurs miracles et meurt à Laussac ⁷³¹. D'autres traditions suggèrent qu'à deux reprises, dont une fois à l'initiative du comte de Rodez, Gausbert a tenté de réformer Saint-Amans de Rodez, en vain. Enfin, une tradition locale de la paroisse d'Espeyrac en Rouergue voit dans Gausbert le créateur d'un ermitage, celui de Dom de Bilhiès ⁷³².

Que retenir de tout ceci ? Outre l'historicité de Gausbert, il n'y a pas de raison de mettre en doute son origine bas-auvergnate. De même, sa qualité de chanoine sous la règle de Saint Augustin est très probable ; elle permet d'expliquer la nature des communautés que fonde Gausbert. Était-il chanoine de Saint-Amans de Rodez ? C'est fort probable si l'on considère son "rayon d'action", à savoir le Carladez, le Barrez et le pays de Viadène situé tout à fait hors de la zone d'influence de Carlat mais dans celle de la maison de Rodez et de Saint-Amans.

Retenons également le rôle joué par Adila, dernière représentante de la famille éponyme de Carlat, et son mari Bérenger. Manifestement, les vicomtes soutiennent la politique de fondations de Gausbert, notamment à Laussac et à Montsalvy qui sont les principales. Pourquoi ? Il est possible que les affinités à la fois bas-auvergnates et rouergates de Gausbert aient intéressé les Carlat, d'un point de vue "géopolitique", d'autant qu'il apparaît également lié avec Conques. De ce fait, le terrain occupé par Gausbert ne pouvait que limiter le champ d'action de l'abbaye d'Aurillac. Le conflit ultérieur au sujet de Montsalvy a d'ailleurs bien montré comment l'alliance entre Carlat et la mouvance de Gausbert a exaspéré les moines de Saint-Géraud.

L'on peut même aller plus loin dans l'analyse : la bulle du pape Urbain II accordée à Aurillac ⁷³³ où est créée une sauveté en 1096 n'est-elle pas élaborée en partie en réaction contre la fondation de la sauveté de Montsalvy deux décennies plus tôt ?

Quoi qu'il en soit et malgré les tentatives de prise de contrôle par Aurillac, l'œuvre de Gausbert connut un grand succès après sa mort en 1081. En 1087 en effet, Pons évêque de Rodez dote richement le monastère de Montsalvy par une série d'églises prises dans le Rouergue septentrional. Le successeur de Gausbert est d'ailleurs un certain "*Bernardus Ruthenis nobili genere natus*", lui aussi

⁷³⁰ Delmas 1987 p.41 pour une synthèse.

⁷³¹ Mestre 1989 p.24 sq.

⁷³² Delmas 1987 p.42.

⁷³³ Bouange 1870 et 1899 p.567 sq.

chanoine de Saint Augustin à Saint-Amans de Rodez et fidèle compagnon, on l'a vu, du fondateur de Montsalvy⁷³⁴. On assiste donc à une sorte de monopole exercé par Rodez sur les fondations de Gausbert immédiatement après sa disparition. D'une certaine manière, cette hégémonie annonce celle de la maison de Rodez au siècle suivant.

Au total, il reste peu de choses de l'action "érémétique" de Gausbert. L'on peut même se demander s'il est bien un véritable ermite, son but paraissant plutôt de créer des communautés sous la règle de Saint Augustin dans la mouvance politique des maisons de Rodez et de Carlat, en contact avec Conques. De même l'on se méfiera de la vision misérabiliste donnée par les *vitae* des bords de la vallée du Lot : édifice ruiné et perdu à Saint-Projet, montagne neigeuse et livrée aux brigands à Montsalvy, forêts habitées par des bêtes sauvages à Laussac ... A Montsalvy* passe l'ancienne voie romaine d'Espalion à Arpajon, gardée par la forteresse comtale du Château Mandulphe ; à Laussac de Thérondeles* la présence même du toponyme en -ac traduit une occupation antérieure ; à Saint-Projet de Cassaniouze, tout indique l'existence d'une paroisse carolingienne. L'action de Gausbert, loin de s'exercer dans un cadre désertique, est d'ailleurs invariablement relayée par les autorités compétentes d'un point de vue territorial.

Gausbert est le seul "chanoine-ermite" attesté en Carladez au XI^e s. Au siècle suivant se situe l'action de Bertrand de Griffeuille, bien différente dans ses modalités et ses fins.

3.3.1.2. L'œuvre de Bertrand de Griffeuille à Leynhac*.

Bertrand de Griffeuille est un moine gyrovague venu de l'abbaye de Beaulieu en Limousin. En rupture de banc avec sa communauté, il se fixe dans un premier temps à Montvert en Haute Auvergne, près de la limite avec le Limousin. Il fonde ensuite deux prieurés dédiés à Notre Dame aux confins du Rouergue et du Quercy : Notre-Dame-de-Laramière et Notre-Dame-d'Espagnac. Notons que ces deux fondations "*circum-limousines*" ne font pas partie du Carladez.

D'après sa *vita*⁷³⁵, "*per idem tempus [A.D.M.C. primo], nobilis vir Girbertus de Marcenac, audiens famam illius, rogavit eum ut in possessione illius edificaret domum nomini Domini altissimi*". Cette famille de Marcenac est originaire du Cantalès, à Arnac ; elle était possessionnée dans l'ouest de la Châtaigneraie puisque un certain "*Eustorgius de Marcennago*" fait don au XI^e s. de toute la paroisse de Saint-Mamet à Conques⁷³⁶. Au XIII^e s. la famille, qui porte alternativement les noms d'Astorg et Girbert, est vassale de Carlat. Cette invitation à établir un lieu de culte dans les domaines des Marcenac s'accompagne d'une importante donation : les Marcenac cèdent à l'ermite des terres, des pacages, du bétail, des droits de prélèvement sur les forêts et même des droits d'acquisition sur les biens des vassaux de la famille seigneuriale. "*Girbertus dedit (...) ejus terram ad excollendum unde haberent victui necessaria. Praetera dedit eis tota terra sua, pascua ad alenda pecora et jumenta. Dedit etiam*

⁷³⁴ Muratet 1843 p.136.

⁷³⁵ § 5 et 6, publ. Thomas 1908 p.76.

⁷³⁶ Cart. Conques n°83.

eis nemoribus quicquid opus haberent ad omne opus. Et insuper dedit eis quidquid adquirere possent de suis hominibus, ut essent sui juris in perpetuum"⁷³⁷.

La fondation appelée Notre-Dame-du-Pont ou *Domus de Ponte* prospère rapidement. Bertrand est même élevé à la dignité abbatiale par l'évêque de Clermont. Mais, peut-être malade, le fondateur se retire aux Estorrots de Montvert, près d'une de ses premières fondations, hors du Carladez. Sa mort survient en ce lieu vers 1155, alors que l'un de ses compagnons, augustin lui aussi, nommé Guillaume Robert est à la tête de la maison du Pont de Leynhac. Le corps du fondateur est alors rapatrié vers la fondation carladézienne, ce qui provoque un début de conflit armé entre les seigneurs de Montvert, extérieurs à la mouvance de Carlat, et les Marcenac. La puissance de ces derniers les dissuade finalement et Bertrand est inhumé dans l'oratoire devenu *ecclesia*. "*Mane igitur facto, rumor facti circumquaque insonuit. Audientes itaque domini terre illius tanti viri decessum et abcessum, congregata multitudine virorum, insecuri sunt. Discipulus autem ille, ut vir prudens, hoc previdens, quam cito devenit ad metam, rei eventum mandavit Girberto de Marcenaco ut, si necesse erat, vim vi repelleret. Quo cognito, insequentes tristes redierunt ad sua. Discipulus vero magistri corpus in ecclesia condivit*"⁷³⁸.

Son successeur continue son œuvre avec enthousiasme. Toutes les fondations sont placées sous la tutelle -lointaine- de Notre-Dame de la Couronne d'Angoulême. Le succès de la fondation est tel que l'évêque de Clermont Etienne de Mercœur finit par céder au Pont l'église paroissiale de Leynhac, vers 1160 - 1170. L'ancienne paroisse est donc "phagocytée" par la nouvelle fondation, ce qui ne va pas sans provoquer de conflits (cf. Leynhac*).

Le petit cartulaire de Notre-Dame-du-Pont qui fait suite à la *vita* de Bertrand de Griffeuille⁷³⁹ permet de constater que les lignages seigneuriaux locaux dépendant de Carlat ont participé activement aux donations dans le sud-ouest de la Châtaigneraie, à Leynhac* bien sûr, mais aussi Saint-Etienne-de-Maurs*, Boisset*, Rouziers*, Saint-Julien-de-Toursac* et dans une moindre mesure Vitrac*, Cayrols*, Saint-Mamet-la-Salvetat* et Roannes-Saint-Mary*. Les possessions de la communauté de chanoines de Saint Augustin forment une véritable enclave territoriale aux confins du Carladez et du bassin de Maurs, enclave à cheval sur les domaines anciens du monastère de Maurs et ceux de la vicomté de Carlat. Du reste, Notre-Dame-du-Pont ne remet pas en cause les liens féodaux entre les familles locales et Carlat.

C'est au XIII^e s. que les possessions du Pont atteindront leur apogée ; il faut donc croire que la renommée de la communauté dépassait les limites du diocèse, puisque les Calmont du Rouergue eux-mêmes figuraient parmi les bienfaiteurs.

Au total, bien que moins de cent ans les séparent, l'œuvre de l'ermite Gausbert et celle de Bertrand de Griffeuille paraissent assez dissemblables, malgré quelques similitudes.

⁷³⁷ *Vita* de Bertrand de Griffeuille publiée par Thomas 1908 (XII^e ou XIII^e s.) § 6.

⁷³⁸ § 10.

⁷³⁹ Thomas 1908.

Tous deux sont des chanoines de Saint Augustin en rupture de banc, tous deux opèrent dans des zones de confins entre diocèses et châtelainies, tous deux utilisent la même technique : fondation d'un petit oratoire dans un lieu isolé, rapidement doté d'un embryon de communauté. De même, ils restent en contact étroit avec leurs compagnons d'une part, avec les lignages dominants du pays d'autre part. Ils agissent rapidement et avec méthode, leurs fondations créant un véritable réseau qui se superpose aux anciennes circonscriptions, parfois en les oblitérant : la création de Montsalvy provoque un démembrement de la paroisse-mère de Junhac*, celle de Notre-Dame-du-Pont finit par absorber totalement l'ancienne paroisse de Leynhac*.

L'on est assurément très loin des ermites mérovingiens comme Caluppa et Thille dans le nord de la Haute Auvergne, vivant à demi fous dans des anfractuosités de rochers inaccessibles.

Les divergences entre l'action de Gausbert et de Bertrand n'en demeurent pas moins importantes : elles tiennent à l'évolution des institutions et des mentalités qui s'est produite entre les années 1060 et 1150.

L'activité de Gausbert s'effectue dans un cadre territorial précis qui est celui de la vicomté de Carlat ; c'est la famille vicomtale qui établit les prérogatives des fondations de Gausbert, renforcées par l'évêché de Rodez. La plus importante de ses créations, Montsalvy*, est faite peu ou prou sous le régime de la sauveté : on perçoit encore dans la charte de fondation les échos des textes de la Paix de Dieu : les *milites* ne doivent pas porter atteinte aux clercs.

Au contraire, Bertrand s'appuie pour ses créations sur de petits lignages seigneuriaux et son action est relayée par l'évêque de Clermont dont les prérogatives dans la région se sont accrues depuis le siècle précédent. Les fondations de Bertrand s'effectuent indifféremment dans plusieurs circonscriptions laïques ou ecclésiastiques ; elles ne deviendront pas des centres de peuplement et de ce fait n'ont pas de caractère monumental. Ce ne sont que des centres de perception de revenus placés sous la régie de Notre-Dame de la Couronne d'Angoulême qui n'a aucun lien ancien avec la région : les pouvoirs traditionnels locaux commencent à décliner, annonçant le XIII^e s.

De fait, c'est à l'activité de ces deux "moines - ermites" qu'il faut rattacher les créations paroissiales tardives qui modifient -peu- le réseau paroissial issu de l'époque carolingienne.

3.3.2. *Dernières créations paroissiales : les sauvetés*

Nous avons vu que l'essentiel du réseau paroissial en place à l'époque moderne l'est dès la fin de l'époque carolingienne, issu en grande partie des oratoires des anciennes *villae*.

Dans un premier temps -comme ailleurs dans le Sud-Ouest-, les nouvelles fondations se font sous le régime de la sauveté ou des statuts assimilés. Or, deux cas seulement sont connus pour l'ensemble du Carladez : Montsalvy* et La Salvetat de Saint-Mamet*, auxquels il faut ajouter

Aurillac ⁷⁴⁰.

- A Aurillac, la bulle du pape Urbain II (1096) use d'un vocabulaire particulièrement explicite : "*statuimus, ut ecclesiae omnes, cimeteria, monachi, clerici et laici, universi infra cruces habitantes quae salvitatis causa in utrisque partibus villae Aureliaci positae sunt, tantum Sedis jure ac tuitione permaneant (...)* confirmamus, ne videlicet nullus homo cujuscumque conditionis ac potestatis, invasionem, guerram, aut rapinam facere, sive homicidium perpetrare praesumat infra ipsorum limites terminorum" ⁷⁴¹. Cette bulle a certainement beaucoup contribué au rayonnement du bourg d'Aurillac, qui va rapidement acquérir une certaine "individualité" vis-à-vis de l'abbaye proprement dite.

- Pour Montsalvy*, on connaît la charte de création du territoire sauf, marqué par des croix disposées aux points cardinaux, dont trois subsistaient encore au XIX^e s. Au moment de la fondation, le territoire n'a pas de statut paroissial (c. 1060 - 1070) puisque l'église-mère de Junhac* est maintenue dans ses droits. Mais ce statut paraît avoir été très vite obtenu, sans doute dès la fin du XI^e s. La preuve en est fournie non seulement par les textes mais aussi par la découverte d'un cimetière lié à l'église du XII^e s. Dans un premier temps, le territoire soustrait à la paroisse de Junhac ne devait former qu'une sorte d'"enclave" limitée par les croix de bornage, mais la nouvelle paroisse s'est par la suite étendue, en particulier vers le sud, jusqu'à occuper de nos jours une superficie voisine de celle de Junhac.

Le statut de Montsalvy nous a semblé, dans un premier temps, ambigu. Le terme de *salvitate* n'apparaît pas et le contexte de la fondation est atypique au regard de la plupart des sauvetés "certifiées". Mais en dernière analyse, Montsalvy s'insère bien dans le mouvement des sauvetés méridionales et en présente les principales caractéristiques. Ainsi, les années 1060-1070 sont particulièrement fécondes en création de sauvetés. Par ailleurs on retrouve à Montsalvy le thème du périmètre sauf *infra cruces*, un territoire double -agglomération et campagne-, la mise en garde au regard des exactions redoutées des *militēs* ... Le toponyme lui-même est suggestif : Mons Salvi ⁷⁴². Bref, si l'on se réfère à la définition de la sauvété donnée par G. Pradalié ⁷⁴³ à la suite des travaux de Higounet et Ourliac, "*territoire et village placés sous la protection de l'église, organisés autour d'un monastère, un prieuré ou une église*", Montsalvy est, à n'en pas douter, une sauvété.

Il est possible que d'autres fondations effectuées par Gausbert, comme Laussac de Thérondels* ou Campouriez en Rouergue ⁷⁴⁴ l'aient été également sous un régime équivalent, et délimités par des croix.

- Le cas de La Salvetat de Saint-Mamet-la-Salvetat* est bien moins documenté. A une période très tardive c'est une petite commanderie de Saint Jean de Jérusalem, ce qui paraît logique : C.

⁷⁴⁰ Il n'entre pas dans notre propos de présenter une étude de fond sur les sauvetés, notre corpus étant à la fois trop réduit et trop atypique. L'on se reportera aux travaux de Ourliac et Higounet sur le sujet.

⁷⁴¹ Bouange 1870 et 1899 p.568.

⁷⁴² L'on peut songer au "Mont Sabaoth" des années 1050-1070 étudié par C. Higounet (1975 p.373 sq.).

⁷⁴³ 1990.

⁷⁴⁴ Aussibal 1987.

Higounet ⁷⁴⁵ a montré que cet ordre avait été au début du XII^e s. un ardent créateur de sauvetés. Cela a dû être le cas à La Salvetat, petit territoire démembré de Saint-Mamet, lui aussi délimité par des croix. A la différence de Montsalvy, La Salvetat, bien que située à un noeud de communication, ne devint pas un centre de peuplement et ne provoqua donc pas de désaffection de l'habitat dispersé alentour.

Ces créations paroissiales des XI^e - XII^e paraissent relever de l'anecdotique. Toutefois l'exemple de Montsalvy* -le seul qui ait véritablement réussi- montre que le regroupement consécutif à l'établissement de la sauveté a provoqué l'abandon des manses dans un rayon de plusieurs kilomètres alentour : l'habitat dispersé du haut Moyen Age a ainsi été rayé de la carte avant le XIV^e s. Mais il est également possible que cet habitat ait été peu dense, malgré la proximité du cheminement antique, comme le laissent entendre les *vitae* de Gausbert ; l'on retrouve là toute l'ambiguïté des fondations de type "sauveté" : fronts pionniers ou réaménagements d'espaces économiques devenus obsolètes ?

Quoi qu'il en soit, l'on ne peut que conclure sur la très grande résistance du réseau paroissial "pré-féodal" aux entreprises visant la création de "villages neufs". Comme pour les périodes précédentes, les cadres, l'infrastructure demeurent en grande partie immuables. Manque de volonté politique ? conservatisme de la classe dirigeante ? absence de profits économiques suffisants ? ... Peut-être un peu de tout cela. En tout cas, cet "atypisme" du Carladez figé dans ses structures religieuses carolingiennes, à l'écart des grands courants de construction et de regroupement méridionaux, peut être également observé du point de vue de l'architecture religieuse.

3.3.3. *Edifices romans du Carladez*

L'on connaît bien sûr, et de façon ô combien documentée et prestigieuse, l'Auvergne romane comme le Rouergue roman. Mais le Carladez roman ? A. de Chalvet de Rochemonteix, qui écrivit en 1902 une monumentale et remarquable étude sur *Les églises romanes de la Haute-Auvergne*, eut ce commentaire quelque peu définitif ⁷⁴⁶ :

"Il ne saurait y avoir aucun terme de comparaison entre les églises romanes de l'arrondissement d'Aurillac et celles élevées sur les autres parties de l'évêché de Saint-Flour. (...) les constructions romanes [y] sont rares et d'une grande pauvreté architectonique. En dehors des vallées de la Cère, de la Jordanne, du Haut-Goul (...) aucune ne remonte à l'époque romane, voire même au XIII^e s. (...) A quelles causes attribuer ce manque d'édifices romans en dehors de Montsalvy et des choeurs de Ladinhac et Saint-Saury dans cette vaste contrée qu'est la Châtaigneraie ? la foi aurait-elle été moins vive ? faudra-t-il se rabattre sur la pauvreté du pays et la mauvaise qualité des matériaux employés ? ou bien encore sur les incursions des bandes anglaises et les guerres de religion ? (...) A cette époque reculée, la contrée était dépourvue de tous moyens de communication, les rares localités n'étant reliées entre elles que par des sentiers et des chemins de traverse, les

⁷⁴⁵ 1975 p.382 sq.

⁷⁴⁶ p.XXII sq.

populations clairsemées étaient dans un état voisin de la misère ; les édifices religieux (...) étaient construits avec les matériaux que l'on trouvait sur place (...) [or] dans les cantons de Montsalvy, Maurs et Saint-Mamet, la pierre de taille fait défaut (...). Si les églises qui existaient au XII^e s. ont disparu c'est croyons-nous aux mauvais matériaux employés à leur construction et au goût changeant des hommes qu'il faut l'attribuer".

Quittant la Châtaigneraie schisteuse et granitique, l'auteur analyse ensuite l'art roman du Carladez septentrional, à savoir celui de la vallée de la Cère : "*possédant des carrières de trachyte, de basalte, de tuf et de phonolite (...) de gras pâturages, connue et habitée par les Romains*" ⁷⁴⁷. Et malgré ce tableau idyllique, Rochemonteix constate que "*en dehors de quelques modillons et de restes de sculpture que nous retrouvons à Vic-sur-Cère et à Polminhac, il n'y aura rien, dans tout le cours de la Cère depuis sa naissance au Lioran jusqu'à sa sortie du département au-dessous de Laroquebrou, qui rappelle l'époque romane (...) La pauvreté du sol, la misère des habitants, le manque de matériaux solides ne sauraient expliquer le manque d'églises romanes*". A. de Rochemonteix finit par attribuer la destruction des églises romanes de la Cère à une révolte paysanne de 1265 ⁷⁴⁸.

Il est inutile de souligner la faiblesse de cette argumentation, qui part pourtant d'un constat objectif : le déficit du Carladez en édifices religieux d'époque romane. Or, il convient d'insister sur le fait qu'il s'agit d'un déficit relatif : une collecte systématique des informations textuelles et archéologiques fait apparaître que les édifices en tout ou partie antérieurs au XIII^e s. sont bien plus nombreux que ne le pensait Rochemonteix. En tout cinquante-et-une églises paroissiales sont attestées pour les XI^e - XII^e s. dans le Carladez et l'on dispose de renseignements archéologiques sur trente de ces édifices, que l'on peut grouper comme suit : nord du massif du Cantal, vallée de la Cère et région de Pierrefort, bassin d'Aurillac, Châtaigneraie orientale, Barrez, Châtaigneraie occidentale, région de Laroquebrou.

Nord du massif du Cantal.

- A Chastel-sur-Murat*, l'église castrale Saint-Antoine (fin du XII^e s.) possède un chevet à trois pans ; c'est un édifice de petites dimensions ⁷⁴⁹.

- A Dienne*, l'église paroissiale Saint-Cirgues est un édifice roman majeur de la région, doté d'une abside hémicirculaire flanquée de deux absidioles ; elle date de la fin du XII^e s. ⁷⁵⁰ et se rapporte à l'Ecole auvergnate proprement dite.

Rappelons que cette région n'a été que tardivement rattachée à la vicomté de Carlat ; elle est traditionnellement tournée vers l'Auvergne septentrionale.

Vallée de la Cère, Pierrefort et région de Carlat.

⁷⁴⁷ *Ibidem* p.XXIX.

⁷⁴⁸ *Ibidem* p. XXX-XXXI.

⁷⁴⁹ Rochemonteix 1902 p.99.

⁷⁵⁰ Rochemonteix 1902 p.123 sq.

- Polminhac*. Quelques modillons romans sont remployés dans l'édifice gothique ... à moins qu'il ne s'agisse que de modillons de tradition romane ...
- Vic-sur-Cère*. Dans l'église paroissiale sont également remployés des modillons romans figurés, que l'on peut faire remonter au XII^e s.

Dans ces deux cas, l'on ignore tout du plan de l'église romane, mais la qualité des modillons laisse à penser qu'il s'agissait d'un édifice conséquent.

- A Jou-sous-Monjou* la petite église paroissiale, à nef unique et abside demi-circulaire, pourrait remonter à la première moitié du XII^e s.⁷⁵¹. Cette église est restée sous la domination étroite des vicomtes de Carlat jusqu'à la fin du Moyen Age ; de ce point de vue, la mise en évidence d'influences "provençales" par Rochemonteix est tout à fait significative.

- Raulhac*. Ici aussi, l'église paroissiale était une possession de la famille éponyme de Carlat ; elle est longtemps demeurée dans l'orbite vicomtale. Le seul élément identifiable de l'édifice roman est un porche du XII^e s. qui présente une similitude évidente avec Jou-sous-Monjou*, à tous points de vue.

- Saint-Etienne-de-Carlat* est un petit édifice roman dont l'existence a échappé à Rochemonteix, doté d'une nef unique et d'une abside hémicirculaire. Le porche du XII^e s., bien que de conception assez simple, rappelle indéniablement ceux de Jou-sous-Monjou* et de Raulhac*. L'on peut difficilement penser qu'il s'agisse d'un hasard lorsque l'on sait que cette église était également sous le contrôle de Carlat.

Ces églises au contact direct de Carlat paraissent donc avoir une unité architecturale et ont peu de points communs aussi bien avec les édifices contemporains (à savoir le courant du XII^e s.) du Barrez qu'avec ceux de la Châtaigneraie.

La Châtaigneraie orientale.

- Teissières-les-Bouliès* est à l'heure actuelle un édifice essentiellement gothique, mais il devait receler à l'origine un porche roman à figurations humaines comparable aux précédents, ainsi qu'un chevet hémicirculaire dont les fondations ont été aperçues.

- Ladinhac*. Si l'édifice révélé par le parcellaire de la nécropole haut-médiévale du Bouscailloux n'est qu'une simple *cella* à plan rectangulaire, l'actuelle église paroissiale a une structure plus élaborée. Il s'agit d'un édifice à nef unique et chevet hémicirculaire à l'intérieur mais à trois pans à l'extérieur, très sobrement décoré. On peut le dater du XII^e s.

- Montsalvy*. L'église de la communauté fondée par Gausbert a été étudiée en détail par Rochemonteix⁷⁵². De l'époque romane, elle conserve une nef centrale et deux bas-côtés, un

⁷⁵¹ Rochemonteix 1902 p.164 sq.

⁷⁵² 1902 p.280 sq.

intertransept, un chœur suivi d'une abside flanquée de deux absidioles. L'auteur date l'édifice de la fin du XI^e s., ce qui est recevable bien que certaines parties semblent plus tardives. Ce très grand édifice peut être comparé dans une certaine mesure à Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac.

- A Vieillevie*, un décor de billettes est remployé dans l'édifice gothique à plan-*cella*, indice de l'existence d'un état roman dont on ne connaît rien du plan.

Le groupe du Barrez.

- Laussac de Thérondeles* a donc été créée par Gausbert dans les années 1070, après Montsalvy. L'édifice actuel, de petites dimensions, possède un simple plan rectangulaire dont la partie basse est antérieure à l'époque gothique. Rien ne s'oppose à ce qu'il s'agisse effectivement d'un édifice de la fin du XI^e s. dont seule la partie haute a été reprise à la fin du Moyen Age.

- Nigreserre de Thérondeles* offre à l'heure actuelle un plan rectangulaire sans doute postérieur à l'époque romane, mais l'on note la présence d'éléments de décors antérieurs (XII^e s.) remployés.

- Thérondeles* aurait été fondé au XI^e s. sous l'égide d'un vicomte de Carlat qui y aurait implanté un monastère. L'église Notre-Dame actuelle, de grandes dimensions, date essentiellement du XII^e s. Elle possède un chevet hémicirculaire à l'intérieur, à pans coupés à l'extérieur. Une influence architecturale "auvergnate" est perceptible sur cet édifice contrôlé par les Carlat et l'abbaye de Blesle.

- Bromme de Mur-de-Barrez*. L'église paroissiale était un prieuré de Conques. Elle nous est parvenue dans son état du XII^e s., remarquablement conservée. Elle possède une nef unique, un arc-diaphragme surmonté d'un clocher à peigne et un chevet à trois pans externes. Les modillons historiés et le portail sont remarquables ; le portail en particulier est assez semblable à ceux de la région de Carlat. La richesse de cette petite église prieurale est sans doute due à son appartenance à Conques.

- Sinhalac de Mur-de-Barrez* était semble-t-il à l'origine une possession des Carlat, puis a relevé de Conques au XII^e s. La ressemblance avec Bromme, aussi bien en ce qui concerne la structure de l'édifice que sa décoration, est frappante. Il faut y voir, là aussi, la marque de Conques. Cette église possède une nef unique et un chevet à trois pans dotés de modillons historiés.

- Rueyre de Brommat* possède un petit édifice roman à nef unique et chevet hémicirculaire, datable du XII^e s. La mouvance de l'église à cette époque est inconnue.

- Albinhac de Brommat*. L'église paroissiale actuelle est un édifice post-roman, mais conserve plusieurs éléments architecturaux remployés, dont un élément de corniche à billettes et un chapiteau à décor végétal du XII^e s. A cette époque, l'église dépendait de Conques.

- Manhaval de Taussac*. L'ancienne église paroissiale, devenue aujourd'hui chapelle Notre-Dame, est un petit édifice roman à nef unique, clocher-peigne au-dessus de l'arc triomphal et abside hémicirculaire. La décoration est très sobre et l'ensemble date du XII^e s. Il est possible que Manhaval ait dépendu de Saint-Thimotée de Bredons.

- Lacroix-Barrez*. L'église paroissiale actuelle a été entièrement reconstruite au début du siècle. Il s'agissait d'un petit édifice roman à nef unique et chevet hémicirculaire, dont quelques débris ont été réutilisés dans l'église contemporaine. On peut envisager une datation du XII^e s. pour ce prieuré ayant relevé de la Chaise-Dieu.

- Saint-Hippolyte*. L'église paroissiale post-romane conserve un fragment de corniche à billettes réutilisé et un sarcophage roman a été découvert près de l'église.

Le Barrez est donc singulièrement riche en édifices romans de petites dimensions mais de facture soignée. Le plan, simple, comporte deux variantes : chevet hémicirculaire ou à trois pans ; les influences architecturales paraissent relever à la fois du Rouergue et de l'Auvergne.

Le bassin d'Aurillac.

- Arpajon* possédait une église romane de grandes dimensions à chevet hémicirculaire, qui n'est connue que par le plan cadastral napoléonien.

La Châtaigneraie occidentale et la région de Laroquebrou.*

- Roannes-Saint-Mary*. Le portail de l'église paroissiale, légèrement antérieur au reste de l'édifice, date de la fin du XII^e s.

- Saint-Mamet de Saint-Mamet-la-Salvetat*, étudié en détail par Rochemonteix ⁷⁵³ est un grand édifice des années 1200 de plan rectangulaire, à chevet plat.

- Saint-Santin-Cantalès* est un édifice remarquable, de plan rectangulaire à chevet plat. Le chœur et le chevet datent de la fin du XI^e s. et sont contemporains de la reconstruction de l'église de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac dont Saint-Santin dépendait. Les chapiteaux à entrelacs sont issus de l'"Ecole d'Aurillac", de même que les dispositifs architecturaux et les jeux d'appareil. Cet édifice méconnu démontre d'une part le rôle joué par Aurillac dans la diffusion précoce de modèles d'architecture, d'autre part l'ancienneté du plan "*cella*", rectangulaire à chevet plat, bien avant sa généralisation au XIII^e s.

- Saint-Victor*, qui a également dépendu de Saint-Géraud d'Aurillac, est un petit édifice roman à abside hémicirculaire, très sobre et classique. On peut le dater du XII^e s.

- Saint-Paul-des-Landes*. Un édifice sans doute roman à abside hémicirculaire est visible sur le plan cadastral napoléonien.

- Ytrac*. Une église à abside hémicirculaire du XII^e s. a disparu au XIX^e s. Aucun vestige n'en demeure.

- Sansac-de-Marmiesse*. L'église carolingienne de Sansac avait été cédée à Conques par Carlat ⁷⁵⁴ ; elle a toujours conservé des liens étroits avec les lignages détenteurs de la vicomté, jusqu'au XIII^e s. L'édifice actuel est post-roman, mais intègre en remploi des fragments de sculptures (corniches, chapiteaux (?)) appartenant à un état du XII^e s., voire de la fin du XI^e s. La double appartenance à Carlat et à Conques peut expliquer la richesse de la décoration de l'édifice roman suggéré par ces quelques remplois apparents.

⁷⁵³ 1902 p.195 sq.

⁷⁵⁴ Cart. Conques n°6.

Il y a bien peu à dire de ce groupe hétérogène, si ce n'est que coexistent deux types de plans : à abside hémicirculaire (le plus fréquent), ou à chevet plat.

La périphérie du bassin de Maurs.

- Saint-Julien-de-Toursac*. L'ancienne église paroissiale aujourd'hui ruinée possédait un plan rectangulaire à chevet plat ; un fragment de corniche à billettes du XII^e s. en provient, mais aussi des éléments architecturaux plus tardifs. L'on n'a donc pas de certitude sur le plan de l'édifice du XII^e s.

- Rouziers*. Au hameau actuel de Vieux-Rouziers se trouvait une église romane à nef unique et chevet hémicirculaire, rebâtie à l'identique avec les mêmes matériaux en 1945 dans un endroit plus accessible. L'étude qui en a alors été faite par A. Beaufrère permet de le dater de la seconde moitié ou de la fin du XII^e s. Certains détails architecturaux rappellent l'église de Ladinhac*. A noter en particulier la présence de chapiteaux historiés et d'un linteau "auvergnat" réemployé.

- Enfin il convient de mentionner l'existence, à Maurs, de deux chapiteaux romans à entrelacs de la fin du XI^e s., sans doute en provenance des ateliers d'Aurillac ⁷⁵⁵. Ceci n'est pas étonnant puisque Maurs était une succursale de l'abbaye Saint-Géraud.

Avant de clore cet inventaire succinct qui ne reprend que les principaux apports des monographies, il convient de mentionner la découverte fréquente au contact des églises romanes de sarcophages anthropomorphes évolués (avec alvéole céphalique et coussinet) réalisés en brèche volcanique. C'est notamment le cas à Lacapelle-Barrez*, Saint-Hippolyte*, Nieudan*, Laroquebrou*, Glénat*, ainsi qu'en rase campagne au Bouscailloux de Ladinhac*. Ces sarcophages présentent une grande homogénéité typologique et sont réalisés avec les mêmes matériaux que les églises romanes. Des exemplaires tout à fait comparables sont connus à Aurillac ⁷⁵⁶ et dans le nord-ouest Cantal ⁷⁵⁷, dans des contextes des XI^e et XII^e s.

L'inventaire qui précède a pour but de montrer que le Carladez n'est pas un terroir dépourvu d'édifices religieux antérieurs à la fin du Moyen Age. Leur conservation nettement moindre que dans le nord du Cantal a sans doute plusieurs explications.

Pour la vallée de la Cère, la cause n'en est certainement pas les émeutes paysannes du XIII^e s. mais bien une reconstruction systématique assortie d'un agrandissement à la fin du Moyen Age. C'est donc la prospérité plus que la ruine des communautés qui a pu provoquer la disparition des édifices romans.

Pour la Châtaigneraie cantalienne, le phénomène est assez similaire : ce sont les agrandissements de la fin du Moyen Age qui ont fait disparaître les monuments plus anciens dont, la plupart du temps, rien ne nous est parvenu. Seuls les édifices les plus importants ont laissé quelques

⁷⁵⁵ Rochemonteix 1902.

⁷⁵⁶ Usse 1990.

⁷⁵⁷ Boudartchouk - Lapeyre 1990.

traces, grâce aux remplois de sculptures ou d'éléments architecturaux. C'est pourquoi d'une certaine manière la pauvreté des vestiges romans de la Châtaigneraie -Montsalvy excepté- est sans doute révélatrice de la modestie des églises paroissiales -et donc des communautés- antérieurement au XIII^e s.

Quant aux édifices romans qui nous sont parvenus partiellement ou totalement structurés, ils sont la plupart du temps tout à fait atypiques. Ils ont parfois cependant comme un "air de famille", notamment dans la région de Carlat où l'on note indubitablement une influence méridionale sans doute apportée par Conques et les lignages en possession de la vicomté. De ce point de vue, la possession du Carladez par les lignages de Millau puis de Provence dans la seconde moitié du XI^e s. a pu favoriser la diffusion du plan rectangulaire à chevet plat abondant à la même époque dans le Rouergue méridional contrôlé par la même famille ⁷⁵⁸. Ces édifices très rustiques du "premier âge roman" auraient constitué en Carladez une "recette architecturale" peu onéreuse ayant perduré jusqu'à la fin du Moyen Age, phénomène absent de la Haute Auvergne septentrionale.

Le Barrez est un cas à part : les édifices romans complets ou remaniés y sont plus denses qu'ailleurs ; parallèlement la taille des paroisses romanes du Barrez est sensiblement plus réduite que dans le reste du Carladez. Le changement de diocèse paraît donc bien avoir -globalement- une influence sur l'architecture religieuse. Il faut néanmoins prendre en compte la proximité de Conques, dont plusieurs églises du Barrez sont des filiales.

Mais surtout, ceci montre une fois encore que le cadre paroissial est stabilisé dès les XI^e - XII^e s., avec semble-t-il une densité plus importante dans le diocèse de Rodez qui doit être due à une plus grande vitalité économique ou à une pression démographique plus forte. Ceci nous amène à aborder la problématique des cadres de la vie paysanne aux XI^e - XII^e s.

3.4. La vie paysanne : habitat et productions

Précisons d'emblée que notre documentation, pauvre et inadaptée au sujet, ne permet pas de se faire une idée précise de la vie quotidienne dans les manses du Carladez, ni même d'en entrevoir le statut social ou le cadre de vie. Tout au plus peut-on constater qu'à l'intérieur d'une paroisse rurale coexistent deux types d'habitats : rassemblé autour du chef-lieu paroissial ou dispersé en petites unités agricoles au gré des terroirs.

3.4.1. Le cadre des chefs-lieux de paroisse : "villages ecclésiiaux" et "villages castraux"

La genèse ou la "morphogenèse" du village médiéval a fait l'objet de travaux récents de grande envergure ⁷⁵⁹. L'acquis majeur pour les campagnes méridionales est la mise en évidence du

⁷⁵⁸ Durand 1989 p.3 sq. et en particulier p.11.

⁷⁵⁹ Nous renvoyons comme de juste aux colloques sur *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales* (dir. M. Fixot et E. Zadora-Rio, Paris 1994) et *Morphogenèse du village médiéval, IX^e - XII^e s.* (Millau 1996).

rôle primordial de l'église paroissiale dans la formation et l'évolution des villages à partir du XI^e s., même si des variantes régionales sont indubitables. Le Languedoc et la Catalogne ont tout particulièrement fait l'objet d'une analyse poussée aboutissant aux concepts de "villages ecclésiaux"⁷⁶⁰ et de "sagreres"⁷⁶¹ -sans oublier leur variante roussillonnaise, les "celleres"⁷⁶²-.

Au-delà des modèles régionaux -et de ce point de vue l'Auvergne méridionale et le Rouergue n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête détaillée- des traits communs, forts, se dessinent. Deux d'entre eux nous semblent particulièrement significatifs : le choix de l'emplacement de l'église (point haut, tènement privilégié ...) et l'existence d'un enclos subcirculaire, l'"enclos ecclésial" que l'on découvre désormais partout.

En ce qui concerne les habitats groupé issus du phénomène général de l'*incastellamento* -au sens le plus large-, deux grandes familles peuvent être distinguées : les "bourgs castraux" conceptualisés par A. Debord dans l'Ouest et le Centre, et les "villages castraux" du Languedoc étudiés par J. Baudreu et J.-P. Cazes entre autres. Sans oublier le phénomène plus tardif des "castelnaux" mis en lumière par B. Cursente.

D'un point de vue "carladézien", les études les plus proches sur l'habitat groupé ont été menées par G. Fournier en Basse Auvergne et J. Lartigaut en Quercy. Toutes deux ont abouti à constater, d'un point de vue typologique et chronologique, une grande diversité de situations nécessitant une analyse au cas par cas. C'est cette optique que nous avons choisi de développer ici, tout en gardant à l'esprit les grands "modèles" récemment mis en évidence.

- Les villages ecclésiaux.

Nous utilisons ici l'expression "village ecclésial" dans le sens le plus large défini par D. Baudreu et J.-P. Cazes pour l'Aude⁷⁶³ : agglomération d'habitats non seigneuriaux au contact de l'église et du cimetière paroissial. L'étude du cadastre napoléonien jointe à la prospection au sol, complétée par les sources disponibles nous amènent à estimer à trente-neuf au moins les "villages ecclésiaux" dont l'existence est antérieure au XIII^e s., soit 81% au moins des chefs-lieux de paroisse attestés de façon certaine pour cette époque. Si l'on y ajoute les cas de peuplement groupé d'origine monastique (au nombre de trois) et les cas douteux où l'on peut hésiter entre village d'origine castrale ou ecclésiastique (deux), l'on obtient le chiffre de 90%.

Le manque de documentation précise ancienne (comparable par exemple aux sources catalanes) nous interdit d'aller plus avant dans la typologie pour la période antérieure au XIII^e s. Tout au plus peut-on constater que le cimetière décrit selon les cas un espace hémicirculaire ou circulaire autour de l'église, matérialisé par un enclos ou une terrasse dont le dénivelé actuel peut atteindre plusieurs mètres, comme à Ladinhac*. La microtoponymie fait parfois apparaître des appellations révélatrices

⁷⁶⁰ D. Baudreu et J.-P. Cazes.

⁷⁶¹ P. Bonnassie.

⁷⁶² A. Catafau.

⁷⁶³ 1990 p.139 sq.

de type "*claus*", comme à Labrousse* où l'enclos ecclésial circulaire -de trente pas vraisemblablement- est particulièrement net. Dienne* constitue un autre cas d'enclos circulaire d'origine ecclésiastique spectaculaire de même que Saint-Etienne de Maurs* et Cayrols*. Nous serions tentés d'y voir ces *claustra* mis en lumière par P. Bonnassie à travers le *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques*, en Rouergue, Auvergne et Septimanie.

L'enquête sur le terrain montre -et ce n'est pas une surprise- que ces enclos qui comprennent le cimetière n'ont pas un caractère défensif réel, mais tout au plus symbolique. Par ailleurs le plus souvent les maisons villageoises se situent à l'extérieur de cet enclos, en semis inorganique. Rien à voir donc *a priori* avec certaines formes d'organisations villageoises attestées en Languedoc.

Les choses sont sensiblement différentes lorsqu'un chef-lieu de paroisse est une sauveté ou possède un statut assimilable comme Montsalvy*, Laussac de Thérondels* ou La Salvetat de Saint-Mamet-la-Salvetat* : dans le premier cas au moins il semble exister une véritable enceinte monastique ovale, entourée de fossés à l'intérieur de laquelle s'est développée une organisation rationnelle de l'espace. Le territoire délimité par les quatre croix est lui beaucoup plus vaste, puisqu'il s'étend jusqu'aux abords de Château-Mandulpe, mais n'est apparemment pas peuplé.

Dans le second cas, il existe également une enceinte ovale qui épouse les contours de l'éperon sur lequel est bâtie l'église ; elle est matérialisée par des fossés et des levées de terre, ce qui va au-delà du simple enclos ecclésial.

Le troisième cas est moins net, même si l'on distingue la trace d'un enclos. Il s'agit également d'un cas plus tardif.

En ce qui concerne les deux sauvetés de Gausbert, on ne peut pas exclure que l'enceinte ait eu un véritable caractère défensif ; d'ailleurs les deux agglomérations seront ultérieurement, pour l'une, qualifiée de *castrum*, pour l'autre dotée d'une enceinte véritable.

- Les chefs-lieux de paroisse d'origine castrale.

Dans l'état actuel des connaissances, les chercheurs s'accordent à reconnaître deux types distincts d'agglomérations castrales : les "bourgs castraux" du centre de la France, à la tête d'une châtelainie importante, où l'agglomération dominée par le château a un grand potentiel économique ; et les "villages castraux", plus modestes, issus de l'*incastellamento* méditerranéen, où l'habitat villageois regroupé autour de la "*rocca castris*" est entouré d'une muraille.

En ce qui concerne le Carladez, force est de constater que l'"enchâtellement", quelle que soit sa forme, est quasiment inexistant : quatre cas seulement d'églises et de villages nettement subordonnés à un château, encore que la situation aux XI^e - XII^e s. ne soit pas claire : certaines églises paroissiales du XIII^e s. ne seraient-elles pas des chapelles castrales, comme à Saint-Victor*, à Vigouroux de Saint-Martin-sous-Vigouroux* ou à Vic-sur-Cère* ? En fait, les deux seuls cas certains d'antériorité et de prééminence absolue du château sur le chef-lieu paroissial sont Carlat* et Chastel-sur-Murat* ... les deux forteresses publiques du haut Moyen Age !

Bref, si l'on définit un "bourg castral" comme un village nettement subordonné à un château qui est à l'origine de sa création et contrôle son développement, il n'en existe pas en Carladez aux XI^e - XII^e s., à l'exception -peut-être- de Mur-de-Barrez*. La mise en place d'un réseau castral étroitement subordonné à Carlat ne provoque pas de remaniements du tissu paroissial préexistant. La règle qui semble prévaloir au contraire est l'exclusion, la bipolarité entre le pôle ecclésial et le pôle castral dans le finage d'une même paroisse : ainsi à Paulhenc* (Turlande), Vézels-Roussy* (Caylus), Ladinhac* (Montlogis) ... On pourrait multiplier les exemples qui deviennent surabondants au XIII^e s.⁷⁶⁴. Pour autant, ces chefs-lieux paroissiaux épargnés par le nouveau réseau castral n'en demeurent pas moins peu dynamiques d'après les rares sources dont on dispose ; ils sont même parfois encore qualifiés de "manses" au XIII^e s.

Si l'*incastellamento* ne s'est pas produit dans notre région, de même il est permis de se demander s'il a existé en Carladez cette agglomération de masses paysannes autour des "cercles de paix" des églises, constatée dans les régions méridionales⁷⁶⁵. Des violences seigneuriales internes à la vicomté ne sont pas attestées, malgré le véritable catalogue du genre que constitue le très voisin *Livre des Miracles de sainte Foy de Conques*. Les paysans qui résident autour des églises paroissiales aux XI^e - XII^e s. ne sont-ils pas tout simplement les descendants du personnel -servile ou non- des anciennes *villae* dont les oratoires sont, on l'a vu, à l'origine du tissu paroissial ? Le corollaire de cette absence de concentration est, bien sûr, la permanence des manses carolingiens.

3.4.2. *Omniprésence de l'habitat dispersé : la permanence des manses carolingiens au sein d'un contexte évolutif*

Nous avons déjà vu comment, autour de l'an Mil, les *villae* avaient disparu de la documentation pour être désormais "rétrogradées" au rang de simples manses, bien que très souvent dotés d'une église. De fait, quasiment tous les manses attestés à la fin de l'époque carolingienne par la documentation ont traversé le Moyen Age. Pour le courant du XI^e s. et le XII^e s., le corpus de textes est très limité ; à vrai dire il consiste en une poignée de chartes de Conques⁷⁶⁶ concernant des biens dans le Barrez, la Châtaigneraie orientale et la région de Saint-Mamet.

La charte 478 (XI^e - XII^e s.) cite ainsi trois "mansos" à "Longo Capo" (Leucamp*) ; un à "Ad Alboscarios" (Le Bouscailloux de Ladinhac* ?), un "A Falgarias" (Falguières de Teissières*). Plus importants sont les domaines de Vieillevie*, "A Velavia VI [mansos] cum vineas et cum boscos et cum apendarias dominicarias ; mansos duos ad illo Porto". A noter la mention "apendaria dominicaria", inconnue avant le XI^e s.

⁷⁶⁴ Une situation comparable semble exister dans le Quercy, d'après les études de Lartigaut sur l'église et le château.

⁷⁶⁵ Cf. M. Fixot et E. Zadora-Rio (dir.), 1994, et en particulier les contributions de P. Bonnassie.

⁷⁶⁶ Cart. Conques n° 478, 491, 533, 559, 180, 457.

La charte 491 (après 1132) concerne le prieur de la "villa de Brogme" (Brommes de Mur-de-Barrez*) pour un accensement de "*III mansos de fevo et de alodio*". Les productions sont ensuite mentionnées : "*X sextarium (...) lana alba (...) agni (...) lana nigra (...) pratum dominicales (...) fenum (...) erbam*". Le texte cite également une "*domum que est juxta aecclesiam et cellarium que est inferius*". L'acte est notamment signé par deux vassaux de Carlat : G. de Crosapeira et H. de Montalt.

La charte 533 (XII^e s.) est un récapitulatif des redevances récongnitives dues à l'"*honore Sancti Mametis*". En voici le résumé :

- *El Mont - lo detme de III mansos et una appendaria.*
- *Bezeira - detme d'un mas.*
- *Mesermont - detme d'un mas.*
- *Viol - detme d'un mas.*
- *Forces - detme d'un mas.*
- *Mas de Montraissan - detme et la vestizon [1/12^e d'émine de céréale].*
- *Mas del Orador - detme et la vestizon.*
- *Mas de Costa Rossa - detme et la vestizon.*
- *Mas dal Poig - I francesq de seguel et altre de civada et I agnel et III diners e la vestizon.*
- *Mas del Termeu - [idem supra] et una condamina et la vestizon.*
- *Mas de la Borgada - vestizon.*
- *Mas de Castanner - lo detme.*
- *Villa de S. Mamet - tres bordarias e la vestizon.*
- *Las Casellas - detme d'un mas.*
- *Mas de Mala Languas - la meitad del detme de tres mas.*

L'unité fiscale et l'unité d'exploitation de base est le manse (mas ou *mansus*) ; les *apendaria* sont des dépendances, de même sans doute ici que les condamines prises dans le sens de "terre". Les *bordarias* n'apparaissent qu'en périphérie de la villa de Saint-Mamet, ce qui confirme le caractère non-urbain de ces chefs-lieux de paroisse.

La charte n°457 nous donne un aperçu des cens récongnitifs dus à Conques en Veinazès (XI^e - XII^e s. : "*De Bainades*"). En voici l'essentiel ⁷⁶⁷ :

- *En Cercis - I mansum (...) I gallina (...) / I apendaria (...) II gallinas (...) II sestarios de civada (...) / I capmas (...) I sextarium de civada.*
- *De Iga - I apendaria (...) I gallina (...) I sextarium de civada.*
- *De Broza - I mansum.*
- *In Favents - I capmas (...) I sextarium de vino [et] I porcum (...) II sestarios de civada / In ipso Favento, I apendaria (...) II sestarios de civada.*
- *De Poiet - I mansum (...) II gallinas (...) I sextarium de civada (...) I moltonem et I agnum.*
- *Del Born - I mansum (...) I moltonem et I agnum.*

⁷⁶⁷ Nous n'avons pas repris ici les redevances en monnaie

- *Girfres - I sestarium.*
- *De Bramarie - II sestarios.*
- *Del Poiet - I sestarium.*
- *Giral Peyre - I sestarium.*
- *Del Cassan - I sestarium.*
- *Della Verna - I sestarium.*
- *Deusdet de Beissas - I [e] mina.*
- *Del Peiro - I sestarium.*
- *De Broza - I sestarium.*
- *De Teirangas [ou Teirergas ?] - I sestarium.*
- *Del Poissu - I sestarium.*
- *De Casellas - I sestarium.*
- *Del Erin - II sestarios.*
- *Giral del Peiru - I sestarium.*
- *De Meianas Maisons - I mansum (...) I moltonem et I agnum et I porcum (...) II sestarios de sigile rasos.*
- *En Sumus - I mansum (...) I moltonem et I agnum et I porcum (...).*
- *En Cazas - I capmas.*
- *Tercia pars de ecclesia da Rossino.*
- *I capmas en Lastapias.*
- *II mansos en Cavailac (...) I moltonem et I agnum.*
- *II apendarias, I el Born, alia e Lascura (...) I moltonem et I agnum.*

Il est évident que ce document n'est qu'une compilation de plusieurs listes de redevances, qui peuvent être d'époques différentes. La première partie pourrait être tirée d'un document de la première moitié du XI^e s. : les manses sont subordonnés à un lieu : "de . X" ou "In . X" qui sous-entend "villa X". Dans la suite de ce document, on trouve de simples énumérations d'exploitations paysannes, voire des tenanciers eux-mêmes. La dernière partie indique la dénomination précise des tenures à cens : manse, capmanse et apendarie.

Ces documents sont bien sûr trop rares et lapidaires pour une analyse précise de l'habitat paysan dispersé. On peut seulement confirmer que le manse -ou le capmanse- constitue à la fois l'assiette fiscale et le type d'exploitation agricole habituel, éventuellement subdivisé en "apendaria" qui peuvent correspondre à des tènements. Les tenanciers, dont on ne connaît pas le statut, versent à Conques des cens qui doivent refléter les productions : les céréales (essentiellement l'avoine) et les ovins. Il s'agit évidemment de redevances banales qui ne donnent pas une idée juste des productions du terroir : l'avoine est surreprésentée, ainsi que certaines catégories de bestiaux.

La charte 130 du cartulaire de Conques nous fait connaître des alleutiers, les frères Bego et Frotardus de Castro Castlucio (Caylus de Vézels*) qui donnent "*mansum nostrum de la Garriga ubi Bego visus est manere*", le manse avec son tenancier homonyme. Le cens est de "*unum moltonem et unam spatulam et III sestarios de avena et duos panes et III gallinas et vestidura in dominicium et opera de uno homine*", ce qui n'est pas négligeable. Sans doute avons-nous là plus qu'un cens réconitif.

Bien sûr le manse, le capmanse et dans certains cas l'apendarie constituent une assiette fiscale très pratique. Mais ce sont avant tout ... des fermes, qui ne semblent pas avoir évolué d'un point de vue structurel depuis l'époque carolingienne tardive ⁷⁶⁸.

Dans un dernier texte ⁷⁶⁹, une importante donation dans le terroir de Brommat*, entre 1065 et 1090, permet de constater une fois encore que le paysage rural a peu évolué depuis l'époque carolingienne tardive : "*donamus nostram ecclesiam quam vocatur Brogmad (...) et mansum Ariberti qui est in villa de Bosquet cum eis quae ad ipsum mansum pertinet (...) et illam apendariam quam Deusdet tenuit quae vocatur apendaria de Furno cum omnibus ad ipsam pertinentibus (...) et domum nostram quae vocatur Caminata*". Dans cette charte intervient une certaine Pétronille qui doit appartenir au lignage des Vigouroux dont trois frères contresignent l'acte.

Que déduire de ces quelques textes à la chronologie souvent incertaine et parfois réduits à l'état de notes ?

D'une part bien sûr, certaines similitudes apparaissent avec les documents antérieurs : le manse est véritablement au centre de ces donations, avec ses éléments constitutifs souvent semblables à ceux que nous ont fait découvrir les formules carolingiennes. L'on pourrait donc envisager de fortes permanences entre la fin de l'époque carolingienne et les XI^e - XII^e s. Mais sans doute faut-il se méfier du vocabulaire et de la structure archaisante de ces chartes de Conques.

D'autant que des nouveautés apparaissent, même dans les textes pouvant se rapporter à la première moitié du XI^e s. : les "*apendaria dominicaria*", "*pratium dominicales*", des condamines, des "*claus dominicaux*" ... Insensiblement, l'on s'éloigne des documents carolingiens avec leurs manses anonymes, dans le sens d'une complexification et d'une hiérarchisation des tenures comme l'avait du reste déjà noté C. Higounet.

Mais surtout, nos quelques chartes des XI^e - XII^e s. montrent une féodalisation en profondeur de l'espace rural, comme l'a montré A. Durand pour le Languedoc. Le manse est devenu l'unité de prélèvement banal par excellence ; c'est son potentiel humain et économique qui nourrit la seigneurie, comme l'a démontré L. To Figueras pour la Catalogne. D'ailleurs les plus anciennes chartes du XI^e s. nous montrent ces domaines dans la possession exclusive des Carlat et de leurs proches.

3.4.3. *Les productions en milieu rural*

Pour clore ce chapitre, nous dirons un mot de l'économie du Carladez du X^e au XII^e s., à travers les quelques chartes fournissant, quoique de façon aléatoire, des informations ⁷⁷⁰.

Seuls sont "documentés" la Châtaigneraie cantalienne orientale et le Barrez, les bords de la vallée du Lot et l'ouest de la Châtaigneraie associé aux confins du bassin de Maurs. Or, malgré la grande pauvreté de notre corpus, des indices de spécialisation intéressants apparaissent :

⁷⁶⁸ Pour une analyse nettement plus détaillée -et remarquable- du manse du nord-Rouergue au XI^e - XII^e s., nous renvoyons à de Gournay 1988 p.173 sq.

⁷⁶⁹ Cart. Conques n°42.

⁷⁷⁰ Cartulaire de Conques, cartulaire de Cluny grâce à la "Charte d'Ava".

- Le Barrez et la Châtaigneraie occidentale produisent essentiellement des céréales, en particulier dans la zone septentrionale à sols riches. Mais l'on note aussi sur les coteaux ensoleillés aux confins de l'Auvergne et du Rouergue la présence de vignes et de fruitiers.

- Dans la vallée du Lot et notamment sur les coteaux de secteur de Vieillevie*, l'on rencontre beaucoup de vignes, ce qui n'est guère surprenant : le dernier vignoble du Cantal est actuellement situé dans cette commune.

- Dans la Châtaigneraie occidentale autour de Saint-Mamet, en secteur granitique, l'on rencontre également des céréales alors que, plus au sud-ouest en descendant vers le bassin de Maurs on commence à trouver des vignes en quantités importantes sur les plaines et les coteaux ensoleillés.

Par ailleurs, l'on rencontre logiquement les moulins à eau dans les zones de production céréalière. Les mentions de bétail sont trop peu nombreuses pour être exploitées.

Notons enfin que le toponyme "châtaignier" apparaît antérieurement au XIII^e s., dans la région de Saint-Mamet et le Veinazès, c'est à dire dans les zones ultérieurement recouvertes de châtaigneraies, au moins depuis le XV^e s.⁷⁷¹.

Une mention spéciale doit être accordée à la donation à Conques dans le premier tiers du XI^e s. par les quatre frères de Carlat d'un "*mansus in Castaniario* [a ?]" entre Cayrols* et Boisset* , ce qui serait la première mention de "châtaigneraie" dans les textes⁷⁷².

Céréales

Brommat*

Lacroix-Barrez*

Ginolhac*

Mur-de-Barrez*

Saint-Mamet-la-Salvetat*

Vézels-Roussy*

Vignes

Cayrols*

Engualès*

Ginolhac*

Leucamp*

Parlan*

Rouzières*

Saint-Julien-de-Toursac*

Vieillevie*

Moulins

Brommat*

Sansac-de-Marmiesse*

Châtaigneraies

Boisset*

Cayrols*

Saint-Mamet-la-Salvetat*

* * *

Il est difficile de présenter un bilan de cette époque d'apogée politique de la vicomté que furent les XI^e - XII^e s.

⁷⁷¹ Cart. Conques n°533 et 180.

⁷⁷² Cart. Conques n°180.

D'un point de vue institutionnel, l'on a vu comment la famille éponyme héritière de l'ancien comté secondaire carolingien a su en maintenir l'intégrité territoriale, notamment face à la montée en puissance de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac.

Dans un premier temps qui correspond d'ailleurs à la durée de vie de la famille éponyme, le triomphe est complet. Les prétentions d'Aurillac sont maîtrisées, Carlat réussissant même semble-t-il à prendre le contrôle de la filiale de Maurs ; il pratique parallèlement une politique d'"axe" avec Conques qui culmine au début du XI^e s. et a des prolongements sur plusieurs décennies. Par cette politique d'alliance méridionale qui préfigure les événements ultérieurs, Carlat se coupe du reste de l'Auvergne : aucune trace de contact avec des seigneuries laïques ou ecclésiastiques septentrionales ne nous est parvenue. Ceci n'empêche pas une extension de la vicomté vers le nord, au-delà du massif du Cantal par la prise en main de "seigneuries satellites" comme celle de Dienne, sans doute grâce à l'action des comtes de Provence et de Barcelone. C'est la preuve d'une décomposition avancée de l'ancien comté de Tallende en petites seigneuries concurrentes : les Nonette, les Brezons, les Dienne, les Murat, les Chastel, les Turlande, les Pierrefort ... Du reste, personne ne cherche querelle aux Carlat.

Il faut toutefois ajouter un bémol à ce tableau : s'ils tiennent en théorie toute l'étendue de l'ancien comté, leurs appuis (que ce soit les terres ou les hommes, les biens patrimoniaux familiaux ou les réseaux de vassaux avec leurs *militēs*) sont essentiellement concentrés en Châtaigneraie orientale et en Barrez, c'est à dire les anciennes *vicariae* carolingiennes de "Cartlat" et de "Bars". Ailleurs, les possessions sont clairsemées et le contrôle seigneurial rarement attesté ; en outre de grandes familles comme les Montal ont une attitude ambiguë, hésitant entre Carlat et Aurillac.

De même, malgré un contrôle très étroit des forteresses, au départ quasiment toutes vicomtales, les lignages de second rang qui constituent l'encadrement des guerriers de Carlat sont assez rapidement "chassés", chargés de la garde de forteresses vicomtales et autorisés à construire leur propre *castrum*.

La disparition de la branche principale -pourtant fournie- des Carlat, au milieu du XI^e s., sa dissolution dans des lignages de plus en plus méridionaux et donc lointains va fournir à Aurillac l'occasion d'une revanche territoriale. Celle-ci est polymorphe, mais vise surtout à prendre le contrôle des communautés religieuses dans l'orbite de Carlat. La manœuvre réussit pour Maurs, mais finit par échouer à Montsalvy. A l'issue de ce conflit, le rapport de force s'équilibre, alors que le Carladez est de plus en plus lié au Rouergue en raison de la domination aragonaise.

Durant cette période, la vicomté de Carlat affirme son caractère exclusivement laïque : si l'on excepte Conques -exception liée à un contexte géopolitique bien précis-, la vicomté n'entretient aucune relation avec les seigneuries ecclésiastiques voisines ; de fait, les fondations d'inspiration religieuse comme les sauvetés sont marginales et très peu nombreuses. D'ailleurs plusieurs églises

paroissiales sont restées directement sous la tutelle de la famille vicomtale bien après le début du XI^e s.

Le réseau paroissial est "sans histoire" selon une expression de M. Aubrun ; hérité de la fin de l'époque carolingienne, il est respecté par le réseau de châtelainies sous tutelle de Carlat qui se met en place. Plusieurs paroisses deviennent ainsi "bicéphales", avec un chef-lieu religieux et un chef-lieu laïque distants de plusieurs kilomètres. Malgré des densités localement fortes de forteresses habitées par des lignages éponymes, aucun écho de conflit ne nous est parvenu : ni vassal rebelle, ni châtelain ombrageux ou agressif envers ses pairs ou les communautés paysannes et cléricales. Sans doute faut-il y voir la traduction de l'efficacité du contrôle féodal opéré par Carlat.

Une stabilité qui est aussi celle des formes de l'habitat rural, en grande partie héritées de l'époque pré-féodale. En particulier il n'y a pas -sauf exception- de tentative de "redéploiement" de l'économie rurale en regroupant les forces productives autour d'un château ou du chef-lieu paroissial.

Après un "démarrage" économique spectaculaire à l'époque carolingienne, l'on a du mal à suivre l'évolution de cette économie, obligatoirement dynamique si l'on considère comme point de départ le peuplement du X^e s. et comme point d'arrivée celui du XIII^e s. Le château apparaît, le manse demeure, la *villa* s'évanouit. Le château ne sera pas -ou très rarement- à l'origine des nouvelles *villae*, les villages : pas d'*incastellamento*, alors que la société paraît très fortement féodalisée. Ce n'est donc pas un quelconque contre-pouvoir clérical, encore moins paysan, qui a freiné cet *incastellamento* pourtant si prisé dans le Midi.

La solution réside peut-être dans le manse, seul "survivant" de l'organisation territoriale des siècles antérieurs. Du reste, ce phénomène de survie est attesté dans d'autres régions montagneuses méridionales, comme l'a montré A. Durand.

Cette pérennité a sans doute été dictée en partie par des considérations économiques liées aux contraintes du milieu naturel, mais elle est peut-être surtout due à un choix délibéré des seigneurs : chaque manse contrôlé est un point d'ancrage économique et politique, à l'instar de l'exemple catalan ô combien plus documenté.

Au fil du temps la vicomté -par son architecture castrale et ecclésiastique, ses lignages seigneuriaux et leurs pratiques, voire par sa langue- devient une sorte d'appendice du Rouergue, renouant en cela avec ses origines.

A l'aube du XIII^es., le Carladez politique se résume à une poignée de lignages seigneuriaux issus des confins de l'Auvergne et du Rouergue, suivant la destinée des familles ayant hérité de Carlat au hasard des pratiques matrimoniales. De circonscription territoriale autonome, Carlat est devenu une simple "châtelainie-croupion" périphérique qui devait paraître bien exotique à la maison d'Aragon.

Chapitre V . La vicomté de Carlat au XIII^e siècle

Le sujet a été longuement abordé par Saige et Dienne dans leur ouvrage. En particulier l'histoire institutionnelle et juridique de la vicomté au XIII^e s. est analysée de façon détaillée et magistrale. Or, si le corpus des textes n'a pas varié, l'analyse peut, elle, être renouvelée. Dans leur chapitre IV il est question des différents comtes de Rodez ayant géré la vicomté d'un point de vue institutionnel et politique, jusqu'en 1304 où le Carladez échoit à la maison de Pons. Le chapitre V, intitulé "*Etat du Carladez à la fin du XIII^e s.*", étudie l'état et le régime des seigneuries de la vicomté, son organisation administrative et judiciaire, enfin les chartes de franchises qui ont réglé, dans quelques-unes de ses villes, la vie communale ⁷⁷³. L'ensemble comprend une centaine de pages au sujet desquelles nous avons peu à ajouter. L'essentiel de notre analyse portera en effet sur les "aspects du peuplement et de l'occupation du sol" que l'on peut déduire des chartes publiées par Saige et Dienne, complétées par les données archéologiques. Une attention particulière sera accordée aux lignages seigneuriaux et chevaleresques constituant le réseau féodal du Carladez, dont le XIII^e s. est "l'âge d'or".

Dans une première partie, nous nous attacherons à présenter un panorama de l'histoire évènementielle et institutionnelle de la vicomté, marquée par des tensions entre anciens et nouveaux pouvoirs. Puis nous présenterons une synthèse à caractère plus sociologique, analysant les différentes composantes de la société carladézienne au XIII^e s.

1. La vicomté de Carlat, entre hiérarchies traditionnelles et interventions allogènes

Nous allons analyser rapidement le rôle des comtes de Rodez qui constituent le pouvoir "traditionnel", tout en nous attachant aux différents pouvoirs, exogènes ou endogènes, qui ont contribué à limiter voire à remettre en cause cette autorité.

⁷⁷³ H.V.C. II-CLII.

1.1. Le règne de Henri I, dit "comte de Rodez"⁷⁷⁴

L'abandon de la fonction comtale par Hugues II de Rodez au profit de son fils Hugues III en 1195 entraîne une période de flottement marquée par des rebondissements multiples : Hugues III mourant en 1196, son frère Guillaume institue son cousin germain Gui, déjà comte d'Auvergne, héritier du comté de Rodez. A la mort de Guillaume en 1208, le comte d'Auvergne récupère donc le comté de Rodez -et la vicomté de Carlat- ; les comtes de Toulouse essaient alors d'occuper le comté de Rodez grâce un mariage entre Raymond VII et l'une de ses filles. Le traité, rapporté dans *l'Histoire Générale du Languedoc*⁷⁷⁵, stipule cependant que Gui se réserve la vicomté de Carlat qui, on l'a vu, lui était échue par héritage ; le comte de Toulouse s'oblige à en faire l'acquisition, sous réserve que Gui et ses héritiers la tiennent de lui en fief, à titre d'engagement. Le mariage ne s'accomplit pas, mais un second traité aurait été conclu entre les comtes d'Auvergne et de Toulouse, toujours en 1208 : tout le comté de Rodez est alors cédé à Toulouse⁷⁷⁶.

Quel fut le sort de la vicomté de Carlat ? C'est difficile à dire, le texte original de ce traité ne nous étant pas parvenu. Pour Saige et Diègne la vicomté, intégrée dans le comté de Rodez, a logiquement échu à la maison de Toulouse.

Mais on ne sait rien de l'hypothétique administration du Carladez par Toulouse d'autant que Raymond VI, en difficulté dans le cadre de la croisade contre les Albigeois, vend très rapidement (entre 1210 et 1214) le comté de Rodez avec tous les biens provenant de la succession du comte Guillaume et ce qu'il avait acquis de Gui d'Auvergne⁷⁷⁷.

L'acquéreur du comté est un certain Henri, "*vocatus Comes*" en 1210⁷⁷⁸, dont l'ascendance est incertaine ; Devic et Vaissette, puis Saige et Diègne ont montré qu'il s'agissait d'un fils naturel de Hugues II, conçu soit avec une Bertrande d'Amalon (commune de Viala du Tarn en Aveyron), soit avec une Bertrande de Valon en Barrez. Bonal⁷⁷⁹ pense qu'il s'agit de Valon ; Devic et Vaissette sont d'un avis contraire. Mais il se peut également qu'Henri soit né d'un mariage légitime réalisé sur le tard, après la mort d'Agnès d'Auvergne, entre son père et la dame d'Alalon.

A vrai dire, aucun acte original ne permet de trancher mais l'hypothèse d'une Bertrande de Valon, quoi qu'en disent Saige et Diègne, est loin d'être invraisemblable.

Cet Henri se marie précocement (1206 ?) avec Alcaète de Scorailles. Issue d'une grande maison seigneuriale du nord-ouest de la Haute Auvergne⁷⁸⁰, elle lui apporte une partie de la seigneurie d'Escorailles et celle de Saint-Christophe située en face du Carladez septentrional, de l'autre côté des

⁷⁷⁴ *H.V.C.* II - CIII sq.

⁷⁷⁵ t.III p.158, t.VI p.269.

⁷⁷⁶ Baluze t.II p.762 ; *H.G.L.* t.III p. 158, t.VI p.270 ; *H.V.C.* II-CIV.

⁷⁷⁷ *Ibidem.*

⁷⁷⁸ *H.V.C.* II-LV.

⁷⁷⁹ 1885 p. 162-163.

⁷⁸⁰ *D.S.C.* et *N.A.*, art. "Escorailles".

gorges de la Maronne et de la Bertrande jusqu'aux portes de Mauriac ⁷⁸¹. Il devient ensuite, on l'a dit, comte légitime de Rodez.

En 1214, devant la tournure que prennent les évènements militaires, Henri doit se faire vassal de Simon de Monfort puis se prépare comme de juste à partir en terre sainte après avoir placé ses biens sous la sauvegarde de Rome ⁷⁸². En 1217 "*il rachète du chapitre de Brioude pour 4500 sous en monnaie du Puy les domaines que le chapitre possédait entre la Cère et le Brezons, le Plomb du Cantal et le château de Mur-de-Barrez*" ⁷⁸³. Les possessions de Brioude étaient en effet significatives dans la région de Carlat et le Barrez septentrional (cf. *infra*). En 1219, après avoir à nouveau prêté hommage à Amaury de Monfort et confié son comté à l'évêque de Rodez, il fait son testament.

Celui-ci ⁷⁸⁴ contient de nombreuses dispositions sur le Carladez qui est donc bien contrôlé par la maison de Rodez ; la place qu'il y occupe est surprenante. Henri commence par doter la maison du Temple de Carlat*, l'église de Montsalvy* et celle de Sansac-de-Marmiesse* ; il donne à son fils Gilbert les châteaux de Vic*, Polminhac*, Sansac-de-Marmiesse*, ainsi que ceux de Saint-Christophe et d'Escorailles au nord du Carladez qu'il tient de sa femme, avec tout ce qu'il possède "au-delà de la Cère" (peut-être Saint-Victor*, Laroquebrou* et Pouls*).

Son fils aîné Hugues est institué héritier "*in comitatu Ruthenensi, et in vicecomitatu de Carlato et in omnibus aliis bonis meis*". Le texte fait donc la distinction entre le comté de Rodez proprement dit et Carlat, voire les autres possessions auvergnates.

Plus loin il précise que Gilbert ne sera tenu d'hommage envers son frère que pour le château d'Escorailles et les possessions tenues en fief de l'abbaye d'Aurillac : "*castro de Scorralha et illis possessionibus quas ego habeo in feudis ab abbate Aureliacensi*". La phrase est ambiguë : possessions d'Escorailles qui auraient appartenu en alleu à Saint-Géraud ? Possessions de Saint-Géraud dans la châtelainie de Saint-Christophe ⁷⁸⁵ ? Ces dispositions induisent indubitablement un démembrement de la vicomté, une partie étant fondue dans le Rouergue, l'autre accolée à des seigneuries septentrionales issues du démantèlement de l'abbaye mérovingienne de Mauriac.

Un codicille rédigé en 1221 ⁷⁸⁶ apporte des dispositions supplémentaires : après des legs aux Hospitaliers et aux Templiers, il dote à nouveau Montsalvy*, cède des droits sur la "*strata de Monte Salvo*" ⁷⁸⁷, transige avec les hommes de Monte Amato (Cros-de-Ronesque*) déjà vassaux de son père, ainsi qu'avec Amblard de Cayrac. De même, il lègue à un certain Bernard de Bor les revenus de *bailivia* d'Escorailles, Saint-Christophe, Jussac, Marmiesse et Toursac, ces deux dernières *bailies* faisant partie du Carladez (Saint-Julien-de-Toursac* et Sansac-de-Marmiesse*). C'est la première attestation connue de *bailies* dans la région. Ce codicille est -dangereusement- placé sous la double

⁷⁸¹ H.V.C. II-CVI.

⁷⁸² H.V.C. II-CVII.

⁷⁸³ *Ibidem*.

⁷⁸⁴ H.V.C. II - 12 sq.

⁷⁸⁵ Attestées en 1289, cf. D.S.C. t.I p.122.

⁷⁸⁶ H.V.C. II - 14 sq.

⁷⁸⁷ H.V.C. II-18.

protection de l'évêque de Rodez et de l'abbé d'Aurillac ; ces derniers vont saisir cette opportunité pour tenter une nouvelle vague d'usurpations sur les terres de la vicomté.

Au total, le règne de Henri I aura été d'une relative quiétude, malgré les tensions liées à la croisade à laquelle avaient d'ailleurs pris part quelques seigneurs de Haute Auvergne septentrionale liés à l'évêque de Clermont. Seul Mur-de-Barrez* aurait été pris et occupé par le parti méridional, en 1210 ; le lieu aurait été repris par un seigneur de Tinières⁷⁸⁸. Cependant les textes originaux sur ce qui serait la bataille la plus septentrionale du conflit font défaut.

Par son alliance avec un lignage de Haute Auvergne septentrionale, et par sa politique de partage entre ses fils, le comte de Rodez a en quelque sorte déstabilisé la vicomté, agglomérant des châtelainies sans lien historique. Surtout, il a prêté le flanc aux convoitises d'Aurillac qui vont s'exercer sur ses successeurs.

1.2. Le règne de Hugues IV, comte de Rodez et vicomte de Carlat

L'expansionnisme de l'abbaye d'Aurillac connaît une nouvelle fièvre dès la fin du XII^e s. : signe des temps, c'était déjà l'abbé d'Aurillac, Pierre, qui avait arbitré un conflit entre Hugues II et son frère, évêque de Rodez⁷⁸⁹. En 1199 son successeur, Ranmulphe, contraint les seigneurs d'Escorailles à faire hommage de biens relevant prétendument de l'abbaye d'Aurillac sur leur seigneurie⁷⁹⁰. Il tente ensuite de procéder de la sorte avec les Astorg - Montal d'Aurillac - Arpajon ; le conflit qui s'en suit se solde par la mort de l'abbé Ranmulphe. Astorg III finit cependant par faire acte de repentance en 1203 et abandonne à Aurillac tous ses droits sur Marcolès*⁷⁹¹. Poursuivant l'offensive en direction de cette famille, dont les domaines d'origine sont situés à l'interface des domaines de Carlat et de ceux d'Aurillac, les abbés d'Aurillac arrachent vers 1230 à Durand de Montal un hommage pour son château de Conros (Arpajon*) ; malgré les protestations de la famille, la décision est ultérieurement confirmée⁷⁹². Il est évident qu'Aurillac met à profit les difficultés de succession et de gouvernement qui touchent alors le comté de Rodez. On ne connaît pas à ce sujet la réaction du jeune Hugues IV et de sa mère Alcaète, qui tenait en main le comté en attendant sa majorité. Il est vrai qu'ils avaient d'autres préoccupations ...

Quoi qu'il en soit, on retrouve Hugues IV en 1236-1237, lors d'une prestation d'hommage à Jacques I^{er} d'Aragon pour la vicomté de Carlat : preuve que la suzeraineté catalane, bien que théorique, n'est pas oubliée⁷⁹³ ... En voici un extrait : "(...) *Nos, Jacobus, Dei gratia rex Arragonensis (...) promittimus vobis dilecto nostro Hugoni (...) comite Ruthenensi, quod non deseriemus nos unquam de dominio quod in vobis habemus, et super vos, ratione terre sive vicecomitatus de Carlades, quam per nos in feudum*

⁷⁸⁸ *H.V.C.* II-CIV.

⁷⁸⁹ *D.S.C.* t.I p.134 ; *H.V.C.* II-CXI.

⁷⁹⁰ *Ibidem.*

⁷⁹¹ *D.S.C.* t.I p.134 ; *H.V.C.* II-CXII.

⁷⁹² *H.V.C.* II - 20 sq.

⁷⁹³ *H.V.C.* II-22.

tenetis, sed semper retinebimus vos et dictum feudum et vestros ad nostram proprietatem et dominium, et nostrorum.

Et ego Hugo (...) pro dicta terra et vicecomitatu, quem per vos et vestros recognosco tenere, facio vobis homagium et fidelitatem, et ero inde vobis et vestris legalis et fidelis, et salvabo membra vestra et jura secundum posse meum, ad bonam fidem". La même année, un hommage est rendu au comte de Rodez -et à sa mère- pour la seigneurie de Valcaylès en Barrez par A. Garin et M. de Bénévent, seigneurs des lieux ⁷⁹⁴.

En 1239, au traité de Rodelle, Hugues IV est entouré d'Astorg d'Aurillac, Aldebert Garin et du vicomte Pierre de Murat ⁷⁹⁵. Puis en 1246, une grande charte de privilèges est octroyée par lui -et sa mère- à la ville de Mur-de-Barrez ⁷⁹⁶ sur laquelle nous reviendrons. Trois ans plus tard Hugues obtient de l'évêque de Clermont la suzeraineté sur le château de La Bastide d'Arpajon*, possession des Astorg - Montal qui étaient demeurés avant tout dans la mouvance du Carladez malgré les usurpations d'Aurillac ⁷⁹⁷.

Un grand succès est obtenu en 1251 : l'hommage de Durand de Montal, frère d'Astorg d'Aurillac ⁷⁹⁸. Celui-ci avait épousé l'héritière de la famille éponyme de Laroquebrou*, mettant ainsi la main sur les châtelainies de Pouls, Saint-Victor* et Glénat*. Comme l'ont bien remarqué Saige et Dienne ⁷⁹⁹, "*Ces hommages établissent l'étendue du territoire de la vicomté de Carlat au nord, au-delà de la Cère, et à l'ouest du côté du Limousin et du Quercy*". Toute la question est de savoir s'il s'agit d'un gain territorial (la limite septentrionale étant auparavant formée par la Cère), ou plutôt d'un renouvellement d'hommages à l'occasion de la mainmise des Montal sur Laroquebrou et ses châtelainies vassales.

Vers la "guerre des hommages"

Néanmoins à cette époque, les premiers troubles vassaliques commencent à agiter le Carladez : le comte Hugues est en conflit avec les frères Pierre et Aldebert "*dictos de Carlat*", coseigneurs de Turlande de Paulhenc* ⁸⁰⁰. Les prétentions des deux frères portent sur rien moins que ... le château de Carlat ⁸⁰¹ ! La famille paraît solidement implantée dans le Barrez ; il s'agit sans doute d'une branche cadette des anciens vicomtes éponymes, suffisamment puissante pour avoir soutenu une guérilla contre le comte de Rodez : en 1252 le compromis arbitré par les consuls d'Aurillac rappelle des "*incendiis plurimis in terris ipsorum hinc inde positis (...) homicidis, rapinis, terris, castris et pluribus aliis variis et diversis questionibus (...) post multas altercationes dicte partes (...) compromiserunt*" ⁸⁰². Les deux partis firent la paix à l'issue d'une affaire qui avait mobilisé le *baile* de l'évêque de Clermont "*in*

⁷⁹⁴ H.V.C. I-4.

⁷⁹⁵ H.V.C. II-CXIV.

⁷⁹⁶ H.V.C. I - 7 sq.

⁷⁹⁷ H.V.C. I-CCXII, pièce C.

⁷⁹⁸ H.V.C. II-23.

⁷⁹⁹ H.V.C. II-CXV.

⁸⁰⁰ H.V.C. I - 10 sq.

⁸⁰¹ H.V.C. II-CXVI.

⁸⁰² H.V.C. I-10.

Montanis" et les principaux lignages secondaires locaux, issus de la région de Carlat : les Séverac, les Canilhac, les Monjou, les Vigouroux, les Teissières et les vicomtes de Murat ⁸⁰³.

En 1249, Hugues avait dû se faire vassal d'Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis, pour le comté de Rodez ⁸⁰⁴. Or, comme le notent judicieusement Saige et Dienné ⁸⁰⁵, "*La vicomté de Carlat forma désormais enclave dans les possessions du nouveau comte de Toulouse. Alphonse avait en effet apanagé depuis 1241 du comté de Poitiers et des terres d'Auvergne*".

Rappelons que la quasi-totalité du comté d'Auvergne (= la Basse Auvergne) avait été rayée de la carte en 1211-1212 par l'armée royale de Philippe-Auguste ⁸⁰⁶. Une conséquence assez paradoxale de cet "encerclement" par le pouvoir royal fut la réapparition du Carladez en tant qu'entité géographique cohérente relevant toujours, et jusque dans le courant du XIV^e s., de la suzeraineté de la Couronne d'Aragon. D'un point de vue théorique l'administration royale ne pouvait donc s'installer en Carladez.

Dans le courant du XIII^e s., vers 1260 sans doute, l'administration royale de l'Auvergne septentrionale met en place un officier spécifique chargé des montagnes méridionales du comté, le "bailli des Montagnes d'Auvergne" ⁸⁰⁷. Il faut dire que la société féodale, Haute et Basse Auvergne confondues, n'était guère favorable au pouvoir royal : l'on avait même vu en 1204 le seigneur de Vertaizon, Pons de Chapeuil (près de Clermont) déclarer au roi de France "*qu'il ne reconnaissait d'autre seigneur que le roi d'Aragon*" ⁸⁰⁸. Mais l'on choisit pour administrer les Montagnes d'Auvergnes un bailli à forte personnalité : Eustache de Beaumarchais. Il est en charge une première fois du baillage des Montagnes en 1265, où il intervient contre le *comtor* d'Apchon ⁸⁰⁹. C'est semble-t-il à cette occasion qu'il connaît et épouse Marine, veuve de Pons de Villa. Elle lui apporte des domaines seigneuriaux à Saint-Santin-Cantalès*, Calvinet*, Tournemire, Chambeuil de Laveissière*. L'héritière tenait par son précédent mari Déodat de Vigouroux les deux premiers, les autres appartenant à sa famille ⁸¹⁰, dans le massif du Cantal.

Hugues IV, devinant le danger que représentait pour ses droits traditionnels l'action des baillis des Montagnes, entreprend dès 1262 de recueillir les reconnaissances féodales de ses vassaux du Carladez. D'abord sporadiques, ces reconnaissances prennent rapidement, en réaction à l'action de Beaumarchais, un caractère systématique en 1265 et surtout 1266. C'est d'ailleurs en 1266 qu'Hugues IV cède l'administration de la vicomté de Carlat à son fils unique, Henri (II).

1.3. L'administration du Carladez par Henri II de Rodez

⁸⁰³ Par la suite, les "*Carlats*" apparaissent régulièrement en Carladez dans la mouvance des maîtres successifs de Carlat. L'un d'eux participe même à la reddition de Carlat en 1379 (*H.V.C.* I-CXVI).

⁸⁰⁴ *H.G.L.*, éd. orig. t.III p.469.

⁸⁰⁵ *H.V.C.* II-CXVII.

⁸⁰⁶ cf. P.-F. Fournier in Manry (dir.) 1974 p.126 sq.

⁸⁰⁷ *D.S.C.* t.II p.467 sq. ; *H.V.C.* I-CXVII.

⁸⁰⁸ A.D. 63, fonds évêché, liasse Vertaizon cité par Boudet 1899 p.92.

⁸⁰⁹ *H.V.C.* II-CXVIII.

⁸¹⁰ Boudet 1899 et *H.V.C.* CXIX.

Comme l'ont judicieusement remarqué Saige et Diene ⁸¹¹, Henri II ne porte pas le titre de vicomte de Carlat, que se réserve son père ; on lit dans les reconnaissances, à partir de 1266, "*seigneur Henri, fils du comte de Rodez et seigneur de la vicomté de Carlat*". C'est cependant Henri II qui va mener ce que l'on pourrait appeler "la guerre des hommages", sorte de course de vitesse face au bailli des Montagnes pour obtenir les reconnaissances féodales traditionnelles.

En effet, comme l'a remarqué M. Boudet ⁸¹² qui épouse largement le point de vue du bailli, les vassaux du Carladez sont naturellement tentés d'entrer dans l'orbite royale, pouvoir en plein développement dans la région et offrant l'accès à une justice et une gestion "modernisée" des relations féodales, a priori plus favorable aux petits lignages. A l'inverse, l'entité que représente le comté de Rodez apparaît désormais lointaine, déclinante et dépositaire de traditions archaïques.

Voici la liste des hommages obtenus entre 1262 et 1304 par les comtes de Rodez d'une part, par le bailli des Montagnes d'autre part ⁸¹³. Les serments rendus à Carlat font ici l'objet d'une brève analyse relative aux principales clauses et au vocabulaire employé. Ces données sont en partie intégrées *infra*, § 2, "Le régime féodo-vassalique".

Légende des abréviations :

- Type de serment :

SF : Serment de fidélité (*castrum*).

SI : Sécurité jurée (biens de moindre importance).

- Référence à la situation antérieure :

VA : "*a vestris antecessoribus*".

- Type de fief :

F : "*in feudum*".

LD : "*ad liberum dominium*".

LDF : "*ad dominum dominium sive francum*".

FFL : "*feudum francum et liberum*".

FFH : "*feudum francum et homatgium*".

FH : "*in feudum et homatgium*".

FF : "*in feudum francum*".

FFLH : "*in feudum francum et liberum et honoratum*".

- A : Albergue.

- Clauses de reddition :

IP : "*iratus vel pacatus*".

R : non précisé.

AVV : "*ad voluntatem vestram*".

⁸¹¹ H.V.C. II-CXXII.

⁸¹² 1899.

⁸¹³ H.V.C. I - 13 sq. et II - 23 sq.

AOS : "*ad omnem sommosam*".

RMD : "*mutato domino*".

I : "*guerre*" ("*iratur*").

- Type de reconnaissance :

RH : Reconnaissance et hommage.

HF : Hommage et fidélité.

F : Fidélité.

RE : Reconnaissance.

Pour le comte de Rodez :

- 1261, août : hommage de G. de Montjou. SF. VA. F. RH.
- 1262, mai : hommage d'Archambaud de La Roque. SF. VA. LDF. HF.
- 1265, juillet : hommage de Philippe et Etienne de Valon. SF. VA. LDF. FI.
- 1265, septembre : hommage de Hugues de Saint-Mamet. SF. VA. LD. HF.
- 1265, septembre : hommage de R. Aldoys. SF. VA. LD. HF.
- 1265, septembre : hommage de R. Bertrand. SF. VA. LD. HF.
- 1265, septembre : hommage de Rigaud et Bertrand de Rouziers. SF. VA. LD. HF.
- 1265, septembre : hommage de Géraud de Saint-Mamet. SF. VA. LD. RE.
- 1265, décembre : hommage de Raymond de Parlan. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, avril : hommage d'Arnaud de Melet. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, juillet : hommage de Raymond de Teissières. SF. VA. LD. A. F.
- 1266, juillet : hommage de Guillaume et Etienne de Vigouroux. SF. VA. LDF. HF. IP.
- 1266, juillet : hommage de Aimeric de La Vaissière. SF. VA. LDF. HF. IP.
- 1266, juillet : hommage de Géraud de Cartlat et Bérenger de La Gléiole. SF. VA. LD. A. IP. AVV. HF.
- 1266, juillet : hommage de Bertrand de Vic. SF. VA. LDF. IP. HF.
- 1266, juillet : hommage d'Aiseline, veuve de Pierre del Prat. SF. VA. LDF. A. IP. HF.
- 1266, juillet : hommage de Pierre de Turlande. SF. VA. LDF. IP. AVV. HF.
- 1266, juillet : hommage de Renaud, B. et P. de Cera. SF. VA. LDF. A. AVV. HF.
- 1266, juillet : hommage de Guillaume de La Vaissière. SF. VA. LDF. IP. HF.
- 1266, juillet : hommages de Pierre de Teissières. SF. VA. LDF. H. // SJ. A. H.
- 1266, juillet : hommage d'Azémar Daude. SJ. A. H.
- 1266, juillet : hommage de Guillaume et Déodat de Cère. SJ. A. H.
- 1266, juillet : hommage de Guillaume de Vic. SF. VA. LDF. HF. IP.
- 1266, juillet : hommage de Pierre de Vic. SF. VA. LDF. A. HF.
- 1266, juillet : hommage d'Etienne de Monjou. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, juillet : hommage de Raymond de Jou. SJ. VA. LDF. H.
- 1266, juillet : hommage de Gui de Teissières. SF. VA. LDF. A.
- 1266, juillet : hommage d'Alde, épouse de G. de La Doza. SF. VA. LDF. A. IP. HF.
- 1266, juillet : hommage d'Hugues, Astorg et Guillaume de Folhols. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, juillet : hommage d'Imbert de La Valette. SJ. VA. LDF. H.
- 1266, juillet : hommage de Maurine, femme de Guillaume Gauselme. SF. VA. LDF. A. H.
- 1266, juillet : hommage d'Armand de Dienne. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, juillet : hommage de Bérenger de La Gléiole et de S. Pistor. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, juillet : hommage de B. de Vic. SF. VA. LDF. A. HF.
- 1266, juillet : hommage de Gui de Nemore. SJ. LDF. H.
- 1266, juillet : hommage de Jean de Camchiès. SJ. LDF. H.
- 1266, juillet : hommage de Foulques de La Roque. SJ. VA. LD. A. H.
- 1266, juillet : hommage d'Azémar de Cropières. SJ. VA. LDF. H.
- 1266, juillet : hommage de Guillaume de Vigouroux. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, août : hommage de Bernard de Vic. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, août : hommage de Bernard Folc. SJ. VA. LDF. A. H.
- 1266, août : hommage d'Archambaud de La Roque. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, août : hommage de Guillaume de Griffeuille. SJ. VA. LDF. H.
- 1266, août : hommage de Guibert de La Roque. SJ. VA. LDF. IP.
- 1266, août : hommage de Guillaume de Roannes. SJ. VA. LDF. H.

- 1266, août : hommage de Guillaume Guirbert. SJ. VA. LD. H.
- 1266, août : hommage de Bertrand Duranti. SJ. VA. LDF. H.
- 1266, août : hommage de Bernard de La Broa. SF. VA. LDF. R. HF.
- 1266, août : hommage de R. de Mellet. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, août : hommage de Vézian Gorbrans. SJ. LD. H.
- 1266, août : hommage de Barthélémy de Salers. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, août : hommage de Gilbert de Carsac. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, août : hommage de Gui de Roquemaurel. SF. VA. LDF (mention de *alodium*). HF.
- 1266, août : hommage de Bertrande de Valon. SF. VA. LDF. HF ?
- 1266, août : hommage d'Hélène de Junhac. SF. VA. LDF. HF.
- 1266, août : hommage d'Astorg Jurquet. SJ. VA. LDF. HF.
- 1267, mars : hommage de Moyset de Cayrac. SF. VA. LDF. HF.
- 1267, mars : hommage de Guillaume et Henri de Vixouse. SF. VA. LDF. HF.
- 1267, avril : hommage de Guillaume de Montamat. SJ. VA. HF. A. HF.
- 1267, mai : hommage de Pierre d'Artigues (extérieur au Carladez).
- 1267, mai : hommage d'Armand d'Albars (extérieur au Carladez).
- 1267, mai : hommage de Pierre d'Albars (extérieur au Carladez).
- 1267, mai : hommage de Jean de Saint-Christophe (extérieur au Carladez).
- 1267, mai : hommage de P. de Fréjevialle (extérieur au Carladez).
- 1267, mai : hommage de B. de Parlan (extérieur au Carladez).
- 1267, mai : hommage de H. Clavet (extérieur au Carladez).
- 1267, mai : hommage de Hugues de Saint-Christophe (extérieur au Carladez).
- 1267, mai : hommage de Hugues de La Roche (extérieur au Carladez).
- 1267, juillet : hommage d'Adhémar de Montamat. SF. VA. LDF. HF.
- 1267, juillet : hommage de "Bénaventos". SF. VA. LDF. HF.
- 1267, juillet : hommage de Vézian de La Roque Cascornutz. SF. VA. LDF. HF.
- 1269, octobre : hommage d'Aybeline de Crozac.
- 1270, août : hommage de J. et R. de Mauriac (extérieur au Carladez).
- 1271 : hommage de Guillaume et B. Gayart. SJ. VA. LD. HF.
- 1272, janvier : hommage de B. Folc. SF. VA. LDF (?). HF.
- 1272, juillet : hommage de Hugues de Giou. SJ. VA. LD ? HF.
- 1272, juillet : hommage de Mathias Brun, d'Aurillac. SJ. VA. LDF. HF.
- 1272, juillet : hommage d'Astorg de Leiritz. SJ. VA. LD ? A. HF.
- 1272, juillet : hommage de B. d'Auzolle. SJ. VA. LD. HF.
- 1272, juillet : hommage de Guillaume d'Issartz. SJ. VA. LD. HF.
- 1272, juillet : hommage d'Aybeline de La Vaissière. SJ. VA. LDF. HF.
- 1272, juillet : hommage de Pierre de Viviers. SJ. VA. LDF ? HF.
- 1272, juillet : hommage de G. Barriera. SJ. VA. LD. HF.
- 1272, juillet : hommage de E. Genre. SJ. VA. F. HF.
- 1272, juillet : hommage d'Astorg de Salviac. SJ. VA. LDF. HF.
- 1273, mai : hommage de Marquese de Peyre, tutrice du vicomte de Murat. SF. VA. F "*liberorum tenebant*". HF.
- 1273, août : hommage de Bos de Felzines. SJ. VA. LD. HF.
- 1273, août : hommage de Vital, recteur de Pons. SJ. VA. LD ? HF.
- 1273, septembre : hommage d'Aost de La Caze. SJ. VA. LD ? HF.
- 1274, octobre : hommage de Bertrand de Saint-Mamet. SF. VA. FFL. HF.
- 1274, novembre : hommage de Jean de Saint-Martin (extérieur au Carladez).
- 1274, novembre : hommage de G. d'Auzolle. SJ. VA. F. HF.
- 1274, novembre : hommage de Raymond de La Garde. SJ. VA. F. HF.
- 1274, novembre : hommage de Garin du Crozet. SJ. VA. F. HF.
- 1274, novembre : hommage de Hugues de La Valette. SJ. VA. LDF. HF.
- 1274, novembre : hommage du seigneur "de Turlando". SJ. VA. LDF. RE.
- 1276, mars : hommage de Bos de Felzines. SJ. VA. LD ? HF.
- 1276, août : hommage de Marguerite de Dienne. SF. VA. FFL. HF. R.
- 1277, juillet : hommage de Hugues de Valon et P. de Pargine. SJ. VA. FFH. HF.
- 1277, juillet : hommage d'Amigüe, veuve de Hugues Gast. SJ. VA. FH. HF.
- 1277, juillet : hommage de Bernard de Masméja. SJ. VA. FFH. HF.
- 1277, juillet : hommage de Jean Baldi et de Pierre Gracios. SJ. VA. FFH. HF.
- 1277, juillet : hommage d'Olivier d'Albars (extérieur au Carladez).
- 1277, juillet : hommage de Guillaume de Nozières (extérieur au Carladez).
- 1277, juillet : hommage de B. Melher (extérieur au Carladez).

- 1277, juillet : hommage de G. Alquier. SJ. VA. FF. HF.
- 1277, juillet : hommage d'Armand de Dienne. SF. VA. FF. HF. R. HF.
- 1277, juillet : hommage de Marquèse, épouse de Bompar de Saint-Urcize. SJ ? HF.
- 1277, juillet : hommage d'André de Salès. SF. VA. LDF. HF.
- 1277, juillet : hommage de Hugues de Roannes. SJ. VA. FF. HF.
- 1277, juillet : hommage de Gilbert de Montamat.
- 1277, juillet : hommage de Guillaume del Pog.
- 1277, septembre : hommage de Durand de Montal. SF. FFLH. HF.
- 1277, septembre : hommage de Guibert de Marcenac. SF. VA. FFLH. IP. AOM. HF.
- 1279, juillet : hommage d'Amblard de Dienne. SF. VA. LDF. R. HF.
- 1279, juillet : hommage d'Hugues de Giou. SF. VA. FFH. HF.
- 1279, juillet : hommage de Vivien de La Garde. SJ. VA. FFH. HF.
- 1279, juillet : hommage de Guillaume de Cère. SF. VA. FFH. HF.
- 1280, août : hommage de Raymond de Parlan. SF. VA. LDF. HF.
- 1280, août : hommage de Guillaume de Rouziers. SF. VA. LDF. HF.
- 1280, août : hommage de Pierre de Saint-Mamet. SF. VA. LDF. HF.
- 1280, novembre : hommage de Bertrand de La Bertrandie. SF. VA. LDF. HF.
- 1281, février : hommage de Pons de Pradines. SJ. VA. FF. HF.
- 1281, octobre : hommage de Hugues et Guillaume de La Caze. SF. VA. FFL. HF.
- 1282, août : hommage de Pierre de Montjou. SF. NA. FFL. HF.
- 1283, août : hommage de Durand de Montal. SF. VA. FFL. RMD. I. HF.
- 1283, août : hommage de Guillaume de Turlande. SF. VA. FFL. HF.
- 1304, octobre : surséance d'hommage à Géraud de Naucaze.

Soit en tout cent-seize hommages concernant le Carladez, échelonnés entre 1261 et 1304, avec un pic en 1265, 1266 (quarante-huit hommages !) et 1267, une reprise entre 1272 et 1277, les derniers hommages intervenant au début des années 1280. Ces hommages sont prêtés dans des forteresses vicomtales ou seigneuriales importantes : Arpajon, Boisset, Carlat, Caylus, Entraygues, Folholes, Jou, Junhac, Marmiesse, Mur-de-Barrez, Muret, Polminhac, Toursac, Valon, Vic, Vigouroux, ainsi que des établissements religieux de la mouvance de Carlat : Montsalvy, Pons.

Pour le bailli des Montagnes et Alphonse de Poitiers :

- 1266 : aveu de la seigneurie de Calvinet, par Eustache de Beaumarchais.
- Entre 1266 et 1268 : aveu de Durand de Crozet.
- Entre 1266 et 1268 : aveu de Gui de Montjou.
- Entre 1266 et 1268 : aveu de Guillaume de Vixouse.
- Entre 1266 et 1268 : aveu de Géraud de Croprières.
- Entre 1266 et 1268 : aveu de Hugues de Saint-Christophe.
- Entre 1266 et 1268 : aveu de Guy de Lobueil.
- Entre 1266 et 1268 : aveu de Pierre de Tournemire.
- Entre 1266 et 1268 : aveu de Rigaud de Conros.
- 1268, septembre : aveu à Alphonse de Poitiers par Gui du Boil (extérieur au Carladez).
- 1268, septembre : aveu par Jean et Pierre Ebbes (extérieur au Carladez).
- 1268, septembre : Aveu par Bernard de Châteauneuf (extérieur au Carladez).
- 1269, juillet : aveu par Astorg VI d'Aurillac.
- De 1273 à 1285, rachat de biens et de droits autour de Calvinet (Michel 1857).
- 1282, septembre : aveu par Pierre du Buisson (extérieur au Carladez).
- 1284, mai : aveu par Bernard de Mas.
- 1284, mai : aveu par Durand de Montal.
- 1284, mai : aveu de Géraud de Nègremont (extérieur au Carladez).
- 1284, mai : aveu de Guillaume Raynald.
- 1284, mai : aveu de Chabot de La Vayssière.
- 1284, juin : aveu de Pierre Doletz (extérieur au Carladez).
- 1284, juin : aveu de Mathieu Brun d'Aurillac.
- 1284, juin : aveu de Hugues de Vernols.

- 1284, juin : aveu de Mir de La Vaissière.
- 1284, juin : hommage du vicomte de Murat.
- 1284, juin : aveu de Guillaume de Vixouse.
- 1284, juin : aveu de Durand "Jugos".
- 1284, juin : aveu d'Olivier d'Albars (extérieur au Carladez).
- 1284, juin : aveu de Guillaume de Tournemire et sa famille.
- 1284, juin : aveu de Géraud, dit "Marafres".
- 1284, juin : aveu d'Agnès, veuve de Hugues de Carbonnières (extérieur au Carladez).
- 1284, juillet : aveu de Pierre Golfier (extérieur au Carladez).
- 1284, juillet : aveu de Guillaume Andraud.
- 1284, juillet : aveu d'Arnaud de Melet.
- 1284, juillet : aveu de Pierre, Etienne et Guillaume de Brajat.
- 1284, juillet : aveu de Pierre, Etienne, Bernard, Guillaume et Astorg de Brajat.
- 1284, juillet : aveu de Guillaume de La Roque.
- 1285, janvier : aveu de Guillaume de Leiritz.
- 1285, février : aveu de Pierre de Brezons (extérieur au Carladez).
- 1285, février : aveu de Bertrand de Saint-Mamet.
- 1285, avril : aveu de Géraud de Nègremont (extérieur au Carladez).

Soit vingt-neuf aveux rendus pour des fiefs du Carladez à Alphonse de Poitiers, au mépris des droits traditionnels des vicomtes. C'est en fin de compte assez peu et les empiètements les plus importants se situent en fait au nord du Carladez, dans le secteur de Salers et la châtellenie de Saint-Christophe.

A la suite de cette énumération sommaire des reconnaissances acquises de part et d'autre ⁸¹⁴, il est nécessaire de présenter ici un aperçu chronologique des développements du conflit.

Les phases du conflit avec l'administration royale

Le conflit débute donc en 1265 ou 1266, à la suite du refus par Beaumarchais de rendre hommage à Carlat de la seigneurie de Calvinet*, acquise par alliance ; le bailli fait en effet aveu à Alphonse de Poitiers, créant le premier fief de mouvance royale en Carladez. L'exemple a fait tache d'huile en quelques mois puisque dès le courant de l'année 1266 au plus tard, plusieurs vassaux font défection dans la vallée de la Cère, le nord du Barrez et le versant méridional du massif du Cantal ⁸¹⁵. La réaction du comte de Rodez dut être immédiate et à deux niveaux : diplomatique et militaire.

Dans un premier temps apparemment, Henri de Rodez rend compte de la situation au roi d'Aragon, qui émet une protestation envers le pouvoir royal en février 1267 ⁸¹⁶. Il y est question de "*damnis et malis datis per bajulum vestrum vicecomitatus Carlatensis, quem pro nobis tenet Henricus (...)*". Jacques I^{er}, tout en notant que le bailli royal a été, depuis les évènements, révoqué, note que les droits de Henri de Rodez n'ont pas été entièrement rétablis et demande leur exécution complète.

La récupération des biens par Carlat tourne rapidement à la guérilla : les fiefs de Guy de Montjou notamment sont saisis *manu militari* par le bailli de Carlat Hugues de Balaguier durant l'été

⁸¹⁴ Dressée d'après Michel 1837, Boudet 1899 et Saige et Dienne 1900.

⁸¹⁵ H.V.C. I-83.

⁸¹⁶ H.V.C. II-24.

1267⁸¹⁷. Les enquêtes diligentées par le pouvoir royal montrent l'action de plusieurs familles seigneuriales du nord du Rouergue, l'entourage chevaleresque direct de Henri de Rodez.

Le conflit s'amplifie durant le courant de l'été, à tel point qu'au mois de septembre la chancellerie royale envisage de préparer un arbitrage⁸¹⁸. En novembre un accord est conclu au terme duquel le sénéchal de Rouergue doit relâcher les hommes du parti de Rodez arrêtés, et restituer leurs biens⁸¹⁹. Mais en décembre 1267, un nouveau conflit éclate : le nouveau bailli des Montagnes après la démission de Beaumarchais, "*Gaufridus dictus Troillart*", investit les forteresses et les biens d'Archambaud de La Roque, seigneur de Sénezergues et vassal loyal d'Henri de Rodez, "*terram Archambaudi de Roca militis, de nostris feudis existentem, quam in manu nostra saisitam tenetis per nos, ut dicitur, pro eo quod idem miles quasdam possessiones advocaverat ab Henrico filio comitis Ruthenensis*"⁸²⁰. A l'issue du coup de force, le bailli des Montagnes incite à comparaître le *baile* du Veinazès, officier du comte de Rouergue, Raymond de Montsalvy. Il se produit une échauffourée devant le château de Sénezergues*, le parti de Rodez invoquant un guet-apens, celui du roi un acte de légitime défense ; toujours est-il qu'à l'issue du combat, Raymond de Montsalvy trouve la mort et que deux de ses compagnons sont blessés⁸²¹. Ce fait provoque l'intervention d'Henri de Rodez qui expulse le bailli royal et prend le contrôle de la forteresse. L'enquête royale sur les faits tourna, comme l'on pouvait s'y attendre, à l'avantage du bailli des Montagnes et le comte de Rodez se vit enjoint par Alphonse de Poitiers, en février 1268, d'évacuer les lieux⁸²². Assez curieusement, Henri de Rodez est appelé dans la correspondance d'Alphonse de Poitiers "*Henricus de Bennases* [de Veinazès]"⁸²³ ou "*H. Bainazes*".

L'affaire prit rapidement de l'ampleur et dut être réglée par les chancelleries royales : après une première entrevue dans l'église de Jou-sous-Monjou*⁸²⁴, une transaction mit fin au conflit, à Paris, en décembre 1268. Ce traité stipule⁸²⁵ qu'à l'exception de Durand du Crozet et de Eustache de Beaumarchais, tous les vassaux traditionnels de Henri de Rodez doivent retourner dans sa mouvance et abandonner l'hommage à Alphonse de Poitiers. De même, Henri reprend le contrôle du repaire du Crozet et d'une partie de La Roque de Cascornutz (Saint-Clément*), possession de Durand du Crozet.

En revanche, toute la seigneurie de Calvinet* échappe totalement à Carlat pour relever directement d'Alphonse de Poitiers, ainsi qu'une part mineure de la seigneurie de Sénezergues*, mais aussi le château de Muret dans la vallée de la Cère et des terres dans la paroisse de Thiézac*.

Au sujet de cet épisode, Saige et Dienne concluaient très justement⁸²⁶ : "*La vicomté de Carlat sortit mutilée : la seigneurie de Calvinet, située au cœur même de ses possessions méridionales et s'étendant sur les paroisses de Calvinet[*], Cassaniouze[*], Mourjou[*], Sénezergues[*], Vieillevie[*], Lacapelle-del-Fraysse[*], Marcolès[*], Saint-Antoine[*], La Vinzelle étant une perte que ne compensaient pas les terres données en*

⁸¹⁷ H.V.C. II-CXXII. Molinier 1894 t. I p. 85 sq.

⁸¹⁸ H.V.C. II-CXXIII. Molinier 1894 t. I p. 91, 118, 128.

⁸¹⁹ *Ibidem*.

⁸²⁰ Molinier 1894 t. I p. 136, 137, 138 ; Boudet 1899 p.109.

⁸²¹ H.V.C. II - CXXIV - CXXV ; Boudet 1899 p. 109-110.

⁸²² *Ibidem*, d'après A.N., JJ 24 c ; Molinier 1894 t. I p. 136 à 138.

⁸²³ Boudet 1899 p.108 ; Molinier 1894 t. I p.136.

⁸²⁴ Boudet 1899 p.186.

⁸²⁵ H.V.C. I - 83 sq.

⁸²⁶ H.V.C. II-CXXVII.

échange ; mais ce furent surtout les droits du roi d'Aragon qui se trouvèrent atteints puisque, pour toutes les seigneuries en litige, la suzeraineté lui fut enlevée pour passer au comte Alphonse de Poitiers".

L'année 1269 vit le pouvoir royal pratiquer une politique d'apaisement en compensant les exactions du bailli des Montagnes durant le conflit. Ainsi en mars, ordre est donné au bailli de réintégrer le seigneur de Sénezergues* -fidèle à Carlat- dans ses biens, qui avaient été saisis⁸²⁷. De même, en décembre, la famille seigneuriale des Trémouille de Ladinhac* qui figure dans l'entourage des Carlat depuis le XII^e s., est indemnisée. Elle avait été spoliée durant le conflit par les hommes de Beaumarchais⁸²⁸ : la fille de Guillaume de Trémouille avait été dépossédée de mille setérées de terre (!). L'on notera que dans ce conflit, l'enjeu paraît être en grande partie le contrôle du Veinazès, c'est-à-dire de la Châtaigneraie orientale, entité territoriale attestée dès les XI^e - XII^e s.⁸²⁹. Mais un autre conflit, mettant à nouveau en cause l'intégrité territoriale du Carladez, éclata en 1269.

La renaissance du conflit avec Aurillac

La famille des Astorg d'Aurillac - Arpajon*, on l'a vu précédemment, était au carrefour des mouvances de Carlat, Aurillac et Clermont. Or Astorg VI, armé chevalier en 1266 par Saint-Louis en personne et donc très proche de la mouvance royale, sans doute encouragé par les gains territoriaux d'Eustache de Beaumarchais, se décida le 20 juillet 1269 à faire hommage direct à l'abbaye d'Aurillac pour la seigneurie de Conros d'Arpajon*⁸³⁰. Cela provoqua une intervention militaire immédiate de Henri de Rodez sur les terres d'Astorg, condamnée par le pouvoir royal⁸³¹. Le 22 septembre, Alphonse de Poitiers somme Henri de comparaître en jugement, en des termes sévères : "*Henricus dictus de Rodes et quidam alii de mandatis ipsius Henrici, ut dicitur, intulerint dampna quam plurima in terram Astorgii de Aureliaco militis et suorum (...)*"⁸³².

C'est sans doute dans le cadre de ce conflit qu'il convient de replacer l'épisode de la prise du château de Belbex (commune d'Aurillac), une des forteresses gérées par l'abbaye Saint-Géraud. Dans une enquête royale de 1284, l'on apprend que le château a été pris "il y a 30 ans environ" par un seigneur accompagné d'une centaine d'hommes d'armes. Son but est de le remettre en fief au comte de Rodez. Le château a été ultérieurement restitué à l'abbé d'Aurillac et il figure dans l'inventaire des biens de l'abbaye de 1289⁸³³. Cet épisode montre bien que, au-delà des Astorg d'Aurillac, les véritables protagonistes sont l'abbé d'Aurillac et le comte de Rodez. En fait, le conflit s'étendit rapidement aux domaines proprement dits de l'abbaye d'Aurillac : certaines péripéties nous sont connues grâce à la sentence de pacification rendue à Montsalvy en ... 1290⁸³⁴ ! Il y est rappelé que "*dictum dominum comitem [de Rodez] olim cum magno exercitu hominum armatorum intrasse riperiam de*

⁸²⁷ H.V.C. II-CXXXVII ; Molinier 1894 t. I p.757.

⁸²⁸ Boudet 1899 p.190 ; Molinier 1894 t. I p.784.

⁸²⁹ "*de Bainadès*", Cart. Conques n°457.

⁸³⁰ H.V.C. II-27.

⁸³¹ H.V.C. II-CXXXVIII.

⁸³² Cité par Boudet 1899 p.198 ; Molinier 1894 t. I p.773.

⁸³³ Phalip 1990 p.137, d'après G. Degoul.

⁸³⁴ H.V.C. I - 202 sq.

Jordana pertinentem ad dictum monasterium (...) bajulos et servientes suos multas injurias et invasiones eidem domino abbati (...) fecisse (...) terras, mansos et possessiones dicti monasterii et ejus prioratum invadendo". Les représentants du comte de Rodez ont une autre version des faits : "*dicente dicto domino comite ut supra se intrasse dictam riperiam de Jordana una cum baillivo Montanorum Arvernie (...) contra fayditos et bannitos domini comitis Pictavensis et alios malefactores et incendarios terre ipsius domini comitis Ruthenensis, [quos] receptaverant et receptabant [homines abbatis] in dicta riperia (...)*". Les hommes de l'abbaye accusent l'armée du comte de Rodez d'avoir ravagé leurs terres. Celui-ci répond que c'était en accord avec le bailli des Montagnes, pour saisir des bannis recherchés par le comte de Rodez comme par le comte de Poitiers, qui avaient été recueillis par les hommes de l'abbaye ⁸³⁵.

En fait, le rôle des protagonistes et les développements de ce dernier conflit sont obscurs. Il semble correspondre en effet à une offensive de Beaumarchais dans le massif du Cantal, tenu par des "*faydits*" et des bandits de grand chemin. Au dire d'Anelier de Toulouse, le panégyriste de Beaumarchais ⁸³⁶, toutes les vallées centripètes du volcan Cantal étaient tenues par des hordes de brigands qui, à coup sûr, entravaient le commerce ⁸³⁷, notamment pour le Carladez en "*Val de Ribera*" (Val de Rivière, dans la vallée de la Cère à hauteur de Vic-sur-Cère*), et en "*Val de Foillola*" (Folhols, au débouché de la Cère, à Vézac*) ⁸³⁸. Les autres points cités par le texte sont souvent sous le contrôle d'Aurillac, notamment la vallée de la Jordane, ce qui corrobore le texte précédent. Si l'on suit le récit de cette campagne, qui dura trois ans sur les hautes terres entourant le Plomb du Cantal, la répression fut terrible : pendaisons, mutilations, exécutions sommaires ...

D'où provient ce soudain problème ? On ne peut suivre l'analyse faite en 1899 par le très conservateur M. Boudet qui y voyait la "lie de la société" agrémentée de quelques hérétiques. L'on peut envisager plusieurs hypothèses, notamment le dénouement d'un évènement relaté en 1267 ⁸³⁹ : une amende est infligée par l'administration royale aux habitants de Figeac qui ont refusé de fournir un contingent pour réduire une troupe commandée par Bégon de Calmont (parent d'Astorg d'Aurillac) qui ravageait les domaines de Henri de Rodez près d'Aurillac.

Ceci expliquerait une intervention commune des troupes de Rodez et du bailli royal, dont Aurillac, sans doute complice des troupes de Bégon, aurait en partie fait les frais. Des incidents "périphériques" permettent de confirmer que les deux principaux protagonistes sont d'une part l'abbaye d'Aurillac et ses alliés du moment (les Astorg et les Calmont), d'autre part les comtes de Rodez et les vassaux du Carladez.

La politique d'hommages échappant aux cadres traditionnels suivie par les Astorg paraît être au centre du conflit : des fiefs sur Thiézac* sont donnés à Alphonse de Poitiers en 1269 ⁸⁴⁰ ; la seigneurie

⁸³⁵ Boudet 1899 p.168 ; *H.V.C.* II-CXXIX.

⁸³⁶ Paragraphe XXXVIII et suiv.

⁸³⁷ Cf. également *D.S.C.* t.II p.485.

⁸³⁸ Cf. vers 1311 et 1312 l'*Histoire de la guerre de Navarre* d'Anelier : "*en Val Ribera era maint om delitz, e'n Val de Foillola raubatz et escarnit*".

⁸³⁹ Boudet 1899 p.107 ; *D.S.C.* t.II p.491.

⁸⁴⁰ *H.V.C.* II-30.

de La Bastide d'Arpajon* est hommagée à l'évêque de Clermont l'année suivante ⁸⁴¹. Le prieur de Banhars dans le nord Rouergue, dépendant de Saint-Géraud, est attaqué et blessé. Des faits similaires se produisent à Cayrols* ⁸⁴².

A la même époque (vers 1270), le *baile* du comte de Rodez et ses hommes exécutent Hugues de Belmont et Géraud de Félines dans une église du Carladez méridional où ils s'étaient réfugiés. Le prêtre est également tué. Poursuivi par la suite par des officiers royaux, Bernard de Scolions, baile de Henri de Rodez soutient un siège dans le *castrum* de Saint-Julien-de-Toursac près Boisset*. Finalement arrêté par le sergent du sénéchal royal, il est jugé fin 1271. L'édit ordonne la destruction du château, tout en épargnant sans doute les maisons des coseigneurs ⁸⁴³. Le patronyme de l'un des fuyards semble le rattacher au Quercy septentrional, où l'on sait par ailleurs que furent recrutées les troupes de Bégon de Calmont. On peut donc y voir le témoignage de l'exécution sommaire de deux agents de l'axe Saint-Géraud - Astorg - Calmont".

La première phase du conflit avec Aurillac, les Astorg et leurs alliés se solde donc par une victoire militaire relative des tenants de Rodez - Carlat, qui n'en voient pas moins une grande partie des fiefs des Astorg leur échapper. Dans une optique politique, les Rodez - Carlat marquent également un point par rapport à l'abbaye d'Aurillac à travers l'accord conclu avec Montsalvy en 1270 ⁸⁴⁴ : Montsalvy, tout en ayant une certaine indépendance de gestion, reste dans la mouvance du Carladez et aucun droit n'est reconnu à Saint-Géraud, à quelque niveau que ce soit. Enfin, alors qu'un incident avait eu lieu à "Vigero" (commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux*) en 1267 entre les hommes de Carlat - Rodez et ceux du vicomte de Murat ⁸⁴⁵, en 1273 Marquèse de Peyre, femme du vicomte de Murat Pierre IV, fit hommage à Carlat d'une grande partie de sa vicomté ⁸⁴⁶.

Le comte de Rodez en titre, Hugues IV, mourut en 1275 ; Henri lui succéda donc dans la plénitude de ses titres. L'année suivante, s'opposant à l'évêque de Clermont Raymond de Calmont, ses partisans s'avèrent être trois seigneurs du Carladez et de Haute Auvergne : Géraud de Scorailles, Bertrand Aldoyne et Garnier de Trémouille ⁸⁴⁷. Emboîtant le pas à la politique royale de "modernisation" du tissu rural, Henri lança un projet de construction de pont sur la Truyère, à Entraygues, sur l'ancien axe Estaing / Montsalvy / Arpajon. Il fut construit à partir de 1269 ⁸⁴⁸ et existe toujours. Les comtes de Rodez restèrent également maîtres du péage correspondant. Parallèlement, le bourg d'Entraygues (situé hors du cadre géographique de notre étude) se développa rapidement ; une bailie y existe dès 1270 et on y trouve des consuls en 1292 ⁸⁴⁹.

De même, le nouveau comte de Rodez réussit à sauvegarder la maîtrise de la puissante coseigneurie de Toursac (commune de Boisset*) qui aurait pourtant dû être abandonnée à

⁸⁴¹ H.V.C. II-CXXXVIII.

⁸⁴² H.V.C. II-CXXXIX.

⁸⁴³ H.V.C. II-CXXXIX.

⁸⁴⁴ H.V.C. I - 89 sq.

⁸⁴⁵ H.V.C. II - CXXIV-CXXV.

⁸⁴⁶ H.V.C. I-141 sq.

⁸⁴⁷ H.V.C. II-CXXXVII.

⁸⁴⁸ H.V.C. II - 31 sq.

⁸⁴⁹ H.V.C. II-CXXXII.

Beaumarchais au terme d'une convention signée en 1278⁸⁵⁰. En revanche, la vicomté de Carlat cède à Beaumarchais des domaines sur la paroisse de Ginolhac*, à l'extrémité du Carladez.

A vrai dire, la politique à la fois énergique et conciliatrice de Henri de Rodez à l'égard de la mouvance royale parut porter ses fruits en 1284 où fut définitivement tranchée l'"affaire" de l'hommage des Astorg à Saint-Géraud et à Clermont. Au terme du jugement royal, il fut confirmé que les Astorg étaient bien vassaux des Carlat - Rodez pour les châteaux de Conros, La Bastide, Viescamp et Montal -conformément à la tradition-. L'hommage de ces forteresses s'accompagnait du cérémonial habituel : remise des clés à chaque changement de seigneur ou de vassal, hissage de la bannière comtale aux cris de "*Rodes*"⁸⁵¹ etc. En revanche, Astorg reçoit une compensation et Bégon de Calmont est amnistié -preuve de son rôle dans l'affaire-.

Un conflit endémique avec la vicomté vassale de Murat

La même année, Henri autorise le rattachement définitif du monastère de Thérondels* - censé avoir été fondé par la famille des vicomtes éponymes- à Blesle, tout en conservant une partie des droits⁸⁵². En 1285, il parvient même à vassaliser sans ambiguïté la vicomté de Murat.

Comme l'ont bien remarqué Saige et Diègne⁸⁵³, ce lien de vassalité court depuis 1150 et l'hommage du vicomte de Murat à la maison de Provence - Barcelone, qui tenait elle-même Carlat. Les Murat semblent être restés sous l'influence des vicomtes successifs de Carlat. Ainsi, dans le conflit "légitimiste" qui oppose vers 1250 la maison de Rodez et les "*Cartlat*" de Turlande⁸⁵⁴ le vicomte de Murat est le premier témoin de Henri de Rodez.

Mais en 1263, la charte de franchises de Murat octroyée par ses vicomtes stipule que celle-ci sera ratifiée par le comte de Rodez lorsque la paix sera conclue avec lui⁸⁵⁵, preuve d'un différend d'ordre féodal, mais non lié à une contestation de la vassalité de Murat. D'ailleurs en 1273, hommage était rendu à Carlat des châtelainies de Murat, Vigouroux, Albepierre et La Bastide -c'est à dire l'essentiel-⁸⁵⁶. Le texte, établi "*in castro de Vigoro, in ecclesia Sancti Laurencii*", comporte des détails intéressants, notamment l'expression "*domini Haenrici, filii domini comitis Ruthenensis in partibus Carlatensibus*" et la nature précise de l'hommage : "*Guillelmum, vicecomitem [de Murato] tenere et tenere debere, et eorum antecessores tennisse et tenere debuisse a dicto domino Henrico, ut a domino, et ejus antecessoribus, in feudum, castrum de Murato (...). Recognivit etiam et confessa fuit quod antecessores*

⁸⁵⁰ *H.V.C.* II-CXXXIII.

⁸⁵¹ *H.V.C.* II-CXXXIV.

⁸⁵² *H.V.C.* II-CXXXV.

⁸⁵³ *Ibidem.*

⁸⁵⁴ *H.V.C.* I - 10 sq.

⁸⁵⁵ *D.S.C.* t.IV p.401 sq. ; *H.V.C.* II-CXXXVI.

⁸⁵⁶ *H.V.C.* I-111.

predictorum liberorum tenebant et tenere debebant a dicto domino Haenrico et ejus antecessoribus, castra et villas [sic] et montaneas predictas, cum districtu, honore pertinenciis et mandamento eorumdem". L'accent est donc mis sur l'ancienneté et la régularité du lien vassalique, qui n'est pas contesté.

Mais, comme l'ont -une fois de plus- noté Saige et Dienne⁸⁵⁷ un différend a persisté, jusqu'au traité de 1284. Ce texte⁸⁵⁸ indique en effet que "*le comte de Rodez ne faisait pas justice au vicomte de Murat pour certains fiefs (...) [mais] le comte s'engage à l'avenir, à ne plus réclamer d'hommages directs et à ne plus exercer de juridiction, ni faire d'investitures dans les territoires de la vicomté*". Pourtant, en 1167, les droits résultant de l'hommage de 1150 (cf. *supra*) avaient échu à Hugues II de Rodez, en même temps que Carlat et une partie du Carladez⁸⁵⁹. La suzeraineté de Carlat sur Murat aurait donc dû être pleine et entière, mais elle fut toujours contestée : une tradition notariale locale⁸⁶⁰ prétend que "*les vicomtes de Carlat ne souscrivirent pas à cette aliénation (...) ils prétendaient que les comtes de Rodez étaient leurs vassaux à cause des terres de Dienne [*] et de Combrelles [de Laveissière*]*".

Nous avons vu que ces prétentions avaient des chances d'être fondées, l'extension de la vicomté de Carlat dans ce secteur paraissant tardive, peut-être plus récente que l'apparition de la "vicomté" de Murat qui aurait pu tenir primitivement ces deux seigneuries.

Quoi qu'il en soit en 1285 les vicomtes de Murat sont en position de force : ils viennent de se reconnaître vassaux directs du roi de France pour Beccoire (où il existait un château royal et une ville-franche nouvellement créée⁸⁶¹), Bredons, Maucheix et Chambeuil⁸⁶². Le seigneur voisin de Brezons* se tourne également vers la mouvance royale⁸⁶³.

Les relations de Murat avec les baillis des Montagnes étant par ailleurs excellentes depuis les évènements de la fin des années 1260, l'on comprend que "*Henri II ait trouvé intérêt à fixer, même au prix de modifications sur ses droits seigneuriaux sur quelques parties de son territoire, une suzeraineté contestée*"⁸⁶⁴.

Ce conflit aboutit en 1285 à un traité entre Carlat et Murat⁸⁶⁵, document complexe admirablement analysé par Saige et Dienne⁸⁶⁶.

Les Rodez - Carlat y obtiennent un renouvellement du serment de vassalité des Murat sur l'ensemble de la vicomté ; de même, les droits directs du Carladez sur Murat, Vigouroux (Saint-Martin-sous-Vigouroux*), Albepierre et La Bastide sont confirmés. Dienne* et Combrelles de Laveissières* ne sont pas contestés par Murat. En revanche, les autres seigneuries de la vicomté sont déclarées en hommage au roi, à l'évêque de Clermont et à la châtelainie de Mercœur⁸⁶⁷. Surtout, la

⁸⁵⁷ H.V.C. II-CXXXVIII.

⁸⁵⁸ H.V.C. I - 189 sq.

⁸⁵⁹ D.S.C. t.II p.399.

⁸⁶⁰ D.S.C. t.II p.399, qui cite un "mémoire du notaire Plougoul" que nous n'avons pu identifier.

⁸⁶¹ Cf. Phalip 1990 p.206 sq.

⁸⁶² H.V.C. II - 53 sq.

⁸⁶³ H.V.C. II-CXXXIX.

⁸⁶⁴ H.V.C. II-CXXXIX.

⁸⁶⁵ H.V.C. I - 189 à 198.

⁸⁶⁶ H.V.C. II - CXL sq.

⁸⁶⁷ H.V.C. II-CXLI.

maison de Rodez ne pourra plus à l'avenir recevoir d'inféodations dans le territoire de la vicomté de Murat, et Carlat abandonne -sous réserve d'hommage- toutes les terres situées entre les cours d'eau du Brezons et du Siniq, et même au-delà, y compris la châtelainie de Valcaylès : soit un territoire à cheval sur l'Auvergne et le Rouergue, couvrant les actuelles communes de Malbo*, Narnhac*, Saint-Martin-sous-Vigouroux*, Paulhenc*, Lacapelle-Barrez*, Thérondels*, Brommat*. Seule exception : les puissants prieurés de Laussac et de Thérondels* restent dans la mouvance de Carlat, et le seigneur de Valcaylès est par avance autorisé à refuser de rendre hommage à Murat.

Ces précautions permettent de ménager les susceptibilités des seigneuries du Barrez rouergat face à cette nouvelle -et inattendue- mouvance. Mieux : une lecture attentive du traité montre que les limites effectives des territoires annexés par Murat ne sont pas entre Brezons et Siniq, mais entre Brezons et Bromme : c'est en fait tout le Barrez septentrional qui entre dans la mouvance de Murat, jusqu'au pied de Mur-de-Barrez ! (Sinhac, Ladrignac ...).

Comment expliquer une concession aussi aberrante ? En fait le traité, peut être interprété comme un retour au Muradez primitif, seigneurie issue de la décomposition des domaines des Nonette : avant 1150, Vigouroux relevait déjà en partie de Murat, ainsi sans doute que Turlande de Paulhenc*. D'ailleurs, la cession par Carlat des terres du Barrez rouergat ne paraît pas avoir été réellement effectuée : le mandement "de Barrez" relevant de Murat attesté par les textes postérieurs⁸⁶⁸ n'englobe que des terres auvergnates, entre le ruisseau de l'Hirondelle et le Brezons.

Le poids de l'évêque de Clermont

Par ailleurs, deux actes de 1287⁸⁶⁹ et 1280⁸⁷⁰ (?) montrent que les évêques de Clermont possédaient des droits importants dans la région.

Dès 1270, l'accord de Montsalvy⁸⁷¹ qui arbitre les droits du prieur du lieu face au comte de Rodez préservait les droits de l'évêque de Clermont⁸⁷². Plus tard, en 1280 (?), le "prévôt" de Montsalvy Etienne de Vielmur rendait hommage à l'évêque de Clermont pour "*le monastère, la ville et tous les biens dans le diocèse qui ne dépendaient pas d'un autre seigneur*"⁸⁷³.

Puis en 1277, une nouvelle charte confirma et précisa les dispositions politiques et économiques de 1270⁸⁷⁴. Montsalvy y est nettement placé dans la mouvance des Carlat - Rodez, mais c'est l'évêque Gui d'Auvergne qui préside la réunion. Malgré ce soin mis à définir les prérogatives de chacun, un conflit éclata en 1288 au sujet des fourches de justice entre le prévôt et le comte. Les deux factions "portèrent les armes" et furent de ce fait condamnées par la justice royale, qui avait désormais le pays bien en main⁸⁷⁵.

⁸⁶⁸ D.S.C. t.IV p. 430-431.

⁸⁶⁹ H.V.C. I - 198 sq.

⁸⁷⁰ Sève 1980 p.145 d'après A.D. 63, 1.G, 1.6, C.77.

⁸⁷¹ H.V.C. I-89 sq.

⁸⁷² Sève 1980 p.145.

⁸⁷³ *Ibidem*.

⁸⁷⁴ D.S.C. t.IV p. 375-376, traduction.

⁸⁷⁵ D.S.C. t.II p.497.

L'autre "point d'appui" de Clermont est le château de "Murat-de-Barrez", alias "Tours de Murat", alias "Murat-la-Gasse", alias "Lastours", dans la commune de Ladinhac* sur la frontière avec le Rouergue. Par un hommage de 1287⁸⁷⁶ on découvre que la forteresse est "mouvante" de l'évêque de Clermont, bien que cette suzeraineté ne lèse pas les droits particuliers des coseigneurs dont les fiefs sont situés à cheval sur la Châtaigneraie orientale et le Barrez rouergat. D'un point de vue féodal, les coseigneurs sont tenus de rendre le château à l'évêque à chaque nouvelle intronisation, avec hissage de la bannière épiscopale ; par ailleurs, l'évêque peut exiger de tenir garnison durant vingt jours⁸⁷⁷. Or il semble qu'il existait un lien entre le château de Murat-de-Barrez et Montsalvy : la chapelle castrale y était desservie par un clerc issu de l'abbaye.

La forteresse constitue donc un point d'appui militaire -isolé- de premier ordre ; pourtant la présence éventuelle d'agents de l'évêque dans le château ne devait pas entamer la juridiction pleine et entière des coseigneurs. Peut-être est-ce l'indice du caractère récent de cette mouvance, postérieure en tout cas à l'existence du château.

L'étude détaillée de R. Sève⁸⁷⁸ sur la seigneurie de Clermont permet de bien mesurer l'emprise épiscopale sur le Carladez. L'évêque tient en effet tout ou partie des forteresses de Chastel-sur-Murat*, Junhac*, La Bastide d'Arpajon* (sans doute usurpée), Murat-la-Guiolle de Saint-Etienne-de-Maurs* (achat au XIII^e s. dans le cadre du contrôle de Maurs). Il possède également des domaines à Boisset*, Brommat*, Glénat*, Labrousse*, Lacapelle-Barrez*, Lacapelle-del-Fraysse*, Lacroix-Barrez*, Ladinhac*, Lafeuillade-en-Vézies*, Laroquebrou*, Leucamp*, Leynhac* (église cédée au XII^e s.), Malbo*, Marcolès*, Murols*, Prunet*, Raulhac*, Saint-Etienne-de-Maurs* (église cédée au XIII^e s.), Saint-Gérons*, Saint-Mamet* (maison-forte de la famille éponyme rendable à l'évêque), Sénézergues*, Siran*, Yolet* (château prétendument rendable à l'évêque). Clermont tenait également le prieuré d'Escalmels de Glénat. Outre les églises qui sont à coup sûr des possessions anciennes (d'origine carolingienne ?), les domaines se résument la plupart du temps à quelques manses, fiefs de coseigneurs vassaux de Clermont (c'est notamment le cas des domaines du Barrez).

Vers une stabilisation et une extinction des conflits féodaux

En 1290 fut rendu un jugement définitif au sujet de la mouvance des châtelainies des Astorg, près d'Aurillac⁸⁷⁹. Depuis 1284, le vicomte de Carlat avait été confirmé dans ses droits traditionnels, mais l'abbaye Saint-Géraud contestait la sentence⁸⁸⁰. Le traité de 1290 est édicté sous l'égide du pouvoir royal, qui entend bien mettre un terme à ces querelles féodales. Il y est stipulé que les Astorg ont bien dû, de tout temps, l'hommage aux comtes de Rodez pour leurs châteaux de Conros et de Viescamp, mais en retour Henri II et ses successeurs sont vassaux de ces mêmes biens devant l'abbé de Saint-Géraud⁸⁸¹.

⁸⁷⁶ H.V.C. I - 198 sq.

⁸⁷⁷ Sève 1980 p.145.

⁸⁷⁸ 1980 p.85 sq.

⁸⁷⁹ H.V.C. I - 202 sq.

⁸⁸⁰ H.V.C. II-CXLIII.

⁸⁸¹ H.V.C. II-CXLIV.

Le texte donne à cette occasion une cartographie très précise des seigneuries de Viescamp et Conros⁸⁸².

- Celle de Conros (essentiellement au sud de la Cère) s'étendait sur les territoires des paroisses d'Arpajon*, Roannes-Saint-Mary*, Prunet*, Lafeuillade-en-Vézie*, Marcolès*.

- Celle de Viescamp (exclusivement au nord de la Cère) comprenait des territoires sur Lacapelle-Viescamp*, Saint-Etienne-Cantalès*, Ytrac*, Saint-Paul-des-Landes*, Crandelles*. Des possessions isolées relevant d'Aurillac étaient situées à Vézac* et Vic-sur-Cère*. Cette énumération est exactement reprise dans l'hommage correspondant fait au nouvel abbé d'Aurillac en 1297⁸⁸³.

- Quant à la seigneurie de La Bastide, elle demeura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime vassale de Carlat et, en arrière-fief, de l'évêque de Clermont⁸⁸⁴. Le pouvoir royal veillait donc soigneusement à éviter de faire perdre la face aux entités féodales -ou à ce qu'il en restait- les unes envers les autres.

En fait, ces arbitrages ne sont que l'aboutissement de conflits d'arrière-garde, "d'un autre âge" en quelque sorte. Ce sont désormais les juridictions royales qui gèrent les conflits importants et moins importants. Le nombre exponentiel de procès et de condamnations en tout genre que traduisent les documents à partir des années 1265 jusqu'à l'aube du XIV^e s. a sans doute eu pour corollaire une augmentation des tensions sociales, d'autant que les populations locales sont parfois loin d'accepter les nouveaux usages. Ainsi en 1283, les habitants du village de Saint-Mamet* paient une amende pour avoir refusé de crier contre les "bannis" royaux que l'on acheminait vers la forteresse de Crèvecœur, parmi lesquels un membre de la famille seigneuriale éponyme, B. de Saint-Mamet⁸⁸⁵.

Mais les comtes de Rodez ont su s'adapter à la "nouvelle donne" politique imposée par le pouvoir royal et ont utilisé les nouvelles juridictions à plein pour faire valoir leurs droits ; ainsi protestent-ils en 1292 contre les spoliations commises par des agents royaux "*in Barres in Carladesio*"⁸⁸⁶, près de Thérondeles.

D'ailleurs dès 1293, le comte de Rodez crée deux chanceliers du sceau distincts, l'un pour le comté de Rodez, l'autre pour la vicomté de Carlat à l'imitation des juridictions royales⁸⁸⁷.

Henri de Rodez prend ensuite la tête des "*nobilibus viris, baronibus et vassalis militaribusque (...) in vicecomitatu Carlatensi et ejus pertinentiis*" pour aller combattre le parti anglais avec Charles de Valois - investi du royaume d'Aragon-. Aussi l'année suivante demande-t-il l'exonération de l'impôt du Centième pour frais de guerre⁸⁸⁸ ... Ces années et les suivantes furent marquées -d'un point de vue diplomatique- par la guerre de succession qui eut lieu entre Pierre III et Jacques, fils de Pierre III d'Aragon, conflit que l'on peut suivre, en ce qui concerne Carlat, grâce à un inventaire fidèle d'anciens titres⁸⁸⁹ rédigé au début du XVI^e s. On y lit que Pierre III demanda de façon infructueuse à Henri de

⁸⁸² Version intégrale dans *H.V.C.* I - 266 sq.

⁸⁸³ *H.V.C.* II-27.

⁸⁸⁴ *H.V.C.* II-CXLVI.

⁸⁸⁵ Boudet 1899 p.180.

⁸⁸⁶ *H.V.C.* II-71.

⁸⁸⁷ *H.V.C.* II-CXLVII.

⁸⁸⁸ *H.V.C.* I - 217 sq.

⁸⁸⁹ *H.V.C.* I - 594 sq.

Rodez de lui rendre hommage pour le Carladez. Henri fit hommage à Jacques mais en 1298, à la suite du renoncement de Charles de Valois aux droits sur l'Aragon, il dut faire hommage l'année suivante au roi Jacques de Majorque "dont ledict Viconté de Carladoys estoit tenu et mouvant"⁸⁹⁰. Mais l'hommage ne peut plus être demandé "quand bon lui semblerait" par Majorque à Rodez, ce qui constitue un amendement appréciable⁸⁹¹.

Henri II, qui avait rédigé son testament en 1301, mourut à la fin de l'été ou à l'automne 1304, peu après avoir transigé avec le prieur de Lacroix-Barrez*⁸⁹² au sujet de la justice et des privilèges du lieu.

Son testament stipulait que sa fille Isabelle née de son premier mariage devait hériter de la vicomté de Carlat⁸⁹³. Or, celle-ci était mariée depuis 1290 avec Geoffroy de Pons. De leur union naquit un fils, Raymond, vers 1291. Isabelle avait fait en 1299 une donation à venir sur tous les biens reçus de ses parents, en s'en réservant l'usufruit. De fait, c'est Isabelle de Rodez qui, en tant que "vicecomitissa Carlati", accorda un sursis d'hommage à Géraud de Naucaze, coseigneur de Toursac⁸⁹⁴. Par la suite, son mari Geoffroy de Pons prit le titre de vicomte de Carlat. Le Carladez ne réintégra jamais la mouvance de la maison de Rodez et la suzeraineté de la maison d'Aragon disparut en 1352⁸⁹⁵.

2. Le régime féodo-vassalique à travers les chartes du XIII^e s.

Cette problématique a déjà été abordée à trois reprises, dans le cadre d'études magistrales.

Saige et Dienne se sont livrés à une analyse juridique poussée et détaillée des hommages du XIII^e s.⁸⁹⁶ qui reste encore globalement pertinente. Plus récemment R. Monboisse⁸⁹⁷, reprenant le corpus de textes réunis par Saige et Dienne, a mené une étude plus synthétique du sujet cependant étendu aux "Montagnes d'Auvergne". L'auteur insiste avec raison sur la notion de hiérarchie des seigneuries, distinguant trois "classes" seigneuriales : les "majores" (comme les abbés d'Aurillac et les vicomtes de Carlat), les "seigneurs châtelains" (comme les de Dienne ou les Montal), et les arrière-vassaux, les "vavasseurs"⁸⁹⁸ (dépourvus de forteresse, ils se confondent parfois avec les simples "pagès"). Enfin en 1993 B. Phalip, se plaçant dans une perspective essentiellement castrale, a conclu au contraire de R. Monboisse à un certain "désordre féodal" en Haute Auvergne.

Ces études se basent sur un corpus de sources demeuré inchangé : les quelques 190 chartes du XIII^e s. rassemblées par Saige et Dienne. Parmi celles-ci, les plus intéressantes -car auparavant

⁸⁹⁰ *H.V.C. I - 596-597 et H.V.C. II-CL.*

⁸⁹¹ *H.V.C. II-CLI.*

⁸⁹² *H.V.C. II - 83 sq.*

⁸⁹³ *H.V.C. II - CCIII-CCIV.*

⁸⁹⁴ *H.V.C. II-88.*

⁸⁹⁵ *H.G.L. éd. orig. t.IV col. 219 ; H.V.C. II-CCXIV.*

⁸⁹⁶ *H.V.C. II - CLI à CCII.*

⁸⁹⁷ 1966.

⁸⁹⁸ Terme qui n'apparaît pas dans la documentation.

inédites- sont les serments de fidélité à Carlat issus des archives de Monaco (série G. 13) : 116 serments dont 95 sur originaux ... les restes d'un "cartulaire de Carlat" dont la richesse était impressionnante au XV^e s. à en juger par les inventaires connus ⁸⁹⁹.

2.1. Un "ordre féodal" dans le Carladez ?

En suivant en partie le cheminement de R. Monboisse, nous nous attacherons à étudier dans un premier temps l'"ordre féodal" traditionnel, puis le rôle des nouvelles institutions.

2.1.1. *Le régime féodo-vassalique traditionnel*

Les classes seigneuriales

- Les "majores domini" ⁹⁰⁰.

Ces très hauts seigneurs ont été ainsi caractérisés par R. Monboisse : ils sont à la tête de fiefs titrés (vicomté de Carlat, Terre d'Auvergne, abbayes d'Aurillac, de Mauriac et de Saint-Flour) englobant des territoires considérables indépendants de toute mouvance dans la région. Ils contrôlent un nombre important de vassaux et d'arrière-vassaux, tous placés sous leur "souveraineté". Hauts-justiciers, ils exercent cette dernière même envers d'autres seigneurs haut-justiciers. Leur rôle militaire est très important puisqu'ils regroupent et conduisent l'ost féodal ; ils disposent même d'une administration embryonnaire calquée sur l'administration royale : juges, bayles et sergents.

- Les "seigneurs châtelains" constituent la classe moyenne de l'ordre : entre 1261 et 1263, ils font hommage de trente-deux forteresses à Carlat.

Il convient en fait de hiérarchiser plus finement cette catégorie. Les plus puissants, qui sont parfois qualifiés de "barons", possèdent plusieurs châteaux. Il arrive qu'ils portent des titres tels que "comtor", ou "vicomte" (ainsi les de Dienne et les Murat), sans doute à usage honorifique puisqu'ils sont rattachés à une puissante mouvance voisine. Les *comtors* de Dienne sont totalement intégrés à la vicomté de Carlat alors que les vicomtes de Murat, eux aussi vassalisés, conservent la gestion de leur petit territoire. Ces grandes familles, qui peuvent être vassales de plusieurs très grands seigneurs, sont généralement haut-justicières et parfois entourées d'officiers subalternes comme les bayles ou les sergents.

La grande majorité sont cependant de simples châtelains disposant d'un unique point fortifié, dont certains ne possèdent même que quelques parts. Si la plupart sont bas-justiciers, neuf d'entre eux disposent malgré tout de la haute -ou moyenne- justice. Leur sphère d'influence ne dépasse guère le cadre d'une paroisse médiévale et peut interférer avec d'autres lignages locaux. Ils ont donc un pouvoir restreint mais jouissent du droit d'inféoder leurs biens propres à leur tour ; ils ont donc eux-

⁸⁹⁹ Pour une histoire détaillée de ce fonds d'archives, cf. *H.V.C.* II - IX sq.

⁹⁰⁰ Monboisse 1966 p.47 sq.

mêmes des vassaux. Les La Case de Leucamp* sont l'archétype de cette "classe" : possesseurs d'un *hospicium* et d'un petit *castrum*, ils sont bas-justiciers.

- Les arrière-vassaux, "hommes de fiefs" ou "vavasseurs"⁹⁰¹. Ces hommes, au bas de l'échelle féodale, n'ont été inféodés que d'une tenure dépourvue de *castrum*, mais parfois dotée d'un *repayrium*. Ils possèdent généralement en tout et pour tout quelques manses et leur pouvoir se limite aux paysans qui vivent sur ces tenures, qui sont des fragments de fiefs concédés. Les droits de justice sont bien sûr inexistantes.

Cette hiérarchie à quatre échelons⁹⁰² peut être complexifiée en cas de conflit armé ; lors de l'"affaire" de l'hommage de Conros, Astorg d'Aurillac fut déclaré vassal direct de Carlat, le vicomte devant par ailleurs hommage à l'abbaye d'Aurillac : un échelon supplémentaire de vassalité est alors créé.

Fief et alleu : le statut de la terre

Comme de juste, le régime du fief est au cœur de la plupart des documents féodaux qui nous sont parvenus, en particulier lorsqu'il s'agit de forteresses.

Saige et Dienne puis Monboisse ont remarqué que les hommages rendus à Carlat par les châtelainies du Carladez au XIII^e s. pouvaient renvoyer à deux cas de figure bien différents : inféodation d'un fief au vassal en contre-partie d'un service vassalique pouvant être la construction d'une forteresse "rendable", ou mutation d'un alleu tenu par un vassal en fief concédé à l'ancien alleutier. Hommages de vassaux "chasés" ou récupération tardive d'alleux seigneuriaux ?

Saige et Dienne⁹⁰³ ont insisté sur une importance supposée du franc-alleu en Carladez, entravant le contrôle de Carlat : "*Les vicomtes furent loin d'avoir, surtout à l'origine, leur juridiction féodale reconnue sur l'ensemble des territoires qui avaient constitué le ministerium Cartladense carlovingien. Ils possédaient les principales forteresses qui leur assuraient le pouvoir militaire ; ils se créèrent de nombreux vassaux en concédant des fiefs sur les terres qui dépendaient d'eux ; mais un très grand nombre échappèrent à leur juridiction et conservèrent leur caractère de franc-alleu. Ce ne fut que peu à peu que les vicomtes absorbèrent quelques-unes de ces seigneuries indépendantes, et le caractère restreint que prit dans la contrée le régime des fiefs se reflète encore, au XIII^e s., dans la formule et les conditions de l'hommage sous lesquelles le vassal reconnaît tenir du vicomte la terre ad dominum liberum sive francum*".

Il faut sans doute relativiser cette vision des choses. En effet, la quasi-totalité des hommages publiés par Saige et Dienne pour le XIII^e s. paraissent renvoyer à des situations "classiques" de vassaux chasés anciennement, même si la plupart de ceux-ci déclarent effectivement tenir en fief "franc et libre" -comme du reste dans les régions circumvoisines-. Ce statut libéral du fief, s'il peut

⁹⁰¹ Monboisse 1966.

⁹⁰² qui apparaît dans une demande d'exemption d'impôt adressée au pouvoir royal en 1295 par les nobles du Carladez :

"*baronibus, vassalis et feudatariis, militaribus personis*" (H.V.C. I-211)

⁹⁰³ H.V.C. II-CLII sq.

bien être mis à l'actif du "poids des traditions alleutières" ⁹⁰⁴, n'implique pas pour autant que les vassaux en question soient d'anciens seigneurs alleutiers ! Saige et Dienne voyaient un "*progrès du régime féodal entre les mains des vicomtes*" ⁹⁰⁵, face aux droits anciens de Saint-Géraud d'Aurillac (seigneuries de Conros d'Arpajon* et de Viescamp de Lacapelle-Viescamp*) et de l'évêché de Clermont (seigneurie de Murat-la-Gasse de Ladinhac*).

La "question du franc-fief" a été étudiée de façon très détaillée par Richardot ⁹⁰⁶. Ces biens, "*ad dominium liberum sive francum*" ou "*in feudum francum*" selon un usage particulier au sud-est de la France, sont souvent des forteresses que le vassal tient "*in feudum francum et liberum*". C'est en fait une exonération visant l'ensemble des prestations vassaliques, comme dans le cas des Montal vis-à-vis de Carlat. La formule peut varier : "*in feudum francum et honoratum*" (Astorg-Montal en 1284) ou "*ad liberium dominium*" (R. de Teissières en 1266). Cela n'en demeure pas moins un fief : si les revenus sont abandonnés à son possesseur, il demeure sans ambiguïté tenu d'un seigneur. Richardot ⁹⁰⁷ suggère que le "franc-fief" ait été une "bonne affaire" pour les deux parties : le vassal se défait d'un alleu tout en conservant son autonomie ; le suzerain n'a pas à se défaire d'un alleu pour chasser son vassal.

L'auteur poursuit son analyse -qui s'appuie souvent sur des reconnaissances issues de *H.V.C.*- en distinguant trois origines possibles aux "francs-fiefs" : certains sont nés d'une reprise d'alleux sous cette forme (en échange d'une contrepartie en argent ou en mouvance avantageuse), d'autres d'un affranchissement sur un fief "classique" préexistant, d'autres enfin d'une concession originale de biens sous cette forme ⁹⁰⁸. Richardot conclut ⁹⁰⁹ par cette définition, demeurée classique : "*Le fief franc ou d'honneur est une tenure noble, exemptée de tout ou partie des services de charge, qu'un alleutier reprenait (...) ou qu'un seigneur concédait*".

En ce qui concerne le Carladez, Richardot va plus loin ⁹¹⁰ : partant d'une demande d'exemption du Centième adressée par les nobles de la vicomté au pouvoir royal ⁹¹¹, il remarqua que le comte de Rodez dit tenir de la vicomté ("*terram Carladesii*") "*in feudum francum et liberum*" de Charles d'Anjou, à cause de son royaume d'Aragon. Carlat est donc elle-même une "franche-vicomté", statut qui fait écho à celui de la plupart des fiefs qui la composent. L'analyse de Richardot a été reprise récemment par H. Debax ⁹¹² qui confirme qu'il s'agit d'un usage particulier au Sud-Est apparaissant chez les Trencavel en 1163, en même temps que l'expression "fief honorable". L'auteur voit dans ces fiefs une signification proche de celle de "mandement" et conclut sur le caractère aristocratique de ces biens patrimoniaux, bien différents d'une simple tenure. Rappelons qu'en Carladez l'expression habituelle est "*ad dominium liberum sive francum*", expression qui devient très fréquente en Provence à partir des années 1230 ⁹¹³.

⁹⁰⁴ Monboisse 1966.

⁹⁰⁵ *H.V.C.* II-CLIII.

⁹⁰⁶ 1949.

⁹⁰⁷ 1949 p.240.

⁹⁰⁸ 1949 p.267.

⁹⁰⁹ 1949 p.272.

⁹¹⁰ 1949 p.242.

⁹¹¹ *H.V.C.* I - 210 sq.

⁹¹² 1996 t. II p. 358 sq.

⁹¹³ Giordanengo 1980.

Certes, la carte de répartition des hommages rendus à Carlat montre une densité inégale, forte dans l'est mais nettement plus faible dans l'ouest de l'ancien *comitatus*. De fait, la famille de Carlat n'a pas pu rayer de la carte les mouvances constituées antérieurement à la constitution de la vicomté féodale. Mais, si l'on excepte les domaines de Saint-Géraud, tous les lignages connus du territoire de l'ex-*comitatus* relèvent strictement de Carlat. Ainsi l'hommage du seigneur de Laroquebrou* en 1251 est particulièrement contraignant, malgré la puissance de sa famille et l'éloignement de ses seigneuries par rapport à Carlat : l'hommage est dû à toute réquisition de la part du vicomte.

Les hommages du XIII^e s. rendus à Carlat insistent sur l'aspect "châtelain" de la seigneurie : une place particulière est accordée à la forteresse et aux obligations militaires. D'une manière générale, les hommages des années 1260 publiés par Saige et Dienne sont très semblables aux serments de fidélité du XII^e s. rendus aux Trencavel étudiés par H. Débax⁹¹⁴. Les textes du Carladez sont en effet de vrais serments de fidélité où le *castrum* tient une place centrale ; l'on y définit précisément les modalités de l'aide militaire, de la reddition, de la semonce, tout en exorcisant la crainte de la trahison. L'hommage est dû à toute réquisition (cf. hommage de G. de Carlat, *in fine*). Malgré le décalage chronologique entre les chartes de Trencavel et celles de Carlat, aucune évolution ne se dessine : on peut parler d'un "type immobilisé" de serment, commun en Midi méditerranéen (Languedoc et Catalogne en particulier). Comme en Languedoc, le contrôle de Carlat sur les forteresses est soigneusement élaboré : la reddition du château du vassal doit être faite à toute réquisition du seigneur, ainsi que la prestation de l'hommage⁹¹⁵.

Le "formulaire-type" du Carladez est le suivant : "*non deceptur*" (...) "*recognosco (...) tenere (...) ad liberum dominium sive francum [castrum ...] (...) vobis homagium facio et fidelitatem juro ; et promito vobis reddere fortalicia omnium predictorum, sia irada, o pagada, et valentiam facere de plah o de guerra ad expensas vestras*". Le texte fait ensuite référence, comme dans les serments récents des Trencavel, aux générations futures. Quelquefois on précise au début de la reconnaissance "*me tenere in feudum et me et antecessores meos semper quondam tenuisse a vobis et vestris antecessoribus, quicquid habeo et habere debeo in castro de X*"⁹¹⁶.

De même, le cérémonial de la remise de la forteresse est fixé avec précision : le suzerain y fait planter sa bannière et pousser son cri de guerre. Le rituel durant la seconde moitié du XIII^e s. est identique qu'il s'agisse d'hommages à Carlat, à Clermont ou à Aurillac. La cérémonie de l'hommage se déroule quant à elle dans une des forteresses du seigneur dominant ou exceptionnellement à proximité de l'église ou du cimetière paroissial. Pour la mouvance de Carlat, les hommages sont ainsi rendus dans les châteaux de Toursac de Boisset*, Turlande de Paulhenc*, Mur-de-Barrez*, Valon de Lacroix-Barrez*, Carlat*, Foulioles de Saint-Etienne-de-Carlat*, Marmiesse de Sansac-de-Marmiesse*, Muret de Thiézac*, Junhac*, Caylus de Vézels-Roussy*, Boisset*, Polminhac*, Vic-sur-Cère*. Ce contrôle strict a tendance à s'assouplir dans le troisième tiers du XIII^e s., comme l'ont noté Saige et Dienne⁹¹⁷ et Monboisse. Ainsi, la clause de soumission "*iratz o pagatz*" -d'origine catalane

⁹¹⁴ 1996 t. II.

⁹¹⁵ H.V.C. I-29, hommage de G. "*de Carlat*" au vicomte de Carlat.

⁹¹⁶ H.V.C. I-13 par exemple.

⁹¹⁷ H.V.C. II-CLVII.

semble-t-il, mais également attestée dans le Languedoc des Trencavel au XII^e s.⁹¹⁸ - a tendance à disparaître des hommages les plus récents : la reddition n'est parfois plus exigible qu'en cas de mutation du vassal ou du suzerain (Dienne*, Laroquebrou*). Ici aussi il convient toutefois de relativiser : ainsi les seigneurs "de Carlat" et ceux de Turlande (cf. tableau *supra*) sont particulièrement surveillés par les comtes de Rodez : ils doivent rendre "*iratz o pagatz*" et "*ad voluntatem vestram*" ... sans doute le souvenir de la situation conflictuelle des années 1250. De même la clause "*iratz o pagatz*" est répandue en moyenne et basse vallée de la Cère -où la puissance de Carlat est ancienne et sans partage-.

Par ailleurs, la construction de forteresses par un vassal, lorsqu'elle est autorisée, reste soigneusement réglementée⁹¹⁹. Deux cas sont attestés au XIII^e s. ; le premier dans le cadre du traité passé en 1285 entre les vicomtes de Carlat et ceux de Murat. Dans les régions nouvellement attribuées à Carlat, il est bien spécifié que "*si vero dictus vicecomes (de Murato) infra castellanias predictas (...) castrum seu castra, fortalitium seu fortalicia edificaverit vel edificare fecerit, illud vel illa a dicto comite (Ruthenesi) reddibiliter, ut predictum castrum de Vigoro, recognoscat et reddat requisitus*"⁹²⁰. Les nouvelles forteresses, quels que soient leur nature et leur statut, sont rendables au comte de Rodez. Ceci est destiné à prévenir la création d'une nouvelle mouvance "murataise" au sein de terres appartenant historiquement au Carladez. Le second exemple est situé dans la vallée de la Cère⁹²¹ pour d'éventuelles futures *fortalicia* qui devront être rendues "*iratz o pagatz*" (cf. Thiézac*).

De même, le vassal doit service militaire ("*segoas, cavalcata*"⁹²²) à son suzerain, à sa réquisition, sans que l'on connaisse les limites en temps ou en distance dans les hommages rendus par les châtelains⁹²³ ; mais en retour les dépenses sont prises en charge par le vicomte, "*et facere valentiam de plah o de guerra ad expensas vestras*"⁹²⁴. En cas de forteresse tenue en coseigneurie, comme Toursac de Boisset*, il est stipulé⁹²⁵ que chaque "partiaire" doit personnellement le service armé, mais si certains d'entre eux sont absents, leurs hommes peuvent être conduits par un coseigneur présent. Certains établissements religieux ont également des obligations militaires vis à vis de la vicomté : en 1270, Montsalvy* doit fournir un contingent de quatre-vingt ou cent hommes pour une opération militaire à l'intérieur de la vicomté, à la charge du vicomte. En cas d'évolution défavorable du conflit, le vicomte peut trouver asile dans la ville ; d'une manière générale, toutes les dépenses ou dédommagements résultant de l'activité militaire du vicomte sont pris en charge par lui⁹²⁶. Au

⁹¹⁸ Debax 1996.

⁹¹⁹ H.V.C. I-194.

⁹²⁰ H.V.C. I-194.

⁹²¹ H.V.C. I-46.

⁹²² H.V.C. I-15.

⁹²³ H.V.C. II-CLVIII.

⁹²⁴ Cf. reconnaissance de R. de Teissières (H.V.C. I-25), Gui et Stéphane de Vigouroux (H.V.C. I-27), G. de Carlat et autres (H.V.C. I-29).

⁹²⁵ H.V.C. I - 159 sq.

⁹²⁶ H.V.C. I - 89 sq.

contraire, le petit prieuré de Taussac* en Barrez ne doit pas fournir de contingent, mais les défenses du lieu sont pleinement utilisables par le vicomte en cas de crise ⁹²⁷.

Enfin, le droit d'albergue est stipulé pour les principaux vassaux étant à la tête des villes ou forteresses de premier rang ⁹²⁸ ; les coseigneurs devaient quant à eux acquitter une quote-part judiciaire ⁹²⁹. Dans la vallée de la Cère en particulier, où les vicomtes de Carlat régnaient sur de très nombreux, anciens et fidèles lignages, les familles reconnaissent devoir "*annuatim et in perpetuum albergium cum aliis parciariis*" ⁹³⁰. L'un d'entre eux, Pierre de Teissières, précise en 1266 ⁹³¹ "*medietatem albergii quinque militum, jure domini, annuatim*". Dans ces cas, il semble bien que l'albergue consiste simplement dans le versement d'une somme d'argent au pro rata d'un nombre donné de *milités* fictifs, comme dans le Languedoc des Trencavel dès le siècle précédent. Toutefois on trouve en Carladez une occurrence ambiguë ⁹³² : "*albergium et dirnario*", ce qui peut indiquer une prestation en nature.

Quant au traditionnel service de plaïd et de cour ⁹³³, des hommages du XIII^e s. nous montrent qu'il consistait surtout à suivre le vicomte et à l'assister, notamment en contresignant les hommages. Certaines familles, comme les Teissières* forment une sorte de "garde prétorienne" autour du comte de Rodez, même si elles ont par ailleurs des attaches territoriales.

Quelques traits du régime du fief en Carladez

Le sujet a été traité sur le plan local par Saige et Diène, puis Monboisse et Phalip ; nous nous contenterons de présenter ici les principaux aspects du sujet à la lumière de travaux méridionaux ayant renouvelé ce thème de recherche.

Le régime du fief en Carladez, comme dans toute la zone sud du massif central, est assez libéral pour le feudataire : il est aliénable, cessible, mais sous réserve de l'autorisation du suzerain. Dans les faits, les vicomtes s'opposent bien sûr à une aliénation "extérieure" des biens de leurs vassaux : les de Diène ne peuvent aliéner qu'au comte de Rodez leurs biens de Paulhac* et Valuégols*, pourtant isolés du Carladez en tant qu'entité territoriale. Par dérogation, les pléthoriques coseigneurs partiariaires de Toursac (Boisset*) sont autorisés à aliéner leurs biens -ô combien fractionnés et imbriqués- entre eux sans autorisation vicomtale ⁹³⁴ ; peut-être parce que la chancellerie des comtes de Rodez considère tous ces coseigneurs comme un seul lignage contrôlant un unique

⁹²⁷ H.V.C. I - 219 sq.

⁹²⁸ H.V.C. II-CLXII. C'est par exemple le cas de Montsalvy* où le prévôt doit assurer matériellement l'hébergement du vicomte et de sa suite.

⁹²⁹ Monboisse 1966 p.140.

⁹³⁰ H.V.C. I-32 par exemple.

⁹³¹ H.V.C. I-38.

⁹³² H.V.C. I-57.

⁹³³ H.V.C. II-CLVIII.

⁹³⁴ H.V.C. I - 159 sq.

castrum. Il arrive d'ailleurs que des fratries fassent à Carlat un hommage collectif, comme les La Caze de Leucamp*.

D'une manière générale, comme le dit Monboisse ⁹³⁵, "*le fief fait partie du patrimoine du vassal qui en jouit comme de sa propre chose*". A ce titre, c'est un territoire, un bien héréditaire et les systèmes de partage égalitaire "à la méridionale" entraînent un effritement du patrimoine. La coseigneurie devient alors la seule solution pour conserver la substance du fief ; le cas de Toursac montre des partiaires de plus en plus nombreux à chaque génération jusque dans le courant du XIV^e s. L'on y trouve plusieurs fratries, mais également de petits lignages seigneuriaux. Des coseigneuries plus "classiques" existent à Vic-sur-Cère* ou Murat-la-Gasse de Ladinhac*, châtellenies décrites avec leur *mandamentum* (district), *tenementum* (territoire sous contrôle), *districtu* (district), *jus* (juridiction), *honor* (bénéfice), *dex* (territoire immédiat peut-être délimité par des bornes), *pertinentiis* (dépendances).

Ces fiefs, tenus "*ad dominium liberum sive francum*", depuis des générations nous disent les hommages du XIII^e s., sont très souvent dépourvus de résidence seigneuriale : l'on y reconnaît un demi-manse en indivis, un quart d'*affar* ... Ces très nombreux petits fiefs paraissent en fait confiner à la pagésie, malgré le ton cérémonieux des hommages ⁹³⁶. Le fief est bien un terme applicable à toute "tenure" : du *castrum* au tènement, comme en Languedoc dès 1150.

Nous ne reviendrons pas ici sur les aspects usuels de la gestion des fiefs tels que les obligations vassaliques et les sanctions seigneuriales : rien ne les distingue des usages de la féodalité languedocienne des XII^e et XIII^e s., notamment dans la zone d'influence des Trencavel ⁹³⁷.

Les traits dominants du "système féodo-vassalique" carladézien paraissent donc renvoyer à une "ambiance méridionale", voire méditerranéenne. Loin d'être le témoignage d'un féodalisme "épidermique", "incomplet", "inachevé", le Carladez offre l'image d'une société très fortement empreinte de féodalité, d'une féodalité "traditionnelle" à vrai dire assez archaïque pour la seconde moitié du XIII^e s. Au sommet de la pyramide des liens féodaux, les comtes de Rodez en tant que vicomtes de Carlat règnent sans partage. Leurs vassaux, les lignages autochtones, n'ont aucune liberté d'action : leurs forteresses sont à la merci du vicomte, quelle que soit leur importance, leur ancienneté, leur mode de gestion. Les seules dérogations (limitation des cas de reddition ...) concernent les lignages "périphériques", apparemment situés hors du Carladez du X^e s. : outre Cère et outre Plomb du Cantal.

Les reconnaissances dressées à l'occasion de la "guerre des hommages" montrent bien à quel point le contrôle vicomtal est pointilleux, méticuleux : pas un seul quart de manse n'y échappe ...

Car le "féodo-vassalique" ne se limite pas à la sphère des seigneurs et de leurs forteresses. En Carladez, "*terre auvergnate par la géographie, mais barcelonaise par les jeux de la politique*" ⁹³⁸, comme en Catalogne, le manse et ceux qui le "tiennent" sont au cœur du système. Par bien des traits, le Carladez

⁹³⁵ 1966 p.114.

⁹³⁶ H.V.C. I-110 par exemple.

⁹³⁷ Debax 1996.

⁹³⁸ Bonnassie 1980.

du XIII^e s. est comparable avec le Languedoc des Trencavel vers la fin du siècle précédent, et n'est pas si éloigné de la société féodale du Languedoc montpelliérain.

L'administration du Carladez par les comtes de Rodez au XIII^e s. ⁹³⁹

Comme l'ont noté Saige et Dienne ⁹⁴⁰, "dans la seconde moitié du XIII^e s., les comtes de Rodez avaient calqué l'organisation administrative et judiciaire de leurs domaines sur le modèle des provinces dépendant de la couronne ou de l'apanage d'Alphonse". Or, une administration spécifique au Carladez n'apparaît que dans les années 1260, sous l'administration de Henri II. Un "judex Carlatensis" est attesté en 1261 ⁹⁴¹ et un "bajulo Carlatensi pro domino comite Ruthenensi" ⁹⁴² en 1265, lors du dernier hommage rendu à Hugues IV de Rodez, avant que son fils ne prenne le titre de "domino vicecomitatus Carlatensis" ⁹⁴³.

Le premier titulaire de cette charge, créée sous la pression de la "guerre des hommages" orchestrée par Alphonse de Poitiers, est un certain Hugues de Balaguier, chevalier originaire du Rouergue. Son successeur fut en revanche un noble du Carladez, Guibert de Marcenac ⁹⁴⁴, responsable "super facto bailivie de Carlades (...) in terra de Carladesio" en 1277 ⁹⁴⁵. L'individualité du Carladez était en effet reconnue dès 1261 : "comitis Ruthenensis in partibus Carlatensibus" ⁹⁴⁶. Guibert de Marcenac figure dans la plupart des hommages et des conventions passées avec Carlat jusque vers 1296 ⁹⁴⁷.

Sous l'autorité de ce "bajulo Carlatensi" existent des bayles subalternes, à la tête de *bailiviam* : "Marmeissa" (Sansac-de-Marmiesse*) et "Taorsac" (Saint-Julien-de-Toursac*) sont attestés dès 1221 dans le codocille de Henri I de Rodez ⁹⁴⁸. Raymond de Montsalvy "bajulum (...) Bainades" ⁹⁴⁹ trouva la mort à Sénerzergues* en 1267 ; l'année suivante ⁹⁵⁰ on rencontre un "bajulum" de "castro et villa de Muret", dans la moyenne vallée de la Cère, à Thiézac*. En 1270 lors de la convention passée avec Montsalvy* l'on retrouve la "bailivia de Bainadesio" ⁹⁵¹, mais aussi la "bailivia castri de Muro" (...) "de Carlato" (...) "de Caslucio" ⁹⁵². Il est également quasi-assuré que Toursac ait été doté d'un *baile* dans les années 1270, celui qui soutint un siège dans la forteresse en 1271 ⁹⁵³.

⁹³⁹ H.V.C. II - CLXIX sq.

⁹⁴⁰ *Ibidem*.

⁹⁴¹ H.V.C. I-13.

⁹⁴² H.V.C. I-23.

⁹⁴³ H.V.C. I-27.

⁹⁴⁴ H.V.C. II-CLXXIV.

⁹⁴⁵ H.V.C. I-146.

⁹⁴⁶ H.V.C. II-CLXXIV.

⁹⁴⁷ H.V.C. II-CLXXV.

⁹⁴⁸ H.V.C. II-16.

⁹⁴⁹ Molinier 1894 t.I p.136 n°216.

⁹⁵⁰ H.V.C. I-86.

⁹⁵¹ H.V.C. I-90.

⁹⁵² H.V.C. I-91 et I-97.

⁹⁵³ H.V.C. II-CLXXIX.

Bref, les principales châtelainies du Carladez sont érigées en baylies à la tête desquelles se trouve un "baile" qui n'a apparemment rien à voir avec les seigneurs traditionnels si l'on se réfère à l'"affaire" de Toursac. Leurs noms indiquent d'ailleurs souvent une origine rouergate à proprement parler. En 1293 fut créé par Henri II de Rodez un double sceau rigoureux, l'un pour Rodez, l'autre pour Carlat ⁹⁵⁴ : "*in burgo nostro Ruthenae et in vicecomitatu Carlatensi a flumine Olti ultra versus Carladesium*" (...) "*statuimus hoc idem de sigillo nostro Carlatensi, scilicet quod cancellario Carlatensi dicti scriptores hobediant et refferant scripturas ad ipsum sigillum Carlatense deputati*". De fait, l'organisation judiciaire de la vicomté mise en place par la maison de Rodez n'offre aucun "particularisme local". Les bailes des seigneureries sont compétents pour les affaires locales de faible importance, mais droits de haute et moyenne justice et pleine juridiction relèvent essentiellement du comté de Rodez ; et ce même au cœur de seigneureries purement "indigènes", en Châtaigneraie orientale ⁹⁵⁵.

Seules quelques familles privilégiées, dans l'entourage comtal comme les Teissières*, détiennent en propre tous les droits de justice, dans les environs de Carlat et en vallée de la Cère ⁹⁵⁶. C'est également le cas des Turlande de Paulhenc* pour les droits de haute et basse justice sur leur châtelainie éponyme ... bien antérieure à la mainmise de la maison de Rodez sur le pays. D'autres familles, comme les Vigouroux de Saint-Martin-sous-Vigouroux* en possession de plusieurs châtelainies au XIII^e s. sauvegardent les prérogatives de basse justice en Carladez et au-delà ⁹⁵⁷. Enfin, des familles locales comme les La Caze de Leucamp* concèdent en 1281 au comte les droits de moyenne et haute justice. Comme les Vigouroux, ils ne gèrent plus que les affaires du type "coups et blessures" ⁹⁵⁸. Du reste, il est douteux que cette petite famille ait jamais possédé autre chose que la basse justice ... Même les puissants coseigneurs de Toursac ne sont compétents qu'en basse justice, excluant même les affaires de blessures consécutives à l'usage d'armes prohibées par le pouvoir royal ⁹⁵⁹. En revanche, le "prévôt" de Montsalvy* et les prieurs de Taussac* et Lacroix-Barrez* jouissent d'une certaine autonomie judiciaire, que l'on peut rapprocher des prérogatives de communautés urbaines gérées par charte de coutumes ⁹⁶⁰.

Bref, "l'ordre féodal" traditionnel du Carladez au XIII^e s. paraît organisé au profit quasi-exclusif des comtes de Rodez, qui contrôlent très étroitement l'activité militaire et judiciaire des grands et petits lignages de la vicomté. La maison de Rodez n'est que l'héritière d'un état de fait ancien : il n'y a jamais eu d'"anarchie féodale" en Carladez et même les turbulents "vicomtes" de Murat sont sous tutelle. La nouveauté vient -à l'imitation du modèle royal- de l'introduction d'agents chargés de prérogatives juridiques et militaires, issus de l'entourage direct de Rodez, au sein même des seigneureries traditionnelles. Si ce fait ne sembla pas générer de situation conflictuelle déclarée, l'"affaire" de Toursac est peut-être révélatrice de l'état d'esprit des lignages autochtones : lors du combat entre le baile du comte de Rodez et les agents du roi, les coseigneurs n'interviennent pas ...

⁹⁵⁴ Bonal 1885 p.217.

⁹⁵⁵ H.V.C. II-CLXXXIII.

⁹⁵⁶ H.V.C. II-CLXXXIV.

⁹⁵⁷ H.V.C. II-CLXXXV.

⁹⁵⁸ H.V.C. I-170 ; H.V.C. II-CLXXXIV.

⁹⁵⁹ H.V.C. II-CLXXXVII.

⁹⁶⁰ H.V.C. II - XXXVII à CLXXXIX.

2.1.2. Les hommes de Carlat : petits et grands lignages du Carladez

Nous avons retenu ici quatre-vingt dix-huit lignages placés intégralement ou en partie dans la mouvance de Carlat. L'on trouvera des développements sur la généalogie et les possessions de ces familles dans les monographies communales correspondantes. Seuls ont été retenus ici le patronyme, la localisation et la nature de la résidence seigneuriale, le statut de la famille au sein de la seigneurie et la mouvance principale. Nous introduisons simplement une hiérarchisation sommaire de ces nombreux lignages, à travers quatre rangs :

Rang ① : familles de "barons" disposant de plusieurs châtellenies et ayant leur propre mouvance, parfois en partie indépendante de Carlat.

Rang ② : familles seigneuriales éponymes à la tête d'un *castrum* et / ou possédant des parts de plusieurs coseigneuries.

Rang ③ : familles possédant des parts de coseigneurie, résidant parfois dans des maisons-fortes.

Rang ④ : petits lignages chevaleresques dotés de simples maisons-fortes, dont le statut social peut être ambigu.

Noms	Paroisse(s)	Fortifications principales	Statut et gestion	Vassal de	Rang
Aldoyn (d') (1) (= Aldoys (d'))	Junhac*	" <i>Castrum seu repairium</i> ", Junhac	Epoux de la seigneuresse éponyme	Carlat	
.....	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	②
Arpajon (d')	Arpajon*	?	Familiers de Rodez ?	Carlat	?
Auberoque (d')	Ladinhac*	<i>Castrum Albaroca</i>	Eponymes puis coseigneurs	Carlat	②
Astorg - Montal (de)	Arpajon*	<i>Castrum</i> , Montal <i>fortalicium</i> Conros	Seuls seigneurs	Carlat (Aurillac)	①
.....	Arpajon*	<i>Castrum</i> La Bastide	Seuls seigneurs	Clermont, Carlat	
Auzolles (d')	Thiézac*	?	?	Carlat	④
Bec (de)	Arnac*	" <i>Castrum de Pol</i> "	Coseigneurs	Carlat	③
Bénavent (de) (2)	Brommat*	<i>Castrum Valcastlès</i>	Principaux seigneurs	Carlat	②
Bertrans (de)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	③
Blat (du) (?)	Montsalvy*	"Château" ou "tour" du Blat	Seigneurs?	Carlat ?	④
Brajac (de)	Saint-Mamet- la-Salvetat	?	?	Carlat, puis royal	③
Breuil (de)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	③
Brocmet (de) (3)	Pailherols*	<i>Castrum Brocmet</i>	Seuls seigneurs	Carlat	②
Cartlat (de)	Paulhenc*	<i>Castrum Turlanda</i>	Coseigneurs	Carlat	②

Introduction

.....	Brommat*	<i>Castrum et reparium Collacho</i> (= Castel Noël)	Seuls seigneurs	Carlat	
Carsac (de)	Arpajon*	<i>Castrum Monte Alto</i>	Coseigneurs	Astorg-Montal	②
.....	Cassaniouze	<i>Castrum de Gensac</i>	Coseigneurs	Carlat	
Caslucio (de)	Vézels-Roussy*	<i>Castrum Castlacium</i>	Eponymes	Carlat	
.....	Ladinhac*	<i>Castrum Murato de Barrez</i>	Coseigneurs	Carlat/Clermont	②
Castellum (de)	Chastel-sur-Murat*	<i>Castrum [Castrum]</i>	Eponymes	Murat/Clermont/Carlat	②
Castelosa (de) (?)	Sénezeergues*	<i>Castrum d'Auzols</i>	Eponyme ?	Carlat	②
Cayrac (de)	Ladinhac*	<i>Castrum Murato de Barrez</i>	Coseigneurs	Clermont/Carlat	③
Cayrac (de) (4)	Taussac*	<i>Castrum Taussac ou "Castel-Vieil" ?</i>	Principaux seigneurs	Carlat	③
Cera (de)	Thiézac*	<i>"domus cera"</i>	Eponymes	Carlat	
.....	Vic-sur-Cère*	<i>"domus Gardia"</i>	Seuls seigneurs	Carlat	②
.....	<i>"domus Comlat"</i>	Seuls seigneurs	Carlat	
.....	<i>"fortalicium Volturiera"</i>	Coseigneurs (fratrie ?)	Carlat	
.....	<i>"domus Vicho"</i>	Seuls seigneurs	Carlat	
.....	<i>"castrum Vico"</i>	Coseigneurs	Carlat	
.....	<i>"fortalicium Porquaressa"</i>	Seuls seigneurs	Carlat	
Chambeuil (de) (= Lavayssière (de))	Laveissière*	<i>Castrum Labayssayra</i>	Seigneur	Carlat/Murat	③
Conquans (de)	Boisset*	Maison-forte ?	Seigneur	Carlat	④
Crest (de) (5)	Engualès*	?	Eponymes ?	Carlat	④
Cromières (de)	Raulhac*	<i>Castrum</i>	Eponymes	Carlat	②
.....	Chastel-sur-Murat* (?)	<i>Castrum</i>	Coseigneurs ?	Carlat/Murat	
Cropières (de) (6)	Raulhac*	<i>Castrum Croza Peyra</i>			②
.....	<i>Castrum Puech Morier</i>	Seuls seigneurs	Carlat	
Croseto (de)	Saint-Clément*	<i>Castrum Cascornutz</i>	Coseigneurs		
.....	Thiézac*	<i>Domus (?)</i>	Eponyme	Carlat/roi	③
Dienne (de)	Dienne*	<i>Castrum du Mercadial</i>	Eponyme	Carlat/Murat	①
.....	Lavigerie*	<i>Castrum de Laqueuille</i>			
.....	Chastel-sur-Murat*				
Durban	Boisset*	<i>"Castrum Taorsac"</i>	Coseigneur	Carlat	②
.....	Glénat*	<i>"Castrum Glenato"</i>	Coseigneur	Carlat	

Introduction

Escaffre (d')	Boisset*	"Castrum Torsac"	Coseigneurs	Carlat	
.....	Cros-de-Ronesque*	Ronesque	Seigneurs ?	(7)	
Felzines (de)	Roannes-Saint-Mary* Saint-Mamet*	?	?	Carlat	④
Folholes (de)	Vézac*	<i>Castrum Follola</i>	Eponyme	Carlat	②
.....	Ladinhac*	<i>Castrum Murato de Barrez</i>	Coseigneurs, fratrie	Clermont, Carlat	
La Garda (de)	Carlat* Saint-Etienne-de-Carlat*	?	Chevaliers	Carlat (8)	④
Garinus (de)	Brommat*	<i>Castrum Valcastlès</i>	Coseigneurs	Carlat	③
Gasq (de)	Saint-Martin-sous-Vigouroux*	Maison-forte Lescure	Seuls seigneurs	Carlat, Murat	③
.....	Maison-forte La Volpilière			
Gaucelin (de) (= Gauselmi (de) ?) (9)	Lacapelle-Viescamp*	"Castrum Veteribus Campis" ?	Seigneurs ou éponymes ?	Carlat	③
Gauselmo (de)	Vic-sur-Cère*	<i>Castrum Vico</i>	Coseigneur	Carlat	③
Griffeuille (de)	Vic-sur-Cère*	<i>Castrum Vico</i>	Coseigneur	Carlat	③
Jove (de) (Jou (de))	Giou-de-Mamou*	<i>Reparium castrum Giove</i>	Eponymes	Carlat	②
Junhac (de)	Junhac*	"Castrum seu reparium" Junhaco	Eponyme	Carlat	②
Jurquet	Laveissière*	<i>Castrum Combrelles</i>	Coseigneur ?	Carlat/roi	②
Labertrandia (de) (10)	Boisset*	"Castrum Taorsac"	Coseigneur	Carlat	③
Laboal (de)	Jou-sous-Monjou*	<i>Castrum, reparium Laboal</i>	Coseigneurs	Carlat	③
La Broa (de)	Sansac-de-Marmiesse*	"Castrum Marmeisso"	Coseigneur	Carlat	③
Lacapella (de)	Lafeuillade-en-Vézie*	Maison-forte ?	Seigneur	Aurillac ?	④
La Capelle (de)	Ladinhac*	<i>Castrum Monte Laudine</i>	Coseigneurs	Carlat	③
La Case (de)	Leucamp*	<i>Castrum Monsilio</i>	Seuls seigneurs	Carlat	②
.....	<i>Hospicium Casa</i>			
.....	Teissières-lès-Bouliès*		Possessions	Carlat	
.....	Ladinhac*	<i>Castrum Albaroca</i>	Coseigneurs	Carlat	
.....	<i>Castrum Monte Laudine</i>	Coseigneurs	Carlat	
.....	<i>Castrum Murato de Barrez</i>	Coseigneurs	Carlat/Clermont	

Introduction

La Gleizole (de) (11)	Lacroix-Barrez	<i>Castrum de Valo</i>	Coseigneurs (fratrie)	Carlat	②
La Grillière (de)	Glénat* ou Siran*	Maison-forte	Eponymes	Carlat/Montal	④
Roannes (de)	Roannes- Saint-Mary*	?	?	Carlat	④
La Roque (de)	Sézezeugues*	<i>Fortalicium Senazargues</i>	Un seul seigneur (fratrie ?), puis coseigneur avec Beaumarchais	Carlat	②
.....	Sézezeugues*	<i>Castrum Chavaniol</i>	Seul seigneur	Carlat	
.....	Cassaniouze*	" <i>Castel Vieil</i> "	Seigneur par achat	Carlat	
La Roque (de) ou Rupe[brou] (de), Brou (de)	Glénat*	<i>Castrum Glenato</i>	Coseigneur	Carlat/Montal	②
.....	Laroquebrou*	<i>Castrum Rupis Brou</i>	Eponymes ?	Carlat/Montal	
La Roque (de) Rupe (de)	Saint-Clément	<i>Castrum Roca Cascornutz</i>	Eponymes et coseigneurs	Carlat	②
La Tour (de) (12)	Chastel-sur-Murat*	<i>Castrum Lastours ?</i>	Eponyme ?	Murat/Carlat	③
La Valeta (de)	Giou-de-Mamou*	Néant	Chevaliers ?	de Jou	④
La Vayssière (de)	Voir Chambeuil (de), possessions à Thiézac*				②
Maleplanche (de) (= Malaplanca)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneur	Carlat	③
Marcenac (de)	Sansac-de- Marmiesse*	" <i>Castrum Marmeissa</i> "	Coseigneur	Carlat	②
.....	Saint-Mamet- la-Salvetat*	Saint-Mamet	Seigneur	Carlat	
Marfons (de)	Polminhac	?	Seigneur	Carlat	④
Mas (du)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneur	Carlat	③
Matfred (de) / Murat (la-Gasse) (de)	Ladinhac*	<i>Castrum Monte Laudine</i>	Seigneurs, puis coseigneurs	Carlat/Clermont Carlat	
.....	<i>Castrum Murato de Barrez</i>	Principaux seigneurs et seigneurs éponymes	Clermont	②
.....	Boisset*	<i>Castrum Taorsac</i>		Carlat	
Mellet (de)	Cassaniouze*	<i>Castrum Gensac</i>	Coseigneurs	Carlat	②
.....	" <i>Castel-Vieil</i> "	Seigneurs, puis coseigneurs	Carlat	
.....	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	②
.....	Sansac-de- Marmiesse*	" <i>Castrum Marmeissa</i> "	Coseigneurs	Carlat	
.....	Mourjou*	<i>Castrum de Mellet</i>	Seigneurs éponymes ?	Carlat	
Messac (de)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	②
.....	Laroquebrou*	Maison-forte ?	Eponymes	Carlat	

Introduction

Messilhac (de)	Raulhac*	Maison-forte de Mesilhac	Eponymes	Carlat	③
Miers (de)	Boisset*	"Castrum Taorsac"	Coseigneurs	Carlat	②
.....	Glénat*	"Castrum Glenato"	Coseigneurs	Carlat	
Moisset (de) (= Cayrac (de) ?)	Boisset*	"Castrum Taorsac"	Coseigneurs	Carlat	③
Monjou (de) (13)	Jou-sous-Monjou*	<i>Castrum Monte Jove</i>	Eponymes et coseigneurs	Carlat	②
Montamat (de) (= Bénavent (de))	Cros-de-Ronesque*	<i>Castrum Monte Amato</i>	Eponymes, fratrie et coseigneurie	Carlat	②
.....	Ladinhac*	<i>Castrum Murato de Barrez</i>	Coseigneurs	Carlat/Clermont	
Monte Alto (de) (= Montal (de))	Yolet*	<i>Reparium</i>	Seuls seigneurs, fratrie	Clermont ?	
.....	Arpajon*	<i>Castrum Montalt</i>	Eponymes et coseigneurs	Carlat	①
.....	Glénat*	<i>Castrum de Glenato</i>	Seuls seigneurs, puis coseigneurs	Carlat	
.....	Lacapelle-Viescamp	" <i>Castrum Veteribus Campis</i> "	Seigneurs	Carlat (Aurillac)	
.....	Saint-Victor	" <i>Castrum Sancti Victoris</i> "	Seuls seigneurs	Carlat (Aurillac)	
.....	Arnac*	" <i>Castrum de Pol</i> "	Seigneurs, puis principaux coseigneurs	Carlat	
Muret (de)	Thiézac*	<i>Castrum Muretum</i>	Eponyme	Carlat	②
Muro (de)	Mur-de-Barrez*	<i>Castrum Muro?</i>	Eponymes	Carlat	②
.....	Lacroix-Barrez*	<i>Castrum de Valo</i>	Coseigneurs	Carlat	
Naucaze (de)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	②
.....	Saint-Julien-de-Toursac*	Maison-forte de Naucaze	Eponymes	Carlat	
Pailhol (de) ?	Leucamp*	Rocher fortifié	?	?	④
Parlan (de)	Boisset*	" <i>Fortalicium</i> "	Eponymes	Carlat	②
Prallac (de)	Arnac*	" <i>Castrum de Pol</i> "	Coseigneurs	Carlat	③
Recoules (de)	Thiézac*	Maison-forte (?)	Eponymes	?	④
Rilhac (de)	Rouziers*	" <i>Riparium Rilhac</i> "	Eponymes	Carlat	②
.....	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	
Roanne (de)	Roannes-Saint-Mary*	" <i>domus</i> " (en ville)	Eponymes	Carlat	④
Roquefort (de) (= Rupefortis)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	②
.....	Calvinet*	Maison-forte "La Mothe"	Seigneurs	Carlat	
Roquemaurel (de) (=Rupemaurelli)	Cassaniouze*	<i>Castrum Rocamaurel</i>	Eponymes	Carlat	②

Introduction

Rossi (de) (14)	Enguialès*	<i>Castrum Rossino</i> ?	Eponymes	Carlat	④
Roussy (de)	Vézels-Roussy*	?	?	Carlat	④
Rouzières (de) (= Rotguier (de))	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs (fratrie)	Carlat	②
Saint-Mamet (de)	Saint-Mamet- la-Salvetat*	" <i>domus sive fortalicia</i> "	Seigneurs (fratrie)	Carlat	②
.....	Boisset*	<i>Castrum Taorsac</i>	Coseigneurs, fratrie	Carlat	
Salern(o) (de)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	②
.....	Sansac-de- Marmiesse*	" <i>Castrum Marmeisso</i> "	Coseigneurs	Carlat	
Salis (de)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	③
Sansac (de)	Sansac-de- Marmiesse*	?	Eponymes ?	Carlat	③
Solinhac (de)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	③
Teissières (de)	Polminhac*	<i>Castrum Polminhac</i>	Coseigneurs, fratrie	Carlat	②
.....	Teissières*	?	Eponymes	Carlat	
Tournemire (de)	Vic-sur-Cère*	<i>Castrum Vico</i>	Coseigneurs	Carlat	③
Trémouilles (de)	Ladinhac*	<i>Castrum Murato Barrez</i>	Coseigneurs	Clermont-Carlat	③
.....	Boisset*	<i>Castrum Taorsac</i>	Coseigneurs	Carlat	
Turlande (de)	Paulhenc*	<i>Castrum Turlanda</i>	Eponymes	Carlat, Murat	②
.....	<i>Castrum Turlandeta</i>	Coseigneurs,fratrie		
Valon (de) (15)	Lacroix-Barrez	<i>Castrum de Valo</i>	Eponymes, puis coseigneurs (fratrie)	Carlat	②
Vézels (de)	Vézels-Roussy*	?	?	Carlat	④
Vico (de)	Saint-Clément*	<i>Castrum Cascornutz</i>	Coseigneurs	Carlat	②
.....	Vic-sur-Cère*	<i>Castrum Vico</i>	Eponymes et Coseigneurs	Carlat	
.....	Ladinhac* (?)	<i>Castrum Albaroca</i>	Coseigneurs	Carlat	
Vieillevie (de)	Vieillevie*	Maison-forte	Eponymes	Carlat	④
Viescamps (de) (16)	Lacapelle- Viescamp*	" <i>Castrum Veteribus Campis</i> "	Eponymes	Carlat	③
Vigerio (de) (= Viguier)	Boisset*	" <i>Castrum Taorsac</i> "	Coseigneurs	Carlat	③
Vigouroux (de)	Saint-Martin- sous-Vigouroux*	<i>Castrum Vigorone</i>	Eponymes	Carlat, Murat	②
.....	Vézels-Roussy*	<i>Castrum Castlucium</i>	Seuls seigneurs	Carlat	
.....	Calvinet*	Maison-forte ?	Seigneurs	Carlat	Echoit à Beaumarchais
Vixouse (de)	Polminhac*	<i>Castrum de Pesteils</i>	Eponymes	Carlat	②

Remarques

- (1) Aldoyn (d') : "*Mansus Aldoynenc*" à Saint-Mamet.
- (2) Bénavent (de) : Famille de Viadène.
- (3) Brocmet (de) : Parenté Monjou / Cropières / Brocmet.
- (4) Cayrac (de) : Partage avec le prieur du lieu.
- (5) Crest (de) : Tombé dans la mouvance royale.
- (6) Cropières (de) : Parenté Monjou / Cropières / Brocmet.
- (7) Escaffre (d') : Renseignements attestés à l'époque moderne seulement.
- (8) La Garda (de) : Sont-ils des "Castlans" de Carlat ?
- (9) Gauselin (de) : Même famille que les "Viescamps".
- (10) Labertrandia (de) : "*Bertrandus de la Bertrandia*" !
- (11) La Gleizole (de) : Lien familial avec les "Cartlat" et peut-être avec la famille comtale de Rodez (?).
- (12) La Tour (de) : Branche des Latour d'Auvergne ?
- (13) Monjou (de) : Parenté Monjou / Cropières / Brocmet.
- (14) Rossi (de) : Tombé dans la mouvance royale.
- (15) Valon (de) : Lien familial avec la famille comtale de Rodez ?
- (16) Viescamps (de) : Même famille que les "Gauselin".

Ces quatre-vingt dix-huit lignages recouvrent en fait des réalités politiques et sociales très différentes et marquent une évolution nette par rapport aux deux siècles précédents. La première constatation est bien sûr l'accroissement très important du nombre des seigneuries et surtout des lignages.

L'héritage des deux siècles précédents : la seigneurie traditionnelle "monofamiliale"

Si l'on dresse une carte des châtelainies vassales de Carlat au XIII^e s. et qu'on la superpose à celle des XI^e et XII^e s., l'on s'aperçoit que demeurent les mêmes variations de densité : le bassin d'Aurillac, la basse vallée de la Cère et surtout l'est de la Châtaigneraie constituent des régions à "forte densité castrale" : les terroirs frontaliers du Barrez rouergat sont véritablement hérissés de châteaux. Dans une moindre mesure, les forteresses sont fréquentes en Barrez dans la région de Dienne et celle de Laroquebrou. La Châtaigneraie centrale -où Saint-Géraud d'Aurillac continue d'avoir un rôle important- demeure, elle, vierge de châteaux.

Cette répartition, calquée sur les hommages rendus, recouvre en fait des réalités variées. Ainsi il existe des mouvances "périphériques" ou "allogènes" tenues par les Dienne et les Turlande.

Les Dienne tiennent quasiment tous les territoires situés au nord du Plomb du Cantal et ils ne sont vassaux de Carlat que pour une partie de leurs biens : ils entretiennent aussi des relations avec Murat et Clermont ; ils sont à la tête d'une "micro-mouvance" intercalaire qui s'avance jusqu'à hauteur de l'ancienne forteresse de Chastel-sur-Murat (cf. Dienne*, Lavigerie*, Chastel-sur-Murat*, Laveissière*). Les Turlande, aux confins de l'Auvergne et du Rouergue, sont à la tête d'une seigneurie qui jouxte les terres de Carlat, des Pierrefort, des Murat et des Peyre. Ils s'inscrivent en partie dans la mouvance des Murat et paraissent avoir conclu une alliance avec les Cartlat du Barrez septentrional. Leur "micro-mouvance" s'étend sur Paulhac*, Thérondels*, Narnhac*, Lacapelle-Barrez*, Pailherols*, Mur-de-Barrez*.

Même position ambiguë chez les Astorg-Montal qui, grâce à leur alliance avec Laroquebrou, contrôlent deux véritables enclaves dans la vicomté :

- La première couvre le sud du bassin d'Aurillac et les marges de la Châtaigneraie centrale : elle provient des domaines ancestraux des Astorg-Montal et d'une manière générale, les biens situés au sud de la Cère paraissent dans la mouvance exclusive de Carlat tandis que ceux implantés au nord sont régulièrement réclamés par Aurillac et Clermont. Cette ambiguïté est particulièrement perceptible pour la seigneurie de Conros d'Arpajon* : le chef-lieu de la châtelainie est sur la rive nord alors que la majorité des biens se situent au-delà de l'autre rive ... (Arpajon*, Yolet*, Prunet*, Lafeuillade*, Marcolès*).

- La seconde enclave est liée à l'alliance faite avec les seigneurs de Laroquebrou, dont l'emprise à l'origine apparaît rétrospectivement impressionnante : ils tiennent, de part et d'autre de la Cère, tout le nord-ouest de la vicomté depuis les rives de la Maronne jusqu'à la Châtaigneraie occidentale. Les Montal mettent d'ailleurs un grand soin à recueillir les hommages de leurs nouveaux vassaux dans la seconde moitié du XIII^e s. La récupération de l'ancienne mouvance des Laroquebrou par les Montal sera irréversible.

Les Montal, et dans une moindre mesure les Diene et les Turlande ont donc maintenu, à l'intérieur de la vicomté, leur propre mouvance. Qu'en est-il des autres anciens lignages ? La plupart sont en "perte de vitesse" : à l'extrémité septentrionale, à l'interface avec Murat, les Chastel ont été quasiment rayés de la carte ; une famille du Carladez s'y est installée. Les Vigouroux se maintiennent dans l'entourage comtal, à travers la possession de forteresses à la frontière du Barrez et de la Châtaigneraie orientale. Les d'Auberoque sont rétrogradés au rang de coseigneurs, comme les Trémouilles. Bref, l'étiage est important.

Il n'en demeure pas moins que la seigneurie "traditionnelle" avec sa famille éponyme gérant seule le *castrum* à la tête d'un territoire ramassé existe toujours. Ainsi les La Roque de Sénezergues dont les biens s'étendent sur les paroisses de Sénezergues* et Cassaniouze*. Signe des temps, ils sont également coseigneurs à Ladinhac*.

Les coseigneuries

La grande nouveauté du XIII^e s. -même si des exemples apparaissent en Haute Auvergne au XII^e s. -comme l'a montré B. Phalip- est bien la coseigneurie, régime qui peut revêtir plusieurs formes en fonction de ses origines⁹⁶¹.

Certaines coseigneuries sont d'anciennes seigneuries à famille éponyme, à laquelle se sont rattachées d'autres familles souvent issues des terroirs voisins. Souvent l'ancienne famille continue

⁹⁶¹ Un certain "retard auvergnat" est perceptible par rapport au Languedoc, où la coseigneurie constitue le régime ordinaire dès les années 1150 (Débax 1996 p.417 sq.).

d'occuper une place prépondérante, comme c'est le cas à Valon dans le Barrez où l'on a affaire à une fratrie ; l'autre lignage associé est rouergat à proprement parler et l'ensemble des biens des coseigneurs est dispersé à travers tout -et exclusivement- le Barrez : Brommat*, Lacroix-Barrez*, Saint-Hippolyte*, Ginholac*.

Mais sans aucun doute, les seigneuries les plus prospères sont les coseigneuries plus "radicales" où les lignages sont nombreux et placés sous le régime de l'indivision. La famille éponyme, lorsqu'elle existe encore, n'exerce aucune prééminence sur les autres. Dans certains cas, il ne semble même pas y avoir de famille éponyme, ce qui peut s'expliquer par un ancien statut de forteresse vicomtale concédée ultérieurement en coseigneurie. Ou bien il peut s'agir de fondation *ex nihilo* par un groupement de petits lignages locaux. Les cas de Marmiesse, Murat-la-Gasse, Vic et Toursac sont particulièrement intéressants.

Les coseigneurs de Vic, ancien *castrum* vicomtal où existe une famille éponyme, ont une structure simple, dérivée de la seigneurie traditionnelle. Les domaines sont groupés dans la basse et la moyenne vallée de la Cère, sur les communes de Vic-sur-Cère*, Thiézac*, Polminhac*, Yolet*, mais aussi à Carlat* et Vézels-Roussy*. Les deux principales familles sont les Vic, seigneurs éponymes, et les La Cère dont la fratrie occupe de multiples *domus* dans la basse vallée de la Cère.

Les coseigneurs de Marmiesse (La Broa, Mellet, Marcenac et Sansac) rendent des hommages groupés sur les communes de Crandelles*, Ytrac*, Sansac-de-Marmiesse* bien sûr et Roannes-Saint-Mary*. Malgré -ou à cause de- l'importance de la forteresse, il n'existe pas de famille éponyme, ni de famille dominante si l'on s'en tient aux hommages rendus. C'est donc une véritable coseigneurie, alors que la forteresse paraissait auparavant tenue directement par la famille comtale de Rodez.

Les coseigneurs de Murat-la-Gasse de Ladinhac*, dans la mouvance de Clermont pour la plupart, offrent l'exemple d'une coseigneurie "méridionale" typique, sans lignage dominant et où coexistent plusieurs fratries. Ainsi à la fin du XIII^e s. l'on y trouve quinze coseigneurs appartenant à au moins six familles distinctes : les Murat (éponymes), les Montamat (de Cros-de-Ronesque*), les Cayrac, les La Caze (de Leucamp*), les Caylus (de Vézels-Roussy*) et les Trémouilles (de Ladinhac*). Soit la quasi-totalité des lignages nobles de la région dans un rayon d'une dizaine de kilomètres. Certains d'entre eux possèdent ou ont des parts dans d'autres forteresses, comme les La Caze. Leurs domaines sont à cheval sur la Châtaigneraie cantalienne et le Barrez rouergat, ce que retranscrit bien l'appellation "Murat-de-Barrez" : le *castrum* est situé en Auvergne, mais la châellenie s'étend sur la partie centrale du Barrez. Les densités maxima des biens des coseigneurs se rencontrent à Ladinhac*, Leucamp* et Murols* ; dans une moindre mesure à Sénezergues*, Labesserette*, Labrousse*, Lacapelle-del-Fraysse*, Lafeuillade-en-Vézie*, Teissières-lès-Bouliès* en Auvergne ; Saint-Hippolyte*, Taussac* et Brommat* en Rouergue.

Cependant l'exemple le plus "extrême" d'une gestion par coseigneurie est Toursac de Boisset* : vingt-deux familles différentes attestées entre la seconde moitié du XIII^e et le début du XIX^e s. ! Les Aldoy, Bertrans, Boisset, Breuil, Durban, Escaffre, Maleplanche, Mas, Meallet, Messac, Miers, Moisset, Murat, Naucaze, Parlan, Pleaux, Roquefort, Rouziers, Saint-Mamet, Solinhac, Trémouilles,

Viguiers. Une famille éponyme, noyée dans la masse, semble également avoir existé. Dans ce cas aussi, les noms trahissent des lignages seigneuriaux venus des paroisses voisines. Parmi eux quelques familles possessionnées par ailleurs (Les Murat, les Trémouilles) mais aussi de petits lignages qui ne disposent pas d'autres attaches territoriales (les Maleplanche, les Mas, les Solinhac ...). Certains disposent enfin de *domus* parfois situées dans leur domaine éponyme : c'est le cas des Naucaze. Les domaines de ces pléthoriques coseigneurs du sud-ouest de la Châtaigneraie et des confins du bassin de Maurs sont étendus : ils pullulent bien sûr à Boisset*, à Rouziers*, mais se rencontrent aussi à Saint-Etienne-de-Maurs*, Quézac*, Saint-Julien-de-Toursac*, Parlan*, Cayrols*, Roumégoux*, Saint-Mamet-la-Salvetat* et Vitrac*. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'il devait exister des hiérarchies internes à ces lignages parsonniers, que les seuls documents conservés -les serments à Carlat- ne nous permettent hélas pas de connaître.

Terminons ce bref tour d'horizon par le *castrum* de Carlat lui-même. Dès 1166, Mir de Vigouroux avait rendu hommage au vicomte pour "*toto eo quod habeo in Carlat*"⁹⁶². La famille aurait-elle obtenu la gestion du château depuis la disparition de la famille vicomtale éponyme ? Carlat serait-elle la plus ancienne coseigneurie du Carladez ? Rappelons une fois encore que les Vigouroux sont les premiers lieutenants des Carlat. Quoi qu'il en soit en 1219 apparaît dans le testament d'Henri I de Rodez une "*domus militie templi de Carlato*"⁹⁶³. Une tradition érudite en attribue la fondation à Raymond Bérenger III de Barcelone, vers 1128⁹⁶⁴. Pourquoi ? Cette *domus* nous est connue grâce à un texte de 1335⁹⁶⁵ : on y parle de "*clausuram hospitalis castri de Carlato*" (...) "*infra clausuram Hospitalis dicte domus, horto, cimeterio, ecclesia de Carlato*". Les Hospitaliers, qui ont pris le relais des Templiers, détiennent donc bien un "enclos" à l'intérieur du *castrum*, qui comprend l'église paroissiale et le cimetière. La tradition orale évoque d'ailleurs une "tour Saint-Jean" alors que l'église du XVI^e s. bâtie au pied du rocher possède une dédicace secondaire à Saint-Jean. Cette *domus* à l'intérieur de la forteresse est donc bien une réalité. Par ailleurs, le *castrum* est géré en coseigneurie au XIII^e s. Pierre de Vic reconnaît en 1266 "*quicquid habeo in castro de Carlato*"⁹⁶⁶ ainsi que Guirbertus de Rupe⁹⁶⁷, dans les mêmes termes. Le troisième coseigneur est un certain Guillelmus Guirberti, *domicellus*⁹⁶⁸, qui reconnaît "*quicquid habeo vel usus sum habere in castro de Carlat et in parrochia ecclesie dicti castri et in mandamento*". Pas de mention de "partiaire" ni d'indivision : il s'agit d'une coseigneurie peu évoluée, simple juxtaposition de droits détenus par des familles proches des anciens vicomtes -remarquer l'anthroponyme Girbertus !-. Carlat n'est pas Toursac ...

Si l'on dresse une carte récapitulative des modes de gestion de toutes les châtelainies du Carladez au XIII^e s., l'on obtient, sur un total de cinquante et un *castra*, vingt-quatre gérés en seigneurie unique ou éponyme, vingt-sept en coseigneurie. Parmi ceux-ci des familles

⁹⁶² H.V.C. II-6.

⁹⁶³ H.V.C. II-12.

⁹⁶⁴ D.S.C. t. III p.48.

⁹⁶⁵ H.V.C. I-256 sq.

⁹⁶⁶ H.V.C. I-42.

⁹⁶⁷ H.V.C. I-60.

⁹⁶⁸ H.V.C. I-62.

éponymes subsistent dans onze cas. Les seigneuries éponymes traditionnelles dominent largement dans le nord de la vallée de la Cère, au nord du Plomb du Cantal et au sud de Pierrefort, c'est à dire dans les marges septentrionales et montagneuses du Carladez, zones qui apparaissent comme un "conservatoire" des usages traditionnels. Dans la haute vallée de la Cère, le bassin d'Aurillac et l'est de la Châtaigneraie, l'on rencontre plutôt des coseigneuries à famille éponyme. Les coseigneuries "méridionales" pléthoriques et non -ou peu- hiérarchisées sont plus fréquentes dans le sud et l'ouest de la Châtaigneraie, en direction du Quercy.

Pour clore ce chapitre, l'on peut comptabiliser l'ensemble des lieux habités reconnus en hommage à Carlat par tous les lignages de la vicomté dans les actes du XIII^e s. : pas moins de quatre-cent quatre-vingt-dix-huit ! ... Mais inégalement répartis, en fonction de la densité des lignages vassaux. Ainsi, la densité est très forte en moyenne et basse vallée de la Cère, en Châtaigneraie orientale (Carladez proprement dit, Veinazès) et dans le sud-ouest de la Châtaigneraie. Inversement, des vides importants apparaissent -outre le massif du Plomb du Cantal, non peuplé- en Barrez méridional (Montsalvy), Châtaigneraie centrale (possessions de Saint-Géraud), et nord-ouest de la Châtaigneraie (mouvance des Montal de Laroquebrou).

Cette répartition s'inscrit dans la continuité de celle constatée pour les XI^e - XII^e s.

3 . L'occupation du sol : économie et peuplement

Dans un premier temps nous traiterons de l'économie rurale, avant de nous pencher sur les différentes structures du peuplement.

3.1. L'économie rurale

Celle-ci repose sur le réseau routier, qui permet de réguler production agricole, sylvicole, pastoralisme et commerce des biens.

3.1.1. Le réseau routier du XIII^e s., entre continuité et innovation

Le réseau routier médiéval et moderne de la Haute Auvergne est un sujet peu étudié. Saige et Diene y font allusion ⁹⁶⁹, L. Bouyssou ⁹⁷⁰ l'aborde à travers les documents du XV^e s. pour la région d'Aurillac, F. Imberdis ⁹⁷¹ l'évoque dans une optique hypercritique. Le relevé systématique des mentions dans les textes du XIII^e s., des toponymes "Lestrade" attestés à cette époque, des toponymes de type "draille" et des péages permet de se faire une idée des réseaux alors en place, en grande partie hérités des périodes antérieures.

⁹⁶⁹ H.V.C. II-CLXIV.

⁹⁷⁰ 1942 p.336 sq.

⁹⁷¹ 1967.

- L'ancien itinéraire Entraygues - Montsalvy - Arpajon est toujours en activité : un pont est d'ailleurs construit sur la Truyère à l'initiative des comtes de Rodez et de l'archevêque de Bourges en 1269⁹⁷². Un péage y est tenu par la maison de Rodez. Ce grand itinéraire traverse Ginolhac*, Engualès*, Montsalvy* où se trouve un nouveau péage. L'itinéraire se scinde alors en trois : vers Lapeyrugue*, Ladinhac*, Prunet* et Arpajon*, ou bien par Labesserette* et Lafeuillade-en-Vézie* avant de rejoindre Prunet*, ou enfin vers Marcolès* par Junhac* et Sansac-Veinazès*. Bref, Montsalvy est devenu un carrefour de chemins de première importance. Signe de cette importance, la présence de deux péages en périphérie. D'autres chemins secondaires convergent vers Montsalvy en provenance de Vieillevie* et Junhac*, mais aussi de Cassaniouze*. L'itinéraire direct entre Cassaniouze* et Montsalvy* était d'ailleurs pourvu d'un péage.

- Les itinéraires de la Châtaigneraie centrale.

Depuis Cassaniouze* et Calvinet* qui devient un important noeud de communications à la fin du Moyen Age, mais aussi depuis le bassin de Maurs et Mourjou*, les voies du Midi convergent vers Saint-Antoine*. Au nord, le chemin qui deviendra la principale artère commerciale du sud du Cantal se poursuit en direction de Marcolès* et de Roannes-Saint-Mary* où se trouve un péage. Au-delà du bourg de Roannes, deux accès sont possibles en direction du bassin d'Aurillac ; dans les deux cas des péages sont établis, notamment au passage de la Cère (Arpajon*, Ytrac*).

- Voies du sud-ouest de la Châtaigneraie vers Aurillac.

Venant du Quercy par le nord du bassin de Maurs, un chemin important passait par Rouziers*, Saint-Julien-de-Toursac*, Boisset*, Vitrac*, Saint-Mamet-la-Salvetat*, franchissant la Cère à gué à Sansac-de-Marmiesse* avant d'aboutir dans le bassin d'Aurillac. Cette voie possédait un péage à Boisset*, un autre entre Vézac* et Saint-Mamet*.

- Voies est / ouest en direction du Limousin (axe Aurillac - Laroquebrou).

Partant d'Aurillac, la voie traversait la commune d'Ytrac* pour ensuite bifurquer. La bifurcation nord se faisait en direction de Saint-Paul-des-Landes*, Nieudan* et Laroquebrou* ; la bifurcation sud vers Lacapelle-Viescamp*, Saint-Gérons* et Glénat*. Un seul péage est connu, à Siran*, et la traversée de la Cère se faisait pour l'essentiel grâce au pont de Laroquebrou*, mentionné au XIII^e s.

- Voies du bassin d'Aurillac vers le massif du Cantal.

Depuis Prunet*, une voie permettait de gagner Carlat* puis Labrousse* en évitant le bassin d'Arpajon. Près de Carlat se trouvait le péage de Puy Basset qui permettait un accès à la route de crête très fréquentée passant par Saint-Etienne-de-Carlat*, Polminhac*, Vic-sur-Cère* (deux péages sur les crêtes dominant la vallée de la Cère), Thiézac* (deux autres péages !) et Saint-Jacques-des-Blats*, pour déboucher directement au contact du Plomb du Cantal.

⁹⁷² Cf. Bedel 1995 p.14 et monog. Ginolhac - Entraygues ouest*.

Parallèlement à cet itinéraire de crête, dont le souvenir est resté vivace dans la mémoire collective, il existait bien sûr une voie longeant le fond de la vallée de la Cère par Vézac*, Yolet*, Polminhac*, Vic-sur-Cère*, Thiézac* et Saint-Jacques*.

Le seul péage de fond de vallée était situé à Thiézac*, un autre était situé à Vézac* où se rejoignaient la voie de crête et celle de la vallée. Enfin, un autre itinéraire de montagne parallèle passait par Raulhac* et Pailherols* où se trouvait un péage, avant de converger vers le Plomb.

- Voies du haut Barrez vers le massif du Cantal.

Il semble que, outre celui d'Entraygues, le seul pont sur la Truyère ait été celui de Valcaylès de Brommat*, en usage au XIII^e s. Ce pont permettait l'accès à un itinéraire orienté plein nord qui pouvait se diriger soit vers Mur-de-Barrez*, soit directement sur Thérondeles* et le massif du Cantal. En tout cas, un important péage existait à Mur-de-Barrez*, ainsi qu'une "estrade" se dirigeant vers le Cantal par Vigouroux de Saint-Martin-sous-Vigouroux*. Le Barrez central et septentrional se caractérise donc par des itinéraires nord / sud se dirigeant vers la haute vallée de la Cère. Un débouché vers l'est et l'Aubrac existait toutefois à Pont-la-Vieille, entre Thérondeles* et Paulhenc*.

Bref, les itinéraires du Carladéz au XIII^e s. sont de plusieurs types :

- Itinéraires nord / sud centripètes traversant la Châtaigneraie (depuis le centre, l'est et l'ouest) en direction du bassin d'Aurillac - Arpajon. En provenance du Rouergue et du Quercy, ces itinéraires remontent au-delà du Moyen Age (cf. *supra*).
- Itinéraires nord-est / sud-ouest convergeant vers la haute vallée de la Cère, en provenance du bassin d'Aurillac - Arpajon, du centre de la Châtaigneraie via Carlat, ou du Barrez.
- Itinéraires est / ouest allant vers le Limousin et le Quercy.

A la lumière des travaux de L. Bouyssou ⁹⁷³ sur les routes et l'économie de la région d'Aurillac au XV^e s., il est évident que ces itinéraires ont des finalités économiques très différentes - mais complémentaires-.

Même si elles possèdent des ramifications parfois complexes, les voies nord / sud traversant la Châtaigneraie en provenance du Quercy ou du Rouergue sont centripètes. Elles convergent vers le bassin d'Aurillac - Arpajon, où leur destination n'est pas Arpajon mais bien Aurillac, véritable pôle économique de la région ⁹⁷⁴. Les documents du XIV^e s., notamment ceux concernant le péage de Roannes de Roannes-Saint-Mary* et les rôles des notaires du XV^e s. ⁹⁷⁵ montrent que les marchandises les plus variées circulaient sur ces routes : bétail de tout type, vin ...

La plupart du temps, les textes du XIII^e s. insistent sur le caractère "public" de ces itinéraires : "*carriera publica*", ou "*strata publica*" ou "*iter publicum*" ⁹⁷⁶. Certains tronçons au moins devaient être revêtus de ballast ; tel est le sens des appellations "*cami ferrat*". Il est en revanche difficile d'apprécier la portée historique et chronologique des mentions d'itinéraires utilisés "de tout temps" : "*fuit ab*

⁹⁷³ 1942.

⁹⁷⁴ Bouyssou 1942, Grand 1945 par exemple.

⁹⁷⁵ Bouyssou 1942.

⁹⁷⁶ Cf. monog. Ladinhac* par exemple, où l'on peut encore observer un tronçon de chemin public médiéval près de Valette.

antiquo iter publicum ducens ..." nous dit-on au XIV^e s. de l'itinéraire nord / sud passant à Roannes-Saint-Mary*. Enfin remarquons des toponymes "*Lestrade*" apparaissant déjà au XIII^e s. fixés dans la toponymie à "l'état fossile" alors que "*strada*" ou "*strata*" sont encore pleinement -et pour longtemps- utilisés.

Malgré leur caractère "public", ces chemins sont, comme il se doit, ponctués de péages judicieusement disposés : aux approches des bourgs, à la traversée des rivières, à l'entrée et aux débouchés des vallées, bref à la plupart des points de confluence. Certains péages, notamment ceux de la vallée de la Cère et des crêtes au sud du massif cantalien, étaient spécialisés -au moins à la fin du Moyen Age⁹⁷⁷ - dans les taxes prélevées sur le bétail montant à la montagne .

Mais les possesseurs de ces péages se montrent multiples⁹⁷⁸. On trouve bien sûr les comtes de Rodez, vicomtes de Carlat, maîtres des péages sur la route d'Entraygues à Montsalvy* assortis d'un droit supplémentaire de "guidatge", destiné à assurer la sécurité des marchands. Les familles seigneuriales locales tenaient également des péages sur des voies importantes : les coseigneurs de Senezergues sur la voie Montsalvy* - Cassaniouze* - Saint-Projet*, ceux de Toursac de Boisset* sur l'itinéraire traversant la Châtaigneraie, etc. Aux portes du bassin d'Aurillac, quasiment tous les péages étaient tenus par les Astorg - Montal : à Arpajon*, Roannes-Saint-Mary*, Vézac* et Ytrac*⁹⁷⁹ ; de même en 1284, sur la route entre Montvert en Limousin et Laroquebrou*⁹⁸⁰. Dans la vallée de la Cère, le seigneur éponyme de La Vaissière de Thiézac* fait hommage au roi d'une part du péage du même nom, toujours en 1284⁹⁸¹. Très souvent ces péages sont en partie affectés à l'entretien de ponts⁹⁸² (sur la Cère, la Bromme, le Siniq, le Brezons, l'Ambène ...)

Mais le droit le plus "rentable" levé dans ces péages était sans doute déjà la "dralhe", droit sur le bétail en route vers les estives ; d'ailleurs cette circulation importante dans les vallées et les cols de montagne vers 1260 est rappelons-le⁹⁸³ attestée dans le récit de la "pacification" qui y fut alors opérée par Beaumarchais.

3.1.2. *La vie pastorale : le problème des estives et des "montagnes"*

Cette problématique, à peine évoquée par Saige et Dienne, a été magistralement traitée, sur le plan local, par L. Bouyssou⁹⁸⁴, puis sur un plan plus général par G. et P.-F. Fournier en 1983 dans leur fondamentale synthèse intitulée *La vie pastorale dans les montagnes du centre de la France : recherches historiques et archéologiques*. Plus récemment, on peut citer les contributions de J.-C. Roc sur les burons du Cantal en 1992 et celles du Projet Collectif de Recherche, *Approche de l'habitat et de l'activité économique en moyenne montagne : les dépendances de la Dômerie d'Aubrac*⁹⁸⁵. On

⁹⁷⁷ Cf. Bouyssou 1942.

⁹⁷⁸ H.V.C. II-CLXIV.

⁹⁷⁹ H.V.C. II - CLXV-CLXVI.

⁹⁸⁰ H.V.C. II-CLXVI, note 7.

⁹⁸¹ *Ibidem*.

⁹⁸² H.V.C. II-CLXVII.

⁹⁸³ Michel 1857 p.86.

⁹⁸⁴ 1972 p. 142 sq.

⁹⁸⁵ Toulouse, 1994.

pourra également consulter le travail de M.-C. Coste sur les villages désertés du nord-ouest Cantal ⁹⁸⁶ et celui de *l'Inv. Vic* ⁹⁸⁷.

Bref, en l'état actuel du corpus des textes du XIII^e s. et des prospections archéologiques en moyenne montagne, tout ou presque a été dit. Nous nous contenterons donc de synthétiser ici les données se rapportant à la partie septentrionale du Carladez, en ajoutant ponctuellement quelques observations.

En ce qui concerne la genèse du pastoralisme, nous avons volontairement évité d'aborder le sujet dans les chapitres antérieurs par manque de données. Certains historiens et archéologues considèrent que la mise en valeur des terres de moyenne montagne dans une optique de pastoralisme élaboré -avec véritable transhumance- remonte "dans la nuit des temps", imaginant des "drailles" protohistoriques drainant d'immenses troupeaux, itinéraires et hautes terres étant parsemés de sépultures. Pour le Carladez, les éléments sont trop minces pour pouvoir être interprétés : que dire des quelques objets néolithiques ou protohistoriques isolés découverts au-dessus de 1000 m ?

G. Fournier ⁹⁸⁸ a montré, grâce aux témoignages de Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours, qu'une activité pastorale existait dans les montagnes de Basse Auvergne dès la fin de l'Antiquité, notamment le pacage des ovins dans le *saltus* des montagnes ; on rappellera ici la présence de faisselle sur le site de Chastel-sur-Murat*. Dans la même optique, L. Bouyssou ⁹⁸⁹ note que "*l'une des dominantes de la formation des grandes terres féodales de la région, lorsqu'elles apparaîtront totalement constituées, présentent la même particularité de s'étendre jusqu'au massif du Plomb du Cantal, auquel elles ne se soudent parfois que par un bout, une succession de possessions très rapprochées [sic].*" Cela est vrai en particulier pour la seigneurie de Saint-Géraud-d'Aurillac, qui possède la vallée de la Jordanne jusqu'au Col de Cabre, et bien sûr la vicomté de Carlat qui contrôle toute la vallée de la Cère. Cela n'est bien sûr pas le fait du hasard : l'accès et la possession des hautes terres permettent de mettre en place une économie rurale diversifiée, à travers l'exploitation des forêts et des pacages.

Il n'en demeure pas moins que les textes sont absents jusqu'à la fin du XII^e s., où les Dienne permettent la construction d'une grange de l'abbaye cistercienne dans la montagne de Graule (altitude : plus de 1300 m !) ⁹⁹⁰. Cette installation se fait en dehors des territoires placés dans la mouvance de Carlat.

Il faut en fait attendre la seconde moitié du XIII^e s. pour avoir une attestation certaine de pratiques pastorales organisées dans les hautes terres du Carladez, sur les communes actuelles de Saint-Martin-sous-Vigouroux*, Saint-Jacques-des-Blats*, Malbo*, Pailherols*, Laveissière*, Jous-sous-Monjou*, Thiézac*, Chastel-sur-Murat*, Lavigerie*, Dienne*, ainsi que Valuégols* et Paulhac* en dehors de la vicomté proprement dite. Ainsi G. de Monjou fait-il hommage à Carlat de ce qu'il possède "*in territorio de lu Buoil [Malbo*] et in montanis (...) del pom de Cantal usque ad castrum Muri*" ⁹⁹¹.

⁹⁸⁶ 1988.

⁹⁸⁷ 1984.

⁹⁸⁸ 1962.

⁹⁸⁹ 1972 p.145.

⁹⁹⁰ Bouyssou 1972 p.145.

⁹⁹¹ *H.V.C.* I-13.

En 1266 Aiseline, épouse de P. del Prat reconnaît à Carlat "*la caplm clausa de Palairols [Pailherols*] et quidquid habeo e las estradas et la montanha comunal*"⁹⁹². La même année Astorg Jurquet reconnaissait à Carlat au-dessus du village de Chambeuil de Laveissière* "*tota la montanha que tenet se ab Cerchan, et confrontatur ex una parte cum montanea d'Albaspeira*"⁹⁹³. En 1268, Gui de Montejovio et Guillaume de Vicsozas citent, dans la cadre du compromis passé lors de la "guerre des hommages" entre Carlat et Alphonse de Poitiers, leurs biens "*in montanis de Bana [Puy de la Bane] et de Monte Jovio, usque ad Pom de Cantal et ad teron de Roc Alta*"⁹⁹⁴ (soit dans la région de Pailherols* et Malbo*). En 1271, les frères G. et B. Gayartz reconnaissent à Carlat "*quicquid habemus in montana de Giro*"⁹⁹⁵ (= le Puy Griou, actuelle commune de Saint-Jacques-des-Blats*, anciennement relevant de Thiézac*). En 1276, une reconnaissance de Marguerite de Dienne à Henri de Rodez⁹⁹⁶ pour des terres limitrophes du Carladez cite "*montaneam de Mari (...) et usque in montanea de Nierpos et de Valetinas, et de Montels, et de Jorda (...) et generaliter quicquid est infra fines predictos, sint mansi, sint terre culte vel inculte, capmansi, pascua, nemore, aque (...)*" (soit dans la région de Dienne*, Lavigerie* et Chastel-sur-Murat*). L'année suivante le seigneur de Dienne rend à nouveau hommage de biens en Planèze dans la région de Valuégols* et Paulhac*⁹⁹⁷, dont "*affarium cum montana de la Cassadossa et nemora que pertinent ad dictam montanam*".

G. et P.-F. Fournier⁹⁹⁸ définissent la "montanha", que l'on appelle aujourd'hui parfois "montagne à vaches", comme un "pâturage des terres élevées". Des textes similaires existent pour les terres de la vicomté de Murat⁹⁹⁹.

Qu'en déduire ? D'un point de vue topographique l'on ne peut que conclure à la correspondance stricte entre les terroirs cités par les textes du XIII^e s. comme recelant des "montanhas" et les zones aujourd'hui couvertes de "burons" post-médiévaux. Quel qu'ait été son degré de développement au XIII^e s., l'économie de cette époque annonce bien l'économie pastorale traditionnelle des hautes terres du Cantal. Le secteur de La Bane par exemple recèle plusieurs ensembles d'installations de type "buron", ruinées, d'époques différentes, dont certaines paraissent anciennes. En revanche, rien n'est dit sur le type de bétail : bovin ou ovin ? ou les deux ? En 1280, les coseigneurs de Toursac prélèvent "*drahia seu passada animalium ascendientum in montanea (...)*"¹⁰⁰⁰. Quels sont-ils ? La Châtaigneraie paraît être essentiellement une zone d'élevage ovin à la fin du Moyen Age ... Du reste, la production des fromages et la structure sur laquelle elle s'appuie appelée "cabane" -ancêtre du buron- n'apparaît à notre connaissance qu'une fois, en 1280 à Saint-Martin-sous-Vigouroux* : le prieur y perçoit la dîme sur les fromages qui y sont fabriqués, "*(...) ordonavimus quod quodcumque fieri vel esse contigerit cabanam de novem vesmeriis (?) et ab hinc in eadem parochia donetur caseorum integralis decima (...)*"¹⁰⁰¹.

⁹⁹² H.V.C. I-32.

⁹⁹³ H.V.C. I-70.

⁹⁹⁴ H.V.C. I-83.

⁹⁹⁵ H.V.C. I-104.

⁹⁹⁶ H.V.C. I-127.

⁹⁹⁷ H.V.C. I-138.

⁹⁹⁸ 1983 p.350.

⁹⁹⁹ Publiés dans H.V.C. I et le cartulaire de Saint-Flour.

¹⁰⁰⁰ H.V.C. I-162.

¹⁰⁰¹ Cart. Saint-Flour p.121. "Cabana" peut parfois avoir le sens de "troupeau" à cette époque (rens. P. Bonnassie).

Une approche "archéologique" du pastoralisme au XIII^e s. est très délicate ; elle demanderait au préalable une prospection systématique de tout le massif du Cantal et de ses appendices entre 1400 et 950 m d'altitude sur le versant sud, ce qui pourrait faire l'objet d'une thèse à part entière.

P.-F. et G. Fournier ¹⁰⁰² ont présenté un état détaillé de la question, tout en amorçant une typologie. Les burons anciens du Cantal appartiennent à leur type 2 ¹⁰⁰³ : "*bâtiment unique de plan rectangulaire, éventuellement subdivisé par des murs de refend, soit deux ou trois bâtiments jointifs. Ces édifices étaient en partie creusés dans le sol et par conséquent à demi souterrains, mais chaque fois que l'observation est possible il apparaît que la pierre sèche occupait une place importante dans leur construction (...). Des enclos fixes, délimités par des murs construits à pierre sèche -jardins et parcs à bétail- étaient assez souvent associés à de tels burons*". Les auteurs citent l'exemple des "mazuts" de Nozières de Dienne* appartenant à ce type, attestés dès 1535 ¹⁰⁰⁴.

Nous avons remarqué une concentration semblable au-dessus du village de Brujaleine de Chastel-sur-Murat*, à une altitude de 1150 m. Le mobilier céramique recueilli en surface est attribuable au XVI^e s. pour les artefacts les plus anciens. De même, les "cases" visibles sur le plateau inférieur du dyke de Chastel-sur-Murat* ainsi que celles installées en contrebas dans les éboulis ne sont sans doute que des "mazuts". De l'un d'eux provient d'ailleurs semble-t-il une sonaille. Enfin, une ambiguïté demeure sur les "cases" situées à l'intérieur ou autour du *castrum* de la Roche Sellée de Dienne* et de Las Tours de Chastel-sur-Murat* : habitat castral, ou "burons" tardifs ? Seuls des sondages archéologiques permettraient de faire avancer cette problématique ...

Reste le thème de l'emprise seigneuriale -au sens large- sur cette économie spécifique aux pacages d'estive.

Les textes cités ci-dessus montrent un contrôle seigneurial effectif de ces "montagnes", contrôle à l'image des autres types de possessions : les feudataires appartiennent à de grands mais aussi à de petits lignages et en jouissent parfois en indivision, qu'il s'agisse ou non de fratries ¹⁰⁰⁵. Pourtant il faut souligner la mention de la "*montagne communal[e]*" de Pailherols -qui n'est alors pas un village- : l'ancêtre des "communaux" ?

Le régime juridique des "Montagnes" paraît se complexifier rapidement entre le XIV^e et le XVI^e s. ¹⁰⁰⁶, signe du succès du système. A la fin du XV^e s., la vente du domaine montagnard d'Aulhac de Vic-sur-Cère* décrit avec précision les différentes composantes de l'habitat et le régime des pâturages d'estive ¹⁰⁰⁷. Il semble qu'au XIII^e s. le système soit loin d'atteindre la sophistication de l'époque moderne. Toutefois la répartition des drailles et péages en relation avec la montée du bétail vers les estives au XIII^e s. montre qu'il s'agit d'une véritable "transhumance" en provenance du Rouergue et du Quercy, et non d'un estivage de "proximité". Des taxes sont levées à Calvinet*, Boisset*, Montsalvy* et Saint-Antoine*, localités de la Châtaigneraie méridionale distantes de 60 à

¹⁰⁰² 1983 p. 255 sq.

¹⁰⁰³ *Ibidem* p.261.

¹⁰⁰⁴ *Ibidem*.

¹⁰⁰⁵ Bouyssou 1972 p.149.

¹⁰⁰⁶ Bouyssou 1972 p. 151 sq. ; G. et P.-F. Fournier 1983.

¹⁰⁰⁷ G. et P.-F. Fournier 1983 p.308.

70 kilomètres des "montagnes" attestées à la même époque. De fait, ce sont les troupeaux du Quercy qui doivent faire le chemin le plus important.

Le nord du Barrez, directement au contact du flanc méridional du massif du Cantal, constitue également un itinéraire de choix pour la transhumance. Un péage à cet effet existait d'ailleurs à Mur-de-Barrez*, les troupeaux se dirigeant ensuite vers Raulhac* pour aboutir dans les hautes terres autour de Pailherols*. L'attrait de cet itinéraire peut s'expliquer par le fait que comté de Rodez et vicomté de Carlat constituaient une entité "d'un seul tenant" dans la main des premiers : ainsi les troupeaux rouergats étaient-ils naturellement dirigés vers le Carladez septentrional. Ce serait la signification d'un acte de 1295, connu de nous par une analyse ¹⁰⁰⁸, "*portant défense au Bailli des Montagnes d'Auvergne de s'opposer au passage du bétail du Comte de Rodez qui allait sur les montagnes du Cantal*" ... Où l'on retrouve l'antagonisme entre les fonctionnaires royaux et la maison de Rodez. Le pouvoir royal prélevait d'ailleurs lui aussi des droits sur "*de adcensu et guidatgio animalium in montanis*" ¹⁰⁰⁹. Enfin les mouvances voisines comme celle de Saint-Flour possédaient également leurs montagnes sur les versants nord et est du Cantal ¹⁰¹⁰.

3.1.3. Les productions : aspects de la vie rurale en Carladez au XIII^e s.

Nous regroupons ici les données relatives aux productions céréalière, viticole, minière, forestière mais aussi les activités de transformation (moulins) et commerciales (foires).

La production céréalière

Cette question, peut-être jugée sans intérêt, n'a pas été abordée par Saige et Dienne. En revanche L. Bouyssou ¹⁰¹¹ a fourni une étude très détaillée des produits de l'exploitation rurale dans la région d'Aurillac au XV^e s. Les actes notariés lui permettent d'affirmer que le seigle, céréale dominante, est cultivé sur les terrains granitiques et schisteux. L'avoine, moins courante, était également produite sur les sols volcaniques ; quant au froment, rare, il paraît propre aux régions riches à sous-sol sédimentaire : bassins d'Aurillac et de Maurs (ainsi que le débouché de la vallée de la Cère et la région autour de Carlat). Un document ¹⁰¹² oppose même les "*terre segalaris*" et les "*terre fromentalis*".

Pour le XIII^e s., les mentions sont très rares et subordonnées à celles, aléatoires, des redevances seigneuriales dues par les tenanciers des hommes de Carlat. On ne peut donc pas pousser l'analyse au-delà des données "brutes".

L'on rencontre des céréales dans les hautes terres, autour de 1000 m d'altitude, comme à Laveissière*, Paulhenc* ou Narnhac*, soit les régions les plus inhospitalières du Carladez. Mais les

¹⁰⁰⁸ Bouyssou 1972 p.149.

¹⁰⁰⁹ Cité par Bouyssou 1972 p.150.

¹⁰¹⁰ Monboisse 1966 p.23.

¹⁰¹¹ 1943 p. 224 sq.

¹⁰¹² *Ibidem* p.226.

concentrations les plus importantes se situent dans les riches terres de la moyenne et basse vallée de la Cère (Vic-sur-Cère* (3 mentions), Polminhac* (3)) ainsi que le bassin d'Aurillac (Arpajon* (2), Roannes-Saint-Mary (2)), de même la région de Carlat* (3) et Cros-de-Ronesque* pour des raisons identiques. On rencontre également des céréales dans la Châtaigneraie centrale et méridionale (Marcolès*, Vitrac*, Boisset*, Saint-Etienne-de-Maurs*) et dans l'ouest de la Châtaigneraie : La Ségalassière* (ainsi nommée au XIII^e s. !), Laroquebrou*, Saint-Paul-des-Landes* (3), Sansac-de-Marmiesse* (2), Saint-Mamet-la-Salvetat*. On remarquera des mentions localisées autour des riches plaines de Saint-Paul-des-Landes*. La Châtaigneraie orientale -le Veinazès- n'est pas en reste, avec des mentions de seigle à Ladinhac*, Montsalvy*, Junhac* et Lafeuillade-en-Vézie*. Enfin le Barrez où des céréales sont mentionnées à Mur-de-Barrez*, Lacroix-Barrez*, Taussac* (3), Saint-Hippolyte*.

La présence de moulins fariniers -au nombre de vingt-trois- est un indice supplémentaire de céréaliculture, dans la mesure où l'on peut supposer que le lieu de production est peu distant du lieu de transformation. On trouve ainsi des moulins au nord du massif du Cantal à Dienne* (2) et Laveissière*, dans le bassin d'Aurillac à Arpajon* (3), Prunet* et Roannes-Saint-Mary*, dans le Barrez à Paulhenc* et Brommat* ; dans la Châtaigneraie orientale à Calvinet*, Cassaniouze*, Montsalvy* et Ladinhac* (5 !) ; dans la Châtaigneraie occidentale à Leynhac*, Cayrols*, Siran*, Roumégoux* et Laroquebrou*. Lorsque le statut de ces moulins est connu, il s'agit de moulins seigneuriaux, parfois en milieu "sub-urbain" comme à Calvinet* ou Arpajon*, mais la plupart du temps en rase campagne où ils sont aux mains de petits lignages locaux. Les cinq moulins de Ladinhac*, que l'on connaît grâce à une documentation locale abondante, nous incitent à croire que la densité de ces installations pouvait être élevée. Certains sont installés sur des cours d'eau de très faible débit. D'un point de vue archéologique, aucun moulin médiéval ne nous est parvenu en élévation.

Quoi qu'il en soit, le Carladez n'est pas une terre céréalière, au XIII^e s. comme aujourd'hui.

La production viticole

Elle est aujourd'hui inexistante si l'on excepte le vignoble de Vieillevie, en voie d'extinction définitive. Au XIII^e s., la situation était bien différente : des vignes sont attestées dans le Barrez à Saint-Hippolyte* (3), dans le sud-est de la Châtaigneraie à Cassaniouze*, Vieillevie* et Calvinet* ; dans le centre et le sud-ouest à Marcolès*, Leynhac* (3), Boisset*, Saint-Julien-de-Toursac* et Roumégoux*¹⁰¹³. Ce sont des régions bien exposées, des terroirs de coteaux ensoleillés situés à une altitude modérée, entre 200 et 500-600 m au maximum (coteaux du Lot et de ses affluents et périphérie du bassin de Maurs). La vigne est en revanche absente du bassin d'Aurillac et de la vallée de la Cère.

¹⁰¹³ Est-ce l'effet de l'"optimum climatique" du XIII^e s. ou le fait d'un acharnement à produire un peu de vin ? On trouve encore des "treilles" en Veinazès, jusqu'à Leucamp.

Au XV^e s., la culture de la vigne n'est plus attestée que dans les paroisses de Maurs, Montsalvy* et Cassaniouze* ¹⁰¹⁴ et l'on importe massivement le vin du Rouergue. Il y a fort à parier que la situation ait été la même durant les siècles précédents ...

La forêt

Il est difficile d'apprécier la place de la forêt dans le paysage du XIII^e s. Il convient en effet de distinguer les mentions du XIII^e s. des données "anhistoriques" fournies par la toponymie et la microtoponymie.

L'étude détaillée de tous les états de section du cadastre du XIX^e s. nous a fourni un nombre important de microtoponymes "Essart" ou "Issart", mot encore en usage dans la région à l'époque moderne ce qui lui enlève toute précision chronologique (99 toponymes répartis sur quasiment toutes les communes actuelles). Dans ce corpus, nous avons individualisé les toponymes "Issart" attestés au XIII^e s. ou antérieurement ; deux cas seulement sont connus, à Ladinhac* et Cassaniouze*, tous deux en Châtaigneraie orientale.

La cartographie des toponymes et microtoponymes "Selve", renvoyant a priori au boisement de l'époque médiévale, offre des résultats intéressants : neuf toponymes, tous situés dans l'ouest ou plus rarement dans le sud-ouest de la Châtaigneraie : Arnac* (2), Saint-Santin-Cantalès* (2), Siran*, Pers*, Parlan*, Leynhac*, Mourjou*. Comment expliquer cela ? Présence de *silvae* du haut Moyen Age passés dans la toponymie ou simple affaire de linguistique ? Il semble tout de même que la concentration constatée dans le nord-ouest du Carladez (Siran, Arnac, Saint-Santin-Cantalès) ne soit pas fortuite : d'importantes forêts y existaient à l'époque moderne, et encore aujourd'hui.

Enfin -information la plus objective nous semble-t-il-, nous avons pris en compte les mentions de forêts et de bois au XIII^e s. (38 mentions), réparties indistinctement au premier abord ; néanmoins un examen attentif permet d'affiner l'analyse.

Les "hautes terres" du nord du massif du Cantal (vallée de l'Allagnon à hauteur de Laveissière*) recèlent alors et recelaient encore au XVIII^es. des bois -qui n'étaient pas des bois de résineux comme à l'heure actuelle-. En revanche, la vallée de la Cère -en tout cas sa partie basse- paraît défrichée : un seul bois est mentionné sur les coteaux accidentés au nord de Thiézac*. Le flanc sud du massif du Cantal comporte lui de nombreuses forêts d'altitude (étage montagnard à hêtres et sapins) : des mentions concernent Malbo*, Saint-Clément*, Jou-sous-Monjou*, Pailherols, Saint-Martin-sous-Vigouroux* et sont souvent localisées dans des régions accidentées. A proximité, le Barrez septentrional recèle lui aussi des forêts : trois à Thérondels* dont deux, à Laussac, sont antérieures au XIII^e s. et possessions, à l'origine, des vicomtes de Carlat (cf. *infra*). Au sud du Barrez, Saint-Hippolyte* et Ginolhac* (2) comportent également des forêts, sur les plateaux dominant la Truyère. Une concentration importante de forêts existe en Châtaigneraie orientale, le long de la vallée du Goul et du Lot, sur les plateaux comme sur les coteaux : Labrousse*, Prunet*, Lafeuillade-en-

¹⁰¹⁴ Bouyssou 1943 p.232.

Vézie*, Leucamp*, Ladinhac* (3), Labesserette* (2), Montsalvy*, Junhac*, Vieillevie* (2), Cassaniouze*. A Ladinhac*, les forêts se rencontrent dans les gorges du ruisseau Longuirou qui servent de limite communale avec Leucamp. A Montsalvy*, les forêts appartenait au vicomte de Carlat, mais les habitants de la ville y ont des droits, notamment prendre du bois mort.

Un seul texte fait allusion au gibier : le prieur de Laussac devait au seigneur de Turlande "*la tête et une des pattes des sangliers, ours ou cerfs tués sur les possessions du prieuré*" ¹⁰¹⁵. Cette disposition peut paraître étonnante : pourquoi le seigneur de Turlande, alors que l'on sait par ailleurs que les forêts de Laussac appartenait au milieu du XI^e s. au vicomte de Carlat ? Une explication est possible par le lignage des "Cartlat", établis au XIII^e s. dans le Barrez septentrional : ils sont notamment coseigneurs de Turlande et, en tant que descendants des vicomtes éponymes, ont pu récupérer ce droit.

Enfin, une dernière concentration de forêts est perceptible dans le sud-ouest et l'ouest de la Châtaigneraie à Leynhac*, Roannes-Saint-Mary*, Rouziers*, Ytrac* (2), Roumégoux, Laroquebrou* et Sansac-de-Marmiesse*. La plupart de ces forêts existent toujours au XVIII^e s. ¹⁰¹⁶

Comme précédemment leur statut, lorsqu'il est connu, est seigneurial ; l'"incident de Coler" peu avant l'an Mil, relatant la dégradation involontaire d'une forêt seigneuriale montre bien l'importance que la noblesse accorde à ce type de possessions. Au XIII^e s., les vicomtes ont encore la maîtrise de forêts importantes : dans le Siniq, la région de Montsalvy ou celle de Laussac par l'intermédiaire de Turlande.

Mais les petits lignages ont également des forêts, comme c'est le cas à Ladinhac*. En tout cas nous n'avons aucune trace pour la deuxième moitié du XIII^e s. d'une entreprise de défrichement : le couvert forestier est maîtrisé et entretenu et les droits qui s'y attachent font l'objet d'une réglementation : c'est le cas notamment dans les "grandes forêts" montagnardes du secteur de Laveissière*, ou pour les forêts jouxtant les communautés villageoises importantes, Calvinet* et surtout Montsalvy*.

L'essartage semble achevé, sans doute depuis longtemps, et seuls demeurent en zone peuplée des "lambeaux" forestiers occupant des zones accidentées, en particulier les coteaux des vallées encaissées creusées dans le sous-sol schisteux. Bref, pour l'essentiel, le paysage actuel est en place.

La châtaigneraie

Une attention spéciale doit être accordée à la culture du châtaignier au sud de la vallée de la Cère, dont on a vu *supra* que les premières attestations étaient antérieures au XIII^e s. Or, pour cette période, les indices de culture du châtaignier restent minces : aucune véritable "châtaigneraie" n'est

¹⁰¹⁵ H.V.C. I - 89 sq.

¹⁰¹⁶ Cf. carte de Cassini.

attestée et les documents ne sont relatifs qu'à des arbres isolés (à Ladinhac* (3), Sénezergues*, Marcolès*, Boisset* et Cayrols* ... C'est à dire les communes parmi lesquelles se rencontraient encore au XIX^e s. les plus fortes concentrations de châtaigneraies). En fait les premières "castanharadas" n'apparaissent qu'au XIV^e s. dans le terroir de Ladinhac* ¹⁰¹⁷ et deviennent localement abondantes au XV^e s., où des plantations par rangées sont attestées ¹⁰¹⁸. Mais au XIII^e s. il ne semble pas encore exister de "spécialisation" : la culture du châtaignier se limite à un ou deux arbres à proximité de l'habitation ¹⁰¹⁹. Il devait en être de même en Châtaigneraie pour le noyer, bien attesté au XV^e s. ¹⁰²⁰

Les productions minières.

Une seule mine est mentionnée à "*Cumba Rubea*" en Barrez en 1283 ¹⁰²¹ actuellement au nord de la commune de Taussac*. Deux localisations sont possibles : le "ruisseau des Mines" ou le "ruisseau de Combellou", tous deux aboutissant dans la vallée du Goul en amont de Ronesque. Il est probable qu'il s'agisse de mines d'argent concédées par le comte de Rodez à Guillaume de Combret, Guibert de Marcenac, bayle de Carlat, et Bernard du Mas, juge du Carladez. : c'est à dire l'encadrement administratif du Carladez. Cette concession suscita la convoitise du pouvoir royal à travers l'intervention du sénéchal du Rouergue. On ignore la conclusion du conflit, mais l'exploitation dut se poursuivre.

L'activité commerciale : foires et marchés.

Les foires du Carladez au XIII^e s. sont peu nombreuses et ne sauraient rivaliser avec les foires d'Aurillac ¹⁰²². Trois foires sont attestées, à Montsalvy*, Calvinet* et Mur-de-Barrez* dont on connaît l'activité commerciale grâce aux chartes de coutumes respectives.

Calvinet* s'est bien sûr développé après la prise de contrôle de Beaumarchais et échappe de fait totalement à l'influence de Carlat. Deux foires s'y déroulaient et l'activité commerciale y était importante : bétail, peaux, biens de consommation mais aussi biens manufacturés : céramiques et verres à boire ... La foire de Saint-Antoine*, spécialisée dans les bestiaux, paraît plus tardive ¹⁰²³.

Montsalvy* : aucune véritable foire n'est attestée au XIII^e s., en revanche il existe des marchés et une activité commerciale (liés à l'itinéraire Entraygues / Aurillac) non négligeables.

Mur-de-Barrez* est certainement la bourgade où foires et marchés sont les plus dynamiques, sous l'impulsion de la maison de Rodez. Ils sont attestés dès la charte de franchises de 1246 ¹⁰²⁴. Ultérieurement apparaissent des foires spécialisées dans les bestiaux.

¹⁰¹⁷ Boudartchouk 1989.

¹⁰¹⁸ Bouyssou 1943 p.231.

¹⁰¹⁹ Dans le Lot, à proximité de Cahors, un habitat rural isolé a livré les restes d'une charpente en châtaignier datée du XII^e s. par dendrochronologie (Boudartchouk 1998 sous presse).

¹⁰²⁰ *Ibidem.*

¹⁰²¹ H.V.C. II-CLXVIII.

¹⁰²² Bouyssou 1943 ; Grand 1945.

¹⁰²³ Bouyssou 1943 p.346.

¹⁰²⁴ H.V.C. I - 7 sq. ; Bedel 1996 p. 41 sq.

Plus tard à la fin du XV^e s.¹⁰²⁵, d'autres foires sont créées, sans doute en relation avec l'importance prise par le bétail et sa transhumance : à Polminhac, Théronnels et Pailherols, sans oublier le "mercadial" du château de Dienne*. Au XIII^e s., les marchés et foires sont donc l'apanage des véritables bourgs, qui jouissent d'une certaine autonomie économique et politique.

Bref, le paysage rural du XIII^e s. semble très proche de celui que l'on peut appréhender aux XIV^e et XV^e s. grâce aux actes notariés, très précis¹⁰²⁶. L'enquête que nous avons menée sur le canton de Montsalvy¹⁰²⁷ prenant en compte les chartes du bas Moyen Age a montré que - notamment dans le cas de Ladinhac- il y avait peu de variation dans le paysage et l'habitat rural entre le XIII^e et le XV^e s. ... et du XV^e au XIX^e s., malgré les désertions (de l'ordre de 10 à 20%) intervenues au bas Moyen Age.

La Châtaigneraie offrait déjà un paysage morcelé de champs, de prés, de bois, de chemins reliant les manses entre eux ...

3.2. Les cadres du peuplement rural : l'habitat paysan dispersé, le réseau paroissial, le réseau castral, les bourgs

3.2.1. Le règne de l'habitat dispersé : manses et affaires paysans

Au sujet de la région d'Aurillac au XV^e s., L. Bouyssou¹⁰²⁸ écrivait : *"elle présentait, semble-t-il, en ce qui concerne la répartition de l'habitat, à peu près le même aspect qu'aujourd'hui. Tous les noms des localités actuelles se rencontrent dans les actes de cette époque. A peine existait-il alors quelques mas qui semblent avoir disparu aujourd'hui, et encore ce n'est pas une certitude puisqu'ils peuvent seulement avoir changé de nom. Le trait caractéristique de ce peuplement est la dispersion, favorisée par l'abondance des sources et des points d'eau, et par l'individualité des coutumes agraires. Boriages isolés, mas de quelques maisons se disséminent sur le territoire de la paroisse, à la tête de laquelle est un village plus important, un bourg qui lui a donné son nom."*

Nous avons fait le même constat dans le canton de Montsalvy¹⁰²⁹ pour la fin du XV^e s., où une proportion significative de manses paraissait être de formation récente : en moyenne, le corpus des manses connus par paroisse double quasiment entre le XIII^e s. et les années 1500. Il existe donc bien une forte croissance au XV^e s. qui nous empêche de pratiquer une enquête "à rebours" en partant des nombreuses données de l'extrême fin du Moyen Age.

¹⁰²⁵ Bouyssou 1943 p.347.

¹⁰²⁶ Bouyssou 1943.

¹⁰²⁷ Boudartchouk 1989.

¹⁰²⁸ 1943 p.59.

¹⁰²⁹ Boudartchouk 1989.

Nous nous limiterons donc au seul corpus des chartes du XIII^e s. Dans un premier temps nous tenterons de définir ce que sont ces habitats dispersés, avant d'approcher ceux qui y résident, les tenanciers, ceux qui "tiennent" les exploitations.

Manses, capmanses, affars et fazendas du Carladez

Une cartographie systématique des mentions des exploitations rurales, appelés manses, capmanses ou *affars*, est éloquent : ils pullulent et représentent plus de 90% des sites habités. L'on a ainsi dénombré 727 manses ou capmanses et 74 *affars*, soit environ 10% de l'ensemble. La représentation des *affars* peut cependant atteindre près de 20% si l'on prend en compte les doubles dénominations de type "manse ou *affar* X".

L'on trouve des concentrations spectaculaires, notamment dans la moyenne et basse vallée de la Cère, le bassin d'Aurillac, la Châtaigneraie orientale, la région autour de Carlat, la Barrez, le sud-ouest de la Châtaigneraie ... mais aussi la région de Dienne - Murat. Les vides ponctuels que l'on observe s'expliquent par le caractère accidenté de certaines régions (c'est le cas d'une partie de la Châtaigneraie orientale et du Barrez au contact du Goul et de la Truyère), ou par des zones de haute altitude (au-delà de 1050 m). On note aussi localement quelques lacunes documentaires manifestes au contact du Quercy et du bassin de Maurs. Bref, au XIII^e s., les manses et les autres types de tenures existent partout où une exploitation rurale peut se maintenir. Or, malgré l'abondance numérique des données, l'on connaît peu de choses de ces domaines ruraux, manses, capmanses, *affars* ou *fazendas*.

Le manse -ou le capmanse-

Au XIII^e s., ces deux termes sont utilisés indifféremment, même s'ils renvoient peut-être à l'origine à deux types d'exploitation distincts. L. Bouyssou¹⁰³⁰ donne pour le XV^e s. une définition polymorphe du manse, qu'il est néanmoins délicat de vouloir appliquer sans réserve aux siècles précédents : "*Le manse de la Haute Auvergne était le descendant direct du mansus carolingien, qui, on le sait, comprenait les terres nécessaires à la vie d'une famille. Pourquoi dans cette province (...) le manse ne s'est-il pas effrité (...) pour disparaître complètement ? Une conception fortement communautaire de la famille pourrait expliquer cette évolution différente. Le besoin de rester unis en vue de mieux cultiver un sol pauvre n'y était sans doute pas non plus étranger. Enfin il fallait pour que le manse se maintint à travers les siècles, qu'il ait été une réalité inscrite sur le sol même, un ensemble d'un seul tenant et non une unité fictive destinée à faciliter la levée des redevances d'un domaine*".

Les documents du XV^e s. sont explicites sur la structure du manse à cette époque ; on trouve par exemple "*Domum cum suo curtile et unum ortum domui contiguum, unum stabulum et unum furnum cum suis forniol et curtille*"¹⁰³¹, ou bien "*Mas dels Calmels, cum domus, devezie, fontes, aque, rivi stagna,*

¹⁰³⁰ 1943 p.60.

¹⁰³¹ Cité par Bouyssou 1943 p.62.

molendina, molarars, paxerie, patus comunia, coderci, possessiones culte vel inculte, hereme et vestite, arbores domesticus vel silvestres" dans la paroisse de Ladinhac* ¹⁰³².

Les textes du XIII^e s. sont, eux, nettement plus laconiques, énumérant des manses X confrontés par d'autres -ou par des *affars*- sans détailler quoi que ce soit. L'hommage collectif rendu par les coseigneurs de Murat-de-Barrez de Ladinhac* à Clermont en 1287 ¹⁰³³ offre un bon exemple de ce foisonnement d'exploitations rurales, manses mais aussi *affars* et appendaries. L'on peut se référer d'une manière générale aux hommages de 1261 à 1287 ¹⁰³⁴ ; à l'issue de leur dépouillement, il nous paraît seulement possible de formuler quelques remarques tenant à la structure, l'histoire, et aux productions du manse ou des tenures assimilées.

◆ La structure du manse.

Un seul texte détaille des éléments constitutifs du manse : "*mansum de Breves, sive sint nemora, cazaglia, caslania*" (hommage de R. de La Garda à Carlat, dans la Châtaigneraie orientale, en 1274) ¹⁰³⁵, que l'on peut traduire par "bois, enclos, petite maison" (?). Mais l'on peut se demander si ces expressions ne désignent pas plutôt des droits : droits sur les bois, sur les enclos ... Dans cette optique, la "*caslania*" n'est peut-être que l'appellation du "fief-solde" mis en lumière chez les Trencavel par H. Débax ¹⁰³⁶, qui sert à rémunérer les *castlans* ou gardiens de châteaux. Or, les La Garde sont peut-être précisément des *castlans* du château de Carlat ¹⁰³⁷ !

Certains manses paraissent organisés "en nébuleuse", parfois autour d'un manse principal. Ainsi un "*mansum majorem de Comcons, et mansum de Cros de Comcons, et mansum de la Bodia de Comcons, et alium mansum de la Bostia [sic] de Comcons, cum pertinenciis eorumdem et apendariis dictorum mansorum et mansum Robertenc de Boysadel*" (hommage des coseigneurs de Toursac ¹⁰³⁸). Il existe donc un "manse majeur" et des manses "satellites" qui portent un toponyme dérivé. A noter également que ces manses sont dotés d'"appendaries", que l'on peut traduire par "dépendances".

Autres exemples :

- "*manso de Sorols de Vezels, mansus de Montels de Vezels, mansus de Solols de Vezels, mansus de la Casa de Vezels*" (hommage de B. de Vic en 1266) ¹⁰³⁹. A noter "Sorols" et "Solols", équivalents de "supérieur" et "inférieur".

- "*Mansi de Teirergas, vocati Comtal, mansi de Teirergas, vocati Monmirades*" (hommage de G. de Roquemaurel en 1266) ¹⁰⁴⁰.

- "*Mansum inferiorem del Castanher*" (hommage de G. de Rouzier en 1280) ¹⁰⁴¹.

¹⁰³² Boudartchouk 1989 p.190.

¹⁰³³ H.V.C. I - 199 sq.

¹⁰³⁴ H.V.C. I-13 à I-202.

¹⁰³⁵ H.V.C. I-117.

¹⁰³⁶ 1996 p. 342 et 422.

¹⁰³⁷ Le patronyme "La Garde" ne serait-il pas caractéristique des lignages ayant été à l'origine des *castlans* ? On peut penser notamment aux La Garde de Leucamp.

¹⁰³⁸ H.V.C. I - 21 sq.

¹⁰³⁹ H.V.C. I-30.

¹⁰⁴⁰ H.V.C. I-68.

- "*unum mansum apud la Garda, quem tenet a me G. Martini, qui confrontat ex una parte cum villa de la Garda (...) apendariam vocatam del Batut confrontatam ex una parte cum manso del Batut*" (hommage de G. de Turlande en 1283) ¹⁰⁴².

On trouve parfois les manses associés aux *fazendas*:

- "*Mansum sive fazenda*" ¹⁰⁴³.

- "*fazenda de R. de la Garda, in quo mansus (...) octo denaria censualia*" (hommage de G. de Croset) ¹⁰⁴⁴.

Ces textes tendent à montrer qu'il s'agit de deux termes équivalents.

Bien sûr l'on trouve également en association manse et capmanse : "*Mansi Rosenc et capmas Rosenc*" (hommage des coseigneurs de Toursac) ¹⁰⁴⁵, "*mansus del Cros de Cogullet et capmansum quam tenet a me Petrus del Cros de Cogullet*" (hommage de Folc de Rupe en 1266) ¹⁰⁴⁶. Ces capmanses peuvent d'ailleurs être également "en nébuleuse", "*Capmansum de Coyniers de Servans et alium capmansorum de Servans*" (hommage de G. de Caersac en 1266) ¹⁰⁴⁷, ou apparaître seuls (hommage de P. de Teissières ¹⁰⁴⁸, hommage de G. de Cera ¹⁰⁴⁹).

Les manses sont aussi parfois associés aux *affars*, que l'on peut traduire par "exploitation rurale" -certains étant habités, d'autres non- :

- "*mansum sive afarium de Bodenchas, cum pertinenciis suis in quo inhabito*" (hommage de S. de Vigouroux, 1266) ¹⁰⁵⁰.

- "*afario de Mas Marti de Comlat*" (hommage de R. de Cera, 1266) ¹⁰⁵¹.

- *Affars* puis manses situés "*in predictis mansis seu afariis*" (reconnaissance de G. de La Veysera) ¹⁰⁵².

- "*afarium de la Daudenia et medietatem mansi de la Daudenia de Comlat, et medietatem feudi de Mas Marti*" (hommage de P. de Teissières) ¹⁰⁵³.

Les deux termes peuvent donc avoir une signification équivalente : "exploitation rurale", signification qui semble avoir pris par la suite, au XV^e s. ¹⁰⁵⁴, un sens plus général de "territoire continu", c'est à dire de "tènement". Le terme "*tenementum*" est d'ailleurs attesté dès 1266 ¹⁰⁵⁵.

On rencontre aussi fréquemment des "apendaries" associées au manse :

¹⁰⁴¹ H.V.C. I-165.

¹⁰⁴² H.V.C. I - 180 sq.

¹⁰⁴³ H.V.C. I-8, I-14.

¹⁰⁴⁴ H.V.C. I-118.

¹⁰⁴⁵ H.V.C. I-18.

¹⁰⁴⁶ H.V.C. I-53.

¹⁰⁴⁷ H.V.C. I-67.

¹⁰⁴⁸ H.V.C. I-37.

¹⁰⁴⁹ H.V.C. I-39.

¹⁰⁵⁰ H.V.C. I-28.

¹⁰⁵¹ H.V.C. I-34.

¹⁰⁵² H.V.C. I-35.

¹⁰⁵³ H.V.C. I-38.

¹⁰⁵⁴ Bouyssou 1943 p.122.

¹⁰⁵⁵ H.V.C. I-48.

- "*mansum de l'Orador et quamdam apendariam contiguatam cum dicto manso*" (hommage de R. de Mellet, 1266) ¹⁰⁵⁶.
- "*mansum Rodat et apendariam de Mas Rodat*" (hommage de H. de Junhac, 1266) ¹⁰⁵⁷.
- "*apendariam del Batut confrontatam ex una parte cum manso del Batut*" (hommage de G. de Turlande, 1283) ¹⁰⁵⁸.

Le sens de ce mot est clair : il s'agit d'une dépendance, subordonnée au manse.

Enfin dans un cas, on trouve une association manse - *boria* : "*in manso de la Boria de Rin hac*" (hommage de G. de Teissières, 1266) ¹⁰⁵⁹. Deux interprétations sont envisageables : un manse subordonné à une "borie", à moins -et c'est probable- que le "manse de la Borie" ne forme en fait qu'un seul et unique toponyme.

Ce terme est très rarement employé dans notre corpus, mais l'est beaucoup plus fréquemment à la fin du Moyen Age dans la région d'Aurillac ¹⁰⁶⁰: "*domaine comprenant la maison du cultivateur et ses dépendances, les bâtiments d'exploitation et des terres, prés et bois en proportions variables selon les régions.*" D'un point de vue chronologique, la *boria* (équivalent de la *borda* ?) apparaît en tout cas plus tardive que le manse.

♦ L'histoire du manse à travers la toponymie.

La majorité des manses sont désignés par "*mansus de* + toponyme lié à la dénomination habituelle du terroir", ce que l'on peut encore percevoir sur le cadastre du XIX^e s. où les parcelles autour des bâtiments agricoles des anciens manses forment un tènement à dénomination identique.

Dans certains cas cependant, les manses sont désignés par un anthroponyme :

- "*Mansi Aldoyni dal Peyro*" (hommage de H. de Junhac, 1266) ¹⁰⁶¹ ; les Aldoyni sont une petite famille noble dans la mouvance de Carlat.
- "*manso Johannis de Cera*" (reconnaissance de J. Baldi, 1277) ¹⁰⁶² ; il s'agit ici aussi d'une famille noble.

De même, plusieurs manses sont désignés par un anthroponyme auquel est accolé le suffixe d'appartenance *-enc*.

- Ainsi le "*Mansum Aldoynenc dels Paradors*" (hommage des coseigneurs de Toursac) ¹⁰⁶³, où il s'agit de la même famille Aldoy que précédemment.

¹⁰⁵⁶ H.V.C. I-64.

¹⁰⁵⁷ H.V.C. I-69.

¹⁰⁵⁸ H.V.C. I-180.

¹⁰⁵⁹ H.V.C. I-44.

¹⁰⁶⁰ Bouyssou 1943 p.123.

¹⁰⁶¹ H.V.C. I-69.

¹⁰⁶² H.V.C. I-131.

¹⁰⁶³ H.V.C. I-20.

- "*Mansum Robertenc de Boysadel*" (hommage des coseigneurs de Toursac) ¹⁰⁶⁴ ; il semble s'agir ici d'une famille non noble.
- "*afarii de Taussac quod tenet Guirbertenc*" [= le tenancier de Guirbert ?] (hommage de A. de Montamat) ¹⁰⁶⁵.
- "*mansum de Astorguenc de Lentat*" (hommage du seigneur de Yolet, 1277) ¹⁰⁶⁶ ; l'anthroponyme "Astorg" fait sans doute référence à la grande famille seigneuriale du même nom.
- "*Mansi Arnaldenc de las Utas*" (reconnaissance de B. de Vic, 1266) : le manse d'Arnaud des Utes.
- Enfin, le "*Mansum Hugonenc*", portant le nom de Hugues de la Caze, seigneur de Leucamp et Ladinhac prêtant hommage en 1281 ¹⁰⁶⁷.

Ces appellations à terminaison en *-enc* paraissent donc essentiellement désigner leur propriétaire, à savoir souvent un lignage seigneurial, et non le tenancier éventuel ; cela n'a rien d'étonnant dans des reconnaissances féodales de ce type, qui apportent des informations relatives au statut du manse plutôt qu'à son histoire propre.

En revanche, certains manses possèdent une "double qualification" : "Manse de manse X" qui traduit certainement deux "générations" de manses, à moins que l'on ne traduise par "domaine du manse X". Ainsi :

- "*Manso del Mas de Sanzargues*" ¹⁰⁶⁸.
- "*Manso dal Mas de Marojols*" (hommage de W. de Folhols, 1266).
- "*Mansum vocatum Mas Garnier*" (hommage de H. de Junhac, 1266) ¹⁰⁶⁹.

Dans ces trois cas on remarque l'emploi de la forme romane *mas* en seconde position : le toponyme dans son ensemble n'est pas latinisé. Ceci tendrait à montrer que l'emploi de *mansus* n'est synonyme que de "domaine rural", indépendamment de "mas de X" ou "*affar* de X", qui serait alors le toponyme proprement dit.

Enfin parfois un toponyme "manse" est accolé à un nom plus ancien, témoignant de la pérennité de la toponymie rurale et de la "fossilisation" des anciens systèmes d'exploitation du sol.

L'on ne reprendra pas ici les dizaines de toponymes d'origine antique à suffixe *-acum* ou *-anicum* qui sont, pour la grande majorité d'entre eux, attestés au XIII^e s. sous la forme "*mansus* de X-*acum*". On peut cependant citer le "*mansum seu afarium de Mandoynac*" (reconnaissance de G. de Marcenac, 1277) ¹⁰⁷⁰, et trois exemples de transformation de toponymes du haut Moyen Age :

- "*capmanso de Villa*" (reconnaissance d'Astorg de Salviac, 1272) ¹⁰⁷¹.

¹⁰⁶⁴ H.V.C. I-22.

¹⁰⁶⁵ H.V.C. I-181.

¹⁰⁶⁶ H.V.C. I-143.

¹⁰⁶⁷ H.V.C. I - 170 sq.

¹⁰⁶⁸ H.V.C. I-15.

¹⁰⁶⁹ H.V.C. I-69.

¹⁰⁷⁰ H.V.C. I-145.

¹⁰⁷¹ H.V.C. I-110.

- "*fazenda de Colonias*" près de Dienne (hommage du seigneur de Dienne, 1279)¹⁰⁷² (ancienne *colonica*).
- Enfin "*capmansum de la Baccalaria*" (hommage de G. de Rozier, 1280)¹⁰⁷³ (ancienne *baccalaria*).

Les autres types de tenures

Avant d'aborder le problème du statut des manses à travers les redevances et les mentions de tenanciers, rappelons pour mémoire les informations concernant les types de tenures minoritaires cités par les textes :

Les *fazenda* sont parfois associées à des *affaria* : "*in fazenda et in afario de la Vaiseyra*" (hommage du seigneur de Vigouroux, 1266)¹⁰⁷⁴ ; "*afarium sive fazendam de l'Arpanonia*" (reconnaissance de Folc de Rupe, 1266)¹⁰⁷⁵. A signaler une mention de "*fazendam de la Boria de Murs*" (hommage de A. de Cropières)¹⁰⁷⁶.

Les *affars* apparaissent régulièrement. Dans un cas, exceptionnel, il semble s'agir d'une maison-forte : "*afarium seu reperium vocatum lo Caslar*" (reconnaissance de A. de Rupe, 1266)¹⁰⁷⁷. Mais l'on trouve aussi "*ville seu afarii de Senillas*" (hommage de G. de Caersac, 1266)¹⁰⁷⁸ ; en l'occurrence, *affar* pourrait signifier ici "village sans église paroissiale" (cf. Sênilha d'Arpajon*). La plupart du temps, les mentions sont plus classiques :

- "*in affarium de Ginesteyras et eorum pertinenciis*" (reconnaissance de B. de Vic, 1266)¹⁰⁷⁹.
- "*in afario vocato Prat Domergue*" (reconnaissance de W. de Folhols, 1266) qui semble être, à l'inverse du précédent, un simple tènement.
- "*affario vocato de Bornatel*"¹⁰⁸⁰.
- "*afarium quod tenet a me Petrus del Boysadel*" (reconnaissance de A. de Salis, 1277)¹⁰⁸¹.
- "*duo sestaria frumenti et sex denarios turonensium censuales, apud Carlatum in affario G. la Font*" (hommage de V. La Garda, 1279).

¹⁰⁷² H.V.C. I-153.

¹⁰⁷³ H.V.C. I-165.

¹⁰⁷⁴ H.V.C. I-28.

¹⁰⁷⁵ H.V.C. I-53.

¹⁰⁷⁶ H.V.C. I-54.

¹⁰⁷⁷ H.V.C. I-58.

¹⁰⁷⁸ H.V.C. I-67.

¹⁰⁷⁹ H.V.C. I-30.

¹⁰⁸⁰ *Ibidem*.

¹⁰⁸¹ H.V.C. I-140.

- "*afarium vocatum la Casa*", reconnu en premier lieu par les frères éponymes de La Caze, seigneurs de Leucamp et Ladin hac en 1281 ¹⁰⁸².

Bref, encore une fois, l'*affar* peut être l'équivalent d'un manse ou un simple tènement.

Les *boria* sont citées en tant que tenures à part entière dans quatre textes :

- "*in boria in qua ego inhabito*" (hommage de R. de Jou, seigneur du lieu, 1266) ¹⁰⁸³.

- "*in afario vocata de Bornatel (...) in boria vocata de Bornatel*" (hommage de W. de Folhols, 1266) ; *boria* pourrait désigner le bâtiment d'exploitation, et *affar* le domaine -à moins qu'il ne s'agisse de synonymes-.

- "*medietatem borie des Cabaniers*" (reconnaissance de B. Folc, 1266) ¹⁰⁸⁴.

- "*boriam seu terras de Caersac*" (reconnaissance de G. de Caersac, 1266) ¹⁰⁸⁵ ; dans ce cas aussi, la *borie* pourrait désigner exclusivement les bâtiments d'habitation.

La *bordaria*, synonyme de *boria*, n'apparaît qu'une fois : "*bordariam al Mon, quam tenet filii P. Boyer*" (reconnaissance de P. de Viviers, 1272). La *parana*, attestée une seule fois, désigne l'enclos d'habitation : "*parranee*" (hommage de G. de Rogier, 1280 ¹⁰⁸⁶). Un "*parador*" ¹⁰⁸⁷ est un moulin à foulon.

Si l'on résume ces données, parfois en apparence contradictoires, on peut proposer les définitions suivantes :

Manse - capmanse - *fazenda* : exploitation rurale au sens large.

Affar : exploitation rurale ou simple tènement.

Boria - *bordaria* : exploitation rurale, ou bâtiments d'exploitation.

Apendaria : dépendance, tènement.

♦ Le statut des manses et autres tenures.

Les textes permettent -quoi que rarement- d'entrevoir les résidents de ces manses, pagès ou alleutiers.

- "*in manso de Cartlat quem tenet Richomenes*" (reconnaissance de B. de Vic, 1266).

- "*medietatem capmansi quem tenet li Rigal de Cabanussa*" (hommage de G. de Cère, 1266) ¹⁰⁸⁸.

- "*medietatem capmansi d'Onsac, quem tenet libere Redon*" ¹⁰⁸⁹.

¹⁰⁸² H.V.C. I-170.

¹⁰⁸³ H.V.C. I-43.

¹⁰⁸⁴ H.V.C. I-57.

¹⁰⁸⁵ H.V.C. I-67.

¹⁰⁸⁶ H.V.C. I-165.

¹⁰⁸⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁸⁸ H.V.C. I-39.

¹⁰⁸⁹ *Ibidem*.

- "*mansum del Prat quem tenet illi del Buoc*" (reconnaissance de S. de Monjou, 1266) ¹⁰⁹⁰.
- "*mansi da Prat quem tenet B. Seures*" ¹⁰⁹¹.
- "*mansum vocatam del Forn quem tenent a me homines de Peiroles et de Cabanas*" (hommage de G. de Teissières, 1266) ¹⁰⁹².
- "*mansi Arnaldenc de las Utas*" (reconnaissance de B. de Vic, 1266).
- "*mansum del Cros de Cogullet et capmansum quem tenet a me Petrus del Cros de Cogullet*" (reconnaissance de Folc de Rupe, 1266) ¹⁰⁹³.
- "*terciam partem mansi quem tenent li boni [homines] de Faisergues*" (reconnaissance de A. de Cropières, 1266) ¹⁰⁹⁴.
- "*medietatem mansi quem tenet G. Faurgas*" (reconnaissance de Moysset de Cairac, 1266) ¹⁰⁹⁵.
- "*in pendariis que tenent a me Guirbertus Garispens et Bernardus (...) in pendariis quem tenent a me pagesii sine heredes de Ulmo*" (reconnaissance de R. de la Garda, 1274) ¹⁰⁹⁶.
- "*(...) me tenere a vobis in feudum francum mansum vocatum Grantmont, que tenet a me li Reynal*" (reconnaissance de G. de Montamat, 1277) ¹⁰⁹⁷.

Il arrive enfin que le manse soit assimilé à un fief :

- "*medietatem feudi de Mas Marti*" (hommage de Pierre de Teissières, 1266) ¹⁰⁹⁸.
- "*mansum et feudum mansi de Combas*" (hommage de G. la Cère, 1266) ¹⁰⁹⁹⁻¹¹⁰⁰.

A vrai dire, le manse apparaît dans certains documents comme une "unité de fief", c'est à dire une unité de perception des revenus qui composent le fief, comme le mas catalan du XII^e s. étudié par To Figueras ¹¹⁰¹. Ceux qui "tiennent" les manses, les "tenant-mas" comme les nomme R. Viadier ¹¹⁰², sont d'ailleurs aux frontières de la paysannerie et de la chevalerie ... Cette ambiguïté des textes est reflétée par l'archéologie. Nous avons fouillé à Fontanes (Lot) au lieu-dit Pech de Bonal un habitat isolé du XII^e s. avec souterrain associé ¹¹⁰³ composé d'une maison à étage dotée d'un appareil soigné, accompagnée par deux dépendances et un four de grandes dimensions. Le mobilier archéologique renvoie à la fois au monde paysan (outils) et au monde chevaleresque (armes, matériel d'équitation). Est-ce un *hospicium* ? Un "manse seigneurial" ?

¹⁰⁹⁰ H.V.C. I-43.

¹⁰⁹¹ *Ibidem.*

¹⁰⁹² H.V.C. I-44.

¹⁰⁹³ H.V.C. I-53.

¹⁰⁹⁴ H.V.C. I-54.

¹⁰⁹⁵ H.V.C. I-71.

¹⁰⁹⁶ H.V.C. I-117.

¹⁰⁹⁷ H.V.C. I-135.

¹⁰⁹⁸ H.V.C. I-38.

¹⁰⁹⁹ H.V.C. I-39.

¹¹⁰⁰ Il ne faut pas confondre ces mentions avec celles de *factum*, vulgairement *fach*, équivalent -rare- d'*affar* en Carladéz méridional, aux XIV^e s. et XV^e s.

¹¹⁰¹ 1993.

¹¹⁰² 1995.

¹¹⁰³ Boudartchouk 1998 sous presse.

Ces quelques extraits permettent d'entrevoir des statuts assez divers pour des types d'exploitation similaires, fait qu'a pu analyser en détail L. Bouyssou pour le XV^e s. ¹¹⁰⁴. A cette époque, il ressort des textes que "*le pagès tient sa tenure d'une concession du seigneur, mais celle-ci est présumée d'une durée illimitée ; [le paysan] vit sur le fonds qu'il cultive et qu'il lèguera à ses enfants, en le considérant comme son bien propre*" (...) "*le cens annuel était payable mi-partie en nature, mi-partie en argent (...) céréales, volailles et cire*" ¹¹⁰⁵.

Bref, le régime paraît alors très favorable à la paysannerie, mais l'on se situe après la guerre de Cent Ans d'où la chevalerie du Carladez sort laminée : de très nombreux domaines passent alors des nobles aux non nobles.

Les rapports de force sont peut-être plus nuancés au XIII^e s. Cette question a été rapidement abordée par Monboisse ¹¹⁰⁶, l'auteur soulignant de prime abord que le servage n'existe pas et que le pagès, s'il paie le cens, n'est pas lié à la tenure. Celle-ci est considérée comme une partie de fief concédée à un pagès, d'où le vocabulaire employé plus haut (*fevum*). Mais dans certains cas, à l'image de la procédure féodale entre seigneurs dominants et petits lignages, le paysan peut procéder à une cession fictive d'un bien propre, qu'il reprend sous forme de "tenure". Dans cette optique, le cens est hommageable, en particulier pour les petits lignages dont les "vavasseurs" se limitent à quelques "pagès". De même, la tenue d'une "perpétuelle pagésie" est quasiment assimilée à une tenue de fief. L'auteur note enfin que le régime est assez favorable aux "emphitéotes" qui doivent simplement reconnaître tenir la tenure pour le seigneur X, leurs héritiers ne devant que prêter hommage à ce dernier.

Il reste que -c'est du moins notre avis- les manses et les autres tenures paraissent, d'après nos documents, parfaitement intégrés dans le tissu des relations féodales du Carladez. On ne perçoit pas de paysans alleutiers, mais il existe des "*homines*" ou "[boni] *homines*" que l'on voit à l'occasion tenir de façon collective certains domaines pour de petits lignages. Comme la forteresse, le manse est souvent tenu en "fief franc" par différents coseigneurs qui reconnaissent la moitié, la moitié de la moitié voire une fraction moindre de ces biens à Carlat. Le phénomène est particulièrement net dans la zone d'influence de la seigneurie de Toursac, où, malgré l'extrême complexité des possessions des différents lignages sur un même bien, un soin particulier est mis à les détailler, même lorsque le profit tiré de ces biens doit être insignifiant. Bref, le contrôle féodal exercé par Carlat n'épargne pas le dernier échelon de l'échelle sociale et économique, le manse paysan.

A ce propos, certains documents reflètent une ambiguïté, qui n'est que le reflet du statut social véritable des plus petits lignages qui se disent *milites*, implantés seulement sur tout ou partie d'une paroisse. Ainsi, les La Caze citent en premier lieu leur manse éponyme, un des manses de la famille de Jou habite dans une *boria* ... "Chevaliers - paysans" ? Mais habiter à la ferme ne signifie pas obligatoirement y cultiver la terre ...

¹¹⁰⁴ 1943 p. 142 sq.

¹¹⁰⁵ *Ibidem* p. 142 à 144.

¹¹⁰⁶ 1966 p. 69 sq.

Un mot enfin des redevances censitaires -en nature, les redevances en argent étant effectuées en monnaie de Rodez ou du Puy si l'on utilise la monnaie locale-, fixées "de toute antiquité", qui montrent un panel des productions locales.

- "*quator eminas bladi quas habeo in mansis de Belmon censuales*" (reconnaissance de R. de Mellet, 1266) ¹¹⁰⁷.

- "*Mansum Garnier et eminam bladi censualem, et eminam de mel*" (reconnaissance de P. de Turlande, 1274) ¹¹⁰⁸.

- "*sex sextaria bladi censualia in manso de Cabanas*" (...) "*duo sestaria frumenti in capmanso de la Gardella de Maroiol*" (reconnaissance de B. d'Auzole, 1272) ¹¹⁰⁹.

- "*unum sestarium vini et eminam avene que habeo in pendariis* (...) *eminam vini in pendariis*" (reconnaissance de R. de la Garda, 1274) ¹¹¹⁰.

- "*unam eminam siliginis et unam quartam avene et quator denarios que habeo censualia in manso de la Brunia*" (reconnaissance de A. de Salis, 1277) ¹¹¹¹.

- "*duo sestaria frumenti et sex denarios turonensium censuales, apud Carlatum, in affario G. la Font*" (reconnaissance de V. la Garda, 1279).

Au vu de ces redevances, on comprend mieux l'existence de plusieurs manses appelés "Masgranier", comme à Sansac-Veinazès*.

♦ Le souterrain aménagé : une composante de l'habitat attestée par l'archéologie mais méconnue des sources.

Plusieurs dizaines de souterrains médiévaux, quasiment toujours en relation avec un habitat de surface, sont connus en Carladez. Certains ont été observés au XIX^e s., d'autres sont connus par la tradition orale locale, d'autres enfin ont déjà fait l'objet de relevés voire de fouilles limitées par la Société Archéologique de la Région d'Aurillac depuis les années 1980 ¹¹¹².

L'aire de répartition des souterrains s'inscrit essentiellement dans la zone schisteuse et granitique du Carladez, à l'exclusion des terroirs où le sous-sol est de nature sédimentaire, pour des raisons évidentes de stabilité du réseau. Quelques souterrains sont réalisés dans des formations volcaniques.

Ils se rencontrent essentiellement en milieu rural, dans les hameaux actuels dont la plupart sont attestés comme manses au XIII^e s ; mais aussi dans les chefs-lieux de paroisse où ils sont encore en relation avec des habitations construites aux XVIII^e et XIX^e s.

Lorsqu'ils ont pu faire l'objet d'observations précises, on a constaté ¹¹¹³ qu'ils ont un plan peu complexe (un couloir de distribution, une ou deux salles) mais que les accès à la surface (escaliers) sont soigneusement aménagés. Ce sont donc des structures tout à fait comparables aux souterrains du

¹¹⁰⁷ H.V.C. I-64.

¹¹⁰⁸ H.V.C. I-120.

¹¹⁰⁹ H.V.C. I-107.

¹¹¹⁰ H.V.C. I-117.

¹¹¹¹ H.V.C. I-140.

¹¹¹² Bull. B.A.R.A., Aurillac.

¹¹¹³ Cf. Bull. B.A.R.A.

Quercy granitique et schisteux, voire ceux du Limousin ¹¹¹⁴. Les éléments chronologiques concernant les souterrains du Carladez sont ténus. La plupart ont livré du mobilier de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne, mais il peut s'agir d'occupations tardives, voire de remblais postérieurs à leur abandon. De même, beaucoup sont en rapport avec des traditions orales relatives à la guerre de Cent Ans, où ils auraient comme il se doit servi de refuge. Mais même en accordant foi à ces traditions, cela ne préjuge pas de l'époque de leur construction. Dans deux cas au moins, à Saint-Mamet* et à Ladignac en Barrez, le mobilier (oules à pâte micacée gris-rougeâtre du Carladez) paraît être antérieur au XIV^e s., en accord avec ce que l'on sait de la chronologie des souterrains du Lot (XII^e et XIII^e s. pour l'essentiel).

En revanche, la finalité précise de ces structures en Carladez n'est pas évidente : pas de silos, aménagements fonctionnels rares. Des celliers ?

Que conclure de ces données fragmentaires et hétéroclites ?

D'une part, le "maillage" du territoire par les exploitations rurales paraît stable et achevé. L'on entrevoit même dans certains cas les différentes strates de ces exploitations qui ont dû croître en nombre de manière exponentielle -longtemps avant les années 1260-, comme en témoignent les "nébuleuses" de manses plus ou moins homonymes. Le faible nombre de pagès et de manses éponymes associés est un autre indice de l'ancienneté de la mise en place de ce maillage. L'existence de plusieurs termes interchangeable pour désigner une même chose, à savoir une exploitation agricole, montre bien que le degré d'évolution du système grâce à un essaimage continu des tenures, d'abord désignées sous diverses appellations, puis fossilisées dans la toponymie et dotées de l'appellation générique "manse".

D'autre part l'intégration de ce maillage dans la hiérarchie féodale est patente. Ces tenures constituent les points d'ancrage des petits lignages, dont certains appartiennent sans doute de fraîche date au monde chevaleresque. A ce titre, le manse prospère est un facteur d'ascension sociale ; le phénomène est bien visible à la fin du Moyen Age où de nombreux lignages apparaissent, issus pour l'essentiel de manses et d'*affars* ... et dominant pour l'essentiel ces mêmes manses et *affars*.

Enfin, ces textes soulèvent l'épineuse question du statut des paysans qui "tiennent" ces exploitations. C'est peut-être de ce "vivier" de *tenentes* que surgissent les petits lignages du XIII^e et du XV^e s., toujours discrets sur leurs origines.

3.2.2. *Le réseau castral : l'essaimage des forteresses*

Nous avons vu que, dans la seconde moitié du XIII^e s., pas moins de soixante châtelainies dépendent de Carlat (cf. tableau *supra*). D'une manière générale, la carte de répartition

¹¹¹⁴ Boudartchouk 1998 sous presse.

des châtelainies vassales se superpose à la carte des lignages du Carladez : on trouve des forteresses sur les communes actuelles de Dienne*, Laveissière* (2 cas), Chastel-sur-Murat*, Thiézac*, Vic-sur-Cère*, Polminhac*, Yolet*, Giou-de-Mamou*, Saint-Clément*, Jou-sous-Monjou*, Pailherols*, Raulhac* (4), Cros-de-Ronesque*, Vézels-Roussy*, Leucamp* (2), Ladinhac* (5), Montsalvy*, Junhac*, Sénezergues* (2), Cassaniouze* (4), Calvinet*, Mourjou*, Boisset*, Arpajon* (3), Sansac-de-Marmiesse*, Lacapelle-Viescamp*, Glénat*, Laroquebrou*, Saint-Victor*, Arnac*. Rappelons pour mémoire les concentrations de forteresses : à l'extrême nord au contact de Dienne et de Murat ; dans la moyenne et basse vallée de la Cère jusque dans la plaine d'Arpajon ; dans le Barrez septentrional, tout le long de la vallée du Goul depuis Raulhac jusqu'à Ladinhac, puis les rives du Lot ... Bref toute la Châtaigneraie cantalienne orientale ; enfin des châtelainies isolées dans le sud-ouest et l'ouest de la Châtaigneraie -où le contrôle de Carlat paraît par ailleurs plus faible-.

3.2.2.1. Un état de la question pour la Haute Auvergne

Le sujet, dans une approche d'archéologie du bâti mais également historique, a été traité en grande partie par B. Phalip ¹¹¹⁵ de façon remarquable. Nous avons toutefois pu apporter des précisions sur certains sites castraux de la Châtaigneraie.

Après avoir insisté sur le "rapprochement" social et géographique entre chevaliers et paysans, qui découle du développement des villes et des bourgs, l'auteur conclut que *"les populations vivent près de l'habitat seigneurial -dans le cas d'un château- ou parmi les membres de l'aristocratie citadine (...). La ségrégation se réalise rarement sauf dans le cas de "villages nobles" comme ceux de Merle ou de Toursac".* Il poursuit en remarquant que *"Cette réalité ne doit pas nous cacher celle d'un habitat dispersé en un grand nombre de hameaux ou de villages isolés géographiquement de tout contexte castral. Il peut s'agir là d'une réelle difficulté pour mener à bien l'enchâtellement ou d'une volonté délibérée d'établir une séparation entre le pôle castral -cadre de la famille seigneuriale et de ses proches- et le pôle paroissial réservé aux vassaux (...). Le château est une habitation seigneuriale qui tolère peu les activités artisanales ou rurales avant le XIV^e s."*

En même temps que la "nouvelle noblesse" chevaleresque s'affirme, et *"se distingue tant des seigneurs que des vassaux par leurs demeures"*, B. Phalip ¹¹¹⁶ note une évolution de la notion de château dans les chartes : *"castrum et turris"*, *"domus fortem"* à Valuéjols*, *"reparium"*, *"fortalicium"*, *"reparium seu manerium"*, mais aussi *"castrum et fortalicium"*, *"castrum sive reparium"*, *"fortalicium sive castrum"*. L'auteur conclut judicieusement que *"Les hésitations dans l'emploi de cette terminologie prouvent le mouvement vers une assimilation du "reparium", de la "domus", de la "fortalicium" vers le castrum. Ces demeures seigneuriales dotées d'éléments de fortifications imitent l'architecture des châteaux les plus importants et traduisent ainsi les aspirations sociales de leurs possesseurs"* ¹¹¹⁷.

¹¹¹⁵ 1993, ch. 3, p. 199-226.

¹¹¹⁶ *Ibidem* p.109.

¹¹¹⁷ *Ibidem* p.111.

B. Phalip poursuit ensuite son étude sur le plan archéologique, remarquant que "lorsque le château ne reprend pas un emplacement occupé antérieurement, les sites se caractérisent par de faibles reliefs dans la majeure partie des cas rencontrés". Les défenses sont assurées par des palis, fossés, mais aussi - encore- par des donjons carrés comme à Puech Mouriez et Messilhac de Raulhac* ou Conros d'Arpajon*. Ce sont des donjons habitables, qui font fonction de logis. L'appareil employé peut être irrégulier ou régulier, dans la tradition des constructions antérieures (notamment pour les donjons), avec parfois des effets de polychromie recherchés, comme à Puech Mouriez. Au terme d'un recensement précis de toutes les caractéristiques architecturales des châteaux du XIII^e s., l'auteur conclut ¹¹¹⁸ : "L'interprétation de l'ensemble de ces éléments architecturaux va dans le sens d'une construction à fonctions multiples. Le château est le lieu d'habitation noble par excellence sur lequel est greffé un appareil militaire dont l'efficacité est relative. Les signes d'une importante habitabilité sont nombreux et contredisent une vocation essentiellement guerrière (...) l'image du seigneur et de sa famille retranchés dans des forteresses aménagées en nids d'aigles ne tient guère". B. Phalip met enfin l'accent sur la rupture de l'"unité culturelle" (à références méridionales) des *castra* dans le courant du XIII^e s., sous l'influence de la conquête royale : apparaissent alors donjons résidentiels à plan rectangulaire, donjons circulaires et courtines à tours. Cette évolution a toutefois très peu touché le Carladez auquel on peut pleinement appliquer cette constatation ¹¹¹⁹ : "Le conservatisme architectural est bien la caractéristique essentielle des châteaux auvergnats des XII^e et XIII^e s. Le groupe aristocratique s'attache à la permanence des formes en rapport direct avec l'ancienneté du lignage et la justification de son pouvoir".

Ces observations valent pour la Haute Auvergne dans son ensemble. Qu'en est-il du Carladez ?

3.2.2.2. Les nobles du Carladez et leurs demeures

Si l'on dresse, en parallèle avec la carte des seigneuries vassales de Carlat dotées d'un *castrum* (cf. *supra*), une carte des résidences seigneuriales citées par les textes, on observe à la fois des similitudes évidentes ... et des dissemblances.

Nous avons choisi de distinguer les résidences seigneuriales désignées par les noms de : *domus*, *hospitium*, *aula*, *solerium*, de celles appelées *fortalicium* ou *repairium*.

- *Domus*, *hospitium*, *aula*, *solerium* : la maison seigneuriale.

Aula et *domus* ne posent pas de problème de traduction ; *solarium* ou *solerium* peut être traduit par "maison à étage" ou "étage" et *hospitium* comme synonyme de *ostal* (Boudartchouk 1989).

On rencontre des constructions de ce type dans les communes de Laveissière*, Thiézac* (2 cas), Vic-sur-Cère* (3), Saint-Etienne-de-Carlat* (3), Vézac* (2), Paulhenc*, Carlat*, Leucamp*, Ladinac* (5), Lafeuillade-en-Vézie*, Labesserette*, Montsalvy*, Boisset* (2), Rouziers* (2), Vitrac*, Roannes-Saint-Mary*, Saint-Gérons*, Roumégoux* (2), Sansac-de-Marmiesse*, Saint-Paul-des-Landes*, Marmiesse*, Mur-de-Barrez* (total : 35).

¹¹¹⁸ p.117.

¹¹¹⁹ *Ibidem* p.126.

- Les *fortalicium* ou les *repairium* (ou *reparium*) -que l'on traduira par "repaire" (avec un sens second de "refuge") et "fortification" (avec un sens second de "résidence fortifiée")- se rencontrent à Vic-sur-Cère* (2), Yolet*, Giou-de-Mamou*, Arpajon*, Lacapelle-Barrez*, Jou-sous-Monjou* (2), Raulhac* (2), Vézels-Roussy* (1), Ladinhac*, Lapeyrugue*, Junhac*, Sénezergues*, Cassaniouze*, Calvinet*, Saint-Julien-de-Toursac*, Rouziers* (2), Boisset*, Parlan*, Roumégoux* (2), Saint-Mamet-la-Salvetat*, Saint-Santin-Cantalès*, Brommat*, Taussac* (total : 28).

Les fortes concentrations d'habitats de type *domus* se rencontrent dans la moyenne vallée de la Cère, autour de Vic, où résident notamment les fratries des familles de Vic et de La Cera. R. de La Garda possède ainsi "*domos et ortos a Vic, prope castrum*" ¹¹²⁰ et G. d'Auzolle, "*domos et ortos*" à Thiézac. Le même phénomène se produit dans la zone de la seigneurie de Folhols, vers Vézac* et Saint-Etienne-de-Carlat* : un coseigneur possède ainsi au château "*domus et ortum*" ¹¹²¹. Le chef-lieu de Saint-Etienne-de-Carlat* possède d'ailleurs plusieurs *domus* des lignages locaux. Mais les *domus* et autres *ostals* sont surtout nombreux à Ladinhac* en rase campagne où sont concentrés de nombreux lignages, anciens ou de fraîche date. On en trouve également dans les actuelles communes voisines, bref dans le Veinazès.

Une autre concentration apparaît à l'opposé de la Châtaigneraie, dans la zone d'influence des coseigneurs de Toursac, autour de Boisset*. Ainsi un coseigneur possède "*domum et ortum*" à Rouziers* ¹¹²². Enfin, quelques *domus*, s'égrènent dans le nord-ouest de la Châtaigneraie et la région de Laroquebrou.

L'aire de répartition des *fortalicium* et des *repairium* paraît en partie différente : absents des hautes terres, on les trouve dans la moyenne et la basse vallée de la Cère, ainsi que dans les terroirs montagneux du nord de Carlat : "*Reparium sive castrum*" de Puech Mouriez ¹¹²³, "*Fortalicium Valairana*" près de Comblat ¹¹²⁴, "*repario de Jovio*" à Giou ¹¹²⁵, "*reparium Volturiera*" de G. de Cera ¹¹²⁶. L'on pourrait multiplier les exemples. Ce type d'habitat est en revanche absent de la Châtaigneraie orientale dans la région de Ladinhac* (à l'exception du "*castrum (...) castrum fortalicium*" de Murat-la-Gasse), alors que l'on rencontre exclusivement "forteresses" et "repaire" à l'extrémité méridionale de la Châtaigneraie, à savoir la zone d'influence de Beaumarchais. Un autre semis assez dense est perceptible dans la zone d'influence de Toursac (sud-ouest de la Châtaigneraie). En revanche, ces "repaire" sont absents, à une exception près, de la région de Laroquebrou.

Enfin, si l'on compare la carte de répartition des *castra* du XIII^e s. et celle des repaires et maisons, des différences apparaissent : ainsi, *domus* et *fortalicia* sont quasi-inexistants dans les hautes

¹¹²⁰ H.V.C. I-117.

¹¹²¹ H.V.C. I-143.

¹¹²² H.V.C. I-166.

¹¹²³ H.V.C. I-42.

¹¹²⁴ H.V.C. I-48.

¹¹²⁵ H.V.C. I-154.

¹¹²⁶ H.V.C. I-155.

terres septentrionales, où le *castrum* demeure le seul type d'habitat seigneurial, même si l'on observe des cas de "déperchement" aux XII^e - XIII^e s., comme à Dienne*.

Les densités sont en revanche comparables dans la vallée de la Cère, le nord de la région de Carlat et la Châtaigneraie orientale : il est évident que dans ces terroirs plus "ouverts", l'habitat seigneurial se diversifie. Ici, *castra* -souvent anciens-, "repires" et *domus* s'organisent en nébuleuses où gravitent des lignages pléthoriques de coseigneurs, parçonniers d'un *castrum*, propriétaires de *reparia* en rase campagne et de *domus*, parfois dans les bourgs. De ce point de vue, les possessions immobilières à caractère seigneurial de lignages tels que les La Cère ou les La Caze sont édifiantes.

Il en est autrement dans le sud-ouest de la Châtaigneraie où règne essentiellement un seul *castrum*, Toursac. Cette forteresse isolée est entourée par une myriade de "repires" et de "maisons" appartenant aux coseigneurs qui résident dans les paroisses environnantes dont ils sont sans doute originaires. Ces demeures nobles peuvent, comme sur le versant oriental de la Châtaigneraie, se situer indifféremment en rase campagne ou dans les chefs-lieux paroissiaux.

En fait, la différence fondamentale entre l'habitat -au sens large- seigneurial de part et d'autre de la Châtaigneraie tient au fait qu'il existe dans la partie orientale un réseau castral ancien et directement subordonné à Carlat. Au contraire, le réseau castral est quasiment inexistant à l'ouest. Or au XIII^e s. -sauf exception comme à Calvinet grâce au projet politique de Beaumarchais visant à créer de nouvelles châtelainies en vue de la fondation d'une baronnie-, l'on ne crée plus de *castra* à proprement parler. C'est pourquoi les nouveaux points d'ancrage seigneuriaux -repires et demeures- vont s'organiser de façon centripète à l'ouest autour de Toursac, seul *castrum*, alors qu'ils vont essaimer à l'est autour de certaines des anciennes châtelainies.

A ce stade de l'analyse l'on peut hiérarchiser clairement les trois types de résidences seigneuriales induits par le vocabulaire ; l'on y ajoutera, quand cela est possible, une analyse archéologique.

Les castra (rarement *castella*, terme utilisé de façon tout à fait indifférente).

Ils correspondent à de véritables seigneuries banales, tenues par des familles anciennes ou leurs descendants. Le cadre paroissial joue un rôle important dans la délimitation de leur territoire. La plupart, du moins dans le Carladez méridional, sont tenus en coseigneurie -avec parfois seulement deux lignages-. Lorsqu'une analyse archéologique d'éléments antérieurs au bas Moyen Age est réalisable, l'on ne peut qu'être frappé par l'archaïsme des structures, tant à usage défensif que résidentiel. Ces lieux sont encore, notamment dans la Châtaigneraie orientale, de véritables "nids d'aigle" dont l'organisation est fortement tributaire des éléments les plus anciens.

Le donjon carré en particulier, hérité des siècles précédents ou d'inspiration romane, demeure l'organe défensif essentiel en même temps que la partie la plus prestigieuse du *castrum*, dominé par sa masse. C'est le cas par exemple à Caylus de Vézels-Roussy*, Valcaylès de Brommat*, Valon de Lacroix-Barrez*, Auberoque de Ladinhac*, Castel d'Auze de Sénezergues* etc. Dans ces cas la

chapelle castrale, lorsqu'elle existe, est toujours nettement subordonnée au donjon ; elle est parfois même au pied de la montagne servant d'assise au château, comme à Caylus. Dans les cas de coseigneurie, comme Murat-la-Gasse de Ladinhac*, Toursac de Boisset* ou Pouls d'Arnac*, la topographie est moins caricaturale, même s'il existe un "château supérieur" : il n'y a pas de donjon mais une juxtaposition de tours et de logis, parfois entourés de courtines tardives. Enfin il existe quelques exemples atypiques de "donjons résidentiels", hybrides de donjons et de logis, de plan rectangulaire et ramassé. On le trouve à Montlogis de Ladinhac*, *castrum* ayant des affinités politiques septentrionales.

En l'absence de fouilles, il est très souvent difficile de dater telle ou telle partie d'un *castrum* avec précision, en ne s'appuyant par exemple que sur des critères stylistiques. Il convient donc de rester prudent en énonçant quelques considérations sur les matériaux employés.

Souvent les parements (moyen appareil à litages réguliers) sont de bonne qualité, élaborés dans la tradition des deux siècles précédents. La structure interne des murs peut être complexe comme l'avait relevé B. Phalip, avec un blocage fait de lauzes disposées en lits réguliers de façon à former une sorte d'*opus spicatum* ; c'est notamment le cas à Caylus de Vézels-Roussy* et Pouls d'Arnac*. Les murs ayant une fonction défensive peuvent avoir une épaisseur très importante comme à Montlogis de Ladinhac* (plus de deux mètres), formant de véritables murs-boucliers. Enfin l'on notera l'emploi systématique d'un mortier très riche en chaux pour tous les organes défensifs.

La couverture des châteaux du XIII^e s. est difficile à restituer en l'absence de fouilles de grande envergure. On note néanmoins en surface la présence de tuile canal dans les terroirs l'utilisant au moins depuis la fin du Moyen Age ¹¹²⁷ comme le bassin d'Aurillac (château de La Bastide d'Arpajon*), mais aussi en Châtaigneraie où elle ne semble pas utilisée au Moyen Age ¹¹²⁸ comme sur le site de Caylus de Vézels-Roussy*, ou à Calvinet*, ainsi qu'à Carlat*. Mais dans ces deux derniers cas il est possible -et probable- que les restes de tuile canal ne se rapportent qu'aux derniers états de ces importantes forteresses (soit les XV^e - XVI^e s.). En revanche, d'autres sites castraux anciens attestés au XIII^e s. dont l'occupation prend fin durant la guerre de Cent Ans, comme le Castel d'Auze de Sénezergues* ou Auberoque de Ladinhac*, n'ont livré que de la lauze de micaschiste. La fouille partielle du bâtiment devant correspondre à l'*aula* du château de Caylus à Vézels-Roussy*, a montré l'existence d'une toiture également en lauzes de schiste de divers types. Dans le sud-ouest de la Châtaigneraie, sur les grands sites castraux de Meallet de Mourjou* et de Toursac de Boisset*, nous avons retrouvé en surface à la fois des tuiles canal et des lauzes de micaschiste (toitures mixtes). L'ensemble des prospections que nous avons menées sur des sites castraux de la Châtaigneraie, complétées par quelques sondages ponctuels, nous permettent de conclure à une diffusion de la couverture en tuile canal qui constitue bien -comme l'avait remarqué G. Fournier- un élément de prestige. Mais les lauzes de micaschiste sont massivement employées dans les pays où ce matériau abonde, leur typologie étant d'ailleurs nettement plus élaborée qu'aujourd'hui : on trouve des modèles

¹¹²⁷ Bouyssou 1943.

¹¹²⁸ Boudartchouk 1989.

à encoches latérales, sans perforation ou à perforation (seul ce dernier modèle étant parvenu jusqu'à nous) ¹¹²⁹.

D'une manière générale et pour conclure, l'on remarquera que les véritables *castra* du XIII^e s. s'inscrivent pleinement dans la continuité des siècles précédents : le donjon reste l'élément central, les sites de hauteur difficiles d'accès et en particulier les éperons barrés sont toujours affectionnés. En revanche, les logis rectangulaires se multiplient parfois, de concert avec les lignages. Les seigneurs du Carladez font preuve durant le XIII^e s. d'un grand conservatisme architectural ; peut-être même faudrait-il parler de forteresses "néo-romanes" plutôt que de "châteaux gothiques" comme le propose B. Phalip.

Les deux exceptions notables à cette règle sont le grand château -dans la mouvance royale- de Calvinet* avec sa courtine à tours, et le château de Carlat* doté d'une grande courtine qui couronne le plateau rocheux. Mais ce sont là les deux forteresses majeures du sud-Cantal, dont le statut est bien supérieur aux simples chefs-lieux de châtellenies.

"Repaires" et "forteresses".

Ce thème a été largement traité dans des publications récentes, dont bien sûr le colloque *La maison-forte au Moyen Age*, publié en 1986 sous la direction de M. Bur, actes au sein desquels on renverra à la contribution de G. Fournier concernant l'Auvergne. D'autre part, deux articles sont particulièrement utiles à titre comparatif : celui de B. Fournioux sur "*Les chevaliers périgordins et leur assise territoriale*" ¹¹³⁰ qui allie l'approche historique à l'approche archéologique et celui de A. Debord, "*Hébergements, refuges et maison-fortes de l'Angoumois au Moyen Age*" ¹¹³¹, qui présente une remarquable enquête lexicologique.

En Carladez, les textes de la seconde moitié du XIII^e s. permettent de recenser plusieurs dizaines de mentions, dont le "*repairium*" de Sers en 1262 ¹¹³², alias "*repairium de Caillac*" ¹¹³³, le "*fortalicium Valairana*" près de Comblat ¹¹³⁴, le site éponyme du "*repario de Jovio*" ¹¹³⁵ ; l'on pourrait multiplier les exemples. Sers - Caillac, alias Castel-Noël de Brommat* est un petit château, certes, mais un château à part entière ; en revanche, les deux suivants (cf. Vic-sur-Cère* et Giou-de-Mamou*) ne sont que des maisons-fortes à vocation d'habitat en premier lieu. Néanmoins, comme nous l'avons dit, des ambiguïtés existent : ainsi parle-t-on du "*castro seu repario*" de Roquemaurel à

¹¹²⁹ Boudartchouk 1993, p. 1-4.

¹¹³⁰ 1988.

¹¹³¹ 1986.

¹¹³² *H.V.C.* I-14.

¹¹³³ *H.V.C.* I-29.

¹¹³⁴ *H.V.C.* I-48.

¹¹³⁵ *H.V.C.* I-54.

Sézezergues* ¹¹³⁶ et du "*reparium sive castrum*" de Puech Mouriez de Raulhac*. Roquemaurel est à n'en pas douter un authentique et ancien *castrum* : le *repara* pourrait donc désigner la partie résidentielle - peut-être de construction tardive- de celui-ci, hypothèse qui n'est pas contredite par l'analyse archéologique du site. Quant à Puech Mouriez, il s'agit d'une "tour seigneuriale" d'un type bien mis en lumière par B. Phalip ; la tour imite le donjon "roman" et l'on peut interpréter le site comme une maison-forte "castromorphe", phénomène d'imitation que l'on retrouve dans certains repaires chevaleresques du XV^e s. dans le Massif Central, ou dans les "tours-salles" de Gascogne.

Comme l'a vu B. Phalip, l'ambiguïté du vocabulaire traduit bien l'ambiguïté architecturale de ce type de domaine, habillés d'un "décorum castral". Ces repaires peuvent relever soit de petits lignages chevaleresques, soit être entre les mains de cadets de grandes familles, comme les La Cère ou les Astorg d'Aurillac. Certains de ces édifices font écho à l'acception moderne du "repaire", inaccessibles comme la maison-forte semi-troglodytique de Corbières de Labesserette* ; d'autres sont des établissements archaïques, comme la "tour" de Blat de Montsalvy* qui fait penser aux établissements de chevaliers périgordins du XIII^e s. ¹¹³⁷. Que dire enfin du "rocher de Pailhols" de Leucamp*, chaos granitique sommairement aménagé en vis-à-vis du grand *castrum* de Montlogis de Ladinhac* ?

- Enfin un mot sur les habitats seigneuriaux non fortifiés que sont les *domus*, *hospitium* et autres *solarium* : il est évident que les premiers au moins ne sont pas l'apanage de la noblesse. Ce sont des types d'habitats -sans doute peu éloignés d'un point de vue architectural de leurs homonymes du XV^e s. comme Coffinhal de Montsalvy* ¹¹³⁸ que l'on rencontre souvent dans les chefs-lieux de paroisse, avec leur jardin attenant. Pas de décorum guerrier donc pour ces habitations, à l'instar d'autres régions du centre de la France ¹¹³⁹.

Bref, le seigneur "moyen" du Carladez au XIII^e s., s'il reste attaché à un authentique *castrum* qu'il tient en famille ou en simple partiaire, loge fréquemment et paisiblement au village dans sa *domus*, voire dans l'habitation construite sur le manse de ses ancêtres. Parfois - rarement- le château éponyme perché est partiellement ou totalement abandonné au profit d'un nouvel édifice, construit dans un terroir plus hospitalier, en fond de vallée, près du chef-lieu paroissial, à proximité d'une voie de communication. La dichotomie entre chef-lieu de paroisse et château s'atténue fortement, voire disparaît en cette fin de XIII^e s. Le seigneur vit désormais au contact des paysans et des communautés paysannes lorsqu'il n'habite pas "en ville", comme à Montsalvy* ou Laroquebrou*. Le phénomène est particulièrement net à Aurillac ¹¹⁴⁰.

Ces conclusions rejoignent celles de A. Debord ¹¹⁴¹ sur les châteaux du Rouergue : ancienneté des *castra* perchés, grande importance de la coseigneurie au XIII^e s., alors qu'apparaissent les maisons-fortes.

¹¹³⁶ H.V.C. I-67.

¹¹³⁷ Fournioux 1988.

¹¹³⁸ Boudartchouk 1989.

¹¹³⁹ Bur (dir.) 1986.

¹¹⁴⁰ Grand 1945.

¹¹⁴¹ 1990.

3.2.3. Le réseau paroissial : la vie au village au XIII^e s.

Dans ce paragraphe, nous envisagerons successivement la paroisse en tant que circonscription territoriale et religieuse dont le chef-lieu, que l'on peut nommer "chef-lieu paroissial" ou "village" ou "village ecclésial", est à la fois centre de la vie religieuse de la communauté et cadre de la vie paysanne et chevaleresque.

Au préalable, le corpus fourni des textes du XIII^e s. nous permet de constater que le tissu paroissial -le terme de *parrochia* est alors employé de façon systématique dans le sens actuel- est, à 90%, celui qui a subsisté jusqu'au XIX^e s. pour la partie auvergnate ; tout au plus peut-on noter quelques dédoublements, pour la plupart tardifs, ainsi que quelques regroupements majoritairement post-médiévaux. Pour le Barrez les choses sont assez différentes : les paroisses centrales et septentrionales en particulier ont été regroupées à l'époque moderne et contemporaine pour former, à l'heure actuelle, de grandes communes.

Au XIII^e s., ce tissu est en place et stable (cf. *supra*) et les quelques créations du XIII^e et du début du XIV^e s. sont dues à des contextes particuliers -comme le *castrum* de Calvinet*- , mais il existe souvent dans les paroisses d'autres édifices de culte que l'"*ecclesia parrochia*" : chapelle, ermitage, hospital, monastère ...

Dans un tableau récapitulatif, construit sur la base des communes actuelles pour plus de commodité, nous présentons les chefs-lieux du XIII^e s. et les lieux de culte divers.

Commune actuelle	Chef-lieu paroissial et (dédicace)	Autres lieux de culte	Remarques
Arnac	Arnac (la Vierge)	Chapelle	
Arpajon	Arpajon (saint Vincent)		
Badailhac			Dépend de Raulhac
Boisset	Boisset (saint Martin)	Couvent, chapelle	
Brommat	Brommat (saint Cernin), Rueyre (saint Cyrice et Julite), Cussac (saint Jean-Baptiste), Valcaylès (saint Martin) Albinhac (saint Martin)	Ermitage	
Calvinet	Calvinet (saint Barthélémy)		Simple chapelle
Carlat	Carlat (saint Avit ou Notre Dame ?)	Commanderie Templière	
Cassaniouze	Cassaniouze (N.-D. Purification) Saint-Projet	Ermitage et monastère	
Cayrols	Cayrols (l'Assomption)		
Chastel-sur-Murat	Chastel-sur-Murat (saint Antoine)		Chapelle castrale, vocation paroissiale
Crandelles	Crandelles (saint Barthélémy)		Paroisse tardive
Cros-de-Ronesque	Cros (saint Hilaire) Montamat (?) Ronesque (saint Jacques)	Chapelle castrale	

Introduction

Dienne	Dienne (saint Cirques) Fortunier (?)	Chapelle	
Engualès	Ginolhac (saint Jean-Baptiste)		
Entraygues	Roussy (saint Pierre)		Chapelle
Giou-de-Mamou	Giou (saint Bonnet) Mamou (?)		
Glénat	Glénat (saint Blaise) Espinadel (saint Martin)		
Jou-sous-Monjou	Jou (l'Assomption)		
Junhac	Junhac (saint Justin)		
Labesserette		Chapelle Notre-Dame	Simple chapelle, dépend de Junhac
Labrousse	Labrousse (saint Martin)		
Lacapelle-Barrez	Lacapelle-Barrez (saint Julien)		
Lacapelle-del-Fraisse	Lacapelle-del-Fraysse (saint Pierre-ès-Liens)		
Lacapelle-Viescamp	Lacapelle (?) (sainte Madeleine)		
Lacroix-Barrez	Lacroix-Barrez (saint Robert) Bars (saint Antoine) Valon (saint Blaise)		
Ladinhac	Ladinhac (saint Aignan)	Deux chapelles castrales	
Lafeuillade-en-Vézie	Lacapelle-en-Vézie (saint Rémi)		
Lapeyrugue			Relève de Ladinhac ou Junhac
Laroquebrou	Brou (saint Martin)	Chapelle castrale, chapelle	
Laveissière			Dépend de Bredons
Lavigerie			Dépend de Dienne
Leucamp	Leucamp (saint Amans)		
Leynhac	Leynhac (l'Assomption) Notre-Dame-du-Pont (Notre Dame)	Prieuré	
Malbo	Malbo (saint Jean-Baptiste)		
Marcolès	Marcolès (saint Martin)		
Montsalvy	Montsalvy (monastère Notre-Dame)	Ermitage Hôpital Chapelle Sainte-Fon	
Mourjou	Mourjou (saint Médard)		
Mur-de-Barrez	Mur-de-Barrez (saint Jacques) Sinhalac (saint Barthélémy et saint Jean-Baptiste) Bromme (saint Martin)	Monastère Sainte-Claire	
Murols	Murols (saint Martin)		
Narnhac	Narnhac (saint Pierre-ès-Liens)		
Nieudan	Nieudan (saint Julien)	Notre-Dame-du-Puy, chapelle	
Omps	Omps (saint Julien)		
Pailherols			Dépend de Raulhac

Introduction

Parlan	Parlan (saint Georges)	
Paulhenc	Paulhenc (saint Saturnin) Turlande, chapelle castrale	
Pers	Pers (saint Martin)	
Polminhac	Polminhac (saint Victor)	Ermitages près du bourg
Prunet	Prunet (saint Rémy)	
Quézac	Vieil-Quézac (saint Pierre-ès-Liens)	
Raulhac	Raulhac (saint Pierre-ès-Liens)	
Roannes-saint-Mary	Roannes (sainte Barbe) Saint-Mary (saint Mary)	Ermitage
Rouget (Le)		Relève de Pers
Roumégoux	Roumégoux (saint Paul)	Deux chapelles
Rouziers	Rouziers (= actuel Vieux Rouziers) (saint Martin)	
Saint-Antoine	saint Antoine (tardif ?)	Relève de Marcolès ou Leynhac
Saint-Clément	Saint-Clément (saint Clément)	
Saint-Etienne-Cantalès	Saint-Etienne (saint Etienne)	
Saint-Etienne-de-Carlat	Saint-Etienne-de-Carlat (Saint-Etienne)	Annexe de Bredons
Saint-Etienne-de-Maurs	Saint-Etienne-de-Maurs (Saint Etienne)	
Saint-Gérons	Saint-Gérons (saint Gérons)	
Saint-Hippolyte	Saint-Hippolyte (saint Hippolyte) Pons (saint Pierre)	Chapelle castrale, château du Poujol
Saint-Jacques-des-Blats		Chapelle dépendant de Thiézac
Saint-Julien-de-Toursac	Saint-Julien (saint Julien)	Léproserie ?
Saint-Mamet-la-Salvetat	Saint-Mamet (saint Mamet) La Salvetat (décollation saint Jean-Baptiste)	Dépend du Commandeur de Carlat
Saint-Martin-sous-Vigouroux	Saint-Martin (monastère Saint-Martin)	Vigouroux (chapelle castrale ?)
Saint-Paul-des-Landes	Saint-Paul (saint Paul)	Hôpital
Saint-Santin-Cantalès	Saint-Santin	Deux chapelles anciennes
Saint-Victor	Saint-Victor (saint Victor)	Chapelle castrale ?
Sansac-de-Marmiesse	Sansac (saint Sauveur) Marmiesse (chapelle castrale)	
Sansac-Veinazès	Sansac (saint Michel)	
Ségalassière (La)	La Ségalassière (l'Assomption)	
Sénezeergues	Sénezeergues (saint Martin)	Ermitage du Don

Siran	Siran (saint Martin)	
Taussac	Taussac (saint Martial)	
.....	Lez (Notre Dame)	
.....	Peyrat (Saint Hilaire)	
.....	Manhaval (Notre Dame)	Cassanodes, chapelle (?)
Teissières-lès-Bouliès	Teissières (Notre Dame)	
Thérondeles	Thérondeles (Notre Dame, saint Jean-Baptiste)	
.....	Ladignac (saint Julien, Notre Dame)	
.....	Laussac (saint Michel, Notre Dame)	
Thiézac	Thiézac (saint Martin)	Ermitage
Vézac	Vézac (saint Sulpice)	Chapelle
Vézels-Roussy	Roussy (saint Julien)	Chapelle de Caylus
Vic-sur-Cère	Vic (saint Pierre)	Ermitage de saint Curial
Vieillevie	Vieillevie (saint Laurent)	
Vitrac	Vitrac (saint Martial)	
Yolet	Yolet (saint Pierre)	
Ytrac	Ytrac (saint Julien)	

Il serait peu utile de dresser une typologie détaillée de ces paroisses du XIII^e s., qui rappellent nous sont parvenues inchangées dans la grande majorité des cas ; pour la genèse de leur formation, nous renvoyons aux chapitres précédents. De même il serait très hasardeux de se livrer à une analyse précise de la morphologie des chefs-lieux de paroisse sur le seul témoignage des plans cadastraux napoléoniens -sauf exception-.

L'analyse architecturale des édifices médiévaux jointe à l'enquête de terrain systématique dans ces mêmes chefs-lieux de paroisse a malgré tout permis de mettre quelques traits en relief :

Les églises paroissiales du Carladez : plan rectangulaire et chevet plat.

Ce sont de petits édifices à plan rectangulaire et chevet plat. L'enquête archéologique a montré qu'il existe au XIII^e s. une véritable unité architecturale des églises paroissiales du Carladez, à l'exception de la haute vallée de la Cère et au-delà, vers le nord, de la Châtaigneraie centrale et de l'extrémité méridionale de la Châtaigneraie. La densité maximum se trouve dans le Barrez, le Veinazès et sur les contreforts méridionaux du massif du Cantal ainsi que dans une moindre mesure dans l'ouest de la Châtaigneraie.

Le groupe du Barrez comprend Brommat* (2), Thérondeles* (2), Taussac* (2), Lacroix-Barrez* (2) et Murols, c'est à dire essentiellement sa partie septentrionale et centrale. Le groupe de la Châtaigneraie orientale comprend Cros-de-Ronesque*, Vézels-Roussy*, Labrousse*, Teissières*, Leucamp*, Prunet*, Lacapelle-del-Fraysse*, Sansac-Veinazès* et Saint-Projet de Cassaniouze*.

Le groupe de l'ouest de la Châtaigneraie se situe pour l'essentiel au sud de Laroquebrou : Saint-Julien-de-Toursac*, Cayrols*, Vitrac*, Saint-Mamet-la-Salvetat*, Omps*, Pers*, Saint-Gérons*, Crandelles* et, à l'extrême nord, Arnac*.

Nous n'avons pas repris dans cet inventaire les églises de plan similaire appartenant sans doute au XV^e s., même lorsqu'elles peuvent avoir repris la structure d'un bâtiment antérieur de même plan (cf. par exemple Vieillevie*). Prendre en compte ces avatars tardifs aurait essentiellement abouti à augmenter la densité des églises à plan rectangulaire sans modifier sensiblement leur zonage. Toutes ces églises ont plusieurs caractéristiques en commun : leur faible taille (longueur de 15 à 20 m, largeur de 6 à 8 m), l'absence apparente de voûtement antérieur au XV^e s., le chevet plat éclairé parcimonieusement par des baies de tradition romane, un clocher à peigne couronnant parfois un arc-diaphragme, l'emploi préférentiel du moyen appareil à litage régulier d'inspiration romane, comme c'est également le cas des modillons, lorsqu'il en existe. Ces églises paraissent dépourvues de chapelles latérales dont toutes celles que nous connaissons ne sont pas antérieures au XV^e s.¹¹⁴²

Ces églises paroissiales dont le plan est, pour la Haute Auvergne, spécifique au Carladez, s'inscrivent en droite ligne des quelques prototypes connus du XII^e s. Elles montrent une indéniable influence méridionale, et sans doute plus spécialement rouergate : les églises de ce type sont fréquentes en Rouergue méridional comme septentrional. A vrai dire, le contraire eut été surprenant lorsque l'on prend la mesure de la domination de la maison de Rodez en Carladez à cette époque. Indirectement, la petite taille de ces églises nous renseigne sur la modestie des communautés paysannes qu'elles desservent. Lorsque l'on constate des agrandissements, par exemple sous la forme de chapelles latérales, ceux-ci ne sont guère antérieurs à la fin du XV^e s. au plus tôt.

Ces édifices, qui traduisent des choix architecturaux tendant vers la simplicité mais aussi un certain archaïsme, ont cependant évolué dans les années 1300, peut-être sous l'influence de la seigneurie de Calvinet. En effet, une série d'églises paroissiales de l'extrémité méridionale de la Châtaigneraie (Junhac*, Sénezergues*, Cassaniouze*, Calvinet*, mais aussi Saint-Etienne-de-Maurs*) offrent des caractéristiques assez similaires, tout en étant dotées d'une tour-clocher massive dominant le chevet, éclairée par deux baies étroites. Grâce à la date de consécration de celle de Calvinet*, l'on peut situer chronologiquement ces églises dans la première moitié du XIV^e s. A l'exception de l'église de Saint-Etienne, elles sont toutes situées géographiquement dans la mouvance de la seigneurie issue du coup de force d'Eustache de Beaumarchais. Ce n'est sans doute pas un hasard et peut-être faut-il y voir une influence septentrionale (?).

Cependant, malgré la guerre qui ravage une grande partie de la vicomté au XIV^e s. (cf. *infra*), la plupart des églises construites au XV^e s. le sont sur le plan traditionnel du XIII^e s., même si des détails architecturaux témoignent désormais de l'influence du gothique flamboyant. Etonnante pérennité.

Les édifices non-paroissiaux.

¹¹⁴² Pour une description détaillée de quelques exemples, cf. Boudartchouk 1989 art. "Vézels-Roussy", "Sansac-Veinazès" et "Leucamp".

Existant au XIII^e s. en rase campagne (cf. tableau *supra*), ils nous sont très rarement parvenus.

Les chapelles castrales sont attestées dans les châteaux les plus importants : Toursac de Boisset*, Vigouroux de Saint-Martin-sous-Vigouroux*, Marmiesse de Sansac-de-Marmiesse*, Caylus de Vézels-Roussy*, Laroquebrou*, Valon de Lacroix-Barrez*, Montlogis et Murat-la-Gasse de Ladinhac*, ; mais lorsqu'elles nous sont parvenues, c'est dans un état méconnaissable. Seule la chapelle castrale de Turlande de Paulhenc* est conservée dans son état du XIII^e s., à savoir un plan-cella rectangulaire. Souvent ces chapelles sont construites à l'extérieur de l'enceinte et apparaissent topographiquement subordonnées au *castrum*, mais il arrive que celle-ci soit intégrée à la zone "résidentielle", au voisinage des logis.

Les ermitages, attestés en nombre en Rouergue au XIII^e s. comme le montre le testament de Pons de Servières, sont également présents en Carladez ; malheureusement les renseignements précis à leur sujet sont rares. Parmi les ermitages situés dans les solitudes, dans la tradition du haut Moyen Age, l'on peut citer Saint-Curial sur les hauteurs montagneuses au-dessus de Vic-sur-Cère*, qui se présente actuellement sous la forme de cases en ruines, ou Le Dom de Sénezergues* dans les gorges du même nom dont nous avons pu retrouver les ruines.

Au-delà du cadre traditionnel : communautés monastiques et ordres militaires en Carladez.

Le poids des communautés religieuses structurées en Carladez au XIII^e s. paraît dérisoire et surtout sans incidence sur le réseau paroissial préexistant.

Outre les créations déjà anciennes de Montsalvy*, Thérondeles*, Laussac de Thérondeles*, il existe désormais des communautés à Paulhenc*, Saint-Martin-sous-Vigouroux*, Carlat*, Boisset* et Saint-Projet de Cassaniouze*. Ces créations ont quasiment toutes été générées par la famille des comtes de Rodez et notamment leurs épouses (couvents de Clarisses). Bref, ces communautés sont contrôlées directement par Carlat -à l'exception de Notre-Dame-du-Pont de Leynhac*-.

Quant aux ordres militaires, s'ils ne sont pas totalement absents, leur rôle est également très restreint et -à l'inverse d'autres régions- ils ne provoquent ni bouleversement ni évolution de la géographie économique et politique. La principale base templière est, nous l'avons vu, Carlat* qui abrite une *domus* implantée dans le château. Comme l'on pouvait s'y attendre, les dépendances de cette commanderie sont situées en Barrez et en Châtaigneraie orientale, à Paulhenc*, Giou-de-Mamou*, Thérondeles*, Taussac* et Sénezergues* ; ce sont de simples *domus*.

Les Hospitaliers quant à eux paraissent être à l'origine d'une sauveté à La Salvetat de Saint-Mamet-la-Salvetat* et possèdent des biens plus au nord, à Nieudan* et Saint-Paul-des-Landes*, paroisse dans laquelle on a d'ailleurs tenté de créer -sans succès- une ville-franche.

Enfin les Antonins, qui apparaissent tardivement dans les textes, possèdent des établissements dans le centre de la Châtaigneraie, à Saint-Antoine* bien sûr, à Calvinet*, et plus au nord à Nieudan*. Leur rôle est très marginal. Alors que dans la Haute Auvergne septentrionale les grands ordres - militaires ou non- marquent le paysage de leur empreinte, notamment autour du massif du Cantal, il n'en est rien en Carladez qui demeure une seigneurie essentiellement laïque ne relevant que de la maison de Rodez face à laquelle ce semis de possessions ne représente aucune menace.

Le village et la vie au village

On dispose de fort peu de choses pour apprécier ce que furent les villages du XIII^e s., à savoir un corpus de textes lapidaires et les plans cadastraux napoléoniens. Dès lors, comme nous l'avons déjà dit, il nous a semblé délicat d'envisager une typologie détaillée des chefs-lieux de paroisse sur la base de travaux effectués dans d'autres régions ¹¹⁴³.

Dans le Carladez, la morphologie de l'habitat -connue seulement à partir du XIX^e s.- varie à l'infini : habitat inorganique (Lafeuillade-en-Vézie*, Sénezergues*), village-rue (Saint-Projet de Cassaniouze*, Vieillevie*, Teissières*), habitat concentré mais ouvert (Sansac-Veinazès*, Lacapelle-del-Fraysse*), habitat concentré et fortifié (Calvinet*, Junhac*, Montsalvy*, Laroquebrou*). Quelquefois apparaissent des lotissements orthonormés, notamment près des villages les plus dynamiques (Saint-Projet de Cassaniouze*, Calvinet*, Montsalvy*), mais leur chronologie demeure inconnue. Le seul "instantané" de la topographie d'un chef-lieu de paroisse banal du Carladez nous est fourni par un hommage de 1329 portant sur le bourg de Roumégoux*.

Près de l'église se trouvent des "*domus*" qui possèdent des "*platea*" (cours) et des "*ortos*" (jardins), voire un "*pratum*" (pré) et une vigne jeune ("*planterium*"). Certaines sont habitées par des nobles, comme dans le cas de Saint-Etienne-de-Carlat*.

Comme nous l'avons déjà dit pour les XI^e - XII^e s., la plupart du temps c'est l'église et son cimetière circulaire ou hémicirculaire qui sont au centre du chef-lieu, souvent dans une position dominante. Dans cette optique, l'on peut les définir comme des "villages ecclésiastiques ouverts", même si des traces d'enclos subsistent dans certains cas (Saint-Mamet-la-Salvetat*, Saint-Gérons*, Saint-Etienne-de-Carlat*, Saint-Etienne-de-Maurs* par exemple). De la même façon, de rares chefs-lieux peuvent être assimilés aux "bourgs castraux" définis par A. Debord : le château, hypertrophié, y tient un rôle dominant et ce sont toujours des "villages fermés". Mais il existe également des cas intermédiaires : fortifications d'origine ecclésiastique, villages "fermés" sans statut particulier ...

Il nous semble donc difficile de raisonner uniquement sur la base de "modèles transrégionaux" conceptualisés dans le courant des années 1980 et le début des années 1990. Il n'en demeure pas moins évident que tous les chefs-lieux de paroisse n'ont pas le même statut économique et politique. Pour apprécier cette hiérarchie, une première approche consiste à observer la terminologie employée dans les chartes du XIII^e s. ; un autre critère pourrait être la présence ou l'absence de fortifications.

¹¹⁴³ Cf. en dernière analyse Fabre, Bourin, Caille, Debord (dir.) 1996.

La majorité des chefs-lieux sont désignés dans les chartes du XIII^e s. par leur toponyme seul : Ladinhac, Prunet, Nieudan ... Mais quelquefois il est précédé par l'appellation -surprenante- de "*mas de*", comme le "*mas de Senezergues*"*. Il s'agit en effet d'un chef-lieu totalement inorganique que rien au XIX^e s. -à part l'église- ne distingue vraiment, d'un point de vue topographique, d'un manse. Serait-ce l'équivalent du "village casulier" gascon étudié par B. Cursente ?

Les mentions de "*villa de X*" sont plus courantes et indiquent un certain niveau de regroupement de l'habitat. Habituellement le terme *villa* désigne un chef-lieu de paroisse, mais peut exceptionnellement se rapporter à un gros hameau. Ainsi *villa*, que l'on peut traduire sans grand risque ici par "village" est fréquemment utilisé en Barrez, à Laussac de Thérondels*, Brommat* (2 cas), Mur-de-Barrez*, Taussac* (3), Lacroix-Barrez*, ainsi qu'à Paulhenc* et Narnhac*. On le retrouve également autour de Carlat et en Châtaigneraie orientale, à Carlat* donc, Cros-de-Ronesque*, Teissières-lès-Bouliès*, Junhac*, Montsalvy*, Saint-Projet de Cassaniouze*, Calvinet*. Près d'Aurillac, on trouve l'emploi de *villa* à Roannes-Saint-Mary* et dans l'ouest de la Châtaigneraie à Boisset*, Saint-Mamet-la-Salvetat*, Crandelles* et Laroquebrou*. Un seul cas enfin dans la vallée de la Cère, Polminhac*.

L'appellation de *villa* pour les véritables bourgs que sont Mur-de-Barrez, Laussac, Montsalvy, Calvinet, Saint-Mamet, Roannes-Saint-Mary ou Laroquebrou paraît logique : ce sont des localités de premier plan. A défaut de statut économique, des localités moins importantes comme Carlat disposent d'un évident statut politique. Mais dans des cas comme celui de Crandelles, très modeste chef-lieu, il faut se résoudre à voir simplement dans *villa* le synonyme de l'expression populaire actuelle "au bourg" : là où se trouvent l'église et la place publique.

Néanmoins, une nuance dans l'emploi du terme paraît exister entre le Barrez et sa périphérie, d'une part, et le reste du Carladez d'autre part. En Carladez auvergnat, la mention d'une *villa* va généralement de pair avec l'existence d'une fortification, ce qui est rarement le cas en Barrez rouergat ou dans le nord-est de la Châtaigneraie cantalienne.

Nous avons recensé tous les cas de chefs-lieux de paroisse fortifiés au XIII^e s. attestés par les sources textuelles ou l'archéologie : seize cas ont été identifiés. Nous avons distingué lorsque cela était possible les fortifications d'origine ecclésiastique (monastères, couvents) de celles d'origine "laïque", seigneuriale ou communautaire (?). Nous avons seulement retenu les cas où tout ou partie du village proprement dit est protégé, à l'exclusion des résidences seigneuriales dotées d'aménagements défensifs parfois présentes dans les chefs-lieux.

- Des fortifications d'origine ecclésiastique existent à Omps* (date incertaine), Cayrols* (prieuré), Saint-Etienne-de-Maurs* (date incertaine), Boisset* (couvent tardif), Marcolès* (fortification dans la mouvance directe de l'abbaye d'Aurillac), Montsalvy* (monastère), Taussac* (prieuré), et Laussac de Thérondels* (prieuré). On ne connaît rien des enceintes du XIII^e s. d'un point

de vue archéologique. A Cayrols et Marcolès semblent exister, à l'intérieur de l'enceinte, une tour à l'imitation des châteaux laïques. A Marcolès comme à Montsalvy l'on rencontre des enceintes ovales développées autour du lieu de culte ; à vrai dire Montsalvy constitue un véritable -mais unique- "bourg monastique" qui traite quasiment d'égal à égal avec le vicomte de Carlat. Ce dernier peut, sous certaines conditions, utiliser à son profit l'enceinte urbaine. C'est une exception et les fortifications ecclésiastiques de Taussac et Laussac en Barrez, Boisset et Cayrols en Châtaigneraie ne devaient pas "peser lourd" face à des places comme Calvinet, Carlat, Caylus, Castel d'Auze ou Laroquebrou.

- Les fortifications "laïques" sont plus nombreuses ; elles constituent une sorte de trainée qui va de Laroquebrou à Junhac en traversant l'ouest et le centre de la Châtaigneraie : Laroquebrou*, Glénat* (fortification tardive), Saint-Mamet de Saint-Mamet-la-Salvetat* (fortification tardive), Parlan* (fortification tardive), Leynhac* (fortification tardive), Calvinet*, Junhac*, Mur-de-Barrez*.

Nous pensons que Glénat, Saint-Mamet, Parlan et Leynhac, comme peut-être Vic-sur-Cère (?) doivent être considérés comme des enceintes tardives du bas Moyen Age, que l'on nomme parfois "forts villageois". Le cas est particulièrement net à Leynhac où l'enceinte circulaire -que l'enquête archéologique incite à dater des XV^e - XVI^e s.- se développe à l'extérieur du village proprement dit.

En revanche, Calvinet, Laroquebrou et Mur-de-Barrez constituent des bourgs castraux à part entière : l'agglomération villageoise comme l'église paroissiale est totalement subordonnée au château (politiquement, économiquement, géographiquement) et son système de défense est tributaire de celui de la forteresse. En fait ces agglomérations sont des sortes de basses-cours hypertrophiées dominées par des forteresses de premier ordre appartenant à des lignages prestigieux (maison de Rodez à Mur, les Montal à Laroquebrou et les Beaumarchais à Calvinet. On peut y ajouter, hors de la vicomté, le cas de Montmurat près de Maurs ¹¹⁴⁴.

Le cas de Junhac est plus atypique : une enceinte circulaire jouxtant l'enclos ecclésial, tenue par un petit lignage éponyme. Faut-il voir là une "ambiance méridionale", une réalisation comparable aux petits *castra* circulaires du Languedoc ?

Un mot enfin sur Carlat au XIII^e s., où le plateau rocheux de la forteresse du haut Moyen Age supporte à la fois le *castrum* et l'église paroissiale. Malgré la mention de la *villa* de Carlat, aucune enceinte ne protège la périphérie du rocher ; elle aurait du reste été inutile. A vrai dire l'on ne dispose d'aucun indice de développement du bourg et Carlat apparaît comme figé dans sa topographie des siècles précédents : une énorme forteresse et seulement cela.

Sans élaborer une véritable typologie des chefs-lieux de paroisse du Carladez, il nous semble possible de distinguer différentes catégories de "bourgs", que l'on peut hiérarchiser en fonction de leur poids économique et politique -il est difficile de parler de véritable poids "militaire" au XIII^e s.-.

¹¹⁴⁴ Boudartchouk 1989 p. 64-79.

- Des "manses ecclésiiaux", chefs-lieux inorganiques où l'on ne trouve guère qu'une église, son cimetière et une ou deux exploitations à proximité ¹¹⁴⁵ (cf. Sénezergues*, Lacapelle de Lafeuillade-en-Vézie*).

- Des "villages ecclésiiaux" où l'église occupe un point central ou périphérique, souvent dominant ou occupant une place privilégiée, autour duquel se développe un véritable groupement d'habitats "en nébuleuse" et non enclos. C'est le type dominant (cf. Leucamp*, Teissières-les-Bouliès*).

- Des "villages enclos" qui ne diffèrent pas morphologiquement de la catégorie précédente, mais disposent d'une enceinte due à une présence seigneuriale laïque ou ecclésiastique (Cayrols*, Junhac*).

- Des "bourgs monastiques" où le monastère est à la fois origine et facteur de développement d'un habitat organisé par rapport à lui. Dotés d'une enceinte, ces bourgs ont un important rôle économique et politique. On peut y voir l'équivalent, pour la mouvance cléricale, des bourgs castraux. Le seul exemple ayant pleinement réussi est Montsalvy* ; en revanche Laussac de Thérondels* et Saint-Projet de Cassaniouze* ont été des demi-échecs et sont demeurés de simples villages.

- Des "bourgs castraux" qui sont quasiment de petites villes, très dynamiques et prospères, générées par des chefs-lieux de châtelainies anciennes (Laroquebrou*, Mur-de-Barrez*) ou artificiellement du fait d'une volonté politique (Calvinet*). Leur dynamique s'inscrit dans celle de l'octroi des chartes de coutumes, dans un contexte de remise en cause des hiérarchies traditionnelles.

3.2.4. Villes et gros bourgs : un poids politique et économique

La problématique des villes et du mouvement communal en Haute Auvergne a déjà été abordée par plusieurs auteurs, notamment par A. Grand qui étudia d'abord les cas de Laroquebrou, Conros ¹¹⁴⁶ et Combrelles ¹¹⁴⁷. En 1939, A. Garrigoux a traité, dans le cadre d'une thèse de l'Ecole des Chartes, de l'ensemble des franchises de communautés du XIII^e s. à la fin du Moyen Age. Le cas d'Aurillac a été magistralement analysé par R. Grand ¹¹⁴⁸ ; enfin une nouvelle synthèse sur le sujet a été proposée par R. Monboisse en 1966 ¹¹⁴⁹.

Il est utile de rappeler ici la chronologie de l'obtention des chartes de franchises, ce qui est un bon révélateur du poids et de la dynamique des agglomérations.

- En 1246, Mur-de-Barrez, à l'instigation des comtes de Rodez (charte issue d'un "modèle commun" élaboré par Hugues).

¹¹⁴⁵ Notion que l'on peut mettre en parallèle avec les "villages casaliers" étudiés par B. Cursente.

¹¹⁴⁶ 1902.

¹¹⁴⁷ 1901.

¹¹⁴⁸ 1945.

¹¹⁴⁹ p. 153 sq.

- En 1248, Mauriac, à la suite d'un conflit entre les habitants et l'abbaye.
- En 1263, Murat, à l'initiative du vicomte, puis Les Brohats (Chastel ?) en 1287.
- En 1266, Calvinet, à l'initiative de Beaumarchais (charte inspirée de celle de Najac).
- En 1270, Montsalvy, convention entre le prieur et le vicomte de Carlat.
- En 1280, Aurillac, par l'intermédiaire du pouvoir royal, après un conflit avec l'abbaye.
- En 1281, Laroquebrou, à l'initiative du lignage local dominant, les Montal.
- En 1281, Maurs, convention entre l'abbé et l'évêque de Clermont.
- En 1283, tentative de ville-franche parraînée par le seigneur local et le bailli des Montagnes à Saint-Paul-des-Landes. C'est un échec.
- En 1316, charte de Combrelles de Laveissière, à l'initiative du seigneur local.
- En 1317, charte de Conros, à l'initiative des Astorg - Montal.

Bien sûr, cette chronologie n'est pas le seul élément à prendre en compte pour analyser ce "mouvement communal" ; ainsi la communauté d'Aurillac détenait des prérogatives sans doute importantes, avant la "paix" de 1280 ; inversement la charte de Laroquebrou de 1281 est très "archaïque" et fait la part belle aux droits du seigneur ¹¹⁵⁰.

Nous ne reprendrons pas ici l'analyse de ces chartes de coutumes, déjà réalisée par A. Garrigoux et Saige et Diene ¹¹⁵¹, mais il nous paraît important encore une fois de hiérarchiser ces chartes.

Au sommet de cette hiérarchie, Aurillac bien sûr, dont les consuls ont un grand prestige et des prérogatives croissantes. Montsalvy*, Mur-de-Barrez* et Calvinet* ont des consuls, ce qui n'est pas le cas de Laroquebrou* ni de Conros d'Arpajon*, et a fortiori de Combrelles de Laveissières*, où les droits politiques de la communauté sont inexistantes. Cette hiérarchie vient comme en écho du dynamisme économique des localités : Montsalvy, Mur, Calvinet et Laroquebrou ont une envergure semblable à la fin du XIII^e s. et seul le caractère strictement "local" de la charte de Laroquebrou -les seigneurs traditionnels ne faisant guère appel à une grande mouvance- peut y expliquer l'absence de consulat. Conros et Combrelles ne sont que des seigneuries rurales, sans chef-lieu digne de ce nom ; comme l'a dit R. Grand, ce ne sont que des "chartes de communautés rurales" qui ne se placent pas sur le terrain politique et n'engagent que le seigneur traditionnel et ses hommes.

Le rôle du pouvoir royal dans la diffusion du "mouvement communal" a été souligné de longue date et notamment par tous les auteurs cités ci-dessus. C'est une évidence notamment pour Calvinet où Beaumarchais, qui crée de toutes pièces une puissante seigneurie, octroie une charte quasiment identique à celle de Najac, concédée en 1255 par Alphonse de Poitiers ¹¹⁵². De même, le pouvoir royal, après avoir sans doute inspiré les chartes de Murat, appuie la "première Paix

¹¹⁵⁰ En ce qui concerne le Carladez, la charte de Mur-de-Barrez est publiée dans *H.V.C. I - 7 sq.* ; celle de Calvinet dans Michel 1856 ; celles de Laroquebrou et Conros dans Grand 1902 ; celle de Montsalvy dans *H.V.C. I - 89 sq.* ; celle de Saint-Paul-des-Landes dans *H.V.C. II-36* ; celle de Combrelles dans Grand 1901.

¹¹⁵¹ *H.V.C. II - CLXXXIX sq.*

¹¹⁵² *H.V.C. II-CXCII.*

d'Aurillac" ainsi que la création de la ville-franche de Saint-Paul-des-Landes. Et c'est bien sûr sous son égide que se font les concessions les plus tardives.

Mais il faut souligner que le mouvement communal d'Aurillac a des racines "autochtones" anciennes ; la lutte avec le monastère connaît notamment des temps forts dès le siècle précédent, troubles qui nécessitent, on l'a vu, l'intervention des puissances méridionales. Dans la même optique, la charte la plus ancienne est celle de Mur-de-Barrez, qui ne doit évidemment rien au pouvoir royal et doit au contraire être mise au crédit de la politique dynamique menée par la maison de Rodez, imitant l'organisation royale. A Laroquebrou et à Montsalvy, le pouvoir royal n'intervient pas.

Nous renvoyons pour une étude détaillée et comparative des chartes de Calvinet, Mur et Laroquebrou à *H.V.C. II - CXC sq.*, ainsi qu'aux monographies correspondantes. Rappelons seulement ici l'importance de la réglementation commerciale dans les trois textes : acheminement des marchandises grâce aux "communs de paix"¹¹⁵³, réglementation des marchés et des conditions de vente¹¹⁵⁴. Les foires de Mur-de-Barrez se déroulent sur deux jours¹¹⁵⁵. Ce dynamisme économique contraste singulièrement avec ce que l'on sait des chefs-lieux de paroisse "ordinaires" de la même époque, chefs-lieux dont certains ont dû être "vampirisés" par la proximité de ces gros bourgs, invitant "*tot home que vener vuela e ladita viela abitar*"¹¹⁵⁶.

Du reste, ces trois communautés ont traversé sans encombre la crise du XIV^e s., ce qui n'est pas le cas de la majorité des seigneuries du Carladez et parmi elles, au premier chef, Carlat.

4 . Vers la crise du XIV^e s.¹¹⁵⁷

Après la mort de Henri II de Rodez en 1304, la vicomté échut à sa fille Isabelle qui, malgré un mariage projeté avec Robert de Clermont, avait épousé en 1290 Geoffroy de Pons¹¹⁵⁸, possessionné en Saintonge, Quercy et Périgord (où il détient une partie de la vicomté de Turenne). Cette alliance constitue donc pour Carlat un "basculé géographique" complet. La politique du couple vicomtal paraît cependant vouloir s'inscrire dans la continuité de celle des comtes de Rodez : les coseigneurs de Toursac en 1304, le monastère de Montsalvy en 1324, Mur-de-Barrez en 1314 furent confortés dans leurs droits anciens¹¹⁵⁹. Poursuivant l'œuvre de son père, la vicomtesse Isabelle fonda en Carladez deux couvents de l'ordre de sainte Claire, l'un à Carlat*, l'autre à Boisset*¹¹⁶⁰. En 1324 elle avait cédé des biens importants vers Pailherols* et Malbo*, notamment la zone

¹¹⁵³ Calvinet, art. 22 ; Laroquebrou, art. 14.

¹¹⁵⁴ Calvinet, art. 15, 16, 28 ; Laroquebrou art. 7, 8 ; Mur-de-Barrez, art. 5.

¹¹⁵⁵ *H.V.C. II-CC*.

¹¹⁵⁶ Coutume de Calvinet, art. 23.

¹¹⁵⁷ Cf. *H.V.C. II - CCIII* ; Audioso 1968 ; Degoul 1943

¹¹⁵⁸ *H.V.C. II-CCIV*.

¹¹⁵⁹ *H.V.C. II - CCV - CCVI*.

¹¹⁶⁰ *H.V.C. II-CCVII*.

d'estive du Puy de la Bane, à ses neveux ¹¹⁶¹, avant de céder en 1325 tous ses biens à son fils Renaud dont le château de Carlat et toute la vicomté ¹¹⁶², y compris les forteresses de Murat, Mur-de-Barrez, Caylus et Toursac ¹¹⁶³.

A la mort d'Isabelle en 1328, son fils Renaud (V) lui succède. A l'instar de ses prédécesseurs, il recueille l'hommage des seigneurs traditionnels : les Astorg d'Aurillac, les Montal de Laroquebrou, les Naucase de Toursac, les de Dienne. De même il parvient à maintenir les Murat dans sa vassalité, moyennant quelques concessions territoriales en Planèze ¹¹⁶⁴. Renaud V s'éteint peu après 1345, alors que de graves problèmes économiques et politiques se profilent : la famine sévit à Aurillac en 1346 ; en 1352, l'abbé de Maurs se plaint que "*les guerres et la récente peste qui a sévi dans le pays au-delà de toute mesure*" ont ruiné son abbaye ¹¹⁶⁵.

La même année, le roi d'Aragon renonçait à tous ses droits sur la vicomté de Carlat ¹¹⁶⁶. Paradoxe, quelques décennies plus tard, de nombreux habitants des "montagnes d'Auvergne" émigrent ... en Aragon ¹¹⁶⁷.

A ce sujet, le démembrement des feux tenus par Renaud de Pons en Carladez auvergnat en 1365 ¹¹⁶⁸ peut être intéressant pour repérer d'éventuels déséquilibres démographiques. Mais pour disposer d'une base de calcul fiable, l'on ne peut retenir que les paroisses intégralement tenues par Carlat. Carlat tient en tout 2446 feux, dont 1949 dans les prévôtages d'Aurillac et Maurs (le Carladez proprement dit) et 497 dans le prévôtage de Saint-Flour, à savoir la vicomté de Murat. Or, au cœur même des possessions ancestrales de Carlat, on trouve la paroisse de Leucamp* dotée de 54 feux et celle de Ladinhac* de 23 seulement, rapport tout à fait contraire à ce que l'on connaît du peuplement de ces deux paroisses au XIII^e et au XV^e s. : la peste serait-elle responsable de ce déséquilibre ?

De surcroît, depuis le premier traité de Londres en 1358, le Carladez est encerclé par les possessions anglaises (Quercy et Rouergue). D'ailleurs, la mouvance de la vicomté elle-même n'est pas claire : Renaud VI de Pons est théoriquement vassal du roi d'Angleterre ! Il est probable que le Carladez ait été anglais de 1358 à 1360-61, période durant laquelle l'application des clauses du traité implique une évacuation des positions "marginales" par l'un et l'autre parti.

Ainsi en 1360 ont lieu des négociations pour l'évacuation de Caylus par les Anglais ¹¹⁶⁹. Après une période d'hésitation, le vicomte Renaud choisit le parti français : en 1368, il fait hommage de Carlat au duc de Berry en reconnaissant la vicomté vassale du duché d'Auvergne, alors que les marches septentrionale (Chastel) et orientale (Vigouroux) du Carladez sont mises à mal par les

¹¹⁶¹ *Ibidem.*

¹¹⁶² 19 juillet, *H.V.C.* II-CCIX.

¹¹⁶³ *H.V.C.* II-CCX.

¹¹⁶⁴ *H.V.C.* II-CCXXII.

¹¹⁶⁵ Audio 1968 p.345.

¹¹⁶⁶ *H.V.C.* II-CCXIV ; Cf. *H.G.L.* X col. 1035 sq. : "(...) *illustris princeps Petrus, Dei gratia rex Aragonum, consanguineus noster carissimus* (...) *in Carladesio* (...) *pretendebat jura aliqua se habere* (...) *jura que se habere pretendabat in* (...) *Carladesii* (...) *feudo de Carladesio*". On remarquera qu'il n'est pas question de vicomté, mais seulement de "Carladès", ou du "fief du Carladès".

¹¹⁶⁷ Audio 1968 p.347.

¹¹⁶⁸ *H.V.C.* I - 281 sq.

¹¹⁶⁹ *H.V.C.* II-CCXV.

"Tuchins" ¹¹⁷⁰. Dès 1369, Carlat est tenu par le capitaine Arnaud de Caupène et Aimerigot Marches ¹¹⁷¹. Ils tiennent également Murat-la-Gasse de Ladinhac*, Turlande de Paulhenc* et Castel d'Auze de Sénézergues*. En 1379, l'on négocie l'évacuation de Carlat, Castel d'Auze et Parlan par ledit Caupène. Mais la situation est inchangée en 1387, où un accrochage se produit entre la garnison de Carlat et celle de Cromières ¹¹⁷². Ce château est pris lui aussi, de même que Valon en Barrez ¹¹⁷³. Cette année-là Carlat, Turlande, Murat-la-Gasse, Valon, Valcaylès sont tenus par le parti "anglais" ¹¹⁷⁴. Le parti français tente de faire évacuer Carlat, Murat-la-Gasse et Valcaylès par Caupène et ses hommes.

En 1388, les habitants d'Aurillac se plaignent de ces "*gentes armorum, Anglicas se dicentes (...) hostiliter castra, loca, fortalicia, rupes, plateas et oppidas*" et décrivent une situation épouvantable ¹¹⁷⁵. Début 1391 Carlat, Turlande, Valon et Parlan sont toujours occupés ¹¹⁷⁶. Carlat, Murat-la-Gasse et Valcaylès sont évacués quelques mois après ¹¹⁷⁷, comme les autres places. Le pays est ruiné ¹¹⁷⁸.

En 1392 les habitants du Carladez et du Barrez "*sont devenus en si grande pauvreté et misère qu'ils n'ont bonnement à présent de quoi vivre, et pour ladite pauvreté et misère plusieurs se sont enfuis et ont délaissé le dit pays inhabité, et allés demeurer ailleurs*" ¹¹⁷⁹. La même année, la vicomté est vendue par Renaud de Pons à Jean, duc de Berry.

L'impression de désolation qui ressort de plusieurs actes de la fin du XIV^e s. et du début du XV^e s. ¹¹⁸⁰ concerne au premier chef les lignages seigneuriaux, ruinés et décimés. Mais elle a également marqué durablement l'inconscient collectif, en particulier dans la zone de contact entre le Barrez et la Châtaigneraie orientale, où des traditions orales explicites relatives à la présence anglo-gasconne sont parvenues jusqu'à nous ¹¹⁸¹.

¹¹⁷⁰ H.V.C. II-CCXX.

¹¹⁷¹ H.V.C. II-CCXXII.

¹¹⁷² H.V.C. II-CCXXVIII.

¹¹⁷³ H.V.C. II-CCXXX.

¹¹⁷⁴ H.V.C. II-CCXXXIV.

¹¹⁷⁵ H.V.C. II-CCXXX.

¹¹⁷⁶ *Ibidem.*

¹¹⁷⁷ H.V.C. II-CCXXXIX.

¹¹⁷⁸ H.V.C. II-CCXLIII.

¹¹⁷⁹ H.V.C. II - CCXLIII.

¹¹⁸⁰ Bouyssou 1943 p.121.

¹¹⁸¹ Boudartchouk 1989 ; Bedel 1995. Ce sont des écrits indépendants de l'érudition locale dont nous avons pu parfois vérifier -par des textes inédits et non exploités- la véracité.

Conclusion générale :

La terre et les hommes du Carladez

Le Carladez, *pagus* devenu *comitatus* puis *vicecomitatus*, est une réalité humaine et géomorphologique. Son histoire entre l'Antiquité et le XIII^e s. peut être synthétisée autour de deux approches complémentaires : histoire du peuplement et de l'économie d'une part ; histoire politique, sociale et culturelle d'autre part.

1. Une histoire du peuplement et de l'économie

L'Antiquité, un premier équilibre.

Mentionnons pour mémoire l'existence d'une présence humaine antérieure à l'Antiquité attestée en divers points du Carladez, y compris dans les terroirs d'altitude. Pour banale qu'elle soit, cette constatation n'allait pas de soi au début de notre étude. En cela l'on peut désormais intégrer le Carladez -même en tant que "parent pauvre"- au sein du faciès archéologique des régions voisines.

Il n'en demeure pas moins que le peuplement protohistorique est clairsemé et globalement "concentré" sur les terroirs dotés d'un sous-sol favorable à l'activité agricole. L'exemple-type est celui du bassin d'Aurillac. Mais la présence humaine ne se limite pas à des sites d'habitat de "plaine" et s'étend aussi à des sites défensifs naturels (Carlat, Ronesque, Chastel) et ceci depuis le Néolithique dans la plupart des cas. D'une manière générale les données archéologiques que nous avons pu recueillir sur la Protohistoire du Carladez ne diffèrent guère -si ce n'est d'un point de vue quantitatif- de celles connues ailleurs, notamment dans le Cantal septentrional.

Dès avant la Tène les communautés sont donc en place dans les terroirs privilégiés alors que les zones montagnardes quoique moins fréquentées, sont certainement déjà en partie déforestées. A la fin de l'âge du Fer le peuplement se maintient sur les zones précédemment occupées, qu'il s'agisse de terroirs agricoles (Arpajon, Saint-Mamet-la-Salvetat) ou de sites défensifs (Carlat). L'on ne dispose à l'heure actuelle d'aucune donnée sur l'habitat ; en revanche la découverte d'amphore Dressel IA et de campanienne A en plusieurs points (Carlat, Chastel, Arpajon, Barrez) montre bien que la région n'est pas coupée, malgré sa position géographique et sa morphologie, des grands courants économiques de la Gaule indépendante. Ceci implique l'existence d'"itinéraires de longs parcours" traversant une

région somme toute moins enclavée qu'il n'y paraît aujourd'hui. L'on est cependant loin de la prospérité des campagnes qui semble caractériser à cette époque le nord-est du Cantal et la Basse Auvergne, sous réserve bien sûr d'éventuelles découvertes archéologiques à venir.

L'Antiquité classique

Au moment de la Conquête le Carladez ne fait certainement pas figure de "front pionnier" et les toponymes pré-latins qui nous sont parvenus, attachés à des éléments topographiques (montagnes, cours d'eau, points de confluence), témoignent de l'ancienneté de l'emprise humaine sur le paysage.

Durant l'Antiquité classique les mêmes mots-clefs doivent être utilisés : continuité, densités contrastées, intégration aux grands courants de l'économie.

La continuité dans les lieux occupés paraît être une constante lorsqu'il ne s'agit pas de sites défensifs, que l'on soit dans un contexte "économiquement favorisé" comme le bassin d'Arpajon ou plus isolé comme en Châtaigneraie. Les données dont nous disposons étant issues de prospections ou de fouilles anciennes il est toutefois difficile de savoir s'il s'agit d'une superposition d'habitats ou de déplacements de très faible ampleur à l'intérieur d'un même terroir. Quoi qu'il en soit dès le I^{er} siècle la région connaît -comme ailleurs- les deux types d'établissements constituant la base de l'économie et du peuplement rural : des *villae* et un *vicus*, Arpajon. Il est remarquable de constater que le seul *vicus* de tout le Carladez soit né sur le terroir le plus densément peuplé aux époques antérieures.

Cette continuité de l'occupation se double cependant d'une expansion : des *villae* se mettent en place dans des terroirs jusqu'alors inoccupés, comme c'est le cas à Labaylie de Ladinhac ou près de Yolet. Ces considérations ne doivent pas masquer l'indigence de la documentation utilisable : seules quatre *villae* ont été identifiées de façon certaine, dont deux en Barrez. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont dotées au I^{er} siècle de techniques élaborées : au moins deux hypocaustes à pilettes et *tubuli*, signe de campagnes romanisées. De même l'on notera la circulation "normale" des produits de grande diffusion venus des régions voisines, Basse Auvergne ou Rouergue. La toponymie caractéristique qui nous est parvenue confirme en grande partie les données archéologiques ; en particulier la concentration de toponymes à suffixe *-acum* concerne des territoires ayant livré des artefacts antiques. Le premier et le second siècle marquent donc, comme partout, un premier "décollage économique" à travers la mise en valeur de terroirs agricoles et le développement des relations commerciales. Ceci a dû avoir pour corollaire une augmentation de la population, malheureusement impossible à quantifier. Si l'on dispose de quelques données sur les centres d'exploitation, la taille et la structures des domaines restent inconnues. Tout au plus peut-on noter des concentrations d'anthroponymes identiques ou voisins sur des superficies allant de une à trois communes actuelles. Sont-ce des possessions familiales, étalées dans l'espace et dans le temps ?

On note cependant un élément de rupture spécifique à l'après-Conquête : l'abandon des sites à usage défensif, qu'il s'agisse de Carlat ou de Chastel-sur-Murat.

En résumé il n'existe pas de décalage, autre que quantitatif, entre le Carladez et les régions voisines sur le plan des processus économiques. Si la terre est peu peuplée, elle est aussi pleinement romanisée.

L'Antiquité tardive

Les données recueillies sur l'Antiquité tardive renvoient l'image d'une stagnation, voire d'un repli économique : sur les quatre *villae* connues, trois sont abandonnées, ainsi que les installations artisanales de tuiliers du Barrez. De même le corpus anthroponymique tardif (suffixes en *-ergues* et *-argues*) est nettement minoritaire au regard du précédent, ce qui peut être le signe d'une faible dynamique de l'occupation du sol. L'abandon d'un établissement n'implique cependant pas celle du terroir correspondant : de fait les indices -indigents- d'une occupation tardive proviennent des aires géographiques précédemment occupées. D'autre part un "grand domaine" de type aquitain est peut-être constitué à Bars.

Comme l'économie rurale, le cadre "semi-urbain" semble stable : l'exemple du *vicus* d'Arpajon, révélé avec éclat il y a quelques années par la mise au jour d'une nécropole paléochrétienne dotée de sarcophages de l'Ecole d'Aquitaine, montre bien une évolution classique, ici comparable à celle des *vici* de Basse Auvergne par exemple.

La présence de céramiques à large diffusion -D.S.P. et céramique d'Argonne- révèle elle aussi la capacité d'ouverture de la région et une régulation continue des échanges.

Le seul fait saillant qui s'inscrive en rupture par rapport à l'Antiquité classique est la réoccupation, parfois spectaculaire, des sites défensifs. Ce sont essentiellement les vestiges archéologiques découverts sur ces sites de hauteur qui nous renseignent sur l'économie de la fin de l'Antiquité. Pour Carlat, ces vestiges sont difficilement utilisables dans le cadre d'une analyse poussée ; à Chastel au contraire, l'ensemble des objets découverts sur le *castellum* permet d'affirmer certains points :

- Il s'agit d'une occupation permanente, en association avec un habitat élaboré (hypocauste) qui a livré les restes habituels de l'économie domestique (meules à bras ...).
- La masse de mobilier est importante et dénote l'aisance évidente des résidents (D.S.P., céramiques d'Argonne, verre décoré ...).

Chastel est bien sûr l'un de ces *castella montana* dont Sidoine Apollinaire était familier et dont l'existence relève sans doute plus de considérations politiques et sociales que strictement économiques.

L'habitat rural à la fin de l'Antiquité est donc réparti dans trois structures : la *villa*, le *vicus* et le *castellum* -qu'il convient de distinguer du lieu de refuge occasionnel-. Dans les deux derniers cas l'on peut parler d'habitat "groupé" dans la mesure où sont présentes des infrastructures à usage collectif : enceinte et / ou édifice religieux, même si l'utilité sociale des *castella* a pu être différente -à l'origine- de celle des *vici*.

L'étiage de l'époque mérovingienne

Pas de textes, très peu de vestiges archéologiques, voici les données dont on dispose malgré, encore une fois, une enquête poussée. Il peut donc paraître illusoire de dire autre chose que des banalités incantatoires sur le sujet, d'autant que tous les chercheurs s'accordent pour reconnaître que les traces d'occupation mérovingienne sont extrêmement fugaces. La marge d'erreur est donc très importante. Toutefois un certain nombre de constats s'imposent :

- Le corpus d'anthroponymes antiques et antiques tardifs montre qu'il n'y a pas eu de rupture brutale dans la structure du peuplement de la région.
- Trois des quatre *villae* antiques connues n'ont pas été réoccupées.
- Les *castella* de la fin de l'Antiquité sont encore occupés à l'époque mérovingienne et constituent donc un élément de continuité.
- Le seul *vicus*, Arpajon, survit à l'époque mérovingienne où existe un sanctuaire et sans doute un atelier monétaire.
- Il existe de petites communautés en milieu "rural profond" qui ne nous sont malheureusement connues que par leurs lieux d'inhumation, notamment en Châtaigneraie.
- Des toponymes des VI^e - VII^e s., même s'ils sont rarissimes, sont attestés.
- Les vestiges archéologiques d'époque mérovingienne proviennent de terroirs occupés durant les siècles antérieurs, ce qui implique une certaine stabilité non seulement du peuplement, mais encore des types d'exploitation.

L'économie et le peuplement du Carladez à l'époque mérovingienne apparaît comme en filigrane à travers ce que l'on peut percevoir de la situation à la fin de l'Antiquité. L'on diagnostiquera donc, faute de mieux, une permanence des cadres économiques pour les "basses terres" de la Châtaigneraie et le bassin d'Aurillac. En revanche pour les "hautes terres" du massif du Cantal, on notera à nouveau l'abondance des sites défensifs occupés, notamment vers Murat ; on peut se demander si cela n'est pas l'illustration d'une activité humaine ancienne dans le secteur, qu'il s'agisse d'une activité agricole dans les fertiles vallées glaciaires, ou pastorale sur les hauteurs.

L'essor carolingien

Grâce aux cartulaires de Conques et de Beaulieu, grâce aussi à l'incontournable *Vita Geraldi*, le Carladez sort enfin de la "nuit documentaire", ce qui permet de mieux percevoir les "grandes tendances" de l'économie et du peuplement. Les données archéologiques les plus intéressantes concernent les sites castraux de la région de Murat. Les textes, eux -plusieurs dizaines concernant essentiellement le X^e s.- nous font découvrir autant d'exploitations rurales en Châtaigneraie occidentale (cartulaire de Beaulieu) et orientale ainsi qu'en Barrez (cartulaire de Conques).

Si l'on s'en tient à une analyse globale de la répartition géographique de ces exploitations, elles s'inscrivent essentiellement dans les terroirs anciennement occupés, aux sols (volcanique, alluvionnaire et plus rarement granitique) et au relief propices à l'activité agricole, parfois à proximité d'une *strata publica* dont l'origine antique ne fait guère de doute. Toutefois on constate aussi une mise en valeur de terroirs différents (relief tourmenté, sous-sol schisteux), notamment dans la vallée du Lot et en Barrez dans des secteurs où les indices d'une occupation antérieure sont quasi-inexistants. Les noms portés par ces exploitations témoignent d'ailleurs d'un important renouvellement onomastique depuis l'Antiquité. D'une manière globale naît l'impression que le peuplement rural déborde de son cadre géographique traditionnel, au X^e s. en tout cas. La fameuse "croissance agricole" du haut Moyen Age est enfin là.

Si l'on veut aller au-delà de ces considérations générales et passer à une analyse "micro-économique" à la lumière de cas précis, on rencontre alors l'épineux problème de la *villa* carolingienne ou, dans notre cas, post-carolingienne. Tout et son contraire a été dit sur le sujet par les chercheurs de ces trente dernières années, les schémas explicatifs mis en place aboutissant à autant de discours parallèles ayant chacun une logique propre. Nos textes, tardifs, rares et peu explicites ne permettent pas de faire avancer le débat, notamment dans le sens d'une optique "fiscaliste" dont on peut faire -en ce qui concerne le Carladez- l'économie.

Il est difficile pour nous de parler de "grand domaine" ou même de "grand revenu" pour les *villae* du Carladez ; en revanche il nous a semblé, à la lecture des chartes, percevoir le poids du modèle antique : bâtiments d'exploitation servant de toponyme générique au terroir, domaine se développant autour avec ses différentes composantes à l'échelle raisonnable de quelques dizaines d'hectares au minimum, quelques centaines au maximum. Les *mancipia* que l'on trouve dans les textes les plus anciens (887 à Glénat) sont à n'en pas douter de la main-d'œuvre servile, mais la question se pose pour les chartes du milieu ou de la seconde moitié du X^e s., alors que les mentions de manses se multiplient, manses occupés par un homme et sa famille. Dans les textes les plus tardifs du dernier tiers du X^e s., une évolution subtile se produit : les manses sont décrits avec leurs dépendances diverses, comme l'étaient les *villae* à la fin du siècle précédent, ce qui peut être interprété comme une lente dissolution du système domanial au profit de la mise en place d'un habitat dispersé.

Les productions de ces exploitations sont rarement évoquées avant la seconde moitié du X^e s. ; des vignes sont présentes dans les terroirs les plus ensoleillés de la Châtaigneraie, alors que les céréales sont citées un peu partout, notamment l'avoine bien que le seigle soit dominant.

Si l'on examine de près les chartes du X^e s. mentionnant *villae* et manses, on s'aperçoit que ces textes décrivent un peuplement qui a perduré sans grand changement jusqu'à l'époque moderne, en tout cas en Châtaigneraie orientale. Dans le contexte de mutations du X^e s., que deviennent les *villae* ? Si elles disparaissent du vocabulaire des chartes autour de l'an Mil, elles n'en continuent pas moins d'exister en tant qu'habitat ; leur structure nous est inconnue, mais la présence d'une église est fréquente. En cela elles sont un élément de continuité entre l'époque carolingienne et le début du premier âge féodal. Faut-il pour autant déjà parler de "village" ? Rien n'est moins sûr et peut-être faut-il imaginer une topographie de ces ex-*villae* semblable à celle des anciens chefs-lieux de paroisse de

la Châtaigneraie au XIX^e s. : une église, son cimetière et un agglomérat diffus de quelques maisons d'exploitants agricoles dont les propriétés s'étendent en périphérie.

Dans le même ordre d'idées, c'est sans doute au cours des IX^e et X^e s., dans ce cadre domanial, que se met en place le réseau paroissial, lui aussi demeuré intact jusqu'au XIX^e s. Il serait même tentant de voir dans certains cas la paroisse comme une sorte de trace fossile du territoire de la *villa*.

C'est au X^e s. que l'on perçoit une réelle rupture avec les modes d'occupation hérités de l'Antiquité, à travers l'appropriation de nouveaux types de terroirs et la démultiplication des exploitations rurales, phénomènes qui donnent une impression de "bouillonnement" d'où émergera la topographie familière des campagnes du XI^e s.

La montée en puissance des XI^e - XII^e s.

La documentation sensiblement plus abondante associée à des monuments demeurés en élévation (églises et châteaux) permet d'avoir une meilleure appréciation du peuplement et de l'économie rurale.

Le trait essentiel du paysage humanisé des XI^e - XII^e s. est sans doute le manse, omniprésent, que les textes nous font connaître par dizaines sur des territoires réduits. En confrontant les données, lorsqu'elles existent pour les deux périodes, on constate que le paysage a peu évolué depuis l'époque carolingienne tardive ; parfois même on perçoit une réminiscence des actes du X^e s. dans la façon de situer les biens (*mansum x* ou *villa y*) ou encore de qualifier des biens de "dominicaux". On devine que le manse est avant tout une exploitation familiale dont les productions, connues par les cens recognitifs, paraissent inchangées depuis la fin du haut Moyen Age : céréales et vignes dans les terroirs favorables de la vallée du Lot et de la Châtaigneraie méridionale. A ce propos une "châtaigneraie" est connue, en tant que toponyme, dans la région de Maurs dès le premier tiers du XI^e s ; il s'agit certes d'une mention isolée mais qui implique que la culture du châtaignier est bien antérieure au XV^e s., en tout cas dans cette région.

Au total demeure l'impression d'une évolution lente de l'économie rurale avec une permanence des modes d'exploitation de type familial. Aucune communauté villageoise n'est attestée et les très rares indications portant sur les chefs-lieux de paroisse laissent entrevoir un habitat lâche à proximité d'une modeste église. Le réseau paroissial hérité du X^e s. n'est donc pas un élément dynamisant envers le peuplement et l'économie rurale.

En revanche, de rares communautés monastiques réussissent à la fois à déstructurer le cadre paroissial préexistant et à faire disparaître, dans un rayon de quelques kilomètres, l'habitat dispersé : c'est le cas de Montsalvy, à partir des années 1070, seul exemple d'"ensagement" réussi en Carladéz. Laussac, La Salvetat et Saint-Projet seront des échecs.

En fait -comme partout- la grande nouveauté du XI^e s. est la mise en place d'un réseau castral dont la densité va en s'accroissant pour atteindre son maximum dans les années 1200. Si l'on prend en

compte la puissance de la seigneurie en Carladez, les nombreux lignages et les liens qui les unissent dans le sillage de la famille vicomtale, l'on aurait pu s'attendre à une prise en main de l'habitat paysan par regroupement ou à une prise de contrôle du chef-lieu paroissial, bref à un "incastellamento", terme que nous retenons ici dans son acception la plus large. Il n'en est rien.

Les châteaux existent, bien sûr ; ils sont même pléthoriques au cœur du Carladez, dans les terroirs d'où sont originaires les premiers *milites* des Carlat. Mais ces châteaux, dont l'aire d'influence se confond parfois avec le cadre paroissial, demeurent loin des chefs-lieux paroissiaux et occupent très souvent une position excentrée, dans un terroir "économiquement faible" que compense parfois un cadre grandiose. Si un habitat leur est subordonné, ce n'est guère qu'un manse. Carlat fournit de ce point de vue un cas-limite : le gigantesque château englobe l'église paroissiale mais paraît dépourvu d'agglomération hors du périmètre du *castrum* carolingien. Même s'il arrive qu'un château s'installe à vue de l'église paroissiale, c'est toujours à distance respectable, "en rase campagne", et sa présence ne semble pas influencer sur la structure de l'habitat.

Pourquoi cette absence d'enchâtellement, alors que les seigneurs laïcs vassaux de Carlat n'ont face à eux ni communauté villageoise, ni communauté cléricale, ni mouvance seigneuriale concurrente ? Si l'on reste dans le domaine du rationnel, on ne peut guère qu'y voir une volonté politique, le choix de demeurer tributaires du système de redevances hérité de l'époque carolingienne, redevances modiques qui devaient aller de pair avec le faible profit dégagé par ceux qui "tiennent" ces manses. Peut-être faut-il également voir dans cet état de choses la conséquence de l'absence de famille seigneuriale résidente dominante : la vicomté, dissoute dans les grandes entités féodales méridionales depuis le troisième tiers du XI^e s., n'est plus contrôlée que par une multitude de petits lignages dont l'assise territoriale et le poids économique ne sont pas suffisants pour se lancer dans l'"aventure" de l'"enchâtellement". Dans la même optique, les vicomtes en titre ont pu veiller à ce qu'aucun lignage résident ne mette en place une politique d'enchâtellement qui aurait pu lui permettre d'accéder à un autre statut économique et politique. Hypothèses ...

Quoi qu'il en soit, les cadres de la vie rurale ne furent pas fondamentalement modifiés par la mise en place des seigneuries banales contrôlées par Carlat.

L'apogée du XIII^e s.

La conservation heureuse de ce qu'on pourrait appeler un "cartulaire de Carlat" a permis de recueillir une masse considérable de renseignements sur la vie et l'économie rurale dans la seconde moitié du XIII^e s. Le système du manse paraît à son apogée : 727 mentions, avec des concentrations particulièrement importantes en Châtaigneraie méridionale. Mais derrière cette impression de pullulement se profile une réalité plus complexe par rapport à ce que l'on pouvait percevoir aux siècles précédents. Ainsi les termes *capmanse* et *fazenda* sont employés comme synonyme de manse, dont le sens est désormais clair : exploitation rurale, à savoir les bâtiments d'exploitation comme le domaine exploité. Mais les manses sont également la "cheville ouvrière" de la seigneurie banale et ceux qui "tiennent" le manse pour les seigneurs font l'objet d'une attention toute particulière.

Des exploitations de moindre importance, parfois autonomes, parfois comprises dans des manses apparaissent : les affars. On n'insistera pas sur les *boria* ni sur les productions que laissent entrevoir les redevances : blé, avoine, froment, vin -plus rare semble-t-il que durant les périodes antérieures.

En cette seconde moitié du XIII^e s. le "maillage" du territoire par les exploitations rurales que l'on désigne sous le terme générique de manses est achevé. L'intensité de l'activité agricole dans le bas-Carladez, c'est-à-dire au-dessous de 900 à 1000 m en moyenne, ne doit pas faire oublier l'activité pastorale qui se développe sur les hautes terres de la vallée de la Cère et le massif cantalien. Les textes éclairant ce phénomène sont rares mais nous permettent d'assister à la naissance d'une véritable transhumance en provenance du Rouergue et du Quercy, contrôlée par les vassaux de Carlat tout au long du trajet à travers la Châtaigneraie et la vallée de la Cère. Il ne paraît cependant pas encore exister d'activité fromagère spécialisée, même si la "*cabana*", sans doute ancêtre des premiers "burons", apparaît dans les textes.

Mais surtout l'économie rurale du Carladez au XIII^e s. est renouvelée par la formation de véritables bourgs ruraux ; c'est d'ailleurs à ce moment que "*villa*" réapparaît dans les textes, avec le sens clair de "village".

Ces bourgs ruraux ont des statuts variés : Montsalvy est un véritable "bourg monastique" doté d'une enceinte et a un certain rayonnement économique à travers le contrôle de l'itinéraire majeur reliant Rodez à Aurillac. Le cas de Marcolès, dans l'orbite de Saint-Géraud d'Aurillac, est assez similaire : le bourg est établi sur une autre voie nord-sud, profitant de la circulation des denrées et bestiaux en direction et en provenance d'Aurillac.

Deux "bourgs castraux" concurrencent ces bourgs ecclésiastiques : Mur-de-Barrez et Calvinet, tous deux des créations du XIII^e s. ; le premier à l'initiative des comtes de Rodez, le second à celle du pouvoir royal par l'intermédiaire d'Eustache de Beaumarchais. Le dynamisme économique de ces bourgs paraît supérieur à celui des précédents, avec un accent particulier mis sur les foires et les marchés ainsi que sur la diffusion des produits de consommation. Le château y tient un rôle essentiel, tout en ménageant un espace à la communauté paysanne et artisanale qu'il abrite et qui dispose d'une enceinte subordonnée à la fortification castrale. Ces deux réussites économiques ne doivent pas masquer la rareté de ces entreprises, ni faire oublier d'autres tentatives ayant totalement échoué, comme la ville-franche de Saint-Paul-des-Landes.

Tout laisse à penser que le maxima de la croissance économique et démographique était alors atteint en cette fin du XIII^e s.

2. Une histoire politique, sociale et culturelle

L'Antiquité : des affinités méridionales

Le résultat de notre enquête concernant l'Antiquité ne permet guère de présenter une analyse très détaillée. Toutefois nous avons pu mener à bien une réévaluation des données anciennes en intégrant des éléments inédits de façon à constituer une base de travail fiable, quoique réduite.

Au cours de notre travail nous avons été frappés par les traits "méridionaux" du mobilier archéologique, notamment par l'importance de la diffusion des sigillées de la Graufesenque en Châtaigneraie et dans le bassin d'Aurillac. L'absence de monnaies arvernes dans le trésor monétaire d'Arpajon nous semble aller dans le même sens. Cette constatation ne vaut que pour le Carladez "originel", à savoir la Châtaigneraie, le bassin d'Aurillac et la vallée de la Cère : le mobilier de la Tène découvert sur le versant nord du massif du Cantal, à Chastel, est typiquement "arverne". A vrai dire, les ensembles archéologiques du bassin d'Aurillac -les seuls qui soient véritablement utilisables- témoignent d'influences variées (auvergnates, ruthènes, lémovices) que l'on peut discerner à travers les produits et les usages. Un terroir de confins, une zone de contact entre différentes aires culturelles. Dans cette optique, le surprenant *fanum* d'Aron prend une signification particulière.

Surtout, cela pose le problème de l'appartenance administrative de l'entité géographique - actuellement auvergnate- qui se développe au sud du bassin d'Aurillac, entre Cère et Truyère. Le Carladez faisait-il partie de la cité de Clermont ? Rien ne l'atteste. La seule autre solution envisageable, en tenant compte des données historiques et géographiques, est de rattacher le Carladez à la cité des Ruthènes jusqu'à hauteur d'Arpajon-sur-Cère.

L'époque mérovingienne : une région-frontière placée sous le signe de la continuité

Alors que la nécropole paléochrétienne d'Arpajon montre que la région ne connaît pas de retard dans la christianisation, l'époque mérovingienne paraît devoir être placée sous le signe de la continuité, en tout cas pour ce qui concerne les usages funéraires où l'on note l'absence de dépôt de mobilier. La céramique présente toujours des affinités méridionales, en particulier des similitudes avec les productions rouergates. Si on sait que Carlat est occupé en tant que *castrum* depuis le V^e s., des incertitudes demeurent quant au statut et à l'appartenance diocésaine de la région. Les émissions monétaires d'époque mérovingienne ne permettent pas de trancher la question, mais encore une fois l'absence de numéraire arverne étonne. Quoi qu'il en soit, les espèces monétaires circulent, parfois sur de très longues distances comme le montre la monnaie ostrogothique de Chastel-sur-Murat.

Durant cette période, des enjeux territoriaux complexes se jouent entre Arvernes, Ruthènes et Cadurques, où l'évêché de Clermont -en tant que relais de Bourges- paraît avoir un poids prépondérant. En tout cas un texte de 909 nous apprend que le *pagus arvernicus* s'étend jusqu'au cours du Lot, ce qui correspond aux limites de l'évêché médiéval. L'étude des hagiotoponymes montre en

effet le culte d'évêques et de martyrs arvernes au sud de la Cère, illustration de l'aspect "géopolitique" du culte des saints. Mais ce culte des saints auvergnats est beaucoup moins marqué que dans le Cantal septentrional ou la Basse Auvergne, alors que saint Amans, l'évêque de Rodez, est honoré en Carladez. La même ambigüité, le même sentiment de région-frontière demeure.

L'époque carolingienne : la création d'une entité administrative et politique

C'est sans doute dans le cadre de la mise en place des "nouveaux" comtés carolingiens - qui voit en particulier le fractionnement de l'ancien comté de Clermont- qu'il convient de situer l'apparition du *comitatus Cartlatensis*. Ce comté "secondaire" a pu être détaché de Clermont comme de Rodez. Dans cette hypothèse, c'est en tant que chef-lieu de *comitatus* que Carlat est assiégé en 823 par les troupes impériales -comme Turenne peu de temps après-. Cet enjeu politique permet d'expliquer l'intervention de l'empereur en personne, dans un contexte qui dépasse la présence de partisans de Pépin dans un *castrum* montagnard.

De l'administration de ce *comitatus* compris entre la Cère, la Truyère, le Brezons et le massif du Cantal, l'on ne connaît rien ; nous serions néanmoins tentés d'attribuer aux Guilhémides le rattachement effectif du *comitatus* de Carlat à l'Auvergne, Barrez compris. Or c'est aux mêmes Guilhémides -maîtres à la fois de l'Auvergne et du Rouergue- que l'on attribue la mise en place des vicomtes. Il est possible que les possessions du comte de Rouergue en Carladez (Vieillevie, Junhac, Vézels-Roussy) au X^e s. soient le souvenir de l'ancienne appartenance du *comitatus Cartlatensis* au *comitatus Ruthenensis*. En tout cas la famille qui, au cours du X^e s., en arrive à être en charge du *comitatus* de Carlat paraît bien de souche auvergnate et issue de l'entourage des derniers Guilhémides. Les membres de cette famille, où les noms dominants sont Bernard et Girbert, ne sont connus qu'à travers leurs donations pieuses envers Brioude et Conques (vers 910-920), puis Conques seul ensuite. De même, alors que leurs possessions sont à l'origine éparpillées, y compris au nord de la Cère, elles sont par la suite groupées en Carladez entre Cère, Truyère et massif du Cantal. En 930-940, le *comitatus* est cité -tardivement- ; il faut attendre les années 970 pour voir apparaître le titre de *comes* porté par un membre de la famille -dans un document là encore tardif-. En fait, il y a sans doute confusion entre titre comtal et *comitatus*, *comitatus* dont le souvenir est perceptible jusqu'au XII^e s. C'est en fait autour de l'an Mil qu'apparaît dans les textes le titre de vicomte, porté par les frères Guirbertus et Bernardus.

La puissance des Carlat : de la fin du X^e au XI^e s.

Les (vi)comtes de Carlat font une entrée fracassante sur la scène politique locale à l'occasion d'un conflit territorial avec l'abbaye d'Aurillac, vers 970-980. Alliés aux Turenne, ils enregistrent des gains fonciers conséquents. Vers l'an Mil, le vicomte Girbert et Agnès "de Viadène" ont quatre héritiers mâles entre lesquels les biens familiaux sont partagés de façon équitable, dans le cadre d'une pratique de "co-gouvernement" d'inspiration méridionale. Or les Carlat tissent des liens

essentiels -exclusifs, à vrai dire- avec le Rouergue. Ce sont des alliés des moines de Conques, et au moins un membre de la famille devient abbé, à tel point que l'on peut vraiment parler d'un axe "Carlat-Conques" vers l'an Mil. L'épouse de Girbert est rouergate et la famille de Carlat possède des biens au-delà de la vallée de la Truyère, au cœur du Rouergue. Bref, on peut penser que la vicomté de Carlat se situe dans la sphère d'influence des Rouergue-Toulouse, en tout cas dans la première moitié du XI^e s.

Alors que les chartes de Conques nous permettent d'avoir une vision significative de l'entité territoriale qu'est le Carladez depuis les rives du Lot jusqu'au Plomb du Cantal, il est important de constater que ce territoire constitue un "désert castral" si l'on recherche des châtelainies indépendantes : les seuls *castra* sont en fait des forteresses vicomtales et les officiers que l'on voit apparaître dans l'entourage des Carlat -qui sont la tige des grandes familles du XIII^e s.- ne jouissent d'aucune autonomie.

Inversement les échanges entre Carlat et les autres grands lignages installés en périphérie de la vicomté -les Chastel au nord, les Brezons à l'est notamment- paraissent inexistantes. Enfin, l'ambiguïté du statut du bassin d'Arpajon apparaît à travers la famille des Montal, liés à la fois à Aurillac et à Carlat.

Lorsque la famille vicomtale éponyme se dissout dans les grandes familles méridionales au milieu du XI^e s., le cadre territorial de la vicomté lui survit, malgré l'hostilité de l'abbaye d'Aurillac.

La vicomté de Carlat au sein du monde méridional : de la Catalogne au Rouergue

A la suite du partage de la vicomté entre les deux fils de Bérenger de Millau-Gévaudan, Carlat échet dans la mouvance directe des comtes de Barcelone. Une série d'hommages des années 1150 montre que la dynastie catalane contrôle bel et bien non seulement le Carladez mais aussi l'est du Cantal, en particulier la "vicomté" de Murat. C'est sans doute dans ce contexte que l'on peut envisager, sous la tutelle catalane, la croissance du Carladez en direction du nord (châtelainie de Dienne) et de l'est (châtelainie de Turlande). A cette époque apparaissent les premières familles "chasées", soit dans d'anciennes forteresses vicomtales, soit dans des *castra* qui portent leur nom. On y reconnaît les *milites* de Carlat du siècle précédent.

Le peu de documents du XII^e s. qui nous sont parvenus peuvent témoigner d'une "ambiance catalane" -en tout cas méridionale- que l'on perçoit à travers usages et formules. La reprise en fief constitue la formule juridique habituelle régissant le statut des forteresses appartenant aux lignages autochtones.

En raison de sa position géographique, septentrionale malgré tout, le Carladez n'a été impliqué ni dans la "grande guerre méridionale" ni dans le conflit "albigeois". En particulier, les familles seigneuriales du Carladez ne semblent jouer aucun rôle dans ces conflits. Quoi qu'il en soit, à la faveur de la constitution d'un nouveau comté de Rodez sous tutelle catalane -théorique-, le Carladez va en quelque sorte renouer avec sa vocation traditionnelle : une enclave rouergate dans l'évêché d'Auvergne.

Si, d'un point de vue catalan, Carlat constituait une sorte de "bout du monde" en direction du nord, il en va différemment vu de Rodez : la vicomté de Carlat représente près de la moitié des territoires contrôlés par la nouvelle maison comtale. Attaches familiales et intérêts politico-militaires expliquent l'intérêt manifesté au Carladez par les comtes de Rodez ; on voit intervenir des seigneurs rouergats en Carladez jusque dans la région d'Aurillac ; des *milites* du Carladez entourent le comte de Rodez. Dans l'ensemble, la noblesse locale se montre très fidèle aux comtes de Rodez, à l'exception des "Cartlat", réclamant une part de l'héritage des anciens vicomtes avec l'appui des Turlande. A cause de la pression royale par l'intermédiaire de Beaumarchais qui entraîne la défection de plusieurs vassaux, Rodez finit par attribuer une sorte d'autonomie au Carladez, qui apparaît à nouveau comme une véritable entité administrative, distincte du comté de Rodez. La vassalité de la vicomté de Murat est maintenue, d'importantes châtelainies au-delà de la Maronne - Bertrande sont sous contrôle, comme quasiment tout le massif du Cantal et même des lambeaux de Planèze. C'est là l'ultime expansion territoriale du Carladez, expansion virtuelle cependant qui n'empêchera pas la catastrophe du XIV^e s.

Cette période d'apogée nous laisse l'image, à travers les textes, d'une féodalité très "méridionale" : lignages pléthoriques et buissonnants, gestion collective des biens, absence de division nette entre paysannerie et chevalerie ... Mais aussi d'une féodalité puissante, achevée, installée à tous les niveaux de la société.

* * *

Au-delà d'une histoire politique et économique, l'histoire du Carladez est celle d'un pays de marge où tout semble s'inscrire à la fois dans la longue durée et dans le sillage souvent lointain des grands bouleversements historiques.

Les enjeux économiques et politiques du Carladez ne sont pas ceux de la Basse Auvergne, de la Catalogne ou du Languedoc mais, toutes proportions gardées, ils n'en sont pas fondamentalement différents. Le Carladez s'intègre en fait pleinement dans les "tendances de fond" du monde méridional, de l'Antiquité au XIII^e s., du *castrum* tardo-antique à la forteresse féodale.

- DOCUMENTATION -

Sources manuscrites et articles de presse

- COMBES (M.) *Ladinhac, monographie communale*, ms. dactyl., 1947 (inédit).
- TRIN (J.-P.) Manuscrit dactylographié sur les souterrains du Barrez - Syndicat d'initiative de Mur-de-Barrez, s. l. n. d.
- Anonyme "Arpajon. Découverte archéologique" in *Cantal Républicain* du 23.02.1912.
- Anonyme "Chastel-sur-Murat. Importante découverte archéologique" in *L'Avenir du Cantal* du 19.05.1919.
- Anonyme "Laroquebrou. Trouvailles numismatiques" in *Cantal Républicain* du 27.01.1914.
- Anonyme "Raulhac. Découvertes archéologiques" in *Le Moniteur du Cantal* du 21.04.1860.
- Anonyme Leucamp, monographie paroissiale, s. d., ms., A.D. 15, 254 F.
- Anonyme Livre d'or de la commune de Ladinhac, ms., Ladinhac, 1945.
- Anonyme Livre d'or de la commune de Leucamp, ms., Leucamp, 1946.
- Anonyme "Laroquebrou. Découverte archéologique" in *L'Avenir du Cantal* du 14.09.1906.
- Archives Municipales d'Aurillac "Manuscrit Froquières", *De la vicomté de Carlat et de ses vicomtes*, 14 fol. (XVII^e s.). Non retrouvé.
- Archives Départementales de l'Aveyron Série 3 E (Notaires).
Série 3 H (Bonneval, Conques).
- Archives Départementales du Cantal Série B :
Série B I, 4 B (Boisset) ;
B I, 5 B (Calvinet), 15 B (Vic) ;
B I, 7 B (Murat).
Série B II :
16 B 466 à 497 (Dienne) ;
16 B 619 à 16 B 627 (Laroquebrou) ;
16 B 1200 à 16 B 1205 (Vigouroux).
- Série E :
1 E, E 460 à E 481 (Carladès) ;
1 E, E 817 à E 858 (Naucaze, Toursac) ;
1 E, E 919 à 922 (Laroquebrou, Montal) ;
1 E, E 948 à E 981 (Brujaleine, Chambeuil).
3 E (Notaires).
Série E. Suppl. famille Cazis, vente de biens par G. de Treyssac (1464).

Série F :

101 F 2, manuscrits sur le Carladez et la vicomté de Murat.

101 F 3, 101 F 4.

Manuscrit : *Histoire du País du Carladez*, par de Sistrières, XVIII^e s.

118 F, "Notes Champeval" pour toutes les communes actuelles ;

200 F, "Notes Raoux" sur certaines communes de la Châtaigneraie.

263 F (1 à 41), château de Cropières ;

307 F (2), dénombrements du Carladez.

Série FF.

Série G :

Série G (Clergé séculier).

4 G 24, terrier de Carlat.

4 G 39, chapelle du château de Carlat.

14 G 18 à 14 G 25, Chapellenies de Laroquebrou.

13 G 86 à 13 G 90, communauté des prêtres de Giou-de-Mamou ;

Série H :

H III, Saint-Antoine-de-Marcolès ;

Hospitaliers de Carlat.

H 23, terrier de la Commanderie de Carlat (XVII^e s.).

8 H, prieuré de Cayrol ;

12 H, prieuré d'Escalmels ;

13 H, prieuré de Glénat ;

15 H, prieuré de Leynhac ;

19 H, prieuré de Montsalvy ;

21 H, prieuré de Paulhenc ;

41 H, ermitage de saint curial (Vic).

Série HH.

Série I :

Série I E (Titres féodaux).

Série II :

I I 2, manuscrit J.-B. Gounet, histoire d'Aurillac et Carlat (anciennement archives municipales d'Aurillac).

I I 8, copies du fonds Moreau de la Bibliothèque Nationale (anciennement archives municipales d'Aurillac).

Série III E (Notaires).

Archives Départementales du Puy-de-Dôme

Série G :

Série 1 G, liasse 6, fol. 118 (Murat et Montsalvy), fol. 136 (Saint-Mamet), fol. 154 (La Bastide d'Arpajon).

Série 1 G, liasse 26, fol. 38 (Murat-la-Gasse), fol. 299 (Yolet).

	Série 1 G, liasse 41 (fiefs de l'évêque de Clermont depuis le XIII ^e s.) G 6 (70), vicomté de Carlat.
Archives Départementales du Rhône	Série H, Ordre de Malte, langue d'Auvergne, Commanderie de Carlat.
Archives Nationales	Série F : F 3 I I. P 1356 fol. 303 (Calvinet), P 1364 fol. 1290 (Calvinet). J. 271.
Bibliothèque Nationale, Cabinet des manuscrits	Nouv. acquis. Fr. 2351, seigneurie de Naucaze.
Bibliothèque Nationale	Collection Moreau, vol. 42 fol. 177 (Montsalvy), vol. 210 fol. 255 (Conros).
Archives du Palais de Monaco	Série G. Comté de Carladez : 1, 3, 5, 12, 13, 15, 17, 19, 21, 24, 25, 26, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74. Série G* 2.

Sources imprimées (édition de documents)

ANELIER de TOULOUSE (G.)	<i>Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277</i> , Paris, 1856.
AUBEPIN (R.), GRAND (R.), ESQUER (R.)	<i>Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 - Cantal</i> , Aurillac, 1904, t.I.
BAUDOT (M. et A.-M.)	<i>Le grand cartulaire du chapitre Saint-Julien de Brioude. Essai de reconstitution</i> , Clermont, 1933.
BERNARD (A.) et BRUEL (A.)	<i>Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny</i> , Paris, 1876 - 1894.
BEUGNOT (Comte)	<i>Olim</i> , Paris, 1839 à 1848, 4 vol.
BOUDET (M.)	"Cartulaire du prieuré Notre-Dame-du-Pont" in <i>Revue de la Haute Auvergne</i> , 1908, t. X, p. 424 à 435.
BOUDET (M.)	"Documents inédits du XIII ^e s. sur la Haute Auvergne. Deux moins défricheurs, fondateurs de neuf monastères. Bernard de Griffueille et le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont" in <i>Revue de la Haute Auvergne</i> , 1908, p. 133-168, p. 286-315 et p. 404-435.
BOUDET (M.)	<i>Cartulaire du Prieuré de Saint-Flour</i> , Monaco, 1910.
BOUDET (M.)	<i>Documents méconnus sur l'histoire religieuse de l'Auvergne supérieure dans le haut Moyen Age</i> , Paris, 1914.
BOUILLET (A.)	<i>Liber miraculorum Sancte Fidis (1010 - 1020)</i> , Paris, 1897.
BOUTARIC (E.)	<i>Actes du Parlement de Paris (1254 - 1328)</i> , Paris, 1863, 2 vol.
BOUYSSOU (L.)	"La chronique des premiers Abbés d'Aurillac" in <i>Revue de la Haute Auvergne</i> , 1972, p. 323-328.
BRUEL (A.)	<i>Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour du XIV^e au XVII^e s.</i> , Paris, 1882.
BRUNEL (C.)	"Nouvelles chartes romanes de l'Auvergne (1204 - 1284)" in <i>Mélanges linguistiques offerts à A. Dauzat</i> , Paris, 1951, p. 73-75.
CHABROL (G.-H.)	<i>Coutumes générales et locales de la Province d'Auvergne</i> , Paris, 1786.
CHAIX DE LAVARENE (A.-C.)	<i>Monumenta pontificia arvernicae (...)</i> , Clermont, 1880.

- CHASSAING (A.) *Spicilegium Brivatense*, Paris, 1886.
- DELMAS (E.) et GERMOUTY (H.) *Recueil de documents et de textes relatifs à la Haute Auvergne*, Aurillac, 1919.
- DELOCHE (M.) *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, Paris, 1859.
- DESJARDINS (G.) *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, 1879.
- DESJARDINS (G.) "Evêques de Rodez aux IX^e, X^e et au XII^e s." in *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, série V, t. 4, p. 168.
- DONIOL (H.) *Cartulaire de Brioude*, Clermont, 1863.
- DONIOL (H.) *Cartulaire de Sauxillanges*, Clermont, 1864.
- DRUOT (L.) "Les seigneurs de Naucaze à la Bibliothèque Nationale" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1996, notes et documents.
- ESQUER (G.) *Inventaire des archives communales de la ville d'Aurillac antérieures à 1790*, Aurillac, 1906-1911, 2 vol.
- FOURNIER (P.-F.) "La conquête de l'Auvergne par Philippe-Auguste, 1211 - 1212, récit de Guillaume le Breton" in *L'Auvergne littéraire, artistique et historique*, Clermont, 1937.
- FOURNIER (P.-F.) et GUEBIN (P.) *Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers*, Paris, 1959.
- GARRIGOUX (A.) *Les franchises des communautés d'habitants en Haute Auvergne du XIII^e s. à la fin du XV^e s.*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1939 (dépôt : Arch. Départ. Cantal).
- GAUDEMET (J.) *Les canons des conciles mérovingiens (VI^e - VII^e s.)*, Paris, 1982, 2 vol.
- GRAND (R.) "Chartes des communautés rurales d'Albepierre (1292) et de Combrelles (1316 - 1366)" in *Revue historique du droit français et étranger*, 1901.
- GRAND (R.) "Les chartes de franchise de Laroquebrou et de Conros" in *Bulletin Historique et Philologique*, 1902.
- GRAND (R.) "Testament de Pons de Servières" in *Annales du Midi*, 1903, p. 58-63.
- GRAND (R.) "Textes romans de la Haute Auvergne" in *Mélanges C. Brunel*, p. 547-549.
- GRAND (R.) "Les plus anciens textes romans de la Haute Auvergne" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1907, p. 133-134.
- GRAND (R.) *Quelques textes romans inédits de la Haute Auvergne antérieurs au XIV^e s.*, Paris, 1955.
- GRAT (F.), VIEILLARD (J.), CLEMENCET (S.) *Annales de Saint Bertin*, Paris, 1964.
- MABILLON (J.) *Chronicon Aureliacensis abbatiae, seu Gesta abbatum auriliacensium*, in *Veter. Annal.*, p. 349.
- MIQUEL-ROSELL (F.) *Liber feudorum maior*, Barcelone, 1947, t. I et t. II.
- MOLINIER (A.) *La correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, Paris, 1894, 2 vol.
- ROBERTINI (L.) *Liber Miraculorum Sancte Fidis*, Spolète, 199...
- SAIGE (G.) et DIENNE (comte de) *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, Monaco, 1900, 2 vol.
- SEECK (O.) *Notitia dignitatum*, Francfort, 1876.
- THOMAS (A.) "Cartulaire du prieuré de Notre-Dame-du-Pont (...)" in *Annales du Midi*, 1908.
- TOUZERY (J.) *Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789*, Rodez, 1906.
- SIDOINE APOLLINAIRE *Lettres*, t. II, éd. A. Loyen, Paris, 1970.
- VENZAC (G.) "Vie de saint Géraud (...) par Odon de Cluny (...)" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1972, p. 211-321.
- VERLAGUET (P.-A.) *Cartulaire de l'abbaye de Bonneval en Rouergue*, Rodez, 1938.
- VIC (de), VAISSETTE *Histoire générale du Languedoc*, éd. orig. Paris 1730 - 1745 ; rééd. Privat, Toulouse, 1875.

- Anonyme Tableaux des notaires de l'arrondissement d'Aurillac, chef-lieu du département du Cantal, Aurillac, 1829 (dép. A.D. 15).
- Annales Mettenses Priores* (687 - 830), in *M.G.H.*, Hanovre, 1905.
- "*Vita Sancti Roberti*" in *Acta Sanctorum*, avril, 24, p. 319 sq.
- Acta Sanctorum*, Bruxelles - Paris, 1643-1867, 13 vol.
- Annales de Saint Bertin*, Paris, 1964.
- Coutumes du haut et bas pays d'Auvergne*, 1510.
- Faux diplôme de Clovis et fausse charte de Théodechilde (...)*, éd. in *M.G.H.*, S.S.I, Hanovre, 1872 p.116.
- Patrologiae cursus completus*, éd. MIGNE, Paris, 1844 - 1864.
- Vita Austremonis*, éd. AA. SS., Nov., I, col. 23 sq.
- Vita Marii*, éd. AA. SS., Juin, II, col. 114 sq.
- Vita sancti Geraldii auriliacensis comitis* par Odon de Cluny, éd. in *Pat. Lat.*, 122, col. 639 sq.
- Translatio Sancti Viviani episcopi* in *Anal. Boll.* 1899, t. 8, p. 257-277.
- Translatio Sancti Viviani episcopi*, 1899, t. 8, p. 257-277, éd. *Analecta Bollandiana*.

Bibliographie

- ABADAL (R. d') "A propos de la "domination" de la maison de Barcelone sur le Midi français" in *Annales du Midi*, 1964, t. 76, p. 315-345.
- AFFRE (H.) *Lettres à mes neveux sur l'histoire de l'arrondissement d'Espalion*, Villefranche-de-Rouergue, 1858, 2 vol.
- AFFRE et anonyme "Antiquités diverses [du Barrez]" in *Mémoires de la Société des Lettres (...)* de l'Aveyron, 1868-1873, X, p. 324-327.
- ALBENQUE (A.) *Les Rutènes. Inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron*, Millau, 1996.
- ALIBERT (L.) *Dictionnaire Occitan - Français selon les parlers languedociens*, Toulouse, 1993.
- AME (E.) *Dictionnaire topographique du département du Cantal*, Paris, 1897.
- ANDRAULT-SCHMITT (C.) "La reconstruction de la collégiale limousine de Saint-Yriex (1181) : une ambition monumentale dans le goût Plantagenêt" in *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1993, p. 132-136.
- ARBOS (A.), GACHON (L.) *Petite géographie du Cantal*, Clermont, 1928.
- ARBOS (P.), MEYNIER (A.) *La Châtaigneraie Cantalienne*, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 1928.
- A.R.G.H.A. *Des anciennes paroisses de Haute-Auvergne aux actuelles communes du Cantal*, Clermont, 1988, éd. A.R.G.H.A.
- ARNAUD (P.) *Chastel-sur-Murat (Cantal). Chapelle Saint-Antoine, rapport de surveillance archéologique de travaux*, S.R.A. Auvergne, 1996.
- ARTIERES (J.) "Les vicomtes de Millau" in *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 1921, p. 490-551.
- AUBEL (F.) "Les comtes de Quercy (fin VIII^e - début X^e s.)" in *Annales du Midi*, 1997, t. 109, p. 309-336.
- AUBRUN (M.) *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e s.*, Clermont-Ferrand, 1981.
- AUBRUN (M.) *La paroisse en France, des origines au XV^e s.*, Paris, 1986.

- AUBRUN (M.), CHARBONNIER (P.), FOURNIER (G.) "Le Moyen Age dans les paysages ruraux auvergnats" in *Revue du Nord*, 1980, n°244.
- AUDIGIER (P.) *Histoire d'Auvergne I. Projet de l'Histoire d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1894.
- AUDIOSO (G.) "La crise démographique en Auvergne au XIV^e s." in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1968, p. 343-353.
- AURELL (M.) "Pouvoir et contre-pouvoirs en Rouergue sous la domination catalane (1112-1204)" in *Libertés locales et vie municipale*, Montpellier, 1988, p. 127-136.
- AURELL (M.) "Du nouveau sur les comtesses catalanes (IX^e - XII^e s.)" in *Annales du Midi*, 1997, t. 109, p. 357-380.
- AURELL I CARDONA (M.) "Autour d'un débat historiographique : l'expansion catalane dans les pays de langue d'oc au Moyen Age" in *XII^e Congrès d'Histoire de la Couronne d'Aragon*, Montpellier, 1985, vol. 1, p. 9-41.
- AUSSIBAL (R.) in *Signalisation de sépultures et stèles discoïdales, V^e-XIX^e s., Actes des Journées de Carcassonne 4, 5, 6 septembre 1987*, p. 80-81.
- AUZIAS (L.) *L'Aquitaine carolingienne (778-987)*, Toulouse- Paris, 1937.
- AVRIL (J.) "Eglise, paroisse, encadrement diocésain aux XIII^e et XIV^e s. d'après les conciles et les statuts synodaux" in *La paroisse en Languedoc (XIII^e - XIV^e s.)*, Cahiers de Fanjeaux, 1990, t. 25, p. 23-49.
- AVRIL (J.) "Eglises paroissiales et chapelles de châteaux aux XII^e - XIII^e s." in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age, Actes du 117^e congrès national des Sociétés Savantes, Clermont 1992*, éd. Paris, 1993, p. 461-479.
- AVRIL (J.) "La "paroisse" dans la France de l'an Mil" in *La France de l'an Mil* (colloque de Paris - Senlis 1987) Paris, 1992, p. 203-218.
- AYMAR (A.) "Archéologie auvergnate. Les fouilles de M. Pagès-Allary à Chastel-sur-Murat" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1911, 13, p. 95 sq.
- AYMAR (A.) "Collections auvergnates. Antiquités découvertes à Arpajon et Saint-Cernin" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1910, 12, p. 130-143.
- AYMAR (A.) "Contribution à l'étude des sépultures gallo-romaines du Cantal (Le Bousquet)" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1899, 1, p. 37 sq.
- AYMAR (A.) "Notes de fouilles et considérations sur le broyage à Chastel-sur-Murat" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1919, 11, p. 323 sq. et 432 sq.
- BALSAN (L.) "L'extraction du silex aux époques préhistoriques à Mur-de-Barrez" in *Revue du Rouergue*, 1977, n°124, p. 334-339.
- BALUZE (E.) *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, Paris, 1708, 2 vol.
- BANGE (F.) "L'ager et la villa. Structures du paysage à la fin du haut Moyen Age" in *Annales de l'E.S.C.*, 1984, p. 529-569.
- BARRAL I ALTET (X.) *Art roman en Auvergne*, Tours, 1984.
- BARRIERE (B.) "Les fortifications médiévales en Limousin : un état de la recherche" in *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Age entre Loire et Pyrénées* (suppl. 4 à *Aquitania*), 1990, p. 93-102.
- BARRIERE (B.), COUANON (P.) "Fortifications du bas Moyen Age en Haute Marche et Combrailles" in *La maison-forte au Moyen Age*, Paris, 1986, p. 289-305.
- BARTHELEMY (D.) "Les comtes, les sires et les "nobles de châteaux" dans la Touraine du XI^e s." in *Campagnes médiévales : l'homme et son*

- espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995, p. 439-453.
- BASSERRE (M.) *Le Cantal. Economie agricole et pastorale*, Aurillac, 1928.
- BAUDOIN (J.) *Les croix du massif central*, Nonette, 1989.
- BAUDOT (J.), CHAUSSIN (C.), DUBOIS (J.) *Vies des saints et bienheureux selon l'ordre du calendrier, avec l'historique des fêtes*, Paris, 1939 à 1957.
- BAUDREU (D.) "Le Bas-Razès aux XI^e-XII^e s., formes castrales et ecclésiales de l'habitat groupé" in *Histoire et archéologie des terres catalanes au Moyen Age*, Perpignan, 1995, p. 187-228.
- BAUDREU (D.) "Les enclos ecclésiiaux dans les anciens diocèses de Carcassonne et de Narbonne. La pluralité des formes" in *Morphogénèse du village médiéval*, Montpellier, 1996, p. 189-203.
- BAUDREU (D.) "Une forme de villages médiévaux concentrés : le cas du Bas-Razès (Aude)" in *Archéologie du Midi Médiéval*, 1986, t.IV, p. 49-73.
- BAUDREU (D.), CAZES (J.-P.) "Le rôle de l'église dans la formation des villages médiévaux. L'exemple du pays Audois" in *Historiens et archéologues (Hérésis 2)*, Carcassonne, 1990, p. 139-158.
- BAUDREU (D.), CAZES (J.-P.) "Les villages ecclésiiaux dans le bassin de l'Aude" in *L'environnement des églises et la topographie des campagnes médiévales (D.A.F. 46)*, Paris, 1994, p. 80-97.
- BAYARD (D.) "L'ensemble du grand amphithéâtre de Metz et la sigillée d'Argonne au V^e siècle" in *Gallia*, 1990, 47, p. 271-319.
- BEAUFRERE (A.) "Découverte d'un hypogée gallo-romain au village d'Albospeyre, commune de Raulhac" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1973, 43, p. 543-545.
- BEAUFRERE (A.) "L'"idole celtique" de Junhac : canton de Montsalvy (Cantal)" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1975, 45, p. 67-70.
- BEAUFRERE (A.) "L'église romane de Rouziers (Cantal) et son baptistère rustique" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1945-1946, p. 144-153.
- BEAUFRERE (A.) "L'église Saint-Géraud d'Aurillac et ses bâtisseurs de l'époque pré-romane aux siècles classiques" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1992, p. 156-197.
- BEAUFRERE (A.) "L'église Saint-Géraud d'Aurillac : découvertes récentes et compléments d'information" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1993, p. 369-379.
- BEAUFRERE (A.) "Un aspect de l'art populaire en Haute Auvergne, les croix de chemins" in *Revue de la Haute-Auvergne* 1952-1953 p. 83-90, p. 176-183, p. 382-391, p. 460-466 ; *Revue de la Haute Auvergne* 1954-1955 p. 189-200, p. 295-299, p. 405-416 ; *Revue de la Haute-Auvergne* 1956 p. 77-82.
- BEAUFRERE (A.) "Une découverte en Châtaigneraie : les fresques de la chapelle du Pont à Leynhac" in *Notes sur la région de Maurs (Revue de la Haute-Auvergne)*, 1970, p. 43-52.
- BEAUFRERE (A.) *Découverte archéologique à Aurillac : l'église carolingienne du bon comte Géraud*, Aurillac, 1945.
- BEAUFRERE (A.) *L'église romane de Rouziers et son baptistère*, Aurillac, 1949.
- BEAUFRERE (A.) *La chapelle romane de Notre-Dame-du-Pont et ses fresques*, Aurillac, 1971.
- BEAUFRERE (A.) *Montsalvy, une description, une histoire*, Aurillac, 1963.
- BEAUFRERE (A.) *Notre-Dame-de-Quézac*, Aurillac, 1956.
- BEAUFRERE (A.) *Sépultures antiques du monastère bénédictin d'Aurillac : crypte de Saint-Géraud, cimetière Notre-Dame, sépultures abbatiales*, Aurillac, 1944.

- BEAUJARD (B.) "Le culte des saints chez les Arvernes aux V^e et VI^e s." in *Revue Historique de l'Eglise de France*, 1994, t. LXXX, p. 5-22.
- BEDEL (J.-P.) *Entraygues*, (coll. "Al Canton"), Rodez, 1995.
- BEDEL (J.-P.) La vallée du Lot : l'Olt rouergat, Saint-Georges-de-Luzenson, 1994.
- BEDEL (J.-P.) *Mur-de-Barrez* (Coll. "Al Canton"), Millau, 1996.
- BEDHOMME-TAILLANDIER (M.-N.) *Les eaux et leur culte en Auvergne à l'époque gallo-romaine*, Thèse de doctorat, Université de Clermont II, 1978, 2 vol.
- BELBEZET (M.) "La Châtaigneraie" in *Notes sur la région de Maurs (Revue de la Haute-Auvergne)*, 1970, p. 7-18.
- BELFORT (A. de) *Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers*, réédition Paris, 1996, 5 vol.
- BELMON (J.) "Une seigneurie châtelaine en Gévaudan aux XI^e et XII^e s. : la terre et le lignage des sires de Peyre" in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age, Actes du 117^e congrès national des Sociétés Savantes, Clermont 1992*, éd. Paris, 1993, p. 69-98.
- BELMON (J.) "Les vicomtes de Rouergue-Millau" in *Positions des Thèses de l'Ecole Nationale des Chartes*, 1992, p. 21-30.
- BEMONT (C.), JACOB (J.-P.) (dir.) *La terre sigillée gallo-romaine. Lieux de production du Haut-Empire : implantations, produits, relations (D.A.F. n°6)*, Paris, 1986.
- BEMONT (C.), JEANLIN (M.) (dir.), LAHANIER (C.) *Les figurines en terre cuite gallo-romaines (D.A.F. n°38)*, Paris, 1993.
- BIELAWSKI (J.-B.-M.) *Le plateau central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens*, Paris, 1890.
- BIGET (J.-L.) "L'épiscopat du Rouergue et de l'Albigeois (X^e - XI^e s.)" in *La Catalogne et la France méridionale autour de l'an Mil*, Barcelone, 1991, p. 181-192.
- BILLY (P.-H.) "Souvenirs wisigothiques dans la toponymie de la Gaule méridionale" in *L'Europe héritière de l'Espagne wisigothique*, Madrid, 1992, p. 101-123.
- BISHOP (M.-C.), COULSTON (J.-C.-N.) *Roman military equipment*, Londres, 1993.
- BLAISE (A.) *Lexicon latinitatis medii aevi*, Brepols (éd.).
- BOSC (Z.) *Les gabariers du Lot. Lorsque la haute vallée d'Olt était naviguée*, Millau, 1997.
- BÖHME (H.-W.) "Das Ende der Römerherrschaft in Britannien (...)" in *J.R.G.Z.M.*, 1986, p. 469-561.
- BÖHME (H.-W.) *Germanische Grabfunde des 4. bis 5. Jahrhunderts*, Munich, 1974, 2 vol.
- BOIS (G.) "La croissance agricole du haut Moyen Age : le Mâconnais au X^e s." in *La croissance agricole au haut Moyen Age (Flaran 10)*, Auch, 1990, p. 37-52.
- BOISSAVIT-CAMUS (B.), ZADORA-RIO (E.) "L'organisation spatiale des cimetières paroissiaux" in *Archéologie du cimetière chrétien (11^e supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France)*, Tours, 1996, p. 49-53.
- BONAL (A.), RIGAL (J.-L.) *Histoire des évêques de Rodez*, Rodez, 1935 (t. I).
- BONAL (A.) *Comté et comtes de Rodez*, Rodez, 1885.
- BONNASSIE (P.) "Aux origines des villages ecclésiastiques circulaires : les "sagreres" catalanes du XI^e s." in *Morphogénèse du village médiéval*, Montpellier, 1996, p. 113-121.
- BONNASSIE (P.) "Du Rhône à la Galice, génèse et modalités du régime féodal" in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (Colloque 1978)*, Rome, 1980, p. 17-55.

- BONNASSIE (P.) "L'Aquitaine et l'Espagne aux V^e - VIII^e s. : pour une approche historique et archéologique de quelques grands problèmes" in *Gallo-Romains, Wisigoths et Francs en Aquitaine, Septimanie et Espagne* (Toulouse 1985), Rouen, 1991, p. 1-7.
- BONNASSIE (P.) "L'espace toulousain" in *Les sociétés méridionales de l'an Mil. Répertoire des sources et documents commentés*, Paris, 1992, p. 107-146.
- BONNASSIE (P.) "La croissance agricole du haut Moyen Age dans la Gaule du Midi et le Nord-Est de la péninsule ibérique : chronologie, modalités, limites" in *Coll. Flaran*, 10 (1988), Auch, 1990, p. 13-35.
- BONNASSIE (P.) "La monnaie et les échanges en Auvergne et Rouergue aux X^e et XI^e s., d'après les sources hagiographiques" in *Annales du Midi*, 1978, t. 90, p. 275 sq.
- BONNASSIE (P.) "Le comté de Toulouse et le comté de Barcelone du début du IX^e s. au début du XIII^e s. : esquisse d'histoire comparée" in *Vuite Colloqui de llengua i literatura catalana*, Montserrat, 1988.
- BONNASSIE (P.) "Les "sagreres" catalanes : la concentration de l'habitat dans le "cercle de paix" des églises (XI^e s.)" in *L'environnement des églises et la topographie des campagnes médiévales (D.A.F. 46)*, Paris, 1994, p. 68-79.
- BONNASSIE (P.) "Les conventions féodales dans la Catalogne du XI^e s." in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (Colloque 1978)*, Rome, 1980, p. 529 sq.
- BONNASSIE (P.) "Les descriptions de forteresses dans le livre des miracles de Sainte Foy de Conques" in *Mélanges d'archéologie et d'histoire en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Paris, 1982, p. 17-26.
- BONNASSIE (P.) "Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du haut Moyen Age" in *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 28^e année, oct. - déc. 1985, p. 307 sq.
- BONNASSIE (P.) *La Catalogne au tournant de l'an Mil*, Paris, 1990.
- BONNASSIE (P.) *La Catalogne du milieu du X^e s. à la fin du XI^e s. Croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 2 vol., 1975-1976.
- BONNAUD (P.) "Sur la géographie des noms religieux en France" in *Transformations historiques du parcellaire et de l'habitat rural*, Nancy, 1984, p. 63-103.
- BONNEFOUS (E.) *Etude sur les anciennes juridictions du haut pays d'Auvergne*, Paris, 1874.
- BOSC (L.) *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, Rodez, 1905, rééd. Rodez, 1979.
- BOUANGE (G.) *Saint Géraud d'Aurillac et son illustre abbaye*, Aurillac, 1899, 2 vol.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) "Toitures traditionnelles dans l'est de la Châtaigneraie du Moyen Age au XIX^e s." in *Patrimoines en Châtaigneraie*, 1993, n°6, p. 1-5.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) "Le site de hauteur de Chastel-sur-Murat" à paraître in *Actes des XIII^e Journées d'Archéologie Mérovingienne, Clermont-Ferrand 1991* (publication définitive sous presse en 1998).
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) "Deux sites mérovingiens de Haute Auvergne" in *XIII^e Journée internationale d'Archéologie Mérovingienne, Clermont-Ferrand, Bulletin de l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne (A.F.A.M.)*, 1991, 15, p.34-39.

- BOUDARTCHOUK (J.-L.) *"Guerriers et paysans" - Guerre et société en Haute Auvergne : III^e - XI^e s. Etat de la question et perspectives nouvelles*, Mémoire de D.E.A. de Sciences politiques, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, Université de Toulouse I, 1988.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) "L'établissement gallo-romain du Champ Dommergue à Labaylie (Ladinhac, Cantal)" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1991, 53, p. 233-258.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) "La nécropole médiévale du Bouscailloux (Ladinhac, Cantal)" in *Annales du Midi*, 1993, 105, p. 379 sq.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) "Le bourg castral de Montmurat" in *Patrimoines en Châtaigneraie (Bulletin de l'Association pour l'Etude de la Châtaigneraie Cantalienne)*, 1989, 5, p. 64-79.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) *Le peuplement rural dans le canton de Montsalvy -15- des origines à la fin du XV^e s.*, mémoire de D.E.A., Université de Toulouse-le-Mirail, 1989, 2 vol.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) *Rapport de sondage archéologique. "Tour de Caylus" à Caylus-Haut (Vézels-Roussy, 15)*, Arch. S.R.A. Auvergne, 1990.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) *Rapport de sondage archéologique. Abri sous roche du "Cros" de Montlogis (Ladinhac 15)*, Arch. S.R.A. Auvergne, 1990.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) *Rapport de sondage archéologique. Etablissement gallo-romain du "champ Dommergue" à Labaylie (Ladinhac 15)*, Arch. S.R.A. Auvergne, 1990.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) *Rapport de sondage archéologique. Nécropole médiévale du Bouscailloux (Ladinhac 15) (I)*, Arch. S.R.A. Auvergne, 1989.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) *Rapport de sondage archéologique. Nécropole médiévale du Bouscailloux (Ladinhac 15) (II)*, Arch. S.R.A. Auvergne, 1990.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) "L'habitat isolé et le souterrain médiéval de Pech de Bonal - Fontanes, Lot" in *Archéologie du Midi Médiéval*, 1998, à paraître.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.), LAPEYRE (O.) *Vestiges et patrimoines : sarcophages (Bulletin du Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de la Vallée de la Sumène)*, 1990, n°47, Clermont-Ferrand 1990.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.) et LLECH (L.) "Evolution de la céramique de la fin du III^e s. au VII^e s. sur le forum de Rodez" in *Vivre en Rouergue*, Rodez, 1993.
- BOUDARTCHOUK (J.-L.), TOURRILHES (V.) *Archéologie en Châtaigneraie*, catalogue de l'exposition réalisée par l'A.E.C.C. (Mauris - Montsalvy), numéro spécial du *Bulletin de l'A.E.C.C.*, 1990.
- BOUDET (M.) "Dans les montagnes d'Auvergne de 1260 à 1325 : Eustache de Beaumarchais et sa famille" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1899, t. I, p. 81 sq., 161 sq., 257 sq., et 1900, t. II, p. 355 sq.
- BOUDET (M.) "La légende de saint Florus" in *Annales du Midi*, 1895, p. 258-274.
- BOUDET (M.) "Le mont Cantal et le pays de Cantalès d'après les plus anciens documents connus" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1901, 3, p. 1-29 et p.252-254.
- BOUDET (M.) "Les baillis royaux et ducaux de Haute Auvergne depuis leur création jusqu'au milieu du XVI^e s." in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, 1909, t. XXIX, p. 314 sq.
- BOUDET (M.) "Les comtes et les nationalités en Auvergne aux V^e et VI^e s." in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1900, 2, p. 338-354.
- BOUDET (M.) "Les comtes et les nationalités en Auvergne" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1901, p. 230-255.
- BOUDET (M.) "Quelques documents peu connus ou méconnus de l'histoire religieuse de la Haute Auvergne dans le haut Moyen Age" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1914, 16, p. 9-44.

- BOUDET (M.) "Qui était Bégon, évêque d'Auvergne ?" in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, 1914, p. 214 sq.
- BOUDET (M.) "Saint Robert de Turlande fondateur de la Chaise-Dieu. Ses origines et sa famille d'après les cartulaires" in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, 1906, t. 26, p. 42 sq. et 47 sq.
- BOUDET (M.) *Documents inédits du XII^e s. sur la Haute Auvergne. L'œuvre de Bertrand de Griffeuille*, Paris, 1909.
- BOUDET (M.) *Foulholes, ses coseigneurs, sa chapellenie*, Aurillac 1906 et *Revue de la Haute-Auvergne*, 1905-1906.
- BOUDET (M.) *Saint Robert de Turlande, fondateur de la Chaise-Dieu*, Paris, 1906.
- BOUDET (R.), GRUAT (P.) "La statuare anthropomorphe de la fin de l'âge du Fer (ou supposée telle) en Rouergue" in *Vivre en Rouergue, Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise*, 1992, p. 95-111.
- BOUFFET (H.) "De la date de donation à l'abbaye de Moissac de (...) Valuéjols" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1913, p. 347-349.
- BOUFFET (H.) "Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean en Haute Auvergne" in *Revue de la Haute-Auvergne* 1914, p. 89-107, p. 110-131, p. 201-235 ; *Revue de la Haute-Auvergne* 1915, p. 66-87, p. 172-193, p. 315-341 ; *Revue de la Haute-Auvergne* 1916, p. 40-60, p.84, p. 131-147.
- BOUFFET (H.) *Bredom, sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré et les paroisses affiliées*, Paris, 1909.
- BOUILLET (J.-B.) "Marteau en fer découvert à Arpajon (Cantal)" in *Tablettes de l'Auvergne*, 1842, 3, p.333.
- BOUILLET (J.-B.) *Description historique et scientifique de la Haute Auvergne (département du Cantal)*, Paris, 1834.
- BOUILLET (J.-B.) *Nobiliaire d'Auvergne*, Clermont, 1846 à 1853, 7 vol.
- BOULE (M.) "Découverte de puits préhistoriques d'extraction du silex" in *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme*, fév. 1884, p. 64 à 75.
- BOULE (M.), FARGES (L.) *Le Cantal. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue*, Paris, 1898.
- BOURIN (M.) "Hagiotoponymie et concentration de l'habitat : l'exemple des plaines de l'Orb et de l'Hérault" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à C. Higounet. Annales du Midi*, 1990, t. 102, p. 35-41.
- BOURIN (M.) (dir.) *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, 1989.
- BOURIN (M.), DURAND (A.) "Eglise paroissiale, cimetière et castrum en Bas-Languedoc (X^e - XII^e s.)" in *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales (D.A.F. 46)*, Paris, 1994, p. 98-106.
- BOURIN-DERRUAU (M.) "Le Bas-Languedoc" in *Les sociétés méridionales autour de l'an Mil. Répertoire des sources et documents commentés*, Paris, 1992, p. 55-106.
- BOURIN-DERRUAU (M.) "Valeur stratégique et valeur symbolique des fortifications castrales en Bas-Languedoc" in *Castrum 3 : guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Age*, 1988, p. 99-106.
- BOURIN-DERRUAU (M.) *Villages médiévaux en Bas-Languedoc, genèse d'une sociabilité (X^e - XII^e s.)*, Paris, 1987, 2 vol.
- BOUSQUET (J.) "Les origines de la transhumance en Rouergue" in *L'Aubrac, étude ethnographique, linguistique (...)*, Paris, 1970-1979, 6 vol. (t. 2, p. 217-255).

- BOUSQUET (J.) *Le Rouergue au premier Moyen Age (vers 800 - vers 1250). Les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines (t. 1)*, Rodez, 1992.
- BOUSQUEY (L., H.) *Voies romaines, drayes et camis romieus*, Rodez, 1974.
- BOUTARIC (E.) *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, Paris, 1870.
- BOUYSSOU (L.) "Etude sur la vie rurale en Haute Auvergne dans la région d'Aurillac au XV^e s." in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1939-1945, p. 101 sq., 223 sq., 271 sq., 336 sq. et 1945-1946, t. XXXI, p. 47 sq., 74 sq.
- BOUYSSOU (L.) "La condition juridique du foyer rural en Haute Auvergne au XV^e s." in *Revue Historique du Droit Français et Etranger*, 1942, t. XXI, p. 52 sq.
- BOUYSSOU (L.) "Les montagnes cantaliennes du XIII^e au XVIII^e s." in *Revue de la Haute Auvergne*, 1972, p. 142-164.
- BOUYSSOU (L.) *Guide des Archives du Cantal*, Aurillac, 1975.
- BOYER (J.-F.) "Les circonscriptions civiles carolingiennes à travers l'exemple limousin" in *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1996, 39, p. 235-261.
- BRESSOLETTE (P.) et FOURNIER (G.) *Les Monts d'Auvergne, de la montagne à l'homme*, Toulouse, 1983.
- BRIL (H.) *Histoire géologique du Cantal*, Aurillac, 1987.
- BRIMO DE LAROUSSILHE (A.) *Les paysans de la Châtaigneraie devant la vie quotidienne à l'aube du XX^e s.*, Aurillac, 1988.
- BROGIOLO (G.-P.) "Castra tardo antichi (IV - meta VI)" in *La Storia dell' Alto Medioevo italiano (VI - X seculo) alla luce dell' archeologia, Convegno Internazionale*, (Coll. Sienne, 1992), Bibliothica di Archeologia Medievale, 11, 1994, p. 151-158.
- BRULET (R.) *La Gaule septentrionale au Bas - Empire*, Trier, 1990.
- BRUNEL (C.) *Les plus anciennes chartes en langue romane*, Clermont, 1926.
- BULLINGER (H.) *Spätantike Gürtelbeschläge*, Bruges, 1969.
- BULTOT-VERLEYSSEN (A.-M.) "Le dossier de Saint-Géraud d'Aurillac" in *Francia*, 22/1, Moyen Age, p. 173-206, 1995.
- BUR (M.) (dir.) *La maison-forte au Moyen Age*, Paris, 1986.
- C.A.T.H.M.A. "Céramiques languedociennes du haut Moyen Age (VII^e s. - XI^e s., études micro-régionales et essai de synthèse" in *Archéologie du Midi Médiéval*, 1993, 11, p. 111-228.
- CABANES (P.) "Note sur quelques églises et croix de pierre autour de Mur-de-Barrez" in *Procès-Verbaux de la Société des Sciences, Lettres, Arts (...) de l'Aveyron*, 1977, t. 43, p. 398-404.
- CABROL (U.) "Essai de carte du *pagus ruthenicus* ou *comitatus ruthenensis* aux IX^e, X^e et XI^e s." in *M. SLAV*, 1881-1886, t. XIII, p. 118-140.
- CALLE (I.) "Les souterrains-refuges du canton de Laroquebrou" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1907, 9, p. 377-383 et *Revue de la Haute Auvergne*, 1908, 10, p. 132.
- CALLE (I.) *Historique du canton de Laroquebrou*, Aurillac, 1912.
- CALMETTE (J.) "Les comtés et les comtes de Toulouse et de Rodez sous Charles-le-Chauve" in *Annales du Midi*, 1905, 17, p. 5-26.
- CANTIE (G.) "Mottes et maisons-fortes en Limousin : les techniques de construction d'après la fouille" in *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Age entre Loire et Pyrénées (suppl. 4 à Aquitania)*, 1990, p. 103-114.
- CARCENAC (A.-R.) "L'élevage dans le Rouergue méridional au temps des Templiers" in *Annales du Midi*, 1991, p. 293-306.
- CARON (E.) "Monnaies mérovingiennes" in *Bulletin de la Société Numismatique Française*, 1896, p. 150-152.

- CARPENTIER (E.) "Les implantations humaines en Poitou d'après les chartes du VII^e - IX^e s." in *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1993, p. 27-58.
- CATAFAU (A.) "Les celleres du Roussillon" in *Histoire et archéologie des terres catalanes au Moyen Age*, Perpignan, 1995, p. 163-185.
- CATAFAU (A.) *Les celleres du Roussillon. Une approche de la naissance des villages dans l'ancien diocèse d'Elne (X^e - XV^e s.)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, 3 vol.
- CATAFAU (A.) *Les celleres et la naissance du village en Roussillon (X^e - XV^e s.)*, Perpignan, 1998.
- CAZES (D.) "Les sarcophages sculptés de Toulouse" in *Les sarcophages d'Aquitaine (Antiquité tardive n°1)*, Genève, 1993, p. 65-74.
- CAZES (J.-P.) "Aperçu sur les origines et la formation de quelques villages médiévaux en Lauraguais" in *Morphogénèse du village médiéval*, Montpellier, 1996.
- CAZES (J.-P.) *Habitat et occupation du sol en Lauragais audois au Moyen Age*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université de Toulouse II - Le Mirail, 1997, 4 vol.
- CELTOPHILE (C.J.R.) "Aperçu sur les premiers temps de la commune d'Aurillac" in *Bulletin Administratif, Judiciaire et Politique du département du Cantal*, 03.09.1808, n°14, p. 53-56.
- CHALUDET (Ab.) *Ytrac dans le passé, notes et documents*, Aurillac, 1903-1911.
- CHAMINA (Ass.) *Châtaigneraie - vallée du Lot, 43 circuits de petite randonnée*, Clermont, 1989.
- CHAMINA (Ass.) *Volcan cantalien, 56 circuits de petite randonnée*, Clermont, 1990.
- CHAMPEVAL (J.-B.) "Le rôle de ban et arrière-ban en Haute Auvergne en 1503" in *L'Auvergne historique, littéraire et artistique*, 1909-1912, p. 5 sq.
- CHAPELOT (J.), FOSSIER (R.) *Le village et la maison au Moyen Age*, Paris, 1980.
- CHAPSAL (E.) *Catalogue du musée d'Aurillac*, Aurillac, 1877.
- CHARBONNEL (N.) "La ville de Gerbert, Aurillac - Les origines" in *Gerbert l'Européen - Actes du colloque d'Aurillac*, Aurillac, 1997, p. 53-78.
- CHARBONNIER (P.) "La crise de la seigneurie à la fin du Moyen Age vue de l'"autre France"" in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age, Actes du 117^e congrès national des Sociétés Savantes, Clermont 1992*, éd. Paris, 1993, p. 111-112.
- CHARBONNIER (P.) *La seigneurie rurale en Basse Auvergne du XIV^e au XVI^e s.*, Clermont, 1980, 2 vol.
- CHARMASSON (J.) "L'oppidum bas-rhodanien de Lombren (Gard), l'habitat paléochrétien" in *Cahiers Rhodaniens*, 1962, 9, p. 65-102.
- CHARMASSON (J.) "L'oppidum de Lombren près de Bagnols-sur-Cèze (Gard)" in *Cahiers Ligures de Préhistoire et d'Archéologie*, 1962, 11, p. 164-171.
- CHARVILHAT (G.) "Monnaies gauloises trouvées à Arpajon (Cantal) en 1912" in *Revue d'Auvergne*, 1913, 30, p. 274-275.
- CHASSAING (A.) "Résumé historique de la numismatique d'Auvergne" in *C.R. de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie*, 1872, III, p. 102-108.
- CHAUME (M.) "Le mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens" in *Revue Mabillon*, 1937, 27, p. 61-73 ; *Revue Mabillon*, 1938, 28, p. 1-9.

- CHENET (G.) *La céramique gallo-romaine d'Argonne du IV^e s. et la terre sigillée décorée à la molette*, Mâcon, 1941.
- CHOUQUER (G.) (dir.) *Les formes du paysage - 1 - Etudes sur les parcellaires*, Paris, 1996.
- CHOUQUER (G.), FAVORY (F.) *Les paysages de l'Antiquité. Terres et cadastres de l'Occident romain (IV^e av. - III^e s. ap. J.-C.)*, Paris, 1991.
- CLAVAL (J.-C.) "Des hypocaustes arvernes" in *Bulletin du Centre d'Etudes et de Recherches d'Archéologie Aérienne*, 1986, 6, p. 7-18.
- CLAVAL (J.-C.) (dir.) *Les lieux de culte antiques en Auvergne*, catalogue d'exposition, Clermont-Ferrand, 1985.
- CLEMENS (J.) "Eglises paroissiales et bourgs dans le diocèse d'Agen" in *Revue de l'Agenais*, 1968, 94, p. 3015.
- COLARDELLE (M.) "Chrono-typologie des sépultures du Bas-Empire à la fin du Moyen Age dans le sud-est de la Gaule" in *Archéologie du cimetière chrétien* (11^e supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*), Tours, 1996, p. 271-304.
- COLIN (M.-G.) *et alii* *La maison du castrum de la bordure méridionale du massif central* (suppl. 1 d'*Archéologie du Midi Médiéval*), Carcassonne, 1996.
- COLLARDELLE (M.) *Sépultures et traditions funéraires du V^e au XIII^e s. après J.-C. dans les campagnes des Alpes françaises du Nord*, Grenoble, 1983.
- COLLETTE (H.) *Forteresse de Carlat (Cantal). Rapport sur les premières recherches archéologiques et du matériel découvert en août - septembre 1971*, 1971, Arch. S.R.A. Auvergne.
- COLLIS (J.), DUVAL (A.), PERICHON (R.) (dir.) *Le deuxième âge du fer en Auvergne et en Forez et ses relations avec les régions voisines*, (Coll. A.F.E.A.F. Clermont 1982), Saint-Etienne, 1983.
- CONSTANT (A.) "Châteaux et peuplement dans le massif des Albères et ses marges du IX^e au début du XII^e s." in *Annales du Midi*, 1997, t. 109, p. 443-466.
- CORROCHER (J.) "Sources thermales du Massif Central" in *Les Dossiers de l'Archéologie*, sept. 1992, n°174, p. 46-59.
- COURTILLE (A.) "Une église seigneuriale : Saint-Laurent de Reignat, fondation de la famille Aycelin" in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age, Actes du 117^e congrès national des Sociétés Savantes, Clermont 1992*, éd. Paris, 1993, p. 481-488.
- COUTURIER (H.), PIPONNIER (F.) "Les maisons-fortes dans les hiérarchies des forteresses foréziennes" in *La maison-forte au Moyen Age*, Paris, 1986, p. 261-270.
- CRAPLET (B.) *Auvergne romane*, Paris, 1972.
- CROZET (R.) *Les saints d'Auvergne*, Cournon d'Auvergne, 1996.
- CUISENIER (J.), GUADAGNIN (R.) (dir.) *Un village au temps de Charlemagne*, catalogue d'exposition, Paris, 1988.
- CURSENTE (B.) "Castrum et castelnaux dans le midi de la France (XI^e - XV^e s.)" in *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e s. (Flaran I)*, Auch, 1980, p. 31-55.
- CURSENTE (B.) "Castrum et territoire dans la Gascogne du XIII^e s." in *Château Gaillard*, 1992, 15, p. 91-100.
- CURSENTE (B.) "Eglise et habitat dans les villages gascons : quelques aspects topographiques (XI^e - XV^e s.)" in *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales (D.A.F. 46)*, Paris, 1994, p. 122-131.
- CURSENTE (B.) "La Gascogne" in *Les sociétés méridionales autour de l'an Mil*, Paris, 1992, p. 257-294.

- CURSENTE (B.) "Les castelnoux du Béarn (XII^e - XV^e s.) : essai de bilan" in *Cadres de vie et société dans le midi médiéval. Hommage à Ch. Higounet (Annales du Midi, t. 102)*, 1990, p. 73-84.
- CURSENTE (B.) "Quelques réflexions sur les villages "ronds" de la Gascogne" in *Morphogénèse du village médiéval (IX^e - XII^e s.)*, Montpellier, 1996, p. 123-132.
- DAUGAS (J.-P.) "Les civilisations de l'âge du Bronze dans le massif central" in *La Préhistoire Française*, 1976, p. 506-519.
- DAUGAS (J.-P.) "Les civilisations néolithiques dans le massif central" in *La Préhistoire Française*, 1976, p. 313-325.
- DAUGAS (J.-P.), MALACHER (F.) "Les civilisations de l'âge du Fer dans le massif central" in *La Préhistoire Française*, 1976, p. 734-752.
- DAUSSE (L.) "Autour de Saint-Amans (Rodez)" in *Vivre en Rouergue*, 1990, p. 142-158.
- DAUZAT (A.) *La toponymie française*, Paris, 1939, rééd. 1960.
- DAUZAT (A.), DESLANDES (G.), ROSTAING (C.) *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France*, Paris, 1982.
- DAUZAT (A.), ROSTAING (C.) *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, 1978.
- DEBAT (A.) "Evêques de Rodez au IX^e et au X^e s. Recherches chronologiques" in *Revue du Rouergue*, 1977, p. 239-250.
- DEBAX (H.) "Les Trencavel et le "ius munitionis" au XII^e s. d'après le cartulaire des Trencavel" in *Morphogénèse du village médiéval*, Montpellier, 1996, p. 157-163.
- DEBAX (H.) *Structures féodales dans le Languedoc des Trencavel (XI^e - XII^e s.)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, 3 vol.
- DEBORD (A.) "Châteaux et société dans le Rouergue médiéval, X^e - XIII^e s." in *Château-Gaillard*, 1990, t. XIV, p. 7-27.
- DEBORD (A.) "Hébergements, repaires et maisons-fortes de l'Angoumois au Moyen Age" in *Actes du 111^e Congrès des Sociétés Savantes*, Poitiers 1986, p. 205-222.
- DEBORD (A.) "Le mouvement de paix et la naissance des châtelainies" in *Château et territoire. Limites et mouvances*, Besançon, 1995, p. 15-26.
- DEBORD (A.) "Les bourgs castraux dans l'ouest de la France" in *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e s. (Flaran I)*, Auch, 1980, p. 57-73.
- DEBORD (A.) "Motte castrale et habitat chevaleresque" in *Mélanges d'histoire et d'archéologie en l'honneur de Michel de Boüard*, 1982, p. 83-89.
- DEBORD (A.) "Remarques sur la notion de bourg castral" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à C. Higounet. Annales du Midi*, 1990, t. 102, p. 55-61.
- DEBORD (A.) *La société laïque dans le pays de la Charente du X^e au XII^e s.*, Paris, 1984.
- DEGOUL (G.) "Découverte d'un temple gallo-romain à Aurillac. Fouilles de sauvetage à Lescudillier - Aron, 1977" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1978, p. 1-23.
- DEGOUL (G.) *Les châteaux seigneuriaux dans la région d'Aurillac*, Mémoire de Maîtrise, Université de Clermont, 1969, 2 vol.
- DELMAS (Ab.) *Le monastère de Sainte-Claire de Boisset et sa translation à Aurillac, 1323-1625*, Aurillac, 1884.
- DELMAS (E.) "Découverte d'un sarcophage" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1921-1922, 21, p. 230-231 et *Revue de la Haute-Auvergne*, 1923-1924, 22, p.159.

- DELMAS (E.) *Le château de Carlat et le Carladez*, Aurillac, 1977.
- DELMAS (J.) *Le canton de Mur-de-Barrez*, Rodez, s. d.
- DELMAS (J.) *Les saints du Rouergue : enquête sur les pèlerinages et les dévotions populaires*, Espalion, 1986.
- DELMONT (H.) *Guide du Cantal*, Aurillac, 1948.
- DELOCHE (M.) "Description des monnaies mérovingiennes du Limousin" in *Revue Numismatique*, 1863.
- DELORT (J.-B.) "A propos de vases trouvés à Chastel-sur-Murat" in *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, 1910, 7, p.254.
- DELORT (J.-B.) "Fouilles de Chastel-sur-Murat. Les principaux documents qu'elles ont fourni" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1904, 6, p. 412-414.
- DELORT (J.-B.) "Les Romains et les Francs en Auvergne" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1904, 6, p. 97-119.
- DELORT (J.-B.) "Rapport sur les fouilles de Chastel-sur-Murat" in *Bulletin de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 1904, publ. 1905, p. 1140-1144.
- DELORT (J.-B.) *A travers le Cantal et la Lozère*, Romans, 1891.
- DELORT (J.-B.) *Dix années de fouille en Auvergne et dans la France centrale*, Lyon, 1901.
- DELORT (J.-B.) *Petit guide du touriste et de l'archéologue autour de Murat*, Murat, 1902.
- DELORT (J.-B.), PAGES-ALLARY (J.) "Traces du passage des francs nouvellement constatées en Auvergne (Haute)" in *Bulletin de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 1904, publ. 1905, p. 1138-1139.
- DELORT (J.-B.) "Les Francs" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1904, p. 102-105.
- DELPUECH (A.) *La vallée du Goul aux temps préhistoriques*, Raulhac, 1987.
- DELPUECH (A.), FERNANDES (P.) "Préhistoire du massif cantalien" in *Bulletin de la Société Archéologique du Sud-Ouest*, 1983, 18, p. 11-44.
- DELPUECH (A.-C.) *Le bas-empire romain et l'époque mérovingienne en Rouergue*, mémoire de D.E.A., Université de Toulouse II - Le Mirail, 1988.
- DELZONS (Baron) "Origine de la ville d'Aurillac" in *Mémoires de l'Académie des Sciences (...) de Clermont-Ferrand*, 1862, 4, p. 73-136.
- DEMIANS D'ARCHIMBAUD (G.) (dir.) *L'oppidum de Saint-Blaise du Ve au VIIe s. (D.A.F. 45)*, Paris, 1994.
- DEMIANS D'ARCHIMBAUD (G.) (dir.) *Les fouilles de Rougiers*, Paris, 1980.
- DEOTTI (G.) "Entre Dordogne et Puy Mary (nord-ouest du Cantal). Les carrières des massifs trachytiques et les églises romanes" in Lorenz (J.), *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes* (Actes du 117^e Congrès national des Sociétés Savantes, Clermont 1992), éd. Paris, 1993, p. 371-384.
- DERIBIER DU CHATELET (J.-B.) *Dictionnaire statistique du département du Cantal*, 1852 à 1857, 5 vol.
- DESBORDES (J.-M.) "Un ancien itinéraire de long parcours entre Armorique et Méditerranée" in *Travaux d'Archéologie Limousine*, 1983, 3, p. 15-22.
- DESBORDES (J.-M.) *L'archéologie du paysage rural en Limousin*, Limoges, 1989.
- DESBORDES (J.-M.) *Voies romaines en Limousin* (suppl. 3 de l'Association des Antiquités Historiques du Limousin), Limoges, 1995.
- DESFORGES (E.), FOURNIER (P.-F.) "La nécropole de la Maison-Blanche (commune de Pardines)" in *Revue d'Auvergne*, 1931, p. 1-19 ; *Revue d'Auvergne*, 1939-1945, p. 104-127.
- DEYDIER (M.) "La petite église de Cassaniouze" in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, 1963, p. 361-362.

- DHONDT (J.) *Etudes sur la naissance des principautés territoriales en France, XI^e - X^e s.*, Gand, 1948.
- DIENNE (de) "Carlat à la fin du XVIII^e s. d'après une lettre de Mme Potier de Marmières" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1901, t. III, p. 356-366.
- DOMINIQUE DE JESUS (P.) *Historique paroénétique des trois saints protecteurs du Haut Auvergne*, Paris, 1630.
- DOSSAT (Y.) "Etat des fiefs et des revenus dans la sénéchaussée de Toulouse à l'époque d'Alphonse de Poitiers" in *Bulletin Philologique et Historique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1951-1952-1953, p. 83-87.
- DUBUISSON (J.-B.) "Considérations sur l'antiquité de la ville d'Aurillac et sur l'étymologie de son nom" in *Tablettes Historiques de l'Auvergne*, 1843, 4, p. 349-385.
- DUBUISSON (J.-B.) "Rapport (...) sur les objets antiques découverts à Arpajon près d'Aurillac, de 1836 au mois de décembre 1841" in *Tablettes Historiques de l'Auvergne*, 1842, 3, p. 83-94.
- DUBY (G.) *Guerriers et paysans (VII^e - XII^e s.). Premier essor de l'économie européenne*, Paris, 1973.
- DUCHESNE (L.) *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule - II - L'Aquitaine et les Lyonnaises*, Paris, 1910.
- DUFORT (P.) "Les noms de lieux en -acum du département de la Lozère" in *Revue du Gévaudan*, 1965-66, p. 27 sq.
- DUFOUR (J.) "Essai de simplification de la liste épiscopale de Rodez pour les IX^e et X^e s." in *Revue du Rouergue*, 1987, p. 164-174.
- DUFOUR (J.) *Les évêques d'Albi, de Cahors et de Rodez des origines à la fin du XII^e s.*, Paris, 1989.
- DUFOURNET (P.) *Pour une archéologie du paysage : une communauté agraire secrète et organise son territoire : Bassy et alentours*, Paris, 1978.
- DUHAMEL-AMADO (C.) "L'alleu paysan a-t-il existé en France autour de l'an Mil ?" in *La France de l'an Mil*, Paris, 1990, p. 142-161.
- DUHAMEL-AMADO (C.) "Les pouvoirs et les parents autour de Béziers (980 - 1100)" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 309-317.
- DUHAMEL-AMADO (C.) "Pouvoirs et noblesse dans la Gothie : formation de réseau aristocratique biterrois au X^e s." in *La Catalogne et la France méridionales autour de l'an Mil*, Barcelone, 1991, p. 160-173.
- DUHAMEL-AMADO (C.) "Transfert des dévotions de la villa au castrum. Montpeyroux, exemple languedocien des relations entre pouvoirs laïques et monastiques (980-1215)" in *La terre et les pouvoirs en Languedoc et en Roussillon du Moyen Age à nos jours*, Montpellier, 1992, p. 25-50.
- DULAURE "Etat des comtés et vigueries existant en Auvergne et des lieux compris dans ces vigueries aux IX^e, X^e, XI^e et XII^e s." in *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. 2, 1841, p. 402 sq.
- DUMONTET (M.), DUTERNE (Y.) "La nécropole mérovingienne de Montgebrout à Salzuit" à paraître in *Actes des XIII^e Journées de l'A.F.A.M., Clermont-Ferrand 1991*, sous presse en 1998.
- DURAND (A.) "Histoire et morphogénèse des villages languedociens : bilan des travaux" in *Morphogénèse du village médiéval (IX^e - XII^e s.)*, Montpellier, 1996, p. 135-140.
- DURAND (A.) "Regroupement des hommes et création du maillage paroissial dans la garrigue nord-montpelliéraine aux X^e - XII^e s. d'après

- le cartulaire d'Aniane" in *110^e Congrès national des Sociétés Savantes*, Montpellier, 1985, p. 271-286.
- DURAND (A.) *Paysages, terroirs et peuplement dans les campagnes du bas-Languedoc (X^e - XIII^e s.)*, Thèse, Université Paris I, 1991, vol. I.
- DURAND (A.) *La vie rurale dans les massifs volcaniques du Cantal*, Aurillac, 1946.
- DURAND (G.) "Apport de l'histoire et de l'archéologie à l'étude monumentale des églises. L'exemple du Rouergue méridional (IX^e s. - début XI^e s.)" in *Hérésis*, 1990, 2, p. 159-178.
- DURAND (G.) "Les églises du premier âge roman dans le Rouergue méridional" in *Archéologie du Midi Médiéval*, 1989, 7, p. 3-42.
- DURAND (G.) "Rouergue : Saint-Amans-de-Lizertet, Saint-Léonce-de-Haut-Vilar, Saint-Etienne-de-Rouffignac" in *L'église et le terroir*, Paris, 1990, p. 99-103.
- DURIF (H.) *Guide historique, archéologique, statistique et pittoresque du voyageur dans le département du Cantal*, Aurillac - Paris, 1861.
- DURLIAT (J.) "Du caput antique au manse médiéval" in *Pallas*, 1982, 29, p. 67-77.
- DURLIAT (M.) "Saint-Géraud d'Aurillac aux époques pré-romane et romane" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1973, p. 329-341.
- DUVERNOY (J.) "Activité pastorale et transhumance dans le domaine nord-occitan" in *Hérésis*, 1990, 2, p. 229-241.
- ELZIERE (J.-B.) "Sud du Massif Central : Eglises de Rhénanie et royaume des Austrasiens à l'époque mérovingienne (VI^e - VIII^e s.)" in *Bulletin Monumental*, 1993, t.151, p. 47-72.
- ESQUER (G.) "Etude historique sur le canton de Maurs" in *Annuaire de l'Union Cantonale des Enfants de Maurs*, 1906.
- ESQUER (G.) "La Haute Auvergne à la fin de l'Ancien Régime. Notes de géographie économique" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1907, 9, p. 124-157.
- ESQUER (M.-G.) *et alii* *Annuaire des originaires du canton de Montsalvy*, Aurillac, 1910.
- ESTIENNE (M.) *Le pouvoir partagé, la Basse Auvergne au Moyen Age classique, 1150-1350*, Thèse de l'Ecole Nationale des Chartes, 1986, 3 vol.
- EWIG (E.) "L'Aquitaine et les pays rhénans au haut Moyen Age" in *Cahiers de civilisation médiévale*, 1958, t. I, p. 37 sq.
- EWIG (E.) "Le culte de saint Martin à l'époque franque" in *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 1961, 47, p. 1-18.
- EYCHART (P.) "Deux menhirs et un galgal découverts dans le Cantal" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1976.
- FARGES (L.) *Le Carladez et le Barrez dans la nature et dans l'histoire*, Aurillac, 1927.
- FARGES (L.) *La Haute Auvergne*, Aurillac, 1928.
- FAUDUET (I.) "Agrafes à double crochet dans le centre de la Gaule. Auvergne, Berry, Limousin" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1982, 48, p. 391-403.
- FAUDUET (I.) *Les fibules des collections archéologiques du musée Bargoin*, Clermont-Ferrand, 1982.
- FAUDUET (I.) *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*, Paris, 1993.
- FEHRING (G.-P.) "Frühmittelalterliche Wehranlagen in Südwestdeutschland" in *Château-Gaillard*, 1972, 5, p. 38-55.
- FENIE (B., J.-J.) *Toponymie occitane*, Luçon, 1997.

- FERDIERE (A.) *Les campagnes en Gaule romaine*, Paris, 1988, 2 vol.
- FERRER (E.) "Le souterrain de Saint-Mamet" in *Bulletin de la Société Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1988, 2, p. 41-48.
- FEUGERE (M.) *Les armes des romains*, Paris, 1993.
- FISCHER (B.) "Les relations entre les Arvernes et le midi méditerranéen à travers la numismatique" in *Revue Archéologique du Centre de la France*, 1990, 29, p. 63-66.
- FIXOT (M.) "L'église médiévale dans l'espace rural provençal d'après les fouilles récentes" in *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales (D.A.F. 46)*, Paris, 1994, p. 36-48.
- FIXOT (M.) "Les lieux de culte et le terroir du village" in *L'église et le terroir*, Paris, 1990, p. 17-19.
- FIXOT (M.), ZADORA-RIO (E.) (dir.) *L'environnement des églises et la topographie des campagnes médiévales (D.A.F. 46)*, Coll. Aix-en-Provence 1989, Paris, 1994.
- FOLKESTAD (W.), NILSSON (J.) "Les linteaux en bâtière romans d'Auvergne. Recherche sur la typologie et les origines" in *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1995, p. 227-235.
- FONT-RIUS (J.-M.) "Les modes de détention de châteaux dans la "vieille Catalogne" et ses marches extérieures du début du IX^e au début du XI^e s." in *Annales du Midi*, 1968, t. 80, p. 405-419.
- FOSSIER (R.) *Hommes et villages d'Occident au Moyen Age*, Paris, 1992.
- FOURNIAL (E.) "Une famille de "pagès" du Rouergue (XIII^e - XV^e s.)" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 179-186.
- FOURNIER (G. et P.-F.) "La vie pastorale dans les montagnes du centre de la France" in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, 1983, n°676, p. 199-358.
- FOURNIER (G.) "Chartes de franchises et fortifications villageoises en Basse Auvergne au XIII^e s." in *Pro Civitate*, coll. Histoire n°19, 1968, p. 223 sq.
- FOURNIER (G.) "Châteaux et peuplement au Moyen Age. Essai de synthèse" in *Châteaux et peuplement en Europe occidentale du X^e au XVIII^e s. (Flaran I)*, Auch, 1980, p. 131-144.
- FOURNIER (G.) "Essai sur le peuplement de la Basse Auvergne à l'époque gallo-romaine" in *Revue d'Auvergne*, 1959, 73, p. 129-163.
- FOURNIER (G.) "La mise en place du cadre paroissial et l'évolution du peuplement" in *Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell' alto medioevo : espansione e resistenze*, Spolète, 1982, p. 495-575.
- FOURNIER (G.) "La propriété foncière en Basse Auvergne aux époques mérovingienne et carolingienne. A propos d'un livre récent" in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, 1957, p. 25 sq.
- FOURNIER (G.) "La seigneurie en Basse Auvergne aux XI^e et XII^e s. d'après les censiers du cartulaire de Sauxillanges" in *Mélanges d'histoire du Moyen Age dédiés à la mémoire de L. Halphen*, Paris, 1951, p. 239-245.
- FOURNIER (G.) "Les campagnes de Pépin le Bref en Auvergne et la question des fortifications rurales au VIII^e s." in *Francia*, Munich, 1974, p. 125 sq.
- FOURNIER (G.) "Les enceintes en terre en Auvergne" in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, 1961, 81, p. 89-110.

- FOURNIER (G.) "Les forteresses rurales en France à l'époque carolingienne" in *Actes du 101^e Congrès National des Sociétés Savantes*, Lille, 1976, p. 53-69.
- FOURNIER (G.) "Origines et formation des villages en Limagne : quelques exemples" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 43-54.
- FOURNIER (G.) "Paysages et sites historiques du Moyen Age" in *Bulletin du Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de la Vallée de la Sumène*, 1980, 20, p. 1-12.
- FOURNIER (G.) "Ronzières (Puy-de-Dôme) : forteresse et paroisse des époques paléochrétienne et mérovingienne" à paraître in *Actes des XIII^e Journées d'Archéologie Mérovingienne, Clermont-Ferrand 1991*, dans l'année 1998.
- FOURNIER (G.) "Ronzières (Puy-de-Dôme), forteresse et paroisse des époques paléochrétienne et mérovingienne" in *XIII^e Journées internationales d'archéologie mérovingienne, Clermont-Ferrand 1991, Bulletin de liaison de l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne*, 1991, 15, p. 13-15.
- FOURNIER (G.) "Saint Géraud et son temps" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1973, p. 342-351.
- FOURNIER (G.) *Châteaux, villages et villes d'Auvergne au XV^e s. d'après l'Armorial de Guillaume de Revel*, Genève, 1973.
- FOURNIER (G.) *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978.
- FOURNIER (G.) *Le peuplement rural en Basse Auvergne durant le haut Moyen Age*, Paris, 1962.
- FOURNIER (G.), CHARBONNIER (P.) "La maison-forte en Auvergne" in *La maison-forte au Moyen Age*, Paris, 1986, p. 289-305.
- FOURNIER (G.), LAPEYRE (O.) "A propos de la découverte de monnaies islamiques à Aurillac" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1988, p. 479-488.
- FOURNIER (G.), LECLERQ (J.-P.) (dir.) *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Cantal - Canton de Vic-sur-Cère*, Paris, 1984 (= Inv. Vic).
- FOURNIER (G.), MALACHER (F.) "Les trouvailles de monnaies mérovingiennes en Auvergne et dans le Velay" in *Actes du 13^e colloque de l'Association d'Archéologie Mérovingienne, Clermont-Ferrand, 1991*, sous presse.
- FOURNIER (P.-F.) "Carrières et sarcophages en Basse Auvergne" in *Archéologie minière, Actes du 98^e Congrès national des Sociétés Savantes, Saint-Etienne*, 1973, p. 191-198.
- FOURNIER (P.-F.) "Découverte d'une monnaie ancienne" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1935, 28, p.229.
- FOURNIER (P.-F.) "L'étymologie d'Ytrac, le "pagus Artintia" et la rivière d'Authre" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1934, 28, p. 152-161.
- FOURNIER (P.-F.) "La Haute Auvergne au temps de Grégoire de Tours" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1975, 45, p. 233-249.
- FOURNIER (P.-F.) "Les toponymes en -acum = e en Auvergne" in *Onomastica*, 1947, I, p. 252-262.
- FOURNIER (P.-F.) *Etudes sur l'administration d'Alfonse de Poitiers dans la Terre d'Auvergne*, Paris, 1911.
- FOURNIOUX (B.) "Les chevaliers Périgordins et leur assise territoriale aux XIII^e - XIV^e s." in *Archéologie Médiévale*, 1988, p. 255-272.
- FRAMOND (M. de) "La succession des comtes de Toulouse autour de l'an Mil (940-1030) : reconsidérations" in *Annales du Midi*, 1993, p. 461-485.
- FROQUIERES (A.) *De la vicomté de Carlat et de ses vicomtes* [manuscrit déposé aux Archives Municipales d'Aurillac - Non retrouvé].

- GALINIE (H.), ZADORA-RIO (E.) (éd.) *Archéologie du cimetière chrétien*, Colloque d'Orléans 1994, Tours, 1996.
- GARLAND (E.) "Des remplois antiques en orfèvrerie médiévale : Conques, Castelnau Montmirail, Bouillac" in *Montauban et les anciens pays de Tarn-et-Garonne, Actes du XLI^e Congrès d'Etudes Régionales*, Montauban, 1986, p. 95-109.
- GARNOTEL (A.), RAYNAUD (C.) "Groupés ou dispersés ? Les morts et la société rurale en Languedoc oriental (IV^e - XII^e s.)" in *Archéologie du cimetière chrétien* (11^e supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*), Tours, 1996, p. 139-152.
- GASTON (J.-M.) *Un village de Haute Auvergne : Calvinet*, Aurillac, 1965.
- GAUDEUL (F.), TOBIE (J.-L.) "Arteketa-Campaïta, un site de la fin de l'Antiquité sur la voie des "Ports de Cize" in *Bulletin de la Société des Lettres (...) de Bayonne*, 1988, p. 20-51.
- GAUJAL (de) *Etudes historiques sur le Rouergue*, Paris, 1858-1859, 4 vol.
- GERMAIN (R.) *Les campagnes bourbonnaises à la fin du Moyen Age*, Ferrand, 1987.
- CLERMONT-CLERMONT
GINALHAC (H.) "L'ancien cimetière de Montsalvy et les "cimetières des pauvres" en Châtaigneraie" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1988, 2, p. 11-19.
- GINOUVEZ (O.), SCHNEIDER (L.) "Un *castrum* des environs des l'an Mil en Languedoc central : le Rocher des Vierges à Saint-Saturnin" in *Archéologie du Midi Médiéval*, 1988, 6, p. 101-122.
- GIORDANENGO (G.) "Vocabulaire et formulaires féodaux en Provence et en Dauphiné (XII^e - XIII^e s.)" in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e - XIII^e s.)*, Rome, 1980, p. 85-107.
- GIPOULON (J.) *Etudes sur l'allodialité en Auvergne*, Poitiers, 1903.
- GIROD (P.), AYMAR (A.) *Stations moustériennes campigniennes des environs d'Aurillac*, Paris, 1903.
- GIULIATO (G.) "Châteaux et maisons-fortes dans le parcellaire et dans l'habitat rural de l'est de la France" in *Transformations historiques du parcellaire et de l'habitat rural*, Nancy, 1984, p. 383-406.
- GOURNAY (F. de) "La toponymie germanique en Rouergue" in *Revue du Rouergue*, 1993, p. 61-77.
- GOURNAY (F. de) *Etude du cartulaire de l'abbaye de Conques : actes postérieurs à 1030*, mémoire de Maîtrise d'histoire, Université de Toulouse II - Le Mirail, 1988.
- GOURNAY (F. de) "Aperçu sur les données du cartulaire de Conques" in *Revue du Rouergue*, 1990, n°21, p. 7-25.
- GOURNAY (F. de) *Les documents écrits de l'abbaye de Conques (IX^e - XIII^e s.)*, mémoire de D.E.A., Université de Toulouse II - Le Mirail, 1992.
- GRAMAIN (M.) "*Castrum*, structures féodales et peuplement en Biterrois au XI^e s." in *Structures féodales et féodalisme dans l'occident méditerranéen (X^e - XIII^e s.)*, Rome, 1980, p. 349-388.
- GRAND (R.) "[La station gallo-romaine d'Arpajon]" in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1902, p. 187-193.
- GRAND (R.) "*Les paix d'Aurillac*". *Etudes et documents sur l'histoire des institutions municipales d'une ville à consulat (XII^e - XV^e s.)*, Paris, 1945.
- GRAND (R.) "Note archéologique sur la station gallo-romaine d'Arpajon (Cantal) et sur une stèle votive qui en provient" in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1902, 46, p. 187-192.

- GRANET "La Châtaigneraie cantalienne, étude de géographie humaine" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1955, p. 305-391.
- GRIMALDI (Ab.) *Les bénéfiques du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789*, Rodez, 1906.
- GRINDA "Villa gallo-romaine à Condat" in *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences (...) de l'Aveyron*, 1878-1880, XII, p.35.
- GROSDIDIERS DE MATONS (M.) "La Châtaigneraie cantalienne" in *Revue de Géographie Alpine*, 1927, t. 15, p. 149-278.
- GUEBHARD (A.) "Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques" in *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, 1906 à 1910.
- GUELPHE (W.) "L'érémitisme dans le Sud-Ouest de la Gaule à l'époque mérovingienne" in *Annales du Midi*, 1986, t. 98, p. 293-316.
- GUI TER (H.) "Limites linguistiques du Rouergue septentrional" in *Etudes sur le Rouergue, Actes du XLVII^e Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Rodez, 1974, p. 17-21.
- HEINZELMANN (M.) "'Villa" d'après les œuvres de Grégoire de Tours" in Magnou - Nortier (éd.), *Aux sources de la gestion publique. T. 1. Enquête lexicographique sur "fundus, villa, domus, mansus"*, Lille, 1993, p. 45-70.
- HELAS (J.-C.) "Le manse en Gévaudan au milieu du XV^e s." in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 173-178.
- HERON DE VILLEFOSSE (A.) "Observation sur une stèle trouvée à Arpajon" in *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1902, p.192.
- HETTIGER (S.) "Des sépultures de l'époque moderne fouillées dans l'église de Carlat" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1993, 5, p. 44-56.
- HIGOUNET (C.) "L'Eglise et la vie rurale pendant le très haut Moyen Age" in *Paysages et villages neufs du Moyen Age*, Bordeaux, 1975, p. 17-35.
- HIGOUNET (C.) "Les saints mérovingiens d'Aquitaine dans la toponymie" in *Paysages et villages neufs du Moyen Age*, Bordeaux, 1975, p. 67-75.
- HIGOUNET (C.) "Observations sur la seigneurie rurale et l'habitat en Rouergue, du IX^e au XIV^e s." in *Annales du Midi*, 1950, p. 121 sq.
- HIGOUNET (C.) "Pour l'histoire de l'occupation du sol et du peuplement dans la France du Sud-Ouest, du XI^e au XIV^e s." in *Paysages et villages neufs du Moyen Age*, Bordeaux, 1975, p. 373-397.
- HIGOUNET (C.) "Structures sociales, castra et castelnaux dans le sud-ouest aquitain (X^e - XII^e s.)" in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e - XIII^e s.), bilan et perspectives de recherche*, Paris, 1980, p. 109-117.
- HIGOUNET (C.) "Un grand chapitre de l'histoire du XII^e s. : la rivalité des maisons de Toulouse et de Barcelone pour la prépondérance méridionale" in *Mélanges d'histoire du Moyen Age dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, p. 313-322.
- HUGON (D.) *La céramique gallo-romaine sigillée et métallescente et la sigillée paléochrétienne du musée J.-B. Rames à Aurillac*, mémoire de Maîtrise, Université de Clermont II, 1979.
- IMBART DE LA TOUR *Les paroisses rurales du quatrième au onzième siècle*, Paris, 1900, reprint Paris, 1979.
- IMBERDIS (F.) *Le réseau routier de l'Auvergne au XVIII^e s. Ses origines et son évolution*, Paris, 1967.

- JALENQUES (F.) "Les religieux Hospitaliers et les prieurs qui leur ont succédé à Saint-Antoine" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1935-1936, p. 121-126.
- JALENQUES (F.) "Notre-Dame-du-Pont et son prieuré dans les souvenirs du passé" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1933, p. 125-145.
- JALENQUES (F.) "Vieux châteaux du pays - Boisset" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1939-1944, p. 57-65.
- JALENQUES (F.) "Vieux châteaux du pays - Calvinet" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1937-1938, p. 117-133 et p. 176-189.
- JALENQUES (F.) "Vieux châteaux du pays - Toursac" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1944-1946, p. 271-282.
- JALENQUES (R.) *Mauris au fil des siècles*, Aurillac, 1976.
- JOUBERT (E.) *Les saints de la Haute Auvergne*, Aurillac, 1974.
- JOUBERT (E.) *Les vieilles pierres de la Châtaigneraie - Première série*, Aurillac, s. d.
- JOUBERT (E.) *Les vieilles pierres de la Châtaigneraie, deuxième série*, Aurillac, s. d.
- JOUBERT (E.) "Le monastère des Clarisses de Boisset et ses translations à Aurillac et à Mur-de-Barrez" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1970, p. 122-126.
- JOUBERT (E.) "Le monastère des Clarisses de Boisset" in *Notes sur la région de Mauris (Revue de la Haute-Auvergne)*, 1970, p. 29-34.
- JOUBERT (E.) "Les reliques de saint Martin de Tours à Marcolès" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1952-1953, p. 249-253.
- JOUBERT (E.) *A travers l'histoire de Carlat*, Aurillac, s. d.
- JOUBERT (E.) *L'abbaye bénédictine de Saint-Géraud d'Aurillac*, Aurillac, 1981.
- JOUBERT (E.) *La fin du château de Carlat*, Aurillac, 1977.
- JOUBERT (E.) *La vallée de la Cère et le Carladès vicois*, Aurillac, 1987.
- JOUBERT (E.) *Pénitents, ermites et reclus de la Haute Auvergne*, Aurillac, s. d.
- JOURNOT (F.) "Châteaux du Languedoc montagnard aux X^e et XI^e s. (Hérault)" in *Archéologie du Midi Médiéval*, 1992, 10, p. 39-62.
- JOURNOT (F.) "L'habitat seigneurial en Haut-Languedoc (X^e - XII^e s.). Approche archéologique de l'aristocratie méridionale" in *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1992, p. 351-366.
- JUILLET (J.) "Les domaines du comte Géraud au pays des quatre rivières" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1973, p. 353-375.
- JULHE (L.) "Note sur quelques actes du cartulaire de Conques qui font mention des localités situées dans le Carladéz" in *Mémoires de la Société des Lettres, Arts (...) de l'Aveyron*, 1900-1905, t. 16, p. 44-58.
- JULHE (L.) "Valcaylès" in *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences (...) de l'Aveyron*, 1912-1916, t. XVIII, p. 171-172.
- JULHE (L.) "Découvertes archéologiques faites près de Mur-de-Barrez" in *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences (...) de l'Aveyron*, 1900-1903, p. 14.
- JULHE (L.) "Note sur les découvertes faites à Passevanneau" in *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences (...) de l'Aveyron*, 1897-1900, p.61.
- KATSURA (H.) "Serments, hommages et fiefs dans la seigneurie de Guilhem de Montpellier (fin XI^e - début XIII^e s.)" in *Annales du Midi*, 1992, t. 104, p. 141-161.

- KAZANSKI (M.) "L'équipement et le matériel militaires au Bas-Empire en Gaule du Nord et de l'Est" in *Revue du Nord - Archéologie*, 1995, n°3, p. 37-54.
- KONATE (D.) *L'Auvergne aux III^e et IV^e siècles apr. J.-C. d'après les documents archéologiques*, mémoire de Maîtrise, Université de Clermont II, 1977, 2 vol.
- KURTH (G.) "Les ducs et les comtes en Auvergne au VI^e s." in *Revue d'Auvergne*, 1900, t. 17, p. 369 sq.
- KURTH (G.) "Les nationalités en Auvergne au VI^e s." in *Revue d'Auvergne*, 1900, t. 17, p. 301 sq.
- LA SALLE DE ROCHEMAUDE (duc de)
LA TOUR (H. de) *Les troubadours cantaliens, XII^e - XX^e s.*, Aurillac, 1910, 2 vol.
"Notes sur les monnaies recueillies par J. Pagès-Allary à Chastel-sur-Murat (Cantal) dans le courant de l'année 1908" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1909, 6, p. 289-297.
- LABROUSSE (M.), MERCADIER (G.) *Carte archéologique de la Gaule 46 - Le Lot*, Paris, 1990.
- LAFABRIE (J.) "Catalogue des monnaies trouvées au cours des fouilles de la nécropole d'Hérouville" in *Archéologie Médiévale*, 1971, I, p. 173-187.
- LAFABRIE (J.) "Essai de répertoire des trésors et trouvailles de monnaies d'argent frappées en Gaule et en Italie pendant la deuxième moitié du V^e s. et au cours du VI^e s." in *Annales de Normandie*, 1964, 2, p. 197-222.
- LAFABRIE (J.) "Monnaies mérovingiennes du Puy-de-Dôme" in *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 1972, p. 228-232.
- LAKAIRIE (J.-B.) *Tableau chronographique et historique du département du Cantal*, Aurillac, 1819.
- LALANDE (P.) "Trouvailles de bracelets en bronze dans la commune de Saint-Gérons" in *Matériaux pour servir à l'Histoire Naturelle et Primitive de l'Homme*, Paris, 1870, p. 96-99.
- LAPART (J.) "Des églises du haut Moyen Age en Gascogne gersoise : notes sur la christianisation de la Gascogne centrale entre le V^e et le X^e s." in *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1995, p. 137-148.
- LAPEYRE (O.), ROCHE (R.) "L'ermitage de saint Thil à Brageac" in *Bulletin du Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de la Vallée de la Sumène*, 1985, 34, p. 1-28.
- LAPEYRE (O.), ROCHE (R.) *Les fouilles du fanum polygonal d'Aron*, supplément au *Bulletin du G.R.H.A.V.S.*, 1985, Clermont-Ferrand, 1985.
- LAPEYRE (O.), TOURNADRE (J.) *Routes et chemins autrefois dans le nord-ouest du Cantal (Bulletin du Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de la Vallée de la Sumène)*, 1997, n°58.
- LARREA (J.-J.) "Moines et paysans : aux origines de la première croissance agraire dans le Haut Aragon (IX^e - X^e s.)" in *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1990, 23, p. 219-239.
- LARREA (J.-J.) *Peuplement et société en Navarre de la fin du monde romain à l'âge féodal (IV^e - XII^e s.)*, Thèse de troisième cycle, Université de Toulouse II - Le Mirail, 1994, 2 vol.
- LARTIGAUT (J.) "Eglises paroissiales et castra en Quercy : une première approche" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 63-72.
- LARTIGAUT (J.) "Entre deux courtines de châteaux. Une frontière entre Périgord et Quercy au Moyen Age ?" in *Château et territoire. Limites et mouvances*, Besançon, 1995, p. 43-63.

- LARTIGAUT (J.) "Un village de la Châtaigneraie, Goujounac au Moyen Age" in *Bulletin de la Société des Etudes (...) du Lot*, 1983, t. 104, p. 198-235.
- LARTIGAUT (J.) (dir.) *Histoire du Quercy*, Toulouse, 1993, Privat (éd.).
- LATOUCHE (R.) *La vie en Bas-Quercy du XIII^e au XVIII^e s.*, Toulouse, 1923.
- LATOUCHE (R.) "A propos de la comtesse Garsende : nouvelles propositions pour l'histoire de la dynastie toulousaine au X^e s." in *Annales du Midi*, 1997, t. 109, p. 337-356.
- LAURANSON-ROSAZ (C.) "Culte et dévotion : inventaire des églises, autels et reliques de Clermont" in *Autour de Gerbert d'Aurillac, le pape de l'an Mil*, Paris, 1996, p. 212-217.
- LAURANSON-ROSAZ (C.) "L'abbaye de Saint-Géraud d'Aurillac : la "charte de Landeyrat" in *Autour de Gerbert d'Aurillac, le pape de l'an Mil*, Paris, 1996, p. 8-11.
- LAURANSON-ROSAZ (C.) "L'Auvergne" in *Les sociétés méridionales autour de l'an Mil*, Paris, 1992, p. 13-54.
- LAURANSON-ROSAZ (C.) "La paix des évêques : le concile de Coler dans les *Miracula sancti Viviani*" in *Autour de Gerbert d'Aurillac, le pape de l'an Mil*, Paris, 1996, p. 120-125.
- LAURANSON-ROSAZ (C.) "La paix populaire dans les montagnes d'Auvergne au X^e s." in *Maisons de Dieu et hommes d'Eglise. Florilèges en l'honneur de P.-R. Gaussin*, Saint-Etienne, 1992, p. 290-333.
- LAURANSON-ROSAZ (C.) "Les mauvaises coutumes d'Auvergne (fin X^e - XI^e s.)" in *Annales du Midi*, 1990, 102, p. 569-586.
- LAURANSON-ROSAZ (C.) *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e s., la fin du monde antique ?*, Le Puy, 1987.
- LAURANSON-ROSAZ (C.) "Entre deux mondes : l'Auvergne de Gerbert" in *Gerbert l'Européen - Actes du colloque d'Aurillac*, Aurillac, 1997, p. 33-52.
- LE BLANC (P.) "L'ermitage de saint Curiat" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1900, p. 366-378.
- LE BRAS (G.) *L'église et le village*, Paris, 1976.
- LE NY (F.) *Les fours de tuiliers gallo-romains (D.A.F. n°12)*, Paris, 1988.
- LEBECQ (S.) *Nouvelle histoire de la France médiévale, t. 1. Les origines franques (V^e - IX^e s.)*, Paris, 1990.
- LEMANT (J.-P.) *Le cimetière et la fortification du Bas-Empire de Vireux-Molhain*, Mainz, 1985.
- LEMARIGNIER (J.-F.) "La dislocation du *pagus* et le problème des *consuetudines*" in *Mélanges d'histoire du Moyen Age dédiés à L. Halphen*, Paris, 1951, p. 401-410.
- LEVADOUX (L.) "La limite arverno-limousine entre Maronne et Cère" in *La vie de relations en Auvergne, du bocage bourbonnais au Cantal de l'ouest*, C.N.D.P., Clermont, 1992.
- LEVILLAIN (L.) "Les personnages du nom de Bernard dans la seconde moitié du IX^e s." in *Le Moyen Age*, 1948, t. 54, p. 1 sq.
- LIEGARD (D.) *R.N. 122 - Aménagement entre Rouziers et Saint-Mamet, Rapport d'opération préventive*, S.R.A. Auvergne, 1996.
- LINTZ (G.) *Carte archéologique de la Gaule 19 : la Corrèze*, Paris, 1992.
- LORANS (E.) *Le Lochois du haut Moyen Age au XIII^e s. Territoires, habitats et paysages*, Tours, 1996.
- LOT (F.) "La *vicaria* et le *vicarius*" in *Nouvelle Revue Historique de Droit français et étranger*, 1893, p. 281-301.
- LOT (F.) "Les comtes d'Auvergne entre 846 et 877" in *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1941, t. 102, p. 282 sq.
- LOURDOU (J.) "Les sarcophages de Conques" in *Revue du Rouergue*, 1994, p. 253-256.

- LOUSSERT (A.) *Les seigneurs de Brezons (Cantal)*, Aurillac, 1994.
- LUSSE (J.) *Naissance d'une cité. Laon et le Laonnais du V^e au X^e s.*, Nancy, 1992.
- MAGNOU-NORTIER (E.) "A propos de la *villa* et du manse dans les sources méridionales du haut Moyen Age" in *Annales du Midi*, 1984, 96, p. 85-91.
- MAGNOU-NORTIER (E.) "Fidélité et féodalité méridionales d'après les serments de fidélité (IX^e s. - début du XII^e s.)" in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen*, Rome, 1980, p. 457 sq.
- MAGNOU-NORTIER (E.) "La terre, la rente et le pouvoir dans les pays de Languedoc pendant le haut Moyen Age. La *villa* : une nouvelle problématique" in *Francia*, 1982, 9, p. 79-115.
- MAGNOU-NORTIER (E.) "Les "*pagenses*", notables et fermiers du fisc durant le haut Moyen Age" in *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1987, 65, p. 237-256.
- MAGNOU-NORTIER (E.) "Les mauvaises coutumes en Auvergne, Bourgogne méridionale, Languedoc et Provence au XI^e s. : un moyen d'analyse sociale" in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen*, Rome, 1980, p. 135 sq.
- MAGNOU-NORTIER (E.) "Remarques générales à propos du manse" in *Aux sources de la gestion publique, tome 1*, Lille, 1993, p. 196-207.
- MAGNOU-NORTIER (E.) "Trois approches de la question du manse" in *Aux sources de la gestion publique, t. I, enquête lexicographique sur fundus, villa, domus, mansus*, Lilles, 1993, E. Magnou-Nortier (éd.), p. 123-207.
- MALET (L.) "Souvenir de glanures historico-archéologiques dans le Barrez" in *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Arts (...) de l'Aveyron*, 1992, t. 46-2, p. 311-315.
- MALTE-BRUN (V.-A.) *Le Cantal, géographie, histoire, administration et statistique*, Paris, 1882.
- MANRY (A.-G.) (dir.) *Histoire de l'Auvergne*, Toulouse, 1974.
- MARCHI (C.) *Le Cantal*, Cournon d'Auvergne, 1995.
- MARQUETTE (J.-B.) "Paroisses dédiées à Notre Dame et occupation du sol en Bordelais et Bazadais au Moyen Age (V^e - X^e s.)" in *Annales du Midi*, 1978, t. 90, p. 4-23.
- MARTY (P.) "Découverte d'objets gallo-romains faite à Caillac (Cantal)" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1913, 15, p. 21-29.
- MARTY (P.) *Découverte d'objets gallo-romains faite à Caillac (Cantal)*, Aurillac, 1913.
- MASSE (E.) *La Coutume d'Auvergne. Son origine, ses sources, son commentaire*, Riom, 1913.
- MENNESSIER-JOUANNET (C.), COLLIS (J.), DUNKLEY (J.) "Les nécropoles rurales d'époque romaine en Auvergne" in *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale* (suppl. n°6 à R.A.C.), Tours, 1993, Ferdière (éd.).
- MERCHEZ (P.) "Découverte d'un souterrain à Lacapelle-Viescamp" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1967, 40, p. 550-551.
- MERCIER (C.), RAYNAUD (C.) "L'habitat rural en Gaule méditerranéenne aux VI^e - VII^e s. Approche régionale et étude de cas" in *Actes des XIV^e journées d'Archéologie Mérovingienne (A.F.A.M.)*, Rouen, 1995, p. 193-206.
- MERIMEE (P.) *Notes d'un voyage en Auvergne*, Paris, 1838.
- MESTRE (A.) *Thérondeils mon village*, Rodez, 1989.
- METZGER (C.) "Les sarcophages du sud-ouest de la Gaule en dehors de leur région de production" in *Les sarcophages d'Aquitaine (Antiquité tardive n°1)*, Genève, 1993, p. 81-98.

- MEURET (J.-C.) *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou - Bretagne, des origines au Moyen Age*, Laval, 1993.
- MEYNIER (A.) "Les formes mineures du relief cantalien" in *Revue de Géographie Alpine*, 1942.
- MEYNIER (A.) "Les routes entre Aurillac et Mauriac : étude géographique" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1993, 27, p. 1-43.
- MEYNIER (A.) *A travers le Massif Central : Ségalas, Lévézou, Châtaigneraie*, Aurillac, 1931.
- MICHEL (A.) *L'ancienne Auvergne et le Velay : histoire, archéologie, mœurs, topographie*, Moulins, 1843 - 1847, 4 vol.
- MICHEL (F.) *Histoire de la Guerre de Navarre*, Paris, 1857.
- MIQUEL (J.) *Châteaux et lieux fortifiés du Rouergue*, Rodez, 1982.
- MIQUEL (J.) *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Age et l'organisation de la défense*, Rodez, 1981, 2 vol.
- MIRAMON-PESTEILS (de) *et alii* "Patrimoine architectural en Haute Auvergne" in *Vieilles Maisons Françaises*, 1980, n°84, p. 10-72.
- MISSONNIER (J.) *Le monastère Saint-Pierre de Mauriac (Cantal)*, Aurillac, 1987.
- MONBOISSE (R.) "L'évêque de Clermont et la seigneurie de Maurs" in *Notes sur la région de Maurs (Revue de la Haute-Auvergne)*, 1970, p. 23-28.
- MONBOISSE (R.) "Le particularisme du Carladez" in *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Arts (...) de l'Aveyron*, 1992, t. 46-2, p. 351-354.
- MONDANEL (C.) *Nécropoles et sépultures gallo-romaines en Auvergne*, Thèse de III^e cycle, Université de Clermont II, 1982, 3 vol.
- MORISQUE (A.) "Le régime successoral en Carladez dans le Baillage des Montagnes jusqu'à la Révolution" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1935-1936, p. 301-310.
- MORISQUE (A.) "Les origines de l'église et de la paroisse de Raulhac et les premiers possesseurs du Carladès" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1933, p. 185-207.
- MORISQUE (A.) "Une vente de biens ecclésiastiques au XVI^e s. : la seigneurie de Saint-Martin-sous-Vigouroux" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1931-1932, p. 282-291.
- MORLET (M.-T.) *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule - III - Les noms de personne contenus dans les noms de lieux*, Paris, 1985.
- MOUSNIER (M.) "L'appropriation de l'espace dans les campagnes toulousaines aux XII^e et XIII^e s." in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 137-148.
- MURAT (P.) "Contribution à un inventaire spéléologique du Cantal" in *Lo trauc*, 1991, 10, p. 39-52.
- MURATET (G.) *Notice historique sur Montsalvy*, Aurillac, 1843.
- MUZAC (A.) "L'occupation gallo-romaine de la région d'Aurillac" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1973, 43, p.385-387.
- NEGRE (E.) "Le suffixe *-anicum* en pays d'Oc" in *Revue internationale d'Onomastique*, 1965, t. XVII, p. 7-30.
- NEGRE (E.) *Les noms de lieux du Tarn*, Paris, 1972.
- NEGRE (E.) *Les noms de lieux en France*, Paris, 1977.
- NOEL (R.) *Dictionnaire des châteaux de l'Aveyron*, Rodez, 1971-1972, 2 vol.
- OLIVERES-PICO (E.) "Le Carladez et les rois catalans" in *Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon - XXIX^e congrès, Mende 1955*, éd. Montpellier 1956, p. 81-87.

- OURLIAC (P.) "Le peuplement de la Haute vallée de la Garonne vers l'an Mil" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 121-135.
- OURLIAC (P.) "Les sauvetés du Comminges. Etudes et documents sur les villages fondés par les hospitaliers dans la région des coteaux commingeois" in *Recueil de l'Académie de Législation*, 1947, 18, p. 23-147.
- OURLIAC (P.) *Les pays de Garonne vers l'an Mil. La société et le droit* (recueil d'articles), Toulouse, 1993.
- PAGES-ALLARY (J.) "Classification des poteries préhistoriques de Chastel-sur-Murat" in *Bulletin de l'Association française pour l'Avancement des Sciences*, Toulouse, 1910, p.127 et 330-331.
- PAGES-ALLARY (J.) "Fouilles de Chastel-sur-Murat" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1908, 5, p. 86-87, p. 117-121, p. 474-493.
- PAGES-ALLARY (J.) "Fouilles et découvertes à Las Tours près Murat" in *Congrès Préhistorique de France*, Autun, 1907, p. 751-758.
- PAGES-ALLARY (J.) "Le broyage à Chastel. Contribution à la classification des meules" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1909, 6, p. 181-185.
- PAGES-ALLARY (J.) "Les fouilles de Las Tours en 1910" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1911, p. 469-475.
- PAGES-ALLARY (J.) "Poteries de Chastel-sur-Murat" in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*", 1910, p. 136-141.
- PAGES-ALLARY (J.), GUEBHARD (A.) "Dernières fouilles de M. Pagès-Allary à Chastel-sur-Murat (1909-1910)" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1910, 7, p. 55-58, p. 273-277, p.355, p. 569-570.
- PAGES-ALLARY (J.), GUEBHARD (A.) "Fouilles Pagès-Allary à Laqueuille" in *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, 1910, 7, p. 219-225.
- PAGES-ALLARY (J.), GUEBHARD (A.) "Fouilles Pagès-Allary à Las Tours" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1910, 7, p. 325-328.
- PAGES-ALLARY (J.), GUEBHARD (A.) *Dernières fouilles (1910) de M. J. Pagès-Allary à Chastel-sur-Murat (Cantal)*, Le Mans, 1911 (tiré à part).
- PAGES-ALLARY (J.), GUEBHART (A.) "Carlat" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1912, p. 294-296.
- PAGES-ALLARY (J.), LAUBY (A.) "Nouvelles fouilles et découvertes dans l'arrondissement de Murat (Cantal)" in *Bulletin de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 1903, p. 235.
- PAGES-ALLARY (J.), LAUBY (A.), RHODES (E.) "Premières fouilles dans un village de pierres sèches d'âge indéterminé (Las Tours)" in *Bulletin de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 1903, p.234.
- PAGES-ALLARY (J.) "Poignard en fer trouvé le 25 juin 1911 à Carlat (Cantal) dans le rocher par M. Aurichet, et donné au musée Rames" in *Bulletin de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 1911, p. 692-693.
- PAGES-ALLARY (J.) "Les cases de Chastel-sur-Murat" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1908, t.V, p. 21 sq.
- PAGES-ALLARY (J.) "Les fouilles de Chastel-sur-Murat" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1911, t.XIII, p. 95-96.
- PAGES-ALLARY (J.) "Les fouilles de la Roche-Sellée" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1909, t.VI, p.179 et *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1910, t.VII, p. 173 à 177.
- PAGES-ALLARY (J.) "Les fouilles de Laqueuille" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1910, t.VII, p. 219 à 225.

- PAGES-ALLARY (J.) "Les fouilles de Las Tours" in *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1906, t.III, p. 419 sq.
- PARODI (A.) "Les églises dans le paysage rural du haut Moyen Age en Languedoc oriental (IX^e - XII^e s.)" in *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales (D.A.F. 46)*, Paris, 1994, p. 107-121.
- PARODI (A.), RAYNAUD (C.), ROGER (J.-M.) "La Vaufrage du III^e s. au milieu du XII^e s. : habitat et occupation des sols" in *Archéologie du Midi Médiéval*, 1987, 5, p. 3-59.
- PATAKI (T.) "A propos d'une charte de 1299" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1969, t. XLI, p.567-573.
- PATAKI (T.) "Les institutions seigneuriales de la vicomté de Turenne jusqu'en 1350" in *Actes du 62^e Congrès de la fédération des Sociétés Savantes Languedoc - Pyrénées - Gascogne, Cahors*, 1988, p. 100-169.
- PAUC (R.) "Documents inédits sur la domination aragonaise en Gévaudan et Milhavois" in *Fédération Historique Lang., Médit., Rouss. - Cévennes et Gévaudan, Mende 1974*, éd. Montpellier 1975 p. 117-122.
- PERICHON-TULOUP (N.) *Recherches sur les monnaies antiques découvertes en Auvergne*, Mémoire de D.E.S., Université de Clermont II, 1972.
- PERRIER (J.) "Recherches sur les sépultures médiévales en Haut Limousin : la nécropole de Saint-Martial de Limoges" in *Travaux d'Archéologie Limousine*, 1980, p. 101-111.
- PETIT (C.) "L'habitat déserté de l'Aubrac médiéval : l'exemple de la terre d'Aurelle (XIV^e - XVI^e s.)" in *Revue du Rouergue*, 1995, p. 299-325.
- PEYRONNET (L.) "Cros-de-Ronesque : une nécropole préhistorique ?" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1996, 58, p. 118-120.
- PHALIP (B.) "La charte dite de Clovis" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1988, 51, p. 567-607.
- PHALIP (B.) "Le tympan de Sainte-Foy de Conques, la sculpture romane et la classe chevaleresque en Auvergne" in *Revue d'Auvergne*, 1991, n°4.
- PHALIP (B.) "Les vestiges de centuriations antiques des plateaux cantaliens du nord" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1993, 55, p. 41-75.
- PHALIP (B.) *Le château et l'habitat seigneurial en Haute Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XV^e s. Essai de sociologie monumentale*, Thèse de nouveau doctorat, Université de Paris IV, 1990.
- PHALIP (B.) *Seigneurs et bâtisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en Haute Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XV^e s.*, Clermont-Ferrand, 1993.
- PIERRARD (P.) *Dictionnaire des prénoms et des saints*, Paris, Larousse, 1987.
- PIERRON (R.) "Les civilisations lithiques du bassin d'Aurillac" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1944, t. 30, p. 193-211 et p. 241-259.
- PIERROT (R.), PICOT (P.), PERICHAUD (J.-J.) *Inventaire minéralogique de la France, 15 - Cantal*, Paris, 1979.
- PITTE (J.-R.) *Histoire du paysage français - tome I*, Paris, 1989.
- PITTE (J.-R.) *Terres de Castanide*, Paris, 1986.
- POLY (J.-P.) "Régime domanial et rapports de production "féodalistes" dans le Midi de la France" in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen*, Rome, 1980, p. 57 sq.
- POLY (J.-P.) et BOURNAZEL (E.) *La mutation féodale, X^e - XII^e s.*, Paris, 1980.
- POREE (C.) *Etudes historiques sur le Gévaudan*, Paris, 1919.

- POUGET (G.) "Découverte d'un sarcophage à Crandelles" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1981, p. 159-161.
- POULBRIERE (J.-B.) "Une poignée de documents sur la Haute Auvergne recueillis et annotés" in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, 1888, t. VIII, p. 169 à 189 (en particulier p. 176-179, démolition de Carlat).
- POULHES (B.) "Messilhac, château et châtelainie" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1905, t. VII, p. 144-170.
- POULHES (B.) *L'ancien Raulhac depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, Aurillac, 1903-1907, 2 vol.
- POUYE (B.) "Enquête sur un itinéraire du sel et de l'étain de l'embouchure du Rhône à celle de la Loire" in *Celticum*, 1964, 9, p. 299-302.
- PRADALIE (G.) "Les sauvetés castrales" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 29-34.
- PRADALIE (G.) "Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées" in *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Age entre Loire et Pyrénées* (suppl. 4 à *Aquitania*), 1990, p. 133-135.
- PRESSOUYRE (F.) "L'origine des familles seigneuriales dans le nord du Quercy et les régions voisines" in *Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1976, p. 261-282.
- PREVOT (F.) "Sidoine Apollinaire et l'Auvergne" in *Revue Historique de l'Eglise de France*, 1993, t. LXXIX, p. 243-259.
- PREVOT (F.), BARRALI-ALTET (X.) *Topographie chrétienne des cités de la Gaule - VI - Province ecclésiastique de Bourges*, Paris, 1989.
- PROU (M.) "Etude sur les chartes de fondation de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif de Sens ; le diplôme de Clovis et la charte de Théodechilde" in *Bulletin de la Société Archéologique de Sens*, 1895, t. XVII, p.40 sq.
- PROU (M.) *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale : les monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892, reprint Paris 1995.
- PROVOST (M.), MENNESSIER-JOUANNET (C.) *Carte archéologique de la Gaule 63/1 et 63/2 : Clermont-Ferrand et le Puy-de-Dôme*, Paris, 1994.
- PROVOST (M.) et VALLAT (P.) *Carte Archéologique de la Gaule - Cantal 15*, Paris, 1996.
- PY (M.) *Dictionnaire des céramiques en Méditerranée nord-occidentale (Lattara 6)*, 1993.
- RAIGNOUX (R.) "Archéologie gallo-romaine de Haute Auvergne : bibliographie des ouvrages parus jusqu'en 1972" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1976, 45, p. 537-554.
- RAIGNOUX (R.) "Bibliographie de la Préhistoire et de la Protohistoire de la Haute Auvergne" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1972, 43, p. 118-141.
- RAIGNOUX (R.) "Des ateliers de monnayage mérovingiens en Haute Auvergne" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1969, 41, p. 589-600.
- RAIGNOUX (R.) "Pré-inventaire des sarcophages antiques du Cantal" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1973, 43, p. 477-488.
- RAIGNOUX (R.) "Pré-inventaire des sarcophages antiques du Cantal (suite)" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1975, 45, p. 73-74.
- RAMES (J.-B.) *Géogénie du Cantal*, Aurillac, 1873.
- RAULHAC (J.-F.) *Annotations sur l'histoire d'Aurillac*, Aurillac, 1820.
- REDDE (M.) (dir.) *L'armée romaine en Gaule*, Paris, 1996.
- REFAY (A.) "Essai de définition de la moyenne montagne" in *Etudes géographiques sur le Limousin* (Actes du 102^e Congrès national des Sociétés Savantes), Paris, 1978, p. 39-48.

- REGALDO-SAINT BLANQUARD (P.) (dir.) *Archéologie des églises et des cimetières en Gironde*, Bordeaux, 1989.
- RIBIER (L. de) *Laroquebrou et ses seigneurs*, Clermont, 1936.
- RIBIER (L. de), PESCHAUD (Ab.) *Vieilles églises et vieux châteaux de la Haute Auvergne*, Aurillac, 1930.
- RICHARDOT (H.) "Les "francs-fiefs". Essai sur l'exemption totale ou partielle des services de fief" in *Revue Historique du droit français et étranger*, 1949, p. 28-63 et p. 229-273.
- RICO (C.) *Pyrénées romaines. Essai sur un pays de frontière*, Madrid, 1997.
- RIEUF (A.) "Découverte préhistorique, entre le Lioran et le Plomb du Cantal, de silex campigniens" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1910, t. 12, p. 295-296.
- ROBLIN (M.) *Le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque. Peuplement, défrichement, environnement*, Paris, 1978.
- ROC (J.-C.) *Burons de Haute Auvergne*, Brioude, 1992.
- ROCHE-MERCIER (R.) *Le nord-ouest du Cantal de l'époque gallo-romaine au haut Moyen Age : étude archéologique*, Thèse de doctorat, Université de Clermont II, 1996, 6 vol.
- ROCHEMONTEIX (A. de) "Jou-sous-Monjou" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1901, p.236-241.
- ROCHEMONTEIX (A. de) *Les églises romanes de la Haute Auvergne*, Paris, 1902.
- RODIER (B.) et A.E.C.C. *Labrousse, bulletin municipal*, déc. 1988.
- ROUCHE (M.) "L'héritage de la voirie antique dans la Gaule du haut Moyen Age (VI^e - XI^e s.)" in *L'homme et la route en Europe occidentale au Moyen Age et aux temps modernes (Flaran II)*, 1980, p. 13-32.
- ROUCHE (M.) "Le polyptique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens pour Saint-Pierre de Mauriac : grand domaine ou grand revenu ?" in *Aux sources de la gestion publique, t. I, enquête lexicographique sur fundus, villa, domus, mansus*, Lille, 1993, E. Magnou-Nortier (éd.), p. 103-121.
- ROUCHE (M.) "Un cas de double seigneurie : Albepierre - Bredons" in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age, Actes du 117^e congrès national des Sociétés Savantes, Clermont 1992*, éd. Paris, 1993, p. 59-68.
- ROUCHE (M.) *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes (418 - 781), naissance d'une région*, Paris, 1979.
- ROUVIER-JEANLIN (M.) *Les figurines gallo-romaines en terre cuite au Musée des Antiquités Nationales*, Paris, 1972 (suppl. Gallia).
- SADOUX (J.) "A propos des reliques de saint Martin de Tours à Marcolès" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1956-1957, p. 83-86 ; *Revue de la Haute Auvergne*, 1958-1959, p. 343-345.
- SAIGE (G.) "De l'origine commune des comtes d'Auvergne de la première dynastie et de ceux de Rouergue - Toulouse" in *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1899, p. 812-820.
- SAIGE (G.), DIENNE (comte de) *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, Monaco, 1900, 2 vol.
- SALTET (L.) "Une légende théologique : étude critique sur la légende de saint Fleuret d'Estaing" in *Bulletin de Littérature ecclésiastique de l'Institut Catholique de Toulouse*, 1910, 9, p. 435-444.
- SAMSON (J.) "The Merovingian nobleman's home : castle or villa ?" in *Journal of Medieval History*, déc. 1987, p. 287-316.
- SAUGET (B., J.-M.) "Chapelle de Pessat, commune de Riom (Puy-de-Dôme)" in *L'église et le terroir*, 1990, p. 93-98.

- SEAR (D.-R.) *Roman Coins* (= R.C.), Londres, 1983.
- SCHERDING (C.) "'Cueillette" gallo-romaine à Arpajon-sur-Cère" in *Bulletin de la Société Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1987, 1, p.55.
- SCHERDING (C.) "Le passé archéologique d'Arpajon" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1989, 3, p. 24-44.
- SCHERDING (C.), S.A.R.A. *Arpajon-sur-Cère. Des Gaulois aux mérovingiens, deux siècles de découvertes archéologiques*, Aurillac, 1990.
- SCHNEIDER (J.) "Aspects de la société dans l'Aquitaine carolingienne d'après la *Vita Geraldii Auriliacensis*" in *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1973, p.9 à 19.
- SCHNEIDER (L.) "Habitat et genèse villageoise du haut Moyen Age. L'exemple d'un terroir du Biterrois nord-oriental" in *Archéologie du Midi Médiéval*, 1992, 10, p. 3-38.
- SCHNEIDER (L.) *Monastères, villages et peuplement en Languedoc central : les exemples d'Aniane et de Gellone (VIII^e - XII^e s.)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université d'Aix-en-Provence, 1996, 3 vol.
- SCHNEIDER (L.) "Une *vicaria* languedocienne du X^e s. : Popian en Biterrois" in *Annales du Midi*, 1997, t. 109, p. 401-442.
- SERRE (J.-P.) "Structures foncières et économie rurale dans le Cantal (première moitié du XIX^e s.)" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1992, p. 237-287.
- SERRE (P.) "La Châtaigneraie cantalienne dans la première moitié du XIX^e s. : étude économique et sociale" in *Patrimoines en Châtaigneraie*, 1993, n°6, p. 5-17.
- SEVE (R.) "La seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1357" in *Revue d'Auvergne*, 1980, t. 94, n°2.
- SIMON-COSTE (M.-C.) "Les montagnes d'Auvergne avant la vie pastorale actuelle. Villages désertés et paysage fossile de la commune de Collandres (Cantal)" in *Revue Archéologique du Centre de la France*, 1988, 27, p. 61-98.
- SIMON-COSTE (M.-C.) *Etude architecturale et d'archéologie du paysage de villages désertés de la commune de Collandres*, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris I, 1986, 2 vol.
- SOMMER (M.) *Die Gürtel und Gürtelbeschläge des 4 und 5 Jahrhunderts in Römischen Reich*, Bonn, 1984.
- SOULHIE (Ab.) *Notice historique sur Nieudan et son antique pèlerinage*, Clermont, 1884.
- SOUTHERN (P.), DIXON (K.-R.) *The late roman army*, Londres, 1996.
- SPITZ *Le mouvement consulaire en Haute Auvergne*, Paris, 1956.
- STOUFF (L.) "Le mas arlésien aux XIV^e et XV^e s. : à propos de l'habitat dispersé dans la Provence du bas Moyen Age" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet*, *Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 161-171.
- STOUFF (L.) (dir.) *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e - XIII^e s.)*, Colloque 1978, Rome, 1980.
- STROOBANTS (M.) *Dix mille saints*. Dictionnaire hagiographique, Thurnhout, 1991.
- SURMELY (F.) *Guide de mégalithes secrets d'Auvergne*, Cournon d'Auvergne, 1995.
- TARDIEU (A.) *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, Moulins, 1884.
- TILHARD (J.-L.) "Bilan des recherches sur les sigillées d'Espalion" in *Terres cuites de l'Aveyron*, Espalion, 1994.
- TIXIER (L.), LIABEUF (R.) "Aménagements et constructions sur le plateau de Saint-Victor de Massiac (Cantal) de la Protohistoire au XVI^e s." in *Archéologie Médiévale*, 1984, p. 221-257.

- TO FIGUERAS (L.) "Le mas catalan du XIII^e s. : genèse et évolution d'une structure d'encadrement et d'asservissement de la paysannerie" in *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1993, 36, p. 151-177.
- TOUBERT (P.) "La part du grand domaine dans le décollage économique de l'Occident (VIII^e - X^e s.)" in *La croissance agricole au haut Moyen Age : chronologie, modalités, géographie (Flaran 10)*, Auch, 1990, p. 53-86.
- TOUBERT (P.) "Les féodalités méditerranéennes : un problème d'histoire comparée" in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen*, Rome, 1980, p. 1-14.
- Touring Club de France *Guide-répertoire d'archéologie antique, Puy-de-Dôme et Cantal*, Paris, 1972.
- TOURRILHES (V.) "La crosse de saint Césaire à Maurs" in *Patrimoines en Châtaigneraie (Bulletin de l'Association pour l'Etude de la Châtaigneraie Cantalienne)*, 1989, 5, p. 56-63.
- TOURRILHES (V.) "Le buste reliquaire de saint Césaire à Maurs" in *Patrimoines en Châtaigneraie (Bulletin de l'Association pour l'Etude de la Châtaigneraie Cantalienne)*, 1989, 5, p. 37-55.
- TOURRILHES (V.) "Un sarcophage mérovingien à Martory" in *Patrimoines en Châtaigneraie (Bulletin de l'Association pour l'Etude de la Châtaigneraie Cantalienne)*, 1989, 5, p. 80-82.
- TRAPENARD (C.) *Le pâturage communal en Haute-Auvergne, XVII^e - XVIII^e s.*, Paris, 1904.
- TREFFORT (C.) "Du "cimeterium christianorum" au cimetière paroissial : évolution des espaces funéraires en Gaule du VI^e au X^e s." in *Archéologie du cimetière chrétien (11^e supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France)*, Tours, 1996, p. 55-78.
- USSE (A.) "En Châtaigneraie" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1987, 1, p. 14-15.
- USSE (A.) "Sondages archéologiques d'Arpajon en 1988" in *Bulletin de la Société Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1989, 3, p. 45-51.
- USSE (A.) *et alii* "Découverte d'un sarcophage paléochrétien et de sépultures médiévales en sarcophage à Arpajon-sur-Cère" in *Revue Archéologique du Centre de la France*, 1990, 29, p. 19-30.
- USSE (A.), USSE (J.-P.) "Les souterrains aménagés du Cantal" in *Bulletin de la Société Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1988, 2, p. 50-75.
- USSE (A.), USSE (J.-P.) *Compte-rendu de l'enquête menée au souterrain de la Garrigue, commune de Vézels-Roussy (Cantal)*, 1981, Arch. S.R.A. Auvergne.
- USSE (A., J.-P.), S.A.R.A. *La céramique médiévale du Cantal, exemples d'échantillons mis au jour lors des fouilles*, s. l. n. d.
- USSE (J.-P.) "A la découverte de cinq souterrains du Cantal" in *Bulletin de la Société Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1996, 6, p. 59-66.
- USSE (J.-P.) "A la découverte de quatre souterrains du Cantal" in *Bulletin de la Société Française d'Etude des Souterrains*, 1995, 95, p. 88-93.
- USSE (J.-P.) "Inventaire des sarcophages dans le sud Cantalien" in *Bulletin de la Société Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1990, 4, p. 32-71.
- USSE (J.-P.) "Le sarcophage de Lacapelle-Barres" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1993, 5, p. 106-107.
- USSE (J.-P.) "Le souterrain d'Arnac" in *Bulletin de la Société Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1990, 4, p. 73-75.

- USSE (J.-P.) "Le souterrain de Salvanhac (Siran)" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1989, 3, p. 81-81.
- USSE (J.-P.) "Le Vert - Quézac - Cantal" in *Bulletin de la Société Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1990, 4, p.76.
- USSE (J.-P.) "Les souterrains du Cantal" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1993, 5, p. 96-105.
- USSE (J.-P.) "Sondages archéologiques d'Arpajon en 1988" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1989, 3, p. 45-51.
- USSE (J.-P.) "Sondages de Carlat" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1989, 3, p. 78-79.
- USSE (J.-P.) "Sondages de Carlat" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1988, 2, p. 82-84.
- USSE (J.-P.) "Souterrain du Fraysse" in *Lo trauc*, 1985, 4, p. 44-45.
- USSE (J.-P.), GINALHAC (H.) "Les fouilles médiévales de Marcolès" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1990, 4, p. 6-31.
- VAZEILLES (M.) *Le pays d'Ussel*, Brassac-les-Mines, 1982.
- VERLHUST (A.) "Etude comparative du régime domanial classique à l'est et à l'ouest du Rhin à l'époque carolingienne" in *La croissance agricole au haut Moyen Age (Flaran 10)*, Auch, 1990, p. 87-101.
- VEZOLE (J.) "Le toponyme "Les martres" dans le Cantal" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1996, 6, p. 57-58.
- VEZOLE (J.) "Un document d'archives sur la Roquebrou" in *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1993, 5, p. 24-26.
- VIADIER (R.) "Remarques sur la tenure et le statut des tenanciers dans la Catalogne du XI^e au XIII^e s." in *Annales du Midi*, 1995, p. 149-165.
- VIEILLARD-TROIEKOUROFF (M.) "Les castra de la Gaule mérovingienne d'après les écrits de Grégoire de Tours" in *Actes du 101^e Congrès National des Sociétés Savantes*, Lille, 1976, p. 45-51.
- VIGNES (D.) "Raulhac et Pailherols" in *Bulletin de la Société Archéologique de la Région d'Aurillac*, 1987, 1, p. 24-26.
- VINATIE (A.) "Carrière et fabrique de sarcophages anciens près de Bouzentès, commune de Villedieu" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1991, 53, p. 167-175.
- VINATIE (A.) *Le pays d'Allanche à l'époque gallo-romaine*, Allanche, 1991.
- VINATIE (A.) *Sur les chemins du temps au pays de Massiac*, Aurillac, 1995.
- VIRE (A.) et GUEBHARD (A.) Rapport de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et des fortifications anhistoriques in *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, 1908 à 1910 (compte-rendu de divers auteurs, dont Pagès-Allary).
- VUITTENEZ (H.) "Préhistoire cantalienne, historique de la recherche archéologique dans le Cantal" in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1967, 40, p. 301-330.
- ZADORA-RIO (E.) "Archéologie du peuplement : la genèse d'un terroir communal" in *Archéologie médiévale*, 1987, 17, p. 7-65.
- ZADORA-RIO (E.) "Bourgs castraux et bourgs ruraux en Anjou aux XI^e - XII^e s." in *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e s. (Flaran 1)*, Auch, 1980, p. 173-179.
- ZADORA-RIO (E.) "La topographie des lieux d'asile dans les campagnes médiévales" in *L'église et le terroir*, Paris, 1990, p. 11-16.
- ZERNER (M.) "Sur la croissance agricole en Provence" in *La croissance agricole au haut Moyen Age (Flaran 10)*, Auch, 1990, p. 153-167.
- ZIMMERMANN (M.) "La Catalogne" in *Les sociétés méridionales autour de l'an Mil*, Paris, 1992, p. 147-256.

- ZIMMERMANN (M.) "Les débuts de la "révolution anthroponymique" en Catalogne (Xe - XIIe s.)" in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval - Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, 1990, t. CII, p. 289-308.
- ZIMMERMANN (M.) "La Catalogne de Gerbert" in *Gerbert l'Européen - Actes du colloque d'Aurillac*, Aurillac, 1997, p. 79-101.
- Anonyme "Découverte d'un sarcophage [à Laroquebrou]" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1921, p. 230-231.
- Anonyme "Découverte d'une monnaie ancienne" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1935, p. 229.
- Anonyme "Découvertes archéologiques [à Laroquebrou]" in *Revue de la Haute Auvergne*, 1906, p. 340.
- Anonyme [Découverte à Passevanneau] in *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences (...) de l'Aveyron*, t. XVIII, p. 102.
- Anonyme *Le château de Carlat*, Aurillac, 1881.
- Anonyme *Notice sur Notre-Dame-de-Lez, paroisse de Peyrat, canton de Mur-de-Barrez (Aveyron)*, Saint-Flour, 1893.
- Anonyme [Découverte à Mur-de-Barrez] in *Revue de la Haute-Auvergne*, 1900, p. 305.
- Anonyme *Cantal*, libr. Hachette, Paris, 1925.
- Coll. *A l'aube de la France. La Gaule de Constantin à Clovis*, Catalogue d'exposition au musée du Luxembourg 1981, Paris, 1981.
- Coll. *Approche de l'habitat et de l'activité économique en moyenne montagne : les dépendances de la dômerie d'Aubrac*, Projet collectif de recherche, Toulouse, 1994.
- Coll. *Dictionnaire des églises de France II - B - Auvergne, Limousin, Bourbonnais*, Loos-Lez-Lille, 1973.
- Coll. *Les inédits de la Préhistoire auvergnate*, Musée Bargoin, Clermont, 1983.
- Coll. *Les sarcophages d'Aquitaine (Antiquité tardive n°1)*, Genève, 1993.
- Coll. *Recherches et sites archéologiques*, suppl. scientifique n°5 de *La Dépêche du Parc des Volcans d'Auvergne*, 1991.
- Coll. *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (Xe - XIIIe s.)*, Actes du colloque C.N.R.S. / Ecole Française de Rome, 1980.
- Coll. *Trente ans d'archéologie en Auvergne*, (exposition Villeneuve-Lembron), Clermont, 1990.
- Coll. *Villages et villageois au Moyen Age*, Paris, 1992.
- Coll. *Vic-sur-Cère. Inventaire général des Monuments historiques et Richesses Artistiques de la France*, Paris, 1984 (Imprimerie Nationale).
- Coll. *Les premiers monuments chrétiens de la France - 2 - Sud-Ouest et Centre*, Paris, 1996.
- Coll. *Gerbert l'Européen - Actes du Colloque d'Aurillac (Mémoires de la Société de la Haute Auvergne, 3)*, Aurillac, 1997.

Remerciements

INTRODUCTION

DOCUMENTATION

MONOGRAPHIES

Carte I - Le Carladez. Carte des communes actuelles étudiées dans les monographies.
Carte II . Carte généalogique simplifiée du Carladez.

SYNTHESE

- Première partie -

Carlat et le Carladez avant la vicomté

CHAPITRE I . L'ANTIQUITE

Historique des recherches

L'occupation humaine du Carladez durant la Protohistoire

1. L'Antiquité classique

1.1. Bilan de l'occupation humaine de la Tène finale

1.1.1. Données archéologiques

1.1.2. Données toponymiques

1.2. Le réseau routier antique

1.2.1. Historique de la recherche

1.2.2. Quelques hypothèses de travail

1.3. Les agglomérations secondaires

1.4. Les établissements ruraux

1.4.1. Données archéologiques

1.4.1.1. Les *villae*

1.4.1.2. Les sites ruraux indéterminés

1.4.1.3. Les nécropoles isolées

1.4.1.4. Activités commerciales et artisanales

1.4.1.5. La religiosité : les sanctuaires ruraux

1.4.2. Données issues de la toponymie

1.4.3. Toponymie et archéologie

2. L'Antiquité tardive

2.1. Les refuges de hauteur

2.2. Nécropoles et édifices de culte : la christianisation des campagnes

2.2.1. Le témoignage des sources

2.2.2. L'apport de l'archéologie

2.3. Etablissements ruraux : données archéologiques et toponymiques

3. Le Carladez dans l'Antiquité : bilan d'un peuplement pouvant s'inscrire dans le cadre administratif d'un *pagus* ruthène

Carte III. Sites protohistoriques

Carte IV. Sites de l'âge du Fer

Carte V. Toponymie antique

Carte VI. Sites de l'Antiquité classique

Carte VII. Sites de l'Antiquité tardive

CHAPITRE II . L'EPOQUE MEROVINGIENNE : DE LA CONQUETE FRANQUE AUX ANNEES 800

Historique des recherches

Le contexte historique régional

1. Réseau routier et agglomérations secondaires

2. Sites de hauteur

3. Nécropoles et édifices de culte : les premières paroisses ?

3.1. Nécropoles et édifices de culte : les données archéologiques

3.2. L'apport de l'hagiotoponymie

4. Les établissements ruraux

Carte VIII. Archéologie mérovingienne

Carte IX. Les plus anciennes paroisses ?

- Deuxième partie -

*Du comté carolingien à la vicomté du XIII^e siècle :
Essor et déclin de Carlat*

CHAPITRE III . DU SIEGE DE CARLAT EN 839 AU X^e SIECLE : D'UN EPHEMERE COMTE CAROLINGIEN A UNE PUISSANTE VICOMTE

Historique des recherches

Le contexte historique régional

1. Carlat, ancienne forteresse publique au IX^e s.

1.1. Sièges de Carlat par les troupes impériales en 839

1.2. La Haute Auvergne méridionale durant la seconde moitié du IX^e s. et le rôle de Géraud d'Aurillac

2. L'émergence d'un *comitatus* mal connu : problèmes de terminologie et de topographie

2.1. Le déclin du pouvoir comtal en Auvergne : la formation des comtés secondaires et des vigueries

2.2. Hypothèses sur la formation de la circonscription territoriale de Carlat, le *comitatu Cartelacensi*

2.2.1. Les travaux de Saige et Diègne

2.2.2. Un état de la recherche sur la formation, la gestion et l'évolution du *comitatus* de Carlat

3. La famille des vicomtes éponymes : les Carlat
4. Assise territoriale et relations politiques : Carlat et les seigneuries ecclésiastiques voisines
5. Economie et peuplement du Carladez carolingien et post-carolingien
 - 5.1. Les cadres du peuplement : *vicaria*, *villa* et *mansus*
 - 5.2. L'économie des domaines : productions et échanges
 - 5.3. Le peuplement des domaines
6. L'encadrement religieux du terroir et des populations : le tissu paroissial
7. L'encadrement politique et militaire : les *castra*
8. Le Carladez carolingien : un bilan du peuplement et de l'occupation du sol

- Carte X. Tissu paroissial. Restitution de l'état carolingien
Carte XI. Quelques "grandes paroisses"
Carte XII. Culte de saint Etienne et culte de saint Martin
Carte XIII. Culte de saint Géraud et culte de saint Pierre
Carte XIV. Culte de la Vierge
Carte XV. Cultes locaux
Carte XVI. Toponymie du haut Moyen Age
Carte XVII. Le *comitatus Cartlatensis*
Carte XVIII. *Vicariae* carolingiennes du Carladez
Carte XIX. Domaines carolingiens
Carte XX. Voies de communication antérieures au Moyen Age
Carte XXI. Domaines de Maurs (IX^e-X^e s.)
Carte XXII. Domaines de Saint-Géraud (IX^e-XIII^e s.)
Carte XXIII. Domaines ecclésiastiques (IX^e-X^e s.)
Carte XXIV. L'économie (X^e-XII^e s.)
Carte XXV. Châteaux antérieurs au XI^e s.
Carte XXVI. Domaines de Conques (IX^e-XI^e s.)

CHAPITRE IV . L'APOGEE DE LA VICOMTE : LES XI^e - XII^e SIECLES

Historique des recherches
Le contexte historique auvergnat

1. Les seigneurs et la seigneurie de Carlat
 - 1.1. Des derniers vicomtes éponymes de Carlat aux maisons de Rodez et d'Aragon : histoire de la partition de la vicomté (XI^e s. - 1167)
 - 1.1.1. Les derniers Carlat : les vicomtes de l'an Mil
 - 1.1.2. Les "Cartlat" : une branche cadette ?
 - 1.1.3. Béranger de Millau et ses fils jusqu'en 1167
 - 1.1.4. La domination aragonaise
 - 1.2. L'administration du Carladez par Hugues II comte de Rodez et ses descendants après la réunification de 1167
2. La "révolution féodale" et ses conséquences : conflits, alliances et expansion territoriale
 - 2.1. Les conflits de l'an Mil : Carlat, Aurillac et Figeac
 - 2.1.1. La confrontation avec Aurillac
 - 2.1.2. Le concile de Coler
 - 2.2. L'expansion de Carlat vers le nord : Dienne et Murat
 - 2.3. L'"axe" Carlat-Conques de l'an Mil ?
 - 2.4. La contre-offensive géraldienne : mainmise d'Aurillac sur Maurs et Montsalvy
 - 2.4.1. Carlat, Aurillac et le monastère de Maurs
 - 2.4.2. Carlat, Aurillac et le monastère de Montsalvy

3. Le Carladez à l'époque romane (XI^e - XII^e s.) : cadres de vie et société
 - 3.1. Le système féodo-vassalique : quelques aspects
 - 3.2. La mouvance de Carlat : châteaux et familles seigneuriales
 - 3.2.1. L'entourage des Carlat : les premières familles "chasées" et leurs forteresses
 - 3.2.2. Petits lignages antérieurs au XIII^e s.
 - 3.3. La vie religieuse : établissements monastiques et achèvement du réseau paroissial
 - 3.3.1. Ermites et moines du XI^e s. : de la Paix de Dieu à l'hégémonie monastique
 - 3.3.1.1. L'œuvre de l'ermite Gausbert aux confins de l'Auvergne et du Rouergue
 - 3.3.1.2. L'œuvre de Bertrand de Griffeuille à Leynhac
 - 3.3.2. Dernières créations paroissiales : les sauvetés
 - 3.3.3. Edifices romans du Carladez
 - 3.4. La vie paysanne : habitat et productions
 - 3.4.1. Le cadre des chefs-lieux de paroisse : "villages ecclésiiaux" et "villages castraux"
 - 3.4.2. Omniprésence de l'habitat dispersé : la permanence des manses carolingiens
 - 3.4.3. Les productions en milieu rural

Carte XXVIII. Le "testament d'Agnès" vers 1010

Carte XXIX. Domaines de Carlat aux XI^e-XII^e s.

Carte XXX. Occupation du XI^e s.

Carte XXXI. Châteaux du XI^e s.

Carte XXXII. Familles de *milites* et châteaux du XI^e-XII^e s.

Carte XXXIII. Paroisses du XI^e-XII^e s.

CHAPITRE V . LA VICOMTE DE CARLAT AU XIII^e SIECLE

1. La vicomté de Carlat, entre hiérarchies traditionnelles et interventions allogènes
 - 1.1. Le règne de Henri I, dit "comte de Rodez"
 - 1.2. Le règne de Hugues IV, comte de Rodez et vicomte de Carlat
 - 1.3. L'administration du Carladez par Henri II de Rodez
 2. Le régime féodo-vassalique à travers les chartes du XIII^e s.
 - 2.1. Un "ordre féodal" dans le Carladez ?
 - 2.1.1. Le régime féodo-vassalique traditionnel
 - 2.1.2. Les hommes de Carlat : petits et grands lignages du Carladez
 3. L'occupation du sol : économie et peuplement
 - 3.1. L'économie rurale
 - 3.1.1. Le réseau routier du XIII^e s., entre continuité et innovation
 - 3.2.1. La vie pastorale : le problème des estives et des "montagnes"
 - 3.1.3. Les productions : aspects de la vie rurale en Carladez au XIII^e s.
 - 3.2. Les cadres du peuplement rural : l'habitat paysan dispersé, le réseau paroissial, le réseau castral, les bourgs
 - 3.2.1. Le règne de l'habitat dispersé : manses et affars paysans
 - 3.2.2. Le réseau castral : l'essaimage des forteresses
 - 3.2.2.1. Un état de la question pour la Haute Auvergne
 - 3.2.2.2. Les nobles du Carladez et leurs demeures
 - 3.2.3. Le réseau paroissial : la vie au village au XIII^e s.
 - 3.2.4. Villes et gros bourgs : un poids politique et économique
4. Vers la crise du XIII^e s.

Carte XXXIV. Hommages à Carlat du XIII^e s.

Carte XXXV. Châtellenies vassales de Carlat, XIII^e s.

Carte XXXVI. Familles seigneuriales ou chevaleresques éponymes vassales de Carlat au XIII^e s.

Carte XXXVII. Domaines des coseigneurs de Vic-sur-Cère

Carte XXXVIII. Domaines des coseigneurs de Toursac

Carte XXXIX. Coseigneurs de Marmiesse

Carte XL. Possessions des coseigneurs de Valon
Carte XLI. Seigneurs de Turlande
Carte XLII. Domaines des La Roque de Sénezergues
Carte XLIII. Dépendances de Conros (Astorg-Montal)
Carte XLIV. Dépendances des Montal
Carte XLV. Domaines des coseigneurs de Murat-la-Gasse
Carte XLVI. Seigneurie de Dienne
Carte XLVII. Châteaux : gestion
Carte XLVIII. Résidences seigneuriales, XIII^e s.
Carte XLIX. Mouvances extérieures au XIII^e s.
Carte L. Manses et affars au XIII^e s.
Carte LI. Souterrains
Carte LII. Montsalvy
Carte LIII. Dépendances de Notre-Dame-du-Pont
Carte LIV. Tissu paroissial du XIII^e s.
Carte LV. Les paroisses du Barrez au XIII^e s.
Carte LVI. Eglises à plan-*cella*, XIII^e s.
Carte LVII. Plan-*cella* tardif à tour-clocher
Carte LVIII. Ordres militaires et "villages neufs"
Carte LIX. Fortifications villageoises
Carte LX. Le peuplement du Carladez au XIV^e s.
Carte LXI. Voies du XIII^e s.
Carte LXII. Défrichements au XIII^e s.
Carte LXIII. Economie, XIII^e s.
Carte LXIV. Le pastoralisme
Carte LXV. Le châtaignier

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale : la terre et les hommes du Carladez

ANNEXES

- Annexe 1 -

"Quelques documents relatifs à la Vicomté de Carlat" (Ed. Saige et Dienne, 1900)

- Doc. 1 . Le *comitatus* de Carlat vers 940.
Doc. 2 . Hommage du seigneur de Vigouroux à Raymond Bérenger de Provence. 1166.
Doc. 3 . Hommages des vicomtes de Carlat aux abbés d'Aurillac. 1100-1120.
Doc. 4 . Traité de suzeraineté de l'Aragon sur Carlat. 1167.
Doc. 5 . Hommage de Hugues IV de Rodez à Jacques I^{er} d'Aragon pour Carlat. 1236-1237.
Doc. 6 . Hommage d'Aldebert Garin à Carlat. 1237.
Doc. 7 . Hommage de Durand de Montal à Carlat. 1251.
Doc. 8 . Hommage de Géraud de Monjou à Carlat. 1261.
Doc. 9 . Hommage d'Archambaud de La Roque à Carlat. 1262.
Doc. 10 . Hommage des seigneurs de Valon à Carlat. 1265.
Doc. 11 . Hommage de coseigneurs de Toursac à Carlat. 1265.
Doc. 12 . Hommage de coseigneurs de Toursac à Carlat. 1265.
Doc. 13 . Hommage de coseigneurs de Toursac à Carlat. 1265.
Doc. 14 . Hommage de coseigneurs de Toursac à Carlat. 1265.
Doc. 15 . Hommage de Arnaldus de Mellet à Carlat. 1266.
Doc. 16 . Hommage de Raymond de Teissières à Carlat. 1266.

Introduction

- Doc. 17 . Hommage des seigneurs de Vigouroux à Carlat. 1266.
- Doc. 18 . Hommage de Geraldus de Cartlat à Carlat. 1266.
- Doc. 19 . Hommage d'un seigneur de La Roque Cascornutz à Carlat. 1266.
- Doc. 20 . Hommage de Petrus de Turlande à Carlat. 1266.
- Doc. 21 . Hommage des frères de La Cère à Carlat. 1266.
- Doc. 22 . Hommage de Guillaume de Vigouroux à Carlat. 1266.
- Doc. 23 . Hommage de Bernard de Vic à Carlat. 1266.
- Doc. 24 . Hommage de Hélène de Junhac à Carlat. 1266.
- Doc. 25 . Hommage de la tutrice du vicomte de Murat à Carlat. 1273.
- Doc. 26 . Hommage de Guirbert de Marcenac à Carlat. 1277.
- Doc. 27 . Hommage des frères La Caze à Carlat. 1281.
- Doc. 28 . Hommage de Durand de Montal à Carlat. 1283.
- Doc. 29 . Hommage du seigneur de Turlande à Carlat. 1299.

- Annexe 2 -

- Quatre pièces originales tirées de la série des hommages à Carlat (XIII^e s.). Arch. Monaco, "Carlat", G.13.
- 1 - Hommage d'Aldebert Garin et sa femme Marthe pour Valcaylès, 1237.
 - 2 - Hommage de Jean et Rigaud de Mauriac, 1270.
 - 3 - Hommage de G. d'Auzola, 1274.
 - 4 - Hommage de Pierre de Montjou, 1282.

- Annexe 3 -
Généalogies

- Les vicomtes de Carlat.
- Les Cartlat.
- Les Vigouroux.

- Annexe 4 -
Cartographie

- Carte 1 . Département du Cantal. Service du cadastre.
- Carte 2 . Département du Cantal, carte des communes. D.D.E. 15 .
- Carte 3 . Réseau hydrographique du Cantal. C.P.I.E. Maison des Volcans.
- Carte 4 . Carte hypsométrique du Cantal. C.P.I.E. Maison des Volcans.
- Carte 5 . Carte des formations géologiques du Cantal. C.P.I.E. Maison des Volcans.
- Carte 6 . Carte géologique détaillée de la Châtaigneraie. Joubert et Le Chapelain.
- Carte 7 . Relief et hydrographie simplifiés du Cantal. C.A.G. 15 .
- Carte 8 . Bassin hydrographique du Cantal. C.A.G. 15 / P. Vallat.
- Carte 9 . Les terroirs du Cantal. J.-C. Roc.
- Carte 10 . Dialectes et sous-dialectes du Cantal et du nord-Aveyron. H. Guiter.
- Carte 11 . Bassins hydrographiques et limites des cités antiques. C.A.G. 15 / P. Vallat.
- Carte 12 . Itinéraires antiques présumés du Cantal. C.A.G. 15 / P. Vallat.
- Carte 12 bis . L'Auvergne du X^e s. Lauranson-Rosaz.
- Carte 13 . Le Carladez, IX^e - XII^e s. Saige et Dienne.
- Carte 14 . Carte du Carladez au XIII^e s. Saige et Dienne.
- Carte 15 . Le Carladez. *Inv. Vic.*
- Carte 16 . La région d'Aurillac au XV^e s. L. Bouyssou.
- Carte 16 bis. Les routes de la région d'Aurillac au XV^e s. L. Bouyssou.
- Carte 17 . Seigneuries du XIII^e s. R. Monboisse.
- Carte 18 . Archiprêtré d'Aurillac à la fin du Moyen Age. Bruel.
- Carte 19 . La Haute Auvergne au XVII^e s. A.D. 15.
- Carte 20 . Communes de l'Aveyron. I.G.N.
- Carte 21 . Les *vicaria* du nord-Rouergue. U. Cabrol.

Planches "Carte de Cassini" -1- à -10- . Légende et extraits de la carte de Cassini concernant le Carladez. I.G.N. / A.D. 15 .

Planches "Carte d'Etat-Major" -1- à -12- . Extraits de la carte d'état-major concernant le Carladez. I.G.N.

In fine Fac-similé de la carte générale du Carladez publiée par Saige et Dienne.

Illustration de couverture : Le rocher de Carlat, d'après une carte postale ancienne. Gouache de Michel Boudartchouk, 1998.